Université Lumière – Lyon 2
École doctorale : Sciences des sociétés et du droit
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'art, Tourisme
Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales (UMR 5648)
Équipe de recherche : Histoire et Archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux

Les sermons de Guillaume de Sauqueville : l'activité d'un prédicateur dominicain à la fin du règne de Philippe le Bel

Par Christine CHEVALIER BOYER

Thèse de doctorat d'Histoire
Spécialité : Histoire médiévale
Sous la direction de Nicole BÉRIOU
Présentée et soutenue publiquement le 12 février 2007

Devant un jury composé de : Nicole BÉRIOU, Professeur des universités, université Lumière Lyon 2 Jacques BERLIOZ, Directeur de recherche, CNRS Elisabeth BROWN, Professeur émérite Franco MORENZONI, Professeur d'Université, université de Genève Jacques VERGER, Professeur des universités, université Paris 4

Table des matières

Introduction . . 1

Chapitre 1 : Le recueil de sermons de Guillaume de Sauqueville . . 9

I - Guillaume de Sauqueville . . 9

A. Quelques éléments biographiques . 9

B. Guillaume de Sauqueville et l'historiographie . 14

II - Description des sermons de Guillaume de Sauqueville . . 16

A. Sermones de tempore et sermones de sanctis . . 17

B. Les collationes . . 20

C. Une collection soigneusement composée . . 21

D. Un instrument de travail . 24

E. Peut-on dater la collection de sermons ? . 26

III - Etude codicologique . 29

A. La diffusion des sermons . 29

B. Jacques de Lausanne . . 47

C. Conclusion : comment définir cette collection de sermons ? . 50

Chapitre 2 : la prédication de Guillaume de Sauqueville . 53

I - La construction du sermon . 53

A. le plan du sermon . 54

B. Le matériau autoritatif du sermon : les *auctoritates* . 58

C. Le matériau illustratif du sermon [177] : *similitudines* et *exempla* ? . 63

D. la méthode exégétique : étymologie et *interpretationes* . 71

II - Les instruments de travail de Guillaume de Sauqueville . . 76

A. Le *Manipulus florum* utilisé comme instrument de travail ? . . 78

B. Guillaume de Sauqueville, Thomas d'Irlande et les florilèges cisterciens . . 80

C. Guillaume de Sauqueville, Thomas d'Irlande et les *originalia* . . 83

[177] Une table des exempla est donnée en annexe 5.

D. La méthode de travail de Guillaume de Sauqueville . . 86

III- La langue de Guillaume de Sauqueville . 89

A. Usage régulier du français . 90

B. Un latin pétri de français . 98

Chapitre 3 : un prédicateur témoin des débats de la cité . . 103

I - A l'Université de Paris : la philosophie . 104

A. Guillaume de Sauqueville et la faculté des arts . 104

B. Guillaume de Sauqueville : sa connaissance de la philosophie . 108

C. Une question d'actualité : l'averroïsme . . 114

D. Guillaume de Sauqueville et l'averroïsme universitaire . 119

E. Conclusion . . 128

II – La fête de la Conception de la Vierge . . 130

A. L'*exemplum* d'Helsin . . 130

B. Les Dominicains et la fête de la Conception de la Vierge (vers 1300-1320) . . 144

III - Face aux pouvoirs spirituel et temporel . 154

A. La position d'un *pauper clericus* : le thème de la décadence des mœurs . 155

B. La course aux bénéfices ecclésiastiques : lieux communs et critiques réelles . . 158

C. Face au roi de France : la question de l'imposition des clercs . 167

D. Un soutien pourtant fidèle au roi de France . 174

Conclusion . 181

Bibliographie . . 185

Annexes . . 213

Annexe 1 : notices codicologiques . . 213

Annexe 2 : concordance des manuscrits . . 218

Annexe 3 : edition du sermon 10 à partir de 4 manuscrits . . 221

Annexe 4 : proverbes . 226

Annexe 5 : exempla . . 227

Annexe 6 : glossaire . . 236

Annexe 7 : liste des sermons (classement alphabétique par verset) . 237

Annexe 8 : index des citations non scripturaires . 245

Sermones de tempore . 257

Présentation de l'édition . 257

Sermon 1 . 259

Sermon 2 . 267

Sermon 3 . 268

Sermon 4 . 273

Sermon 5 . 277

Sermon 6 . 280

Sermon 7 . 285

Sermon 8 . 287

Sermon 9 . 293

Sermon 10 . 295

Sermon 11 . 300

Sermon 12 . 307

Sermon 13 . 309

Sermon 14 . 315

Sermon 15 . 325

Sermon 16 . 329

Sermon 17 . 336

Sermon 18 . 346

Sermon 19 . 351

Sermon 20 . 357

Sermon 21 . 366

Sermon 22 . 367

Sermon 23 . 373

Sermon 24 . 379

Sermon 25 . 387

Sermon 26 . 389

Sermon 27 . 397

Sermon 28 . 409

Sermon 29 . 411

Sermon 30 . 418

Sermon 31 . 422

Sermon 32 . . 423

Sermon 33 . 430

Sermon 34 . 435

Sermones de sanctis . 441

Sermon 35 . 441

Sermon 36 . 442

Sermon 37 . 445

Sermon 38 . 449

Sermon 39 . 455

Sermon 40 . 462

Sermon 41 . 463

Sermon 42 . 465

Sermon 43 . 466

Sermon 43bis . . 471

Sermon 44 . 474

Sermon 45 . 478

Sermon 46 . 482

Sermon 47 . 482

Sermon 48 . 483

Sermon 49 . 488

Sermon 50 . 493

Sermon 51 . 501

Sermon 52 . 501

Sermon 53 . 504

Sermon 54 . 508

Sermon 55 . 509

Sermon 56 . 512

Sermon 57 . 515

Sermon 58 . 518

Sermon 59 . 519

Sermon 60 . 522

Sermon 61 . 525

Sermon 62 . 526

Sermon 63 . 527

SERMON 63 bis . 534

Sermon 64 . 546

Sermon 65 . 553

Sermon 66 . 554

Sermon 67 . 558

Sermon 68 . 565

Sermon 69 . 571

Sermon 70 . 577

Sermon 71 . 579

Sermon 72 . 584

Sermon 73 . 588

Sermon 74 . 591

Sermon 75 . 595

Sermon 76 . 598

Sermon 77 . 606

Sermon 78 . 611

Sermon 79 . 616

Sermon 80 . 620

Sermon 81 . 623

Sermon 82 . 626

Sermon 83 . 631

Sermon 84 . 636

Sermon 85 . 639

Sermon 86 . 646

Sermon 87 . 649

Sermon 88 . 650

Sermon 89 . 656

Sermon 90 . 659

Sermon 91 . 664

Sermon 92 . 668

Sermon 93 . 669

Sermon 94 . 674

Sermon 95 . 678

Sermon 96 . 680

Sermon 97 . 681

Sermon 98 . 681

Sermon 99 . 688

Sermon 100 . 697

Sermon 101 . 697

Sermon 102 . 700

Sermon 103 . 705

Sermon 104 . 711

Sermon 105 . 717

Sermon 106 . 721

Introduction

Le premier quart du XIVè siècle est loin d'être la période de prédilection des recherches en matière de prédication médiévale, en particulier pour le royaume de France. En ce qui concerne la connaissance des prédicateurs médiévaux et de leur activité, le XIIIè siècle apparaît comme le vrai siècle d'or de la prédication et a fait l'objet depuis longtemps d'études nombreuses et aujourd'hui encore fondamentales, depuis les premières notices biographiques publiées dans les *Scriptores ordinis fratrum Predicatorum* par Quétif et Echard jusqu'aux travaux d'érudition du XIXè siècle, notamment ceux de Lecoy de la Marche et de l'abbé Welter [1] . Ces ouvrages offrent un aperçu détaillé de la vie des hommes qui prêchèrent au XIIIè siècle et de leurs œuvres. Plus près de notre époque, on constate que l'historiographie du XXè siècle a approfondi ce travail sur le XIIIè siècle par des travaux plus précis, en particulier par des éditions de textes de qualité [2] . Il n'en va

[1] Jacques Quetif, o.p., Jacques Echard, o.p., Scriptores ordinis Fratrum Predicatorum, Paris, 1719-1721, repr. Paris, 1910-1914. Albert Lecoy de la Marche, La chaire française au Moyen Âge spécialement au XIII^{e} siècle, d'après les manuscrits contemporains, Paris : Renouard, 1886, repr. Genève : Slatkine, 1974. J.-Th. Welter, L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge, Paris-Toulouse, 1927, réimpr. Genève : Slatkine, 1973.

[2] Nicole Bériou, La prédication de Ranulphe de la Houblonnière. Sermons aux clercs et aux simples gens à Paris au XIII^{e} siècle, Paris : Etudes augustiniennes, 2 vol., 1987. Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise, 1253-1277, sous la dir. Nicole Bériou, Rome : Ecole française de Rome, 2001 (Sources et documents d'histoire du Moyen Age ; 3). Jean Longère, La prédication médiévale, Paris : Etudes augustiniennes, 1983. Michel Zink, La prédication en langue romane avant 1300, Paris : Honoré Champion, 1976.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pas de même pour les prédicateurs du XIVè siècle, au sujet desquels les connaissances sont encore assez parcellaires. En effet, malgré quelques travaux érudits comme ceux de Charles de La Roncière [3] sur la campagne florentine, malgré le vaste panorama de la prédication au Moyen Age dressé par Hervé Martin, les éditions de sermons de la période 1310-1330 sont aujourd'hui extrêmement rares et l'on connaît à vrai dire surtout les noms des prédicateurs de premier plan. H. Martin [4] constatait en 1988 que, « à se fier aux ouvrages classiques, le tour du petit monde de la prédication au trecento serait vite fait. L'*Histoire littéraire de la France* nous donne une brève liste de 16 dominicains "prêchant au XIVè siècle, on ne sait en quelle langue". » Aussi, tout comme lui, nous allons nous intéresser à présent à la face cachée du milieu des prédicateurs du XIVè siècle, grâce au cas particulier de Guillaume de Sauqueville.

Loin d'être considéré par l'historiographie ancienne comme un prédicateur de talent, Guillaume de Sauqueville a laissé une collection de sermons dont la valeur apparaît néanmoins aujourd'hui clairement. Ces sermons posent d'emblée un certain nombre de problèmes, encore à appronfondir, mais qui à eux seuls constituent une première approche de la question, tant l'homme et l'œuvre sont restés dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui. Dès la première lecture, la notice descriptive donnée par J.-B. Schneyer [5] dans son *Repertorium* indique en effet plusieurs pistes à suivre dans l'étude des sermons du dominicain. Guillaume est signalé comme membre de l'ordre dominicain et contemporain du règne de Philippe le Bel, période très importante pour l'évolution du royaume de France, du point de vue politique et religieux notamment. On sait que le roi chercha en plusieurs occasions, notamment dans sa lutte contre le pape Boniface VIII, le soutien des ordres mendiants, lors d'assemblées tenues dans les couvents. On connaît aussi l'influence intellectuelle et religieuse des dominicains autour du roi, par exemple du confesseur du roi, traditionnellement choisi dans l'ordre de saint Dominique [6] . Jacques Krynen [7] parle même de faction pour désigner le milieu dominicain qui gravite autour du roi de France, notamment dans la première décennie du XIVè siècle. L'un des thèmes important de l'étude sera donc la vie même de Guillaume de Sauqueville, pour tenter de préciser le flou chronologique qui l'entoure ; puis il sera intéressant de s'attacher à déterminer les liens entre ses sermons, leur auteur et la vie politique du premier quart du XIVè siècle, avec la plus grande précision possible.

[3] C. de La Roncière, « L'influence des franciscains dans la campagne de Florence au XIVè siècle (1280-1360) », dans Mélanges de l'Ecole française de Rome, 1975, p. 27-103. Hervé Martin, Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520), Paris : Cerf, 1988.

[4] H. Martin, op. cit., p. 23.

[5] Johannes-Baptist Schneyer, Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350, Münster, 1969, vol. 2, p. 587-596.

[6] Xavierde la Selle, Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIè au XVè siècle, Paris : Ecole des chartes, 1995.

[7] Jacques Krynen, L'empire du roi : idées et croyances politiques en France (XIII^{e}-XV^{e} siècles), Paris : Gallimard, 1993.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Le répertoire de Schneyer souligne une autre particularité de l'œuvre de Guillaume de Sauqueville : il s'agit d'une véritable collection de sermons, abondante et ordonnée en deux parties *de tempore* et *de sanctis*, et non de sermons conservés de manière éparse. De telles collections sont rares dans le premier quart du XIVè siècle. Le seul autre exemple contemporain est la collection des sermons de Jacques de Lausanne, d'une ampleur encore supérieure à celle de Guillaume et qui a pour le moment découragé toute tentative d'édition critique. Il faut remonter aux environs de 1290 pour trouver un autre exemple : Guy d'Evreux avait composé une série de sermons modèles qui connut un grand succès [8] . Les Mendiants contemporains de Guillaume ont laissé des écrits davantage tournés vers la controverse théologique, comme le fit Hervé Noël, maître général des dominicains de 1318 à 1323, ou consacrés à la définition des pouvoirs temporel et spirituel, comme les traités de Durand de Saint-Pourçain. Hormis Jacques de Lausanne et Guillaume de Sauqueville, les grands noms de l'ordre dominicain des années 1310-1320 ne se sont pas illustrés par leurs œuvres de prédication, bien que cette activité ait certainement occupé une partie de leur temps. Nous définirons donc la collection de sermons en tenant compte de cette singularité et nous essaierons de déterminer quel fut le travail de composition de l'auteur.

Enfin, une autre piste de lecture sera le style même du dominicain, qui a attiré l'attention de Noël Valois [9] dans la notice qu'il rédigea pour l'*Histoire littéraire de la France*, parue en 1914. En effet les sermons de Guillaume de Sauqueville, souvent dès l'incipit, sont illustrés par de nombreux traits puisés dans la vie courante qui peuvent concerner la médecine, le droit ou un proverbe populaire. De même, l'usage régulier du dialecte normand et la présence de rimes dans les passages en français démontrent l'effort fait par le prédicateur pour se forger un style personnel, simple et compréhensible de tous. Tous ces éléments, déjà repérés par les biographes de Guillaume de Sauqueville, seront réexaminés et remis en perspective grâce à l'édition complète du recueil de sermons.

Mais ces pistes d'étude attendues et avant tout historiques ne peuvent suffire à guider une recherche sur une collection de sermons aussi abondante et dont l'auteur a laissé peu de traces. Ainsi la tradition manuscrite de la collection est par exemple restée extrêmement restreinte, et l'étude d'un seul auteur à l'origine d'une œuvre unique se heurte inévitablement à ses propres limites. Notre objectif ne peut se limiter à placer Guillaume de Sauqueville dans un paysage historique relativement flou en mettant en relation les sermons avec certains faits de la période 1300-1325. Le manque d'informations sur Guillaume de Sauqueville [10] et sur les conditions de composition du recueil imposent donc aujourd'hui de cerner au plus près la nature même de la source

[8] Pierre Michaud-Quantin, « Guy d'Evreux, op, technicien du sermonnaire médiéval », dans Archivum fratrum Predicatorum, 20, 1950, p. 213-233.

[9] Noël Valois, « Guillaume de Sauqueville, Dominicain », dans Histoire littéraire de la France, 34, 1914, p. 298-304.

[10] Martine de Reu souligne l'importance de la connaissance du prédicateur, sa personnalité, son éducation et sa culture. Voir M. de Reu, « Divers chemins pour étudier un sermon », dans De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale. Actes du coll. int. (Louvain-la-Neuve, juil. 1992), ed. J. Hamesse et X. Hermand, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 331-340.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

étudiée. D'autre part, l'étude de la technique de prédication, du sermon en tant que pièce rédigée en fonction de règles rhétoriques précises et obéissant à un objectif pastoral, est maintenant très avancée et l'on doit se garder d'envisager la collection de sermons sous un angle uniquement descriptif.

C'est la nature même de ce type de source manuscrite, le sermon médiéval, c'est-à-dire la mise par écrit d'une pièce orale, qui nous donnera un angle de vue fructueux pour l'étude des sermons de Guillaume de Sauqueville. Dans bien des cas, comme dans celui de Guillaume, nous ne connaissons que l'écrit, sans même savoir dans quelles conditions s'est passée cette rédaction ; il est cependant évident que les sermons étaient conçus comme des pièces destinées à être dites, comme en témoigne le recours régulier au vocatif. Le sermon, instrument de persuasion, doit délivrer un message transmis avant tout par la parole du prédicateur. En acceptant l'impossibilité de cerner entièrement l'amont et l'aval des sermons de Guillaume de Sauqueville, nous chercherons donc à définir la parole du dominicain en la considérant à la fois comme sous sa forme de sermon rédigé, écrit, fruit de la culture de son auteur, mais aussi comme une trace de la parole d'un homme, obéissant à la volonté de délivrer un message. Depuis maintenant une quinzaine d'années, la parole du prédicateur est en effet objet d'histoire, comme le soulignait Nicole Bériou en 1997, dans la conclusion du volume d'études réunies sous le titre de « La parole du prédicateur ». La façon de considérer le sermon médiéval s'est trouvée grandement enrichie par cette mise en perspective. Nous suivrons donc la proposition de N. Bériou [11] :

« On en retiendra surtout l'idée féconde que la parole du prédicateur, si on l'enferme dans la tour d'ivoire des textes de sermons qui en gardent trace, perd une grande part de sa portée historique. Mieux vaut donc considérer dans un même mouvement ceux à qui elle s'adresse, son enracinement dans une société donnée, les modes de communication et de réception qu'elle met en jeu, les paroles distinctes et parfois concurrentes qu'elle côtoie. » A l'aide d'un travail fondé sur des comparaisons avec d'autres prédicateurs contemporains, nous privilégierons donc deux pistes : tout d'abord l'analyse des moyens de communication mis en jeu par Guillaume, en s'attachant à souligner les singularités de son œuvre ainsi que ses techniques rhétoriques favorites ; en second lieu, nous porterons un regard social sur l'homme à l'origine de cette collection et nous chercherons à comprendre comment il se place au sein de la société dans laquelle il vit et joue un rôle important. Il ne s'agira donc pas de détailler le contenu des sermons de Guillaume d'un point de vue théologique et moral, mais d'aller au-delà du message eschatologique qu'il diffuse aux fidèles pour se concentrer sur une analyse plus globale de son rôle personnel.

C'est donc bien l'étude de la parole du Dominicain qui sera le fil conducteur de la lecture des sermons. L'édition du texte des sermons de Guillaume de Sauqueville est l'étape indispensable à l'étude de sa parole elle-même puisque le texte est resté inédit jusqu'à aujourd'hui et représente un ensemble imposant de 106 sermons. Ce travail de longue haleine s'appuie avant tout sur le manuscrit lat. 16495 de la Bibliothèque nationale de France, c'est-à-dire sur le témoin le plus complet que nous connaissions à ce jour. Ce

[11] N. Bériou, « La parole du prédicateur, objet d'histoire », dans La parole du prédicateur, Vè-XVè siècle, dir. Rosa Maria Dessì et Michel Lauwers, Nice : Centre d'études médiévales, 1997, p. 479-488, ici p. 480.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

manuscrit permettra de comprendre la genèse du texte et les sources sur lesquelles le prédicateur s'est appuyé. L'édition complète permet également de restituer le travail d'un dominicain peu connu. Un effort particulier a été porté sur le repérage des sources des *auctoritates*, scripturaires ou non, en particulier sur les sources intermédiaires de Guillaume.

Nous consacrerons la première partie de notre étude à résoudre la question de la définition de cette parole. Comme nous l'avons abordé plus haut, paradoxe habituel des études sur la prédication, nous nous trouvons en effet devant la trace écrite d'une parole peut-être jamais prononcée, mais d'une parole tout de même car conçue comme telle par son auteur. Il importe donc dans un premier temps de mieux connaître son auteur, ce qui est à la fois simple et complexe dans le cas de Guillaume de Sauqueville. Nous chercherons à savoir si nous pouvons aller plus loin que les éléments déjà collectés par l'historiographie à son sujet, notamment en confrontant les divers manuscrits de la collection de sermons. Puis nous détaillerons la collection elle-même pour comprendre comment elle peut nous renseigner sur son auteur et sur ses intentions. La réalité matérielle de la collection, tout autant que le choix de sermons qu'elle renferme et sa postérité codicologique, peuvent livrer de précieux renseignements ; jusqu'à aujourd'hui cet examen n'a jamais été fait. Comme nous l'avons souligné, peu de collections de sermons datant du premier quart du XIVè siècle sont aussi abondantes que celle de Guillaume. Elle offre donc un témoignage intéressant sur une période où la vie universitaire et intellectuelle fut très riche et où les intellectuels se sont plutôt illustrés par des textes de controverse ou des traités théologiques. Nous chercherons donc à préciser les contours de la parole d'un homme et à répondre à plusieurs questions pour pouvoir, autant que possible, replacer l'homme et l'œuvre dans un contexte politique et intellectuel précis. La collection a-t-elle été soigneusement structurée ou est-elle une simple collecte de sermons ? Que nous apporte la connaissance des autres manuscrits sur l'usage des sermons, sur leur public éventuel ?

Dans la deuxième partie, nous chercherons à comprendre la construction de la parole du prédicateur, sujet sur lequel les travaux ne manquent pas. La construction du sermon médiéval est, comme nous l'avons vu, objet d'étude depuis très longtemps, si bien que les aspects techniques et rhétoriques sont aujourd'hui connus. Les règles élaborées par les prédicateurs médiévaux, consignées dans les *artes predicandi* [12] et enseignées à l'université, ont contribué à créer un modèle commun de sermon construit selon des règles non pas immuables mais respectées. Le sermon est donc un exercice très encadré, soumis à une norme et tributaire de l'expérience du prédicateur et de l'apprentissage universitaire. Nous vérifierons si l'œuvre de Guillaume de Sauqueville respecte elle aussi les règles usuelles de composition des sermons, mais nous chercherons à aller plus loin dans l'analyse du discours. Nous nous attacherons en effet à dégager l'originalité perceptible derrière un discours très calibré. Les sermons de Guillaume de Sauqueville offrent en effet quelques particularités visibles, comme l'usage occasionnel du dialecte normand mêlé au latin. Nous recenserons donc ces singularités,

[12] Th.-M. Charland, Artes praedicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Âge, Paris, 1936. F. Morenzoni, « La littérature des artes praedicandi de la fin du XIIè au début du XVè siècle », dans Geschichte der Sprachtheorie, III, Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter, dir. S. Ebbesen, Tübingen, 1995, p. 339-359.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

qu'elles soient linguistiques ou plus techniques. Une des questions les plus intéressantes, que l'édition du texte met en évidence, est liée aux instruments de travail que le prédicateur a eu à sa disposition : déterminer leur usage dans la composition des sermons permet de comprendre de manière très concrète la façon de travailler du dominicain, mais aussi de cerner sa culture et de le replacer dans la vie intellectuelle de son époque. En plus de ces originalités, nous remarquerons à l'inverse ses habitudes de langage et de composition. Ainsi se dégagera, entre singularités et automatismes d'écriture, le discours propre de Guillaume de Sauqueville. Sans être l'œuvre d'un prédicateur de premier plan – on ne sait rien de son activité réelle –, le recueil de sermons mérite une étude approfondie permettant de faire le lien entre formation universitaire et conception du sermon.

Enfin nous nous pencherons sur le fond du discours de Guillaume de Sauqueville. Comme tout prédicateur ayant à cœur d'accomplir sa mission, il développe un discours théologico-moral fondé sur les vertus chrétiennes à cultiver et qu'il oppose aux comportements réprouvés par Dieu. Cet objectif d'édification du chrétien correspond entièrement à l'action des prédicateurs médiévaux. A l'aide d'exemples et plus souvent par des raisonnements théologiques abstraits, Guillaume définit ainsi la façon de gagner le salut et d'échapper aux tourments de l'enfer. Nous écarterons délibérément tout ce qui concerne, dans les sermons, cette mission liée au salut et nous ne prendrons pas la voie d'une analyse des sermons sous l'angle purement pastoral et théologique. Cette piste d'analyse un peu décalée est en effet suggérée par l'historiographie : Guillaume de Sauqueville a toujours été considéré comme un dominicain fervent partisan de Philippe le Bel. Cette idée est maintenant à revoir à la lumière de l'édition complète de ses sermons, mais c'est aussi une affirmation à préciser et à étendre. Les liens intellectuels, religieux et politiques qui unissent les hommes du premier quart du XIVè siècle se devinent facilement dans le discours du dominicain. Certaines questions, comme le cumul des bénéfices ecclésiastiques, reviennent sans cesse sous sa plume et témoignent d'une véritable inquiétude sur la société. C'est en tenant compte de ces éléments, qui dépassent le strict cadre de la pastorale chrétienne, que nous analyserons la parole de Guillaume de Sauqueville, considérant qu'au-delà de sa mission, qui consiste à préparer les chrétiens à une vie conforme aux préceptes religieux et à un salut dans l'au-delà, il témoigne aussi, et peut-être avant tout, de son propre regard sur le monde. Nous chercherons à comprendre comment il se place, en tant qu'homme, ecclésiastique et sujet du roi de France, dans la société qui l'entoure, et quelle vision il porte lui-même sur cette société. Y retrouve-t-on les stéréotypes et les angoisses de son époque, comme au sujet des bénéfices ecclésiastiques ? Comment conçoit-il son propre rôle, sa propre action parmi les chrétiens ou parmi les sujets du roi ? Comment aborde-t-il les questions relatives au pouvoir royal, et peut-on parler de discours engagé ? Cherche-t-il à faire œuvre de propagande, et sur quels sujets ? Puisque la parole du prédicateur est un objet d'histoire, nous allons nous efforcer de retrouver la parole d'un homme, qui fut prédicateur dominicain à la fin du règne de Philippe le Bel.

Une thèse qui a été mise en chantier si longtemps doit naturellement beaucoup à d'autres. Il m'est aujourd'hui particulièrement agréable d'exprimer mes remerciements à ceux qui m'ont accompagnée et aidée dans cette aventure longue de six ans. En tout premier lieu je remercie mon directeur de thèse, le professeur Nicole Bériou ; sa rigueur et

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

son savoir ont été pour moi, en même temps que des modèles, deux guides irremplaçables. M. Jacques Berlioz a accompagné mes premiers pas de médiéviste et, des *exempla* de Humbert de Romans aux sermons de Guillaume de Sauqueville, a toujours su m'apporter son aide avec générosité et humour.

D'autres médiévistes m'ont fait profiter de leurs connaissances dans des domaines où je n'étais qu'une débutante. Je pense à Pascal Collomb pour la liturgie, à Isabelle Boehm pour le mystérieux terme médical *annongue*, à Françoise Vielliard et Hélène Biu qui m'ont initiée au dialecte normand, à Bernard Hodel pour ses lumières sur Jourdain de Saxe et Raymond de Peñafort. C'est avec plaisir que je les remercie tous aujourd'hui. L'étude du *Manipulus florum* m'a donné l'occasion d'échanger avec Chris Nighman une correspondance fructueuse. Mariellе Lamy a accepté avec gentillesse de relire une partie de mon travail, ce dont je lui sais gré. Marc Smith a bien voulu accepter ma contribution à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et s'est intéressé de près à la question du *Manipulus florum*.

Je remercie aussi mes collègues bibliothécaires de la Bibliothèque interuniversitaire de Lyon, qui m'ont accordé un statut de lectrice privilégiée en ces derniers mois de travail.

Malgré tout le temps que je leur ai pris, Xavier a toujours gardé le sourire ; Antoine et Romane continuent d'aimer les châteaux du Moyen Age. Je les en remercie de tout cœur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Chapitre 1 : Le recueil de sermons de Guillaume de Sauqueville

I - Guillaume de Sauqueville

A. Quelques éléments biographiques

Guillaume de Sauqueville a laissé peu de traces dans l'histoire : il n'a pas assumé de charge particulière dans l'ordre dominicain, ce ne fut pas non plus un universitaire connu et on ne connaît de lui qu'une collection de sermons. Il est aujourd'hui difficile de dessiner son portrait. On connaît si peu d'éléments historiquement avérés concernant sa vie qu'il est nécessaire d'examiner avec circonspection les biographies qui ont déjà été écrites, notamment au XIXè siècle. Comme pour beaucoup d'auteurs médiévaux, on se retrouve aujourd'hui devant de nombreuses zones d'ombre.

Ce que l'on sait aujourd'hui de Guillaume de Sauqueville est directement issu des renseignements donnés dans les *Scriptores ordinis Fratrum Praedicatorum*, ouvrage publié entre 1719 et 1721 par le dominicain Jacques Echard (1644-1724), poursuivant le travail entamé par un autre dominicain, le P. Jacques Quétif [13] (1618-1698). Ce

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

monument d'érudition rassemble les notices biographiques des auteurs appartenant à l'ordre dominicain. Depuis le XVIIIè siècle, rien de nouveau n'a été découvert sur la vie de Guillaume, mais beaucoup de flou a finalement obscurci le portrait donné par les deux pères dominicains. Que nous apprend cette toute première notice biographique, et quelles sources historiques ont pu la nourrir ? On lit tout d'abord que le nom de Guillaume de Sauqueville est sujet à plusieurs orthographes, ce dont témoignent en effet les manuscrits : *Guillelmus de Sequavilla, Saccovilla ou Sauquevilla* [14] . Le lieu de naissance de Guillaume serait le diocèse de Rouen, selon Echard. Ces renseignements sont plausibles : il existe aujourd'hui en France une seule commune répondant au nom de Sauqueville, en Seine-Maritime (Haute-Normandie), dans l'arrondissement de Dieppe, canton d'Offranville, effectivement au diocèse de Rouen. On ne sait si Guillaume est originaire de Sauqueville même, mais son origine normande ne fait pas de doute. Son usage de la langue confirme parfaitement ce fait : les passages en français que l'on rencontre dans les sermons sont fortement teintés de dialecte normand [15] . Sauqueville est actuellement un petit village de presque 400 habitants. Son existence est attestée au Moyen Âge : on sait par exemple qu'il y avait des chevaliers de Sauqueville aux XIVè et XVè siècles [16] . Il y avait aussi une collégiale, dont l'origine pourrait remonter au XIIè siècle, et quelques chanoines [17] . Le registre des visites de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud [18] donne quelques détails sur cette collégiale, qui permettent de se faire une idée du lieu. En effet, entre 1248 et 1269, les visites pastorales conduisent l'archevêque à parcourir son diocèse, et à venir à plusieurs reprises à Sauqueville, où il note un inquiétant laisser-aller dans la vie religieuse locale. Ainsi en septembre 1252, il note : *habent parum legendas et libros*. La collégiale compte à ce moment-là six chanoines ; il n'y en a plus que quatre en 1261 : *unus [canonicus] ex eis erat surdus, ita quod non poterat surgere ad matutinas, et in aliis horis parum faciebat*. On trouve également dans le

[13] J. Quétif, J. Echard, Scriptores ordinis Praedicatorum recensiti... inchoavit R. P. F. Jacobus Quétif... absolvit R. P. F. Jacobus Echard..., Paris, 1719-1721, tome I, p. 567.

[14] Le manuscrit Paris BnF lat. 16495 indique au f. 5ra : Incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccouilla, le manuscrit de Bruges reprend cette appellation. Le manuscrit Toulouse 338 donne l'orthographe Sauquevilla en divers endroits. En revanche les manuscrits d'Uppsala et de Rome ne citent pas le nom de l'auteur. Le nom de Sequavilla se trouve non pas dans les manuscrits des sermons, mais dans la liste des maîtres en théologie dressée par Bernard Gui, que nous verrons plus loin.

[15] Voir chapitre 2 p. 102

[16] Charles de Robillard de Beaurepaire, Dictionnaire topographique du département de la Seine-Maritime, éd. J. Laporte, Paris : Bibliothèque nationale-CTHS, 1982-1984, t. 2, p. 947. Le nom de Sauqueville est attesté par des sources archivistiques depuis le XIIè siècle.

[17] C'est C. de Beaurepaire qui donne cette précision. Elle n'est pourtant pas reprise par Ulysse Chevalier, Répertoire des sources historiques du Moyen Âge, tome 2 : topo-bibliographie, Paris, 1894-1903.

[18] Registrum visitationum archiepiscopi Rotomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen (1248-1269), ed. Th. Bonin, Rouen, 1852. Il y est fait état de cinq visites à Sauqueville entre 1251 et 1261, et jamais l'archevêque n'eut l'occasion de noter une amélioration de la situation ! Les extraits cités se trouvent p. 145 et 409.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Registrum le nom de Sauqueville comme patronyme d'un bourgeois de Dieppe, prénommé lui aussi Guillaume [19] . Aucune date de naissance n'a été donnée pour Guillaume de Sauqueville, et nous ne disposons d'aucun indice à ce sujet. Echard présente ensuite Guillaume comme un *cenobii Rotomagensis alumnus*. Si l'on suppose que Guillaume a suivi le parcours scolaire classique permettant aux élèves aptes à suivre des études de continuer leur cursus, dans la mesure où leurs moyens le leur permettaient, il a très probablement commencé son apprentissage à Rouen, le centre urbain le plus proche de chez lui. Rien ne permet de savoir s'il était déjà entré chez les Dominicains à ce moment-là. Les ordres mendiants sont présents à Rouen dès le premier quart du XIIIè siècle ; les Dominicains sont les premiers à s'installer, vers 1226, puis les Franciscains en 1232, les frères Sachets en 1259 et les Carmes en 1269 [20] . Les Dominicains arrivent sous l'archiépiscopat de Thibaud d'Amiens, au moment de la mort de leur fondateur Dominique de Guzman. Ils sont d'abord hébergés aux abords de la ville, au faubourg Saint-Sever, sur l'emplacement de l'ancien manoir Saint-Mathieu. Puis en 1247 ils passent sur la rive droite et s'installent au centre de Rouen dans la paroisse Saint-Sauveur, grâce à un don de Louis IX. C'est Eudes Rigaud qui consacre leur église en 1261. Ils sont l'objet d'un grand engouement dans la ville, en particulier de la part de la bourgeoisie, généreuse en donations et désireuse de se faire inhumer dans leur église, ce qui a considérablement nui aux bonnes relations entre frères mendiants et clergé local. Au moment des troubles urbains en 1281, en réaction à la mauvaise gestion de la ville par les grandes familles rouennaises, les couvents mendiants recueillirent les insurgés, signe de la place qu'occupaient désormais Franciscains et Dominicains à Rouen. Guillaume confirme lui-même son appartenance à l'ordre dominicain à plusieurs reprises, par exemple dans le sermon 49 [21] (f. 117va) : *uulgo Jacobite uocamur ab illo patriarcha Jacob*. On peut aussi lire dans le sermon 63 [22] (f. 138va) : *pater noster beatus Dominicus*. Les études dans l'ordre dominicain sont bien organisées [23] . Chaque couvent a la possibilité d'envoyer trois étudiants poursuivre leur scolarité au *studium generale* de Paris [24] , choisis par le chapitre provincial. Le prieur peut lui aussi envoyer deux étudiants

[19] Registrum…, p. 507 : Eudes Rigaud, alors à Aliermont en février 1264, fait état d'un différend entre Guillaume de Sauqueville, bourgeois de Dieppe, et un meunier prénommé Thomas.

[20] Histoire de Rouen, dir. M. Mollat, Toulouse : Privat, 1979. Guide des archives départementales de Seine-Maritime, t. 1, p. 403, série 36H, rubrique Jacobins de Rouen. Richard W. Emery, The Friars in medieval France : a catalogue of French mendicant convents 1200-1550, New York-London : Columbia University Press, 1962, p. 112.

[21] f. 117va-120va : benedixi ei et erit benedictus, Gen. XXVII (33). In Deut. (28, 6) scribitur et uidetur uerbum indifferenter… (sermon pour la fête de saint Benoît).

[22] f. 137vb-141rb : qui custos est Domini sui glorificabitur, Prou. 21 (27, 18). Qui habet modicum beneficium… (pour la fête de saint Dominique).

[23] Michèle M. Mulchahey, « First the bow is bent in a study… » Dominican education before 1350, Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies, 1998.

[24] William A. Hinnebusch, Brève histoire de l'ordre dominicain, Paris : Cerf, 1990.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

supplémentaires. Peut-être Guillaume fit-il partie des jeunes Normands qui bénéficièrent de cette occasion : s'il était déjà entré dans l'ordre, c'est peut-être ce qui s'est passé, et, une fois à Paris, Guillaume de Sauqueville se serait alors engagé dans le cursus d'études propre à son ordre.

Echard considère que Guillaume est finalement maître en théologie au terme de ses études. Deux hypothèses chronologiques apparaissent alors, appuyées sur des arguments codicologiques différents et aujourd'hui difficilement vérifiables. C'est Bernard Gui, le grand chroniqueur dominicain, inquisiteur, évêque de Lodève (1324-1331), mort en 1331, qui fournit le document de référence concernant la succession des maîtres en théologie dominicains à Paris depuis le premier d'entre eux, Roland de Crémone, en 1229. Cette liste des maîtres se trouve dans le *De quatuor in quibus Deus Predicatorum ordinem insignivit* : elle a été commencée par Etienne de Salagnac puis poursuivie par Bernard Gui [25] jusqu'en 1311, date à laquelle il interrompit son travail. Mais, dans quelques manuscrits, d'autres auteurs restés anonymes ont continué la rédaction au-delà de 1311. C'est une liste de noms, la plupart du temps dépourvue de la moindre indication de date. Guillaume de Sauqueville figure au 77e rang de cette liste : *frater Guillelmus de Sequavilla, Normannus*. Il se trouve entre Hugues de Marciac et Gaillard du Pouget. Cette partie de la liste est une continuation anonyme présente dans quatre manuscrits concordants [26] . Echard [27] parle en outre d'un manuscrit aujourd'hui disparu de la bibliothèque de Langres offrant les mêmes données chronologiques. Cette liste pose des problèmes d'interprétation importants. On constate en effet que si l'intention d'Etienne de Salagnac était bien de réunir les noms de tous les maîtres en théologie dominicains, il semble bien que, le temps passant, son travail se soit transformé en une liste des lecteurs Sententiaires envoyés à Paris pour obtenir ensuite la licence. C'est ce que l'on observe à partir de Remi Florent, au 50e rang de la liste : pour la première fois dans la liste, il est précisé qu'il obtint la licence en 1302 [28] . Tous ses successeurs sont par la suite

[25] L'édition la plus récente de ce texte est : Stephanus de Salaniaco et Bernardus Guidonis, De quatuor in quibus Deus Predicatorum ordinem insignivit, ed. Th. Kaeppeli, Rome : Institutum historicum fratrum Predicatorum, 1949 (Monumenta ordinis fratrum Predicatorum historica, 22). Etienne de Salagnac définit ainsi son projet (p. 124) : illorum tantum nomina annotavi qui ab anno Domini MCCXXX usque ad annum ejusdem Domini benedicti MCCLXXVII, quo hec scripsi, in theologia Parisius docuerunt et juxta morem dignitatem magistralem exercuerunt. Une première édition de ce document avait été faite par H. Denifle dans : Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters, hrsg. von P. H. Denifle O.P. und F. Ehrle S.J., zweiter Band, Berlin : Weidmann, 1886, p. 203sqq. Célestin Douais a lui aussi proposé une édition du catalogue de Bernard Gui d'après les manuscrits Toulouse 489 et 490 notamment, mais elle semble peu rigoureuse. Voir C. Douais, Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères Prêcheurs, Paris-Toulouse, 1884, p. 163-168.

[26] Il s'agit des manuscrits : Bologne, Bibl. univ., 1535 ; Toulouse, Bibl. mun., 489 ; Paris, Bibl. nat. de France, lat. 4348 ; Barcelone, Bibl. univ., 218.

[27] In cod. Lingon. numeratur 74 et dicitur de Sequavilla Normannus, subjiciturque F. Hugoni de Marchiaco Albiensi provinciae Tolosanae pro anno MCCCXXI assignato in cap. gen. Florent. (J. Quétif, J. Echard, Scriptores…, I, p. 567). Ce manuscrit perdu du De quatuor… est aussi signalé par T. Kaeppeli dans son édition, p. XX de l'introduction.

[28] B. Guidonis, De quatuor…, p. 131 : fr. Remigius Florentinus, licentiatus per Bonifacium papam VIII anno Domini MCCCII.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

considérés en fonction de l'année d'obtention de la licence ; il n'est plus fait mention de la maîtrise. On sait par ailleurs que Hugues de Marciac a obtenu la maîtrise le 19 janvier 1324, et Dominique Grima, qui figure au 79e rang, le 19 juillet 1322, ce qui est un autre signe que la continuité chronologique n'est pas fondée sur l'année d'obtention de la maîtrise. Selon cette première hypothèse, Guillaume de Sauqueville aurait obtenu sa licence en théologie, et non la maîtrise, aux environs de 1322.

La deuxième hypothèse est donnée par Echard à partir d'un manuscrit de la bibliothèque de Caracassonne, actuellement disparu [29] . Il signale que Guillaume de Sauqueville a été envoyé à Paris pour lire les Sentences et qu'il se place chronologiquement entre Mathieu des Ursins et Raymond Béquin. Il aurait été substitué à Michael de Furno, et aurait donc lu les Sentences à Paris en 1316. Ce manuscrit est appelé *Catalogus Bernardi Guidonis*, sans que l'on ne sache rien de plus sur son contenu, mais Echard parle explicitement de lecture des Sentences, et ne fait pas allusion à une charge de maître en théologie. Le cartulaire de l'université de Paris [30] , même s'il ne mentionne jamais le nom de Guillaume de Sauqueville, confirme indirectement cette version : Michael de Furno a bien été nommé deux fois lecteur sententiaire, une première fois au chapitre de Bologne en 1315, une seconde au chapitre de Lyon en 1318. Or l'exercice de lecteur des Sentences se faisait sur une année, voire deux consécutives au maximum. Il ne peut s'agir de deux années d'études séparées. On comprend donc qu'il n'a pas été lecteur en 1316, l'hypothèse d'un remplacement imprévu par Guillaume de Sauqueville est donc tout-à-fait acceptable.

Les deux hypothèses sont-elles réellement inconciliables [31] ? A la lecture de la notice d'Echard et à la lumière des différents manuscrits cités, on peut supposer que Guillaume de Sauqueville a été lecteur Sententiaire à Paris en 1316 et qu'il a ensuite obtenu sa licence en théologie vers 1322. Il faut compter en effet six ans entre la première année de lecture des Sentences et l'éventuelle obtention de la licence [32] . Rien ne dit qu'il ait poussé plus loin ses études jusqu'à la maîtrise. Dans ses sermons, il ne se présente jamais en tant que maître ; une brève mention dans le sermon 16 [33] (f. 39vb) laisserait

29 In catalogo Bernardi Guidonis in cod. Carcasson. recensetur inter fr. Mattheum de Ursinis Romanum postea cardinalem, qui pro MCCCXV in cap. gen. Bonon. Et Raimundum Becquini qui pro MCCCXVII in Pampilon. Ad legendas Parisius Sententias assignati fuerunt, et dicitur de Sequavilla : unde anno MCCCXVI Sententias eum legere incepisse verisimilimum f. Micheli de Furno Insulensi substitutum, qui pro eo destinatus quidem fuerat, sed ad annum MCCCXVIII fuit postea prorogatus (J. Quétif, J. Echard, Scriptores…, I, p. 567). Le manuscrit est introuvable, mais il est existe une copie éditée au XVIIè siècle par Thomas Souèges, dans Année dominicaine, ou Vies des saints, bienheureux…, Amiens, 1693, août, première partie, p. VI-XIV.

30 Chartularium universitatis Parisiensis, ed. H. Denifle et H. Chatelain, Paris, 1894, t. II, p. 173-174, n° 717 ; p. 203-204, n° 744 ; p. 218, n° 761. Les décisions des chapitres généraux de l'ordre dominicain sont reportées dans l'édition du cartulaire pour les domaines qui concernent l'Université de Paris : on connaît donc les noms des dominicains nommés pour lire l'année suivante les Sentences à Paris.

31 A. de Guimarães esquisse rapidement cette solution dans : « Hervé Noël († 1323). Etude biographique », dans Archivum fratrum Predicatorum, 8, 1938, p. 67.

33 F. 39vb-42vb : ambulate in dilectione (Eph. 5, 2). Quamuis non deceat domicellum habere… (troisième dimanche du Carême).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

même penser qu'il travaille avec un maître et assure parfois la collation de l'après-midi. Il dit en effet : *hoc ideo dixi quia magister hodie mane tamquam priuilegium dicens quem decebat habere palefridum*… Poursuivant la métaphore avec le sujet choisi dans le prothème de ce sermon, il se désigne comme le *famulus pedissecus* du maître, dont il définit ainsi le travail : *deducere eumdem palefridum [siue] thema ab eo iam deductum*. Il est encore plus clair dans le sermon 102 (f. 223ra-rb) :

Primas nuptias celebrauit magister hodie mane, predicans primo de nuptiis que nuptie prime non caruerunt sollempni benedictione, multa bona dixit et sollempniter. […] Set ego nunc in uespere habeo secundas nuptias celebrare, secundo de nuptiis predicare.

Guillaume de Sauqueville a-t-il jamais été maître en théologie ? Aucun élément ne permet d'avancer une hypothèse. En revanche, il a composé sa collection de sermons à une époque où il n'avait pas encore atteint la maîtrise. La biographie que l'on peut écrire de Guillaume de Sauqueville ne peut être plus précise, tant les éléments historiques font défaut. Nous n'avons aucune idée de sa carrière à Paris ni de la date de sa mort [34] . C'est un portrait semblable à celui de ses contemporains les moins connus [35] .

B. Guillaume de Sauqueville et l'historiographie

Après la publication de la notice biographique des Pères Quétif et Echard, on trouve le nom de Guillaume de Sauqueville mentionné dans plusieurs bibliographies, mais brièvement et sans nouveaux éléments. Le bibliographe hambourgeois Johann Albert Fabricius (1668-1736) accorde à Guillaume une très courte notice dans sa *Bibliotheca latina* [36] , publiée peu de temps après les *Scriptores ordinis fratrum Predicatorum*, et mentionne l'existence du manuscrit belge. Au XIXè siècle, quelques bibliographes signalent aussi l'existence de Guillaume, mais ils copient la notice de l'un d'entre eux, le chanoine Ulysse Chevalier [37] , qui lui-même abrège sévèrement les informations données par Quétif et Echard. Il faut attendre Noël Valois [38] et son article dans l'*Histoire littéraire de*

[32] A la faculté de théologie, l'étudiant lit la Bible pendant deux ans, puis les Sentences pendant deux ans aussi. Puis, à partir des années 1250, sont prévues quatre années de préparation aux actes du maître (disputes, sermons). Enfin arrive la licence, qui n'est pas conférée tous les ans. Voir P. Glorieux, Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIè siècle, Paris : Vrin, 1933, p. 21-23 de l'introduction.

[34] Les études les plus récentes sur l'université de Paris, très largement orientées vers la prosopographie, n'ont pas encore permis de détecter la présence de Guillaume. Ainsi les rotuli parisienses restent muets. Voir William J. Courtenay, Rotuli parisienses : supplications to the pope from the University of Paris. Vol. 1, 1316-1342, Leiden : Brill, 2002 (Education and society in the Middle Ages and Renaissance, 14).

[35] Hugues de Marciac et Gaillard du Pouget ont été cités comme titulaires de la licence de théologie avant et après Guillaume de Sauqueville : ils n'ont laissé aucune œuvre écrite ni trace historiographique. Ainsi le répertoire des auteurs dominicains de Th. Kaeppeli ne mentionne pas leurs noms.

[36] Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis, Florence, 1858, t. 3, p. 154 : Guilelmus de Saccovilla, cujus sermones dominicales manuscritos memorat Sanderus p. 183 Biblioth. Belgic. Incipit : videns civitatem flevit.

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

la France de 1914 pour que l'on commence à lire les textes de Guillaume et à aborder la question du contenu des sermons. N. Valois reprend tous les éléments biographiques déjà connus, et les place en regard des textes. En effet, fidèle au travail d'érudition littéraire des Bénédictins de Saint-Maur, il est le premier à avoir lu de manière critique les sermons. C'est également lui qui relève deux éléments internes qui seront par la suite d'une influence durable sur l'appréciation chronologique de l'œuvre : la présence d'un sermon consacré à saint Louis, canonisé en 1297, et la mention de la reine Jeanne de Navarre, morte en 1305. N. Valois donne aussi de larges extraits des sermons et livre son appréciation personnelle sur le style de l'auteur. Son travail constitue un vrai changement historiographique au sujet de Guillaume de Sauqueville, considéré jusque là comme un auteur de peu d'intérêt. Il offre un premier accès direct au texte dont vont se saisir les historiens français, très orientés dans les années 1920 et 1930 sur l'étude de la féodalité, dans une interprétation nouvelle fuyant la classique vision historisante. Marc Bloch publie en 1923 *Les rois thaumaturges*, sous-titré : *étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*. C'est dans ce livre pionnier, « son premier vrai livre », selon Jacque Le Goff [39], « qui fait de ce très grand historien le fondateur de l'anthropologie historique », que l'on trouve pour la première fois utilisé par un historien un extrait d'un sermon de Guillaume de Sauqueville. Il s'agit du sermon *Osanna filio David*, dans lequel Marc Bloch note « un orgueil national extrêmement vif [40] », et précise que c'est par N. Valois qu'il a pris connaissance du texte. Dans le même temps, en Allemagne, au début des années 1930, un courant historiographique mené par Helmut Kämpf oriente ses travaux sur la royauté et le pouvoir royal. Ces historiens se sont penchés sur les derniers siècles du Moyen Âge et notamment sur la documentation de l'époque de Philippe le Bel et ses fils. Les nombreuses allusions au roi et à ses attributs (fleur de lys, oriflamme) étant connues grâce à N. Valois, c'est pour cette raison que des sermons de Guillaume de Sauqueville ont été édités pour la première fois, de manière partielle, en 1935 [41]. A l'exception de l'historienne américaine Elizabeth Brown, l'historiographie va désormais se concentrer sur quelques sermons seulement, se désintéresser de la vie de Guillaume et s'éloigner des éléments historiques puisés chez Bernard Gui, sans pour autant s'attacher à un travail d'édition complet.

37 U. Chevalier, Répertoire des sources historiques du Moyen Âge. Tome 1 : bio-bibliographie, Paris, 1877-1883, p. 1979 : Guillaume de Sauqueville (Saccovilla, Sequavilla), dominicain à Rouen, 1330. On retrouve les mêmes informations dans Noémi-Noire Oursel, Nouvelle biographie normande, Paris, 1886-1912, t. 2, et dans Joseph-André Guiot, Les trois siècles palinodiques, Rouen, 1898.

38 N. Valois, « Guillaume de Sauqueville, dominicain », dans Histoire littéraire de la France, Paris : Imprimerie nationale, t. 34, 1914, p. 298.

39 J. Le Goff signe la préface à la réédition de l'ouvrage parue en 1983 chez Gallimard (p. II).

40 Ibid., p. 131.

41 Helmut Kämpf, Pierre Dubois und die geistigen Grundlagen des französischen Nationalbewußtseins um 1300, Leipzig-Berlin, 1935, p. 112-114. Hildegard Cöster, Der Königskult in Frankreich um 1300 im Spiegel von Dominikanerpredigten, thèse dactyl., Francfort, 1935-1936.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

La collection de sermons nous apporte-t-elle quelque chose dans la connaissance de son auteur ? La réponse est presque négative : on peut lire entre les lignes, remarquer les thèmes de prédilection, mais aucun élément précis ne provient des sermons eux-mêmes, hormis, on l'a vu, le signe de l'appartenance à l'ordre dominicain. On constate, à la lecture des sermons de Guillaume de Sauqueville, qu'il a une excellente connaissance du monde universitaire, ce qui tend à prouver qu'il en fait lui-même partie. Il est familier de l'institution et de son personnel : il parle du recteur de l'université dans le sermon 1, des *bedelli communes*, les appariteurs qui assistaient les enseignants (sermon 8). Il connaît bien les facultés et les disciplines que l'on y enseigne (sermon 48), le mode d'accès aux grades, comme à celui de maître en théologie (sermon 71). Il critique à plusieurs reprises les étudiants qu'il voit peu intéressés par leurs études, comme dans le sermon 74 (f. 171va) :

Unde uidetur esse de quibusdam sicut est de quibusdam scolaribus, qui licet habeant libros proprios, tamen eos raro aut numquam aperiunt ad studendum set sunt uagi et discurrunt hinc inde et in friuolis se occupant. Unde libri eorum sunt ita pleni puluere quod in eis possent describi cyfre algorismales.

C'est également, comme le montre aussi cet exemple, un familier du monde du livre, de son élaboration (la compilation rédigée par un clerc dans le sermon 5) à sa mise à disposition publique (les stationnaires, dans le sermon 81). Guillaume connaît aussi très bien la vie religieuse au quotidien, le fonctionnement d'un couvent et de sa communauté (le réfectoire dans le sermon 82), la visite d'inspection régulière du *visitator*, chargé de contrôler les excès éventuels (sermon 5), l'autorité du prieur, du maître général. Tous ces éléments permettent de cerner le portrait de cet homme, dominicain à l'université de Paris, mais ne donnent aucun cadre chronologique précis.

II - Description des sermons de Guillaume de Sauqueville

L'unique œuvre attribuée à Guillaume de Sauqueville est un ensemble de 106 sermons dont le témoin le plus complet se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France sous la cote lat. 16495. La description des sermons de Guillaume de Sauqueville est donc très liée à ce manuscrit, qui est l'exemplaire le plus important. Nous allons dans un premier temps nous attacher à la description de ce recueil en tant qu'œuvre, les autres témoins étant peu nombreux et très partiels. Nous entreprendrons ensuite une description codicologique de tous les manuscrits, pour aboutir à un essai de datation de l'œuvre. Les sermons sont désignés selon l'ordre du manuscrit BnF lat. 16495, dont J.-B. Schneyer a dressé une liste, qui s'est avérée incorrecte dans deux cas, ce qui explique l'ajout de deux numéros dans la série, les sermons 43bis et 63bis [42] .

[42] Voir la liste des sermons donnée en annexe 2.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

A. Sermones de tempore et sermones de sanctis

Les sermons sont répartis en deux séries distinctes dans le manuscrit parisien : une première partie à partir du f. 5ra qui porte un titre générique directement accolé à l'annonce du sermon 1 (*incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccouilla*). Elle compte 34 sermons. A défaut de titre explicitement donné dans le manuscrit, nous les intitulons *sermones de tempore*. La deuxième partie commence au f. 95ra et s'intitule de manière plus précise : *incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccouilla de sanctis*. Celle-ci est plus importante en longueur et en nombre puisqu'elle rassemble 72 sermons *de sanctis*. La collection est globalement bâtie selon l'ordre chronologique de l'année liturgique. Les indications régulièrement données par le copiste en marge inférieure permettent de reconstituer le calendrier suivi et de déterminer pour quel dimanche ou fête de saint chaque sermon a été rédigé. Ces mentions marginales montrent que la succession des *sermones de tempore* respecte la chronologie d'une année liturgique : on commence par sept sermons consacrés aux quatre dimanches de l'Avent, le temps de Noël est ensuite laissé de côté, puis on passe à l'Epiphanie, au Carême (quatre dimanches) et à la Semaine Sainte, enfin une série de dimanches après l'octave de Pâques puis la Pentecôte. Trois sermons indépendants du calendrier liturgique viennent clore la série : un dimanche sans date et deux sermons pour un synode. Les dates manquent pour quelques sermons, soit que le parchemin ait été gratté, comme au f. 28ra pour le sermon 11 *Melior horum est caritas*, soit que le scribe ait uniquement noté *dominica*, comme pour le sermon 14 *Jhesu fili David* (f. 36va), le sermon 17 *Testimonium Christi* (f. 44va), le sermon 32 *Anima plus est quam esca* (f. 94va). Quant aux deux derniers sermons de la série, les sermons 33 et 34 *Videte quomodo caute ambuletis*, la mention marginale a été ajoutée par une autre main que celle du scribe [43] , alors que le verset qui leur sert de thème principal (Eph. 5, 15) est traditionnellement utilisé chez les Dominicains [44] pour le 20e dimanche après la Trinité, ce qui est concordant avec la chronologie. On remarque que le temps de Noël, fondamental dans le temps liturgique chrétien, ne donne lieu à aucun sermon *de tempore*. Inversement, un même dimanche peut être illustré par deux voire trois sermons, comme le 2e dimanche de l'Avent.

L'ordre de l'année liturgique est moins bien respecté en ce qui concerne les sermons des saints. La série commence avec deux sermons pour saint André (fête le 30 novembre) et se poursuit jusqu'à la fête de sainte Catherine (25 novembre), soit 57 sermons qui suivent l'ordre des fêtes des saints, à de rares exceptions près : le sermon 61 (fête de saint Augustin, 28 août) est placé au milieu des cinq sermons consacrés à l'Assomption (15 août) ; le sermon 86 (fête de saint François, 4 octobre) se trouve placé entre le sermon 85 pour les défunts et le sermon 87 pour la saint Martin (11 novembre). La fin de la série, du sermon 92 (fête de saint Dominique, 5 août) au sermon 106, est plus mélangée : ce sont essentiellement des sermons *de casibus*, pour un synode (sermon

[43] Cette mention indique (f. 94ra) : in synodo.

[44] Maura O'Carroll, « The lectionnary of the Proper of the year in the Dominican and Franciscan rites of the thirteenth century », dans Archivum fratrum Predicatorum, 49, 1979, p. 79-103.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

106), un confesseur, pour le temps qu'il fait (*pro serenitate temporis*, sermons 103 à 105), pour un mariage (sermon 102), mais aussi pour des saints (Dominique et Lucie, sermon 97).

Guillaume propose des sermons en suivant de manière très classique l'année liturgique, ce que l'on remarque particulièrement dans la partie *de sanctis*, où ne figurent que les saints les plus couramment connus. Tous les grands noms du calendrier chrétien s'y trouvent et on ne rencontre aucun saint local. Hormis la Nativité, les événements de la vie de Jésus font l'objet d'un ou plusieurs sermons. La Passion et la Résurrection sont intégrées dans le cycle de Pâques et figurent parmi les sermons *de tempore* (sermons 19 et 21) ; la vie du Christ est ensuite illustrée dans les sermons *de sanctis* par un sermon sur la Circoncision (43), deux sermons sur l'Epiphanie (43bis et 44), un sermon sur la Cène (55), l'Ascension (57) et la couronne du Christ (98). C'est surtout la Vierge qui fait l'objet d'une prédilection affirmée de la part de Guillaume de Sauqueville. Il lui consacre quinze sermons qui figurent dans la partie *de sanctis* : deux sermons pour la Conception de la Vierge (8 décembre, sermons 38 et 39), cinq sermons pour l'Annonciation (25 mars, sermons 50 à 54), cinq encore pour l'Assomption (15 août, sermons 64, 65, 66 à 69) et trois pour sa Nativité (8 septembre, sermons 71 à 73). La prédilection des Dominicains pour la Vierge Marie est une de leurs caractéristiques les plus connues. Guillaume y fait lui-même allusion dans le sermon 72 (f. 162ra-rb) :

Inter alios religiosos predicatores quadam singulari prerogatiua gloriantur se esse filios beate Virginis et merito, quia ipsa fuit mater Christi dando sibi habitum nostre humanitatis. Ita est mater ordinis dans nobis habitum nostre religionis et itaque fratres non sumus ancille filii set libere (Gal. 4, 31).

La dévotion mariale a eu dès l'origine de l'ordre dominicain une place très importante, notamment dans la liturgie. La journée était rythmée de plusieurs louanges et chants en l'honneur de Marie, depuis les Matines jusqu'au *Salve Regina* du soir [45] . L'*Ave Maria* est ainsi particulièrement prisé des Prêcheurs. Lors de la profession, chaque Dominicain fait promesse d'obéissance à la Vierge et à Dieu [46] . Cet attachement est peu à peu entré dans la légende de l'ordre : on peut admirer encore aujourd'hui au musée de Cortone une peinture sur bois de Fra Angelico intitulée *Saint Dominique reçoit l'habit de l'ordre dominicain des mains de la Vierge Marie*, et datée de l'année 1436. Guillaume confirme cet attachement à la Vierge de manière très nette. Le dominicain inclut dans les sermons *de sanctis* des sermons sur les deux principaux fondateurs des ordres mendiants ; on trouve donc cinq sermons sur saint François (sermons 76 à 79 et 86) et deux sermons sur saint Dominique (sermons 63 et 92). Ces sermons sont très riches en anecdotes sur la vie

[45] Humbert de Romans, Expositio super constitutiones fratrum Predicatorum, dans Opera de vita regulari, ed. J. J. Berthier, Rome, 1889, II, p. 70-71.

[46] André Duval, « La dévotion mariale dans l'ordre des frères Prêcheurs », dans Maria. Etudes sur la Sainte Vierge, Paris : Beauchesne, 1952, t. 2, p. 739-782. Michel Tarayre, La Vierge et le miracle. Le Speculum historiale de Vincent de Beauvais, Paris : H. Champion, 1999, p. 12-13. Pour un bilan récent et précis sur la question de la piété mariale des Dominicains, voir : Laura Gaffuri, « La predicazione domenicana su Maria (il secolo XIII) », dans Gli studi di mariologia medievale. Bilancio storiographico. Atti del I Convegno mariologico della Fondazione Ezio Franceschini (Parma, 7-8 nov. 1997), Firenze : SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2001, p. 193-215.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

de chacun des deux personnages et s'inspirent directement des vies de saints [47] .

La collection de sermons de Guillaume de Sauqueville couvre toute l'année universitaire et va même au-delà de ce calendrier : on constate que des sermons sont prévus pour des dates auxquelles l'université suspend traditionnellement ses cours. L'année universitaire [48] commence en effet à la mi-septembre et se termine le 29 juin, elle est interrompue pendant les vacances de Noël, du 17 décembre au 8 janvier, et quelques jours à Pâques. Si la période de Noël est effectivement laissée de côté par Guillaume, on trouve tout de même dans la collection des sermons dont les dates correspondent aux vacances universitaires, à des moments où les maîtres n'assurent plus de cours : plusieurs sermons se situent pendant les vacances d'été, comme les sermons 61 et 62 pour la fête de Marie Madeleine (22 juillet). Il ne peut donc s'agir de textes prévus dans le cadre strict des activités et enseignements de l'université, ni reflétant une activité de prédicateur en lien avec l'université. Par ailleurs, seuls les maîtres en exercice prêchaient tout au long de l'année. Avant la maîtrise, l'étudiant a bien l'occasion de prêcher lui aussi, mais cela reste très ponctuel. Il s'agit plutôt d'un recueil offrant un choix de sermons destinés à couvrir l'année liturgique complète, tout du moins dans ses principaux moments, et se réserve même une partie consacrée à des circonstances particulières, comme le mariage.

L'œuvre de Guillaume de Sauqueville n'a jamais été éditée dans son ensemble. Comme cela a été dit plus haut, c'est Noël Valois qui a commencé à s'intéresser au texte, dans la notice biographique qu'il publie en 1914, accompagnée de nombreux extraits des sermons. Puis H. Cöster donne pour la première fois deux sermons complets, dans sa thèse, achevée en Allemagne en 1935 [49] : elle transcrit deux sermons : *Osanna filio David* (sermon 37) et *Rex sapiens populi stabilimentum est* (sermon 70), et donne des extraits de *Et erunt signa in sole et luna* (sermon 38). La même année, Helmut Kämpf [50] donne lui aussi une transcription du sermon *Osanna filio David*. Enfin en 1995, Vincent Serverat [51] renouvelle l'intérêt porté à Guillaume de Sauqueville en éditant le sermon 11 et en l'étudiant dans une perspective d'histoire intellectuelle en lien avec le lullisme.

[47] Voir chapitre 2 p. 71 sqq.

[48] P. Glorieux, Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIè siècle, Paris : Vrin, 1933, p. 21 et du même auteur, « L'enseignement au Moyen Âge : techniques et méthodes en usage à la faculté de Théologie de Paris au XIII^{e} siècle », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 35, 1968, p. 65-186. J.-M. Goglin, L'enseignement de la théologie dans les ordres mendiants à Paris au XIIIè siècle, Paris : Editions franciscaines, 2002.

[49] Son travail est resté à l'état de dactylographie est n'a jamais été publié.

[50] H. Kämpf, Pierre Dubois und die geistigen Grundlagen des französischen Nationalbewußtseins um 1300, Leipzig-Berlin, 1935, p. 112-114.

[51] Vincent Serverat, « "Trouver chaussure à son pied". Un passage anti-lullien dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 62, 1995, p. 443-469.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

B. Les collationes

Quelques sermons sont explicitement désignés dans le manuscrit parisien comme étant des *collationes* : il s'agit des sermons 30, 65 et 69 [52] . Par ailleurs Guillaume fait allusion à trois autres *collationes* qu'il cite en renvoi, comme il a l'habitude de le faire, mais ce sont des références peu claires. Ainsi dans le sermon 26 [53] , il dit : *quere concordantias, si uis, nota introitum collationis istius sermonis precedentis Siquis loquitur quasi sermones*. On ne comprend pas très bien à quelle collation il fait allusion, mais il s'agit probablement du sermon 25, bref sermon qui est le complément du sermon 24. Mais l'introduction du sermon 25 a peu de rapports avec la dernière partie du sermon 26, où se trouve le renvoi. De même, dans le sermon 78 consacré à saint François, on lit le renvoi suivant (f. 180va) : *auctoritatem hanc habes exposita in collatione que incipit Amice etc. et sunt ibi multa que possunt applicari ad beatum Franciscum*. Or les deux sermons dont l'incipit contient le mot *amice* sont précisément les sermons 77 et 78, ce qui équivaut à une sorte de renvoi en boucle. Quelques lignes plus loin, Guillaume annonce une nouvelle collation : *ut habes in collatione predicta, in alia que incipit Sedet ad dexteram Maiestatis in excelsis*. Mais aucun sermon ne commence par ce verset. On retrouve donc le même cas de figure que pour les renvois erronés de sermon à sermon. Il existe enfin une dernière catégorie de collations, que l'on peut probablement désigner ainsi même si Guillaume ne précise rien à leur sujet : ce sont les sermons brefs donnés à la suite d'un sermon construit sur le même verset. On en trouve quelques uns dans la collection, sans pour autant être sûr qu'il s'agisse de collation à proprement parler [54] . La *collatio* est un genre de sermon dont Olga Weijers [55] donne une définition précise : « Dans le milieu universitaire, il s'agit d'un genre de sermon, qui diffère du sermon ordinaire (*sermo*) du fait

[52] Sermon 30 : f. 84ra-85rb : tertio pro collatione. Celestis prebenda est nobis debita ratione donationis legatarie… Sermon 65 : f. 150va-151rb : de secundo principali in collatione dicebatur quod sibi morienti quicquid est nociuum… Sermon 69 : f. 159ra-161va : Exiens de finibus Tyri uenit per Sydonem ad mare, Mc. VII (31). Sicut in sermone dictum fuit, differentia est inter torrentem…

[53] f. 69rb-73rb : Si quis loquitur quasi sermones Dei, I Pe. 4 (11). Homo qui numquam exiuit nec exire desiderat…

[54] Ainsi le sermon 74, f. 168rb-169vb : Angelis suis mandavit de te ut custodiant te. Auantagium magnum est ei qui habet… est suivi d'un sermon construit sur le même verset, mais plus court (f. 169vb-171va).

[55] O. Weijers, Terminologie des universités au XIIIè siècle, Roma : Ateneo, 1987, p. 372-373. L'auteur indique les différentes acceptions de ce terme, notamment celle de dispute universitaire, et ajoute que cette pratique de prédication a peut-être été introduite à l'université de Paris par le dominicain Jourdain de Saxe. Les premiers exemples de collationes remontent aux années 1240. Pour une mise au point bibliographique récente : Mariken Teeuwen, The vocabulary of intellectual life in the Middle Ages, Turnhout : Brepols, 2003 (CIVICIMA, 10), p. 232-234. Voir aussi Jacqueline Hamesse, « Collatio et reportatio : deux vocables spécifiques de la vie intellectuelle au Moyen Âge », dans Terminologie de la vie intellectuelle au Moyen Âge. Actes du colloque Leyde 20-21 sept. 1985, ed. O. Weijers, Turnhout : Brepols, 1988 (CIVICIMA, 1), p. 78-83. J. Hamesse a précisé la définition du sermon universitaire dans : « La prédication universitaire », dans La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del XXII convegno int. (Assisi, ott. 1994), Spoleto : Centro di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 47-79. Elle souligne notamment la difficulté de caractériser les sermons universitaires du fait du manque de renseignement sur les conditions mêmes de la prédication.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

qu'il est plus court et plus simple. En fait, la *collatio* universitaire est généralement une prédication où l'on reprenait, après vêpres, le sujet du sermon du matin ou qui constituait simplement la fin de ce sermon, mais il arrive aussi qu'elle fût une prédication autonome faite par un autre maître ou bachelier. [Elle] avait lieu les dimanches et jours de fête non pas dans l'église, mais, par exemple, devant l'auditoire d'un couvent. » Cette définition correspond très bien au cas de Guillaume de Sauqueville : les *collationes* sont généralement des sermons plus courts que les autres et qui se rattachent assez clairement au sermon qui les précède. Le sermon 69 est caractéristique : construit sur le même verset que le sermon 68, soit Mt. 7, 31, il constitue un approfondissement du thème du fleuve traité dans le sermon, comme le souligne Guillaume dès la première phrase (f. 159ra) : *sicut in sermone dictum fuit, differentia est inter torrentem et fluuium quia torrens frequenter deficit antequam ad mare perueniat, set fluuius undique continuat cursum suum*. A partir du verset Eccle. 1, 7, il choisit de poursuivre sur le même thème et de comparer la Vierge au fleuve Jourdain : *spiritualiter beata Virgo non solum propter causas dictas in sermone, ymmo etiam propter alias potest fluuio et maxime Jordani proprie comparari*. Quatre points de comparaison sont ensuite détaillés puis la *collatio* se transforme en un véritable sermon : lorsque le prédicateur conclut cette quadruple comparaison et revient au thème initial, il introduit en fait une nouvelle division à partir du verset Can. 4, 8 et ajoute un nouveau développement. La collation est un sermon comme les autres pour Guillaume, les circonstances particulières qui encadrent ce type de texte n'affectent ni le contenu ni la forme.

C. Une collection soigneusement composée

Quelques indices montrent que la collection de sermons de Guillaume de Sauqueville, telle qu'elle est connue dans le manuscrit BnF lat. 16495, a été composée selon un plan prévu à l'avance. La preuve la plus évidente est le système de renvoi d'un sermon à l'autre, utilisé pour abréger le texte. Ces renvois sont intégrés dans le texte et se présentent sous la forme d'une incise du type : *sicut habes in sermone*… L'incipit du sermon concerné est ensuite donné. Ces renvois montrent qu'il ne peut s'agir d'une collecte de sermons faite au fil des prêches dans l'année, puisqu'ils ne respectent pas l'ordre chronologique des sermons dans le recueil, c'est-à-dire qu'un sermon peut renvoyer à un autre sermon postérieur dans le manuscrit, et théoriquement dans le temps. Ainsi à la fin du sermon 74 [56] (f. 169vb), on peut lire : *ubi nota de citationibus diuersis que procedunt de curia iudicis, sicut habes in sermone Venite ad nuptias ibi etc*. Le sermon *Venite ad nuptias* est le sermon 102, et le thème de la cour de justice de l'évêque y est effectivement traité [57] . Parfois les renvois se font entre sermons *de tempore* et *de sanctis*. Donc au moment de la composition du recueil parisien, tous les textes existaient déjà, il s'agit d'une composition a posteriori. Un détail pose tout de même problème : on trouve dans les sermons *de sanctis* deux renvois à des sermons qui n'existent pas dans la collection. L'un se trouve à l'extrême fin du manuscrit, dans le sermon 106 (f. 237va), où

[56] Sermon 74, f. 168rb-169vb : angelis suis mandavit de te ut custodiant te. Auantagium magnum est ei qui habet…

[57] f. 223ra-226ra : uenite ad nuptias, Mt. 22 (4). Statutum principale est extra de nuptiis… (ligne 60 et suivantes).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

on lit : *hic nota exemplum quod habes in sermone Super muros de episcopo theutonice*. De même, dans le sermon 71 (f. 164ra), on lit : *expone figuram ut alibi in sermone Receptum est uas in celum*. Or aucun de ces deux sermons ne fait partie de la collection. L'incipit donné étant bref et se résumant à une partie de verset biblique seulement, il est difficile de pousser l'enquête plus loin. Le système de renvois d'un sermon à l'autre n'est pas seulement un moyen technique de naviguer entre les sermons pour gagner du temps, qui aurait donc pu être créé par le scribe, en tant qu'utilisateur du recueil. Ce système est plus probablement le fait de l'auteur lui-même, et il a ensuite été maintenu par les scribes qui ont copié le texte : il faut en effet une excellente connaissance du contenu de la centaine de sermons pour pouvoir insérer des renvois à bon escient. Il faut aussi avoir une maîtrise de l'ensemble de la collection, ce qui n'est pas toujours le cas d'un simple scribe. En revanche, le fait que plusieurs renvois soient erronés, c'est-à-dire ne renvoient pas à des textes présents dans la collection parisienne, laisse penser qu'un choix de sermons a été fait dans un ensemble plus vaste, peut-être par le possesseur du manuscrit, et que des sermons de Guillaume de Sauqueville ont été laissés de côté. De même, dans plusieurs sermons, certains passages sont réutilisés mot à mot : ils ont donc été recopiés par l'auteur et ne correspondent pas à une parole effective. Guillaume compare par exemple la Vierge aux lettres soigneusement scellées : *littera continens hoc secretum est Maria concipiens in utero Dei filium*. On peut lire cette phrase dans le sermon 39 (f. 102vb), consacré à la fête de la Conception de la Vierge, mais aussi, recopiée à l'identique et intégrée dans la même comparaison avec les lettres scellées, dans le sermon 50 (f. 121vb) pour la fête de l'Annonciation. La phrase est accompagnée dans les deux contextes de la citation de Jo. 1, 14 et de l'hymne *Verbum patris processu temporis*.

Une particularité de la collection est d'intégrer deux sermons de Thomas d'Aquin. Les sermons 52 et 54, présentés comme deux sermons donnés pour la fête de l'Assomption, constituent en réalité l'*Expositio Salutationis angelicae* de Thomas [58]. Ils sont présentés l'un et l'autre sans le moindre signe distinctif : rien ne permet de savoir qu'ils ne sont pas de Guillaume de Sauqueville [59]. Déterminer l'authenticité des sermons de Thomas d'Aquin est une question délicate, mais dans le cas de l'*Expositio*, elle ne pose pas de véritable problème. I. F. Rossi a donné, pour étayer son édition de l'*Expositio*, des preuves convaincantes. Dans une étude plus récente, le P. Bataillon et le P. Torrell ne remettent pas ce fait en question [60]. Nous reprendrons à son sujet la conclusion du P. Bataillon selon lequel « il s'agit probablement d'un sermon ordinaire avec sa *collatio* prêché par Thomas à Paris et ajouté ensuite pour compléter les trois séries de *collationes*. » L'*Expositio Salutationis angelicae* a été composée dans les années 1273 [61].

[58] Le texte a été édité à plusieurs reprises. L'édition correcte est celle de I. F. Rossi : « S. Thomae Aquinatis Expositio Salutationis angelicae », dans Divus Thomas, 34, 1931, p. 445-479. L'auteur a publié une première fois ce travail sous forme de monographie, sous le même titre, à Piacenza, en 1931.

[59] Le répertoire de J.-B. Schneyer répertorie bien les sermons de Thomas d'Aquin mais cette pièce n'y figure pas. Peut-être est-ce dû à son titre ou à sa construction, qui n'en font pas un sermon très classique.

[61] J.-P. Torrell, « Thomas d'Aquin prédicateur », dans Revue thomiste, 82, 1982, p. 213-245, spéc. p. 216.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Guillaume a découpé en deux le texte de Thomas ; il est vrai que le texte originel l'y incite. L'*Expositio* est en effet construite sur deux versets bibliques différents, d'une part sur Luc 1, 28 et 42, que Guillaume raccourcit et limite au verset 28, et d'autre part sur Deut. 28, 4 ou Luc 1, 42, les deux versets étant partiellement identiques. Les deux parties sont séparées, comme deux sermons, par la conclusion classique : *ad quam nos perducat etc*. Et de fait, elles peuvent très bien être appréhendées distinctement, n'ayant d'autre point commun que le thème de la Vierge. C'est pourquoi Guillaume de Sauqueville n'a pas eu de scrupule à les séparer. Le dominicain n'a opéré aucun changement d'importance sur le texte : le plan est respecté, le contenu aussi. Il devait avoir sous les yeux le texte de Thomas d'Aquin car il n'est pas possible de rendre de mémoire un texte si long. Les deux sermons prennent place dans les sermons *de sanctis*, dans un groupe de cinq sermons consacrés à l'Annonciation, et leur contenu cadre parfaitement avec ce contexte. Il n'y a aucune mention d'auteur, ni dans la table des matières ni en marge du sermon. Le scribe du manuscrit de la bibliothèque de Bruges [62] les a lui aussi sélectionnés pour les intégrer dans sa collection, attribuée clairement à Guillaume de Sauqueville ; mais il les a placé à la suite l'un de l'autre dans son manuscrit (sermons 16 et 17). Quant au texte, il est respecté de manière soigneuse. On note quelques variantes de vocabulaire que l'on ne sait trop à qui attribuer : peut-être figuraient-elles déjà dans le manuscrit recopié, tant elles sont mineures. Elles peuvent aussi être le fait de l'auteur de la collection des sermons de Guillaume de Sauqueville, comme cette variante de *corruptibilis* en *carnalis sive corporalis*, destinée à expliciter le texte (sermon 52, f. 125va). Les variantes portent sur des groupes de mots limités (entre un et quatre mots en général), elles ne modifient pas le sens, elles ne constituent pas des ajouts au texte initial et enfin elles sont toujours attestées dans les variantes connues de l'*Expositio*. Elles ne permettent cependant pas de rattacher la copie de ces deux sermons à l'une ou l'autre branche de la tradition manuscrite de l'*Expositio*, les similitudes étant assez fluctuantes. Il semble que le copiste ait eu des difficultés de compréhension sur quelques citations de versets bibliques, qu'il a copiées de manière floue, voire incompréhensible. Par exemple dans le sermon 52, aux lignes 61-62, les citations de Luc 1, 35 et Is. 12, 6 sont accollées et presque mélangées. Il en résulte une confusion dans le texte, et le copiste a modifié l'extrait de Luc, le réduisant à sa plus simple expression :

Luc. (1, 35) : quod enim ex patre natum est. Dominus filius in utero, Ysa. (12, 6) : exulta et lauda habitatio.

Le texte de Thomas n'était pas inconnu à l'époque, I. F. Rossi a travaillé à partir de 19 manuscrits pour son édition, et le nombre des témoins existant aujourd'hui est encore supérieur. Il est impossible de savoir si la présence de ces deux sermons de Thomas

[60] L.-J. Bataillon, « Les sermons attribués à saint Thomas : questions d'authenticité », dans Thomas von Aquin. Werk und Wirkung im Licht neuerer Forschungen, ed. A. Zimmermann, C. Kopp, Berlin : De Gruyter, 1988, p. 325-341, repris dans : La prédication au XIIIè siècle en France et en Italie : études et documents, Aldershot : Variorum, 1993. Au sujet des séries de collationes auquelles le texte appartient, le P. Bataillon dit (p. 335) : « Si ces ouvrages posent quelques questions de chronologie, leur appartenance à l'héritage authentique de saint Thomas ne laisse pas place au doute. » J.-P. Torrell, Initiation à saint Thomas d'Aquin : sa personne et son œuvre, 2e éd. revue et augm., Fribourg-Paris, 2002, p. 521-522.

[62] Voir chapitre consacré à la codicologie p. 32.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'Aquin est due à Guillaume de Sauqueville lui-même ou au scribe du manuscrit parisien. L'*Expositio* est discrètement insérée dans la collection de sermons, sans aucun signe distinctif ; elle a été découpée en deux parties séparées par un sermon de Guillaume de Sauqueville. Seul le manuscrit de la bibliothèque municipale de Bruges reprend ces deux sermons.

D. Un instrument de travail

La collection de sermons de Guillaume de Sauqueville n'est pas constituée uniquement de textes complets et entièrement rédigés : certains sermons se résument à un simple plan, d'autres sont partiellement rédigés, d'autres enfin sont longs mais comportent des passages abrégés, voire des parties entières omises. On déjà a vu qu'il existe un système de renvois entre sermons, pour éviter de reprendre l'intégralité de certains passages. De même, l'auteur emploie une autre méthode pour s'épargner une partie de la rédaction des sermons : il s'adresse régulièrement à son lecteur pour lui recommander des ajouts ou pour signaler des passages abrégés. Il le renvoie notamment vers un autre instrument de travail habituel pour le prédicateur, les concordances. On trouve à plusieurs reprises un renvoi laconique formulé ainsi : *quere concordantias* (conclusion des sermons 61 et 62). Ainsi la fin du sermon 12 se présente de cette manière :

De hoc homagio queras in fine illius sermonis Saluatorem exspectamus etc. Quere concordancias. Ultima autem concordancia poterit esse : Dominus pars hereditatis mee et calicis mee, tu es qui restitues hereditatem meam mihi (Ps. 15, 5). Ad quam nos perducat.

L'auteur ne traite pas le thème de l'hommage : il renvoie au sermon 30, qui est la collation correspondant au sermon 29 [63] ; c'est là qu'en effet on va trouver un long passage sur le droit féodal et l'hommage (f. 81ra et suivants). Puis il recommande l'usage d'une concordance et suggère donc une solution pour terminer le sermon, avec un lien sur le mot *Dominus*, qui permettrait d'enchaîner sur le verset des Psaumes 15, 5. Guillaume suggère le même procédé dans les sermon 80 [64] et il évite ainsi de traiter la deuxième partie de la division du verset :

De secundo autem quomodo quilibet habet bonam porcionem, dicas sicut habes in sermone Quicumque spiritu Dei aguntur etc. ubi oportet alias concordancias querere, ultima concordancia potest esse : anima mea, multa bona habes reposita in annos plurimos (Luc. 12, 19).

Il résume ce qu'il faut dire en trois lignes : d'abord, chercher dans le sermon 63bis [65], où, effectivement, à partir du f. 145rb il aborde le thème du partage au sein d'une fratrie ; ensuite il faut utiliser une concordance pour poursuivre la division du verset. Reportons-nous à la division telle que la prévoyait Guillaume (l. 34-36) :

[63] f. 80rb-84ra : Saluatorem exspectamus Dominum nostrum Jhesum Christum, ad Phil. IIII (Phil. 3, 20). Vulgare prouerbium reputat absurdum… (23e dimanche après Pentecôte).

[64] f. 183ra-184ra : merces uestra multa est in celo, Luc. (6, 23). Mercatio que modo currit est talis… (saint Denis)

[65] f. 141rb-146ra : quicumque spiritu Dei aguntur hii filii Dei sunt, Ro. 9 (8, 14). Quicquid sit secundum iura… (saint Hippolyte).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Primo il ount paradis achaté, ore il sunt en possessioun, quia merces uestra est ; il n'ount garde de poureor chescun ad bone porcioun, quia merces uestra est ; il sount venuz a sauveté et a seure mansioun, in celo.

Il a divisé le verset Luc. 6, 23 en trois parties. Bien que cela ne soit pas clair dans la présentation, la deuxième est consacrée à *multa est*, alors qu'il semble la laisser de côté dans la division et répète le premier membre. C'est pourquoi il suggère une concordance avec Luc. 12, 19, qui permet de poursuivre sur le thème de l'abondance. Nous reverrons plus loin cet aspect de la prédication de Guillaume de Sauqueville, très attaché au mot, toujours en quête de sens et d'interprétation étymologique. Ce que l'on veut mettre en évidence ici, c'est l'application d'une technique de travail, qui conduit elle-même à une production particulière : très à l'aise avec les outils de travail intellectuel, Guillaume renvoie à son tour vers eux et s'épargne un travail de recopie. Les concordances verbales [66] de la Bible sont apparues dès le XIIIe siècle à Paris, toutes sont alors l'œuvre des Dominicains. Elles répondent aux besoins des prédicateurs car elles rassemblent sous une même vedette tous les emplois d'un mot dans la Bible. Différentes versions ont été mises au point dès les années 1235, puis peu à peu perfectionnées pour aboutir à la troisième Concordance de Saint Jacques, vers 1275. Il est certain que la mise à disposition de tels outils a considérablement changé le quotidien des prédicateurs. Ils pouvaient l'acheter pour leur compte personnel, la consulter dans les établissements religieux ou encore à la bibliothèque du collège de Sorbonne. On trouve la trace de ce changement dans les textes de Guillaume de Sauqueville. L'usage de la concordance ne lui pose pas de problème, et il suppose qu'il en va de même pour son lecteur, preuve que cet usage était entré dans les habitudes.

La collection de sermons de Guillaume de Sauqueville n'est pas composée uniquement de textes prêts à être prononcés et entièrement rédigés, certains passages ont volontairement été omis : c'est à l'utilisateur de travailler pour formuler le texte tel qu'il le souhaite. Guillaume va plus loin : il propose aussi des sermons qui se réduisent à de simples plans, assez courts, où les lignes directrices sont indiquées et où une ou deux parties seulement sont rédigées [67] . Quelques exemples sont caractéristiques. Dans le sermon 2 [68] , par exemple, Guillaume donne la division du verset, rédige la première

[66] Mary A. et Richard H. Rouse, « La concordance verbale des Ecritures », dans Le Moyen Âge et la Bible, dir. P. Riché, G. Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 115-122 (Bible de tous les temps, 4). « Malgré les limites inhérentes au coût de ces ouvrages, les Concordances eurent une influence profonde sur les autres instruments de travail, sur la littérature exégétique et sur celle des sermons dans la seconde moitié du XIIIe siècle et par la suite. Leur rôle principal fut peut-être d'aider à la rédaction des sermons ; et bien qu'il soit impossible d'évaluer l'ampleur de ce rôle, on en trouve de nombreux indices et dans les manuscrits des Concordances et dans le contenu des sermons de la fin du Moyen Âge. » (p. 121). Voir aussi, des mêmes auteurs : « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite : le développement des instruments de travail au XIIIè siècle », dans Culture, 6, 1976, p. 115-144. « La diffusion en Occident au XIIIè siècle des outils de travail facilitant l'accès aux textes autoritatifs », dans Revue des études islamiques, 44, 1966, p. 115-147. « The verbal concordance to the Scriptures », dans Archivum fratrum Predicatorum, 44, 1974, p. 5-30.

[67] Voici la liste de ces sermons : 2 (f. 8vb-9ra), 7 (f. 17rb-18rb), 12 (f. 28rb-29rb), 21 (f. 58vb-59ra), 42 (105vb-106ra), 46 (f. 114ra-114rb), 47 (f. 114rb-114vb), 58 (f. 133va-134ra), 62 (f. 138va-vb), 87 (f. 197vb-198va) et 92 (f. 207ra-207va). Leur longueur suffit à signaler de simples plans de sermons.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

partie puis s'interrompt. Il adopte un ton assez directif dans son sermon et multiplie les indications. L'introduction est achevée en quelques lignes :

Facias introitum quomodo ars ymitatur naturam, et quomodo sunt pauca que nature face que art ne countreface. Exemplum in horologio : natura facit horologium cuius cantu etc. Hoc horologium quod natura facit, ars contrafacit. Nota totum sicut scis. Diuisio est ista : le terme que il nous baille est sanz delacioun et sanz longe demeure, iam ; de age nostre tenps il le taylle et ne fet mencioun fors de une soule houre, hora est ; pur ceo que nul ne faille et que l'affectioun enpesché demeure, de sompno surgere.

Guillaume multiplie les interventions à l'impératif : *facias*, *nota totum*, on trouve aussi *deducas* plus loin dans le texte ; il indique lourdement et un peu inutilement : *divisio est ista*. Il rédige ensuite brièvement le premier point, à partir de *jam*, puis aborde rapidement, en une phrase, le dernier point, avec le verset Can. 2, 10 : *surge, propera*. On trouve dans la collection des sermons encore plus courts, comme le sermon 62 [69] , qui n'est plus qu'un plan. Chacune des trois parties se résume à une introduction liée à la division initialement prévue, puis une phrase d'argumentation et enfin une courte conclusion appliquée à la Vierge ou à Marie Madeleine.

Ces éléments montrent que la conception de la collection a obéi d'emblée à un objectif d'utilité : il ne s'agissait pas de réunir des sermons prêts à lire ou à prêcher, mais bien de travailler pour autre un prédicateur qui les retravaillerait à son tour. Le ton est orienté vers cet utilisateur imaginaire, pour le guider et lui montrer les passages à compléter ou améliorer. L'examen des plans de sermons [70] confirme ce point : la collection offre une série de sermons prêts à être prêchés, mais aussi et en même temps un ensemble de matériaux réutilisables à l'intérieur même des textes. On peut considérer que ce sont des sermons modèles : les deux séries *de tempore* et *de sanctis* couvrent les principales fêtes de l'année liturgique, ils ne montrent aucune trace de prédication effective et se présentent sous forme de textes à retravailler.

E. Peut-on dater la collection de sermons ?

Que veut-on dater ? Les sermons peuvent être pris dans leur individualité, comme des sermons correspondant effectivement à une prédication donnée un jour précis. Les mentions de fête indiquées dans le manuscrit, les indices laissés par le prédicateur (comme les indications du type *in evangelio hodierno*) seront donc précieux. D'un point de vue plus codicologique, on peut aussi considérer la collection parisienne comme une entité, comme une œuvre globale, et essayer de lui trouver un *terminus ad quem* et un *terminus a quo*. C'est ce point de vue qu'ont adopté jusqu'ici les historiens qui ont travaillé sur les sermons de Guillaume de Sauqueville. Mais nous ne devons pas perdre de vue

[68] f. 8vb-9ra : hora est iam nos de sompno surgere (Rom. 13, 11). Facias introitum quomodo… (1er dimanche de l'Avent).

[69] f. 137va-vb : Maria stabat ad monumentum foris plorans (Jo. 20, 11). Sponsus in Canticis… (fête de Marie Madeleine).

[70] Voir chapitre 2 p. 60 sqq : plus de la moitié des sermons ne sont pas rédigés en intégralité, une ou plusieurs parties sont laissées de côté.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

que nous ne savons rien sur la constitution de cette collection.

Indépendamment des caractéristiques codicologiques, qui seront examinées plus loin, il est parfois possible de dater des sermons en profitant des coïncidences entre temporal et sanctoral, c'est-à-dire lorsqu'un sermon célèbre à la fois un dimanche faisant partie du cyle de tempore et une fête de saint. L'usage des concordances de calendrier permet alors de retrouver la date à laquelle la coïncidence s'est produite. Dans le cas des sermons de Guillaume de Sauqueville, nous sommes renseignés sur les fêtes célébrées grâce à la table des matières du manuscrit parisien, qui réunit les incipits de sermons et la fête correspondante, mais aussi par les notes des marges inférieures qui donnent elles aussi les mêmes renseignements [71] . Nous allons examiner la collection de sermons du manuscrit parisien, qui est le fondement de cette étude, en laissant pour le moment de côté les particularités des autres manuscrits. Les sermons ne portent aucune mention individuelle de date ni de lieu, rien n'indique qu'ils ont été effectivement prêchés. Il est d'autre part délicat de considérer la collection comme une œuvre en soi : les sermons ont pu être collectés sur une longue période, et chacun devrait donc être envisagé comme une œuvre à part entière. Pour établir un premier cadre chronologique général, une indication est donnée par le sermon 70, donné pour la fête de saint Louis : la canonisation de saint Louis date de 1297, la fête entre dans le calendrier dominicain en 1301 [72] . On sait également qu'en 1338 la collection de sermons était déjà constituée puisque le manuscrit BnF lat. 16495 figure dans le catalogue de la bibliothèque de la Sorbonne dressé à cette date [73] . La recherche des coïncidences entre sanctoral et temporal ne donne rien de véritablement concluant. On peut dans tous les cas trouver des dates possibles comprises entre 1301 et 1338. Le nombre de dates envisageables est souvent important, comme dans le cas des sermons 38 et 39, donnés pour la fête de la Conception de la Vierge, le 8 décembre. Le verset choisi (Luc 21, 25) vaut en principe chez les dominicains pour le deuxième dimanche de l'Avent [74] . On aboutit donc aux possibilités suivantes : 1303, 1308, 1314, 1325 et 1336, sans qu'il soit vraiment possible d'aller plus loin. Nous ne pousserons pas plus loin cette méthode de datation des sermons. Peut-être peut-on noter tout de même l'absence de sermon sur saint Thomas d'Aquin. Thomas d'Aquin a été canonisé le 18 juillet 1323, il est entré au calendrier dominicain en 1326 [75] . Sa fête, le 7 mars, donne lieu assez rapidement à des sermons [76]

[71] Pour confirmer ou compléter ces indications, voir : Maura O'Carroll, « The lectionnary of the Proper of the year in the Dominican and Franciscan rites of the thirteenth century », dans Archivum fratrum Predicatorum, 49, 1979, p. 79-103.

[72] V. Leroquais, Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France, Paris, 1934. Dans l'introduction (p. C-CI) figure le tableau chronologique des fêtes du calendrier dominicain.

[73] Voir ci-dessous la description du manuscrit parisien p. 33.

[74] M. O'Carroll, art. cit., p. 84. Le texte du sermon confirme aussi cette coïncidence : hoc autem duo adventus Christi et conceptio Marie concurrunt simul hodie (f. 102va). Le calendrier utilisé est : A. Capelli, Cronologia, cronografia e calendario perpetuo, Milan, 1978, 4e éd.

[76] Béatrice Lavène, « Deux collations d'Armand de Belvézer sur saint Thomas d'Aquin », dans La prédication en Pays d'oc (XIIè-début XVè siècle), Toulouse : Privat, 1997 (Cahiers de Fanjeaux, 32), p. 171-194.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

. Guillaume de Sauqueville consacre cinq sermons à saint François, deux sermons à saint Dominique, mais on ne trouve aucun sermon en l'honneur de saint Thomas. Peut-on supposer qu'il a composé ses textes avant 1326.

S'appuyant sur des éléments internes aux textes, l'historiographie considère généralement que la collection de sermons de Guillaume de Sauqueville a été composée entre 1297 et 1305. La date de 1305 a été signalée pour la première fois par Noël Valois [77] qui s'est attardé sur l'*exemplum* consacré à la Navarre, dans le premier sermon de la collection [78] . Son interprétation du texte est simple : d'après lui, la reine mentionnée est Jeanne de Navarre. Cette déduction lui permet de rattacher l'anecdote à un contexte historique plausible et précis [79] . En effet, en 1275, à la mort de son père, Jeanne de Navarre se trouve être la seule héritière du royaume de Navarre, où la succession par les femmes est reconnue. Sa mère Blanche d'Artois quitte alors la Navarre avec sa fille âgée de quatre ans et revient en France. Là, Philippe III met tout en œuvre pour que la jeune héritière n'épouse ni un fils du roi d'Angleterre ni un Aragonais. Grâce à une dispense spéciale du pape Grégoire X, elle épouse donc en 1284 le fils de Philippe III, le futur Philippe IV le Bel. A son avènement en 1285, Philippe le Bel est donc roi de France et de Navarre par sa femme. En réalité, il ne mit jamais les pieds en Navarre. Puis Jeanne de Navarre mourut en 1305. Son fils Louis, le futur Louis X le Hutin, dut faire un court séjour à Pampelune en 1307 pour satisfaire aux exigences des notables navarrais, il y fut couronné et sacré. Après Jeanne, il n'y eut plus de reine de Navarre en ligne directe. Peut-on conclure, comme N. Valois, à la lecture du sermon 1, que Jeanne de Navarre est encore vivante et que Guillaume de Sauqueville fait allusion à elle ? Je ne le pense pas. Le passage est très court, il reste dans un contexte très général, orienté en fonction de la démonstration du Dominicain sur l'alliance des deux royaumes. Il est en revanche évident que le prédicateur parle du mariage de 1284. Le sermon n'est pas forcément antérieur à

[75] Thomas d'Aquin est mort le 7 mars 1274 à Fossanova. V. Leroquais, op. cit., p. CI. Le chapitre de Bordeaux de 1324 avait déjà pris la décision suivante : **inchoamus quod de sancto Thoma de Aquino, venerabili doctore, fiat per totum ordinem septima die martii totum duplex…, et illud officium per totum ordinem uniformiter habeatur . Voir Maur Burbach, « Early dominican and franciscan legislation regarding St Thomas », dans Medieval studies , 4, 1942, p. 139-158 (cité p. 157) et P.A. Walz, « Ordinationes capitulorum generalium de Sancto Thoma ejusque cultu et doctrina », dans Analecta sacri ordinis Fratrum Predicatorum , 16, 1923-24, p. 173.**

[77] V. Serverat reprend cet indice, donné par N. Valois dans Histoire littéraire, 34, 1914, p. 300. Voir : « Trouver chaussure à son pied. Un passage « anti-lullien » dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 62, 1995, p. 445.

[78] F. 6ra : circa primum notandum quod ad hoc quod rex regnet in duobus regnis, hoc quandoque contigit per matrimonium inter masculum heredem regni unius et puellam heredem regni alterius, sicut ad litteram factum est de regno Francie et regno Nauarre. Sic enim hec duo regna conuenerunt in unum, sic quod illi de Francia recognoscunt reginam Nauarre in dominam suam et Nauarri regem Francorum in dominum. Unde illi de utroque regno obediunt eius imperio. Si uolumus sequi proprietatem nominum, non rerum, quia forte ambo Francia et Nauarra sunt per antifrasim dicta, omne enim regnum aliud a regno celorum abusiue et per antifrasim uocatur regnum.

[79] Béatrice Leroy, La Navarre au Moyen Âge, Paris : Albin Michel, 1984.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

1305. Certains historiens se sont hasardés à donner des dates exactes pour quelques sermons. Ainsi J. Krynen [80] date le sermon Osanna filio David de 1302 car il considère qu'il a été écrit après la bataille de Courtrai, défaite de Philippe le Bel pendant la guerre de Flandres. Il a probablement été influencé dans cette vision par l'article de Jean Leclercq [81], qui, en 1945, analysa un sermon anonyme que l'on a souvent rapproché de ceux de Guillaume de Sauqueville : l'auteur considère qu'il date de l'époque de la bataille de Courtrai. Cette hypothèse est aujourd'hui remise en question, mais elle a eu une longue influence sur l'étude de cette période à travers la production des prédicateurs. L'auteur s'était fondé uniquement sur des allusions à des événements passés, notamment à une défaite, et à un appel à un certain patriotisme, et concluait donc à l'année 1302.

III - Etude codicologique

A. La diffusion des sermons

Le repérage des manuscrits contenant des sermons de Guillaume de Sauqueville est facilité par l'existence de plusieurs instruments de recherche spécifiques ou non à l'ordre dominicain. La source indispensable à l'étude des manuscrits de prédication, le *Repertorium der lateinischen Sermones* de J.-B. Schneyer [82], donne une première liste de cinq manuscrits qui doit être complétée par les renseignements donnés par le répertoire de Th. Kaeppeli [83] réunissant les auteurs dominicains du Moyen Âge. On aboutit donc à une liste de cinq manuscrits contenant tout ou partie des sermons de Guillaume de Sauqueville [84] :

Bruges, Stadtsbibl., 263, XVe siècle, f. 1ra-79ra.

Paris, Bibl. nat. de France, lat. 16495, 235 ff.

80 Jacques Krynen, L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France. XIII^e^-XV^e^ siècle, Paris, 1993, p. 300 et note p. 495.

81 Voir : « Un sermon prononcé pendant la guerre de Flandre sous Philippe le Bel », dans Revue du Moyen Âge latin, 1, 1945, p. 165-172. Elizabeth A. R. Brown, notamment, corrige la chronologie proposée par J. Leclercq et aboutit à la date plus vraisemblable de 1315. Voir : « Kings like semi-gods : the case of Louis X of France », dans Majestas, ed. H. Duchhardt, R. A. Jackson, D. J. Sturdy, 1, Köln-Weimar-Wien, 1993, p. 10, n. 15. Ce sermon a été repris comme exemple par de très nombreux historiens, comme le souligne E. A. R. Brown.

82 J.-B. Schneyer, Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350, Münster, 1969-1979, 9 vol. (vol. 2, p. 587-596). J.-B. Schneyer attribue le manuscrit Laon, Bibl. mun. 289 à Guillaume de Sauqueville.

83 T. Kaeppeli et E. Panella, Scriptores ordinis Predicatorum Medii Aevi, Rome, 1970-1993, t. 2, p. 162-163. Le manuscrit de la bibliothèque de Laon est aussi donné.

84 Les notices de ces manuscrits sont données en annexe 1.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Toulouse, Bibl. mun., 338, XIVe siècle, f. 37ra-69ra, 113ra-144vb.

Uppsala, Universitätsbibl., C 276, XIVe siècle, f. 13ra, 14rb, 130rb, 131rb.

Vatican, Borgh., 247, XIVe siècle (c. 1315), f. 178v-188v, 195v-196v.

Aucun nouveau manuscrit n'a été découvert à ce jour. Tous ne portent pas explicitement le nom de Guillaume de Sauqueville. Ce sont pour certains des manuscrits connus depuis longtemps : dès le XVIIIe siècle, J. Quétif affirme avoir eu connaissance du manuscrit parisien et du manuscrit belge [85] . J.-B. Schneyer, suivi par Th. Kaeppeli, indique en plus un sixième manuscrit à la bibliothèque de Laon, mais cette référence est fausse. Le manuscrit Laon 289 [86] est un volume incomplet du début et de la fin. Bien qu'il s'agisse effectivement d'un recueil de sermons, après examen du manuscrit, aucun sermon n'est attribuable à Guillaume de Sauqueville. J.-B. Schneyer [87] a donné le détail des sermons de ce manuscrit et il semble que la confusion d'attribution soit due à la présence dans le recueil de Laon de neuf textes du prédicateur Jacques de Lausanne, dont les sermons sont régulièrement attribués à Guillaume de Sauqueville, et inversement, comme on le verra plus loin. Enfin, dans un article paru en 1887, Robert Delachenal a signalé la présence, dans la bibliothèque personnelle de l'avocat Robert Le Coq, d'un manuscrit contenant des sermons de Guillaume de Sauqueville [88] . Ancien avocat au Parlement de Paris sous Philippe VI, maître des requêtes de l'Hôtel puis membre du conseil secret sous Jean II, Robert Le Coq fut un personnage extrêmement puissant, en particulier grâce à ses relations avec le roi ; il devint même évêque de Laon en 1351. Fervent partisan de Charles le Mauvais, il fut banni du royaume après la signature du traité de Calais en 1360. Exilé en Aragon, il occupa l'archevêché de Calahorra jusqu'à sa mort en 1372. Ses biens, confisqués durant son exil, revinrent finalement à ses héritiers dès 1366 ; ses livres, d'abord restés sous séquestre, furent inventoriés en avril 1362 par deux libraires et l'inventaire fut transcrit dans un compte du

85 Extat in Bibl. Sorbon. codex fol. par. membr. n. 992 ex legato M. Gerardi de Trajecto socii ejus domus circa MCCCXXX florentis. Titulus « Incipit » a dom. I Adventus ad ultimam anni. Apud Senderum Elenchi codd. Ms. Belgii t. I p. 183 inter Dunenses codicum idem laudatur Wilhelmus de Saccovilla ejusque sermones dominicales sic incipientes « Videns civitatem flevit etc. » Cité dans Jacques Quetif, o.p., Jacques Echard, o.p. Scriptores ordinis Fratrum Predicatorum. Paris, 1719-1721, repr. Paris, 1910-1914, p. 567. La référence au manuscrit belge provient de : Antoine Sanders, dit Sanderus, Bibliotheca belgica manuscripta, Insulis, 1641-1644.

86 Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques des départements**,** Paris : Imprimerie nationale, 1885, t. 7 p. 195-196 : « In-8° sur vélin. (Sermones de festis). XIVè siècle. Provient de Cuissy. L'écriture est fine et négligée. Le volume est incomplet au commencement et à la fin. »

87 J.-B. Schneyer, op. cit., vol. Konzils-, Universitäts-, und Ordenspredigten, p. 163-174.

88 R. Delachenal, « La bibliothèque d'un avocat au XIVè siècle. Inventaire estimatif des livres de Robert Le Coq », dans Nouvelle revue historique de droit français et étranger, 11, 1887, p. 524-537. Dans l'inventaire de la bibliothèque, le manuscrit n° 26 est intitulé : Sermones de Saucavilla. XL s.p. F. Autrand, « Culture et mentalité. Les librairies des gens du Parlement au temps de Charles VI », dans Annales ESC, 28, 1973, p. 1219-1244. Françoise Autrand étudie le cas de la bibliothèque de Robert Le Coq, et mentionne le manuscrit de Sauqueville p. 1234.

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Trésor. La bibliothèque de Robert Le Coq, riche de 76 volumes, contenait surtout des ouvrages de droit canonique et civil et de la théologie. On y trouve aussi un volume de sermons de Jacques de Lausanne et un autre de Guillaume de Sauqueville, dont la trace a été ensuite perdue. Le titre, *Sermones de Saucavilla*, n'est pas connu dans les manuscrits répertoriés aujourd'hui.

a. Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 16495

Le manuscrit parisien est de loin le plus riche de tous, c'est aussi le seul dont les historiens se sont servi pour citer les textes de Guillaume. Il fait partie du fonds de la Sorbonne. On connaît le nom de celui qui l'a donné à la bibliothèque de la Sorbonne : Gérard d'Utrecht. Au verso de l'avant-dernier feuillet de parchemin, on lit en effet cette note, d'une main du XIVe siècle : *Iste liber est pauperum magistrorum de Sorbonna ex legati magistro Girardi de Trajecto quondam socii domus. In quo continentur sermones Guillelmi de Sacco Villa. Pretii I solidorum*. On sait que la bibliothèque de la Sorbonne s'est continuellement enrichie au Moyen Âge grâce aux dons des maîtres qui avaient enseigné à l'Université. Parmi les plus célèbres, citons Pierre de Limoges, chanoine d'Evreux et bachelier en théologie : à sa mort, vers 1306, il légua près de cent vingt manuscrits ; à la même époque, Godefroid de Fontaines, chanoine de Liège et maître en théologie, fait également un don généreux de manuscrits. Il était donc courant, pour un maître parvenu à la fin de sa vie, de donner à la domus qui avait vu fleurir sa carrière tout ou partie de sa bibliothèque personnelle, pour en faire profiter les « pauvres maîtres » qui y travaillaient encore. Ainsi Gérard d'Utrecht a lui aussi fait don d'un ensemble de manuscrits, dont le manuscrit Bibl. nat. de France, lat. 16495. Ce maître est assez peu connu. On sait qu'il fut *socius* à la Sorbonne sous le provisorat de Jean des Vallées (1299-1315). On ne sait pas exactement s'il fut chanoine de Saint-Servais à Maastricht ou doyen de Saint-Pierre d'Utrecht. D'après P. Glorieux [89], qui le place parmi les premiers sociétaires de la Sorbonne, il fut doyen de Saint-Pierre à Utrecht, puis vicaire général de l'évêque de cette ville. Il fut également en relation avec Siger de Courtrai, Michel de Marbais et peut-être Siger de Brabant. Il vivait encore en 1326, date à laquelle le manuscrit BnF lat. 15364, qui lui a aussi appartenu, a été copié. Mais puisque ses livres figurent au catalogue de la bibliothèque de la Sorbonne dressé en 1338, on sait qu'il était déjà mort à cette date. On ne sait pas s'il a effectivement enseigné [90]. On est bien renseigné sur le don qu'il fit à la Sorbonne : Gérard d'Utrecht a donné une quinzaine de manuscrits [91], et l'on retrouve son nom sur plusieurs d'entre eux. Il semble avoir particulièrement apprécié les recueils de sermons car on sait qu'il fit copier en 1319 un recueil de Guy d'Evreux ; il possédait aussi un recueil de sermons de Jacques de Voragine et de Jacques de Lausanne [92]. M. Mabille a comparé ces ouvrages et surtout les différentes écritures que l'on distingue : il est possible de déterminer ceux qui ont été

[89] P. Glorieux, Aux origines de la Sorbonne, Paris : Vrin, 1966, p. 302.

[90] Ni Olga Weijers ni Palémon Glorieux ne citent Gérard d'Utrecht dans leurs répertoires respectifs des maîtres de la Sorbonne. Voir O. Weijers, Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500). III. Répertoire des noms commençant par G, Turnhout : Brepols, 1998. P. Glorieux, Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIè siècle, Paris : Vrin, 1933.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

annotés de la main de Gérard d'Utrecht, et d'autres qui ont vraisemblablement été écrits de la main d'un même scribe. Gérard d'Utrecht annotait très souvent ses manuscrits ; son système de note est classique, il se rapproche de celui d'autres universitaires, comme Pierre de Limoges [93] . M. Mabille a montré que l'on peut reconnaître dans plusieurs manuscrits de Gérard d'Utrecht la main d'un même copiste, ce qui témoigne de l'attention que Gérard portait aux exemplaires qu'il souhaitait voir dans sa bibliothèque, en s'attachant les services d'un copiste soigneux. Dans le cas du manuscrit BnF lat. 16495, on ne reconnaît pas la main de ce copiste. On ne peut donc savoir si le copiste a travaillé pour Gérard d'Utrecht ou pour une autre personne. Le manuscrit est le fruit d'un travail appliqué. Le parchemin est de bonne qualité ; certains folios présentent des trous, mais ils sont assez rares et de petite taille. Sur quelques folios, trop poreux côté poil en particulier et peut-être un peu trop poncés, l'encre a été excessivement absorbée et a eu donc tendance à s'effacer, ce qui nuit à la lecture. La mise en page est régulière sur l'ensemble du texte, présenté sur deux colonnes. L'ornementation est pratiquement inexistante : les majuscules de début de sermon sont de petite taille et n'ont pas requis d'effort particulier de la part du scribe. Quant à l'usage des couleurs, il se résume à une alternance de rouge et bleu pour les lettres marquantes, en initiale de sermon et à l'intérieur même des textes. Le scribe n'a laissé aucune marque personnelle et le document n'est pas pourvu de colophon. L'écriture est régulière et ne pose pas de réel problème de lecture, même si elle manque parfois de précision, notamment dans les lettres à jambages ; le i n'est par ailleurs pas toujours pointé. Le système d'abréviation utilisé par le scribe est compréhensible et régulier. Son latin, en revanche, manque parfois de rigueur, en particulier dans la conjugaison des verbes ; on relève par exemple un *possunt* incorrect au lieu de *potest* (sermon 8 f. 21rb : *electio eorum per quemquam non possunt cassari*), un *volet* pour *vult* (sermon 3 f. 9rb : *debet scire quando et ubi et qualiter volet recipi*). Les passages qui semblent lui avoir posé le plus de difficultés sont les phrases en français : bien qu'assez brefs – il s'agit souvent d'une ou deux phrases seulement – ces passages nous semblent aujourd'hui peu compréhensibles et nécessitent de fortes corrections [94] . Le scribe ne paraît pas à l'aise avec le français teinté de normand. Nous ne savons pas à partir de quelle source a travaillé le scribe : le manuscrit ne comporte pas de marque de *pecia*, signe que le texte originel aurait été mis en location chez un stationnaire. Il ne s'agit

[91] Voir Madeleine Mabille, « Les manuscrits de Gérard d'Utrecht conservés à la Bibliothèque nationale de Paris », dans Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 129, 1971, p. 5-25. Léopold Delisle donne également la liste de ses manuscrits qui firent partie du don, voir : L. Delisle, Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Paris, 1977, t. II, p. 147. L'auteur mentionne également que Girard de Mastricht ou peut-être d'Utrecht est inscrit au 23 mars dans l'obituaire de la Sorbonne.

[92] Il s'agit respectivement des manuscrits BnF lat. 15966 (Sermones dominicales et theumata de dominicis, ff. 16-216v), lat. 15949 (Sermones dominicales et sermones festivales) et lat. 15962 (Sermones magistrales et textus diversi, ff. 1-129v).

[93] Voir Madeleine Mabille, « Pierre de Limoges et ses méthodes de travail », dans Collection Lathomus, 145, 1976, p. 244-251. De même, sur les commandes de copies de manuscrits, voir Louis-Jacques Bataillon, « Comptes de Pierre de Limoges pour la copie de livres », dans La production du livre universitaire au Moyen Âge : exemplar et pecia. Actes du symposium tenu à Grottaferrata (mai 1983), éd. L.-J. Bataillon, B. Guyot, R. H. Rouse, Paris : CNRS, 1988, p. 266-273.

[94] L'emploi du français dans les sermons est analysé dans le chapitre 2 p. 102 sqq.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pas non plus de *reportationes*, de notes d'auditeur prises lors du sermon, au vu notamment de la longueur des sermons et de l'abondance des citations données en intégralité ; il est clair que le scribe copiait un document existant, quelques lacunes montrent qu'il a laissé la place nécessaire à des mots qu'il ne parvenait pas à lire.

Le manuscrit comporte de nombreuses marques d'utilisation de la part de Gérard d'Utrecht, la plus évidente étant la table des matières. Gérard a en effet inséré de sa main une table des sermons en tête du manuscrit (f. 1ra-2va). Elle se compose de la table des sermons proprement dite, rédigée d'une écriture cursive de gros module, et de très nombreuses notes marginales ajoutées d'une écriture beaucoup plus petite et difficilement lisible. C'est une table détaillée qui donne le numéro du sermon en continu sur la collection. Un certain nombre d'oublis, notamment pour les sermons ayant le même incipit, explique que le total atteigne 70 sermons seulement. Cette table a un but pratique : faciliter la recherche d'un sermon précis, selon divers critères (verset, date). C'est un trait caractéristique des manuscrits rédigés à partir de la deuxième moitié du XIIIe siècle. Le manuscrit n'est plus destiné seulement à être lu, mais aussi à être manipulé et consulté de manière plus ponctuelle et plus efficace. Cette évolution est liée au développement des études et à la naissance de l'Université, qui rendent indispensables les livres en tant qu'instruments de travail [95] . En même temps, la naissance des ordres mendiants et le nouvel essor de la prédication poussent prêtres, frères et étudiants à se procurer les livres qui les aideront à composer leurs sermons. Les plus fortunés les font copier pour leur compte par des scribes, les autres louent les *pecie* et recopient eux-mêmes ce qui les intéresse, ou fréquentent assidûment les bibliothèques.

La présence de prothème est très souvent signalée dans la table des matières, comme dans le cas du sermon 64 :

Prothema. De Assumptione beate Virginis : expandi manus meas ad te anima mea sicut terra sine aqua tibi, Ps., cujus prothematis thema est istud : 31 In hac die que ad pacem tibi, Luc.

Le sermon 64 est en effet construit à partir de Luc. (19, 42), mais le sermon comporte un long prothème à partir de Ps. 142, 6. Dans sa table des matières, Gérard d'Utrecht utilise un système de notation des mots qui m'est resté obscur : il attribue à certains mots un nombre qui lui permet visiblement de les rassembler par famille, ainsi le nombre 30 pour la famille de *custos* (*custodite, custos, custodiant*), le nombre 28 pour la famille de *sanctus* (*sanctificatio, sanctificata*). Les mots des incipits des sermons, à l'intérieur même de la collection, peuvent aussi être marqués de la même manière. Gérard indique par ailleurs la fête correspondant à chaque sermon, et donne parfois des indications supplémentaires que l'on ne retrouve pas dans les mentions marginales. Par exemple, pour le sermon 18 [96] , donné pour le quatrième dimanche de Carême, il ajoute : *ad novicios sermo*. Ces indications peuvent être d'ordre liturgique, comme au sujet du sermon 11 [97] , donné pour le premier dimanche de Quinquagésime, avec cette mention : *ad usum Parisiensem*. Les indications supplémentaires sont tout de même rares. Le

[95] Voir Rouse, R.H., « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite : le développement des instruments de travail au XIIIe siècle », dans Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Paris : CNRS, 1981, p. 115-144.

[96] f. 47vb-50va : Fratres non sumus filii ancille, set libere, Gal. 4 (31). Modus unus legictimandi filios…

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

manuscrit est dépourvu d'index, cette table des matières est le seul point d'entrée dans la collection [98] . Il y a d'autres marques d'utilisation à l'intérieur de la collection, de taille variable : pour certains sermons, ce sont les enchaînements logiques des raisonnements qui sont notés dans les marges ; on trouve aussi des variantes de vocabulaire, des indications simples marquant les *exempla* et les *auctoritates*. Les annotations manuscrites de Gérard d'Utrecht sont souvent très difficilement lisibles, elles sont présentes sur plus des deux-tiers du manuscrit. Le manuscrit BnF lat. 16495 est le témoin le plus précieux : son possesseur Gérard d'Utrecht était présent à Paris en même temps que Guillaume de Sauqueville et le manuscrit, soigneusement composé, contient le plus grand nombre de sermons.

b. Bruges, Bibliothèque municipale, ms. 263

Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale de Bruges nous apprend que le manuscrit Bruges 263 provient de l'abbaye des Dunes [99] , et qu'il daterait du XVe siècle. Cette abbaye a été fondée au XIIe siècle par un moine français venu vivre en ermite près des dunes de la mer du Nord. Il fut rejoint ensuite par d'autres frères et en 1238 la communauté s'affilia à l'ordre cistercien. Le monastère des Dunes fut l'un des plus importants de l'ordre de Cîteaux, il fut également un grand centre intellectuel. L'origine cistercienne de ce manuscrit est donc assurée. L'abbaye des Dunes avait une abbaye-fille, Ter Doest (dite aussi de Thosan), près de Lisseweghe, aux environs de Bruges. Ter Doest et sa bibliothèque furent rattachées à l'abbaye-mère en 1624, sur décision de l'évêque de Bruges et de l'abbé des Dunes. L'ensemble du fonds fut recatalogué par Charles de Visch [100] , futur prieur des Dunes, en 1628, et c'est grâce à ce catalogue que l'on connaît aujourd'hui l'ancien fonds des Dunes. C'est la bibliothèque de la ville de Bruges qui accueille à présent la majorité du fonds de ces deux abbayes. On peut raisonnablement penser que le manuscrit Bruges 263 provient de l'abbaye des Dunes elle-même, avant le rattachement de Ter Doest. En effet les manuscrits de l'abbaye de Ter Doest étaient la plupart du temps marqués de la main même du scribe par une attestation explicite du type : *liber sanctae Mariae de Thosan*. Il n'y en a aucune dans le manuscrit des sermons de Guillaume de Sauqueville. En revanche, on distingue

97 f. 25ra-28rb : Maior horum est caritas (1 Cor. 13, 13). Quamuis dicat uulgare prouerbium…

98 Letizia Pellegrini, « Indici per predicare : le tavole nei manoscritti di sermoni fra XIII e XV secolo », dans Fabula in tabula. Storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico, ed. C. Leonardi et al., Spoleto : SISMEL, 1995, p. 135-143.

99 A. De Poorter, Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Bruges, Gembloux-Paris, 1934. Le manuscrit est aussi signalé dans un catalogue plus spécialisé que rédigea A. De Poorter. Voir A. de Poorter, « Catalogue des manuscrits de prédication médiévale de la bibliothèque de Bruges », dans Revue d'histoire ecclésiastique, 24, 1928, p. 62-124.

100 Charles de Visch, né en 1596 près de Furnes, entre en 1618 dans la communauté des Dunes et y joue le rôle de bibliothécaire. En 1628, après la réunification des deux bibliothèques, c'est lui qui rédige un nouveau catalogue thématique des manuscrits. L'édition de ce catalogue a été faite par Marie-Thérèse Isaac, Les livres manuscrits de l'abbaye des Dunes d'après le catalogue du XVII^{e} siècle, Aubel (Belgique) : P. M. Gason, 1984. Dans l'introduction (p. CI-CXII), l'auteur donne l'historique des fonds des deux bibliothèques et indique comment les distinguer l'un de l'autre.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

facilement l'estampillage en forme de croix de Bourgogne sur le premier et le dernier feuillet. Cette marque est caractéristique des manuscrits de l'abbaye des Dunes qui, dépourvus de marque à l'origine, ont été signalés de cette façon à la suite du déménagement de 1627 et de la fusion des deux fonds. Dans le catalogue de Charles de Visch, on retrouve le manuscrit dans la sixième rubrique consacrée aux concionatores : Guillaume de Sauqueville est la dernière référence [101] . Le manuscrit de la bibliothèque de Bruges est le seul, avec le manuscrit parisien, à contenir uniquement les sermons de Guillaume de Sauqueville, ce n'est pas un manuscrit composite [102] . C'est un document de petit format qui rassemble 61 sermons figurant aussi dans le manuscrit BnF lat. 16495 et donc répertoriés par J.-B. Schneyer. Les sermons ont été choisis indifféremment dans les deux parties, *de tempore* et *de sanctis*, sans qu'aucune logique n'apparaisse clairement dans ce choix. L'ordre de l'année liturgique n'est plus du tout respecté. Le scribe a aussi maintenu le système de renvoi entre sermons, mais en l'adaptant à sa propre rédaction. Par exemple, l'incipit du sermon 12 se présente ainsi dans le manuscrit BnF lat. 16495 :

Miserere mei, Domine fili Dauid, Mt. 15 (22). Facias de persuasione subsequentis sermonis Osanna filio Dauid.

Le scribe du manuscrit belge a remplacé subsequentis par precedentis : le sermon 12 est en fait chez lui le sermon 9, et le sermon Osanna filio David n'est pas le sermon 37 mais le 8. En plus des 61 sermons communs avec le manuscrit parisien, le manuscrit Bruges 263 compte aussi trois embryons de sermons inconnus, qui ne figurent ni dans le répertoire de J.-B. Schneyer ni dans les autres témoins manuscrits. Il s'agit de plans de sermons extrêmement courts :

f. 14va : *in regione umbre mortis lux orta est eis*, Mt. IIII (16). Facias introitum sicut alibi. Ecce duo mirabilia, claritas in nocte et nativitas in morte. Tanguntur quatuor quorum duo ex opposito correspondent duobus. Maria enim mutat nomen Eve, primo quia Eva noctem culpe attulerat. Eramus *in regione umbre* set Maria diem gratie attulerat quia *lux est in regione umbre*. Iterum secundo Eva inceperat mortis excidium set Maria recuperat vite exordium quia *orta est in umbra mortis*. Quere concordantias.

f. 57vb : *surgens venit ad Patrem* in Luca (15, 20). De ascensione virtualiter est erectus, *surgens*. Ille qui ab aliquo elevatur non surgit set qui virtute propria, *surgens* Christus *de synagoga introivit in domum Symonis socci autem* (Luc. 15, 38) etc. Actualiter est profectus, *venit*. Singulariter est directus ad patrem.

f. 57vb : scio quid faciam in Luca (16, 4). Devotio mentis lucide scio. De sapientia dicitur (Sap. 9, 10) : mitte illam a sede magnitudinis tue ut mecum sit et mecum laboret ut sciam quid acceptum sit etc. Ratio rei solide, quid mitte et ac Symonem qui cognominatur Petrus hic dicet tibi quid te oporteat facere. Actio manus valide, faciam quid faciemus ut vitam eternam habeamus. Operamini non cibum qui perit set qui permanet in vitam

[101] 6.56 Wilhelmus de Sacco-Villa. Sermones dominicales, sic incipientes : « Videns civitatem, flevit etc. » (M.-T. Isaac, op. cit., p. 268).

[102] Voir en annexe le tableau synoptique des sermons, qui permet de connaître le contenu de chaque manuscrit, et donc les sermons communs.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

eternam (Jo. 6, 27).

On trouve dans le manuscrit parisien de simples plans de sermons, mais ils ne sont jamais aussi courts. L'origine de ces trois textes est inconnue [103] . Nous n'avons aucun renseignement sur le scribe qui a copié ce manuscrit, le texte ne comporte ni explicit ni colophon. Au folio 1 on peut lire : *sermones Guillelmi de Saccovilla* en tête des sermons, et, d'une écriture plus moderne, *sermones dominicales Guillelmi de Saccovilla* dans la marge inférieure. L'écriture est de petit module, très régulière et plus soignée que celle du manuscrit parisien, et donc d'une grande lisibilité. C'est une libraria qui fait plutôt penser à une écriture du XIVè siècle. La mise en page est la même, sur deux colonnes par folio, avec une ornementation encore plus sommaire puisqu'il n'y a même pas de majuscule ornée en tête de sermon : elles n'ont finalement pas été réalisées, il ne reste que la lettre de rappel dans la marge. Les citations bibliques sont soulignées, comme dans le manuscrit de la BnF, mais avec beaucoup plus de soin et d'exactitude. De même, la qualité du latin est légèrement supérieure. C'est un manuscrit soigneusement copié, les variantes sont minimes (omissions de quelques mots, inversions) et peu nombreuses (une quinzaine de leçons différentes, au maximum, par sermon). Il n'y a pas de modification importante dans les sermons ; le scribe a eu plutôt tendance à améliorer discrètement le latin du manuscrit de Paris, notamment dans la conjugaison des verbes, je l'ai suivi à plusieurs reprises. Le manuscrit de Bruges a été collationné, il est signalé par la lettre B dans l'apparat critique de l'édition latine. Hormis les trois très courts sermons supplémentaires, on ne note aucun différence notable entre les deux textes. Le manuscrit ne mentionne aucun nom de possesseur ni ne porte la moindre marque d'utilisation. Il n'est pas doté de table des matières.

c. Uppsala, Universitätsbibliothek, C 276

Le manuscrit suédois est connu par une notice récente et très complète dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Uppsala [104] . Nous suivrons les informations données par cette notice plutôt que celles de J.-B. Schneyer [105] , qui a étudié ce manuscrit et a notamment donné le détail de son contenu, uniquement composé de sermons, dans un article publié en 1971. L'auteur estime que le manuscrit provient du couvent dominicain d'Avignon, en raison de quelques annotations de lieu lisibles dans les marges, et qu'il remonterait à la première moitié du XIVè siècle. L'analyse proposée dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Uppsala paraît plus plausible que les conclusions de J.-B. Schneyer, fondées avant tout sur l'étude des textes et peut-être plus éloignées de la réalité codicologique. En l'absence d'indices supplémentaires et n'ayant pas manipulé moi-même ce manuscrit, je privilégierai les indications de provenance données dans le

[103] Aucun de ces sermons ne figure dans le répertoire de J.-B. Schneyer.

[104] M. Andersson-Schmitt, M. Hedlund, Mittelalteriche Handschriften der Universitätsbibliothek Uppsala. Katalog über die C-Sammlung, Band 3, Handschriften C 201-300, Stockholm, 1990, p. 258-271.

[105] J.-B. Schneyer, « Eine Sermonessammlung der 1. Hälfte des 14. Jahrh. aus dem Dominikanerkonvent von Avignon », dans Scriptorium, 25, 1971, p. 52-62.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Uppsala [106] , qui mentionne Vadstena comme origine géographique. Le manuscrit a été écrit, tout au moins en partie, par le moine Johannes Suenonis, mort en 1390. C'est dans la ville de Vadstena, située en Suède, que sainte Brigitte de Suède (1303-1373) a fondé l'abbaye mère de son ordre vers 1344. Le monastère devint un important centre de spiritualité. C'est le seul établissement religieux signalé à Vadstena [107] . Le manuscrit de la bibliothèque d'Uppsala est un mélange de textes très divers, comportant quatre sermons de Guillaume de Sauqueville, après vérification des cent trente incipits. Il s'agit, selon leur ordre d'apparition dans le recueil, des sermons suivants :

f. 13ra (sermon 50) : Hec dies boni nuntii est, 4 Reg. VII (9). Viator uolens inuenire hospitium preparatum premittere solet ante se nuntium…

f. 14rb (sermon 60) : Johannes est nomen eius, Luc. primo (63). Persona que habet nomen multum commune quod plures alii portant…

f. 130r (sermon 77) : Amice ascende superius (Luc. 14, 10). Dicunt logici quod locus ab inferiori ad superius tenet constructiue…

f. 131r (sermon 14) : Jhesu fili Dauid miserere mei, Luc. 19 (18, 38). Nullus sane mentis uidet sagittarium uerum et uiuum…

Le manuscrit ne porte aucune mention du nom de l'auteur des sermons ; la table des matières ne comporte pas non plus le nom de Guillaume. Les quatre sermons ne sont pas tout à fait copiés à la suite : un sermon s'intercale entre le sermon 50 et les autres. Le scribe a modifié le sermon 60 en omettant de copier le prothème, et il a ajouté une deuxième introduction dans le sermon 77, juste avant la division du verset, avant de reprendre le fil du texte là où il l'avait laissé. L'écriture du manuscrit est d'apparence assez tardive, c'est-à-dire fin XIVè siècle. Elle est de petite taille et très liée, les hastes montantes sont bouclées et on note une certaine irrégularité dans le tracé de certaines lettres, qui témoigne d'une cursivité accrue. Le d par exemple peut être bouclé, incliné à gauche ou à droite ; le a ne se trouve plus que sous une forme ronde. Le scribe utilise systématiquement les abréviations traditionnelles (n, m, us suscrits par exemple). Les variantes textuelles sont très nombreuses et d'un intérêt réduit (inversions, brèves suppressions de mots de liaison). Soit le copiste avait sous les yeux une version déjà altérée du texte tel qu'on peut le lire dans le manuscrit BnF lat. 16495, soit il s'est lui-même autorisé quelques modifications. Hormis la deuxième version d'introduction dans le sermon 77, il n'y a pas d'ajout d'importance par rapport au texte de base. Etant donné que les variantes du manuscrit d'Uppsala n'apportent rien à la compréhension du texte ni à son histoire, et qu'elles alourdissent nettement l'apparat critique, elles n'ont pas été maintenues dans l'édition latine.

d. Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, Borghese 247

[106] M. Andersson-Schmitt, Mittelalteriche Handschriften der Universitätsbibliothek Uppsala. Katalog über die C-Sammlung. M. Handlund, Band 3, Handschriften C 201-300, Stockholm, 1990, p. 258-271.

[107] Ulysse Chevalier, Répertoire des sources historiques du Moyen Âge. Topo-bibliographie, Montbéliard, 1903, p. 3327.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Le manuscrit italien [108] , daté du XIVe siècle, est un recueil très mélangé où l'on trouve plusieurs sermons identifiés et attribuables à Guillaume de Sauqueville. Il s'agit d'un manuscrit particulier puisque son premier propriétaire fut Pierre Roger, le futur pape Clément VI. A. Maier [109] a en effet étudié la bibliothèque personnelle de Pierre Roger avant son élection papale et a isolé un ensemble de manuscrits qui portent sa marque personnelle (il y est signalé comme archevêque de Rouen ou moine de La Chaise-Dieu) ou qu'il a écrit lui-même, tout ou en partie ; c'est le cas du manuscrit Borghese 247. Pierre Roger [110] est une personnalité marquante de la première moitié du XIVè siècle. Il est né en Corrèze en 1290 ou 1291. Sa première formation religieuse se passe à l'abbaye bénédictine de La Chaise-Dieu (Haute-Loire), puis, probablement en 1307, il part poursuivre ses études à Paris. Après quelques années, il devient l'un des personnages clés de la vie universitaire et intellectuelle à Paris. Ses qualités d'orateur ne passent pas inaperçues. On le retrouve en 1318-1321 participant à l'affaire Jean de Pouilly, qui s'en prit violemment aux ordres mendiants, ce qui lui valut un procès à Rome quelques temps plus tard ; en 1320-1321 c'est contre François de Meyronnes, fervent scotiste, que Pierre Roger bataille, lors d'une dispute universitaire [111] ; on le voit aussi impliqué dans la question de la pauvreté du Christ, sujet qui provoqua une véritable crise dans l'ordre franciscain et sur lequel le pape dut lui-même se prononcer en 1322 [112] . En 1323, sur l'intercession du roi, il obtient la maîtrise en théologie. C'est à partir de ce moment-là que sa carrière s'accélère : orateur de talent, très en faveur auprès de la Curie et de la cour, il obtient régulièrement à partir de 1324 des bénéfices ecclésiastiques toujours plus prestigieux : les prieurés de Saint-Pantaléon (Corrèze), Savigny (Lyon), Saint-Baudile (Nîmes), puis la collation de l'abbaye de Fécamp en 1326, l'évêché d'Arras en 1328, l'archevêché de Sens l'année suivante, enfin Rouen en 1330, l'archevêché le plus riche du royaume. Il siège aussi au Parlement et à la Chambre des Comptes. Il est créé

[108] Voir Anneliese Maier, Codices burghesiani bibliothecae Vaticanae, Vatican, 1952 (Studi e testi 170), p. 295-301.

[109] A. Maier, « Der literarische Nachlaß des Petrus Rogerii (Clemens VI.) in der Borghesiana », dans Recherches de théologie ancienne et médiévale, 15, 1948, p. 332-356 et 16, 1949, p. 72-98. A. Maier donne aussi dans cet article une notice codicologique du manuscrit Borghese 247.

[110] La bibliographie à son sujet est très riche. Nous retiendrons ce qui concerne ses années de formation, sa bibliothèque et son activité d'intellectuel. Voir P. Jugie, « Clément VI », dans Dictionnaire historique de la papauté, dir. P. Levillain, Paris : Fayard, 1994, p. 369-372. Réginald Grégoire, « Pierre Roger » dans Dictionnaire de spiritualité, 12/2, Paris : Beauchesne, 1982, col. 1661-1663. G. Mollat, « Clément VI » dans Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, t. 12, Letouzey et Ané, 1953, col. 1129sqq. Paul Fournier, « Pierre Roger (Clément VI) », dans Histoire littéraire de la France, t. 37, Paris : Imprimerie nationale, 1938, p. 209-238. John E. Wrigley, « Clement VI before his pontificate : the early life of Pierre Roger », dans The catholic historical review, 56, 1970-1971, p. 433-473. G. Mollat, « L'œuvre oratoire de Clément VI », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 3, 1928, p. 239-274. D. Wood, « Maximus sermocinator verbi Dei : the sermon literature of pope Clemens VI », dans Studies in Church history, 11, 1975, p. 163-172.

[111] François de Meyronnes – Pierre Roger, Disputatio (1320-1321), ed. Jeanne Barbet, Paris : Vrin, 1961.

[112] Kerry E. Spiers, « Poverty treatises by Hervaeus Natalis and Pierre Roger (pope Clement VI) in codex Vaticanus latinus 4869 », dans Manuscripta, 39, 1995, p. 91-109.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

cardinal en 1338, puis élu pape en 1342. « Maniant à merveille l'arme du discours scolastique, il chercha continuellement à défendre la souveraineté et l'infaillibilité pontificales contre les attaques frontales ou indirectes des partisans de l'aristotélisme politique et des théories ockhamistes », dit Pierre Jugie [113] . Il laisse aussi l'image d'un pape amateur de luxe et pratiquant le népotisme. Il meurt à Avignon en 1352 et est inhumé dans l'abbaye de La Chaise-Dieu. Son œuvre écrite est composée de plus de 120 sermons, de Quaestiones sur le 4e livre des Sentences, de notes et de reportations philosophiques et théologiques.

La passion de Pierre Roger pour les livres est connue ; il a commencé à constituer sa bibliothèque personnelle en 1312 [114] et c'est une activité qui l'occupa toute sa vie. Ainsi le manuscrit Borghese 247 fit partie de sa bibliothèque personnelle. C'est un manuscrit qui se compose de 74 œuvres ou parties d'œuvres différentes ; il est donc à la fois d'une grande richesse mais aussi d'une complexité certaine. D'après A. Maier [115] , certaines parties sont de la main même de Pierre Roger, même si l'alternance de passages en cursive et en libraria rend l'étude de l'écriture difficile à réaliser. C'est un manuscrit très précieux pour dater les sermons de Guillaume de Sauqueville : le document lui-même nous fournit un indice au f. 117r, à la fin de l'*Expositio brevis in Aristotelis Physica*, on trouve la mention : *anno Domini M CCC quintodecimo*, ce qui a conduit A. Maier, dans le catalogue des manuscrits du fonds Borghese, à dater le manuscrit des années 1315. Pierre Roger était arrivé à Paris à cette date, et, comme tout jeune étudiant, il suivait sa formation à l'université et avait donc possibilité de copier quelques livres pour son propre compte. Cette date est-elle compatible avec les œuvres copiées dans le manuscrit ? Beaucoup de textes ne sont pas datables : il s'agit de *notabilia et excerpta* sélectionnés par Pierre Roger, sans que l'on puisse déterminer à quelle source exactement. Quelques œuvres sont en revanche mieux connues, voire explicitement nommées, et datent du début du XIVè siècle :

f. 7r-12r : Guillaume de Ware, *In librum IV Sententiarum commentarius*, q. 1-17. Le franciscain Guillaume de Ware, maître de Jean Duns Scot, est mort vers 1300.

f. 18v : *Excerpta de summa Johannis Gallensis*. Jean de Galles [116] , franciscain originaire d'Angleterre, est mort vers 1303.

f. 25r-48v : Durand de S. Pourçain, *In librum IV Sententiarum commentarii recensio prima* (usque ad dist. 45 q. 2). L'œuvre est datée de 1307-1308 par P. Glorieux [117] .

[113] P. Jugie, art. cit., p. 370.

[114] F. Ehrle, Historia bibliothecae Romanorum pontificum, Rome, 1890, t. 1, p. 585 : ne tunc quidem longius a se libros abesse patiebatur, cum animi relaxandi gratia Villam Novam in alteram Rhodani ripam secederet. M. H. Laurent, « Guillaume des Rosiers et la bibliothèque pontificale à l'époque de Clément VI », dans Mélanges A. Pelzer, Louvain, 1947, p. 579-603.

[115] A. Maier, « Der literarische Nachlaß… », p. 92 sqq. D'après K. Spiers, « Poverty treatises… », le scribe des Sermones de sanctis (ff. 155r-178r) est probablement le même que celui du manuscrit Vaticanus latinus 4869.

[116] Voir P. Glorieux, Répertoire, II, n° 322, p. 114-118.

[117] Répertoire, p. 214.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

f. 121r-v : Arnaud de Villeneuve, *Regimen sanitatis ad inclitum regem Aragonum*. Arnaud de Villeneuve [118] est né vers 1240-1250 et mort en 1311.

f. 149v : *Constitutiones Clementi V edicte in concilio Vienensi* (usque ad lib. 1, tit. III, c. 4). Le concile de Vienne a eu lieu en 1311 et l'édition des Constitutions a commencé en 1317 seulement, sous le pontificat de Jean XXII.

f. 152v-153r : Pierre Auriol, *Sensus litteralis totius Biblie*. Le texte, connu sous le titre de *compendium litteralis sensus totius Scripture*,est daté de 1319 par P. Glorieux [119] . Le franciscain Pierre Auriol est mort en 1322.

f. 245v-246v : Bérenger Frézouls, *Tractatus de excommunicatione*. Bérenger Frézouls est l'évêque de Béziers qui accueillit et protégea Bernard Délicieux. Il rédigea ce *Tractatus* vers 1298 [120] .

f. 247r-v : Jacques de Metz, *In Sententiarum lib. II commentarii q. 1 fragmentum*. Ce Commentaire des Sentences est signalé par P. Glorieux [121] , mais sans date.

On trouve par ailleurs en tête du manuscrit deux questions disputées dont Pierre Roger est lui-même l'auteur :

f. 12v-1r et 2rv : *Quaestio de formalitatibus*. Inc. : utrum in divinis preter distinctionem realem personarum sit aliqua distinctio ex natura rei.

f. 1rv-2v : *Quaestio de veritate*. Inc. : utrum subjective sit in intellectu formalis veritas.

A. Maier affirme que ces deux questions n'en font qu'une et qu'elles datent du 21 janvier 1321. Elle les assimile à la question de Pierre Roger sur le quatrième livre des Sentences [122] , qui date effectivement du 21 avril 1321. Mais les deux textes sont différents. Les textes identifiables sont donc tous antérieurs à 1322. Jusqu'en 1323,

[118] Répertoire, n° 211, p. 418-439. Le Regimen sanitatis est signalé p. 426.

[119] Répertoire, p. 246. Sur Pierre Auriol, voir Pierre Péano, « Pierre Auriol », dans Dictionnaire de Spiritualité, t. 12, Paris : Beauchesne, 1986, col. 1505-1508.

[120] Paul Viollet, « Bérenger Frédol, canoniste », dans Histoire littéraire de la France, t. 34, Paris : Imprimerie nationale, 1914, p. 62-178.

[121] Répertoire des maîtres en théologie, n° 63, p. 197. On sait très peu de choses sur Jacques de Metz. « Suivant qu'il fut le maître ou le disciple de Durand de Saint-Pourçain, son séjour à Paris comme bachelier se placerait vers 1302-03 ou 1308-09 » (P. Glorieux, p. 197).

[122] Cette question a été éditée par Jeanne Barbet : François de Meyronnes – Pierre Roger, Disputatio (1320-1321), ed. J. Barbet, Paris : Vrin, 1961. L'édition s'appuie sur le manuscrit Vatican Borghese 39, qui a appartenu à Pierre Roger. On lit au f. 304 : incipit secunda replicatio dicti prioris contra dictum fratrem Franciscum. Et fuit prima questio quam fecit super Secundum Sententiarum anno Domini M CCC XX die martis ante festum Pasche scilicet die XIIII aprilis, et au f. 311 : questio prima quam fecit super Quartum Sententiarum anno Domini M CCC XX in die sancte Agnetis contra fratrem Franciscum baccalarium minorum. Compte tenu du style pascal, les dates sont respectivement le 14 avril 1321 et 21 jan 1321. Il y a aussi la question sur le troisième livre des Sentences, mais elle est sans date : elle remonte probablement au mois de juin de la même année. La question sur le 1er livre est absente du manuscrit.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

année de sa maîtrise en théologie, Pierre Roger prend part aux disputes de son époque à Paris même. Mais à partir de cette date, les responsabilités qu'il endosse, notamment auprès de la Curie et du roi de France, et les bénéfices importants dont il est chargé, le conduisent à s'éloigner de l'activité universitaire et intellectuelle proprement dite. Il est donc raisonnable de penser qu'il a pris le temps de copier le manuscrit Borghese 247 pendant la période de sa formation universitaire. Les textes copiés sont nettement orientés vers l'apprentissage universitaire : extraits des livres d'Aristote, commentaires sur les Sentences, sur l'Ecriture, extraits de recueils d'*exempla*. Mais on sait en même temps qu'il n'a jamais réellement quitté Paris, ce qui faisait de lui un homme de cour éloigné de ses ouailles, et donc sujet aux critiques, mais ce qui lui aurait aussi permis de copier tardivement tout ou partie de son manuscrit. D'un point de vue codicologique, le manuscrit est tout aussi complexe. Il est composé de fascicules de taille variable, certains folios sont restés vierges. Pierre Roger a donc très bien pu collecter petit à petit les textes qu'il voulait conserver, la copie peut s'être déroulée sur plusieurs années. Les remaniements dus à la reliure neuve, réalisée au XVIIè siècle, ont conduit à une inversion des premiers cahiers. L'analyse codicologique du manuscrit, jointe à l'examen des textes qui ont été copiés, tend à prouver que la copie du manuscrit Borghese 247 s'étend sur les années 1315-1322 et donc que les sermons de Guillaume de Sauqueville existaient déjà à cette date. C'est le seul témoin manuscrit daté que nous possédions.

Le manuscrit est de grande taille. Il est rédigé d'une écriture minuscule et très couvrante, occupant parfois la totalité de l'espace disponible, privé de marges, et donnant une présentation très compacte au texte. Il n'y a aucune illustration ; le scribe a occasionnellement utilisé de l'encre rouge pour quelques majuscules, et les textes sont souvent copiés à la suite, sans annonce de titre ni espace de séparation. La mise en page varie, tantôt à longue ligne, tantôt sur deux colonnes. Plusieurs tables des matières sont repérables à l'intérieur du manuscrit et facilitent le repérage des différents textes. Ces éléments donnent l'impression d'un manuscrit copié pour être effectivement utilisé et manipulé, sans souci de présentation ni d'ornementation.

Ce manuscrit compte 41 sermons de Guillaume de Sauqueville, choisis indistinctement parmi les sermons *de tempore* et *de sanctis*. Les sermons se trouvent mélangés avec d'autres textes, notamment avec des sermons de Jacques de Lausanne. Le nom de l'auteur n'est jamais indiqué, mais la date liturgique est toujours donnée et dans plusieurs cas elle diffère de la date du manuscrit BnF lat. 16495 [123] . Le texte du manuscrit Borghese 247 est très remanié : certains prothèmes ont disparu et les variantes lexicales sont très nombreuses. Il s'agit même souvent de reformulation plutôt que de variantes. Le manuscrit présente une particularité qui sera examinée ci-dessous, en parallèle avec le manuscrit Toulouse 338 : la troisième partie du sermon 65, absente dans le manuscrit BnF lat. 16495, est présente dans ces deux manuscrits seulement. Le manuscrit n'a pas été retenu pour l'édition critique, compte tenu de la quantité très importante de variantes et du nombre réduits de sermons qu'il contient.

[123] Voici ces six cas : sermon 3 (dominica secunda Adventus, et non Conception de la Vierge) ; sermon 5 (vigilia Nativitatis Domini, et non Nativité de la Vierge) ; sermon 6 (pas de fête indiquée) ; sermon 10 (date illisible) ; sermon 36 (in signodo, et non in ordinibus) ; sermon 39 (de sancto Dionisio vel plurimorum martirum, et non simplement Denis).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

e. Toulouse, Bibliothèque municipale, ms. 338

Nous ne savons presque rien du manuscrit toulousain, hormis son origine : il provient du couvent des Augustins de la ville. On sait que les Augustins ont toujours attaché un grand soin à leurs bibliothèques [124] . En tant qu'ordre Mendiant, ils avaient une vocation d'enseignement et de prédication, ce qui les a conduit à se constituer des bibliothèques adaptées à cet objectif [125] . Une de leurs exigences est notamment d'améliorer l'enseignement et l'instruction des frères [126] . L'organisation des bibliothèques des couvents est minutieusement prévue, un gardien de bibliothèque doit y être nommé et les tâches du bibliothécaire sont définies. Les Ermites de Saint Augustin sont arrivés à Toulouse entre 1263 et 1267 environ [127] . Plus tard, le couvent des Augustins de Toulouse a fourni à la bibliothèque de la ville environ 118 manuscrits (concernant la patristique, en particulier saint Augustin, la philosophie, la scolastique etc.), dont cent datant du XIIIè au XVè siècle. Cet ensemble de documents présente la particularité de compter de nombreux recueils, c'est-à-dire des regroupements d'ouvrages différents et de dates différentes [128] . Ainsi, le manuscrit 338 est un recueil composite formé de trois parties : la première partie (ff. 1-36v) contient les Prophéties d'Isaïe avec le prologue de saint Jérôme, elle est datée du XIIè siècle ; la troisième partie (ff. 145r-284), datée du XIVè siècle, est très mutilée, quelques feuillets ont disparu et son explicit est illisible. Elle contiendrait au moins un sermon de Conrad de Saxe [129] . La deuxième partie, datée elle aussi du XIVè siècle, rassemble 27 sermons, attribués par le scribe à Jacques de Lausanne ou à Guillaume de Sauqueville ; quelques uns n'ont pas d'attribution. Douze

[124] Cf. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, Paris : Impr. nationale, 1884, t. 7, p. IV-VI de l'introduction.

[125] L'exemple de la bibliothèque des Ermites de Saint Augustin de Bordeaux permet de comprendre la diversité des besoins et des achats des frères. Voir Marie-Josèphe Sudré-Gricourt, « La bibliothèque du couvent des Augustins de Bordeaux au Moyen Âge », dans Revue française d'histoire du livre, 30, jan.-mars 1981, p. 5-20.

[126] Eelcko Ypma, « Les études des Augustins et leur installation dans le Midi », dans Les Mendiants en Pays d'Oc au XIIIè siècle, Toulouse : Privat, 1973, p. 111-131 (Cahiers de Fanjeaux, 8).

[127] R. W. Emery, « Notes on the early history of the Augustinian order in Southern France », dans Augustiniana, 6, 1956, p. 336-345.

[128] Il existe un catalogue des manuscrits des Augustins datant de 1764 et où figurent 126 documents. Il est déposé aux Archives départementales de Haute-Garonne et est édité dans le Catalogue général des bibliothèques publiques des départements, t. 7, 1885, p. XLI-XLIV. On voit que la plupart des manuscrits sont arrivés à la bibliothèque municipale de Toulouse. Voir aussi : Pascale Cazales de Lajartre, La bibliothèque des frères Prêcheurs de Toulouse au Moyen Âge. Etude des manuscrits enluminés (XIIIè-XIVè siècles), thèse de doctorat, dir. X. Barral i Altet, Université Rennes 2, 1998. L'auteur consacre une partie de sa recherche à la bibliothèque des Augustins de Toulouse.

[129] G. E. Mohan, « Initia operum franciscalium (XIIIè-XVè). D-H », dans Franciscan studies, 36, 1976, p. 93*-177*. L'auteur s'appuie sur une comparaison avec un manuscrit de la bibliothèque de Klosterneuberg.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sermons sont attribués de manière explicite par le scribe à Guillaume de Sauqueville : 5 seulement sont déjà connus dans le manuscrit parisien et répertoriés par J.-B. Schneyer, il s'agit des sermons 10, 11, 14, 64 et 65.

Le scribe a apporté très peu de soin à la copie de ces pièces, comme à l'ensemble de cette deuxième partie. La réglure n'est pas respectée et l'horizontalité des lignes laisse parfois à désirer. Les corrections portées par le scribe sont globalement très nombreuses et mais aussi très irrégulières, comme si son attention avait nettement baissé à certains moments ; les ratures et exponctuations montrent des fautes grossières : *allii* pour *alii* par exemple. On sent le scribe peu à l'aise avec le texte qu'il a sous les yeux : la lecture des jambages lui pose problème, les sauts du même au même sont si nombreux qu'ils en deviennent presque prévisibles et ils sont laissés en l'état même si le texte en souffre. Bien que le signalement des citations bibliques soit scrupuleux, le copiste lit tout de même *ad hoc* pour *Abacuc*. Le système d'abréviations qu'il emploie manque beaucoup de fluidité, il est parfois peu compréhensible : il a consacré peu d'application à sa copie, l'écriture n'est ni nette ni régulière, et il avait probablement lui-même du mal à comprendre les abréviations lues. Ainsi, pour écrire *deus*, le copiste note *deu* puis ajoute le *us* suscrit. Au total, c'est un texte difficilement lisible et qui demande de laborieux efforts de transcription. Les variantes lexicales sont nombreuses, plus d'une dizaine par page, mais leur qualité et leur intérêt sont variables. Le scribe du manuscrit toulousain respecte globalement le texte qu'il recopie ; ainsi le prothème du sermon 10 est maintenu, alors qu'il a disparu du manuscrit de la Bibliothèque vaticane. Mais il n'hésite pas à modifier profondément le texte quand il en éprouve le besoin. On lit ainsi dans le sermon 11 un ajout important situé à la fin de la première partie *ad mores* du développement, et qui vise tout particulièrement ceux qui pratiquent le cumul des bénéfices ecclésiastiques. Voici le contenu de l'ajout du sermon 11 [130] :

Videamus si sit bene iuxta formam calciamentum quando uni uiro litterato, prouecto, morigenato, uix confertur unum miserum beneficium in forma pauperum. Uni autem indigno in sciencia, uni puero, cum uix crederetur custodia centum pomorum, committitur unus archidiaconatus, unus decanatus, unus prebenda mille librarum, una cura mille animarum. Hoc non est facere iuxta formam calciamentum, ubi scolares, pueri et impuberes adolescentuli ob sanguinis carnalitatem promouentur ad ecclesiasticas dignitates, et de sub fercula transferunt[ur] ad principandum sacerdotibus lectores quod uirgas euaserint [magis] quam quod obtinuerint principatum. Illud fuit sub figura pulcra prohibitum, Deut. 21, ubi dicitur : non erit in domo modius maior et minor, modius equalis et purus erit tibi. Sic in domo calcificis sunt diuerse formule, una maior et alia minor, sic in domo tabernarii sunt diuerse mensure, ubi est modius, sextarius, quarta, pinta, chopina. Nec illud fuit prohibitum, immo est necessarium ut cum diuersis mensuris distribuam uinum personis diuersis. Set quod sit in eadem mensura duplicata, puta modius maior et minor, maior et minor quarta, hoc est illicitum, et illud fuit prohibitum. Sic spiritualiter in Ecclesia sancta que est taberna uel tabernaculum Dei, Ps. : sanctificauit tabernaculum scilicet Altissimus. Quod beneficia distribuantur cum diuersis mensuris inequalibus, hoc ualde iustum. Augustinus : « Non equaliter omnibus quia non equaliter ualetis omnes. »

[130] Vincent Serverat a signalé et donné le contenu de cet ajout dans : « "Trouver chaussure à son pied". Un passage anti-lullien dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 62, 1995, p. 443-469.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Dummodo mensurentur secundum ualorem et merita personarum, set quod mensurentur secundum quantitatem affectionis, tantum ut nepoti uel consanguineo indigno mensuretur cum modio maiori, id est detur sibi unum magnum beneficium, extraneo autem digniori mensuretur cum modio minori, detur sibi unum beneficium miserum, hoc est ualde iniustum. Non est facere iuxta talem formam talem calciamentum.

Le sermon 11 est présent uniquement dans les manuscrits de Paris et Toulouse. Cet ajout est-il le fait du scribe toulousain ou le fait d'une censure du scribe parisien ? Sept autres sermons sont explicitement attribués par le scribe à Guillaume de Sauqueville et sont complètement nouveaux :

f. 37ra-41vb : De beata Magdalena. *Remittunt tibi peccata*, Luce uno (5, 20). Cassiodorus dicit sic in quadam epistula : benigni principis…

f. 41vb- 46vb: Nativitate Christi. *Vox exultationis et salutis* in Psalmo (117, 15). *Sonet vox mea tua in auribus meis* in Canticis (2, 14). Discipulus volens proficere in sciendo…

f. 47ra-51rb : De omnibus sanctis. *Ipsorum est regnum celorum*, Mt. 9 (5, 3). Salvator noster dicit in Mt. quod regnum celorum vi pacis et violenti rapiunt…

f. 51rb-54rb : De sancto Dyonisio vel de pluribus martiribus. *Fortes facti sunt in bello* (Hebr. 11, 34). Fortior bestia que sit in bellis est elephas quia equus fortis non facit unum sessorem.

f. 62vb-69rb : Dominica prima post Trinitatem. *Diligamus Deum* in Joh. XI (5, 2). Jeronimus in quarta epistula dicit : hec est in hominibus sola perfectio…

f. 113rb-115vb : De corona. *Exiit Jhesus portans spineam coronam* (Joh. 19, 5). Bona est spina que vineam salvat. Homo habet vineam paratam et dispositam…

f. 140vb-142va : Dominica prima in Quadragesima. *In omnibus exhibemus nosmet sicut Dei ministros in multa patientia*, 2 Cor. 6 (4). Gallus super ecclesiam collocatus tunc alius potest dirigere et bene stat…

Ces sermons sont inconnus du répertoire de J.-B. Schneyer. Ils sont signalés uniquement dans ce manuscrit, dont on ne connaît pas avec précision la date de composition. Ils correspondent à des fêtes pour lesquelles la collection parisienne offre déjà un ou plusieurs sermons, sauf dans deux cas : la Nativité du Christ et le premier dimanche après la Trinité. Ces sermons ne seront pas intégrés dans l'édition finale pour plusieurs raisons. Tout d'abord la qualité du latin du copiste impose beaucoup de corrections et donc une intervention constante de l'éditeur sur le texte. En outre, l'authenticité des sermons peut être mise en doute. Ainsi le premier sermon (f. 37ra-41vb), bien qu'il présente les mêmes caractéristiques que les autres textes de Guillaume de Sauqueville, montre des particularités dans les *auctoritates* choisies : on trouve dès le début du sermon une référence directe à Aristote (f. 37ra : *Aristoteles scribens Alexandro in de secretis secretorum* (sic)… qui annonce une longue citation) et une autre à un mystérieux Hermogenes (f. 37ra : *doctor egregius Hermogenes scribsit*). Ce type de référence est tout à fait inhabituel dans les sermons de Guillaume de Sauqueville, on n'en trouve pas de semblable dans les 106 sermons de la collection parisienne. Enfin la présence de sermons de Jacques de Lausanne dans le manuscrit incite à la plus grande prudence.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Les manuscrits de Toulouse et du Vatican offrent l'un et l'autre une copie des sermons 64 et 65 [131] . Il s'agit d'un singulier point commun : ces deux textes sont nettement modifiés, les variantes sont très nombreuses et affectent lourdement la version de base du manuscrit BnF lat. 16495, mais, surtout, les deux scribes ont copié la partie *de secundo* du sermon, qui n'est pas donnée dans le manuscrit parisien. Il s'agit donc d'un ajout commun à deux manuscrits. Le sermon 65, qui est la collation correspondant au sermon 64, est donné directement à la suite du sermon précédent, ne faisant qu'un avec lui. La fin du texte, après la citation II Cor. 4, 17, a été nettement allongée sur le thème des pierres. La deuxième partie de la collation est en effet construite sur la citation de Job 5, 23-24, divisée en trois parties. La première est brièvement traitée, la deuxième se résume à trois lignes et il n'y a pas de troisième partie. L'ajout présent dans le manuscrit toulousain vient compléter cette lacune. Les scribes de ces deux témoins ont une tendance nette à intervenir sur le texte [132] , beaucoup plus par exemple que le scribe du manuscrit belge. Cette tendance est exacerbée dans les sermons 64 et 65, si bien que l'on ne peut plus parler de variantes mais bien d'un texte parallèle. Ce phénomène s'accentue dans l'ajout commun : si l'on reconnaît bien la structure du texte, portée notamment par les citations bibliques et signalée par la progression du plan, les deux contenus sont en revanche différents, essentiellement dans leur formulation. L'ajout se termine brutalement dans le manuscrit Toulouse 338 : le scribe s'interrompt au milieu d'un mot, en bas du folio 122rb, et commence un nouveau sermon au f. 122va. Voici le contenu de cet ajout, tel qu'on le trouve dans les deux manuscrits :

Manuscrit Bibliothèque vaticane :

f. 185v : Secundo in regione demonium que est regio umbre mortis de qua dicitur in Ys. (Job 28, 13) : in regione autem angelorum *non inuenitur in terra suauiter uiuentium*. Modo lapides regionis hominum differunt multum a lapidibus regionis demonium. Ibi enim sunt lapides pretiosi quasi medicinales pene sunt medicine contra peccatum. Zac. (5, 4) : *lapides*. Item lapides isti lesiores penales vite presentis sunt faciles ad portandum respectu lapidum regionis demonum et 2 Cor. 4 (17), *id quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre*. Lapides regionis demonum non sunt pretiosi ad medicinandum set ponderosi ad exterminandum. Mt. 21 (44) : *qui ceciderit super lapidem istum confringetur* etc. Isa. (62, 10) dicit : *eligite lapides*, quasi dicat : electio datur vobis ut portetis lapides regionis hominum, id est ut sustineatis mala pene presentis vite vel portabitis lapides regionis demonum penalitates inferni de quibus Ecc. (10, 9) : *qui transfert lapides affligetur cum eis*. Ille transfert lapides qui commutat penas temporales in eternas. Nota de clericis |186r| qui fugiunt lapides regionis hominum Ps. in labore hominum non sunt etc. et nota quod dicit Bernardus de ipsis sicut supra. Cum cunctis status hominum aliquid laboris habeant et aliquid voluptatis clerici inter hic novo quodam artificio distinctes totum quod dilectat in quolibet elegerunt et totum quod molestat in

[131] Sermon 64, f. 146ra-150va (donné pour l'Assomption) : expandi manus meas ad te anima mea sicut terra sine aqua tibi (Ps. 142, 6). Volenti habere quasi aquam de profundo puteo… Sermon 65, f. 150va-151rb (donné pour l'Assomption, collation) : de secundo principali in collatione dicebatur quod sibi morienti quicquid est nociuum desiit obesse que ad pacem (Luc. 19, 42). Si esset castrum unum taliter munitum…

[132] Voir en annexe 3 l'édition du sermon 10 à partir de ces trois témoins.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quolibet repromerunt a militibus acciperunt etc. Habemus ergo lapides regis hominum et demonum et vere cum utriusque videtur Maria fecisse pactum quia lapides penales inferni vel purgatorii numquam sensit nec sentiet in eternum ut possit dicere illud Ysa. (28, 15) : *percussimus fedus cum morte et cum inferno fecimus pactum*. Item cum lapidibus hominum, licet non totalem quia multa penalia hic sufficiunt, tamen pactum aliquale fecit inter omnes lapides regionis hominum, due fecit graviores et magis ponderosi quia dolor lesionis annexus parvi et dolor mortis cum primo lapide non est dubium quia sine dolore peperit. Item cum secundo quia invenio scripturam, licet non sit actenticum, ideo non asserendum quod ipsa a dolore mortis extranea sicut fuerat a corruptione carnis aliena. Ideo bene sibi contrarium illud Ps. (90, 11-12) : *angelis suis mandavit de te*. Sequitur : *ne forte offendas ad lapidem pedem tuum*.

De secundo nota bestie terre sunt motus bestiales qui insurgunt ex sensualitate, repugnant contra rationem que mittitur eos reprimere et vincere : *secundum hominem ad bestias pugnaui*, I Cor. XV (32). Hec autem pugna motuum bestialium insurgentium contra naturam pulcre describitur in quodam visione, Dan. VII (2-8), ubi dicitur : *videbam et ecce quatuor venti pugnabant in mari magno, et quatuor bestie grandes ascendebant de mari inter se diverse, prima quasi leena, alia similis urso in parte stetit et tres ordines dentium in ore ejus, alia quasi pardus et quatuor capita erant in bestia, quarta terribilis atque mirabilis et habebat cornua decem, consideravi cornua et ecce cornualium parvulum ortum est de medio eorum et tria de cornibus primis evulsa sunt a facie ejus*. Per bestias ut dixi intelliguntur motus bestiales, set per ventos quatuor pugnantes quatuor virtutes eos reprimentes. Ratio est de quo servit ventus vani de hoc virtus homini ventus enim non est vani necessarius quoniam sine eo naute cum remis navel possent ducere set ventus de hoc desinit quod cum ipso vadunt citius et delectabilius, ita virtus non est necessaria homini ad operandum sed ad prouide et delectabiliter operandum, hos ventos habuit Maria. Jam bestie pacifice fuerunt si nullum enim brutalium motium habent juxta illud Paralip. XIIII (6) : *nulla temporibus ejus bella surrexerunt pacem Domino largiente*. Unde dicere potuit illud Eze. 35 : faciam cum eis pactum pacis et cessare faciam bestias pessimas de terra. Quod nobis concedat.

Version manuscrit Toulouse 338 :

f. 121rb : Secundo inuenitur in regione demonium que est regio umbre mortis de qua dicitur in Ys., in regione uero angelorum non inuenitur. Iob (28, 13) : *non inuenitur in terra suauiter uiuentium*. Modo lapides regionis hominum multum differunt a lapidibus regionis demonium. Ibi enim sunt lapides pretiosi quasi medicinales |121va| pene sunt medicine contra peccatum. Zac. (5, 4 ou 9, 16) : *lapides*. Item lapides hii lesiores penales vite presentis sunt faciles ad peccandum respectu lesionis et lapidum regionis demonum 2 Cor. 4 (17), *id quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre*. Lapides regionis demonum non sunt pretiosi ad medicinandum set ponderosi ad exterminandum. Mt. 21 (44) : *qui ceciderit super lapidem istum confringetur* etc. Isa. (62, 10) dicit : *eligite lapides*, quasi dicat : electio datur vobis ut portetis lapides alterius istarum regionum, ut substineatur mala penalia vite presentis vel substineatur mala penalitatum inferni. Sunt bene miseri qui renuunt lapides pretiosos, lesiones penales uite presentis medicinas et ad portandum |121vb| faciles quia portabunt lapides pretiosos inferni. Ecces. (10, 9) : *qui transfert lapides affligetur in eis*. Ille transfert lapides qui commutat penas temporales in

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

eternas, penas uite presentis in penas futuri seculi siue inferni siue purgatorii. Si autem aliqui sunt in mundo qui renuant portare lapides, qui refugiant presentis uite labores, illi sunt mundani Deo propinquiores officio, statu, sciencia, materia uiuendi et speciali notitia diuinorum. De talibus in Ps. (72, 5) : *in labore hominum non sunt*, quia penas, labores, penitentias ad quas homo nascitur ferre noluit ut ceteri simplicet et [i]diote et ideo *cum hominibus non flagellabuntur* (Ps. 72, 5) etiam in purgatorio nisi misericordia Dei eos preueniat, set cum demonibus earum lapides inferno. Figura Josue ubi dicitur quod cum amor rei uenisset ad descensum betharum, |122ra| misit Deus lapides magnos super eos, illa ut plures incurrerentur lapidibus grandinum, amor rei populi illuminati, uiri luctanti, omnes ex statu uel modo uiuendi intendi diuinis. Betarum domus ire infernus ergo cum amorrei ueniunt ad descensum Betherem, cum omnes supradicti descendunt de uita presenti ad locum inferni, Deus mittit lapides magnos super eos maiores quam super laicos supradictos quia gracinis punit eos et ceteris paribus plures moritur lapidibus grandinum, Ps. (148, 8) : *ignis grando uix glacies* etc. Sic habemus lapides, penas et tribulationes duarum regionum, hominum et demonium, cum utriusque autem mater Maria fecisset pactum, cum lapidibus regionis demonum habuit et habet pactum sempiternum quia lesiones penales inferni et purgato|122rb|rii non sensit. Ysa. (28, 15) : *percussimus fedus cum morte et cum inferno fecimus pactum* etc. Cum lapidibus regionis hominum, licet totale pactum non fecerit, fecit tamen aliquale. Non fecit tamen totale pactum quia mala substinuit, fecit tamen aliquale quod asseret quia sunt lapides regionis hominum, sunt enim grauiores et magis ponderosi dolor lesionis annexus parcui et menti cum quibus fecit pactum quia sine dolore peperit et legitur licet non sit omnino asserendum quia in malum attensius quod fuit a dolore mortis extranea, sicut furat a corruptione carnis aliena, unde ergo dicitur : *cum lapidibus* etc.

Circa secundum non inficitur contagione carnali uel brutali : *bestie terre pacifice erunt tibi* (Iob 5, 23). Bestie terre sunt maius bestiales in |122va|

Les deux versions sont proches, mais il ne s'agit pas de deux copies : on a le sentiment que les deux scribes ont travaillé à partir d'une trame commune. On pourrait même supposer qu'il s'agit d'une prise de notes, si les fautes de compréhension assez grossières du scribe toulousain ne montraient un travail de copie (*maius* pour *motus* à la fin du f. 122rb). L'interruption brutale du texte dans le manuscrit toulousain est difficilement explicable et nous prive d'une comparaison complète des deux versions.

B. Jacques de Lausanne

Le nom de Jacques de Lausanne a été cité à plusieurs reprises, et il est maintenant nécessaire de s'intéresser à ce personnage. Il existe une très grande proximité entre Guillaume de Sauqueville et Jacques de Lausanne : les deux dominicains sont contemporains, auteurs de sermons sont le style est très voisin, et dans les manuscrits leurs œuvres sont régulièrement mélangées.

La vie de Jacques de Lausanne [133] est bien mieux connue que celle de Guillaume. Il

[133] J. Quétif, J. Echard, Scriptores Ordinis Predicatorum, I, p. 547-549. Histoire littéraire de la France, Paris, 1906, t. 33, p. 459-479. T. Kaeppeli, E. Panella, Scriptores ordinis Predicatorum Medii Aevi, Rome, 1970-1993, t. 2, p. 323-329.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est né à Gruyères (Suisse actuelle), dans le canton de Fribourg, et entre au couvent de Lausanne. On le retrouve à Paris en 1303, où il signe le fameux appel au concile [134] lancé par le roi Philippe le Bel : le 26 juin, 133 religieux du couvent signent en faveur de la réunion d'un concile destiné à examiner le cas du pape Boniface VIII, alors en plein conflit avec la royauté française. Jacques de Lausanne figure parmi les signataires du couvent Saint-Jacques. Ses études le conduisent à devenir bachelier biblique de 1311 à 1314, puis lecteur des Sentences en 1314 [135] . Puis en 1317 il obtient la licence en théologie [136] . Il occupe aussi des responsabilités importantes au sein de l'ordre dominicain puisque de 1318 à 1321 il devient prieur de la province de France, à la suite de Hervé Noël. Il meurt en 1321. Jacques de Lausanne fut donc actif à Paris sous le règne de Philippe le Bel essentiellement, sa présence à Paris est donc légèrement antérieure à celle de Guillaume de Sauqueville.

Jacques de Lausanne a laissé un commentaire des Sentences de Pierre Lombard, des postilles sur la Bible, un *Compendium moralitatum* présent encore aujourd'hui dans plus de 80 manuscrits, et une collection de sermons [137] . Ceux-ci se répartissent en *sermones de tempore* et en *sermones de sanctis*. Le corpus est énorme : J.-B. Schneyer décompte 415 sermons *de tempore*, 306 sermons *de sanctis*, 55 sermons *de communi sanctorum*, et plusieurs séries « annexes » signalées dans sept autres manuscrits. Outre le nombre des sermons répertoriés, le problème de la prédication de Jacques de Lausanne réside dans l'absence d'édition moderne de ces textes [138] . Cet état de fait devient un réel handicap quand on sait que l'attribution de nombre de sermons à Jacques de Lausanne est en réalité douteuse. J.-B. Schneyer met en garde dès l'introduction du chapitre consacré au dominicain : pour quelques sermons, on ne sait si Jacques de

[134] Antoine Dondaine, « Documents pour servir à l'histoire de la province de France. L'appel au concile (1303) », dans Archivum Fratrum Predicatorum, 22, 1952, p. 381-440. Il s'agit d'une étude spécifique à la province dominicaine de France. Les documents dont se sert A. Dondaine avaient déjà été édités, notamment dans : G. Picot, Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunies sous Philippe le Bel, Paris, 1901. La liste de noms est tout de même sujette à caution : on y dénombre très peu d'étrangers. On notera au passage que l'on n'y trouve pas le nom de Guillaume de Sauqueville.

[135] Chartularium Universitatis Parisiensis, ed. H. Denifle, E. Châtelain, Paris : Delalain, 1891, t. 2, n° 714, p. 172 : assignamus ad legendum Sententias Parisius isto anno fratrem Jacobum de Lausana.

[136] Ibid., p. 206-207 n° 748 : Johannes XXII Thomae de Balliaco, cancellario Parisiens., injungit ut Jacobo de Lausanna Ord. Pred. licentiam in theologia tribuat (3 juillet 1317, Avignon).

[137] T. Kaeppeli, E. Panella, Scriptores ordinis Predicatorum Medii Aevi, n° 2084 à 2090, p. 323-329. Pour les postilles, voir F. Stegmüller, Repertorium biblicum, Madrid, 1951, t. 3, n° 3889 à 3969. Pour les sermons, voir J.-B. Schneyer, Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350, Münster, 1969, t. 3, p. 54-157. Id., « Eine Sermonesliste des Jacobus von Lausanne op », dans Recherches de théologie ancienne et médiévale, 27, 1960, p. 67-132.

[138] Les sermones de tempore ont fait l'objet d'une édition partielle au XVIe siècle : Jacques de Lausanne, Sermones dominicales et festivales per totum anni circulum, Paris : Ambroise Girault, 1530. Quelques sermons ont été publiés aux XIXe et XXe siècles dans des revues. Voir par exemple Albert Durand, « Un sermon de Jacques de Lausanne sur la Conception de la Vierge », dans Bulletin du comité de l'art chrétien (diocèse de Nîmes), tome VII, n° 50, 1905, p. 601-615.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Lausanne en est l'auteur ou bien un autre dominicain, Michael de Furno. Il aurait tout aussi bien pu mentionner le nom de Guillaume de Sauqueville car quatre sermons sont attribués à chacun des deux auteurs dans le *Repertorium* [139] :

Erunt signa (Luc. 21, 25). Ortus sol et exordium lune nove habent illud commune...

BnF lat. 16495 n°39 (ff. 101va-104va) ; pour Jacques de Lausanne, signalé dans le manuscrit Bordeaux, Bibliothèque municipale, 295. Voir Schneyer, p. 141, n° 1091. Aucune mention de fête.

Benedixi ei (Gen. 27, 33). In Deut. scribitur et videtur verbum indifferenter dirigi...

BnF lat. 16495 n°49 (ff. 117va-120va) ; pour Jacques de Lausanne, signalé dans BnF lat. 13374 (f. 215ra) ; BnF lat. 14962 (f. 25) ; BnF lat. 14963 (partie 2) ; BnF lat. 18181 (f. 219rb) ; Münich, Statsbibl., Clm 13585 ; Toulouse, Bibl. mun. 337 ; Vatican, Bibl. apost., Vat. lat. 1250 (partie 2). Voir Schneyer p. 95, n° 495. Considéré comme un sermon pour saint Benoît.

Hec dies boni nuntii est. Viator volens venire hospicium paratum premittere solet...

BnF lat. 16495 n° 50 (f. 120va) ; pour Jacques de Lausanne, signalé dans Escorial, d. III. 17 (f. 70rb). Voir Schneyer, p. 96, n° 502. Considéré comme un sermon pour l'Annonciation.

Refloruit caro mea (Ps. 27, 7). Pauper qui indiget divitis eleemosyna, tunc est audacior...

BnF lat. 16495 n° 20 (f. 54ra) ; pour Jacques de Lausanne, signalé dans Escorial, d. III. 17 (f. 38va). Voir Schneyer, p. 72, n° 222. Considéré comme un sermon pour le jour de Pâques.

On repère ces quatre interférences quand on utilise l'index du *Repertorium* pour retrouver les sermons ; J.-B. Schneyer lui-même ne les signale pas explicitement. L'attribution des sermons à Jacques de Lausanne n'est pas assurée. Pour attribuer ces sermons à Jacques de Lausanne, J.-B. Schneyer s'est fié aux mentions d'auteur qu'il a lues dans les manuscrits, sans autre moyen de vérification puisqu'il n'existe pas d'édition fiable. Nous ne tiendrons donc pas pour sûre la liste des sermons de Jacques de Lausanne telle que le Repertorium de Schneyer la livre. Depuis la publication du *Repertorium* en 1969, l'étude des textes de Jacques de Lausanne n'a fait aucun progrès.

Prêchant à la même époque, Jacques de Lausanne et Guillaume de Sauqueville rédigent des textes également très proches dans leur style et dans les thèmes qu'ils abordent. « A une époque où la prédication commence à être faite en langue vulgaire, Jacques de Lausanne, avec simplicité et jovialité, cite nombre de proverbes et de dictons français. Sa verve s'exerce non seulement contre les évêques et les chapitres de leurs cathédrales, mais aussi contre marchands et fonctionnaires. [...] Précieux pour l'historien à cause des détails pittoresques qu'il donne sur la vie de son temps, Jacques de Lausanne, par son interprétation de l'Écriture agrémentée de légendes et de gloses inattendues, par sa théologie traditionnelle mise à la portée de tous, fournit un bon exemple de la prédication au début du XIVe siècle. » Cette description générale de la

[139] Ces sermons figurent aussi dans J.-B. Schneyer, « Eine Sermonesliste… », p. 88 et 110.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

prédication de Jacques de Lausanne, que donne Guy-Thomas Bédouelle [140], pourrait très bien convenir à celle de Guillaume. Les deux dominicains appliquent en effet les mêmes techniques lorsqu'ils composent leurs sermons : un plan de type universitaire, une division du verset biblique en plusieurs parties (de deux à quatre) qui donne l'enchaînement logique du raisonnement, un usage régulier des proverbes et autres sentences en français, enfin une nette propension à insérer des anecdotes tirées de la vie courante. On peut cependant discerner deux différences, mais elles sont minces : Jacques de Lausanne s'exprime en français sans trace de dialecte normand, il utilise beaucoup plus d'*exempla* que Guillaume de Sauqueville. Mais les quatre sermons douteux ne comportent aucune phrase en français. Quant au sermon 39, il offre bien le seul *exemplum* de la collection, mais cela ne peut être très révélateur. Les deux auteurs sont indissociablement mêlés, on le constate facilement dans les manuscrits comme dans la bibliographie. Ainsi les manuscrits Toulouse 338 et Vatican Borghese 247 mélangent les deux auteurs, sans que l'on ait le moyen de les discerner de manière sûre.

C. Conclusion : comment définir cette collection de sermons ?

La présence de Guillaume de Sauqueville à l'université de Paris pendant les années 1316-1322 est vraisemblable, c'est ce que nous apprennent les quelques traces qu'il a laissées dans l'historiographie dominicaine. En revanche aucun élément historique ne permet de penser qu'il était déjà à Paris dans les années 1300, comme cela a souvent été affirmé à son sujet. Les sermons de Guillaume de Sauqueville reflètent clairement l'activité universitaire de leur auteur, sans que l'on ne puisse préjuger de ses responsabilités exactes ; ils ne peuvent être antérieurs à son arrivée à Paris. Deux des manuscrits témoins, c'est-à-dire BnF lat. 16495 et Vatican Borghese 247 avaient pour possesseurs des contemporains de Guillaume de Sauqueville, ils sont donc très importants pour connaître la diffusion immédiate des sermons. A cet égard, le manuscrit du Vatican illustre bien l'un des problèmes rencontrés dans l'étude de l'œuvre du dominicain : dès 1315 environ, les sermons de Guillaume sont mélangés indistinctement avec ceux de l'un de ses confrères, Jacques de Lausanne. Cette proximité entre les deux auteurs est une caractéristique que l'on retrouve dans plusieurs manuscrits, et qui ne peut être élucidée aujourd'hui, en raison de l'absence d'édition critique des sermons de Jacques de Lausanne. D'un point de vue codicologique, si l'on met à part le manuscrit parisien, de loin le plus riche, on sait qu'aucun des autres témoins n'a pu servir de modèle [141]. Mais, du fait notamment des ajouts présents uniquement dans les manuscrits Toulouse 338 et Borghese 247, le manuscrit BnF lat. 16495 ne peut être considéré comme un manuscrit modèle : on peut alors en déduire l'existence d'une autre collection originelle des sermons de Guillaume de Sauqueville, dont seraient issus tous les manuscrits connus aujourd'hui. Aucun sermon n'est présent dans tous les témoins manuscrits ; si l'on excepte le manuscrit d'Uppsala, tardif et très partiel, c'est finalement le

[140] G.-T. Bédouelle, « Jacques de Lausanne », dans Dictionnaire de spiritualité, Paris, 1974, vol. 8, col. 45.

[141] Le tableau comparatif des manuscrits montre en effet qu'aucun des manuscrits ne contient tous les sermons présents dans l'un des autres témoins.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sermon 10 qui a été choisi pour permettre une comparaison des variantes [142] . Il en ressort des similitudes entre Toulouse 338 et Vat. Borgh. 247 d'une part, BnF lat. 16495 et Bruges 263 d'autre part, mais ces manuscrits ne dérivent pas l'un de l'autre. La diffusion de l'œuvre du dominicain a été très limitée : cinq manuscrits seulement, dont deux contemporains de l'auteur. Ce faible succès est aussi aujourd'hui une difficulté pour la détermination de l'authenticité des sermons. Tout ceci conduit à donner une importance particulière au manuscrit parisien, soigneusement constitué, de bonne qualité : il a été privilégié dans l'établissement du texte final. Ont donc été maintenus dans le texte les quatre sermons également attribués à Jacques de Lausanne, puisque rien ne permet de trancher entre les deux auteurs, et les deux sermons de Thomas d'Aquin car ils ont été insérés et modifiés délibérément et font sens par rapport à l'ensemble de la collection, notamment sur la question de l'Immaculée Conception [143] . Le travail d'édition s'est donc finalement consacré davantage à la collection parisienne des sermons de Guillaume de Sauqueville qu'aux sermons du dominicain, ce qui a permis de travailler de manière plus assurée sur le texte tout en abordant les problèmes liés à la connaissance de son œuvre.

Quelques mots enfin sur la période 1316-1322 à Paris, qui permettront de garder à l'esprit le contexte historique dans lequel Guillaume de Sauqueville a rédigé sa collection de sermons [144] . Dans le royaume de France, la succession de Philippe le Bel, mort le 29 novembre 1314, s'est déroulée assez simplement, malgré un climat politique extrêmement lourd. Louis X succède à son père, mais il meurt à son tour en juin 1316. Son fils Jean Ier, né en novembre 1316, vécut une semaine seulement : la la couronne échoit alors au frère de Louis X, Philippe le Long, et non pas à la fille de Louis X, Jeanne. C'est une période cruciale pour la mise en place des règles de succession à la couronne de France. Philippe le Long meurt six années plus tard, en janvier 1322 : c'est son frère, Charles IV, qui devient alors roi de France, jusqu'en 1328. Les femmes sont désormais écartées de la succession au trône. Dans l'Empire, à la mort de Henri VII en août 1313, la candidature de Philippe le Long est délaissée au profit de celle de Louis de Bavière, qui s'impose finalement après plusieurs années de rivalités politiques. Ce sera, selon les mots de Francis Rapp [145] , l'un des règnes les plus dramatiques de l'histoire de l'Empire, en particulier à cause de ses relations avec la papauté, installée alors à Avignon : cet exil permit à Louis de Bavière de faire valoir ses droits en Italie, alors que le pape souhaitait fermement y maintenir son autorité de vicaire de l'Empire. Le conflit avec Jean XXII fut particulièrement dur, le pape déclara l'Empire vacant en 1317 et prononça en 1324 l'excommunication et la déposition de l'Empereur. Jean XXII, élu pape en août 1316, succède à Clément V après deux ans de vacance et d'âpres négociations durant le

[142] Ce sermon, édité à partir des manuscrits Paris BnF lat. 16495, Bruges 263, Toulouse 338 et Vat. Borgh. 247, est donné en annexe 3.

[143] Voir chapitre 3 p. 146 sqq.

[144] Nous reviendrons de manière plus détaillée, dans le chapitre 3, sur les événements des années 1315 auxquels Guillaume fait allusion dans ses sermons.

[145] Francis Rapp, Le Saint Empire romain germanique. D'Otton le Grand à Charles Quint, Paris : Tallandier, 2000, p. 245.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

conclave. Déjà installée à Avignon, la papauté conforte ce choix sous le pontificat de Jean XXII, et entame une politique active et multiple : centralisation de la nomination aux bénéfices ecclésiastiques, débat sur la pauvreté dans l'ordre franciscain, et surtout affirmation de la suprématie pontificale sur l'Empire. Jean XXII disparaît en 1334, Benoît XII lui succède. Paris est alors, et de loin, la ville la plus peuplée d'Occident, sa population est estimée à environ 220 000 habitants. L'évêque de Paris est Guillaume d'Aurillac, consacré en 1305 et mort en 1319. Le chancelier de l'Université est François Caraccioli, maître en théologie d'origine napolitaine et doyen de la faculté de théologie, jusqu'à sa mort en mai 1316 : Thomas de Bailly lui succède jusqu'en 1328. L'Université de Paris compte parmi ses membres, notamment parmi les maîtres en théologie, des universitaires de renom. S'ils ne furent pas tous présents simultanément à l'Université, leurs prises de position et leurs écrits connurent une influence importante parmi les intellectuels de l'époque. Ainsi, chez les dominicains, Durand de Saint-Pourçain, Hervé Noël, Jean de Parme, Jacques de Lausanne et Pierre de la Palu furent parmi les personnalités les plus marquantes, ils participèrent aux débats des années 1316-1322, par exemple dans le procès de Jean de Pouilly ou la controverse sur les écrits de Durand de Saint-Pourçain [146] ; plusieurs travaillèrent à la canonisation de Thomas d'Aquin. C'est Hervé Noël qui est maître de l'ordre des dominicains de 1318 à 1323, à la suite de Béranger de Landore. Chez les Franciscains, les contemporains de Guillaume de Sauqueville sont également des intellectuels parmi les plus importants du XIVè siècle : Jean Duns Scot, Nicolas de Lyre, Pierre Auriol et François de Meyronnes laissèrent une œuvre écrite abondante et, pour certains d'entre eux, furent des maîtres connus et admirés. Enfin, parmi les maîtres de l'Université, citons Gilles de Rome, ermite de Saint-Augustin, mort en 1316. Guillaume de Sauqueville est aussi contemporain du dominicain Bernard Gui, inquisiteur, évêque et historiographe de son ordre, et de Raymond Lulle, de passage à Paris à plusieurs reprises et mort en 1316 lui aussi. Ce contexte politique et intellectuel est souvent sensible dans les sermons de Guillaume : l'auteur ne fait jamais d'allusion directe à un personnage ou à un événement, mais la connaissance des faits et des hommes de l'époque éclaire grandement la compréhension des sermons. Nous verrons dans le troisième chapitre, de manière plus précise, quels événements, quels faits sociaux ou culturels ont pu faire réagir le dominicain.

[146] Un manuscrit de la Bibliothèque du Mans conserve la trace du procès fait à Durand de Saint-Pourçain en 1314. Le Mans, Bibl. mun., 231, f. 146v-149v : sententia, una cum aliis commissariis, circa doctrinam Durandi de S. Porciano OP in scripto super Sent. (juil. 1314) : inc. prol. : noverint universi quod nos fratres Herveus Natalis, Yvo Cadomensis, Johannes de Parma, Petrus de Palude, magistri in theol…, Johannes de Neapoli, Theodericus Saxo, Johannes de Prato, bachallarii ejusdem facultatis, Jacobus de Lausanna, Yvo Leonensis, bachallarii Biblie, Matheus de Roma deputatus a magistro et diffinitoribus cap. gen. ad legendum Sententias primo anno extraneis debito, de mandato ven. patris mag. ordinis de scriptis que dicebantur et communiter a nobis et aliis creduntur fuisse facta seu compilata a rev. patre fr. Durando de s. Porciano, mag. in theol. et lectore sacri palatii, fideliter excerpsimus articulos infra scriptos et in eosdem ibi invenimus sub forma et modis quibus inferius annotantur. In cujus rei testimonium presenti cedule duximus apponenda a. Domini M CCC 14 feria 4a infra octavas apostolorum Petri et Pauli. Et eosdem articulos de mandato ejusdem patris mag. ordinis nos predicti, excepto dicto fr. Matheo, sibi prius transmiseramus ad nuper preteritum cap. generale.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Chapitre 2 : la prédication de Guillaume de Sauqueville

La prédication de Guillaume de Sauqueville, envisagée maintenant comme moyen de communication, met en jeu des techniques très apparentes de construction du discours, étayées par les connaissances personnelles du prédicateur qui lui fournissent le contenu de ce discours. Cette technique de construction est classique, comme nous allons le voir, et Guillaume n'y introduit aucune originalité. En revanche, le contenu des sermons témoigne de la formation universitaire du prédicateur, de sa culture et surtout de sa capacité à les mettre en œuvre : c'est là l'un des intérêts du travail de Guillaume, qui nous montre un prédicateur au travail.

I - La construction du sermon

La construction du sermon aux XIIIè et XIVè siècles est maintenant un objet d'étude bien balisé depuis les travaux fondateurs d'Etienne Gilson et Jean Longère sur les textes de prédication, et de Th.-M. Charland sur les artes predicandi. Hervé Martin [147] le notait dès 1988 dans son livre sur le Métier de prédicateur, et soulignait qu'au sujet de la construction du sermon, « en ce domaine, plus qu'en tout autre, il paraît difficile d'innover. […] On connaît parfaitement bien la façon dont les sermons étaient composés. » H. Martin

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

a donc fait le choix de s'attacher aux singularités du corpus de sermons qu'il étudiait, en introduisant une analyse fondée sur la notion d'intertextualité, ce qui lui permettait de s'épargner l'étape peu fructueuse de la simple description des sermons. Depuis cette date, la bibliographie sur la prédication s'est encore enrichie de travaux de grande précision [148] . Nous suivrons donc les traces d'H. Martin en évitant d'appliquer un mode d'analyse descriptif aux sermons de Guillaume de Sauqueville, afin de s'attarder davantage sur sa méthode de travail et ses outils. D'un point de vue général, le sermon de Guillaume de Sauqueville obéit toujours aux règles de la construction classique telle qu'elles sont établies au XIVè siècle : le sermon est fondé sur une citation de l'Ecriture appropriée à la fête liturgique du jour [149] . Le verset fait ensuite l'objet d'une division en plusieurs parties, entre deux et quatre, chacune donnant naissance à une partie du plan du sermon. Guillaume soutient son raisonnement par le biais de distinctions, de similitudes fondées sur des *realia*, et d'*auctoritates*. Quelques sermons sont dotés d'un prothème. La conclusion du sermon est généralement assez abrupte.

A. le plan du sermon

Les plans des sermons de Guillaume de Sauqueville sont toujours nettement, voire lourdement marqués dans le corps même du texte. Le prédicateur indique chaque changement de partie ou de subdivision par un adverbe d'énumération : *dico primo, secundo, tertio*… Les transitions logiques sont toujours clairement signalées. Lorsqu'il termine une subdivision pour revenir à une partie du plan principal, il le mentionne aussi : *de secundo principali nota quod…* Il résulte de cette technique une apparence de clarté : la progression du raisonnement est systématiquement signalée, il semble impossible de se perdre dans les paragraphes. De plus, Guillaume double souvent le rôle de l'adverbe par un rappel des termes employés dans la division du verset. On ne cherchera pas chez Guillaume de discrètes et habiles transitions : cela ne semble pas être sa préoccupation. Il est clair en revanche qu'il recherche une efficacité mnémotechnique.

Il est effectivement difficile de perdre le fil du sermon grâce à cette méthode. Elle a

147 E. Gilson, « Michel Menot et la technique du sermon médiéval », dans Revue d'histoire franciscaine, 2, 1925, p. 301-360. J. Longère, La prédication médiévale, Paris, 1983. Th.-M. Charland, Artes Praedicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Age, Paris, 1936. C. Delcorno, Giordano da Pisa e l'antica predicazione volgare, Forenze : Olschki, 1975. David d'Avray, The preaching of the Friars. Sermons diffused from Paris before 1300, Oxford : Clarendon press, 1985. H. Martin, Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Age (1350-1520), Paris : Cerf, 1988. Voir l'introduction du chapitre VII : « La construction du sermon. Un produit de la Bible et de l'école », p. 235-236.

148 La parole du prédicateur (V^{e}-XV^{e} siècle). Etudes réunies par Rosa Maria Dessì et Michel Lauwers, Nice, 1997 (Collection du centre d'études médiévales de Nice, vol. 1). Nicole Bériou, L'avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIIIè siècle, Paris : Etudes augustiniennes, 1998. The sermon, dir. Beverly M. Kienzle, Turnhout : Brepols, 2000 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83).

149 Guillaume de Sauqueville respecte sur ce point les prescriptions de la liturgie dominicaine. Aucune divergence ni singularité n'a été constatée par rapport à ce qu'indique Maura O'Carroll dans : « The lectionnary of the Proper of the year in the Dominican and Franciscan rites of the thirteenth century », dans Archivum fratrum Predicatorum, 49, 1979, p. 79-103.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

aussi l'avantage de montrer que le prédicateur ne rédige pas toujours des sermons complets : après une division en trois parties, on peut ne rencontrer qu'un *primo* et un *secundo*. Cette remarque complète la constatation que certaines parties, voire certains sermons, sont donnés à l'état de plan : le prédicateur, en quelques lignes, indique simplement l'idée générale de la partie, la citation biblique à utiliser, puis passe à la partie suivante. Sur l'ensemble du recueil, c'est au total un peu plus de 50% des sermons qui ne sont pas rédigés en intégralité. Lorsque le sermon est incomplet, il s'agit plus d'une interruption que d'une lacune : les parties finales manquent, jamais la première. Soit le sermon n'a pas été recopié en entier, mais on voit mal pourquoi le copiste, en choisissant les parties les plus importantes pour lui, aurait toujours privilégié le début des sermons ; soit le prédicateur a préféré concentrer ses efforts sur le début du sermon et a confié la fin aux soins de l'utilisateur éventuel de la collection. Le sermon 15 [150] est un bon exemple de ce cas de figure. Dans ce sermon, fondé sur le verset Luc 11, 14, Guillaume de Sauqueville examine sous plusieurs angles le thème de la parole. Il a choisi pour cela deux versets partageant cette même idée directrice, et commence par un prothème en lien avec le verset choisi pour le sermon proprement dit : l'introduction est assez longue et repose sur Sagesse 10, 21. Puis le sermon se déroule ainsi :

I [prothème] – *La Sagesse a ouvert la bouche des muets*. Introduction : la parole, celle du prédicateur notamment II [thème] – Lorsque le démon fut sorti, le muet parla. La conscience, temple de Dieu, a deux portes : la volonté, la parole (*os*). Division (donnée en français par le prédicateur) : - Dieu demonstre sa puissaunce - le pecheur reconoit sa deliveraunce - il recorde sa desevaunce III – [partie 1] les trois signes de la présence de Dieu (*de primo nota quod*) - contrition - confession - satisfaction

Le sermon se termine ainsi, les deux autres parties annoncées par la division sont absentes. Ce schéma se retrouve dans de très nombreux sermons, confirmant l'hypothèse que la collection a été conçue comme un instrument de travail. Le dominicain n'hésite pas à créer des plans complexes où les divisions sont multiples, il semble apprécier les constructions savantes qui permettent d'aborder avec plus de liberté et de précision le thème principal choisi pour le sermon. Ses enchaînements nets sont alors une aide. Le sermon 32 [151] illustre ce type de sermons complexes à division multiple.

L'âme est plus que la nourriture et le corps est plus que le vêtement (Mt. 6, 25). I – [prothème] dans la prière l'âme peut trouver sa nourriture et la chair son vêtement. 1. *circa primum* : Dieu donne la nourriture à ceux qui le craignent. 2. *circa secundum* : la connaissance est l'habit de l'âme, les clercs doivent en être vêtus. II – [thème] comparaison entre l'âme et le corps. Division du thème : 1. creatura que numquam decedit, *anima* 2. mensura que multum excedit, *plus est quam esca* 3. materia que in terram redit, *corpus* 4. paratura que ad cultum cedit, *uestimentum* III – [partie 1] l'âme

Nouvelle division : Can. 3, 3-4, les veilleurs m'ont rencontrée, faisant leur ronde dans

[150] f. 37va-39vb : cum eiecisset demonium locutus est mutus (Luc. 11, 14). Sapientia aperuit os mutorum, Sap. IIII (10, 21). Propter hoc habemus in corpore uno… (troisième dimanche de Carême).

[151] f. 86ra-88vb : anima plus est quam esca et corpus plus quam uestimentum, Mt. 6 (25). Si quis petat a Deo quod sibi ex Dei ordinatione non competit…

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

la ville. « Avez-vous vu celui que mon âme chérit ? » A peine les avais-je dépassés que j'ai trouvé celui que mon âme chérit, je l'ai saisit et je ne le laisserai pas partir.

Quatre choses sont nécessaires pour sauver son âme :

a. l'efficacité de la surveillance b. le sentiment de manque c. la persévérance d. l'indéfectibilité du lien IV – [partie 2] le corps et la nourriture

Nouvelle division : Tob. 1, 12. Il garda son âme pure et ne fut jamais contaminé par les aliments [des païens] ; parce qu'il entretenait ainsi le souvenir de Dieu dans tout son cœur, Dieu le rendit sympathique au roi Salmanassar.

Trois choses sont à noter au sujet de la pureté de l'âme :

a. la surveillance b. le sens de la mesure c. la récompense de Dieu

V – [partie 3] la lutte entre le corps et l'esprit

Nouvelle division : I Thess. 5, 23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même totalement. Que tout votre être, l'esprit, l'âme, le corps, soit conservé pour l'avènement de notre Seigneur Jésus Christ !

L'âme se protège du péché par trois moyens :

1. tout doit être consacré à Dieu 2. l'âme doit rester intacte 3. il faut respecter les préceptes de Dieu VI – [partie 4] la lumière divine

Partie non développée.

Guillaume de Sauqueville a choisi pour ce sermon un plan complexe : hormis la dernière partie qui n'est pas traitée, chaque partie correspondant à la division initiale est elle-même dotée de sa propre division. Cette complexité est accentuée par la proximité des thèmes traités dans les différentes parties, qui mélangent tous les éléments principaux que sont l'âme, le corps, la nourriture. Tous les changements sont méthodiquement scandés par un *circa primum, circa secundum* etc. pour les sous-parties, par un *circa secundum principale*, *tertium principale* pour le rappel des parties principales. Il en résulte une réelle facilité à suivre le plan du sermon, tout du moins dans sa structure de base. Le scribe a pourtant commis une erreur : il a intitulé *tertium* la sous-partie consacrée à l'indéfectibilité dans la première partie. Un tel plan relève-t-il de l'exercice de style ou pouvait-il réellement être mis en pratique devant une assemblée ? Il est vrai que si l'on se repère facilement dans le texte écrit, il n'est pas sûr que la multitude de sous-parties et de divisions soit de nature à captiver un auditoire.

Le sermon 32 offre aussi l'occasion de noter que Guillaume de Sauqueville apprécie les prothèmes [152], mais il en fait un usage particulier, et l'on peut distinguer deux sortes de prothèmes dans ses sermons. Douze sermons de la collection possèdent un prothème qui ne correspond pas à la définition classique de « commentaire d'une citation distincte du verset thématique [153] ». Th.-M. Charland [154], dans son étude pionnière sur les artes

[152] On trouve dans la collection 30 prothèmes, concernant les sermons 3, 4, 6, 8, 10, 15, 16, 20, 22, 24, 32, 43, 44, 50, 53, 55, 56, 57, 60, 61, 64, 67, 73, 74, 81, 82, 86, 94, 99 et 102.

[153] N. Bériou, L'avènement des maîtres de la parole, p. 260.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

predicandi, souligne que le prothème est inséparable de la prière et il définit lui aussi le prothème comme « un autre thème qui s'apparente au premier par l'un de ses mots. Ce nouveau thème fournit matière à un développement plus ou moins long, au terme duquel vient tout naturellement se placer l'exhortation à prier. » Les prothèmes de Guillaume qui se terminent par une invocation à la Vierge ne paraissent pas faire l'objet d'un traitement détaillé de la part du prédicateur. En effet, le dominicain choisit parfois tout simplement de proposer un premier et bref commentaire du verset du jour, celui-là même qui va servir de support au sermon : il le lit et l'interprète alors sous un angle particulier. La plupart du temps, il oriente son propos sur le thème de la prière, comme dans le sermon 50 [155] . Le prothème commence sur le thème du messager, comme le propose le verset thématique choisi dans le quatrième Livre des Rois. Puis Guillaume établit un parallèle entre le messager et la prière (f. 120va) : *melior nuntius qui possit premitti preparando cordis hospicio est deuota oratio*, et finit par conclure sur l'invocation à la Vierge. Les prothèmes relevés se terminent toujours par l'invitation à la prière de l'*Ave Maria*. Ils sont assez courts par rapport à la longueur totale du sermon : le prothème du sermon 22 [156] , par exemple, ne représente que cinq lignes principalement occupées par une citation de saint Bernard. On trouve dans les sermons de Guillaume de Sauqueville une autre sorte de prothème : il s'agit bien cette fois d'un commentaire d'un verset différent, mais il ne comporte pas d'invocation à Marie et il est plus long et plus rédigé. Très souvent ce type de prothème contient même une première division sur un sujet connexe au sujet principal. Le sermon 8 [157] offre un bon exemple de cette deuxième catégorie de prothèmes. Le thème du sermon est choisi dans l'Epître aux Colossiens ; après une rapide transition sur le thème du vêtement commun à une famille, Guillaume choisit dans l'évangile de Mathieu le deuxième verset qui va structurer le prothème. Le second verset est examiné selon deux angles : le mot *gallina* permet d'abord au prédicateur d'établir un parallèle entre les membres du clergé et les poussins et d'accuser les ecclésiastiques de mener une mauvaise vie. Puis, dans une deuxième partie, il poursuit le parallèle avec les fils de Dieu membres de la famille du Christ. Après un si long prothème, Guillaume éprouve le besoin de rassembler ses idées avant de revenir au verset thématique (f. 19rb : *recolligo que dixi et concludo, primo quod*…), puis arrive la transition avec le verset initial :

ex quibus potest concludi quod qui uoluerunt esse filii ecclesie et qui uolunt esse

[154] Th.-M. Charland, Artes predicandi, p. 127. L'auteur rappelle (p. 126 n. 1) que pour Humbert de Romans (De eruditione predicatorum, 45), le prothème doit toujours se terminer par la prière, mais n'a pas pour fonction précise et exclusive d'amener cette prière. On l'emploie dans les sermons très solennels, ou bien lorsqu'on attend une foule qui n'est pas encore au complet, ou bien pour rendre raison d'un sermon auquel les fidèles ont été convoqués à l'improviste. Dans les paroisses où les sermons sont fréquents, on se contente de faire une prière sans prothème.

[155] f. 120va-124ra : hec dies boni nuntii est, 4 Reg. VII (9). Viator uolens inuenire hospitiis preparatum premittere… (Annonciation).

[156] f. 59ra-62ra : ostendit eis manus et latus, Io. XX (20). Beatus Bernardus loquens cuilibet nostrum dicit unum deuotum et notabile uerbum… (octave de Pâques).

[157] f. 18rb-21va : induite uos sicut electi Dei, Col. 3 (12). Consuetudo hominum et natura auium hoc simile habent… (quatrième dimanche après l'octave de l'Epiphanie).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

de familia Christi, de cuius familia sunt soli electi, debent indui ueste consimili. Ergo induite uos etc. (Col. 3, 12). In quibus uerbis apparet quod qui uolunt esse de familia Christi primo debent acquisitis uirtutibus informari, induite uos, secundo debent exquisitis militibus conformari, electi, tertio indigent inquisitis honoribus uel dignitatibus conformari, electi Dei.

Cette deuxième catégorie est beaucoup répandue que la première et compte des textes assez longs, qui sont presque dans certains cas des embryons de sermons. Cette habitude n'était pourtant pas recommandée par les auteurs d'*artes predicandi* comme Thomas Waleys [158] .

B. Le matériau autoritatif du sermon : les *auctoritates*

Le matériau constitutif des sermons, celui qui vient étoffer le plan et lui donner chair, se compose, de manière très classique, d'autorités, de raisonnements fondés sur les *realia*, c'est-à-dire le quotidien, la sagesse populaire, les objets par exemple, et enfin les *exempla*. « Parole d'autorité et parole commune ne se concurrencent pas et ne s'opposent pas. Elles sont étroitement coordonnées pour une efficace communication de la Parole de Dieu [159] . » Nous allons dans un premier temps nous attacher à la catégorie des *auctoritates* puis nous nous pencherons sur la pratique du récit exemplaire chez Guillaume de Sauqueville.

a. la Bible

En ce qui concerne les *auctoritates*, nous pouvons reprendre d'emblée le constat qui vaut pour la majorité des prédicateurs de cette époque : « la plupart des sermons de notre corpus, comme la très grande majorité de ceux qui furent composés aux XIIIè et XIVè siècles, sont essentiellement des montages de pièces rapportées, avant tout bibliques et très secondairement antiques ou médiévales. Le nombre des renvois est souvent impressionnant », conclut Hervé Martin [160] dans son étude sur la prédication des années 1350-1420. Ce schéma correspond tout à fait à ce que l'on peut lire dans les sermons de Guillaume de Sauqueville. La Bible est la source principale d'autorités pour le prédicateur [161] . Sur l'ensemble de la collection, 26 sermons, soit le quart du corpus, sont construits à partir de la Bible comme seule source d'*auctoritates* : on n'y trouve aucune référence non

[158] Thomas Waleys, De modo componendi sermones, cap. 3 (ed. Th.-M. Charland, op. cit., p. 355) : primum est ut introductio exhortationis ad orationem faciendam non sit multum longa, quia quantum in tali exhortatione de tempore consumitur, tantum temporis a principali sermone subtrahitur.

[159] Nicole Bériou, L'avènement des maîtres de la parole…, p. 128-129.

[160] H. Martin, Le métier de prédicateur, p. 243.

[161] L'iconographie médiévale témoigne aussi de cette importance de la Bible dans la prédication : au XIIIè siècle, le prédicateur est très souvent représenté une Bible à la main. Voir Marie-Paule Champetier, « Faits et gestes du prédicateur dans l'iconographie du XIIIè au début du XVè siècle », dans Médiévales, 16-17, 1989, p. 197-208. Pour une vue d'ensemble de la question, voir Beryl Smalley, The study of the Bible in the Middle Ages, Oxford : Blackwell, 3è ed., 1984 (chap. 6 : The Friars).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

scripturaire. La Bible est source de très nombreuses citations données comme telles par le prédicateur, avec une référence au livre biblique dont elles sont tirées. Elle offre aussi, à partir de quelques citations mises en parallèle, matière à similitudes et comparaisons : l'*auctoritas* peut être alors la source d'un bref récit édifiant. En ce qui concerne tout d'abord les citations bibliques, si on les envisage non pas de manière statistique, mais plutôt descriptive, on voit qu'elles sont partout présentes : les sermons courts, soit par exemple une page de folio sur le manuscrit parisien, peuvent compter à eux seuls plus d'une dizaine de citations bibliques. C'est le cas du sermon 35 où l'on peut lire dix extraits différents alors qu'il s'étend seulement du f. 95ra au f. 95va. Les citations bibliques se trouvent donc en abondance, sans préférence marquée pour tel ou tel livre, hormis les Psaumes. Le prédicateur a une connaissance exacte du Livre : il arrive qu'il donne les références d'un verset par une lettre de l'alphabet, comme le voulait l'usage médiéval de découpage du texte biblique. Mais on sent aussi des réminiscences d'autres textes qui offrent aussi un accès au texte de la Bible : la glose, parfois, et surtout les livres liturgiques. Cette appropriation du texte biblique s'est faite au cours des longues années d'études d'abord dans le studium où Guillaume a dû commencer son apprentissage, puis à la faculté de théologie [162] ; l'enseignement universitaire fonde en effet le contenu des premières années d'étude sur la Bible et les Sentences de Pierre Lombard. L'étude de la Bible permet à l'étudiant d'atteindre un niveau élevé de connaissance ; le cursus habituel de la faculté de théologie prévoit par exemple une période de deux ans pendant laquelle l'étudiant, après avoir déjà passé cinq années à l'université, devient bachelier biblique, c'est-à-dire lit et explique la Bible toute entière. C'est une fois devenu maître qu'il se concentre sur des questions théologiques concernant des livres bibliques. L'apprentissage scolaire et universitaire tient donc une part essentielle dans la connaissance qu'a un prédicateur de la Bible. L'autre vecteur du texte biblique est la liturgie, qui imprégnait toute la vie médiévale. Les passages bibliques donnés par Guillaume sont parfois plus proches de textes liturgiques connus que du texte latin de la Bible [163] . Le thème du premier sermon [164] est par exemple formulé de cette manière : *Dominus rex noster ipse veniet et salvabit nos*, avec une référence au chapitre 33 du livre

[162] Célestin Douais, Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères Prêcheurs au XIIIè et XIVè siècles (1216-1342), Première province de Provence, Province de Toulouse, Paris-Toulouse, 1884. Studio e studia : le scuole degli ordini mendicanti tra XIII e XIV secolo. Atti del XXIX convegno internazionale (Assisi, ott. 2001), Spoleto : Centro di studi sul'Alto Medioevo, 2002. P. Glorieux, « L'enseignement au Moyen Âge. Techniques et méthodes en usage à la faculté de théologie de Paris au XIIIè siècle », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 35, 1968, p. 65-186. Jacques Verger, « L'exégèse de l'Université », dans Le Moyen Age et la Bible, dir. P. Riché, G. Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1998, p. 199-230, spéc. p. 221. Gilbert Dahan, L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XIIè-XIVè siècle, Paris : Cerf, 1999, spec. p. 109-111.

[163] Si tant est que l'on puisse savoir sur quelle version de la Bible Guillaume de Sauqueville s'appuie. On sait que les Dominicains de Paris ont collecté et réuni en un correctoire les variantes de la Vulgate qu'ils jugeaient meilleures que celle de la version en usage à l'université de Paris. Le texte latin de base retenu est celui de la Vulgate éditée par l'Institut biblique de Stuttgart : Biblia latina juxta Vulgatam versionem, ed. R. Weber, Stuttgart : Würtembergische Bibelanstalt, 1975. Les comparaisons ont été faites à l'aide de : Bibliorum sacrorum juxta Vulgatam Clementinam, ed. Aloisius Gramatica, Vatican, 1946. Pour les chants tirés des textes bibliques : Carolus Marbach, Carmina scripturarum scilicet antiphonas et responsoria ex sacro Scripturae fonte in libros liturgicos sanctae Ecclesiae romanae derivata, Strasbourg : Le Roux, 1907.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'Isaïe. Mais le verset est plus court chez Isaïe : *Dominus rex noster ipse salvabit nos*. La formulation adoptée par Guillaume se retrouve en fait mot à mot dans une antienne pour le troisième dimanche de l'Avent [165] . Dans le même sermon, Guillaume de Sauqueville cite ainsi un passage biblique :

De sola ergo infima homo natus est, qui celum terramque regit in secula seculorum, ut cantat Ecclesia, qui est Rex regum et dominus dominantium.

Rex regum et dominus dominantium est emprunté à un répons pour le troisième dimanche de l'Avent [166] , mais c'est aussi une référence biblique : I Tim. 6, 15 et Apoc. 19, 16. Guillaume a privilégié le rappel liturgique et non la référence à la Bible. Le cas se produit à nouveau de manière plus nette dans le sermon 50 (f. 123va) :

De Maria sicut de loco proprie sphere et spei nostre cantamus in prosa : « Salue Regina Marie uita dulcedo et spes nostra salue », et in Ysa. : « O uera spes et uerum gaudium fac post uite presentis stadium ut optatum in celis brauium nobis detur. »

Après un extrait du *Salve Regina*, signalé par cantamus comme étant un chant liturgique, Guillaume annonce une citation du livre d'Isaïe, mais elle provient en réalité d'un hymne dominicain pour la Nativité de la Vierge [167] . Il arrive même que Guillaume soit conscient de l'écart textuel entre la Bible et la version liturgique qu'il connaît, comme dans le sermon 22 [168] où il écrit (f. 62ra) :

Item in figuram huius cantamus et sumitur originaliter de Eze. XLVIIo (2), textus tamen non habet sic : uidi aquam egredientem de templo a latere dextro etc.

L'examen des citations bibliques données par Guillaume indique dans de nombreux cas une proximité plus marquée avec des sources liturgiques qu'avec la Bible elle-même, mais ce constat repose sur des indices ténus qui se jouent parfois sur un mot.

b. la liturgie

Hormis l'influence que la liturgie peut avoir sur les extraits de la Bible, sa présence [169] est nette dans les sermons : Guillaume utilise régulièrement les citations liturgiques comme *auctoritates*. La liturgie fournit en effet au prédicateur 48 citations. Dans la très grande

[164] f. 5ra-8vb : Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos, Is. 33 (22). Uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio… (premier dimanche de l'Avent).

[165] Ant. 5 ad Laud. in feria 5. post Dom. 3 Adventus : Dominus legifer noster, Dominus rex noster, ipse veniet et salvabit nos (Marbach, p. 313).

[166] René-Jean Hesbert, Corpus antiphonalium officii, Roma : Herder, 1963-1979, n° 6578.

[167] Analecta hymnica, vol. 54, p. 289, n° 188.

[168] f. 59ra-62ra : ostendit eis manus et latus, Io. XX (20). Beatus Bernardus loquens cuilibet nostrum… (Octave de Pâques).

[169] Pour une vision d'ensemble sur la question de la liturgie chez les Mendiants, voir Maura O'Carroll, « The friars and the liturgy in the thirteenth century », dans La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del XXII Convegno internazionale (Assisi, ott. 1994), Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 189-227.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

majorité des cas, les citations liturgiques sont annoncées comme telles et avec précision : *cantamus, in antiphona dicitur, in collecta, cantamus in prosa*. Ce sont des citations courtes, pas plus d'une phrase en général, qui viennent corroborer, et non illustrer, ce qui a été dit précédemment. Elles peuvent être choisies en lien avec la fête qui fait l'objet du sermon. Dans le sermon 37 [170] par exemple, composé pour la fête de saint Nicolas, on lit au f. 97va :

Modo inter illos, qui iam uenerunt ad regnum inter sanctos iam inunctos et coronatos in celis, ille uel unus de illis qui habet manum uirtuosiorem in miracula faciendo et infirmos curando est beatus Nicholaus. Innumera sunt miracula eius. « Innumeris decorasti miraculis », dicitur in collecta.

Le dominicain établit un parallèle entre le roi de France qui, oint et couronné, a le pouvoir de réaliser des guérisons miraculeuses grâce à son pouvoir thaumaturge, et saint Nicolas qui, lui aussi, est à l'origine de miracles innombrables. A l'appui de cette affirmation, il introduit une autorité : un extrait d'une oraison pour saint Nicolas [171] . Comme nous le verrons avec les citations non scripturaires, le choix des citations liturgiques obéit à une obligation de cohérence avec le texte qui se traduit par un lien sémantique fort. C'est un choix lié au sens, à l'interprétation et au raisonnement que le prédicateur est en train de développer. Guillaume mentionne que ce sont des pièces chantées (*cantamus*), mais c'est finalement leur seule particularité : insérées dans le sermon, elles sont traitées comme des *auctoritates* classiques et viennent en appui de la démonstration. Reprenons l'exemple du sermon 22 cité ci-dessus. Guillaume fait référence à Eze. 47, 2, mais ce verset est formulé ainsi dans la Bible :

Et eduxit me per viam porte aquilonis et convertit me ad viam foras portam exteriorem viam que respiciebat ad orientem et ecce aque redundantes a latere dextro.

Le prédicateur a en réalité choisi une citation liturgique (f. 62ra : *uidi aquam egredientem de templo a latere dextro*) qui a seulement trois mots en commun avec la citation biblique à laquelle il pense [172] . Or Guillaume, dans son développement, évoque le cœur de l'homme qui, comme le corps, a deux côtés : à droite, l'amour de Dieu ; à gauche, la crainte du mal. Il préfère mettre en valeur le côté droit parce que l'amour de Dieu a plus de vertus que la crainte du mal et permet notamment de pratiquer la pénitence. Mais le verset d'Ezechiel ne lui donne pas la possibilité de conclure de manière satisfaisante, même si l'on y trouve l'eau comme image de la contrition et la précision finale sur le côté droit. Pour boucler sa démonstration, la citation liturgique qu'il choisit est beaucoup plus appropriée car elle introduit un nouvel élement : le temple, qu'il interprète comme étant le cœur de l'homme. Guillaume puise dans les textes très connus, comme le *Pater* ou l'*Ave Maria*, mais aussi dans des hymnes dominicains spécialement en ce qui concerne la Vierge.

[170] f. 96vb-98vb : Osanna filio Dauid, Mt. XXI (9). Quilibet heres Francie, ex quo inunctus et coronatus…

[171] Corpus orationum II D, Turnhout : Brepols, 1993 (SL 160A, oratio 1463, p. 263).

[172] Corpus antiphonalium officii, Roma : Herder, 1963-1979, t. 3, n° 5403 (Dominica Paschae, ad Proces. In die Paschae) : vidi aquam egredientem de templo a latere dextro, alleluia, et omnes ad quos pervenit aqua ista salvi facti sunt et dicent alleluia alleluia.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Quelques confusions dans les références bibliques indiquent aussi à quel point Bible et liturgie sont mêlées dans la tête du prédicateur. Le meilleur exemple se trouve dans le sermon 36, où Guillaume conseille à son lecteur de se reporter à un autre sermon pour terminer sa rédaction (f. 96va-b) :

Facias, si uis, prothemata in isto sermone Da sermonem rectum et bene sonantem in os meum, in Hest.

Or non seulement il n'y a pas dans la collection de sermon construit sur ce verset, mais en outre ce n'est pas un extrait du livre d'Hester, ni même de la Bible. Il s'agit en réalité d'un répons pour le quatrième dimanche de septembre. Guillaume le reprend en toute fin de sermon et le traduit en français. Il est difficile de dire d'où vient cette confusion.

c. les *auctoritates* non scripturaires

Guillaume de Sauqueville emploie des *auctoritates* d'origine non biblique [173] , c'est-à-dire provenant des Pères de l'Eglise, des auteurs médiévaux et parfois d'auteurs antiques. Le panorama de ces sources est assez varié. Il cite au total 28 auteurs différents [174] . Une autre partie des *auctoritates* est attribuée à des auteurs indéfinis désignés de manière floue comme *quidam sanctus*… Pas de surprise parmi les auteurs les plus cités : saint Augustin vient en tête, avec à lui seul 113 occurrences, puis Grégoire le Grand et saint Bernard. Tout ceci révèle des choix très classiques. Parmi les auteurs antiques, Sénèque a sa préférence, avec dix extraits figurant dans les sermons. On note la présence d'un auteur qu'il nomme Agellius, et qui est en réalité Aulus Gellius [175] . Guillaume de Sauqueville connaît aussi les œuvres d'Aristote, qu'il cite sous le nom habituel de *Philosophus*. On compte au total cinq citations renvoyant aux œuvres d'Aristote, et plus précisément à quatre œuvres différentes : le *De anima*, cité deux fois dans les *sermones de tempore*, le *De sophisticis elenchis*, l'*Ethica* et la *Metaphysica* dans les *sermones de sanctis*. Il s'agit de citations en latin uniquement, et d'une grande imprécision quant à la référence exacte. Il est très probable que Guillaume les ait puisées dans un florilège. Le choix de ces références ne reflète pas du tout une réelle connaissance philosophique de la part du dominicain. La caractéristique la plus intéressante concernant les *auctoritates* non scripturaires tient à leur provenance : le dominicain a en effet utilisé un florilège de citations, le *Manipulus florum*, ce qui fait du recueil de sermons un cas d'étude intéressant [176] . Même si les *auctoritates* non scripturaires sont nettement moins nombreuses que les

[173] Les citations philosophiques font l'objet d'un développement particulier dans le chapitre 3 p. 125sqq.

[174] Liste des auteurs nommés par Guillaume de Sauqueville, du moins fréquent au plus fréquent (avec pour certains, entre parenthèses, le nombre d'occurrences dans les sermons) : Maximus, Alain de Lille, prelatus, Odilon de Cluny, Raban Maur, Thomas d'Aquin, Innocent III, Caton, Pierre de Ravenne, Richard de Saint-Victor, Prosper d'Aquitaine, Agellius, saint Basile, saint Anselme, Bède, Hugues de Saint-Victor, Cassiodore, Leon le Grand, Sénèque, saint Ambroise (13), Isidore de Séville (16), Jean Crisostome (21), saint Jérôme (45), saint Bernard (69), Grégoire le Grand (83), saint Augustin.

[175] La confusion entre Agellius et Aulus Gellius se retrouve aussi dans les manuscrits du Manipulus florum.

[176] Nous étudierons plus loin (87) l'usage que fait Guillaume de Sauqueville de ses instruments de travail. Je m'attarderai à cette occasion sur la façon dont il emploie les auctoritates dans les sermons (97).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

citations bibliques, il est clair que Guillaume leur accorde une grande importance : on en compte un peu plus de 480 dans l'ensemble des sermons, ce qui fait une moyenne de plus de quatre *auctoritates* par sermon. Le mode d'insertion des *auctoritates* dans le sermon est tout-à-fait classique chez Guillaume de Sauqueville. Dans le cas général, le dominicain annonce le nom de l'auteur de la citation et la donne au style direct. C'est cette méthode qu'il utilise la plupart du temps lorsqu'il puise dans le *Manipulus florum*. Il peut aussi la fondre dans son propre texte en l'insérant au style indirect, en précisant éventuellement le nom de l'auteur. Certaines œuvres sont probablement connues par cœur, au moins partiellement, et font partie des classiques de l'enseignement universitaire ; elles peuvent se passer de référence précise puisqu'elles constituent une sorte de culture commune. C'est le cas des *Confessions* de saint Augustin : Guillaume de Sauqueville cite à plusieurs reprises l'incipit de l'œuvre : *Fecisti nos, Domine, ad te et inquietum est cor nostrum donec quiescat in te*, sans toujours donner le nom d'Augustin et en se contentant parfois d'une citation très partielle. C'est un signe du niveau culturel que Guillaume prête à ses auditeurs.

C. Le matériau illustratif du sermon [177] : *similitudines* et *exempla* ?

Le matériau illustratif des sermons de Guillaume de Sauqueville a déjà attiré l'attention des historiens : Guillaume emploie dans la majorité de ses sermons des anecdotes, plus ou moins détaillées, issues de la vie courante, de l'université, d'un quotidien familier à ses auditeurs. Noël Valois [178] notait déjà, en 1914, cette caractéristiques, tout en soulignant qu'elle était partagée par beaucoup d'autres prédicateurs de la même époque : « au début d'un sermon ou d'un développement, il pose un principe emprunté au droit ou à la médecine, il note un fait de la vie pratique, il expose un usage. » Ne doit-on voir dans cette méthode que le résultat, c'est-à-dire une collection d'anecdotes du quotidien, employées de manière parfois presque incongrue ? Est-ce là le seul procédé illustratif mis en pratique dans les sermons ?

En début de sermon, Guillaume affectionne les entrées en matière très concrètes et décalées par rapport au thème qu'il va traiter ; il ne commence jamais un sermon par une *auctoritas* ou une moralité. Il recherche de manière évidente à créer un effet de surprise, et réussit la plupart du temps. Dans le sermon 1, après l'annonce du verset thématique Is. 33, 22 *Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos*, il poursuit alors sans transition : *uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio speciali quod scolarem suum in carcere prepositi regis uel officialis detentum rector uniuersitatis potest repetere*… Dans ce cas, le parallèle est facilement pressenti et on attend la comparaison entre le recteur de l'université et le Christ. Dans d'autres cas, on a plus de mal à comprendre où l'auteur souhaite conduire son auditoire, comme dans le sermon 5, construit sur le verset Luc 21, 27 : *tunc uidebunt filium hominis uenientem in nube cum potestate magna et maiestate*. L'introduction est bâtie sur le thème du maniement de l'arc.

177 **Une table des exempla est donnée en annexe 5.**

178 N. Valois, « Guillaume de Sauqueville, dominicain », dans Histoire littéraire de la France, 34, 1914, p. 303.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Cette pratique consistant à insérer des traits et anecdotes de la vie courante se rapproche de l'usage des *similitudines* connu dans les sermons médiévaux. Chez Guillaume, on constate que ces comparaisons avec la vie de tous les jours conduisent bien à des *similitudines*, dans le sens où elles se racrochent toujours, en fin d'analyse, à une vérité théologique ou morale ; ainsi l'arc symbolise la puissance et la justice de Dieu ; la corde de l'arc, la miséricorde. Mais il s'agit surtout d'un véritable fil conducteur du discours, une sorte de métaphore à l'échelle du sermon : ce ne sont pas des récits illustratifs qui portent une morale en eux-mêmes et que l'on peut éventuellement supprimer, sans changer la teneur de la démonstration. Le sermon 1 en est un bon exemple : la comparaison avec le milieu universitaire commence dans l'introduction avec le rôle du recteur, puis continue sur le thème de la faculté des arts pour aboutir à la division du verset. Guillaume de Sauqueville privilégie donc un matériau illustratif souple, sans trame narrative ni morale explicite. Cette matière prend forme de *similitudo* quand elle est insérée dans un développement introductif et conduit le raisonnement d'un premier niveau concret vers un niveau supérieur, théologique ou moral. Cette tendance à la dilution d'un matériau illustratif dépourvu d'originalité propre est une constante de la prédication de Guillaume de Sauqueville.

On comprend donc que la question de la présence d'*exempla* dans les sermons de Guillaume de Sauqueville n'est pas simple à résoudre. Si l'on considère la définition [179] désormais classique de l'*exemplum*, « un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire », le problème s'accentue. L'existence des *exempla* et de la valeur que les auteurs médiévaux leur accordaient est bien attestée par les recueils que nous connaissons aujourd'hui, par leurs prologues [180] , et par les *artes predicandi* qui vantent souvent l'intérêt à utiliser ce type de récits dans la prédication. Chez Guillaume de Sauqueville, la simple notion de récit pose problème : elle est absente dans la plupart des motifs narratifs employés pour illustrer les sermons. Le noyau constitutif de l'*exemplum*, c'est-à-dire une trame narrative efficace construite autour d'un enchaînement d'actions dans des circonstances expliquées, fait souvent défaut. On trouve en réalité des récits sans réelle trame, sans action, et qui sont traités en moins de cinq lignes : le récit est remplacé par l'énoncé d'une particularité de l'objet considéré, et se poursuit sous forme d'une comparaison. Le bestiaire de Guillaume de Sauqueville est très riche et

[179] Brémond C., Le Goff J., Schmitt J.-Cl., L' exemplum, Turnhout : Brepols, 1982, p. 37-38 (Typologie des sources du Moyen Âge, 40). Voir aussi Jacques Berlioz, « Le récit efficace : l'exemplum au service de la prédication », dans Rhétorique et histoire. L'exemplum et le modèle de comportement dans le discours antique et médiéval. Actes de la table ronde de Rome, mai 1979, dans Mélanges de l'Ecole française de Rome, Moyen Âge-Temps modernes, 92, 1980-1981, p. 113-146. J. Berlioz, Identifier sources et citations, Turnhout : Brepols, 1994 (L'atelier du médiéviste, 1), p. 211-221 (chap. Les exempla). L'ouvrage fondamental en la matière est celui de J. Th. Welter, L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge, Paris-Toulouse, 1927 (réimpr. Genève, Slatkine, 1974).

[180] J. Berlioz, M.-A. Polo de Beaulieu, « Les prologues des recueils d'exempla (XIIIè-XIVè siècles). Une grille d'analyse », dans La predicazione dei frati dallà metà del'200 alla fine del'300, Spoleto : Centro italiano di studi sul'alto Medioevo, 1995, p. 269-299. Les prologues médiévaux. Actes du colloque int. org. par l'Academia belgica et l'Ecole française de Rome (Rome, mars 1998), ed. J. Hamesse, Turnhout : Brepols, 2000.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

spécialement adapté à ce type d'illustration ; le prédicateur affectionne en effet les comparaisons avec le monde des animaux, comme dans le sermon 104 (f. 230rb) où il introduit une comparaison entre le diable et la fourmi:

Formica enim, quando habet granum, abscindit illud per quod posset germinare et per consequens fructificare.

Peut-on qualifier d'*exemplum* une telle anecdote ? Il en va de même avec toutes les anecdotes de la vie courante figurant dans les sermons de Guillaume : elles illustrent le récit, mais n'ont pas pour autant le statut d'*exemplum*. Outre la notion de trame narrative, à laquelle nous donnerons du poids dans la définition de l'*exemplum* chez Guillaume de Sauqueville, nous retiendrons également la notion d'image, pour écarter les anecdotes par trop banales que le simple bon sens permet de comprendre. L'*exemplum* ne peut être une simple image du quotidien ou de la nature.

Le repérage des *exempla* dans les sermons est d'autant plus délicat que Guillaume lui-même emploie rarement le terme d'*exemplum* et les locutions habituellement rencontrées, comme *legitur quod, audivi quod*. Le mot *exemplum* est en réalité très souvent utilisé dans le sens d'exemple moral, dont on recommande l'imitation, en particulier l'exemple des apôtres. Ainsi l'expression *exemplo apostolorum* revient à plusieurs reprises. Dans le sens de récit exemplaire, le mot est utilisé précisément quand l'*exemplum* n'est pas donné en totalité dans le texte, mais quand il se résume à un simple rappel, comme dans le sermon 2 (f. 8vb) :

Exemplum in horologio : natura facit horologium cuius cantu etc.

Il en va de même avec des rappels introduits par *nota* ou *narra*, comme dans le sermon 93 (f. 209va) : *nota de presbitero moriente*, ou dans le sermon 30 (f. 84ra) : *narra, si uis, de usurario faciente testamentum etc.* Le développement s'arrête là, et le prédicateur passe à la partie suivante de son raisonnement. On compte cinq *exempla* rédigés ainsi de manière lapidaire. Guillaume suppose probablement que les allusions qu'il fait à des *exempla* sont assez claires pour son lecteur. Il semble d'ailleurs considérer le rôle de l'*exemplum* comme facultatif dans le sermon, comme le laisse entendre le *si vis* placé en incise, dans l'exemple précédent.

Ensuite la notion d'authenticité, appliquée à un récit qui se doit d'être véridique, est pratiquement absente du recueil de sermons. On trouve en effet, sur les 35 récits exemplaires dénombrés, deux mentions seulement à une référence littéraire (*legitur*) et une seule référence à une source avérée, il s'agit d'Isidore de Séville, dans le sermon 91 :

Dicit enim Ysidorus, libro XI 4 capitulo de potentia, quod in Ethiopia sunt quidam homines qui archa uocantur qui incuruati uelut pecudes continue terram respiciunt nec ualent ad celum oculos eleuare.

C'est une référence aux *Etymologies* d'Isidore, donnée avec précision, comme lorsque Guillaume cite une *auctoritas*. Cet *exemplum* est une exception : Guillaume ne donne jamais la source de ses récits. C'est en même temps une confirmation du peu de cas que fait Guillaume de cette technique rhétorique, qui consiste à rendre plus vivant un récit à l'aide de quelques exemples : il traite l'*exemplum* comme s'il n'en était pas un, comme s'il était une *auctoritas*.

Il y a tout de même des *exempla* dans les sermons de Guillaume de Sauqueville,

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

c'est-à-dire des récits satisfaisant aux deux éléments principaux de la définition donnée ci-dessus, la notion de récit et celle de leçon salutaire. Ce sont majoritairement des *exempla* brefs : moins de cinq lignes suffisent à l'auteur pour donner le contenu du récit. Ce sont seulement des récits ou traits caractéristiques donnés sans précision de lieu ni de date, à l'exception de l'allusion au Mont-Saint-Michel qui figure dans l'*exemplum* du sermon 98 (f. 215va-vb) :

Nota inter omnes peregrinos isti habent festinare qui inter se et locum ad quem tendunt habent fluxum maris sicut est in monte Sancti Michaelis : dum enim est refluxus maris libere transeunt. Si ergo fluxus maris eos ocupauerit subito submerguntur.

Ce sont également des récits donnés au style indirect [181] , même lorsque les paroles d'un personnage sont rapportées, comme au sujet de Jourdain de Saxe (sermon 102, f. 225ra) :

Nota quomodo magister Jordanus, qui fuit magister ordinis predicatorum, consciencia ductus intrauit ordinem quia semel retraxerat unum iuuenem uolentem intrare. Arguebat enim apud se quod qui abstulisset alicui domino seruum suum teneretur ei restituere etc.

Enfin, dernière caractéristique, ce sont des récits connus, que l'on trouve facilement dans les recueils d'*exempla* de l'époque. Le meilleur exemple est l'*exemplum* de la guenon et de ses petits (sermon 16, f. 42ra) :

Set recte sunt aliqui hodie similes symie que quandoque duos symea fetus famulos parit et quando fugatur a uenatoribus, unum eorum amplectitur et portat coram facie sua, alium proicit supra dorsum, ueniens ad passum nititur dimittere illum quem amplectitur inter brachia, alium non potest dimittere quia firmiter collo eius adheret.

Cet *exemplum* figure dans tous les grands recueils d'*exempla*, notamment dominicains [182] . La source originelle se trouve dans les *Etymologies* d'Isidore de Séville, puis le récit est repris par Alexandre Neckam dans le *De naturis rerum*, par Thomas de Cantimpré, Jacques de Vitry dans l'*Historia orientalis*, Vincent de Beauvais dans le *Speculum naturale*. On le trouve aussi dans la vaste compilation d'*exempla* du dominicain Etienne de Bourbon, le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, composé avant 1261, et dans le *Tractatus de dono timoris* de son confrère Humbert de Romans, rédigé quelques années plus tard.

Toutes les caractéristiques relevées dans les *exempla* choisis par Guillaume de Sauqueville, ajoutées au faible nombre de ces récits, montre que le dominicain n'accordait pas une réelle importance à l'*exemplum* inséré dans le sermon. Il en utilise peu, souvent les cite de manière incomplète, et compte sur l'effort de son lecteur pour compléter les récits. Il est amusant de noter que Guillaume reconnaît pourtant sincèrement, semble-t-il,

[181] La seule exception se trouve dans le sermon 77 (f. 177va) : narra de archydiacono quem puer rogauit, cum cominaretur ei, quod portaret eum secum : « Domine, inquit, pro Deo non ponatis me in archa uestra », rationem subiungens : « Audiui, inquit, quod quicquid ibi ponitur in perpetuum non exibit. » Au sujet de Jourdain de Saxe, notons que cet exemplum fait allusion à une anecdote totalement inconnue sur la vie de ce personnage pourtant fameux chez les dominicains.

[182] Pour les références exactes de cet exemplum, voir la table récapitulative donnée en annexe 5.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

la valeur de l'*exemplum* ; il dit en effet dans le sermon 61 (f. 137ra), reprenant le fil du sermon après avoir conclu le prothème :

Prudens Seneca, qui dixit tant de bons mos, inter alia dicit unam paruam parabolam, dicit quod longum iter est per uerbum. Vult dicere quod multo breuius et facilius inducitur homo ad bonum ad uiam sue salutis per bona exempla que il voyt quam bona uerba que il oyt. Exempla plus mouent quam uerba, quod ita sit apparet per simile in orationibus nature, artis et scripture.

Il reprend une formule bien connue : *exempla plus movent quam verba*, issue des Dialogues de Grégoire le Grand [183], et qui sert d'incipit notamment au *Tractatus de dono timoris* de Humbert de Romans. Dans ce prologue, Humbert met en valeur l'usage des *exempla* dans la prédication :

Quoniam plus exempla quam verba movent, secundum Gregorium, et facilius intellectu capiuntur et altius memorie infiguntur necnon et libentius a multis audiuntur suique delectatione quadam plures attrahunt ad sermones, expedit viros predicationis officio deditos in hujusmodi habundare exemplis quibus utantur modo in sermonibus communibus, modo in collationibus ad personas Deum timentes, modo in familiaribus colloqutionibus ad omne genus hominum ad edificationem omnium et salutem.

Ce sont les premières lignes de ce prologue. A l'aide d'exemples, Humbert démontre l'efficacité des *exempla*, leur nécessité parfois, en particulier pour certains publics, et tout le bénéfice que le prédicateur tirera de leur utilisation judicieuse. Bien qu'apparemment sensible au problème de la persuasion et à l'efficacité de son discours, Guillaume ne semble pas intéressé, à l'écrit, par l'usage des *exempla*, même s'il peut reconnaître leur intérêt. Il ne choisit que des *exempla* très brefs, qui parfois, surtout lorsqu'il puise dans les motifs animaliers, sont très proches de simples similitudines. La rareté des *exempla* chez Guillaume de Sauqueville n'a rien de surprenant. Nicole Bériou [184] posait déjà le même constat au sujet de la prédication au XIIIè siècle : « C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'efficacité de cette technique de persuasion, portée à maturité par les théoriciens de l'art de prêcher dès le début du XIIIè siècle, il convient de rester prudent sur la pratique effective des prédicateurs. »

A vrai dire, il y a bien un « vrai » *exemplum* dans les sermons de Guillaume de Sauqueville, qui correspond en tous points à la définition classique de C. Bremond, J. Le Goff et J.-C. Schmitt : dans le sermon 39 apparaît un très beau récit mettant en valeur la foi en l'Immaculée Conception de la Vierge. Il met en scène des moines perdus en pleine tempête, figures connues des *exempla* médiévaux, sauvés par l'apparition d'un ange qui leur recommande, pour être sauvés, de célébrer la fête de la Conception de Marie. Nous avons là tous les éléments constitutifs de l'*exemplum* : une situation de tension, ici la tempête, avec un enjeu fort ; une apparition, qui contribue à dénouer le problème ; un être

[183] Gregoire le Grand, Dialogues, I, 12, 6 (Sources Chrétiennes 260, p. 118, 66/68). Humbert de Romans, Tractatus de dono timoris, ed. C. Boyer, Turnhout: Brepols, sous presse.

[184] N. Bériou, L'avènement des maîtres de la parole…, p. 521. Hervé Martin avait aussi proposé la même conclusion dans Le métier de prédicateur, p. 486 : « Les prédicateurs de la fin du Moyen Âge font un usage variable, mais jamais massif, de l'exemplum. »

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

merveilleux ; une morale qui exalte une valeur chrétienne ; une source, le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus* d'Etienne de Bourbon. C'est, parmi les sermons de Guillaume de Sauqueville, le seul *exemplum* qui réunit toutes ces caractéristiques. Etant donné que la conclusion de cet *exemplum*, c'est-à-dire la célébration de la fête de la Conception, qui n'était pas encore une norme au début du XIVè siècle, revêt un intérêt particulier qui va au-delà de la simple technique de communication, nous avons préféré réserver l'analyse pour la troisième partie de ce travail [185] .

On retrouve, comme chez beaucoup d'autres prédicateurs, un goût marqué pour l'histoire naturelle : bestiaires et lapidaires fournissent des récits réutilisés ensuite en termes brefs dans les sermons. La plupart du temps, la source de ces récits se retrouve chez Isidore de Séville, dans les *Etymologies*, et Vincent de Beauvais, dans le *Speculum naturale*, peut-être l'encyclopédie d'histoire naturelle la plus connue des médiévaux [186] . Dans le bestiaire de Guillaume de Sauqueville, on notera la présence de la baleine et de la carpe, animaux rarement cités dans la littérature. De même, d'un point de vue général, les sermons fournissent quelques raretés en matière d'*exempla*. L'*exemplum* de Jourdain de Saxe, cité plus haut, n'a pu être identifié, et pour cause : il s'agit vraisemblablement d'une confusion avec un autre maître général de l'ordre dominicain, Raymond de Peñafort [187] . Un siècle plus tard, Guillaume de Sauqueville semble avoir une idée confuse de la chronologie des maîtres généraux de son ordre. Dans le sermon 63 bis (f. 145rb) figure un *exemplum* très peu clair sur des martyrs lyonnais :

Narra de illa pulcra corea XVII martirum in Lugduno, quomodo unus ciuis, audiens quod christiani martirizabantur, cum surgeret de lecto et haberet adhuc alterum pedem nudum, statim decollatus accepit caput suum in manibus suis et portauit ad puteum, dixit : « Exultabit in gloria sancti ». Alii de puteo mundauerunt in cubilibus suis.

Cette étrange histoire de décollation m'est restée inconnue jusqu'à présent. Enfin, parmi les images bibliques employées par Guillaume de Sauqueville, on note la présence répétée d'Abraham : son mariage avec Sarah est mentionné à plusieurs reprises par le dominicain. Abraham est le personnage biblique le plus régulièrement cité par Guillaume, qui ne donne à son sujet que l'épisode du mariage, et qui en fait un véritable *exemplum* biblique.

Il faut accorder une place particulière, parmi les procédés illustratifs employés par Guillaume de Sauqueville, aux anecdotes retraçant des épisodes des vies de saints [188] .

185 Voir chapitre 3 p. 146 sqq.

186 Monique Paulmier-Foucart, Marie-Christine Duchenne (collab.), Vincent de Beauvais et le Grand miroir du monde, Turnhout : Brepols, 2004. Baudoin Van den Abeele, « Vincent de Beauvais naturaliste : les sources des livres d'animaux du Speculum naturale », dans Lector et compilator. Vincent de Beauvais, frère prêcheur. Un intellectuel et son milieu au XIIIè siècle, dir. S. Lusignan, M. Paulmier-Foucart, Grâne : Creaphis, 1997, p. 127-151.

187 Je remercie Bernard Hodel de m'avoir signalé la piste de Raymond de Peñafort.

188 Pour un point de vue général sur cette question , voir Carlo Delcorno, Exemplum e letteratura. Tra Medioevo e Rinascimento, Bologna : Il Mulino, 1989, p. 25-77 (« Agiografia e predicazione »).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Ce sont de courts récits, allant de la simple allusion à l'*exemplum* et annoncés comme tels, et présentant toutes les caractéristiques déjà mentionnées. Un examen précis de toutes les anecdotes et *exempla* se rapportant à des vies de saints montre que Guillaume puise dans sa propre culture pour insérer ce type de référence : il s'agit avant tout de réminiscences liturgiques, qui sont les plus nombreuses et les plus nettes, mais aussi d'emprunts à des recueils de vies de saints semblables à la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine. Les épisodes des vies de saints que Guillaume de Sauqueville cite sont connus. Dans les sermons, ils sont en nombre variable selon le saint considéré et selon la teneur même du sermon, il arrive même que des sermons composés en l'honneur d'un saint ne contiennent en réalité aucune référence à ce saint, comme dans le sermon 55 en l'honneur de saint Marc. Guillaume ne fait pas référence à des événements extraordinaires ignorés des textes liturgiques ou hagiographiques, il reste dans un registre très classique. Ainsi dans le sermon 37, pour la fête de saint Nicolas, il rapporte quelques événements de la vie du saint, mais de manière elliptique : après avoir raconté la petite enfance du saint, lorsqu'il était encore nourri par sa mère [189], il rapporte brièvement d'autres épisodes (f. 98rb).

Verum etiam tenetur sustentare parietes pauperes deficiendo pascendo sicut faciebat beatus Nicholaus, ut patet in tribus puellis quas maritauit, in frumento quod a nautis postulauit etc.

Les anecdotes citées dans cette phrase figurent aussi dans la *Legenda aurea* [190] : Nicolas donne de l'argent au père de trois jeunes filles pour qu'il puisse les marier dignement ; Nicolas demande du blé à des marins et le distribue aux affamés. Il n'est pas possible de déterminer quelle a été la source utilisée par Guillaume. Là encore, il abrège le récit et considère qu'il est connu de son lecteur, ou bien qu'il pourra facilement le retrouver.

Parmi les vies de saints, saint François représente un cas particulier. Guillaume de Sauqueville est en effet très prolixe sur ce saint, cinq sermons lui sont consacrés et tous, sauf le sermon 77, contiennent des anecdotes et *exempla* puisés dans *Legenda major sancti Francisci* [191] ; d'un point de vue illustratif, ces sermons sont rédigés d'une manière tout à fait différente des autres pièces du recueil [192]. Ce sont des sermons qui mettent réellement en valeur la vie et les actes du saint, et qui sont en réalité consacrés uniquement à ce but. Contrairement aux autres sermons *de sanctis*, Guillaume reste dans l'hagiographie, il ne cherche pas à avoir un discours théologique et moral plus large. Pour étoffer son sermon, il a largement puisé dans la *Legenda major* écrite par saint Bonaventure, préférée aux autres hagiographies consacrées à saint François. La

[189] f. 97va : nondum enim duos annos compleuerat quando incepit primo ieiunare et tantum semel feria IV[a] et VI[a] mamillas suggere et sic terram suam amortizando posuit se extra l'empire. On retrouve cet épisode dans la légende dorée (Legenda aurea, ed. Giovanni Paolo Maggioni, Firenze : SISMEL, 2è ed., 1998, p. 38), mais aussi dans le lectionnaire dominicain : in festo beati Nicolai, lectio prima (ed. A. E. Urfells, tome 1, p. 141).

[190] Legenda aurea, op.cit., p. 39-40 pour le premier épisode, p. 40-41 pour le second. On ne trouve pas dans le lectionnaire dominicain l'histoire des marins.

[191] Il s'agit des sermons 76 (f. 171va-175va), 77 (f. 175va-178ra), 78 (f. 178ra-180vb), 79 (f. 180vb-183ra) et 86 (f. 196rb-197vb).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Legenda lui a fourni de très nombreuses anecdotes, allant des plus connues comme les stigmates du saint, jusqu'à des *exempla* localisés en Italie et rapportant des paroles du saint. On note que le dominicain a soigneusement recopié des passages courts de la *Legenda*, et qu'il a préféré les propos de saint François aux événements de sa vie, preuve de la valeur qu'il accorde à la parole. Ainsi dans le sermon 76, quelques passages sont recopiés mot à mot sur le texte de Bonaventure, comme le récit concernant frère Gérard (f. 171vb-172ra) :

Unde ipse et frater Gerardus primus de ordine post ipsum intrantes ecclesiam Michaeli super modo uiuendi consilium a Domino petiuerunt et oratione premissa Franciscus ter aperuit librum euangeliorum. In prima apparitione occurrit sibi illud, Mt. 19 (21) : si uis perfectus esse, uade et uende omnia que habes et da pauperibus ; in secunda illud, Luc. 9 (3) : nichil tuleritis in uia ; in tertia illud, Mt. 19 (16, 24) : qui uult uenire post me etc. « Hoc est », ait uir sanctus, « in uita et regula nostra omnium qui nostre uoluerunt societati coniungi ».

La seule variante, sur ce passage assez long, touche le nom de l'église : il s'agit, dans le texte originel, de l'église Saint-Nicolas, et non pas Saint-Michel. Guillaume de Sauqueville propose cinq sermons en l'honneur de saint François, et deux seulement pour saint Dominique ; cet enthousiasme pour saint François n'a rien de surprenant, les Dominicains ont en effet toujours prêché en son honneur et l'on connaît l'admiration de Thomas d'Aquin pour François d'Assise [193] .

En conclusion, l'usage des *exempla* et *similitudines* dans le recueil de sermons de Guillaume de Sauqueville apparaît tout à fait classique par rapport à ce que l'on sait déjà de la prédication au début du XIVè siècle : présence discrète de l'*exemplum* au regard des *auctoritates* et intérêt modéré du prédicateur pour cette *materia predicabilis*. Tout cela peut paraître paradoxal chez un prédicateur qui reconnaît lui-même les vertus de l'*exemplum*. Mais l'*exemplum* mis par écrit est justement une affaire de mots que l'on confie au lecteur : à lui de reprendre le texte et de raconter l'histoire au mieux. Quant aux *auctoritates*, aux raisonnements théologiques, qui constituent le sermon et participent à la transmission et à la compréhension du message divin, il importe de les rendre avec justesse et vérité.

[192] Cette singularité très marquée peut laisser supposer que ces sermons ont été recopiés et que Guillaume n'en est pas l'auteur – rappelons la présence de deux sermons de saint Thomas d'Aquin dans le recueil. Mais à ce jour, ces cinq sermons n'ont été repérés nulle part ailleurs. Outre le Repertorium de J.-B. Schneyer, voir Jacques-Guy Bougerol, « Initia latinorum sermonum ad laudem sancti Francisci », dans Antonianum, 57, 1982, p. 706-782. Du même auteur : « Sermons médiévaux en l'honneur de saint François », dans Archivum franciscanum historicum, 75, 1982, p. 382-415.

[193] Louis-Jacques Bataillon, « Les stigmates de saint François vus par Thomas d'Aquin et quelques autres prédicateurs dominicains », dans Archivum franciscanum historicum, 90, 1997, p. 341-348. Le Père Bataillon cite l'exemple de Jean d'Opreno, prêcheur milanais (p. 344) : « Jean d'Opreno prêchait lui aussi sur saint François dans des termes si enthousiastes que, n'était l'attribution, ils feraient penser que l'auteur est un frère Mineur. » Jacques Dalarun, « Francesco nei sermoni : agiografia e predicazione », dans La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del convegno internazionale Assisi (ott. 1994), Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 339-404.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

D. la méthode exégétique : étymologie et *interpretationes*

Une fois rassemblés les matériaux, Guillaume met en œuvre tous les moyens utiles à la dilatation du sermon et fait preuve sur ce point d'un grand classicisme. Son œuvre est en tout point conforme aux méthodes enseignées au XIVè siècle et aux préceptes des *artes predicandi*. « La multiplicité des modes de dilatation ne doit donc pas faire illusion. La structure des sermons est principalement tributaire des deux modes d'exposition de la Révélation que sont, dans les écoles de théologie, les divisions et les subdivisions d'une part, l'exploration des similitudines d'autre part », indique Nicole Bériou [194] au sujet des sermons du XIIIè siècle. Arrêtons-nous sur une particularité de la méthode de Guillaume de Sauqueville, qui, si elle n'a rien d'original, peut tout de même être qualifiée de « passion de l'étymologie », ainsi dénommée par Bernard Guenée [195] . On peut en effet être frappé par l'utilisation quasi systématique de l'étymologie comme technique d'explication des mots et de dilatation du sens. Pour Guillaume de Sauqueville, les mots, correctement décortiqués et analysés, sont en effet un moyen d'accéder à la compréhension du message divin révélé dans l'Ecriture. Le prédicateur attache donc une grande importance à la méthode d'explicitation.

D'une manière générale, l'analyse grammaticale fait partie chez lui des techniques d'explication du texte biblique. Ainsi dans le sermon 14 [196] , la division du verset thématique annonce quatre parties orientées selon un point de vue linguistique (f. 34rb) :

Ubi demoniacus ille describit nomen Jhesu in quatuor ; dicit enim quod est nomen materie substantiuum, quid, collectiuum, mihi et tibi, uocatiuum, Jhesu, superlatiuum, fili Dei altissimi. Est, inquam, materie substantiuum ratione munditie purioris collectiuum concordie et amoris uocatiuum id est prouocatiuum misericordie largioris superlatiuum eminentie celsioris.

La première partie de la division conserve de manière très marquée cette orientation et laisse une large place à l'analyse grammaticale avant de reprendre une allure plus théologique (f. 34rb-va) :

Circa primum notandum quod secundum grammaticos hec nomina quod, quid, cuius et talia secundum ueritatem sunt nomina set habent conditionem pronominis quia declinantur ut pronomina. Hoc premisso patet tertium quod solum nomen Jhesu est uere quid : tu quid es, quia solum ipsum habet conditionem pronominis. Conditiones pronominis quantum ad nunc sunt duo. Primo pronomen dicitur quia ponitur pro nomine. Secundo in hoc pronomen differt a nomine quia pronomen demonstratiuum, precipue prime uel secunde

194 N. Bériou, « Les sermons latins après 1200 », dans The sermon, dir. Beverly M. Kienzle, Turnhout : Brepols, 2000, p. 372 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83).

195 B. Guenée, Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval, Paris : Aubier, 1980, p. 184. L'auteur s'intéresse aux textes des historiens médiévaux.

196 f. 32rb-37va : Jhesu fili Dauid miserere mei, Luc. 19 (18, 38). Nullus sane mentis uidet sagittarium uerum… (deuxième dimanche de Carême).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

persone, significat materiam substantiam ; nomen autem significat substantiam cum qualitate propria uel communi.

La construction du langage est elle aussi une expression du message de Dieu et l'analyse grammaticale du texte biblique conduit à sa véritable compréhension. L'agencement de la phrase obéit aux règles divines et peut donc être interprété dans le cadre de la prédication. Guillaume montre là l'un des aspects de sa formation universitaire, où l'étude de la grammaire, l'un des éléments du *trivium* avec la rhétorique et la logique, a une grande importance. Priscien, Donat sont étudiés à l'université et dans les écoles de grammaire [197], le corpus de base est essentiellement constitué des *Institutions grammaticales* de Priscien et du *Barbarismus* de Donat. Le recours à la grammaire est la première étape de l'analyse du verset à laquelle se livre Guillaume, elle constitue l'approche littérale du texte biblique. On note sans surprise la même tendance chez les exégètes des XIIIè et XIVè siècles, comme l'indique Jacques Verger [198] : « Dans cette tâche difficile d'analyse littérale, les exégètes universitaires utilisaient avant tout les instruments dont ils avaient appris l'usage à la faculté des arts : la grammaire (la morphologie beaucoup plus que la syntaxe) et la dialectique. La grammaire leur permettait d'apprécier le sens exact des mots, concordances et *distinctiones* facilitant à cet égard d'éclairants rapprochements. »

Cette forte sensibilité linguistique, qui se traduit dans une approche morphologique et syntaxique de la parole de Dieu, se retrouve sous une autre forme encore plus visible dans la collection de sermons : l'utilisation répétée de l'étymologie [199]. Le souci de clarté dans l'analyse du sens littéral de la Bible conduit Guillaume à expliciter les termes de la division du thème ou des *auctoritates* scripturaires de la manière la plus claire possible. Il ne s'agit pas d'une science étymologique fondée essentiellement sur la philologie, telle qu'elle est définie aujourd'hui. Cette approche étymologique est elle aussi héritée de la formation universitaire du dominicain et fait partie des recommandations en matière de dilatation du sermon connues de tous les prédicateurs. Claude Buridant la définit ainsi [200] : « Lieux et liens de connivence des lettrés, enracinées dans la culture antique, renouvelées par la pratique de l'expositio, qui investit les mots de sens quasi inépuisables, sans exclure le mode ludique, les définitions étymologiques constituent une

197 Alain de Libera, « Grammaire », dans Dictionnaire du Moyen Age, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris, PUF, 2002, p. 605-610.

198 J. Verger, « L'exégèse de l'Université », p. 213.

199 L'article fondamental sur l'étymologie médiévale est celui de Claude Buridant, « Définition et étymologie dans la lexicographie et la lexicologie médiévales », dans La définition. Actes du colloque La définition organisé par le Celex et l'univ. Paris-Nord (Paris, 18-19 nov. 1988), ed. Jacques Chaurand et Francine Mazière, Paris : Larousse, 1990, p. 43-59. Gilbert Dahan, L'exégèse chrétienne…, p. 307-325. Il n'est pas inutile de rappeler la définition de l'étymologie selon Isidore de Séville, qui influencera durablement le Moyen Age : etymologia est origo vocabulorum, cum vis verbi vel nominis per interpretationem colligitur… Nam dum videris unde ortum est nomen, citius vm ejus intelligis. Omnis enim rei inspectio etymologia cognita planior est. (Etymologiae sive origines, I, 29, 1).

200 C. Buridant, art. cit., p. 51.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

forme fondamentale de la glose et de l'explicitation et témoignent d'une conception cratyliste où règne la motivation du signe, le signifiant pouvant être décomposé de multiples façons et chacune de ses parties révélant une parcelle de l'être ou de la chose signifiée. » Guillaume a recours à deux types d'explication étymologique, que l'on peut facilement distinguer dans les sermons : l'étymologie-déconstruction, qui le conduit à exposer le ou les sens d'un mot au moyen de décomposition, d'analogie, d'opposition ; l'étymologie onomastique, annoncée comme une interprétation des noms propres d'origine biblique. La première méthode d'analyse étymologique des mots s'applique essentiellement aux noms communs, dix cas ont été dénombrés : *misericordia, advena, peregrinus, indigena, horologium, filius, lorica, lapis, anima et sermo*. Cette catégorie englobe aussi un nom propre, *Navarra*, et *Deus*. Guillaume fait appel à l'étymologie des mots pour les décomposer et clarifier le sens. Il le signale lui-même puisqu'il emploie presque systématiquement la locution *secundum ethymologiam* pour annoncer sa méthode. Il pratique uniquement ce que Claude Buridant [201] appelle une étymologie horizontale, « qui n'est plus nécessairement la recherche d'une filiation linguistique sur un axe diachronique, mais le déchiffrement de la correspondance ou des correspondances que les signes entretiennent avec leur référent. » Chaque mot est décomposé en éléments qui, à leur tour, révèlent une partie du sens du mot. C'est par le phonétisme que Guillaume produit cette décomposition : l'*horologium* est entendu comme *oris logium*, et puisque *logium* vient de *logos*, λόγος, l'horloge symbolise donc la parole (sermon 26, f. 73ra-b) :

Modo sequendo ethymologiam nominis, cum horologium dicatur oris logium, logos autem idem est quod sermo et sic horologium hominis est sermo.

Dans le même sermon (f. 70va), *sermo* est défini comme *serens mores*. C'est une pratique très classique des prédicateurs, dont la facilité est évidente, et qui offre une grande souplesse par rapport à la démonstration suivie. Guillaume ne fait pourtant pas toujours preuve d'une grande originalité en usant de cette technique, il cite par exemple à plusieurs reprises [202] l'un des lieux communs de l'étymologie médiévale : *lapis quasi ledens pedem anime*. Un exemple retiendra notre attention et montre combien l'étymologie autorise les contorsions : c'est l'explication du mot *Navarra*. Dans le sermon 1 [203] , Guillaume de Sauqueville établit une comparaison entre le royaume de France et la Navarre :

Circa primum notandum quod ad hoc quod rex regnet in duobus regnis, hoc quandoque contigit per matrimonium inter masculum heredem regni unius et

[201] C. Buridant, art cit., p. 45.

[202] Cette étymologie est, par exemple, donnée par Pierre Hélie dans son commentaire sur Priscien (XIIè siècle) : ethimologia ergo est expositio alicujus vocabuli per aliud vocabulum, sive unum, sive plura magis nota, secundum rei proprietatem et litterarum similitudinem, ut lapis quasi ledens pedem, fenestra quasi ferens nos extra (Summa super Priscianum, ed. L. Reilly, Toronto, 1993, p. 70). Ce fait est signalé par G. Dahan, op. cit., 309, qui rapporte également un passage de Jean Duns Scot sur cette étymologie de lapis.

[203] f. 5ra-8vb : Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos, Is. 33 (22). Uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio speciali… (premier dimanche de l'Avent).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

puellam heredem regni alterius, sicut ad litteram factum est de regno Francie et regno Nauarre. Sic enim hec duo regna conuenerunt in unum, sic quod illi de Francia recognoscunt reginam Nauarre in dominam suam et Nauarri regem Francorum in dominum. Unde illi de utroque regno obediunt eius imperio. Si uolumus sequi proprietatem nominum, non rerum, quia forte ambo Francia et Nauarra sunt per antifrasim dicta, omne enim regnum aliud a regno celorum abusiue et per antifrasim uocatur regnum. Dicitur enim regnum Francorum quia liber ; francus enim et liber idem sunt, sola autem illa que sursum est Ierusalem libera est, Gal. 4 (26). Nauarra uocatur auara, suppono quod sic per antifrasim sit uocata. Tamen sequendo hanc ethimologiam, regnum Nauarre est proprie regnum mundi, quia mundanis hominibus auaritia et cupiditas est innata…

A l'évidence, le dominicain veut introduire l'opposition habituelle entre royaume terrestre et royaume des cieux et il veut montrer que les hommes reconnaissent Dieu, qui règne sur l'au-delà. Pour illustrer cela, il choisit d'emblée une anecdote compréhensible par tous puisqu'elle fait appel à un événement connu : l'union de la Navarre et du royaume de France [204] . Le royaume de France tire son nom de *francus*, libre, comme Jérusalem (Gal. 4, 26). Quant à la Navarre, si Guillaume veut poursuivre correctement son raisonnement, elle doit symboliser le monde des hommes ; c'est l'étymologie qui vient le sauver : le mot Navarre, dit-il, vient de l'adjectif avare. Comme il ne semble pas s'expliquer pourquoi ni trouver grande avarice à reprocher aux Navarrais, il souligne qu'il s'agit certainement d'une étymologie par opposition (*per antifrasim*). Bien qu'un peu étonné par son propre argument, Guillaume poursuit tout de même son raisonnement (*tamen sequendo hanc ethimologiam*) sur la cupidité des hommes.

La liberté d'interprétation que donne la compréhension étymologique d'un mot peut aussi être utilisée dans un contexte moins exégétique, voire beaucoup plus politique. C'est ce que fait Guillaume dans le sermon 37, où il donne l'étymologie [205] du mot *Francia* [206] (f. 97ra) :

hoc ideo dixi quia Francia denominatur de franchyse, hoc ideo quia heredes Francie non subiciuntur imperio.

Cet exemple montre bien la conception non diachronique de l'étymologie qu'adopte Guillaume de Sauqueville : il n'hésite pas à donner une étymologie française à un mot latin et évite ainsi de se lancer dans une recherche plus savante, mais aussi plus précise, à partir du latin *francus*. La question pour lui n'est pas de retrouver l'origine du mot, mais bien la force de son sens actuel, par le biais d'équivalences. Son analyse du mot dépend autant de ses propres connaissances que de ce qu'il veut démontrer. Cet exemple va au-delà de considérations purement linguistiques : Guillaume de Sauqueville, dans son argumentation, prend avec conviction le parti du roi de France face à l'Empire et son discours se place dans un registre d'argumentation politique et de propagande [207] . Il tient

[204] Voir les détails de cet événement dans le chapitre 1.

[205] Sur la pratique de l'étymologie dans les sermons, voir ci-dessus p. 79.

[206] Voir C. Beaune, Naissance de la nation France, Paris : Gallimard, 1985, p. 420-421. L'auteur rappelle quel usage fut fait de l'étymologie de Francia.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

à argumenter son raisonnement de manière simple et efficace : le mot franchyse, riche de sens aux XIIIè et XIVè siècles, ne contient pas d'équivoque et ne demande pas d'explication supplémentaire. Il correspond bien mieux que *franchisia* au registre de langue du prédicateur. On rencontre en effet le mot *franchisia* dans des documents diplomatiques, il est bien attesté dans le dictionnaire de Niermeyer mais seulement dans des sources archivistiques. On ne trouve pas d'occurrence dans le domaine des sources littéraires. Le mot français est au contraire bien connu d'après le dictionnaire Godefroy par exemple, qui donne les sens de noblesse de caractère, de condition libre et d'exemption de droits [208].

Cette pratique de l'étymologie, telle qu'elle vient d'être décrite, est celle qui se rapproche le plus du sens moderne que nous donnons aujourd'hui à l'étymologie. Mais ce n'est pas celle que Guillaume de Sauqueville privilégie : il utilise en effet encore plus régulièrement ce que l'on peut appeler, à la suite de Claude Buridant, l'étymologie onomastique. Il s'efforce d'expliquer tous les noms propres bibliques qu'il rencontre lorsqu'il introduit une citation. Cette pratique est clairement issue de l'apport de saint Jérôme et de ses *Interpretamenta* [209] : « L'acquis de l'onomastique sacrée transmise aux chrétiens par saint Jérôme […] véhicule, en quelque sorte, un cratylisme sacré selon lequel Dieu lui-même, onomaturge, a dans la langue originelle nommé les êtres et les lieux en accord avec leur nature. L'étymologie devient alors un procédé exégétique qui permet de retrouver cette nature profonde dans un cheminement rétrospectif [210] . » L'étymologie onomastique est une première étape dans l'analyse des termes, elle constitue l'outil d'exégèse littérale appliquée uniquement aux noms propres issus de la Bible. Ce procédé fait partie de l'enseignement de base dispensé aux futurs prédicateurs. L'explication et l'interprétation des noms propres d'origine biblique se rencontrent constamment chez Guillaume de Sauqueville : 87 noms interprétés, d'Aaron à Tyrus, ont été relevés. Tous sont expliqués de la même manière, selon ce modèle (sermon 104 [211], f. 231ra) :

Figura Jone. ult. (4, 7) ubi legitur quod Dominus parauit uermem qui percussit ederam que faciebat umbram super caput Jone et exaruit et tunc percussit sol super caput eius. Jonas columba siue ubi est donatio interpretatur et significat

207 Cet exemple est repris dans le chap. 3.

208 Voir les articles « Franchisia » dans J. F. Niermeyer, Mediae latinitatis lexicon minus, Leiden : Brill, 1976, p. 450-451. « Franchise » dans F. Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXè au XVè siècle, Paris : Librairie des sciences et des arts, 1937-1938, t. 4, p. 126. La base de données CLCLT-6 (Library of latin texts, Brepols) permet de contrôler l'absence de franchisia dans les sources littéraires médiévales.

209 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, ed. P. de Lagarde, Turnhout : Brepols, 1959 (Corpus christianorum Series latina, 72).

210 C. Buridant, art. cit., p. 49.

211 f. 229rb-232vb : Sufficit nunc contine manum tuam, 3 Reg. ult. (II Reg. 24, 16). Mater que habet filium insolentem et dissolutum… (pro serenitate temporis).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cor hominis in quo sunt dona Spiritus Sancti qui debet esse de numero illorum quibus dicitur Mt. 4 (10, 16) : estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbe.

De manière méthodique, Guillaume reprend l'interprétation du nom, c'est-à-dire son analyse littérale, la plupart du temps dans le livre de saint Jérôme, ici dans les *Interpretationes libri quarti Regum* [212] . Puis il livre son équivalence symbolique qui lui permet de progresser dans son raisonnement. L'interprétation joue donc aussi un rôle de transition : par une analogie de vocabulaire, elle permet d'apporter une nouvelle citation biblique, elle-même analysée à son tour [213] . Ce qui frappe dans les sermons, c'est d'abord le caractère presque systématique de l'interprétation du nom : dès qu'un nom propre apparaît dans une citation biblique, Guillaume l'isole et l'explique par un *interpretatur*, puis le réintègre dans son texte en donnant son équivalence symbolique. L'interprétation donnée relève de l'exégèse biblique la plus connue, Guillaume n'introduit pas d'originalité particulière. Elle lui donne la clé du sens du mot, mais sans faire appel, comme pour l'étymologie-origine qu'il utilise par ailleurs, à une décomposition du mot, ni à un phonétisme marqué. Pour les noms bibliques, Guillaume se fie au *Liber inerpretationis* de saint Jérôme, dans lequel il puise comme dans un dictionnaire [214] , et formule toujours de la même manière son analyse, avec les verbes *interpretare* et *significare*. Ce recours à l'étymologie comme premier pas dans l'analyse de citations bibliques n'étonne pas chez un prédicateur dominicain formé dans un *studium* puis à l'université. Il est singulier par son systématisme et sa formulation constante.

II - Les instruments de travail de Guillaume de Sauqueville

Peut-on arriver à déterminer quels sont les livres qui ont servi d'instruments de travail à Guillaume de Sauqueville ? En ce qui concerne le matériau illustratif du sermon (bestiaire, *exempla*), des influences et des origines probables ont déjà été repérées, comme la *Legenda aurea* par exemple. Mais nous avons vu que ces emprunts reflètent plus la culture personnelle du prédicateur qu'un véritable travail à partir d'un document particulier. Il en va différemment avec les citations non scripturaires rencontrées dans les sermons, puisque la plupart proviennent du *Manipulus florum* de Thomas d'Irlande [215] .

Il est souvent extrêmement difficile de déterminer les livres qu'un auteur a réellement

[212] Iona columba vel ubi est donatus sive dolens (Hieronymus, Liber interpretationis, p. 116).

[213] Gilbert Dahan parle de « saut herméneutique » au sujet de ce procédé courant aux XIIIè et XIVè siècles. G. Dahan, L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XIIè-XIVè siècle, Paris : Cerf, 1999.

[214] Laura Light rappelle que les glossaires de noms hébreux étaient souvent adjoints au texte biblique dans les manuscrits médiévaux. Voir Laura Light, « Versions et révisions du texte biblique », dans Le Moyen Âge et la Bible, dir. P. Riché et G. Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984 (Bible de tous les temps, 4), p. 55-93.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

consultés pour élaborer son œuvre, particulièrement quand il s'agit des sources d'*auctoritates* non scripturaires [216] . Les gloses de l'Ecriture, le Décret de Gratien, les Sentences de Pierre Lombard sont des mines de citations, ils sont couramment utilisés par tous les prédicateurs. Mais la nouveauté du XIIIe siècle réside dans la production massive d'instruments de travail destinés à être consultés plus que lus. Cette évolution est en lien avec l'effort d'organisation et de mise à disposition du savoir caractéristique du XIIIe siècle [217] . Parmi ces outils, il faut faire une place spéciale à ceux qui, tel le *Manipulus florum*, réunissent une masse considérable d'extraits, d'autant plus facilement accessibles qu'ils ont fait l'objet d'une mise en ordre systématique. L'exemple de Guillaume de Sauqueville fait en effet partie des cas, finalement assez peu répandus, où l'on peut mettre en relation directe le recueil de sermons de l'auteur avec le florilège dont il s'est servi dans son travail, c'est-à-dire le *Manipulus florum*. C'est la piste que nous allons maintenant suivre ; elle a été esquissée voici quelques années par Vincent Serverat [218] dans un article consacré aux rapports entre l'un des sermons de Guillaume de Sauqueville et le lullisme. Nous allons voir que Guillaume s'est servi du florilège peu d'années après sa rédaction par Thomas d'Irlande : cette coïncidence offre un intérêt supplémentaire à la comparaison du *Manipulus* et des sermons de Guillaume [219] .

215 Sur le cas du Manipulus florum utilisé par Guillaume de Sauqueville, voir C. Boyer, « Un témoin précoce de la réception du Manipulus florum au début du XIVè siècle : le recueil de sermons du dominicain Guillaume de Sauqueville », dans Bibliothèque de l'Ecole des chartes, 2006, à paraître. L'article reprend l'essentiel des arguments exposés ici.

216 C'est ce sens que nous conserverons maintenant au terme d'auctoritas.

217 Sur le sujet des méthodes du travail intellectuel au XIIIe siècle, voir notamment Richard et Mary A. Rouse, « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite : le développement des instruments de travail au XIIIe siècle », dans Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Paris, 1981, p. 115-144. Voir aussi, dans le même volume, l'article du Père L.-J. Bataillon, « Les instruments de travail des prédicateurs au XIIIè siècle », p. 197-209, repris dans La prédication au XIIIè siècle en France et en Italie : études et documents, Aldershot, 1993, chap. IV. Enfin, voir l'article plus récent de Laura Gaffuri, « Nell' officina del predicatore : gli strumenti per la composizione dei sermoni latini », dans La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del XXII convegno int. (Assisi, ott. 1994), Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 81-111.

218 V. Serverat, « Trouver chaussure à son pied. Un passage « anti-lullien » dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age, t. 62, 1995, p. 443-469, spec. p. 447. Je cite sa remarque p. 447 : « Les citations y sont très nombreuses, en particulier celles de saint Augustin, et il y a tout lieu de présumer que notre prédicateur les a cueillies dans un florilège, peut-être même dans le Manipulus florum, commencé par Jean de Galles et terminé par Thomas d'Irlande. En effet, pour la seule entrée Charité, nous relevons sept citations communes au recueil et au sermon, avec une coïncidence totale dans les termes, y compris pour ce qui est de la source signalée. »

219 Les publications sont rares sur la postérité des florilèges et leur utilisation pratique. On pourra trouver un point de comparaison avec la situation anglaise à la même époque dans : Christina von Nolcken, « Some alphabetical compendia and how preachers used them in fourteenth-century England », dans Viator, t. 12, 1981, p. 271-288. L'auteur centre son étude davantage sur les compilations de distinctiones. Thomas Falmagne, dans son étude sur les sermons de tempore de Jean de Villers, évoque l'hypothèse selon laquelle le cistercien aurait utilisé le Manipulus florum. Voir T. Falmagne, « Les instruments de travail d'un prédicateur cistercien. A propos de Jean de Villers (mort en 1336 ou 1346) », dans De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale, ed. J. Hamesse et X. Hermand, Louvain la Neuve, 1993, p. 183-237.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

A. Le *Manipulus florum* utilisé comme instrument de travail ?

Sur l'auteur du *Manipulus*, dénommé Thomas d'Irlande ou Thomas Hibernicus [220], on sait peu de choses. Il serait né aux environs de 1265-1275 et mort avant 1338. Maître ès arts à la Sorbonne, étudiant en théologie, il n'a presque pas laissé de trace à l'université : on le trouve fugacement mentionné dans le cartulaire de la Sorbonne [221]. Barthélemy Hauréau [222] lui a consacré une notice dans l'*Histoire littéraire de la France*, qui donne quelques indices biographiques démontrant son activité dans le premier quart du XIVe siècle – soit dans une période contemporaine de l'activité de Guillaume de Sauqueville à Paris. Son œuvre majeure, le *Manipulus florum*, est une compilation de plus de six mille extraits des Pères, Docteurs de l'Eglise et auteurs antiques classés selon deux cent soixante-six thèmes selon l'ordre alphabétique, d'*Abstinentia* à *Utilitas*. On y trouve donc, toujours selon le même ordre dans chaque rubrique, Augustin, Ambroise, Bernard, Cassiodore, mais aussi des auteurs profanes toujours placés en fin de rubrique, comme Aristote, Sénèque, Cicéron. Les citations sont groupées par auteur et signalées par des lettres repères qui se succèdent selon l'ordre alphabétique, de A à Z puis de AA à AZ et parfois, dans les rubriques les plus fournies, en continuant à partir de BA. Les auteurs et les œuvres mentionnés par Thomas d'Irlande ne sont pas toujours exactement identifiés car il a lui-même puisé dans des florilèges où il a repris les indications bibliographiques mentionnées [223]. La diffusion manuscrite puis imprimée du *Manipulus* témoigne de son succès : on conserve au moins 188 manuscrits identifiés et les éditions imprimées se sont succédées dès 1483. L'œuvre fait aujourd'hui l'objet d'un travail d'édition électronique par Chris Nighman [224] à partir de trois manuscrits parisiens confrontés à plusieurs éditions imprimées.

Démontrer que Guillaume de Sauqueville a bien travaillé avec le *Manipulus florum* exige de mener une comparaison systématique de l'ensemble des citations présentes dans les sermons avec celui qui est offert par l'instrument de travail. Plus précisément, dans la mesure où le *Manipulus florum* ne contient aucun extrait de la Bible ni aucune source liturgique, il faut limiter l'enquête aux 439 citations non scripturaires et non liturgiques tirées des sermons de Guillaume. Or, dans cet ensemble, 261 citations ont

220 L'étude la plus complète sur le sujet est : Richard et Mary A. Rouse, Preachers, florilegia and sermons.Studies on the Manipulus florum of Thomas of Ireland, Toronto, 1979 (Studies ans texts / Pontifical institute of medieval studies ; 47).

221 P. Glorieux, Aux origines de la Sorbonne. II, le cartulaire, Paris, 1965, n° 393, p. 485. Il s'agit d'une sentence de l'université, datée de juillet 1295. Parmi les souscripteurs figure le nom de Thomas Ybernicus.

222 B. Hauréau, « Thomas d'Irlande, théologien », dans Histoire littéraire de la France, Paris, t. 30, 1888, p. 398-408.

223 Sur les sources du Manipulus florum, voir R. et M.A. Rouse, Preachers…, p.124-154.

224 Le texte latin est disponible sur le site de l'université Wilfrid Laurier au Canada à l'adresse suivante : http://www.manipulusflorum.com (consulté le 19 nov. 2005). L'auteur expose le plan de son travail d'édition dans « The electronic Manipulus florum project », dans Medieval sermons studies, 46, 2002, p. 97-99.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pu être repérées dans le *Manipulus*, soit 60 % du corpus, ce qui représente une proportion très importante. De plus, pour 13 sermons [225], la totalité des citations existe aussi dans le *Manipulus*, et pour 11 autres, plus de trois quarts des citations figurent dans le florilège. On remarque par ailleurs que lorsque Guillaume de Sauqueville emploie une citation aussi attestée dans le *Manipulus florum*, les deux extraits sont de même longueur : le prédicateur ne donne jamais un extrait plus long que celui que l'on peut lire dans le florilège. Il est donc tentant de penser que Guillaume de Sauqueville a composé ses sermons à l'aide du *Manipulus florum* ; on imagine mal comment il aurait pu choisir de son propre mouvement des extraits dans des œuvres variées, qui se retrouveraient par ailleurs groupés dans le *Manipulus* sous la même rubrique. D'ailleurs on verra plus loin qu'il y a un lien intellectuel et sémantique étroit entre le sujet traité dans le sermon et le choix de la citation.

La méthode de vérification a donc consisté à confronter 66 citations extraites des sermons de Guillaume de Sauqueville et les attestations de ces même citations dans le *Manipulus* [226], dans les *Flores paradisi* et dans le *Liber exceptionum*. Ces citations ont été retenues en fonction des observations qu'elles autorisaient sur le point précis des relations possibles entre le texte des sermons et celui du *Manipulus*.

Mais le *Manipulus*, rédigé peu avant 1306, a-t-il été réellement une source de travail pour Guillaume de Sauqueville ou bien peut-on imaginer que le dominicain s'est appuyé sur un autre florilège, voire sur les sources du *Manipulus* elles-mêmes ? La proximité chronologique et géographique est grande entre Guillaume de Sauqueville et Thomas d'Irlande, tous deux lecteurs à la bibliothèque du collège de Sorbonne dans les années 1300-1310. Et l'on sait que tous les deux avaient accès à tous les recueils manuscrits de cette bibliothèque [227]. Guillaume de Sauqueville n'a-t-il pas pu lui aussi exploiter directement les mêmes florilèges que Thomas, voire les mêmes *originalia*, au lieu de se référer directement au *Manipulus* ? On sait en effet que Thomas a puisé dans plusieurs *originalia* pour composer sa compilation, mais qu'il a surtout trouvé ses citations dans deux florilèges, qu'il ne cite jamais : les *Flores paradisi* et le *Liber exceptionum ex libris viginti trium auctorum*. Les *Flores*, florilège d'origine cistercienne, sont maintenant très bien connues grâce à l'étude de T. Falmagne [228]. Le *Manipulus* est en fait issu en partie des *Flores paradisi* version C, c'est-à-dire du manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 15982, datant du troisième quart du XIIIe siècle [229], présent dans la bibliothèque de la Sorbonne dès avant 1300 [230]. L'autre source principale du *Manipulus* est le *Liber exceptionum ex libris*

[225] Il peut s'agir de sermons qui ne comptent qu'une seule auctoritas. Liste des sermons dont la totalité des citations se trouve dans le Manipulus : 5, 30, 33, 60, 72, 73, 77, 78, 79, 80, 86, 92, 104. Liste des sermons dont ¾ des citations figurent dans le Manipulus : 8, 20, 24, 25, 26, 38, 63bis, 67, 71, 90, 106.

[226] Les indications de folios renvoient au manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 15985.

[227] M.A. et R. Rouse, Preachers…, p. 124 : « Thomas' source, in the widest sense, was the library of the Sorbonne College ; one assumes so, he himself declares so, and surviving manuscripts verify the fact. »

[228] Thomas Falmagne, Un texte en contexte. Les Flores paradisi et le milieu culturel de Villers-en-Brabant dans la première moitié du 13e siècle, Turnhout : Brepols, 2001.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

viginti trium auctorum [231] , lui aussi florilège cistercien, composé dans la première moitié du XIIIe siècle par Guillaume de Montague. L'étude de Mary et Richard Rouse montre clairement que Thomas a travaillé sur l'exemplaire de ce florilège aujourd'hui conservé à Paris sous la cote Bibl. nat. de Fr., lat. 15983, datant du XIIIe siècle et légué à la bibliothèque de la Sorbonne par Gérard d'Abbeville.

Il convient de s'arrêter un instant sur la composition de ces deux florilèges cisterciens, afin de comprendre quel usage on peut en faire. Les *Flores* se présentent de la manière suivante : une compilation d'auteurs (Augustin, Jérôme, Ambroise, Grégoire, Bernard, Jean Chrysostome, Hilaire de Poitiers, Isidore de Séville, Cassiodore, Gilbert, Valérien, Grégoire de Nazianze, Léon, Origène, Jean Damascène, une sélection d'auteurs antiques et de philosophes, Pierre de Blois) puis un index récapitulatif des auteurs cités, partiel car inachevé, et enfin encore quelques textes d'Augustin. Il n'y a donc aucun accès thématique aux textes. Et c'est un obstacle que Thomas d'Irlande [232] a lui-même noté au début de son texte : *Nota quod hic deficit tabula ad inveniendum diversas auctoritates concordantes in unam sententiam que debet esse secundum ordinem alphabeti de diversis vocabulis ita quod post quodlibet vocabulum diverse littere combinate que ponuntur in margine subscribantur sicut docet iste prologus precedens. Sed in fine istius libri invenies tabulam ad inveniendum diversos auctores ac libros partiales ipsorum quorum dicta et auctoritates in hoc libro colliguntur*. Le *Liber exceptionum*, au contraire, offre au début du manuscrit une table des auteurs et des œuvres et en fin de manuscrit un index thématique (f. 115va-163rb) riche de plus de 2000 sujets, dont certains comptent une centaine de références. Cet index s'avère donc d'un maniement assez complexe [233] . Le *Liber* propose des extraits de 23 auteurs différents, allant d'Augustin à Sénèque, Origène, Bède, Cassiodore, etc.

B. Guillaume de Sauqueville, Thomas d'Irlande et les florilèges cisterciens

Nous nous proposons, dans une première étape, de vérifier si Guillaume de Sauqueville a emprunté ses citations aux versions cisterciennes données par le *Liber exceptionum* et par les *Flores paradisi*, à l'aide de trois exemples significatifs.

229 Pour une description codicologique du manuscrit, voir T. Falmagne, ibid., p. 200-203 ; sur le lien avec le Manipulus, voir p. 273-274 et M.A. et R. Rouse, Preachers…, p. 126-139.

230 T. Falmagne, Un texte en contexte…, p. 273.

231 Voir la description donnée par M.A. et R. Rouse, Preachers…, p. 139-145.

232 Noté au f. 3v du manuscrit lat. 15982. Relevé par M.A. et R. Rouse, Preachers…, p. 145.

233 La difficulté de maniement de ces ouvrages reste vraie pour le lecteur moderne. L'étude des 66 extraits des sermons comporte une part d'imprécision du fait de la place très importante qu'occupent certains auteurs dans les volumes, et donc de la grande difficulté à repérer les citations dans des textes copiés de manière compacte. Ainsi les œuvres d'Augustin couvrent à elles seules 75 folios dans les Flores (f. 4r-75v et f. 182ra-184va) et 52 folios dans le Liber exceptionum.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Le premier exemple est tiré du sermon 1 [234] où, au f. 8ra, Guillaume de Sauqueville cite un passage des *Moralia* de Grégoire (tableau ci-dessous, colonne 1). L'extrait correspondant figure dans le *Manipulus* à la rubrique Mors AB f. 134va (colonne 2), et sous une forme très proche, dans les *Flores paradisi*, au f. 97va du manuscrit de référence (colonne 3) [235] :

Gregorius, IX Moralium [236] : « Ad hoc conditor noster nos uoluit factum nostrum, diem mortis nostre incognitum ut, **dum** semper **ignoratur**, semper proximus esse credatur, et tanto *quis fit* feruentior in operatione, quanto incertius est de uocatione. *Unde* dum incerti sumus quando moriamur, semper ad mortem parati uenire **debeamus**.	Ad hoc autem conditor noster latere nos voluit, finem nostrum diemque nostre mortis esse incognitum ut **dum** semper **ignoratur**, semper proximus esse credatur et tanto quisque sit ferventior in operatione, quanto et incertus est de vocatione, ut dum incerti sumus quando moriamur, semper ad mortem parati invenire **debeamus**. Gregorius libro XII Moral.	Ad hoc conditor noster latere nos voluit finem nostrum diemque nostre mortis esse incognitum ut **qui** semper **ignorantur** semper proximus esse credatur et tanto quisque sit ferventior in operatione quanto et incertus est de vocatione, ut dum incerti sumus quando moriamur semper ad mortem parati venire **debemus**.

Le texte donné par Guillaume de Sauqueville coïncide avec celui du *Manipulus* et s'écarte légèrement en même temps de celui des *Flores* à deux reprises, sur *debeamus*, et sur *dum ignoratur*. Il introduit une référence incomplète au livre de Grégoire. On remarque au passage la propension du prédicateur à modifier et remettre en forme les *auctoritates* qu'il utilise dans son texte en fonction du thème qu'il traite dans son sermon.

Le deuxième exemple montre que Thomas d'Irlande resserre parfois les textes qu'il compulse : il regroupe en un seul extrait des phrases qui ne se suivent pas dans le texte d'origine. Cette pratique met en évidence la dépendance de Guillaume de Sauqueville par rapport au *Manipulus*. Ainsi dans le sermon 14, au f. 36vb, Guillaume insère une citation de Grégoire (tableau ci-dessous, colonne 1). Dans le *Manipulus florum*, à la rubrique

234 Pour plus de clarté dans les exemples présentés, les mots ou parties de phrases sur lesquelles portent la comparaison sont indiqués en gras. Les passages modifiés ou adaptés par Guillaume de Sauqueville de son propre chef sont signalés en italique.

235 L'extrait existe aussi dans le Liber exceptionum (f. 60vb), mais sous une forme beaucoup plus courte : ad hoc conditor noster latere nos voluit, finem nostrum ut dum incerti sumus quando moriamur, semper ad mortem parati invenire debeamus. (Gregorius in Moral. XII).

236 Gregorius Magnus, Moralia in Job, lib. XII, cap. 38 (ed. M. Adriaen, 1979, SL 143A, p. 654) : ad hoc autem conditor noster latere nos voluit finem nostrum, ut dum incerti sumus quando moriamur, semper ad mortem parati inveniri debeamus. La citation, telle qu'elle se présente dans le Manipulus, est un mélange entre l'extrait des Moralia et un autre passage des Homiliae super Hiezechielem prophetam (ed. M. Adriaen, 1971, SL 142, p. 280) : est enim nobis conditor noster diem mortis nostre incognitum voluit, ut, dum semper ignoratur, semper esse proximus credatur, et tanto quisque ferventior sit in operatione, quanto et incertus est de vocatione.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Oratio AN (f. 133vb), la citation est donnée dans les mêmes termes (colonne 2), tandis que les *Flores paradisi* (f. 95ra-rb) la donnent partiellement (colonne 3).

Unde Gregorius in Pastorali : « **Talis requirendus est ad orandum, qui sit ydoneus ad placandum,** quia cum *hiis* qui displicet ad intercedendum **mittitur** irati etc. »	**Talis requirendus est ad orandum qui sit ydoneus ad placandum** quia cum is qui displicet ad intercedendum **mittitur** irati animus ad deteriora provocatur. Gregorius in Pastorali.	Cum is qui displicet ad intercedendum irati animus ad deteriora provocatur.

Dans les *Flores paradisi*, la citation, correctement donnée parmi les extraits du *Liber pastoralis* de Grégoire, est plus courte qu'ailleurs. En réalité, le début, tel qu'il apparaît dans les deux autres extraits, vient de saint Bernard [237] . Thomas d'Irlande a ajouté cette phrase dans sa rubrique Oratio AN. C'est donc bien le *Manipulus* que suit ici Guillaume de Sauqueville. Il conserve en outre mittitur, que l'on ne lit pas dans la version des *Flores*. On note par ailleurs une erreur de lecture (ou de copie) dans le sermon, sur *hiis*.

Enfin le troisième exemple est lui aussi tiré des *Moralia* de Grégoire. Dans le sermon 33 f. 90va figure un passage de Grégoire tiré du début du livre II des *Moralia in Job* [238] (tableau ci-dessous, colonne 1 ; texte de Grégoire, colonne 3). Le même extrait figure dans le *Manipulus florum* à la rubrique Scriptura sacra AF, f. 175rb (colonne 2).

Ita dicit Gregorius, secundo Moralium : « Scriptura sacra *oculis mentis* **uelut** speculum quoddam opponitur, ut **ibi** *nostra interna facies* uideatur. Ibi enim feda *pulcraque* nostra conspicimus, ibi sentimus quantum proficimus, **quantum ne** a profectu distamus. »	Scriptura sacra mentis oculis **quasi** speculum quoddam opponitur, ut **ibi** interna facies nostra uideatur. Ibi enim feda, **ibi** pulcra nostra conspicimus, ibi sentimus quantum proficimus, **quantum ne** a profectu **longe** distamus. Gregorius II libro Moral. c. I	Scriptura sacra mentis oculis **quasi** quoddam speculum opponitur, ut interna nostra facies **in ipsa** uideatur. Ibi etenim foeda ibi pulchra nostra cognoscimus. Ibi sentimus quantum proficimus, ibi a profectu **quam longe** distamus.

Cette citation de Grégoire ne figure pas dans les *Flores*, et le *Liber exceptionum* (f. 53va, Gregorius II Moral. lib. 2 cap. 1) en donne seulement le début : *Scriptura sacra mentis oculis quasi quoddam speculum opponitur, ut ibi interna nostra facies in ipsa uideatur*. Puisque la suite, telle qu'on peut la lire dans le *Manipulus* ou dans le sermon, ne se trouve pas dans le *Liber*, à tout le moins pas à proximité du premier membre de phrase, on peut en déduire d'une part que Thomas d'Irlande a utilisé un autre ouvrage de

[237] Talis ergo requirendus est ad orandum, qui sit idoneus ad placandum. (Sancti Bernardi opera, ed. J. Leclercq, H.-M. Rochais, vol. 3, 1963, par. 19, p. 267). La deuxième partie de la citation provient bien de la Regula pastoralis de Grégoire (pars 1, cap. 10, ed. F. Rommel, R.W. Clément, SL 141, à paraître) : cuncti enim liquide novimus, quia cum is qui displicet ad intercedendum mittitur, irati animus ad deteriora provocatur.

[238] Gregorius Magnus, Moralia in Job, ed. M. Adriaen, Turnhout : Brepols, 1979 (Corpus christianorum, Series latina, 143), p. 59.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

référence pour la citer, ou sa mémoire personnelle, et, d'autre part, que Guillaume de Sauqueville, une fois de plus, dépend du *Manipulus* : il ne procède à aucun ajout supplémentaire, l'extrait est de même longueur. Les seules différences résident dans de légères variations de vocabulaire.

C. Guillaume de Sauqueville, Thomas d'Irlande et les *originalia*

Dans une seconde étape, nous pouvons pousser plus loin la vérification. Thomas d'Irlande avait en effet sous la main les manuscrits de la bibliothèque du collège de Sorbonne, il a ainsi pu alimenter son texte à partir des deux florilèges mais aussi à partir de manuscrits disponibles à la bibliothèque. C'est ce que laissait déjà entrevoir l'exemple précédent choisi chez Grégoire. Thomas donne dans le prologue du *Manipulus* la liste des textes qu'il a cités dans son œuvre, et Mary et Richard Rouse ont pu identifier à quels manuscrits de la bibliothèque ses textes correspondent, en plus des florilèges. C'est le cas par exemple du *De libero arbitrio* de saint Bernard : le texte a fourni des citations aux *Flores* (tandis que le *Liber exceptionum* ne contient pas d'extraits d'œuvres de Bernard), mais il figure aussi intégralement dans le manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 16371 [239] . Prenons la rubrique Voluntas AB, au f. 203va du *Manipulus* (tableau ci-dessous, colonne 1) , où une citation extraite du *De libero arbitrio* [240] est précisément attribuée à saint Bernard et localisée par la mention *libro De libero arbitrio*. On peut la comparer aux versions, portant une attribution identique, qui figurent d'une part dans le texte intégral du manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 16371, f. 56vb (colonne 2), et d'autre part dans les *Flores paradisi*, f. 112 ra (colonne 3).

Voluntas est motus rationalis et sensui presidens et appetitui habet sane **quoque** se uoluerit, rationem semper commitem et quodammodo pedissequam : non quod **semper** ex ratione, set quod numquam **absque** ratione moueatur, ita ut multa faciat per ipsam contra ipsam, hoc est per eius quasi ministerium, contra eius consilium siue iudicium. **Est uero data ratio uoluntati ut instruat illam, non destruat**.	Porro voluntas est motus rationalis et sensui presidens et appetitui habet sane **quocumque** se uoluerit, rationem semper comitem et quodammodo pedissequam : non quod **semper** ex ratione, set quod numquam **absque** ratione moueatur, ita ut multa faciat per ipsam contra ipsam, hoc est quasi per eius ministerium, contra eius consilium siue iudicium. […] **Est vero data ratio voluntati ut instruat illam, non**	Voluntas est motus rationalis et sensui presidens et appetitui habet sane **quoque** se uoluerit, rationem semper commitem et quodammodo pedissequam : non quod ex ratione, set quod numquam **sine** ratione moueatur, ita ut multa faciat per ipsam contra ipsam, hoc est per eius quasi ministerium, contra eius consilium siue iudicium.

[239] Manuscrit daté du XIIIe siècle, signalé dans les catalogues de la Sorbonne de 1321 et de 1338. F. 56-67v : De gratia et libero arbitrio liber unus. Voir M.A. et R. Rouse, Preachers…, p. 278-279.

[240] Sancti Bernardi opera, ed. J. Leclercq, J. Talbot, H.-M. Rochais, vol. 3, 1963, par. 3, p. 168. L'extrait est identique à celui du manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 16371.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

	destruat.	

La parenté du *Manipulus* avec le manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 16371 est claire, en particulier grâce à la présence de la dernière phrase, absente des *Flores*. Les variations de vocabulaire témoignent aussi de cette proximité (*semper, absque*). Cette citation de Bernard existe également dans le sermon 13 de Guillaume de Sauqueville, on lit en effet au f. 31ra :

Bernardus : « Voluntas est motus rationalis et sensui presidens, appetitui habet sane quo se uoluerit, rationem semper commitere et quodammodo pedissecam : non quod **semper** ex ratione, set quod numquam **absque** ratione moueatur, ita ut multa fiant per ipsam contra ipsam, hoc est per eius quasi misterium, contra eius consilium siue iudicium. **Est uero data ratio uoluntati ut instruat eam, non destruat**. »

On voit bien que Guillaume de Sauqueville a repris ici la version de Thomas d'Irlande sans se reporter au florilège cistercien, ni probablement au texte intégral de saint Bernard, puisque, comme Thomas, il saute une partie du texte après *judicium*. Guillaume de Sauqueville cite à onze reprises Hugues de Saint Victor, dont les textes figurent dans le *Manipulus*, mais ni dans les *Flores* ni dans le *Liber exceptionum*. Les références au *De anima* et au *De claustro anime*, qui ont la faveur du dominicain, ont été puisées par Thomas dans le manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 15315 [241] . Il n'apparaît dans aucun de ces onze cas que Guillaume ait directement utilisé ce manuscrit : c'est par le *Manipulus* qu'il est passé. Voici un exemple choisi dans le sermon 33 (f. 90vb) (colonne 1). Ce passage figure dans le *Manipulus* (colonne 2), à la rubrique Consideratio sui AF (f. 39va). Dans le manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 15315, on trouve aussi le même texte, conformément aux indications bibliographiques de Thomas (Hugo liber de anima c. 9), mais il est scindé en deux parties (colonne 3). En effet, au f. 4rb, on lit la partie principale de la citation. La dernière phrase (*multi multa sciunt et se ipsos nesciunt*) se trouve bien dans le manuscrit de Hugues de Saint Victor, mais assez loin de là puisqu'il s'agit en fait de l'incipit de l'œuvre (f. 2ra). Thomas d'Irlande a mis bout à bout ces deux phrases, il a également ajouté un membre de phrase que l'on ne retrouve ni dans le manuscrit ni chez Hugues de Saint-Victor (*cum tamen summa philosophia sit cignitio tui*). Guillaume de Sauqueville a suivi cette reconstruction.

Dicit Hugo libro primo de anima : « Melior es si te ipsum cognoscas quam si te necglecto, cursus syderum, uires herbarum, complexiones hominum, naturas animalium celestium *hominumque* et terrestrium scienciam haberes. Multi multa sciunt et se ipsos nesciunt. »	Melior es si te ipsum cognoscas quam si te necglecto, cursus syderum, uires herbarum, complexiones hominum, naturas animalium celestium omnium et terrestrium scienciam haberes. Multi **enim** multa sciunt et se ipsos nesciunt cum tamen summa philosophia sit cognitio	Multi multa sciunt et semet ipsos nesciunt, alios inspiciunt et se ipsos deserunt. (f. 2ra) Stude cognoscere te quia multo melior et laudabilior es si te cognoscis quam si te neglecto cognoscens cursus siderum, vires herbas, complexiones hominum, naturas animalium et hres

[241] Manuscrit du XIIIe siècle légué à la Sorbonne par Gérard d'Abbeville, signalé dans les catalogues de 1321 et de 1338. Voir M.A. et R. Rouse, Preachers…, p. 287-288.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

	sui. Hugo libro I de anima c. IX	omnium celestium et terrestrium scienciam. (f. 4rb)

Tous ces exemples montrent que le travail de Guillaume de Sauqueville s'est largement appuyé sur le *Manipulus florum* : le florilège remplit son rôle de source d'*auctoritates*, sans que Guillaume n'éprouve le besoin d'aller voir plus loin dans d'autres manuscrits. Sur l'échantillon de travail de 66 citations présentes à la fois dans les sermons et dans le *Manipulus*, un tiers des cas montre une similitude nette avec la version du *Manipulus* et non avec les sources de ce florilège.

On ne peut cependant pas écarter l'idée que Guillaume de Sauqueville ait eu sa propre connaissance des textes ni qu'il n'ait, de temps en temps, vérifié lui-même dans un autre manuscrit l'extrait choisi dans le *Manipulus*. Ainsi dans le sermon 8, il cite Grégoire et donne la référence au texte de manière précise, ce qui est peu habituel chez lui :

Gregorius in Regula, capitulo tertio, qui dicit : « Nemo amplius in ecclesia nocet quam qui peruerse agens, nomen uel ordinem sanctitatis habet. Delinquentem namque hunc redarguere nemo presumit ; et in exemplum culpa uehementer extenditur, quando pro reuerentia ordinis predicator honoratur.

Cet extrait trouve place au milieu d'un développement sur le rôle exemplaire que doivent tenir tous les *viri ecclesiastici*, dans leurs actes comme dans leurs paroles. Il provient de la rubrique Exemplum O du *Manipulus* (f. 80ra), mais la référence y est plus sommaire : Gregorius, probablement sous-entendu *ibidem*, c'est-à-dire *in Pastorali*. Dans les *Flores paradisi*, pas davantage d'indication : *Gregorius ex libro pastorali* (f. 95ra). C'est dans le *Liber exceptionum* que l'on trouve la même précision que dans le sermon : *Gregorius in Regula pastorali III* [242] . Ces trois dernières versions sont textuellement identiques. Guillaume de Sauqueville s'est autorisé une variante avec *predicator* à la place de *peccator*. Il utilise le texte de la rubrique Exemplum O de manière logique par rapport à son texte, mais il savait par ailleurs précisément d'où venait ce texte – peut-être grâce au *Liber exceptionum*. On peut alors imaginer que le *Manipulus* aurait fait office d'index thématique pour le florilège cistercien. On trouve un point de comparaison intéressant avec la pratique du prédicateur Federico Visconti [243] , dont les sermons sont nourris d'un grand nombre d'*auctoritates* issues de sources plus variées que celle de Guillaume, mais où l'on aperçoit aussi l'utilisation massive des Sentences de Pierre Lombard et du Décret de Gratien. Sur la pratique de Federico, Nicole Bériou conclut qu'il a utilisé deux type de sources : d'une part les *originalia* qu'il pouvait avoir à sa disposition, et qui lui permettent des emprunts assez longs dans un but d'exégèse ; d'autre part des citations brèves très nombreuses issues de recueils intermédiaires. Guillaume de Sauqueville, pour sa part, s'appuie sur sa propre culture de prédicateur, que nous ne pouvons connaître précisément, et sur un instrument de travail destiné aux prédicateurs.

Le fait que Guillaume de Sauqueville ait utilisé le *Manipulus florum* apporte un

[242] La citation, que l'on trouve aussi dans le Liber scintillarum de Defensor de Ligugé mais aussi dans le Décret de Gratien, se trouve bien dans la Regula pastoralis (pars 1, cap. 2).

[243] Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise, 1253-1277, sous la dir. Nicole Bériou, Rome : Ecole française de Rome, 2001 (Sources et documents d'histoire du Moyen Age ; 3).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

élément important concernant la datation des sermons : les premiers manuscrits du *Manipulus* sont en effet datés de 1306. Le texte du *Manipulus* a été diffusé à partir d'un original aujourd'hui disparu [244] , par un circuit universitaire traditionnel (stationnaires et *pecia*) mais aussi à partir de trois copies privées. Les colophons de ces divers manuscrits indiquent que la publication du texte date de 1306. Le manuscrit BnF lat. 15986 a été donné à la bibliothèque de la Sorbonne par Thomas d'Irlande, probablement dès 1306, il est signalé comme *catenatus* dans le catalogue de 1338 [245] . Il était donc mis à disposition des lecteurs en libre accès, et ce peu de temps après que le *Manipulus* ait été terminé.

D. La méthode de travail de Guillaume de Sauqueville

Guillaume de Sauqueville a travaillé de manière très libre avec le *Manipulus*. On ne voit pas, à la lecture de ses sermons, l'application d'une méthode de travail stricte et régulière. D'une manière générale, lorsqu'un sermon comporte un nombre important de citations non scripturaires, soit à partir de cinq *auctoritates* dans le texte – signe que le sermon représente au moins cinq folios du manuscrit – on voit qu'une partie de celles-ci proviennent du *Manipulus*, voire la totalité, comme si, souhaitant construire un texte long et argumenté, l'auteur s'était muni d'un outil approprié. Dans les cas où le sermon ne comprend qu'un nombre limité d'*auctoritates*, soit entre une et quatre, elles sont rarement issues du florilège. Il semble donc que le florilège alimente la réflexion de l'auteur sur le sujet traité dans le sermon et le guide en même temps dans la construction de son développement.

Il peut ainsi arriver qu'un sermon soit construit en lien direct avec une rubrique du *Manipulus* : c'est le cas par exemple du sermon 50 [246] pour la fête de l'Annonciation. Le sermon commence par un prothème puis le prédicateur enchaîne sur une double division du verset choisi, en deux fois trois parties. Sur les onze *auctoritates* figurant dans ce sermon, neuf existent dans le florilège, soit sept dans la rubrique Maria, une dans la rubrique Oratio et une dans la rubrique Gaudium. Guillaume a eu recours aux rubriques Maria AC (deux fois), AP, AB, T, AF et AD. Si l'on suit le fil du texte du sermon, il a donc choisi, dans la rubrique Maria, les citations n° 29, puis 42, 28, 20, 32, puis à nouveau 29 et enfin 30. Il puise donc en divers endroits, dans le désordre, et procède à un choix intellectuel fondé sur la cohérence de son texte. Il utilise alors le *Manipulus* dans toutes ses possibilités : il met à profit la structure du florilège, qui lui permet une recherche thématique aisée grâce aux rubriques, et il profite de la variété des auteurs sélectionnés pour enrichir son sermon. De plus, la rubrique Maria est l'une des plus longues du

[244] R. H. et M. A. Rouse, Preachers…, chap. The history of the text in manuscript and print, p. 163 sqq. Les plus anciens témoins, tous issus d'un original perdu et chacun porteur de sa tradition, sont : BnF lat. 15986 (donné par Thomas d'Irlande à la bibliothèque de la Sorbonne), BnF lat. 15985 (donné par Nicolas de Bar le Duc), BnF lat. 3336 (venant de l'abbaye de Montmajour), Mazarine 1032. Les deux derniers manuscrits cités proviennent d'une tradition par pecia. S'ajoute une cinquième branche qui attribue le texte à Jean de Galles.

[245] Léopold Delisle, Le cabinet des manuscrits, 3, p. 43, 74, 105 (XXXIX, 19).

[246] f. 120va-124ra : Hec dies boni nuntii est, 4 Reg. VII (9). Viator uolens inuenire hospitiis preparatum…

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Manipulus : elle compte soixante-deux citations. Elle fait l'objet d'une nette prédilection de Guillaume, que l'on peut expliquer par la présence dans le corpus de nombreux sermons sur la Vierge.

La plupart du temps, Guillaume de Sauqueville puise dans des rubriques variées, et, dans ce vaste ensemble, choisit avec précision les extraits qui s'insèrent le mieux dans son texte, c'est-à-dire qui présentent une parenté d'idée et de vocabulaire évidente. La citation, venant toujours en appui d'un argument, n'est pas là pour permettre les enchaînements d'idées, elle ne vient pas en première ligne. Ainsi dans le sermon 63 bis, donné pour la fête de saint Hippolyte [247] , il emploie huit *auctoritates* issues du *Manipulus*.

Rubrique choisie dans le *Manipulus*	n° de la citation dans la rubrique	Auteur cité
Voluntas	24	Bernard
Caro sive corpus	20	Hugues de Saint-Victor
Caro sive corpus	19	Hugues de Saint-Victor
Superbia	57	Alain de Lille
Servitus	1	Augustin
Societas	11	Isidore de Séville
Tribulatio	39	Bède
Prosperitas	7	Jérôme

Son choix dans le *Manipulus* se caractérise par la diversité des rubriques et des auteurs sélectionnés. Ce sermon met en évidence le travail soigné du prédicateur et représente également une trace du cheminement de sa pensée pendant son travail. Ainsi, après une longue introduction, Guillaume bâtit son sermon sur un plan complexe et peu lisible au premier abord, à partir de la division de Rom. 8, 14, mais au milieu de laquelle il intercale un nouveau développement à partir de Sap. 5, 5 : *computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum*. Le premier paragraphe est consacré à *hii sunt filii Dei* et part de l'idée de l'égalité de la naissance devant Dieu : tous les hommes sont frères car ils sont nés de la même mère et faits de la même terre. Et il conclut par Eccli. 10, 9 : *quid ergo superbis terra et cinis* pour mettre en garde l'homme, né de rien quelle que soit sa condition terrestre, contre le péché d'orgueil. Sa démonstration est alors développée sur ce double thème et il passe logiquement à l'idée que le corps de l'homme est vil et que celui-ci n'a pas à en tirer gloire. Il puise donc dans les rubriques Caro sive corpus et Superbia en choisissant dans la première deux extraits de Hugues de Saint-Victor et dans la deuxième un extrait d'Alain de Lille, qui répondent de manière très claire, en premier lieu et tout simplement par leur vocabulaire, au développement dans lequel ils sont insérés.

La citation d'Alain de Lille mérite une attention particulière. D'un point de vue logique, elle a tout-à-fait sa place dans le sermon. Choisie dans la rubrique Superbia, elle arrive dans un paragraphe consacré au corps et au détachement que l'on doit avoir par rapport

[247] f. 141rb-146va : Quicumque spiritu Dei aguntur hii filii Dei sunt, Ro. 9 (8, 14). Quicumque sit secundum iura, tamen ista consuetudo seruatur in Francia…

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

à lui : le corps n'est rien, il n'y a aucune raison d'en tirer gloire. La citation de Nahum vient poursuivre la métaphore sur la brique commencée plus haut. Le scribe ne connaissait probablement pas bien le *Liber de planctu naturae* d'Alain de Lille : il a lu *copulatu* au lieu de *complanctu* [248] sur le manuscrit du *Manipulus*, à la fin de Superbia BE. Peut-être aussi s'est-il laissé entraîner par l'usage du même verbe dans le début du sermon, dans le paragraphe sur Sara et Abraham (liés par le mariage). Thomas d'Irlande a utilisé son propre manuscrit du *De planctu* [249] pour en insérer des extraits dans le *Manipulus*. Guillaume de Sauqueville suit de manière très libre la citation du florilège puisqu'il remplace *penalitas* et *necessitas* par *nativitas*. Cette technique de lien par le vocabulaire conduit logiquement Guillaume de Sauqueville à utiliser la même entrée du *Manipulus* dans des sermons différents. C'est le cas de l'extrait Maria R, qui se présente ainsi dans le florilège [250] :

Ceteris virginibus per partes prestatur gratia, Marie vero se totam infudit gratie plenitudo, qui fuit in Christo quamquam aliter et aliter, quia in Christo fuit plenitudo gratie tamquam in homine personaliter diffinitio, in Maria vero ut in templo singulariter consecrato, vel aliter in Christo fuit plenitudo gratie sicut in capite influente, in Maria vero sicut in collo transfundente.

Elle apparaît dès le début du sermon 39 [251] , dans une comparaison entre la Vierge et la lune d'une part, le Christ et le soleil d'autre part, pour montrer que la lune, comme Marie, atteint sa plénitude grâce au soleil (colonne 1). Elle réapparaît dans le sermon 67 [252] (Assomption) dans un contexte différent, traitant cette fois des vertus (colonne 2).

Luna recipit a sole complementum uirtutis et perfectionis sue, scilicet plenitudinem luminis. Sol autem a luna non recipit nisi solam eclipsim, non quia sol eclipsetur in se ipso set	Laus est premium uirtutis. Set quando sunt in patria uictores sunt secuti set quia omnis uirtus a Deo est, ideo sibi gloriam debet attribui, quia *Dominus uirtutum ipse est rex*

248 L'appellation complanctu pour planctu est courante. Voir Nikolaus M. Häring, « Alan of Lille, De planctu naturae », dans Studi medievali, 19, 1978, p. 797-879. Superbia BE f. 189ra : « Heu homini unde iste fastus ! Ista superbia cuius erumpnosa natiuitas, cuius uitam laboriosa demollitur. Penalitas cuius penalitatem penalior mortis concludit, neccessitas cui esse momentum uita naufragium mundus exilium, cui uita aut abest aut spondet absenciam, mors aut instat aut minatur instantiam. Alanus de complanctu nature. »

249 M.A. et R. Rouse, op. cit., p. 408. Il s'agit du manuscrit Bibl. apost. Vatic., Reg. Lat. 1006. Tous les manuscrits parisiens du Manipulus datant du début du XIVe siècle proposent la leçon complanctu (Bibl. nat. de Fr., lat. 15985, lat. 15986 et lat. 3336, Mazarine 1031, 1032 et 1033, Sorbonne 215).

250 Cet extrait, pourtant attribué par Thomas d'Irlande et Guillaume de Sauqueville à saint Jérôme, n'a pas pu être repéré avec exactitude.

251 f. 101va-104va : erunt signa in sole et luna (Luc. 21, 25). Ortus solis et exordium nove lune habent illud commune… (Conception de la Vierge)

252 f. 153rb-156rb : in civitate sanctificata similiter requievi (Eccli. 24, 15). Omnes qui sunt de eadem dyocesi quando habent gravem querelam… On trouve encore une troisième occurrence de la citation dans le sermon 68, f. 157rb.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

per comparationem ad nos, sic Maria a sole iustitie Christo habuit complementum uirtutis et perfectionis, plenitudinem luminis gratie. *Aue*,inquitangelus, *gratia plena* etc. (Luc. 1, 28). Unde Jeronimus : « Ceteris uirginibus per partes prestatur gratia Marie se totam effudit gratie plenitudo, que fuit in Christo quamquam aliter et aliter, in Christo fuit sicut in capite influente, in Maria uero sicut in collo transfundente. »	*glorie* (Ps. 23, 10). Modo ita est quod in rebus ordinatis quam uirtutis habet inferior, tamen habet superior et plus. Ideo quia ista est superior omnibus, in ea sunt omnes uirtutes simul que in aliis sunt diuise, nam secundum Jeronimum : « Ceteris per partes gratia prestatur Marie uero simul se totam infudit plenitudo gratie ».

Il est très difficile d'imaginer la manière concrète dont Guillaume a travaillé. Au vu de la quantité d'extraits du *Manipulus* qu'il a utilisés dans ses sermons, on doit supposer qu'il en avait un exemplaire sous les yeux. La plupart du temps, en effet, il propose un texte fidèle à celui de Thomas d'Irlande, les modifications sont réelles mais peu sensibles. Néanmoins quelques approximations ne laissent pas d'étonner, comme, dans le sermon 63 bis, lorsqu'il attribue la citation *cum fex, cum limus*… (Caro sive corpus T) à un *versificator* inconnu alors que le *Manipulus* l'attribue clairement à Hugues de Saint Victor. C'est la seule fois où il emploie ce mot de *versificator*, et la citation est intégrée de manière habituelle dans le texte, en lien avec le raisonnement. Et quelques lignes plus loin, il utilise Caro sive corpus S et lui donne comme auteur Hugo, comme Thomas d'Irlande. La recherche parmi les plus anciens témoins manuscrits parisiens du *Manipulus* n'a pas montré de proximité entre le manuscrit Bibl. nat. de Fr., lat. 16495 et l'un des huit manuscrits examinés. Les variantes sont à la fois minimes et assez fréquentes entre les diverses versions sans montrer de point commun stable. Le sermon ne figure pas dans les autres témoins manuscrits des *sermones de tempore* de Guillaume de Sauqueville, on manque donc d'un point de comparaison fiable. Guillaume aurait-il mis en doute l'attribution à Hugo qu'il lisait dans le *Manipulus* ? Il s'agit peut-être d'une simple mise en valeur de la citation.

III- La langue de Guillaume de Sauqueville

La progression des langues vernaculaires se fait sentir dans la prédication de manière assez timide avant le XVè siècle. Le latin garde encore une énorme prépondérance chez les prédicateurs du XIVè siècle ; il est en effet la langue de la Vulgate, de la liturgie et de toute l'Eglise [253] . L'activité intellectuelle, particulièrement universitaire, s'exprime en latin. La formation des futurs prédicateurs est nourrie de latin, dans l'apprentissage de la Bible et des textes des Pères, même si la pratique des langues vernaculaires progresse régulièrement. La nécessité d'être bien compris s'est fait jour depuis longtemps, et, dans le domaine de la prédication [254] , dès le concile de Tours de 813, recommandation est

[254] Voir M. Zink, La prédication en langue romane, Paris : Champion, 1982, introduction et p. 85-91. Vittorio Coletti, L'éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen Age et Renaissance, Paris : Cerf, 1987.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

faite à l'évêque de veiller à être compris du peuple, le latin a alors commencé à perdre son monopole. La nécessité de prêcher au peuple non initié au latin et la participation à cette tâche d'un clergé pas toujours à l'aise avec le latin ont logiquement conduit à une prédication effective en langue vernaculaire. L'inventaire dressé par M. Zink des sermons conservés en langue romane illustre ce mouvement. Au-delà des questions directement liées à la prédication, et d'un point de vue plus global, cette évolution linguistique, qui aboutit à l'émergence d'un français commun [255] et au recul des scripta locales dès la fin du XIIIè siècle, ne concerne pas que l'Eglise : elle n'est pas étrangère à l'évolution politique du royaume de France, au XIVè siècle en particulier. La souveraineté étendue du roi de France, la centralisation de l'appareil judiciaire, le développement du pouvoir royal et du sentiment de nation conduisent à l'apparition d'un état moderne, et, par commodité, la langue s'adapte à ces profonds changements. Si, à l'oral, le français gagne peu à peu du terrain, en particulier dans le monde judiciaire – on plaide en langue vulgaire au XIVè siècle –, il en va différemment à l'écrit, où le latin reste encore très répandu. Le français est tout de même devenu, au XIVè siècle, une langue utilisée par l'administration du royaume [256] ; la chancellerie, le parlement diffusent désormais des documents entièrement rédigés en français. La prédication reste donc un peu en retrait de ce mouvement, tout du moins dans le monde des clercs lettrés et de l'université. Les sermons de Guillaume de Sauqueville illustrent bien cette situation car ils ne sont pas composés seulement en latin : ils comportent aussi de nombreux passages en langue française.

A. Usage régulier du français

On compte, sur les 108 sermons, 37 textes teintées de français, soit le tiers du recueil. On

[253] Sur le choix linguistique des intellectuels, voir Serge Lusignan, Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIIIè et XIVè siècle, Paris-Montréal, 1986. Les conditions de la prépondérance du latin au Moyen Âge ont fait l'objet de nombreuses études (données en bibliographie). Nous retiendrons l'analyse claire que donne S. Lusignan pour expliquer la place du latin comme langue identitaire des clercs au XIVè siècle : « Le système idéologique qui singularise le latin de la sorte est construit sur deux thèmes : celui du caractère sacré du latin qui l'oppose aux langues vernaculaires laïques, et celui de l'immutabilité du latin dans le temps et l'espace qui le différencie des langues vernaculaires variées et changeantes » (dans « Traduction, bilinguisme et diglossie : le français écrit à la cour de France à la fin du Moyen Âge », dans Etudes classiques, fasc. IV. Actes du coll. « Méthodologie de la traduction de l'Antiquité à la Renaissance », ed. Ch. M. Ternes, Luxembourg, 1994, ici p. 59).

[255] F. Brunot, Histoire de la langue française, t. 1 : de l'époque latine à la Renaissance, Paris, 1966. Christiane Marchello-Nizia, La langue française aux XIVè et XVè siècles, Paris : Nathan, 1997, spéc. p. 28-29 de l'introduction.

[256] Une synthèse récente sur la question de la langue utilisée par l'administration judiciaire du royaume est donnée dans l'article de Claude Gauvard, « La justice du roi de France et le latin à la fin du Moyen Âge : transparence ou opacité d'une pratique de la norme ? », dans Les historiens et le latin médiéval. Actes du coll. tenu à la Sorbonne (sept. 1999), ed. M. Goullet et M. Parisse, Paris : presses universitaires de la Sorbonne, 2001, p. 31-53. Sur le même sujet, voir aussi Serge Lusignan, « Quelques remarques sur les langues écrites à la chancellerie royale de France », dans Ecrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais. Actes du coll. int. de Montréal (sept. 1995), ed. K. Fianu et D. J. Guth, Louvain-la-Neuve : FIDEM, 1997, p. 99-107.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

peut donc dire, bien qu'il s'agisse de passages brefs, que l'auteur a un recours régulier au français dans ses sermons. Il n'est pas le seul à élaborer à la même époque ce type de sermons macaroniques : on trouve également chez Jacques de Lausanne des phrases rédigées en français. Dans les sermons de Guillaume, ces passages sont de trois types : des mots isolés au sein d'une phrase latine, ou des membres de phrases, ce qui représente le cas le plus courant en particulier dans la division du thème, ou, enfin, des phrases entières rédigées en français.

L'étude de la langue des sermons renvoie immédiatement à la question de la nature même de la source étudiée, le sermon, trace écrite d'une parole qui n'a peut-être jamais été dite, mais qui a été conçue comme susceptible d'être dite. L'analyse du problème de la langue des sermons est une question centrale en matière de prédication et objet d'attention depuis longtemps, particulièrement en Italie où les sermons en langue vulgaire ont fait l'objet d'études depuis plus de trente ans [257] . Chaque recueil, chaque sermon pose ses propres problèmes de compréhension, et il importe de bien distinguer entre la langue du prédicateur, écrite et parlée, et la langue du document, qui a pu subir l'influence du scribe. Une question préalable serait donc de savoir si le scribe du manuscrit BnF lat. 16495 peut avoir une influence sur cette langue vernaculaire retrouvée dans les sermons de Guillaume. Etait-il lui-même assez à l'aise avec cette langue pour la rapporter correctement sur le manuscrit qu'il copiait ? La recopiait-il ou a-t-il eu une action plus directe sur le texte ? Mais nous ne connaissons rien de ce copiste. La comparaison avec les autres manuscrits nous apporte quelques points de comparaison. Le manuscrit Bruges, Bibl. mun. 263 comporte des sermons où l'on retrouve du français, et le scribe a conservé de manière assez fidèle le français initial, en reportant même les traits dialectaux les plus marqués. Ainsi la division du sermon 15 est donnée ainsi (f. 38va du manuscrit parisien) :

Notantur tria : in curatione enim demoniaci uel peccatoris habentis demonium, primo Dieu demonstre sa puissaunce, cum eiecisset demonium, le pecheur reconoit sa deliveraunce, locutus est, il recorde sa desevaunce, mutus.

Le scribe [258] du manuscrit belge a consciencieusement relevé et conservé *puissaunce*, *deliveraunce* et *desevaunce*, termes marqués phonétiquement par le son -aun- typique de la nasalisation anglo-normande. Il a tout de même, en quelques occasions, atténué la vocalisation normande des pronoms. De même, le propriétaire du manuscrit parisien, Gérard d'Utrecht, a lui aussi conservé les passages en français sans y apporter de modification ni de correction, alors que lui-même était originaire des Pays-Bas. Même si la tradition manuscrite des sermons de Guillaume de Sauqueville est assez limitée, on

[257] David L. d'Avray, The preaching of the friars. Sermons diffused from Paris before 1300, Oxford-New York : Clarendon Press-Oxford University Press, 1985, chap. « The language of the sermon ». En ce qui concerne l'Italie, depuis les travaux importants de Carlo Delcorno, sur Giordano da Pisa (1260-1310) en particulier, signalons une analyse récente et originale sur les liens entre prédication en langue vulgaire et iconographie par Lina Bolzoni, La rete delle immagini. Predicazione in volgare dalle origini a Bernardino da Siena, Torino : Einaudi, 2002.

[258] Serge Lusignan, La langue des rois au Moyen Age. Le français en France et en Angleterre, Paris : Presses universitaires de France, 2004, p. 67-68. L'auteur rappelle qu'il peut « n'exister aucun lien entre la région d'origine d'un scribe et la nature du français qu'il écrit ».

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

constate tout de même que l'emploi du français, pourtant marqué de dialecte normand, ne semblait pas poser problème aux scribes ni aux utilisateurs des manuscrits. Le scribe du manuscrit Vatican Borghese 247, qui peut être Pierre Roger lui-même, a même traduit en occitan les passages donnés initialement en normand. Dans le deuxième sermon, la division du verset est ainsi donnée dans le manuscrit parisien (f. 8vb) :

Diuisio est ista : le terme que il nous baille est sanz delacioun et sanz longe demeure, iam ; de age nostre tenps il le taylle et ne fet mencioun fors de une soule houre, hora est ; pur ceo que nul ne faille et que l'affectioun enpesché demeure, de sompno surgere.

Le scribe du manuscrit italien traduit ce passage (f. 177v) :

Diuisio est ista : li termes qu'il nos baile est sen dilatiom et seins longue demure, iam ; de age nostre tenps il le taile et ne fait mencion fors que d'une seule eure, hora est ; quando facit hoc porce que nul ne faille et que l'afection empechie ne demure, de sompno surgere.

Le scribe n'a jamais laissé en l'état les passages teintés de normand, il les a toujours traduits. L'emploi du normand dans les sermons nous rattache directement à la prédication originelle de Guillaume de Sauqueville. Il est certain que Guillaume de Sauqueville emploie la langue française à des moments particuliers de son discours, la plupart du temps au moment de la division du thème. Est-ce à dire que cette langue correspond chez lui à un usage précis au sein du discours, et suit donc la volonté de son auteur, ou est-ce simplement un va-et-vient naturel entre deux langues qui ne permettent pas les mêmes associations de mots, de sons, d'idées ? Le corpus de mots français répertorié est assez limité, il ne comprend en effet qu'un millier d'occurrences environ, ce qui correspond à un lexique de moins de 500 mots. Nous ne pourrons donc pas apprécier dans le détail toutes les caractéristiques de la langue effectivement pratiquée par le prédicateur, mais certains traits linguistiques formels se dégagent de manière claire. En guise de préliminaire, d'un point de vue orthographique, on remarque que le scribe varie parfois dans la façon d'écrire un même mot. Ainsi le verbe avoir se présente, à la 1ère personne du singulier, tantôt sous la forme ay (sermon 36, f. 95vb : *moun pe est alé l'amblure que jeo ay tenu la voye de droyture*), tantôt ey (sermon 12, f. 28va : *et pur resoun de ceo que jeo t'ey fet homage*). De même, on passe de *pleintenouse* (sermon 43bis, f. 109rb : *queste est eurouse pur ceo graciouse Virge pleintenouse*) à *pleintinouse* (sermon 53, f. 127va : *et dit que ele est pleintinouse pour touz les defautes refere*). Ces variations, sur un corpus restreint, se trouvent en petit nombre. Il est vrai que le scribe ne procède pas à de telles modifications quand il pratique le latin, langue beaucoup plus stable et dont il avait probablement une meilleure connaissance [259] .

Le français utilisé dans les sermons de Guillaume de Sauqueville présente des particularités facilement identifiables. Tout d'abord l'étude morphosyntaxique des phrases

[259] Les variations orthographiques sont limitées et sans véritable conséquence. Charles Gossen signalait, dans un article fondamental : « Les inconséquences orthographiques que nous rencontrons, non seulement dans les textes les plus anciens, mais encore dans ceux du XIIè au XIVè siècle, nous prouvent l'embarras des scribes de transcrire la langue vulgaire au moyen des signes traditionnels. », dans Charles-Théodore Gossen, « Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites du Moyen Âge », dans Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui. Domaine d'oïl et domaine franco-provençal, ed. Georges Straka, Paris : Klincksieck, 1972, p. 4.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

montre qu'elles portent les traits caractéristiques du moyen français. En effet la déclinaison des substantifs [260] telle qu'elle existait en ancien français (cas sujet / cas régime) a disparu ; on peut faire la même remarque au sujet des déterminants (réduits à le, la et les), adjectifs démonstratifs et possessifs. On note cependant un usage de l'adjectif *grant* encore conforme à l'ancien français, où formes féminine et masculine étaient uniques. Alors que l'ancien français connaît une progressive disparition de ce type d'adjectifs, on voit que Guillaume de Sauqueville emploie encore *grant* comme forme féminine dans le sermon 37 : *la grant nobleté et plus loin sa grant prouesté*. C. Marchello-Nizia note [261] : « Ce mouvement [de transformation en adjectif à forme variable] s'était déjà amorcé au XIIè siècle en anglo-normand : les textes composés ou copiés dans l'Ouest offrent en effet très tôt les formes grande, forte, verte. » L'usage maintenu de grant pour grande peut donc paraître singulier, voire archaïque. Du point de vue de la conjugaison du verbe, les formes employées par le prédicateur sont courantes pour les verbes du premier groupe en moyen français. La forme *entendunt* du verbe entendre s'explique mal (sermon 15, f. 37vb : *manus corporis ecclesie sunt illi qui tenent uitam actiuam qui entendunt a laborer, oculi qui uitam contemplatiuam qui entendunt a Dieu prier*). Les désinences du présent de l'indicatif se sont éloignées du latin et donc de sa conjugaison en –unt à la 3e personne du pluriel depuis très longtemps. Nous nous trouvons devant une forme à mi-chemin entre *entendent* et *intendunt*, dans une phrase qui mêle latin et français. On notera aussi la forme *fra* comme futur du verbe faire, 3e personne du singulier (sermon 7, f. 17va : *il fra clere demoustrance*), c'est-à-dire une forme syncopée du radical fer- dont le e a donc disparu. Ce radical syncopé, dans le cas du verbe faire et de sa première syllabe, est caractéristique de l'anglo-normand [262].

Nous remarquons ensuite que le français de Guillaume de Sauqueville porte les marques du dialecte normand [263]. L'examen des formes donne divers exemples significatifs : ainsi le démonstratif neutre *ceo* est clairement attesté en normand et anglo-normand, de même que le pronom personnel de première personne est connu selon la graphie *jeo* pour *je* [264]. Le scribe a maintenu ce trait dialectal sur des termes extrêmement courants, sur lesquels une transformation phonétique aurait été très simple. On peut mettre en rapport cette attitude avec l'exemple connu de Guiot, copiste du Brut de Wace. Comme le note B. Woledge [265], Guiot, confronté à un texte écrit dans une

260 Sur la définition de ce que l'on peut appeler le moyen français, et sur ses caractéristiques linguistiques, voir ChristianeMarchello-Nizia, La langue française aux XIVè et XVè siècles, Paris : Nathan, 1997, p. 121 sqq.

261 Ibid., p. 125.

262 Gaston Zink, Morphologie du français médiéval, Paris : PUF, 1989, p. 184.

263 Pour une description complète des caractéristiques du dialecte normand au Moyen Age, voir H. Goebl, Die normandische Urkundensprache, Wien, 1970. Les traits vocaliques et consonnantiques, déterminés à partir d'un corpus abondant de documents d'archives, sont analysés dans le détail. Je ne signale que les caractéristiques visibles dans les sermons de Guillaume.

264 Ibid., p. 80 et 93 pour ces deux exemples. Le pronom je n'est jamais employé dans les sermons. Lorsqu'il veut la forme féminine du démonstratif, Guillaume utilise bien ceste, on le rencontre une seule fois : le servage de ceste tere (sermon 37, f. 97rb).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

langue qui n'est pas la sienne, n'a pas hésité à « procéder à la champagnisation de Wace » : on trouve ainsi régulièrement *ce* et *je* pour *jo* et *ço*, mais aussi des cas de simplification du vocabulaire et de modifications syntaxiques. Le scribe du manuscrit BnF lat. 16495, quant à lui, ne semble pas avoir eu de gêne particulière avec les traits normands du texte. Certaines transformations des sons trahissent aussi l'origine normande de l'auteur : il s'agit des sons –ions écrits –iouns dans les sermons, ou encore les sons –on– en –ou– comme dans le cas de *mencioun* pour *mencion* (sermon 2, f. 8vb : *il le taylle et ne fet mencioun*), *demoustrance* (sermon 7, f. 17va : *il fra clere demoustrance*) pour *demonstrance*. Les sons –ance sont également transformés en –aunce, comme il est courant en normand. Le [ã] nasalisé devant consonne devient en effet –aun– dans la tradition normande. Nous trouvons ainsi au sermon 15 *puissaunce* et *deliveraunce*. Dans le sermon 7 nous lisons *purveaunce* et *alyaunce* (f. 17va : *de ceo que ayde a purveaunce que furent la ou est la racine de amour et de alyaunce*). D'un point de vue plus précisément phonétique, en tenant compte de la faible taille du corpus étudié, nous pouvons nous appuyer sur l'étude de R. Lepelley [266] pour confirmer quelques traits normands. L'étude des consonnes ne donne rien de commun avec les conclusions de R. Lepelley (graphies c et qu pour ch, graphies v et w). En revanche on retrouve un certain nombre de traits communs dans l'étude des voyelles, spécialement des graphies ou dans le cas de la transformation à partir du latin o accentué ouvert, qui devient eu en graphie française. On rencontre ainsi le possessif *lour* pour *leur*. Le même phénomène agit dans les adjectifs issus de suffixes latins en –osus. Tous les adjectifs féminins correspondant à cette origine latine sont écrits avec une terminaison en –ouse, caractéristique des textes du XIVè et XVè siècles : *amourouse*, *eurouse*, *graciouse*, *virtuouse* (sermon 43bis, f. 109rb : *queste est eurouse pur ceo graciouse Virge pleintenouse* ; sermon 54, f. 127va : *compaignie amourouse*). Les substantifs manquent pour pousser cette remarque aux termes issus de suffixes en –ator. On notera enfin la transformation du e bref accentué en [e] normand, alors que le « français » donne [je], comme dans *pe* (sermon 36, f. 95vb : *moun pe est alé l'amblure*). On remarque au contraire la conjugaison du verbe avoir : on aurait pu s'attendre à une graphie en *aver* ou *aveir*, mais l'on rencontre, comme en français, *avoyr* (sermon 45, f. 113va : *byen ad costé trové soun pareyl, mout avoyre avoit fet grant apareil robe si clere cum me soleil*).

Un certain nombre de termes français sont problématiques et ont imposé des corrections assez fortes, eu égard à la brièveté des passages concernés, comme on peut le constater dans l'édition. Le mot le plus problématique est *anongue*, donné dans le sermon 20 (f. 57va) :

De tertio nota quod reditum siue regenerationem uiue carnis concomitatur pruritus quidam qui sentitur in loco ulceris et est signum curationis et iste

[265] B. Woledge, « Un scribe champenois devant un texte normand. Guiot copiste de Wace », dans Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier, t. 2, Genève : Droz, 1970, p. 1140-1141.

[266] René Lepelley, « Les principales caractéristiques phonétiques de l'ancien dialecte normand et leur localisation dans l'espace », dans Actes du 105e congrès international des sociétés savantes (Caen, 1980). Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, tome II : questions d'histoire et de dialectologie, Paris : CTHS, 1984, p. 7-18. L'auteur s'appuie sur un corpus de chartes et de documents d'archives écrits en Normandie du XIIIè au XVè siècle, une trentaine de textes au total.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pruritus uocatur gallice anongue, ita quod manducatio est nomen commune equiuocum ad comestionem et pruritum.

La phrase se comprend lorqu'on donne le sens de démangeaison à *pruritus*, ce qui permet de retrouver le lien entre *pruritus* et *manducatio*, à partir de la racine « manger ». Mais le mot *anongue* est absent des dictionnaires de français médiéval. Le rôle du scribe dans ces passages problématiques est naturellement à envisager : on remarque qu'il a maintenu les traits dialectaux normands, mais était-il réellement à l'aise avec ces sonorités et ce vocabulaire ? Il n'en reste pas moins que le lien entre l'origine normande de Guillaume de Sauqueville et les sermons du recueil BnF lat. 16495 est bien établi grâce à cette analyse linguistique.

Il est difficile de savoir en quelle langue ont pu être prêchés les sermons de Guillaume de Sauqueville. Le manuscrit donne des traces d'usage, mais ce sont celles de Gérard d'Utrecht lorsqu'il s'est plongé dans le texte : on ne relève en revanche aucune indication de lieu ni de date concernant les sermons. On ne sait rien non plus de son auditoire. Néanmoins quelques traits méritent d'être soulignés, qui nous éclairent sur le rapport que Guillaume entretient avec la langue de prédication. Tout d'abord c'est bien le latin qui reste, à l'écrit, la langue de prédilection de l'auteur ; sa prépondérance est évidente, puisque, même si un tiers de ses sermons présentent des passages en langue française, il s'agit d'un nombre de phrases et d'un corpus de mots très limités. Guillaume s'appuie par exemple sur des *auctoritates* en latin uniquement. De même, la Bible est systématiquement donnée en latin, même si le prédicateur s'autorise en de rares cas à donner des équivalences françaises. Mais le français présente pour lui plusieurs avantages : il lui permet des expressions plus naturelles et lui donne plus de clarté, notamment au moment de la division du verset. L'usage que fait Guillaume de Sauqueville de la langue française est d'une grande richesse. Souvent les passages en français sont signalés par *gallice*, ce qui est courant dans les textes écrits principalement en latin. Mais la plupart du temps les mots se mêlent, quelle que soit la langue, sans annonce préalable de changement de registre. Le signalement par *gallice* n'intervient en effet que seize fois dans le corpus de sermons. Le discours reste donc assez fluide, sans frontière nette entre les deux langues. Le moment propice à l'apparition du français reste avant tout la division du verset thématique du sermon. Dans la majorité des sermons, c'est-à-dire 22 cas sur 37, le français émerge au moment crucial du discours qu'est la division, que ce soit la division du verset initial ou une division ultérieure. Plusieurs cas de figure se rencontrent. Guillaume emploie le français aussitôt après la division latine, comme dans le sermon 3 (f. 10ra), et l'annonce parfois avec *gallice* :

Ostendit permanens suppositum, tu es, pretendit aduentum dispositum, qui uenturus es, extendit se ultra propositum, an alium expectamus. Gallice : il est nostre ferme estable que put longement sustenir, et enquere chose covenable que il est ordeyne auenir, et conert se chose doutable si il s'en doyt a autre tenir.

Mais il arrive aussi qu'il commence par le français, comme dans le sermon 43 (f. 107ra-b), pour ensuite donner sa division en latin :

Et dicit tria de ceo : amolie et de cil cis sa doyut de justice par debonereté, apparuit, il sauve la ley de pechié, la ley de iniquité, Saluatoris nostri, il fu escrit en la piau parchemin de nostre humanité, Dei. Mollificauit ipse temperauit rigorem iustitie dulcorem sue benignitatis : apparuit. Ipse saluauit legem peccati

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

et iniquitatis, Saluatoris nostri, ipse fuit scriptus in pelle uel pergameno nostre humanitatis, Dei.

Les deux versions ne sont pas forcément traduction l'une de l'autre, comme le montrent ces deux exemples. Les cas de traduction sont les plus intéressants, ils traduisent en deux langues différentes la lecture que fait Guillaume du verset qu'il choisit pour support de son sermon. Il peut y avoir traduction des termes mêmes de la division latine créée par Guillaume avec conservation du verset biblique en latin ; c'est le cas le plus courant, comme dans le sermon 43. On rencontre aussi des cas de traduction du verset de la Bible, ainsi dans le sermon 36 (f. 95vb) :

Si ergo recta semita uiri iusti comparatur ambulature equi et equum ambulare est ipsum preponere pedem dextrum et postponere sinistrum, beatus Andreas bene potuit dicere uerbum propositum : ambulauit pes meus iter rectum. Moun pe est alé l'amblure que jeo ay tenu la voye de droyture, ubi commendatur a tribus. Primo quia fuit illaqueatus amore, hoc pertinet ad affectum. « Pes meus amor meus ». Secundo quia uilitatus in labore quo tenderet ad perfectum, ambulauit. Tertio preseruatus ab errore ne caderet in deffectum, iter rectum.

La division en trois parties fait suite au rappel du verset du jour, d'abord en latin puis en français. Peut-on parler de véritable traduction, ou plutôt d'adaptation ? Il ne s'agit pas ici d'une prudente traduction mot à mot. Guillaume en est pourtant capable puisque dans le même sermon, en dernière ligne (f. 96vb), on peut lire la traduction d'un passage liturgique cité quelques lignes plus haut (*da sermonem rectum et bene sonantem in os meum*) :

Gallice : donne a ma bouche, a moun psalterioun, droyte parole et melodieus soun.

Guillaume présente cette citation comme issue de la Bible et renvoie au livre d'Hester, mais cette citation n'y figure pas [267] . Il s'agit en réalité d'un emprunt liturgique. Le prédicateur reste beaucoup plus fidèle, dans ce cas, au texte qu'il traduit ; il se réserve un seul ajout, en incise, qui lui permet de créer un lien sémantique avec ce qui précède. Le sermon 61, connu en version abrégée seulement, montre un cas plus original de traduction d'*auctoritas*. Le sermon est extrêmement court, il dépasse à peine une page et se conclut sur la division du thème *Vides hanc mulierem* et sur une citation de Grégoire (f. 137va) :

Gregorius : « Cogitanti mihi de Marie penitentia, flere magis libet quam aliquid dicere. » Jeo ay meus lesir de plurer que de parler.

C'est le seul cas de traduction d'autorité, et c'est une traduction partielle seulement. La traduction du latin au français est assez marginale dans la collection de sermons. Guillaume de Sauqueville se livre plutôt, lorsqu'il divise le verset dans les deux langues, à un exercice d'adaptation. En prédicateur efficace et soucieux d'être bien compris, de son auditoire comme de ses lecteurs potentiels, Guillaume joue très souvent de la musicalité des mots qu'il emploie, il a un remarquable sens de l'assonnance et mise donc sur la mémoire auditive de l'auditoire, comme sur celle du prédicateur, pour retenir la division [268] . Cette volonté de créer un rythme propice se perçoit très souvent dans les passages en français et elle se combine avec une volonté de rester au plus près de la division latine,

[267] Voir ci-dessus p. 65 sqq.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

comme dans le sermon 7 (f. 17va) :

Vide claritatem euidentie, manifestabit, cape securitatem prudentie, consilia, nota prioritatem amicitie, cordium. Gallice : il fra clere demoustrance de ceo que ayde a purveaunce que furent la ou est la racine de amour et de alyaunce.

L'auteur joue sur le son –aunce et en même temps cherche à rendre le sens de la division latine, qui était elle-même assonnancée en –tie. Ce schéma de découpage rythmé se retrouve dans la majorité des divisions de versets, Guillaume de Sauqueville cherche en effet à souligner cette division par une assonnance et à annoncer avec clarté le plan qu'il va suivre. La plupart du temps, on ne peut donc pas parler de traduction du latin, l'auteur ne dit pas la même chose en une autre langue. Guillaume de Sauqueville joue des deux langues, passe de l'une à l'autre avec aisance. Le français vient compléter et éclairer le latin au moment où il importe que le texte soit compris et retenu. Le français n'arrive donc pas toujours à n'importe quel moment et on peut discerner derrière son emploi la volonté du prédicateur. Cette volonté est nette dans les phrases composées entièrement en français, qui démontrent un usage adapté à un objectif précis.

Guillaume de Sauqueville fait aussi preuve d'une grande aisance dans l'usage courant de la langue française, ce qui apparaît clairement dans les mots français dont il parsème ses sermons. Cette pratique lui ouvre une souplesse d'expression et un naturel que le latin ne lui permet pas, notamment en ce qui concerne le jeux de langue. On trouve dans les sermons des mots ou groupes de mots français insérés au milieu de phrases en latin, et cette fois hors du contexte de la division du verset. Ces mots sont à la place grammaticalement correcte de leur équivalent latin et ne nuisent donc pas à la fluidité du discours. Il s'agit dans le cas général pour Guillaume d'insérer un jeu de mots bienvenu que le latin lui aurait permis plus difficilement. Le sermon 37 [269] fournit l'exemple le plus connu : le sermon est en grande partie consacré au thème du pouvoir du roi de France, et le prédicateur y utilise une astuce sur le mot empereur (f. 97ra) :

Certe ita ualde magna loquendo de imperio sicut ego intelligo, non intendo loqui de imperio imperatoris, set loquor de l'empire a l'empireneur, l'empireneur qui touz empire et qui touz jours en pire.

Il lui aurait été plus malaisé de jouer sur *imperare* et *pejorare* pour ironiser sur le pouvoir de l'empereur. Sa formulation fait mouche et a retenu l'attention de plusieurs historiens [270] . L'autre jeu de mot remarquable se trouve dans le sermon 74 [271] . A partir du verset

[268] Jacques Berlioz, « La mémoire du prédicateur. Recherches sur la mémorisation des récits exemplaires du XIII^e^ au XV^e^ siècle », dans Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge, publication de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1983, p. 157-183.

[269] F. 96vb-98rb : Osanna filio Dauid, Mt. XXI (9). Quilibet heres Francie, ex quo inunctus et coronatus, habet specialem graciam… (saint Nicolas).

[270] Ainsi J. Krynen s'y arrête. Voir L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIIIè-XVè siècle, Paris : Gallimard, 1993, p. 353.

[271] f. 168rb-169vb : Angelis suis mandauit de te ut custodiant te, Ps. (90, 11). Auantagium magnum est ei qui habet aliquid mittere… (saint Michel et saint anges).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

angelis suis mandavit de te ut custodiant te (Ps. 90, 11), Guillaume de Sauqueville s'attache à développer dans sa deuxième partie l'idée de *custodia*. Il l'illustre par l'exemple d'un orphelin qui perd les terres léguées par son père, les terres étant comparées à son corps terrestre. La conclusion de son développement apparaît sous la forme d'un jeu de mots issu du latin, mais que seul le français permet : il est facile de construire un gardecorps, de nombreux ouvriers peuvent le faire, mais personne ne peut se fabriquer un gardelame (f. 169rb) :

Ubi nota quod in mundo inueniuntur multi operarii, multi scissores qui sciunt facere gardecorps. Non est magnum magisterium, quilibet intromittit se de hoc set magisterium esset pulcrum qui sciret facere unum gardelame. Videtur mihi quod omnes nos sumus scissores, quilibet intromittit se de fere gardecorps, set quasi nullus intromittit se de fere gardelame, nullus curat nisi solus summus artifex Deus qui fecit cuilibet nostrum non solum gardecorps, non solum dedit nobis illa que ordinantur ad custodiam corporis, ymmo cuilibet dedit une gardelame, unum custodem anime et tutorem.

Ce beau néologisme permet à Guillaume de conclure en traduisant en latin ce que le français lui a permis de dire légèrement : *unum custodem anime*. Le scribe du manuscrit Bruges 263 n'a d'ailleurs pas bien compris le jeu de mot et a rétabli *gardelaume* pour *gardelame*. Le cas de *devinaille*, employé dans le sermon 55 (f. 128vb), illustre encore la spontanéité que Guillaume recherche dans l'expression en français :

Istud uerbum est une devinaille que fuit antiquitus proposita in quodam grandi conuiuio quod per plures dies durauit. Prima die illius conuiuii Sampsio proposuit sodalibus suis uerbum istud ut ipsi infra VII dies deuinarentur quid esset et fecit cum eis pactum. Nota totum usque ibi quomodo non potuerunt quousque consuluerunt sponsam uel uxorem Sampsionis.

On voit mal par quel mot latin Guillaume, qui s'exprimait lui-même quotidiennement en français [272] , aurait pu remplacer *devinaille*, tout en préservant la simplicité et la familiarité de la phrase. Guillaume de Sauqueville est à l'aise avec la traduction du latin au français, c'est une preuve de réel bilinguisme [273] . Mais la traduction, l'équivalence mot à mot, n'est pas le seul lien qui permet le va-et-vient entre les deux langues : dans certaines phrases, le latin ne peut rendre qu'imparfaitement ce que veut dire le prédicateur. C'est alors qu'il emploie le français.

B. Un latin pétri de français

Il y a beaucoup moins à dire sur le latin pratiqué par Guillaume de Sauqueville que sur le

[272] Le latin est la langue des clercs et du savoir ; l'Université, comme les autres lieux d'enseignement, maintenait le latin comme langue de communication entre les élèves. Voir S. Lusignan, « Le français et le latin dans le milieu de l'école à la fin du Moyen Âge », dans Parlure, 6, 1990, p. 3-23.

[273] Michael Richter porte un regard renouvelé sur la question du bilinguisme au Moyen Âge, en s'intéressant à la connaissance des langues chez les auditeurs. Voir en particulier le recueil de ses articles paru sous le titre : Studies in medieval language and culture, Four Courts press, 1995, et notamment le cinquième article intitulé : « Monolingualism and multilingualism in the 14th century », p. 77-85.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

français que l'on peut lire dans ses sermons, même si le latin est la langue dominante de son œuvre [274] . Les textes témoignent en effet de l'imbrication entre latin et français ; il s'agit d'un latin pétri de français, et non pas un français pétri de latin, comme ce qu'on peut constater dans les sources judiciaires de la même époque [275] . La syntaxe latine est fortement influencée par le français, comme ce que l'on constate dans les œuvres d'autres prédicateurs : Guillaume pratique un latin d'usage [276] , ses phrases latines sont très proches de la syntaxe française dans l'ordre des mots en particulier. C'est un latin transposable, pourrait-on dire. « Le français pèse lourd sur le latin », remarque Serge Lusignan [277] au sujet de la compilation de modèles de lettres du notaire Odart Morchesne. De même que dans la pratique administrative, le poids du français est en effet facilement discernable dans le latin écrit de Guillaume de Sauqueville. La conjugaison latine et les formes verbales sont souvent un calque de l'expression française correspondante. On peut ainsi lire : *non uolunt habere* (sermon 53, f. 127vb), *tenemur parere* (sermon 13, f. 30vb), *habemus orare* (sermon 103, f. 229ra). Il arrive même que Guillaume abandonne complètement la conjugaison latine classique pour appliquer les formes verbales propres au français, comme dans le sermon 24 (f. 66ra) : *sic habeo probatum per singula quod*… Ce type de phrase induit une certaine lourdeur de style, notamment par l'accumulation verbale qu'elle provoque, comme dans le sermon 64 (f. 148ra) : *uidetur uelle dicere*. Certaines locutions sont reprises du français, comme *proprie dictus* (sermon 14, f. 32va). Dans la construction du passif, le complément d'agent peut être introduit par *per* et non plus par *a* suivi de l'ablatif, comme dans le sermon 70 (f. 161va) *: regnum stabilitur legibus per sapientes conditis et inuentis*. Il est clair que Guillaume ne pense pas en latiniste la langue qu'il écrit ; bien qu'il emploie parfois un vocabulaire latin peu courant, dans les termes techniques et agricoles notamment, il ne fait pas appel aux mécanismes grammaticaux de construction de la phrase latine. Ainsi la disparition de l'ablatif absolu est caractéristique de cette évolution : il est utilisé exceptionnellement et est cantonné à des annonces temporelles brèves, Guillaume le remplace en réalité par une subordonnée annoncée par *cum*, correspondant au français. Globalement, la construction de la phrase latine est le calque de la phrase française. Ainsi en ce qui concerne l'ordre des mots dans la phrase, Guillaume de Sauqueville n'utilise plus la liberté qu'offre le latin, mais respecte l'usage du français : ses phrases sont donc construites selon un modèle offrant peu de variations. Le glossaire latin montre quelques particularités entièrement propres à la langue latine : Guillaume n'hésite pas à créer un adjectif ou un adverbe quand celui-ci lui fait défaut. C'est le cas par exemple de l'adjectif *beatificabilis* utilisé dans le sermon 13 (f.

274 Un glossaire donné en annexe 6 donne le sens des termes latins rares.

275 C. Gauvard, « La justice du roi de France et le latin à la fin du Moyen Âge », p. 41.

276 L'expression est employée par P. Bourgain au sujet des sermons de Federico Visconti, dans « Les sermons de Federico Visconti comparés aux écrits de fra Salimbene et Jacques de Voragine », dans Mémoires de l'Ecole française de Rome, 108, 1996, p. 243.

277 S. Lusignan, « Traduction, bilinguisme et diglossie », p. 71 : « La première chose qui frappe est le très grand parallélisme dans la construction des phrases et la syntaxe. »

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

30rb), construit à partir du verbe *beatificare* mais d'un usage non attesté par les dictionnaires. Le même procédé vaut pour l'adverbe *fontaliter* (sermon 22, f. 61vb), créé à partir de *fontalis* : *motus uitalis fontaliter procedat a corde*.

La pratique linguistique de Guillaume de Sauqueville n'a rien de surprenant pour un homme d'Eglise du début du XIVè siècle. La langue vulgaire est présente dès le XIIIè siècle dans les textes de prédication, sous forme de mots isolés issus du vocabulaire courant, de proverbes [278] ou de passages beaucoup plus longs. Il n'en reste pas moins que chez Guillaume de Sauqueville comme chez d'autres prédicateurs, le latin est tout de même la langue de communication, tout au moins de communication écrite. Pascale Bourgain [279] rappelle que « l'habitude de noter en latin ce que l'on est entraîné à transposer directement dans une langue plus usuelle, mais de le noter dans un latin le plus proche possible pour l'ordre des mots, le lexique et les tournures, de la langue vulgaire qui est sortie de ce latin, est une des compétences les plus courantes requise de n'importe quel clerc de chancellerie, laïque ou ecclésiastique, des notaires et autres professionnels de l'écriture. » Il est certain que ce procédé a joué dans la mise par écrit des sermons de Guillaume, la présence de formules issues de la langue courante l'illustre bien. Guillaume utilise en effet souvent des formules qu'il introduit par *vulgariter dicitur*, et qui rapportent des propos quotidiens. Il peut s'agir de proverbes, ou de simples sentences. Ces formules témoignent de l'importance que revêt la langue latine dans leur tournure. Dans certains cas, Guillaume utilise en effet les assonnances latines ou des jeux des mots pour marquer la mémoire, comme dans le sermon 50 :

Vulgariter dicitur quod qui malum nuntium portat numquam nimis tardat, semper nimis festinat.

La formule est soulignée par l'opposition des deux verbes et de *numquam* / *semper*, et par la répétition de l'adverbe *nimis*. Les mots latins ont été soigneusement choisis. Dans d'autres cas, Guillaume procède à une latinisation d'une expression française, comme dans le sermon 16, où il cite le proverbe suivant :

Iuxta uulgare dictum : ordo est prepositus, quando caruca preponitur bobus.

Le latin occupe donc encore une place prépondérante dans l'esprit et dans les écrits du prédicateur. L'auteur signale l'alternance linguistique par l'adverbe *vulgariter*, mais ne la répercute pas dans son texte.

En conclusion, la parole de Guillaume de Sauqueville, telle qu'elle nous est transmise aujourd'hui par les manuscrits, nous apparaît tout à fait classique dans son cadre (le plan du sermon, la méthode scolastique, les instruments de travail), mais en même temps propre à un homme, dans les particularités – et non pas les originalités –, que l'on peut

[278] Nous ne nous attarderons pas sur le point précis des proverbes dans les sermons de Guillaume de Sauqueville, la matière faisant défaut : bien que les artes predicandi en recommandent l'usage, les proverbes sont en petit nombre dans le recueil, moins de vingt au total, et essentiellement en latin. Voir la liste donnée en annexe 4. Voir Claude Buridant, « Les proverbes et la prédication au Moyen Âge. De l'utilisation des proverbes vulgaires dans les sermons », dans Richesse du proverbe. I. Le proverbe au Moyen Âge. Etudes réunies par F. Suart et C. Buridant, Lille : presses de l'université Lille III, 1984, p. 23-45.

[279] P. Bourgain, « Les sermons de Federico Visconti comparés aux écrits de fra Salimbene et Jacques de Voragine », dans Mélanges de l'Ecole française de Rome, 108, 1996, p. 243-257, ici p. 243.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

discerner au fil du texte, comme l'emploi du normand ou le goût pour le raisonnement étymologique. Elle permet de confronter ce que l'on sait de la prédication au début du XIVè siècle grâce aux études sur le contenu de l'enseignement universitaire, les artes predicandi, la pratique d'autres prédicateurs connus, et la réalité d'un prédicateur au travail, dont nous connaissons maintenant un peu mieux la culture, les instruments de travail et les sermons. Faut-il parler de son public ? Nous ne savons rien de la prédication effective de Guillaume de Sauqueville. Les manuscrits ne portent aucune mention de lieu ni de date, et nous n'avons à notre disposition aucune reportatio. Nous pouvons simplement noter ici ou là les passages où Guillaume s'adresse directement à un lecteur / auditeur, comme dans le sermon 27 (f. 78vb), avec un *set scitis, karissimi*. Il arrive ainsi que Guillaume emploie la deuxième personne du pluriel pour s'adresser à d'hypothétiques auditeurs. Ce sont les seules faibles traces de public que l'on puisse noter. Guillaume s'adresse à un auditoire qui lui ressemble parce qu'il est à même de comprendre les nombreuses anecdotes dont fourmillent les sermons et qui dessinent la vie d'un prédicateur parisien : la vie universitaire, les critiques contre l'incurie du clergé, la vie politique du royaume de France. Les sermons de Guillaume ont été rédigés à l'adresse d'étudiants [280] , universitaires ou non, et/ou de prédicateurs. Peut-on parler d'auditoire quand on ne sait pas si les sermons ont été effectivement prêchés ? Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, la collection présente des caractéristiques propres aux recueils de sermons modèles. Nous connaissons maintenant mieux la parole du prédicateur et sa méthode de communication, mais pas ceux à qui elle s'adressait.

[280] Rappelons que nous n'avons aucune reportation de sermon de Guillaume de Sauqueville. Voir Nicole Bériou, L'avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIIIè siècle, Paris : Etudes augustiniennes, 1998, t. 1, p. 122 : « Plus que par un mode de construction qui leur serait propre, les sermons aux universitaires se laissent reconnaître par de multiples allusions à la vie et aux institutions universitaires, et par des développements plus ou moins consistants sur les problèmes propres à ce milieu. »

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Chapitre 3 : un prédicateur témoin des débats de la cité

Dès les premières lectures de son œuvre, les historiens ont saisi, dans les sermons de Guillaume de Sauqueville, le trait marquant de ces textes – quoique courant chez les prédicateurs de son temps –, pleins d'anecdotes liées à la vie quotidienne : ils permettent de discerner la vie dans le royaume de France au début du XIVè siècle, mais surtout ils livrent le témoignage d'un homme sur quelques grands sujets très débattus à l'époque. Si Noël Valois, en 1905, a essentiellement collecté les allusions au quotidien le plus terre à terre (la marche du cheval, l'accueil dans une auberge), il a tout de même noté les nombreuses diatribes contre la mauvaise vie du clergé dont Guillaume parsème ses sermons. Nous avons vu que l'historiographie a par la suite retenu l'attachement de Guillaume pour le roi de France, jusqu'à en faire un chantre de la monarchie capétienne. Le dominicain, bien qu'ayant certainement été formé dans un studium de son ordre, est par ailleurs un homme de l'université : dans de nombreux sermons, il témoigne de son excellente connaissance de l'institution et des querelles qui l'animent, y compris des querelles d'écoles et de personnes. Placé par son rôle de prédicateur à la jonction de plusieurs groupes sociaux intimement mêlés, Guillaume de Sauqueville est à la fois un religieux régulier, un sujet du roi de France et un universitaire. Cette observation prend tout son sens à la lecture des sermons puisque ces trois éléments fondamentaux, *Studium*, *Sacerdotium* et *Regnum* sont extrêmement présents dans la réflexion de l'auteur, dans sa vision du monde et dans ses préoccupations. Cette trilogie [281] s'avère être une clé de lecture particulièrement féconde appliquée aux sermons de Guillaume de

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sauqueville, dès lors que l'on a noté le poids crucial des trois éléments susnommés [282] . Certes Guillaume de Sauqueville a eu une carrière universitaire discrète, il ne fait pas partie des hommes de premier plan de sa génération et ses textes expriment probablement plus un état de fait ressenti qu'une claire vision du monde. Néanmoins, sa conception du monde apparaît clairement organisée autour de trois éléments, *Studium*, *Sacerdotium* et *Regnum*, qu'il cherche à appréhender.

I - A l'Université de Paris : la philosophie

« Période d'une extraordinaire fécondité intellectuelle, le XIVè siècle n'est aucunement le « siècle de décadence » décrit par les historiens qui voient dans le XIIIè siècle, âge de la « synthèse scolastique », l'unique sommet du massif médiéval. C'est une période d'invention conceptuelle, de critique de l'aristotélisme gréco-arabe, d'innovation continue. […] Malgré l'envolée de l'averroïsme, qui pérennise l'influence arabe, la tendance générale du siècle est à l'émancipation par rapport aux modèles du passé. » Dans cette période si riche, ainsi décrite par Alain de Libera [283] , Guillaume de Sauqueville prend sa place, non pas en tant que philosophe, mais en prédicateur formé à l'université et ayant ses propres opinions sur les débats philosophiques contemporains. Ses sermons montrent sa connaissance de la philosophie : citations, allusions aux philosophes, ne sont pas rares sous sa plume. Deux questions se posent alors, pour autant qu'une collection de sermons permette d'y répondre : quelle est la culture philosophique d'un prédicateur ? Quelles sont ses opinions par rapport aux débats philosophiques contemporains ?

A. Guillaume de Sauqueville et la faculté des arts

Dans un cursus universitaire « classique », c'est-à-dire pour un étudiant n'appartenant pas aux ordres religieux disposant de leurs propres *studia*, la faculté des arts est le lieu d'enseignement de la philosophie : les textes d'Aristote et de ses commentateurs font

[281] Alexis Charansonnet, dans sa thèse sur la prédication d'Eudes de Chateauroux, utilise cette même clé de lecture ; il est vrai que la carrière d'Eudes est bien connue, de même que les circonstances de sa prédication. Voir A. Charansonnet, L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Chateauroux (1190 ?-1273), doctorat nouveau régime, dir. Nicole Bériou, Université Lyon 2, 2001. Voir aussi les travaux d'Elsa Marmursztejn, notamment son article : « Les universitaires et la norme : conception scolastique du pouvoir normatif et pouvoir normatif des scolastiques à Paris au XIIIè siècle », dans Revue historique de droit français et étranger, 82, 2004, p. 15-43. Sur la théorie de la trilogie Sacerdotium – Regnum – Studium, voir Herbert Grundmann, « Sacerdotium – Regnum – Studium. Zur Wertung der Wissenschaft im 13. Jahrhundert », dans Archiv für Kulturgeschichte, 34, 1952, p. 5-21.

[282] Hervé Martin note, dans son livre Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge, Paris : Cerf, 1988, p. 28, que « outre sa fonction proprement religieuse, la Parole sacrée exerce également un rôle dans la vie politique et sociale », il cite en exemple un mandement de Philippe VI demandant la célébration de messes en faveur de la paix.

[283] Alain de Libera, La philosophie médiévale, Paris : PUF, 2004 (Quadrige), p. 420.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

partie des programmes d'étude. Comment Guillaume de Sauqueville envisage-t-il le rôle de la faculté des arts ?

a. Eloge de la faculté des arts

On ne sait à quel étape de son cursus universitaire Guillaume de Sauqueville se trouve lorsqu'il prêche les sermons que nous connaissons de lui. Peut-être est-il déjà maître à la faculté de théologie. Ce que l'on peut supposer de manière plus assurée, c'est qu'il n'est pas passé par la faculté des arts : les Dominicains assuraient en effet dans leurs propres écoles l'enseignement en arts à leurs étudiants [284] . Guillaume montre une très bonne connaissance du milieu universitaire, mais il parle peu de la faculté des arts dans ses sermons. C'est dans le premier sermon de la collection qu'il se donne l'occasion des plus longs développements sur ce sujet. Pour lui, du point de vue de la dénomination, faculté des arts et faculté de philosophie sont clairement identiques. Il dit ainsi dans ce premier sermon (f. 5rb) : *facultas utique artium seu philosophie differunt*, sous-entendu : diffèrent des autres facultés. C'est malheureusement la seule occurrence de cette expression dans la collection, le prédicateur préférant en effet l'expression de faculté des arts à celle de faculté de philosophie. Nous ne pourrons donc pousser très loin l'analyse de ce passage, trop bref pour être déterminant, mais il est assez singulier pour que l'on s'y arrête [285] . L'appellation de *facultas philosophie* est rare, et elle peut étonner de la part d'un prédicateur qui ne fait pas partie de cette communauté. Elle est peut-être justement le fait d'un théologien, qui cherche à singulariser la place de la faculté des arts en soulignant que son principal centre d'intérêt est désormais la philosophie, et qui, on le verra, considère avec une certaine réserve l'étude de cette discipline. Dans le sermon 1 [286] , le thème qui guide le discours du dominicain est celui du rôle du recteur de l'université. Cela permet à Guillaume de mettre en valeur la faculté des arts par des comparaisons assez appuyées. Ce sermon, donné pour le premier dimanche de l'Avent, repose sur le verset d'Isaïe 33, 22 : *Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos*. Guillaume établit d'emblée une comparaison entre le recteur de l'Université et le Christ : comme ce dernier, le recteur viendra sauver l'étudiant emprisonné par le prévôt du roi. Or le recteur est toujours choisi parmi les maîtres de la faculté des arts, il n'est pas élu par les étudiants mais par les professeurs [287] . On lit en effet dès l'introduction :

Set redeundo ad primum introitum, dicamus quod cum tota uniuersitas Parisiensis distinguatur per quatuor facultates, facultas artium sola, que

[284] Voir Jacques Verger dans : « La faculté des arts : le cadre institutionnel », dans L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 24 : « quant aux étudiants réguliers en théologie, en particulier les Mendiants, on sait bien que, au grand dam de l'université, ils recevaient leur formation initiale en arts dans les studia de leurs ordres et non à la faculté. »

[285] A partir de données plus étoffées, A. de Libera s'interroge précisément sur cette question dans : « Faculté des arts ou faculté de théologie ? Sur l'idée de philosophie et l'idéal philosophique au XIIIè siècle », dans L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 429-444.

[286] f. 5ra-8vb : Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos, Is. 33 (22). Uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio speciali…

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

reputatur infima, habet istum honorem quod de ipsa sola uniuersitas sumit sibi rectorem. Unde si in aliis hec facultas sit infima, in honore tamen rectorie non est infima set precipua et supprema.

Le prédicateur s'interroge ensuite sur les raisons de ce privilège. Il souligne donc que ce sont les vertus de pauvreté et d'humilité qui conduisent à choisir le recteur parmi les artiens. Le lien logique se fait par le vocabulaire, comme souvent chez Guillaume de Sauqueville. Ici c'est le terme *facultas* qui lui permet d'enchaîner avec les valeurs chrétiennes de pauvreté et d'humilité. Le mot a en effet le sens de faculté universitaire, mais aussi de patrimoine [288] . C'est sur ce double sens que s'appuie la comparaison de Guillaume et le conduit à une exaltation de la pauvreté. Humilité et pauvreté sont des valeurs auxquelles il est particulièrement attaché : il condamne systématiquement dans ses sermons l'appétit de richesses, surtout chez les hommes d'Eglise.

Modus, inquam, ibi ueniendi non est per maiores facultates, id est per diuitias et honores et possessiones maiores, set per infimam facultatem, id est per infimam facultatem scilicet humilitatem et uoluntariam paupertatem.

C'est par une conduite vertueuse et profondément chrétienne que l'on peut accéder à l'honneur suprême de devenir recteur. Le raisonnement du prédicateur s'appuie sur une mise en valeur constante du recteur de l'université, à l'aide d'un parallèle transparent avec le rôle du Christ. Guillaume expose également tout le pouvoir dont jouit le recteur et met en exergue son autorité, notamment son pouvoir de faire sortir de prison un étudiant arrêté par le prévôt, ce qui constituait l'introduction du sermon. Tout son discours est donc orienté vers une exaltation du rôle du recteur, et, partant, de la faculté des arts : elle entretient une relation étroite avec le recteur, choisi parmi les artiens. Si le dominicain rend un hommage appuyé à la faculté des arts, ce n'est probablement pas uniquement parce que la comparaison entre le Christ et le recteur est commode pour bâtir son sermon. Il aurait aussi bien pu exalter le rôle du chancelier, dépendant de l'évêque, et jouissant lui aussi de pouvoirs très étendus à l'université, notamment celui de conférer les grades. Peut-on trouver une raison à cette insistance ? Le sermon offre trop peu d'éléments concrets qui permettraient de cerner le contexte. Prêchait-il devant un public composé essentiellement d'artiens ? Il est vrai que la faculté des arts pèse d'un poids particulier à l'université : elle était de loin la plus nombreuse et la mieux organisée de quatre composantes de l'université de Paris, mais elle ne constituait que la première étape du cursus universitaire, et les relations avec les facultés dites supérieures (décret, médecine, théologie) n'ont pas toujours été calmes, en particulier avec la faculté de théologie. Aucun événement précis ne semble servir d'arrière-plan au discours de Guillaume de Sauqueville.

287 Jacques Verger confirme ce fait dans : « La faculté des arts : le cadre institutionnel », p. 37. Sur l'histoire du mot rector, voir O. Weijers, Terminologie des universités au XIIIè siècle, Roma : Ateneo, 1987, p. 187-194. Le mandat du rector est très court, quelques mois seulement, comme le monte le cartulaire de l'université de Paris, qui signale plusieurs fois par an la succession des titulaires de cette charge.

288 J. F. Niermeyer, C. Van De Kieft, Mediae Latinitatis lexicon minus, Leiden : Brill, 2002, p. 530 : I. patrimoine, fortune héritée par opposition aux biens acquis. II. genre d'études, groupe de disciplines. III. faculté universitaire.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

b. Les artiens et la pratique philosophique

L'introduction progressive des œuvres d'Aristote à l'université, à partir du XIIIè siècle, accompagnées des commentaires qu'en firent les auteurs arabes comme Avicenne et Averroès, a peu à peu modifié l'activité de la faculté des arts, et a posé le problème de la place de la philosophie par rapport à la théologie [289] . Les soubresauts de cette évolution intellectuelle ont conduit à une succession d'interdictions et de condamnations, et ce dès 1210, lorsque l'archevêque de Paris Pierre de Corbeil interdit le commerce des livres de la Philosophie naturelle d'Aristote. L'étude d'Aristote a néanmoins perduré et la philosophie a maintenu sa place à l'université. Au début du XIVè siècle, la faculté des arts est le lieu où l'on enseigne la philosophie aristotélicienne et l'un des lieux où l'on s'efforce de trouver le « difficile équilibre de la foi et de la raison [290] ». Au temps de Guillaume de Sauqueville, cet équilibre n'est pas encore installé, la méthode n'est pas encore trouvée qui permettra une forme de conciliation. Guillaume donne une illustration de cette situation dans le sermon 22 [291] . Donné pour l'Octave de Pâques, il est précédé d'un bref prothème et est construit sur le verset de Jean 20, 20 : *ostendit eis manus et latus*. Guillaume met immédiatement l'accent sur la différence de méthode logique qu'il voit entre la faculté des arts et ce qu'il appelle la *scola fidelium*, appellation assez large pour désigner la faculté de théologie :

Scola fidelium et doctrina fidei in hoc differt a scola artium quia in scola artium reperitur duplex modus probandi et uterque efficaciam habet, ibi unus quidem per argumentum ostensiuum et alius per argumentum deducens ad impossibile set in scola fidei argumentum ad impossibile non concludit, solum ostensiuum efficaciam habet ibi.

L'une des particularités de la faculté des arts est, selon lui, d'user de l'*argumentum deducens ad impossibile*, que l'on peut comprendre comme un raisonnement par l'absurde ou un raisonnement paradoxal. Or Guillaume constate que ce type de raisonnement est stérile quant à la foi et incompatible avec l'un des éléments fondamentaux de la foi chrétienne : la Résurrection. Il explique donc pourquoi il ne peut être en usage chez les théologiens. Première raison, selon le prédicateur : le concept d'impossibilité n'existe pas au regard de Dieu ; il s'appuie pour cela sur le verset Luc. 18, 27 : *que impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum*. Deuxième raison, dans le cas précis de la Résurrection : l'âme, qui précède et dirige le corps, est le prémisse du raisonnement ; le corps est alors la conséquence. Démontrer la fausseté de la conséquence, et donc la détruire, ne peut impliquer la destruction du prémisse lui-même : l'âme est en effet immortelle et les deux éléments du raisonnement, corps et âme, conservent une part d'indépendance l'un vis-à-vis de l'autre. Ils se retrouvent unis dans la Résurrection. Guillaume conclut donc ainsi :

289 François-Xavier Putallaz, Insolente liberté. Controverses et condamnations au XIIIè siècle, Paris : Cerf, 1995.

290 Jacques Le Goff, Les intellectuels au Moyen Âge, p. 121. Voir aussi A. de Libera, Penser au Moyen Âge, Paris : Seuil, 1991.

291 F. 59ra-62ra : ostendit eis manus et latus, Io. XX (20). Beatus Bernardus loquens cuilibet nostrum dicit unum deuotum et notabile uerbum…

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Ergo ex quo Resurrectio non est aliud quam reunio carnis et spiritus et hoc antecedens non destruitur consequente destructo, quia post mortem anima remanet immortalis in materia que est ingenerabilis et incorruptibilis, et hoc propter principia essentialia hominis. Nulli fideli debet esse dubium quin Deus a principio animam et corpus de nouo produxit et inuicem uniuit.

L'*argumentum ad impossibile deducens* est certes valable dans les domaines qui touchent la faculté des arts, *trivium*, *quadrivium*, mais pas en ce qui concerne la foi : Guillaume de Sauqueville démontre l'incompatibilité de ce mode de raisonnement avec la foi et conteste donc la méthode en vigueur à la faculté des arts de Paris. Implicitement, il montre que les artiens, s'ils persévèrent dans leur propre méthode, ne pourront jamais atteindre la vérité de la foi : c'est mettre en avant un défaut profond de la faculté, qui la cantonne à ses disciplines traditionnelles, et l'écarte totalement de la théologie. On ne peut, selon Guillaume, raisonner en logicien à propos de la foi.

B. Guillaume de Sauqueville : sa connaissance de la philosophie

a. Qu'est-ce qu'un philosophe ?

Guillaume de Sauqueville emploie de manière très classique le terme de *Philosophus* pour désigner Aristote et, la plupart du temps, introduire une citation du philosophe antique, ou ce qu'il pense être une citation de son œuvre. Au singulier, ce substantif n'est en fait qu'un synonyme pour parler d'Aristote, comme on peut le lire chez bon nombre d'auteurs médiévaux. Les citations qui ont pu être identifiées montrent qu'on les trouve bien chez Aristote ou sous son nom dans des florilèges. Les propositions construites sur le modèle de *philosophus dicit*, ou encore sous forme d'incise comme *secundum philosophum*, annoncent une citation, sans plus de précision. Le prédicateur pense-t-il chaque fois à Aristote ? On ne peut le dire, d'autant que l'origine de certaines citations est encore obscure. Dans la collection de sermons, on compte 19 citations attribuées à un *philosophus*.

C'est au pluriel que ce terme de *philosophus* semble avoir chez Guillaume de Sauqueville une valeur plus générale, mais il n'est presque pas employé sous cette forme, le singulier lui étant très nettement préféré. Dans le sermon 57 [292], on peut lire cette phrase (f. 133ra) :

Multi in celum aspexerunt qui parum ibi uiderunt sicut philosophi, quia ibi non querebant salutem set luminarium gloriosam scienciam.

Cette brève allusion au comportement des philosophes fait suite au verset 1, 11 des Actes des Apôtres : l'Ascension de Jésus vient d'avoir lieu et, aux Galiléens qui continuent à contempler le ciel après cette élévation, deux hommes en blanc expliquent qu'il ne sert à rien de se tenir là à regarder le ciel puisque Jésus reviendra du ciel sur une nuée. De même que les Galiléens s'occupent trop peu de ce qui se passe sur terre, les philosophes ont négligé leur salut au profit de la *sciencia*, leur soif de connaissance les a éloignés de la vie chrétienne. L'adjectif gloriosa laisse même entendre que Guillaume considère cette

[292] f. 132ra-133va : Assumptus est in celum et sedet a dextris Dei, Mc. VI (16, 19). Omnis cursus magnorum est… (Ascension).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

attitude comme présomptueuse. Le P. Bataillon [293] signale une méfiance semblable dans des textes théologiques du XIIIè siècle, et rappelle que « la méfiance envers la philosophie, la conviction qu'elle peut être un danger pour la foi, n'étaient certes pas une nouveauté du XIIIè siècle ; déjà saint Paul avait formulé des mises en garde (Col. 2, 8). Dans la chrétienté latine, on voit le rejet de la philosophie s'exprimer vigoureusement chez Tertullien mais très souvent, il s'agit d'un topos plus littéraire qu'affectif. […] Ce n'est qu'avec le renouveau des arts libéraux au XIIè siècle que les conflits vont resurgir avec véhémence. » Pour désigner les étudiants et maîtres de la faculté des arts, Guillaume de Sauqueville emploie en réalité le terme de *logici*, directement lié à l'enseignement du trivium dispensé à la faculté. Les *logici* sont en effet dans ses sermons des artiens frottés de logique, de grammaire et d'art du raisonnement. Le dominicain s'appuie souvent sur des propos rapportés des *logici*, qui lui permettent de soutenir son propre raisonnement ; ainsi dans le sermon 77 [294] (f. 175va) :

Dicunt logici quod locus ab inferiori ad superius tenet constructiue et est consequentia ualde bona, set qui econtrario arguit non est bona consequentia, ymmo decipitur talis per fallaciam consequentis.

Ou encore dans le sermon 1 (f. 7ra) :

Logici dicunt quod adiectiuum superueniens substantiuo facit partem in modo ad quam tenet locus dyabolicus et est optima consequentia ; quando determinatio modificans et determinatio diminuens [est], tunc consequentia non est bona.

Les *philosophi* n'existent pas à proprement parler dans les sermons de Guillaume de Sauqueville, qui préfère parler du groupe des *logici*, dénomination plus précise, plus « universitaire » aussi, et sans connotation péjorative.

Une autre catégorie de philosophes est facilement identifiable dans les sermons : ce sont les sophistes, les *sophiste*, et Guillaume est plus prolixe à leur sujet. Comment distinguer un *sophista* d'un *philosophus* ? Le terme de *sophista* peut en effet avoir le sens général de philosophe, mais aussi d'étudiant avancé à la faculté des arts d'Oxford [295] . Mais le mot a souvent, et ce dès l'époque patristique, une connotation négative, attestée aujourd'hui dans les dictionnaires [296] . Dans les sermons de Guillaume de Sauqueville, le sens est clairement lié au monde de l'université, mais on ne sait exactement à quel grade se situe le *sophista*. L'opinion de Guillaume à leur sujet est complètement négative, et il le

[293] L. J. Bataillon, « Problèmes philosophiques dans les œuvres théologiques », dans L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 445-453, ici p. 447-448.

[294] f. 175va-178ra : amice ascende superius (Luc. 14, 10). Dicunt logici quod locus ab inferiori…

[295] Du grec σοφιστής, professeur de rhétorique et de philosophie. J. F. Niermeyer et C. Van De Kieft, Mediae latinitatis lexicon minus, Leiden : Brill, 2002, t. 2, p. 1273. Mariken Teewen, The vocabulary of intellectual life in the Middle Ages, Turnhout : Brepols, 2003 (CIVICIMA, 10), p. 120-121 : « Questionista and sophista are two terms used at the Faculty of Arts in Oxford, to define students at a certain stage of their studies, or performing a certain role. » Pour plus de compléments sur ce terme, voir O. Weijers, Terminologie des universités au XIIIè siècle, Rome : Ateneo, 1987, p. 180-182. Le cartulaire de l'Université de Paris (ed. Denifle et Châtelain) ne fournit qu'une occurrence du terme, ce qui conduit O. Weijers à dire que le mot n'existe qu'à la faculté des arts d'Oxford.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

signale systématiquement. Les sophistes sont ambitieux et avides d'honneur, comme il le dit dans le sermon 25 (f. 69ra) :

Hoc aduertentes ambitiosi sophiste fingunt se frequenter honores fugere ut ad honores possunt attingere.

Le principal reproche qu'il leur adresse régulièrement, c'est leur *fallacia* [297] , leur erreur de raisonnement. Il s'appuie même sur une *auctoritas* pour soutenir ses propos, comme dans le sermon 25 (f. 68va) [298] :

Inter fallacias sophisticorum, quas Philosophus enumerat, una est fallacia petitionis principii. Unde secundum Philosophum petere principium fallacia est. Set petere non secundum eum finem uel terminum fallacia non est, ymmo secundum ipsum, unaquaeque res petit et appetit finem suum et tunc appetitus perficitur et satiatur ad plenum, cum res attingit finem suum.

Dans ce même sermon (f. 68vb), il va même jusqu'à faire de Lucifer le premier des sophistes à avoir pratiqué ce genre de faux raisonnement :

Hoc apparuit in illo sophista Lucifero qui primo hac fallacia est usus. Ipse enim de celo cecidit quia primatum appetit, principium petiit.

Guillaume s'attarde dans le sermon 25 sur la question de la *petitio principii*, la pétition de principe, qui fait partie des sophismes logiques. C'est l'une des erreurs de raisonnement reprochées aux logiciens et philosophes, et sur laquelle de nombreux auteurs ont insisté [299] . De la part de Guillaume, c'est une critique lancée contre les excès de la méthode d'apprentissage en usage à la faculté des arts. Les reproches qu'il adresse aux sophistes sont révélateurs de la culture universitaire de l'époque. Les *Sophistici elenchi* d'Aristote, par exemple, arrivés en Occident dans la première moitié du XIIè siècle, ainsi que d'autres traités destinés à combattre les syllogismes, étaient intégrés dans le programme d'enseignement de la faculté des arts et devaient aider les étudiants à éviter ces pièges logiques [300] . C'est bien le manque de rigueur philosophique que Guillaume reproche aux sophistes. Ainsi dans le sermon 70 [301] , il accuse ceux-ci de ne se préoccuper que de la vérité apparente :

296 Voir les attestations chez Tertullien notamment, dans : A. Blaise, Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens, Turnhout : Brepols, 1993, p. 766. M. Teewen souligne aussi cette acception négative, op. cit., p. 121.

297 Sur ce mot, voir M. Teeuwen, The vocabulary…, p. 275-276.

298 f. 68va-69rb : Petite etc. (Joh. 16, 24). Inter fallacias sophisticorum… (5è dimanche après Pâques).

299 La pétition de principe consiste à supposer implicitement ou explicitement dans les prémisses la proposition qui doit être prouvée. Raimond Lulle, dans son Ars generalis ultima, daté des années 1305-1308, consacre un paragraphe entier à la fallacia petitionis principii, qu'il définit ainsi : fallacia petitionis principii est deceptio, proveniens ex eo, quia idem sumitur ad probationem sui ipsius sub aliquo vocabulo. Et formatur sic paralogismus : Animal rationale currit ; ergo homo currit (Ars generalis, VII, 4, 2, 2, ed. A. Madre, Brepols, 1986, CCCM 75, p. 114).

300 Ainsi Albert le Grand, Robert Grosseteste, Roger Bacon ont écrit de tels traités. S. Ebbesen donne une riche bibliographie sur ce sujet dans : « The way fallacies were treated in scolastic logic », dans Cahiers de l'institut du Moyen Âge grec et latin, 55, 1987, p. 107-134.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Set nota quod multi habent sapientiam sophiste, quia secundum Philosophum, sophista querit solum sapientiam apparentem et non curat de existente. Sic est forte de multis.

Cette phrase, portée au crédit d'Aristote par le dominicain, provient précisément du *De sophisticis elenchis*, dans la traduction latine de Boèce. Guillaume de Sauqueville ne paraît pas avoir une haute opinion des philosophes : au mieux, il cite Aristote, de manière assez floue ; au pire, il accuse les sophistes sur leur mode de raisonnement.

b. Sa pratique personnelle de la philosophie

La prédication de Guillaume de Sauqueville se place plus sur le terrain de la morale que de la philosophie proprement dite. L'auteur ne se livre pas à des raisonnements philosophiques importants, il manie peu de concepts abstraits. Néanmoins la philosophie est présente dans la collection de sermons. Une vingtaine de passages offrant une référence philosophique ont été relevés dans les sermons [302] . Guillaume de Sauqueville émaille régulièrement ses textes de citations de philosophes, qui viennent étayer son discours de la même manière que les *auctoritates* tirées d'auteurs médiévaux ou de la Bible. Deux auteurs émergent : Sénèque et Aristote. Les cinq citations [303] de Sénèque repérées dans les sermons sont brèves (une phrase seulement), et figurent toutes dans les florilèges d'auteurs dont Guillaume a pu se servir à la bibliothèque de la Sorbonne, c'est-à-dire le *Manipulus florum* ou les *Flores paradisi*. L'auteur, Sénèque, est soigneusement mentionné, et cette attribution concorde avec celle du florilège, sauf dans un cas, dans le sermon 23 (f. 63va) :

Unde dixit, puto, Seneca : « Non sunt hominis bona que secum ferre non potest, sola misericordia comes est defunctorum. »

Il s'agit probablement d'une erreur de mémoire de Guillaume, comme le laisse penser le prudent *puto* qu'il se sent obligé d'ajouter. La phrase est en effet extraite du *Manipulus florum*, à la rubrique Avaritia K, et elle y est attribuée à Ambroise de Milan, à juste titre puisque elle figure dans l'*Expositio evangelii secundum Lucam* [304] . Guillaume de Sauqueville la réutilise du reste dans le sermon 30, en précisant bien, à ce moment-là, qu'Ambroise en est l'auteur. Dans le cas de Sénèque, le dominicain a procédé comme

[301] f. 161va-162rb : Rex sapiens populi stabilimentum est, Sap. VI (26). Regnum stabilitur legibus per sapientes… (donné pour la fête de saint Louis).

[302] Sont écartés les passages uniquement critiques à l'encontre des philosophes, tels que ceux qui ont été cités plus haut. Je retiens les extraits témoignant d'un contenu philosophique analysable.

[303] Dans le sermon 13 : Quanta dementia est heredi suo res procurare et sibi omnia negare. Magna hereditas ex amico inimicum facit : tanto plus enim gaudebit tua morte, quanto plus accepit (Flores paradisi, f. 160ra) ; Malum alienum tuum ne feceris gaudium (Manipulus florum, Gaudium S). Dans le sermon 26 : Seneca recitat quod Socrates loquaci audi inquit melius os, unde a natura aures duas accepimus (Manipulus florum, Taciturnitas U) ; libentius audias quam loquaris, auribus frequentius utere quam lingua, quicquid dicturus es antequam aliis tibi dixeris (Manipulus florum, Taciturnitas Y).

[304] Manipulus florum, Auaritia K (Ambrosius in quodam sermone) ; Ambrosius Mediolanensis, Expositio euangelii secundum Lucam, VII, 122 (SL 14, M. Adriaen, 1957, p. 255).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pour les autres auteurs qu'il cite : il a puisé dans ses florilèges habituels pour trouver des *auctoritates* qui conviennent à son raisonnement et contribuent à l'efficacité de son discours. Il n'a aucun souci de cohérence philosophique, et les citations de Sénèque sont utilisées à des fins morales et pastorales, en faisant abstraction de leur caractère païen.

Le cas d'Aristote, ou du Philosophus régulièrement cité, est différent. Il s'agit en effet, dans la plupart des cas, de maximes courtes et dont l'origine est difficile à déterminer. Quand il attribue une citation à un *philosophus*, Guillaume de Sauqueville ne donne jamais le nom exact de l'auteur : il ne cite par exemple jamais le nom d'Aristote. Dans le sermon 19 [305] , il indique le titre du *De anima*, mais c'est le seul sermon qui présente une telle précision (f. 50va) :

Ille sapiens mundi Philosophus dicit in libro suo de Anima quod anima in persona sui creatione est « sicut tabula rasa in qua nichil depictum est » et licet huic sententie uideatur contrarium quod in Genesi dicitur quod a principio Deus in anima humana ymaginem pulcherrimam depinxit ei suam propriam similitudinem imprimendo, quando dixit : faciamus hominem ad ymaginem et similitudinem nostram (Gen. 1, 26).

Il s'agit bien d'un passage tiré du *De anima* d'Aristote, que l'on retrouve aussi dans la compilation intitulée *Auctoritates Aristotelis*, rédigée à Paris à la fin du XIIIè siècle ou au début du XIVè, et qui connut un très grand succès [306] . D'autres extraits issus des sermons figurent aussi dans ce même florilège [307] . Etant donné la brièveté des citations et leur existence dans au moins un florilège philosophique médiéval, on peut penser que Guillaume a utilisé, comme pour les autres *auctoritates*, un instrument de travail adapté [308] . On remarque aussi que l'étude des œuvres de Thomas d'Aquin a aussi pu être pour lui un moyen de connaître les textes du philosophe antique. Auteur d'un grand nombre de commentaires d'Aristote, Thomas professait un aristotélisme modéré qui, bien que

[305] f. 50va-54ra : Sanguis Christi emundabit scientiam nostram ab operibus mortuis, ad Heb. IX (14). Ille sapiens mundi… (dimanche de la Passion).

[306] J. Hamesse, Les auctoritates Aristotelis, un florilège médiéval. Etude historique et édition critique, Louvain-Paris, 1975. L'extrait lu dans le sermon 19 se trouve dans la partie intitulée Auctoritates III libri Aristotelis De anima (sent. 146, p. 186). J. Hamesse, Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIIIè-XIVè siècles), Turnhout : Brepols, 1996, p. 36.

[307] Dans dans le sermon 11 (f. 28rb) : notate uerba : dicit Philosophus quod « anima est quo uiuimus. » (Auctoritates Aristotelis, opus 6, sent. 49, p. 178). Dans le sermon 25 (f. 70vb) : lingua enim secundum philosophum contingit in duo opera nature, in gustum et loquelam. (Auctoritates Aristotelis, opus 6, sent. 79, p. 180). Cette dernière citation est même traduite en français dans le sermon 15 (f. 37va) : oculi seruiunt corpori de voyr, aures de oyer, nares de odourer, manus de laborer, set os uel lingua secundum philosophum seruit de duobus, de parler et de savourer. Enfin dans le sermon 93 (f. 207va) : ratio est secundum philosophum : omnia bonum appetunt aut bonum honorabile aut utile aut delectabile. (Auctoritates Aristotelis, opus 12, sent. 143, p. 243).

[308] Bonaventure, dans son Commentaire des sentences, et Alexandre de Halès ont abondamment cité Aristote d'après le texte des Auctoritates Aristotelis (exemple cité par J. Hamesse, Les auctoritates…, p. 13). Le P. Bougerol a montré cette utilisation dans : « Dossier pour l'étude des rapports entre Bonaventure et Aristote », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 40, 1973, p. 135-167.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

partiellement condamné en 1277, est resté vivace à l'université de Paris. L'influence thomiste est très sensible au début du XIVè siècle. Dans les *Auctoritates Aristotelis*, par exemple, certaines phrases proviennent non pas de l'œuvre originale, comme le dit le compilateur anonyme, mais bien du commentaire qu'en a fait Thomas [309] . Dans les sermons dans Guillaume de Sauqueville, certains emprunts à Aristote figurent aussi chez Thomas d'Aquin [310] , dans la *Summa theologica* et dans le *De unitate intellectus contra Averroistas*. Le cas le plus amusant se trouve dans le sermon 88, où Guillaume propose la citation suivante (f. 198va) :

Nam « omnes homines naturaliter scire desiderant », prohemio mediante.

On peut effectivement lire cette phrase dans le prologue de la *Metaphysica vetus* d'Aristote, dans sa traduction gréco-latine, mais aussi dans celui du *De unitate* de Thomas d'Aquin ! Il est difficile d'aller plus loin dans l'étude des extraits d'Aristote. Ce sont la plupart du temps des phrases extrêmement courtes, Guillaume de Sauqueville leur attribue plutôt une valeur de maxime, et elles s'apparentent donc davantage à des lieux communs de la philosophie qu'à des citations offrant matière à une analyse philosophique. C'est le cas par exemple du lieu commun d'origine platonicienne de l'homme comparé à un microcosme, cité dans le premier sermon de la collection et très répandu dans la littérature médiévale, ou encore de la comparaison entre l'homme et un arbre renversé, lue dans le Timée de Platon [311] . Mais quelques unes des phrases que Guillaume attribue au *philosophus* restent d'origine mystérieuse. On peut donc conclure que les sermons du dominicain témoignent d'un certain vernis philosophique : Guillaume connaît Aristote, mais ne mentionne aucun des textes de ses commentateurs et en a probablement pris connaissance à travers les œuvres de Thomas d'Aquin. Mais dans ses sermons, c'est son usage pratique de la philosophie qui apparaît, pas sa connaissance profonde [312] .

309 Dans le chapitre premier, consacré aux sources manuscrites du florilège, J. Hamesse détaille les emprunts extérieurs aux œuvres originales (op. cit., p. 20-23 notamment).

310 Dans le sermon 11 (f. 28rb) : Notate uerba : dicit Philosophus quod anima est quo uiuimus (De unitate intellectus contra Averroistas, cap. 3, p. 303, ed. Leonina, t. 43, 1976). Dans le sermon 16 (f. 41ra) : dicit philosophus quod « animalia quedam sunt perfecta, quedam imperfecta ». Imperfecta animalia habent alimentum coniunctum (Summa theologica, partie I, q. 72, resp. ad argumentum 1). Dans le sermon 19 (f. 50va) : ille sapiens mundi philosophus dicit in libro suo de Anima quod anima in persona sui creatione est « sicut tabula rasa in qua nichil depictum est (Summa theologica, pars I, q. 79, a. 2, corpus ; q. 101, a. 1, sed contra).

311 Sermon 1 (f. 7va) : philosophus uocat hominem microcosimum et minorem mundum. Sermon 101 (f. 222ra) : unde in libro de anima dicitur quod homo est sicut arbor euersa (Timée, 90 a b).

312 Ces caractéristiques sont semblables à celles que relève le P. Bataillon au sujet de Bonaventure : « Ce qui frappe dans beaucoup de sermons prononcés coram Universitate, c'est la sobriété avec laquelle la terminologie proprement philosophique est utilisée. Un maître comme saint Bonaventure, dont pourtant le style ne fait pas de concessions à la facilité et qui se sert souvent de mots difficiles et rares, non seulement ne cite presque jamais les philosophes, mais n'emploie que très rarement leur langage. » Voir L. J. Bataillon, « L'emploi du langage philosophique dans les sermons du XIIIè siècle », dans La prédication au XIIIè siècle en France et en Italie. Etudes et documents, Aldershot : Variorum, 1993, IX, p. 984.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

c. Le maniement des concepts philosophiques

Le discours de Guillaume de Sauqueville reste sur un mode moral, argumenté par des *auctoritates* issues de textes divers, y compris philosophiques. On n'y trouve pas de raisonnement de type philosophique, comme ce qui se pratiquait à l'université. Ainsi, dans l'extrait du sermon 19 cité précédemment, Guillaume souligne la contradiction entre ce que dit Aristote de l'âme humaine (elle est comme une tablette vide sur laquelle rien n'est incrit) et ce que dit la Genèse (Dieu a fait l'âme humaine à sa ressemblance). C'est ce qu'il annonce dès l'introduction du sermon. Comment résoud-il ce problème ? Très brièvement, en une phrase appuyée par un verset de la Bible : le péché originel a très rapidement annihilé cette ressemblance, donc Aristote n'a pas tort, sa parole est conforme à l'enseignement de la Bible (f. 50va) :

uerumptamen quia per peccatum originale ymago ista cito fuit abolita, non solum in pereunte primo set in tota posteritate sua, unde in Gen. (6, 7) dicit Deus : delebo hominem quem creaui a facie terre ab homine usque ad animantia. Idcirco adhuc stat infirmitate sua et ueritate illud dictum Philosophi quod anima est sicut tabula etc.

C'est la seule occasion où, dans le recueil, Guillaume souligne une contradiction entre la Bible et l'*auctoritas* qu'il a choisie. Située dans les premières lignes du sermon, elle lui offre une introduction originale ; du reste il poursuit sur le thème de la peinture et propose une division du verset qui inclut le thème de la *tabula rasa*. On cherchera en vain dans les sermons des éléments plus proprement philosophiques : aucune allusion à des notions comme l'intellect, l'intellection. Guillaume utilise presque uniquement le terme *intellectus*, et ce sans plus de distinction (agent, possible…). Il effleure les rapports entre intellect et volonté. On ne lit rien sur l'éternité du monde.

On ne peut pas conclure que Guillaume de Sauqueville est inculte en matière de philosophie : il fait tout simplement son travail de prédicateur, et il procède avec Aristote comme avec les autres auteurs médiévaux qu'il cite. La conclusion du P. Bataillon [313] sur le XIIIè siècle est aussi très juste dans le cas de Guillaume : « Cela n'empêchait nullement les théologiens les plus traditionnels de se servir de bien des notions nouvelles quand elles leur paraissaient utilisables sans danger. Il en va ainsi, non seulement de la logique, mais aussi de beaucoup d'éléments d'éthique, de philosophie de la nature et même de métaphysique : les distinctions matière-forme, puissance-acte, bien que comprises de façons souvent très différentes, sont du domaine commun car elles ne semblaient faire courir de péril à la foi. » Guillaume reste dans le registre philosophique commun : il se préoccupe de rester conforme à l'enseignement de la Bible, il traite de notions simples et s'appuie sur des extraits courts, souvent très connus et déjà commentés.

C. Une question d'actualité : l'averroïsme

[313] L.-J. Bataillon, « Problèmes philosophiques dans les œuvres théologiques », dans L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 445-453, ici p. 452-453.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Le sermon 39 [314] , composé pour la fête de la Conception de la Vierge, offre une allusion étonnante à Averroès. On lit en effet (f. 103rb) :

Iterum in curia prepositi, in scola fidei, libentius leguntur et curiosius allegantur littere philosophorum gentilium, dicta hominis dampnati et heretici pessimi Commentatoris quam auctoritates canonis, cum tamen ille non sunt signate sigillis autenticis. Aueroys miracula non fecit.

Guillaume de Sauqueville pratique rarement les attaques *ad hominem* dans ses sermons. On ne trouve aucun nom de contemporain dans le recueil : le *rex Francorum* reste anonyme, de même que le pape. Dans le cas d'Averroès, qui n'est certes pas un contemporain mais dont la connaissance à l'université est d'actualité en ce début de XIVè siècle, on est d'abord frappé par l'opinion définitivement mauvaise qu'il livre et on devine en outre facilement l'attaque contre les tenants des thèses averroïstes. Peut-on savoir, au-delà de cette attaque, quelle est sa position par rapport à l'averroïsme du début du XIVè siècle ?

Le terme d'averroïsme mérite tout d'abord d'être précisé. Comme le souligne malicieusement Ruedi Imbach en préambule de son étude sur Lulle et l'averroïsme parisien [315] , « il semble donc qu'il convienne à ce sujet d'être prudent comme chat sur braises. » On sait le long débat historiographique dont il a fait l'objet, prenant sa source dans le livre fondateur d'Ernest Renan intitulé Averroès et l'averroïsme publié en 1852 [316] . Cette étude ne nous conduira pas jusqu'au début de l'averroïsme au XIIIè siècle, avec ce que l'on a appelé l'« averroïsme latin », considéré aujourd'hui comme un mythe. Nous allons rester dans le premier quart du XIVè siècle. Etant entendu qu'aucun auteur du XIVè siècle ne s'est réclamé de l'averroïsme ni ne s'est considéré comme averroïste [317] , nous emploierons le terme d'averroïste pour désigner les tenants des thèses développées par Averroès (unité de l'intellect, double vérité) au début du XIVè siècle, et averroïsme la doctrine constituée par cet ensemble de propositions.

a. Averoys miracula non fecit (sermon 39)

Le sermon 39 est consacré à la fête de la Conception de la Vierge (8 décembre). Il est construit sur le verset de l'évangile de Luc 21, 25 : *erunt signa in sole et luna*. Le sermon commence par une longue introduction où Guillaume met en parallèle le Christ et la Vierge et compare leur naissance, puisque, semble-t-il, il y a ce jour-là coïncidence entre la fête de la Conception de la Vierge et l'Avent [318] (*hoc autem duo adventus Christi et*

[314] f. 101va-104va : erunt signa in sole et luna in Luca. (21, 25). Ortus solis et exordium noue lune habent illud commune…

[315] Ruedi Imbach, « Lulle face aux averroïstes parisiens », dans Raymond Lulle et le pays d'Oc, Toulouse : Privat, 1987, p. 261-282, ici p. 261 (Cahiers de Fanjeaux, 22).

[316] Il s'agissait alors de sa thèse. Elle a été rééditée en 1997 chez Maisonneuve et Larose, avec une préface d'Alain de Libera.

[317] Sur la fortune du terme « averroïste », employé par Thomas d'Aquin puis Raimond Lulle, entre autres, voir Z. Kuksewicz, « Der lateinische Averroismus im Mittelalter und in der Früh-Renaissance », dans Philosophy and learning. Universities in the Middle Ages, ed. M. J. Hoenen, J. schneider, G. Wieland, Leiden : Brill, 1995, p. 371-386.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

conceptio Marie concurrunt simul hodie). Puis, de manière simple et très claire, le prédicateur opère une division en deux parties : la conception du Christ et celle de la Vierge furent l'une et l'autre miraculeuses. Donc 1) une chose douteuse est confirmée par de multiples miracles (*confirmatur res dubia miraculo multiplici*) et 2) la joie de la fête est double. Cette division lui offre deux sujets très différents l'un de l'autre : l'influence averroïste et la fête de la Conception de la Vierge, sur lesquels il va prendre position sans ambiguïté.

L'argumentation de la première partie commence de manière assez abrupte par une anayse des lettres secrètes et des lettres testimoniales, et plus précisément des sceaux qui y sont apposés. Sa première comparaison l'amène à conclure que Marie est semblable à une lettre secrète, scellée du sceau de la sainteté et de la virginité. Quant aux lettres testimoniales, objet du deuxième paragraphe, elles doivent être scellées d'un sceau authentique, sans quoi aucune confiance ne peut leur être portée. Ces lettres, ce sont l'Ancien et le Nouveau Testament, scellés, confirmés par de nombreux miracles (*et merito debet eis fides adhiberi quod signate sunt multis sigillis autenticis, confirmate miraculis infinitis*). De même qu'à la cour du prévôt, seules les lettres scellées de manière authentique sont dignes de confiance, de même dans l'Eglise l'Ecriture sainte est digne de foi puisqu'elle est « certifiée » par de nombreux miracles. C'est à cet endroit précis que Guillaume ajoute son attaque contre Averroès : il constate en effet que dans l'Eglise, on porte plus de crédit aux lettres de Justinien qu'au canon, aux dires d'Averroès qu'aux autorités, bien que ni les lettres de Justinien ni Averroès n'aient donné lieu à *signa* ou miracles. Averroès est qualifié d'homme damné (*hominis dampnati*) et de pire des hérétiques (*heretici pessimi*). La charge est à vrai dire double, puisque elle concerne tout autant le droit que la philosophie proprement dite. Plus précidément, et au-delà de la critique contre Averroès, Guillaume de Sauqueville semble faire allusion à ceux qui diffusent les thèses du Commentateur, et pour lui la véritable cible est certainement là : il déplore l'accueil fait aux partisans d'Averroès, qui semblent jouir d'un crédit inapproprié selon lui (*vere tota scola sibilare deberet super capita eorum qui talia faciunt*). La *scola fidei*, qu'il a déjà mentionnée, ne rejette pas ceux qui professent des thèses averroïstes, alors qu'elle le devrait. Cette fois l'attaque est floue : même si l'on comprend qu'il s'agit des défenseurs d'Averroès, aucun nom n'est donné. Guillaume de Sauqueville ne parle que de ceux qui agissent ainsi (*talia faciunt*). Il englobe probablement aussi dans cette critique ceux qui pratiquent et enseignent le droit romain. L'attitude de Guillaume de Sauqueville est donc double : d'une part elle témoigne de son rejet individuel de l'apport intellectuel d'Averroès et de son œuvre, Averroès étant qualifié d'hérétique ; d'autre part elle montre le malaise de l'auteur par rapport à la situation dans laquelle il se trouve : dans les faits, les textes d'Averroès sont lus et enseignés. L'attaque contre Averroès peut paraître naïve, voire simpliste, de la part d'un prédicateur qui ne se frotte pas, dans ses sermons, aux débats proprement philosophiques. Mais elle traduit de manière directe l'opinion de Guillaume sur le fond et montre surtout son inquiétude sur la situation actuelle. Il est important aussi de noter que Guillaume de Sauqueville s'oppose aux thèses d'Averroès, le Commentateur, mais ne remet pas en cause l'apport d'Aristote.

Poursuivant son idée, Guillaume de Sauqueville va au-delà de la simple critique, il

[318] Cet indice, permettant de dater le sermon, sera repris en conclusion, à la lumière des analyses textuelles qui auront été faites.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cherche en effet une explication et conclut par un constat assez désabusé sur l'état de l'Eglise. Il observe en effet que les thèses qu'il réprouve gagnent du terrain : malgré les efforts des prédicateurs et de tous ceux qui propagent le message de la Bible (*legentibus litteras testimonii, allegantibus et predicantibus Scripturas Sacras*), l'amélioration ne vient pas (*cotidie fiunt sermones, nullus vel modicus fructus sequitur*). Il voit à cette situation une explication : les hommes d'Eglise (*illi qui litteras sacras legunt et docent*) délivrent bien le message de l'Ecriture mais ne font pas la preuve de son authenticité. Ils ne font pas preuve, ou tout du moins pas assez, de leur sainteté (*pauca vel nulla signa sanctitatis ostendunt*). Guillaume de Sauqueville ne va pas plus loin dans la critique, il confirme simplement son opinion en terminant par le verset Sap. 5, 13 et conclut sur la classique opposition entre les conseils que l'on donne et leur impossible mise en pratique. On note qu'il emploie la première personne du pluriel, et qu'il s'inclut donc dans ce triste constat (*quod docemus verbo, non ostendimus exemplo*).

On voit derrière l'explication donnée par Guillaume une critique contre la vie des hommes d'Eglise, avides d'honneurs et de bénéfices ecclésiastiques. Il a fait au début du paragraphe une allusion à cette question des bénéfices dans l'Eglise (*presens ecclesia in qua beneficiis est annexa cura et maioribus beneficiis, pluribus bonis temporalibus maior est cura*). Il est extrêmement critique contre l'utilisation des bénéfices ecclésiastiques, c'est l'un de ses sujets de prédilection. L'attribution des prébendes et bénéfices vacants est l'objet de diatribes répétées, de même que la mauvaise utilisation des bénéfices et la mauvaise vie des *viri religiosi*. L'état de l'Eglise est la préoccupation principale de Guillaume de Sauqueville. Dans le sermon 39, il montre que l'attitude des hommes d'Eglise n'est pas sans conséquence sur la pénétration et la diffusion d'idées hérétiques à ses yeux : les prédicateurs, du fait des critiques auxquelles ils s'exposent, ne font plus office de rempart. Il se sent menacé dans les fondements de son rôle de prédicateur : il constate l'inefficacité de sa parole. C'est une explication assez terre-à-terre et bien loin des débats philosophiques.

b. L'averroïsme dans la prédication

Averroès [319] , le Commentateur par excellence des œuvres d'Aristote, a produit entre 1160 et 1198, date de sa mort, un grand nombre de commentaires sur presque toute l'œuvre d'Aristote, à l'exception de la *Politique*. Le succès du philosophe arabe tient à son lien avec l'œuvre d'Aristote : il offre un guide de lecture cohérent et complet de toute l'œuvre du philosophe antique. Il est malaisé de repérer chez Guillaume les traces d'une pensée teintée de questions averroïstes. Nous avons vu que la philosophie est présente dans la collection de sermon, mais de manière assez discrète. Que pouvait-il reprocher à Averroès ? On ne peut que supposer les griefs de Guillaume à l'encontre de la doctrine averroïste, c'est-à-dire les critiques développées depuis Bonaventure, Thomas d'Aquin, puis partiellement reprises dans la condamnation de 1277, sur des points incompatibles avec la doctrine chrétienne : la théorie que l'historiographie nomma monopsychisme, à la

[319] A. de Libera et M. Hayoun, Averroès et l'averroïsme, Paris : PUF, 1992 (Que sais-je, 2631). M.-D. Chenu, « Averroès et l'averroïsme », dans Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age, Paris : Fayard, 1993, p. 115-118. A. de Libera, Penser au Moyen Âge, Paris : Seuil, 1991.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

suite de Leibniz, et qui démontre l'éternité et l'unité de l'intellect agent et de l'intellect possible pour l'espèce humaine ; la théorie dite de la double vérité, mettant en opposition foi et philosophie, et qui fut directement visée par la condamnation de 1277.

Dans le domaine précis de la prédication, les traces de l'influence d'Averroès sont encore peu signalées. A l'université, pour la période antérieure à la condamnation de 1277, les exemples sont nombreux dès le premier quart du XIIIè siècle et témoignent de la progression de la connaissance de l'œuvre d'Averroès, mais il ne s'agit pas d'œuvres concernant directement la prédication. Ainsi Thomas d'Aquin cite Averroès dès les années 1252-1256. Ailleurs, chez les théologiens, Guillaume d'Auxerre dans ses gloses sur l'*Anticlaudianus* (1225-1232), Philippe le Chancelier dans sa *Somme de théologie* (1232) connaissent Averroès. Mais lorsqu'on pousse l'enquête dans les sermons, les exemples se font rares [320] . Les sermons n'ont pas été, semble-t-il, les témoins privilégiés de la pénétration des idées averroïstes en Occident [321] . Néanmoins quelques traces ont pu être repérées [322] . On connaît par exemple un sermonnaire [323] anonyme originaire de Padoue et daté des années 1300 où l'on peut lire une condamnation de la thèse de l'intellect unique. En revanche, nulle trace d'Averroès dans les *Sermones de beata Virgine* de Bartolomeo da Breganze [324] (datés de 1266), ni dans ceux de Federico Visconti, prêchés entre 1253 et 1277. On peut aussi retrouver la présence d'Averroès utilisé comme *auctoritas* dans les sermons [325] . Parmi les instruments de travail proposés aux

[320] Nicole Bériou note ce fait dans la conclusion du livre : Averroès et l'averroïsme (XIIè-XVè siècle). Un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris et à Padoue. Actes du coll. int. Lyon, 1999, éd. A. Bazzana, N. Bériou et P. Guichard, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005, p. 332. Elle utilise l'exemple du sermon 39 de Guillaume de Sauqueville.

[321] La recherche dans les corpus de sermons est particulièrement complexe, il n'existe en effet aucun instrument de recherche commode et les éditions modernes de sermons sont encore rares pour la période postérieure à 1300. De plus, les études existant sur la postérité d'Averroès se sont concentrées sur le domaine de la philosophie et de l'histoire des idées, non pas sur l'image du Cordouan au fil des siècles.

[322] L'évolution de l'averroïsme dans le royaume de France a suivi un chemin qui lui est propre, la chronologie de la pénétration dans les autres pays d'Europe ne se présente pas de la même manière. Pour préciser cette progression, voir : Z. Kuksewicz, « L'influence d'Averroès sur des universités en Europe centrale (l'expansion de l'averroïsme latin) », dans Multiple Averroès : actes du colloque international organisé à Paris à l'occasion du 850e anniversaire de la naissance d'Averroès (Paris sept. 1976), Paris : Belles Lettres, 1978, p. 275-282. Le choix que nous avons fait parmi les prédicateurs tient davantage compte des éditions disponibles que de la cohérence géographique et chronologique.

[323] Francesca Lucchetta, « La prima presenza di Averroè in ambito veneto », dans Studia islamica, 46, 1977, p. 133-146.

[324] Bartolomeo da Breganze, I Sermones de beata Virgine, ed. L. Gaffuri, Padova : Antenore, 1993. Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise (1253-1277), ed. critique sous la dir. N. Bériou, Rome : Ecole française de Rome, 2001.

[325] Voir G. Fioravanti, « Sermones in lode della filosofia e della logica a Bologna nella prima metà del XIV secolo », dans L'insegnamento della logica a Bologna nel XIV secolo, a cura di D. Buzzetti, M. Ferriani et A. Tabarroni, Bologne, 1992 (Studi e memorie per la storia dell'università di Bologna, nuova serie, 8), p. 165-183.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

prédicateurs, les florilèges offrent des séries de citations puisées chez des auteurs très variés. Ainsi le *Manipulus florum*, recueil de citations d'auteurs patristiques et médiévaux composé à Paris par Thomas d'Irlande achevé en 1306, ne cite pas nommément d'Averroès, sur un ensemble de 6000 citations [326] . Les *exempla* ne nous renseignent pas plus sur la présence d'Averroès dans les sermons. Si les répertoires modernes [327] signalent bien des *exempla* mettant en scène Aristote, notamment en présence d'Alexandre, on ne trouve en revanche aucun *exemplum* mettant en scène son Commentateur. Les concepts d'éternité du monde, d'immortalité de l'âme n'apparaissent pas non plus. Le dominicain Guillaume de Tocco [328] , biographe de Thomas d'Aquin, rapporte l'histoire d'un chevalier parisien à qui on demandait s'il voulait confesser ses péchés. Celui-ci répondit que si l'âme de saint Pierre était sauvée, la sienne le serait aussi puisqu'ils possédaient tous deux le même intellect et devaient donc connaître la même fin. La prédication semble donc s'orienter davantage vers le combat que vers le débat philosophique. Nous reprendrons donc la conclusion de Nicole Bériou [329] , qui estime que « la prédication a dû limiter son rôle à celui de la dénonciation sommaire de l'adversaire, quand elle ne choisissait pas la voie plus sûre d'un silence prudent ».

D. Guillaume de Sauqueville et l'averroïsme universitaire

a. Jean de Jandun

La figure de Jean de Jandun apparaît immédiatement. Nous nous situons en effet dans le milieu universitaire parisien après 1306. Originaire des Ardennes, Jean de Jandun a commencé son enseignement à l'université de Paris [330] et devient maître ès arts en 1310. On le trouve en 1315 maître des artiens au Collège de Navarre [331] . Nommé chanoine à Senlis par Jean XXII, cette nouvelle charge ne l'empêchera pas de poursuivre son activité d'enseignement jusqu'en 1326, date à laquelle il quitte Paris en compagnie de Marsile de

[326] Voir l'édition électronique du texte par Chris Nighman (université Wilfried Laurier, Ontario) à l'adresse suivante : http://www.manipulusflorum.com .

[327] F. C. Tubach, Index exemplorum. A handbook of medieval religious tales, Helsinki : Academia scientiarum fennica, 1981 (FF Communications, 204). Complété par la base de données ThEMA.

[328] Nam preter predicta magna volumina, quasi fidei christiane in sanctis montibus posita fundamenta, in quibus antiquas hereses confutavit, suo etiam exortas tempore divino Spiritu revelante destruxit, quarum heresum prima fuit Averrois, qui dixit unum esse in omnibus hominibus intellectum. Qui error malorum favebat erroribus, et Sanctorum virtutibus detrahebat : dum uno existente in omnibus intellectu, nulla esset differentia hominum, nec distantia meritorum. Qui tantum invaluit etiam in simplicium mentibus, sicque se periculose infudit, ut requisitus quidam miles Parisiis, utrum de suis criminibus se purgare vellet, responderit : si anima b. Petri est salva, et ego salvabor : quia si uno intellectu cognoscimus, uno fine exitii finiemur. Quem errorem cum essent scolares Goliarde imitantes, qui Averrois erant communiter sectantes ; poterat predictus error plures inficere, quibus potuissent predictum errorem sophisticis rationibus persuadere. (Acta sanctorum, mars, t. 1, Paris, 1865, p. 664. Vita sancti Thome Aquinatis auctore Guilielmo de Thoco op, chap. IV, 19, p. 664).

[329] « Conclusions », dans Averroès et l'averroïsme…, p. 333.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Padoue : la publication du *Defensor pacis*, en juin 1324, fait scandale. Après une carrière brillamment entamée à Paris, c'est finalement l'exil auprès de Louis de Bavière, puis l'excommunication en 1328 au motif d'hérésie. Il meurt à l'automne 1328 en Italie.

« Aristote eut son Commentateur : Averroès ; l'averroïsme eut son prince : Jean, né à Jandun, dans le diocèse de Reims. Les deux noms étaient devenus si inséparables qu'il fallait, dit-on, avoir été jandunien pour être dit averroïste [332] . » Le début de carrière de Jean de Jandun à l'université de Paris est brillant. Son enseignement est consacré aux œuvres d'Aristote acceptées par l'université, qu'il commente et dont il publie les commentaires. On répertorie aujourd'hui plus de trente œuvres dont il est l'auteur, et qui prennent essentiellement la forme de *Quaestiones*. Ainsi, dès 1309, alors qu'il n'est pas encore maître, il publie les *Quaestiones in parva naturalia*. Jean de Jandun a travaillé sur presque toute l'œuvre d'Aristote : la *Physique* (1315), la *Rhétorique* (1319), la *Métaphysique* (entre 1318 et 1325). Avant même d'être un lecteur et un commentateur d'Aristote, Jean de Jandun est un averroïste, dans le sens où son œuvre est essentiellement constituée et étayée par des textes d'Averroès, dont il propose de très larges extraits. Jean de Jandun n'a pas une pratique textuelle d'*auctoritas*, comme peut le faire un Guillaume de Sauqueville citant Aristote par exemple ; Jean livre le texte qu'il analyse et commente à son tour, il donne à ses auditeurs et ses lecteurs un contact textuel exceptionnel avec sa source, sans se réduire à un travail de copie servile ni d'imitation stérile. Il offre ainsi une « référence massive à Averroès et qualitativement remarquable [333] ». Nous ne nous pencherons pas sur la question de la connaissance réelle que Jean de Jandun eut d'Averroès ni de la façon dont il s'est approprié ses œuvres, puisque Guillaume de Sauqueville n'argumente pas son attaque sur des éléments de contenu, mais reste sur une critique directe contre Averroès.

Jean de Jandun est le plus brillant commentateur d'Averroès du premier quart du XIVè siècle, mais il n'est pas seul, à partir des années 1310, à s'intéresser de près au philosophe arabe [334] . A Paris, d'autres intellectuels partagent avec lui les thèses averroïstes, et ont dans certains cas commencé à les professer avant lui. Citons, parmi

330 La bibliographie sur Jean de Jandun est abondante. Pour une mise au point récente sur sa biographie, on consultera l'introduction de : Jean-Baptiste Brenet, Transferts du sujet. La noétique d'Averroès selon Jean de Jandun, Paris : Vrin, 2003. Pour un panorama bibliographique complet des œuvres du maître, voir Olga Weijers, Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500). V, répertoire des noms commençant par J, Turnhout : Brepols, 2003, p. 87-104. Voir aussi la notice de P. Glorieux dans : La Faculté des arts et ses maîtres au XIIIè siècle, Paris : Vrin, 1971, n° 242, p. 217-220.

331 Nathalie Gorochov, Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVè siècle (1418), Paris : Champion, 1997, p. 192-195.

332 J.-B. Brenet, Transfert…, p. 11.

333 J.-B. Brenet, Transfert…, p. 15.

334 H. Riedlinger, dans l'introduction à l'édition des œuvres de Lulle, présente un panorama complet de l'environnement intellectuel des années 1310, et notamment dresse le portrait des maîtres présents à l'université de Paris à ce moment-là. Voir Raimundi Lulli opera latina, 154-155. Opera parisiensia anno MCCCIX composita, ed. H. Riedlinger, Palma de Majorque, 1967.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

les personnalités les plus marquantes : Barthélémy de Bruges, Jean de Göttingen, Antoine de Parme, maître ès arts et enseignant de 1310 à 1323, auteur notamment d'une *Quaestio de intellectu possibili et agente*. Thomas Wilton, maître en théologie d'origine anglaise, est présent à Paris entre 1311 et 1316, puis après 1320 ; on lui doit plusieurs quodlibets et une *Quaestio de anima intellectiva*. Gautier Burley, son élève, est en 1324 docteur en théologie. Hugo d'Utrecht est l'auteur d'un commentaire sur le *De anima*. Aucun cependant n'a autant écrit ni ne montre une connaissance aussi vaste d'Aristote et d'Averroès que Jean de Jandun.

Etant donnés les éléments chronologiques dont nous disposons sur le recueil de sermons de Guillaume de Sauqueville, nous pouvons penser que la critique formulée par Guillaume s'adresse à Jean de Jandun, dont l'enseignement à Paris jouissait d'un grand succès, et à son entourage. En effet, il est après 1310 l'intellectuel averroïste le plus en vue à Paris, et probablement le seul qui représente un danger qu'un prédicateur se doive de combattre. Comment le dominicain le combat-il ? Il ne va pas s'agir pour lui de riposter sur un terrain philosophique, mais bien sur le terrain de la prédication. Guillaume règle le compte d'Averroès en le qualifiant d'hérétique et de damné (*dicta hominis dampnati et heretici*), ce qui suffit à son procès et lui évite d'approfondir ses griefs. Au sujet des averroïstes, il constate que la parole est inefficace : ceux qui diffusent l'Ecriture, ceux qui prêchent, n'arrivent pas à faire progresser leur influence, parce que leur attitude est inappropriée : le prédicateur doit en effet prêcher par l'exemple. Guillaume de Sauqueville réagit avant tout en tant que prédicateur et en tant que clerc. Son raisonnement aboutit donc à un constat de décadence du clergé.

b. Sur les traces de Raimond Lulle

Le plus connu des opposants à l'averroïsme au début du XIVè siècle (après 1306) est Raimond Lulle. Et le style virulent adopté par Guillaume de Sauqueville envers Averroès et ses partisans n'est pas sans rappeler celui du Majorquin, présent à Paris entre 1309 et 1311. La comparaison entre les deux hommes ne s'arrête pas au style : ils partagent une conception semblable de l'action du prédicateur. Né à Majorque en 1232, Raimond Lulle [335] abandonne vers 1263 sa vie laïque et mondaine pour se convertir et se lancer dans l'action en faveur de la foi chrétienne. Son objectif sera alors, jusqu'à la fin de sa vie en 1315, la conversion des Infidèles, selon trois méthodes : la conversion à la foi chrétienne ; la rédaction d'un livre, qu'il intitule son *Ars*, capable de combattre les erreurs de l'Islam par des procédés rationnels ; enfin la création d'école où seraient enseignées les langues pratiquées par les musulmans. Malgré les difficultés qu'il rencontra à convaincre rois, papes et intellectuels, il persista jusqu'à la fin dans sa vie dans son projet. En 1309 il arrive à Paris et va y rester deux ans. Ce séjour fut très important car il conduisit à un changement dans l'action de Raimond Lulle, qui désormais va aussi combattre l'averroïsme. Ce sera son dernier voyage à Paris.

Lulle est venu à Paris faire approuver son *Ars brevis* par l'université. Il obtient bel et

[335] Anthony Bonner, Charles Lohr, « Raymond Lulle », dans Dictionnaire de spiritualité, Paris : Letouzey & Ané, 1988, t. 13, col. 171-187. Joseph Salvat, « Ramon Llull », dans Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age, Paris : Fayard, 1993, p.1245-1247.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

bien cette approbation par une assemblée [336] de quarante maîtres et bacheliers ès arts le 10 février 1310. Mais il découvre à cette occasion de nouveaux adversaires, les averroïstes, car l'influence d'Averroès est toujours sensible à l'université de Paris, malgré l'interdiction de 1277 : il entend parler d'éternité du monde, d'unité de l'intellect. Profondément heurté dans ses convictions de chrétien, refusant de soumettre la théologie à la philosophie – ce que les averroïstes tentent de faire, croit-il – il commence alors un combat de longue haleine, qui le hantera presque jusqu'à la fin de sa vie, puisqu'encore en 1312, dans le *Liber de sermonibus factis de decem preceptis* [337] , qu'il écrit à Majorque, il continue à critiquer les averroïstes. C'est Lulle qui assure la fortune de ce nouveau terme, *averroista*, en publiant entre octobre et décembre 1310 la *Disputatio Raimundi et Averroistae*. Raimond Lulle a qualifié ses adversaires de divers noms faisant tous référence à l'erreur averroïste : *Averroim haereticum imitantes et averroista christianus dans le Liber lamentationis, consequaces Averrois dans les Sermones contra errores Averrois*. La doctrine d'Averroès est pour lui une hérésie, et il se sent obligé de lancer contre elle une action missionnaire, comme ce qu'il a déjà fait envers les musulmans. Ce sera cette fois une mission à l'intérieur même du royaume [338] . Et il s'y emploie en rédigeant, entre octobre 1310 et juin 1311, une dizaine d'œuvres combattant l'averroïsme. Parmi ceux-ci, le *Liber de syllogismis contradictoriis*, rédigé à la suite du *Liber contradictionis* en février 1311, rassemble en 44 articles les idées qu'il prête à Averroès et contre lesquelles il apporte des arguments [339] . Raimond Lulle choisit donc l'action pour combattre les averroïstes de l'université. Il a donc logiquement cherché le soutien du roi de France : plusieurs de ses ouvrages sont dédiés au roi ou font appel à son aide pour combattre l'hérésie. C'est le cas des *Sermones contra errores Averrois*, composés en avril 1311, qui commencent [340] sur une invocation au roi Philippe le Bel. Lulle va même, dans le *Liber de ente*, rédigé en septembre 1311, jusqu'à s'adresser directement au pape et aux Pères du Concile de Vienne. R. Imbach [341] a souligné le

[336] H. Denifle et A. Châtelain, Chartularium universitatis Parisiensis, Paris, 1891, t. 2, p. 140-141, n° 679. Parmi les 40 signataires, on découvre un Gilebertus de Normandia, que J. N. Hillgarth, dans Ramon Lull and lullism…, propose d'identifier à Guillaume de Sauqueville en rectifiant par la leçon Guillelmus (p. 118 et 155 sqq.) L'auteur revient également sur les arguments en faveur de l'authenticité de ce document, un temps mis en doute.

[337] Raimundi Lulli opera latina, XV. Summa sermonum in civitate Maioricensi annis MCCCXII-MCCCXIII composita, ed. F. Dominguez Reboiras et A. Soria Flores, Turnhout : Brepols, 1987 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis, 76). Dans le sermon 8, par exemple, consacré au thème du faux témoignage (à partir de Ex. 20, 16 et Deut. 5, 20), Lulle revient longuement sur les opinions averroïstes.

[338] Ruedi Imbach, « Lulle face aux averroïstes parisiens », dans Raymond Lulle et le pays d'Oc, Toulouse : Privat, 1987, p. 261-282 (Cahiers de Fanjeaux, 22). Les principaux textes anti-averroïstes de Lulle, datant de son quatrième séjour parisien, ont été édités : Raimundi Lulli opera latina, V. Opera parisiensia anno MCCIX composita, ed. H. Riedlinger, Palma de Majorque, 1967 ; Raimundi Lulli opera latina VI à VIII, ed. H. Harada ou H. Riedlinger, Turnhout : Brepols, 1975-1980 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis, 32-34). Pour plus de détails sur leur contenu, voir l'article de R. Imbach. La liste complète des œuvres datant de ce quatrième séjour sont données dans : Moreno Rodriguez (Felipe), La lucha de Ramon Llul contra el averroismo entre los años 1309-1311, tesis doctoral, Madrid : Universidad Complutense (Departamento de historia de la filosofía), 1982, p. 8-20.

[339] Ainsi n° 11 : Deus non potest facere resurrectionem, n° 16 : mundus est eternus ; n° 32 : impossibile est virginem parere.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

durcissement des positions lulliennes en quelques années seulement, perceptible par exemple dans le vocabulaire employé pour désigner l'adversaire. On peut mettre en lien cette attitude intransigeante d'un homme déjà âgé avec le bouleversement que représente pour lui l'averroïsme, la « négation même de sa pensée », dit R. Imbach, mais aussi avec la présence avérée à l'université de Paris de maîtres favorables aux thèses averroïstes, et avec le début de l'enseignement de Jean de Jandun en 1310, vif renouveau de la pensée averroïste [342] .

En l'espace de quelques mois, Raimond Lulle multiplie les livres et les démarches pour se faire entendre. Il répète inlassablement les mêmes arguments anti-averroïstes. Ses dix *Sermones contra errores Averrois* n'ont rien en commun avec ceux d'un Guillaume de Sauqueville, par exemple : il s'agit en réalité plutôt de dix propositions averroïstes qu'il discute en alternant les arguments favorables et opposés, pour aboutir à une conclusion conforme à la foi chrétienne. Ce sont des raisonnements qu'il livre tout prêts, sous une forme brève, logique et mémorisable, et qu'il met à disposition de ses adversaires pour les convaincre, mais aussi, probablement, de ceux qui voudraient s'en servir pour l'aider dans son combat. D'où son invitation à composer d'autres *sermones* : *alii sermones fieri possunt*, qui puissent détruire les erreurs des averroïstes (*ad destruendum predictos errores*). Lulle place beaucoup d'espoir dans l'action qu'il lance dans le royaume, et la prédication est l'une des voies qu'il compte suivre pour combattre l'hérésie.

La piste du lullisme dans les sermons de Guillaume de Sauqueville a déjà été explorée par Vincent Serverat [343] , qui, en 1995, a proposé une lecture du sermon 11, l'objet de sa recherche étant de déterminer quelle avait pu être la vision portée par les contemporains sur Raimond Lulle. V. Serverat est parti d'emblée sur le postulat chronologique que les sermons de Guillaume de Sauqueville datent des années 1297-1305 [344] , ce que nous allons tout de suite mettre de côté. Dans le sermon 11, Guillaume suit la métaphore de la chaussure. Dans une première partie consacrée à une étude morale (*ad mores*), il revient sur l'un de ses thèmes favoris, les bénéfices ecclésiastiques, qui, déplore-t-il, font l'objet de tant de convoitise de la part des

340 Raimundus existens Parisius, cognoscens magnum periculum per errores Averrois multiplicatum, supplicat quantum potest, excellentissimo domino Philippo, Francorum regi ac venerande Parisiensi universitati sive facultati, quod errores Averrois a civitate Parisius extirpentur.

341 R. Imbach, art. cit., p. 270-271.

342 « On peut affirmer avec certitude que plusieurs maîtres – parmi eux notamment Barthélemy de Bruges et Jean de Jandun – ont professé les doctrines, ou plus exactement les thèses que Lulle attribue à son adversaire. Il est dès lors permis d'en inférer que Lulle vise ces artiens. » (R. Imbach, art. cit., p. 275, souligné par l'auteur). L'étude chronologique serrée de la période 1309-1311, proposée par H. Riedlinger, soutient ce raisonnement.

343 V. Serverat, « Trouver chaussure à son pied. Un passage anti-lullien dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 62, 1995, p. 443-469. Le sermon 11 est un sermon pour le dimanche de Quinquagésime, selon Schneyer. F. 25ra-28rb : Maior horum est caritas (1 Cor. 13, 13). Quamuis dicat uulgare prouerbium : « Iuxta talem formam tale calciamentum », nihilominus… L'auteur propose une édition du sermon 11 en annexe de son article.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

puissances laïques que l'Eglise se retrouve complètement dépouillée. Dans une deuxième partie moins pragmatique (*ad propositum*), il établit une comparaison entre la foi, chaussure de l'intellect, et l'espérance, chaussure de l'affect. Ces deux vertus sont destinées à protéger et soutenir ces deux facultés de l'âme humaine, la charité jouant de surcroît le rôle de forme de la chaussure. Le second paragraphe de la deuxième partie va maintenant retenir notre attention (*ostendo secundo quod sine caritate pedes anime nimis arctarentur*). Guillaume de Sauqueville part de l'idée que c'est la foi qui maintient le pied ; il souligne cette idée sémantiquement puisqu'il emploie le verbe *arctare*, qui peut même prendre le sens plus négatif de « restreindre », « gêner », pour désigner cette fonction, signe de la vigueur de la foi et de son efficacité. C'est la sciencia qui est cause de souffrance : elle fait enfler l'intelligence, qui se trouve alors trop à l'étroit dans sa chaussure. Guillaume s'appuie sur le verset I Cor. 8, 1, qui lui fournit une preuve parfaite : *sciencia inflat, caritas edificat*. Plus précisément, Guillaume de Sauqueville accuse la *sciencia philosophica* : c'est elle qui éloigne de la foi car elle pousse au doute. On lit alors sous la plume du dominicain une première attaque dont le réalisme permet de penser qu'elle est dirigée contre au moins un de ses contemporains : *una paupercula vetula minus dubitat in fide quandoque et melius credit quam unus magister in theologia*. Guillaume de Sauqueville critique la pratique et la connaissance philosophiques, qui mettent en doute la foi. Et il est arrivé qu'un maître en théologie se rende coupable de telles convictions, ce qu'il souligne de manière assez brutale [345] . Guillaume précise alors deux groupes de personnes dont l'intelligence est excessivement enflée à cause de la *sciencia philosophica*. Les premiers (*aliqui*) ont complètement abandonné la foi.

Aliqui propter nimiam inflaturam, propter nimiam scienciam, totaliter calceum deposuerunt, apostatauerunt et turpiter errauerunt, et tamen, quod nimis est

[344] V. Serverat reprend les conclusions couramment admises sur le recueil de sermons : le terminus a quo est 1297 puisqu'on lit un sermon consacré à saint Louis, le terminus ante quem est 1305 car Guillaume fait une allusion à Jeanne de Navarre, morte en 1305.

[345] La figure de la vetula est un classique du discours sur la foi au Moyen Âge : elle symbolise, à côté des simplices et autres illiterati, les fidèles susceptibles de se laisser emporter les fausses ou mauvaises croyances. La vetula s'oppose au clerc instruit et à la foi solidement ancrée. Les prédicateurs doivent donc prendre particulièrement soin de cette catégorie de la population, et renforcer leur foi par une prédication efficace. Mais, dans le discours de l'Eglise hantée par la crainte de l'hérésie, la vetula servait aussi, comme ici chez Guillaume de Sauqueville, à valoriser l'ignorance et symbolisait l'impossibilité des simples laïcs à accéder à une foi plus éduquée. Guillaume reprend ce poncif, connu notamment sous la plume de Thomas d'Aquin, dans un sermon sur sints Pierre et Paul (plus scit modo una vetula de his que ad fidem pertinent, quam quondam omnes philosophi, dans Opera omnia, Parme, XXIV, 228A). Voir l'analyse de Jean-Claude Schmitt dans « Du bon usage du Credo », dans Faire croire. Modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XIIè au XVè siècle. Table ronde organisée par l'Ecole française de Rome (juin 1979), Rome : Ecole française de Rome, 1981, p. 337-361. La vetula est aussi une figure connue des exempla, comme chez Etienne de Bourbon, où elle a la plupart du temps mauvaise presse, sauf dans cet exemplum (De dono sciencie) : une vetula répétant régulièrement le Credo, le Pater et l'Ave, perd le don des larmes quand elle ajoute la lecture du Psautier. Voir A. Lecoy de la Marche, Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon…, Paris : Renouard, 1877, p. 179, n° 206. J.-C. Schmitt, Le saint lévrier. Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIIIè siècle, Paris : Flammarion, nouv. éd. 2004, p. 56-57. Caroline Walker Bynum, Jesus as mother. Studies in the spirituality of the high Middle Ages, Berkeley: University of California press, 1982.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

absurdum, dicta talium frequentius allegantur in scola theologie quam dicta sanctorum.

Guillaume emploie à leur sujet des termes très forts, selon la terminologie universitaire utilisée dans les cas de controverse : ils ont par le passé renié la foi (*apostataverunt*) et se sont lourdement trompés (*turpiter erraverunt*). Cependant, il remarque que ces personnes jouissent encore à son époque d'un certain renom à l'université, et sa formulation nous rappelle la phrase du sermon 39 dirigée contre Averroès : *in curia prepositi, in scola fidei, libentius leguntur et curiosius allegantur littere philosophorum gentilium*. Guillaume de Sauqueville fait le même constat que Raimond Lulle : on rencontre encore à l'université de Paris des idées contraires à la foi. Les paroles de ceux qui les professent sont même plus répandues que les paroles des saints : on peut encore les *allegare*, les utiliser comme *auctoritates*. Dans les deux sermons il fustige les philosophes qui font l'objet d'un enseignement, et nomme ouvertement Averroès dans le sermon 39.

Le deuxième groupe critiqué par Guillaume de Sauqueville est cette fois composé de contemporains, l'usage du présent dans la description est en effet constant.

Alii habentes pedem inflatum destruunt calceum quia, presumentes aliqui de sciencia sua et de ingenio naturali, nituntur scientifice demonstrare ea que sunt materie fidei, quod non est fidem astruere set destruere, dicente Gregorio : « Diuina operatio si ratione comprehenditur, non est admirabilis ; nec fides habet meritum, cui humana ratio prebet experimentum. »

Cette deuxième catégorie de personnes enflées par la *sciencia philosophica* s'attaque aux fondements de la foi pour les démontrer *scientifice*, avec leur science, leur raison, selon une démarche de philosophe. Ce faisant elles détruisent la foi, sans pour autant la renier, contrairement à ce que faisaient les philosophes cités plus haut. Ce sont donc bien des chrétiens, qui s'appliquent à démontrer les fondements de la foi de manière rationnelle. Selon Guillaume de Sauqueville, cette démarche est dangereuse et stérile. Qui peut-il viser ici ? Cette volonté de scinder foi et raison, d'autres ont eu l'occasion de la déplorer avant lui. Cette question nous ramène à l'histoire de l'université de Paris à partir du milieu du XIIIè siècle, et à l'introduction progressive des livres d'Aristote [346] . Depuis cette époque, sans contester la place de la philosophie, l'université se trouve en situation de tension entre la philosophie, pratiquée comme méthode de raisonnement à la faculté des arts, et la théologie, qui domine alors le champ intellectuel. Quelques tentatives de conciliation ont eu lieu au cours du siècle précédent, notamment celle de Thomas d'Aquin. Raimond Lulle s'est lui aussi rendu compte de cette dissension entre foi et raison, telle qu'elle est perceptible à l'université de Paris au début du XIVè siècle, et il le dit dans des termes tout à fait similaires à ceux qu'emploie Guillaume. En février 1311, il termine à Paris la rédaction de sa *Lamentatio philosophie*, dédiée à Philippe le Bel et dirigée contre les averroïstes. Voici comment, dans le prologue, il présente son constat [347] :

[346] Nous allons éviter de brosser à grands traits l'histoire intellectuelle à l'université de Paris dans la deuxième moitié du XIIIè siècle en renvoyant à : L. Boulbach, « Philosophie », dans Dictionnaire du Moyen Âge, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris : PUF, 2002, p. 1081-1094. E. Gilson, La philosophie au Moyen Âge, des origines patristiques à la fin du XIVè siècle, Paris : Payot, 1986, rééd. 1999, surtout chap. VIII p. 413-590.

[347] Raimundi Lulli opera latina, VII, op. cit., prologue p. 86-89.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Ad vos recurro […] pro justitia cum auxilio impetrando de injuria mihi in vestra civitate Parisiensi ab Averroistis collata, asserentibus, quod secundum meum modum intelligendi, videlicet intelligibile, quod est meum subjectum, fides catholica est erronea atque falsa ; set per credere ipsam veram esse dicunt ; et ideo faciunt mihi valde magnam injuriam, quia meus intellectus non implicat per intelligere et credere contradictionem. […] Quod de cetero dicant, se credere catholicam sanctam fidem, et quod dicant, quod non intelligunt ipsam esse falsam, se autem excusant, quod non possunt intelligere, quod virgo posset parere filium, nec quod de nihilo fiat aliquid, et sic de aliis articulis fidei, concedendum est quoad sensum et imaginationem, set non quoad duodecim imperatrices divinas […], que sunt de principiis theologie, Deo existente subjectum ipsius theologie, possunt agere ad placitum, quod virgo pariat puerum et hujusmodi.

Comme Guillaume de Sauqueville, Raimond Lulle refuse la distinction proposée par les averroïstes entre foi et raison : pour lui, l'acte de foi n'implique pas de contradiction avec la démarche rationnelle. Cherchant à prouver cet acte de foi par la raison, les averroïstes sont conduits à déclarer fausse la doctrine catholique, mais elle est vraie, selon eux, si l'on reste dans le domaine de la foi. Sauqueville et Lulle constatent de la même manière l'impasse dans laquelle se trouve la raison puisqu'elle décrète faux le dogme chrétien, ce qui ne peut être. Tous les deux sont également effrayés par les conséquences de cette attitude qui conduit à la destruction de la foi, selon Guillaume. Raimond, quant à lui, prend une nouvelle fois la plume pour combattre les averroïstes.

c. Jean de Jandun, encore lui

La présence, à l'appui des critiques de Guillaume de Sauqueville, d'une citation de Grégoire le Grand, n'est pas anodine. La citation en elle-même fait partie des lieux communs sur la foi et sur le *meritum fidei* ; elle a été utilisée très souvent par les auteurs médiévaux. Guillaume de Sauqueville l'a très certainement choisie dans le *Manipulus florum* [348] , dans la rubrique Fides. On voit bien quelle est la logique suivie par Guillaume et pourquoi il insère cette citation : ceux qui usent de leur raison, et non pas de leur foi, pour approcher du mystère divin, rabaissent en réalité la foi puisque, comme le dit Grégoire, la foi n'a aucun mérite quand la raison lui apporte l'expérience. C'est peut-être prendre un peu trop au pied de la lettre la phrase de Grégoire, et en tirer une conclusion excessive sur le rôle de la foi [349] . Grégoire propose une lecture de l'évangile de Jean (20, 19-31) et s'interroge sur la réalité du corps du Christ après la Résurrection. Le raisonnement de Grégoire montre en réalité que l'on ne peut appliquer une logique rationnelle à tout type de question, puisque parfois elle se trouve dépassée, comme dans le cas de la Résurrection *: juxta humanam rationem sibi valde contraria ostendit*. Cependant la réalité de la Résurrection ne saurait être contestée, elle dépasse donc la raison et ne peut être saisie que par la foi. Guillaume a très certainement utilisé le *Manipulus florum* sans se référer au texte de Grégoire.

Comme cela a été dit, cette citation de Grégoire fait partie des lieux communs de la

[348] Le sermon 11 est particulièrement fourni en auctoritates : on compte 21 citations à l'appui du raisonnement de Guillaume, dont 14 issues du Manipulus florum (rubriques Ecclesia, Amor, Caritas, Honor, Fides et Caro sive corpus).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pensée scolastique. Raimond Lulle lui-même a cité à de très nombreuses reprises cette phrase de Grégoire : ses conceptions personnelles sur le *meritum fidei* et sur la relation entre foi et raison ont été souvent l'objet de critiques de la part de ses contemporains, qui visaient sa forte confiance dans le rôle de la raison. Raimond s'en est souvent défendu et a souvent débattu cette question, avec la phrase de Grégoire le Grand en arrière-plan [350]. L'un des commentateurs de Grégoire et de son homélie 26 connut tout de même un retentissement plus important que les autres : il s'agit de Jean de Jandun, qui, dans ses *Questiones de anima*, commente le traité du Stagirite et expose ses conceptions aristotélistes, voire averroïstes, sur l'immortalité de l'âme, la Résurrection, la raison. La troisième partie de ses *Questiones*, rédigées entre 1315 et 1318 [351], comporte une série de questions consacrées à l'intelligence, dont la cinquième est intitulée : *utrum anima intellectiva sit forma substantialis corporis humani*. C'est là que Jean prend position, en philosophe aristotélicien, sur la question de la foi et de la raison, en s'appuyant sur l'extrait de l'homélie 26 de Grégoire [352]. Jean de Jandun s'interroge sur les liens entre l'intellect et le corps s'appuie sur de très nombreuses citations d'Averroès et d'Aristote, il cite rarement d'autres auteurs. Dans sa cinquième question cependant, voici comment il s'exprime sur le rôle de la raison et celui de la foi :

Dico etiam et teneo firmiter hanc substantiam habere virtutes quasdam naturales

[349] Voici le passage complet de Grégoire : Prima lectionis hujus evangelice questio animum pulsat, quomodo post resurrectionem corpus dominicum verum fuit, quod clausis januis ad discipulos ingredi potuit. Sed sciendum nobis est quod divina operatio si ratione comprehenditur, non est admirabilis ; nec fides habet meritum, cui humana ratio prebet experimentum. Set hec ipsa nostri Redemptoris opera, que ex semetipsis comprehendi nequaquam possunt, ex alia ejus operatione pensanda sunt, ut rebus mirabilibus fidem prebeant facta mirabiliora. Illud enim corpus Domini intravit ad discipulos januis clausis, quod videlicet ad humanos oculos per nativitatem suam clauso exiit utero Virginis. Quid ergo mirum si clausis januis post resurrectionem suam in eternum jam victurus intravit, qui moriturus veniens non aperto utero Virginis exivit ? Set quia ad illud corpus quod videri poterat, fides intuentium dubitabat, ostendit eis protinus manus et latus ; palpandam carnem prebuit, quam clausis januis introduxit. Qua in re duo mira, et juxta humanam rationem sibi valde contraria ostendit, dum post resurrectionem suam corpus suum et incorruptibile et tamen palpabile demonstravit. (Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, PL 76, lib. 2, hom. 26, cap. 1, col. 1197C).

[350] Nous ne nous attardons pas sur la question de la foi chez Raimond Lulle. Voir plutôt J. N. Hillgarth, Ramon Lull and lullism, op. cit., p. 254sqq. V. Serverat signale aussi cette référence, art. cit., p. 450. Les occurrences de la citation dans l'œuvre de Lulle sont très nombreuses : J. N. Hillgarth en cite quelques unes, où il apparaît que Lulle a eu une interprétation fluctuante au cours du temps, en exaltant tantôt la foi, tantôt la raison. Dans l'Ars compendiosa Dei, par exemple, composé à Montpellier en 1308, l'extrait de Grégoire fait l'objet d'une distinction complète dans le chapitre 30 (édité par M. Bauzà Ochogavía, Turnhout : Brepols, 1985, p. 327).

[351] Il s'agit de la deuxième rédaction de cette œuvre. Voir O. Weijers, Le travail intellectuel à la faculté des arts de Paris : textes et maîtres. 5 : J, Turnhout : Brepols, 2003, p. 94-96. Le texte n'a pas fait l'objet d'édition moderne. Le passage donné ci-dessus provient de l'édition de Venise de 1480 (non paginé). Il a été traduit par E. Gilson, La philosophie médiévale…, p. 690. Pour une analyse de l'œuvre, voir A. Pacchi, « Note sul commento al De anima di Giovanni di Jandun », dans Rivista critica di storia della filosofia, 13, 1958, p. 372-383.

[352] Voir J. N. Hillgarth, Ramon Lull and lullism…, p. 252-253.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

que non sunt actus aliquorum corporalium organorum, set fundantur immediate in essentia anime, et sunt intellectus possibilis et agens et voluntas. Iste quidem virtutes sunt elevate supra materiam et capacitatem materie corporalis superexcellunt et facultatem ejus superegrediuntur ratione substantie anime quam consequuntur que non potest totaliter includi a materia ; et quamvis ipsa sit in materia, tamen remanet ei aliqua actio in qua materia corporalis non communicat. Et omnia talia attributa ei secundum fidem nostram verissima sunt simpliciter et omnino. Et quod ipsa pati potest ab igne corporali et reuniri corpori post mortem jussu Creatoris Dei. Horum autem demonstrationem inducere non intendo neque scio esse possibile, set simplici fide hec puto esse credenda, ut et alia multa que credenda sunt sine ratione demonstrativa, sola auctoritate Sacre Scripture et divinis miraculis approbata, et sic recipiendo talia nos meremur. Dicunt tamen doctores fidem non habere meritum ubi humana ratio prebet experimentum.

Ce passage a été souvent analysé [353] . Il eut également un certain retentissement au début du XIVè siècle, par la position étonnante qu'adopte Jean de Jandun, par la « nuance d'incrédulité railleuse » qu'il adopte, comme le soulignait E. Gilson [354] . Tout en ne reconnaissant que les vertus de la raison, Jean de Jandun affiche de manière volontairement passive les droits de la foi : il renonce à démontrer les capacités de l'âme (*Horum autem demonstrationem inducere non intendo neque scio esse possibile*), tout simplement parce que cela lui semble incompréhensible, au-delà de sa raison, laisse-t-il entendre. Tout en démontrant son accord complet avec les thèses aristotéliciennes et averroïstes, Jean fait preuve d'une soumission détachée au dogme chrétien, qui souligne de manière inévitable la contradiction des deux postures, des deux systèmes de pensée. Il est un pur produit de la condamnation de 1277 poussée jusqu'à l'absurde : il peut professer des doctrines philosophiques contraires à la foi tout en préservant le rôle de la foi chrétienne. Il souligne aussi que la foi (*simplici fide*) permet de croire ce qui est assuré par l'Ecriture et les miracles. Guillaume de Sauqueville, lui, insiste sur le fait qu'Averroès n'a aucun miracle à son crédit (*Averoys miracula non fecit*).

E. Conclusion

La présence sous la plume de Guillaume de la phrase de Grégoire, régulièrement relue et réinterprétée par les scolastiques, est probablement plus une coïncidence qu'un argument choisi en réponse à la cinquième *questio* de Jean de Jandun. Mais elle témoigne tout de même d'une réaction vive à des paroles et à des textes précis. Les sermons de Guillaume sont dans la droite ligne de ce qu'a pu écrire Raimond Lulle, et les deux hommes combattent le même ennemi : l'étude d'Averroès à l'université, personnifiée par Jean de Jandun. Tous ces éléments nous rattachent aux années 1310-1315. Mais même si le séjour à Paris de Lulle a représenté la phase la plus virulente de la lutte, Jean de Jandun

353 E. Gilson, La philosophie médiévale…, p. 689-690. S. MacClintock, Perversity and error. Studies in the averroist John of Jandun, Bloomington (Ind.), 1956, p. 94-95.

354 E. Gilson, La philosophie médiévale…, p. 689. L'auteur conclut ainsi son analyse : « Il est donc très probable que l'averroïsme de Jean de Jandun est une forme savante de l'incrédulité religieuse et qu'on peut le considérer comme un ancêtre des libertins. »

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est resté maître ès arts à Paris jusqu'en 1324 [355] . Qui est le *magister in theologia* dont la foi serait moins ferme que celle d'une pauvre vieille femme ? Rien ne permet de le dire [356] . On ne peut que tenter de saisir le contexte dans lequel parle Guillaume de Sauqueville et mettre en rapport des hommes, des textes et des faits.

Les paroles de Guillaume de Sauqueville au sujet de la philosophie et d'Averroès en particulier montrent de la part du dominicain un certain malaise devant un domaine qu'il ne semble pas bien connaître, et devant les limites qu'il découvre à son rôle de prédicateur. Comme il le souligne dans le sermon 22 (f. 59vb), la parole seule, la *persuasio verborum*, ne suffit pas dans tout ce qui touche à la foi :

Vult dicere quod in scola fidei non habet efficaciam persuasio uerborum set ostensio operum secundum ueritatem. Ille solus in scola fidei efficaciter arguit, qui ea que uerbis persuadet operibus ostendit. […]Virtutes bene predicamus ore set non ostendimus eas opere.

Et c'est bien ce qu'il reproche aux averroïstes : ils croient Averroès sans preuve concrète : *Averoys miracula non fecit*. Mais en ce qui concerne la prédication, la conclusion se devine alors sans peine : la parole ne suffit plus. Nous verrons plus loin que les reproches que Guillaume adresse à ses contemporains hommes d'Eglise, en particulier sur leur comportement, montre qu'il ne croit plus à la valeur d'exemple qu'ils peuvent exalter. Le devoir de *predicare verbo et exemplo* est de plus en plus problématique pour lui.

Ce qu'écrit Guillaume de Sauqueville montre une réaction à la pratique philosophique telle qu'il pouvait la voir à l'université de Paris. Au-delà du cercle des prédicateurs, dont la mission incitait fortement à combattre les « hérésies », quelles qu'elles soient, cette attitude d'opposition dogmatique fut certainement très répandue au début du XIVè siècle [357] et contribua à forger l'image d'Averroès telle qu'elle a perduré pendant des siècles : « le type même du philosophe impie », comme la définit Jean Jolivet [358] , en soulignant que « c'est principalement à titre d'image exemplaire que son souvenir s'est perpétué. »

[355] Le sermon 39 offre une possibilité de datation : il a été composé pour la fête de la Conception de la Vierge, et l'évangile du jour indique qu'il s'agit du deuxième dimanche de l'Avent, ce que confirme une mention au f. 102va. Cette coïncidence de dates concerne les années 1308, 1314 et 1325. Cette méthode de datation n'ayant pas donné de résultat homogène pour l'ensemble du recueil, nous signalons cette conclusion avec prudence.

[356] Parmi les noms qui viennent à l'esprit, celui de Jean de Pouilly est le plus crédible. Disciple de Godefroid de Fontaines, maître en théologie en 1306, il est un ardent défenseur de l'aristotélisme et enseigne jusqu'en 1321, date à laquelle il fut révoqué de l'université. On ne peut pourtant pas écarter celui de Marsile de Padoue, mais nous sommes peu renseigné sur ces activités universitaires dans les années 1310.

[357] Nous nous rapprochons donc de la conclusion proposée par F. Van Steenberghen au sujet de Raimond Lulle : « A partir de 1309 le nom d'Averroès et le terme averroïstes font leur apparition dans les écrits de Lulle ; il ne semble pas que cela trahisse un contact personnel avec les œuvres du philosophe arabe, ni une connaissance précise des ses positions philosophiques ; Raymond vise plutôt des philosophes chrétiens qui, autour de lui, subissent d'une manière excessive l'influence de la philosophie païenne, en particulier de la philosophie arabe et de son représentant le plus connu et le plus estimé au début du XIVè siècle : Averroès. » Voir F. Van Steenberghen, « La signification de l'œuvre anti-averroïste de Raymond Lull », dans Estudios lulianos, 4, 1960, p. 113-128.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

II – La fête de la Conception de la Vierge

Le nombre important de sermons en l'honneur de Marie a déjà été remarqué dans le recueil de Guillaume de Sauqueville. Cet attachement à la Vierge est également illustré de manière spectaculaire par la présence dans le sermon 39 d'un *exemplum* consacré à la fête de la Conception de la Vierge, mais aussi par de nombreux passages où le dominicain développe ses opinions sur ce sujet délicat. En effet, Guillaume de Sauqueville prend position sur un thème très particulier : en tant que prédicateur, il sait que la fête n'est pas officiellement reconnue par l'Eglise, même si elle est effectivement célébrée. La fête de la Conception de la Vierge est aussi un sujet de controverse qui divise théologiens et ecclésiastiques, notamment à l'université de Paris. Au moment où Guillaume écrit son sermon, son propre ordre ne reconnaît pas la Conception immaculée et parmi ses confrères, plusieurs ont clairement manifesté leur opposition à cette idée. L'étude de l'*exemplum* d'Helsin sera notre point de départ.

A. L'*exemplum* d'Helsin

Dans le sermon 39 [359] , Guillaume de Sauqueville aborde de manière très claire et détaillée la question de la fête de la Conception de la Vierge. Voici, de manière succinte, le plan du sermon et l'argumentation du prédicateur :

Erunt signa in sole et luna (Luc. 21, 25). Exemple : le lever du soleil et l'arrivée de la nouvelle lune permettent de deviner le temps qu'il va faire.

Comparaison : soleil = Christ et lune = Marie. Le soleil apporte à la lune un complément de lumière (ie de perfection) ; la lune éclipse le soleil en apparence seulement.

Comparaison de la Conception du Christ et de celle de la Vierge : ce sont des signes du temps de la grâce.

Division : les deux conceptions furent miraculeuses.

confirmatur res dubia miraculo multiplici : erunt signa

germinatur letitia festi titulo duplici : in sole et luna

[358] J. Jolivet, « Averroès et nous », dans Multiple Averroès : actes du colloque international organisé à Paris à l'occasion du 850e anniversaire de la naissance d'Averroès (Paris sept. 1976), Paris : Belles Lettres, 1978, p. 8. L'auteur propose un parallèle très éclairant avec les représentations iconographiques d'Averroès. Sur ce même sujet, voir aussi la conclusion de N. Bériou au colloque Averroès et l'averroïsme, avec d'autres exemples de fresques notamment, op. cit., p.332-333.

[359] f. 101va-104va : erunt signa in sole et luna in Luca. (21, 25). Ortus solis et exordium noue lune habent illud commune… On trouve au bas du folio 102va l'indication de l'occasion du sermon : de Conceptione beatae Virginis, de la même main que celle qui a copié le corps du texte.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Partie 1 : deux sortes de lettres sont scellées :

Littera secreti = Marie qui a conçu le Fils de Dieu. Elle a reçu un double sceau : la sainteté, la virginité.

Littera testimonii = l'Ancien et le Nouveau Testaments. Sceau = miracle. Ces lettres attestent de la Conception de la Vierge, de même que de sa vie, sa nativité, son assomption, car elles rapportent des miracles.

Exemplum des moines en bateau : Cum abbas quidem cum multis monachis nauigaret per mare occidentale, subita et horribili tempestate perteriti inceperunt sanctos diuersos in suorum auxilium inuocare et multa eisdem uouere. Tunc abbas dixit eis : « Inuocemus Uirginem Mariam omnium sanctorum potentissimam ». Quod cum facerent, apparuit eis angelus dicens quod a tempestate liberarentur si Deo et beate Marie promitterent quod festum conceptionis eius de cetero celebrarent et alios celebrare docerent et cum ignorarent diem et officium, docuit eos de utroque, dicens quod facerent officium natiuitatis, mutando solum nomen natiuitatis in uerbum conceptionis.

Partie 2 : les oiseaux chantent au lever du soleil, et les hommes magis exultant à la nouvelle lune.

Oiseaux = anges, lever du soleil = Nativité du Christ.

Nouvelle lune = Conception de la Vierge.

Certains ne célèbrent pas la fête : reputat mortale peccatum facere festum conceptionis.

Comparaison avec la fête de l'Assomption de la Vierge.

Il s'agit donc bien pour le prédicateur de défendre dans ce sermon la fête de la Conception de la Vierge. Guillaume de Sauqueville se garde d'entrer dans la controverse théologique et essaie de s'en tenir principalement à la question de la fête. Ce sermon pose plusieurs questions très intéressantes, et tout d'abord une question historique : ce n'est officiellement qu'en 1388 au chapitre de Rodez que l'ordre dominicain se prononce favorablement à l'instauration de la fête de la Conception de la Vierge, au titre de la sanctification. L'*exemplum* place donc Guillaume dans une situation embarrassante, parce qu'il n'aborde pas du tout la sanctification et insiste au contraire sur le nom même de fête de la Conception. Même si l'on sait que tous les Dominicains n'étaient pas du même avis sur cette question, il est étonnant de lire des propos si clairs en faveur de la fête. Il sera donc intéressant de replacer les propos de Guillaume de Sauqueville dans le contexte des années 1300-1315, notamment après la période où Duns Scot enseigna à l'université de Paris. On remarque également que Guillaume de Sauqueville emploie un *exemplum* à l'appui de son développement, ce qui est peu habituel chez lui.

Des collections de récits miraculaires consacrées à Marie se sont formées au cours du Moyen Age, en français et en latin. G. Philippart [360] a souligné la rareté des récits de miracles pendant le premier millénaire et l'apport important, pendant cette même période, de récits venus d'Orient. Les collections écrites apparaissent essentiellement vers le XIè

[360] Guy Philippart, « Le récit miraculaire marial dans l'Occident médiéval », dans Marie. Le culte de la Vierge dans la société médiévale, Paris : Beauchesne, 1994, p. 563-590.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

siècle, au moment où se développe le culte marial, et se multiplient au cours des siècles suivants, au point de supplanter tous les autres genres de recueils de miracles. Puis le passage de ces textes écrits en latin à une version en langue vernaculaire s'est fait à partir du XIIè siècle. La diffusion de ces récits a donc été d'une très grande complexité, et il est souvent difficile de déterminer leur source. Recueilli parce que phénomène « anormal », le miracle se diffuse ensuite en latin et en même temps en langue vernaculaire : il est traduit, ou plutôt recomposé et adapté, mis en vers, et plus tard interprété dans des séquences théâtrales. Dans l'ordre dominicain, ce mouvement de mise par écrit se fait également sentir, et se trouve lié à l'effort de constitution de livres de travail pour les prédicateurs. On sait également que les Dominicains étaient attachés à la Vierge par un lien particulier. Ce mouvement marial s'est aussi manifesté dans la prédication. Il reste aujourd'hui quantité de sermons dominicains prêchés en l'honneur de la Vierge, et l'on connaît également de nombreux recueils de récits et d'*exempla* qui laissent une large place à la Vierge. Les récits consacrés à la Vierge prennent donc une place particulière dans les recueils et dans les sermons dominicains. L'*exemplum* utilisé par Guillaume n'est pas un miracle marial au sens propre : un récit, généralement bref mettant en scène une intervention volontaire de la Vierge, bénéfique ou punitive, et qui vient interrompre le cours prévisible des choses [361] . La Vierge elle-même n'apparaît pas, mais l'action se déroule à son profit.

Cet *exemplum* est issu d'un récit beaucoup plus long, connu sous le nom de miracle d'Helsin, du nom de l'abbé qui en est originellement le héros. Dans la forme que lui donne Guillaume de Sauqueville, il faut noter, outre la brièveté et le rythme du récit, qui sont des traits propres à l'*exemplum*, les trois principaux éléments qui articulent la narration : les moines dans la tempête, l'apparition d'un ange, la désignation précise de la fête de la Conception. C'est l'association de ces trois termes qui crée l'originalité de l'*exemplum* du dominicain.

Les répertoires de récits miraculaires et d'*exempla* mettent en évidence l'originalité et la rareté de cet *exemplum*. Le répertoire de F. C. Tubach [362] donne la source immédiate de Guillaume de Sauqueville : il s'agit du *Tractatus de diversis materiis predicabilibus* d'Etienne de Bourbon. Ce récit offre le même schéma narratif et combine les trois mêmes éléments clés. Le répertoire de Poncelet [363] donne la source initiale de l'*exemplum* : le récit connu sous le nom de miracle d'Helsin. Publié dans la Patrologie latine sous le titre de *Miraculum de Conceptione Sanctae Mariae* [364] et datant du XIIè siècle, il s'agit d'un long récit, faussement attribuée à Anselme de Cantorbéry et offrant des détails

[361] La définition est empruntée à Guy Philippart, art. cit., p. 564. L'auteur insiste sur la définition du genre : « la spécificité du miracle marial tient exclusivement à son héroïne ». L'article donne les traits principaux de la création et de l'évolution du genre, appuyés sur de nombreuses sources documentaires.

[362] Frederic C. Tubach, Index exemplorum : a handbook of medieval religious tales, Helsinki, 1969 (FF Communications 204).Tubach n° 2724 : the celebration of the Immaculate Conception and why it was established. L'exemplum est édité parAlbert Lecoy de la Marche, Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIIIè siècle, Paris : Renouard, 1877, p. 93-95, n° 106. Le répertoire de F. C. Tubach ne contient pas d'autres sources pour l'exemplum. La base en ligne ThEMA (Thesaurus exemplorum medii aevi), complément électronique du répertoire de Tubach, ne donne pas à ce jour de référence pour ce récit.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

géographiques et biographiques qui permettent aisément de situer l'histoire. Helsinus, abbé de Ramsey, est envoyé chez le roi Knut de Danemark pour se renseigner sur les préparatifs de guerre dont le bruit s'est répandu en Angleterre. S'étant acquitté de sa mission, il retourne dans sa patrie mais en chemin le vaisseau subit une tempête formidable. Aux prières d'Helsinus, un homme portant tous les insignes d'un évêque s'approche et se disant le messager de Marie l'engage à célébrer le 8 décembre la fête de la Conception de la Vierge. Helsinus est sauvé et à son retour la fête est inaugurée à l'abbaye de Ramsey. Ce *miraculum* fait suite à un sermon [365] , lui aussi faussement attribué à Anselme, et édité dans la Patrologie latine sous le titre de *Sermo de Conceptione beatae Mariae*. On trouve également dans ce sermon le récit du voyage d'Helsin, dans une forme légèrement différente de celle du *miraculum* mais comprenant exactement les mêmes éléments et le même déroulement. Alors que le *miraculum* ne comporte que l'histoire d'Helsin, le sermon, lui, propose ensuite deux autres histoires mettant en valeur la fête de la Conception.

a. Origine de l'*exemplum* d'Helsin

Marielle Lamy [366] s'est longuement penchée sur le « sermon de saint Anselme » et sur le miracle d'Helsin et a clarifié, par son analyse, l'origine du *Sermo de Conceptione* et du *miraculum*, tout en montrant à quel point le récit d'Helsin est multiforme. Elle souligne en effet que le sermon est vraisemblablement « un texte à l'élaboration extrêmement complexe : la version donnée par la Patrologie latine n'est sans doute que le résultat d'un certain nombre de remaniements et d'additions à partir d'un noyau très ancien ». L'édition du *Tractatus de Conceptione sanctae Mariae* d'Eadmer par les P. Slater et Thurston [367] , postérieure à celle de la Patrologie latine, donne en annexe trois versions du récit d'Helsin datant de la première moitié du XIIe siècle. Elle a également permis d'attribuer le *Tractatus* à son véritable auteur, Eadmer, secrétaire puis biographe de saint Anselme. La première version est celle de Guillaume de Malmesbury, dans son *De laudibus et miraculis sanctae Mariae*. Elle est à l'origine d'une première branche de diffusion du récit et on la retrouve dans la collection anglo-normande étudiée par H. Kjellman [368] . La seconde correspond à celle du *Sermo de Conceptione* du pseudo-Anselme. Enfin la troisième version peut être rapprochée de celle du *miraculum* édité dans la Patrologie

[363] A. Poncelet, « Index miraculorum beatae Virginis Mariae quae Saec. VI-XV latina conscripta sunt », dans Analecta bollandiana, 21, 1902, p. 243-360. Les récits n° 1-3, 383, 405, 557-558, 618, 1698 concernent des miracles de la Vierge réalisés lors de tempêtes en mer, mais seuls les n° 405 et 1698 concernent le récit d'Helsin.

[364] Tractatus de Conceptione beate Marie Virginis, PL 159, 301-318.

[365] Sermo de Conceptione beatae Mariae, PL 159, 319-324.

[366] Marielle Lamy, L'Immaculée Conception. Etapes et enjeux d'une controverse au Moyen Age (XIIè-XVè siècles), Paris : Institut d'études augustiniennes, 2000, p. 89 sqq.

[367] Eadmeri monachi Cantuariensis Tractatus de Conceptione sanctae Mariae, ed. T. Slater et H. Thurston, Fribourg-en-Brisgau, 1904, app. E, F et G, p. 88-98.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

latine ; H. Thurston pense qu'il s'agit de l'œuvre d'Anselme le Jeune. Chacune de ces deux dernières versions peut être associée aux deux récits déjà repérés dans l'index de Poncelet : la seconde, celle du *Sermo*, au récit 1698 ; la troisième, celle du *miraculum*, au récit 405. La datation de ces textes est très délicate. Nous pouvons suivre la conclusion de M. Lamy [369] lorsqu'elle affirme qu'il s'agit en réalité des « deux versions courantes d'un même récit, chacune de ces versions ayant fourni la trame d'une narration détaillée comme on le voit dans la Patrologie latine ». Elle estime en outre que la version du pseudo-Anselme (Po 405) est la plus ancienne des deux car elle a su préserver davantage de détails historiques. Nous n'entrerons pas dans les détails complexes de la datation de ces deux récits ; ils ont été l'un comme l'autre composé au XIIè siècle [370] . Enfin, pour compléter ce panorama, les recueils de miracles mariaux en langue française offrent aussi une variante du miracle de l'abbé Helsin qui remonte presque aussi loin que les recueils du XIIè siècle. Une version en vers de cette histoire, intitulée *La Conception Nostre Dame* et dont l'auteur est Wace [371] , a été écrite avant 1155. Les 144 premiers vers de cette œuvre reprennent en vers français l'histoire d'Helsin. On y retrouve, avec plus de détails de noms et de lieux, l'histoire de la tempête, de l'apparition de l'ange et l'établissement de la fête [372] .

b. Du *miraculum* à l'*exemplum* grâce à Etienne de Bourbon

Dans le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*¸ dans la deuxième partie intitulée *De dono pietatis*, nous trouvons le *sextus titulus* consacré à Marie et l'un de ses chapitres à la fête de la Conception [373] . Etienne de Bourbon commence par une introduction prudente

368 Hilding Kjellman, La deuxième collection anglo-normande des miracles de la sainte Vierge et son original latin, Paris : Champion, 1922 (texte latin p. 180). Etude d'un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford qui comprend le miracle d'Helsin.

369 Op. cit. p. 91.

370 Les travaux de A. Mussafia ont permis de délimiter plusieurs corpus de miracula. Sa conclusion est que la série à laquelle appartient le miracle d'Helsin est d'origine anglaise et s'est probablement constituée au XIIè siècle. Voir Alberto Mussafia, « Studien zu den mittelalterischen Marienlegenden », dans Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse, 113 (1886), p. 917-994 ; 115 (1887), p. 5-93 ; 119 (1889), fasc. 9, p. 1-66 ; 123 (1890), fasc. 8, p. 1-85 ; 139 (1898), fasc. 8, p. 1-74. L'étude de R. W. Southern aboutit en revanche à la même conclusion que T. Slater et attribue la paternité de la collection-mère du miracle d'Helsin à Anselme le jeune, neveu d'Anselme de Cantorbéry. Voir R. W. Southern, « The english origins of the Miracles of the Virgin », dans Medieval and Renaissance studies, 4, 1958, p. 176-216. L'étude du récit Po 1698 pose des problèmes plus délicats. M. Lamy (op. cit., p. 102) a repéré des variantes proches, mais incomplètes et éparses, dans plusieurs textes du XIIIè siècle. Son hypothèse est que « nous nous trouvons devant les pièces éparses d'un puzzle incomplet, mais qui suggère néanmoins fortement l'existence d'un texte primitif aujourd'hui perdu ». Et elle conclut qu'il s'agit probablement d'un texte de la fin du XIIè siècle originaire du Nord-Ouest de la France.

371 William Ray Ashford, The Conception Nostre Dame of Wace, Chicago : the university of Chicago libraries, 1933 : édition du texte et commentaire.

372 Voici les propos que Wace met dans la bouche de l'ange : Voe, Helcin, a celebrer / E as altres faire henorer / Le jor que ot engendrement / Sainte Marie charnalement, / Que fu conceüe en sa mere / E engendree de son pere.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sur la légitimité de la fête et rappelle : *quod festum, licet generaliter ab universali Ecclesia non recipiatur*. Il s'attarde ensuite sur les arguments mettant en avant le péché qui a présidé à la conception de la Vierge par ses parents et cite à cette occasion la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon. Mais il ajoute à la suite que sa conception fut aussi spirituelle : *infusa Dei gratia in utero matris, sanctificavit tabernaculum suum Altissimus (Ps. 45, 5)*. Suit aussitôt le texte de l'*exemplum*, sans introduction préalable. Voici les deux textes en regard, à gauche celui d'Etienne de Bourbon ; à droite, celui de Guillaume de Sauqueville.Cum, quadam die, abbas quidam navigaret cum pluribus monachis suis per mare occidentale, vehementi et subita tempestate perterriti, videntes navim periclitari, invocabant sanctos, vota facientes eis. Tunc abbas eis ait : « Invocemus Mariam, omnium sanctorum potentissimam. » Quam cum post alios corde devoto invocarent, apparuit illis angelus, dicens eis quod liberarentur ab illo mortis periculo, si Deo et beate Marie voverent quod festum ejus conceptionis de cetero celebrarent et aliis celebrandum edocerent. Cum autem diem nescirent nec officium, edocti sunt ab eodem angelo de die ipso et officio : ait enim eis quod idem officium dicerent de ejus conceptione quod dicitur de nativitate ejus, hoc mutato quod, ubi dicitur in officio nativitas, diceretur conceptio. Quod quam cito se facturos promiserunt. Statim facta est maxima tranquillitas maris ; et hec fuit occasio hoc festum faciendi.

Cum abbas quidem cum multis monachis nauigaret per mare occidentale, subita et horribili tempestate perteriti inceperunt sanctos diuersos in suorum auxilium inuocare et multa eisdem uouere. Tunc abbas dixit eis : « Inuocemus Uirginem Mariam omnium sanctorum potentissimam ». Quod cum facerent, apparuit eis angelus dicens quod a tempestate liberarentur si Deo et beate Marie promitterent quod festum conceptionis eius de cetero celebrarent et alios celebrare docerent, et cum ignorarent diem et officium, docuit eos de utroque, dicens quod facerent officium natiuitatis, mutando solum nomen natiuitatis in uerbum conceptionis.

Le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus* a été composé par le dominicain Etienne de Bourbon [374] entre 1250, date de sa retraite au couvent de Lyon, et 1261, date de sa mort ; il est resté inachevé : l'auteur a organisé sa « matière prédicable » autour des dons du Saint Esprit et a rédigé cinq parties (les dons de crainte, piété, science, force et conseil). La deuxième partie, intitulée *de dono pietatis*, où l'on trouve l'*exemplum* de la fête de la Conception, est consacrée au Christ, à la Vierge et à la miséricorde. Le *Tractatus* est un recueil de près de trois mille récits et citations de toutes sortes, conçu pour être un outil de travail. Bien que volumineux, le recueil a très bien rempli son objectif d'ouvrage pratique : les copies manuscrites du texte conservées jusqu'à aujourd'hui sont nombreuses. Les différentes parties du texte se sont diffusées de manière variable,

[373] Albert Lecoy de la Marche, Anecdotes historiques, légendes et apologues…, Paris, 1877, p. 93-95, n° 106.

[374] Jacques Berlioz, « Etienne de Bourbon », dans Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age, dir. Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris : Fayard, 1992, p. 418-420. Denise Ogilvie-David, « Le Tractatus de diversis materiis predicabilibus. Deuxième partie : de dono pietatis. Etude et édition », dans Positions des thèses de l'Ecole des chartes, Paris, 1978, p. 133-136. Etienne de Bourbon, Tractatus de diversis materiis predicabilibus, II : De dono pietatis, Turnhout : Brepols, 2006 (Corpus Christianorum, Continuatio medievalis, 124B). Jean-Thiébaut Welter, L'exemplum dans la littérature…, Paris-Toulouse, 1927, réimpr. 1973, p. 215-223.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

parfois indépendamment les unes des autres. A la lecture des deux *exempla*, celui d'Etienne et celui de Guillaume, on constate aisément que les similitudes sont nettes et concernent aussi bien la trame de l'histoire et ses épisodes que la forme, c'est-à-dire le vocabulaire et la construction. Il n'y a aucun ajout chez Guillaume, les différences entre les deux textes se résument à des variations de formulation. On note même des répétitions mot à mot. Le *Tractatus* d'Etienne de Bourbon est la source première de Guillaume de Sauqueville.

Que s'est-il passé entre le récit tel qu'on le lit dans le *miraculum* de la Patrologie latine et le *Tractatus* d'Etienne de Bourbon ? Le long miracle d'Helsin a été transformé en *exemplum* pour les besoins propres à la prédication. Le *miraculum* a en effet été transformé de manière à servir cet objectif [375] . Il adopte tout d'abord une taille convenable pour pouvoir être présenté oralement sans lasser l'auditoire par des détails ou des rebondissements superflus. Il n'y a plus de mention géographique, mais une simple allusion à la mare occidentale. Helsin n'est pas nommé, on sait seulement qu'il s'agit d'un *abbas quidam* accompagné de ses moines, qui voyage sans mission précise. Le passage de la tempête reste assez détaillé et finalement proche de la version initiale : on sait que les moines hésitent et s'adressent à divers saints. L'apparition qui surgit devant leurs yeux est un ange ; dans le *miraculum*, c'est un *Dei nuntius* en habits pontificaux, que nous pouvons donc associer grâce à l'étymologie grecque du mot ange. La conclusion est commune aux deux récits : l'ange demande qu'en échange de leur vie sauve, les moines célèbrent la fête de la Conception sur le modèle de la Nativité. Les moines du *miraculum* obtiennent un détail supplémentaire, la date de la fête. Cet *exemplum* sert à mettre en valeur une fête, et au-delà une croyance, qui font encore l'objet de controverse. On peut donc rejoindre la conclusion de G. Philippart [376] lorsqu'il montre que le récit miraculaire marial a pu « exprimer des représentations mentales ou des doctrines aux marges de l'orthodoxie et de la bienséance théologique ». Le rôle d'Etienne de Bourbon est important : aucune trace [377] de l'*exemplum* d'Helsin n'a en effet été trouvée ailleurs que dans le *Tractatus de diversis materiis*. Il reste à s'interroger sur le rôle et le but d'Etienne dans cette transformation. La méthode de travail d'Etienne est connue : son recueil, immense collection de récits, *exempla*, citations bibliques et *auctoritates*, a été bâti à partir de l'expérience même du prédicateur, de ses souvenirs personnels, mais aussi à partir de témoignages recueillis. Etienne a travaillé à Lyon, au couvent des Dominicains de la ville, et il a utilisé les ressources de la bibliothèque : il donne dans le prologue de son ouvrage

[375] D'après la définition de C. Brémond, J. Le Goff et J.-C. Schmitt, il faut entendre par exemplum « un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire ». Brémond (C.), Le Goff (J.), SCHMITT (J.-Cl.), L' exemplum, Turnhout : Brepols, 1982 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40), p. 37-38.

[376] Art. cit. p. 586-587.

[377] Comme cela a été dit, le répertoire de Tubach ne donne pas d'autres sources parmi les recueils d'exempla examinés par l'auteur. De même, A. Mussafia (Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse, 119, 1889, fasc. 9, p. 1-66) ne le signale dans aucun des traités qu'il a parcourus, à l'exception du Tractatus d'Etienne de Bourbon.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

la liste des ouvrages auxquels il a puisé [378] . Etienne n'a pas utilisé directement tous les textes qu'il mentionne ; il a fait appel à diverses sources intermédiaires. Il a agi avec beaucoup d'autonomie vis-à-vis de ses sources : parfois résumées, ou recopiées, ou même créées (dans le cas de récits oraux), elles devaient s'adapter à l'objectif du rédacteur, c'est-à-dire à celui de la prédication mendiante. La technique de réécriture d'Etienne de Bourbon lui permet d'adapter le texte à son objectif de prédication et autorise donc l'auteur à s'éloigner du texte original. Le cas de l'*exemplum* de sainte Pélagie [379] apporte une excellente comparaison. Le texte initial a été réduit d'un tiers de sa longueur, les phrases sont simplifiées, notamment dans le choix du vocabulaire. Mais il y a aussi un réel travail de réécriture : même si la trame générale de l'action est préservée, la description est allégée (éléments descriptifs ou temporels) et les discours raccourcis ou passés au style indirect ; Etienne s'autorise même quelques ajouts, qui alourdissent la plupart du temps la narration. J. Berlioz note que « la volonté de simplification […] amène à banaliser le récit » et il conclut : « d'un récit déjà résumé, Etienne de Bourbon, écourtant les discours et grossissant les effets, a fait un canevas destiné aux prédicateurs. L'on ne saurait toutefois oublier que l'*exemplum* devait être raconté oralement et était appelé à devenir plus long ». Cette conclusion paraît tout aussi adaptée à l'*exemplum* d'Helsin : on se trouve bien en présence d'un récit bref pour prédicateur, et nous en connaissons l'application dans le sermon de Guillaume de Sauqueville. Tout en respectant la trame du récit dans sa version originelle, Etienne a gommé tous les détails géographiques et historiques et plusieurs péripéties du récit pour créer un *exemplum* dans le plein sens du terme. On pourrait même le qualifier d'*exemplum* de propagande [380] , puisqu'il prône une pratique non approuvée officiellement, et non une vertu ou une attitude morale, et qu'il prend nettement parti alors que la question est encore en débat au sein de l'université comme chez les Dominicains. Etienne a donc fait œuvre utile puisque dans les années 1315, c'est encore sa version qui est en usage chez l'un de ses confrères.

c. Le miracle d'Helsin : usage, comparaisons et parallèles aux XIIIè et XIVè siècles

Les travaux d'A. Mussafia donnent une idée précise de l'immense diffusion du récit

[378] Sur le Tractatus et la méthode de travail d'Etienne, voir l'introduction de l'édition du De dono timoris (première partie du traité) par J. Berlioz et J.-L. Eichenlaub, Brepols, 2002. La liste des sources employées par le prédicateur est donnée par J.-Th. Welter, L'exemplum dans la littérature…, p. 218-220, n. 10. Elle doit être complétée par celle qu'établit A. Lecoy de la Marche, Anecdotes…, p. XIII-XVI de l'introduction. On y compte plusieurs recueils de miracles de la Vierge.

[379] J. Berlioz, « Sainte Pélagie dans un exemplum d'Etienne de Bourbon », dans Pélagie la pénitente. Métamorphose d'une légende. T. 2 : La survie dans les littératures européennes, Paris, 1984, p. 165-171.Dans le troisième livre de son Tractatus, De dono scientie, au premier titulus, le dominicain a introduit l'exemplum de Pélagie la courtisane. Il emprunte l'histoire à l'Abbreviatio in gestis et miraculis sanctorum d'un autre dominicain, Jean de Mailly.

[380] M.-B. Dary emploie, à propos de l'histoire d'Helsin, l'expression de « miracle de propagande » car il ne servit pas à l'édification, mais bien à mettre en valeur et contribuer à diffuser une pratique (dans La fête de la Conception de la Vierge Marie : son introduction en France et ses premiers développements (XIIè-XIIIè siècles), thèse sous la dir. André Vauchez, Paris : université Paris 10, 1997, p. 269).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

d'Helsin, qui a traversé les régions mais aussi les genres littéraires. On se rend compte que l'histoire a souvent perdu ses détails historiques et géographiques superflus, notamment lorsqu'elle a été mise en vers. Le récit du sauvetage d'Helsin est rapidement devenu multiforme et s'est grandement éloigné de la version originale du pseudo-Anselme. Ainsi Jean de Garlande, qui compose le poème intitulé *Stella maris* entre 1248 et 1249 [381] : c'est un recueil versifié de soixante et un courts récits, dont le n° 34 [382] (*de abbate periclitante in mari*) présente les mêmes caractéristiques de sobriété que celui de Guillaume de Sauqueville et d'Etienne de Bourbon : aucun nom cité, mais seulement un *abbas* anonyme, une tempête et une apparition salvatrice. La conclusion est également identique : on célèbre la fête de la Conception. Mais ce récit n'a pas de réelle parenté avec celui de Guillaume et d'Etienne.

D'un point de vue plus général, la fête de la Conception a donné naissance à quelques *exempla*. On trouve des récits de ce type dans la *Scala celi* de Jean Gobi [383], et notamment, au chapitre huit (*honorantes se et suos dilectos honorat*) : un clerc, sauvé par sa foi en la Vierge, une fois devenu patriarche institua la fête. Le *Sermo de Conceptione beatae Mariae* donne, à la suite de l'histoire d'Helsin, deux *exempla* consacrés à la fête de la Conception. Le premier *exemplum* raconte qu'un jeune clerc, cousin du roi de Hongrie, sur le point de se marier, se rend compte qu'il a oublié de réciter les heures de la Vierge. Il vide alors l'église de tous ceux venus assister à son mariage et se met en prière. La Vierge lui apparaît alors et lui promet d'accéder au royaume de Dieu s'il célèbre la fête de la Conception chaque 8 décembre. Le jeune clerc, renonçant au mariage, devint moine puis patriarche. Le second *exemplum* raconte les mésaventures d'un chanoine englouti dans les flots de la Seine qu'il tentait de traverser, pour avoir rencontré une femme peu de temps auparavant. Après trois jours de tourments infligés par des démons, Marie lui apparaît et le sauve de ce mauvais pas : il avait l'habitude de réciter les heures de la Vierge. Elle lui recommande de célébrer la fête de la Conception, une fois revenu à la vie [384]. On trouve par ailleurs quelques récits exemplaires faisant allusion à la controverse théologique. Il existe en effet un *exemplum* connu mettant en scène saint Bernard lui-même : après sa mort, il apparut à un moine de Clairvaux vêtu de blanc mais avec une tache sur la poitrine, signe de rétractations de son opinion selon laquelle la Vierge avait

381 Evelyn Faye Wilson, The Stella Maris of John of Garland. Edited together with a study of certain collections of Mary legends…, Cambridge (Mass.) : Mediaeval Academy of America, 1946.

382 Op. cit. p. 124-125 : abbas quidam maris stellam / Invocavit, et procellam / Hec stravit equoream. / Lux in mali summitate / Cereali claritate / Virgam pandit Iesseam. / Inde festum inchoatur, / Et a multis celebratur / Virginis Conceptio. / In alvo sanctificata / Matris est, et celebrata / Est sanctificatio.

383 Jean Gobi, Scala Celi, ed. Marie-Anne Polo de Beaulieu, Paris : CNRS, 1991, n° 641-643, p. 436-437, n° 657 p. 444. Voir la rubrique Virgo Dei genitrix (quarto a submersione salvat).

384 Jean Fournée signale l'existence d'un vitrail dans la chapelle de l'Immaculée Conception de Rouen montrant l'histoire malheureuse du chanoine : sur deux panneaux, on pouvait voir un clerc en barque, aux prises avec les démons, pendant qu'une femme observait la scène depuis la rive, puis le chanoine nu objet de dispute entre le diable et la Vierge. Le vitrail fut vendu et l'église démolie en 1816-1817. Voir J. Fournée, Iconographie de l'Immaculée Conception, op. cit.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

contracté le péché originel [385] . Cet *exemplum* est attesté dans des textes de controverse plus que dans un contexte de prédication ; on le trouve par exemple dans une question disputée de Jean Duns Scot [386] et dans une autre question de Guillaume de Ware [387] . Les maîtres de l'université des années 1310 n'hésitent donc pas à s'appuyer sur cet *exemplum* et à l'insérer parmi les références et les arguments de leur démonstration, au milieu des citations des Pères ou de la Bible.

Le destin singulier de l'*exemplum* d'Helsin est encore souligné par la diversité des emplois du récit que l'on rencontre dans les sources. Il a ainsi pu être utilisé dans des textes liturgiques. L'étude de Solange Corbin [388] , à partir d'un dépouillement d'anciens bréviaires, est très éclairante. L'auteur s'est spécialisée sur l'office pour la Conception de la Vierge – on y voit assez souvent en effet un recours aux miracles de la Vierge – et donne le texte d'un office italien de la fin du XIVè siècle composé presque entièrement de *miracula*. L'histoire de la tempête y est citée de manière très détaillée et même de manière double : dans la version des premières leçons, Helsin, abbé de Ramsey, en est le héros, tandis que les premières antiennes mettent en scène Anselme dans la même situation. L'exploration plus large des bréviaires et de l'office du 8 décembre montre que le miracle d'Helsin est attesté dans les bréviaires dès le XIIè siècle. Il est nettement présent au XIIIè siècle, dans des bréviaires d'origine géographique variée. Le récit des aventures d'Helsin et de ses compagnons pris dans la tempête a connu une postérité très large, quelle que soit sa version d'origine. Les sources qui témoignent de l'utilisation de cette histoire sont nombreuses et variées. On faisait régulièrement appel à cette anecdote pour illustrer et étayer un traité ou un office. Néanmoins la filiation du récit en tant qu'*exemplum*, c'est-à-dire en tant que récit bref adapté aux besoins de la prédication, est limitée : un seul recueil d'*exempla* offre l'histoire, et les sermons mendiants des XIIIè et XIVè siècles ne semblent pas l'inclure aussi souvent que l'on pourrait l'imaginer.

d. Le miracle d'Helsin en image

L'étude du thème iconographique de la Conception de la Vierge permet un parallèle fructueux avec le destin de l'*exemplum*. Le débat qui s'est poursuivi pendant une très

385 Rosa Maria Dessi et Marielle Lamy, « Saint Bernard et les controverses mariales au Moyen Âge », dans Vies et légendes de Saint Bernard de Clairvaux. Création, diffusion, réception (XII-XX^{e} siècles). Actes des rencontres de Dijon, 7-8 juin 1991 publiés par P. Arabeyre, J. Berlioz, P. Poirrier, Cîteaux, 1993 (Commentarii cistercienses), p. 239. Cette histoire figure dans une lettre de Nicolas de Saint-Albans à Pierre de Celle.

386 Dist. 3, q. 1 : ad illud Bernardi dico quod fuerit istius opinionis quod habuerit originale ; unde dicitur quod ipse post mortem apparuit in mari cuidam, habens maculam in fronte, dicens quod non habebat quia dixerat eam habuisse originale, publiée dans Ioannes Duns Scotus doctor Immaculatae Conceptionis. I : textus autoris, ed. Carolus Balic, ofm, Rome : Academia mariana internationalis, 1954 (Bibliotheca Immaculatae Conceptionis, 5), p. 65.

387 Fr. Gulielmi Guarrae, Fr. Ioannis Duns Scoti, Fr. Petri Aureoli Quaestiones disputatae de Immaculata Conceptione beatae Mariae Virginis, Quaracchi, 1904, question 1, p. 9.

388 Solange Corbin, « Miracula beatae Mariae semper Virginis », dans Cahiers de civilisation médiévale, 10, 1967, p. 409-433. Le cas qu'étudie en détail S. Corbin est celui du manuscrit Sessorien 146 de la Bibliotheca nazionale de Rome.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

longue période, bien que la pratique et la dévotion aient pris les devants, n'a pas favorisé l'apparition d'une iconographie de l'Immaculée Conception et du miracle. L'Immaculée Conception est en outre une abstraction difficile à traduire en images. Les premières représentations s'attardent sur des motifs parallèles, qui font allusion à l'Immaculée Conception de Marie, comme par exemple sur la rencontre d'Anne et Joachim à la Porte Dorée, ou encore sur l'arbre de Jessé. Comme dans la littérature, le motif le plus courant est celui de l'apparition de la Vierge en mer, mais le lien avec l'Immaculée Conception n'est pas toujours clairement établi [389] . Il semble bien que la représentation du miracle d'Helsin avant le XVè siècle soit aussi exceptionnelle que son utilisation comme *exemplum* [390] . Il faut en effet attendre l'extrême fin du Moyen Age pour rencontrer une traduction iconographique de ce récit [391] . Le chanoine Leroquais [392] fait état d'un psautier bourguignon de la première moitié du XIVè siècle, originaire de Saint-Bénigne de Dijon. On y voit la Vierge apparaissant à Helsin et ses compagnons au milieu d'une tempête, ce qui constitue donc une adaptation du miracle d'Helsin. La plus ancienne représentation identifiée jusqu'ici dans un manuscrit est une miniature de la Légende dorée, dans la traduction de Jean du Vignay. Le manuscrit est daté des environs de l'année 1402 [393] . La plus ancienne représentation peinte de grand format se trouve sur un retable aujourd'hui conservé à la National Gallery de Londres [394] . C'est un autel de la Vierge Marie daté des

389 Sur les apparitions « maritimes » de Marie, voir Sylvie Barnay, Le ciel sur la terre. Les apparitions de la Vierge au Moyen Âge, Cerf, 1999. L'auteur recense un certain nombre de cas de sauvetages en mer par la Vierge en personne. D'une manière générale, on se rend compte que de telles images sont souvent données pour des représentations du miracle d'Helsin. C'est le cas par exemple de Mirella Levi d'Ancona, The iconography of the Immaculate Conception in the Middle Ages and early Renaissance, College art association of America, 1957, qui a souvent tendance à confondre les motifs.

390 Il faudrait une exploration méthodique des sources utilisant l'histoire d'Helsin (sermons, liturgie, recueils de textes en vers ou en prose), quelle que soit sa forme, pour voir si une illustration existe et aboutir à un recensement peut-être plus fourni que celui donné par les instruments de recherche habituels. Je ne me suis pas livrée à une telle recherche.

391 Jean Fournée, Iconographie de l'Immaculée Conception au Moyen Age et à la Renaissance. La place de la Normandie dans le développement de la doctrine et dans son expression artistique, Paris : société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1953. Du même auteur, voir aussi : Jean Fournée, « Du De conceptu virginali de saint Anselme au De conceptione sancte Marie de son disciple Eadmer, ou de la Virgo purissima à la Virgo immaculata », dans Les mutations socio-culturelles au tournant des XIè-XIIè siècles. Actes du coll. Le Bec-Hellouin, juil. 1982, Paris : CNRS, 1984, p. 711-721. L'auteur souligne l'extrême rareté des représentations de l'Immaculée Conception avant le XVè siècle.

392 Victor Leroquais, Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France, Paris, 1934, t. 2, p. 325-326. Il s'agit du manuscrit Paris, Arsenal 274, f. 347v : la Vierge apparaît à Helsin et à ses compagnons (in conceptione b. Marie).

393 Le Lexikon der christlichen Ikonographie (Freiburg : Herder, 1970, t. 2, col. 338-344) donne le recensement le plus fiable des occurrences de la légende d'Helsin. Description du manuscrit BnF fr. 242 dans : Catalogue des manuscrits français. Tome premier : ancien fonds, Paris : Didot, 1868, p. 20. La miniature se trouve au f. 290. Description du manuscrit BnF fr. 9198 dans : Henri Omont, Catalogue général des manuscrits français. Ancien supplément français, t. I, Paris : Leroux, 1895, p. 323-324. Un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale de France, fr. 9198, propose aussi une représentation d'Helsin au f. 69, dans un texte de miracles de Notre-Dame traduits par Jean Miélot. Ce manuscrit a été achevé en 1456 en Hollande, et a appartenu à Philippe le Bon duc de Bourgogne.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

années 1375-1400, dont la provenance n'est pas entièrement assurée (Dalmatie probablement). Le panneau central, de plus grande dimension, montre la Vierge avec son fils dans les bras. De chaque côté, quatre panneaux plus petits représentent des scènes de la vie de Marie, à gauche sa naissance et ses parents, à droite les miracles. C'est là que se trouve Helsin, sur les deux panneaux supérieurs. Le premier panneau montre un bateau pris en pleine tempête : on voit les rouleaux contre les flancs du navire, le mât semble brisé et la cargaison est passée par-dessus bord. Des démons noirs s'attaquent aux voiles. Un personnage en habit blanc et manteau rouge s'adresse aux moines (on en compte six sur le bateau, l'abbé porte un habit noir). Le deuxième panneau montre le même moine devant une église de taille imposante, dans un pays montagneux, et s'adressant à une foule du haut de sa chaire. La représentation est parlante quand on connaît l'histoire d'Helsin, elle retrace tous les épisodes de l'aventure des moines condensés en deux tableaux. Elle correspond également très bien à l'*exemplum* de Guillaume de Sauqueville, qui a lui aussi choisi une version écourtée de la légende selon le même scénario. Il s'agit même plutôt d'une illustration de l'*exemplum* plutôt que du miracle d'Helsin.

[394] Voir la reproduction ci-jointe.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Figure 1 : Retable de la Vierge Marie daté des années 1375-1400 (Londres, National Gallery)

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Figure 2 : Retable de la Vierge Marie daté des années 1375-1400 (Londres, National Gallery), détail (Helsin dans la tempête)

A partir du long récit sur l'abbé Helsin est né un *exemplum* qui reprend cette histoire mais de manière très condensée, retrouvé uniquement dans le *Tractatus de diversis materiis* d'Etienne de Bourbon. L'histoire d'Helsin, dans la forme que lui donne Guillaume de Sauqueville, serait donc une création d'Etienne de Bourbon. Cet *exemplum* n'a pas eu la faveur des théologiens et maîtres de l'université, qui, lorsqu'ils s'autorisaient l'ajout d'une anecdote à l'appui de leur raisonnement, ont préféré l'histoire de saint Bernard et de la tache, plus courte, appuyée sur l'un des principaux protagonistes de la longue controverse, et ne faisant pas d'allusion à la fête. Par ailleurs, on retrouve tout aussi rarement cet *exemplum* utilisé par des prédicateurs. Il s'agit du seul véritable *exemplum* de l'ensemble du recueil de Guillaume de Sauqueville, en à tout le moins du plus réussi. Guillaume fait régulièrement usage de comparaisons, de parallèles, souvent tirés de la vie courante. On ne trouve jamais d'unité narrative brève bâtie selon un scénario et aboutissant à une conclusion morale ou à la mise en valeur d'une vertu. Il est difficile

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'imaginer les raisons pour lesquelles l'auteur a inséré ici un *exemplum*, on se heurte à la question de la mise en situation des *exempla* que les prédicateurs pouvaient trouver dans les recueils et compilations. Lors du XIVe symposium d'études de la prédication médiévale, Jean-Claude Schmitt [395] s'est interrogé sur les *exempla* et le temps. Prenant notamment comme exemple l'*exemplum* d'Helsin, il a montré que la présence du temps, en particulier liturgique, reste discrète dans les *exempla*, et conclut : « Les *exempla* n'ont pas pour fonction de définir systématiquement le temps liturgique. Des notations de temps n'y apparaissent, à l'occasion, que dans la mesure où la logique du récit exemplaire l'impose ». J.-C. Schmitt souligne des nécessités de véracité du récit ou d'approfondissement de la portée morale. « Le temps liturgique […] apparaît ainsi comme une matrice virtuelle, qui n'est mobilisée que ponctuellement et en fonction des nécessités de l'intrigue. » Et c'est bien cet ensemble de contraintes que l'on retrouve chez Guillaume de Sauqueville. Les *exempla* sont, d'une manière générale, utilisés très rarement dans ses sermons. Guillaume emploie un *exemplum* lorsque son objectif l'impose et le choisit en fonction de sa pédagogie liturgique et de sa force de propagande.

B. Les Dominicains et la fête de la Conception de la Vierge (vers 1300-1320)

L'*exemplum* d'Helsin permet à Guillaume de prendre clairement parti, de manière imagée, en faveur de la fête de la Conception de la Vierge. Nous allons voir plus précisément quelle est sa position théologique.

a. La croyance en la Conception immaculée et la célébration de la fête

La fête de la Conception de la Vierge [396], célébrée le 8 décembre, s'est diffusée progressivement dans le royaume de France à partir de l'Angleterre et de la Normandie. Elle célèbre non pas la conception active de la Vierge, lorsque celle-ci conçut le Christ par l'opération de l'Esprit Saint, mais bien sa conception passive, lorsqu'elle fut conçue par Anne et Joachim. L'Ancien Testament ne parle pas de Marie et les évangiles restent silencieux sur bien des aspects de sa vie, mais ils affirment sa virginité (Mt. 1, 18-23 notamment). Ce sont les apocryphes, en particulier le Protévangile de Jacques, datant du IIè siècle, qui s'étendent davantage sur sa naissance et sa vie et rapportent sa conception

[395] XIVè symposium d'études de la prédication médiévale, « Prédication et liturgie au Moyen Age » (Lyon, 16-20 juillet 2004). La communication de J.-C. Schmitt, intitulée Les exempla et le temps, n'est pas publiée.

[396] L'histoire de la fête de l'Immaculée Conception a déjà fait l'objet depuis longtemps de très nombreux travaux. La bibliographie sur le sujet est particulièrement abondante et a trouvé un regain de vie avec la définition du dogme en 1854. Un rapide panorama de la production éditoriale donne la mesure du phénomène. Il existe en effet une Société française d'études mariales, qui édite la revue Etudes mariales. Il existe aussi la revue Marianum et une Bibliographia mariana qui couvre les années 1948-1984. Enfin les Acta congressus mariologici-mariani ont été régulièrement publiés, comme la série Virgo immaculata, qui aborde l'Immaculée Conception sous tous ses aspects. Pour approfondir la question propre du dogme et de l'évolution de la croyance, les deux références fondamentales sont l'ouvrage de Marielle Lamy et l'article de Xavier Le Bachelet, plus ancien, dans le Dictionnaire de théologie catholique.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

miraculeuse par Anne et Joachim, alors stériles. Le culte de la Vierge est véritablement né en Orient, où l'on comptait quatre fêtes mariales principales au VIè siècle. En Occident, le culte marial prit un essor plus marqué à partir du XIIè siècle, en particulier grâce à Bernard de Clairvaux, et du XIIIè siècle. C'est la liturgie qui fut le vecteur de l'introduction de la fête de la Conception en Occident. La Vierge est à partir de ce moment appréhendée pour elle-même, et non plus seulement en tant que mère de Jésus, ce qui explique « l'émergence de grandes controverses doctrinales autour de la pureté de la mère de Dieu et de son rapport au péché originel [397] ». Son rôle d'intercession prend de plus en plus d'importance auprès des chrétiens, en tant que médiatrice mais aussi en tant que patronne d'ordres ou de communautés.

L'Immaculée Conception de la Vierge fut élevée au rang de dogme par la bulle *Ineffabilis Deus* du 8 décembre 1854. Avant cette date, le débat sur l'Immaculée Conception fut très long. Rappelons quelques jalons de la controverse [398] . Les écrits de saint Augustin, même si la Conception de la Vierge n'était pas à l'époque objet de débat, ont cependant été interprétés en rapport avec cette question et l'on a pu y retenir des éléments en faveur du courant maculiste. Pour Augustin en effet, Marie n'est pas née virginalement. A la suite des écrits de saint Augustin, un courant reste profondément hostile à cette idée, et s'illustre jusqu'au milieu du XIè siècle avec Grégoire le Grand, Alcuin, Bède. Ces auteurs excluent l'idée qu'une génération sexuelle puisse échapper à la loi de la concupiscence et du péché. Mais un courant plus favorable oppose la scène de l'Annonciation : Marie est la nouvelle Eve, mère du Sauveur. Ces prémices de débat aboutissent plus nettement à la préparation de la grande controverse de la fin du XIè siècle : saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, se pose clairement la question de la Conception de Marie et prend position dans plusieurs textes sur la pureté de la Vierge, notamment dans le *Cur Deus homo*, puis dans le *De partu Virginis* et le *De conceptu virginali et originali peccato*. Il réfute l'idée de concupiscence au moment de la conception de Marie et affirme qu'elle jouissait d'une pureté souveraine au moment de devenir mère, mais il est contre l'idée qu'elle ait pu être conçue hors du péché. La lettre que Bernard de Clairvaux adresse aux chanoines de Lyon en 1139 est une étape majeure du débat [399] , et l'on entre dans la grande période de la controverse. Bernard réagit en effet contre la célébration de la fête à la cathédrale de Lyon en 1136. Grand défenseur de la Vierge,

[397] Dominique Iognat-Prat, « Marie (Vierge) », dans Dictionnaire du Moyen Âge, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris : PUF, 2002, p. 883.

[398] J'ai privilégié le déroulement historique occidental, et non pas théologique. On trouvera dans l'art. du Dictionnaire de théologie catholique de X. Le Bachelet un exposé beaucoup plus détaillé et précis des étapes de la controverse et des arguments développés par les uns et les autres, ainsi que dans : J. Galot, « L'Immaculée Conception », dans Maria. Etudes sur la Sainte Vierge, Paris : Beauchesne, 1952, t. 7, p. 9-116.

[399] Epistola 174 (ad canonicos Lugdunenses), ed. J. Leclercq et H. M. Rochais dans Sancti Bernardi opera, t. 7, Rome, p. 388-392. Sur le rôle de saint Bernard et cette affaire, voir : Rosa Maria Dessi et Marielle Lamy, « Saint Bernard et les controverses mariales au Moyen Âge », dans Vies et légendes de Saint Bernard de Clairvaux. Création, diffusion, réception (XII-XX^{e} siècles). Actes des rencontres de Dijon, 7-8 juin 1991 publiés par Patrick Arabeyre, Jacques Berlioz, Philippe Poirrier. Cîteaux, 1993 (Commentarii cistercienses), p. 229-260.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Bernard ne souhaitait pas ajouter une nouvelle fête en l'honneur de la mère du Christ, sainte dès sa naissance selon lui, et non pas dès sa conception. En outre Bernard n'approuve pas un culte que la papauté n'a pas clairement entériné. De l'autre côté de la Manche, c'est Eadmer qui donne une contribution capitale avec le *Tractatus de conceptione sanctae Mariae* [400] . Eadmer considère que la Vierge est totalement exempte de toute souillure et affirme donc très clairement l'Immaculée Conception de la Vierge. En réaction aux écrits de saint Bernard, plusieurs auteurs défendent une doctrine favorable à la fête de la Conception, avec notamment Nicolas de Saint-Alban, et mentionnent aussi l'existence de la fête [401] . Le débat s'étend dans le monde universitaire dès le XIIIè siècle et touche de manière différente les ordres mendiants, dominicains et franciscains. La question est alors de savoir quand la Vierge a pu être sanctifiée, par rapport à l'instant de sa naissance et de sa conception. Chez les Franciscains, Alexandre de Halès et, à sa suite, Bonaventure, se sont prononcés contre la Conception immaculée de la Vierge, mais pour sa sanctification dès le premier instant ; Bonaventure, par exemple, rappelle que la conception de la Vierge a obéi aux règles humaines et n'est donc pas exempte de la souillure de la chair au moment de sa conception. Les maîtres dominicains contemporains, comme Albert le Grand, maître à Paris à la même époque, restent eux aussi sur cette opinion, avec leurs propres arguments. La doctrine thomiste a ensuite repris les arguments de saint Bernard et a considérablement marqué l'ordre dominicain. Pour Thomas, il y a bien eu une sanctification exceptionnelle de la Vierge : elle n'eut pas lieu dès le premier instant, mais après l'infusion de l'âme dans le corps. Marie fut donc purifiée du péché originel mais elle en a été souillée. Il se montre toutefois d'une certaine tolérance envers un culte dont il connaît l'existence, et entérine ainsi un état de fait. Il explique ainsi dans la *Somme théologique* que l'Eglise romaine tolère la célébration de la fête dans quelques églises, bien qu'elle ne célèbre pas elle-même la fête de la Conception [402] . Malgré cette position tolérante face à ceux qui célébraient déjà la fête, l'opinion et les arguments théologiques de Thomas d'Aquin pesèrent durablement sur la position de l'ordre dominicain vis-à-vis de cette question, de manière défavorable à la doctrine de l'Immaculée Conception. Si l'on considère la position d'un prédicateur du XIIIè siècle, Etienne de Bourbon, dont le *Tractatus* fournit à Guillaume de Sauqueville son *exemplum*, on voit qu'il affiche une opinion prudente. Il souligne que la fête n'est pas approuvée officiellement par l'Eglise (***festum, licet generaliter ab universali Ecclesia non recipiatur***) et rappelle d'emblée que Marie fut conçue, comme tout être humain, dans le péché lié à la conception charnelle (***concepta sit in peccato ex parentum carnalium***

[400] Eadmeri monachi Cantuariensis Tractatus de Conceptione sanctae Mariae, ed. T. Slater et H. Thurston, Fribourg-en-Brisgau, 1904. Dans l'introduction, T. Slater et H. Thurston soulignent l'influence du texte, notamment sur Nicolas de Saint-Alban

[401] X. Le Bachelet (art. cit., col. 1033-1034) donne une liste de témoignages montrant l'extension de la fête au XIIè siècle, parallèlement au développement de la controverse et aux progrès des arguments immaculistes. Il rapporte au contraire l'interdiction que fit Maurice de Sully, alors évêque de Paris (1160-1196), de célébrer la fête de la conception dans sa cathédrale.

[402] Summa theologica, III, q. 27, a. 2 et Commentaire des Sentences, III, d. 3, q. 1, a. 2 (esse sine peccato dicitur esse proprium Christo quia ipse nunquam nec actuali nec originali macula infectus est. Sed virgo mater ejus fuit quidem peccato originali infecta, a quo emundata fuit, antequam ex utero nasceretur: sed a peccato actuali omnino immunis fuit.). On sait qu'à une époque tout à fait contemporaine, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, célébra la fête à Paris pour les Normands de l'Université.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

conjunctione). Il s'appuie sur la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon, et, comme le souligne A. Lecoy de la Marche, se conforme à l'opinion commune des dominicains de l'époque. Cependant il rapporte les arguments de ceux qui célèbrent la fête et indique que Marie fut sanctifiée dans le ventre de sa mère (*anima ejus est infusa et in utero sanctificata*).

b. Etat de la controverse dans les années 1315

Le débat est de plus en plus dense à la fin du XIIIè siècle et beaucoup de maîtres de l'Université ont eu l'occasion de se prononcer sur la question de la Conception de la Vierge. Néanmoins la prudence est restée de mise chez la plupart des personnages connus de cette époque [403] . D'une manière générale, les opinions personnelles ont souvent pu s'exprimer, notamment au sein des ordres mendiants, où, bien qu'une position commune se détermine assez facilement au cours du temps, des voix divergentes sont apparues. Ainsi chaque université constitue un cas singulier. A Oxford par exemple, Guillaume de Ware et Duns Scot étaient assez isolés parmi l'ordre franciscain, plutôt hostile à la croyance de la Conception sans tache.

Sous le règne de Philippe le Bel, le débat s'enflamma tout d'abord avec Henri de Gand, régent à la faculté de théologie de Paris, mort en 1293. Il aborde en effet le problème dans son quodlibet XV q. 13 [404] , et plus précisément la légitimité de la fête de la Conception de la Vierge le 8 décembre. Adoptant une position nettement maculiste, il défend l'idée que la purgation de Marie est intervenue à l'instant même de son infection par le péché de la conception charnelle, et propose à l'appui de sa théorie un exemple de physique qui sera par la suite repris et discuté par de très nombreux auteurs, notamment Duns Scot et Guillaume de Ware dans leurs questions disputées. Henri de Gand explique la trajectoire d'une fève lancée par un mouvement ascendant vers une meule en rotation : à l'instant de sa rencontre avec la meule, la fève lancée suit encore une ligne ascendante mais aussi une ligne descendante au moment du heurt. Puisqu'en un point peuvent se concentrer deux forces opposées, Henri de Gand tire la conclusion que la même coïncidence se produit à l'instant de la conception de Marie, où deux actions contraires se rencontrent. Marie, conçue comme tout être humain dans le péché charnel, en est purifiée dans l'instant. On trouve dans la prédication les échos des débats de cette période et des divergences de vue qui les ont accompagnés. Ainsi le dominicain Guy d'Evreux, dans ses sermons [405] , aborde la question de la Conception et prend nettement parti contre cette célébration. Pour lui, le péché originel a bien touché la Vierge et il a fallu l'en purifier. Il est très clair dans les trois sermons qu'il propose pour la fête de la Conception de Marie : *concepta fuit in peccato originali et esse sine originali proprium est Christi hominis*, reprenant l'argument de Thomas d'Aquin dans son Commentaire des Sentences, cité plus haut. Dans l'un de ces sermons, il conteste même le nom de fête de la Conception [406] :

[403] Francisco da Guimaraens, « La doctrine des théologiens sur l'Immaculée conception de 1250 à 1350 », dans Etudes franciscaines, 4, 1953, p. 23-51 et 167 sqq.

[404] Henri de Gand, Opera omnia, 1518, p. 584-586.

[405] Bibl. nat. de Fr., lat. 15966.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Unde istud festum debet dici sanctificationis, non conceptionis, quia de hoc non facit festum ecclesia. Set quia ignoramus diem qua sanctificata fuit, nos facimus festum sanctificationis in die qua concepta fuit. Unde in ista sanctificatione fuit a peccato originali mundata, set in conceptione filii Dei fuit ab omni fomite liberata. Et ideo sanctificatio ista dicitur domus edificatio.

En parallèle, un courant opposé, surtout illustré par des franciscains, continue de vivre depuis la fin du XIIIè, et se trouve même particulièrement renforcé en ce début de XIVè siècle, avec notamment Guillaume de Ware, très favorable à la célébration de la fête, Pierre de Jean Olivi, qui discute l'idée d'une rédemption préservative, ou encore, à l'extérieur de l'ordre franciscain, Raymond Lulle et Pierre Paschase, qui abordent le thème de la sanctification préventive de la Vierge. L'entrée en scène de Duns Scot, le Docteur subtil, marque le moment où deux camps se séparent nettement, franciscains et dominicains face à face. Jean Duns Scot, franciscain écossais né vers 1265, est enseignant, à l'université de Paris entre 1302 et 1303, au couvent franciscain où il est maître régent de 1306 à 1307. Il meurt à Cologne en 1308 [407] . Son argumentation s'avère prudente à l'université de Paris, encore très hostile à la fête de la Conception. D'une part Scot combat l'idée augustinienne du péché originel : celui-ci n'affecte que l'âme ; d'autre part il démontre que le Christ, rédempteur universel, préserva la Vierge du péché par son rôle de « parfait médiateur ». Il eut l'occasion d'exposer sa doctrine notamment dans son Commentaire des Sentences de Pierre Lombard [408] , où il répondit à la question : *utrum beata Virgo fuerit concepta in originali peccato ?* Il expose le thème du Christ médiateur : *arguitur in excellentia filii sui in quantum redemptor, reconciliator et mediator quod ipsa non contraxit peccatum originale*. L'action du Christ, médiateur *perfectissimus*, est allée jusqu'à préserver sa mère. Puis il démontre la probabilité selon laquelle Dieu ait pu exempter la Vierge du péché originel : *Deus potuit facere quod ipsa numquam fuisset in peccato originali*.

Le rôle de Duns Scot dans la querelle de la Conception de la Vierge est capital : il est le premier à l'Université à évoquer la possibilité de la Conception immaculée. Il réussit à dégager avec prudence une conclusion acceptable par l'Eglise. Scot a eu une influence considérable, notamment sur les autres théologiens franciscains : François de la Marche, Pierre Auriol et beaucoup d'autres. L'apport de Duns Scot est lié à celui de Guillaume de Ware, qui fut peut-être son maître à l'Université. Scot a suscité des réactions parfois vives de la part de ses contemporains à l'Université. Dès 1309 la polémique éclate avec Jean de Pouilly, connu pour ses prises de position parfois sans nuance. Elève de Godefroi de Fontaines, maître ès arts, ce théologien combat la position scotiste dans son quodlibet III

406 f. 156rb : In conceptione beate Marie Virginis. Ego autem edificavi domum nomini ejus ut habitet ibi, II Paral. VI. Quando aliquis magnus vult venire…

407 Olivier Boulnois, « Jean Duns Scot », dans Dictionnaire du Moyen Age, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris : PUF, 2002, p. 755-759.

408 F. Johannis Duns Scoti… in tertium et quartum Sententiarum quaestiones subtilissimae, Anvers : apud Johannem Keerbergium, 1620. Les questions suivantes du livre III concernent l'Immaculée Conception : distinctio III quaestio 1 ; distinctio XVIII quaestio 1. Plus récemment : Johannis Duns Scoti Lectura in librum III Sententiarum, Civitas Vaticana, 2004.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[409] . Dans la lignée de son maître et de Gérard d'Abbeville, il est très hostile aux ordres mendiants et leur conteste notamment le droit de recevoir les confessions. Finalement dénoncé au pape en 1317, son procès se déroula en Avignon où Jean XXII condamna trois de ses propositions [410] . Malgré sa rétractation publique, Jean de Pouilly connut là la fin de sa carrière. Dans ce débat, Jean de Pouilly s'avère être un virulent opposant à la doctrine de l'Immaculée Conception, et l'on peut y voir une part de son ressentiment envers les Franciscains, coupables, raconte-t-il dans un quodlibet, de l'avoir conspué pendant un cours. Dans son quodlibet III [411] , il expose les arguments en cours à l'époque chez les théologiens et donne des conclusions catégoriquement opposées à l'idée de Conception. Il consacre trois chapitres à la question et affirme que la Vierge Marie a bien contracté le péché originel. Comme le demande l'exercice du quodlibet, Jean de Pouilly accumule les *auctoritates* qui soutiennent ou au contraire infirment l'idée de l'Immaculée Conception, dont son maître Godefroi. Il est très clair qu'il s'attaque en premier lieu aux thèses de Duns Scot, dont celle du médiateur universel, et de Henri de Gand. Il est intéressant de noter qu'il aborde la question de la célébration de la fête comme faisant partie du débat et s'appuie notamment sur une citation du *Décret* [412] :

igitur beata Virgo et Jeremias et Johannes Baptista cum originali peccato nati sunt, cum constet eos per concubitum masculi et femine esse conceptos, unde conceptio beate Marie non debet celebrari quia fuit in peccato concepta.

Sa conclusion est sans appel et très critique vis-à-vis des prédicateurs, qu'il taxe d'hérésie :

Tunc ad argumenta principalia, que probant beatam Virginem non contraxisse orginale. Dicendum ad primum : si aliqui illud predicaverint, pseudopredicatores fuerunt, heresim predicantes. Ad secundum vero dicendum quod Christus vult honorem matris, set regis et regine honor judicium diligit. Si autem fuisset preservata ab originali, non fuisset secundum rectum judicium nec divinam ordinationem, qua vult Adam et totam ejus posteritatem a Christo redimi et per ipsum Deo reconciliari. Et ideo de potentia Dei ordinata, non puto quod ipsa ab originali potuerit preservari.

Quant à Guillaume de Sauqueville, il est intéressant de constater que sur la question purement théologique, il n'affirme pas l'Immaculée Conception de la Vierge, tout au contraire. A plusieurs reprises dans le recueil de sermons, on trouve l'affirmation nette selon laquelle la Vierge n'est pas exempte du péché originel. Ainsi dans le sermon 68 consacré à la fête de l'Assomption, il propose une comparaison entre la Vierge et le vent du Sud et conclut nettement (f. 158ra) :

[409] P. Delhaye, « Jean de Pouilly », dans Catholicisme, Paris : Letouzey et Ané, t. 6, 1967, col. 556-557. Noël Valois, « Jean de Pouilly », dans Histoire littéraire de la France, Paris : Imprimerie nationale, 1914, t. 34, p. 220-281.

[410] Joseph Koch, « Der Prozeß gegen den Magister Johannes de Polliaco und seine Vorgeschichte », dans Recherches de théologie ancienne et médiévale, 5, 1933, p. 391-422.

[411] Ce quodlibet date de 1309 d'après C. Balic. Johannis de Polliaco et Johannis de Neapoli Questiones disputatae de Immaculata Conceptione beate Marie Virginis, ed. Carolus Balic, Sibenici, 1931.

[412] Decretum Gratiani, pars III, dist. IV, c. 3 (ed. L. Friedberg, Leipzig, 1879, col. 1362).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sic beata Virgo ex ortu suo fuit frigida et sicca quia in peccato originali concepta…

Il reprend cette affirmation dans le sermon 73, écrit pour la fête de la Nativité, et l'on comprend que selon lui, si la Vierge a bien été conçue dans le péché, elle a été sanctifiée bien avant sa naissance, et non à l'instant même (f. 167va) :

Ipsa enim Maria que interpretatur illuminatrix uel illuminata, licet in tenebris peccati originalis fuerit concepta, tamen ortu suo, ymmo diu ante ortum fuit sanctificata et illuminata ut dicamus de ea : lux in tenebris lucet, Io. (1, 5).

Guillaume évoque aussi les conditions de sanctification de la Vierge. Dans le sermon 68, il indique qu'elle a eu lieu *in utero* (f. 158va) :

beata igitur Virgo, quia solum peccatum originale habuit, quod statim per sanctificationem in utero est deletum, ideo non immerito dicitur de finibus mundi uenisse et in ipsa exterminium omnium uitiorum fuisse.

Il confirme ce point de vue dans le sermon 52, donné pour l'Annonciation : la Vierge n'est restée qu'un instant avec le péché, elle est née purifiée (f. 125vb) :

Set Christus excellit beatam Virginem in hoc quod sine peccato conceptus fuit et natus. Beata autem Virgo in originali [peccato] concepta fuit, non nata.

Guillaume adopte donc une position assez conforme au thomisme de son époque : il ne conteste pas la réalité du péché originel appliqué à Marie, et suit donc l'opinion officielle de l'ordre dominicain. Mais il laisse entrevoir un instant salvateur, au moment de la naissance de la Vierge, où elle a été sanctifiée et donc exemptée du péché *a posteriori*. C'est aussi pourquoi il consacre le prothème du sermon 73 à l'exaltation de la fête de la Nativité et à l'importance de sa célébration. Le dominicain n'entre pas dans les détails du problème, tels qu'on pu les aborder les théologiens contemporains. Il ne distingue pas sanctification et rédemption ni ne définit les conséquences de la sanctification *in utero* : il est davantage préoccupé par la question du moment de la sanctification et de la légitimité des fêtes en l'honneur de Marie, en particulier l'Immaculée Conception. L'originalité de la position de Guillaume de Sauqueville réside donc non pas dans son opinion sur la Conception de la Vierge, mais bien dans son attachement à la fête, fait auquel son origine normande n'est certainement pas étrangère.

Dans les années 1315-1320, ce sont les Franciscains qui restent les plus ardents défenseurs de l'Immaculée Conception. Il est vrai qu'ils comptent dans leurs rangs des théologiens de renom. On a déjà remarqué l'opinion nette de Pierre Auriol [413] . Ce franciscain, probable élève de Duns Scot à Paris, commente les Sentences à l'Université entre 1314 et 1318 puis devient maître en théologie en 1318, archevêque d'Aix en 1321 mais meurt en 1322. Surnommé *doctor facundus*, il laisse une abondante production et notamment deux traités consacrés à la Conception, plus exactement le *Tractatus* et un ouvrage de défense du traité, le *Repercussorium*. Ce courant franciscain s'illustre aussi avec François de Meyronnes [414] , contemporain de Pierre Auriol et très actif dans les

[413] Pierre Péano, « Pierre Auriol », dans Dictionnaire de spiritualité, Paris : Beauchesne, t. 12, 1986, col. 1505-1508.

[414] Heribert Rossmann, « François de Meyronnes », dans Dictionnaire de spiritualité, Paris : Beauchesne, t. 10, 1980, col. 1155-1162.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

années 1315. Lui aussi élève de Duns Scot entre 1304 et 1307, il commente les Sentences à Paris et enseigne à son tour à l'Université en 1320-1321. Grand prédicateur, il a été, peut-être encore plus que Pierre Auriol, le défenseur de la doctrine de l'Immaculée Conception, on vit même en lui le chef de la première école scotiste.

Les Dominicains, quant à eux, restèrent dans un premier temps très fidèles à la doctrine thomiste, bien que cette attitude ne consiste pas en une adhésion massive. Le respect dû à la doctrine de Thomas fait l'objet de plusieurs recommandations dans les années 1313-1317, lors des chapitres généraux de l'ordre [415] . On comprend donc que l'ordre ne laisse peut-être pas beaucoup de liberté à ses frères pour une discussion argumentée sur l'Immaculée Conception. De fait, c'est chez les Franciscains que l'on trouve les défenseurs les plus vaillants, et les Dominicains sont finalement assez absents de la controverse autour des années 1315. Mais dans les années 1315-1320, Guillaume de Sauqueville ne représente pas non plus un cas isolé dans le monde des universitaires parisiens. Un point de comparaison fructueux est celui de Jacques de Lausanne, Dominicain lui aussi, maître en théologie en 1317. Il a laissé un sermon, édité en 1905, où il aborde la question de l'Immaculée Conception. Ce sermon s'appuie sur le verset II Reg. 11 : *statim sanctificata est ab immunditia*, et se divise en trois parties. La position du prédicateur apparaît difficile à déterminer. Il insiste sur le rôle du Christ comme « purificateur » du péché et, comparant le couple Christ-Marie avec David et Bethsabée, aboutit à cette conclusion : *nimirum quia saphyrus, id est Christus, per gratiam Spiritus Sancti in ipsam descendit et araneam, id est immunditiam originalem, extinxit*. Puis, dans la première division du verset, Jacques de Lausanne introduit une nouvelle division sur le verset Eccli. 24 : *in civitate sanctificata similiter requievi*. Il commence par insister nettement sur la *legis observantia*, indispensable au bon gouvernement de la cité, et il établit un parallèle avec l'âme humaine : la confusion règne là où la loi n'est pas respectée. On pense évidemment au péché originel qui entache la naissance de tout homme, et donc de la Vierge. Cela n'empêche pas Jacques de Lausanne de continuer son développement sur le thème de la sanctification de Marie à partir du mot *sanctificata*, sans pousser très loin son argumentation. Même si Jacques de Lausanne reste d'une très grande prudence, quelques indices laissent tout de même l'impression qu'il pouvait être favorable à la fête de la Conception de la Vierge. Par petites allusions, il répète que *spiritualiter* et *corporaliter* la présence du Christ enfant de Marie a écarté le diable, signe d'*immunditia*.

c. La réalité du culte dans les années 1315

Même si Xavier Le Bachelet évoquait encore, en 1922, des origines en Europe du Sud, il semble bien aujourd'hui que, dans le royaume de France, les origines géographiques de la fête de la Conception de la Vierge se trouvent en Normandie. On peut dater ce

[415] Chartularium universitatis Parisiensis, ed. Henri Denifle et Emile Chatelain, tome 2 (1286-1350), Paris : Delalain, 1891, p. 166-167 acte n° 704 : statutum capituli generalis Ordinis Predicatorum sub Berengario de Landorra Metis celebrati de tenenda doctrina Thomae de Aquino et de examinatione scriptorum fratrum (juin 1313). …inhibemus districte quod nullus frater legendo, determinando, respondendo audeat assertive tenere contrarium ejus quod communiter creditur de opinione doctoris predicti. […] Nullus etiam ad studium Parisiense mittatur, nisi in doctrina fratris Thome saltem tribus annis studuerit diligenter.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

phénomène de la fin du Xè siècle, sans qu'il y ait forcément de lien clair entre la célébration et le privilège de la conception. A l'appui de l'hypothèse normande, X. Le Bachelet [416] relève une liste d'hymnes consacrés à la Conception. L'étude des manuscrits liturgiques à laquelle s'était livré le chanoine Leroquais montre bien la progression de la fête, et le rôle prépondérant de la Normandie [417] . Dès le XIIè siècle, les calendriers des abbayes de Fécamp et Jumièges, le missel de Saint-Wandrille, les bréviaires de Bayeux et du Mont-Saint-Michel attestent l'existence de la fête de la Conception. La thèse de Marie-Bénédicte Dary [418] embrasse une documentation d'origine liturgique plus vaste, et aboutit aux mêmes conclusions. Les premières traces de la fête sont repérées dans les îles anglo-saxonnes, notamment dans plusieurs calendriers du Xè siècle, puis elle gagne la Normandie (première moitié du XIIè siècle) et le nord du royaume de France.

L'existence des confréries consacrées à la Vierge témoigne aussi du développement de cette dévotion particulière. En Normandie, la ville de Rouen compte plus d'un millier de confréries au milieu du XVè siècle, et plusieurs d'entre elles sont consacrées à la Vierge [419] . A la fin du Moyen Age, c'est-à-dire après le concile de Bâle, la province ecclésiastique de Rouen comptait 370 confréries de Notre Dame dont neuf étaient consacrées à la Conception de la Vierge. Chaque année à la Quasimodo, la confrérie de la Conception de la Vierge organisait un concours poétique en l'honneur de Marie récompensé des symboles mariaux (lis, branche de palmier…) On relève dès le XIVè siècle des traces de fondation de chapelle dédiée à l'Immaculée Conception, comme à Evreux en 1387, puis plus tardivement à Bayeux en 1462 [420] . A Paris, la nation normande à l'Université célébrait la fête de la Conception, si bien que l'on parlait de « fête aux Normands ». Divers témoignages attestent l'existence du culte de la Conception de Marie à Paris à la fin du XIIIè siècle et au début du XIVè siècle. Le premier est celui de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud. Dans le registre des visites qu'il fit entre 1248 et

416 Art. cit. col. 1065.

417 V. Leroquais, Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France, Paris, 1934. Bréviaire de l'abbaye de Duclair (BnF nouv. acq. 1083) : t. 3, p. 418.

418 Marie-Bénédicte Dary, La fête de la Conception de la Vierge Marie : son introduction en France et ses premiers développements (XIIè-XIIIè siècles), thèse Paris 10-Nanterre, dir. A. Vauchez, 1997.

419 Catherine Vincent, Des charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du XIIIè siècle au début du XVIè siècle, Paris, 1988. Du même auteur : Les confréries médiévales dans le royaume de France (XIIIè-XVè siècles), Paris : Albin Michel, 1994 (p. 28-29 pour la fête de Quasimodo). Elle constate ainsi : « développé d'une manière homogène dans l'ensemble des diocèses, que ce soit dans les paroisses rurales ou urbaines, le culte marial est déjà perceptible dans les documents les plus anciens et se maintient d'une manière constante à un haut degré de ferveur pendant plus d'un siècle » (p. 142).

420 Jean Fournée, Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie. La Sainte-Vierge. 1 : répertoires, Paris : société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1976, p. 187-188. J. Fournée s'est livré à un recensement des églises paroissiales et chapelles dédiées à la Vierge à partir de témoignages contemporains, mais en faisant état de données plus anciennes, remontant parfois au Moyen Age, et dénombre plus de 200 églises en Seine-Maritime. On y apprend par exemple que l'église de Sauqueville n'a pas de titre déterminé, elle est simplement sous le vocable de Notre-Dame.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

1269, on trouve trace, en date du 6 des Ides de décembre, d'une messe qu'il célébra pour la nation normande à Paris, en l'église Saint-Séverin, en l'honneur de la fête de la Conception de la Vierge [421] . Un autre exemple célèbre est celui de Ranulphe de la Houblonnière, évêque de Paris depuis 1280 et mort en 1288 : l'obituaire du chapitre de Notre-Dame signale la fondation de la fête de la conception de la Vierge que souhaitait célébrer Ranulphe chaque année [422] . Il semble bien qu'une grande tolérance existe pour la pratique de cette fête dès la seconde moitié du XIIIè siècle, alors même que les débats universitaires se multiplient sur la question. Un peu plus tard, le franciscain Pierre Auriol, dans son *Tractatus de Conceptione beatae Mariae Virginis* (fin 1314-début 1315) [423] , affirme de manière catégorique que la fête est célébrée par l'université de Paris et bien d'autres églises et que le pape et les cardinaux sont au courant de tout cela.

On peut supposer que Guillaume de Sauqueville se soit senti plus à l'aise sur le terrain de la pratique, de la fête, pour avancer ses idées. Il tient particulièrement à la célébration de la fête, comme l'a déjà montré l'*exemplum* d'Helsin, ce qui constitue peut-être le seul angle d'approche prudent par rapport à la question théologique elle-même. L'opinion de Thomas d'Aquin, hostile au dogme de l'Immaculée Conception, laissait en revanche plus de liberté sur la question du culte : déjà pratiqué au XIIIè siècle, Thomas l'évoquait avec plus de tolérance. Dans le sermon 39, Guillaume de Sauqueville précise son opinion au sujet de la célébration de l'Immaculée Conception (f. 104rb-va) :

Ecclesia festiuat de corona Christi et eius cruce, quarum neutra est uel umquam fuit subiecta gratie, ymmo uterque fuit instrumentum maxime culpe. Si ergo Ecclesia licite festiuat de istis, non quatinus instrumenta detestabilis culpe set quatinus arma redemptionis nostre, si angelus nuntiauit cum gaudio conceptionem Virginis Marie, non quatinus annexa culpe set quatinus exordium redemptionis nostre, quare nos non possumus sollempniter hoc festum

421 Eudes Rigaud, Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis, ed. Th. Bonnin, Rouen : Le Brument, 1852, p. 562 : VI. Id. Decembris. In Conceptione beate Marie, celebravimus missam in ecclesia Sancti Severini, in festo nationis Normannice. Une confrérie de la Conception de la Vierge aurait été créée à Paris en l'église Saint-Séverin en 1311, d'après H. Lesetre, L'Immaculée Conception et l'église de Paris, Paris : Lethielleux, 1904, p. 36-37. H. Lesêtre souligne lui-même l'absence de source historique à l'appui de ce fait, et indique l'existence d'un testament fait en faveur de cette confrérie par un bourgeois parisien, mais en 1361 seulement.

422 Cité par N. Bériou dans : La prédication de Ranulphe de la Houblonnière. Sermons aux clercs et aux simples gans à Paris au XIIIè siècle, Paris : Etudes augustiniennes, 1987, p. 34. Source : B. Guerard, Cartulaire de Notre-Dame de Paris, Documents inédits sur l'Histoire de France, Cartulaires, t. 4, n° 319, p. 184, Paris, 1850.

423 Fr. Gulielmi Guarrae Fr. Ioannis Duns Scoti, Fr. Petri Aureoli Quaestiones disputatae de Immaculata Conceptione beatae Mariae Virginis, Quaracchi, 1904. Tractatus Petri Aureoli capitulum V p. 79 : sed clarum est quod dominus papa et cardinales et romana ecclesia sciverunt diu et notorie cognoverunt quod ecclesia anglicana et Normanniae et universitas studii Parisiensis ac multae ecclesiae, quae subsunt domino papae, celebrant festum conceptionis, et quod multi doctores solemnes predicaverunt Parisius et in Anglia et predicant singulis annis quod Virgo Maria non contraxit originale, odium et iram Dei, quod etiam nonnulli vel in suis scriptis communibus reliquerunt, utpote magister Johannes Scotus et Guilelmus dictus Guarro in suis scriptis super tertium sententiarum. Si igitur hoc est erroneum aut periculosum in fide, romana ecclesia, cardinales ac papa, immo et universalis ecclesia in sustinendo ista erroneam se demonstrat.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

celebrare ?

Un peu plus haut, il avait fait allusion à ceux qui se refusent à célébrer la fête, selon des arguments qu'il considère infondés (f. 103vb-104ra) :

Sic spiritualiter aliqui similes auibus nocturnis, in conceptione Marie que est exordium noue lucis, festum non faciunt, ymmo iuxta illud Iob (24, 17) : si subito apparuerit aurora arbitrantur umbram mortis. Reputant peccatum mortale facere festum conceptionis.

Guillaume n'a pas de doute sur la légitimité de la fête, qui est tout à fait attestée, d'après les témoignages de l'époque et les sources notamment liturgiques. On s'étonne de l'opinion si négative qu'il attribue à ces *aliqui* – peut-être Jean de Pouilly –, qui considèrent cette fête comme un péché mortel, alors qu'un consensus tacite semblait au contraire exister sur la possibilité de célébrer la fête de la Conception.

Dans les faits, les ordres religieux adoptent progressivement la fête à partir du début du XIVè siècle, ainsi les Carmes vers 1306, les Chartreux en 1333, les Dominicains en 1388 pour l'obédience d'Avignon. Les Franciscains furent les premiers à entériner la pratique de la fête lors du chapitre général de l'ordre à Pise en 1263. Lorsque Guillaume de Sauqueville compose son sermon, la pratique semble très répandue. Etienne de Bourbon, on l'a vu, avait déjà mis en avant une opinion prudente, bien avant Guillaume de Sauqueville. L'ordre dominicain ne réagit pas d'une voix unanime sur cette question, et ce depuis longtemps. Il reste tout de même aux théologiens à se mettre d'accord, et le dernier obstacle se trouve là, à l'université de Paris. Les témoignages les plus favorables à la fête de la Conception restent la plupart du temps sur le terrain de la pratique, et le discours adopte volontiers un ton militant, comme dans le sermon de Guillaume de Sauqueville. Ce dernier préconise avec intelligence une pratique, il est un des rares à dissocier fête et théologie.

III - Face aux pouvoirs spirituel et temporel

La vision que porte Guillaume de Sauqueville sur le monde religieux de son époque – expression très générale que nous allons préciser, et qui concerne avant tout la hiérarchie ecclésiastique – est très révélatrice des tensions qui animent des hommes d'Eglise confrontés à la nécessité de mener une carrière qui leur permette de vivre décemment, tout en accomplissant leur office, mais aussi, probablement, d'un état d'esprit plus largement partagé dans la population du royaume, et qui vise la « mauvaise vie » du clergé. Deux questions reviennent sans cesse sous la plume du dominicain : la décadence des mœurs du clergé, qui ne se trouve plus, selon lui, en position d'offrir aux fidèles une image exemplaire, et une forte insatisfaction sur la façon dont les bénéfices ecclésiastiques sont attribués. Il est important de noter d'emblée que ces deux critiques font partie des lieux communs de la littérature médiévale dès le XIIIè siècle et ce pour plusieurs siècles et qu'on les retrouve sous la plume des prédicateurs, mais aussi des fabulistes [424] . Guillaume de Sauqueville reprend donc ces poncifs et les mêle à ses propres récriminations. Il fait néanmoins preuve d'une virulence peu commune.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

A. La position d'un *pauper clericus* : le thème de la décadence des mœurs

Guillaume de Sauqueville mêle des récriminations variées contre le clergé dans son ensemble [425] . Il s'attaque aussi bien aux *canonici* qu'aux *clerici*. Naturellement, il épargne complètement les mendiants, mais simplement parce qu'il n'en parle pas. Guillaume a des propos très durs à l'égard des ecclésiastiques, et les pires défauts leur sont attribués : cupidité, négligence dans leur service, vanité, paresse. Le sermon 8 est particulièrement dur à leur égard, Guillaume y consacre de longs passages au problème de la décadence du clergé, comme celui-ci (f. 18rb-va) :

Quidam enim congregantur ad eam propter miluum : congregantur illi qui aggregantur filiis ecclesie, fiunt canonici, curati, archidyaconi, magis propter temporale commodum, non ut defendantur contra dyabolum. Sunt aliqui tales. Probatio quod sic : uidebitis canonicos qui raro uel numquam intrabunt ecclesiam, saltem chorum non intrant, nisi quando debent lucrari peccuniam. Ex quo peccuniam lucrati sunt, statim incompleto officio chorum dimittunt. Signum manifestissimum est quod ipsi currunt ad ecclesiam solum propter cibum.

Le prédicateur propose une comparaison entre l'Eglise et la poule : de même que la poule protège ses petits des attaques du milan en les prenant sous son aile, de même l'Eglise protège les chrétiens des attaques du diable. Mais, selon lui, c'est surtout par intérêt personnel et malsain que les ecclésiastiques profitent de la protection de l'Eglise, ils n'offrent rien en retour. Dans le sermon 14, il revient sur cette idée de l'action stérile des clercs (f. 34vb) :

Videbitis iterum subtiles clericos et ingeniosos qui totum tempus suum ponunt in studio quorumdem subtilium et inutilium ad salutem ad quid ut nomen habeant, ut sint famati et nominati.

Leur action est stérile pour l'Eglise, mais pas pour eux : d'un point de vue matériel, Guillaume reproche à ces clercs d'être conduits par leur intérêt personnel, qui les pousse à rechercher deux choses, la richesse et la gloire. Cupidité et vanité, voilà quels sont, selon lui, les deux défauts majeurs des hommes d'Eglise de son époque. Le thème du prélat cupide revient donc à plusieurs reprises dans les sermons, comme dans le sermon 106 où il est même présenté comme l'interprétation du nom Balthasar (f. 236rb-va) :

Et ibi (Dan. 5, 30) dicitur quod eadem nocte interfectus est Balthasar, absorbens diuitias interpretatur, et significat prelatum cupidum qui sua cupiditate absorbet et spoliat ecclesiam suam ; qui, propter hoc quod bona ecclesie male expendit et uilibus personis tribuit, mortem peccati incurrit.

[424] **Jean-Charles Payen, « La satire anticléricale dans les œuvres françaises de 1250 à 1300 », dans 1274, année charnière. Mutations et continuités , colloque CNRS 1974, Paris : CNRS, 1977, p. 261-280. L'auteur revient sur l'anachronisme des mots qu'il emploie en titre de son article et ajoute, dans sa typologie des critiques contre le clergé, les attaques qui se multiplient contre les ordres mendiants à partir de 1250, et qui sont naturellement absente des sermons de Guillaume.**

[425] Cinq sermons montrent des critiques contre le clergé, il s'agit des sermons 8, 14, 60, 63 et 106. Dans le sermon 93, Guillaume met en scène un évêque mis en accusation.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Jamais Guillaume ne cite de nom de personne. Ces critiques se veulent de portée générale, en tout cas pour un lecteur moderne ; peut-être les allusions étaient-elles plus limpides pour un lecteur médiéval [426] . Deux passages ont cependant retenu l'attention et ont donné lieu à une interprétation directe, ils se trouvent dans le sermon 16 (f. 42rb-va) :

Rota uel currus non excitatur ad motum nisi quando animal est currui copulatum. Multum enim esset mirabile quod equus exiens Parysius in stabulo regis moueret currum exeuntem Andegauis in curia episcopi. Quando autem equus est currui copulatus, si currus corruat uel titubet, non imputatur rotis set animali trahenti. Dixi a primo quod rote que subsunt currui sunt populares qui uoluuntur in rota fortune et subsunt cure uiri ecclesiastici. Quicumque ergo habet curam animarum debet trahere unum magnum currum.

Et quelques lignes plus loin :

Quomodo est hoc possibile quod currus bene incedat, quoniam habet curatus uel episcopus in dyocesi Andegauensi, quando per totum annum uel maiorem partem anni iste est separatus a cura, stat Parysius in curia regis, intendens cauis uel secularibus negotiis ? Certe uidetur mihi ualde mirabile et uidetur impossibile.

L'homme d'Eglise se doit de tenir les rênes de son char, de sa paroisse, pour avancer correctement, c'est-à-dire pour le bien de tous. Ici, Guillaume s'en prend manifestement à l'évêque d'Angers, accusé d'assister le roi de France une bonne partie de l'année, et donc de délaisser ses ouailles. Qui peut être cet évêque indigne ? Il ne peut s'agir d'une allusion à un passé trop éloigné, sans quoi personne, à Paris, ne pourrait comprendre pourquoi cet exemple est choisi. Plusieurs noms sont dès lors possibles [427] , compte tenu de l'amplitude chronologique du recueil de sermons : Guillaume Le Maire, évêque de 1291 à 1317, date de sa mort, puis son successeur Hugues Odard, qui occupa la fonction jusqu'en 1322, et enfin Foulques Mathefelon, évêque de 1324 à 1355. Des trois personnages, c'est Guillaume Le Maire dont l'Histoire a retenu le nom. Il a eu en effet un destin qui dépassa largement son diocèse d'Angers et ce fut un personnage bien connu à la cour du roi de France [428] . Ses successeurs ont simplement laissé l'image d'évêques assurant traditionnellement leurs fonctions dans leur diocèse. Guillaume Le Maire est élu évêque le 18 avril 1291. C'est un farouche défenseur des droits de l'Eglise face aux officiers royaux : en 1298, il va jusqu'à excommunier le bailli d'Angers, David de Sesmaisons. Il n'eut de cesse, au long de son épiscopat, de marteler les règles de la discipline ecclésiastique, ce qu'attestent les statuts synodaux, ainsi que la force de l'autorité épiscopale. Surtout, s'adressant au roi à de multiples reprises, il lui rappelle le

[426] Outre le cas des Templiers, les « affaires » concernant des membres de l'Eglise sont nombreuses dans le premier quart du XIVè siècle : en 1302 débute le procès de Guichard, évêque de Troyes, pour divers motifs dont la fraude fiscale. En 1317, c'est Hugues Géraud, évêque de Cahors, qui est traîné en justice pour avoir attenté à la vie du pape ; il sera brûlé vif. En 1318, c'est au tour de l'archevêque d'Aix, Robert de Mauvoisin, d'être mis en accusation pour chantage, blasphème, luxure, et d'autres motifs encore. L'affaire Bernard Délicieux éclate juste après. Voir Joseph Shatzwiller, Justice et injustice au début du XIVè siècle. L'enquête sur l'archevêque d'Aix et sa renonciation en 1318, Rome : Ecole française de Rome, 1999.

[427] P. Gams, Series episcoporum Ecclesiae catholicae, Ratisbonne : G. Manz, 1873, p. 489. Jean-Michel Matz, François Comte, Fasti ecclesiae gallicanae, t. 7 : diocèse d'Angers, Turnhout : Brepols, 2003, p. 162-169.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

respect dû aux libertés et anciennes coutumes, en particulier en ce qui concerne la fiscalité, et la fidélité qu'il doit au service de l'Eglise. Un discours très traditionnel, donc, que Joseph Avril qualifie même d'archaïsant, et qui, joint à ses récriminations écrites, contribue à forger une image un peu stricte du personnage. Par ailleurs, il est certain que Guillaume Le Maire se déplaçait peu : en 1299, il est à Sens, pour présenter au roi une somme de récriminations ; il participe en 1302 à l'assemblée de trois états, qui décida, en pleine crise politique entre le royaume et la papauté, de soutenir Philippe le Bel face au pape Boniface VIII. En 1311 il se rend au concile de Vienne. Cette volonté très tatillonne de faire respecter la norme religieuse et de se poser en champion de l'orthodoxie a pu irriter ceux qui, comme Guillaume de Sauqueville, y voyaient surtout une contradiction avec la pratique de Guillaume Le Maire, s'il passait l'essentiel de son temps à la cour, comme le dominicain l'en accuse. Peut-être était-il au courant de rumeurs ou de faits concernant la présence à Paris de Guillaume Le Maire. Mais nous en sommes réduits aux conjectures, ce dernier fait n'étant attesté nulle part.

Les défauts critiqués par Guillaume de Sauqueville font partie des clichés prêtés aux ecclésiastiques, ils ont une valeur finalement anecdotique et ne peuvent étonner l'historien. Ils sont en revanche très riches d'enseignement sur l'évolution des mentalités au début du XIVè siècle. On constate tout d'abord que le sermon est le lieu d'une prise de parole que l'on qualifierait aujourd'hui d'engagée. Dans un contexte où sa parole ne peut passer inaperçue, à Paris, dans ses écrits de membre de l'université, Guillaume se met en position de critiquer l'un des pouvoirs dominants de la société. Même s'il n'est pas un acteur intellectuel de premier plan en ce début de XIVè siècle, Guillaume n'hésite pas à sortir de son rôle de prédicateur au sens le plus traditionnel : il n'est plus seulement question du salut, de l'au-delà, de morale chrétienne, il s'agit aussi pour lui de porter un regard lucide, et désabusé dans son cas, sur l'Eglise dans son ensemble. On note aussi sa position en retrait par rapport à son appartenance à un ordre mendiant : il vise les *clerici*, les *canonici*, et cette vision globale lui permet d'avoir un discours de portée plus générale. Ce n'est pas uniquement le dominicain qui parle quand il s'attaque aux prélats cupides : il échappe largement aux problèmes matériels que rencontrent les clercs parisiens, mais il semble faire siens leurs problèmes, comme on le verra au sujet des bénéfices ecclésiastiques. Enfin, Guillaume aboutit à une conclusion particulièrement sombre sur l'état de l'Eglise, et c'est une sorte de constat d'échec (sermon 106, f. 235ra) :

Ecclesia hodie est plena brigis et dissensionibus, potissime inter custodes

[428] B. Hauréau, « Guillaume le Maire », dans Histoire littéraire de la France, Paris : Imprimerie nationale, 1893, t. 31, p. 75-94. Joseph Avril, « Guillaume Le Maire, évêque d'Angers (1291-1317) », dans Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris, 1988, t. 22-23, col. 932-933. Le livre de l'abbé Tresvaux, Histoire de l'Eglise et du diocèse d'Angers, Paris-Angers, 1859, bien qu'assez ancien maintenant, donne les grandes lignes de l'action de ces trois prélats (t. 1, p. 260-266 pour Guillaume Le Maire, p. 266-267 pour Hugues Odard et p. 267-271 pour Foulques Mathefelon). Joseph Avril, « La conception du pouvoir politique d'après les écrits de Guillaume le Maire, évêque d'Angers (1291-1317), dans Eglises et pouvoir politique. Actes des journées internationales d'histoire du droit d'Angers (30 mai-1er juin 1985), Angers : presses de l'université d'Angers, 1987, p. 117-134. Les écrits de Guillaume Le Maire sont précieux pour comprendre le personnage : il est l'auteur d'une compilation de statuts synodaux et surtout d'un Livre, connu sous le nom de Liber Guillelmi Majoris, rassemblant le récit de son installation à l'évêché et des actes administratifs divers. Voir l'édition du Liber que fit Célestin Port, dans Mélanges historiques. Choix de documents, t. 2, Paris : Imprimerie nationale, 1877, p. 187-569.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ecclesie rixantur ad ciuitatem et causa rixe eorum uidetur esse illa quam recepimus inter canes.

Guillaume a déjà eu l'occasion de glisser une remarque semblable sur l'inaptitude de la prédication à lutter contre ce qui est à ses yeux une pensée hérétique [429] . Dans le dernier sermon de la collection, il fait allusion aux tensions qui agitent l'Eglise : elles empêchent les *custodes*, les ecclésiastiques, d'accomplir leur mission, c'est-à-dire de protéger convenablement la cité [430] . D'un point de vue spirituel, Guillaume considère donc la société comme menacée et démunie. Les ecclésiastiques, par leur mauvaise conduite, ne peuvent plus être un guide pour les chrétiens ; bientôt plus rien ne caractérisera leur statut d'hommes d'Eglise (sermon 8, f. 20va) :

Clerici enim non utuntur ueste pertica sicut layci et uere timeo ne minus sit in eis de candore munditie et de uigore constantie quam in laycis.

Ils ont failli dans leur rôle d'exemple pour les laïques. La conséquence est que les prédicateurs comme Guillaume n'ont plus de prise sur la société : la parole est désormais inefficace (sermon 8, f. 20ra).

Unde hoc quod argumenta nostra non habent efficaciam nec bonam consequentiam, tota die predicamus et arguemus contra uitia et quasi nullus fructus consequitur. Certe causa est, quia premisse argumentes sunt de dicto solum quia dicunt et non faciunt, ymmo quod uerbis predicant, moribus impugnant.

Guillaume appuie ce constat sur deux *auctoritates* lourdes de sens, l'une de Jean Crisostome et l'autre de saint Grégoire, qui confortent l'idée que la vie religieuse soit être irréprochable. Guillaume semble amer et impuissant face à cette situation : espère-t-il provoquer un sursaut de courage et d'énergie parmi son public ? Ou sent-il que sa lucidité n'est pas partagée par tous ? Si les critiques qu'il adresse au clergé sont traditionnelles, son constat en revanche paraît poussé assez loin dans le pessimisme.

B. La course aux bénéfices ecclésiastiques : lieux communs et critiques réelles

Les bénéfices ecclésiastiques sont le sujet de prédilection de Guillaume de Sauqueville [431] . Les sermons offrent de nombreux passages consacrés aux deux éléments centraux,

[429] Voir, au sujet d'Averroès, p. 130.

[430] Dans le sermon 17 (f. 46va), Guillaume va même jusqu'à suggérer une action des laïcs contre leur curé s'ils le trouvent inapte à ses fonctions : contra nos enim qui sumus testes Dei ad plebem, tot possunt excipi in doctrina et uita quod testimonium nostrum quasi nemo accipit. Quare non potest accipere laycus contra curatum suum quem uidet hominem criminosum ?

[431] Le thème des bénéfices ecclésiastiques est abordé dans plusieurs sermons : l'attribution des prébendes, des revenus et bénéfices vacants dans les sermons 11, 13, 14, 16, 19, 57, 63, 85, 95, 99 et 106 ; la mauvaise utilisation des bénéfices ecclésiastiques dans les sermons 77, 99 et 106. De même, Guillaume connaît aussi le système d'attribution en cour papale : l'audience, les grâces dans les sermons 15, 24, 29 et 103, les légats du pape dans le sermon 74, et l'attribution des bénéfices dans le sermon 63.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

le *beneficium* et la *prebenda*. Rappelons la définition du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* : le bénéfice ecclésiastique est un droit de jouissance que détient un fonctionnaire ecclésiastique sur les revenus de la dotation d'une fonction qu'il remplit en vertu de l'autorité ecclésiastique, à titre viager et inamovible [432] . Du point de vue du lexique, le dominicain n'entre pas plus avant dans le détail des bénéfices : les deux termes sont utilisés indifféremment. Le terme de *prebenda* n'est pas employé dans le sens de revenu destiné à un chanoine, mais comme un simple synonyme de *beneficium*. Guillaume ne donne pas non plus d'exemple précis de bénéfice attribué ni ne cite de cas concret. Il se concentre précisément sur la question de l'attribution des bénéfices ecclésiastiques et l'on constate qu'à ses yeux, le système qu'il voit fonctionner est mauvais dans son ensemble. Jean Gaudemet [433] , dans son introduction au livre de Michèle Bégou-Davia, indique les éléments fondamentaux de la question des bénéfices ecclésiastiques au début du XIVè siècle : « Constitué le plus souvent d'une dotation foncière, le bénéfice devait, par les fruits et revenus de celle-ci, assurer les besoins matériels du clerc qui en était doté. Le bénéfice était en principe lié à l'office en vue duquel le clerc avait été ordonné ou institué. […] La dissociation entre office et bénéfice, qui, peu à peu, et pour de multiples raisons, devint fréquente, fit des bénéfices l'enjeu de compétitions ; de leur attribution un moyen de gouvernement, parfois de pouvoir, trop souvent de récompense des services et des fidélités. Le désordre bénéficial ne fut pas la moindre cause de la crise qui secoua l'Eglise des XIVè et XVè s en Occident. »

Le système bénéficial évolue profondément au cours du Moyen Âge : fondé sur le principe d'une « affectation permanente des revenus d'un bien temporel à l'entretien d'une fonction spirituelle [434] », il évolue peu à peu vers une fusion entre le bénéfice proprement dit et la fonction à laquelle il est attaché. Dans le domaine religieux, on parle donc de bénéfices majeurs pour désigner épiscopat et abbatiat, normalement soumis à l'élection, et de bénéfices mineurs au sujet des cures, canonicats et priorats, en principe

[432] La bibliographie concernant les bénéfices ecclésiastiques est énorme. Nous ne citerons que les titres directement utiles à la compréhension de la question chez Guillaume de Sauqueville. Pour faire le point sur la définition du beneficium, voir « Bénéfices ecclésiastiques », dans Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris : Letouzey, t. 7, col. 1237 sqq. Guillaume Mollat, La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378), Paris : De Boccard, 1921. Louis Caillet, La papauté d'Avignon et l'Eglise de France. La politique bénéficiale du pape Jean XXII en France (1316-1334), Paris : PUF, 1975. Jean Gaudemet, La collation par le roi de France des bénéfices vacants en régale des origines à la fin du XIVè siècle, Paris : Leroux, 1935. Gabriel Le Bras, Institutions ecclésiastiques de la Chrétienté médiévale, Paris : Bloud et Gay, t. 2, p. 282-295. Michèle Bégou-Davia, L'interventionisme bénéficial de la papauté au XIIIè siècle. Les aspects juridiques, Paris : De Boccard, 1997. Pascal Montaubin, Le gouvernement de la grâce. La politique bénéficiale des papes au XIIIè siècle dans la moitié nord du royaume de France, thèse de doctorat, dir. Pierre Toubert, université Paris I, 1998. Sur l'administration de la papauté d'un point de vue plus général, voir : Aux origines de l'état moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde org. par l'Ecole française de Rome (Avignon, jan. 1988), Rome : Ecole française de Rome, 1990. Enfin, pour un point de vue précis sur le clergé paroissial, voir Leonard E. Boyle, « The constitution Cum ex eo of Boniface VIII », dans Mediaeval studies, 24, 1962, p. 263-302.

[433] Michèle Bégou-Davia, L'interventionisme bénéficial…, p. 8.

[434] Gabriel Le Bras, Institutions ecclésiastiques…, p. 14.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

désignés. Mais la papauté, dès le XIIè siècle, multiplie les interventions pour reprendre en main la collation des bénéfices au détriment des collateurs habituels, dont le roi de France : en vertu de leur primauté, les papes définissent des conditions de plus en plus nombreuses qui les autorisent à nommer eux-mêmes le titulaire, comme le droit de réserve, le droit de dévolution [435] . Ce sont les papes d'Avignon qui porteront cette politique à son point culminant. Les conséquences sont alors multiples et visibles particulièrement au XIVè siècle : les conflits avec les collateurs se multiplient et, surtout, la Curie voit affluer des demandes sans cesse plus nombreuses de la part d'ecclésiastiques en quête de bénéfice. La papauté accorde aussi des grâces expectatives, qui permettent d'attribuer un bénéfice non vacant, et tolère le cumul des bénéfices, malgré quelques tentatives de limitation des abus. Se met donc en place un système administratif lourd pour gérer ce prolifique système de collation. Les sermons de Guillaume de Sauqueville permettent de se placer non pas à l'intérieur du système, pour en connaître les rouages, mais plutôt du côté de l'opinion publique : la collation des bénéfices est devenue une question de société, révélant les tensions dans l'université et dans le monde ecclésiastique [436] .

Guillaume de Sauqueville connaît très bien le circuit d'obtention d'un bénéfice ecclésiastique en cour de Rome. Plusieurs sermons témoignent du fonctionnement de la cour du pape, notamment des audiences et des étapes que suivent les candidats. Ainsi dans le sermon 24 (f. 66rb-va puis 66vb) :

Illi qui uadunt ad curiam ut impetrent gratias a summo pontifice uocantur romipeta. Romipete sunt qui romanam curiam uel romanum pontificem petunt. Romipeta, nisi uelit de curia uacuus redire, debet facere ista tria, primo petitiones apud se formare et in scriptis redigere, secundo cedulam scriptam diligenter inspicere et eam corrigere, ne aliud sit in ea quod debeat summo pontifici displicere, tertio petitiones scriptas et diligenter correctas referendario summi pontificis presentare.

Le sermon 24 comporte de nombreux passages consacrés au protocole à suivre pour rédiger une demande en bonne et due forme, puis pour la présenter au pape [437] . Guillaume s'attache spécialement au rôle du référendaire, qui se charge de transmettre la

435 Bernard Guillemain, La politique bénéficiale du pape Benoît XII (1334-1342), Paris : Honoré Champion, 1952, p. 21 : « A la mort de Jean XXII, les cas dans lesquels le pape conférait les bénéfices étaient si nombreux que les droits des électeurs aux bénéfices majeurs (évêque, abbé) et ceux des collateurs ordinaires aux bénéfices mineurs étaient atteints d'une irrémédiable décadence. Les réserves, les mandats de provision, les grâces expectatives et les commendes concouraient à ce résultat. » Dès les premiers temps de son pontificat, Jean XXII a notamment promulgué, le 15 septembre 1316, la constitution Ex debito, qui donne la longue liste des cas qui autorisent le pape à nommer les bénéficiaires.

436 Charles de Miramon, « La place d'Hugues de Saint-Cher dans les débats sur la pluralité des bénéfices (1230-1240) », dans Hugues de Saint-Cher († 1263) bibliste et théologien, ed. L.-J. Bataillon, G. Dahan et P.-M. Gy, Turnhout : Brepols, 2004, p. 341-386.

437 Andreas Meyer, « Les littere in forma pauperum. Aspects socio-historiques des provisions pontificales », dans Aux origines de l'état moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole française de Rome (Avignon, 23-24 jan. 1988), Rome : Ecole française de Rome, 1990, p. 315-327. L'étude d'A. Meyer porte sur l'année 1407.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

demande au pape, puisque le prétendant ne peut rencontrer le pape directement. Il ne parle pas de la collation des bénéfices par le roi de France : le seul pouvoir d'attribution qu'il mentionne est celui du pape. D'un point de vue théorique, l'usage d'un bénéfice paraît clair, tel qu'il le dit dans le sermon 99 (f. 219rb) :

Circa secundum nota quod ad hoc sunt data ecclesiastica beneficia ut beneficiati supportent peccata populi apud Deum per orationum suffragia.

Le clerc en possession d'un bénéfice doit en quelque sorte restituer la valeur de son bénéfice au profit des pécheurs, Guillaume insinue que le clerc ne possède donc pas en propre son bénéfice. Il souligne cette idée par une citation de saint Bernard : « Les biens des églises sont le patrimoine des pauvres. » Cette définition évacue même l'idée simple selon laquelle le bénéfice doit assurer la subsistance de son titulaire. Le dominicain lie la notion de bénéfice à la mission conférée à l'ecclésiastique de guider les fidèles vers leur salut. Guillaume affectionne cette vision des bénéfices volontairement éloignée de la réalité et des contingences matérielles. Ainsi dans le sermon 11 (f. 25vb), il explique quel devrait être selon lui le meilleur critère d'attribution des bénéfices :

Hoc certe deberet habere locum uulgare prouerbium : « Iuxta talem formam, tale calciamentum », quia beneficia ecclesiastica deberent distribui secundum mensuram ualoris personarum, ut semper melior persona haberet melius et maius beneficium. Propter hoc fuit primitus inuenta illa distributio formarum romana de forma pauperum et aliis formis, [ut] fieret iuxta formam calciamentum, ut beneficia distribuerentur secundum merita personarum. Videamus si sit bene iuxta formam calciamentum quando uni uiro litterato, prouecto, morigenato, uix confertur unum miserum beneficium et tamen hoc est ualde iniustum. Non est facere « iuxta talem formam, tale calciamentum ».

Guillaume propose pour les clercs bénéficiés une sorte de rétribution au mérite [438] . Les riches et les puissants ne seraient donc avantagés par rapport aux pauvres clercs sans renommée, on tiendrait compte de la valeur de la personne. Malgré ces opinions très abstraites sur la notion de bénéfice ecclésiastique, on voit bien qu'en réalité, le dominicain est au contraire entièrement immergé dans les implications matérielles du système bénéficial. Il sait très bien ce qu'engendre la collation telle qu'elle est pratiquée à l'époque ; pour illustrer cela, il emploie même une comparaison abrupte : les bénéfices sont comme des os jetés aux chiens [439] . Et de même que les chiens se battent pour un os, de même on assiste à de violentes disputes entre ceux qui briguent des bénéfices. Guillaume de Sauqueville est donc très lucide sur le système en place, il voit la cupidité des candidats [440] , mais aussi la pauvreté de certains clercs, auxquels le bénéfice doit fournir les moyens de vivre. C'est l'occasion pour lui de fournir une définition du bénéfice

438 Cette façon d'envisager l'attribution des bénéfices est à mettre en relation avec la taxation des clercs en débat à l'époque. Voir, sur le sujet de la taxation des clercs en fonction du statut des personnes et des biens, le livre de Lydwine Scordia, « Le roi doit vivre du sien ». La théorie de l'impôt en France (XIIIè-XVè siècles), Paris : Etudes augustiniennes, 2005, p. 16sqq.

439 Sermon 14, f. 35vb : nota quod beneficia ecclesiastica optime dicuntur esse ossa.

440 Sermon 19, f. 53ra : hodie uerificatum est decretum : qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat ut non possit set ut prosit. Puto quod hodie deberet sic corrigi : qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat, non ut prosit set ut presit.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

beaucoup plus ancrée dans la réalité et nettement moins théorique que la précédente [441] (sermon 99, f. 219rb) :

Ecce quod beneficia sunt data pro officio et ideo in detrimentum anime sue recipit beneficium qui non exercet officium.

Le cumul des bénéfices est un problème soulevé à plusieurs reprises [442] et avec précision, comme dans le sermon 95 (f. 212va) :

Secundum ecclesie inferioris statuta, nullus potest simul possidere plura beneficia cum cura set uel plura sine cura uel saltem unum cum cura et aliud sine cura.

Le droit canonique interdit usuellement à un prêtre de tenir plusieurs églises. Cette règle est respectée jusqu'au milieu du XIIè siècle, puis, en 1179, le pape Alexandre III introduit la notion de dispense, qu'il applique pour sa part aux règles de mutation. Enfin, en 1215, le canon *De multa*, promulgué par Innocent III, autorise la dispense à la règle de l'interdiction de cumul. Le cumul des bénéfices va désormais se répandre, notamment dans le royaume de France, malgré quelques tentatives pour limiter cette évolution. Ainsi la constitution *Execrabilis*, promulguée en 1317, interdit de cumuler un bénéfice ayant charge d'âme avec plus d'un autre bénéfice non grevé du soin des âmes ; c'est à elle que faisait peut-être allusion l'extrait du sermon 95 cité ci-dessus. Guillaume aborde aussi le problème des grâces expectatives, qui permettent au pape de désigner le futur titulaire d'un bénéfice non vacant. On lit dans le sermon 29 (f. 81rb) :

De primo nota quod sede apostolica multum diu uacante in ecclesiis cathedralibus sunt nulli uel paucissimi exspectantes, set summo pontifice nouiter creato et eo faciente gratias generales, tunc in ecclesiis cathedralibus preter iam prebendatos sunt plurimi exspectantes, et hec est differentia inter exspectantes et iam prebendatos quia iam prebendati, ex quo possessionem habent et fructus prebende percipiunt, in tuto sunt si reuocentur gratie papales ; propter hoc nichil perdunt. Set exspectantes, nondum possessionem habentes nec fructus prebende percipientes, in periculo sunt si papa idem uel alius reuocet gratias concessas : ipsi totum amittunt nec de cetero habent ius in aliqua prebenda uacante nisi de nouo concedantur alie gratie.

Les grâces expectatives ont été définies comme favorisant avant tout les *pauperes clerici*, qui sont peu à peu définis au XIVè siècle comme les clercs qui ne possédaient ni expectative ni bénéfice ou qui ne tiraient de ses bénéfices qu'un revenu inférieur à 15 livres tournois [443] . Ils pouvaient alors prétendre à une grâce expectative *in forma*

[441] Cette définition se retrouve aussi, sous une autre forme, dans le sermon 16 (f. 41ra) : per alimentum coniunctum, intelligo beneficium ecclesiasticum officio clericali annexum ; ad litteram, in beneficio ecclesiastico non habent clerici nisi uictum suum : habentes alimenta et quibus tegamur (I Tim. 6, 8) ; hiis contenti sumus.

[442] Le cumul des bénéfices entraîne aussi la non résidence du titulaire. On lit ainsi dans le sermon 13 (f. 29vb) : causa est : unus et idem non potest deseruire duabus ecclesiis multum distantibus. Ideo ubi beneficia utriusque ecclesie, debentur habere residentia et seruicium personale. Qui uult beneficium in una tenere oportet beneficio alterius resignare.

[443] Magnus Ditsche, « Scholares pauperes. Prospettive e condizioni di studio degli studenti poveri nelle Università del Medioevo », dans Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento, 5, 1979, p. 43-54.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pauperum valable pour les bénéfices d'une valeur limitée [444] . C'est sous cet angle que Guillaume considère le système d'attribution des grâces : elles peuvent aider les clercs dans leur vie quotidienne, même si elles sont difficiles à obtenir. Il ne fait aucune allusion aux enjeux de pouvoir que cela dissimule : en effet le pape, par ce système, se substitue aux collateurs habituels, et surtout il engrange des revenus substantiels liés aux taxes bénéficiales [445] . Ces deux points sont laissés de côté par le dominicain. Guillaume de Sauqueville ne s'élève pas contre le système de collation peu à peu mis en place par la papauté [446] : à ses yeux, bien que perfectible, il n'est pas mauvais. Le problème se situe en bas de la hiérarchie ecclésiastique : ce sont les clercs qui peuvent poser problème parce qu'ils se disputent les bénéfices, pratiquent le cumul et n'assument plus correctement la *cura animarum*. Guillaume porte ce même regard indulgent sur la pratique de la résignation des bénéfices. Bien qu'interdite à l'origine, la résignation des bénéfices est peu à peu entrée en pratique : le titulaire pouvait alors librement renoncer à son bénéfice au profit d'un tiers ou pour l'échanger contre un autre. La constitution *Execrabilis*, interdisant le cumul, multiplia les cas de résignation. Malgré quelques tentatives, la papauté ne parvint à enrayer ni le cumul, ni la résignation. Pour Guillaume, la résignation n'est pas un problème en soi, elle permet en effet d'appliquer la règle du non cumul des bénéfices. Mais l'idée d'abandonner un bénéfice pour en obtenir un autre « meilleur » ne le gêne pas non plus. C'est même sur ce thème qu'il commence le sermon 63 [447] (f. 137vb) :

Qui habet modicum beneficium et officium in ecclesia parochiali, nisi sit fatuus, libenter resignat tale beneficium ut habeat prebendam cum dignitate in matrice ecclesia, in ecclesia cathedrali. Fatuus et infelix reputetur ille qui nollet hanc permutationem facere : resignare modico beneficio cum cura in ecclesia parochiali ut haberet pinguam prebendam etiam cum dignitate in ecclesia cathedrali.

Il ne s'agit ni d'ambition ni de convoitise : Guillaume établit toujours un lien avec la *cura animarum* que le titulaire doit assurer. Mais il reconnaît tout de même l'idée qu'un titulaire

444 Camille Tihon, « Les expectatives in forma pauperum particulièrement au XIVè siècle », dans Bulletin de l'Institut historique belge de Rome, 5, 1925, p. 51-188, spéc. chap. 2 p. 66sqq. Michel Mollat, La collation des bénéfices ecclésiastiques…, p. 32.

445 On estime que Jean XXII accorda 625 grâces expectatives en l'espace d'une seule année, la deuxième de son pontificat (voir Michel Mollat, La collation…, p. 71). Louis Caillet signale aussi que « sous Jean XXII, les taxes bénéficiales en provenance de tous les pays chrétiens représentent environ la moitié des 228 000 florins d'or encaissés annuellement par la chambre apostolique », dans La papauté d'Avignon et l'Eglise de France…, p. 25.

446 Jacques Guy Bougerol repère cette même façon d'analyser la situation chez les prédicateurs du XIIIè siècle, qui, dans quelques cas, peuvent paraître tout de même plus critiques à l'égard du pape. Voir J. G. Bougerol, « La papauté dans les sermons médiévaux français et italiens », dans The religious role of the papacy : ideals and reality, 1150-1300, ed. Christopher Tyan, Toronto : Pontifical institute of medieval studies, 1989, p. 247-275 (Papers in medieval studies, 8), p. 249 : « La seule requête présentée par les prédicateurs qui répondent ainsi à l'attente des fidèles, concerne la manière dont les prelati remplissent leur ministère ».

447 On lit aussi dans le sermon 99 (f. 221rb) : felicem reputat se curatus ecclesie parochialis habens modicum beneficium cum magna cura, si possit optinere beneficium et cum hoc dignitatem uel officium in ecclesia cathedrali.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

de bénéfice puisse légitimement se considérer comme mal doté, et à ce titre essaie d'obtenir un autre bénéfice. Enfin, le dernier problème que Guillaume signale au sujet des bénéfices ecclésiastiques est brièvement évoqué mais en même temps très révélateur de l'opinion publique, il s'agit des bénéfices ecclésiastiques occupés par des titulaires étrangers. L'allusion est claire dans le sermon 106 (f. 236rb) :

Set notandum quod uapores et exalationes que in una regione uirtute solis eleuantur aliquando, uirtute uenti deportantur ad alias regiones et ibi terram irrigant et infundunt et terra remanet arida et sterilis, de qua uapores predicti fuerunt eleuati. Sic propter uentum affectionis carnalis qui sufflat in cordibus multorum prelatorum, bona unius dyocesis ad alias regiones remotas transportantur, de quibus maneria ibi construuntur et redditus emuntur. Ecclesia a qua ista habita fuerunt et que inde seruiri et sustentari in paupertate et inopia remanentes.

En ce qui concerne les bénéfices majeurs, objets d'une convoitise particulière du fait des revenus qu'ils rapportaient tant au pape, grâce à la collation, qu'ensuite au titulaire, et au prestige dont ils étaient entourés, la politique bénéficiale des papes, dès Boniface VIII, aboutit à réduire au maximum le principe électif au profit de nominations faites directement par le pape, et à attribuer à des étrangers des bénéfices ecclésiastiques situés dans le royaume de France, sous l'effet de luttes d'intérêts ou de complaisance. Guillaume de Sauqueville vise aussi, plus précisément que la collation de bénéfices à des étrangers, l'entourage de ces prélats, souvent originaires du même pays : Pascal Montaubin [448], dans une étude sur le diocèse de Cambrai, parle même de « colonisation bénéficiale ». Il ne note pourtant pas de réaction xénophobe dans la ville de Cambrai et estime que « d'une manière générale, dans le royaume, les critiques contre les clercs bénéficiés en France restent sporadiques ». Chez Guillaume de Sauqueville, nous avons bien une réaction contre ce type de collation et les conséquences qu'elle entraîne pour le diocèse, c'est-à-dire une nette perte de revenus au profit d'étrangers. Dans la réalité, l'occupation de bénéfices français par des ressortissants de royaumes étrangers est restée extrêmement limitée en ce qui concerne les bénéfices majeurs. P. Montaubin recense seulement cinq évêques italiens entre 1200 et 1350. Il en va autrement pour les bénéfices mineurs. « Certaines églises furent néanmoins véritablement colonisées au bout de décennies de collations romaines », note P. Montaubin, qui donne l'exemple du chapitre de Chartres : vers 1303, il comptait 16 chanoines italiens, soit 20% de l'effectif capitulaire [449]. Sans disculper l'évêque, qui peut être aussi coupable d'enrichissement, Guillaume de Sauqueville ajoute une critique contre l'entourage cupide de l'évêque :

[448] Guido Collemezzo est évêque de Cambrai de 1296 à 1306. Originaire d'Italie, sa famille est une habituée de la curie et plusieurs de ses membres ont pu mener une carrière internationale par l'obtention de grâces papales. Le diocèse de Cambrai n'était certes pas le plus riche du royaume et était bien éloigné de l'Italie, mais il offrait à son titulaire des revenus très intéressants. De plus, « Guido n'était pas le seul Italien à Cambrai : de nombreux compatriotes occupent des places dans les chapitres séculiers de la ville et du diocèse. Le chapitre cathédral présente le cas le plus spectaculaire de cette colonisation bénéficiale ». L'attribution par l'évêque de prébendes du chapitre cathédral lui permit de développer un véritable réseau de clientélisme. Voir Pascal Montaubin, « Avec de l'Italie qui descendrait l'Escault. Guido da Collemezzo, évêque de Cambrai (1296-1306) », dans Liber largitorius. Etudes d'histoire médiévale offertes à Pierre Toubert par ses élèves, ed. D. Barthélémy et J.-M. Martin, Genève : Droz, 2003, p. 477-502.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Facta fuit fecunda Rachel, que interpretatur ouis uel uidens Deum, sorore eius sterili permanante, et significat quod carnales amici prelatorum uiles et ydiote ditantur de bonis ecclesie ubi sancti uiri et litterati permanent pauperes et egeni…

L'attaque est vive et provient d'une interprétation du nom de Rachel plutôt inhabituelle ; le dominicain emploie des adjectifs particulièrement péjoratifs (*uiles, ydiote*), ce qui donne le sentiment qu'il vise une personne ou un cas particulier, mais, comme à son habitude, il ne cite aucun nom.

L'usage abusif des bénéfices ecclésiastiques (cumul, résignation) est une question débattue par les intellectuels depuis le XIIIè siècle. La tendance générale est alors plutôt à la condamnation de la pratique du cumul, même si certains, comme Pierre le Chantre, le pratiquent eux-mêmes, ou si d'autres distinguent des cas où elle peut être tolérée, en raison notamment de la rareté des clercs et de l'exiguïté de certains bénéfices [450] . Qu'en est-il plusieurs décennies plus tard ? La question bénéficiale continue à susciter l'intérêt des intellectuels, puisqu'elle fait partie d'une réflexion plus large sur le lien entre *temporalia* et *spiritualia*. Les questions disputées à l'université de Paris témoignent de cet intérêt continu jusque dans les années 1320. Tous les éléments soulignés par Guillaume de Sauqueville dans ses sermons se retrouvent dans les questions disputées du début du XIVè siècle, qui se font l'écho des réflexions des théologiens autour de la collation des bénéfices et des abus qu'elle peut entraîner. Au tournant du XIIIè et du XIVè siècle, quelques grands théologiens, maîtres à l'université de Paris, ont en effet débattu à de nombreuses reprises de ce type de sujets : l'étude d'Elsa Marmursztejn [451] signale et analyse les questions disputées de Thomas d'Aquin, Gérard d'Abbeville, Henri de Gand et Godefroi de Fontaines sur le thème des *temporalia*. Les prébendes, le cumul des bénéfices sont des thèmes récurrents dans les quodlibets et questions disputées de ces auteurs [452] . Les similitudes thématiques sont donc nettes ; elles le sont aussi sur la forme adoptée puisque E. Marmursztejn [453] relève « l'absence de référence explicite au pape » : « le recours aux termes assez vagues de *prelatus* ou *episcopus* témoignent sans doute de la prudence requise dans la formulation des questions, mais aussi de la prise en compte des réalités pratiques : népotisme et pluralisme n'étaient vraisemblablement pas

449 P. Montaubin, « Etrangers en Chrétienté : clercs italiens en France et en Angleterre (fin XIIè-mi XVIè s) », dans L'étranger au Moyen Âge. Actes du XXXè colloque de la SHMESP (Göttingen, 1999), Paris, 2000, p. 233-244, ici p. 236-237. Voir aussi J. Coste, A. Paravicini Bagliani, « Ecclesiastici italiani canonici in Francia al tempo di Bonifacio VIII », dans Echanges religieux entre la France et l'Italie du Moyen Âge à l'époque moderne, ed. M. Maccarrone et A. Vauchez, Genève, 1987, p. 45-62. Le cas de la famille Colonna a été étudié en détail : Andreas Rehberg, Kirche und Macht im römischen Trecento. Die Colonna und ihre Klientel auf dem kurialen Pfründenmarkt (1278-1378), Tübingen : Max Niemeyer, 1999.

450 Charles de Miramon, art. cit., p. 353-357.

451 Marmursztejn Elsa, Un « troisième pouvoir » ? Pouvoir intellectuel et construction des normes à l'U de Paris à la fin du XIIIè siècle d'après les sources quodlibétiques (Thomas d'Aquin, Gérard d'Abbeville, Henri de Gand, Godefroid de Fontaines), thèse sous la dir. Alain Boureau, EHESS, 1999, t. 2, p. 363 sqq.

453 Marmursztejn Elsa, op. cit., p. 397.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

liés au seul interventionnisme pontifical. » Sur le fond, les points communs peuvent être relevés précisément, comme l'idée de la compétence du titulaire du bénéfice. De même que Guillaume propose l'attribution d'un bénéfice en fonction du mérite de l'impétrant, de même on retrouve dans les quodlibets cet argument de la compétence, qui vient dissocier les notions de bénéfice et d'office, pourtant liées par le droit canonique. Les théologiens s'appuient sur ce raisonnement pour justifier le cumul des bénéfices ; Guillaume de Sauqueville, quant à lui, reste plus nettement défavorable à cette pratique. Plus près de lui, dans les années 1310-1320, les traces sont plus rares de débats portant sur les bénéfices ecclésiastiques [454] . Le carme Gui Terré, qui devint évêque de Majorque puis d'Elne entre 1321 et 1342, obtint la maîtrise en théologie probablement en 1313, il fut l'étudiant de Godefroi de Fontaines. Ses quodlibets ont été soutenus entre 1313 et 1318. Aucun des six quodlibets dépouillés par l'abbé Glorieux ne comporte de question sur les bénéfices ecclésiastiques. Jean de Pouilly, théologien très actif durant cette période, connu pour ses prises de position radicales à l'encontre des Mendiants, n'a pas non plus laissé de question sur les bénéfices dans les cinq quodlibets datant de 1307-1312. On trouve tout de même quelques questions intéressantes dans le manuscrit lat. 15850 de la Bibliothèque nationale de France : Mgr Glorieux le décrit comme une compilation rédigée par Nicolas de Bar-le-Duc, évêque de Mâcon de 1286 à 1310, à partir de questions empruntées à divers maîtres parisiens dont il donne les noms. Nous trouvons là des traces de l'intérêt constant que suscitent les bénéfices ecclésiastiques chez les universitaires, comme par exemple Eustache de Grandcourt [455] qui discute la question : *utrum clericus intrans servitium alicujus magni domini ut citius sit beneficiatus, si obtineat, utrum peccet et teneatur resignare beneficium*, ou comme André du Mont-Saint-Eloi [456] sur cette question : *utrum adeptus beneficium per simulationem teneatur resignare*, ou enfin Pierre de Saint-Omer [457] qui discute la question : *utrum habens sufficiens bénéficium et cum hoc habet bona patrimonialia, possit illa distribuere pauperibus, fundum et totum*.

[452] Parmi les nombreuses questions disputées relevées par E. Marmursztejn, citons le quodlibet IX, 6 de Gérard d'Abbeville (utrum licitum sit habere plures prebendas absque dispensatione, dans BnF lat. 16405, f. 78vb), le quodlibet IX, 15 de Thomas d'Aquin (utrum habere plures prebendas sine cura animarum absque dispensatione sit peccatum mortale, ed. R. A. Gautier, vol. 1, p. 117-118), le quodlibet XI, 14 de Godefroid de Fontaine (utrum licitum sit alicui tenere plura beneficia, preter quam in duobus casibus, videlicet propter tenuitatem beneficiorum vel propter raritatem clericorum, ed. J. Hoffmans, Les philosophes belges, t. 5, p. 68) et le quodlibet IX, 23 d'Henri de Gand (utrum sacerdos habens competens beneficium possit aliud deservire pro lucro temporali, ed. R. Macken, Opera omnia, t. 13, 1983, p. 302-303).

[454] L'enquête a été faite à partir du dépouillement de l'abbé Glorieux : La littérature quodlibétique dans 1260 à 1320, Le Saulchoir Kain, 1925.

[455] Maître en théologie en 1291, signalé en 1314 comme ambassadeur de Robert d'Anjou auprès de Philippe le Bel, il est mentionné dans plusieurs quodlibets. Le quodlibet est cité dans P. Glorieux, La littérature quodlibétique…, p. 237, n° 105.

[456] Chanoine régulier, il prêche déjà en 1285 et en 1304 est donné comme taxateur des livres de l'Université. Voir son quodlibet dans P. Glorieux, op. cit., p. 242, n° 167.

[457] Maître en théologie en 1289, chancelier de Paris de 1296 à 1302 environ, Pierre de Saint-Omer fut ensuite consulté en 1308 sur l'affaire des Templiers. Voir son quodlibet dans P. Glorieux, op. cit., p. 238, n° 111.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Thomas de Bailly [458] , personnage important de l'université de Paris, a répondu à plusieurs reprises à des questions sur les bénéfices, mais ses œuvres sont légèrement antérieures à la période qui nous intéresse maintenant. Ainsi la question 18 de son quodlibet III porte sur la possession des bénéfices : *utrum doctores juris canonici et divini habentes plures prebendas vel beneficia in casu non licito, debeant puniri gravius quam simplices clerici hoc tenentes*. Il s'interroge aussi sur la pratique de la simonie, dans la question 11 du quodlibet V : *utrum vendere beneficium ecclesiasticum sit simoniacum ex natura ipsius contractus, aut sit simoniacum tantum necessario quia prohibitum*. Sans préjuger d'une enquête plus approfondie sur la période 1310-1320, il semble, par ce premier tour d'horizon, que la question des bénéfices ecclésiastiques ait peut-être perdu de son acuité chez les maîtres de l'université de l'époque, sans pour autant disparaître.

Quand Guillaume de Sauqueville aborde la question des bénéfices ecclésiastiques, ce n'est pas pour s'arrêter à des critiques sur les mauvaises pratiques qu'il peut constater. Il revient toujours à un discours théologique offrant une conclusion morale sur le salut : les bénéfices ecclésiastiques font partie de l'*Ecclesia militans*, l'Eglise ici-bas, la situation sera différente dans l'*Ecclesia triumphans*, et il faut donc se préparer tôt à ce changement.

C. Face au roi de France : la question de l'imposition des clercs

Guillaume de Sauqueville n'adopte pas le même langage quand il critique le gouvernement du royaume de France et les abus de l'administration. Il se place en position de sujet et d'ecclésiastique, et non plus seulement en homme d'Eglise. Il porte également un regard moins acerbe sur les abus qu'il constate : qu'il soit simple sujet du roi et/ou homme d'église, ce qu'il reproche à l'administration royale le place en position de victime, non plus de membre d'un groupe qui profite de la situation, comme dans le cas des bénéfices ecclésiastiques. Enfin, nous verrons que Guillaume se fait là encore l'écho d'opinions largement partagées dans la population, et dont la littérature nous donne d'autres exemples.

Guillaume parle clairement du roi, il ne le nomme pas mais emploie le terme *rex* alors que lorsqu'il aborde des questions spécifiquement religieuses, il use d'une extrême prudence à l'égard du pape. L'analyse du manuscrit et des sermons et ce que l'on sait de la vie de Guillaume de Sauqueville ont montré que nous nous trouvons certainement dans les années 1315, années cruciales pour la royauté française. Philippe le Bel, roi de France depuis 1285, est mort le 29 novembre 1314. Son fils aîné Louis de Navarre, dit le Hutin, couronné roi de Navarre en 1307, lui succède ; il a épousé Marguerite de Bourgogne, fille du duc de Bourgogne Robert II. Cette succession se déroule dans un contexte extrêmement tendu : la fin du règne de Philippe le Bel a été entachée du « scandale des brus », dont Marguerite de Bourgogne, accusées puis condamnées pour

[458] Licencié en théologie vers 1300, il devient chanoine et maître régent à Paris ; l'enseignement l'occupa longtemps : il est en 1314 proviseur du collège des Bons Enfants et pénitencier de Paris. Il fut chancelier de l'Université de 1316 à 1328. Il a laissé six quodlibets édités par P. Glorieux : Thomas de Bailly, Quodlibets, texte critique avec intro., notes et tables publiés par P. Glorieux, Paris : Vrin, 1960. Ces quodlibets, les seules écrits qu'il ait laissés, sont datés entre 1301 et 1307.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

adultère ; le grand maître des Templiers, Jacques de Molay, est brûlé vif à Paris ; enfin, les finances royales étant au plus mal, le roi a tenté de lever de nouveaux subsides en août, ce qui a provoqué le soulèvement de la noblesse, assemblée en ligues, et finalement a contraint Philippe le Bel à renoncer. Le règne de Louis X s'interrompt très tôt : le roi meurt le 5 juin 1316. Sa seconde épouse, Clémence de Hongrie, est enceinte. Le roi avait eu une fille, Jeanne, de son union avec Marguerite de Bourgogne. C'est la première fois qu'un roi capétien n'a pas de fils pour lui succéder. En vertu du droit de fief, Jeanne peut régner [459] , mais elle est très jeune, ce qui implique une régence. Et Philippe le Bel, pressentant peut-être un problème de succession après sa mort – déjà perceptible en 1314 puisqu'il n'avait alors que des petites-filles et que ses trois fils s'étaient brutalement retrouvés célibataires –, a promulgué la veille de sa mort des lettres patentes décrétant la masculinité pour l'apanage de Poitiers seulement. Philippe de Poitiers s'empare de la régence pour quelques mois seulement, puisque finalement, en novembre 1316, Clémence de Hongrie donne naissance à un fils, couronné roi sous le nom de Jean Ier. Mais l'enfant meurt cinq jours après le sacre, il a donc effectivement régné, mais cette fois rien n'est prévu pour sa succession. C'est Philippe de Poitiers, deuxième fils de Philippe le Bel et donc oncle de l'enfant, qui agit le plus rapidement : afin d'écarter sa nièce Jeanne de Navarre de la succession, il prépare un sceau, il réunit les grands présents au sacre et se présente comme le plus droit héritier du royaume. L'oncle supplante la fille : c'est la première application du principe de masculinité. L'acte fera jurisprudence et écarte désormais les filles de la succession [460] . Philippe V est sacré le 9 janvier 1317. Pour calmer les réactions d'opposition apparues notamment en Bourgogne, chez les grands féodaux, Philippe V convoque une assemblée à Paris composée de grands du royaume, de bourgeois, de docteurs de l'Université, qui confirme l'exclusion des femmes de la succession à la couronne. A sa nièce Jeanne, il reconnaît la garde de la Navarre et 15000 livres de rente. Elle épouse Philippe d'Evreux. En janvier 1322, à la mort de Philippe V, le principe de masculinité s'applique beaucoup plus aisément : le roi laisse quatre filles, et c'est son frère Charles IV qui lui succède, sans la moindre protestation. Les nombreux événements qui affectent la couronne de France entre 1314 et 1322, conjugués au flou chronologique qui entoure les sermons de Guillaume de Sauqueville, ne permettent pas de savoir exactement quel roi règne lorsque le dominicain rédige ses sermons. On note que l'un des thèmes préférés de Guillaume est justement celui des liens de filiation et des règles d'héritage, il aborde le sujet dans plusieurs sermons [461] , sans être plus précis.

[459] Jean Favier souligne : « Le droit des femmes à succéder à la couronne de France n'avait jamais été évoqué. Il n'avait d'ailleurs pas été davantage nié. Mais il était bien assuré que les femmes succédaient à d'autres royaumes et dans bien des fiefs, de tout rang. » Voir J. Favier, Philippe le Bel, Paris : Fayard, nouv. ed. 1998, ici p. 523. Sur le règne de Philippe le Bel, voir aussi John Reese Strayer, The reign of Philip the Fair, Princeton, 1980. Elizabeth A. R. Brown, The monarchy of Capetian France and royal ceremonial, Aldershot : Variorum, 1991. Bernard Guenée, L'Occident au XIVè et XVè siècles : les états, Paris : PUF, 1971. Pour ses successeurs, voir Raymond Cazelles, La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois, Paris, 1958.

[460] Andrew W. Lewis, Le sang royal. La famille capétienne et l'état, France, Xè-XIVè siècle, Paris : Gallimard, 1986. Paul Lehugeur, Histoire de Philippe le Long, roi de France (1316-1322). Vol. 1, Le règne, Paris, 1897. Elizabeth A. R. Brown, « The ceremonial of royal succession in capetian France : the double funeral of Louis X », dans Traditio, 34, 1978, p. 227-271.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Les évolutions qui ont marqué le règne de Philippe le Bel ont souvent suscité l'opposition dans le royaume : l'administration locale, renforcée et étendue, est jugée pléthorique et envahissante ; les conseillers du roi, nombreux et influents, ont mauvaise presse ; les relations avec l'Angleterre se tendent et la guerre déborde finalement en Flandre. Elle avait éclaté en 1297 en raison des interventions de Philippe le Bel dans le comté de Flandre. Ponctuée de changements d'alliance, de victoires et de défaites pour chaque camp, notamment la défaite française de Courtrai en 1302, le conflit se calme en 1305 avec la signature du traité d'Athis, très dur pour la Flandre. Mais le traité s'avère inappliquable parce que trop sévère, la population de Flandre est devenue farouchement hostile aux Français. Dès 1313 les osts de Flandre reprennent : Philippe le Bel prépare une nouvelle intervention, finalement annulée. Louis X, en 1315, entre à son tour en Flandre car le comte refuse de lui prêter hommage : cette désastreuse opération est connue sous le nom d'ost boueux et les troupes françaises se retirent piteusement de Flandres. Puis Philippe V, en 1319, organise une nouvelle opération en Flandre. Il faudra attendre 1328 et la victoire française de Cassel pour que la situation se calme un peu dans cette région.

Les exemples sont nombreux qui illustrent cette période marquée de grandes évolutions mais aussi de très fortes tensions. Guillaume de Sauqueville, quant à lui, ne retient dans ses sermons que le problème fiscal, qui pèse sur le règne de Philippe le Bel et que ni le roi ni ses successeurs immédiats ne sauront résorber. Dans un contexte d'infléchissement de la conjoncture économique, lié à la crise des revenus fonciers et à des difficultés monétaires, les besoins financiers du roi s'alourdissent : la guerre est presque permanente et l'administration s'est nettement étoffée. Philippe le Bel a été très inventif pour trouver de l'argent et a su mettre en œuvre des méthodes variées : certaines sont anciennes, comme les emprunts aux banquiers, les confiscations des biens des Juifs du royaume, les décimes prélevées sur le clergé. Le roi a aussi innové en jouant sur le cours des monnaies : c'est le début de l'instabilité monétaire, qui prendra de l'ampleur durant le XIVè siècle. Ce système le contraint ensuite à toujours chercher à revenir à la « bonne monnaie », réclamée par ses sujets, et donc à imposer des mesures strictes et impopulaires [462] . Enfin, la dernière possibilité dont a usé le roi est l'impôt. Mais il pose un problème de droit : c'est une mesure extraordinaire qui doit être justifiée. L'impôt est consenti occasionnellement, il n'a rien de régulier. Ainsi l'aide féodale est fournie pour la croisade ou pour la captivité, et le roi peut recourir à l'aide militaire due par tous les sujets, mais en cas de guerre seulement. Philippe le Bel crée donc un impôt direct sur le capital et sur le revenu de tous ceux qui ne portent pas les armes, prélevé aussi hors du

[461] On retrouve le thème de l'héritage dans les sermons 23, 30, 63bis et 74, le thème des liens de filiation, de l'ascendance et de la garde d'enfant dans les sermons 12, 18, 26, 74, 37, 60, 63bis, 78 et 104. Guillaume a tendance à dévaloriser l'ascendance maternelle, parfois au prétexte de naissance illégitime, comme dans le sermon 12 (f. 28va) : De secundo nota quod filius dicitur quia fit ut ille, unde filius qui non ymitatur conditiones patris dicitur degenerare. Modo magis est honorabile puero quod sit similis patri quam quod sit similis matri. De illo enim qui patri assimilatur, presumitur quod sit legitime natus ; quando autem in nullo est similis patri, presumitur quod sit bastardus. Dominique Boutet, « Entre le réel et l'imaginaire : les rivalités successorales et l'idéologie de la légitimité dans la littérature française du XIIè siècle », dans Royautés imaginaires (XIIè-XVIè siècles). Actes du coll. org. par le CHSCO de l'université Paris X-Nanterre sous la dir. de C. Beaune et H. Bresc, ed. A.-H. Allirot, G. Lecuppre et L. Scordia, Turnhout : Brepols, 2005, p. 5-18.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

domaine. Il s'ajoute à la décime du clergé. Quelle contrepartie offre-t-il ? Aucune le plus souvent, si ce n'est quelques promesses… Il réussit même à prolonger la perception de l'impôt alors que le royaume n'est plus en guerre. Mais le contexte économique a évolué : on assiste à un essoufflement économique, à la fin du règne, lié à une stagnation des rendements agricoles et à un développement commercial freiné, notamment à cause des perturbations monétaires. Les féodaux n'acceptent pas la pression fiscale exercée par le roi à un moment où eux-mêmes voient leurs revenus limités. Tout ceci conduit à la révolte en 1314 : le 1er août 1314, une assemblée de prélats, seigneurs et bourgeois est réunie à laquelle Enguerrand de Marigny expose les besoins du roi, notamment pour la guerre de Flandre. La noblesse de Bourgogne crée une ligue, elle s'allie avec la Champagne et le Forez. Peu de temps avant sa mort, le roi cède et annule l'impôt. Les ligues se calment sous Louis X, qui leur accorde des chartes en 1315. Mais l'évolution économique n'est pas plus favorable sous les règnes de Louis X et Philippe V, la pression fiscale ne diminue donc pas, d'autant que la guerre devient presque constante [463] .

Une fois ces éléments historiques précisés, observons les propos de Guillaume de Sauqueville. Il ne conteste pas le système fiscal dans son ensemble, ce qu'il pourrait aisément faire. Quelques jalons ont déjà été posés par des théologiens au sujet de la théorie de l'impôt, en particulier Thomas d'Aquin. Dans le *De regimine judaeorum ad ducissam Brabantiae*, rédigé à Paris en 1271, Thomas répond à une série de questions touchant au gouvernement royal, la sixième concerne la fiscalité : le dominicain légitime alors le prélèvement de l'impôt, dans l'intérêt commun, si les revenus du prince sont insuffisants et si une cause juste est donnée [464] . Guillaume, lui, ne nous livre pas de

[462] On trouve dans le sermon 63bis (f. 143rb) une allusion à la méfiance qu'occasionnent les variations du cours des monnaies et les dévaluations opérées à cette époque et qui conférèrent à Philippe le Bel la réputation d'un roi faux monnayeur : alio modo dicitur quod campsor computat quando monetam quam recipit numerat, ut eam in sacco uel archa ponat. Inter computare primum et secundum est differentia, quia in primo compoto recipiuntur libentius plumbei denarii quam aurei uel argentei. Ibi enim non attenditur ad ualorem set solum ad situm. Unde ostendit frequenter quod denarius plumbeus in tali compoto ualet centum, ubi aureus ualet dimidium solidum tantum. Ratio etiam est : denarius secundum quod mutat alium et alium situm ualet modo C libras, modo unum obolum solum. Sur ce point précis, voir la synthèse, quoiqu'un peu ancienne, de Raymond Cazelles, « Quelques réflexions à propos des mutations de la monnaie royale française, 1295-1360 », dans Le Moyen Âge, 1966, p. 83-105 et 251-278.

[463] Albert Rigaudière, « L'essor de la fiscalité royale du règne de Philippe le Bel (1285-1314) à celui de Philippe VI (1328-1350) », dans Europa en los umbrales de la crisis, 1250-1350, Pamplona : gobierno de Navarra, 1995, p. 323-391, repris dans Penser et construire l'état dans la France du Moyen Âge (XIIIè-XVè siècles), Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, p. 523-589.

[464] Thomas d'Aquin, De regimine judaeorum ad ducissam Brabantiae, ed. Fretté, p. 416 : contingit tamen aliquando quod principes non habent sufficientes reditus ad custodiam terrae, et ad ea quae imminent rationabiliter principis expendenda. Et in tali casu justum est ut subditi exibeant unde possit communis eorum utilitas procurare. Cité par Lydwine Scordia, « Le roi doit 'vivre du sien'. Histoire d'un lieu commun fiscal », dans L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial, fin XIIè-début XVIè siècle. I, le droit d'imposer. Colloque tenu à Bercy (14-16 juin 2000), dir. P. Contamine, J. Kerhervé, A. Rigaudière, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 97-135, ici p. 107. Sur la fiscalité au Moyen Âge, voir la thèse du même auteur publiée très récemment : L. Scordia, « Le roi doit vivre du sien ». La théorie de l'impôt en France, XIIIè-XVè siècles, Paris : Institut d'études augustiniennes, 2005.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

théorie sur ce qu'est ou devrait être le revenu du roi, ni sur la justification des dépenses : il se place en contribuable et constate que les prélèvements sont nombreux ; il se place aussi en ecclésiastique et souligne que ce qu'il donne au roi n'ira pas aux pauvres. Il livre son constat dans le sermon 11 [465] (f. 25ra-b) :

Ideo olim principes, barones, domini temporales, qui mortui sunt, de caritate nimia excoriabant se ipsos, spoliabant se redditibus suis ut calciarent pedes ecclesie nudos, pauperes ministros Christi, ut essent calciati pedes in preparatione euangelii pacis, Eph. (6, 15). […] Calciamenta ista non sunt de corio uiuorum : domini temporales qui nunc uiuunt, non excoriant se propter ecclesiam, ymmo e contrario ipsi excoriant et spoliant eam. Tot decime, tot collecte, tot exactiones sunt hodie quod, si negocium diu procederet sicut incipit, ecclesia Dei in breui poterit dici domus discalciati.

L'Eglise est dépouillée au profit des princes, alors que par le passé, elle recevait des dons des princes. Le sermon 12 est encore plus prolixe sur le sujet. Le dominicain affecte de parler des agissements d'un *princeps*, mais il est tout à fait clair qu'il parle du roi. Il évoque aussi très clairement les hommes chargés du prélèvement de l'impôt. Guillaume dénonce aussi bien les prélèvements en nature, notamment directement sur les moissons, comme dans cet extrait (sermon 12, f. 28vb) :

Multi sunt similes terre in conditionibus istis, uidelicet homines tenaces et auari quorum unus habet tantum de materia quantum sufficeret ad sustentationem x uel c uel m hominum. Totum studium suum est multiplicare pecunias, facere de uno denario x, de xx solis xx liberas ; in multiplicando sic pecunias arantur, scinduntur, patiuntur multas molestias. Quando multa congregauerunt, uenit princeps et mittit falcem in messem, facit unam talliam uel extorquet unam grauem emendam. Violenter aufertur ab eis quod nolunt dare pauperibus gratis et si princeps non ponit falcem in uita, in morte ponuntur ibi tot falces quod ipsi nudi uel cum uno lintheo intrant sepulcrum, ex una parte metunt executores, ex alia heredes, ex alia debitores, breuiter nichil portant secum de omnibus que secum congregauerunt.

La conséquence de cette imposition est donnée quelques lignes plus loin :

Forte dices : Domine, ista est causa quare nolo dare pauperibus quia rex frequenter talliat me. Tot molestias habeo quod uix possum michi sufficere.

Le roi, prélevant excessivement d'impôt sur ses sujets, contribue à affamer le peuple : le contribuable n'a plus assez de ressources pour lui-même ni pour les aumônes. Guillaume de Sauqueville, pour combattre ces opinions contraires à la charité que tout chrétien se doit de pratiquer, propose une conclusion double et inattendue. Tout d'abord le chrétien ne doit pas oublier ses engagements : Guillaume rappelle le verset Luc 10, 38 : *date et dabitur vobis*, puis il conclut :

[465] On trouve dans le sermon 99 (f. 220va) une analyse semblable dans les termes et habilement introduite : regula est apud grammaticos quo casu queris, hoc respondere teneris. Olim clerici erant datiui casus, misericordes erant, libenter dabant pauperibus et ideo tunc respondebatur eis in datiuo, multa tunc dabantur eis iuxta illud (Luc. 6, 38) : date et dabitur uobis. Set modo clerici declinauerunt a datiuo usque ad ablatiuum. Qui dare solebant modo auferunt et ideo iuste in ablatiuo respondetur eis quilibet gaudet et reputat lucrum hodie quicquid potest auferre ab eis. Tot exactiones hodie fiunt super clericos quod uix possunt aliqui uiuere et cum maximis redditibus et iustum Dei iudicium est.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Vere si tu libenter dares pro Deo, Deus daret tibi satis set quia non uis dare, ideo permittit Deus quod illud quod habes aufertur a te.

Conformément au verset, la générosité du chrétien, quelle que soit sa richesse personnelle, est récompensée par Dieu, mais, à l'inverse, Guillaume insinue que l'avarice entraîne la punition de Dieu, c'est-à-dire l'impôt, le « don » sous la contrainte. L'impôt versé à l'autorité temporelle pourrait selon lui être considéré comme un châtiment d'origine divine. Curieuse définition de l'impôt, qui se trouve bien éloignée des notions de bien commun et de protection royale mises en valeur à l'époque par les théologiens et les juristes pour justifier la pratique de l'imposition [466] . Guillaume, par l'emploi du verbe *talliare*, soumettre à la taille [467] , se fait aussi l'écho des récriminations populaires à l'encontre de l'impôt. Mais c'est la décime [468] qu'il vise, lorsqu'il parle des ecclésiastiques contraints par le roi à payer, c'est l'impôt qui le concerne plus directement. En effet les membres du clergé sont astreints, depuis 1188, date de la première levée, à payer la décime au roi de France en cas de croisade : elle est prélevée sur le temporel ecclésiastique et correspond à 1/10è du revenu net du bénéfice. Les decimes, accordées par le pape au roi, se sont multipliées au cours du temps jusqu'à devenir fréquentes puis annuelles. Ainsi le concile de Vienne, en 1311, accorda six décimes en une seule fois ! La croisade étant devenue un simple prétexte à la levée de l'impôt, le pape et le roi finirent par partager les fruits de la levée de l'impôt, ce qui constitua une source de revenus appréciable pour les papes d'Avignon notamment. Ensuite, à la fin du sermon 12 (f. 29ra), Guillaume interpelle le roi sous le nom de fils de David, appellation qu'il utilise régulièrement dans ses sermons, et lui rappelle son devoir de miséricorde :

Filius Dauid es qui misericors fuit, misericordiam negare non debes.

Guillaume de Sauqueville s'attarde beaucoup moins sur le problème de l'impôt excessif que sur celui des bénéfices ecclésiastiques, le sermon 12 est le principal texte où il laisse apparaître son opinion. Il fait tout de même une allusion, à la fin du sermon 37, à la possibilité que le roi soit mal conseillé en matière fiscale. A partir d'une comparaison sur le maçon tirée du Psaume 71, 2, Guillaume s'attarde sur l'idée que les deux murs qui soutiennent le royaume sont d'une part les ecclésiastiques, qu'il appelle les *pauperes religiosi viri*, d'autre part le peuple, les marchands, les paysans, les ouvriers (f. 98 rb) :

466 Guillaume va encore plus loin dans le sermon 11 (f. 25rb) : non seulement il reprend cette idée de punition divine et l'approuve (primo quia populum meum exactores spoliauerunt, propter scilicet exactiones que modo fiunt. Et uere credo quod iusto Dei iudicio permittitur illud quod ecclesia sic discalcietur), mais en plus il justifie cela par la mauvaise vie des ecclésiastiques, qui dilapident leurs ressources au détriment des pauvres (hec autem calciamenta, que deberent consumi in usu pedum, consumuntur in pompis et superfluitatibus, in acquirendo fauores diuitum). On revient donc au problème qui occupe une place centrale dans les sermons du dominicain : la mauvaise vie des hommes d'Eglise. Guillaume achève son raisonnement, dans le sermon 11 (f. 25va), par l'adage : quod non habet Christus tollat fiscus, justifiant encore le prélèvement royal. Voir Ernst Kantorowicz, « Christus – Fiscus », dans Synopsis. Festgabe für Alfred Weber, Heidelberg : L. Schneider, 1948, p. 223-235, repris et traduit dans E. Kantorowicz, Mourir pour la patrie et autres textes, Paris : PUF, 1984, p. 59-74.

467 Elisabeth et Michel Nortier, « Une ressource fiscale des rois capétiens : la taille », dans Etudes et documents : comité pour l'histoire économique et financière de la France, 5, 1993, p. 3-35 et 7, 1995, p. 3-52.

468 Jean Favier, « Décime », dans Dictionnaire du Moyen Âge, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris : Fayard, 2002, p. 393.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Alter paries sustentat temporaliter, isti parietes sum mercatores, cultorum agrorum operarii, populus minutus. Si ergo aliquis consuleret regi quod permitteret parietes illos defficere, subtrahendo eleemosinas pauperibus consuetas, retinendam peccuniam debitam mercatoribus et minutis hominibus non soluendo debita, talis consuleret sibi quod permitteret cadere domum suam : consuleret sibi destructionem regni sui. Non dubito, quando duo parietes tibi deficient, regnum corruet, quod per Dei gratiam numquam erit, quia regnum eius quod non corrumpetur (Dan. 7, 14).

L'allusion aux marchands rappelle les nombreuses mesures de taxation des exportations, en particulier sur le commerce des grains, qui se sont multipliées à partir du règne de Philippe le Bel. Particulièrement impopulaire, cette taxation s'est souvent accompagnée de la cession de monopole de vente, par exemple sur la laine, au profit de sociétés marchandes parfois étrangères. Les exportations sont contrôlées et taxées. Cette fiscalité indirecte, qui touche spécialement le commerce, a été imposée depuis le règne de Philippe le Bel, et ce malgré les contestations. Qui peut être ce *aliquis*, auquel Guillaume fait allusion, capable de mal conseiller le roi, reproche couramment adressé à l'entourage de Philippe le Bel, et surtout dangereux pour le royaume lui-même ? On sent, derrière la phrase du dominicain, une allusion à des faits d'actualité. Pourrait-il s'agir d'Enguerran de Marigny, qui, à la fin du règne de Philippe le Bel, a personnifié le mauvais conseiller et a finalement été pendu en avril 1315 [469] ? L'impopularité d'Enguerran de Marigny a été alimentée de griefs nombreux et variés, allant de la trahison au commerce avec le diable. Mais les critiques sont surtout d'ordre matériel. Ainsi Jean de Condé [470] , dans son *Dis du segneur de Maregny*, lui fait reproche de saisir les bonnes monnaies à leur entrée dans le royaume :

Il desroboit les marcheans

Qui bonne monnoie portoient

Si tost qu'en France entré estoient,

Se leur monnoie ne changeassent

Ou premier change ou il passassent.

La similitude avec les reproches de Guillaume de Sauqueville est claire. Marigny avait une réputation très mauvaise dans le petit peuple, il était considéré comme un homme de pouvoir, à l'origine de l'impôt et des mutations monétaires, si bien que Philippe le Bel passait pour un roi mal conseillé. De nombreuses œuvres, littéraires ou plus satiriques, ont pris Marigny pour cible. Il ne faut pas exagérer la place de la critique

469 Jean Favier, Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny, Paris : PUF, 1963. Le regard que porte Elisabeth Lalou sur le personnage d'Enguerran de Marigny est intéressant : « L'enrichissement de Marigny n'a rien de très neuf. Comme d'autres favoris, il profite de sa situation pour faire fortune. D'autres avant lui en ont fait autant. […] Mais ce qui est nouveau avec Marigny est l'apparition du grand commis de l'état qui s'enrichit, enrichissement d'ailleurs nullement frauduleux, d'après le rapport de la commission nommée pour statuer sur le problème en 1316 ». Voir E. Lalou, « La chancellerie royale à la fin du règne de Philippe IV le Bel », dans Fauvel studies. Allegory, chronicle, music and image in Paris, Bibliothèque nationale de France, MS français 146, ed. M. Bent and A. Wathey, Oxford : Oxford university press, 1998, p. 307-319, ici p. 310-311.

470 Ed. A. Scheller, Dits et contes…, t. 3, p. 267-276. Cité par J. Favier, Un conseiller…, p. 197.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

anti-fiscale de Guillaume de Sauqueville : elle est quantitativement limitée dans les sermons et elle est en tout point conforme à l'opinion publique des années 1315, qui s'est notamment exprimée dans le *Roman de Fauvel* de Gervais du Bus [471] et dans la *Chronique* de Geoffroy de Paris [472] :

Que plus ils ne se lesseront

Tailler, ainçois reveleront

Qui retaillier plus les voudra.

D. Un soutien pourtant fidèle au roi de France

Guillaume de Sauqueville a été considéré à juste titre par l'historiographie comme un chantre du pouvoir royal. Deux éléments importants sont tout de même à ajouter parce qu'ils ont été négligés jusque là : tout d'abord, le dominicain a bien célébré la royauté française, mais les sermons de Guillaume de Sauqueville ne datent pas du règne de Philippe le Bel, ils sont très légèrement postérieurs, et doivent donc être replacés dans un contexte différent des années 1300, ce qui était admis jusque là [473] . De plus, l'apologie de la royauté ne concerne que deux sermons sur les 106 de la collection. Les deux textes les plus intéressants sont le sermon 37, en l'honneur de saint Nicolas, et le sermon 38, pour la fête de la Conception de la Vierge. Dans le premier, Guillaume fait quelques allusions au saint, mais elles ne constituent pas la trame de son propos ; dans le second, le thème de l'Immaculée Conception est complètement laissé de côté au profit d'un discours nettement politique. Le prédicateur aborde dans ces deux sermons les éléments symboliques les plus connus et les plus forts de la royauté française. Le roi a un pouvoir thaumaturge ; Guillaume l'indique dès la première phrase du sermon 37 (f. 96vb) :

Quilibet heres Francie, ex quo inunctus et coronatus, habet specialem graciam et uirtutem a Deo quod tactu manus sue curat infirmos, propter quod habentes infirmitatem regiam ueniunt ad regem de multis locis et terris diuersis.

Autre particularité, ce pouvoir lui est conféré par Dieu et parce que le roi est oint et couronné [474] . Le roi de France possède deux oriflammes : l'un, qualifié de *commune vexillum*, est orné de fleurs de lys, l'autre est de couleur rouge sang et est utilisé en cas de guerre (f. 101rb) :

[471] Gaston Paris, « Le roman de Fauvel », dans Histoire littéraire de la France, t. 32, Paris, 1898, p. 108-153. Serge Lusignan, « Gervais du Bus », dans Dictionnaire des lettres françaises, ed. G. Hasenohr et M. Zink, Paris, 1992, p. 518-519. Fauvel studies. Allegory, chronicle, music and image in Paris, Bibliothèque nationale de France, MS français 146, ed. M. Bent and A. Wathey, Oxford : Oxford university press, 1998.

[472] Gillette Tyl-Labory, « Geoffroi de Paris », dans Dictionnaire des lettres françaises, ed. G. Hasenohr et M. Zink, Paris, 1992, p. 501-502. Geoffroi de Paris, Chronique métrique, ed. A. Diverrès, Paris, 1956.

[473] Elizabeth A. R. Brown aborde la même problématique dans un article passionnant consacré à l'image de la royauté française sous le règne de Louis X, en utilisant notamment l'exemple d'un sermon prêché avant le second mariage du roi et initialement daté de 1302. Voir E. Brown, « Kings like semi-gods : the case of Louis X of France », dans Majestas, 1, 1993, p. 5-37.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Rex enim Francorum, preter commune uexillum quod depingitur cum floribus liliorum, quando procedit ad bellum contra inimicos, habet uexillum ante se totum coloris sanguinei et audiui dici quod quando uexillum illud explicatur in bello, non est aliquis ita audax qui totus non tremat.

L'étendard rouge auquel il est fait allusion est l'oriflamme de Saint-Denis : bien que les descriptions varient à son sujet, la couleur rouge vif est bien attestée [475] . Son usage est d'être levé lorsque le roi part en guerre. Quant à l'autre *vexillum*, il s'agit de l'étendard royal marqué aux fleurs de lys. Guillaume n'apporte aucune originalité à ce qui était connu de l'oriflamme au début du XIVè siècle. Il rappelle la terreur que provoquait la vue de l'étendard chez l'ennemi, ce que les chroniques précisaient depuis le XIIIè siècle [476] . Philippe le Bel leva l'oriflamme en 1297, à l'occasion de la guerre en Flandre, puis il faut attendre juillet 1315 pour voir une nouvelle levée, par Louis X, au moment de son mariage avec Clémence de Hongrie, juste avant de partir en Flandre. En 1316, Philippe le Long, pourtant seulement régent, voulut lever l'oriflamme : l'abbé de Saint-Denis ne put s'y opposer, mais refusa que l'étendard entrât en contact avec les reliques des saints martyrs, comme le voulait l'usage. L'oriflamme reste ensuite à Saint-Denis jusqu'en 1328. Guillaume, dans son sermon, utilise la riche symbolique des deux étendards [477] , pour une établir une similitude entre le roi de France et le Christ, dont il développe les deux avènements : le lys évoque la virginité de la Vierge et sa fécondité, le premier étendard est alors signe de paix ; la couleur rouge évoque le sang, non pas celui du Christ répandu pour les hommes, mais, dit-il, celui du Jugement dernier, lorsque la colère divine se déclenchera contre les mauvais. Le parallèle entre le Christ et le roi est donc soutenu par deux symboles très forts : les lys lient le roi et la Vierge, de même que le rouge fait naturellement penser au sang du Christ [478] . Tout en exhortant le roi, dans le sermon 37, à préserver les ecclésiastiques et le peuple, qui sont des soutiens pour le royaume,

474 L'onction confère au roi une puissance surnaturelle et un rôle d'intermédiaire entre Dieu et le peuple. Voir les travaux de Jacques Le Goff, notamment : « Aspects religieux et sacrés de la monarchie française du Xè au XIIIè siècle », dans La royauté sacrée dans le monde chrétien. Colloque de Royaumont, mars 1989, ed. A. Boureau et C. Ingerflom, Paris, EHESS, 1992, p. 19-28.

475 L'oriflamme de Saint-Denis est abondamment décrit dans l'historiographie et a donné lieu à de très nombreuses études, en particulier pour le règne de Philippe le Bel. Je renvoie simplement à l'étude indispensable de Philippe Contamine, L'oriflamme de Saint-Denis aux XIVè et XVè siècles, Nancy : Université Nancy II, 1975, initialement paru dans Annales de l'Est, 25, 1973, p. 179-245.

476 P. Contamine cite l'exemple de la Chronique rimée de Philippe Mousket, chanoine et chancelier de Tournai mort en 1282. Voir P. Contamine, op. cit., p. 19.

477 Pour plus de détails sur la symbolique des lys et de la couleur rouge, Colette Beaune, Naissance de la nation France, Paris : Gallimard, 1985, spéc. chap. 8 : « Les lys de France ». Anne Lombard-Jourdan, Fleur de lis et oriflamme. Signes célestes du royaume de France, Paris : CNRS, 1991, nouv. éd. 2002. L'auteur distingue l'oriflamme rouge de l'étendard fleurdelisé du roi de France. A. Lewis, Le sang royal…, cite l'exemple du sermon Osanna filio David p. 175 n. 130 et p. 181-182 n. 160. Il note à ce sujet que l'interprétation de la fleur de lys donnée par Guillaume est inhabituelle. Voir aussi Joseph Strayer, « France : the Holy Land, the Chosen People and the most Christian King », dans Action and conviction in early modern Europe, ed. T. K. Rabb and J. E. Seigel, Princeton : Princeton university press, 1969, p. 3-16, repris dans Medieval statecraft and the perspectives of history. Essays by Joseph R. Strayer, Princeton : Princeton university press, 1971, p. 300-314, spéc. p. 307-308.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Guillaume de Sauqueville offre bien deux véritables panégyriques du roi de France, qu'il compare de manière classique [479] à David et met même en parallèle avec le Christ ; ces deux textes peuvent facilement être rapprochés d'un contexte historique précis : l'avènement de Philippe V, la levée de l'oriflamme, l'exécution d'Engerran de Marigny, le mécontentement populaire de la fin du règne de Philippe le Bel. Dans le sermon 70, consacré à la fête de saint Louis, Guillaume de Sauqueville a aussi présenté une image très flatteuse de la royauté française, à travers l'image du saint roi dont il exalte de manière très classique la réputation de sagesse [480] . Le corollaire de cette exaltation du roi est l'exaltation du royaume de France, qui permet à Guillaume d'affirmer sa fidélité au roi face à l'Empereur, dans des propos que l'on peut presque qualifier de propagande. L'Empire, et même l'Empereur, représentent le mal. Que ce soit à l'aide de proverbe, comme dans le sermon 18 (f. 50rb) : *uulgariter dicitur in gallico de malo puero : il n'e pas de reaimie, il est de l'empire*, ou par un jeu de mot en français comme dans le sermon 37 (f. 97ra) : *loquor de l'empire a l'empireneur, l'empireneur qui touz empire et qui touz jours en pire*, Guillaume s'efforce de montrer que l'Empereur représente tout simplement le diable. A l'inverse, il exalte le royaume de France, symbole de liberté [481] (sermon 37, f. 97ra) :

hoc ideo dixi quia Francia denominatur de franchyse, hoc ideo quia heredes Francie non subiciuntur imperio, liberi sunt filii, Math. XVII (25). Est ista libertas non subesse imperio.

Dans le sermon 18 (f. 50ra), Guillaume montre que cette liberté est aussi profitable à ceux qui souhaitent fuir l'Empire :

De tertio nota quod fugitiui banniti de toto imperio non morantur ibi tute in angulo loco uel regno dominio imperatoris subiecto, set tute morantur in regno Francorum, quia illud regnum non est imperio subiectum.

Enfin, la liberté dont jouit le royaume a été voulue par Dieu (sermon 37, f. 97ra) :

Velit Deus quod heredes Francie numquam intrent en l'empire, quod non uadant de cetero peiorando set meliorando, alioquin filii regni eicientur in tenebras exteriores, Mat. VIII (12).

478 Cette symbolique était sensible aux contemporains. C. Beaune, op. cit., p. 332, cite Jehan Corbechon et son Grand Propriétaire de toute chose de Barthélemy l'Anglais : « La fleur de lys est portée aux églises et mise devant Dieu et la Vierge… et Dieu le tout-puissant l'envoya au roi de France le plus noble de tous les rois chrétiens. »

479 Jean Leclercq, L'idée de la royauté du Christ au Moyen Âge, Paris : Cerf, 1959. Pour un parallèle intéressant avec les productions artistiques de l'époque, voir : Uwe Bennert, « Art et propagande politique sous Philippe IV le Bel : le cycle des rois de France dans la Grand' salle du palais de la Cité », dans Revue de l'art, 97, 1992, p. 46-59.

480 Elizabeth A. R. Brown, « Rex ioians, ionnes, iolis : Louis X, Philip V and the Livres de Fauvel », dans Fauvel studies. Allegory, chronicle, music and image in Paris, BnF fr. 146, ed. Margaret Bent and Andrew Wathey, Oxford : Oxford university press, 1998, p. 53-72, spéc. 60-61.

481 Dans le sermon 1, Guillaume insiste aussi sur cette idée de liberté et d'indépendance, mais il ne la rattache pas à la question du pouvoir impérial. Il utilise en revanche l'argument de l'étymologie du mot Francia (f. 6ra : dicitur enim regnum Francorum quia liber ; francus enim et liber idem sunt).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Guillaume adopte une position très arrogante vis-à-vis de l'Empire : il est pour lui le royaume du péché, le royaume de France doit en rester aussi éloigné que possible, comme Dieu l'a voulu. En 1298, Adolphe de Nassau est déposé par la diète impériale, c'est Albert de Habsbourg qui lui succède. Les relations entre l'Empire et le royaume de France commencent de manière plutôt favorable, le fils d'Albert épouse Blanche de France en 1299, l'Empereur a pour préoccupation de se faire couronner par le pape tandis que Philippe le Bel rencontre d'autres problèmes dans le royaume. Pourquoi Guillaume propose-t-il deux sermons aussi favorables à la royauté ?

L'historiographie allemande s'est intéressée très tôt au thème de la royauté dans les sermons de Guillaume de Sauqueville : Hildegard Cöster et Helmut Kämpf, en 1935, publient deux études sur la royauté française sous le règne de Philippe le Bel. C'est H. Cöster [482] qui va orienter la façon d'analyser les sermons du dominicain : d'une part elle publie dans sa thèse les sermons 37, 38 et 70 [483] à l'appui de son étude, ils resteront les seuls sermons édités jusqu'à l'article de Vincent Serverat [484] en 1995 ; d'autre part, tout en signalant que la présence à Paris de Guillaume de Sauqueville date probablement de 1316 ou de 1322, elle date le recueil de sermons des années 1297-1305 [485] . Les trois sermons n'ont pas été sélectionnés au hasard par H. Cöster : elle a choisi les trois pièces où s'affirme le plus nettement l'attachement de Guillaume à la monarchie française, comme nous avons eu l'occasion de le voir ci-dessus. Cette vision très partielle de l'œuvre du dominicain, jointe à son approximation chronologique, l'ont conduite à donner de l'auteur l'image – qui n'est pas totalement erronée – d'un chantre du pouvoir royal et à interpréter les textes à la lumière des événements des années 1302-1303, au plus fort de la crise entre Philippe le Bel et la papauté [486] . Elle rapproche les sermons des textes des publicistes et des conseillers royaux de la même époque, comme Jean Quidort. Helmut Kämpf, à la suite de H. Cöster, a repris la même analyse des sermons dans son livre sur Pierre Dubois [487] . L'historiographie allemande, très occupée par les thèmes du sentiment national, de la royauté française, a lourdement pesé sur la compréhension des textes de

[482] Hildegard Cöster, Der Königskult in Frankreich um 1300 im Spiegel von Dominikanerpredigten, thèse dactyl., Francfort, 1935-1936.

[483] Sermon 37, f. 96vb-98ra : Osanna filio Dauid, Mt. XXI (9). Quilibet heres Francie, ex quo inunctus et coronatus… Sermon 38, f. 98rb-100va : erunt signa in sole et luna in Luc. (21, 25). Quando res et bona alicuius arrestantur in manu regia… Sermon 70, f. 161va-162rb : rex sapiens populi stabilimentum est, Sap. VI (26). Regnum stabilitur legibus per sapientes conditis et inuentis…

[484] Vincent Serverat, « "Trouver chaussure à son pied". Un passage anti-lullien dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge, 62, 1995, p. 443-469.

[485] Guillaume parle de beatus Ludovicus pour saint Louis, ce qui donne effectivement un terminus a quo. La date de 1305 repose sur l'interprétation d'un exemple peu précis consacré à la Navarre. Voir p. 29sqq.

[486] Philippe le Bel, lorsqu'il lança son appel au concile pour mettre Boniface VIII en difficulté, chercha à obtenir des soutiens ecclésiastiques et sollicita les couvents dominicains. L'acte d'adhésion de 133 membres du couvent dominicain de Paris a subsisté et a été édité. Guillaume de Sauqueville est absent de cette liste. Voir Antoine Dondaine, « Documents pour servir à l'histoire de la province de France. L'appel au concile (1303) », dans Archivum fratrum predicatorum, 22, 1952, p. 381-440.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Guillaume de Sauqueville. En France, au XXè siècle, c'est Marc Bloch [488] qui va lui aussi définitivement orienter la vision historiographique portée sur Guillaume. Comme H. Cöster, reprenant les renseignements fournis par Noël Valois, il place la prédication du dominicain aux alentours de 1300, s'attarde sur le sermon *Osanna filio David* et conclut que « l'orateur s'y révèle comme animé d'un orgueil national extrêmement vif ; l'indépendance de la France vis-à-vis de l'Empire y est proclamée avec insistance, et l'Empire lui-même lourdement raillé à l'aide d'un déplorable jeu de mots (Empire : en pire) ». M. Bloch donne, comme H. Cöster, une interprétation politique du sermon : Guillaume est vu comme un soutien du roi de France au moment de sa lutte contre Boniface VIII et des tentatives hégémoniques de l'Empire.

Guillaume de Sauqueville cherche constamment à se positionner par rapport aux trois pouvoirs, *Sacerdotium*, *Regnum* et *Studium*. Chacun des exemples retenus dans cet exposé, la philosophie à l'université, l'Immaculée Conception, les bénéfices ecclésiastiques et enfin la royauté française, montrent combien il lui est difficile de se placer dans ce champ de contraintes, d'enjeux matériels et de rapports de force. C'est en cela que nous qualifions les sermons de Guillaume de Sauqueville de sermons politiques [489] . Cette vision du monde contemporain et des liens qui unissent *Sacerdotium*, *Regnum* et *Studium* paraît plus prégnante que sa vision de la vie chrétienne, traditionnellement tournée vers le culte des vertus chrétiennes et la préoccupation de l'au-delà. Certes, les sermons exhortent à une vie exempte de péché et mettent en garde contre l'enfer qui attend les mauvais, mais ce discours eschatologique est plus discret que les prises de position du dominicain sur des questions actuelles, sans que celles-ci soient pour autant dégagées d'une explication religieuse. Son témoignage montre les liens tissés entre ces mondes religieux, politiques et intellectuels. Guillaume semble concevoir son rôle de prédicateur comme celui de témoin : il utilise sa parole pour créer un lien entre les trois pouvoirs cités, *Sacerdotium*, *Regnum* et *Studium*, et le peuple. Nous reprendrons les termes d'Elsa Marmursztejn [490] : « La pratique de l'activité intellectuelle n'était donc pas

[487] Helmut Kämpf, Pierre Dubois und die geistigen Grundlagen des französischen Nationalbewußtseins um 1300, Leipzig-Berlin, 1935, réimp. Hildesheim, 1972. H. Kämpf donne lui aussi l'édition du sermon 37 Osanna filio David.

[488] Les rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre, Paris : Gallimard, 1924, réimpr. 1983, p. 130-131. Plus récemment, Jacques Krynen, dans son livre L'empire du roi. Idées et croyances politiques en France XIIIè-XVè siècle, Paris, 1993, reprend la même interprétation du sermon Osanna filio David, cité p. 300 et 353.

[489] Jacques Le Goff décrit l'université de Paris comme « la plus politisée des universités médiévales », dans son article « Quelle conscience l'université médiévale a-t-elle eu d'elle-même ? », dans Pour un autre Moyen Âge, Paris, 1977, p. 210. Pour un parallèle intéressant avec le royaume de Naples, voir Jean-Paul Boyer, « Parler du roi et pour le roi. Deux sermons de Barthélemy de Capoue, logothète du royaume de Sicile », dans Revue des sciences philosophiques et théologiques, 79, 1995, p. 193-248.

[490] E. Marmursztejn, Un « troisième pouvoir » ? Pouvoir intellectuel et construction des normes à l'U de Paris à la fin du XIIIè siècle d'après les sources quodlibétiques (Thomas d'Aquin, Gérard d'Abbeville, Henri de Gand, Godefroid de Fontaines), thèse sous la dir. Alain Boureau, EHESS, 1999, t. 1, p. 40. Voir aussi Sophia Menache, « La naissance d'une nouvelle source d'autorité : l'université de Paris », dans Revue historique, 544, 1982, p. 305-328.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

étrangère à l'exercice du pouvoir dans la société du Moyen Âge central. Ainsi, les conflits d'intérêt des rois et des papes ouvraient un vaste champ de manœuvres à l'Université parisienne ». Guillaume de Sauqueville est un très bon exemple d'un intellectuel confronté aux pouvoirs qui régissaient la société du XIVè siècle.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Conclusion

Bien que muette sur les intentions de son auteur – elle est notamment dépourvue de prologue –, la collection de sermons de Guillaume de Sauqueville montre un prédicateur au travail avec une précision particulièrement intéressante. Elle nous laisse découvrir notamment quelle fut la principale source d'*auctoritates* de l'auteur, le *Manipulus florum*, composé à Paris probablement une dizaine d'années avant les sermons. Et au-delà de la question des instruments de travail proprement dits et des sources de Guillaume, elle permet de mieux cerner la culture d'un prédicateur dominicain : ayant pourtant reçu un enseignement universitaire de bon niveau, il semble encore un familier des florilèges et évite le contact avec les œuvres originelles, tout du moins lorsqu'il compose des sermons. On sent bien que l'utilité est un critère dominant et commun à ces deux types d'œuvres : utilité du florilège, qui permet d'aller plus vite et de trouver à tout coup une citation appropriée, mais aussi utilité du recueil de sermons, ordonné et conçu pour une utilisation pratique, laissant au prédicateur une possibilité d'adapter le sermon au moment voulu. Guillaume de Sauqueville a-t-il atteint ce but d'utilité ? La faible diffusion de son œuvre laisse sceptique, surtout si on la compare avec celle de Jacques de Lausanne. Incontestablement les sermons de ce dernier ont connu un réel succès, ils ont été copiés pendant plusieurs décennies puis imprimés dès les années 1500. Il n'en va pas de même avec Guillaume de Sauqueville, sans que l'on puisse déterminer la raison de ce relatif échec. Guillaume a eu une carrière parisienne très discrète, sa présence n'est pas attestée à l'université de Paris de manière certaine, même si ses sermons laissent tout de même supposer un parcours universitaire. On peut imaginer une carrière parisienne trop courte, par manque de moyens de subsistance ou peut-être par manque de succès.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Guillaume de Sauqueville n'est connu que par son recueil de sermons, il ne semble pas avoir laissé d'autre œuvre. Mais ses sermons ont été rassemblés en une collection cohérente, copiée à plusieurs reprises, y compris par Pierre Roger, lui-même prédicateur de grand talent. Ce sont des sermons profondément ancrés dans le milieu universitaire des années 1315. Analysés notamment à travers le thème de la philosophie, ils témoignent de la grande sensibilité des universitaires à l'égard des nouveaux courants de pensée et des hommes qui les incarnent. Bien qu'ayant probablement une connaissance indirecte des textes philosophiques anciens, ce qui peut expliquer des opinions sans nuance (*Averoys miracula non fecit*), Guillaume laisse apparaître sa culture personnelle, héritée de l'enseignement suivi et du milieu fréquenté. Ces caractéristiques en font une œuvre particulièrement intéressante.

Nous retiendrons de la lecture de ces sermons le sentiment de malaise que semble ressentir Guillaume face à un monde qui cultive la cupidité et l'impiété et qui, surtout, reste sourd au message chrétien. La pauvreté n'est plus assez pratiquée dans le monde ecclésiastique, c'est au contraire le règne de la propriété ; les bénéfices ecclésiastiques sont l'objet de luttes âpres et de calculs. Nous avons vu à quel point la question des bénéfices ecclésiastiques tourmente Guillaume, elle revient sans cesse sous sa plume mais essentiellement sous la même forme, celle de la récrimination. Le système bénéficial est l'objet de très nombreuses critiques de la part du dominicain, qui présentent deux caractéristiques intéressantes : elles n'évoluent pas vers une analyse critique du système dans son ensemble et elles sont extrêmement répétitives et matérialistes. On comprend aisément que le prédicateur n'attaque pas les origines d'un système largement mis en place et entretenu par la papauté et le roi de France : une critique directe contre l'un des deux pouvoirs est probablement pour lui inconcevable, et il fait peut-être partie des bénéficiaires du système. Il garde donc le regard braqué sur ses contemporains, les prébendés, sans lever les yeux vers les principaux collateurs. Tout en acceptant que l'Eglise terrestre soit régie par ce système d'attribution, puisque les clercs doivent bien vivre, il en réprouve les effets inhérents et se trouve placé dans une situation insoluble faite d'utopie et de malaise, renforcé par le sentiment d'impuissance qu'il éprouve dans son rôle de prédicateur. Il est intéressant de noter à cet égard la conscience que Guillaume a de son propre rôle de modèle social. Cet état d'esprit explique que le prédicateur soit très préoccupé par des questions terrestres : il s'interroge peu sur l'au-delà et se concentre sur la vie ici-bas et la conduite qu'il convient de tenir.

Avec des partis pris critiques sur des sujets politiques et religieux, on peut considérer que la parole de Guillaume de Sauqueville prend une forme que l'on qualifie aujourd'hui d'engagée. L'auteur ne se dévoile pas, il ne parle presque jamais à la première personne mais ses opinions sont pourtant claires, par exemple au sujet des clercs bénéficiers étrangers. De même, il dévoile son hostilité à la décime prélevée par le roi de France et attaque les partisans des thèses averroïstes à l'université de Paris. Il s'affirme donc impliqué dans les affaires politiques et religieuses de la cité. La parole qu'il porte ne se veut pas personnelle : étant prédicateur avant tout, il essaie de gagner une adhésion collective à sa vision de la société et aux changements qu'il recommande implicitement. Il se fait aussi probablement le porte-parole de critiques largement partagées dans la société, comme le montre la littérature satirique de l'époque, et notamment le *Roman de Fauvel* [491] . On peut donc considérer sa parole comme un écho de l'opinion publique de

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

l'époque, ce qui le protège lorsqu'il évoque les pouvoirs qui régissent la société. Guillaume se sent impliqué dans les affaires de son époque et utilise son rôle public pour les aborder face à une assemblée. Le sermon lui permet de délivrer et d'expliquer la parole de Dieu en prenant pied dans le monde des hommes. On peut se demander si cette analyse engagée va jusqu'à l'œuvre de propagande. Le sermon peut en effet être dans certains cas une forme de propagande politique, lorsqu'il se fait l'écho, « conscient ou inconscient, discret ou manifeste, d'une théorie politique préalablement professée [492] ». Mais les sermons de Guillaume de Sauqueville ne donnent pas le sentiment d'être sous-tendus par une théorie politique affirmée et argumentée, ils semblent être davantage alimentés par l'opinion populaire que par des connaissances politiques étayées, ce qui va de pair avec la discrétion dont Guillaume fit preuve lors de son séjour parisien. Le dominicain se rapproche cependant de l'œuvre de propagande lorsqu'il parle de l'Immaculée Conception de la Vierge : il essaie à ce moment-là de convaincre pour diffuser le culte et la croyance et s'apparente alors à un courant connu et actif dans son soutien à la fête de la Conception. Ce sont ces opinions sur la société et la façon dont il se place parmi ses contemporains qui confèrent aujourd'hui son intérêt majeur à l'œuvre de Guillaume de Sauqueville.

[491] Claude Gauvard, « Christine de Pisan et ses contemporains : l'engagement politique des écrivains dans le royaume de France aux XIVè et XVè siècles », dans Une femme de lettres au Moyen Âge. Etudes autour de Christine de Pisan, dir. L. Dulac et B. Ribémont, Orléans : Paradigme, 1995, p. 105-128.

[492] Jacques Verger, « Théorie politique et propagande politique », dans Le forme della propaganda politica nel Due et Trecento. Atti del convegno int. (Trieste, marzo 1993), ed. Paolo Cammarosano, Rome : Ecole française de Rome, 1994, p. 29-44.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Bibliographie

ABBRUZZETTI (Véronique), *Narration et prédication chez les prédicateurs dominicains toscans du XIV e siècle*, thèse de doctorat (dir. Claude Perrus), université Paris III, 1994.

ADAM (Paul), *La vie paroissiale en France au XIVè siècle*, Paris : Sirey, 1964.

Anglo-norman dictionary, ed. W. Rothwell et al., London : The modern humanities research Association, 1992.

L'animal exemplaire au Moyen Âge (Vè-XVè siècle), ed. J. Berlioz et M. A. Polo de Beaulieu, Rennes : presses universitaires de Rennes, 1999.

Antiphonale Missarum Sextuplex, éd. Dom René-Jean Hesbert, d'après le Graduel de Monza et les Antiphonaires de Rheinau, du Mont-Blandin, de Compiègne, de Corbie et de Senlis, Bruxelles : Vromant, 1935.

L'art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils (1285-1328). Exposition Paris, Galeries nationales du Grand Palais, mars-juin 1998, Paris : Réunion des musées nationaux, 1998.

ASHFORD (William Ray), *The Conception Nostre Dame of Wace*, Chicago : the university of Chicago libraries, 1933.

AUTRAND (Françoise), « Les librairies des gens du Parlement au temps de Charles VI », dans *Annales E.S.C.*, 28/4, 1973, p. 1219-1244.

Averroès et l'averroïsme (XIIè-XVè siècle). Un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

et à Padoue. Actes du coll. int. Lyon, 1999, éd. A. Bazzana, N. Bériou et P. Guichard, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005.

D'AVRAY (David L.), *The preaching of the friars. Sermons diffused from Paris before 1300*, Oxford-New York : Clarendon Press-Oxford University Press, 1985.

AVRIL (Joseph), « Guillaume Le Maire, évêque d'Angers (1291-1317) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, 1988, t. 22-23, col. 932-933.

– , « La conception du pouvoir politique d'après les écrits de Guillaume le Maire, évêque d'Angers (1291-1317), dans *Eglises et pouvoir politique.* Actes des journées internationales d'histoire du droit d'Angers (30 mai-1er juin 1985), Angers : presses de l'université d'Angers, 1987, p. 117-134.

Aux origines de la liturgie dominicaine : le manuscrit Santa Sabina XIV L1, dir. Leonard E. Boyle et Pierre-Marie Gy, Paris-Rome : CNRS-Ecole française de Rome, 2004 (Collection de l'Ecole française de Rome, 327).

Averroès et l'averroïsme (XIIè-XVè siècle). Un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris et à Padoue. Actes du coll. int. Lyon, 1999, éd. A. Bazzana, N. Bériou et P. Guichard, Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2005.

Averroïsmus im Mittelalter und in der Renaissance, hrsg. F. Niewöhner et al., Zürich : Spur, 1994.

BARNAY (Sylvie), *Le ciel sur la terre. Les apparitions de la Vierge au Moyen Âge*, Paris : Cerf, 1999.

BARTH (Hilarius M.), « Die Dominikuslegende im ersten Lektionar Humberts von Romans (1246) », dans *Archivum fratrum Predicatorum*, 54, 1984, p. 83-112.

BARTKO (Janos), *Un instrument de travail dominicain pour les prédicateurs du XIIIè siècle : les Sermones de evangeliis dominicalibus de hugues de Saint-Cher. Edition et étude*, thèse de doctorat, université Lumière-Lyon 2, 2003.

BATAILLON (Louis-Jacques), *La prédication en France et en Italie. Etudes et documents*, Aldershot : Variorum, 1993.

, « La prédication populaire d'un dominicain italien à la fin du XIIIè siècle », dans *Archivum fratrum predicatorum*, 65, 1995, p. 171-185.

– , « *Similitudines* et *exempla* dans les sermons du XIIIe siècle », dans *The Bible in the Medieval World. Essays in Memory of Beryl Smalley*, Oxford, 1985, p. 191-205.

– , « Comptes de Pierre de Limoges pour la copie de livres », dans *La production du livre universitaire au Moyen Âge : exemplar et pecia*. Actes du symposium tenu à Grottaferrata (mai 1983), éd. L.-J. Bataillon, B. Guyot, R. H. Rouse, Paris : CNRS, 1988, p. 266-273.

– , « Les stigmates de saint François vus par Thomas d'Aquin et quelques autres prédicateurs dominicains », dans *Archivum franciscanum historicum*, 90, 1997, p. 341-348.

– , « Problèmes philosophiques dans les œuvres théologiques », dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international*, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 445-453.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

BATANY (Jean), « Les clercs et la langue romane : une boutade renardienne au XIVè siècle », dans *Médiévales*, 45, 2003, p. 85-98.

BEAUNE (Colette), *Naissance de la nation France*, Paris : Gallimard, 1985.

BÉDOUELLE (Guy-Thomas), « Jacques de Lausanne », dans *Dictionnaire de spiritualité*, Paris, 1974, vol. 8, col. 45-46.

BÉGOU-DAVIA (Michèle), *L'interventionisme bénéficial de la papauté au XIIIè siècle. Les aspects juridiques*, Paris : De Boccard, 1997.

BENNERT (Uwe), « Art et propagande politique sous Philippe IV le Bel : le cycle des rois de France dans la Grand'salle du palais de la Cité », dans *Revue de l'art*, 97, 1992, p. 46-59.

BÉRIOU (Nicole), « Editer des textes : l'exemple des sermons médiévaux », dans *Source, travaux historiques*, 6, 1986, p. 77-79.

– , *La prédication de Ranulphe de la Houblonnière. Sermons aux clercs et aux simples gens à Paris au XIII e siècle*, Paris : Etudes augustiniennes, 2 vol., 1987.

, « La reportation des sermons parisiens à la fin du XIIIe siècle », dans *Medioevo e Rinascimiento*, 3, 1989, p. 87-123.

, « Saints et sainteté dans la prédication de Ranulphe de la Houblonnière », dans *Horizons marins, itinéraires spirituels (V e -XVIII e siècles)*, I « Mentalités et sociétés », Paris, 1987, p. 3-13.

, *L'avènement des maîtres de la parole. La prédication à Paris au XIII e siècle*, Paris : Etudes augustiniennes, 1998, 2 vol.

, « De la lecture aux épousailles : le rôle des images dans la communication de la parole de Dieu au XIIIe siècle », dans *Cristianesimo nella storia*, 14/3, 1993, p. 535-568.

-– , *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti, archevêque de Pise, 1253-1277*, sous la dir. Nicole Bériou, Rome : Ecole française de Rome, 2001 (Sources et documents d'histoire du Moyen Age ; 3).

BERIOU (Nicole) et D'AVRAY (DAVID L.), *Modern questions about medieval sermon : essays on marriage, death, history and sanctity*, Spoleto : centro di studi sull'alto Medioevo, 1994.

BERLIOZ (Jacques), POLO DE BEAULIEU (Marie-Anne), « Les prologues des recueils d'*exempla* (XIIIè-XIVè siècles). Une grille d'analyse », dans *La predicazione dei frati dallà metà del'200 alla fine del'300*, Spoleto : Centro italiano di studi sul'alto Medioevo, 1995, p. 269-299.

BERLIOZ (Jacques), « Etienne de Bourbon », dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age*, dir. Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris : Fayard, 1992, p. 418-420.

– , « Quand dire, c'est faire dire. *Exempla* et confession chez Etienne de Bourbon », dans *Faire croire. Modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XIII e au XV e siècle*. Table ronde de l'Ecole française de Rome (22-23 juin 1979), Rome, 1981, p. 299-335 (Collection de l'Ecole française de Rome, 51).

, « La mémoire du prédicateur. Recherches sur la mémorisation des récits exemplaires du XIIIe au XVe siècle », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen Âge*,

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

publication de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1983, p. 157-183.

, « Le récit efficace : l'*exemplum* au service de la prédication (XIII^{e} - XV^{e} siècle) », dans *Rhétorique et histoire. L'exemplum et le modèle de comportement dans le discours antique et médiéval* (table ronde de l'Ecole française de Rome, 18 mai 1979), Mélanges de l'Ecole française de Rome (Moyen Âge-Temps modernes, 92), 1980, p. 113-146.

– , « Sainte Pélagie dans un *exemplum* d'Etienne de Bourbon », dans *Pélagie la pénitente. Métamorphose d'une légende*. T. 2 : *La survie dans les littératures européennes*, Paris, 1984, p. 165-171.

BERLIOZ (Jacques) dir., *Identifier sources et citations*, Paris : Brepols, 1994.

BIANCHI (Luca), *Censure et liberté intellectuelle à l'université de Paris (XIIIè-XIVè siècles)*, Paris : Belles Lettres, 1999.

– , RANDI (Eugenio), *Vérités dissonantes. Aristote à la fin du Moyen Âge*, Fribourg-Paris : Editions universitaires-Cerf, 1993.

Bibliorum Sacrorum *iuxta Vulgatam clementinam : breviario perpetuo et concordantiis aucta*, nova editio, éd. Aloisius Gramatica, Rome : 1959.

BLOCH (Marc), *Les rois thaumaturges. Etude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris : Gallimard, 1924.

BOGAERT (Pierre-Maurice), « La Bible latine des origines au Moyen Âge. Aperçu historique, état des questions », dans *Revue théologique de Louvain*, 19, 1988, p. 137-159 et 276-314.

BOIS (G.), *Crise du féodalisme, économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du XIVè siècle au milieu du XVIè siècle*, Paris : FNSP et EHESS, 1976.

BOLZONI (Lina), *La rete della immagini. Predicazione in volgare dalle origini a Bernardino da Siena*, Torino : Einaudi, 2002.

BONNER (Anthony), LOHR (Charles), « Raymond Lulle », dans *Dictionnaire de spiritualité*, Paris : Letouzey & Ané, 1988, t. 13, col. 171-187.

BOUARD (Michel) de, *Histoire de la Normandie*, Toulouse : Privat, 1970.

BOUGEROL (Jacques Guy), « La papauté dans les sermons médiévaux français et italiens », dans *The religious role of the papacy : ideals and reality, 1150-1300*, ed. Christopher Tyan, Toronto : Pontifical institute of medieval studies, 1989, p. 247-275 (Papers in medieval studies, 8).

– , « Les sermons dans les *studia* des Mendiants », dans *Le scuole degli ordini Mendicanti (sec. XIII-XIV)*, Todi : Academia tudertina, 1978, p. 249-280.

– , « Initia latinorum sermonum ad laudem sancti Francisci », dans *Antonianum*, 57, 1982, p. 706-782.

– , « Sermons médiévaux en l'honneur de saint François », dans *Archivum franciscanum historicum*, 75, 1982, p. 382-415.

– , « Dossier pour l'étude des rapports entre Bonaventure et Aristote », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 40, 1973, p. 135-167.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

BOULBACH (Libère), « Philosophie », dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris : PUF, 2002, p. 1081-1094.

BOUREAU (Alain), « L'Immaculée Conception de la souveraineté. John Baconthorpe et la théologie politique (1325-1345) », dans *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard guenée*, ed. F. Autrand, C. Gauvard, J.-M. Moeglin, Paris : presses universitaires de la Sorbonne, 1999, p. 733-749.

– , *La Légende dorée. Le système narratif de Jacques de Voragine († 1298)*, Paris : Cerf, 1984.

BOURGAIN (Louis), *La chaire française au XII e siècle d'après les manuscrits*, Paris, 1879.

BOURGAIN (Pascale), « Sur l'édition des textes littéraires médiévaux », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 150, jan.-juin 1992, p. 5-49.

– , VIELLIARD (Françoise), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Fasc. III : les textes littéraires*, Paris : CTHS, Ecole des chartes, 2002.

– , « L'édition des textes vernaculaires », dans *Bilan et perspective des études médiévales en Europe.* Actes du Ier congrès européen d'études médiévales (Spoleto, mai 1993), ed. J. Hamesse, Louvain-la-Neuve, 1995, p. 427-439.

–, « Les sermons de Federico Visconti comparés aux écrits de Fra Salimbene et Jacques de Voragine », dans *Mémoires de l'Ecole française de Rome – Moyen Age*, 108/1, 1996, p. 243-257.

BOUTET (Dominique), « Entre le réel et l'imaginaire : les rivalités successorales et l'idéologie de la légitimité dans la littérature française du XIIè siècle », dans *Royautés imaginaires (XIIè-XVIè siècles)*. Actes du coll. org. par le CHSCO de l'université Paris X-Nanterre sous la dir. de C. Beaune et H. Bresc, ed. A.-H. Allirot, G. Lecuppre et L. Scordia, Turnhout : Brepols, 2005, p. 5-18.

BOYER (Jean-Paul), « *Ecce rex tuus*. Le roi et le royaume dans les sermons de Robert de Naples », dans *Revue Mabillon*, n. s. 6, 1995, p. 101-136.

– , « Les universitaires et la norme : conception scolastique du pouvoir normatif et pouvoir normatif des scolastiques à Paris au XIIIè siècle », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 82, 2004, p. 15-43.

BOYLE (Leonard E.), « The constitution *Cum ex eo* of Boniface VIII », dans *Mediaeval studies*, 24, 1962, p. 263-302.

BREMOND (Claude), LE GOFF (Jacques), SCHMITT (Jean-claude), *L'exemplum*, Turnhout : Brepols, 1982 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40).

BRENET (Jean-Baptiste), *Transferts du sujet. La noétique d'Averroès selon Jean de Jandun*, Paris : Vrin, 2003.

– , « Jean de Jandun », dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris : PUF, 2002, p. 747-749.

– , « Jean de Jandun lecteur d'Averroès », dans *Recherches de théologie et de philosophie médiévales*, 68, 2001, p. 310-348.

BRISCOE (M.G.), *Artes praedicandi*, Turnhout : Brepols, 1992 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 61).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

BROWN (Elizabeth A. R.), « Kings like semi-gods : the case of Louis X of France », dans *Majestas*, éd. H. Duchhardt, R.A. Jackson, D.J. Sturdy, Cologne-Weimar-Vienne, 1, 1993, p. 5-37.

– , « *Rex ioians, ionnes, iolis* : Louis X, Philip V and the *Livres de Fauvel* », dans *Fauvel studies. Allegory, chronicle, music and image in Paris, BnF fr. 146*, ed. Margaret Bent and Andrew Wathey, Oxford : Oxford university press, 1998, p. 53-72.

– , *The monarchy of Capetian France and royal ceremonial*, Aldershot : Variorum, 1991.

– , « The ceremonial of royal succession in capetian France : the double funeral of Louis X », dans *Traditio*, 34, 1978, p. 227-271.

– , REGALADO (Nancy F.), « *La grant feste.* Philip the Fair's celebration of the knighting of his sons in Paris at Pentecost of 1313 », dans *City and spectacle in medieval Europe*, ed. B. A. Hanawalt and K. L. Reyerson, Minneapolis : university of Minnesota press, 1994, p. 56-86.

Burbach (Maur), « Early dominican and franciscan legislation regarding St Thomas », dans Medieval studies , 4, 1942, p. 139-158.

BURIDANT (Claude), « Les proverbes et la prédication au Moyen Age », dans *Richesse du proverbe*. I, Le proverbe au Moyen Âge. Etudes réunies par F. Suart et C. Buridant, Lille : Université de Lille III, 1984, p. 23-45.

– , « Définition et étymologie dans la lexicographie et la lexicologie médiévales », dans *La définition*. Actes du colloque La définition organisé par le Celex et l'univ. Paris-Nord (Paris, 18-19 nov. 1988), ed. Jacques Chaurand et Francine Mazière, Paris : Larousse, 1990, p. 43-59.

– , « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire », Médiévales, 45, 2003, p. 67-84.

BYNUM (Caroline Walker), *Jesus as mother. Studies in the spirituality of the high Middle Ages*, Berkeley: University of California press, 1982.

CAILLET (Louis), *La papauté d'Avignon et l'Eglise de France. La politique bénéficiale du pape Jean XXII en France (1316-1334)*, Paris : PUF, 1975.

CALLEBAUT (André), « La patrie du B. Jean Duns Scot », dans *Archivum franciscanum historicum*, 10, 1917, p. 5-16.

CANTEAUT (Olivier), *Philippe V et son conseil : le gouvernement royal de 1316 à 1322*, thèse d'Ecole des chartes, 2000.

CAPPELLI (Adriano), *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo*, 7e éd. rev. et augm., Milan, 1996.

CAZAL (Yvonne), *Les voix du peuple.* Verbum Dei : *le bilinguisme latin, langue vulgaire au Moyen Âge*, Genève : Droz, 1998 (Publications romanes et françaises, 223).

CAZALES DE LAJARTRE (Pascale), *La bibliothèque des frères Prêcheurs de Toulouse au Moyen Âge. Etude des manuscrits enluminés (XIIIè-XIVè siècles)*, thèse de doctorat, dir. X. Barral i Altet, Université Rennes 2, 1998.

CAZELLES (Raymond), *La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois*, Paris : libr. d'Argences, 1958.

– , « Quelques réflexions à propos des mutations de la monnaie royale française,

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

1295-1360 », dans *Le Moyen Âge*, 1966, p. 83-105 et 251-278.

CESAIRE DE HEISTERBACH, *Dialogus miraculorum*, ed. Joseph Strange, Cologne-Bonn-Bruxelles, 1851.

CHALINE (N.-J.), *Histoire du diocèse de Rouen-Le Havre*, Paris : Beauchesne, 1976.

CHAMPETIER (Marie-Paule), « Faits et gestes du prédicateur dans l'iconographie du XIIIè au début du XVè siècle », dans *Médiévales*, 16-17, 1989, p. 197-208.

CHAPOTIN (Marie-Dominique), *Histoire des Dominicains de la province de France*, Rouen, 1898.

CHARANSONNET (Alexis), *L'Université, l'Eglise et l'Etat dans les sermons du cardinal Eudes de Chateauroux (1190 ?-1273)*, thèse de doctorat nouveau régime, dir. N. Bériou, Université Lyon 2, 2001.

CHARLAND (Th. M.), *Artes praedicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Âge*, Paris-Ottawa : Vrin-Institut d'études médiévales, 1936.

CHENU (Marie-Dominique), « Jacques de Lausanne », dans *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris : Letouzey et Ané, 1924, vol. 8, col. 298-299.

– , « Averroès et l'averroïsme », dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age*, Paris : Fayard, 1993, p. 115-118.

CHEVALIER (Ulysse), *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine*, Louvain, 1892-1921, 6 vol.

COLETTI (Vittorio), *L'éloquence de la chaire. Victoires et défaites du latin entre Moyen Âge et Renaissance*, Paris : Cerf, 1987.

CONTAMINE (Philippe), *L'oriflamme de Saint-Denis aux XIVè et XVè siècles*, Nancy : Université Nancy II, 1975, initialement paru dans *Annales de l'Est*, 25, 1973, p. 179-245.

CORBIN (Solange), « Miracula beatae Mariae semper Virginis », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 10, 1967, p. 409-433.

COSTE (J.), PARAVICINI BAGLIANI (A.), « Ecclesiastici italiani canonici in Francia al tempo di Bonifacio VIII », dans *Echanges religieux entre la France et l'Italie du Moyen Âge à l'époque moderne*, ed. M. Maccarrone et A. Vauchez, Genève, 1987, p. 45-62.

CÖSTER (Hildegard), *Der Königskult in Frankreich um 1300 im Spiegel von Dominikanerpredigten*, thèse dactyl., Francfort, 1935-1936.

COURCELLE (Dominique de), *La parole risquée de Raymond Lulle : entre judaïsme, christianisme et Islam*, Paris : Vrin, 1993.

COURTENAY (William J.), « Book production and libraries in 14th-century Paris », dans *Filosofia e teologia nel Trecento. Studi in ricordo di Eugenio Randi*, ed. L. Bianchi, Louvain-la-Neuve, 1994, p. 367-380.

– , *Rotuli parisienses : supplications to the pope from the University of Paris. Vol. 1, 1316-1342*, Leiden : Brill, 2002 (Education and society in the Middle Ages and Renaissance, 14).

CREYTENS (Raymond), « L'ordinaire des frères prêcheurs au Moyen Âge », dans *Archivum Fratrum Predicatorum*, 24, 1954, p. 108-188.

Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval. Bilan des « Colloques

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

d'humanisme médiéval (1960-1980), fondés par le R.P. Hubert (†), O.P., publié par G. Hasenohr et J. Longère, Paris, 1981.

DAHAN (Gilbert), « La critique textuelle dans les correctoires de la Bible du XIIIè siècle », dans *Langages et philosophie. Hommage à Jean Jolivet*, ed. A. de Libera et al., Paris : Vrin, 1997, p. 365-392.

– , *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XIIè-XIVè siècle*, Paris : Cerf, 1999.

– , *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris : Cerf, 1999.

DAHMUS (John W.), « A medieval preacher and his sources : Johannes Nider's use of Jacobus de Voragine », dans *Archivum fratrum Predicatorum*, 58, 1988, p. 121-176.

DALARUN (Jacques), « Francesco nei sermoni : agiografia e predicazione », dans *La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del convegno internazionale Assisi (ott. 1994)*, Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 339-404.

DARY (Marie-Bénédicte), *La fête de la Conception de la Vierge Marie : son introduction en France et ses premiers développements (XIIè-XIIIè siècles)*, thèse sous la dir. André Vauchez, Paris : université Paris 10, 1997.

– , « Saint Bernard et l'Immaculée Conception : la question liturgique », dans *Revue Mabillon*, 74, 2002, p. 219-236.

DAVY (Marie-Madeleine), *Les sermons universitaires parisiens (1230-1231)*, Paris : Vrin, 1931.

DE JONG (Thera), « L'anglo-normand du XIIIè siècle », dans *Distributions spatiales et temporelles, constellations des manuscrits.* Etudes de variation linguistique offertes à Anthonij Dees à l'occasion de son 60è anniversaire, ed. P. van Reenen, Amsterdam : J. Benjamins, 1988, p. 103-112.

DELCORNO (Carlo), « La predicazione volgare in Italia (sec. XIII-XIV). Teoria, produzione, ricezione », dans *Revue Mabillon*, n. s. 4, 1993, p. 83-107.

– , *Exemplum e letteratura. Tra Medioevoe Rinascimento*, Bologna : Il Mulino, 1989.

– , *Giordano da Pisa e l'antica predicazione volgare*, Firenze : Olschki, 1975.

DELACHENAL (Robert), « La bibliothèque d'un avocat du XIV^{e} siècle », dans *(Nouvelle) revue historique du droit français et étranger*, 11, 1887, p. 524-537.

DELISLE (Léopold), *Le cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale*, Paris : Imprimerie nationale, 1874.

DELUMEAU (Jean), *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession (XIII ^{e} - XVIII ^{e} siècle)*, Paris : Fayard, 1964.

DENIFLE (Henri) et CHATELAIN (Albert), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, 1894.

DENOËL (Charlotte), *Saint André. Culte et iconographie en France (Vè-XVè siècles)*, Paris : Ecole des chartes, 2004.

DE POORTER (A.), *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de la ville de Bruges*, Gembloux-Paris, 1934.

– , « Catalogue des manuscrits de prédication médiévale de la bibliothèque de

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Bruges », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 24, 1928, p. 62-124.

DE REU (Martine), « Divers chemin pour étudier un sermon », dans *De l'homélie au sermon, histoire de la prédication médiévale*, Louvain-la-Neuve, 1993 (Publications de l'Institut d'études médiévales, 14), p. 331-340.

DESSI (Rosa Maria), « La controversia sull'Immacolata Concezione e la propaganda per il culto in Italia », dans *Cristianesimo nella storia*, 12, 1991, p. 265-293.

DESSI (Rosa Maria) et LAMY (Marielle), « Saint Bernard et les controverses mariales au Moyen Âge », dans *Vies et légendes de Saint Bernard de Clairvaux. Création, diffusion, réception (XII-XX e siècles).* Actes des rencontres de Dijon, 7-8 juin 1991 publiés par Patrick Arabeyre, Jacques Berlioz, Philippe Poirrier, Cîteaux, 1993 (Commentarii cistercienses), p. 229-260.

DI STEFANO (Giuseppe), *Dictionnaire des locutions du Moyen français*, Montréal : CERES, 1991 (Bibliothèque du moyen français, 1).

DITSCHE (Magnus), « *Scholares pauperes*. Prospettive e condizioni di studio degli studenti poveri nelle Università del Medioevo », dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, 5, 1979, p. 43-54.

DONDAINE (Antoine), « Documents pour servir à l'histoire de la province de France. L'appel au concile (1303) », dans *Archivum fratrum predicatorum*, 22, 1952, p. 381-440.

DONGHI (Silvia), « *Legitur enim in legenda quadam…* Sulle fonte di un predicatore milanese del Trecento », dans *Aevum*, 78, 2004, p. 541-562.

DOUAIS (Célestin), *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des frères Prêcheurs (1216-1342)*, Paris-Toulouse : Picard et Privat, 1842.

DURAND (Albert), « Un sermon de Jacques de Lausanne sur la Conception de la Vierge », dans *Bulletin du comité de l'art chrétien (diocèse de Nîmes)*, tome VII, n° 50, 1905, p. 601-615.

DUVAL (André), « La dévotion mariale dans l'ordre des frères Prêcheurs », dans *Maria. Etudes sur la Sainte Vierge*, Paris : Beauchesne, 1952, t. 2, p. 739-782.

– , « Jacques de Lausanne », dans *Catholicisme*, Paris : Letouzey et Ané, 1967, vol. 6, col 278.

Eadmeri monachi Cantuariensis Tractatus de Conceptione sanctae Mariae, ed. T. Slater et H. Thurston, Fribourg-en-Brisgau, 1904.

EBBESEN (Sten), « The way fallacies were treated in scolastic logic », dans *Cahiers de l'institut du Moyen Âge grec et latin*, 55, 1987, p. 107-134.

EHRLE (F.), *Historia bibliothecae Romanorum pontificum*, Rome, 1890.

EMERY (Richard W.), *The Friars in medieval France. A catalogue of french mendicant convents, 1200-1550*, New York : Columbia university press, 1962.

– , « Notes on the early history of the Augustinian order in Southern France », dans *Augustiniana*, 6, 1956, p. 336-345.

L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997 (Studia artistarum, 4).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ERMATINGER (Charles Joseph), « John of Jandun in his relations with arts masters and theologians », dans *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge*, Paris-Montréal, 1969, p. 1173-1184.

ESNEVAL (A. d'), « Le perfectionnement d'un instrument de travail au début du XIII^{e} siècle. Les trois glossaires bibliques d'Etienne Langton », dans *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval*, Paris, 1981, p. 163-175.

FABRICIUS (Johannes Albertus), *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis*, Florence, 1858.

Faire croire. Modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XII ^{e} au XV ^{e} siècle, Rome : Ecole française de Rome, 1981.

FALMAGNE (Thomas), *Un texte en contexte: les Flores paradisi et le milieu culturel de Villers-en-Brabant dans la première moitié du 13e siècle*, Turnhout : Brepols, 2001.

– , « Les Cisterciens et les nouvelles formes d'organisation des florilèges aux 12è et 13è siècles », dans *Bulletin Du Cange. Archivum latinitatis medii aevi*, 55, 1997, p. 73-176.

– , « Les instruments de travail d'un prédicateur cistercien. A propos de Jean de Villers (mort en 1336 ou 1346) », dans *De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale*, ed. J. Hamesse et X. Hermand, Louvain la Neuve : publications de l'institut catholique, 1993, p. 183-237.

Fauvel studies. Allegory, chronicle, music and image in Paris, Bibliothèque nationale de France, MS français 146, ed. M. Bent and A. Wathey, Oxford : Oxford university press, 1998.

FAVIER (Jean), *Philippe le Bel*, Paris : Fayard, nouv. éd. 1998.

– , *Un conseiller de Philippe le Bel : Enguerran de Marigny*, Paris : PUF, 1963.

FERET (Pierre), *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres au Moyen Age*, Paris : Picard, 1895.

FIORAVANTI (Gianfranco), « *Sermones* in lode della filosofia e della logica a Bologna nella prima metà del XIV secolo », dans *L'insegnamento della logica a Bologna nel XIV secolo*, a cura di D. Buzzetti, M. Ferriani et A. Tabarroni, Bologne, 1992 (Studi e memorie per la storia dell'università di Bologna, nuova serie, 8), p. 165-183.

FOCILLON (Henri), *Le peintre des Miracles Notre Dame. Quarante miniatures photographiées par Pierre Devinoy*, Paris : Paul Hartmann, 1950.

FOURNÉE (Jean), « L'abbaye de Fécamp et les origines du culte de l'Immaculée Conception en Normandie », dans *L'abbaye bénédictine de Fécamp. Ouvrage scientifique du XIIIè centenaire*, Fécamp : Durand et fils, 1960, t. 2, p. 163-172.

– , « Du *De conceptu virginali* de saint Anselme au *De conceptione sancte Marie* de son disciple Eadmer, ou de la *Virgo purissima* à la *Virgo immaculata* », dans *Les mutations socio-culturelles au tournant des XIè-XIIè siècles*. Actes du coll. Le Bec-Hellouin, juil. 1982, Paris : CNRS, 1984, p. 711-721.

---– , *Iconographie de l'Immaculée Conception au Moyen Age et à la Renaissance. La place de la Normandie dans le développement de la doctrine et dans son expression artistique*, Paris : société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1953.

– , *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie. La Sainte-Vierge. 1 :*

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

répertoires, Paris : société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1976.

FOURNIER (Paul), « Pierre Roger (Clément VI) », dans *Histoire littéraire de la France*, t. 37, Paris : Imprimerie nationale, 1938, p. 209-238.

GAFFURI (Laura), « Per una storia della primitiva diffusione della Legenda aurea : i sermones de beata Virgine del domenicano Bartolomeo da Breganze († 1270) », dans *Rivista di storia e letteratura religiosa*, 27, 1991, p. 223-255.

– , « Nell' officina del predicatore : gli strumenti per la composizione dei sermoni latini », dans *La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del XXII convegno int. (Assisi, ott. 1994)*, Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 81-111.

GALOT (J.), « L'Immaculée Conception », dans *Maria. Etudes sur la Sainte Vierge*, Paris : Beauchesne, 1952, t. 7, p. 9-116.

GAUDEMET (Jean), *La collation par le roi de France des bénéfices vacants en régale des origines à la fin du XIVè siècle*, Paris : Leroux, 1935.

GAUVARD (Claude), « La justice du roi de France et le latin à la fin du Moyen Âge : transparence ou opacité d'une pratique de la norme ? », dans *Les historiens et le latin médiéval*. Coll. tenu à la Sorbonne (sept. 1999), ed. M. Goullet et M. Parisse, Paris : presses universitaires de la Sorbonne, 2001, p. 31-53.

Géraud (Hercule), Paris *sous Philippe le Bel : d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants de* **Paris** *en 1292*, reprod. de l'éd. de 1837, Tübingen : Niemeyer, 1991.

GEREMEK (Bronislaw), « L'*exemplum* et la circulation de la culture au Moyen Âge », dans *Rhétorique et histoire. L'exemplum et le modèle de comportement dans le discours antique et médiéval*. Table ronde de l'Ecole française de Rome (18 mai 1979), Mélanges de l'Ecole française de Rome (Moyen Âge-Temps modernes), 92, 1980, p. 153-179.

GERVAIS DU BUS, *Le roman de Fauvel*, ed. Arthur Langfors, Paris : Didot, 1914-1919.

GILSON (Etienne), *La philosophie au Moyen Âge. Des origines patristiques à la fin du XIVè siècle*, Paris : Payot, 1986, rééd. 1999.

– , « Michel Menot et la technique du sermon médiéval », dans *Revue d'histoire franciscaine*, 2, 1925, p. 301-360.

GLORIEUX (Palémon), *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIè siècle*, Paris : Vrin, 1933.

– , « A propos de Vatic. lat. 1086. Le personnel enseignant de Paris vers 1311-1314 », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 5, 1933, p. 23-39.

– , « L'enseignement au Moyen Âge : techniques et méthodes en usage à la faculté de Théologie de Paris au XIII^{e} siècle », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 35, 1968, p. 65-186.

– , *La faculté des arts et ses maîtres au XIIIè siècle*, Paris : Vrin, 1971.

, *Aux origines de la Sorbonne*, Paris : Vrin, 1966.

GOEBL (Hans), *Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Wien : Bölhaus, 1970 (Österreichische Akademie des Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sitzungsberichte, 269 Bd.)

GOGLIN (Jean-Marc), *L'enseignement de la théologie dans les ordres mendiants à Paris au XIIIè siècle*, Paris : Editions franciscaines, 2002.

GOROCHOV (Nathalie), *Le Collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XVè siècle (1418)*, Paris : Champion, 1997.

GOSSEN (Charles-Théodore), « Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites du Moyen Âge », dans *Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui. Domaine d'oïl et domaine franco-provençal*, ed. Georges Straka, Paris : Klincksieck, 1972, p. 3-23.

GRÉGOIRE (Réginald), « Pierre Roger » dans *Dictionnaire de spiritualité*, 12/2, Paris : Beauchesne, 1982, col. 1661-1663.

GRUNDMANN « Herbert », « *Sacerdotium – Regnum – Studium*. Zur Wertung der Wissenschaft im 13. Jahrhundert », dans *Archiv für Kulturgeschichte*, 34, 1952, p. 5-21.

GUENÉE (Bernard), « Etat et nation en France au Moyen Âge », dans *Revue historique*, 237, 1967, p. 17-30.

– , *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris : Aubier, 1980.

– , *L'Occident au XIVè et XVè siècles : les états*, Paris : PUF, 1971.

Bernard GUI, *Libellus de ordine predicatorum*, éd. Henri Denifle dans *Archiv für Litteratur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, Berlin, 1885-1893, t. 2, p. 203-226.

GUIDI (R.L.), « Il pulpito e il palazzo : temi e problemi nella predicazione dei Mendicanti nel 400 », dans *Archivum franciscanum historicum*, 89, 1996, p. 263-286.

GUILLEMAIN (Bernard), *La politique bénéficiale du pape Benoît XII (1334-1342)*, Paris : Honoré Champion, 1952.

GUIMARAES (A.-G. de), o.m. cap., « Hervé Noël († 1323). Etude bibliographique », dans *Archivum Fratrum Predicatorum*, 8, 1938, p. 5-81.

GUIMARAENS (Francisco), « La doctrine des théologiens sur l'Immaculée conception de 1250 à 1350 », dans *Etudes franciscaines*, 4, 1953, p. 23-51 et 167 sqq.

GUIOT (Joseph-André), *Les Trois siècles palinodiques, ou Histoire générale des palinods de Rouen, Dieppe, etc.*, Rouen : A. Lestringant, 1898.

GY (Pierre-Marie), op, *La liturgie dans l'histoire*, Paris : Cerf, 1990.

– , « La Bible dans la liturgie au Moyen Âge »,dans *Le Moyen Âge et la Bible*, dir. Pierre Riché, Guy Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 537-554.

HAMESSE (Jacqueline), « *Collatio* et *reportatio* : deux vocables spécifiques de la vie intellectuelle au Moyen Âge », dans *Terminologie de la vie intellectuelle au Moyen Âge. Actes du colloque Leyde 20-21 sept. 1985*, ed. O. Weijers, Turnhout : Brepols, 1988 (CIVICIMA, 1), p. 78-83.

– , « La prédication universitaire », dans *La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del XXII convegno int. (Assisi, ott. 1994)*, Spoleto : Centro di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 47-79.

– , *Les auctoritates Aristotelis, un florilège médiéval. Etude historique et édition critique*, Louvain-Paris, 1975.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

– , *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIIIè-XIVè siècles)*, Turnhout : Brepols, 1996.

HÄRING (Nikolaus M.), « Alan of Lille, De planctu naturae », dans *Studi medievali*, 19, 1978, p. 797-879.

HASENOHR (Geneviève), « Un recueil de *distinctiones* bilingue du début du XIV^{e} siècle : le manuscrit 99 de la bibliothèque municipale de Charleville », dans *Romania*, 99, 1978, p. 47-96 et 183-206.

HASSEL (James Woodrow), *Middle french proverbs, sentences, and proverbial phrases*, Toronto : Pontifical institute of medieval studies, 1982 (Subsidia medievalia, 12).

HAURÉAU (Barthélémy), « Jacques de Lausanne », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1906, vol. 33, p. 459-479 et 631-632.

– , « Guillaume le Maire », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris : Imprimerie nationale, 1893, t. 31, p. 75-94.

– , « Thomas d'Irlande, théologien », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris, t. 30, 1888, p. 398-408.

HESBERT (René-Jean), *Corpus antiphonalium officii*, Roma : Herder, 1963-1979, 6 vol.

HILLGARTH (Jocelyn Nigel), *Ramon Lull and lullism in fourteenth-century France*, Oxford : Clarendon press, 1971.

HINNEBUSCH (William A.), *Brève histoire de l'ordre dominicain*, Paris : Cerf, 1990.

Histoire religieuse de la Normandie, dir. Nadine-Josette Chaline Chambray, C.L.D., 1981.

Histoire de Rouen, dir. Michel MOLLAT, Toulouse : Privat, 1979.

HODEL (Bernard), *Edifier par la parole : la prédication de Jourdain de Saxe, maître de l'ordre des Prêcheurs (1222-1237)*, thèse sous la dir. N. Bériou, Lyon : université Lyon 2, 2002.

De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale. Actes du colloque international de Louvain la Neuve (9-11 juil. 1992), éd. Jacqueline Hamesse et Xavier Hermand (Université de Louvain-la-Neuve, publications de l'Institut d'Etudes médiévales, Textes, études, congrès, 14), Louvain-la-Neuve : université catholique de Louvain, 1993.

HORST (Ulrich), *Die Diskussion um die Immaculata Conceptio im Dominikanerorden. Ein Beitrag zur Geschichte der theologischen Methode*, Paderborn : Schöning, 1987.

IMBACH (Ruedi), « Lulle face aux Averroïstes parisiens », dans *Cahiers de Fanjeaux*, 22, 1970, p. 261-282.

– , « L'averroïsme latin du XIIIè siècle », dans *Gli studi di filosofia medievale fra otto e novecento. Contributo a un bilancio storiografico. Atti del convegno internazionale Roma 21-23 sett. 1989*, éd. Ruedi Imbach et Alfonso Maierù, Rome : ed. di storia e letteratura, 1991.

ISAAC (Marie-Thérèse), *Les livres manuscrits de l'abbaye des Dunes d'après le catalogue du XVII^{e} siècle*, Aubel (Belgique) : P. M. Gason, 1984.

JACQUES DE LAUSANNE, *Sermones dominicales et festivales per totum anni circulum*, Paris : Ambroise Girault, 1530.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

JACQUES DE VORAGINE, *Legenda aurea*, ed. critica a cura di Giovanni Paolo Maggioni, 2a ed. rev. dall'autore, Firenze : Sismel, Ed. del Galluzzo, 1998, 2 vol. (Millennio medievale ; 6 Testi ; 3).

Ioannes Duns Scotus doctor Immaculatae Conceptionis. I : textus autoris, ed. Carolus Balic, ofm, Rome : Academia mariana internationalis, 1954 (Bibliotheca Immaculatae Conceptionis, 5).

JEAN DE JANDUN, *Quaestiones super libros de anima Aristotelis*, Venise, 1480.

JUGIE (Pierre), « Clément VI », dans *Dictionnaire historique de la papauté*, dir. P. Levillain, Paris : Fayard, 1994, p. 369-372.

JULLIEN DE POMMEROL (Marie-Henriette), *Le registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne*, Paris : CNRS, 2000.

KAEPPELI (Thomas), « *Predicator monoculus*. Sermons parisiens de la fin du XIII^{e} siècle », dans *Archivum fratrum predicatorum*, 27, 1957, p. 120-167.

KAEPPELI (Thomas), PANELLA (Emilio), *Scriptores ordinis Predicatorum Medii Aevi*, Rome, 1970-1993, t. 2, p. 162-163.

KÄMPF (Helmut), *Pierre Dubois und die geistigen Grundlagen des französischen Nationalbewußtseins um 1300*, Leipzig-Berlin, 1935, réimpr. Hildesheim, 1972.

KANTOROWICZ (E.), *Les deux corps du roi*, Paris, 1989.

– , « Christus – Fiscus », dans *Synopsis. Festgabe für Alfred Weber*, Heidelberg : L. Schneider, 1948, p. 223-235, repris et traduit dans E. Kantorowicz, *Mourir pour la patrie et autres textes*, Paris : PUF, 1984, p. 59-74.

KIENZLE (Beverly Mayne), « Medieval sermons ans their performance : theory and record », dans *Preacher, sermon and audience in the Middle ages*, ed. Carolyn Muessig, Leiden : Brill, 2002, p. 89-124.

KING (Archdale A.), *Liturgies of the religious orders*, London : Longman, 1955.

KJELLMAN (Hilding), *La deuxième collection anglo-normande des miracles de la sainte Vierge et son original latin*, Paris : Champion, 1922.

KOCH (Joseph), « Der Prozeß gegen den Magister Johannes de Polliaco und seine Vorgeschichte », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 5, 1933, p. 391-422.

KRISTOL (Andres Max), « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIIIè et le début du XVè siècle », dans *Revue de linguistique romane*, 53, 1989, p. 335-367.

KRYNEN (Jacques), *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France (XIII^{e} -XV e siècles),* Paris : Gallimard, 1993.

KUKSEWICZ (Zdzislaw), *De Siger de Brabant à Jacques de Plaisance. La théorie de l'intellect chez les averroïstes latins des XIIIè et XIVè siècles*, Wroclaw, 1968.

– , « Der lateinische Averroismus im Mittelalter und in der Früh-Renaissance », dans *Philosophy and learning. Universities in the Middle Ages*, ed. M. J. Hoenen, J. schneider, G. Wieland, Leiden : Brill, 1995, p. 371-386.

– , « L'influence d'Averroès sur des universités en Europe centrale (l'expansion de

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

l'averroïsme latin) », dans *Multiple Averroès : actes du colloque international organisé à Paris à l'occasion du 850e anniversaire de la naissance d'Averroès (Paris sept. 1976)*, Paris : Belles Lettres, 1978, p. 275-282.

LAMARRIGUE (Anne-Marie), *Bernard Gui (1291-1331). Un historien et sa méthode*, Paris : Champion, 2000.

LAMY (Marielle), *L'Immaculée Conception. Etapes et enjeux d'une controverse au Moyen Age (XIIè-XVè siècles)*, Paris : Institut d'études augustiniennes, 2000.

LAUCHERT (Friedrich), *Geschichte der Physiologus*, Strasbourg, 1889, repr. Genève : Slatkine, 1974.

LAURENT (M.-H.), « Guillaume des Rosiers et la bibliothèque pontificale à l'époque de Clément VI », dans *Mélanges A. Pelzer*, Louvain, 1947, p. 579-603.

LAVÈNE (Béatrice), « Deux collations d'Armand de Belvézer sur saint Thomas d'Aquin », dans *La prédication en Pays d'oc (XIIè-début XVè siècle)*, Toulouse : Privat, 1997 (Cahiers de Fanjeaux, 32), p. 171-194.

LE BACHELET (Xavier), « Immaculée Conception », dans *Dictionnaire de théologie catholique*, vol. 7/1, Paris, 1922, col. 845-1218.

LEBIGUE (Jean-Baptiste), *La prédication de Prévôtin de Crémone. Edition des sermons de Mayence et de Paris*, thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, Paris, 1999, 8 vol.

LECLERCQ (Jean), « Un sermon prononcé pendant la guerre de Flandre sous Philippe le Bel », *Revue du Moyen Âge latin*, 1, 1945, p. 165-172.

– , *L'idée de la royauté du Christ au Moyen Âge*, Paris : Cerf, 1959.

LECOY DE LA MARCHE (Albert), *La chaire française au Moyen Âge spécialement au XIIIe siècle, d'après les manuscrits contemporains*, Paris : Renouard, 1886, repr. Genève : Slatkine, 1974.

– , *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon…*, Paris : Renouard, 1877.

LE GOFF (Jacques), *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris : Seuil, 1957.

– , « Le roi, la Vierge et les images : le manuscrit des *Cantigas de Santa Maria* d'Alphonse X de Castille », dans *Rituels. Mélanges offerts à Pierre-Marie Gy, o.p*. Etudes réunies par Paul De Clerck et Eric Palazzo, Paris : Cerf, 1990, p. 385-392.

– , *Pour un autre Moyen Âge*, Paris : Gallimard, 1977.

– , « Aspects religieux et sacrés de la monarchie française du Xè au XIIIè siècle », dans *La royauté sacrée dans le monde chrétien*. Colloque de Royaumont, mars 1989, ed. A. Boureau et C. Ingerflom, Paris, EHESS, 1992, p. 19-28.

LEHUGEUR (Paul), *Histoire de Philippe le Long, roi de France (1316-1322)*. Vol. 1, *Le règne*, Paris, 1897.

LEPELLEY (René), « Les principales caractéristiques phonétiques de l'ancien dialecte normand et leur localisation dans l'espace », dans *Actes du 105e congrès international des sociétés savantes (Caen, 1980). Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, tome II : questions d'histoire et de dialectologie, Paris : CTHS, 1984, p. 7-18.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

LEROQUAIS (Victor), *Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1934.

LEROY (Béatrice), *La Navarre au Moyen Âge*, Paris : Albin Michel, 1984.

LESETRE (H.), *L'Immaculée Conception et l'église de Paris*, Paris : Lethielleux, 1904.

LESNICK (Daniel R.), *Preaching in medieval Florence : the social world of franciscan and dominican spirituality*, Athens : university of Georgia press, 1989.

LEVI D'ANCONA (Mirella), *The iconography of the Immaculate Conception in the Middle Ages and early Renaissance*, College art association of America, 1957.

LEWIS (Andrew W.), *Le sang royal. La famille capétienne et l'état, France, Xè-XIVè siècle*, Paris : Gallimard, 1986.

DE LIBERA (Alain), *Penser au Moyen Âge*, Paris : Seuil, 1991.

– , « Grammaire », dans *Dictionnaire du Moyen Age*, dir. C. Gauvard, A. de Libera, M. Zink, Paris, PUF, 2002, p. 605-610.

– , « Faculté des arts ou faculté de théologie ? Sur l'idée de philosophie et l'idéal philosophique au XIIIè siècle », dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international*, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 429-444.

DE LIBERA (Alain) et HAYOUN (Maurice-Ruben), *Averroès et l'averroïsme*, Paris : PUF, 1992 (Que sais-je 2631).

LOHR (Charles H.), *Commentateurs d'Aristote au Moyen Âge. Bibliographie de littérature secondaire récente*, Paris-Fribourg : Cerf-Editions universitaires, 1988.

LOMBARD-JOURDAN (Anne), *Fleur de lis et oriflamme. Signes célestes du royaume de France*, Paris : CNRS, 1991, réimpr. 2002.

LONGERE (Jean), *La prédication médiévale*, Paris : Etudes augustiniennes, 1983.

, *Oeuvres oratoires de maîtres parisiens au XII e siècle. Etude historique et doctrinale*, Paris : Etudes augustiniennes, 1975.

, « Le vocabulaire de la prédication », dans *La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Âge*, Paris, 1981, p. 303-320.

LUBAC (Henri) de, *Exégèse médiévale, les quatre sens de l'Ecriture*, Paris, 1959-1964.

LUCCHETTA (Francesca), « La prima presenza di Averroè in ambito veneto », dans *Studia islamica*, 46, 1977, p. 133-146.

Raimundi LULLI opera latina, 154-155. Opera parisiensia anno MCCCIX composita, ed. H. Riedlinger, Palma de Majorque, 1967.

Raimundi Lulli opera latina, XV. Summa sermonum in civitate Maioricensi annis MCCCXII-MCCCXIII composita, ed. F. Dominguez Reboiras et A. Soria *Flores*, Turnhout : Brepols, 1987 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis, 76).

LUSIGNAN (Serge), *La langue des rois au Moyen Age. Le français en France et en Angleterre*, Paris : Presses universitaires de France, 2004.

– , *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIIIè et XIVè siècles*, Paris-Montréal, 1987.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

– , « *François est profitable et latin prejudiciable* : l'enjeu linguistique d'un conflit entre le village de Saint-Albain et le chapitre de Mâcon », dans *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris : Picard, 2004, p. 795-802.

– , « Traduction, bilinguisme et diglossie : le français écrit à la cour de France à la fin du Moyen Âge », dans *Etudes classiques*, fasc. IV. Actes du coll. « Méthodologie de la traduction de l'Antiquité à la Renaissance », ed. Ch. M. Ternes, Luxembourg : publications du Centre universitaire Luxembourg, 1994, p. 58-85.

– , « Le français et le latin dans le milieu de l'école à la fin du Moyen Âge », dans *Parlure*, 6, 1990, p. 3-23.

– , « Ecrire en français ou en latin en pays d'oïl : le cas de la chancellerie royale française au début du XVè siècle », dans *Parlure*, 7-8-9-10. *Ces mots qui sont nos mots. Mélanges d'histoire de la langue française, de dialectologie et d'onomastique offerts au Pr. Jacques Chaurand*, ed. M. Tamine, Paris : Institut Charles Bruneau, 1995, p. 19-30.

– , *« Vérité garde le roi ». La construction d'une identité universitaire en France (XIIIè-XVè siècles)*, Paris : publications de la Sorbonne, 1999.

– , « Quelques remarques sur les langues écrites à la chancellerie royale de France », dans *Ecrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais*. Actes du coll. int. de Montréal (sept. 1995), ed. K. Fianu et D. J. Guth, Louvain-la-Neuve : FIDEM, 1997, p. 99-107.

MABILLE (Madeleine), « Les manuscrits de Girard d'Utrecht conservés à la Bibliothèque nationale de Paris », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 129, 1971, p. 18-25.

– , « Pierre de Limoges et ses méthodes de travail », dans *Collection Lathomus*, 145, 1976, p. 244-251.

MACCLINTOCK (Stuart), *Perversity and error. Studies on the « averroist » John of Jandun*, Bloomington : Indiana university press, 1956.

MACDONOUGH (Christopher J.), « Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 16483 : contents, audience and the matter of old french », dans *Mediaeval studies*, 64, 2002, p. 131-216.

MAIER (Anneliese), *Codices burghesiani bibliothecae Vaticanae*, Vatican, 1952 (Studi e testi 170).

– , A. Maier, « Der literarische Nachlaß des Petrus Rogerii (Clemens VI.) in der Borghesiana », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 15, 1948, p. 332-356 et 16, 1949, p. 72-98.

Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales. Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (9-11 sept. 1993), éd. Jacqueline Hamesse, Louvain-la-Neuve : université catholique de Louvain, 1994.

MARBACH (Carl), *Carmina scripturarum scilicet Antiphonas et Responsoria ex sacro Scripturae fonte in libros liturgicos Sanctae Ecclesiae Romanae derivata*, Strasbourg, 1907.

MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La langue française aux XIVè et XVè siècles*, Paris : Nathan, 1997.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

MARMURSZTEJN (Elsa), *Un « troisième pouvoir » ? Pouvoir intellectuel et construction des normes à l'U de Paris à la fin du XIIIè siècle d'après les sources quodlibétiques (Thomas d'Aquin, Gérard d'Abbeville, Henri de Gand, Godefroid de Fontaines*, thèse sous la dir. Alain Boureau, Paris : EHESS, 1999.

– , « Les universitaires et la norme : conception scolastique du pouvoir normatif et pouvoir normatif des scolastiques à Paris au XIIIè siècle », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 82, 2004, p. 15-43.

MARTIMORT (Aimé-Georges), *L'Eglise en prière. Introduction à la liturgie. Edition nouvelle*, Paris : Desclée de Brouwer, 1984, 4 vol.

, *Les lectures liturgiques et leurs livres*, Turnhout : Brepols, 1992 (Typologie des sources du Moyen Age occidental, 64).

MARTIN (Hervé), *Le métier de prédicateur en France septentrionale à la fin du Moyen Âge (1350-1520)*, Paris : Cerf, 1988.

, « Les procédés didactiques en usage dans la prédication en France du Nord au XV^{e} siècle », dans *La religion populaire*, coll. internat. du CNRS, 1977, Paris, 1979, p. 65-76.

, *Les Ordres Mendiants en Bretagne (vers 1230-vers 1530)*, Paris : Klincksieck, 1975.

MASSON (Xavier), *Une voix dominicaine dans la cité. Le comportement exemplaire du chrétien dans l'Italie du Trecento d'après les sermons de Nicoluccio di Ascoli*, thèse de doctorat sous la dir. de Colette Beaune, Université Paris 10-Nanterre, 2005.

MATZ (Jean-Michel), COMTE (François), *Fasti ecclesiae gallicanae, t. 7 : diocèse d'Angers*, Turnhout : Brepols, 2003.

MAYBERRY (Nancy), « The controversy over the Immaculate Conception in medieval and Renaissance arts, literature and society », dans *Journal of medieval and Renaissance studies*, 21, 1991, p. 207-224.

MENACHE (Sophia), « La naissance d'une nouvelle source d'autorité : l'université de Paris », dans *Revue historique*, 544, 1982, p. 305-328.

MEYER (Andreas), « Les littere in forma pauperum. Aspects socio-historiques des provisions pontificales », dans *Aux origines de l'état moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon.* Actes de la table ronde organisée par l'Ecole française de Rome (Avignon, 23-24 jan. 1988), Rome : Ecole française de Rome, 1990, p. 315-327.

François de MEYRONNES – Pierre ROGER, *Disputatio (1320-1321)*, ed. Jeanne Barbet, Paris : Vrin, 1961.

MICHAUD-QUANTIN (Pierre), « Guy d'Evreux o.p., technicien du sermonnaire médiéval », dans *Archivum fratrum predicatorum*, 20, 1950, p. 213-233.

DE MIRAMON (Charles), « La place d'Hugues de Saint-Cher dans les débats sur la pluralité des bénéfices (1230-1240) », dans *Hugues de Saint-Cher († 1263) bibliste et théologien*, ed. L.-J. Bataillon, G. Dahan et P.-M. Gy, Turnhout : Brepols, 2004, p. 341-386.

MOEGLIN (Jean-Marie), « Nation et nationalisme du Moyen Âge à l'Epoque moderne (France-Allemagne) », dans *Revue historique*, 611, 1999, p. 537-553.

MOHAN (G. E.), « Initia operum franciscalium (XIII^{e} - XV^{e} siècle) », dans *Franciscan*

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

studies, 36, 1976, p. 313 sqq.

MOLLAT (Guillaume), *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris : De Boccard, 1921.

– , « Clément VI » dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 12, Letouzey et Ané, 1953, col. 1129sqq.

– , « L'œuvre oratoire de Clément VI », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 3, 1928, p. 239-274.

MONTAUBIN (Pascal), *Le gouvernement de la grâce. La politique bénéficiale des papes au XIIIè siècle d sla moitié nord du royaume de France*, thèse de doctorat, dir. Pierre Toubert, université Paris I, 1998.

– , « Avec de l'Italie qui descendrait l'Escault. Guido da Collemezzo, évêque de Cambrai (1296-1306) », dans *Liber largotorius. Etudes d'histoire médiévale offertes à Pierre Toubert par ses élèves*, ed. D. Barthélémy et J.-M. Martin, Genève : Droz, 2003, p. 477-502.

– , « Etrangers en Chrétienté : clercs italiens en France et en Angleterre (fin XIIè-mi XVIè s) », dans *L'étranger au Moyen Âge. Actes du XXXè colloque de la SHMESP (Göttingen, 1999)*, Paris, 2000, p. 233-244, ici p. 236-237.

MORAWSKI (Joseph), *Proverbes français antérieurs au XVè siècle*, Paris : Champion, 1928.

MORENO RODRIGUEZ (Felipe), *La lucha de Ramon Llul contra el averroismo entre los años 1309-1311*, tesis doctoral, Madrid : Universidad Complutense (Departamento de historia de la filosofía), 1982.

MORENZONI (Franco), *Des écoles aux paroisses : Thomas de Chobham et la promotion de la prédication au début du XIII*^{e} *siècle*, Paris : Etudes augustiniennes, 1995.

– , « La littérature des *artes praedicandi* de la fin du XIIè au début du XVè siècle », dans *Geschichte der Sprachtheorie, III, Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter*, dir. S. Ebbesen, Tübingen, 1995, p. 339-359.

MULCHAHEY (Michèle M.), *« First the bow is bent in study… » Dominican education before 1350*, Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies, 1998.

Multiple Averroès : actes du colloque international organisé à Paris à l'occasion du 850 e anniversaire de la naissance d'Averroès (Paris sept. 1976), Paris : Belles Lettres, 1978.

MUSSAFIA (Alberto), « Studien zu den mittelalterischen Marienlegenden », dans *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse*, 113 (1886), p. 917-994 ; 115 (1887), p. 5-93 ; 119 (1889), fasc. 9, p. 1-66 ; 123 (1890), fasc. 8, p. 1-85, 139 (1898), fasc. 8, p. 1-74.

NIGHMAN (Chris), « The electronic *Manipulus florum* project », dans *Medieval sermons studies*, 46, 2002, p. 97-99.

VON NOLCKEN (Christina), « Some alphabetical compendia and how preachers used them in fourteenth-century England », dans *Viator*, t. 12, 1981, p. 271-288.

NORTIER (Elisabeth et Michel), « Une ressource fiscale des rois capétiens : la taille », dans *Etudes et documents : comité pour l'histoire économique et financière de la France*, 5, 1993, p. 3-35 et 7, 1995, p. 3-52.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

O'CARROLL (Maura), « The lectionnary of the Proper of the year in the Dominican and Franciscan rites of the thirteenth century », dans *Archivum fratrum Predicatorum*, 49, 1979, p. 79-103.

– , *A thirteenth-century preacher's handbook : studies in MS Laud Misc. 511*, Toronto : Pontifical institute of medieval studies, 1997 (Studies and texts, 128).

– , « The friars and the liturgy in the thirteenth century », dans *La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del XXII Convegno internazionale (Assisi, ott. 1994)*, Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 189-227.

OGILVIE-DAVID (Denise), « Le *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*. Deuxième partie : *de dono pietatis*. Etude et édition », dans *Positions des thèses de l'Ecole des Chartes*, Paris, 1978, p. 133-136.

OURSEL (Noémi-Noire), *Nouvelle biographie normande*, Paris : Picard, 1886-1912.

PACCHI (Arrigo), « Note sul commento al *De anima* di Giovanni di Jandun », dans *Rivista critica di storia della filosofia*, 13, 1958, p. 372-383.

PALAZZO (Eric), *Histoire des livres liturgiques. Le Moyen Âge. Des origines au XIII e siècle*, Paris : Beauchesne, 1993.

PAQUET (Jean), « Recherches sur l'universitaire pauvre au Moyen Âge », dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, 56, 1978, p. 301-353.

Geoffroi de PARIS, *Chronique métrique*, ed. A. Diverrès, Paris, 1956.

La parole du prédicateur (V e -XV e siècle). Etudes réunies par Rosa Maria Dessì et Michel Lauwers, Nice, 1997 (Collection du centre d'études médiévales de Nice, vol. 1).

PAULMIER-FOUCART (Monique), DUCHENNE (Marie-Christine), *Vincent de Beauvais et le Grand miroir du monde*, Turnhout : Brepols, 2004.

Payen (Jean-Charles), « La satire anticléricale dans les œuvres françaises de 1250 à 1300 », dans 1274, année charnière. Mutations et continuités , colloque CNRS 1974, Paris : CNRS, 1977, p. 261-280.

PÉANO (Pierre), « Pierre Auriol », dans *Dictionnaire de Spiritualité*, t. 12, Paris : Beauchesne, 1986, col. 1505-1508.

PELLEGRINI (Letizia), « Indici per predicare : le tavole nei manoscritti di sermoni fra XIII e XV secolo », dans *Fabula in tabula. Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico*, ed. C. Leonardi, M. Morelli, F. Santi, Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995, p. 135-143.

PERDRIZET (Paul), *Le calendrier parisien à la fin du Moyen Âge d'après le bréviaire et les livres d'heures*, Paris : Belles Lettres, 1933.

PHILIPPART (Guy), « Le récit miraculaire marial dans l'Occident médiéval », dans *Marie. Le culte de la Vierge dans la société médiévale*, Paris : Beauchesne, 1994, p. 563-590.

PICOT (Georges), *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunies sous Philippe le Bel*, Paris : Imprimerie nationale,1901.

POMPEI (P. Alfonsus), « Sermones duo Parisienses saec. XIV de Conceptione B.M.V. et Scoti influxus in evolutionem sententiae immaculistae Parisiis », dans *Miscellanea*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

francescana, 55, 1955, p. 40-557.

PONCELET (A.), « Index miraculorum beatae Virginis Mariae quae Saec. VI-XV latina conscripta sunt », dans *Analecta bollandiana*, 21, 1902, p. 243-360.

PONTAL (Odette), *Les statuts synodaux du XIIIè siècle. Les statuts de Paris et le synodal de l'Ouest*, Paris : Bibliothèque nationale, 1971.

POPE (Mildred K.), *From latin to modern french with especial consideration of anglo-norman. Phonology and morphology*, Manchester : Manchester university press, 1952.

La predicazione dei frati dalla metà del '200 alla fine del '300. Atti del convegno internazionale Assisi (ott. 1994), Spoleto : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1995.

Les prologues médiévaux. Actes du colloque international organisé par l'Academia belgica et l'Ecole française de Rome (Rome, mars 1998), ed. J. Hamesse, Turnhout : Brepols, 2000.

Das Publikum politischer Theorie im 14. Jahrhundert, hrsg. Jürgen Miethke, München : Oldenburg, 1992.

PUTALLAZ (François-Xavier), *Insolente liberté. Controverses et condamnations au XIIIè siècle*, Paris : Cerf, 1995.

QUETIF (Jacques), o.p., ECHARD (Jacques), o.p., *Scriptores ordinis Fratrum Predicatorum*, Paris, 1719-1721, repr. Paris, 1910-1914.

QUINTO (Riccardo), « Estratti e compilazione alfabetiche da opere di autori scolastici (ca. 1250-1350) », dans *Fabula in tabula. Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico*. Atti del conv. di studio della Fondazione Ezio Franceschini (21-22 ott. 1994), ed. C. Leonardi et al., Spoleto : Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 1995, p. 119-134.

Raimundi Lulli opera latina, 154-155 : opera parisiensia anno 1309 composita, ed. Helmut Riedlinger, Palmae Majoricarum, 1967 (Raimundi Lulli opera omnia, 5).

RAPP (Francis), *Le Saint Empire romain germanique. D'Otton le Grand à Charles Quint*, Paris : Tallandier, 2000.

REHBERG (Andreas), *Kirche und Macht im römischen Trecento. Die Colonna und ihre Klientel auf dem kurialen Pfründenmarkt (1278-1378)*, Tübingen : Max Niemeyer, 1999.

DE REU (Martine), « Divers chemins pour étudier un sermon », dans *De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale*. Actes du coll. int. (Louvain-la-Neuve, juil. 1992), ed. J. Hamesse et X. Hermand, Louvain-la-Neuve, 1993, p. 331-340.

RICHTER (Michael), *Studies in medieval language and culture*, Dublin, Four Courts press, 1995.

RICHÉ (Pierre), « La Bible et la vie politique dans le haut Moyen Âge », dans *Le Moyen Âge et la Bible*, dir. Pierre Riché et Guy Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 385-400 (Bible de tous les temps, 4).

Eudes RIGAUD, *Regestrum visitationum archiepiscopi rothomagensi : journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, MCCXLVIII-MCCLXIX*, éd. Théodose Bonnin, Rouen : A. Le Brument, 1852.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

RIGAUDIÈRE (Albert), « L'essor de la fiscalité royale du règne de Philippe le Bel (1285-1314) à celui de Philippe VI (1328-1350) », dans *Europa en los umbrales de la crisis, 1250-1350*, Pamplona : gobierno de Navarra, 1995, p. 323-391, repris dans *Penser et construire l'état dans la France du Moyen Âge (XIIIè-XVè siècles)*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2003, p. 523-589.

ROBERT (P.), « L'Immaculée Conception au Moyen Age », dans *La Vierge immaculée. Histoire et doctrine*, Montréal, 1954, p. 128-129.

ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles) de, *Dictionnaire topographique du département de Seine-Maritime*, éd. Jean Laporte, Paris : Bibliothèque nationale, 1982.

ROBSON (C. Alan), « Sermons et sermonnaires », dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, dir. G. Hasenohr et M. Zink, Fayard, 1987, p. 1376-1385.

Humbert de ROMANS, *Expositio super constitutiones fratrum Predicatorum*, dans *Opera de vita regulari*, ed. J. J. Berthier, Rome, 1889.

DE LA RONCIÈRE (Charles), « L'influence des franciscains dans la campagne de Florence au XIVè siècle (1280-1360) », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome*, 1975, p. 27-103.

ROSSMANN (Heribert), « François de Meyronnes », dans *Dictionnaire de spiritualité*, Paris : Beauchesne, t. 10, 1980, col. 1155-1162.

ROUSE (Richard H.), « The early library of the Sorbonne », dans *Scriptorium*, 21, 1967, p. 42-71 et 227-

– , « La diffusion en Occident au XIIIè siècle des outils de travail facilitant l'accès aux textes autoritatifs », dans *Revue des études islamiques*, 44, 1976, p. 115-

ROUSE (Richard H. et Mary A.), « Biblical distinctions in the Thirteenth century », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 41, 1974, p. 27-37.

– , « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite : le développement des instruments de travail au XIIIè siècle », dans *Culture*, 6, 1976, p. 115-144.

– , « La diffusion en Occident au XIIIè siècle des outils de travail facilitant l'accès aux textes autoritatifs », dans *Revue des études islamiques*, 44, 1966, p. 115-147.

– , « The verbal concordance to the Scriptures », dans *Archivum fratrum Predicatorum*, 44, 1974, p. 5-30.

, « La concordance verbale des Ecritures », dans *Le Moyen Âge et la Bible*, dir. Pierre Riché et Guy Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 115-122 (Bible de tous les temps, 4).

– , *Preachers, florilegia and sermons : studies on the « Manipulus florum » of Thomas of Ireland*, Toronto : Pontifical institute of medieval studies, 1979 (Studies and texts, 47).

Sacrorum Bibliorum vulgatae editionis concordantiae Hugonis, cardinalis... emendatae primum a Francisco Luca, nunc denuo... expurgatae ac locupletatae cura et studio... Huberti Phalesii,... Editio novissima..., Lugduni : apud B. Bailly, 1687.

Stephanus de SALANIACO et Bernardus GUIDONIS, *De quatuor in quibus Deus Predicatorum ordinem insignivit*, ed. Th. Kaeppeli, Rome : Institutum historicum fratrum Predicatorum, 1949 (Monumenta ordinis fratrum Predicatorum historica, 22).

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

SALAVILLE (Sévérien), « Les premières origines de la fête de la Conception en Normandie », dans *Notre-Dame*, 3, 1913, p. 357-364.

SALMON (P.), *L'office divin au Moyen Âge : histoire de la formation du bréviaire du IX e au XVI e siècle*, Paris, 1967 (Lex orandi, 43).

SALVAT (Joseph), « Ramon Llull », dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Age*, Paris : Fayard, 1993, p.1245-1247.

SCHMITT (Jean-Claude), « Du bon usage du *Credo* », dans *Faire croire. Modalités de la diffusion et de la réception des messages religieux du XIIè au XVè siècle.* Table ronde organisée par l'Ecole française de Rome (juin 1979), Rome : Ecole française de Rome, 1981, p. 337-361.

– , *Le saint lévrier. Guinefort, guérisseur d'enfants depuis le XIIIè siècle*, Paris : Flammarion, nouv. éd. 2004.

SCHNEYER (Johannes Baptist), *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, Münster, 1969-1979, 9 vol., (Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters 43).

, « Eine Sermonessammlung der 1. Hälfte des 14. Jahrhundert aus dem Dominikanerkonvent von Avignon », dans *Scriptorium*, 25, 1971, p. 52-62.

– , « Eine Sermonesliste des Jacobus von Lausanne op », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 27, 1960, p. 67-132.

SCHULZE-BUSACKER (Elizabeth), *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Age français : recueil et analyse*, Genève-Paris : Slatkine, 1985.

SCORDIA (Lydwine), « Le roi doit 'vivre du sien'. Histoire d'un lieu commun fiscal », dans *L'impôt au Moyen Âge. L'impôt public et le prélèvement seigneurial, fin XIIè-début XVIè siècle*. *I, le droit d'imposer*. Colloque tenu à Bercy (14-16 juin 2000), dir. P. Contamine, J. Kerhervé, A. Rigaudière, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2002, p. 97-135

– , *« Le roi doit vivre du sien ». La théorie de l'impôt en France, XIIIè-XVè siècles*, Paris : Institut d'études augustiniennes, 2005.

DE LA SELLE (Xavier), *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIIIè au XVè siècle*, Paris : Ecole des chartes, 1995.

The sermon, dir. Beverly M. Kienzle, Turnhout : Brepols, 2000 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 81-83).

SERVERAT (Vincent), « "Trouver chaussure à son pied". Un passage anti-lullien dans un sermon de Guillaume de Sequavilla », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 62, 1995, p. 443-469.

SHATZWILLER (Joseph), *Justice et injustice au début du XIVè siècle. L'enquête sur l'archevêque d'Aix et sa renonciation en 1318*, Rome : Ecole française de Rome, 1999.

SINGER (Samuel), *Sprichwörter des Mittelalters*, Bern : H. Lang, 1944-1947, 3 vol.

SMALLEY (Beryl), *The study of the Bible in the Middle Ages*, Oxford : Blackwell, 3è ed., 1984.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

– , *English friars and Antiquity in the early fourteenth century*, Oxford : Blackwell, 1960.

SOUTHERN (R. W.), « The english origins of the *Miracles of the Virgin* », dans *Medieval and Renaissance studies*, 4, 1958, p. 176-216.

SPIERS (Kerry E.), « Poverty treatises by Hervaeus Natalis and Pierre Roger (pope Clement VI) in codex Vaticanus latinus 4869 », dans *Manuscripta*, 39, 1995, p. 91-109.

Les statuts synodaux français du XIIIè siècle. Les status synodaux des anciennes provinces de Bordeaux, Auch, Sens et Rouen (fin XIIIè siècle), ed. Joseph Avril, Paris : CTHS, 2001.

STRAYER (Joseph Reese), « France : the Holy Land, the Chosen People, and the Most Christian King », dans *Action and conviction in early modern Europe*, éd. T. K. Rabb, J. E. Seigel, Princeton : Princeton University Press, 1969, p. 3-16, repris dans J. R. Strayer, *Medieval Statecraft and the perspectives of history*, Princeton, 1971, p. 300-314.

– , *The reign of Philip the Fair*, Princeton : Princeton university press, 1980.

Gli studi di mariologia medievale. Bilancio storiographico. Atti del I Convegno mariologico della Fondazione Ezio Franceschini (Parma, 7-8 nov. 1997), Firenze : SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2001.

SUDRÉ-GRICOURT (Marie-Josèphe), « La bibliothèque du couvent des Augustins de Bordeaux au Moyen Âge », dans *Revue française d'histoire du livre*, 30, jan.-mars 1981, p. 5-20.

SULAVIK (Athanasius), « The preaching of William of Luxi, op, at the Paris schools between 1267 and 1275 », dans *Predicazione e società nel Medioevo : riflessione etica, valori e modelli di comportamento. Proceedings of the XII medieval sermon studies symposium (Padova, 14-18 luglio 2000)*, a cura di L. Gaffuri, R. Quinto, Padova : Centro studi Antoniani, 2002, p. 143-169.

TARAYRE (Michel), *La Vierge et le miracle. Le* Speculum historiale *de Vincent de Beauvais*, Paris : H. Champion, 1999.

TEEUWEN (Mariken), *The vocabulary of intellectual life in the Middle Ages*, Turnhout : Brepols, 2003 (CIVICIMA, 10).

Thesaurus proverbiorum medii aevi : Lexikon der Sprichwörter des romanisch-germanischen **Mittelalters ,** begründet von Samuel **Singer** , hrsg. Kuratorium **Singer** der Schweizerischen Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften, Berlin, New York, 1996-

TIHON (Camille), « Lesexpectatives *in forma pauperum* particulièrement au XIVè siècle », dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 5, 1925, p. 51-188.

TORRELL (Jean-Pierre), *Initiation à saint Thomas d'Aquin : sa personne et son œuvre*, 2e éd. revue et augm., Fribourg-Paris, 2002.

– , « Thomas d'Aquin prédicateur », dans *Revue thomiste*, 82, 1982, p. 213-245.

Abbé TRESVAUX, *Histoire de l'Eglise et du diocèse d'Angers*, Paris-Angers, 1859.

TUBACH (Frederic C.), *Index exemplorum : a handbook of medieval religious tales*, Helsinki, 1969 (FF Communications 204).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

, « *Exemplum* in the decline », dans *Traditio*, 18, 1962, p. 407-417.

TUILIER (André), « La bibliothèque de la Sorbonne médiévale et ses livres enchaînés », dans *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, 2, 1981, p. 7-41.

« Unbefleckte Empfängnis », dans *Marienlexikon*, hrsg. R. Bäumer et L. Scheffczyk, St. Ottilien : EOS-Verlag, 1994, t. 6, p. 519-532.

URVOY (Dominique), *Averroès : les ambitions d'un intellectuel musulman*, Paris : Flammarion, 1998.

VACANDART (E.), « Les origines de la fête de la Conception dans le diocèse de Rouen et en Angleterre », dans *Revue des questions historiques*, 61, 1897, p. 166.

– , « Les origines de la fête et du dogme de L'Immaculée Conception », dans *Revue du clergé français*, 62, 1910, p. 18-20.

VALOIS (Noël), « Guillaume de Sauqueville, Dominicain », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris : Imprimerie nationale, t.34, 1914, p. 298-304.

– , « Jean de Pouilly », dans *Histoire littéraire de la France*, Paris : Imprimerie nationale, 1914, t. 34, p. 220-281.

VAN DEN ABEELE (Baudoin), « Vincent de Beauvais naturaliste : les sources des livres d'animaux du *Speculum naturale* », dans *Lector et compilator. Vincent de Beauvais, frère prêcheur. Un intellectuel et son milieu au XIIIè siècle*, dir. S. Lusignan, M. Paulmier-Foucart, Grâne : Creaphis, 1997, p. 127-151.

VAN STEENBERGHEN (Fernand), « L'averroïsme latin au XIII^{e} siècle », dans *Multiple Averroès*. Actes du colloque internationel organisé à l'occasion du 850^{e} anniversaire de la naissance d'Averroès (Paris, 20-23 sept. 1976), Paris : Belles Lettres, 1978, p. 283-286.

– , « La signification de l'œuvre anti-averroïste de Raymond Lull », dans *Estudios lulianos*, 4, 1960, p. 113-128.

VAN UYTFANGHE (Marc), « Modèles bibliques dans l'hagiographie », dans *Le Moyen Age et la Bible*, dir. Pierre Riché, Guy Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 449-488.

VERGER (Jacques), *Les universités au Moyen Âge*, Paris : P.U.F., 1973.

, « L'exégèse de l'Université », dans *Le Moyen Âge et la Bible*, dir. Pierre Riché et Guy Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 199-232 (Bible de tous les temps, 4).

– , « Pour une histoire de la maîtrise ès arts au Moyen Âge : quelques jalons », dans *Médiévales*, 13, 1987, p. 117-130.

, *Les universités françaises au Moyen Age*, Leiden : Brill, 1995.

– , « La faculté des arts : le cadre institutionnel », dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIè-XVè siècles). Actes du colloque international*, ed. O. Weijers et L. Holtz, Turnhout : Brepols, 1997, p. 17-42.

– , *L es gens de savoir dans l'Europe de la fin du Moyen Age*, Paris : PUF, 1998.

VICAIRE (Marie-Humbert), « Prêcheurs et paroisses », dans *La paroisse en Languedoc (XIII^{e} - XIV^{e} siècle)*, éd. M.-H. Vicaire et al., Toulouse : Privat, 1990, p. 261-283 (Cahiers de Fanjeaux, 25).

Vies des saints et des bienheureux selon l'ordre du calendrier avec l'historique des fêtes, par les RR. PP. Bénédictins de Paris, 1935-1959, 13 vol.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

VINCENT (Catherine), *Des charités bien ordonnées : les confréries normandes de la fin du XIIIè siècle au début du XVIè siècle*, Paris, 1988.

– , *Entre tradition et modernité : les confréries dans les diocèses normands de la fin du XIIIè siècle au début du XVIè siècle*, thèse de doctorat sous la dir. A. Vauchez, Université Paris 10 Nanterre, 1984.

– , *Les confréries médiévales dans le royaume de France (XIIIè-XVè siècles)*, Paris : Albin Michel, 1994.

VIOLLET (Paul), « Bérenger Frédol, canoniste », dans *Histoire littéraire de la France*, t. 34, Paris : Imprimerie nationale, 1914, p. 62-178.

VOGEL (Cyrille), *Introduction aux sources de l'histoire du culte chrétien au Moyen Âge*, Spolète : Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1965.

VOISENET (Jacques), *Bestiaire chrétien. L'imagerie animale des auteurs du Haut Moyen Âge (Vè-XIè siècle)*, Toulouse : presses universitaires du Mirail, 1994.

WEI (Ian P.), « The self image of the masters of theology at the University of Paris in the late XIIIth and the early XIVth century », dans *Journal of ecclesiastical history*, 46, 1995, p. 398-431.

– , « The masters of theology at the University of Paris in the late XIIIth and the early XIVth cent : an authority beyond the schools », dans *Bulletin of the John Rylands University library of Manchester*, 75, 1993, p. 37-63.

WEIJERS (Olga), *Terminologie des universités au XIIIè siècle*, Roma : Ateneo, 1987 (Lessico intellettuale europeo, 39).

– , *Dictionnaires et répertoires au Moyen Âge*, Turnhout : Brepols, 1991 (Etudes sur le vocabulaire intellectuel au Moyen Âge, 4).

, *Le maniement du savoir : pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités*, Turnhout : Brepols, 1996.

– , *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500). III. Répertoire des noms commençant par G*, Turnhout : Brepols, 1998.

WELTER (Jean-Thiébaut), *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge*, Paris-Toulouse, 1927, réimpr. Genève : Slatkine, 1973.

WENZEL (Siegfried), *Macaronic sermons. Bilingualism and preaching in late medieval England*, Ann Arbor : University of Michigan press, 1994.

WILSON (Evelyn Faye), *The Stella Maris of John of Garland. Edited together with a study of certain collections of Mary legends…*, Cambridge (Mass.) : Mediaeval Academy of America, 1946.

WOOD (D.), « Maximus sermocinator verbi Dei : the sermon literature of pope Clemens VI », dans *Studies in Church history*, 11, 1975, p. 163-172.

WOLEDGE (B.), « Un scribe champenois devant un texte normand. Guiot copiste de Wace », dans *Mélanges de langue et de littérature du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Jean Frappier*, t. 2, Genève : Droz, 1970, p. 1139-1154.

WRIGLEY (John E.), « Clement VI before his pontificate : the early life of Pierre Roger », dans *The catholic historical review*, 56, 1970-1971, p. 433-473.

YPMA (Eelcko), « Les études des Augustins et leur installation dans le Midi », dans *Les*

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Mendiants en Pays d'Oc au XIIIè siècle, Toulouse : Privat, 1973, p. 111-131 (Cahiers de Fanjeaux, 8).

ZINK (Gaston), *Morphologie du français médiéval*, Paris : PUF, 1989.

ZINK (Michel), *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris : H. Champion, 1976.

– , « La prédication en langues vernaculaires », dans *Le Moyen Age et la Bible*, dir. P. Riché et G. Lobrichon, Paris : Beauchesne, 1984, p. 489-516.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Annexes

Annexe 1 : notices codicologiques

- **Bibliothèque nationale de France, lat. 16495. Guillelmus de Saccovilla, Sermones**

  – F. 1ra-2va : Table des sermons.

  – F. 5ra-94ra : GUILLELMUS DE SACCOVILLA, Sermones de tempore : « Incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccovilla. *Dominus rex noster ipse veniet et salvabit nos*. Universitas parisiensis...- *Si spiritu facta carnis mortificaveritis vivetis* scilicet vita gratie in presenti et vita glorie in futuro. Ad quam gloriam nos perducat. Qui in eternum vivit et regnat amen. »

  – F. 95ra-237va : GUILLELMUS DE SACCOVILLA, Sermones de sanctis : « Incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccovilla de sanctis. Incipit. ...- quia vitra in illa forma in qua primo formantur remanent quamdiu durant. »

  – XIV^{e} siècle. Deux mains (scribe et annotateur). Décoration sommaire : lettrines en rouge et bleu, citations soulignées en rouge. 26 cahiers de 8 ff., 2 cahiers de 9 ff. (à la fin de chaque partie), 1 cahier de 12 ff. Signature pour chaque cahier et

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pour chacun, en bas à gauche du verso du dernier f., il y a une récapitulation des incipits des sermons du cahier. Notes marginales de Girard d'Utrecht. Feuillets blancs : 3-4, 95v.˜ Provenance : bibliothèque de la Sorbonne. Cachets : bibliothèque de Sorbonne, Bibliothèque impériale. Cote ancienne : 963. Au v. du f. final : « Iste liber est pauperum magistrorum de Sorbonna ex legati magistro Girardi de Trajecto quondam socii domus. In quo continentur sermones Guillelmi de Sacco Villa. Pretii l solidorum ». Au v. du plat sup. : « Ce manuscrit du 14e siècle a été légué à la maison de Sorbonne par maître Girard d'Utrech. Il contient les sermons de Guillaume de Sacqueville docteur de la faculté de Paris, Dominicain. » Mention du XIXe siècle (1er feuillet) : « Volume de 238 feuillets. Les feuillets 3-4 sont blancs. 22 septembre 1869. »

– Parch., 237 ff. à 2 col. + 2 ff. + 1 bl. Réglure pointe sèche. 23 ×16 cm (17 × 11,5 cm).˜ Reliure restaurée : restauration 197, sous n° 2723. Reliure veau teint en vert, pièce de titre sur cuir rouge : « Sermones Guiellemi de Saccovil. ».

· Bruges, Bibl. mun. 263. – Willelmi de Saccovilla, Sermones

– F. 1ra-79va : Willelmi de Saccovilla, Sermones : « Videns civitatem flevit super illam, Luc. 19. Fons a quo aqua scaturiens... - sufficientiam habeatis et habundetis in omne opus bonum etc. »
– XVè siècle. Une seule main. – Absence de décoration : l'espace réservé aux lettrines est resté inutilisé. – Provenance : abbaye des Dunes. L'ancien titre, autrefois sous corne, est collé à l'intérieur du premier plat. Estampille en forme de croix de Bourgogne sur le premier et le dernier folio. Au premier f., d'une autre main : « Sermones dominicales Wilhelmi de Saccovilla ».
– Parch., 79 ff. à 2 col. 227 × 210 mm. – Reliure moderne en veau.

· Uppsala, Universitätsbibl. C 276. – Sermones varii

– F. 2-11v : Table des sermons.
– F. 13r-75r : Sermones de sanctis et aliquibus dominicis. Mélange de sermons de divers auteurs: Jacques de Lausanne, Clément VI, etc.
– Guillelmus de Saccovilla, Sermones :
  * F. 13r : « De annunciacione beate Virginis. Hec dies boni nuntii est... Viator volens invenire hospitium bene paratum premittere solet...- nuntius bonus de terra longinqua et de terra viventium ad quam nos perducat Dei filius amen. »
  * F. 14r : « De sancto Johanne Baptista. Johannes est nomen ejus... Persona que habet nomen multum commune quod plures alii portant non sufficit vocare per proprium... - ut per temporalia festa que agimus pervenire ad gaudia eterna mereamur quod nobis concedat etc. »

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

· F. 75v-99v : ARMANDUS DE BELLOVISU, Sermones.

· F. 96r-164r : Sermones de sanctis.

· Guillelmus de Saccovilla, Sermones :

– F. 130r : « De dominica 17 post octavam pentecostes. Amice ascende superius... Dicunt logici quod locus ab inferiori ad superius tenet... - quia quanto plus proicient tanto plus uberiorem fructum percipient hic per gratiam in futuro per gloriam quam etc. »

– F. 131r : « De dominica 50. Jhesu filii David miserere mei... Nullus sane mentis videns sagittarium... Est ergo nomen Jhesu nomen superlatum eminentie celsioris Phil. 2, Deus exaltavit illum... - in gloria est Dei patris quam gloriam nobis concedat etc... »

· XIVè siècle. Plusieurs mains, dont celle du moine Johannes Suenonis, mort en 1390.- Absence de décoration.- Provenance : Vadstena.

· Papier. 165 + 1 ff. 29 × 22 cm (21 × 14cm).

· **Toulouse, Bibl. mun. 338. – In Isaiam prophetia. Sermones diversi.**

– F. 1r-36v : In Isaiam prophetia. HIERONYMUS, Prologus : « Incipit prologus sancti Jeronimi presbiteri in Isaiam prophetiam. Nemo cum prophetas versibus viderit esse descriptos de psalmis… - et erunt usque ad satietatem visionis omni carni. »

– F. 37ra-145r : Sermones diversi.

– Guillelmus de Sauquevilla, Sermones :

* F. 37ra-41vb : *Remittuntur tibi peccata*, Luc. (5, 20). Cassiodorus dicit sic in quadam epistula : benigni principis…

* F. 41vb- 46vb: Nativitate Christi. *Vox exultationis et salutis* in Psalmo (117, 5). Sonet vox mea tua in auribus meis in Canticis. Discipulus volens proficere in sciendo…

* F. 47ra-51rb : De omnibus sanctis. Sauquevilla. *Ipsorum est regnum celorum*, Mt. 9 (5, 10). Salvator noster dicit in Mt. quod regnum celorum vi pacis et violenti rapiunt…

* F. 62vb-69rb : Sauquevilla. Dominica prima post Trinitatem. *Diligamus Deum* in Joh. XI (I Jo. 5, 2). Jeronimus in quarta epistula dicit : hec est in hominibus sola perfectio…

* F. 113rb-115vb : Sauqueville. Exiit Jhesus portans spineam coronam, Joh. 19. Bona est spina que vineam salvat. Homo habet vineam paratam et dispositam…

* F. 115va-122vb : Sauquevilla. *In hac die tua que ad pacem tibi*, Luc. (19, 42). Distinguimur inter diem artificialem…

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

* F. 123ra-128va : Sauquevilla. *Major horum est caritas*, I Cor. 13 (13). Quamvis dicat vulgare proverbium…
* F. 128va-136rb : Sauquevilla. *Jhesu fili Dei miserere mei*, Luc. XVIII (38). Nullus sane mentis…
* F. 136rb-140va : Sauquevilla. *Lapides isti panes fiant* (Mt. 4, 3).
* f. 140va-142va : Sauquevilla. *In omnibus exhibeamus nosmet ipsos sicut Dei ministros in patientia*, II Cor. 6 (4). Gallus super ecclesiam collocatus tunc alius potest dirigere et bene stat…
* f. 142va- : Sauquevilla. *Hec est voluntas Dei sanctificatio vestra*, I Thess. 4 (3). Sicut dieta a medico intenta…

· F. 145r-284 : Autre recueil (mutilé). Manque le 1er feuillet, les ff. 2-4 ont presque entièrement disparu, le f. 10 est très endommagé. Commencement du premier sermon complet (f. 145) : « Dirigite viam Domini, Joh. 1. Via Domini quadruplex est, videlicet recte conversionis, bone accionis, meritorie passionis, devote contemplacionis... ».

· XIIe siècle (première partie), XIVe siècle (deuxième et troisième parties). Plusieurs scribes (au moins trois).– Pas de décoration.– Provenance : bibliothèque des Augustins de Toulouse.

· Parchemin, 284 ff., 2 col. et longues lignes, hauteur : 150 mm. Réglure extrêmement discrète pour la première partie (pointe sèche), à la mine de plomb pour les deux autres. – Reliure du XVIIe siècle, veau (fleur imprimée au centre, de chaque côté, entourée de deux cadres simples, restauration moderne).

· Bibl. Vaticane, Borghese 247

Ce manuscrit contient plus de 70 œuvres ou groupes de sermons différents ; il est donc particulièrement complexe et long d'en donner une description codicologique solide. Ce travail ayant été fait de manière minutieuse par Anneliese Maier, je renvoie à la notice parue dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Vaticane : Annelise Maier, *Codices burghesiani bibliothecae Vaticanae*, Vatican, 1952 (Studi e testi 170), p. 295-301. Je donne simplement une notice abrégée.

Contenu : textes très divers (Pierre Roger, Quaestiones ; Johannes Gallensis, Excerpta de summa ; Durand de Saint-Pourçain ; Thomas de Cantimpré, Bonum universale de apibus ; Arnaud de Villeneuve, etc.)

Datation et origine : XIVe siècle, daté de 1315 environ (mention de Pierre Roger f. 117r). Pierre Roger a possédé et partiellement copié ce manuscrit.

Composition : parch., 247 ff., une ou 2 col. 36 × 23 cm. Plusieurs mains. Les cahiers sont de formats très variables. Très petite écriture cursive qui occupe la majorité de l'espace (marge étroite, voire inexistante), présentation très compacte. Ff. vierges : 4v, 5v, 6rv. Absence d'illustration, quelques rubrications.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

· Guillelmus de Sequavilla, Sermones :

– F. 177v : *Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos*, Is. 33 (22). Uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio speciali…
– F. 177v : *Hora est iam nos de sompno surgere* (Rom. 13, 11). Facias introitum quomodo ars ymitatur naturam…
– F. 177v : *Erunt signa in sole et luna* in Luc. (21, 25). Quando res et bona alicuius arrestantur in manu regia…
– F. 179r : *Tunc uidebunt filium hominis uenientem in nube cum potestate magna et maiestate* (Luc. 21, 27). Quantumcumque arcus sit fortis…
– F. 179v : *Mater Ihesu Maria* in Mat. (1, 18). Hec est consuetudo uniuersitatis huius, consuetudo studii parysiensis…
– F. 179v : *Apparuit benignitas et humanitas Saluatoris Dei nostri*, ad Titum (3, 4). Legiste glosam suam nouam scripturam…
– F. 180r : *Vidimus stellam eius in oriente et uenimus adorare eum* (Mt. 2, 2). Pretiosum sanctuarium sicut caput Iohannis uel Pauli…
– F. 180r : *Lapides isti panes fiant* (Matth. 4, 3). Summum remedium contra uenenum est tyriaca…
– F. 180v : *Ambulate in dilectione*, ad. Eph. (5, 2). Hec est differentia inter equum ambulantem…
– F. 180v : *Cum eiecisset demonium* etc. (Luc. 11, 14). Nullus potest domum ingredi uel exire…
– F. 181r : *Sanguis Christi emundabit scientiam nostram ab operibus mortuis*, ad Heb. IX (14). Philosophus tertio de Anima dicit…
– F. 181r : *De comedente exiuit cibus* (Jud. 14, 14). Artifex quilibet prius habet formam figuram uel similitudinem rei fiende interius in mente…
– F. 181v : *Refloruit caro mea*, Ps. (27, 7). Pauper qui indiget diuitis elemosina, tunc est audacior ad petendum…
– F. 183r : *Saluatorem exspectamus Dominum nostrum Jhesum Christum*, ad Phil. IIII (Phil. 3, 20). Vulgaliter reputatat modicum prandium diu exspectatum …
– F. 183v : *Ambulauit pes meus iter rectum*, Ecc. (51, 20). Hec est differentia inter equum ambulantem etc. ut habes in sermone…
– F. 183v : *Osanna filio Dauid*, Mt. XXI (9). Quilibet heres Francie, ex quo est inunctus et coronatus, habet specialem…
– F. 813r : *Sic luceat lux uestra coram hominibus* (Mt. 5, 16). Dicit Seneca quod longum iter est iter per verba sive per precepta…
– F. 183r : *Nuptie facte sunt in Cana Galilee* (Io. 2, 1). Sponsa quamdiu durat tempus sponsalium moratur in domo propria…
– F. 184r : *In cathedra Dei sedi*, Eze. XXVII (28, 2). Scola legum et theologie in hoc

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

differunt quia in scola theologie…

- F. 185r : *Johannes est nomen eius*, Luc. primo (63). Persona que habet nomen multum commune quod vocetur per proprium nomen…
- F. 185r : De secundo nota quod inter omnes qualitates corporeas lux est illa que magis se diffundit…
- F. 185v : de secundo principali que ad pacem (Luc. 19, 42). Si esset castrum unum taliter munitum quod hostes…
- F. 186r : *Hec dies dies boni nuntii est*, 4 Reg. VII (9). Vulgo dicitur quod qui malum nuntium portat numquam nimis tardat…
- F. 187r : *Noua lux oriri visa est*. Deus, quando primo mundum creauit, fecit duo magna luminaria, Gen. I (16), quorum officium…
- F. 187r : *Tu et filii tui custodite sacerdotium vestrum* etc. (Num. 18, 7) Notabile verbum est : non minor est uirtus…
- F. 187r : *Angelis suis mandavit de te ut custodiant te* etc. (Ps. 90, 11). Jura uolunt et consuetudo hoc habet quod puero patre orbato orphanus…
- F. 187v : *Amice ascende superius*, Luc. XIIII (10). Gradus consanguineitatis inter carnales consanguineos…
- F. 187v : *Merces uestra multa est in celo*, Luc. (6, 23). Mercatio que modo currit est talis quod mercatores qui uendunt…
- F. 188r : *Omnis multitudo sanctorum est et in ipsis est dominus* etc. (Num. 16, 3). Dominus ille miserabilis est de cuius presencia…
- F. 188r : *Sabbatum requiescionis est affligetis animas uestras*, Leui. XVI (31). In Mt. (11, 12) dicitur quod *regnum celorum uim patitur et uiolenti rapiunt illud*. Rationem huius dicti…

Annexe 2 : concordance des manuscrits

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Paris	folios	Bruges	folios	Uppsala	folios	Toulouse	folios	Vatican	folios
1	5ra-8vb							1	178v
2	8vb-9rb	3	6ra-va					2	178v
3	9rb-11vb	21	24vb-26vb						
4	11vb-13ra	22	26vb-28ra						
5	13ra-14vb							4	179rv
6	14vb-17rb	30	36ra-38rb						
7	17rb-18rb	31	38rb-39ra						
8	18rb-21va								
9	21va-22rb								
10	22rb-25ra	43	52va-54vb			5	136rb-140vb	8	180rv
11	25ra-28rb					3	122va-128va		
12	28rb-29rb	9	13rb-vb						
13	29rb-32rb								
14	32rb-37va			4	131r	4	128va-136rb		
15	37va-39vb	52	62rb-64ra					10	180v-181r
16	39vb-42vb							9	180v
17	42vb-47vb								
18	47vb-50va								
19	50va-54ra							11	181r
20	54ra-58vb							13	181v-182r
21	58vb-59ra	47	57vb						
22	59ra-62ra	42	50ra-52va						
23	62ra-65ra								
24	65ra-68va								
25	68va-69rb								
26	69rb-73rb								
27	73rb-78vb	1	1ra-5rb						
28	78vb-80rb	38	44ra-45rb						
29	80rb-84ra	39	45rb-48rb					18	183rv
30	84ra-85rb	40	48rb-49va						
31	85rb-86ra	41	49va-50ra						
32	86ra-88vb	29	33vb-36ra						
33	88vb-91rb								
34	91rb-94ra								
35	95ra-95va	53	64ra-va						
36	95va-96vb	4	6va-7va					19	183v
37	96vb-98rb	8	12ra-13rb					20	183v-184r
38	98rb-101va	58	66ra-68vb					3	178v-179r
39	101va-104va	59	68vb-71ra						
40	104va-105ra	54	64va-65ra						
41	105ra-105vb	2	5rb-6ra						
42	105vb-106ra	56	65rb-va						
43	106ra-108vb							6	179v-180r
43bis	108vb-110rb	23	28ra-29ra						

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

44	110rb-112rb	44	54vb-56rb					7	180r
45	112rb-114ra							22	184r
46	114ra-114rb	36	42vb						
47	114rb-114vb	27	31vb						
48	114vb-117va							23	184rv
49	117va-120va								
50	120va-124rb			1	13ra			32	186rv
51	124rb-125rb	15	18ra-19ra						
52	125rb-126va	16	19ra-20rb						
53	126va-128va	18	20va-22ra						
54	128va-128vb	17	20rb-va						
55	128vb-130rb	45	56rb-57va					12	181rv
56	130rb-132ra	37	42vb-44ra						
57	132ra-133va	19	22ra-23rb						
58	133va-134ra	10	13vb-14ra						
59	134ra-135ra	26	31ra-vb						
60	135ra-136vb			2	14rb			26	185r
61	136vb-137va								
62	137va-137vb	46	57va						
63	137vb-141rb								
63bis	141rb-146ra								
64	146ra-150va	57	65va-66ra			1	115va-120rb	27	185r
65	150va-151rb					2	120rb-122rb	30	185v-186r
66	151rb-153rb	33	40rb-42ra						
67	153rb-156rb	14	16ra-18rb						
68	156rb-159ra	60	71ra-73ra						
69	159ra-161va	61	73ra-75rb						
70	161va-162rb								
71	162rb-165ra	5	7va-9vb					5	179v
72	165ra-166vb	13	14vb-16ra						
73	166vb-168rb	50	57vb-59ra					35	187r
74	168rb-169vb	6	9vb-11ra					37	187rv
75	169vb-171va	24	29ra-30rb						
76	171va-175va								
77	175va-178ra			3	130r				
78	178ra-180vb							38	187v
79	180vb-183ra								
80	183ra-184ra	7	11ra-12ra					39	187v-188r
81	184ra-185vb	20	23rb-24vb						
82	185vb-188rb							40	188r
83	188rb-190vb								
84	190vb-192va								
85	192va-196rb							41	188rv
86	196rb-197vb	32	39ra-40rb						
87	197vb-198va	55	65ra-rb						

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

88	198va-200vb	62	75rb-77ra						
89	200vb-202rb	63	77ra-78ra						
90	202rb-205ra								
91	205ra-207ra								
92	207ra-207va	35	42ra-rb						
93	207va-210ra								
94	210ra-212rb	25	30rb-31rb						
95	212rb-213ra	28	33rb-vb						
96	213ra-213rb	34	42ra-rb						
97	213rb-213vb	11	14ra-vb					21	184r
98	213vb-217ra								
99	217ra-221va	51	59ra-62rb					36	187r
100	221va-221vb	35	42rb						
101	221vb-223ra	64	78ra-79ra						
102	223ra-226ra								
103	226ra-229rb								
104	229rb-232vb								
105	232vb-234vb								
106	234vb-237va								

Annexe 3 : edition du sermon 10 à partir de 4 manuscrits

F. 22rb : *Lapides isti panes fiant* |22va| in Mt. (4, 3). *Est puer unus hic qui habet quinque panes ordeaceos* (Ioh. 6, 9). Propter deffectum frumenti [493] fit panis ordeaceus. Unde uidemus ubi parum est frumenti et multum de ordeo, fit panis mixtus ab utroque ut per amixtionem frumenti panis fiat melior. Panis necessarium nutrimentum anime est uerbum Dei : *non in solo pane* etc. (Mt. 4, 4). Qui istum panem debet ministrare populo est predicator proponens uerbum Dei. Et ideo predicatori impositum est in Ezechiele quod numquam faciat panem pure ordeaceum quin sit ibi aliquid de frumento. *Sume*, inquit, *tibi frumentum et ordeum et facies tibi panes* (Ez. 4, 9). Tunc predicator dat panem pure ordeaceum quando uerbum Dei proponit, non inuocato prius adiutorio illius qui comparat se grano frumenti dicens : *nisi granum* etc. Verbum enim Dei in ore hominis est panis pure

[493] **3/20** est – repositum] om. R. **5** ut] om. T. **7** debet] de T. **8** ordeaceum] de ordeo T. **9** pure] om. T. **13** nescit homo] homo nescit T. **13/14** sub similitudine] per similitudinem T. **14/15** inuoluens – imperitis] inuoluit panis T. **15** mixtione] admixtione T. **17** poterant sine] potuerunt tamen T ; est] om. T. **18** que] quid B. **21** isti – fiant] etc. T. **22** serpente] uenenoso add. R ; iste] ille R. **23** qui] om. R, T ; et Sathan] om. R, T. **24** enim] om. R, T ; primum] om. T ; fudit] profudit T ; nostre temptatione] om. T. **25** serpens – caput] cum capite et facie R ; uel faciem] om. R, T. **25/26** capita uenenosa] uenenosa capita R, T ; corpus] caput R, T ; serpentis] mulieris exp. B. **26/27** uenenum – totum] tunc totum uenenum R. **27** quomodo] quando T. **28** eum] om. R, T. **29** uenenoso et] om. R ; fecit] sicut R.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ordeaceus, quia, sicut medulla grani ordeacei exterius inuoluitur rudi cortice et grossa, sic substantia et sententia uerbi Dei in ore hominis rudi cortice inuoluitur, quia de spiritualibus nescit homo loqui nisi inuolute sub similitudine rerum sensibilium. Iob (38, 2) : *quis est iste qui inuoluens sententias sermonibus imperitis.* Ergo uerbum Dei in ore predicatoris non est sufficiens pabulum anime sine mixtione frumenti. In signum huius legitur in Io. (6, 9) de *quinque panes ordeacios* qui tante multitudini sufficere non poterant sine amixtione frumenti, hoc est uirtute illius qui se comparat grano frumenti, sic multiplicati sunt que cuilibet sufficit, et cum hoc apostoli ministrantes colligerunt |22vb| *12 cophinos fragmentorum* (Mt. 14, 20). Pro isto ergo frumento recurramus ad horreum, scilicet matrem gratie cuius uenter fuit horreum in quo granum istud fuit repositum.

Lapides isti panes fiant (Matth. 4, 3)*.* Summum remedium contra uenenum est tyriaca, cum tamen ipsa facta sit de ueneno uel ad minus de serpente. Serpens uenenosus est iste de quo in Apo. (12, 9) : *draco magnus et serpens antiquus qui* est *dyabolus et Sathan*.Et bene antiquus : quando enim primum uenenum suum fudit in matris nostre temptatione, assumpsit sibi corpus serpentis, serpens tamen caput mulieris uel faciem ubi notat Gregorius quod ex tunc inceperunt esse capita uenenosa mulierum quando caput mulieris fuit super corpus serpentis. Serpens iste uenenum suum tunc totum non effudit, quia hodie recitat euangelium quomodo ad Saluatorem nostrum in deserto esurientem accessit, uolens eum temptare dicens : *si filius Dei es* etc. (Matth. 4, 3). De hoc uerbo uenenoso et uenenose dicto fecit nobis tyriacam summum et singulare remedium contra peccati uenenum. Cum in euangelio recitat quod Dominus famescebat in deserto, non dicitur quod magna sit fames in terra quacumque deserta ubi uictualia portantur aliunde, set quando terra sic est deserta de se quod non gignit nisi lapides nec uictualia possunt aliunde portari, nullum remedium apparet contra talem famem nisi lapides commedantur, quod fieri non potest nisi ex |23ra| lapidibus panes fiant. Recte talem famem facit peccatum in terra ubi habitat, scilicet in anima peccatorum. Primo enim terra illa generat lapides, Ecci. II (Eccle. 21, 11) : *uia peccantium complanata lapidibus.* Peccata enim lapides sunt quia nihil pedem affectionem anime ledit nisi peccatum. *Qui peccauerit in me ledet animam suam*, Prou. 9 (8, 36). Ymmo corpus hominis in statu innocentie nihil potuisset ledere, nisi anima prius fuisset lesa per peccatum. Ecci. I (Eccle. 32, 25) : *in uia ruine non eas et non offendes in lapides.* Iterum peccatum facit animam de se ita desertam quod nec de se fructum facit nec uictualia possunt sibi aliunde portari. Opus enim bonum a se uidetur ab alio factum, non est sibi meritorium. Peccatum ergo magnam famem posuit in anima. Gen. 49 (47, 13) : *in toto orbe panis deerat et oppresserat fames terram maximam Egypti.* Contra ergo talem famem nullum apparet remedium nisi quod peccatores lapides commedunt, ruminando scilicet peccata [494] qui lapides sunt in corde per contritionem, et masticando ore per

[494] **30** cum] dum R, T. **31** sic] sicut R. **32** gignit] ginuit R ; aliunde portari] aliquando deportari T, aliunde aportari R. **33** panes fiant] panis fiat R. **34** peccatum] panem T ; peccatorum] peccatoris R. **37** Prou. 9] Prou. VIII R. **39** de se[1]] om. R, T ; se[2]] om. T. **40** portari] apportari R ; bonum] om. T ; uidetur] uel R, om. T. **41** magnam] facit add. T ; posuit] ponit R, om. T. **43** commedunt] comedant R ; per contritionem] om. R. **45** et impinguant] om. R ; solum et summum] summum et solum B, R. **47** isti – fiant om. R ; ista] autem add. R ; tripliciter] uno modo add. R ; tritici] cibi R, T. **48** panes] alio modo add. R. **49** ledens pedem] alio modo R. **50** hoc] quod R ; materiam] meram R, T. **51** isti] illi B. **55** transit] in modico tempore add. T ; est] om. R ; creaturam] unde add. R, T ; de] om. T. **55/56** corde peccatoris] peccatore R. **56** unde] om. R. **59** indiget bene] bene indiget R, T.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

confessionem, et tunc uirtute diuina *lapides panes fiunt*. Hec est peccata que animam ledebant, ipsam nutriunt et inpinguant. Habemus ergo declaratum quod solum et summum remedium contra uenenum peccati est tyriaca, quam euangelium facit de uerbo uenenosi serpentis dicens : *lapides isti panes fiant.* Ista tyriaca possumus uti tripliciter : per modum tritici, et habemus alimentum confortatiuum uigoris, *panes* ; |23rb| per modum unguenti, et habemus medicamentum mitigatiuum doloris, *lapides*, ledens pedem ; per modum electuarii uel sirupi, et habemus purgamentum mundificatiuum humoris : hoc notatur in pronomine demeritiuo quod materiam substantiam signat, *isti*.

Circa primum nota quod homo non potest facere magnam uiam in modico tempore sine magno labore. Unde talis rediens domum indiget magna recreatione. Indiget enim cibo bene nutritiuo per quam uirtus pristina possit recuperari. Peccator ponens pedem affectionis in uia peccati facit in modico tempore magnam uiam, quia transit distanciam infinitam que est inter Deum et creaturam de corde peccatoris exeunte domum consciencie, unde potest dici illud Prou. a (7, 19) : *non est uir in domo sua abiit uia longissima.* Via ergo peccati sine magno labore transiri non potest. *Lassati sumus in uia iniquitatis et perditionis ambulauimus uias difficiles*, Sap. 6 (5, 7). Peccator ergo rediens ad domum consciencie indiget bene cibo confortatiuo uigoris, iste est panis. Ps. (103, 15) : *panis cor hominis confirmat.* Propter hoc Saluator noster in Luca docet nos qualem cibum debeamus dare cordi nostro reuertenti de uia peccati ad domum consciencie, dicens (Luc. 11, 5-6) : *commoda mihi tres panes quoniam amicus meus uenit de uia ad me.* Amicus est cor nostrum. Magnum signum amicitie est quando homo condolet aduersitati alterius et congaudet prosperitati. Sic cor |23va| condolet lesioni cuiuslibet membri et congaudet delectationi. Item signum est amicitie quod, aliis membris quiescentibus et dormientibus, pro salute aliorum cor uigilat et laborat. Unde in Can. (5, 2) : *ego dormio et cor meum uigilat*. Iste ergo tamquam uerus amicus est diligendus et custodiendus. *Omni custodia, serua cor tuum, quia ex ipso uita procedit*, dicit Sap. (Prou. 4, 23). Vie sunt bona fortune ; ratio est quia preter uias cetera bona temporalia sunt aliquibus apropriata, set uie sicut omnibus sunt communes quia omnes indifferenter tamquam boni quam mali in eis uadunt. Talis est differentia inter bona gratie et bona fortune, quia bona gratie gratiam facientis solum sunt appropriata bonis, et mali nihil habent bona gratie gratis data, Spiritus Sanctus dedit singulis prout uult. *Diuisiones gratiarum* etc. (I Cor. 12, 4). Set bona fortune omnibus sunt communia et frequenter plus malis quam bonis. Per istam uiam incedit cor quando in bonis fortune ponit pedem affectionis. Sicut enim ueraciter dicitur quod corpus ubique uadit ubi ipsum portant pedes [495] sui, ita de corde, ubi ipsum portat affectio. *Ubi enim est thesaurus tuus ibi est et cor tuum* (Matth. 6, 21). Quando ergo amicus iste reuertitur ad domum consciencie de uia

[495] **62** est] cor nostrum add. R. **63** cor] quia add. T, quod add. R. **65** dormientibus] semper add. T ; pro – laborat] semper cor uigilet pro salute membrorum R. **66** tamquam uerus] om. R. **67** fortune] fortiue R. **68** aliquibus] alicui R. **69** communes] contrarias R ; tamquam] tam R, T. **70** mali] malis R. **71** data] date R ; gratiarum] sunt add. R, T. **72** omnibus sunt] sunt omnibus R, T ; bonis] quia add. R, T. **73/74** ueraciter – quod] om. T. **74** ubique] om. R, T ; sui om. R, T. **76** uia ista] ista uia R, illa uia T. **77** idcirco] ideo T. **78** macillenter] macillentus R, T ; famelicus] et add. R. **80** immunda] sordida in mundo T ; ea] ipsa T ; redeat] sordidus add. T ; illa] om. R, T ; bona] alia add. R. **81** desideratissimum] om. T ; et mundissimum] om. R. **82** locatione] lotione R. **83** in Tren.] eternus T. **84** ergo] quia in add. R, T ; munda] immunda B ; bene] om. R ; locatione] lotione R. **86** sompniando] sompnians R, T. **87** mentem] uentrem R, T. **88** que] qui R ; set] immo T.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

peccati, indiget triplici pane contra tria discrimina que de uia ista reportat. De uia enim, si sit sordida, redit homo sordidus et immundus, idcirco indiget pane purificante ; si sit longa redit fessus, et indiget pane fructificante ; si sit uia sterilis, redit macillenter et famelicus, indiget pane impinguante, quia uia peccati longa sit |23vb| et homo inde rediens est fessus. Supra est declaratum quod sit immunda, et homo sordidus ab ea redeat ; sic apparet argentum inter illa bona fortune esse desideratissimum et mundissimum. Hanc mirabilem conditionem habet quod si inuoluatur in panno lineo et mundo, panus ille cicatricem magnam contrahit et indiget locatione. Idem facit argentum in consciencia diuitis, unde *denigrata est super carbones facies eorum* in Tren. (4, 8). Talis ergo munda bene indiget locatione uel pane mundificante. Quod autem amicus iste a uia peccati redeat famelicus et macer, sic patet homo esuriens qui dormiendo sompniat se comedere, credit habere panem in manu et sompniando super hoc delectatur, in nullo tamen satiatur. Unde quando expergefactus est, inuenit manum uacuam et mentem et se famelicum sicut prius ; sic diuites credentes se satiari bonis temporalibus que tamen in nullo satiant set magis prouocant appetitum, quasi sompniantes delectantur set, cum in hora mortis expergefiunt, manum uacuam bonis temporalibus inueniunt. Ps. (75, 6) : *dormierunt sompnium suum* etc. Item animam uacuam bonis spiritualibus, Ysa. 29 (8) : *sompniat esuriens, et commedit, cum autem expergefactus, fuerit uacua est anima eius*. Redit ergo amicus famelicus et macillentus de hac uia.

Contra primum istorum indiget pane mundificante. Iste est panis contritionis qui debet esse piscis cum aqua calida lacrime deuotionis. |24ra| *Cibabis nos pane lacrimarum*, Ps. (79, 6). Quod iste panis purificet patet : medicus habens infirmum in cura sua, ad cuius purgationem uirtus nature non sufficit, dat sibi medicinam et, ne infirmus eam abhorreat quia de uili materia facta est, inuoluit eam nebula pane, scilicet subtili, alias si eam mundam et sine pane recipiet, forte cor propter abhominationem creparet. Morbus peccati talis est quod quilibet potest eum incurrere per se, set uirtute propria resurgere non potest nisi adiutorio medici, scilicet Spiritus Sancti, cui attribuitur iustificatio. Iste ergo accipiens peccatorem in cura primo dat sibi medicinam de uili et horribili materia factam, quia uilitatem et errorem peccati reducit ad memoriam peccatorum. Ne tamen ista medicina tantam abhominationem causet, quia cor peccatoris crepet per desperationem, sicut de Iuda legitur quod *suspensus crepuit* melius(Act. 1, 18), inuoluit eam pane, hoc est uirtute spei, ita quod in contritione sunt duo, scilicet displicentia peccati et spes [496] uenie consequende. Est ergo contritio panis purificans, iste est *panes propositionis* qui dicitur in Can. I (Mt. 12, 4), panis sacrificans proposita nostra. Iterum panis iste debet coqui in igne uel furno caritatis. Non enim est perfecta contritio que solum prouenit ex timore, nisi ueniat principaliter ex amore. Qui enim expectaret nutrire panem in clibano usque ad horam

[496] **93** istorum] om. R. **96** medicinam] medicamen T ; abhorreat] horreat T ; est] om. T. **97** recipiet] reciperet R, T. **100** cura] curam R. **101** errorem] horrem T, horrorem R ; peccatorum om. R ; tamen] autem T. **102** tantam] om. R. **104** scilicet] om. R ; contritio] constrictio R. **105** sacrificans] sanctificans R. **106** iterum] item R ; uel] in add. T ; uel furno] om. R. **107** nutrire panem] panem nutrire R. **109** bonorum] beatorum R ; modo illi] nam ille R, ille enim T. **110** uideant] uidentur R, T. **111** uerissimum] uerissimile est R, T ; illa contritio] istud R ; contritus] coctus T. **111/112** et quod – prebuerit] non ex caritate, hoc circa finem ex gratia panis iste detur R. **113/115** iste – panis] om. R. **115** ignis et panis] panis et ignis T. **116** scilicet] om. R, T. **117** mentem] panis uerus R, ueritas T ; potest – bene] ita potest R. **118** fortitudine] alicuius add. T ; quando] habet add. R ; aduersarios] habet add. T ; ipsum] eum T ; set] si R, T. **120** zelatores] relatores R, T ; et[1]] om. R, T ; adulatores] adultores T.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

prandii non haberet eum paratum ad tempus. Hora prandii uel cene est finis uite qua inuitamur ad prandium bonorum. Modo illi qui |24rb| differt panem contritionis coquere usque ad illam horam, timendum est quod non habeat sufficientem contritionem. Unde si aliqui tunc uideant contriti, uerissimum quod illa contritio ueniat ex timore et quod panis iste non sit contritus igne caritatis set aliquibus ex gratia spirituali Deus panem hunc prebuerit, iuxta illud Ps. (Sap. 16, 20) : *panem de celo prestitisti eis*. Iste ergo panis contritionis debet esse pistus aqua lacrimose compunctionis et coctus igne caritatis, iuxta illud Ecci. (39, 31) : *initium neccessarie rei uitae hominis aqua, ignis et panis.*

Secundus panis, scilicet fortificans, est panis confessionis coctus in clibano ueritatis ; inter alia mentem confirmat : *panis cor hominis confirmat*, Ps. (103, 15). Numquam potest ita bene sumi experimentum de fortitudine sicut quando multos aduersarios inpungnantes ipsum set contra omnes potest preualere. Veritas inter alia plures habet aduersarios nam quilibet eam impugnat. Unde uidemus hodie quod zelatores ueritatis ab omnibus odiuntur et mendaces et adulatores diliguntur. *Suauis est homini panis mendacii*, dicit Sap. (Prou. 20, 17). Item fortem aduersarium habet, quia principalis est dyabolus. *Quia mendax est et pater eius* (Ioh. 8, 44) quia igitur unumquodque uincitur a suo contrario, numquam est dyabolus perfecte uictus, quantumcumque commedit homo panem contritionis, nisi uerificat eum ueritate confessionis. Iste est ergo panis fortificans ad dyabolum perfecte uincendum. Figura de Helya qui obdormiuit subtus umbram iuniperi (III Reg. 19, 6) : *et ecce ad caput eius subcinericius panis et* |24va| *uas aque*, usque ibi (19, 7) : *et ambulauit in fortitudine cibi illius XL diebus et XL noctibus usque ad montem Dei Oreb*. Helyas dormiens signat peccatorem quem Dominus aliquando per angelum, scilicet predicatorem uel bonum propositum, excitat a peccato et ecce inuenit panem subcineritiuum et uas aque, id est panem contritionis et aquam deuotionis. Iste tamen perfecte de peccato non surgit set iterum faciliter obdormit, nisi secundo comedat panem confessionis, et tunc perfecte surgit. Quod autem *in fortitudine cibi illius ambulat XL diebus et XL noctibus usque ad montem Dei Oreb* significat quod qui istum duplicem panem comedit in fortitudine eius post Quadragesimam istam in Pascha secure potest ad montem Dei, ad locum ita altum sicut est altare Dei ascendere, alias nullo modo.

Tertius panis est impinguans, scilicet panis satisfactionis, quod sic patet. Contrarie complexiones requirunt contrarios cibos et contraria tempora. Unde cibus conueniens uni complexioni est contrarius alteri. Unde alius est in estate pinguis, in hyeme [497] macillentus,

[497] **123** perfecte uictus] uictus perfecte R. **124** uerificat] uincat R ; ueritate confessionis] uirtute contrictionis R. **125/129** et – est] et inuenit R. **126/129** usque – aque] om. T. **130** de peccato] om. R ; iterum faciliter] frequenter R. **131** autem] sequitur quod add. R. **131/132** diebus – Oreb] et R. **132** post] quam add. R. **133** Quadragesimam] quam dicit genam T ; montem] domum T. **133/134** in – modo] debite ienuauerit etc. recipiendo Dei corpus accedere poteritis in solitudine spirituali alias non R. **135** panis est] est panis R ; panis^{2}] om. R, T. **136** complexioni] om. R. **137** est^{1}] et T ; alius^{1}] unus T. **137/139** unde – contrario] alterius complexionis et idem est de temporibus et per idem est de carne et spiritu quia R. **139/142** etc. – recuperanda] aduersus spiritum ideo qui nimus impinguati sunt habent modo tempus actum ad macerandum R. **140** crassa] grassa B ; temporum – contritio] tempore transacto T. **141** prodiderunt] perdiderunt T. **143** qui – quo] om. R ; uti – tempore] hoc tempore uti debemus R ; hoc] in isto T. **143/145** pro – coctus] cocto R. **146/148** panis – animam] panis malis si secundum suam quantitatem esset in uentre faceret crepare si nutrire non posset nisi uirtute nature dirigeretur sic panis penitentie si coram hominibus cum quantitate sua solum summum superbiam et uanam gloriam generat quibus homo turpatur per impatientiam quia anima R ; quod – animam] bene inflare faceret et crepare set non nutrire et T.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

alius e contrario. Contrarie complexiones sunt anima et corpus, quia desiderium spiritus contrariatur concupiciencie carnis et e contrario. *Caro concupiscit* etc. (Gal. 5, 17). Et ideo cibus ille qui bonus est ad corpus impinguandum tollit gratiamque est crassitudo mentis. Unde gratia quasi crassa temporum talis contritio propter impinguationem corporis multi crassitudinem gratie prodiderunt set ecce tempus aptum pro crassitudine anime recuperanda. *Ecce nunc tempus acceptabile* etc. (II Cor. 6, 2). Panis ergo |24vb| penitentie qui est corporis attenuatus est ille quo uti debemus hoc tempore pro anima impinguanda, iste est *panis frugum terre uberimus et pinguis* (Is. 30, 23) et in Gen. (49, 20) : *Aser pinguis panis eius*, Aser interpretatur uidens uigilias. Iste panis debet esse coctus in clibano humilitatis, quod sic patet. Panis malus in uentre, si retineret propriam quantitatem quod illud momentum penitentie quod homo facit et reputat magnum et uult ab aliis magnum reputari, illud bene facit cor inflammare per superbiam et uanam gloriam et crepare frequenter per impatienciam set animam impinguare non potest, nisi uirtute humilitatis diuinatur et quasi in nichilum redigatur nec facta sua reputando nec uolendo quod ab aliis reputentur. *Superbis enim Deus resistit humilibus* etc. (Iac. 4, 6). De hoc pane potest intelligi illud Leuit. (2, 4) : *sacrificium coctum in clibano panis absque fermento.* Fermentum facit pastam inflare et facit panem pungitiuum aliquantulum et istud fermentum est ypocrisis. Iuxta illud (Luc. 12, 1) : abstinete uos *a fermento Phariseorum que est ypocrisis.* Que si admisceatur cum pane penitentie facit animam inflare per superbiam et cum hoc reddit hominem ita pungitiuum quod omnes alios uult mordere, accusare et facta eorum iudicare. Debet ergo panis penitentie quem Deo sacrificamus esse sine fermento ypocrisis, quod fit quando coquitur in clibano humilitatis. Figura de hoc in Ex. (12, 39) ubi legitur quod filii Israel [498] quando egressi sunt |25ra| Egyptum ut irent ad terram promissionis, *fecerunt sibi subcinericios panes azimos*. Hoc est illi qui egrediuntur Egyptum, tenebras peccatorum, uolentes per desertum penitentie ad terram promissionis uenire, debent istum panem comedere sine fermento ypocrisis coctum in clibano humilitatis, ut perueniat ad terram promissionis. Unde *qui humiliatus fuerit erit in gloria* (Iac. 22, 29), ad quam nos perducat.

Annexe 4 : proverbes

Liste des proverbes et expressions proverbiales français et latins (classement alphabétique)

- Vulgare prouerbium reputat **absurdum modicum prandium diu exspectatum**. Sermon 29 (f. 80rb). F. 80va : quamuis ergo iuxta uulgare prouerbium tedium sit **diu**

[498] **149** potest] posset T ; humilitatis] dignitatur et add. T. **149/150** nisi – reputentur] siue humilitate quia Deus R. **150** enim Deus] om. R. **150/161** de hoc – gloria] aut dat gratiam fermentum aut facit panem aliquantulum pungitiuum fermentum autem est ypocrisis iuxta illud : attendite a fermento Fariseorum quod est ypocrisis et ideo filii Israel fecerunt sibi subtericios panes azymos hoc est illi qui egrediuntur Egyptum tenebras peccatorum uolentes per desertum penitentie uenire ad terram promissionis debent pane humilitatis uti sine fermento ypocrisis R. **152** pungitiuum aliquantulum] aliquantulum pungitiuum B. **155** eorum] aliorum T. **156** sacrificamus] sacrificatus T. **157** ad] in T. **160** coctum in clibano] cocti et olim banes T. **161** unde – gloria] scilicet glorie T.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

exspectare miserum prandium, tamen ille qui bonam pictantiam sperat, patienter et gratanter exspectat.

- Probatio : desiderium est rei non habite ; set **avarus quanto plus habet, tanto minus habet**. Sermon 41 (f. 105va).
- Dicit uulgare prouerbium : **est imprecans maledictum sacerdotis qui proprias reliquias uilipendit**. Sermon 85 (f. 193rb-va).
- Modo licet secundum ueritatem **habitus non faciat monachum**, per habitum tamen dinoscuntur et discernuntur monachus a non monacho sive religiosus unus ab alio. Sermon 9 (f. 21va).
- Vulgariter dicitur in gallico de malo puero : **il n'e pas de reaimie, il est de l'empire**. Sermon 18 (f. 50rb).
- Prouerbium dicit quod **illi qui sunt de familia Christi induuntur ueste pertita colore duplici**. Sermon 8 (f. 20va).
- **luxta talem formam tale calciamentum**. Sermon 11 (f. 25ra).
- Communiter diceretur : **lis est de paupere regno**. Sermon 14 (f. 35va).
- Commune prouerbium est, quando aliquis moritur subito : **mors eius, mors clericorum**. Sermon 8 (f. 18vb).
- Set dicitur communiter quod **non est ita malus surdus sicut ille qui non uult audire**. Sermon 103 (f. 226rb).
- Hodie iuxta uulgare dictum : **nullus credit in Deum nisi super bonum uadium**. Sermon 41 (f. 105ra).
- Iuxta uulgare dictum : **ordo est prepositus, quando caruca preponitur bobus**. Sermon 16 (f. 42vb).
- **Quanto ardentius absentem quesiui, tanto intensius inuentum tenui**. Sermon 32 (f. 87vb).
- Vulgariter dicitur quod **qui malum nuntium portat numquam nimis tardat**, semper nimis festinat. Sermon 50 (f. 120vb).
- Unde regula est apud grammaticos : **quo casu queris, eo respondere tenueris**. Sermon 63 (f. 139va).
- Sicut facit mimus : **quod dicit ore non facit**, opere non complet. Sermon 63 (f. 139ra).
- **Quod natura dedit tollere nemo potest**. Sermon 73 (f. 166vb).
- Permittit Deus ut **quod non habet Christus tollat fiscus**. Sermon 11 (f. 25va).

Annexe 5 : exempla

Liste des *exempla* utilisés dans les sermons de Guillaume de Sauqueville. Les

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

exempla sont donnés et numérotés selon l'ordre des sermons. Pour chacun, on trouvera le texte latin accompagné des sources et parallèles connus dans la littérature, et parfois quelques compléments bibliographiques. Les abréviations régulièrement utilisées sont les suivantes : Etienne de Bourbon, *Tractatus de materiis predicabilibus. Prima pars de dono timoris*, ed. J. Berlioz et J.-L. Eichenlaub, Turnhout : Brepols, 2002 (CCCM 124). F. C. Tubach, *Index exemplorum : a handbook of medieval religious tales*, Helsinki, 1969 (FF Communications, v. 86, n. 204). J. A. Herbert, *Catalogue of romances in the Department of manuscripts in the British Museum*, vol. 3, Londres, 1910. Humbert de Romans, *Le don de crainte ou l'abondance des exemples*, trad. C. Boyer, Lyon : presses universitaires de Lyon, 2003. Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, Nuremberg : A. Koburger, 1485, non paginé. Isidore de Séville, *Etymologiarum libri XX*, ed. W. M. Lindsay, Oxford : Oxford university press ; 1911. Jacques de Vitry, *Historia orientalis*, ed. F. Moschus, Douai, 1597. Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, ed. Hermann Boese, Berlin-New York, 1974. PL : Patrologia latina CM : Corpus christianorum. Continuatio medievalis

- Sermon 1 1. L'union du royaume de France et de la Navarre. Circa primum notandum quod ad hoc quod rex regnet in duobus regnis, hoc quandoque contigit per matrimonium inter masculum heredem regni unius et puellam heredem regni alterius, sicut ad litteram factum est de regno Francie et regno Nauarre. Sic enim hec duo regna conuenerunt in unum, sic quod illi de Francia recognoscunt reginam Nauarre in dominam suam et Nauarri regem Francorum in dominum. Unde illi de utroque regno obediunt eius imperio. Guillaume de Sauqueville fait allusion à un événement relativement récent : l'union des royaumes de France et de Navarre lors du mariage de Jeanne de Navarre, héritière de la couronne, avec le fils du roi de France, le futur Philippe IV le Bel, en 1284. Voir chapitre 1 p. 29 sqq.
- Sermon 3 **2. Comparaison des religions chrétienne, juive et musulmane.** Nota de illo qui uoluit examinare fidem nostram per iudeum et gentilem, quorum uterque dixit eam meliorem post suam. Itaque iudeus dixit quod erat melior lege Machometi, et gentilis, quia erat melior lege iudeorum, quia secura est, ideo extra eam non est salus. Ce type de discussion imaginaire entre les représentants de plusieurs religions est un motif classique. Raymond Lulle, par exemple, a eu recours à ce stratagème dans plusieurs de ses ouvrages, dont le *Liber de consilio* (ed. L. Sala-Molins, CM 36, 1982), le *Liber disputationis Raimundi Christiani et Homeri Saraceni* et le *Liber de participatione Christianorum et Saracenorum*. La source exacte de Guillaume de Sauqueville n'a pas été identifiée.
- Sermon 14 **3. Le serpent dénommé aspis.** Aspis quidem serpens aurem unam terre affigit et aliam cauda obstruit ut non audiat uocem incantantis. Isidorus Hispalensis, *Etymologiarum libri XX*, XII, 4, 12. Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XXI, 20, de aspide.
- Sermon 16 **4. La guenon, fuyant le chasseur, porte ses petits.** Set recte sunt aliqui hodie similes symie que quandoque duos symea fetus famulos parit et quando fugatur a uenatoribus, unum eorum amplectitur et portat coram facie sua, alium proicit supra dorsum, ueniens ad passum, nititur dimittere illum quem amplectitur inter

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

brachia, alium non potest dimittere quia firmiter collo eius adheret. Etienne de Bourbon 238. Humbert de Romans 162. Isidore de Séville, *Etymologies*, XII, 2, 31; Alexandre Neckam, *De naturis rerum*, 128 (Wright, p. 208); Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, IV, 96, 4-10 ; Jacques de Vitry, *Historia orientalis*, 92 ; Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XX, 106. Tubach 299.

- Sermon 19 **5. Le chasseur s'attaque à l'éléphant pendant son sommeil.** De natura elephantorum legitur quod quando fessi sunt et uolunt quiescere et dormire, quod propter magnitudinem corporis sui non possunt super terram accumbere, ueniunt ad aliquam arborem ut appodient se ibi ut dormiant. Tunc prudens uenator, uolens unam talem bestiam capere, occulte cauat arborem ad quam elephas ueniens et ibi se appodians, pondere sui corporis arborem frangit et frangendo subito cadit. A quo casu faciliter non surgit. *Physiologos : le bestiaire des bestiaires*, ed. A. Zucker, Grenoble : J. Million, 2004, p. 234. L'anecdote est aussi rapportée par d'autres auteurs (Strabon, Cassiodore, Diodore). Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XX, 49, de venatione ipsorum.
- Sermon 30 **6. Un usurier fait son testament.** Narra si uis de usurario faciente testamentum etc. Humbert de Romans 218.
- Sermon 34 **7. La vanité du paon.** Pauo respiciens plumas suas pulcras et uarias facit cum plumis pulcherrimam rotam. Videtur gloriari eam contemplando, set quando deprimit oculos uersus pedes suos uidens turpitudinem pedum confunditur in seipso et dissipat rotam plumarum. EdB 34 et 340. Humbert de Romans 205. J. de Vitry, *Sermones vulgares* (Crane 273ter) ; J. de Vitry, *Historia orientalis*, 92 ; Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XVI, 122 ; Barthélémy l'Anglais, *De proprietatis rerum*, 12 (Lyon, 1480, 142a-b) ; Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, 5, 100 (Boese, p. 221). Tubach, 3631.
- Sermon 39 **8. L'** ***exemplum*** **d'Helsin.** Cum abbas quidem cum multis monachis nauigaret per mare occidentale, subita et horribili tempestate perteriti inceperunt sanctos diuersos in suorum auxilium inuocare et multa eisdem uouere. Tunc abbas dixit eis : « Inuocemus Uirginem Mariam omnium sanctorum potentissimam ». Quod cum facerent, apparuit eis angelus dicens quod a tempestate liberarentur si Deo et beate Marie promitterent quod festum conceptionis eius de cetero celebrarent et alios celebrare docerent et cum ignorarent diem et officium, docuit eos de utroque, dicens quod facerent officium natiuitatis mutando solum nomen natiuitatis in uerbum conceptionis. Voir chapitre 3 p. 147 sqq.
- Sermon 43

  – **9. La panthère séduit et effraie.** Panthera animal pictum pulcherrimum est, unde alia animalia libenter aspiciunt. Habet autem caput adeo terribile quod terrentur alie bestie aspiciendo caput suum. Panthera quia animal sociale est et libenter cum aliis conuersatur, et inclinat et abscondit caput suum, ne animalia terreantur. *Exemplum* également utilisé dans le sermon 72. Tubach 3583. Herbert, *Catalogue of romances…*, H165 n° 124. Eudes de Cheriton 360 (Hervieux, *Les fabulistes latins…*, vol. 4, p. 232). Lauchert, *Geschichte der*

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Physiologus, Strasbourg, 1889, p. 249. Barthélémy l'Anglais, *De proprietate rerum*, XVIII, 80.

- Sermon 56 **10. La naissance d'Athena.** Nota quomodo fingunt pagani filiam natam de cerebro Jouis que, cum posset sic uiuere, elegit de matre nasci. Guillaume de Sauqueville fait ici allusion à la naissance d'Athéna, associée à Minerve dans le Panthéon romain. Athéna est en effet née armée du crâne d'Apollon-Jupiter. L'Antiquité gréco-romaine constitue une source d'*exempla* connue des prédicateurs médiévaux. Voir Beryl Smalley, *English friars and Antiquity in the early fourteenth century*, Oxford : Blackwell, 1960. Voir aussi, par exemple, le premier Mythographe du Vatican, qui rapporte aussi ce trait : *Le premier Mythographe du Vatican*, ed. N. Zorzetti et trad. J. Berlioz, Paris : Belles Lettres, 1995, p. 70-71.
- Sermon 62 **11. Chez les Tartares, l'épouse se fait inhumer en même temps que son mari.** Dicitur quod apud Tartaros uxor que inter alios plus dilexit virum, mortuo viro, vult intumulari cum eo, et hoc fatuitas est. Cf. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXXII, 6. Vincent de Beauvais, dans la mise à jour du *Speculum* qu'il rédige vers 1250, ajoute de larges extraits des récits de voyage de deux dominicains en Orient, Jean de Plan Carpin et Simon de Saint-Quentin, et d'autres passages de son cru. On trouve donc dans le chapitre XXXII une brève allusion à la réticence des veuves tartares à se remarier. Voir Monique Paulmier-Foucart, Marie-Christine Duchenne (collab.), *Vincent de Beauvais et le Grand miroir du monde*, Turnhout : Brepols, 2004, p. 300. C. Kappler, « L'image des Mongols dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais », dans S. Lusignan, M. Paulmier-Foucart, A. Nadeau, *Vincent de Beauvais : intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen Âge*. Actes du 14è colloque de l'Institut d'études médiévales (Montréal, avril 1988), Paris, 1990, p. 219-240. Les Mongols ont absorbé le peuple des Tartares (ou Tatars), d'origine turque ; ils envahissent les confins orientaux de l'Europe : l'armée mongole a dévasté la Pologne et la Hongrie entre 1229 et 1241, tandis qu'une autre armée s'attaquait à la Turquie et à la Géorgie vers 1249. Le danger a été immédiatement pris au sérieux et le pape Innocent IV a envoyé des émissaires franciscains et dominicains dans un but d'évangélisation mais aussi diplomatique, si bien qu'en 1318 on compte 39 couvents mendiants dans l'empire mongol. Voir R. Loenertz, « Les missions dominicaines en Orient au XIVè siècle et la Société des frères pérégrinants pour le Christ », dans *Archivum fratrum predicatorum*, 2, 1932, p. 1-83. Felicitas Schmieder, *Europa und die Fremden. Die Mongolen im Urteil des Abendlandes vom 13. bis in das 15. Jahrhundert*, Sigmaringen : Thorbecke, 1994.
- Sermon 63bis **12. Exemple des 17 martyrs de Lyon.** Narra de illa pulcra corea XVII martirum in Lugduno, quomodo unus ciuis, audiens quod christiani martirizabantur, cum surgeret de lecto et haberet adhuc alterum pedem nudum, statim decollatus accepit caput suum in manibus suis et portauit ad puteum dixit : *exultabit in gloria sancti*. Alii de puteo mundauerunt in cubilibus suis. Cet *exemplum* est très mystérieux, par les détails quelque peu invraisemblables qu'il livre au sujet du citoyen décapité, mais aussi par sa source. En effet, si l'on connaît bien les récits du

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

martyre subi par les chrétiens de Lyon en 177, au nombre desquels figure sainte Blandine, on ne trouve aucune anecdote semblable à celle de Guillaume de Sauqueville. C'est Eusèbe de Césarée qui a permis la transmission du texte de la Lettre des martyrs de Lyon, qu'il reprit dans son *Recueil de passions* et partiellement dans l'*Histoire ecclésiastique*. Voir H. Leclercq, « Lyon », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 10, Paris : Letouzey et Ané, 1931, p. 1-402.

– Sermon 68 **13. Exemple des hommes qui ne se nourrissent que d'odeurs de fruits.** Tertia causa quare beata Virgo fluuio comparatur, est quia iuxta fluuium qui Ganges uel Physon dicitur, sunt quidam homines qui solo odore malorum siluestrium nutriuntur. Plinius Major, *Historia naturalis*, VII, 25 (R. Schilling, Paris : Belles Lettres, 1977, p. 46).

· Sermon 69

– **14. Les serpents détestent le daim.** Dicit Philosophus quod damulam odiunt serpentes et fugiunt in tantum quod eius hanelitum sustinere non possunt. La haine existant entre le daim et le serpent, décrite par Guillaume de Sauqueville, doit être rapprochée de ce que disent les auteurs anciens du cerf, dont on connaît en effet l'aversion pour le serpent. Le *cervus* est bien l'ennemi du serpent, comme le dit par exemple Origène : *Cervus vero inimicus serpentum atque bellator* (*In Canticum Canticorum hom. II*, hom. 2, p. 56, ed. W. A. Baehrens, 1925). Si l'on s'attache de plus près au vocabulaire employé par Guillaume, il apparaît que le daim n'a pas la réputation d'un animal redoutable. Vincent de Beauvais, dans son *Speculum naturale*, XIX, 45, le définit ainsi : *dammula vocata est eoque de manu effugiat, timidum animal et imbelle*, et indique que c'est un animal ni agressif ni placide. Il ne fait aucune allusion au serpent. Thomas de Cantimpré parle de la nature timorée du daim (*Liber de natura rerum*, IV, 30). Cette allusion n'a pas non plus été repérée chez les philosophes.
– **15. La thériaque.** Nota : illi qui uolunt uendere tyriacam primo ostendunt uirtutem eius circa aliquam inflaturam uel circa aliquod uenenosum, et quando uirtus tyriace uincit et superat uenenum, tunc habetur certitudo de eius bonitate. Etienne de Bourbon 354 (I, VIII, 51-56) intitulé *Le serpent tyrus*. Humbert de Romans 228. Isidore de Séville, Etymologies, IV, 9, 8. Jacques de Vitry, *Historia orientalis*, 89. Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, 8, 43. Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XX, 50-53 ; Vincent de Beauvais donne même les ingrédients entrant dans la recette de la thériaque. Antoine Calvet, « A la recherche de la médecine universelle. Questions sur l'élixir et la thériaque au XIVè siècle », dans *Alchimia et medicina nel Medioevo*, ed. C. Crisciani e A. Paravicini Bagliani, Firenze : SISMEL, 2003, p. 177-216.

· Sermon 73

– **16. La fête en l'honneur de l'empereur est transformée en fête de saint Pierre**

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

aux liens. Propter hoc pape et patres antiqui, uidentes quod malas consuetudines a tempore infidelitatis introductas in populo iam fideli totaliter auferre non possent, subtiliabant se qualiter durante consuetudine possent eam in bonum conuertere, uerbi gratia de festo quod sollempnizat ecclesia prima die augusti in honore principis apostolorum Petri in uinculis, quod prius fiebat in honorem imperatoris gentilis dampnati. Narra hystoriam sicut uis. Sigebert de Gembloux, dans sa Chronique, raconte qu'Eudoxie, fille de l'empereur Théodose, avait rapporté de Jérusalem les liens qui avaient servi à attacher saint Pierre. De retour à Rome, voyant que les Romains célébraient la fête d'un empereur idolâtre, elle soumit l'idée au pape Pélage de substituer la fête de saint Pierre aux liens à celle de l'empereur. Voir *Chronica*, MGH, SS, 6 (L. Bethmann, 1844, p. 308). Le scribe parisien a commis une erreur grossière en substituant *et Pauli* à *in uinculis*, que l'on retrouve dans le manuscrit de Bruges.

– **17. La panthère séduit et effraie.** Nota quod legitur de quodam animali panthera quod propter pulcritudinem suam alia animalia libentissime conuersantur cum eo, set propter bonum odorem fugiunt eum animalia uenenosa. Habet tamen caput ita terribile quod alia animalia nimis timent nec audent eum respicere. Unde quando uult cum aliis conuersari, inclinat et abscondit aliquantulum caput suum. Voir *exemplum* n° 10.

· Sermon 77

– **18. L'aigle apprend à voler à ses petits.** Aquila uidens pullos suos potentes uolare, nihilominus torpentes in nido, ut eos excitet et prouocet ad uolandum duo facit : quia primo subtrahit eis cibum, et secundo uerberat eos alis et sic eos ad uolandum excitat et compellit. Tubach 1834 (how the eagle feeds his youngs). Herbert, *Catalogue of romances…*, H164 n° 117. Pierre Damien, *Epistulae CLXXX*, epist. 86 (MGH, Briefe, IV, Teil 1-4, vol. 2, K. Reindel, 1983-1993, p. 480). Barthélémy l'Anglais, *De proprietate rerum*, XII, 1. Vincent de Beauvais n'indique pas que l'aigle ôte la nourriture de ses petits. Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XVII, 35, de nidis aquile et pullificatione.

– **19. Dialogue entre un enfant et un archidiacre.** Narra de archydiacono quem puer rogauit cum cominaretur ei quod portaret eum secum : « Domine, inquit, pro Deo non ponatis me in archa uestra », rationem subiungens : « Audiui, inquit, quod quicquid ibi ponitur in perpetuum non exibit. »

Aucune source n'a pu être repérée pour cet *exemplum*.

· Sermon 79 **20. La baleine, blessée par le chasseur, se blesse elle-même.** Dictum est de habitatoribus terre, unde mundus temptando pungit sicut clauus, lancea in qua punctione se ipsos interimuntur quasi balena, de qua legitur quod uenator eam pungit exterius, dimittens lanceam intra uulnus, quod ipsa sentiens non laborat excutere lanceam, ymmo descendens ad profundum maris, confricat se ad terram et lanceam sibi infigit in tantum quod se ipsum interficit. Cf. Hariulfus Aldenburgensis,

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Vita sancti Arnulfi episcopi Suessionis, III, 8 (PL 174, 1431AB), récit daté de 1142. Jean Lestocquoy, « Baleine et ravitaillement au Moyen Âge », dans *Revue du Nord*, 30, 1948, p. 39-43.

· Sermon 83 **21. Le chant des sirènes.** Dicitur enim quod in mari sunt tres syrene ita dulciter et melodiose cantantes quod suo dulci cantu attrahunt et faciunt obdormire nauigantes quos cum uiderint consopitos, unguibus lacerant et occidunt. Tubach 4495. *Les contes moralisés de Nicole Bozon*, ed. T. Smith et P. Meyer, Paris : SATF, 1889, n° 30a. Humbert de Romans 267. Etienne de Bourbon 404. *Speculum morale* 93C.

· Sermon 89 **22. L'aigle est attiré par le soleil.** Exemplo naturali hoc apparet nam legitur de aquila quod propter magnam delectationem quam habet claritatem solis intuendo, nidum suum fabricat et construit super arborem altiorem et oculos dirigit ad solem, ut claritatem solis limpidius contempletur. Tubach 1837. Herbert, *Catalogue of romances…*, H69 n° 108, H378 n° 81. Jacques de Voragine, *Sermones aurei*, ed. Clutius, 1760, p. 48a : l'aigle nourrit ses petits quand ils savent regarder le soleil. L'*exemplum* a aussi une origine biblique. Cf. Job 39, 27 : *aut ad preceptum tuum elevabitur aquila et in arduis ponet nidum suum*. *Speculus laicorum*, sub nomine *Baptismus*. *Physiologus*, ed. Lauchert, 1889, p. 9 et 236.

· Sermon 90

– **23. La grenouille fait taire le chien.** Quedam rana [est] que alio nomine dicitur calamita, que proiecta in ore canis latrantis facit ipsum obmutescere. Isidore de Séville, *Etymologies*, XII, 6, 58. Alain de Lille, *Summa de arte predicatoria*, 31, *de confessione peccatorum* (PL 210, 173B). Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XX, 59, de rana.

– **24. Un homme voit son nom écrit sur un document.** Nota de quodam qui sibi uidebatur quod nomen suum esset scriptum in quadam carta de qua totiens deletum fuerit et rescriptum, quod si adhuc semper deleretur, amplius in ea scribi non posset ; qui ad se rediens a peccatis deinceps sibi cauit. Cet *exemplum* fait appel à un motif classique, celui de la tablette où bons et mauvais actes sont consignés.

· Sermon 91 **25. En Ethiopie, certains hommes ne peuvent relever les yeux vers le ciel.** Set hodie plures terram respiciunt quam celum, dicit enim Ysidorus, libro XI 4 capitulo de portentis, quod in Ethiopia sunt quidam homines qui archa uocantur, qui incuruati uelut pecudes continue terram respiciunt nec ualent ad celum oculos eleuare. La source de l'*exemplum* est donnée par Guillaume de Sauqueville : il s'agit d'un trait rapporté par Isidore de Séville, qui décrit en effet, dans le chapitre 3 du livre XI, une série de prodiges touchant le corps humain. On n'y trouve cependant pas l'anecdote rapportée par Guillaume.

· Sermon 93

– **26. L'aigle partage ses proies.** Exemplum in natura : legitur quod aquila, que

est regina auium, est talis proprietatis quod in tantum est liberalis quod, quando cepit predam suam, non comedit sola set aliis sequentibus eam distribuit, et propter hoc alie aues sequuntur eam quia sperant aliquid habere. Aucune source ne fait allusion à la générosité de l'aigle.

– **27. Le hérisson se charge de fruits mais ne peut entrer dans son terrier.** Set nota quod quidam similes sunt hericio qui se pomis in aculeis onerat et tunc uadit ad cauernam cantando, set quando uenit, non potest intrare et totum deponit quia nimis est stricta. Tubach 2501. Isidore de Séville, *Etymologies*, XII, 3, 7. Humbert de Romans 161. Etienne de Bourbon 237. Cet *exemplum* est connu mais la fin du récit est différente selon les sources, et le rôle du chasseur, ou du jardinier dans certains cas, n'est pas toujours mentionné.

– **28. Un évêque mis en accusation voit ses vêtements s'enflammer.** Nota de episcopo qui accusatus non respondebat, set subito exutus uestibus pretiosis, clamauerunt qui iudicii assistebant. Cet *exemplum*, donné sans référence précise à l'évêque mis en cause ni à sa source, n'a pu être identifié.

· Sermon 98 **29. Le pèlerinage au Mont-Saint-Michel.** Nota : inter omnes peregrinos isti habent festinare qui inter se et locum ad quem tendunt habent fluxum maris sicut est in monte Sancti Michaelis : dum enim est refluxus maris, libere transeunt ; si ergo fluxus maris eos ocupauerit, subito submerguntur. S'agit-il d'une version très abrégée du célèbre *exemplum* du paysan conduisant au marché sa vache et son veau ? Guillaume de Sauqueville ne donne aucun détail sur le danger que représente la marée et fait plutôt allusion à des pèlerins. Sur l'*exemplum* de la vache et du veau, voir Etienne de Bourbon 25 (I, I, 320-336) et Humbert de Romans. Version proche chez J. de Vitry, *Sermones vulgares* (Crane 102, édité par N. Bériou dans *Voluntate Dei leprosus*). Nicole Bériou, « Saint Michel dans la prédication (XIIè-XIIIè siècles) », dans *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, dir. P. Bouet, G. Otranto et A. Vauchez, Rome : Ecole française de Rome, 2003, p. 203-217.

· Sermon 99 **30. Une grue surveille ses congénères pendant leur sommeil.** Nota, si uis, quomodo grues preficiunt sibi unam quasi reginam que precedit eos uoce et uolatu. Ista uigilat aliis dormientibus et, ne dormiat, tenet unum pedem eleuatum a terra et in illo pede lapidem unum. Cf. Ambroise, *Examéron*, dies 5, cap. 15, 50 (C. Schenkl, CSEL 32/1, 1897, p. 178). Isidore de Séville, *Etymologies*, XII, 7, 14. Mais ces sources ne donnent pas la même fin que Guillaume de Sauqueville (le pied de la grue en l'air). Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XVII, 92 et 93 (de gruum volatu et peregrinatione).

· Sermon 102 **31. Jourdain de Saxe est entré chez les Dominicains parce qu'il avait empêché un jeune homme de le faire.** Nota quomodo magister Jordanus, qui fuit magister ordinis predicatorum, consciencia ductus intrauit ordinem quia semel retraxerat unum iuuenem uolentem intrare. Arguebat enim apud se quod qui abstulisset alicui domino seruum suum, teneretur ei restituere etc. Ergo bene premittitur matutinale inuitatorium, *uenite*. On connaît un récit sur Jourdain de Saxe

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

incitant un jeune homme à entrer dans l'ordre, mais rien sur sa propre conversion. Voir Etienne de Bourbon 139 (I, IV, 1931-1939), mentionné sans aucune source, puis repris par Humbert. Tubach 3050. Dans sa thèse récente sur la prédication de Jourdain de Saxe, Bernard Hodel ne recense pas ce récit (voir le répertoire des *exempla* en annexe 4). Voir HODEL (Bernard), *Edifier par la parole : la prédication de Jourdain de Saxe, maître de l'ordre des Prêcheurs (1222-1237)*, thèse sous la dir. N. Bériou, Lyon : université Lyon 2, 2002. Comme me l'a suggéré Bernard Hodel, il s'agit peut-être, de la part de Guillaume de Sauqueville, d'une confusion avec un autre dominicain, Raymond de Peñafort : *Hoc in tempore multi preclarissimi viri ordinem ingressi sunt, inter quos fuit frater Raymundus de Penaforti, natione cathelanus, provincie Hyspanie, tertius magister ordinis, in jure canonico et civili peritissimus, de quo plura infra dicenda sunt. Causa autem ingressus fuit hec. Cum enim quemdam religionem nostram ingredi volentem retraxisset, penitentia ductus ipsum ad hoc ipsum inducere conatus est, set cum nihil proficeret, religioni satisfacere volens, ipse ordinem ingressus est.*

· Sermon 103

– **32. La carpe se cache pour échapper au pécheur.** Legitur quod carpa profundat se in luto sic quod rethi capi non potest, dato quod rethe aliquando tangat caudam eius, tamen capi non potest. Tubach 872. Herbert, *Catalogue of romances…*, vol. 3, 1910 (H120 n° 15). Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, XVIII, 40. Philippe Walter, « La carpe dans l'Occident médiéval », dans *Dans l'eau, sous l'eau. Le monde aquatique au Moyen Âge*, ed. D. James-Raoul et C. Thomasset, Paris : Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2002, p. 227-236.

– **33. Le phoenix se fait brûler au milieu de bois odorants, puis revient à la vie.** Nota dicit Ambrosius in Exameron quod fenix congregat multa ligna aromatica que uirtute uenti et feruoris estatis accenduntur, in quibus uoluntarie se ponit et ibi incineratus et in illis cineribus infra paucos dies egreditur auis uolans. Etienne de Bourbon 205 (I, VI, 494-497) et 382 (I, VIII, 622-624). Isidore de Séville, *Etymologies*, XII, 7, 22 (ed. J. Oroz Reta et M. A. Marcos Casquero) ; Alexandre Neckam, *De naturis rerum*, I, 35 (Wright, p. 85) ; Jacques de Vitry, *Historia orientalis*, 90 (Moschus, p. 190) ; Barthélémy l'Anglais, *De proprietate rerum*, 12 (Lyon, 1480, 139b) ; Thomas de Cantimpré, *Liber de natura rerum*, 5, 45 (Boese, p. 197). Tubach 3755.

· Sermon 104

– **34. La pierre nommée *enidros*** Unde uidetur esse de misericordia Dei sicut est de quodam lapide qui dicitur enidros qui perpetuas guttas emittit a se. Unde in lapidario dicitur perpetuum fletas lacrimis distillat emdros qui uelut ex pleni fontis scaturigine manat. Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, IX, 70, de enidro et epistite. Marbode de Rennes, *Liber lapidum*, 46, de enhydro (PL 171, 1764D-1765A)

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

– **35. La pierre nommée *ceranus*** Dicitur enim in lapidario quod est quidam lapis nomine ceranus, cadens de nubibus, quem si aliquis caste portauerit, non ledetur set fulgetur ; etiam domus in nullo non ledentur a fulgure in quibus fuit lapis ille. Il s'agit en réalité du *ceramon*, ou aérolithe, substance composée de divers métaux et pierres, et qui tombe en masse enflammée. On l'appelle aussi *fulgur* ou pierre de l'éclair. L'existence de cet aérolithe est signalé dans les lapidaires du Moyen Âge. Vincent de Beauvais, *Speculum naturale*, IX, 55, de ceraunio. Marbode de Rennes, *Liber lapidum*, 38, de ceraunio (PL 171, 1756D-1757A).

Annexe 6 : glossaire

- ACUTIES, ei, *s. f.*, 104, 232ra : acuité.
- AD DISTANS, loc. *adv*., 16, 41ra : au loin.
- ALGORISMALIS, e, *adj*., 76, 171va (cyfre algorismales) : arithmétique.
- ANTITOTUM, i, *s. n.*, 98, 215va : antidote (pour antidotum).
- APPODIAMENTUM, i, *s. n.*, 17, 42vb : appui (de appodiare, appuyer, Nierm. I, 69).
- AQUATICUS, a, um, *adj*., 24, 65ra : coupé d'eau en parlant du vin.
- BEATIFICABILIS, e, *adj*., 13, 30rb : qui peut devenir bienheureux (de beatificare, Nierm. I, 117).
- COLLOCANEUS, a, um, *adj*., 87, 197vb : situé.
- CYPHUM, i, *s. n.*, 82, 186rb : coupe (pour scyphum).
- EXCORIATOR, oris, *s. m.*, 99, 219va : peaussier (terme attesté au sens de flagellant, Nierm. I p. 511).
- FONTALITER, *adv*., 22, 61vb : originellement (de fontalis, de source, attesté dans Gaffiot).
- GARNISIO, onis, *s. f.*, 26, 70rb : provision (garnire attesté dans Nierm. II, 1470, aux sens de garnir, instruire, garder, mettre en état de défense).
- IMPETABILIS, e, *adj*., 34, 91vb : à qui l'on ne peut rien demander (petibilis est attesté).
- IMPULUERIZO, are, *v.*, 103, 228va : réduire en poussière.
- LOTRICIUM, i, *s. n.*, 85, 194rb : lessive.
- PERHEMNITER, *adv*., 102, 224ra : perpétuellement (pour perhenniter, Nierm. II p. 1027).
- PUNGITIVUS, a, um, *adj*., 10, 24vb : piquant (de pungere, piquer, attesté aussi au sujet d'une saveur).
- SERINUS, a, um, *adj*., 56, 131rb : serein (pour serenus).
- TABERDUM, i, *s. n.*, 28, 80ra : redingote (tabarda *et* tabardum *sont attestés dans*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Nierm. II, 1318).

Annexe 7 : liste des sermons (classement alphabétique par verset)

- ***Ad te leuaui oculos meos*** , Ps. (122, 1). Secundum doctrinam philosophicam, unumquodque bonum desiderat et tendit ad finem ad quem naturaliter ordinatur… Sermon 88 (saint Martin)

  – **Secundo** dico quod sapientie ueritate fuit limpidior quo ad intellectum, et hoc per habitum diuine contemplationis…

  Sermon 89 (saint Martin)

- ***Ambulate in dilectione*** (Eph. 5, 2). Quamuis non deceat domicellum habere palefridum ambulantem talem qualem habet miles dominus suus… Sermon 16 (troisième dimanche de Carême)
- ***Ambulauit pes meus iter rectum*** , Ecc. (51, 20). Hec est differentia inter equum ambulantem etc. ut habes in sermone *Ambulate in dilectione* (Eph. 5, 2). Tunc applica. Hoc ideo dixi quia… Sermon 36 (saint André)
- ***Amice ascende superius*** (Luc. 14, 10). Dicunt logici quod locus ab inferiori ad superius tenet constructiue et est consequentia ualde bona, set qui econtrario arguit… Sermon 77 (saint François)
- ***Amice ascende superius*** , Luc. XIIII (10). Gradus propinquitatis inter carnales consanguineos et amicos in triplici linea solent computari collateralium, descendentium et ascendentium… Sermon 78 (saint François)
- ***Angelis suis mandauit de te ut custodiant te*** , Ps. (90, 11). Auantagium magnum est ei qui habet aliquid mittere uel mandare ad curiam, quando inuenit paratum nuntium… Sermon 74 (saint Michel et saints anges)
- ***Angelis suis mandauit*** etc. Ps. (90, 11). Ut ex uisibilibus ad inuisibilia attingamus, notandum quod sicut iudex temporalis ex officio tenetur puero nondum annos discretionis habenti… Sermon 75 (saint Michel et saints anges)
- ***Anima plus est quam esca et corpus plus quam uestimentum*** , Mt. 6 (25). Si quis petat a Deo quod sibi ex Dei ordinatione non competit, iuste redargui potest… Sermon 32
- ***Apparuit benignitas et humanitas Saluatoris Dei nostri*** , ad Titum (3, 4). *Apparuerunt illis dispertite lingue*, Act. (2, 3). Ad hoc quod lingua extranea possit intelligi in aliena terra, lingua britannica in Francia… Sermon 43 (Circoncision)
- ***Assumptus est in celum et sedet a dextris Dei*** , Mc. VI (16, 19). Omnis cursus

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

magnorum est quod semper habent consiliarios et inter omnes unum magis familiare sine quo nichil fit et hic uocatur dextera manus… Sermon 57 (Ascension)

- ***Aue Maria gratia plena*** (Luc. 1, 28). In salutatione ista due partes continentur et unam partem fecit angelus, *aue*, usque *in mulieribus*, aliam partem fecit Elizabeth… Sermon 52 (Annonciation)
- ***Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum*** , Mt. V (3). Hec ecclesia inferior illam que superior est, quantum est possibile, ymitatur… Sermon 95 (Apôtres)
- ***Benedictus fructus uentris tui*** (Deut. 28, 4, Luc. 1, 42). Peccator aliquando querit in aliquo quod non potest inuenire nec consequi set consequitur illud iustus. Prouerbium (13, 22) : preparatur *iusto substantia peccatoris…* Sermon 54 (Annonciation)
- ***Benedixi ei et erit benedictus*** , Gen. XXVII (33). In Deut. (28, 6) scribitur et uidetur uerbum indifferenter ad quemlibet uiatorem : *benedictus erit ingrediens et egrediens* ; a quo uerbo uidetur originaliter… Sermon 49 (saint Benoît)
- ***Caritas uestra magis ac magis habundet*** (Phil. 1, 9). Secundum beatum Augustinum, tria faciunt habundare spiritualiter… Sermon 101
- ***Considerauit semitas domus sue*** , Prou. ult. (31, 27). Ad dominam pertinet res domus sic ordinate ut libere possint intrantes per domum… Sermon 100 (de uno confessore)
- ***Cum eiecisset demonium locutus est mutus*** (Luc. 11, 14)*. Sapientia aperuit os mutorum*, Sap. IIII (10, 21). Propter hoc habemus in corpore uno multa membra quia diuersa membra diuersos actus habent… Sermon 15 (troisième dimanche de Carême)
- ***Custodite sollicite animas uestras*** , Deut. 4 (15). In castris et ciuitatibus obsessis sunt custodes in diuersis partibus ciuitatis, et super ipsos sunt alii principaliores custodes… Sermon 106 (in synodo)
- ***Dabo illi stellam matutinam*** , Apo. II (28). Sicut rosa inter flores qui plus habet de pulcritudine datur gratiosiori in mundo, sic stella matutina que inter stellas plus de splendore habet… Sermon 92 (saint Dominique)
- ***De comedente exiuit cibus*** , Judic. (14, 14). Istud uerbum est une devinaille que fuit antiquitus proposita in quodam grandi conuiuio quod per plures dies durauit… Sermon 55 (Cène)
- ***Domine quid me uis facere*** , Act. (16, 30). Religiosi non sunt perfecte conuersi donec profiteantur et tunc ponuntur in alterius uoluntate a qua non licet eis de cetero resilire. Ideo conuersio beati Pauli professio… Sermon 47 (conversion de saint Paul)
- ***Dominus pauperem facit et ditet*** , primo Reg. II (7). *Palmas suas extendit ad pauperem*, Prou. ult. (31, 20). Ad domum Dei currunt cum fiducia pauperes, quia persone misericordes ibi consueuerunt inueniri… Sermon 86 (saint François)
- ***Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos*** , Is. 33 (22). Uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio speciali quod scolarem suum in carcere prepositi

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

regis uel officialis detentum… Sermon 1 (premier dimanche de l'Avent)

- ***Duo in agro, unus assumetur, alter relinquetur*** , Luc. XVII (35). Ager Achesdemach, id est ager sanguinis, quem fortis mulier, id est Dei sapientia, emit pretio sanguinis, est ecclesia in qua sollempnizatur hodie… Sermon 42 (saint Jean l'Evangéliste)
- ***Eleuauerunt archam in sublime*** , Gen. VII (17). Super illud Jo. 19 l (14, 2) : *in domo Patris mei mansiones multe sunt*. Dicit Gregorius, [libro] 4 Dyalogorum : *In domo*, inquam, *Patris mei…* Sermon 91 (sainte Catherine)
- ***Erat lucerna ardens et lucens*** , Jo. VII (5, 35). In libro subtiliter scripto non potest bene legi sine luce. Sicut autem qui uult sane uiuere… Sermon 59 (saint Jean Baptiste)
- ***Erunt signa in sole et luna*** in Luc. (21, 25). Quando res et bona alicuius arrestantur in manu regia, ostia domus uel camere in qua res ille tenentur incluse solent aliquo signo regio sigillari… Sermon 38 (Conception de la Vierge)
- ***Erunt signa in sole et luna*** in Luca. (21, 25). Ortus solis et exordium noue lune habent illud commune quod tam in ortu solis quam in nouilunio apparent signa per que iudicamus de tempore futuro sereno uel tempestuoso… Sermon 39 (Conception de la Vierge)
- ***Exaltas me de portis mortis ut annuntiem*** in Ps. (9, 15). Inter uitia que uilem reddunt hominem, ingratitudo uidetur optinere locum unum et si alia gratiam tollunt… Sermon 66 (saint Augustin)
- ***Exiens de finibus Tyri uenit per Sydonem ad mare*** , Mt. VII (31). Hec est differentia inter torrentem et fluuium quia licet torrens pro tempore fluxus sui faciat magnum impetum… Sermon 68 (Assomption)
- ***Exiens de finibus Tyri uenit per Sydonem ad mare*** , Mt. VII (31). Sicut in sermone dictum fuit, differentia est inter torrentem et fluuium quia torrens frequenter deficit antequam ad mare perueniat… Sermon 69 (Assomption)
- ***Expandi manus meas ad te anima mea sicut terra sine aqua tibi*** (Ps. 142, 6). Volenti habere aquam de profundo puteo et non habenti cordam que possit aquam attingere nec instrumentum aliquod… Sermon 64 (Assomption)

  – De secundo principali in **collatione** dicebatur quod sibi morienti quicquid est nociuum desiit obesse, *que ad pacem* (Luc. 19, 42). Si esset castrum unum… Sermon 65 (Assomption)

- ***Exultabitis modicum nunc si oportet contristari*** , (I) Pe. 1 (6). Sicut auis quando uult sursum uolare primo se constringit, sic si orando saltum uolumus facere mente in celum, oportet quod nos constringamur… Sermon 56 (saints Philippe et Jacques)
- ***Factum est ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis in sinu Abrahe*** (Luc. 16, 22). Regula est apud mathematicos quod linee non parallele etc. Figura [in] Genesi quomodo Jacob cancellauit manus… Sermon 87 (saint Martin)

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

- ***Fecisti nos Deo nostro regnum*** , Apo. V (10). Qui exaltat aliquem de statu humili ad statum sublimiorem, dicitur eum fecisse uel creasse. Illa fet. Nos autem qui terra non eramus digni… Sermon 96 (omnibus sanctis)
- ***Fluminis impetus letificat ciuitatem Dei*** , Ps. (45, 5). Aliquando oritur fons in loco inaccessibili et ideo non possunt homines in ipso fonte haurire immediate… Sermon 81 (omnibus sanctis)
- ***Frater tuus mortuus hic fuerat et reuixit*** in Luca (15, 32) de Resurrectione. Primo tangitur affectio tam affinis, *frater tuus*. *Quasi proximum, quasi fratrem nostrum…* Sermon 21 (Résurrection)
- ***Fratres non sumus filii ancille, set libere*** , Gal. 4 (31). Modus unus legittimandi filios ancille seu liberos concubine est iste : quando pater illam quam prius habuit ancillam… Sermon 18 (quatrième dimanche de Carême)
- ***Fructus enim lucis est in omni bonitate*** , Eph. (5, 9). Sicut ortolanus plantam in umbra plantatam transfert ad locum ubi lucis est beneficium, quia ibi fructum facit pulcriorem et habundantiorem… Sermon 51 (Annonciation)
- ***Gaudete et exultate quoniam merces uestra copiosa est in celis*** , Mt. V (12). Quamuis tempus agrum colendi et seminandi sit tempus laboris et afflictionis, tamen tempus merendi et fructum percipiendi… Sermon 83 (omnibus sanctis)

  – Quantum ad **secundum principale** dico quod sustinentes labores seculi modo tenent optimum breuium, *merces uestra* (Luc. 6, 23). Differentia est inter mercedes hominis laborantis… Sermon 84 (omnibus sanctis)

- ***Gratia plena Dominus tecum*** , Luc. primo (28). Quantumcumque miser sit aliquis, tamen quando uadit ad mare illa hora precipue qua mare plenum est, potest haurire aquam… Sermon 53 (Annonciation)
- ***Hec dies boni nuntii est*** , 4 Reg. VII (9). Viator uolens inuenire hospitiis preparatum premittere solet ante se nuntium. Ita fecit filius Dei… Sermon 50 (Annonciation)
- ***Hec est uoluntas Dei sanctificatio uestra*** , prima Thess. 4 (3). Summus pontifex uult et ordinat in decretalibus suis quod qui de nouo susciperit curam animarum ordinetur… Sermon 13 (deuxième dimanche de Carême)
- ***Hic est uere propheta*** , Jo. 6 (14). Gregorius 24 Moral. dicit sic : Volantia animalia alis suis se uicissim feriunt, quia sanctorum mentes in eo quod superna appetunt, consideratis alternis uirtutibus excitantur… Sermon 90 (saint Martin)
- ***Hora est iam nos de sompno surgere*** (Rom. 13, 11). Facias introitum quomodo ars ymitatur naturam, et quomodo sunt pauca que nature face que art ne countreface… Sermon 2 (premier dimanche de l'Avent)
- ***Illuminabit abscondita tenebrarum*** , (I) Cor. 4 (5). Sicut nullus, quantumcumque acutum uisum habeat et librum bene scriptum, non potest bene legere sine lumine… Sermon 6 (quatrième dimanche de l'Avent)
- ***In cathedra Dei sedi*** , Eze. XXVII (28, 2). Scola legum et scola theologie in hoc

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

differunt quia in scola theologie numquam discipulus aliquis sedet in cathedra magistrali ut uices magistri suppleat… Sermon 48 (Chaire de saint Pierre)

- ***In ciuitate sanctificata similiter requieui*** , Ecci. XXIIII (15). Omnes qui sunt de eadem dyocesi, quando habent grauem querelam uel magnam necessitatem, refugium habent et recursum ad ciuitatem… Sermon 67(Assomption)
- ***Induite uos sicut electi Dei*** , Col. 3 (12). Consuetudo hominum et natura auium hoc simile habent quia sicut pulli galline unius ut communiter induuntur plumis similibus, sic familia unius domini… Sermon 8 (quatrième dimanche après l'Epiphanie)
- ***In te complacuit mihi*** , Luc. III (22). Consensus mutuus sufficienter expressus facit matrimonium, et licet ad sponsalia contrahenda sufficiant uerba de futuro, tamen non sufficiunt… Sermon 40 (sainte Lucie)
- ***Inuenerunt puerum cum Maria matre eius*** , Mt. III (2, 11). Res modica et subtilis non potest in loco et in tempore tenebroso sine lumine de facili reperiri. Verbum abbreuiat in Incarnatione… Sermon 43 bis (Epiphanie)
- ***Jhesu fili Dauid miserere mei*** , Luc. 19 (18, 38). Nullus sane mentis uidet sagittarium uerum et uiuum
- tenentem arcum sibi oppositum, iacientem contra eum sagittas quin sibi timeat… Sermon 14 (deuxième dimanche de Carême)
- ***Johannes est nomen eius*** , Luc. I (63). *Inuocate nomen eius*, Ps. (104, 1). Expedit petere nomine alieno quod impetrari non potest titulo proprio. Ille qui timet repulsam non debet petere proprio titulo… Sermon 60 (saint Jean Baptiste)
- ***Lapides isti panes fiant*** in Mt. (4, 3). *Est puer unus hic qui habet quinque panes ordeaceos* (Ioh. 6, 9). Propter deffectum frumenti fit panis ordeaceus. Unde uidemus [quod] ubi parum est frumenti…Sermon 10 (premier dimanche de Carême)
- ***Maior horum est caritas*** (1 Cor. 13, 13). Quamuis dicat uulgare prouerbium : « Iuxta talem formam, tale calciamentum », nihilominus tamen sotulares nimis stricti uel parui… Sermon 11
- ***Manifestabit consilia cordium*** , (I) Cor. IIII (4, 5). Nullus autem bene docetur a magistro, maxime autem proficit inquirendo a magistro qui rudendo manifestat consilium cordis sui et eorum qui scripturas ediderunt… Sermon 7 (quatrième dimanche de l'Avent)
- ***Maria mater Ihesu*** in Mat. (1, 18). Tota die uentilatur questio inter theologos utrum magistris uel doctoribus conferatur aliquod spirituale lumen altius lumine fidei… Sermon 72 (Nativité de la Vierge)
- ***Maria stabat ad monumentum foris plorans*** (Jo. 20, 11). Sponsus in Canticis (1, 9) comparat sponsam suam turturi. Ratio est quia inter alias femellas auis fertur fidelissima. Hanc fidelitatem custodit masculo suo… Sermon 62 (Marie Madeleine)
- ***Mater Ihesu Maria*** in Mat. (1, 18). Hec est consuetudo uniuersitatis huius, consuetudo studii Parysiensis quod quando aliquis primo magistratur in theologia… Sermon 71 (Nativité de la Vierge)

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- ***Merces uestra multa est in celo*** , Luc. (6, 23). Mercatio que modo currit est talis quod mercatores qui uendunt ad credenciam multo plus lucrantur et carius uendunt merces suas… Sermon 80 (saint Denis)
- ***Miserere mei, Domine fili Dauid*** , Mt. 15 (22). Facias de persuasione subsequentis sermonis *Osanna filio Dauid*. Posito etiam introitu sermonis illius, applica ad Christum qui est uerus heres regni Francorum… Sermon 12 (deuxième dimanche de Carême)
- ***Nostra conuersatio in celis est*** , Phil. III (20). Sicut pondus rei trahit ipsum totum quia omnia que in ea sunt obediunt ponderi et uersantur ad eumdem terminum… Sermon 28 (vingt-troisième dimanche après Pentecôte)
- ***Noua lux oriri uisa est*** , Hest. VIII (16). Consuetudo est altera a natura, sicut ab homine faciliter auferri non potest quod habet ex inclinatione nature : quod natura dedit, tollere nemo potest… Sermon 73 (Nativité de la Vierge)
- ***Nunc clamemus in celum et miserebitur nostri Deus*** (Macc. 4, 10). Arcus quantumcumque fortis et rigidus et ad percussiendum paratus, numquam percussit nisi illum qui est oppositus sagittanti… Sermon 105
- ***Nuptie facte sunt in Cana Galilee*** (Io. 2, 1). Sponsa que quamdiu durat tempus sponsalium, moratur in domo propria uel in domo parentum, transacto tempore sponsalium… Sermon 45 (sainte Agnès)
- ***Obsecro uos tamquam aduenas et peregrinos abstinere a carnalibus desideriis*** , prima Pe. II (11). Consuetudo Francie in aliquibus uillis est ista quod peregrinis autem propter more dispendium uacat sibi cibos coquere et parare… Sermon 23 (troisième dimanche après Pâques)
- ***Omnis multitudo sanctorum est, in ipsis est Dominus*** , Num. XVI (3). Ille qui uult aliquam gratiam impetrare a rectore uniuersitatis proponit uel proponi facit petitionem suam… Sermon 82 (omnibus sanctis)
- ***Orauit ut non plueret super terram et non pluit*** , Jac. ult. (5, 17). Aduocatus uidens quod libellus conclusit coram aliquo iudice in aliqua causa, quando habet similem coram eodem iudice… Sermon 103 (pro serenitate temporis)
- ***Osanna filio Dauid*** , Mt. XXI (9). Quilibet heres Francie, ex quo inunctus et coronatus, habet specialem graciam et uirtutem a Deo quod tactu manus sue curat infirmos, propter quod habentes infirmitatem regiam… Sermon 37 (saint Nicolas)
- ***Ostendit eis manus et latus*** , Io. XX (20). Beatus Bernardus loquens cuilibet nostrum dicit unum deuotum et notabile uerbum : « O, inquit, homo securum habes ad Deum accessum… Sermon 22 (octave de Pâques)
- ***Petite et accipietis ut gaudium uestrum sit plenum*** , Jo. 16 (24). Crisostomus dicit quod « petentis negligentia reprehenditur, ubi de dantis misericordia non dubitatur ». Hic autem non dubitatur…Sermon 24 (cinquième dimanche après Pâques)
- ***Petite*** etc. (Joh. 16, 24). Inter fallacias sophisticorum quas Philosophus enumerat, una est fallacia petitionis principii. Unde secundum Philosophum… Sermon 25 (cinquième dimanche après Pâques)

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- ***Preibis ante faciem Domini parare uias eius*** , Luce. I (76). Quia instat aduentus Domini quem precedit festum beati Andree apostoli, ideo [de] beato Andree potest dici quod dictum est… Sermon 35 (saint André)
- ***Principes populorum congregati sunt cum Deo*** , Ps. (46, 10). Qui insultus accedit ad loquendum de arduis, periculo se exponit, ideo necesse habet consilium procurare… Sermon 94 (Apôtres)
- ***Qui custos est Domini sui glorificabitur*** , Prou. 21 (27, 18). Qui habet modicum beneficium et officium in ecclesia parochiali, nisi sit fatuus, libenter resignat tale beneficium… Sermon 63 (saint Dominique)
- ***Quia uidisti me credidisti*** , in Io. (20, 29). Creditor cui non potest solui statim in presenti totum rei uendite pretium, quando dantur sibi alique arre, libentius credit residuum… Sermon 41 (saint Thomas Apôtre)
- ***Quicumque spiritu Dei aguntur hii filii Dei sunt*** , Ro. 9 (8, 14). Quicquid sit secundum iura, tamen ista consuetudo seruatur in Francia quod filiis legittimis qui post mortem patris… Sermon 63bis (saint Hippolyte)
- ***Refloruit caro mea*** , Ps. (27, 7). Est pauper qui indiget diuitis elemosina, tunc est audacior ad petendum quando scit uel credit quod diues est hylarior et largior… Sermon 20 (Résurrection)
- ***Relictis omnibus secuti sunt eum*** (Luc. 5, 11). Unumquodque trahit naturaliter dont bien luy put venir. Ratio est secundum Philosophum : omnia bonum appetunt… Sermon 93 (Apôtres)
- ***Rex sapiens populi stabilimentum est*** , Sap. VI (26). Regnum stabilitur legibus per sapientes conditis et inuentis. Unde dicitur de sapientia, Prou. 9 (8, 15) : *per me reges regnant*, et loquitur sapienter… Sermon 70 (saint Louis)
- ***Sabbatum requiescionis est, affligetis animas uestras*** , Leui. XVI (31). In Mt. (11, 12) dicitur quod *regnum celorum uim patitur et uiolenti rapiunt illud*. Rationem huius dicti assignans, beatus Jeronimus… Sermon 85 (pro defunctis)
- ***Saluatorem exspectamus Dominum nostrum Jhesum Christum*** , ad Phil. IIII (Phil. 3, 20). Vulgare prouerbium reputat absurdum modicum prandium diu exspectatum : si enim coqus qui habet multa fercula parare facit homines diu exspectare et ieiunare… Sermon 29 (vingt-troisième dimanche après Pentecôte)

  – – Tertio pro **collatione**. Celestis prebenda est nobis debita ratione donationis legatarie. *Quam Deus daturus est* (Tob. 2, 18). Non dicit quantum Deus dat donatione inter uiuos… Sermon 30

- ***Saluatorem exspectamus*** etc. (Phil. 3, 20). Aliter exspectat conuentus monachorum abbatem suum, aliter familia dominum. Conuentus enim, si abbas moram fecerit, exspectat eum in mensa… Sermon 31 (vingt-troisième dimanche après Pentecôte)
- ***Sanguis Christi emundabit scientiam nostram ab operibus mortuis*** , ad Heb. IX (14). Ille sapiens mundi Philosophus dicit in libro suo de Anima quod

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

anima in persona sui creatione est « sicut tabula rasa in qua nichil depictum est »… Sermon 19 (dimanche de la Passion)

- ***Si quis loquitur quasi sermones Dei*** , I Pe. 4 (11). Homo qui numquam exiuit nec exire desiderat patriam suam, parum curat loqui nisi linguam maternam, set ille qui in breui exiturus est patriam suam… Sermon 26 (sixième dimanche après Pâques)
- ***Sic luceat lux uestra coram hominibus*** (Mt. 5, 16). Dicit Seneca quod longum iter est per uerbum. Iter autem uel uia iustitie comparatur luci… Sermon 97 (sainte Lucie)
- ***Similem sibi reliquit post se*** , Ecc. 30 (Eccli. 30, 4). Scolares qui habuerunt doctorem qui nouas et subtiles opiniones inuenit, si ab eis recederet… Sermon 76 (saint François)
- ***Sufficit nunc, contine manum tuam*** , 3 Reg. ult. (II Reg. 24, 16). Mater que habet filium insolentem et dissolutum, qui forte lusit uestes suas uel expendit bona sibi data a patre… Sermon 104 (pro serenitate temporis)
- ***Super omnia caritatem habentes*** , ad Col. 3 (14). In hac epistula spiritualiter uidetur Paulus Apostolus sollicitari et curam habere de nouiciis induendis. Parum enim ante uerba proposita… Sermon 9 (quatrième dimanche après l'Epiphanie)
- ***Testimonium Christi confirmatum est in uobis*** , I Cor. 1 (6). Edificium nobiliter altum et undique uentis expositum ad hoc quod sit bene stabile et firmum… Sermon 17
- ***Tu es qui uenturus es an alium expectamus*** (Mat. 11, 3). Bonus nuntius debet esse sciens et instructus de hiis que ad suum officium exiguntur… Sermon 3 (deuxième dimanche de l'Avent)
- ***Tu es qui uenturus es an alium expectamus*** (Matth. 11, 3). Quia nullus potest docere nisi prius doceatur, et Deus docet et per se et per Scripturam et per angelos… Sermon 4 (deuxième dimanche de l'Avent)
- ***Tu et filii tui custodite sacerdotium uestrum*** , Num. XVIII (7). *Bonum depositum custodi*, uerbum illud ultimo propositum est uerbum Pauli Apostoli, II ad Thymo. (1, 14), ubi ipse doctrinam fidei… Sermon 99 (in ordinibus)
- ***Tu uenis ad me*** (I Reg. 17, 43 ou Mt. 3, 14). Johannis Baptista admiratur Christo ueniente ad suum baptismum. Ita admirari potest humanum genus Filii Dei aduentum et dicere : *tu uenis ad me* admiratiue… Sermon 58 (saint Jean Baptiste)
- ***Tunc uidebunt filium hominis uenientem in nube cum potestate magna et maiestate*** (Luc. 21, 27). Quantumcumque arcus sit fortis, durus et rigidus et ad sagittandum paratus, ille qui cordam arcus ad se uersam uidet, in nullo timeret… Sermon 5 (troisième dimanche de l'Avent)
- ***Venite ad nuptias*** , Mt. 22 (4). Statutum principale est extra de nuptiis, capitulo primo, ut nuptie secunde, quamuis sint licite et honeste… Sermon 102 (in nuptiis)
- ***Videns ciuitatem fleuit super illam*** , Luc. 19 (41). Fons a quo aqua scaturiens habundanter erumpit seipsum continere non ualet, si eius conductus, per quem scaturit… Sermon 27 (neuvième dimanche après Pentecôte)

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

- ***Vides hanc mulierem*** , Luce. VII (44). *Ora pro nobis quoniam mulier sancta es*, Judit. 9 (8, 29). Volens imprimere sigilli figuram oportet quod habeat ceram non nimis duram. Unde sigillator habens manus frigidas… Sermon 61 (Marie Madeleine)
- ***Videte filie Syon regem Salomonem in dyademate*** , Can. 3° (11). Hec est differentia inter pictorem in arte et discipulum nondum perfectum… Sermon 98 (couronne du Christ)
- ***Videte quomodo caute ambuletis*** , Eph. 6 (5, 15). Hec duo organa, pes et oculus in uno corpore naturali, indigent se inuicem et seruiunt sibi mutuo quia oculus necessarius est pedi et pes est necessarius oculo… Sermon 33 (in synodo)
- ***Videte quomodo caute ambuletis*** (Eph. 5, 15). Ubi supra. Habenti pedes passibiles et multum debiles incedenti per uiam in qua sunt offendicula multa et multi lapides… Sermon 34 (in synodo)
- ***Vidimus stellam eius in oriente et uenimus adorare eum*** (Matth. 2, 2). Inter alias stellas celi est una que specialitate quadam uocatur stella maris. Ratio est ista quia naute quando sunt esgaré in medio mari… Sermon 44 (Epiphanie)
- ***Vincenti dabo manna absconditum*** , Apo. II (17). Quantumcumque dulcedo desideretur, si cum difficultate habetur, plus reputatur. Ideo Petrus cum difficultate uictorie trium bellorum… Sermon 46 (saint Vincent)
- ***Volauit ad me unus de seraphin*** , Ysa. 6 (6). Illud quod maxime facit auis uolare ad predam est ardens desiderium circa predam, hinc est quod auceps uolens incitare auem… Sermon 79 (saint François)

Annexe 8 : index des citations non scripturaires

Les numéros de pages renvoient aux tomes II et III, qui suivent une pagination continue.

- Adam de Saint-Victor, Sequentiae, 143, 176, 227, 311, 338, 420, 435, 439, 497, 525
- AH, 29, 225, 226, 228, 271, 273, 275, 282, 314, 355, 415, 417, 425, 504
- Alanus de Insulis, Liber de planctu naturae, 321
- Alanus de Insulis, Summa de arte predicatoria, 471
- Ambrosius Autpertus, Libellus de conflictu uitiorum atque uirtutum, 460
- Ambrosius Autpertus, Sermo de Assumptione sanctae Mariae, 227, 353
- Ambrosius Mediolanensis, De fide libri V, 95
- Ambrosius Mediolanensis, De officiis, 94
- Ambrosius Mediolanensis, De Virginibus, 360
- Ambrosius Mediolanensis, Exameron, 334
- Ambrosius Mediolanensis, Explanatio Psalmorum XII, 234

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- Ambrosius Mediolanensis, Expositio euangelii secundum Lucam, 136, 182
- Ambrosius Mediolanensis, Expositio psalmi CXVIII, 137
- Anselmus Cantuariensis, Meditationes et orationes, 23, 73, 219
- Aristote, De anima, 58, 108
- Aristote, De sophisticis elenchis, 363
- Aristote, Ethique, 433
- Aristote, Metaphysica, 191, 447
- Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, 54, 85, 89, 90, 119, 155, 195, 201, 210, 232, 248, 270, 274, 308, 339, 362, 455
- Augustinus Hipponensis, De Ciuitate Dei, 323, 429, 434, 470
- Augustinus Hipponensis, De diversis questionibus octoginta tribus, 483
- Augustinus Hipponensis, De Genesi contra Manicheos, 219, 472
- Augustinus Hipponensis, De natura et gratia, 281, 334, 350
- Augustinus Hipponensis, De quantitate anime, 341
- Augustinus Hipponensis, De Trinitate, 189
- Augustinus Hipponensis, De uera religione, 146, 240, 411
- Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, 9, 53, 54, 62, 85, 196, 233, 412, 448
- Augustinus Hipponensis, Enchiridion de fide, spe et caritate, 123
- Augustinus Hipponensis, Epistulae, 119, 147, 252, 421, 426, 449
- Augustinus Hipponensis, In Iohannis epistulam ad Parthos tractatus, 56, 500
- Augustinus Hipponensis, In Iohannis euangelium tractatus, 55, 235, 441
- Augustinus Hipponensis, Praeceptum, 105, 129, 144, 262, 331, 494, 518, 526
- Augustinus Hipponensis, Sermones, 43, 56, 57, 75, 92, 103, 119, 145, 152, 265, 267, 530
- Augustinus Hipponensis, Soliloquium libri II, 316
- Augustinus Hipponensis, Speculum, 87
- Autor incertus, De spiritu et anima, 163
- Autor incertus, Meditationes piissimae de cognitione humanae conditionis, 321
- Autor incertus, Sermones de tempore, 353
- Basilius, Admonitio ad Filium Spiritualem, 483
- Beda, In epistolas VII catholicas, 135
- Beda, In Luca euangelium expositio, 361
- Bernardus Clareuallensis, Apologia in Guillelmum abbatem, 52
- Bernardus Clareuallensis, De consideratione, 71
- Bernardus Clareuallensis, De consideratione libri V, 88, 132, 156, 261, 529

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- Bernardus Clareuallensis, De praecepto et dispensatione liber, 58
- Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 66, 100, 112, 120, 134, 143, 226, 274, 347, 359, 377, 420, 507, 531
- Bernardus Clareuallensis, In laudibus Virginis Matris, 275
- Bernardus Clareuallensis, Liber de gratia et de libero arbitrio, 65
- Bernardus Clareuallensis, Meditationes piissimae de cognitione humane conditionis, 116
- Bernardus Clareuallensis, Sententiae, 189, 448
- Bernardus Clareuallensis, Sermo de conuersione ad clericos, 8, 219, 490
- Bernardus Clareuallensis, Sermo in conuersione s. Pauli, 100
- Bernardus Clareuallensis, Sermo in dom. infra octauam Assumptionis, 344
- Bernardus Clareuallensis, Sermo in natiuitate beatae Mariae Virginis, 274, 361
- Bernardus Clareuallensis, Sermones de diuersis, 153, 157, 427
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in Ascensione Domini, 148
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in Assumptione beatae Mariae, 225, 272, 345, 354, 372
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in dominica I post octauam Epiphaniae, 122
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in Epiphania Domini, 76, 506
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in labore messis, 122
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in Quadragesima, 514
- Bernardus Clareuallensis, Sermones in Resurrectione Domini, 319
- Bernardus Clareuallensis, Sermones super Cantica Canticorum, 55, 77, 463
- Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 401, 402, 403, 404, 407, 441
- Caesarius Arelatensis, Sermones Caesarii uel ex aliis fontibus hausti, 135, 141, 253, 438, 445
- CAO, 4, 5, 123, 132, 208, 209, 211, 212, 252, 275, 336, 349, 351, 362, 365, 399, 425, 426, 431, 458, 481
- Cassiodorus, Expositio psalmorum, 118, 130
- Cassiodorus, Variarum libri duodecim, 272, 362
- Corpus orationum, 139, 214, 370
- Decretum Gratiani, 38, 75, 145, 493
- Defensor Locociagensis, Liber scientillarum, 471
- Epist. ad Hieronymum et scripta uariorum auctorum, 203
- Gaufridus Clarevallensis, Declamationes de colloquio Simonis cum Jesu, 141, 436
- Glossa, 17, 121, 134, 135, 141, 175, 298, 417

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

- Gregorius Magnus, Dialogorum libri IV, 325, 462, 472
- Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, 9, 97, 116, 162, 202, 429, 530
- Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, 14, 20, 28, 30, 43, 54, 56, 65, 86, 92, 119, 122, 133, 161, 166, 221, 223, 267, 298, 383, 416, 424, 427, 458, 465, 500
- Gregorius Magnus, Moralia in Iob, 9, 97, 117, 129, 138, 156, 198, 200, 203, 206, 332, 352, 401, 455, 456, 483, 500, 526
- Gregorius Magnus, Regula pastoralis, 6, 38, 77, 90, 138, 145, 197, 315, 495
- Guillelmus de Sancto Theodorico, Expositio super epistulam ad Romanos, 281
- Guillelmus Duranti senior, Rationale divinorum officiorum, 234
- Hesbert, 506
- Hieronymus, Commentarii in euangelium Matthaei, 62, 63, 94, 433, 530
- Hieronymus, Commentarii in Ezechielem, 152
- Hieronymus, Commentarium in epistolam ad Galatas, 54
- Hieronymus, Epistulae, 54, 55, 92, 138, 151, 183, 213, 312, 327, 469
- Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, 4, 27, 62, 69, 72, 73, 76, 81, 86, 98, 103, 106, 113, 131, 135, 141, 142, 146, 161, 163, 164, 165, 167, 168, 184, 187, 201, 207, 210, 213, 215, 221, 223, 225, 229, 242, 244, 245, 251, 260, 263, 264, 267, 273, 276, 282, 288, 290, 297, 300, 305, 310, 313, 319, 328, 332, 335, 338, 351, 352, 357, 358, 359, 361, 367, 369, 371, 373, 375, 376, 384, 387, 388, 389, 390, 391, 396, 397, 398, 399, 403, 404, 410, 451, 462, 474, 475, 476, 483, 485, 487, 494, 504, 510, 512, 519, 520, 521, 522, 531
- Hieronymus, Vita sancti Hilarionis, 234
- Hugo de Sancto Victore, In Salomonis Ecclesiasten homiliae, 6, 88
- Hugues de Fouilloy, De claustro anime, 265
- Humbertus de Romanis, Tractatus de habundantia exemplorum, 325
- Innocentius III, De miseria conditionis humanae, 450
- Isidorus Hispalensis, De ecclesiasticis officiis, 116
- Isidorus Hispalensis, Etymologiarum libri XX, 337, 353, 358, 359, 464
- Isidorus Hispalensis, Sententiarum libri III, 139, 144, 203, 451
- Jacobus de Voragine, Legenda aurea, 215, 231, 242, 252, 314, 316, 325, 336, 464, 465
- Johannes Cassianus, De institutis coenobiorum et de octo principalium uitiorum remediis, 405
- Lectionnaire dominicain, 39, 214, 339, 459
- Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, 60, 63, 76, 130, 224, 286

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

- Manipulus florum, Abstinentia AE, 139
- Manipulus florum, Abstinentia AF, 138
- Manipulus florum, Abstinentia P, 138
- Manipulus florum, Ambitio F, 148
- Manipulus florum, Ambitio P, 148
- Manipulus florum, Amor AD, 122
- Manipulus florum, Amor AG, 161
- Manipulus florum, Amor AO, 58
- Manipulus florum, Amor H, 54, 85, 89, 195, 201, 210, 270
- Manipulus florum, Amor N, 453
- Manipulus florum, Amor P, 155
- Manipulus florum, Angelus C, 380, 382, 530
- Manipulus florum, Angelus K, 383
- Manipulus florum, Anima AD, 234
- Manipulus florum, Anima M, 419
- Manipulus florum, Auaritia C, 483
- Manipulus florum, Auaritia K, 136, 182
- Manipulus florum, Auaritia R, 407
- Manipulus florum, Beatitudo siue beatus A, 362
- Manipulus florum, Bonum bonitas D, 312
- Manipulus florum, Caritas A, 57, 501
- Manipulus florum, Caritas B, 54
- Manipulus florum, Caritas C, 56
- Manipulus florum, Caritas D, 54
- Manipulus florum, Caritas G, 500
- Manipulus florum, Caritas K, 54
- Manipulus florum, Caritas T, 55
- Manipulus florum, Caro siue corpus C, 138
- Manipulus florum, Caro siue corpus E, 116
- Manipulus florum, Caro siue corpus N, 116, 430
- Manipulus florum, Caro siue corpus R, 451
- Manipulus florum, Caro siue corpus S, 57, 321
- Manipulus florum, Caro siue corpus T, 321
- Manipulus florum, Castitas siue continentia O, 490
- Manipulus florum, Christianus B, 306

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- Manipulus florum, Christus I, 344
- Manipulus florum, Christus T, 77
- Manipulus florum, Clericus D, 75
- Manipulus florum, Clericus E, 75
- Manipulus florum, Clericus F, 90
- Manipulus florum, Clericus G, 71, 529
- Manipulus florum, Clericus H, 70
- Manipulus florum, Clericus L, 463
- Manipulus florum, Confessio X, 130
- Manipulus florum, Confidentia D, 126
- Manipulus florum, Consciencia A, 459
- Manipulus florum, Consciencia D, 97
- Manipulus florum, Consciencia P, 97, 366
- Manipulus florum, Consideratio AD, 199
- Manipulus florum, Consideratio sui AF, 199, 202, 365
- Manipulus florum, Contemplatio E, 408
- Manipulus florum, Contemplatio F, 409
- Manipulus florum, Crux I, 484
- Manipulus florum, Crux N, 122
- Manipulus florum, Cupiditas O, 148
- Manipulus florum, Cupiditas P, 136
- Manipulus florum, Cupiditas U, 450
- Manipulus florum, Delicie F, 406
- Manipulus florum, Delicie H, 134
- Manipulus florum, Deus F, 448
- Manipulus florum, Deus G, 448
- Manipulus florum, Diuitie M, 457
- Manipulus florum, Divitie AB, 127
- Manipulus florum, Ecclesia M, 52
- Manipulus florum, Electio F, 529
- Manipulus florum, Elemosina A&, 147
- Manipulus florum, Elemosina AL, 145
- Manipulus florum, Elemosina AP, 218
- Manipulus florum, Elemosina AS, 218
- Manipulus florum, Elemosina AU, 94, 218

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- Manipulus florum, Elemosina D, 145
- Manipulus florum, Elemosina G, 267
- Manipulus florum, Elemosina H, 75
- Manipulus florum, Elemosina K, 137, 147, 411, 412
- Manipulus florum, Exemplum F, 92
- Manipulus florum, Exemplum G, 456
- Manipulus florum, Exemplum O, 38, 197
- Manipulus florum, Exemplum X, 100
- Manipulus florum, Fides G, 55
- Manipulus florum, Fides O, 56
- Manipulus florum, Fides siue fidelitas A, 92
- Manipulus florum, Fides siue fidelitas P, 92
- Manipulus florum, Gaudium G, 458
- Manipulus florum, Gaudium N, 66, 120, 143, 274, 420, 428
- Manipulus florum, Gaudium S, 67
- Manipulus florum, Gloria eterna &, 433
- Manipulus florum, Gloria eterna AG, 462
- Manipulus florum, Gloria eterna AN, 427
- Manipulus florum, Gloria eterna B, 434
- Manipulus florum, Gloria eterna C, 427
- Manipulus florum, Gloria eterna S, 427
- Manipulus florum, Gloria eterna Z, 465
- Manipulus florum, Gloria mala siue uana X, 72
- Manipulus florum, Honor K, 4, 55, 332
- Manipulus florum, Honor Q, 149, 409
- Manipulus florum, Humilitas AO, 148
- Manipulus florum, Humilitas AS, 405
- Manipulus florum, Humilitas H, 402
- Manipulus florum, Incarnatio R, 224
- Manipulus florum, Jactantia D, 460
- Manipulus florum, Judex siue iudicium AD, 222
- Manipulus florum, Judex siue iudicium AK (2), 23, 219
- Manipulus florum, Judex siue iudicium F, 219
- Manipulus florum, Judex siue iudicium O, 220
- Manipulus florum, Judex siue iudicium Y, 97

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

- Manipulus florum, Labor F, 465
- Manipulus florum, Lacrima F, 146, 524
- Manipulus florum, Lex I, 317, 497
- Manipulus florum, Loquacitas P, 153
- Manipulus florum, Loquacitas Q, 157
- Manipulus florum, Luxuria L, 138, 141
- Manipulus florum, Luxuria Y, 353
- Manipulus florum, Maria A, 350
- Manipulus florum, Maria AB, 272
- Manipulus florum, Maria AC, 271, 275
- Manipulus florum, Maria AD, 275
- Manipulus florum, Maria AF, 274, 361
- Manipulus florum, Maria AG, 347, 359, 377
- Manipulus florum, Maria AP, 272, 362
- Manipulus florum, Maria B, 227, 353
- Manipulus florum, Maria C, 353
- Manipulus florum, Maria E, 359
- Manipulus florum, Maria F, 361
- Manipulus florum, Maria H, 360
- Manipulus florum, Maria R, 224, 346, 352, 466
- Manipulus florum, Maria S, 345, 355
- Manipulus florum, Maria T, 273, 355
- Manipulus florum, Maria Y, 354
- Manipulus florum, Meritum C, 90, 397
- Manipulus florum, Misericordia AD, 69
- Manipulus florum, Mors AC, 9
- Manipulus florum, Mors AF, 9
- Manipulus florum, Mors AT, 8, 219
- Manipulus florum, Mors H, 9
- Manipulus florum, Mors P, 219, 472
- Manipulus florum, Mulier C, 316
- Manipulus florum, Mundus B, 426
- Manipulus florum, Mundus E, 119
- Manipulus florum, Mundus F, 119
- Manipulus florum, Mundus O, 166

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

- Manipulus Florum, Mundus T, 508
- Manipulus florum, Mundus U, 425
- Manipulus florum, Nobilitas A, 213
- Manipulus florum, Opus F, 28, 86, 122, 416
- Manipulus florum, Oratio AB, 514
- Manipulus florum, Oratio AK, 200
- Manipulus florum, Oratio AO, 77, 145
- Manipulus florum, Oratio AT, 144
- Manipulus florum, Oratio AX, 514
- Manipulus florum, Oratio AZ, 200
- Manipulus florum, Oratio BL, 144
- Manipulus florum, Oratio BM, 144
- Manipulus florum, Oratio M, 147
- Manipulus florum, Oratio S, 200, 269
- Manipulus florum, Otiositas F, 28, 416
- Manipulus florum, Otiositas G, 86, 122
- Manipulus florum, Passio AI, 487
- Manipulus florum, Passio C, 484
- Manipulus florum, Paupertas C, 4
- Manipulus florum, Paupertas E, 267
- Manipulus florum, Paupertas G, 137
- Manipulus florum, Peccatum B, 441
- Manipulus florum, Penitentia AP, 507
- Manipulus florum, Penitentia AQ, 122
- Manipulus florum, Penitentia BF, 116
- Manipulus florum, Penitentia K, 202
- Manipulus florum, Petitio G, 140
- Manipulus florum, Predicatio AE, 212
- Manipulus florum, Prelatio A, 530
- Manipulus florum, Prelatio AD, 148
- Manipulus florum, Prelatio AK, 6
- Manipulus florum, Prelatio AZ, 132, 156, 261
- Manipulus florum, Prelatio BE, 7
- Manipulus florum, Prelatio BR, 148
- Manipulus florum, Prelatio BS, 148

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- Manipulus florum, Prelatio BZ, 494
- Manipulus florum, Prelatio E, 490, 532
- Manipulus florum, Prelatio H, 71
- Manipulus florum, Prelatio Z, 530
- Manipulus florum, Prosperitas G, 151, 183, 312, 327, 469
- Manipulus florum, Prosperitas X, 121, 204
- Manipulus florum, Religio AG, 76, 506
- Manipulus florum, Religio B, 421
- Manipulus florum, Resurrectio A, 123
- Manipulus florum, Resurrectio F, 115
- Manipulus florum, Resurrectio P, 117
- Manipulus florum, Resurrectio X, 118
- Manipulus florum, Sacerdos A, 38, 197
- Manipulus florum, Sacerdos AN, 38
- Manipulus florum, Sacerdos AS, 36
- Manipulus florum, Scriptura sacra AI, 156, 198, 203
- Manipulus florum, Scriptura sacra R, 203
- Manipulus florum, Seruitus A, 323
- Manipulus florum, Societas K, 325
- Manipulus florum, Solemnitas D, 427
- Manipulus florum, Sollicitudo siue occupatio H, 455
- Manipulus florum, Studium G, 203
- Manipulus florum, Superbia BE, 321
- Manipulus florum, Superbia M, 460
- Manipulus florum, Superbia N, 518
- Manipulus florum, Taciturnitas U, 155
- Manipulus florum, Taciturnitas Y, 155
- Manipulus florum, Temperantia E, 205
- Manipulus florum, Temptatio AD, 408
- Manipulus florum, Tempus siue temporale D, 152
- Manipulus florum, Tribulatio AC, 70, 370
- Manipulus florum, Tribulatio AL, 121
- Manipulus florum, Tribulatio AM, 175, 327
- Manipulus florum, Tribulatio Z, 500
- Manipulus florum, Vita humana presens I, 152

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- Manipulus florum, Voluntas AB, 65
- Manipulus florum, Voluntas U, 66
- Manipulus florum, Voluntas X, 319
- Maximus Taurinensis, Homiliae, 64
- Odilo V Cluniacensis, Sermones, 350
- Ordericus Vitalis, Historia ecclesiastica, 93, 469
- P. Ovidius Naso, Ars amatoria, 490
- Paulus Diaconus, Carmen de sancto Johanne Baptista, 302
- Petrus Cantor, Verbum abbreviatum, 439
- Petrus Chrysologus, Collectio sermonum, 63, 383
- Petrus Damiani, Sermones, 78
- Petrus Lombardus, Sententiae, 85, 95, 281, 294, 380, 382
- Prosper Aquitanus, Liber sententiarum, 121, 204
- Ps.-Augustinus Belgicus, Sermones ad fratres in eremo commorantes, 52, 146, 493
- ps.-Augustinus Hipponensis, De uita christiana, 306
- ps.-Augustinus, Liber exhortationis, uulgo de salutaribus documentis, 483
- Ps.-Cato, Disticha Catonis, 54, 85, 153
- ps.-Iohannes Crisostomus, Opus imperfectum. In euangelium Matthaei, 4, 55, 332
- Quoduultdeus, Aduersus quinque hereses, 484
- Quoduultdeus, Sermones III de symbolo, 427
- Ricardus de Sancto Uictore, De Trinitate, 101
- Seneca, Epistulae ad Lucilium, 62, 308, 312, 481
- Sulpicius Seuerus, Epistulae, 449, 451
- Sulpicius Seuerus, Vita sancti Martini, 459
- Valerius Maximus, Facta et dicta memorabilia, 317, 497

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermones de tempore

Présentation de l'édition

Le texte latin de base est celui du manuscrit Paris, BnF lat. 16495. La foliotation de ce manuscrit est indiquée au fil du texte. De même, l'identification des citations bibliques est donnée dans le corps du texte ; le scribe donnant généralement la mention du livre et du chapitre, seul le verset a été ajouté entre parenthèses. Les citations bibliques sont données en italique, les citations d'autorités, y compris liturgiques, entre guillemets. Lorsque le texte s'écarte de la version de la Vulgate, les mots incriminés sont laissés en caractères droits ; seules les variantes remarquables font l'objet d'une note (signalées par *Vulg.* dans l'apparat).

Chaque sermon est précédé du numéro du sermon et de la fête correspondante, du plan suivi par le prédicateur, de l'indication des manuscrits et éventuellement de notes bibliographiques.

Par commodité, et étant donné sa taille souvent limitée, l'apparat critique mêle variantes textuelles et indications de source, bien que l'usage soit de les distinguer. Les variantes du manuscrit Bruges, Bibl. mun. 263 ont été reportées, elles sont signalées par la lettre *B*. Le manuscrit parisien est indiqué par la lettre *P*. Les autorités sont identifiées, chaque fois que cela a été possible, en fonction de la source immédiate du prédicateur, et

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

de la source originelle. Les sources liturgiques classiques (*Ave Maria*, *Pater*, *Ave Regina*, *Salve Regina*) ne font pas l'objet de note. Les autorités non encore identifiées sont signalées par *non inveni*. Les sources données de manière non littérale sont précédées de *cf.* dans l'apparat.

L'orthographe a été occasionnellement normalisée pour le latin (pour *set*, *equus*, *iniquus*), mais pas pour les passages en français.

Un index des *auctoritates* non bibliques est donné en fin de volume.

Editions citées de manière abrégée dans l'apparat :

- Analecta hymnica
- ANSELMUS CANTUARIENSIS, *Meditationes sive orationes*, dans *Sancti Anselmi Cantuariensis Opera omnia*, ed. Franciscus S. Schmitt, vol. 3, Edimbourg, 1946.
- *ARISTOTELIS opera*, ed. Academia regia Borussica, vol. 3: Aristoteles latine interpretibus variis, Berlin, 1831.
- AUGUSTINUS HIPPONENSIS, *Regula tertia sive Praeceptum*, dans Luc Verheijen, *La règle de saint Augustin*, Paris : Etudes augustiniennes, 1967, vol. 1, p. 417-437.
- *SANCTI BERNARDI Opera*, ed. J. Leclercq, C. H. Talbot et H. M. Rochais, Rome : Editiones cistercienses, 1957-1977, 8 vol.
- B. Fischer et al., *BIBLIA Sacra juxta vulgatam versionem*, Stuttgart, 1983.
- *BIBLIA latina cum glossa ordinaria* : facsimile reprint of the editio Princeps Adolph Rusch of Strassburg 1480/81, Turnhout : Brepols, 1992.
- BONAVENTURA, *Legenda major sancti Francisci*, dans *Fontes franciscani*, a cura di E. Menesto e S. Brufani, e di G. Cremascoli, E. Paoli, L. Pellegrini, S. da Campagnola, Assise : Edizioni Porziuncola, 1995.
- Dom P. BRUYLANTS, *Les oraisons du missel romain. Texte et histoire*, Louvain, 1952, 3 vol.
- *DECRETUM GRATIANI :* E. Friedberg, *Corpus juris canonici*, Leipzig, 1879, réimpr. Graz, 1955, 2 vol.
- René Jean HESBERT, *Corpus antiphonalium Officii*, Rome : Herder, 1963-1979, 6 vol.
- HIERONYMUS, *Liber interpretationis hebraicorum nominum*, éd. P. de Lagarde, Turnhout : Brepols, 1959 (Corpus christianorum. Series latina, 72).
- JACOBUS DE VORAGINE, *Legenda aurea*, ed. a cura di Giovanni Paolo Maggioni, 2e ed., Firenze : SISMEL ; 1998.
- THOMAS HIBERNICUS, *Manipulus florum* , Venise, 1493-95.
- *Magistri PETRI LOMBARDI Sententiae in IV libris distinctae*, Grottaferrata : Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1971 (Spicilegium Bonaventurianum, IV-V).
- Anne-Elisabeth URFELS, *Le sanctoral du lectionnaire de l'office dominicain (1254-1256)*, thèse d'Ecole des chartes, 1995.

Abréviations utilisée concernant les sources :

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

- PL : Patrologie latine (ed. Migne)
- AH : Analecta hymnica
- CM : Corpus christianorum. Continuatio medievalis (Turnhout : Brepols)
- SL : Corpus christianorum. Series latina (Turnhout : Brepols)
- CSEL : Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum (Vienne)
- SChr : Sources chrétiennes (Paris : Cerf)
- Teubner

Abréviations utilisées dans l'apparat textuel :

- *add.* addidit
- *corr.* correxit
- *in marg.* in margine
- *a. m.* alia manu
- *exp.* expungit
- *om.* omittit
- *lac.* lacuna
- †† locus desperatus

Les ajouts nécessaires à la compréhension ou à la grammaire mais ne figurant dans aucun manuscrit sont donnés dans le texte latin entre crochets droits.

Sermon 1

Premier dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 5ra-8vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 178v Plan : Thème – Comparaison entre Dieu et le recteur de l'université - on atteint le royaume des cieux par la pauvreté - Dieu a le pouvoir de sauver les hommes I – Dieu règne du haut des cieux - la crainte de Dieu est moins ressentie sur terre car il est loin - sa mansuétude ne fait pas peur II – L'homme se dirige vers sa mort - égalité de tous devant la mort - le fils de Dieu a pris une apparence humaine pour descendre sur terre III – Dieu libère de la mort. F. 5 ra : Sermo primus. Incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccouilla. *Dominus rex noster ipse ueniet et saluabit nos*, Is. 33 (22).

[Thème]Uniuersitas Parisiensis gaudet hoc priuilegio speciali quod scolarem suum in carcere prepositi regis uel officialis detentum rector uniuersitatis potest repetere [499], rectori debito modo petenti iustitia tenetur reddere. Unde scolares in carcere positi spem et consolationem habent cogitantes intra se ipsos : « Rector noster ueniet qui et requiret

[499] repetere] et add. et exp. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

et liberabit nos ». Iste introitus posset generalius accipi de rege qui habet priuilegium eruendi et a carcere et a morte omnem detentum uel iudicatum ab aliquo suo. Ideo talis regis aduentum incarcerati et ad mortem iudicati continue desiderare deberent. Rex iste est Christus pius et clemens cui proprium est semper misereri et parcere, qui ait per prophetam dicentem Eze. 18 (32) : *nolo mortem peccatoris* etc.Incarceratus uel condempnatus est peccator qui propria sola sua culpa factus est peccator. Applica etc. Set redeundo ad primum introitum, dicamus quod cum tota uniuersitas Parisiensis distinguatur per quatuor facultates, facultas artium sola, que reputatur infima, habet istum honorem quod de ipsa sola uniuersitas sumit sibi rectorem. Unde si in aliis hec facultas sit infima, in honore tamen rectorie non est infima set precipua et supprema. Quare quadam singulari prerogatiua dicere potest : « Rector |5rb| est de nostris, uel noster » ? Modo moraliter reducendo, applicemus ista ad mores primo, secundo ad propositum.

Primo quidem ad mores reducendo, dicamus quod ad honorem rectorie nullus eligitur nisi solum de infima facultate, id est quod ad ueniendum ad honorem regis celestis qui est uere honor rectorie, quare *regnum optinuerunt sancti* in Dan. (7, 22). Modus, inquam, ibi ueniendi non est per maiores facultates, id est per diuitias et honores et possessiones maiores, set per infimam facultatem, id est per infimam facultatem duo requirentem [500] scilicet humilitatem et uoluntariam paupertatem. Matth. 5 (3) : *beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum*, et Lu. (6, 20) : *beati pauperes quoniam uestrum est regnum Dei*, quasi dicat : nobis de infima facultate debetur honor rectorie, quia soli humiles et pauperes eliguntur in rectores, ut patet Ia. II (5-6) : *nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo diuites in fide et heredes regni, uos autem exhonorastis pauperem*. De hac infima facultate dicitur Gen. 31 (1) : *Iacob facultate ditatus factus est inclitus.* Iacobsubplantator [501] est pauper humilis qui mundi honores et diuitias contempnit et sub planta ponit, facultas Iacob est uera paupertas. Facultas utique artium seu philosophie differunt, unde Augustinus [502] : « Omnis philosophie magistra nobis est inopia, non ita laudamus Ioseph cum frumenta distribuebat nec cum carcerem habitabat. » Hac ergo facultate infima, paupertate |5va| scilicet et humilitate, Iacob ditatur et fit inclitus [503] quando « pauper et modicus celum diues ingreditur, ympnis celum honoratur [504] ». Ecce quod ad honorem solum promouentur illi de infima facultate. Crisostomus [505] : « Quicumque desiderat primatum celestem sequatur humilitatem terrestrem. Non enim qui maior est in honore illo maior est in celo, set qui minor. » Ideo dicebat Christus apostolis (Luc. 22, 25) :

[500] duo requirentem] add. P in marg. a.m.

[501] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67.

[502] Manipulus florum, Paupertas C (Augustinus super Psalmum 76).

[503] inclitus] inclitum P corr. a.m.

[504] CAO, 4, 7132.

[505] Manipulus florum, Honor K (Chrisostomus super Mattheum) ; ps.-Iohannes Crisostomus, Opus imperfectum. In euangelium Matthaei, 25 (PG 56, col. 830).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

reges gentium dominantur eorum etc. Vos autem non sic, set qui maior est uestrum fiat sicut minor.

Ad propositum rector totius uniuersitatis Deus est, Hest. 13 (9) : *Domine rex omnipotens in dictione* cuius *cuncta sunt posita et non est qui possit resistere uoluntati* tue,Dominus omnium uel uniuersorum tu es. Rector autem iste assumptus est de infima facultate. Cum enim tota uniuersitas, nature intellectualis creatura [506] , distinguatur per quatuor facultates quarum tres superiores sunt angelice, quarta omnibus infima est humana natura. *Minuisti eum paulominus ab* etc. (Ps. 8, 6).De nulla tamen superiorum assumptus est rector ad regendum totum uniuersum, *nusquam enim angelos apprehendetur set semen Abrahe apprehendetur*, Heb. 12 (2, 16). De sola ergo infima homo natus est, qui celum terramque regit in secula seculorum, ut cantat [507] Ecclesia, qui est *Rex regum et dominus dominantium* (I Tim. 6, 15). Licet ergo in aliis humana natura sit inferior angelica, in honore tamen rectorie non est infima set supprema, quod fuit philosophice et figuratiue simul dictum Miche 6 (5, 2) : *et tu Bethleem* |5vb| *Effrata nequaquam paruula es in principibus Iuda ex te egredietur qui sic dominabitur in Israel*. Effrata interpretatur [508] puluerulenta aut de Niniue ueniens, hoc est natura humana, Iob (10, 9) : *memento queso quod sicut lutum feceris me* etc. Et Gen. (3, 19) : *puluis es et in puluerem reuerteris*, et ibidem (Gen. 18, 27) : *loquar ad Dominum cum sim puluis et cinis,* hinc dicitur *nequaquam paruula es* etc. quia, ut supra dictum est, licet in aliis sit infima, tamen in honore rectorie est supprema, unde singulari prerogatiua potest dicere : rector uniuersitatis est noster. Ps. (98, 8) : *Domine Deus noster* etc. Rector iste uniuersitatis ideo uenit in mundum ut requireret et liberaret scolarem, id est [509] hominem in carcere periculoso peccati detentum. *Venit enim Filius hominis querere et saluum facere quod perierat*, Luc. 19 (10). Bene carcere periculoso quia inter carceres communiter est iste ordo, quare ille carcer post carcerem dampnatorum est periculosior. Qui enim ei immediatior carcer dampnatorum est carcer inferni, huic carceri est immediatus ita carcer peccati quod non nisi paries luteus mundus. Fracto enim pariete luteo, id est mortuo corpore, ad litteram de luto formato, statim de carcere peccati homo intrat carcerem inferni ; ab hoc carcere petebant liberari patres antiqui per aduentum rectoris dicentes [510] : « O Emanuel rex et legifer noster etc. », et ultra : Veni, educ *uinctum de domo carceris* (Is. 42, 7) etc. Unde hanc solam consolationem habebant patres antiqui quia |6ra| cogitabant intra se ipsos : Rector noster ueniet qui requiret et liberabit nos, hic est sensus uerbi propositi : *Dominus rex noster etc.* Unde tria dicunt isti : rector [511] sursum imperat,

[506] creatura] creature P.

[507] Non inveni.

[508] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 99.

[509] id est] unde P.

[510] CAO, 3, 4025, Antiphonae majores.

[511] rector] qui exp. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Dominus rex noster,cursum deorsum properat, *ipse ueniens ueniet* inquam *et non tardabit*,a mortis morsu [512] liberat, *et saluabit nos*.

[I] Circa primum notandum quod ad hoc quod rex regnet in duobus regnis, hoc quandoque contigit per matrimonium inter masculum heredem regni unius et puellam heredem regni alterius, sicut ad litteram factum est de regno Francie et regno Nauarre [513]. Sic enim hec duo regna conuenerunt in unum, sic quod illi de Francia recognoscunt reginam Nauarre in dominam suam et Nauarri regem Francorum in dominum. Unde illi de utroque regno obediunt eius imperio. Si uolumus sequi proprietatem nominum, non rerum, quia forte ambo Francia et Nauarra sunt per antifrasim dicta, omne enim regnum aliud a regno celorum abusiue et per antifrasim uocatur regnum. Dicitur enim regnum Francorum quia liber ; francus enim et liber idem sunt, *sola autem illa que sursum est Ierusalem libera est*, Gal. 4 (26). Nauarra uocatur auara, suppono quod sic per antifrasim sit uocata. Tamen sequendo hanc ethimologiam, regnum Nauarre est proprie regnum mundi, quia mundanis hominibus auaritia et cupiditas est innata in tantum quod *omne quod est in mundo uel concupiscentia carnis*, I Ioh. 2 (16). Iterum *a maiore usque ad* |6rb| *minorem omnes auaritie student*, Ier. 6 (13). Habeo ergo duo regna distincta, scilicet regnum celi et mundi, et bene distincta, quia ante aduentum Christi in diuisione et discordia magna erant, unde Ysa. (59, 2) : *iniquitates enim uestre diuiserunt inter uos et Dominum uestrum.* Verus enim heres regni celorum est Dei filius. *Si enim filius et heres per Deum*, Gal. 4 (7). Regina et domina huius mundi est humana natura, Gen. 1 (28) : *replete terram et subicite eam et dominamini piscibus maris et uolatilibus celi et uniuersis animantibus que mouentur super terram*. Potest dicere nunc natura humana : *sedeo ut regina et uidua non sum* (Apoc. 18, 7). Ipsa enim nobilem maritum, id est regem celorum, copulauit sibi in matrimonium. *Hanc amaui et quesiui mihi sponsam assumere*, Sap. 7 (8, 2). Propter illud matrimonium duo regna celi et mundi sunt copulata in unum, iuxta uaticinium Eze. (37, 22) : *erit rex unus omnibus imperans nec erunt ultra due gentes, nec diuidentur amplius in duo regna*. Unde sicut ciues celestis regni, quod est regnum Francorum, recognoscunt puellam nostram dominam et reginam : « Aue regina celorum, aue, domina angelorum », ita nos Nauarri, id est nos de regno mundi, recognoscere debemus regem celorum tamquam dominum nostrum et obedire eius imperio sicut obediunt ei illi de alio regno, dicentes illud 2 Reg. (15, 15) : *omnia quecumque precepit* nobis *dominus noster libenter exsequuntur serui tui*. Ita petimus in oratione dominica : « Adueniat regnum tuum », hoc est ad nos |6va| ueniat regnum tuum, « fiat uoluntas tua sicut in celo et in terra ». Set heu ipse conqueritur : *si ego dominus, ubi est timor meus*, etc. Mal. 3 (1, 6). Nonne Pylato dicenti : *ecce rex uester, regem uestrum crucifigam ?*, responsum est : *non habemus regem nisi Cesarem*,(Ioh. 19, 14-15). Vere adhuc hodie, sic a mundanis hominibus tacite respondetur. Plus enim incomparabiliter timetur rex terrenus quam Deus, ymmo unus eius officialis quicumque, et magis obeditur eius imperio. Causa autem huius est duplex.

Prima est quia quando rex unus regit duo regna, unum per seipsum presentialiter et aliud per uicarium uel uicarios, communiter melius obeditur ei in regno ubi imperat per

512 mortis morsu] morte morsum P.

513 Exemplum 1.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

seipsum quam ubi imperat per uicarium, ymmo quandoque propter malum regimen uicariorum totum unum regnum rebellat regi suo dicens : *nolumus hunc regnare super nos*, Luc. 19 (14). Ille, scilicet Christus, in regno celorum imperat per seipsum presentialiter, in mundo imperat et regit per uicarios ; illi enim qui nunc regunt in mundo, in regimine [514] spirituali, sunt uicarii regis, scilicet Christi, et non habent auctoritatem regendi nisi ab ipso. *Per me enim reges regnant et potentes decernunt iustitiam* (Prou. 8, 15-16) et certe malum regimen istorum uicariorum multum est causa rebellionis et inobedientie subditorum. Unde Hugo de Sancto Victore [515] : « Prelati sunt impii et subditi sunt iniqui. Nisi enim isti per impietatem innocentiam preuenirent, isti per iniquitatem iustitiam non impugnarent. » In rectorem uniuersitatis nullus debet eligi qui non actu regit in facultate artium. |6vb| Facultas autem artium, secundum Gregorium [516] , est « regimen animarum » in Pastorali. « Ab imperitis pastorale magisterium aliqua temeritate suscipitur, quando est ars artium regimen animarum. » Quod ergo puer etate qui nescit regere seipsum uel puer moribus qui non regit se nec dominatur passionibus set regitur et ducitur passionibus, sit rector animarum uel rector communitatis, hoc est de non regente actu in facultate artium facere rectorem uniuersitatis, quod est ualde absurdum. *Ve enim terra cuius rex puer est et cuius principes in mane commedunt*, Eccle. (10, 16). Nonne ab inobedientia Roboam filii Salomonis magna pars regni recessit, quia per iuuenes regebant regnum suum, III Reg. (12-14) ? Nonne regina Vasti contempsit imperium *regis Assueri quod per eunuchos mandauerat*, Hest. 1 (15) ? Sic hodie magna pars mundi recedit ab obedientia regis, scilicet Christi, et eius mandata contempnit, quia illi qui regunt et imperant uice Christi sunt iuuenes, id est habent mores iuueniles et se ipsos regere nesciunt ; sunt eunuchi, id est in bono opere infecundi. *Dicunt enim et non faciunt* (Matth. 23, 3), unde Bernardus [517] : « Canales hodie in ecclesia habemus multos, aquas autem per paucas rationem caritatis super per quos nobis fluenta celestia manant, ut potius infundere quam infundi uelint, loqui quam audire paratiores et prompti docere quod non didicerunt et aliis preesse gestientes se ipsos regere nesciunt. »

Secunda causa quare in regno mundi male |7ra| obeditur imperio Christi est ista, quia ubi uidetur rex nimis mansuetus dissimulans et non puniens rigide defectus, qui ducuntur timore, non amore, contempnunt precepta eius ; set econtra homines qui ducuntur amore, non timore, libentius obediunt regi mansueto quam regi rigido et austero. De Christo rege nostro dicitur : *ecce rex tuus uenit tibi mansuetus*, Matth. 21 (5). Ad litteram iste non statim punit, ymmo dissimulat peccata nostra et defectus nostros. *Dissimulans peccata hominum propter penitentiam*, Sap. 11 (24). Et ideo homines mundi qui ducuntur timore magis quam amore, eo quod non sunt perfecti in caritate, quia *perfecta caritas foras mittit timorem*, I Cor. 2 (I Ioh. 4, 18), contempnunt Dei precepta. Logici dicunt quod adiectiuum

514 regimine] uel add. P.

515 Hugo de Sancto Victore, In Salomonis Ecclesiasten homiliae, XIX, 18 (PL 175, 246D).

516 Manipulus florum, Prelatio AK (Gregorius in pastorali) ; Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 1 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 128).

517 Manipulus florum, Prelatio BE (Bernardus super Cantica).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

superueniens substantiuo facit partem in modo ad quam tenet locus dyabolicus et est optima consequentia ; quando determinatio modificans et determinatio diminuens [est], tunc consequentia non est bona. Non enim sequitur homo mortuus, ergo homo, quando autem dicitur mansuetus est, hic est adiectiuum superueniens substantiuo. Unde in rege nostro Christo mansuetudo est determinatio modificans regiam potestatem. Iram enim Dei nullus sufferre posset sine [518] moderata mansuetudine misericordie, quod incitat Ps. (89, 10) cum dicit : *superuenit mansuetudo et corripiemur*. Quis nouit potestatem ire tue ? Figuram huius habemus in Hester (15, 10) que non potuit sufferre aspectum regis Assueri : *cum ardentibus oculis furorem pectoris indicasset* quousque conuertit Dominus spiritum regis in mansuetudinem. Set |7rb| mansuetudo apud aliquos est determinatio diminuens, quia mansuetudo nimie benignitatis apud aliquos diminuit. De timore et reuerentia regie maiestatis, quando aliquis tantum presumit de diuina mansuetudine quod non timet potestatem ire sue, tunc consequentia non est bona, quia passim precepta Domini transgrediuntur : *qui* autem *terribilia agunt regnum Dei non consequuntur*, Gal. (5, 21). Set tunc mansuetudo non est determinatio diminuens, quando homo non tantum presumit de diuina mansuetudine quin timeat iram uindicte, tunc bona est consequentia, quia seruantur precepta et corriguntur uitia, et tunc locum habet illud iam allegatum : *superuenit mansuetudo et corripiemur*. Sic habemus optimam consequentiam quare iuxta dictum collecte [519] : « Veniam consequimur et gloriam. » Dixi ergo significanter quod rector sursum imperat, quia hic in mundo male obeditur eius imperio. Ps. (23, 10) : *Dominus uirtutum ipse est rex etc.*

[II] Secundo dico quod cursor deorsum properat, ubi notandum quod motus ad centrum qui est motus deorsum immediate sequitur formam grauis. Ratio igitur quare graue deorsum uelocius currit, quanto medium minus sibi resistit, tanto et cursor quilibet citius currit quanto in spatio medio minus sistit, unde cursor bonus non mensurat spatium passu post passum set incedit per saltum. Loquamur ad mores primo et ad propositum secundo.

Primo quidem ad mores ; centrum est punctus medius in uniuerso, equaliter respiciens partes uniuersi. Nomine autem uniuersi intelligitur homo, unde in Matth. (Marc. 16, 15) : *euntes in mundum* |7va| *uniuersum predicate euangelium omni creature*. Philosophus [520] uocat hominem microcosimum et minorem mundum. Centrum ergo uel punctus medius respiciens equaliter omnes partes minoris mundi est punctus mortis, de quo dicit Bernardus [521] : « Quid est in rebus humanis certius morte, quid incertius hora mortis ? Iuuenis enim non miseretur inopiam, non reueretur diuitias, non sapientie, non moribus, non etati denique parcit nisi quod senibus est in ianuis, iuuenibus in insidiis. » Ecce punctus medius omnes respicit. *Humiliatio tua in medio tui*, Michas 6 (14). Qui bene consideret quomodo punctum mortis est medius quo equaliter

[518] sine] nisi P.

[519] Bruylants, n° 1020, feria III post dominicam III Quadragesime (postcommunio).

[520] Non inveni.

[521] Manipulus florum, Mors AT (Bernardus) ; Bernardus Clareuallensis, Sermo de conuersione ad clericos, 16 (SBO, IV, p. 90).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

respicit, ita diuites sicut pauperes, iuuenes sicut senes, et sic de aliis, habet naturam se humiliandi forma grauitatis que inclinat et tendere facit deorsum. *Corpus enim quod corrumpitur aggrauat animam*, Sap. 9 (15). Sicut enim graue, statim quando accipit formam grauis, incipit tendere uersus terram, ita homo ab instanti natiuitatis sue incipit tendere ad mortem, Sap. 6 (5, 13), *sic nos nati continuo desiuimus esse*, unde Iob (9, 25) : *dies mei uelociores fuerunt cursore*. Recte sicut ille qui uelociter currit non mensurat spatium medium passu ad passum set incedit per saltum, sic mors saltat de uno ad alium, de auo ad filium et dimittit patrem, de auia ad filiam et dimittit matrem [522] . Iterum bene dicit *uelociores cursore*. Numquam graue ita uelociter currit ad centrum quin motus eius possit impediri uel totaliter sisti per obstaculum |7vb| sibi oppositum. Columpna enim supposita non sinit trabem cadere deorsum set cursus hominis ad mortem non potest sisti, non potest impediri per aliquod obstaculum. Diuites enim, quantum possunt, nituntur uitam suam prolongare et cursum mortis retardare per cibaria optima, uina delicata, medicinalia multa, querunt ergo remedia contra mortem, ita cito uel citius moriuntur sicut alii. De ueloci cursu ad mortem dicitur Ez. 7 (6. 3) : *uenit finis, finis uenit, nunc finis super te*, et Ys. 13 (14, 1) : *prope est ut ueniat tempus eius et dies eius non elongabuntur*, unde currens ad terminum quem non uidet, necesse habet preponere manus, alias, inueniens obstaculum, frangeret sibi caput. Terminum ad quem uelociter currimus nullus uidere potest. *Dies enim Domini sicut fur in nocte ita ueniet*, 1 Thess. 6 (5, 2). Sicut enim nichil est certius morte, sic nichil est incertius hora mortis. Augustinus [523] : « Nescis qua hora ueniet, semper uigila ; et quia nescis quando ueniat, paratum te inueniat cum uenerit. Et adhuc forte non scis quando ueniat ut semper sis paratus. » Unde Luc. 12 (39) : *si sciret paterfamilias qua hora fur ueniet* etc. Ulterius currendo ad mortem finalem inueniemus obstaculum seu obicem, hostem scilicet antiquum qui obicit se homini in angulo mortis quem non uidet. Unde Gregorius [524] , 6 Moralium : « Hostis antiquus ad rapiendas animas peccatorum tempore mortis crudelitatis effrenate uiolentia et quos blanditiis uiuentes decipit, morientes seuiens |8ra| rapit. » Quilibet ergo nostrum currens ad terminum mortis quem non uidet et in quo tale obstaculum inuenire debet, necesse habet preponere manus ante se, id est premittere opera meritoria, precipue opera misericordie : *quodcumque potest manus tua instanter operare quia nec opus nec ratio est apud inferos quo tu properas* (Eccle. 9, 10). Ecce quomodo cursor deorsum properat, unde Gregorius [525] , IX Moralium : « Ad hoc Conditor noster nos uoluit factum nostrum diemque mortis nostre incognitum ut, dum semper ignoratur, semper proximus esse credatur, et tanto quis fit feruentior in operatione, quanto incertius est de uocatione. Unde dum incerti sumus quando moriamur, semper ad mortem parati uenire debeamus. » Hoc sit dictum ad mores.

[522] matrem] meam add. P.

[523] Manipulus florum, Mors H (Augustinus) ; Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, CXX, 3 (E. Dekkers et J. Fraipont, SL 40, 1956, p. 1788).

[524] Manipulus florum, Mors AF (Gregorius libro 6 Moralium) ; Gregorius Magnus, Moralia in Iob, VI, 31 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 319).

[525] Manipulus florum, Mors AC (Gregorius libro 12 Moralium) ; Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, II, 5, 7 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 280).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Ad propositum : filius Dei ueniens in carnem, formam uel naturam generis humani assumpsit. *Exinaniuit enim semet ipsum formam serui accipiens etc.*, Phil. (2, 7). Et dico bene formam generis uel naturam, quia naturam humanam assumpsit cum grauaminibus penalibus, licet non culpabilibus consequentibus eam, *sicut onus graue grauate sunt super me* (Ps. 37, 5). Hanc formam grauis committit [526] motus deorsum de celo in terram, de sinu patris in uentrem uirginis. *Exultauit ut gigas ad currendam uiam etc.* (Ps. 18, 6).Ecce cursor qui deorsum properat, non enim mensurat spatium set incedit per saltum. Cum enim inter hominem et Deum sint medii 9 ordines angelorum, in nullo ordine angelorum stetit. Unde ad Hebr. (1, 5) : *cui enim dixit aliquando angelorum : Filius meus es tu* etc. Set omnes pertransiens ad homines uenit, Cant. 2 (8) : *ecce* |8rb| *iste uenit saliens in montibus, transiliens colles,* id est pertransiens angelorum et archangelorum ordines. Eu iste stat post parietem nostrum, scilicet luteum humane nature. Sicut ille qui stat post parietem absconditus est nec uidetur, sic diuinitas abscondita in carne non cognoscebatur, Ys. XLI (45, 15) : *uere tu es Deus absconditus* ; Ioh. 1 (10-11) : *in mundo erat et mundus eum non cognouit. In propria uenit* etc.

[III] De tertio nota quod natura sagax sic ordinauit quod illud animal quod morsu suo infligit uulnus mortiferum, illud idem de se ipso prestat remedium salutiferum. Ita apparet in serpente habente morsum uenenosum, de quo fit tyriaca que est medicina contra uenenum. Simile habemus in Tobia (11, 4-13) de illo pisce fluuiali qui aperto ore Tobiam minorem inuasit, qui de consilio Raphael exenteratus est et interiora eius seu uiscera ualuerunt ad medicinam utiliter, unde tandem oculi patris excecati fuerunt illuminati. Spiritualiter quid [est] per morsum mortiferum, nisi morsus [527] pomi uetiti quo uulneratum totum genus humanum factum est mortis et inferni morsus ? Iuxta illud Osee 13 (14) : *ero mors tua, o mors, morsus tuus ero inferne*. Per piscem fluuialem et per serpentem intelligo idem.

Primo quidem piscis fluuialis, cum omnia fluuia intrent mare et mare non redundat et ad locum unde exeunt fluuia reuertuntur, est Dei filius qui ab eterno fluens et emanans a patre, finaliter intrauit mare, hoc est uterum Marie, et tandem rediit ad alueum proprium, |8va| dicens : *exiui a Patre et ueni in mundum, iterum relinquo mundum et uado ad Patrem*, Ioh. (16, 28). Piscis iste habet in ore morsum mortiferum et in uisceribus remedium salutiferum. Ore enim sententie iudicialis mordet peccatores et ad mortem condempnat : *ex ore eius gladius ex utraque parte acutus exibat*, Apoc. 1 (16) ; et per uiscera misericordie a morsu mortis liberat et saluat, Tob. 13 (1-2) : *magnus es Domine in eternum et in omnia secula regnum tuum, quoniam tu flagellas et saluas, deducis ad inferos et reducis, et non est qui effugiat manum tuam*. Dampnati enim non effugiunt manum iustitie de qua dicitur in Ps. (47, 11) : *iustitia plena est dextra tua* ;nec saluati effugiunt manum misericordie, de qua dicitur ibidem (Ps. 118, 173) : *fiat manus tua ut saluum me fac, non enim ex operibus iustitie que fecimus nos set secundum penitentiam suam saluos nos fecit* (ad Tit. 3, 5). Piscis iste fuit exenteratus in sua incarnatione. Tunc enim primo apparuerunt directe uiscera sue misericordie quibus genus humanum prius excecatum fuit illuminatum (Luc. 1, 78-79) : *per uiscera misericordie Dei nostri in quibus*

526 committit] committatur P.

527 morsus] morsum P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

etc. illuminare etc. De hoc habes deduccionem et figuram in sermone [528] *Tunc uidebunt filium hominis.*

Secundo serpens habens morsum mortiferum et tyriacam salutiferam est Dei filius *qui mortificat et uiuificat, deducit ad inferos et reducit*, I Reg. 2 (6). Ipse enim, Io. 3, comparat se serpenti eneo quem Moyses exaltauit in deserto, de quo dicitur, Num. 22 (21, 8) : *fac serpentem* eneum *et pone pro signo, qui percussus* |8vb| a serpente *aspexerit eum, uiuet*. Deus factus homo congrue dicitur serpens eneus : serpens enim iste caret ueneno. Sic Dei filius uenit in similitudinem carnis peccati ; *qui tamen peccatum non fecit nec inuentus est dolus in ore eius*,Ysa. (I Pe. 2, 22). Serpens iste positus pro signo, Luc. 2 (34), *positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum et in signum cui contradicitur* ;in ruinam quantum ad illos quos mendicus saluat. Ideo dicitur in figura quod qui percussus aspexerit eum per ueram christianam fidem et deuotionem uiueret, iuxta illud Matth. 9 (22) : *fides tua te saluum fecit*.Uiuet quidem uita gratie in presenti et glorie in futuro. Ad quam nos perducat.

Sermon 2

Premier dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 8vb-9rb ; Bruges, Bibl. mun., 263, f. 6ra-va ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 178v. F. 8vb : *Hora est iam nos de sompno surgere* (Rom. 13, 11). Facias introitum quomodo ars ymitatur naturam, et quomodo sunt pauca [529] que nature face que art ne countreface. Exemplum in horologio : natura facit horologium cuius cantu etc. Hoc horologium quod natura facit, ars contrafacit. Nota totum sicut scis. Diuisio est ista : le terme que il nous baille est sanz delacioun et sanz longe demeure, *iam* ; de age nostre tenps il le taylle et ne fet mencioun fors de une soule houre, *hora est* [530] ; pur ceo que nul ne faille et que l'affectioun enpesché demeure, *de sompno surgere.*

De primo nota quod ille qui debet ad certum tempus pecuniam et ad diem nominatum, sicut in termino Paschatis uel Natalis, infra terminum illum potest pecuniam suam expendere ad libitum, dummodo in termino |9ra| illo habeat unde creditori soluat. Ante terminum illum, creditor [531] non potest illum [532] iusticiare nec compellere ad soluendum. Set ille qui non habet diem nominatum nec habet terminum nisi derogatum, non audet pecuniam suam alienare ut in omni [die] iam sit paratus soluere ; alioquin creditor ueniens et non inueniens eum paratum iusticiaret eum. Hoc ideo dixi, quia ad

[528] Sermon 5.

[529] pauca] opera add. B.

[530] est] quare facit hoc add. B.

[531] illum creditor] creditor illum B.

[532] illum] eum B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

soluendum debitum humani generis, tributum mortis, nos non habemus certum terminum et diem nominatum. Terminum non habemus nisi derogatum : *modicum et mundus me iam non uidet*. Set quare est hoc ? Ut semper sumus parati et muniti tributum soluere, id est bene mori. *Iam letus moriar*, in Gen. (46, 30). Si haberemus terminum certum uiuendi et diem mortis nominatum, infra terminum illum possemus bona fortune, iuuentutem, fortitudinem, pulcritudinem expendere, pro libito et uoluptuose uiuere. Ita credebat habere terminum uite ille fatuus qui dicebat : *anima mea, habes multa bona* etc*.* usque ibi : *stulte, hac nocte animam tuam repetent a te* demones(Luc. 12, 19-20). Deducas. Set ex quo non habemus terminum nisi *iam*, nullus debet predicta superflue expendere et consumere, set in solutionem creditoris, id est Dei, omnia conuertere, alioquin iustitiabitur crudelissime. Ideo dicit Apostolus (II Cor. 5, 14) : *caritas Christi urget nos estimantes hoc quoniam si unus mortuus est, ergo omnes mortui sunt, ut qui uiuant* [533] *iam non sibi uiuant*, id est ut uitam suam et bona sua non ad se set ad Deum ordinent, dicit primo : *caritas Christi urget* |9rb| *nos*. Nota quod est differentia inter motum qui sequitur inclinationem nature etc., et applica quomodo illi qui mouentur amore, quanto magis appropinquant ad terminum mortis, tanto magis mori desiderant ut sint cum Christo etc.

Deducas quomodo ante aduentum Christi mors bene debebat timeri, nunc autem non ; ideo dicit sponsus in Canticis (Cant. 2, 10) : *surge, propera etc.* Ideo enim hec flores etc.

Sermon 3

Deuxième dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 9rb-11vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 24vb-26vb. Plan : Prothème – La mission du prédicateur est d'annoncer la venue du Seigneur. Thème – Les miracles témoignent de la venue du Seigneur. I – La miséricorde divine sauve l'homme. II – La venue du Seigneur : les bienfaits de son attente. III – Il faut croire en la venue du Seigneur. F. 9rb : *Tu es qui uenturus es an alium expectamus* (Mat. 11, 3).

[Prothème] Bonus nuntius debet esse sciens et instructus de hiis que ad suum officium exiguntur. Unde si debet annuntiare aduentum domini sui, debet scire quando et ubi et qualiter uult [534] recipi. Hoc autem scire potest inquirendo a domino suo. Nuntius aduentus Saluatoris est predicator. Ideo non potest loqui de aduentu domini sui nisi sit ab eo instructus, exemplo primi predicatoris Noui Testamenti, scilicet Iohannis Baptiste. Debet inquirere suam uoluntatem, ad cuius reuelationem neccessaria sunt tria : quando cum eo loquitur familiariter *tu es* ; quando preceditur antequam cepit iter, quando scilicet *uenturus es,* post aduentum esset nimis tarde ; dum illud quod proponitur dicit dubitabiliter *an alium expectamus*.

Cor hominis optime scitur per familiare colloquium, unde in orationibus ubi sponsa

[533] uiuant] uiuunt B.

[534] uult] uolet P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

loquitur cum sponso suo, iste modus loquendi in secunda persona est, set modo, quando recolit ecclesia quomodo erat in thalamo uteri uirginalis (Ps. 43, 5) : *tu es ipse rex meus et Deus meus qui mandas : salutes Iacob*.

Quantum ad secundum, ideo |9va| preuenit [535] ut paremus nos, set proficium esset animabus quod earum macule apparerent in facie, quia plus tremunt homines confusionem mundi quam Dei, cum tum Deus de longe uideat et loquitur : *hic est uere propheta qui uenturus est in mundum*, Ioh. (6, 14). Qui modo dicitur propheta olim dicebatur uidens.

Circa tertium nota quod hominibus loquebatur set in filio, unde Heb. 1 (2), soluitur questio. Ideo quia dubitans qui requirendo [536] agnoscit suam ignorantiam meretur instrui, talis homo [537] erudiet cum intendit Deus, ideo Ps. (39, 1) : *expectans expectaui Dominum.*

[Thème] *Tu es qui uenturus es etc.* Aliquando contingit Parisius quod unus mediocris magister habet discipulos quos iuxta facultatem sue scientie docet de hiis que eis expediunt, et quando habet unam difficilem lectionem uel etiam questionem de qua non potest plenarie suos discipulos erudire, tunc accipit unum uel plures de illis discipulis et ponit illud de quo dubitauit in ore eorum et per modum questionis facit proponi in scolis maioris magistri ut ex eius responsione discipuli doceantur. In hunc modum Iohannes Baptista, quare Christus uoluit nasci in mundo ante se et predicare ? Similiter iam positus in corde predicans Christum iam uenisse in mundum, habebat aliquos discipulos quos, cum uideret sibi non credere ad plenum de omnibus, quia difficilia erunt ad credendum, accepit duos de illis et misit eos ad scolas magni magistri, scilicet Christi, quia (Matth. 23, 10) *magister uester unus est, Christus*,ut preponerent [538] questionem |9vb| predictam que continetur in euangelio hodierno. Christus autem eos docuit per duos sensus disciplinabiles, scilicet per uisum et auditum ; nam quedam mirabilia audierunt ab illo esse facta et quedam alia uiderunt, de quibus dixit (Luc. 7, 22) : ite*, nuntiate Iohanni que audistis et uidistis, ceci uident etc.* quia Ysaias dixerat quod ista mirabilia essent infallibilia signa aduentus Saluatoris, dicens (Is. 35, 5) : *tunc aperientur oculi cecorum et aures surdorum patebunt etc.*,quia etsi aliqui fecerunt ante Christum aliqua de istis, nullus tamen ante ipsum [539] fecit omnia mirabilia. Iohannes in carcere, anima in corpore mortali, debet nutrire duos discipulos, scilicet intellectum et affectum, cogitando et desiderando, et requirere aduentum. Si autem ista signa non impleantur, aliquam notitiam habet quod uenit, scilicet *ceci uident* (Matth. 11, 5), quod fit quando recognoscit Deum et suum defectum, *claudi ambulant*,set qui prius claudicabat in duas partes, inclinando ad dilectionem [540] prosperitatis, cadendo in alteram partem per impatientiam, figendo [541] pedem affectionis in tempore aduersitatis, tunc directe in Deum tendit. *Leprosi mundantur*,

535 preuenit] preuenitur P.

536 requirendo] requirando B.

537 homo] hominis P.

538 preponerent] preponeret P.

539 ipsum] istum ante corr. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

si, cum operibus mortuis, sitis et desiderium peccandi recedit. *Surdi audiunt*,scilicet auditu interiori uerbum Dei percipitur. Tunc capitur homo hamo uerbi quando pungitur in corde : *qui est ex Deo uerba Dei audit* (Iob 8, 47). *Mortui resurgunt* set non solum suscitantur ut moriantur iterum, set cum Christo sic a morte resurgunt |10ra| ut de cetero non moriantur. *Pauperes euangelizantur*, set omnibus hiis paratis paratus est obedire consiliis et omnia mandata custodire [542] et carnalia relinquere propter Christum. Tunc signa sunt quod Saluator uenit ad eum et loqutus est ei in corde. Set quia non est secutus, ideo adhuc restat dubitatio si ueniet in fine. Ideo necessaria est perseuerantia usque ad punctum mortis de quo autem homo est incertus. Ideo ad hoc potest querere : *tu es qui uenturus est etc.*,quod bene ostendit [543] Iohannes qui, sciens eum iam uenisse in mundum, adhuc querebat utrum ipse dignaretur ad inferos descendere, unde Gregorius [544] : « Sicut pro hominibus nasci dignatus es, an etiam pro hominibus mori et ad inferos descendere digneris insinua, ut qui maiestatis tue precursor extitisti, mortis etiam precursoriam et inferis te uenturum nuntiare, quem iam uenisse in mundo nuntiaui. » Sic adhuc dubitamus utrum in fine ueniat ad nos liberandum uel dampnandum. Ostendit permanens suppositum, *tu es*,pretendit aduentum dispositum, *qui uenturus es*, extendit se ultra propositum, *an alium expectamus*. Gallice : il est [545] nostre ferme estable que put longement sustenir, et enquere chose covenable que il est ordeyné avenir, et conert se chose doutable si il s'en doyt a autre tenir.

[I] Circa primum sciendum quod propter firmitatem uocatur a Paulo *petra* (I Cor. 10, 4). Petra autem erat Christus [546] quia totum edificium spirituale fundatur |10rb| super eum, unde non dixit : « Tu uadis uel fluis », set *tu es*. Nunc est ita quod quanto petra solidior, tanto plus leditur offendens in eam, et adhuc amplius si cadat contra eam, set maxime quando oneratus [547] est. Set quando petra cadit super eum, tunc totus quassatus est. Omnis qui peccat offendit in salutem que est lapis, iste non solum offendit set cadit in mortem et quanto peccat [548] magis, tanto plus ponderat et deterius cadit. Set in fine lapis cadit super eum per illam duram sententiam, tunc *qui fuit lapis offensionis erit petra scandali* (I Pe. 2, 9) et de isto casu non resurget quis, set iste idem lapis est

[540] dilectionem] dilectationem B.

[541] figendo] fugentem B.

[542] custodire om. B.

[543] ostendit] illa add. P.

[544] Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, I, 6, 1 (PL 76, 1096A).

[545] il est] ille B.

[546] Christus] petra B.

[547] oneratus] honoratus B.

[548] peccat] peccatum P, B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

refugium penitentium et qui tangunt [549] eum affectu, curantur ab infirmitate peccati et sustentantur ne cadant et protegantur. Unde *factus est eis in caput anguli*, ideo in Ps. (89, 1) : *Domine, refugium factus est nobis a generatione in generationem. Priusquam montes nascerentur aut gigneretur terra et orbis a seculo et in seculum tu es Deus*,et sequitur : *omnium superuenit mansuetudo et corripiemur.* Qui male tractatur in curia inferiori habet refugium ad superiorem. *Misericordia superexaltat iudicium*,Iacob 1 (2, 13). Ideo si times iudicium, ueni ad istum qui facit misericordiam : *tu exsurgens misereberis Syon* etc. (Ps. 101, 14). Facta autem tibi misericordia, tunc secure poteris expectare iustitiam, quia meritum eius fuit tantum quod in quolibet opere meruit tibi donum quod erat Dei et hominis, ideo ex condigno propter meritum eius penitens expectat premium, set uirtus passionis non se extendit extra patientem, quamuis |10va| actio se extendat, sicut patet ad sensum. Unde operarius bene percutit lignum quod distat a se set nisi quis coniungatur, saltem corde non compatitur. Virtus autem passionis uenit cum passione, habita misericordia per iustitiam reddetur tibi uita eterna, sic non erat ante aduentum, unde respondebat eis iustitia, set in Gen. (30, 33) dicitur [550] : *respondebit mihi iustitia mea quando placet tempus aduenit*, unde Ps. (31, 7) : *tu es refugium meum a tribulatione que circumdedit me et alibi quantum firmamentum meum et refugium meum es tu*,et hoc de generatione, scilicet de patre solo in generationem de matre Virgine, tu dicis : « Ista misericordia et iustitia non durabunt » ; falsum est. *Priusquam* etc.Sequitur : *a seculo et in seculum tu es Deus* (Ps. 89, 2),quia omnis motus est propter quietem et omnia sunt in motu, preter Deum qui eternus est. Ideo non debemus sistere in creatura que continue currit, set tendere in Deum qui uere est. Unde et creatura tamquam fidelis [551] non uult hominem receptare uolentem in ea requiescere, ymmo ad fastidium si diu et frequenter offeratur eadem, unde ea abutuntur qui in ea quiescunt. Unde Ps. (101, 26) : *initio tu Domine terram fundasti* etc.,animi tui non defficient. Tu dices : « Non possunt in eo quiescere uel pacem inuenire, quia nimis offendunt », quoniam sequitur : *omnes dies nostri defecerunt* (Ps. 89, 9). Si consideraret homo, non inueniret post usum rationis habitum in quo non defecisset in aliquo, set superuenit non solum mansuetus qui potest in aliquo turbari, set mansuetudo que turbationem recipere non potest. Nota quomodo ad penitentiam pueri |10vb| gratie si ferocitatem [552] ponit homo [et] falsitatem animi, quod non faceret ad preces multorum, et ecce ille puer regius plenus gratia et ueritate : *ecce rex tuus uenit tibi mansuetus*, Matth. 9 (21, 5). *In mansuetudine suscipite inusitum uerbum*, Is. (Iacob 1, 21). Tu Domine cui humilium semper et mansuetorum placuit deprecatio, set non est ita puer quin sciat si tu es plene correctus [553] , ideo sequitur *et corripiemur.* Sicut homo qui generosi est animi, facilius corripitur dulcedine quam flagello, sic Deus non potestate set amore, qui omnia uincit in mansuetudine. Qui enim uinci non potest

549 tangunt] tanguntur P.

550 dicitur om. B.

551 fidelis] creatori add. B.

552 ferocitatem] deferocitatem P, B.

553 correctus] correptus B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

potestate, solum uincitur amore, unde fatui sunt peccatores qui pugnant contra eum. Sapientes penitentes qui misericordiam et caritatem et mansuetudinem deprecantur, tales sibi subiectos illuminat ; sicut liber correctus [554] dignus est illuminari, sic isti, ut in eis uideantur alii tamquam in exemplari, iste bene correctus *quantum tu illuminas lucernam meam Domine etc.* usque : *disciplina tua correxit me in finem* (Ps. 17, 29. 36).

[II] Circa secundum, nota quod non esset homini perfecte honor suus redditus nisi Deus eum saluasset, quia salutis sue ratione debitor esset angelo uel homini, si quis horum fuisset redemptor, cum tamen in statu innocentie soli Deo debitor existeret. Iterum contingit quod opus subtile non potest reparari si destruatur, nisi ab illo qui habet apud se exemplum. Filius Dei est ymago ad cuius similitudinem homo factus est, set per peccatum destructum est |11ra| opus illud. Ideo debuit per ipsum reparari, quod et factum est. Nam nocte uenit cum luce et ibi fecit tactum subtilissimum in matris castitate seruata, ideo quia omnia bene fecit, meruit et a Deo patre et hominibus honorari. Dan. 7 (7) : *aspiciebam in uisione noctis*. Nox est incarnatio, quando latet sol iustitie sub terra carnis, in nocte ista debent retrahi omnes sensus nostri ab uanitatibus. Ideo uoluit nasci de nocte, quando omnia sunt in silentio. Christus occupauit omnia talia. *Custos quid de nocte etc.* in Ysa. (21, 11), unde patet quod aspectus et affectus ad sensibilia retrahit nos a salute, et sequitur (Dan. 7, 13) : *et ecce eum nubibus celi quasi filius hominis ueniebat*. Sicut mediante nube uidetur lux solis, sic mediante homine bono ostendit Deus radium sue bonitatis per opus uirtutis et per meliorem ostendit perfectius, et sic ascendendo donec ueniatur ad illam cum qua processit non solum opus salutis set ipsemet Saluator, tectus nube humanitatis. *Solem nube tegam* (Ez. 32, 7), *uidebunt filium hominis uenientem in nube*, Luc. 21 (27), set eam integram custodiuit, ex quo patet quod lubrici non habent partem in hoc aduentu, nisi per gratiam [et] continentiam redeant. *Venit filius hominis querere et* saluare *quod perierat*,in Luc. (19, 10). Respexerunt prophete per mundum et uiderunt omnes filios hominum, set postquam fixerunt aspectum in luce huius noctis, nuntiauerunt eum filium hominis. Sequitur : *usque ad antiquum dierum perueniam* (Dan. 7, 13). Cum sciret Deus quod totus affectus |11rb| hominis tendit in salutem, uolens habere corda hominum, posuit salutem nostram iuxta se, ad suam scilicet dexteram, uolens quod semper habeamus oculos cordis ad se. Ex hoc patet quod illi nihil habent in salute qui ibi non habent oculos cordis, quia *ubi thesaurus ibi est cor* (Luc. 12, 34),set illi qui querunt [555] diuitias illius, ibi semper sunt [in] corde et illud regnum in corde eorum. Perfecte *peruenit in uos regnum Dei* in Luc. (Matth. 12, 28). Sequitur : qui dedit ei potestatem simpliciter, scilicet quod nullus potest fugere. Alii non habent nisi participationem et honorem, nulli alio debetur honor totus quia nullus alius habet uirtutem totam cui honor debetur et regnum. Ecce, regnum est in manu pueri, cuius qui habet curam percipit fructus regni. *Potestas eius potestas eterna que non auferetur et regnum eius quod non corrumpetur*, Dan. (7, 14). Et omnes populi qui scilicet uiuunt sub lege sua [556] , aliquando non sunt de regno tribuque que scilicet uinculo spirituali cognationis attinent ei, et lingue que scilicet

554 correctus] correptus B.

555 querunt] queruntur P.

556 lege sua] sua lege B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sunt bene erudite, ut non loquentur malum seruient ei, pro seruitio dabit regnum, ergo (Luc. 12, 35) : *sint lumbi nostri precincti et lucerne ardentes* etc*.* Nota totam parabolam et applica.

[III] Circa tertium nota quod [de] duobus propositis, quorum unum est periculosum et indubitabile, reliquum securum et utile, secundum est eligendum. Utile est Christum credere uenisse, quod patet per hoc quod multi iam in celo regnant propter meritum fidei, multa mirabilia in fide eius fiunt cotidie, quia *hec est uictoria que uincit mundum, fides nostra* (Iob 5, 4). Quis autem qui |11va| uincit mundum, nisi qui credit quantum Ihesus est Christus filius Dei ? *Hic est qui uenit per aquam et sanguinem*, prima Ioh. (5, 6). Circa tertium, quia euenerunt ea que predicta sunt euenire in eius aduentu, unde securior est status christianorum. Nota de illo qui uoluit examinare [557] fidem nostram per iudeum et gentilem quorum uterque dixit eam meliorem post suam. Itaque iudeus dixit quod erat melior lege Machometi, et gentilis, quia erat melior lege iudeorum, quia secura est, ideo extra eam non est salus. *Non est aliud nomen datum sub celo hominibus in quo oportet eos saluos fieri*, Act. 4 (12). Ideo non est alius expectandus, non est aliis [558] adherendum, contra quod faciunt peccatores qui ipsum contempnunt et ad bonum transitorium se conuertunt. Impletum est illud Gen. (49, 10) quod dixit Iacob, benedicens Iudam : *non auferetur sceptrum de Iuda etc.*,ubi glossa Ieronimi [559] : qui dicunt Christum non uenisse ostendant regem iudeorum de tribu Iuda esse, cum ipsi dixerint : *non habemus regem nisi Cesarem* (Io. 19, 15). Nota quod sicut in genealogia habentur duces et reges de tribu Iuda fuerunt usque aduentum Christi, set tunc translatum est ad alienigenum regnum carnale et spirituale incepit, ex quo patet quod si uolumus Saluatorem uenire ad nos, oportet quod in nobis caro non regnet set spiritus. Iste est qui uenit in spiritu et uirtute. Sequitur (Gen. 49, 10) : *donec ueniat qui mittendus est.* Vidit Deus quod mundus erat nimis tenax, sciens quod per dona acquirere posset eius amicitiam. Ideo uoluit primo mittere, |11vb| quia mundus non misisset primo [560] . *Ubi* ergo *uenit plenitudo temporis misit Deus filium suum etc.*,Gal. 1 (4, 4). Sequitur (Gen. 49, 10) : *et ipse erit expectatio gentium*. Gentiles nondum in aliqua lege imbuti de facili ei crediderunt, sic qui non sunt consueti in lege peccati facilius ei obediunt, multo magis qui sine peccato sunt et totaliter se reseruant ei. *Iuste* ergo *et pie uiuamus in hoc seculo, expectantes bonam spem et aduentum Domini*, ad Tit. (2, 12-13).

Sermon 4

Deuxième dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 11vb-13ra ; Bruges, Bibl.

[557] Exemplum 2.

[558] aliis] alii P.

[559] Glossa, I, p. 108.

[560] primo] ac add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

mun. 263, f. 26vb-28ra. Plan : Prothème – Comment comprendre l'Ecriture. Thème – Les vertus de l'attente du Seigneur. I – Comment les pêcheurs peuvent être sauvés. II – La conduite à tenir face au péché. III – Les vertus de l'attente. F. 11vb : *Tu es qui uenturus es an alium expectamus* (Matth. 11, 3).

[Prothème] Quia nullus potest docere nisi prius doceatur, et Deus docet et per se et per Scripturam et per angelos, Scripture autem non possumus habere intellectum nisi ipse doceat per aliquem spiritum quod per se certius [561] est, ideo autem uelit uenire et docere, possumus querere et dicentes *tu es etc.*,set Apostolus soluit dicens (Hebr. 1, 2) : *locutus est nobis in Filio*, ideo ipsum in principio rogemus, sine quo obscura est Scriptura, set ipse *ueniet qui et illuminabit abscondita tenebrarum* etc. (I Cor. 4, 5), epistula hodierna.

[Thème] *Tu es qui uenturus es* [562] etc. Persona feruenter alium diligens, cuius presentia est ei delectabilis et absentia dolorosa, computans dilationem modicam moram nimiam, solet prorumpere in uerba dubia de eius aduentu, etsi in corde firmiter teneat quod uenire debeat, et hoc facit feruor cui tediosa est expectatio tam prolixa. In hunc modum antiqui patres expectantes Saluatorem et amantes possunt dicere ista uerba, |12ra| set etsi iam uenit, quia tamen adhuc uenturus est, adhuc quo locum habet, precipue cum *nesciat homo finem suum* (Eccle. 9, 12), utrum scilicet ad eum ueniat ut saluator, sicut uenit in primo aduentu, uel ut dampnator, et sic ut alius et extraneus ; set Saluator ueniet bonis, scilicet *Saluatorem expectamus Dominum Ihesum Christum*, ad Phil. (3, 20), iudex et alius malis, sicut dicitur de malo seruo in Luc. (Matth. 24, 50-51) : *ueniet dominus ei hora qua nescit partemque eum ponet cum ypocritis*. Quod dictum est, tales non sunt quod uidentur, sic mali uidentur esse boni et non boni [sunt]. Ecce ergo humilitas demonstrabilis, *tu es* ;propinquitas accessibilis, *qui uenturus es* ;longanimitas dubitabilis, *an alium expectamus*. Gallice : ille note de humilité, et se coneit [563] sa procheyneté, et se doute d'estrangeté.

[I] Circa primum, nota quod non oportet superbos ostendere, quia in monstrando excedunt et certe monstra faciunt, de se monstrauerunt, set humiles debent ostendi ut sint aliis in exemplum. Patet quod Deus parum reputat in superbos quos sic exponit, set humiles tamquam thesaurum abscondit, de hiis facit quod uult, [564] accipit eos quando uult, quod bene fuit ostensum in Matth. (14, 25) : *uenit ad eos*, scilicet ad humiles discipulos. Quarta uigilia noctis, ex quo homo peccauerit [565] , facta est nox, set tamen aliqui uigilauerunt ad Christum et fuit prima uigilia usque ad Noe. Tunc incepit secunda et uisio Christi per baptismum saluantis omnia per diluuium ; tertia in Abraham qui habuit reuelationes multas, quarta |12rb| in tempore legis et prophetarum, in cuius fine scilicet in mane legis gratie uenit Saluator ad laborantes in mari huius mundi. Sic primo excitatur

561 certius] certus P.

562 es] an alium exspectamus add. B.

563 coneit] convert B.

564 uult] ei add. P.

565 peccauerit] peccauit B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

peccator cum respicit statum suum, secundo cum mentem ad Deum leuat ut remittat, tertio cum detestatur peccatum uel e contrario, quarto quando cum amaritudine confitetur, tunc uenit Ihesus. Sequitur, et ait Petrus (Matth. 14, 28) : *Domine, si tu es, iube me uenire ad te super aquas.* Super mare ambulabat, id est super mundum, quia qui detinetur ab eo per pedem affectionis, aliquando ibi animam dimittit. Super mare ponuntur lucerne ut nauigantes dirigantur. Propter quod Deus posuit lumen sue diuinitatis in testa nostre humanitatis cuius mandata sunt radii, quia mandant : *lucerna est lex et lux* (Prou. 6, 13). Ideo dixit Petrus (Matth. 14, 28-29) : *Iube* etc*. Et dixit ei : Venite*. Precepto Dei obediunt omnia preter uoluntatem malam, unde uinculum non est ex parte mundi, set ex uoluntate hominis qui inseparabiliter adheret. Unde iustum est ut inseparabiliter adhereat pene mare ut ueniret ad Ihesum. Sequitur (Leu. 11, 25) : *at ille ambulabat super*. Si dulcedini misceatur amaritudo, dum tamen dulcedo uincat appetitur. Sequitur : maior est dulcedo salutis quam quecumque amaritudo penitentie. Ideo non debet affectus retrahi set super amaritudinem ambulare ad Saluatorem nec debent [566] corda hominis rumpi per impatientiam, quia statim sequeretur periculum, unde « laborantibus discipulis, affuit Ihesus post resurrectionem [567] ». In Ioh. legitur [568] (Matth. 14, 30) : *et cum cepisset mergi* etc*.* |12va| quia anchora fidei et spei debet esse fixa in eo qui est portus salutis, et sicut quanto ille qui plus est in aqua uidetur ad se trahere palum fixum in terra, sic quanto plus nitimur [569] ad nos Christum trahere, tanto plus ad eum accedimus et temporalia relinquimus, exemplo beate Lucie que rogauit matrem quod sponsum non nominaret ei set que datura erat ei eunti ad incorruptionis sponsum, rogauit ut daret eunti ad corruptum actorem.

[II] Circa secundum nota quod Deus uidens hominem habere curam precipuam de propriis, ordinauit se uenturum ut sic noster esset et eius bona nobis fierent propria, Is. (60, 5) : *tunc uidebis*,quia perfecta claritas uenit, nam per lucem doctrine omnia peccata ostendit, in cuius signum (Luc. 2, 9) : *claritas Dei circumfulsit* pastores,quia undique uiderunt unde [570] peccata ueniant, set sunt aliqui qui tantum grossa uident, scilicet carnalia. Causa [571] est quia antiquati sunt in peccatis in tantum quod subtilia peccata non considerant, uel propter consuetudinem non reputant ea peccata, *uide uias tuas in conualle scito quid feceris*,Ier. (2, 23), uias tuas in plurali. Sequitur : *affluens* (Cant. 8, 5). Quando arbores steriles per naturam fructificant, tunc est affluentia. Hiis diebus uirgo concepit et peperit que sterilis per naturam. Ex quo patet quod Deus paratus est facere fructum per eos qui hactenus steriles fuerunt, si uolunt honorem gratie et

566 debent] debet P.

567 Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 24, 2 (PL 76, 1184D).

568 legitur] sequitur B.

569 nitimur] nitimus P, B.

570 uiderunt unde] uidere undique P, B.

571 causa] que B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

deuotionis suscipere, cum feruore caritatis exhibere in dono, in dono filii qui datus est nobis ut accendatur ignis caritatis in cor|12vb|dibus nostris et sic affluamus bonis. Eccle. (2, 1) : *uadam et affluam deliciis et fruar bonis*, fructum dulcem diligit puer iste. Sequitur : *et mirabiliter* (Is. 60, 5) quippe, quia solebat descendere per culpam, non solum descendit set ascendit usque ad Deum, quia homo est Deus. Set qui uult ascendere, necesse habet fugere omnia que pedes reddunt grauiores, scilicet peccata que ponderant in affectionibus, accipere uirtutes ut de uirtute in uirtutem ascendens ueniat ad hoc ut uideat Deum deorsum [572] in Syon. *Tunc uidebit quantum innumerabilis in altis Dominus*. Sequitur (Is. 60, 5) : *et dilatabitur cor tuum* ut plus possit de Deo capere. Sunt quidem qui crescunt sicut linea tantum in longum quia in longitudinem dierum, non in profunditate humilitatis, nec in latitudine caritatis, nec in altitudine contemplationis. Alii sunt cutis super carnem, scilicet in desideriis carnalibus crescentibus in eis secundum processum etatis. Alii sunt pellis que, cum dilatatur in una parte, stricte efficitur in alia. Quidam si sunt continentes, sunt auari ; si liberales, sunt ribaldi. Set Deus ueniens uult totum implere, ideo uult quod totus homo dilatetur, os in eum [573] patet. Patet (II) ad Cor. [574] (6, 11) : *cor meum dilatatum est*, ut saltem nihil in eo requiescat [575] odiosum. Sequitur (Is. 60, 5) : *quando conuersa fuerit ad te multitudo maris*. Nullus fastidit aspicere rem aliquam, quamdiu cum admiratione aspicitur. Mirabile esset si mare siccum esset et esset mater aquarum, sicut Maria per naturam mater est aquarum gratie. *Mirabiles elationes maris*, Ps. (92, 4). Sic homo gratis nulla habebit in |13ra| futuro adeo quia pro modica [576] amaritudine. Sequitur (Is. 60, 5) : *fortitudo gentium uenerit tibi.* Qui bene se tenet [577] ad eum non concutitur ut cadat set ita fortiter tenet eum quod non mutat statum. Sic Luciam tanto pondere fixit Spiritus Sanctus ut immobilis permaneret. Nota hystoriam.

[III] Circa tertium, nota quod ideo uult nos diu expectare, quia desideria dilata crescunt, ad quorum augmentum sequitur augmentum meriti, ideo totum ad bonum nostrum, Habac. 3 (2, 3) : *apparebit* Dominus *in faciem et non mentietur.* Pluries fuerat citatus per desiderium antiquorum, tandem apparuit ut queremus ab eo salutem : *apparuit benignitas* etc. Sequitur (Habac. 2, 3) : *si moram fecerit expecta eum*, sicut qui expectant prandium ieiuni, set aliqui expectant eum sicut monachi abbatem : *quia ueniet et non tardabit* (Habac. 2, 3), sicut Lucia cuius anima non exiuit de corpore donec uenientibus sacerdotibus accepit Christum in sacramento.

572 deorsum] deorum P.

573 in eum] meum B.

574 Cor.] nos P, B.

575 requiescat] requeat B.

576 modica] a exp. P, B.

577 tenet] tenentur P, tenent B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 5

Troisième dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 13ra-14vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 179rv. Plan : Thème et division – Le pouvoir de Dieu. Comparaison entre Dieu et un archer. I – Chacun sera puni selon ses péchés et ses mérites. Comparaison entre la conscience et un livre. II – Le juge suprême prendra une apparence humaine. III – Dieu, de même que le *visitator* dans un couvent, usera de son autorité. F. 13ra : *Tunc uidebunt filium hominis uenientem in nube cum potestate magna et maiestate* (Luc. 21, 27).

[Thème et division] Quantumcumque arcus sit fortis, durus et rigidus et ad sagittandum paratus, ille qui cordam arcus ad se uersam uidet, in nullo timeret, set qui uidet arcum ad sagittandum paratum et uidet sibi oppositam faciem arcus, non est bene tutus. Qui ergo posset tantum facere quod [578] posset se retrahere ita prope sagittantem quod semper haberet cordam illam ad se, nihil haberet timere, quia arcus nullo modo posset eum ledere. Hoc ideo dixi quia iram, uin|13rb|dictam uel iustitiam erga peccatores Scriptura comparat arcui etc. (Ps. 7, 13), ut habes in sermone [579] *Nunc clamemus* (I Mac. 4, 10). Tunc resumas : arcus fortis, durus et rigidus quem Dominus tetendit contra peccatores est fortis potentia, rigida iustitia, et dura uindicta. Ps. (89, 11) : *quis nouit potestatem ire tue* etc. Corda huius arcus est misericordia, miserorum corda. Sagittarius qui tenet in manu sua arcum istum et cordam est filius Dei habens similem potentiam et misericordiam. Ps. (61, 12) : *semel locutus est Deus duo hec audiui* etc. quia potestas Dei est et tibi, Domine, misericordia. Sagittarius iste aliter ostendit arcum suum in primo aduentu in carne, aliter ostendet in aduentu secundo in iudicium. In primo enim aduentu non ostendit faciem arcus set cordam, non fortitudinem sue potentie set dulcorem misericordie. *Apparuit benignitas et humanitas*,usque : *secundum misericordiam suam saluus nos fecit* (Tit. 3, 4-5). *Non enim uenit ut iudicet mundum etc.* (Ioh. 12, 45). Que est causa quare peccatores non timent hodie arcum diuine iustitie ? Certe quia uident faciem arcus uersam ad se. Tantum enim presumunt de diuina misericordia quod non timent eius uindictam, et ista est summa fatuitas, quia sagittarius ille in secundo aduentu ad iudicium conuertet ex opposito arcum suum, retrahens ad se cordam sue misericordie et ad nos uertens faciem arcus, ostendens auctoritatem sue potentie et iram uindicte. *Tunc enim loquitur ad omnes in ira sua etc.* De terrore illius diei dicit Anselmus [580] : « O angustie ! Hic erunt peccata accusancia, |13va| hic terrens iustitia ; subtus patens infernus, desuper iudex iratus, intus conscientia urens, foris mundus ardens. Latere erit impossibile, apparere intollerabile. Illud desiderabo et nusquam erit, illud expectabor et utrique

[578] quod] qui P.

[579] Sermon 105.

[580] Manipulus florum, Judex siue iudicium AK (2) (Anselmus de similitudinibus mundi) ; Anselmus Cantuariensis, Meditationes et orationes, meditatio 1 (F. Schmitt, 1946, p. 78-79).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sequitur. » Non ergo respiciamus solam cordam arcus set faciem, id est non presumamus tantum de misericordia Saluatoris quin timeamus iram iudicis, quantum ostendet tunc in die iudicii, *tu terribilis es et quis resistet tibi ex tunc etc.* (Ps. 75, 8).Figuram habemus ad omnia, Gen. 9, et signum sensibile in natura. Dicit enim ibi Dominus : *apparebit arcus meus in nubibus et erit signum federis mei* etc. (Gen. 9, 14-15).Arcus qui nunc apparet in nube sic est situatus quod duo cornua in quibus debet poni corda respiciunt terram, set facies arcus uersa est ad celum, et istud est signum quod in uita ista misera non uult sagittare populum. Dicit autem quidam quod in die iudicii arcus in nube habebit oppositum situm, habens faciem uersus terram et cordam uersus celum in signum quod Deus tunc sagittabit peccatores. De primo aduentu huius sagittarii in quo ostendit nobis cordam arcus sui, id est mansuetudinem misericordie, loquitur euangelium [581] quidem presentis dominice : *ecce rex uenit tibi mansuetus* (Matth. 21, 5). Set de aduentu secundo ad iudicium, quando arcus apparebit in nube uersa facie ad terram, quando scilicet Christus ostendet peccatoribus suam iudiciariam potestatem ; loquitur presens euangelium dicens : *tunc*, scilicet in die iudicii, *uidebunt filium hominis* etc. ubi |13vb| tria notantur circa diem iudicii. Primo in die illa, quilibet precipiet penam quam meruit : *tunc uidebunt* ; secundo iudex se ostendet cum nostra natura humana : *filium Hominis uenientem in nube*,oculos aperit quos cl[audit]. Tertio utetur auctoritate superna, *cum potestate magna* † claudit.

[I] Circa primum nota quod qui uidet librum solum a foris in exteriori coopertura non potest scire per hoc qualis sit liber in interiori scriptura. Frequenter enim contigit quod coopertura est ualde pulcra et nihil ualet interior scriptura ; et econtrario, quandoque scriptura est ualde bona et parum ualet coopertura. Ergo antequam liber uideatur apertus, nullus potest scire an sit bonus uel malus liber in quo fuerit scriptura. Liber noster est conscientia nostra, scriptura merita uel demerita, unde Pe. 27 (Ier. 17, 1) : *peccatum* nostrum *scriptum stilo ferreo in ungue adamantino exaratum super latitudinem cordis* nostri. Exterior coopertura huius libri est exterior conuersatio corporalis. Qui autem hanc solam uidet, non potest ex hoc cognoscere perfecta cognitione [582] qualis sit liber consciencie uel cordis, quia frequenter exterior conuersatio et etiam facies corporis est ualde pulcra ubi liber cordis est felicissimus et consciencia pessima et plena uitiis [et] deffectibus huius libri. In hac uita presenti solus Deus uidet interiorem scripturam, homo uero solam cooperturam. *Homo enim uidet ea que parent, Deus autem intuetur cor* (I Reg. 16, 7). Ideo in presenti seculo nescitur quis sit |14ra| bonus uel malus, quis sit dignus pena uel premio, set in die iudicii libri conscienciarum erunt aperti, unde Dan. (7, 10) : *iudicium sedit et libri aperti sunt* etc. Tunc quilibet uidebit in libro consciencie alterius an sit bonus uel malus, unde Apostolus (I Cor. 13, 12) : uideo *nunc per speculum* etc. Unus non cognoscit hic alium perfecte, *tunc autem facie ad faciem* (I Cor. 13, 12) quibus uidebit alterius conscienciam. Consciencia enim erit facies interioris hominis quia, sicut homo exterior non cognoscitur perfecte nisi per faciem, sic nec interior nisi ab illo qui uidet conscienciam. *Nunc cognosco ex parte tunc autem cognoscam sicut et cogitus sum* (I Cor. 13, 12). Deberet ergo nunc facere quilibet nostrum sicut facit prudens clericus qui de capite suo compilauit aliquem librum. Antequam pupplicet librum et aliis communicet

581 evangelium] evangelia P.

582 perfecta cognitione] perfecte cognitio P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ad studendum, primo librum studet per se ipsum et diligenter uidet si est aliquid corrigendum, tunc librum bene correctum communicat aliis, et sibi cedit ad gloriam quod librum talem compilauit ; econtra cederet sibi ad confusionem si liber ab eo compilatus inueniretur falsus et defectuosus. Librum consciencie tue tu ipse de capite tuo compilasti, formasti enim tibi conscienciam malam uel bonam sicut uoluisti. Liber tuus in die iudicii debet omnibus pupplicari, ergo si nolis confundi coram Deo et angelis, studeas diligenter in libro consciencie tue, corrigas eum si est aliquid corrigendum. Certus enim sum quod non est liber in mundo in cuius studio homo tantum posset proficere sicut in libro consciencie proprie, set fatui sunt multi qui uolunt |14rb| corrigere aliorum conscienciam, non uidentes proprios deffectus. *Quid autem uides festucam in oculo fratris tui etc.*(Matth. 7, 3).Si liber tuus, quando pupplicabitur, inueniatur correctus a sordibus peccatorum, non erit tibi ad confusionem, set potius ad laudem. *Illuminabit abscondita tenebrarum et manifestabit consilia cordium tunc laus erit uniquique a Deo*, I Cor. 4 (5).

[II] Circa secundum nota quod iudex debet se sic patenter ostendere quod uideatur ab omnibus quos habet. Christus iudex est noster. *Potestatem dedit ei iudicium facere quia Filius hominis est*, Ioh. (5, 27). Ideo in forma humana iudicabit ut uideatur a malis a quibus diuinitas non posset uideri. Item si iudex exercendo officium suum et pro bono communi laborando sustinet ab aliquo lacerante sibi turpiter totam uestem, talis iudex in testimonium iniurie et ad condempnationem iniuriantis omnem uestem laceratam in loco iudicii [monstrat]. Filius Dei laborando pro utilitate communi, exercendo opus nostre salutis quod erat officium Saluatoris, tantam iniuriam sustinuit quod uestis sua, scilicet caro sua sanctissima et mundissima qua [583] nobis induatur, cum flagellis, spinis, lancea et clauis lacerata fuit. Ideo ad iudicium ueniens, in forma humana apparebit in qua uidebunt cicatrices uulnerum. *Videbunt* enim *in quem transfixerunt* (Ioh. 19, 37). Et hoc in testimonium iuste dampnationis malorum.

[III] Circa tertium nota quod hec est consuetudo inter religiosos : quando uisitator aliquis mittitur ad dirigendum et corrigendum deffectus, non utitur auctoritate |14va| et pietate sua ubique. In omni enim loco, excepto capitulo, ipse est inter alios sicut par et socius, set quando tenet capitulum, sedet in loco iudicis et utitur sua auctoritate, puniens omnes accusatos coram se. Propter hoc prudens religiosus uolens capitulum uisitatoris euadere, accusat seipsum coram proprio priore in capitulo cotidiano, tunc uisitator nihil habet cognoscere in eo. Scriptura comparat aduentum filii Dei aduentui uisitatoris missi ad corrigendum et dirigendum, Luc. (1, 78) : *per uiscera misericordie etc.*, usque ibi (1, 79) : *in uiam pacis.* Dicit *uiscera misericordie*, quia membra exteriora potest homo ostendere sine periculo mortis, set uiscera pandere non potest sine graui periculo. Deus ante incarnationem uerbi numquam ostenderat uiscera misericordie sue, quia numquam exposuerat se morti pro homine, set ex quo carnem assumpsit, ex tunc non fuit sine periculo mortis. Ideo dicit *per uiscera misericordie*, *in quibus uisitauit nos, oriens ex alto* (Luc. 1, 78). Set uisitator ille capitulum suum tenebit in die iudicii rigidissimum et durissimum in quo accusatos coram se puniet, iuxta illud Ysa. (27, 1) : *in die illo uisitabit Dominus in gladio suo duro, grandi et forti.* Visitator iste autem in primo aduentu suo, quia non uenerat ad tenendum capitulum, fuit inter fratres sicut unus eorum, Gen. (37, 27) : *caro enim et frater noster est*.Fuit inter nos non solum sicut par et socius, ymmo sicut

583 qua] quam P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

minister et seruus. *In medio nostrum sum sicut qui ministrat* (Luc. 22, 27). *Non* |14vb| *uenit ministrari set ministrare* (Matth. 20, 28). Christus extra locum capituli noluit ostendere magnitudinem potentie sue, set in capitulo sedens *in sede maiestatis sue* (Matth. 19, 28), et *congregabuntur ad eum omnes gentes et separabit* etc. (Matth. 25, 32). Tunc dicet hiis qui a dextris eius erunt : *uenite* etc. Tunc dicet hiis qui a sinistris [erunt] : *ite maledicti* etc. (Matth. 25, 41).Tunc nota, propter dextrum et sinistrum, de lineis non parallelis, et figuram de benedictione Iacob cancellatis manibus, ut habes in sermone [584] *Nunc clamemus,* et in sermone [585] *Benedixi ei* etc. (Is. 51, 2).Postea subiungas quod prudens uolens uitare capitulum uisitatoris, accusat se ipsum in capitulo cotidiano, id est cotidie accusat se ipsum et iudicat se coram Deo et suo confessore, et sic euadit durissimum capitulum, unde Apostolus (I Cor. 11, 31) : *quod si nosmetipsos diiudicaremus, non utique iudicaremur*. Facias finem sicut uis.

Sermon 6

Quatrième dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 14vb-17rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 36ra-38rb. Plan : Prothème – Nécessité de la lumière. Thème – Dieu met en lumière les péchés des hommes. Sa venue procure trois bénéfices. I – Qualités de la mumière divine. II – La volonté de Dieu reste cachée, mais il faut tout de même craindre son pouvoir. III – Nécessité de la lumière pour trouver son chemin. F. 14vb : *Illuminabit abscondita tenebrarum*, (I) Cor. 4 (5).

[Prothème] Sicut nullus, quantumcumque acutum uisum habeat et librum bene scriptum, non potest bene legere sine lumine, sic in uerbis Scripture non potest homo proficere, quantumcumque ea in ore uel aure habeat, sine lumine gratie. Modo ita est in ecclesiis religiosorum quod [586] sacrista de lumine prouidere debet. Ideo debemus ad illam recurrere que se ipsam tamquam sanctuarium Spiritus Sancti custodiuit, que sanctuarium sanctuariorum mundo monstrauit, trahens illud de sinu occulto Patris, ut nobis prouideat |15ra| de lumine, illud sanctuarium nobis ostendente, alioquin non possemus illud cognoscere nec de ea cogitare aut loqui, et quia ipsa numquam deficeret quin faceret quod deberet, ideo cum fiducia adeamus, et ipsa *illuminabit* etc. Hoc enim indicat nomen suum, nam Maria illuminata uel illuminatrix interpretatur [587] . Vide officium claritatis : *illuminabit*,quod purgat uitium obscuritatis : *abscondita tenebrarum*. Office de clarté qui purge de obscureté.

Circa primum nota quod aurore officium est primum illuminare in mane, cuius tantum lumen a sole et indicat ortum solis ut eum precedat [588] , sic aurora Maria dat lumen gratie,

584 Sermon 105.

585 Sermon 49.

586 quod om. B.

587 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ipsum impetrando a sole iustitie, quod precedere debet in mente ut ibi sol oriatur. Ideo surgere debemus ad hanc auroram. Ideo *surge qui dormis et exurge a mortuis et illuminabit tibi Christus* (Eph. 5, 14).

Circa secundum nota quod nisi illud lumen ueniat, non possimus misterium Scripture cognoscere, quod latet sub littera sicut in abscondita [589] . Unde quia iudei non recipiunt istud lumen, non intelligunt spiritualem sensum. Ideo ut intelligamus, necessarium est nobis lumen illud. *Exortum est lumen in tenebris lumen rectis. Populus qui ambulabat in tenebris uidit lucem magnam* (Ps. 9, 2).

[Thème] *Illuminabit abscondita tenebrarum.* Communiter dicitur quod amor se celare non potest, quod satis patet per dicta Gregorii [590] quia « amor Dei numquam est otiosus. Operatur enim magna si est. » In hoc autem maxime demonstratur quod homo qui amat procurat [591] bonum |15rb| ei [592] quem amat et impediat eius malum. Nullum tantum bonum potest homini inesse quantum est bonum diuinum, nec tantum malum quantum est malum culpe, quod in tantum nocet quod Deum adimit. Ergo ad hoc debet uerus amicus tendere ut peccatum ab amico, qui est omnis proximus, tollatur. Nullum autem malum potest uitari nisi cognoscatur, ideo proximum illuminare, ei suum defectum reuelando. Post cuius reuelationem si non penitet, nouo peccato peccat quia de nouo placet quod displicere debet, quia cum peccato mortali Deum non habet quem uidetur contempnere, qui de peccato quod auertit se habere non displicet. Propter hoc Christus nos dolens peccata habere uult nobis ea reuelare, ueniens in mentem quam illuminat, dum ei culpam suam ad memoriam reducit. Sic ueniens in mundum ipsum illuminauit, ostendens eum esse defectuosum, set multi sunt antechristi contrarii Christo qui, si sciunt malum in proximo, reuelant aliis et sic claram famam quam prius habebant obscuram reddunt, quibus eterna dampnatio impetratur. Ysa. V (20) : *ue qui dicitis malum bonum et bonum malum ponentes lucem tenebras et tenebras in lucem.* Econtrario Christus modo in secreto consciencie reuelat, antequam confundamur in pupplico in die iudicii. Malum signum est in homine quando se non cognoscit. Unde Christus fleuit super Iherusalem, Lu. XIX (42), et *quidem in hac die, que ad pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis.* Nota hystoriam. Ex hoc aduentu nobis uenient tria beneficia. Gressus |15va| rectificabitur lucerna preuia, *illuminabit* ; uisui reuelabuntur que non sunt ei preuia, *abscondita* ; ab hiis mentes purgabuntur que nos ducunt per deuia, *tenebrarum*. Et hec tria facit lumen in uia, pedes dirigit et occulta uisui porrigit.

[I] Circa primum nota : Deus non fecit omnia membra oculos set fecit in homine pedes et manus et naturam ita tamen quod pes debet totum corpus portare et oculus dirigere.

588 precedat] precedit P.

589 abscondita] abscondito B.

590 Manipulus florum, Opus F et Otiositas F (Gregorius in omelia) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri II, II, 30, 2 (PL 76, 1221B).

591 procurat] procuret P.

592 ei] eius P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sic ergo si oculus uidet periculum et ultro se iungerit, iuste periclitatur, sic cum homo in se habeat iudicium boni et mali per oculum rationis, si ponit pedem affectionis, iuste periclitatur, ut iam merito, etsi non quoad penam, sit cum malis angelis, sicut bonus est cum angelis bonis, etsi non quoad gloriam. Ideo posuit lucem diuinitatis in testa nostre humanitatis ut ueniret ad querendum perditos. De hoc Luc. I (1, 78) : *uisitauit nos oriens ex alto*. Aliquando contingit quod iuuenes in aliqua religione nimis laxant se et religio est in periculo subuersionis et tunc antiqui qui zelum ordinis sui habent, clamant ad superiorem ut eis mittat uisitatorem qui religionem reformet ; qui motus eorum clamoribus mittit eis quem petunt, aliquando cum plenitudine potestatis, per quem possit delicta corrigere et aliquando remittere penam eis quos correctos [593] perspexerit. In quolibet nostrum est quasi quedam religio cuius regula est ratio, quare debet regere per regulam quam sic habet, et uoluntas debet mouere |15vb| secundum regulam sibi impositam. Sensus sunt quasi nouicii noua semper querentes, et aliquando preter ordinem exeunt limites sibi datos et rumpitur religionis uinculum quo debet homo astringi in se et cum Deo. Ideo intellectus per orationem et affectus per desiderium clamare debent ad Deum qui mittit istum filium uisitantem cor, penitentem et reuertentem. « Unde eu sursum Agnus mittitur [594] » etc. Ideo Ps. (105, 4) : *uisita nos Domine in salutari tuo*,et alibi (Ps. 88, 33) : *uisitabo in uirga inquitates eorum* etc. usque (88, 34) : *Misericordiam autem non dispergam ab eo.* Set si ostenderet uisitator potestatem in capitulo et alibi malum exemplum, nihil esset, ideo ex alto ueniens altam uiam tenuit ut in altum nos suo exemplo duceret, contra aliquos qui potestatem suam ostendunt in uita carnali, non in celesti, a qua petebat Ps. (143, 7) liberari : *emitte manum tuam de alto.* Exemplar debet in alto poni et de alto uenit lumen. Ideo sequitur (Luc. 1, 79) : *illuminare hiis qui in tenebris*. Mundus non ponit lumen suum super bonos, ymmo occultat eos quantum potest. Homines enim qui uiuunt secundum mundum non uident libenter uiros sanctos, sunt enim quasi claui in oculis eorum. Set quanto plus tenebrosi sunt apud mundum, tanto magis illuminantur a Deo et [595] *sic lux in tenebris lucet*, Io. primo (1, 5). Causa est quia mundus bene uidet quod lumen candele nihil est in respectu luminis solis. Sic uita malorum nihil est, quia peccatrix et [596] contraria uite bonorum et uita bonorum magis lucet |16ra| coram contraria uita malorum, quia hec est contrariorum contradictio. Ideo Ps. (138, 12) : *quia tenebre non obscurabuntur a te et nox sicut dies illuminabitur.* Similiter ubi sunt tenebre quo ad Deum sunt peccata, ubi ponit mundus lumen suum ; unde uidebitis maius lumen mundi plus de tenebra peccati, aliquando non semper. *Sicut tenebre eius, ita et lumen eius* (Ps. 138, 12).Tales uenit Christus illuminare. Unde sequitur : *et in umbra mortis sedent* (Luc. 1, 79). Umbra similitudinem corporis habet nec est illud, sic penitentia similitudinem mortis habet [597] , non est mors, ymmo uita. *Quasi morientes et ecce uiuimus*, (II) Cor. (6, 9). Set quanto sol

[593] correctos] correctus P.

[594] AH, vol. 51, p. 48, n° 49 (in Adventu Domini, ad matutinas laudes).

[595] et] lux add. et exp. B.

[596] et] in B.

[597] habet om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

est magis deorsum, tanto maior est umbra, sic, quia sol iustitie modo est secundum memoriam ecclesie in ympnis, ideo penitentia debet esse maior. *Mortui enim estis et uita uestra abscondita est cum Christo*, ad Colo. III (3, 3). Tales illuminat Christus. Sicut peluis est magis clarior, quanto magis fruatur. Ideo *habitantibus in regione umbre mortis lux orta est eis*, Ysa. IX (9, 2). In umbra agnoscit homo staturam suam, sic in penitentia statum. Umbra sequitur quando sol est ante faciem, sic penitentia eum qui ante oculos mentis habet Deum. *Beati mortui qui in Domino moriuntur, opera enim illorum* etc. (Apoc. 14, 13) et hoc lumen dirigit, ideo sequitur (Luc. 1, 79) : *ad dirigendos pedes nostros in uiam pacis*. Via superborum non est pacifica set uentosa et ficta in alto, ymmo omnia in uentum conuertuntur et in tantum non habet pacem cum Deo, quia uult auferre quod suum est, scilicet gloriam. Nec uia carnalium, quia cum pedibus inquinatis non |16rb| est quies, sic qui affectibus carnalibus [598] inquinati sunt. Nec uia auarorum quia saturitas diuitie non sinit eum dormire, currente bestia per caput suum in cogitatione et affectione ; et si aliquando cogitat bonum facere, talis cogitatio sicut semen pululans cum bestialibus motibus conculcatur, unde non faciat fructum. Set uia per quam itur ad Deum qui est pax nostra, pacifica est, unde homo omnia bona sua per hanc debet in Deum dirigere, quia secura est. Ipse autem tales illuminat et dirigit, in Luc. (11, 36) : si ergo *corpus tuum lucidum fuerit* etc., usque te, non quod intelligit de corpore operum, quod sic fit ut ab oculis uisio, ab auribus auditio, a manibus operatio et sic de aliis partibus, ut fiat corpus morale.

[II] Circa secundum nota quod intentio artificis occulta est in sua mente, donec ostendat eam in opere in quo relucet Deus. Etsi in principio mundi ostendit suam potentiam, suam sapientiam, suam bonitatem in creando, gubernando, ordinando, tamen in recreando [ostendit] adhuc magis potentiam quia in natura corrupta aliquid sibi repugnans erat. Set repugnantia amouit de natura Virginis dum eam sanctificauit, et tunc de illa materia quod uoluit fecit dignissimam Mariam, de qua Spiritus Sanctus immediate operari uoluit et filius sibi carnem uniuit, quem in tantum ductilis fuit ut usque ad Deum duceretur ; noluit per naturam generari, quia natura semper defficiebat. Item in infinitum distancia iunxit matrem Virginem, Deum hominem, faciens quod fuit magne |16va| potentie. In hoc uide mentem Dei ut credas quod te sibi potest et uult coniungere ; sapientiam adhuc plus, quia sapiens mercator reputatur qui per sua recuperat sine detrimento set cum maiori honore, multo magis iste qui perditam naturam sic restaurauit ut homo nihil perderet. Set soli Deo debitor esset, nulli alii obligatur, quod fuisset si per angelum hoc fecisset, set si homo peccauit, homo Deus restaurauit, ymmo homo maior factus est angelis. In hoc uide mentem Dei qui tibi prouidit de modo tue recuperationis per quam tu potes esse maior angelis. Si secundum ordinem sapientie sue uixeris, ostendit et amplius bonitatem quia se ipsum communicauit, inde potest perpendere quantum te dilexit. Igitur potentiam timeamus, secundum sapientiam ordinemur et bonitatem appetamus. Istud opus fecit ab angelis puplicari. Unde ad Ephe. IIIc (3, 8) : *michi autem omnium sanctorum minimus*, dans se in exemplum ostendit se nimium sciens quod homines nimis se dilatant. Unde alibi (I Cor. 15, 9) : *ego sum minimus apostolorum* et hoc congrue fit quia « terrena altitudo confunditur, cum celsitudo celestis aperitur », Gregorius [599] ; propter quod uidens Paulus quod filius Dei factus est exemplum minimum, minoratus paulominus ab angelis maiorauit se. Dyabolus non tenet in carcere suo nisi magnos qui

[598] carnalibus] qui add. P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

scilicet contra Deum se erigunt, quod fit in quolibet peccato mortali. Humilia te et exibis. *Non egrediemini donec frater uester minimus*, Gen. (42, 15). Minimus enim cum patre est, ibidem minima magis possunt intime |16vb| coniungi. Unde et minimi in tantum coniunguntur Deo quod qui eos tangit Deum tangit. *Quod uni ex minimis meis fratribus mihi fecistis* (Matth. 25, 40) et quia *humilibus dat gratiam* (I Pet. 5, 5). Ideo sequitur (Eph. 3, 8) : *data est gratia hec in gentibus.* Si tu respicias ex parte patris, constat quod gratis datus est ; si ex parte matris, etiam gratis datus est. Nam sicut [600] terra sine semine iustificat gratis, sic Virgo terra dedit fructum suum quippe quia flos filius eius [est]. Flos autem sine amminiculo [601] seminis nascitur. Ideo Ps. (84, 13) : *Dominus dabit benignitatem et terra nostra dabit fructum suum*. Sequitur (Eph. 3, 8) : *euangelizare* inestimabiles uel *inuestigabiles diuicitias* gratie *Christi*. Si possent pretio [602] haberi diuitie [603] serent optimum tempus. Set non cadunt sub pretio. Ideo pro bona uoluntate habentur et tantum ualent totum quod neccessarium est pro salute. Ephe. I (1, 6) : *gratificauit nos in dilecto Filio suo. In quo habemus redemptionem per sanguinem eius, remissionem peccatorum*. *Secundum diuitias gratie eius que superhabundauit in nobis* (Eph. 1, 7), sequitur (Eph. 3, 9) : et *illuminare omnes que sit dispensatio sacramenti absconditi a seculis.* Deus fecit sicut homo qui satis habens de uino pro se et sua familia [604] , ponit circulum quasi signum quod alii ueniant, quia sufficit pro eis et in tantum quando de bono uino saturatur corpus et ipse et anima facit de eo sa despense. Sic Deus de filio de quo satiatus erat ipse et angeli, de eo fecit sa despense pro seruis, scilicet hominibus, quod fuit figuratum in Moyse qui fuit expositus et |17ra| Egyptiaca inuenit, non tantum de Egyptiaca sumere lac uoluit. Nota quomodo tribus mensibus fuit occultatus. Sic Christus [605] tempore legis nature innocentis, deinde tempore nature corrupte, deinde tempore legis scripte, cumque iam occultare non posset, quia sicut perordinauerat, fecit fiscellam cirpeam integram, scilicet Mariam, et posuit intus infanculum, exponens eum mundo ; tamen numquam aqua uanitatis mundi intrauit usque ad eum nec dedit [606] se alicui qui lac delectationis carnalis uel mundane accipiat.

[III] Circa tertium nota quod sine lumine homo perditus est et si ueniat sibi lumen, scit ubi est et inuenit seipsum ; sic ueniente illo qui est *lux uera que illuminat omnem hominem uenientem in hunc mundum* (Ioh. 1, 9). Ideo Ps. (17, 29) : *quoniam tu illuminas lucernam*

599 Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri II, I, 10, 1 (PL 76, 1110C).

600 sicut] si B.

601 amminiculo] anunculo B.

602 pretio] preco B.

603 diuitie] diuites P, B.

604 familia] qui add. P.

605 Christus] Christo P.

606 dedit] dat P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

meam, Domine Deus meus, illumina tenebras meas, quare petit illuminari qui iam habebat illuminatam, quia cum lumine fidei quo illuminatur intellectus, neccessarium est lumine caritatis ad tollendum tenebras affectus. Ideo dicebat in plurali alibi (Ps. 12, 4) : *illumina oculos meos ne umquam obdormiam in morte.* Sequitur : *quoniam in te eripiar a temptatione* (Ps. 17, 30) ; in Ex. (14, 14) legitur : *Dominus pugnabit pro uobis et uos tacebitis.* Dyabolus quando temptat, loquitur nobis ; quando consentimus, respondemus ; taceamus ergo et ipse pugnabit pro nobis. *A uiro iniquo eripe me* (Ps. 139, 2)set *in Deo meo transgrediar murum* (Ps. 17, 30)scilicet celum, quod est impenetrabile per naturam quod in uirtute eius transire poterimus, quod ostendit posse fieri in uirtute eius qui |17rb| exiuit de claustro utero Virginis. Set sicut de facili aperitur ei qui portat lumen quando de nocte uenit ad ianuam, sic si in morte habuimus lumen gratie, de facili intrabimus. Non sumus ergo sicut fatue uirgines que non intrauerunt quia lumen in lampadibus non habuerunt. Sicut autem in libro Sapientie legitur quod *totus orbis terrarum pugnabit contra insensatos* (Sap. 5, 21), obediens in hoc Deo quem offenderunt, sic obedient celi amicis Dei ut intrare ualeant qui per ministerium angelorum introducitur, de quibus in Ysa. (62, 6) : *super muros tuos Iherusalem constitui custodes.*

Sermon 7

Quatrième dimanche de l'Avent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 17rb-18rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 38rb-39ra. F. 17rb : *Manifestabit consilia cordium*, (I) Cor. IIII (4, 5). Nullus autem bene docetur [607] a magistro, maxime autem proficit inquirendo a magistro qui rudendo manifestat consilium cordis sui et eorum qui scripturas ediderunt. Sic quia *magister* noster *unus est Christus* (Mt. 23, 10), habemus nos inquirere ab eo et ipse reuelabit parabolam qui dicit (Ioh. 17, 6) : *manifestaui nomen tuum hominibus.*

Manifestabit [608] etc. Videmus in estate quod quantumcumque flores de nocte fuerint clausi et eorum capita fuerint depressa, tamen ad ortum solis cum luce apparentis capita erigunt, se aperiunt ut quantum plus possunt [609] lumen recipiant ; [ex] quo manifestatur quod interius erat et ad fructum usque perducitur, flore tamen naturaliter cadente, set supernaturale esset si flos cum fructu permaneret. Sic Maria flos uirginum, ueniente sole iustitie, aperuit consensum et impleta est eodem sole cuius fructus |17va| manifeste apparuit in Natali, flore uirginitatis remanente [610] , sic nos ad ortum huius solis debemus aperire corda et, quanto plus poterimus de lumine gratie et uirtutum recipere et petere per operis boni productionem, manentibus floribus uirtuosis, ut nos habere lumen gratie appareat manifeste. Set *angelus Sathane aliquando transfiguratur in angelum lucis*

607 docetur] doceatur P.

608 manifestabit] consilia cordium Cor. IIII add. B.

609 possunt] post P.

610 remanente] manente B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

(II Cor. 11, 4) et facit concipere opus malum sub specie boni et non cessat donec educat in manifestum per opus. Set ecce uerum lumen in quo apparet eum malum quod fuget tenebram culparum, si reuelantur ad huius lucis aduentum per confessionem. Ad hoc enim uenit sicut prophetizauit de eo Symeon, Luc. II (34) : *ecce positus est hic in ruinam*,scilicet uitiorum, *et in resurrectione multorum in Israel*, scilicet uertuosorum non omnium quia non omnes sunt israelite ponentes oculos ad illud lumen, et sequitur (Luc. 2, 35) : *ut reuelentur ex multis cordibus cogitationes* in confessionem tam laudis quam penitentie. Vide claritatem euidentie, *manifestabit* ; cape securitatem prudentie, *consilia* ; nota prioritatem amicitie, *cordium*. Gallice : il fra clere demoustrance de ceo que ayde a purveaunce que furent la ou est la racine de amour et de alyaunce.

Circa primum, nota quod uerissima res est lux quia se demonstrat sicut est, ymmo et alia manifestat, propter quod Deus lux est qui ostendet omnia in iudicio, qui etiam se ostendit in primo aduentu sicut erat. Ideo nolunt peccatores uenire ad eum ne appareant eorum opera mala, |17vb| precipue ypocrite qui non timent nisi uideri quod uere sunt. Et ideo maxima confusio fiet eis quando quod timent ostendetur. Melius esset quod modo ostenderetur, ut celatur tunc, quod est manifestandum. Sap. (6, 17) : *ostendit*. Prou. II (10, 8) : *sapiens corde*. Sicut in corporalibus, propter infectionem gustus, omne quod accipitur in cibum insipidum est, ita in spiritualibus ; set bene disposito sapiunt omnia, ita ut in aqua que insipida est saporem inueniat. Sic sapiens de diuinis inuenit saporem in omnibus, etiam in tribulationibus. Set non omnis qui cognoscit Deum sapiens est, set qui inuenit saporem in gustu scientie Dei. *In corde prudentis requiescit sapientia*, Prou. (14, 33). Sequitur : *precepta suscipiet* (Prou. 10, 8). Sapiens gerit se in omnibus secundum statum suum. Homo autem in uita presenti est in statu subiectionis, ideo debet precepta suscipere, set aliqui sunt qui libentius suscipiunt simplicem monitionem mundi, carnis uel demonis, quam preceptum Dei cui magis tenentur obedire, contra quos Prou. (6, 20-21) : *uide, fili mi, precepta patris tui et ne dimittas legem matris tue, liga ea in* digitis tuis. Artifex qui indiget pluribus regulis non potest commode alligare unam manum. Nam dum uellet per aliam agere, ista impediret. Set non indiges tu nisi una que est iustitia naturalis inserta tibi a natura, per quam tu debes declinare a malo et facere bonum, et ut hanc semper portes tecum, inseruit eam |18ra| tibi Deus in principio operum tuorum, quod est ratio. Seneca. *Stultus ceditur labiis* (Prou. 10, 8). Stans altus non uult obedire set uerbum Dei est ei gladius, scindens cor eius per impatientiam. Sic, quia scriptum est (Ps. 88, 35), *que precedunt de labiis meis non faciam irrita*, oportet quod uel scindatur per penitentiam uel scindetar a Deo ; melius est quod rescindat suam propriam uoluntatem. Sequitur (Prou. 10, 9) : *qui ambulat simpliciter ambulat confidenter.* Qui uadit per uiam plicatam non festinat, ymmo aliquando in fine diei posset plus distare a termino quam in principio. Sic peccatores aliquando uadunt ad Deum per penitentiam set replicando peccatum retrocedunt et in fine uite plus distant quam in principio, contra quod Sap. I (1) : *in simplicitate cordis querite illum* ; sequitur (Prou. 10, 9) : *ambulat confidenter*. Via est caritas, *adhuc excellentiorem uiam demonstro uobis* (I Cor. 12, 31). Qui est in medio securus est contra aliquos qui caritatem habent minimam. Isti sunt in extremo, non in medio, in modico impulsu cadant in odium quia firmi non sunt. Set *confidunt in Domino sicut mons Syon* (Ps. 124, 1). Illi autem qui ad Deum accedunt fiducialiter uadunt. *Adeamus cum fiducia ad tronum gratie eius*, Heb. IIII (16). Non exspectemus quod sedeat in trono iustitie in die iudicii. Sequitur (Prou. 10, 9) : *qui autem deprauat uias suas.* Magna

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

est nostra paruitas quia illud quod est bonum de se facimus per malam intentionem. Paruum est cor hominis et scrutabile, ideo sequitur : *manifestum erit* (I Cor. 3, 13), tunc apparebit quod per malam uiam uenit, quia non mundauit |18rb| in aqua maris huius mundi qui est status locationis, set transito hoc mari, non erit locatio possibilis ; tunc *manifesta sunt opera carnis* (Gal. 5, 19) etc.

Sermon 8

Quatrième dimanche après l'Epiphanie. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 18rb-21va. Plan : Prothème – Les enfants de Dieu appartiennent à la même famille. Certains en font partie par intérêt personnel. Ce n'est pas une nombreuse famille. Thème – Comment faire partie de la famille de Dieu. I – Nécessité de faire preuve des vertus chrétiennes. II – Nécessité de se comporter en soldat du Christ. III – Exemple pour faire partie des élus. F. 18rb : *Induite uos sicut electi Dei*, Col. 3 (12).

[Prothème] Consuetudo hominum et natura auium hoc simile habent quia sicut pulli [611] galline unius ut communiter [612] induuntur plumis similibus, sic familia unius domini ut communiter induitur ueste consimili, quod ideo premisi quia omnes filii ecclesie sunt pulli unius galline : omnes clerici, omnes filii Dei sunt de familia unius Domini. Dixi primo quod omnes filii ecclesie sunt quasi pulli unius galline. Hanc similitudinem ponit Christus in Mt. (23, 37) : *uolui congregare filios tuos quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas et noluisti*.

Propriissime loquitur hic : gallina pullos suos ad se congregat propter duo, propter cibum et propter miluum. Quando congregat propter cibum, non ponit eos sub alis et ideo sunt in periculo dum actu commedunt : quandoque uenit miluus et portat unum uel duos. Set quando congregat eos propter miluum, tunc ponit eos sub alis, ideo in tuto sunt. Secunda congregatio est securior quam sit prima et tamen pulli ad primam libentius currunt, ymmo de sub alis galline exeunt ut congregentur ad cibum. Recte sic est de filiis ecclesie sicut de pullis galline. Quidam enim congregantur ad eam propter miluum : congregantur illi qui aggregantur filiis ecclesie, fiunt canonici, curati, archidyaconi, magis propter |18va| temporale commodum, non ut defendantur contra dyabolum. Sunt aliqui tales. Probatio quod sic : uidebitis canonicos qui raro uel numquam intrabunt ecclesiam, saltem chorum non intrant, nisi quando debent lucrari peccuniam. Ex quo peccuniam lucrati sunt, statim incompleto officio chorum dimittunt. Signum manifestissimum est quod ipsi currunt ad ecclesiam solum propter cibum. Videbitis curatum qui de toto anno non curret ad gallinam, ad [613] ecclesiam suam, nisi tunc solum quando currit ibi propter cibum tempore messis. Ps. (64, 14) : *induti sunt arietes ouium et ualles habundantes frumento*

611 pulli] et add. P.

612 communiter] conuersus P.

613 ad add. in marg. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

clamabunt etenim ympnum dicent. De talibus dicit Hugolino de claustro anime [614] : « Peruersi sacerdotes terrenis inhiant, terrena sapiunt, assidui in plateis, in ecclesia rari, tardi ad inuestigandum culpam peccatoris, parati ad querendum uestigium leporis, uelociores ad congregandos canes quam ad uocandos pauperes, libentius porrigunt panem cani quam pauperi, plures seruiunt eis ad mensam quam ad missam, famulos et famulas habere uolunt, clericos habere non possunt quia nolunt. » Hii sunt quorum thalamus est ornatior ecclesia sua, mensa paratior altari, cibus calice pretiosior, equus carior missali, capa pulcrior casula, camisia delicatior alba. Ecce *quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum* (Can. 4, 1). Hic Hugo [615] : « Tales non pereunt se sub alis galline, uero dimittunt alas contemplationis |18vb| et deuotionis propter cibum, propter delectabilia uite presentis. » Et quid sequitur ? Frequentissime, dum actu commedunt, miluus dyabolus subito portat eos. Jam commune prouerbium est, quando aliquis moritur subito : mors eius, mors clericorum. Ps. (77, 30) : *adhuc esce eorum erant in ore ipsorum* usque ibi (77, 31) : *et electos Israel impediuit*. Alii congregantur ad gallinam non propter cibum set propter miluum, illi uidelicet qui mundum dimittunt et ponunt se sub alis galline dant se contemplationi, deuotioni, religioni propter miluum, hoc est ut euadant manus dyaboli. Ps. (16, 8) : *sub umbra alarum tuarum protege me a facie impiorum.* Quilibet uidet, nisi sit cecus, quod secunda congregatio est securior quam sit prima et tamen pulli ecclesie clerici libentius exponunt se miluo propter cibum quantum cibum dimittant propter miluum ! Maxima excecatio est hodie. Si enim pulli paruuli, iuuenes, adulescentuli dimittunt mundum et ponunt se sub alis galline, dant se deuotioni et contemplationi in religione propter miluum, propter dyabolum, parentes plangunt eos quasi mortuos. Ubi autem patenter uident quod dyabolus portat eos, uident eos garciones in seculo pessimos, non curant, etsi Christus assumit eos ad se, ipsi plangunt et dolent, tamen scriptum est (Ps. 64, 5) : *beatus quem elegisti et assumpsisti.* De talibus conqueritur Dominus quando dicit (Matth. 23, 37) : *uolui congregare pullos tuos* ut supra. Habeo primum quod omnes filii ecclesie sunt quasi pulli unius galline.

Dixi secundo quod omnes filii Dei omnes electi sunt de familia |19ra| unius prelati Christi. Ps. (104, 6-7) : *semen Abraham, serui eius ; filii Iacob, electi eius. Ipse Dominus Deus noster ; in uniuersa terra iudicia eius.* Vult dicere quod prelatus noster habet maximam iuridictionem, quia totus mundus subest sue iuridictioni, in uniuersa terra [observantur], iudicia eius tamen habet modicam familiam quia de familia sua sunt soli electi. *Semen Abraham, serui eius ; filii Iacob, electi eius. Multi autem sunt uocati, pauci uero electi* (Matth. 20, 16). Utinam sic haberent alii domini modicam familiam et electam, set uidetur mihi quod familia magnatum hominum optime figuratur per familiam Leuitarum. Moderni domini sunt recte *principes familiarum Leui*, Iosue 21 (1). Olim unum officium Leuitarum fuit excoriare animalia que offerebantur in sacrificium, V Pal. (II Paral. 35, 11) : *Leuite detraxerunt pelles holocaustorum*, illud est officium magnatum excoriare homines, spoliare pauperes. Iob 24 (7) : *nudos dimittunt homines indumenta tollentes* etc. Sequitur (Iob 24, 9) : *uim fecerunt depredantes pupillis et uulgum pauperem spoliauerunt*. Vix

614 Manipulus florum, Sacerdos AS (Hugo de claustro anime de duodecim abusionibus).

615 Non inueni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Parisius inuenirentur tot excoriatores in martello sicut in curia magni principis uel prelati cubicularii, et quicumque ministri per quos habetur accessus ad dominum. Breuiter, quot accessores, tot excoriatores. Unde excoriatores ita fiunt diuites et habundant ubi principes uel principales domini indigent. Utinam auerterent superiores et facerent eis iuxta uaticinum Malachie : *conflarent argentum eorum et purgarent filios* |19rb| *Leui* (Mal. 3, 3).

[Thème] Recolligo que dixi et concludo, primo quod consuetudo hominum et natura auium hoc simile habent quod sicut pulli galline unius communiter induuntur plummis similibus, sic familia unius domini induitur ueste consimili. Dico quod omnes filii ecclesie sunt quasi pulli unius galline, omnes filii Dei sunt de familia unius prelati Christi ; ex quibus potest concludi quod qui uoluerunt esse filii ecclesie et qui uolunt esse de familia Christi, de cuius familia sunt soli electi, debent indui ueste consimili. *Ergo induite uos* etc. (Col. 3, 12).In quibus uerbis apparet quod qui uolunt esse de familia Christi primo debent acquisitis uirtutibus informari, *induite uos* ; secundo debent exquisitis militibus conformari, *electi* ; tertio indigent inquisitis honoribus uel dignitatibus conformari, *electi Dei*. Electus in episcopum uel abbatem indiget confirmari per superiorem, superior autem cuius est electos confirmare in beatitudine Deus est qui secundum ethymologiam nominis dat eternam uitam suis.

[I] Circa primum sciendum quod adhuc preter similitudinem prius dictam, consuetudo quorumdam magnatum et natura quarumdam auium hoc simile habent quod sicut gallina pullis suis adhuc paruulis, quia propriis plumis carent, quasi prouidet de uestibus, tegit eos et cooperit alis suis, quando autem iam sunt in augmento promoti quia induuntur propriis plumis de retro, gallina non tegit eos alis, dimittit eos sibi ipsis. Sic aliqui prelati clericis de familia sua nondum per eos ad ecclesiastica beneficia |19va| promotos prouident, de uestibus induunt eos propriis sumptibus, set ex quo aliqui clericorum suorum sunt per eos beneficiati et promoti de cetero, non induunt eos, ymmo sic promoti cum propriis sumptibus induunt semet ipsos. Dicitur eis : *induite uos*. Spiritualiter plume, indumenta auium, sunt habitus uirtutum. Ratio est quia sicut plume in auibus sunt propter duo : propter ornatum et propter uolatum, sic uirtutes in hominibus sunt propter duo : per ornatum sue perfectionis et propter uolatum bone operationis. Virtus enim est que habentem perficit et opus eius bonum reddit. Iterum sicut plume non sunt de essentia auibus set sunt quedam superaddita uel ab extrinseco si sunt plume proprie, sic uirtutes non sunt de essentia anime set sunt quedam superaddita uel ab extrinseco si sunt uirtutes a Deo infuse, uel ab intrinseco si sunt uirtutes per actus proprios acquisite. Ergo plume extranee sunt uirtutes infuse, plume proprie sunt uirtutes per actus proprios acquisite. Dictum est autem quod nos sumus filii unius galline et de familia unius prelati. Ideo recte Christus facit nobis sicut gallina pullis et prelati ministris. Pullis paruulis qui non habent nec habere possunt alas, plumas proprias, uirtutes acquisitas, Christus prouidet de uestibus in baptismo, induit eos propriis sumptibus, ad Gal. 3 (27) : *quicumque in Christo baptizati estis Christum induistis.* Hoc fuit figuratiue monstratum [616] Zacharie prophete qui |19vb| uidit unum qui indutus erat uestibus sordidis et illi dictum est : *abstuli a te iniquitatem et indui te mutatoriis*, Zach. 4 (3, 4). Ille ergo indutus sordidis uestibus est paruulus natus, in peccato originali conceptus, in quo baptismo duplicem effectum habet, scilicet auferre iniquitatem et delere culpam et induere mutatoriis gratiis et uirtutibus

[616] monstratum] monstratu P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

infusis, Ysa. LXI (10) : *induit me uestimento salutis, et indumento iustitie circumdedit me*. Dominus induit paruulos indumento salutis cum sumptibus propriis, quia saluantur solo merito passionis Christi sine operibus ; set ex quo paruuli sunt in augmento promoti, Deus uult quod plumis propriis induant se ipsos, quod acquirant sibi uirtutes per actus proprios. Unde dicitur eis : *induite uos*, Iob (40, 5) : *circumda tibi decorem et in sublime super uirtutum erigere et pretiosis induere uestibus*, id est uirtutibus. Modo sic est quod inter pullos galline principales sunt clerici, in familia Christi principales sunt uiri ecclesiastici. Ysa. (61, 6) : *uos filii sacerdotes Domini uocabimini ministri Dei* etc. enim dicetur. Nota uerba : dicit *uocabimini* et dicetur uobis. Logici dicunt quod quedam propositiones sunt distinguende quia sunt uere de dicto et de re sunt false. Ita uidetur uelle dicere Ysaias quod sumus dicto solum sacerdotes, de re autem non. Nomen habemus set officium non intelligimus. Idem dicit Crisostomus [617] super Mt. (23, 2) tractans illud uerbum : *super cathedram Moysi*. « Multi, inquit, sacerdotes |20ra| et pauci sacerdotes, multi nomine set pauci opere. Videte ergo quomodo sedeatis *super cathedram Moysi*, nam cathedra non facit sacerdotem set sacerdos cathedram », et subdit quibusdam interpositis : « Male uiuendo et bene docendo, deinde instruis qualiter te debeas condempnare. » Adhuc dicunt quod argumenta que procedunt ex talibus premissis, que de dicto solum sunt uere, de re autem false, non habent efficaciam nec faciunt bonam consequentiam, set falsam. Premisse argumentantes conclusionem sunt prelati, presbiteri, doctores, predicatores qui ideo premittuntur et preferuntur laycis, ut arguant eos et redarguant de deffectibus suis. *Argue, obsecra, increpa* (II Tim. 4, 2). Unde [ex] hoc quod argumenta nostra non habent efficaciam nec bonam consequentiam, tota die predicamus et arguemus contra uitia et quasi nullus fructus consequitur. Certe causa est, quia premisse argumentantes sunt de dicto solum quia dicunt et non faciunt, ymmo quod uerbis predicant, moribus impugnant. Qualem inefficaciam et quam malam consequentiam habent argumenta innuit Gregorius [618] in Regula, capitulo tertio, qui dicit : « Nemo amplius in Ecclesia nocet, quam qui peruerse agens, nomen uel ordinem sanctitatis habet. Delinquentem namque hunc redarguere nemo presumit ; et in exemplum culpa uehementer extenditur, quando pro reuerentia ordinis predicator honoratur ». Quidcumque sit uerum de re uel de facto, non est dubium quod uiri ecclesiastici reputantur principales inter illos de familia Christi, iterum inter omnes de familia Christi per eum ad digni|20rb|tates et beneficia maiora promoti. Prima [Pe.] (2, 9) : *uos estis genus electum, gens sancta, populus acquisitionis ut uirtutes annuntietis* uult dicere : Vos estis de priuata familia Domini Christi *quia estis genus electum*. Iterum uos estis per Christum ad maiores dignitates promoti, *regale sacerdotium* (I Pe. 2, 9)et ideo de cetero debetis uos ipsos induere, debetis uobis per actus proprios uirtutes acquirere, *populus acquisitionis* ;et non solum hoc, ymmo debetis alios ad uirtutes induere ut uirtutes annuntietis. Set scitis quid est : si sunt homines Parysius dissuti et male induti, illi sunt clamatores per uicos qui clamant ut reparent aliorum uestes. Clamatores isti sunt uiri ecclesiastici quorum officium est clamare contra uicia et alios

617 Manipulus florum, Sacerdos AN (Crisostomus super Matthaeum homelia 25) ; Decretum Gratiani, I, dist. 40, c. 12 (E. Friedberg, 1879, p. 147).

618 Manipulus florum, Exemplum O et Sacerdos A (Gregorius in Pastorali) ; Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 2 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 134).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

inducere ad uirtutes. *Clama, ne cesses* etc. (Is. 58, 1). Quam fronte audet reparare uestem alterius, quomodo potest corrigere aliorum deffectus, ille qui est dissutus et minus bene indutus ! Sordes tergere non ualent manus que lutum tenent. Ergo si multis aliis induere alios ad uirtutes inducere, *induite uos.* Primo acquirite uobis uirtutes per actus proprios, hoc fuit primum, scilicet quod debemus acquisitis uirtutibus informari.

[II] Circa secundum nota quod quando milites uel armigeri ueniunt de nouo ad seruicium alicuius domini, quia nondum habent uestes eius, monstratur eis in una modica pecia panni color exemplar uestium quibus induitur familia domini, ut ipsi prouideant sibi de ueste simili |20va|. Sapientia in Prouerbium dicit quod illi qui sunt de familia Christi induuntur ueste pertita colore duplici. Omnes enim domestici eius uestiti sunt duplicibus. Quilibet miles Christi electus induitur ex una parte ueste candida castitatis et munditie et ex alia parte ueste purpurea passionis et tolerantie. In Can. (5, 10) : *dilectus meus candidus et rubicundus electus ex milibus*. Hac ueste pertita debent uti precipue clerici in quibus debet apparere pre aliis candor munditie et uigor constantie ; set timeo quod habitus noster exterior sit signum habitus interioris. Clerici enim non utuntur ueste pertita sicut layci et uere timeo ne minus sit in eis de candore munditie et de uigore constantie quam in laycis. Huius uestis pertice monstratur nobis exemplar in una modica pecia panni in persona Agathe uirginis. *Una est columba mea, una matris sue electa genitrici sue*, Can. 6 (8). In hac pecia panni apparet color candidus munditie uirginis et color purpureus uictorie triumphalis. Prou. 31 (25) : *fortitudo et decor indumentum eius* etc. Fortitudo sue constantie bene apparuit quando Quintianus consiliaris tradidit eam uetule que septem filias turpissimas habebat, ut per 26 dies staret cum eis, et sic per blandimenta posset eius animus emoliri quibus ipsa dicit [619] : « Verba uestra uenti sunt, promissiones uestre plumme, terrores fulmina que, quamuis illidant fundamenta, domus mee non poterit cadere ». Ergo uolentibus esse de familia Christi monstratur exemplar |20vb| uestium cuius induuntur electi. Ad hoc idem hortatur Petrus Apostolus, Phil. 3 (17), quasi loquens in persona huius uirginis : *ymitatores mei estote et obseruate eos qui ita ambulant sicut habentis formam uestram.* Istud fuit secundum quod scilicet debemus exquisitis militibus conformari. Set scitis quid est. Aliter utuntur uestibus sibi datis milites, armigeri, famuli proprii domini, aliter hystriones et communes bedelli, famuli proprii uestes sibi datas continue induunt et eas consumunt in seruicio domini et, consumpta ueste una, datur eis certis temporibus alia uestis noua. Set hystriones et bedelli communes uestes sibi datas induunt per paucos dies ad ostentationem nec consumunt eas in seruicio domini, ymmo uendunt eas alteri. Videbitis hodie hystrionem indutum ita pulcre ac si esset filius unius comitis. Cras apparebit in una ueste misera et modici ualoris. Recte sic est de electis et reprobis sicut de famulis propriis et bedellis communibus seu hystrionibus. Deus enim dat uestes suas utriusque bonis et malis. Primo dat corpus quod est indumentum anime. Iob (10, 11) : *pelle et carnibus uestisti me.* Secundo dat bona fortune que sunt quasi quedam indumenta corporis. Set electi et probi uiri qui sunt de familia Christi utuntur hiis indumentis ad consumptionem. Bona fortune consumunt in seruicio Christi, dando elemosinas pauperibus per penitentiam [620] et per martirium quod quandoque sustinent

619 Lectionnaire dominicain, s. Agathe, lectio prima et secunda, p. 191.

620 per penitentiam] penitentie P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

propter Christum. Et quid sequitur ex hoc ? Certe prima ueste |21ra| consumpta, ueste corporali et mortali, datur eis alia uestis noua scilicet immortalitatis. Prima Cor. 20 (15, 53) : *oportet corruptibile hoc induere incorruptionem et mortale hoc induere immortalitatem*. *Cum autem mortale hoc induerit in mortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptum est : absorta in uictoria*, Mt. (I Cor. 15, 54). Reprobi autem hiis uestibus utuntur ad ostentationem : gratias corporales quas habent ostendunt et bona fortune expendunt propter uanam gloriam solum. Non expendunt ea uel consumunt in seruicio Christi, set mundi et dyaboli, animas cum corporibus impingnorant et uendunt dyabolo pro misera delectatione peccati. Quid sequitur ex hoc ? Certe ipsi bedelli uel hystriones modico tempore portant uestes istas, modico tempore durant corporales gratie et diuitie. Videbitis hodie unum pulcrum, fortissimum et ditissimum, cras erit indutus ueste misera et confusibili, cras morietur et caro eius induetur putredine. Iob (7, 5) : *induta est caro mea putredine.* Anima induetur eterna maledictione. Ps. (108, 18) : *induit maledictionem sicut uestimentum et intrauit sicut aqua interiora eius, et sicut oleum in ossibus eius. Fiat ei sicut uestimentum quo operitur, et sicut zona que semper precingitur*. Nec tale est sicut nos [621] quia dicitur sicut electi. Beata Agatha uestes pulcherimas a Deo sibi datas, pulcritudinem [et] iuuentutem, consumpsit in seruicio Christi et in tantum consumpsit quod totaliter uestis sua lacerata fuit et ideo data est ei uestis alia immortalitatis. Ita dixerat ipsa Quintiano consulari [622] : « Et nisi, inquit, diligenter feceris corpus |21rb| meum a carni acces non potest anima mea in paradisum Dei cum principua intrare marti », quasi dicat : oportet uestem meam prius lacerari et bene consumi. Figurata ista per Hester *que induta est regalibus uestimentis et stetit in atriis domus regie*, Hest. 6 (5, 1). Hec est *in atriis domus Dei nostri* (Ps. 134, 2). Sic igitur in ea que in una pecia panni habemus monstratum et exemplum uestium quibus indutus familia Christi ut dicat cum apostolo : *ymitatores mei estote sicut et ego Christi*, prima (I) Cor. 16 (11, 1), illud fuit secundum quod scilicet debemus exquisitis militibus conformari.

[III] Circa tertium, sciendum quod electus ad aliquam dignitatem, puta in episcopum uel abbatem, non est bene in tuto de iure prelationis sibi acquisito, donec confertur [623] per superiorem, quia superior ex causa potest cassare electionem factam. Quando confirmatus est, tunc est in tuto quia non potest cassari eius electio. Inde est quod clerici recurrunt ad superiorem quam citius possunt ut portent suam confirmationem. Spiritualiter enim prelationes ecclesie triumphantis, Ia. 2 (5) : *nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo diuites in fide et heredes regni* set electi in hoc mundo nondum sunt confirmati, non sunt ita firmati in bono quin possit cassari eorum electio. Possunt enim peccare et sic beatitudinem amittere. Sancti autem in patria sic sunt confirmati quod electio eorum per quemquam non potest [624] cassari. *Quis accusabit aduersus electos Dei ? Deus est qui iustificat, quis est qui condempnet ?*Ro. 9 (8, 33). Igitur quia hic in tuto non sumus,

621 nos] nostrum P.

622 Non inveni.

623 confertur] conferentur P.

624 potest] possunt P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

debemus festinanter ad superiorem recurrere et |21va| nostram confirmationem ab eo instanter petere, iuxta dictum Ps. (104, 4) : *querite Dominum et confirmamini querite faciem eius semper.* Ita petebat Ps. (50, 14) : *Spiritu principali confirma cor meum Deus.* Superior prelatus ad quem spectat electos in beatitudine confirmare et confirmatos consecrare, Deus est. De confirmatione patet prima (I) Pe. 6 (5, 10) : *Deus omnis gratie qui uocauit nos in eternam gloriam.* Similiter in Christo Ihesu passos ipse perficiet et confirmabit solidabitque. 2 Mach. primo (1, 25) : Domine Deus omnium creator *fecisti patres electos et sanctificasti eos.* Velit Deus quod nos simus de numero talium electorum, quod nobis concedat.

Sermon 9

Quatrième dimanche après l'Epiphanie. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 21va-22rb. Plan : Thème – Les vêtements du chrétien. Nécessité de pratiquer la charité. I – Mesure de la charité. II – Qualité de la charité. III – Humilité et charité. F. 21va : *Super omnia caritatem habentes*, ad Col. 3 (14).

[Thème] In hac epistula spiritualiter uidetur Paulus Apostolus sollicitari et curam habere de nouiciis induendis. Parum enim ante uerba proposita dixerat : *expoliantes*, inquit, *ueterem hominem et induentes nouum qui renouatur* etc. (Col. 3, 9). Et cito post sequitur epistula dominicalis in qua, sicut apparet eam legenti, raro facit aliud nisi prouidere nouiciis suis de habitu et de spiritualibus indumentis. Unde sic incepit epistula : *induite uos sicut electi Dei* etc. (Col. 3, 12). Modo, licet secundum ueritatem habitus non faciat monachum, per habitum tamen dinoscuntur et discernuntur monachus a non monacho siue religiosus unus ab alio. Hinc est quod etsi generali uocabulo uestis quelibet posset dici habitus, quia secundum illum modum habere uno modo dicitur habere uestimentum nec determinat hoc uel illud, nihilominus spiritualis usus loquendi aliquorum religiosorum hoc habet quod illa |21vb| sola uestis apud eos uocatur habitus, que aliis supereminet et per quam ipsi ab aliis dinoscuntur. Credo quod ad minus in hyeme Minores plures tunicas habent quarum solam superiorem uocant habitum propter causam predictam. Similem modum loquendi uidetur habere Apostolus in epistula supra. Ipse enim tamen primo prouidet nouiciis suis de inferioribus seu interioribus indumentis. *Induite uos sicut electi Dei*. Omnia, sicut uidetis, generali nomine utuntur. Habitis acquisitis, considerans tamen ista indumenta esse communia nec per ea posse [625] distingui religiosos a non religiosis, fideles scilicet christianos ab aliis, cum uterque ea habebant, neutrum eorum proprie uocauit habitum, set tantum indumentum. *Induite uos* inquitetc. Ultimo in uerbo Thetis prouidet eis de superiori ueste quam ideo proprie uocat habitum, quia per eam ueri religiosi fideles filii Dei ab aliis dinoscuntur. Iste est habitus caritatis, de qua dicit Io. prima canonica (I Ioh. 3, 1) : *uidete qualem caritatem,* qualem habitum *dedit nobis Deus ut filii Dei nominemur et simus.* Exemplum uel figuram huius uidetur Apostolus habuisse in illa parabola, Mt. 22 (11), ubi quia ab habitu Dei nominamur habentes. Illi qui sine *ueste nupciali* uenerat, ac si pertransisset ordinem sine habitu, dictum est

[625] posse] possunt P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

(Matth. 22, 12) : *amice, quomodo huc intrasti, non habens uestem nupcialem.* Volens ergo Apostolus nouicios suos admitti ad ordinem et pati repulsam, postquam prouidit eis de inferioribus et communibus indumentis, ultimo |22ra| dat eis proprium et superiorem habitum dicens (Col. 3, 14) : *super omnia caritatem habentes.* Ubi tria tanguntur de caritate per quam uestis aliqua uel aliqui habitus solet aliis superponi. Quandoque enim hoc est ratione quantitatis : pars est maior uel latior et illud quod uilitas in capis ; quandoque ratione materie, quia carior uel pretiosior, etsi obicitur, obseruetur ; tertio ratione figure, quia scilicet est ipsi induto humilior et communior, ratio, quia capa non est habitus. Est ergo habitus caritatis inter alios maioris uel latioris continentie, *super omnia*, carioris uel pretiosioris materie, *caritatem*, humilioris seu conformioris detentie. Propter hoc ab ea maxime denominantur habentes ut uidebitur.

[I] Quantum ad primum, quante latitudinis sit habitus iste innuit Apostolus, prima ad Cor. 13 (7) : Caritas, inquit, *omnia suffert, omnia credit, omnia sperat,* et paucis interpositis : *nunc manet fides, spes, caritas, tria hec maior* autem *horum est caritas* (I Cor. 13, 13). Ad litteram tante latitudinis est habitus caritatis quod ab aliquibus positus non haberet terminum in augmento, ita quod hoc bene figuratur per illam tunicam Saluatoris de qua dicitur in Io. (19, 23) quod *erat tunica inconsutilis desuper contexta per totum*, que tamen in morte eius diuisa non fuit, cum diuidentur alia uestimenta ; tamen, quia de ea narrant alique hystorie quod ad mensuram corporis eius crescebat, optime signat caritatem que non est uis diuisiua set uis unitiua, quia per mensuram augmenti conatus *caritas uestra magis ac magis habundet*, Phil. primo (9).

[II] Secundo solet uestis aliqua uel |22rb| habitus superponi, quia carioris uel pretiosioris materie [est], quod ideo fuit ut per pretiosiorem uestem occultetur deffectus uel macula, si qua sit in corpore uel in inferioribus indumentis. Et ecce caritas pretiosissime materie est que Dominum habet pro principali obero et ideo de ea dicitur in Prou. (10, 12) quod *uniuersa delicta operit caritas*. Propter hoc Petrus, prima canonica (I Petr. 4, 8) : *supra autem omnia caritatem habentes*,quia *caritas operit multitudinem peccatorum* (I Pe. 4, 8).

[III] Tertio habitus caritatis inter alios est humilioris detentie. Tanto uestis est humilior uestito, quanto est sibi conformior et magis configurata, et ecce caritas non solum conformat set transformat amantem in amatum, et ista est causa quare ab ea maxime denominantur habentes. Bene enim fides est de non uiso, spes de non habito, set de caritate dicit Gregorius [626] in omeliis quod « qui Deum tota mente desiderat, profecto iam habet quod amat ». Et beatus Augustinus [627] dicit quod « ille habet quicquid patet et quicquid latet in diuinis sermonibus, qui caritatem seruat in moribus ». Ex qua auctoritate Augustini apparet quod Apostolus, prouidens suis nouiciis de habitu caritatis, non solum dedit eis spiritualem uestitum, set cum hoc sufficientem uictum ; set quicquid patet et quicquid latet in diuinis sermonibus, iste est cibus anime, iuxta illud (Matth. 4, 4) : *non in solo pane uiuet homo* etc. Bonus prelatus est iste qui sic prouidet subditis suis et ideo dicere potest cum eo illud ad Thym. (I Tim. 6, 8) : *habentes alimenta*,scilicet uerba Sacre

[626] Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri II, II, 30, 1 (PL 76, 1220C).

[627] Augustinus Hipponensis, Sermones, 350, 2 (PL 39, 1534).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Scripture, *et quibus tegamur*, scilicet habitum caritatis, *hiis contenti sumus.*

Sermon 10

Premier dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 22rb-25ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 52va-54vb ; Toulouse, Bibl. mun. 338, f. 136rb-140vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 180rv. Plan : Prothème – Rôle du prédicateur qui délivre la parole de Dieu comparée au pain. Thème – Le diable est dangereux. Le péché est comparé à une pierre. Quel remède contre cette situation ? I – La force du pain qui restaure. Le pêcheur affamé manque : - du pain qui purifie (contrition) - du pain qui fortifie (confession) - du pain qui engraisse (satisfaction). F. 22rb : *Lapides isti panes fiant* |22va| in Mt. (4, 3). *Est puer unus hic qui habet quinque panes ordeaceos* (Ioh. 6, 9).

[Prothème] Propter deffectum frumenti fit panis ordeaceus. Unde uidemus [quod] ubi parum est frumenti et multum de ordeo, fit panis mixtus ab utroque ut per amixtionem frumenti panis fiat melior. Panis necessarium nutrimentum anime est uerbum Dei : *non in solo pane* etc. (Mt. 4, 4). Qui istum panem debet ministrare populo est predicator proponens uerbum Dei. Et ideo predicatori impositum est in Ezechiele quod numquam faciat panem pure ordeaceum quin sit ibi aliquid de frumento. *Sume*, inquit, *tibi frumentum et ordeum et facies tibi panes* (Ez. 4, 9). Tamen [628] predicator dat panem pure ordeaceum quando uerbum Dei proponit, non inuocato prius adiutorio illius qui comparat se grano frumenti dicens : *nisi granum* etc. Verbum enim Dei in ore hominis est panis pure ordeaceus, quia, sicut medulla grani ordeacei exterius inuoluitur rudi cortice et grossa, sic substantia et sententia uerbi Dei in ore hominis rudi cortice inuoluitur, quia de spiritualibus nescit homo loqui nisi inuoluta [629] [sint] sub similitudine rerum sensibilium. Iob (38, 2) : *quis est iste qui inuoluens sententias sermonibus imperitis.* Ergo uerbum Dei in ore predicatoris non est sufficiens pabulum anime sine mixtione frumenti. In signum huius legitur in Io. (6, 9) de *quinque panes ordeacios* qui tante multitudini sufficere non poterant sine amixtione frumenti, hoc est uirtute illius qui se comparat grano frumenti, sic multiplicati sunt quod [630] cuilibet sufficit, et cum hoc apostoli ministrantes colligerunt |22vb| *12 cophinos fragmentorum* (Mt. 14, 20). Pro isto ergo frumento recurramus ad horreum, scilicet matrem gratie cuius uenter fuit horreum in quo granum istud fuit repositum.

[Thème] *Lapides isti panes fiant* (Matth. 4, 3). Summum remedium contra uenenum est tyriaca, cum tamen ipsa facta sit de ueneno uel ad minus de serpente. Serpens uenenosus est iste de quo in Apo. (12, 9) : *draco magnus et serpens antiquus qui* est *dyabolus et Sathan*.Et bene antiquus : quando enim primum uenenum suum fudit in matris nostre temptatione, assumpsit sibi corpus serpentis. Serpens tamen [significat] caput

628 tamen] tunc P.

629 inuoluta] inuolute P.

630 quod] que P, quid B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

mulieris uel faciem ubi notat Gregorius [631] quod ex tunc inceperunt esse capita uenenosa mulierum quando caput mulieris fuit super corpus serpentis [632] . Serpens iste uenenum suum tunc totum non effudit, quia hodie recitat euangelium quomodo ad Saluatorem nostrum in deserto esurientem accessit, uolens eum temptare dicens : *si filius Dei es* etc. (Matth. 4, 3). De hoc uerbo uenenoso et uenenose dicto fecit nobis tyriacam summum et singulare remedium contra peccati uenenum. Cum in euangelio recitat quod Dominus famescebat in deserto, non dicitur quod magna sit fames in terra quacumque deserta ubi uictualia portantur aliunde, set quando terra sic est deserta de se quod non gignit nisi lapides nec uictualia possunt aliunde portari, nullum remedium apparet contra talem famem nisi lapides commedantur, quod fieri non potest nisi ex |23ra| lapidibus panes fiant. Recte talem famem facit peccatum in terra ubi habitat, scilicet in anima peccatorum. Primo enim terra illa generat lapides, Ecci. II (Eccle. 21, 11) : *uia peccantium complanata lapidibus.* Peccata enim lapides sunt quia nihil pedem affectus [633] anime ledit nisi peccatum, *qui peccauerit in me ledet animam suam*, Prou. 9 (8, 36), ymmo corpus hominis in statu innocentie nihil potuisset ledere, nisi anima prius fuisset lesa per peccatum. Ecci. I (Eccle. 32, 25) : *in uia ruine non eas et non offendes in lapides.* Iterum peccatum facit animam de se ita desertam quod nec de se fructum facit nec uictualia possunt sibi aliunde portari. Opus enim bonum a se uidetur ab alio factum, non est sibi meritorium. Peccatum ergo magnam famem posuit in anima. Gen. 49 (47, 13) : *in toto orbe panis deerat et oppresserat fames terram maximam Egypti.* Contra ergo talem famem nullum apparet remedium nisi quod peccatores lapides commedunt, ruminando scilicet peccata que lapides sunt in corde per contritionem, et masticando ore per confessionem, et tunc uirtute diuina *lapides panes fiunt*. Hec est peccata que animam ledebant, ipsam nutriunt et inpinguant. Habemus ergo declaratum quod solum et summum remedium contra uenenum peccati est tyriaca, quam euangelium facit de uerbo uenenosi serpentis dicens : *lapides isti panes fiant.* Ista tyriaca possumus uti tripliciter : per modum tritici, et habemus alimentum confortatiuum uigoris, *panes* ; |23rb| per modum unguenti, et habemus medicamentum mitigatiuum doloris, *lapides*, ledens pedem, per modum electuarii uel sirupi, et habemus purgamentum mundificatiuum humoris : hoc notatur in pronomine demonstratiuo quod meram substantiam signat, *isti* [634] .

[I] Circa primum nota quod homo non potest facere magnam uiam in modico tempore sine magno labore. Unde talis rediens domum indiget magna recreatione. Indiget enim cibo bene nutritiuo per quam uirtus pristina possit recuperari. Peccator ponens pedem affectionis in uia peccati facit in modico tempore magnam uiam, quia transit distanciam infinitam que est inter Deum et creaturam de corde peccatoris exeunte domum consciencie, unde potest dici illud Prou. a (7, 19) : *non est uir in domo sua abiit uia longissima.* Via ergo peccati sine magno labore transiri non potest. *Lassati sumus in uia*

631 Non inueni.

632 serpentis] mulieris exp. B.

633 affectus] affectionem P.

634 isti] illi B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

iniquitatis et perditionis ambulauimus uias difficiles, Sap. 6 (5, 7). Peccator ergo rediens ad domum consciencie indiget bene cibo confortatiuo uigoris, iste est panis. Ps. (103, 15) : *panis cor hominis confirmat.* Propter hoc Saluator noster in Luca docet nos qualem cibum debeamus dare cordi nostro reuertenti de uia peccati ad domum consciencie, dicens (Luc. 11, 5-6) : *commoda mihi tres panes quoniam amicus meus uenit de uia ad me.* Amicus est cor nostrum. Magnum signum amicitie est quando homo condolet aduersitati alterius et congaudet prosperitati. Sic cor |23va| condolet lesioni cuiuslibet membri et congaudet delectationi. Item signum est amicitie quod, aliis membris quiescentibus et dormientibus, pro salute aliorum cor uigilat et laborat. Unde in Can. (5, 2) : *ego dormio et cor meum uigilat*. Iste ergo tamquam uerus amicus est diligendus et custodiendus. *Omni custodia, serua cor tuum, quia ex ipso uita procedit*, dicit Sap. (Prou. 4, 23). Vie sunt bona fortune ; ratio est quia preter uias cetera bona temporalia sunt aliquibus apropriata, set uie sicut omnibus sunt communes quia omnes indifferenter tamquam boni quam mali in eis uadunt. Talis est differentia inter bona gratiseet bona fortune, quia bona gratis gratiam facientis solum sunt appropriata bonis, et mali nihil habent bona gratie gratis data, Spiritus Sanctus dedit singulis prout uult. *Diuisiones gratiarum* etc. (I Cor. 12, 4). Set bona fortune omnibus sunt communia et frequenter plus malis quam bonis. Per istam uiam incedit cor quando in bonis fortune ponit pedem affectionis. Sicut enim ueraciter dicitur quod corpus ubique uadit ubi ipsum portant pedes sui, ita de corde, ubi ipsum portat affectio. *Ubi enim est thesaurus tuus ibi est et cor tuum* (Matth. 6, 21). Quando ergo amicus iste reuertitur ad domum consciencie de uia peccati, indiget triplici pane contra tria discrimina que de uia ista reportat. De uia enim, si sit sordida, redit homo sordidus et immundus, idcirco indiget pane purificante ; si sit longa redit fessus, et indiget pane fructificante ; si sit uia sterilis, redit macillenter et famelicus, indiget pane impinguante, quia uia peccati longa sit |23vb| et homo inde rediens est fessus. Supra est declaratum quod sit immunda, et homo sordidus ab ea redeat ; sic apparet argentum inter illa bona fortune esse desideratissimum et mundissimum. Hanc mirabilem conditionem habet quod si inuoluatur in panno lineo et mundo, panus ille cicatricem magnam contrahit et indiget locatione. Idem facit argentum in consciencia diuitis, unde *denigrata est super carbones facies eorum* in Tren. (4, 8). Talis ergo immunda [635] bene indiget locatione uel pane mundificante. Quod autem amicus iste a uia peccati redeat famelicus et macer, sic patet homo esuriens qui dormiendo sompniat se comedere, credit habere panem in manu et sompniando super hoc delectatur, in nullo tamen satiatur. Unde quando expergefactus est, inuenit manum uacuam et uentrem [636] et se famelicum sicut prius ; sic diuites credentes se satiari bonis temporalibus, que tamen in nullo satiant set magis prouocant appetitum, quasi sompniantes delectantur set, cum in hora mortis expergefiunt, manum uacuam bonis temporalibus inueniunt. Ps. (75, 6) : *dormierunt sompnium suum* etc. Item animam uacuam bonis spiritualibus, Ysa. 29 (8) : *sompniat esuriens, et commedit, cum autem expergefactus, fuerit uacua est anima eius*. Redit ergo amicus famelicus et macillentus de hac uia.

Circa [637] primum istorum indiget pane mundificante. Iste est panis contritionis qui

635 immunda] munda P.

636 uentrem] mentem P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

debet esse piscis cum aqua calida lacrime deuotionis. |24ra| *Cibabis nos pane lacrimarum*, Ps. (79, 6). Quod iste panis purificet patet : medicus habens infirmum in cura sua, ad cuius purgationem uirtus nature non sufficit, dat sibi medicinam et, ne infirmus eam abhorreat quia de uili materia facta est, inuoluit eam nebula pane, scilicet subtili, alias si eam mundam et sine pane reciperet [638] , forte cor propter abhominationem creparet. Morbus peccati talis est quod quilibet potest eum incurrere per se, set uirtute propria resurgere non potest nisi adiutorio medici, scilicet Spiritus Sancti, cui attribuitur iustificatio. Iste ergo accipiens peccatorem in cura primo dat sibi medicinam de uili et horribili materia factam, quia uilitatem et errorem peccati reducit ad memoriam peccatorum. Ne tamen ista medicina tantam abhominationem causet, quia cor peccatoris crepet per desperationem, sicut de Iuda legitur quod *suspensus crepuit* melius(Act. 1, 18), inuoluit eam pane, hoc est uirtute spei, ita quod in contritione sunt duo, scilicet displicentia peccati et spes uenie consequende. Est ergo contritio panis purificans, iste est *panes propositionis* qui dicitur in Can. I (Mt. 12, 4), panis sacrificans proposita nostra. Iterum panis iste debet coqui in igne uel furno caritatis. Non enim est perfecta contritio que solum prouenit ex timore, nisi ueniat principaliter ex amore. Qui enim expectaret coquere [639] panem in clibano usque ad horam prandii non haberet eum paratum ad tempus. Hora prandii uel cene est finis uite qua inuitamur ad prandium bonorum. Modo ille qui |24rb| differt panem contritionis coquere usque ad illam horam, timendum est quod non habeat sufficientem contritionem. Unde si aliqui tunc uideant[ur] contriti, uerissimum quod illa contritio ueniat ex timore et quod panis iste non sit contritus igne caritatis ; set aliquibus ex gratia spirituali Deus panem hunc prebuerit, iuxta illud Ps. (Sap. 16, 20) : *panem de celo prestitisti eis*. Iste ergo panis contritionis debet esse pistus aqua lacrimose compunctionis et coctus igne caritatis, iuxta illud Ecci. (39, 31) : *initium neccessarie rei uitae hominis aqua, ignis et panis.*

Secundus panis, scilicet fortificans, est panis confessionis coctus in clibano ueritatis ; inter alia mentem confirmat : *panis cor hominis confirmat*, Ps. (103, 15). Numquam potest ita bene sumi experimentum de fortitudine sicut quando multos aduersarios inpungnantes ipsum set contra omnes potest preualere. Veritas inter alia plures habet aduersarios nam quilibet eam impugnat. Unde uidemus hodie quod zelatores ueritatis ab omnibus odiuntur et mendaces et adulatores diliguntur. *Suauis est homini panis mendacii*, dicit Sap. (Prou. 20, 17). Item fortem aduersarium habet, quia principalis est dyabolus. *Quia mendax est et pater eius* (Ioh. 8, 44) quia igitur unumquodque uincitur a suo contrario, numquam est dyabolus perfecte uictus, quantumcumque commedit homo panem contritionis, nisi uerificat eum ueritate confessionis. Iste est ergo panis fortificans ad dyabolum perfecte uincendum. Figura de Helya qui obdormiuit subtus umbram iuniperi (III Reg. 19, 6) : *et ecce ad caput eius subcinericius panis et* |24va| *uas aque*, usque ibi (19, 7) : *et ambulauit in fortitudine cibi illius XL diebus et XL noctibus usque ad montem Dei Oreb*. Helyas dormiens signat peccatorem quem Dominus aliquando per angelum, scilicet predicatorem uel bonum prepositum [640] , excitat a peccato et ecce inuenit panem

637 circa] contra P.

638 reciperet] recipiet P.

639 coquere] nutrire P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

subcineritiuum et uas aque, id est panem contritionis et aquam deuotionis. Iste tamen perfecte de peccato non surgit set iterum faciliter obdormit, nisi secundo comedat panem confessionis, et tunc perfecte surgit. Quod autem *in fortitudine cibi illius ambulat XL diebus et XL noctibus usque ad montem Dei Oreb* significat quod qui istum duplicem panem comedit in fortitudine eius post Quadragesimam istam in Pascha secure potest ad montem Dei, ad locum ita altum sicut est altare Dei ascendere, alias nullo modo.

Tertius panis est impinguans, scilicet panis satisfactionis, quod sic patet. Contrarie complexiones requirunt contrarios cibos et contraria tempora. Unde cibus conueniens uni complexioni est contrarius alteri. Unde alius est in estate pinguis, in hyeme macillentus, alius e contrario. Contrarie complexiones sunt anima et corpus, quia desiderium spiritus contrariatur concupiciencia carnis et e contrario. *Caro concupiscit* etc. (Gal. 5, 17). Et ideo cibus ille qui bonus est ad corpus impinguandum, tollit gratiamque est crassitudo mentis, unde gratia quasi crassa [641] temporum [est] talis contritio. Propter impinguationem corporis multi crassitudinem gratie perdiderunt set ecce tempus aptum pro crassitudine anime recuperanda. *Ecce nunc tempus acceptabile* etc. (II Cor. 6, 2). Panis ergo |24vb| penitentie qui est corporis attenuatus est ille quo uti debemus hoc tempore pro anima impinguanda, iste est *panis frugum terre uberimus et pinguis* (Is. 30, 23) et in Gen. (49, 20) : *Aser pinguis panis eius*, Aser interpretatur uidens uigilias [642] . Iste panis debet esse coctus in clibano humilitatis, quod sic patet. Panis malus in uentre si retineret propriam quantitatem quod illud momentum penitentie quod homo facit et reputat magnum et uult ab aliis magnum reputari, illud bene facit cor inflammare per superbiam et uanam gloriam et crepare frequenter per impatienciam set animam impinguare non potest, nisi uirtute humilitatis diuinatur et quasi in nichilum redigatur nec facta sua reputando nec uolendo quod ab aliis reputentur. *Superbis enim Deus resistit humilibus* etc. (Iac. 4, 6). De hoc pane potest intelligi illud Leuit. (2, 4) : *sacrificium coctum in clibano panis absque fermento.* Fermentum facit pastam inflare et facit panem pungitiuum aliquantulum [643] et istud fermentum est ypocrisis. Iuxta illud (Luc. 12, 1) : abstinete uos *a fermento Phariseorum que est ypocrisis.* Que si admisceatur cum pane penitentie facit animam inflare per superbiam et cum hoc reddit hominem ita pungitiuum quod omnes alios uult mordere, accusare et facta eorum iudicare. Debet ergo panis penitentie quem Deo sacrificamus esse sine fermento ypocrisis, quod fit quando coquitur in clibano humilitatis. Figura de hoc in Ex. (12, 39) ubi legitur quod filii Israel quando egressi sunt |25ra| Egyptum ut irent ad terram promissionis, *fecerunt sibi subcinericios panes azimos*. Hoc est illi qui egrediuntur Egyptum, tenebras peccatorum, uolentes per desertum penitentie ad terram promissionis uenire, debent istum panem comedere sine fermento ypocrisis coctum in clibano humilitatis, ut perueniant [644] ad terram promissionis. Unde *qui humiliatus*

640 prepositum] propositum P, B.

641 crassa] grassa B.

642 Non inveni.

643 pungitiuum aliquantulum] aliquantulum pungitiuum B.

644 perueniant] perueniat P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

fuerit erit in gloria (Iac. 22, 29). Ad quam nos perducat.

Sermon 11

Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 25ra-28rb ; Toulouse, Bibl. mun. 338, f. 122va-128va. Bibliographie : édition par Vincent Serverat en appendice à son article : « *Trouver chaussure à son pied.* Un passage anti-lullien dans un sermon de Guillaume de Sauqueville », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 62, 1995, p. 443-469. Plan : Thème – Le cuir de la chaussure s'adapte à la taille du pied. - Comparaison avec les bénéfices ecclésiastiques - Comparaison avec les vertus théologales. Division I – La charité est la plus importantes des vertus : - Elle est indispensable et permet de mesurer les mérites. - Elle incite à la modestie. II – La charité est durable. III – Elle assure un lien indéfectible avec le Christ. F. 25ra : *Maior horum est caritas* (1 Cor. 13, 13).

[Thème] Quamuis dicat uulgare prouerbium : « Iuxta talem formam, tale calciamentum », nihilominus tamen sotulares nimis stricti uel parui, ut maiores fiant et pedem non ledant, poni solent in forma maiori. Forma enim maior sotulare dilatat corium et facit calceum augmentari. Reducamus hoc ad mores primo, ad propositum nostrum secundo.

Ad mores primo quidem per calciamenta ad tuitionem pedum inuenta, facta de corio animalium mortuorum, intelligo beneficia ecclesiastica seu redditus clericorum. Bona ecclesiastica, unde sunt ? Suntne de corio animalium uiuorum ? Vere non, set de corio mortuorum. Quia enim caritas *non querit que sua sunt*, I Cor 13 (5), ideo olim principes, barones, domini temporales, qui mortui sunt, de caritate nimia excoriabant se ipsos, spoliabant se redditibus suis ut calciarent pedes ecclesie nudos, pauperes ministros Christi, ut essent *calciati pedes in preparatione euangelii pacis*, Eph. (6, 15). De corio mortuorum, precipue de corio illius nobilissimi principis Constantini imperatoris, calciata est |25rb| Ecclesia ita pulcre ut uidetis, Can. 2 (7, 1) : *quam pulcri sunt gressus tui in calciamentis filia principis*. Calciamenta ista non sunt de corio uiuorum : domini temporales qui nunc uiuunt, non excoriant se propter Ecclesiam, ymmo e contrario ipsi excoriant et spoliant eam. Tot decime, tot collecte, tot exactiones sunt hodie quod, si negocium diu procederet sicut incipit, Ecclesia Dei in breui poterit dici *domus discalciati*. Deut. 26 (25, 10) : *uocabitur nomen Israel domus discalciati.* Timeo quod in breui uerificetur uaticinium Ysaie dicentis (3, 12) : *populum meum exactores spoliauerunt et mulieres dominate sunt eius*, sequitur (Is. 3, 18-19) : *in die illa auferet Dominus ornamenta calciamentorum eius et torques et monilia et armillas et mitras.* Notate uerba : duas causas innuit Ysaias quare Ecclesia Dei adhuc posset dici *domus discalciati*.

Primo quia *populum meum exactores spoliauerunt*, propter scilicet exactiones que modo fiunt. Et uere credo quod iusto Dei iudicio permittitur illud quod Ecclesia sic discalcietur. Frustra enim permittetur habere calceos qui semper dimitteret pedes suos nudos. Pedes nudi ad quorum usum ordinantur calciamenta sunt pauperes Christi, propter quorum sustentationem data sunt beneficia ecclesiastica. Bernardus [645] : « Bona

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ecclesiarum patrimonia sunt pauperum. » Hec autem calciamenta, que deberent consumi in usu pedum, consumuntur in pompis et superfluitatibus, in acquirendo fauores diuitum. Bernardus [646] : « O uanitas uanitatum set non uanior quam insanior ! Ecclesia in pauperibus |25va| eget et suos parietes auro induit et suos pauperes nudos deserit. De sumptibus egenorum seruitur oculis diuitum. » Si ergo non debet permitti habere calceos qui semper dimittit pedes suos nudos, non est mirum si Deus permittit ut uiri ecclesiastici quod priuentur calceis qui tota die uident pauperes Christi nudos et non induunt nec inuitant, Iohannes prima canonica tertio (3, 17) : *qui habuerit substantiam huius mundi et uiderit fratrem suum neccesse habere, quomodo caritas Dei manet in illo.* Propter deffectum caritatis qui est in ecclesia, permittit Deus ut quod non habet Christus tollat fiscus. Ideo dicebat propheta (Is. 3, 12) : *populum meum* etc.

Secundam causam innuit cum dicit : *et mulieres dominate sunt eius.* Scitis uos qui erant illi quorum nomen uocabatur in Israel *domus discalciati* ? Ad litteram, illi quos mulieres discalciabant, quorum calciamenta mulieres tollebant [647] . Quando ergo ueniet dies illa quod bona clericorum, que sunt calciamenta pauperum, mulieres tollent, meretrices expendent, tunc ecclesia Dei erit ueraciter *domus discalciati*. Ideo dicit Ysa. (3, 18) : *in die illa auferet Dominus ornamenta calciamentorum* etc. Habemus ergo calciamenta, beneficia ecclesiastica, forme sunt persone ecclesiastice. Clerici enim debent esse laycis forme et exemplaria bene uiuendi. Prima Pe. 9 (5, 3) : *non ut possidentes in dominis set formae* etc., et prima Thym. 4 (12) : *exemplum esto fidelium in uerbo, in conuersatione, in fide et castitate*. Talem formam exhibebat Apostolus qui dicebat |25vb| 2 Thess. 3 (9) : *ut nosmet ipsos formam daremus nobis ad ymitandum nos*. 2 Phil. 3 (17) : *ymitatores mei estote, obseruate eos qui ita ambulant sicut habetis formam nostram.* Sic habemus calciamentum et formam, beneficium ecclesiasticum et personam. Hoc certe deberet habere locum uulgare prouerbium : « Iuxta talem formam, tale calciamentum », quia beneficia ecclesiastica deberent distribui secundum mensuram ualoris personarum, ut semper melior persona haberet melius et maius beneficium. Propter hoc fuit primitus inuenta illa distributio formarum romana de forma pauperum et aliis formis, [ut] fieret iuxta formam calciamentum, ut beneficia distribuerentur secundum merita personarum. Videamus si sit bene iuxta formam calciamentum quando uni uiro litterato, prouecto, morigenato, uix confertur unum miserum beneficium et tamen hoc est ualde iniustum. Non est facere « iuxta talem formam, tale calciamentum ». Hoc sit dictum ad mores primo.

Ad propositum, calciamenta sunt pedum indumenta. Duo autem pedes anime, quibus ipsa pergit et tendit in Deum, sunt intellectus et affectus. De hiis pedibus debet intelligi uerbum allegatum : *calciati pedes in preparatione euangelii pacis* (Eph. 6, 15). Sicut enim pedibus debilibus non sufficit quod sint induti corio proprio, set indigent sotularibus factis de corio fortiori, de corio alieno, sic pedibus anime debilibus in uia ad tenendum in Deum

645 Ps.-Augustinus Belgicus, Sermones ad fratres in eremo commorantes, 21 (PL 40, 1269).

646 Manipulus florum, Ecclesia M (Bernardus in apologico) ; Bernardus Clareuallensis, Apologia in Guillelmum abbatem, XII, 28 (SBO, III, p. 105).

647 tollebant] tollerabant P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

perfecte non sufficit quod sint induti corio proprio, id est uirtutibus acquisitis per actus suos proprios, |26ra| set indigent indui sotularibus : *quousque induamini* [648] *uirtute ex alto* (Luc. 24, 49). Duo autem sotulares, quibus duo pedes anime induuntur, due uirtutes sunt supernaturales, fides scilicet et spes : fides que calciat et induit pedem intellectus, spes que calciat pedem affectus. Ex. XI (12, 11) : *calciamenta habebitis in pedibus*. Modo sicut postea diffuse ostendam, sotulares isti, [si] nimis parui essent, nimium arctarent nisi ponerentur in forma maiori. Forma autem sotularium est caritas, forma uirtutum, ideo solet dici quod fides sine caritate est fides informis.

[Division] Hic ergo defecit uulgare prouerbium « iuxta talem formam, tale calciamentum », quia caritas, forma uirtutum, maior est inter eas, dicente apostolo (I Cor. 13, 13) : *maior horum est caritas*. Ubi apparet quod caritas pre aliis uirtutibus habet quantitatem excessiuam capacioris mensure, *maior horum* ; entitatem duratiuam stabilioris [649] nature, *est* ; potestatem unitiuam perfectionis iuncture, *caritas*. Est enim caritas uis unitiua que coniungit amantem amato ut sint anima una et cor unum in duo.

[I] De primo uero dictum est quod necessitas ponendi sotulares in mensura uel in forma maiori est ut maiores fiant et pedes non ledant. Hac duplici de causa oportet caritatem formaque uirtutum esse maiorem earum. Primo quidem etc. Fides, spes, quecumque uirtutes alie modicum uel nihil prosunt sine caritate. In epistula hodierna (I Cor. 13, 2-3) : *si habuero prophetiam et nouerim misteria omnia et omnem scientiam, et si habuero omnem fidem* |26rb| *ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nichil sum. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nichil mihi prodest*. Breuiter uult dicere quod actus quarumcumque uirtutum sine caritate meritorii non sunt. Huius ratio est : alique sunt merces que communiter non uenduntur nisi cum pondere, et in uenditione seu et emptione talium, non attenditur ad quantitatem dimensionum set ad quantitatem ponderis tantum modo. Beatus Augustinus [650] loquitur in persona Christi tamquam in persona mercatoris merces uenales habentis : « Venale habeo. Quid,domine ? Regnum celorum quo emitur ? Paupertate regnum, labore requies, dolore gaudium, ignorantia gloria, morte uita. » Mercator iste merces suas non uendit nec nostras recipit nisi cum pondere. Pondus autem cum quo Dominus mensurat merces, hoc est merita nostra, est caritas. « Pondus meum, amor meus »,dicit Augustinus [651] . Unde sine isto pondere, sine caritate, nulla opera nostra acceptantur a Deo nec sunt digna merito uite eterne, et sustinere martirium sine caritate non est meritorium. « Vide quantum bonum est caritas. Si ita martirium fecerimus [652] , ut nostras uelimus ab omnibus reliquias uenerari, et

[648] induamini] induimini P.

[649] stabilioris] subtilioris P.

[650] cf. Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, ps. 93, par. 24 (E. Dekkers et J. Fraipont, SL 39, 1956, p. 1325).

[651] Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

[652] fecerimus] facerimus P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

opinionem uulgi sectantes, intrepidi sanguinem fuderimus, et si substantiam nostram usque ad mendicitatem propriam dederimus, huic operi non tam premium quam pena debetur, et perfidie sunt tormenta magis quam corona uictorie [653] . » In mercatione que currit inter Deum et nos non attenditur ad quantitatem dimen|26va|sionum, numerositatem operum, set ad quantitatem ponderis solum. Augustinus [654] , de Laude caritatis : « Non numerositas operum, non diuturnitas temporum, set maior caritas meliorque uoluntas auget meritum. » Apostoli sunt maximi meriti apud Deum, et tamen dicit Hieronymus in epistula ad Paulum [655] : « Apostoli tantum nauem et rethia reliquerunt : uidua duo era mittit in gazophilacium et prefertur diuitiis. » Rationem assignat Gregorius [656] , in omelia 6, quod « in hac re affectum potius debemus pensare quam censum. » Vere si attenderetur ad quantitatem dimensionum, numquam emeremus paupertate regnum. Quantitas dimensionis est quantitas que occupat locum, unde maiores dimensiones maiorem occupant locum. Iterum quantitas dimensionum non compatitur aliam quantitatem secum. Spiritualiter quantitas dimensionum que non compatitur aliam quantitatem secum est cupiditas diuitiarum que non compatitur caritatem secum, dicente Augustino [657] : « Radix omnium bonorum est caritas et radix omnium malorum cupiditas. Et simul ambe esse non possunt quia, nisi una radicitus expulsa fuerit, alia plantari non potest. » Figuratum fuit hoc Deut. 6 (25, 13) ubi dicitur : *non habebis in sacculo diuersa pondera maius et minus pondus.* In sacculo anime sunt caritas et cupiditas, dicente Augustino [658] : « Ubi est magna caritas, nulla cupiditas. » Dicit ergo *Non habebis in sacculo* etc. quia in sacculo anime magna caritas non stat simul cum cupiditate. Iterum quantitas dimensiua que occupat locum, et maior maiorem, est cu|26vb|piditas diuitiarum in mundo sicut maioribus et ditioribus mundo dat maiorem locum. Quod dicit Cato [659] : « Maiori cede », hodie intelligitur de ditiore. Et quamuis in foro mundi attendatur sic ad quantitatem dimensionum, in celo tamen fit oppositum quia pauperiores et humiliores sunt in celo maiores. In Mt. (18, 1), petebant discipuli a Christo : *quis putas maior est in regno celorum*, aduocans Ihesus paruulum dixit (Matth. 18, 4) : *q uicumque humiliauerit se sicut paruulus iste hic maior est in regno celorum.* Iuxta quod dicit Crisostomus [660] : « Quicumque desiderat primatum celestem sequatur humilitatem terrestrem. Non enim qui maior est in honore ille maior est in celo, set qui iustior ille maior ». Figura ad hoc in Gen. (43, 33) quod cum fratres Ioseph

653 Manipulus florum, Caritas K (Hieronymus super epistolam ad Galatas et est 1.4.1 uide) ; Hieronymus, Commentarium in epistolam ad Galatas, III, 5 (PL 26, 410B).

654 Manipulus florum, Caritas D (Augustinus de Laude caritatis).

655 Hieronymus, Epistulae, 53, 11 (I. Hilberg, CSEL 54, 1996, p. 465).

656 Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri II, I, 5, 2 (PL 76, 1093B).

657 Manipulus florum, Caritas B (Augustinus homelia 7 super Johannem) ; Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, ps. 90, sermo 1, par. 8 (ed. O. Dekkers et J. Fraipont, SL 39, 1966, p. 1260).

658 Non inveni.

659 Ps.-Cato, Disticha Catonis, 10 (A. Baehrens, Poetae latini minores, Teubner, 1881, vol. 3, p. 215).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

discumberent *coram eo, primogenitus iuxta primogenita sua et iunior iuxta etatem suam. Datis partibus singulis maior pars uenit Beniamin ita quod uere partibus excederet*. Beniamin interpretatur filius uirtutis [661] , et significat illum qui, per uirtutem caritatis, factus est re et nomine filius Dei. Prima Io. 6 (3, 1) : *uidete qualem caritatem dedit nobis Deus ut filii Dei nominemur et simus.* Fratres Ioseph recumbentes coram eo sunt recumbentes beati cum Christo in regno celorum, iuxta illud (Luc. 9, 14) : *facite illos discumbere* et *transiens ministrabit illis* (Luc. 12, 37). Quod ergo *datis partibus singulis maior pars uenit Beniamin* qui erat minimus inter omnes, hoc figuratiue designat quod Deus in remuneratione bonorum non attenditur ad quantitatem dimensionum, quia ille qui |27ra| est minor per ueram humilitatem et uoluntariam paupertatem, iste est maioris ponderis apud Deum et in quinque partibus alios excedit, scilicet in beatitudine anime et in quatuor dotibus corporis. Et sic patet primum.

Ostendo secundo quod sine caritate pedes anime nimis arctarentur. Primo quidem fides multum arctat pedem intellectus. Ideo dicuntur articuli fidei, quia arctant intelligentiam ad credendum ea que non uidentur consona rationi. Augustinus [662] : « Quid est fides ? Credere quod non uides. » Set specialiter pes inflatus plus arctatur, plures molestias patitur infra calceum strictum quam pes non inflatus, et in tantum quod propter inflaturam oportet rumpere uel ex toto deponere sotularem. Illa autem que inflat pedem intellectus est sciencia. *Sciencia inflat, caritas edificat* (I Cor. 8, 1). Unde Bernardus [663] : « Cibus indigestus corpus corrumpit, inflatum et ydropitum reddit. Si digestus fuerit, nutrit. Sic sciencia stomacho anime ingesta, si non fuerit igne caritatis decocta, malos humores generat. » Numquid homo qui habet pedem nimis inflatum sciencia philosophica plures molestias patitur, plus dubitat circa fidem quam una simplex uetula ? Una paupercula uetula minus dubitat in fide quandoque et melius credit quam unus magister in theologia. Dictum est illi : *mulier, magna est fides tua*, Mt. 16 (15, 28). Petro qui interpretatur agnoscens, dictum est (Matth. 14, 31) : *modice fidei quare dubitasti ?* Unde quidam moriens dixit : Utinam credidissem sicut mater mea credidit ! Aliqui propter nimiam inflaturam, propter nimiam superbiam, totaliter cal|27rb|ceum deposuerunt, apostatauerunt et turpiter errauerunt, et tamen, quod nimis est absurdum, dicta talium frequentius allegantur in scola theologie quam dicta sanctorum. Alii habentes pedem inflatum destruunt calceum quia, presumentes aliqui de sciencia sua et de ingenio naturali, nituntur scientifice demonstrare ea que sunt materie fidei, quod non est fidem astruere set destruere, dicente Gregorio [664] : « Diuina operatio si ratione comprehenditur, non est admirabilis ; nec fides habet meritum, cui humana ratio prebet experimentum. »

660 Manipulus florum, Honor K (Crisostomus super Mattheum) ; ps.-Iohannes Crisostomus, Opus imperfectum. In euangelium Matthaei, 25 (PG 56, 830).

661 Hieronymus, Epistulae, 66, 4 (I. Hilberg, CSEL 54, 1996, p. 651).

662 Manipulus florum, Fides G (Augustinus super Johannem) ; Augustinus Hipponensis, In Iohannis euangelium tractatus, XL, 9 (R. Willems, SL 39, 1954, p. 355).

663 Manipulus florum, Caritas T (Bernardus super illud : Sciencia inflat, caritas edificat) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones super Cantica Canticorum, III, 4 (SBO, II, p. 6).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Secundus calceus ledit aliqualiter suum pedem quia *spes qui differtur affligit animam*, Prou. 13 (12), et precipue pedem inflatum. Sicut enim pedem intellectus inflat sciencia, sic pedem affectus inflat malicia. Hec inflatura quandoque est tanta quod hominem facit calceum deponere, facit hominem desperare de salute sua et dicere : *maior est iniquitas mea quam ut ueniam merear*, Gen. 4 (13). *Non habent futurorum spem mali*,Prou. 24 (20). Ambo igitur sotulares nimis arcant pedes, set caritas inflaturam tollit, dilatat ambos sotulares, tollit quidem inflaturam sciencie, dicente Augustino [665] de doctrina christiana : « Amate scienciam set anteponite caritatem. Sciencia si sola sit, inflat. Caritas uero que edificat non permittit scienciam inflari », tollit insuper inflaturam malicie, dicente Augustino [666] : « Omnia sacramenta habere et malus esse potest. Caritatem autem habere et malus esse non potest. » Iterum utrumque calceum adeo dilatat quod secundum apostolum : *caritas omnia credit, omnia sperat*,|27va| I Cor. 12 (13, 7). Ipsa ergo bene habet quantitatem excessiuam ut dicatur de ea *prior in donis, maior in imperio*, Gen. (49, 3). *Prior in donis* : inter dona uel uirtutes infusas a Deo.

[II] De secundo principali nota : quod fit non est ratio huius quod est, quia futuri est uia ad esse. Et ideo quamdiu res est futuri non debet dici simpliciter esse. Vita autem presens non est nisi quedam futuri, quedam uia. Ps. (108, 8) : *fiant dies eius pauci. Hec uia ambulate in ea* etc. (Is. 30, 21). Ita cito preterit presens uita que de nulla re que duret solum tempore presentis uite debet dici simpliciter esse set magis fuisse. Apo. III (17, 11) : *bestia* quam uidisti *fuit et non est*. Bestia est uita corporalis, in qua homo assimilatur bestiis. Hec bestia non est, set fuit, quia *mille anni ante hoc tempus tamquam dies hesterna que preterit* (Ps. 89, 4). Cum ergo fides et spes sint habitus ipsius uie, *ambulamus enim per fidem*, 2 Cor. 9 (5, 7), de nulla earum debet dici simpliciter est. Ideo dicit Apostolus loquens de eis : *cum uenerit quod perfectum euacuabitur* etc. prima Cor. 13 (10). Set quia *caritas numquam excidit* ibidem, ipsa uere et proprie est, ut dicatur de habitu caritatis illud, 2 (I) Cor. primo (1, 19) : *non fuit in illo "est" et "non est" set "est" in illo est.* Et uidetur mihi quod est recte de caritate respectu aliarum uirtutum, sicut de hoc uerbo ‘est’ respectu aliorum uerborum. Hoc uerbum ‘est’ supplet uicem cuiuslibet uerbi cum participio alterius : percutit, percutiens est ; patitur, patiens est. Sic caritas supplet uicem cuiuslibet uirtutis et habens caritatem participat omnem uirtutem, I Cor. 13 (4) : *caritas patiens est, benigna est. Non emu*|27vb|*latur, non agit perperam* [667] etc. que sequuntur. Idem dicit Augustinus [668] , de Laude caritatis : « Caritas in aduersitatibus tollerat, in prosperitatibus temperat ; in duris passionibus fortis est, in bonis operibus

664 Manipulus florum, Fides O (Gregorius hom. 26 super euangelium) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 26, 1 (PL 76, 1197C).

665 Manipulus florum, Caritas E (Augustinus de doctrina christiana) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 354, 6 (PL 39, 1566).

666 Manipulus florum, Caritas C (Augustinus de Laude caritatis) ; Augustinus Hipponensis, In Iohannis epistulam ad Parthos tractatus, VII, 6 (PL 35, 2032).

667 perperam] properam P.

668 Manipulus florum, Caritas A (Augustinus de Laude caritatis) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 350, 3 (PL 39, 1534).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

preclara [669] est, in temporalibus ditissima, in hospitalitate latissima, inter bonos fratres letissima, inter falsos patientissima. » Sequitur : *quid dicam de caritate ? Si linguis hominum loquar et angelorum, caritatem autem non habuero nichil sum* (I Cor. 13, 1-2). Sola ergo caritas uere et proprie est ut dicam de habitu caritatis illud Iob (9, 24) : *si illud non est quis ergo est*.

[III] De tertio principali, nota quod iunctura perfectissima que disiungi non potest est iunctura uinculi matrimonialis, dicente Christo : *quod Deus coniunxit homo non separet*, Mt. X (19, 6). Vinculum sponsalium, respectu matrimonii, est uinculum imperfectum. Spiritualiter autem anima desponsatur Christo anulo fidei : *sponsabo te mihi in fide*, Osee (2, 20), unde uinculum imperfectum. Set uinculum matrimoniale quo anima iungitur Christo perfecte est uinculum caritatis. Col. 3 (14) : *super omnia caritatem habentes que est* rei perfecte. Caritas ita perfecte iungit animam Christo quod *Deus caritas est et qui manet in caritate in Deo manet et Deus in eo* (I Ioh. 4, 16). Comparatur autem caritas uinculo matrimoniali pro tanto quod matrimonium nondum consumatum solui potest per mortem ciuilem, alio modo non. Mors ciuilis est mors peccati per quam homo excluditur a caritate Dei. Per solum peccatum soluitur copula caritatis inter animam et Christum. *Iniquitates enim* |28ra| *uestre deuiserunt inter uos et Deum uestrum*, Ysa. 69 (59, 2). Quod alio modo non soluatur patet Ro. X (8, 35) : *quis nos separabit a caritate Christi tribulatio* etc. Sequitur (Rom. 8, 38) : *certus sum quod neque mors neque uita etc.*, poterit nos separare a caritate Dei. Dicit *neque mors* quia hoc preest [670] spirituale matrimonium super carnale, quia illud in morte soluitur, istud in morte perficitur. *Maiorem enim caritatem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (Io. 15, 13). Iterum illud conseruatur per corporis coniunctionem, istud conseruatur per corporis dissolutionem. Ideo dicebat Apostolus (Phil. 1, 23) : cupio *dissolui et esse cum Christo* etc., quia quamuis sponsa naturaliter diligat parentes suos et domum parentum, amore tamen sponsi tarde est sibi quod ueniat dies nuptiarum in qua transfertur ad domum et thalamum sponsi sui et dimittit domum parentum. Spiritualiter si sponsa Christi est anima fidelis, domus parentum suorum est domus corporis, *domus lutea que terrenum habet fundamentum*, Iob (4, 19). Ideo sanctus ille Iob describens parentelam suam dicit sic (Iob 17, 14) : *putredini dixi : Pater meus, mater mea, et soror mea* etc. Modo constat quod corpus humanum est domus putredinis et domus uermium. Ex hiis enim que exeunt de domo corporis potest sciri qui sunt illi qui morantur ibi : per singula ostia, per singulos meatus non nisi uermes, putredines, sudores, fetores. Hugo [671] , de Claustro anime : « Nichil aliud est caro, cum qua nobis tanta so|28rb|cietas, nisi spuma [672] caro factum fragili decore uestitum. Set quid erit quando erit cadauer miserum et putridum et cibus uermium ? Si diligenter consideres quid per os et nares et ceteros meatus corporis egreditur, numquam uilius sterquilinium uidisti. » Si ergo dicit Iob (25, 6) quod *putredo et uermes sunt parentes nostri,* cum caro

669 preclara] preclaris P.

670 preest] preter P.

671 Manipulus florum, Caro siue corpus S (Hugo de claustro anime libro 1 capitulo 1).

672 spuma] sperma P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

nostra sit domus putredinis et domus uermium, patet quod anima, quamdiu manet in carne, moratur in domo parentum. Et quamuis anima naturaliter diligat corpus suum, tamen amore sponsi tarde est sibi quod dimittat corpus suum. Unde caritas facit hoc quod cupiat *dissolui et esse cum Christo*. II Cor. V (14-15) : *caritas Christi urget nos estimantes hoc quoniam si unus mortuus est omnes mortui sunt ut qui uiuunt iam non sibi uiuunt*. Notate uerba : dicit Philosophus [673] quod « anima est quo uiuimus. » Ergo ubi est anima ibi est uita, licet, secundum Augustinum [674] , « anima uerius sit ubi amat quam ubi animat. » Ergo anima, que Christum ex caritate amat, uerius uiuit Christo quam uiuat sibi ipsi uel corpori proprio. *Viuo ego iam non ego, uiuit uere Christus in me* (Gal. 2, 20). Illam uitam cum Christo nobis concedat qui sine fine etc.

Sermon 12

Deuxième dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 28rb-29rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 13rb-vb. F. 28rb : *Miserere mei, Domine fili Dauid*, Mt. 15 (22). Facias de persuasione subsequentis [675] sermonis [676] *Osanna filio Dauid* [677] . Posito etiam introitu sermonis illius [678] , applica ad Christum qui est uerus heres regni Francorum inunctus et coronatus etc. In quibus uerbis mulier ista in persona anime peccatricis |28va| dicit sic : Domine, repose et recorde envers moy toun corage, *miserere mei*, fere le doys par resoun de lignage, *quia filius Dauid*, qui in sua misericordia consecutus est sedem regni, et pur resoun de ceo que jeo t'ey fet homage, quia recognosco te dominum, *Domine* inquit.

De primo potes dicere quod habes in introitu sermonis [679] *Jhesu fili Dauid miserere mei*.

De secundo nota quod filius dicitur quia fit ut ille, unde filius qui non ymitatur conditiones patris dicitur degenerare. Modo magis est honorabile puero quod sit similis patri quam quod sit similis matri. De illo enim qui patri assimilatur, presumitur quod sit legitime natus ; quando autem in nullo est similis patri, presumitur quod sit bastardus. Spiritualiter pater noster Deus est. *Unum patrem habemus Deum*, Jo. VIII (41). Mater

673 Aristote, De anima, II, 2, 2 (Aristotelis opera, III, 1831, p. 215).

674 Cf. Manipulus florum, Amor AO (Bernardus de Precepto et dispensatione) ; Bernardus Clareuallensis, De praecepto et dispensatione liber, 20 (PL 182, 892D).

675 subsequentis] precedentis B.

676 Sermon 37.

677 Osanna – Dauid om. B.

678 illius] et add. P, B.

679 Sermon 14.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

omnium nostrum de cuius utero omnes egredimur, in cuius gremio nutrimur, terra est. De hac matre dicit Sap. Ecci. XL (1) : *occupatio magna creata est hominibus et* onus [680] *graue super filios Adam a die exitus de uentre matris eorum usque in diem sepulture in matrem omnium*. Mater ista multos filios habet qui optime assimilantur sibi et pessime patri.

Conditiones terre sunt iste. Terra tenacior est quam cetera elementa. Terra plus habundat [681] in materia quia tantum est de materia in pugillo terre quantum in X aque, in C aeris et in tantum ignis. Terra multiplicat semen quod recipit in tantum quod de uno grano facit XX. Set propter multiplicationem ista terra multotiens scinditur et aratur et finaliter, |28vb| quando est plena fructibus, cum falce nudatur omnis [682] et totaliter spoliatur. Multi sunt similes terre in conditionibus istis, uidelicet homines tenaces et auari quorum unus habet tantum de materia quantum sufficeret ad sustentationem X uel C uel M hominum [683] . Totum studium suum est multiplicare pecunias, facere de uno denario X, de XX solis XX liberas ; in multiplicando sic pecunias arantur, scinduntur, patiuntur multas molestias. Quando multa congregauerunt, uenit princeps et mittit falcem in messem, facit unam talliam uel extorquet unam grauem emendam. Violenter aufertur ab eis quod nolunt dare pauperibus gratis et si princeps non ponit falcem in uita, in morte ponuntur ibi tot falces quod ipsi nudi uel cum uno lintheo intrant sepulcrum, ex una parte metunt executores, ex alia heredes, ex alia debitores, breuiter nichil portant secum de omnibus que secum congregauerunt. *Diues cum dormierit nichil secum afferet* (Job 27, 19). Forte dices : Domine, ista est causa quare nolo dare pauperibus quia rex frequenter talliat me. Tot molestias habeo quod uix possum michi sufficere. Nichil est. Saluator in euangelio copulauit duos socios qui non separantur libenter unus ab alio. *Date inquit et dabitur uobis* (Luc. 6, 38). Vere si tu libenter dares pro Deo, Deus daret tibi satis set quia non uis dare, ideo permittit Deus quod illud quod habes aufertur a te. Unde Leo papa [684] : « Non timeamus |29ra| inter opera misericordie terrenarum diminutionem facultatum. Numquam enim efficacia miserendi deserit, in quo misericordia ipsa non deficit. » Exemplum in illa paupercula uidua de Sarepta que primo fecit Helye de farina sua subcinericium panem pro se et filio suo fecit postea et ex tunc : *ydria farine non* defecit *et lechitus olei non* est minutus etc., IIII (3) Reg. (17, 14). Reuera oleum diuine misericordie non deficit illi qui misericorditer pauperibus tribuit. Patet ergo quod illi de quibus dixi sunt similes matri : homines tenaces et immisericordes [685] non sunt similes patri quia Deus est *pater misericordiarum et Deus totius consolationis*, II Cor. Primo (3). Et ideo reputantur bastardi quia non assimilantur patri. *Si filii Abrahe estis, opera Abrahe facite*, Jo. VIII (39). Ibidem

680 onus] honus B.

681 habundat] habundet P.

682 omnis] eis P, B.

683 hominum] talium P.

684 Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, 42 (A. Chavasse, SL 138A, 1973, p. 241). efficacia] officia P ; deserit] deserunt P.

685 immisericordes] set add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dicentibus Judeis : *nos ex fornicatione non sumus nati. Unum patrem habemus Deum* (Jo. 8, 41). Statim Christus respondit : *si Deus pater uester esset* cognoscetis *utique me* (Jo. 8, 42). Supple in pauperibus meis. Sequitur (8, 44) : *uos ex patre dyabolo estis* etc. Ergo si non uultis degenerare, si uultis esse *filii patris uestri qui in celis est*, Mt. V (45), *estote misericordes sicut et pater uester misericors est*, Luc. VI (36). Hoc est quod allegat ista mulier. Filius Dauid es qui misericors fuit, misericordiam negare non debes. Ps. (131, 1) : *memento Domine Dauid et omnis mansuetudinis eius*. Hoc fuit secundum. Fere le doys par resoun de lignage. Dicebatur tertio : et par resoun de ceo que jeo t'ey fet homage, *Domine*. De hoc homa|29rb|gio queras in fine illius sermonis [686] *Saluatorem exspectamus* etc. Quere concordancias. Ultima autem concordancia poterit esse : *Dominus pars hereditatis mee et calicis mee, tu es qui restitues hereditatem meam mihi* (Ps. 15, 5). Ad quam nos perducat.

Sermon 13

Deuxième dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 29rb-32rb. Plan : Thème – L'attribution des bénéfices ecclésiastiques. Les bénéfices de l'Eglise militante sont vacants : a. de fait b. de droit. Division – Modalités de l'attribution des bénéfices. I – Obligation de se conformer à la volonté suprême. II – Quelles sont les lois auxquelles il faut obéir ? F. 29rb : *Hec est uoluntas Dei sanctificatio uestra*, prima Thess. 4 (3).

[Thème] Summus pontifex uult et ordinat in decretalibus suis quod qui de nouo susciperit curam animarum ordinetur in sacris infra tempus certum. Simile autem statutum ego inuenio in decretalibus legis antique in secundo Paral. 29 (5) : *audite me Leuite et sanctificamini mundate domum Domini auferte omnem immundiciam de sanctuario*. Leuite dicitur quasi leuans aliorum uitam, domus autem uel sanctuarium est anima cuiuslibet sancti uiri. *Templum Dei sanctum est quod estis uos* (I Cor. 3, 17). Leuite ergo leuantes uitam aliorum quibus committitur mundare sanctuarium sunt illi qui suscipiunt curam animarum, istis dicitur *sanctificamini* quia tales, ut dixi, debent ordinari in sacris. Hoc ideo premisi quia secundum Apostolum summus *pontifex Christus est assistens futurorum bonorum*, ad Heb. (9, 11). Unde dicitur *futurorum bonorum*. Hoc enim habet summus pontifex super pontifices inferiores quod illi solum conferunt prebendas uacantes ; ipse autem confert prebendas et non uacantes. Ideo sunt in diuersis ecclesiis tot canonici exspectantes. Michi autem uidetur quod beneficia triumphantis ecclesie non sunt uacantia, set beneficia militantis ecclesie uacant de facto et de iure.

[a] De|29va|claro utrumque, primo quod uacant de facto. Vacante enim de facto sede episcopali, secundum iura, fructus et obuentiones episcopatus recipi debent in manu sequestri, ita quod ille qui redditus recipit fructus non percipit pro se ipso set seruat episcopo futuro, de quo ignoratur quis et qualis sit fructus. Manus sequestrata est manus auara que totum ponit in sequestro ; in hac manu recipiuntur hodie bona fortune que sunt beneficia militantis ecclesie. Ps. (25, 10) : *in quorum manibus iniquitates sunt dextera*

[686] Sermon 30.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

eorum etc. Miser autem auarus sic bona fortune colligit quod fructus non percipit pro se ipso. Auarus enim numquam implebitur peccunia et qui amat diuitias fructum non capiet ex eis. Ad litteram auarus non audet sibi benefacere de suo et reseruat totum futuro ignoto. Ps. (38, 7) : *thesaurizat et ignoratur cui congreget ea*. Seneca [687] : « Quanta dementia est heredi suo res procurare et sibi omnia negare. Magna hereditas ex amico inimicum facit : tanto plus enim gaudebit tua morte, quanto plus accepit. » Si hoc est dementie in uno layco qui thesaurizat filio proprio, eximie dementie est in uiro ecclesiastico. Ecces. 4 (Eccle. 4, 8) : *unus est et secundum non habet. Non filium, non fratrem et tamen laborare non cessat nec satiatur oculi eius diuitiis non recogitat, dicens cui laboro et fraudo animam in bonis*. Si ergo episcopatus uacat de facto cuius fructus seruantur futuro ignoto, patet quod beneficia militantis ecclesie uacant |29vb| de facto ut dicatur de prebenda militantis ecclesie illud (Mt. 12, 44) : *inuenit eam uacantem scopis mundatam et ornatam*. Ille qui successit diuiti auaro inuenit domum suam optime munitam et inuenit eam uacantem, hoc est futuro ignoto seruatam.

[b] Dixi secundo quod beneficia huius ecclesie uacant de iure. Hoc patet sic : beneficium tunc de iure uacat quando ille qui ius habebat in eo uoluntarie resignat. Beneficia ista de iure sunt bonorum, unde in Ecclesiastico (Eccle. 39, 30) : *bona bonis creata sunt ab initio* et postquam enumerauit bona diuersa subdit (Eccle. 39, 32) : *hec omnia sanctis sunt bona*. Verum est quod de facto mali occupant ea. Ps. (72, 12) : *ecce ipsi peccatores habundantes in seculo optinuerunt diuitias*. Modo sancti uiri quorum sunt ista de iure resignant uoluntarie, dicentes cum Petro (Mt. 19, 27) : *ecce nos relinquimus omnia et secuti sumus te*, et hoc est ualde necesse, cum dicat Christus (Luc. 14, 33) : *omnis ex uobis qui non renuntiauerit omnibus que possidet non potest meus esse discipulus*, unde hoc quod qui renuntiauerit etc. Causa est : unus et idem non potest deseruire duabus ecclesiis multum distantibus, ideo ubi beneficia [sunt] utriusque ecclesie deberet [688] habere residentiam [689] et seruicium personale. Qui uult beneficium in una tenere oportet beneficio alterius resignare. Modo beneficia militantis et triumphantis ecclesie utraque debent [habere] beneficium personale: de beneficiis triumphantis ecclesie, non est dubium quod oportet ea deseruire, oportet mereri uitam eternam qui uult eam habere (Luc. 1, 74-75) : *seruiamus ei in sanctitate et iustitia* etc. Iterum de beneficiis militantis ecclesie patet quod qui uult |30ra| habere bona fortune oportet mundo seruire, oportet adulari, mentiri, ficte humiliari, subesse multis laboribus et multiplici seruituti, quod fuit figuratum in Genesi (29-30) ubi Jacob non solum seruauit pro Rachel, que interpretatur uisio [690] et significat ecclesiam triumphantem, « cuius uisio tota merces [691] » uerum etc. quod seruiuit primo pro Lya laboriosa [692], que significat ecclesiam militantem

687 Seneca, Epistulae ad Lucilium, 123, 11 (F. Préchac, Paris : Belles Lettres, 1964, p. 94).

688 deberet] debetur P.

689 residentiam] residentia P.

690 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 70.

691 Cf. Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, 90, 2, 13 (E. Dekkers et J. Fraipont, SL 39, 1956).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

in qua homo nascitur ad laborem. Modo iste due ecclesie ita sunt remote quod idem non potest seruire utrique. Mt. VI (24) : *non potestis Deo seruire et Mammone*. Unde Jeronimus [693] : « Audiat hoc auarus, audiat hoc qui censetur uocabulo christiano non posse simul diuitiis Christo[que] seruire. » Et tamen non dicit : qui habet diuitias, set : qui seruit diuitiis. Qui diuitiarum seruus est, diuitias custodit ut seruus. Qui autem seruitutis excussit iugum, distribuit eas ut Dominus. Quia ergo idem non potest utrique ecclesie deseruire, ideo sancti uiri uoluntarie resignant omnibus bonis fortune, et quia illi quorum sunt de iure uoluntarie resignant, ideo dixi quod de iure uacant. Non sic est de beneficiis ecclesie triumphantis. Illa siquidem de iure sunt pauperum. Luc. VI (20) : *beati pauperes* spiritu *quoniam uestrum est regnum Dei*. Mt. V (3) : *beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum*. Jeronimus [694] exponit : « *[Beati] pauperes spiritu* qui propter Spiritum Sanctum uoluntate sunt pauperes. » Dicit enim Basilius [695] : « Non omnis quem paupertas premit beatus est set qui Christi preceptum mundanis pretulit operibus. » Plures enim sunt in substantia pauperes, auarissimi uero secundum affectum, |30rb| quos non saluat paupertas set affectus dampnat. Nichil enim inuoluntariorum beatificabile est eo quod omnis uirtus libero designatur arbitrio. Modo licet Christus pro se et suis pauperibus renuntiauerit expresse prebendis ecclesie militantis, dicens in Jo. (18, 36) : *regnum meum non est de hoc mundo*, bonis tamen glorie numquam resignauit. Ymmo dicit (Is. 42, 8) : *gloriam meam alteri non dabo*, alteri id est peccatori, qui est alienus a Deo. Ecce quod illa prebenda celestis non uacat de iure nec de facto, ex quo statim concludo quod summus pontifex Deus est quia ipse solus dat prebendas illas non uacantes quarum sumus canonici exspectantes. *Filii sanctorum sumus et uitam illam exspectamus quam Deus daturus est* (Tob. 2, 18). Summus iste pontifex uult et ordinat quod qui de nouo suscipit curam animarum ordinetur in sacris infra certum tempus. Tempore preterito multi susceperunt curam corporum et in tantum curauerunt de corpore quod curam anime neglexerunt, cum tamen dicat Apostolus ad Co. (Rom. 13, 14) : *curam carnis ne feceritis in desideriis*. Bene dicit *in desideriis*. Medicus enim si concederet infirmo quicquid desiderat, quicquid delectat, eius appetitus [696] cito interficeret eum. Corpus humanum multipliciter est infirmum. *Spiritus autem promptus est, caro autem infirma* (Mt. 26, 41). Et ideo quicumque concedit corpori quicquid desiderat, qui concedit carni delicias quas effrenate appetit, corpus et animam simul interficit. *Si secundum carnem uixeritis moriemini* (Rom. 8, 13). |30va| Modo nos qui per totum tempus usque nunc egimus curam corporum. Prima Pe. 4 (3) : *sufficit preteritum tempus ad uoluntatem gentium consummandam qui ambulant in desideriis, luxuriis* etc. Nos, inquam, de nouo hic in principio suscepimus curam animarum, dicente Gregorio [697] in collecta : « Hoc sollempne ieiunium, quod animis corporibus que curandis salubriter institutum est etc. » Et Petrus

692 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 68.

693 Hieronymus, Commentarii in euangelium Matthaei, I (D. Hurst et M. Adriaen, SL 77, 1977, p. 39).

694 Hieronymus, Commentarii in euangelium Matthaei, I (D. Hurst et M. Adriaen, SL 77, 1977, p. 24).

695 non inueni.

696 appetitus] appetitum P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Rauennas [698] : « Quoniam, inquit, uernum ieiunium et bellorum spiritalium tempus cernimus aduenisse, sic milites Christi uirtutum precedamus ad campum. Dedimus corpori integrum annum. [Dies paucos domus anime.] Impendimus nobis tempora, tempus deputemus auctori, uiuamus Deo paululum, seculo qui uiuimus totum. » Hec cura animarum, que fit per ieiunium Quadragesimum, requirit hominem sanctificatum, dicit enim Maximus [699] in quodam sermone, exponens illud Joel (1, 14) : *sanctificate ieiunium* : « Quid aliud est sanctificare ieiunium nisi sancta uelle, iusta facere, iniqua uitare ? Jeiunium sanctificat, cuius iustitia pretiosum uilescit, qui flammas iracundie restringit, qui oculos ab aspectu turpi auertit, qui coiunctorum iacula telo patientie repercussus dispergit, qui ligantium tumultus prudentioris sermonis arce compescit, qui insurgentium uanarum cogitationum spinas uelut quidam sui peccatoris arator excident. » Iterum autem cura animarum requirit hominem ordinatum in sacris infra certum tempus, quia infra Pascha debet se quilibet prepare et ordinare ad digne et sancte recipiendum illud sacramentum in quo continetur sanctus sanctorum ; Leui.|30vb| 24 (20, 7) : *sanctificamini et estote sancti quia ego sanctus sum Dominus Deus uester*, et Ecc. 2^{o} (Eccli. 2, 20) : *qui timent Dominum preparabunt corda sua et in conspectu illius sanctificabunt* etc. Figura ad hoc Aggei 2^{o} (13) ubi dicitur : *si tulerit homo carnem sanctificatam in ora uestimenti sui numquid sanctificabitur ?* Corpus nostrum non est aliud quam quoddam anime uestimentum. Caro sanctificata est caro Christi in sacramento altaris. Ergo qui *tulerit carnem sanctificatam in ora uestimenti*, hoc est qui recipit corpus Christi in sacramento ore corporali, numquid sanctificabitur, numquid plus debet in mente sanctificari ? *Populo quoque dices sanctificamini cras comedetis carnes*, Num. 14 (11, 18).

[Division] Resumo que dixi ubique et concludo. Dixi primo et declaraui quod summus pontifex Deus est. Dixi secundo quod summus pontifex uult et ordinat quod nos qui hoc tempore suscepimus curam animarum ordinemur in sacramentis infra Pascha. Hoc est quod dicunt uerba proposita. *Hec est uoluntas Dei* etc. Ubi Apostolus duo facit. Nam primo indicat et palam explicat mandatum prelati. *Hec est uoluntas Dei*. Nos Deo dedicat dum procul abdicat reatum peccati, *sanctificatio nostra*, ita quod mandato prelati tenemur parere, *hec est uoluntas Dei*. Reatu peccati iubemur carere, *sanctificatio nostra*.

[I] De primo nota quod in religione nostra preter suppremum prelatum quem uocamus magistrum ordinis, cui tenemur omnes obedire in hiis que pertinent ad regulam et statuta religionis nostre, preter, inquam, illum qui est unus, tamen quelibet domus uel conuentus habet unum priorem et subpriorem eius uicarium. Regulariter |31ra| autem, hoc est uerum quod ubi leges et monitiones inferioris prelati contradicunt legibus suppremi magistri uel regula quam sumus professi, non tenemur nec debemus obedire sibi sed potius superiori. Spiritualiter religio christiana quam professi sumus : *religio* sancta *et immaculata apud Deum et Patrem* (Jac. 1, 27), hoc est [700] unum suppremum prelatum et magnum, *magister*

[697] Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, 78 (A. Chavasse, SL 138A, 1973, p. 494).

[698] Petrus Chrysologus, Collectio sermonum, XII, 1 (A. Olivar, SL 24, 1975, p. 76).

[699] Maximus Taurinensis, Homiliae, 37, de jejunio Quadragesime (PL 57, 307A-308A).

[700] est] hoc add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

uester unus est Christus (Mt. 23, 10), cuius mandato tenemur omnes parere. Gen. 1 (50, 19) : *non Dei possumus* resiccere *uoluntati*. Set preter istum quot sunt domus particulares, hoc est quot partes singulares, tot sunt priores et tot subpriores. Prior qui presidet in domo anime est uoluntas seu appetitus intellectiuus, subprior ei subiectus est appetitus sensitiuus. Bernardus [701] : « Voluntas est motus rationalis et sensui presidens, appetitui. Habet sane, quo se uoluerit, rationem semper commitem [702] et quodammodo pedissecam : non quod semper ex ratione, set quod numquam absque ratione moueatur, ita ut multa fiant per ipsam contra ipsam, hoc est per eius quasi misterium, contra eius consilium siue iudicium. Est uero data ratio uoluntati ut instruat eam, non destruat. » Modo leges utriusque scilicet uoluntatis et sensualitatis frequenter repugnant legibus superioris prelati et regule religionis. Regula ista est ratio recta cui repugnant in multis leges subprioris id est sensualitatis, dicente Apostolo (Rom. 7, 23) : *uideo aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis mee* etc. Et ideo in talibus non est obediendum sensualitati, quod tamen fecerunt multi |31rb| temporibus retroactis ante Quadragesimam scilicet in quorum persona dicit Apostolus, Eph. 2^{o} (3) : *nos omnes aliquando conuersati sumus in desiderium carnis et cogitationem et eramus natura filii ire* etc. Set ad hoc ordinatur tempus Quadragesimale ut subprior iste capituletur et castigetur per opera penitentie. Unde Leo [703] papa : « In hoc mortali corpore ex quatuor elementis subsistimus, et per uoluptates eiusdem corporis preceptis dominicis contrahimus que per decalogum sunt accepta. Quia ergo per carnis desideria mandata Decalogi contempsimus, iustum est ut tandem carnem quaterdecies affligamus. » Iterum leges prioris, id est appetitus, intellectui non semper concordant set frequenter deuiant a regula recte rationis et mandati prelati superioris, et hoc fit quando prior nimis fauet subpriori, uoluntas scilicet sensualitati, et ideo non [704] tunc obediendum est priori. Non debet homo sequi motum proprie uoluntatis set dicere cum Christo (Luc. 22, 42) : *non mea uoluntas set tua fiat*. Set leges et monitiones superioris prelati scilicet Dei numquam discordant a regula religionis, nisi Deus precipit quod non sit consonum rationi et ideo in omnibus est obediendum sibi. Propter hoc dixi quod mandato prelati tenemur parere : *hec est uoluntas Dei*. Hest. XIII (9) : *Domine rex omnipotens in dicione tua cuncta sunt posita et non est qui possit resistere a uoluntati tue*.

[II] Que autem sunt leges huius prelati cui parere tenemur, docet Apostolus, prima Thess. V (16) : *semper*,inquit, *gaudete, sine intermissione* |31va| *orate, in omnibus gratias agite*. Hec est enim uoluntas Dei in Christo Jhesu in omnibus nobis ; ubi apparet quod ipse leges imponit cordi, ori et manui. Vult enim quod sint assidue ora iocunda, *semper gaudete*, continue ora facunda, *sine intermissione orate*, largiflue manus habunda, *in omnibus*, numquam deficeret, semper daret. Ideo enim perpetuatur ignis in substantia [705]

701 Manipulus florum, Voluntas AB (Bernardus libro de libero arbitrio) ; Bernardus Clareuallensis, Liber de gratia et de libero arbitrio, II, 3 (SBO, III, p. 168).

702 commitem] committere P.

703 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, I, 16, 5 (PL 76, 1137B).

704 non] nec P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

propria, non autem perpetuatur in materia aliena, in palea uel stupa statim consumitur et sic ignis finitur. Spiritualiter sic est de gaudio mentali sicut de igne materiali. Propria enim materia ueri et perfecti gaudii non est res aliqua transitoria et corporalis, dicente Bernardo [706] : « Illud est summum et uerum gaudium quod non de creatura set de Creatore concipitur, quod cum acceperis, nemo tollet a te, cui alii comparata omnis suauitas dolor est, omnis iocunditas meror est, omne dulce amarum est, omne decor fedum est, omne postremo, quod delectari potest, molestum est. » Unde recte sic [est] de gaudio quod concipitur de re transitoria sicut de igne qui accenditur in palea uel stupa : materia cito transit et gaudium deficit. Job XX (4-5) : *hoc scio quod a principio ex quo positus est homo super terram, quod laus impii breuis sit et gaudium ypocrite ad instar puncti*. Puncta in scacario sunt permixta colore uario, quod si accipiantur tria puncta collateralia, semper duo extrema sunt alterius coloris a puncto medio. Recte sic est de gaudio mundanorum sicut de ludo scatorum. Dolor enim et gaudium sic |31vb| sunt permixta in corde humano, quia secundum Sap. (Prou. 14, 13) : *risus dolore miscebitur et extrema* etc. Set punctus medius est gaudium, duo extrema sunt alterius coloris quia sunt meroris. Gaudet de re quamdiu optauit, puta de muliere uel quecumque realia, duo extrema huius gaudii luctus occupat quia omnia talia cum labore acquiruntur et cum dolore deseruntur. Iterum tota duratio hominis distinguitur tribus punctis, primus est punctus natiuitatis, ultimus punctus mortis. Secundus punctus est punctualis et momentanea duratio uite presentis. Modo esto quod punctus iste medius esset totus gaudiosus quod homo, quamdiu uiuit in mundo, esset in gaudio et in letitia. Puncta extrema erunt alterius coloris quia punctus natiuitatis et punctus mortis. Punctus mortis est punctus doloris, precipue quantum ad illos de quibus dicitur Job 21 (12-13) : *tenent tympanum et cytharam et gaudent ad sonitum organi, ducunt in bonis dies suos et in puncto* etc. Bene ergo dictum est quod gaudium ypocrite ad instar puncti. Causa autem quare gaudium mundanum ita cito deficit dicta est, quia scilicet ignis in materia aliena non potest diu perpetuari, unde sicut defficiente stupa extinguitur ignis, sic cessat gaudium cordis defficiente materia gaudii. Osee 2^{o} (11) : *cessare faciam omne gaudium eius*. Set gaudium uerum quod de Creatore concipitur, perpetuatur sicut ignis in sphera propria, figura Leui. X (6, 12) ubi dicitur : *ignis in* |32ra| *altari meo semper ardebit*. Et iterum ignis ille est perpetuus qui numquam defficit in altari. Altare illud erat in altari [707] sacrificiorum in quo erat thurribulum, in quo thurribulo ignis ardebat perpetuo. Spiritualiter altare sacrificiorum est cor uoluntarium et deuotum quia nullum sacrificium Deo acceptum [est], nisi offeratur in altari cordis, nisi sit uoluntarium. Unde Gregorius [708] : « Offerte Deo decimas bona uoluntate. » In thurribulo huius altaris debet ignis perpetuari quia in tribulationibus et aduersitatibus quas patimur propter Christum debet crescere spirituale gaudium. Unde Jac. (1, 2) : *omne gaudium existimate fratres mei cum in temptationes uarias incideritis*. Exemplo apostolorum (Act. 5, 41) qui *ibant a conspectu concilii quoniam digni* etc. Set legimus Leuit. 4 (10, 1-2) quod *filii Aaron*

[705] substantia] spera P.

[706] Manipulus florum, Gaudium N (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 114, 1 (SBO, VII, p. 292).

[707] altari] altare P.

[708] Cf. Manipulus florum, Voluntas U (Gregorius hom. 5 super euangelium) : Nihil offertur Deo ditius bona uoluntate.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

posuerunt ignem alienum in thurribulis et egressus ignis a Domino deuorauit eos. Illi ponunt in thurribulis ignem alienum, qui gaudent de tribulatione et malo aliorum. Seneca [709] : « Malum alienum tuum ne feceris gaudium. » Illi timere debent ne egressus ignis a Domino deuoret eos, ille, inquam, ignis de quo (Deut. 32, 22) : *ignis successus est in furore meo* etc. Set illi ponunt ignem proprium in thurribulis qui gaudent in tribulationibus propriis, secunda ad Cor. 4 (8, 12) : *in multo experimento tribulationis habundantia* rectus fuit. Ecce quomodo terminatur ignis in altari sacrificiorum quod est cor contritum et humiliatum, Ps. (50, 19) : *sacrificium spiritus contribulatus* etc. Patet ergo ex dictis quod ignis non |32rb| perpetuatur nisi in sphera propria. Qui uult perpetuum gaudium habere, debet non de creatura set de Deo gaudere. Illis qui gaudent non in Domino, non dicitur (Phil. 4, 4) : *iterum dico gaudete*, quia sic gaudent in presenti, quia non gaudebunt, ymmo lugebunt in futuro. *Ve uobis qui nunc* gaudetis *uel ridetis quia* plorabitis et *flebitis* (Luc. 6, 25). Dicent illi finaliter illud Tren. 9 (Lam. 5, 15) : *defecit gaudium cordis nostri uersus est in luctum chorus noster*. Set illis qui gaudent in Domino dicitur : *iterum dico gaudete*, quia gaudent modo in spe et tandem in re. *Quando uenient in Syon cum laude et leticia sempiterna super capita eorum*, Ysa. 39 (35, 10). Quam leticiam nobis concedat Jhesus etc.

Sermon 14

Deuxième dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 32rb-37va ; Uppsala, Univ. Bibl., C 276, f. 131r ; Toulouse, Bibl. mun. 338, f. 128va-136rb. Plan : Thème – La justice et la miséricorde divines. Comparaison entre Dieu et un archer. Division – Les effets de la peur de des flèches. I – Le nom et la chose désignée doivent être conformes, comme dans le cas du nom « chrétien ». Division 2 (sur Luc. 8, 28) – Le nom de Jésus : substantif (pureté), selon 2 conditions : mourir au nom de Jésus ; Jésus est exempt du péché originel. collectif (amour) vocatif (miséricorde), pour 2 raisons : faire appel à Dieu en cas de nécessité ; Jésus sauve l'homme du péché. superlatif (supériorité) F. 32rb : *Jhesu fili Dauid miserere mei*, Luc. 19 (18, 38).

[Thème] Nullus sane mentis uidet sagittarium uerum et uiuum tenentem arcum sibi oppositum, iacientem contra eum sagittas quin sibi timeat et quanto potest a facie arcus fugiat et diuertat. Ratio est quia sagitta neminem percutit nisi illum quem facies arcus directe respicit, et ideo summum remedium est timenti ictum sagitte fugere a facie [710] arcus et conuertere se ad cordam. Verum est quod qui uidet sagittarium cum sagitta et arcu in pariete depictum, talis nec timet nec fugit propter hoc a facie arcus, quia bene scit quod sagittarius non est uerus set depictus solum. Hoc ideo dixi quia pictura nostra Sacra Scriptura depingit et describit nobis Dei filium sicut sagittarium uiuum iacientem sagittas et |32va| tendentem arcum. Ps. (7, 13-14) : *nisi conuersi fueritis arcum suum tetendit*, usque ibi : *sagittas suas*. Ratio autem quare Dei filius describitur ut sagittarius est ista quia recte

[709] Manipulus florum, Gaudium S (Seneca in prouerbiis).

[710] facie] facere P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

que est differentia inter sagittarium et illum qui cum gladio uel uirga aliquem percutit, talis est inter Deum et terrenum iudicem. Hec est enim differentia inter sagittarium et illum qui cum gladio uel uirga percutit quia sagittarius ut sagittarius numquam iacit sagittam quin teneat in manibus arcum et cordam. Bene potest aliquis cum sola sagitta sine corda et arcu percutere alium utendo sagitta sicut gladio uel uerga, set sagittarius numquam sagitat nisi cum corda et arcu sagittam iaciat. Spiritualiter secundum ethymologiam nominis misericordia dicitur miserorum corda. Arcus autem qui flectitur mediante corda est iustitia cuius rigor debet flecti per dulcorem misericordie. Abacuc (3, 2) : *cum iratus fueris, misericordie recordaberis*. Sicut enim arcus non est complete arcus sine corda, sic iustitia sine misericordia non est completa iustitia. Crisostomus [711] : « Justitia sine misericordia non est iustitia set crudelitas, sic misericordia sine iustitia non est misericordia set fatuitas. » Unde sicut lignum et corda copulantur inuicem ut faciant arcum unum, sicut dicit Ps. (84, 11) : *quia misericordia et ueritas obuiauerunt sibi iustitia et pax* etc., si iustitia est arcus cuius corda est misericordia, patet statim quod sagittarius proprie dictus qui numquam percutit aliquem nisi teneat etiam [712] cordam est Dei filius qui neminem percutit nisi arcum, id est |32vb| equitatem iustitie, *justus es Domine et rectum iudicium tuum* etc. in Ps. (118, 137), nec cum ita tenet arcum rigidum quin semper rigor iustitie sue flectatur per cordam misericordie. Ps. (100, 1) : *misericordiam et iudicium cantabo tibi Domine*. Proprium est enim sibi misereri semper et parcere, non est sic de iudicibus. Ipsi enim frequenter utuntur sagitta iudicii sine corda et arcu ; sine corda quidem quia non possunt flecti ad misericordiam, sine arcu quia tenent iustitiam, set iniuste puniunt innocentem. Tales non sunt proprie sagittarii quia utuntur sagitta iudicii sine arcu et corda per modum gladii. Ps. (63, 4-5) : acciunt *ut gladium linguas suas*. Sequitur : *ut sagittent in occultis immaculatum*. In hoc figuratur optime filius Dei per filium Dauid Salomonem propter duplicem illius nominis interpretationem. Salomon interpretatur [713] uno modo pacificans merentes, hoc pertinet ad cordam misericordie, alio modo retribuens iniquis, hoc pertinet ad arcum iustitie. Quod filius Dei habeat hec duo in se patet ex dicto, Ps. (61, 12-13) : *semel locutus est Deus duo hoc audiui quia potestas Dei est et tibi Domine misericordia quia tu reddes unicuique iuxta opera sua*. Habemus ergo quod sagittarius proprie dictus est Dei filius per filium Dauid figuratus. Sagittarium istum quidam uident non solum in pictura : alii uident eum unum et uerum sagittarium, iacientem contra se sagittas. Sagittarius iacit tunc sagittas contra aliquem quando Deus infligit homini plagas uel penas aliquas propter culpam. Ps. (63, 8) : *sagitte* |33ra| *paruulorum facte sunt plage eorum*. Unde ille uidet sagittarium uerum et uiuum, iacientem contra se sagittas, qui ueraciter et realiter experitur plagas sibi a Deo inflictas. Job (6, 4) : *sagitte Domini me sunt quarum indignatio ebibit spiritum meum et terrores Domini militant contra me*. Set illi uident sagittarium solum in pictura qui semper prospere habent, raro uel numquam sentiunt sagittas Dei nisi quantum audiunt ex Scriptura Sacra. Scriptura a talibus reputatur solum pictura. Probatio : qui crederet sagittarium quem uideret depictum esse uerum et uiuum, numquam esset ita fatuus quod poneret se contra faciem arcus et quando si uideret

711 Manipulus florum, Misericordia AD (Crisostomus super Mattheum).

712 etiam] et P.

713 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 138.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

faciem arcus oppositam, statim fugeret et conuerteret se ad cordam. Tu uides in Scriptura quod sagittarius arcum tetendit et quod sagittis ardentibus effecit cor, uidens bene quomodo Scriptura describit grauissimas penas inferni. Ille sunt *sagitte potentis acute cum carbonibus desolatoriis*, Ps. (119, 4). Si tu crederes ita esse in re et in ueritate sicut Scriptura dicit, tu numquam esses ita fatuus quod opponeres te contra faciem arcus. Facies arcus est iustitia. Peccatum autem opponitur iustitie. Ergo tu numquam esses ausus peccare, uel si contingeret te peccare et crederes faciem arcus tibi oppositam, statim peccatum fugeres et conuerteres te ad petendum misericordiam, dicens cum Psalmo (50, 3) : *miserere mei Deus secundum magnam misericordiam tuam* etc. *Auerte faciem tuam a peccatis meis* (Ps. 50, 11). Quia ergo tu non times peccare, non times contra faciem |33rb| arcus te opponere. Signum est manifestum quod non credis ita esse in te, set credis Sacram Scripturam solum esse picturam et uere uidetur mihi. Si sunt homines mundi qui non uideant sagittas Dei nisi in pictura, illi sunt clerici. Omnis enim alius status hominum sentit aliquam sagittam Dei sibi infixam, habet aliquam penalitatem sibi annexam. *Sagitte tue infixe sunt mihi*, Ps. (37, 3). Set de clericis dicit beatus Bernardus super illo uerbo [714] Ps. (72, 5) : *in labore hominum non sunt* etc. : « Cum, inquit, status hominum aliquid laboris habeant et aliquid uoluntatis. Inter hoc clerici nouo quodam artificio discernentes totum quod delectat, in quolibet elegerunt, et totum quod molestat respuerunt a militibus acceperunt superbie fastum, amplam equorum faleras, nobiles apparatus. Accipitres, aleas et similia que frequentant, a militibus dependentes a collo pelles rubricatas nimium ornatos thalamum, mollitiem balneum, gloriam uestium, a rusticis fructus agrorum horrea plena set bene cauent militaris lorice pondus et in castris in sompnos noctes incertaque discrimina preliorum muliebrem declinant uerecundiam et disciplinam aut sequi sexus uel laboris habere creditur, omnes rustici et agricole uictum sibi cum labore acquirunt. Hii deliciis affluunt otio et tamen aduenient fructuum tempore in noua sibi horrea implent promptuaria eorum plena tritico et uinum bibunt uue |33va| meracissimum et inde incrassantur, inpinguantur, dilatantur. » Subdit quibusdam interpositis : « Restat ut sint in laboribus demonum qui in laboribus non fuerunt hominum. » Unde illud testatur bene ista consequentia. Ecce quanto sagittarius diutius exspectat iacere sagittam flectendo semper arcum et trahendo plus et plus cordam suam, tanto postea dat ictum grauiorem. Quando uero statim sagittat, leuiorem ictum dat. Sic Deus quosdam sagittat in presenti uita puniendo eos pena leuiori, pena temporali, alios diu exspectat ad misericordiam ut sagittet eos in futuro pena incomparabiliter grauiori. Gregorius [715] : « Dum intueor Job sedentem in sterquilinio, Johannem esurientem in heremo, Petrum suspensum in patibulo, hinc considero quantum Deus punit quos reprobat qui sic in presenti flagellat quos amat. » Sic secundum ueritatem signum amicitie est quando Deus flagellat aliquem in hac uita. Ipse enim ad istum finem hoc facit ut homo timeat et fugiat a facie arcus et conuertat se ad cordam misericordie sue.

[Division] Ps. (59, 3. 5) : *Deus repulisti nos et detruxisti nos iratus es et misertus es nobis ostendisti populo tuo dura*,quasi dicat : iecisti contra nos sagittas et ostendisti faciem arcus tui. Ad quid *dedisti metuentibus te significationem ut fugiant a facie arcus*

[714] Manipulus florum, Clericus H (Bernardus super illud Psalmi : in labore hominum non sunt, ideo non flagellabuntur).

[715] Manipulus florum, Tribulatio AC (Gregorius in quadam homelia).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

(Ps. 59, 6), sicut fecit cecus iste de quo euangelium loquitur ? Quia enim ipse sagittam Dei contra se senserat que utroque oculo eum priuauerat, ideo statim a facie arcus [se] diuertit ac ad cordam misericordie se conuertit dicens |33vb| : *Jhesu fili Dauid miserere mei*. In quibus uerbis cecus iste uidetur dicere Christo tria : Domine, peto a te primo quod tu rem conformes proprio nomini, secundo ne prolem deformes regio sanguini, tertio quod pacem reformes a uitio homini quia Jhesum [716] uocare, salutare debes, non perdere. Filius *Dauid* es qui *in sua misericordia* miser uidetur, *consecutus est sedem regni in secula* (Macc. 2, 57).

[I] De primo notandum quod [sunt qui habent] quid nominis et quid rei, sunt qui habent solum quid nominis, non quid rei. Sunt sicut chymere et figmenta quibus nichil respondet in re ei quod figuratur in uoce. Modo uideamus si sunt alique chymere, aliqua figmenta in ecclesia Dei, certe qui habent quid nominis et non quid rei. Quicumque habent nomen sanctitatis et officii uel dignitatis et non habent rem conformem nomini : chymere sunt, in ecclesia Dei sunt multi tales chymere, Deus bene scit : *ipse cognouit figmentum nostrum*, Ps. (102, 14). Tu qui habes nomen Christiani, uideas si tu habes rem conformem nomini ; alioquin figmentum es, habens quid nominis et non quid rei. Quid enim prodest tibi uocari quod non es et nomen usurpare alienum ? Set si christianum te esse dilectas, que christianitatis sunt gere et merito tibi nomen christiani assume. Tu qui habes nomen scolaris, nomen sacerdotis, nomen religiosi, uideas si conformes rem nomini ; alioquin chymera es, habens quid nominis, non quid rei. Ambrosius [717] : « Quod sumus professi actione potius quam nomine demonstremus ut nomen congruat nomini et |34ra| actio respondeat nomini. Ne sit honor sublimis et uita procliuis, ne sit deifica professio et illicita actio, ne sit religiosus amictus et inreligiosus profectus, ne sit gradus excelsus et defectus excessus, ne faciem similemus columbinam et mentem habeamus caninam, ne professionem monstremus agninam et ferocitatem habeamus lupinam. » Ista sunt proprie chymere. Chymera est quoddam figmentum compositum ex diuersis partibus diuersorum animalium ita quod habet faciem ouinam et caudam lupinam, dentes caninos, pedes equinos et sic de partibus diuersorum animalium conficitur unum figmentum ; et in ueritate si sunt homines in mundo recte chymerati, illi sunt clerici. A quolibet statu hominum aliquid habent et tamen nullum statum tenent. Bernardus [718] : « Miror cuius ordinis sunt clerici nostri, aliud esse aliud uideri uolunt, in congregatione temporalium se habent ut layci, in apparatu nobili ut milites, in acquisitione reddituum ut clerici et tamen non laborant ut layci nec pugnant ut milites nec euangelizant ut clerici et cum utriusque ordinis esse cupiunt utrumque deserunt, utrumque confundunt. » Ecce bene chymericum. Figuratur optime status iste chymericus per illam statuam chymericam quam uidit Nabugodonosor, que habebat *caput ex auro, pectus et bracchia de argento, porro uenter et femora ex ere, tibie autem ferree, pedum una pars erat ferrea quedam fictilis* (Dan. 2, 32-33). Statua que speciem animalis habet et uita animali caret est status |34rb| ille qui nomen sanctitatis

[716] Jhesum] Jhesus P.

[717] Manipulus florum, Prelatio H (Ambrosius in suo pastorali).

[718] Manipulus florum, Clericus G (Bernardus libro 3 de consideratione ad Eugenium) ; Bernardus Clareuallensis, De consideratione, III, 20 (SBO, III, p. 447).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

habet et uita sancta uel re sanctitatis caret. Unde Apoc. (3, 1) : *nomen habes quod uiuas et mortuus es*. Hoc est dictum : habes quid nominis et non quid rei. Ad propositum Jhesus interpretatur Saluator [719] . *Non est aliud nomen sub celo datum hominibus in quo oportet saluos fieri*, Act. 4 (12). Plures autem uocati sunt nomine Jhesu qui habuerunt quid nominis, set filius Dei utrumque habuit quid nominis et quid rei. Unde Mt. (1, 21) : *uocabis nomen eius Jhesum ipse enim saluum faciet populum suum a peccatis eorum*. Scito ergo quid nominis de eo debemus inquirere et inuestigare, quid rei debemus ab eo querere, quid conformet rem proprio nomini impendendo nobis salutis officium, ut dicamus : *Jhesu preceptor miserere nostri* (Luc. 17, 13). Sicut fecit cecus iste, statim cognito quid nominis, audito quod Jhesus Nazarenus transiret, clamare cepit : *Jhesu fili Dauid miserere mei*. Peto quod tu rem conformes proprio nomini illud quid rei, precognito quid nominis ignorabat et inuestigabat demoniacus ille qui dicit Mt. V et Luc. 4 (8, 28) : *mihi et tibi Jhesu fili Dei altissimi*.

[Division 2] Ubi demoniacus ille describit nomen Jhesu in quatuor ; dicit enim quod est nomen materie substantiuum, *quid*, collectiuum, *mihi et tibi*, uocatiuum, *Jhesu*, superlatiuum, *fili Dei altissimi*. Est, inquam, materie substantiuum ratione munditie purioris, collectiuum concordie et amoris, uocatiuum id est prouocatiuum misericordie largioris, superlatiuum eminentie celsioris.

[a] Circa primum notandum quod secundum |34va| grammaticos hec nomina quod, quid, cuius et talia secundum ueritatem sunt nomina set habent conditionem pronominis quia declinantur ut pronomina. Hoc premisso [720] patet tertium quod solum nomen Jhesu est uere quid : *tu quid es*, quia solum ipsum habet conditionem pronominis. Conditiones pronominis quantum ad nunc sunt due. Primo pronomen dicitur quia ponitur pro nomine. Secundo in hoc pronomen differt a nomine quia pronomen demonstratiuum, precipue prime uel secunde persone, significat meram substantiam ; nomen autem significat substantiam cum qualitate propria uel communi.

Primam conditionem habet solum nomen Jhesu quia pro nomine Jhesu quilibet debet se et sua ponere et debet se morti exponere, exemplo Apostoli, Act. 21 (13) : *ego*,inquit, *non solum alligari set et mori paratus sum* pro nomine Domini Jhesu. Gregorius [721] : « Trunccata sunt in comparatione Jhesu ea que patimur. » Ipse enim opprobria, irrisiones, alapas, sputa ceteraque multa sustinuit ; nos miseri uno sermone frangimur [722] , uno modico deicimur. Non sic apostoli : ymmo *ibant gaudentes a conspectu concilii quoniam digni habiti sunt pro nomine Jhesu contumeliam parati* (Act. 5, 41). Set heu hodie multi uolentes sibi facere nomen de nomine suo faciunt pronomen. Videbitis milites et multos homines qui raro uel numquam pro nomine Jhesu uellent aliquid pati set, ut faciant sibi nomen, exponunt se passim periculo mortis. Ista est magna fatuitas quod homo tot grauamina sustineat et tot periculis se exponat solum ut nomen habeat. Ecc. 24 (Eccli. 22,

719 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

720 premisso] preuisso P.

721 Non inueni.

722 frangimur] frangamur P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

17) : *super plumbum quid grauabitur* |34vb| *et quod illud nomen quam fatuus*. Super Mt. Crisostomus [723] : « O insipiens quid tibi prodest post mortem ista memoria, si ubi es torqueris, et ubi non es laudaris ? » Videbitis ex alia parte diuites multos qui pro nomine Jhesu uellent dare pauperibus duos obolos et non uerentur ponere et exponere omnia que habent solum ut nomen habeant. Unde est magna uanitas. Reliquit *alienis diuitias suas* (Ps. 48, 11). Sequitur (Ps. 48, 12) : *uocauerunt nomina sua in terris*. Bene dicit *in terris* quia nomina talium non sunt scripta in celis. Videbitis iterum subtiles clericos et ingeniosos qui totum tempus suum ponunt in studio quorumdam subtilium et inutilium ad salutem [724] ut nomen habeant, ut sint famati et nominati ; figurantur tales per filios Noe, de quibus dicitur in Gen. (11, 1) quod *terra erat labii unius et sermonum eorumdem*, tunc dixerunt ipsi (Gen. 11, 4) : *uenite, edificemus nobis ciuitatem et turrim cuius culmen attingat ad celum et celebremus nomen nostrum*. Quid factum est in edificio illius turris ? *Confusum est labium uniuerse terre* (Gen. 11, 9). Noe interpretatur requiescens [725] . Filii ergo Noe sunt uiri studiosi uacantes otio et quieti ibi, nolentes celebrare nomen suum, uolunt edificare turrim cuius culmen attingat ad celum. Quilibet uult ita alte loqui et subtiliter quod nullus attingat ad eum set in Ps. (72, 9) dicitur : *posuerunt in celum os suum et lingua eorum transiuit in terra*. Ex hoc sequitur confusio labiorum. Unde uenit ista con|35ra|fusio labiorum, ista confusio opinionum ? Iste uarius modus loquendi doctorum certe uenit ex hoc quod ubi unus dicit illud [726] quod alius dicit, tamen, ut faciat sibi nomen, inuenit alia uerba et non uult uti uerbis alterius. Et ideo bene dicitur in figura quod terra primo erat labii unius et sermonum eorumdem quia frequenter ubi est idem re quod uti et alii dicunt, adhuc diuersitas est in uoce et confusio labiorum. Non sic faciunt sancti uiri, ymmo de solo nomine Jhesu faciunt pronomen dicentes : *non nobis Domine, non nobis set nomini tuo da gloriam* (Ps. 113, 9). Sic patet quod solum Jhesu habet uere primam conditionem pronominis et ideo est uere quod uel quid pronomen. *Quod nomen eius et quod nomen filii eius si nosti* (Prou. 30, 4).

Adhuc nomen Jhesu habet secundam conditionem pronominis in hoc quod significat meram substantiam et non habens morbidum. Alia significant substantiam cum qualitate propria uel communi. Ubi sciendum quod culpa originalis que communis est toti humano generi et que a primo parente descendit in omnem posteritatem, doctores quidam theologi uocauerunt morbidam qualitatem. Nec mirum quia a qualitate dicitur quale et tale. Apostolus autem dicit (I Cor. 15, 48) : *qualis terrenus, tales et terreni*, quasi dicat : omnes sunt illa morbida qualitate infecti. Dicamus ergo cum eis quod qualitas communis est culpa originalis, qualitas propria actualis culpa. De hac qualitate propria loquens Anselmus [727] dicit : « Heu me qualem me fecisti ! In peccatis eram conceptus et natus, set

[723] Manipulus florum, Gloria mala siue uana X (Crisostomus super Matthaeum).

[724] salutem] ad quid add. P.

[725] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 157.

[726] illud] re add. P.

[727] Anselmus Cantuariensis, Meditationes et orationes, oratio 8 (F.S. Schmitt, 1946, p. 26).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

absoluisti me Domine et ego peioribus sordidaui me. Reformasti |35rb| in me ymaginem tuam, et ego superinduxi odibilem ymaginem, heu, heu ! O tu cur non odi eius ymitationem, cuius sic horreo nomen ! » Modo excepto solo Jhesu numquam fuit homo aliquis qui habuit meram substantiam sine qualitate aliqua propria uel communi, sine culpa actuali uel originali. Unde Ps. (88, 48) : *memorare que mea* uerba, et sequitur (88, 49) : *quis est homo qui uiuet et non uidebit mortem*, quasi dicat : quis est homo habens meram substantiam et non habens morbidam qualitatem, quasi dicat : nullus. Prou. ult. (20, 9) : *quis potest dicere mundum est cor meum et purus sum a peccato*. Vere nullus nisi solus Jhesus qui utramque substantiam, et illam quam habet a patre et illam quam traxit a matre, habet sine omni qualitate propria uel communi in quo habet conditionem pronominis et ideo est uere tale quid, id est materie substantiuum commune munditie purioris, ut ipse possit dicere illud Ps. (72, 25) : *quid mihi est in celo*, quantum ad naturam diuinam que caret omni qualitate, omni actualitate. *Et a te quid uolui super terram* (Ps. 72, 25), quantum ad naturam humanam quam habet a matre, que etiam caret omni qualitate morbida originalis et actualis culpe, hoc de primo.

[b] Circa secundum notandum quod omnis res que non potest simul tota esse duorum quin oporteat portionem eius diminui, si alius habeat partem, ibi omnis, inquam, talis res est materia discordie et dissensionis inter eos. Propter hoc duo canes in rodendo unum os proiectum in aula numquam sunt concordes. Ista fuit causa discordie inter illas duas mulieres que pro infante uiuo |35va| contendebant coram Salomone ; quia enim infans uiuus non poterat esse utriusque totus, ideo petebat illa que mater eius non erat : *nec mihi nec tibi sit diuidatur* (III Reg. 3, 26). Per oppositum ergo res que potest esse communis duobus, neque oportet portionem eius diminui si alius habet partem, illud est inter eos causa discordie et amoris. Spiritualiter ossa proiecta in aula, propter que canes adinuicem sunt discordes, sunt diuitie et honores precipue et dignitates ecclesiastice. Ratio est quia quando os nullum est in aula uel quando ossa sunt totaliter arida, omni honore uacua, omni carne nudata, tunc sunt canes in pace sine omni rixa, set quando in aula proiciuntur ossa pinguia et carnosa, tunc commune ossium inter canes est pugna. Sic in primitiua ecclesia, antequam Constantinus proiceret ossa in aula, quando Petrus dicebat : *argentum et aurum non est mihi* (Act. 3, 6), non erat dissensio in ecclesia nec aliqua rixa, ymmo *in multitudine credentium erat cor unum et anima una* (Act. 4, 32). Ratio est quia tunc erat uere dicere : *spiritus carnem et ossa non habet* (Luc. 24, 39). Tunc erant uiri spirituales carnalia et corporalia non curantes. Adhuc hodie pro osse arido et pro misero beneficio non est dissensio. Communiter diceretur : lis est de paupere regno, set pro osse pingui et carnoso, pro uno grosso beneficio, est communiter discordia et dissensio. Et frequenter contingit quod duo canes diu rixantur in curia pro tali beneficio : ille qui scit se non habere ius ad hoc solum nititur ut alter qui ius habet totaliter excludatur, similis meretrici que ius in |35vb| puero non habebat. Ideo dicebat : *nec mihi nec tibi sit set diuidatur* (III Reg. 3, 26). Puto quod dyabolus seminator discordie, ut poneret discordiam in ecclesia, procurauit illa ossa in aula proici. Unde merito audita est uox Dauid : *hodie effusum est uenenum in ecclesia Dei*, et nota quod beneficia ecclesiastica optime dicuntur esse ossa. Ossa enim sunt sustamenta carnium. Sic de beneficiis ecclesiasticis, de quibus deberent pauperes sustentari, sustentantur carnales amici. Ps. (101, 6) : *adhesit os meum carni mee*. Ad litteram : illi qui prebendas et beneficia conferunt dant parentibus [728] , non pauperibus tamen melioribus. Jeronimus [729] : « Clericos illos contingit ecclesie

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

beneficiis sustentari, quibus parentum et propinquorum nulli suffragantur. Qui autem bonis parentum et opibus sustentari possunt, si quod pauperum est accipiunt, sacrilegium incurrunt. » Idem dicit Jeronimus [730] alibi : « Qui de bonis suis sustentari potest, si accipit quod pauperum est, sacrilegium profecto committit, atque per abusionem talium iudicium sibi manducat et bibit. Eges et accipis, das potius quam accipis. » Quod dixi de diuitiis, idem est de honoribus. Si enim impendatur duobus et maior uel equalis fiat uni sicut alteri, reputat honorem suum in hoc diminui. Et ideo inter eos oritur dissensio et lis ista fuit causa dissensionis inter Saul et Dauid quia Saul audiuit dicentes in choro : *Saul percussit mille et Dauid X milia* (I Reg. 18, 7). Statim indignans ait (18, 8) : *michi dederunt* |36ra| *mille* et filio Persarum X milia. Propter hoc Paulus non querebat gloriam set contemptum mundi. *Michi*,inquit, *absit gloriari nisi in cruce Domini nostri Jhesu* etc. usque : *et ego mundo* et merito (Gal. 6, 14). Jhesus enim est talis conditionis quod potest haberi a duobus simul et a quolibet totus, et ideo nomen Jhesus non est diuisiuum discordie et dissensionis, set collectiuum concordie et amoris. Diuersus est Christus, *absit*, non est Deus dissensionis set pacis. Ideo dicitur quod est communis, *mihi et tibi*. Verum est quod quando filius Dei uel uerbum erat solum apud Deum quasi in sinu patris secretum, iuxta illud (Is. 24, 16) : *secretum meum mihi secretum meum mihi*, tunc erat discordia inter Deum et hominem quia nichil erat commune amborum. *Nichil tibi et iusto illi* erat (Matth. 27, 19). Nichil erat commune Deo et homini, set quando filius Dei factus homo, quando dictum est Marie : *quid mihi et tibi mulier* (Jo. 2, 4), quid, id est aliquid, est commune michi et tibi, quia idem filius Dei et hominis, tunc facta est *pax hominibus bone uoluntatis* (Luc. 2, 14). Modo ludus esset ualde male partitus inter me et te : si omnia mea essent communia tibi, tua autem essent propria tibi soli. Deus omnia sua opera et proprium filium suum fecit communia sibi et tibi qui proprio *filio suo non pepercit set pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis dedit* (Rom. 8, 32). Ergo ludus est male partitus inter te et Deum si retines tibi aliquid proprium. Unde Augustinus [731] : « Dicit tibi Christus : da mihi ex eo quod tibi dedi. De meo quero : da et |36rb| redde. Habuisti me largitorem, fac me debitorem : habeam te feneratorem. Temporalia mihi das, eterna tibi restituam. Te ipsum tibi reddam, quando te mihi reddidero. » Sunt aliqui qui nolunt dare sua Christo pauperi quia timent porcionem bonorum suorum sibi diminui si Deus habeat partem ibi. Attendant illi ad illam pauperculam uiduam de Sarepta que, cum nihil [732] haberet nisi paululum farine in uase et modicum olei in lethico, dixit ei [733] Helyas : *fac mihi inde primum subcinericium panem paruulum tibi et filio tuo facies postea* (III Reg. 17, 13). Quod cum fecisset, *ydria*

[728] parentibus] pauperibus P.

[729] Manipulus florum, Clericus D (Hieronymus in epistula ad Damasum papam) ; Decretum Gratiani, II, causa 1, quaest. 2, c. 6, (E. Friedberg, 1879, p. 409).

[730] Manipulus florum, Clericus E (Hieronymus in alia epistula) ; Decretum Gratiani, II, causa 1, quaest. 2, c. 6 (E. Friedberg, 1879, p. 409).

[731] Manipulus florum, Elemosina H (Augustinus de uerbis Domini sermone 25) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 123, 5 (PL 38, 686).

[732] nihil] non P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

farine non defecit nec lethicus olei est minuetur etc. (III Reg. 17, 14). Spiritualiter oleum diuine misericordie non deficit illi qui bona sua communicat Christo pauperi. Quod *uni ex minimis meis fratribus mihi fecistis* (Mt. 25, 40). Unde Leo papa [734] : « Non timeamus inter opera misericordie terrenarum diminutionem facultatum, quia numquam miserendi efficacia deserit, in quo misercordia illa non deficit. » Iterum ludus adhuc est male partitus quando rex celorum sibi filium proprium et unicum dedit tibi et tu, uilissime rustice, habes tres uel quatuor filios nec uis unum dare Deo in religione. Deus pater dedit tibi filium suum speciosissimum forma pre filiis hominum et tu, miser, negas filium tuum scabiosum. Adhuc est maior abusio hodie quia non solum pater et mater retrahunt puerum ab ingressu religionis, ymmo etiam extranei qui nichil attinent sibi, |36va| similes illi meretrici que nichil habebat in puero et dicebat (III Reg. 3, 26) : *nec michi nec tibi set diuidatur*. Plus uolunt isti quod puer diuidatur, sic quod dyabolus habeat animam et corpus remaneat in mundo, quam totus puer dedicaretur Deo. Dicit Bernardus [735] : « Si quid religionis in corde nascitur, quicumque resistit, quicumque repugnat, plane cum Egyptiis paruulos Israel necare conatur, ymmo cum Herode nascentem prosequitur Saluatorem. » Ergo si uis facere ludum bene partitum inter te et Deum, da ei [736] non solum tua set te ipsum ut ipse possit ueraciter dicere tibi : *fili tu semper mecum es et omnia mea tua sunt* (Luc. 15, 31) et tua mea sunt et tu dicere possis : *ego dilecto meo et dilectus meus mihi* (Can. 6, 2) et ego illi. Ecce nomen collectiuum concordie et amoris.

[c] Circa tertium nota quod nomen Jhesu in uocatiuo ponitur propter duo, primo quia homo in casu necessario Jhesum inuocat, secundo quia Jhesus a casu peccati hominem reuocat.

De primo dicit Ps. (114, 3-4) : *tribulationem et dolorem inueni et nomen Domini inuocaui*. Significanter premittit *tribulationem et dolorem* quia antequam peccator inuocet nomen Jhesu, si debeat misericordiam consequi, debet precedere dolor contritionis. Ratio est : qui uocaret nomen pueri antequam in utero puer conceptus esset, nomen quidem uocatum esset, set non esset aliquid quod tali nomini responderet. De puero Christo dicitur quod *uocatum est nomen eius Jhesus quod uocatum est antequam in utero conciperetur* (Luc. 2, 21), set Jhesus interpretatur Saluator [737] . Ille concipit puerum Jhesum qui concipit in corde salubre propositum |36vb| cauendi scilicet sibi a peccatis. Nomen quidem uocatum est. Set res non respondet nomini quia qui sic inuocat non recipit effectum salutis ; *peccatores enim Deus non audit* (Jo. 9, 31). Unde talis uocatio magis prouocat ad iram quam ad misericordiam. Unde Gregorius [738] in Pastorali : « Talis requirendus est ad orandum, qui sit ydoneus ad placandum, quia cum hiis qui displicet ad

733 ei] sibi P.

734 Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, 42 (A. Chavasse, SL 138A, 1973, p. 241).

735 Manipulus florum, Religio AG (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Epiphania Domini, 3, 3 (SBO, IV, p. 306).

736 ei] sibi P.

737 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

intercedendum mittitur, irati etc. » Et ideo prius debet concipi puer Jhesus quam uocari. Luc. primo (31) : *concipies et paries filium et uocabis nomen eius Jhesum*. Dicit : *concipies et paries*, quia non sufficit concipere bonum propositum nisi homo pariat per effectum. Mirabilis est excusatio multorum qui non pariunt bonum propositum quod conceperunt set faciunt abortiuum. Principalis causa quare mulier procurat abortiuum est uerecundia hominum. Si ita ueniret ad noticiam hominum quotienscumque parit abortiuum sicut quando parit fetum uiuum, ipsa incomparabiliter libenter pareret fetum uiuum quam abortiuum. Multi concipiunt bonum propositum et tamen non pariunt, dicunt quod dimittunt propter uerecundiam hominum et tamen non uerecundantur parere abortiuum, non uerecundantur peccare et pessime agere. Quamuis deueniat ad noticiam hominum, non uerecundantur puplice peccare et uerecundantur puplice penitere. Dicit ergo : *concipies et paries filium et uocabis nomen eius Jhesum* (Luc. 1, 31). Nomen Jhesu sic uocatum est per uocatiuum prouocatiuum misericordie largioris. Ysa. (59, 2) : *tunc uocabis et Dominus exaudiet,* |37ra| *clamabis et dicet ecce assum ; quia misericors sum Dominus Deus tuus* (Deut. 4, 31).

Secundo Jhesus hominem reuocat a casu peccati. Prima ad Cor. primo (26) : *uidete uocationem nostram fratres* ad quem statum uocati estis. Parum autem *fidelis Deus per quem uocati estis in societate filii eius Jhesu Christi Domini nostri* (I Cor. 1, 9). Set heu ipse dicit (Prou. 1, 24) : *uocaui et renuistis*. Nota : dicit glosa super illo uerbo Jo. (Ps. 57, 6) : *exaudiet uocem incantantiuum incantantis sapienter*, id est Christi et apostolorum. Aspis [739] quidem serpens aurem unam terre affigit et aliam cauda obstruit ut non audiat uocem incantantis. Sic spiritualiter si uox Christi incantantis aurem cordis nostri id est presenti delectationi affixam, *si uis perfectus esse, uade et uende* etc. (Matth. 19, 21). Statim abiecit se tristitia seculi. Nam de illo iuuene cui uerba ista dicta sunt, dicitur in Luca (Matth. 19, 22) quod *abiit tristis*. Si autem aurem cauda, id est caterua parentum, obstructam percussiat uox Christi incantantis, [Matth.] 2 d (19, 29) : *qui relinquerit patrem aut matrem* etc., statim obiecit se fauor mundi. Allegat enim illud (Matth. 8, 21) : *dimitte me primum sepelire patrem meum*. Amoueas ab aure cordis hoc duplex obstaculum, amorem terrenorum, amorem parentum carnalium, et uox Christi uocantis te ad statum religionis uel penitentie dulciter sonabit in auribus tuis, Can. (2, 14) : *sonet uox tua in auribus uox enim tua dulcis* etc. Bernardus [740] super Cant. (2, 14) : « Gemina dulcedo in pectore Domini Jhesu, longanimitas in ex|37rb|spectando, facilitas in donando. Nomen Jhesu quam carum, quam uile ! Vile, set salubre. Si uile non esset, mihi non effunderetur ; si salubre non esset, me non lucraretur. Jhesus mel in ore, iubilus in corde. »

[d] De quarto nota quod non est in mundo cantor aliqui, quantumcumque habeat altum tonum, qui incipiendo ab ultima nota de grauamento posset continue ascendendo attingere ad ultimam notam et suppremam de la sol, quando bis uel ter deficeret in medio,

738 Manipulus florum, Oratio AO (Gregorius in pastorali) ; Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 10 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 164).

739 Exemplum 3.

740 Manipulus florum, Christus T (Bernardus super Cantica) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones super Cantica Canticorum, 9, 5 (SBO, I, p. 45) et 15, 4 (SBO, I, p. 85).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

unde qui uult ab infima nota attingere ad suppremam oportet frequenter uocem reflectere et basse resumere. Nota : altissima et supprema superans omnem notam est noticia Jhesu Christi : *hec est uita eterna ut cognoscant te solum uerum et quem misisti Jhesum Christum*, Luc. (Jo. 17, 3). Vocabitur Altissimi filius. Ad attingendum istam notam cantor quilibet debet niti, dicente Ps. (12, 6) : *cantabo Domino qui bona tribuit mihi et psallam nomini tuo altissime*. Set quia in uita ista non possumus ad uitam illam altissimam attingere nisi incipiendo ad inferioribus notis, ad Dei noticiam non deuenimus nisi ex creaturis, inde est quod nullus, quantumcumque habeat altum tonum, id est acutum ingenium, bene potest ad notam illam attingere, nisi deflectat ad yma tonum suum, nisi in obsequium fidei captiuet intellectum suum. Aliqui uolentes ad hoc eleuare ingenium suum, credentes proprio ingenio adhuc attingere, turpiter deficiunt, similes illi Lucifero qui dicebat (Is. 14, 12-14) |37va| : *in celum conscendam, super astra Dei exaltabo solium meum, similis ero Altissimo*, cui dicitur ibidem : *quomodo cecidisti* etc. Unde illi istam notam melius attingunt qui frequenter basse resumunt qui bassa et humilia de se sentiunt. *Confiteor tibi Domine pater celi et terre quod abscondisti a sapientibus et prudentibus et reuelasti ea paruulis*, Luc. X (21). Numquam Anselmus, numquam quicumque magnus philosophus ita alte intonuit sicut fecit Johannes piscator et indoctus de quo dicitur quod, « si altius intonasset, totus mundus capere non potuisset [741] . » Augustinus [742] : « Cum ad illam summam terrenitatem ascendimus, nichil melius puto quam omnem humanum ingenium simul omnem linguam tacere », *omnem intellectum* captiuare *in obsequium Christi* (II Cor. 10, 5). Subdit : cum hoc Paulus docuit qui cum audisset archana uerba, dixit : *non licet homini loqui* (II Cor. 12, 4). Sententia est : et si non sint uerba, est ergo nomen Christi Jhesu nomen super lacrimam eminentie celsioris. Phil. II (9-11) : *exaltauit illum et dedit illi nomen* quod est *super omne nomen, ut in nomine Jhesu omne genu flectat celestium et terrestrium et infernorum, et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jhesus in gloria est Dei patris*. Ad quam etc.

Sermon 15

Troisième dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 37va-39vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 62rb-64ra ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 180v-181r. Plan : Prothème – Usage des membres et des sens. La parole du prédicateur. Thème – La conscience est le temple de Dieu. Elle a deux portes : la volonté et la parole. I – La puissance de Dieu sur la conscience humaine. Trois signes en sont la manifestation : la contrition, la confession, la satisfaction. F. 37va : *Cum eiecisset demonium locutus est mutus* (Luc. 11, 14).

[Prothème] *Sapientia aperuit os mutorum*, Sap. IIII (10, 21). Propter hoc habemus in corpore uno multa membra quia diuersa membra diuersos actus habent ut unum alteri obsequatur. Oculi seruiunt corpori de voyr, aures de oyer, nares de odourer, manus de

741 Petrus Damiani, Sermones, sermo 1 in Epiphania Domini (PL 144, 509D).

742 Non inueni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

laborer, set os uel lingua secundum philosophum seruit de duobus, de parler et de savourer. Modo |37vb| sic est quod os uel lingua non potest facere ista duo simul, uidelicet loqui saporando uel saporare loquendo, ymmo sapor impedit loquelam et econtrario. Iterum talis habet bonum os ad bene loquendum qui non habet bonum ad bene saporandum. Econtrario mutus quandoque bene saporat, unde hoc certe quia sapor et loquela sunt duo diuersa. Si essent idem, tunc os saporaret loquendo et loqueretur saporando et qui melius saporaret melius loqueretur et sic sapor faceret mutos loqui. Spiritualiter Apostolus comparat quasi quoddam corpus spirituale corpori naturali in quo sunt multa membra et unum solum caput : *in uno corpore multa membra habemus* (Rom. 12, 4). Omnia autem membra non eumdem actum habent etc. Manus corporis ecclesie sunt illi qui tenent uitam actiuam qui entendunt a laborer [743] , oculi qui [tenent] uitam contemplatiuam qui entendunt a Dieu prier, aures sunt confessores set os uel lingua proprie sunt predicatores. Set in hoc differt *lingua* uel os spirituale autem corpori quia loquitur saporando et saporat loquendo. Nec predicator bene loquitur nisi loquela sua sapiat auditoribus. Unde hoc certe quia uerbum Dei quod predicator proponit et cibus in quo anima saporem inuenit sunt idem. Ps. (118, 103) : *quam dulcia faucibus meis eloquia* etc. Dicunt etiam doctores quod uerbum in diuinis est sapientia patris. *Fons sapientie uerbum Dei in excelsis* (Eccli. 1, 5). Ergo quia sapor et uerbum idem sunt, sapor loquelam non impedit, ymmo sapor facit mutos |38ra| loqui, *sapientia aperuit os mutorum* (Sap. 10, 21) etc. Unde qui melius sapit melius loquitur. Set nota quod licet mediante ore uel lingua homo inueniat saporem in cibo, os tamen uel lingua non dant cibo saporem set coquus qui cibum parat. *Parasti in dulcedine tua pauperi Deus* (Ps. 67, 11). Ideo Jacobus in canonica sua, capitulo I (5) : *si quis uestrum indiget sapientia postulet a Deo qui dat*. Ut ergo uerbum meum uobis sapiat, recurramus ad Deum qui dicit : *ego dabo uobis os et sapientiam*, Luce. XXI (15) etc.

[Thème] *Cum eiecisset demonium* etc. Nullus potest domum ingredi uel exire quamdiu ostia omnia clausa tenentur. Verum est : si essent plura ostia quorum unum solum esset apertum et alia clausa, per illud apertum posset homo ingredi uel exire sine aperitione aliorum. Set si essent solum duo ostia in domo sic tenentia se mutuo quod unum aliud aperiret nec unum posset sine alio aperiri, nullus posset primum ostium ingredi uel egredi quin oporteret necessario aliud aperiri. IIII Reg. VI (34) dicitur quod in introitu templi *ostium duplex erat et inuicem se tenens aperiebatur*. Templum Dei est domus consciencie : *templum Dei sanctum est quod estis uos* (I Cor. 3, 17). In hoc templo est duplex ostium.

Primum uoluntas, quod sic patet : cetere partes domus situate sunt immobiliter in determinatis locis, set ostium mutatur frequenter : aperitur et clauditur sicut a ianitore ducitur. In domo anime sunt multe partes (Jo. 14, 2) : *in domo Patris mei mansiones multe sunt* |38rb|. Inter omnes mutabilior est uoluntas. Alie uires habent determinatos situs in corpore sicut uirtus uisiua in oculis, auditiua in auribus, ymaginatiua in capite, set uoluntas nullam partem corporis sibi determinat. Iterum nullam stabilitatem habet set aperitur et clauditur sicut a ianitore ducitur. Ratio est portarius qui claudit et nemo aperit, aperit et nemo claudit. Iterum sicut domum nullus intrat nisi per ostium, ita dyabolus domum consciencie intrare non potest nisi per consensum uoluntatis. Ergo est uoluntas ostium.

[743] laborer] labourer B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Ad illud ostium frequenter pulsat dyabolus iuxta illud : *sto ad ostium et pulso* (Apoc. 3, 20).

Secundum ostium cordis est os. Que enim *de ore exeunt de corde prodeunt* (Mt. 15, 18). Ista duo ostia ita tenent se inuicem quod unum aperit et claudit aliud. Os enim aperitur ad loquendum et clauditur ad tacendum secundum imperium uoluntatis et ideo impossibile est dyabolum eici de domo consciencie per ostium uoluntatis, nisi aperiatur in confessione ostium cordis. Unde non est contritio perfecta que demonium eiciat, nisi confessio habeatur in uoto. Propter hoc dyabolus, quando intrauit domum consciencie, uidens quod expelli non poterit nisi ambo ostia sint aperta, claudit utrumque : *est in uobis qui claudit ostia et incendat altare meum*, Malachie primo (10). Primum ostium scilicet uoluntatem firmat sera obstinationis, secundum scilicet os claudit metu confusionis. Vis ergo demonium eicere ? Oportet utrumque ostium aperire. Hoc fuit demonstratum in |38va| euangelio hodierno ubi narratur quod demoniacus ille qui diu habuit demonium in corpore continue fuit mutus. Dyabolus tenebat ostium oris clausum : *erat enim Jhesus eiciens demonium et illud erat mutum* (Luc. 11, 14). Set cum eiecisset demonium, ostium fuit apertum, tunc enim *locutus est mutus*. Notantur tria : in curatione enim demoniaci uel peccatoris habentis demonium, primo Dieu demonstre sa puissaunce, *cum eiecisset demonium*, le pecheur reconoit sa deliveraunce, *locutus est*, il recorde sa desevaunce, *mutus*.

[I] De primo nota quod quando curia pape mutatur de loco ad locum, de una ciuitate ad aliam, frequenter in retinendo hospicia magnatum est magna contentio grant escrit. Si aliquis potens ueniat ad hospicium unum, primo reputat ius se habere in eo ; si autem potentior eo superuenerit qui possit ostendere se esse potioris iuris, in hospicio illo statim signum uel uexillum secundi domini ponitur ante domum ad insinuandum quod nomine suo uel in manu sua retenta est domus illa. Primus expellitur, secundus recipitur. Spiritualiter domus uel hospicium consciencie numquam est uacuum : uel Deus uel dyabolus hospitatus est ibi. Modo inter istos est controuersia : dyabolus dicit se habere ius in domo anime quia sibi per peccatum impingnorata set Christus [744] respondet se esse potioris iuris quia per eum redempta. Vis eicere dyabolum ? Ponas signum domini secundi Christi scilicet sacramentum penitentie sacre rei. Signum illud est signum quod debet poni ad insinuandum quod dyabolus eiectus est de hospicio consciencie |38vb| et Christus hospitatus est ibi. I Reg. X (7) : *quando eueniunt hec omnia signa tibi Dominus tecum est*. *Signa* dicit in plurali quia in penitentia sunt tres partes, contritio, confessio, satisfactio. Set sunt tria signa per que insinuatur quod domus anime in nomine Christi sit retenta, que tibi Saluator enumerat ibi cum dicit (Marc. 16, 17-18) : *signa eos qui crediderunt hec sequentur in nomine meo demonia eicient linguis loquentur, serpentes tollant*.

Primum signum est lacrimosa contritio que notatur cum dicit : *in nomine meo demonia eicient*. Vulgo dicitur quod tria sunt que eiciunt hominem de domo propria : fumus, stillicidium et mulier litigiosa. Prou. XXVII (19, 13) : *tecta iugiter perstillancia et mulier litigiosa* comparantur. Mulier uel uxor quam desponsat dyabolus, est consciencia peccatoris ; consensus in peccatum causat matrimonium illud litigiosum, ergo mulieris est remorsus consciencie cum tali consciencia tediosa non libenter habitat dyabolus, *eice derisorem et exibit cum eo iurgium*, Prou. XXII (10). Fumus cordis est suspicium

[744] Christus add. B s.l.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

contritionis, stillicidium lacrimose deuotionis. Hunc fumum et hunc stillicidium numquam potuit pati dyabolus quia ipse numquam confiteri potuit. Figura ad hoc Tob. VI ubi legitur de iuuene Tobia qui proficiscebatur cum angelo in terram illam in qua deberet uxorari, inuenit in uia piscem de quo tulit intestina et cum quereret ab angelo ad quid hoc ualeret, respondit (Tob. 6, 8) : *cordis eius particulam si super carbones ponas fumus eius extricat omne* genus demoniorum, et nota quod dyabolus in illam mulierem |39ra| tantam potestatem habuerat quod iam occiderat ei VII uiros. Per hanc mulierem intelligo conscienciam VII uiciis mortalibus intentam. Vis ab ea potestatem dyaboli expellere ? *Cordis particulam* etc. *Fumus eius* etc. Est ergo primum signum lacrimosa contritio, id est signum Caym quod interpretatur lamentatio [745] . De quo in Gen. (4, 15) dicitur quod *posuit Dominus signum in Caym*, ad litteram tremorem. In tremore sunt duo motus contrarii, unus superior et alius inferior. Sic ad contritionem mouetur aliquis ex duobus : ex timore Gehenne, ille est motus superior. *Pete tibi signum a Domino Deo tuo in profundum inferni siue in excelsum superiori* (Is. 7, 11), sine quo non est tremor contritionis perfectus. Expone totum.

Secundum signum est confessio. *Linguis loquentur nouis* (Marc. 16, 17). Primum signum quo excitantur religiosi ad surgendum de lectis est signum horologii : facto illo signo nullus debet remanere in lecto. Horologium autem non in omni hora cantat set horis determinatis, quod ideo est quia in horologio est una rota que continue uoluitur in que sunt multa puncta que continue pretereunt unum post aliud. Modo non [746] in quolibet puncto cadit horologium, set sunt aliqua determinata puncta que pertransiri non possunt quin horologium cadat, et tunc [747] necesse est quod cantet, alias non. Spiritualiter horologium cordis est lingua oris. Illud horologium, quando cantat in confessione, inquietat, non permittit iacere dyabolum in lecto consciencie, signum ergo horologii est confessio lingue uel oris. *Itaque lingue in signum sunt*, prima ad Cor. (14, 22). Iterum nota quod non est necesse horologium |39rb| illud semper cantare, in omni casu non est necesse confiteri. Per rotam que est intus in horologio que circulariter uoluitur, quia figura rotunda perfectissima est et motus circularis regula omnium aliorum motuum, intelligo regulam quamdam menti humane naturaliter impressam, per quam potest se et debet regere et dirigere in omnibus factis suis. In hac uita [748] sunt multa puncta que seruare debemus et tamen frequenter ea preterimus, inter que sunt decem puncta determinate figurata, que sine casu preteriri non possunt, scilicet decem precepta Decalogi que pretereundo cadit homo de statu gratie in lutum culpe. *Cecidit Babilon et facta est habitatio demoniorum*, Apo. XVIII (2). Et ideo talia sunt de necessitate confessionis, alia non. Hoc est mente cantare horologium. Dilata. Illud est signum Ezechias de quo in IIII Reg. X (20, 8) : *dixit Ezechias ad Sisaram quod erit signum quod Dominus me sanabit*. In Ysa. (IV Reg. 20, 9) : *hoc erit signum eius ut* ostendat *umbra X lineis aut reuertatur totidem gradibus* etc. Hoc

745 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 63 (sub nomine Cainan).

746 non add. B in marg.

747 tunc] nunc P.

748 uita] rota B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

fuit factum in horologio Achab : tunc ascendit umbra X lineis quando peccator umbrosus, proiecto post tergum sole iustitie, decem precepta legis transgreditur, set tunc reuertitur in horologio totidem gradibus quando eodem ordine quo culpam commisit eam confitetur.

Tertium signum est satisfactio cuius partes sunt oratio, ieiunium et elemosina. *Serpentes tollant*. Dicitur de quodam aspide quod scilicet propter carmen incantatoris eicitur de cauerna sua seu |39va| exire compellitur. Quia ergo umbram diligit, non uult ad lucem uenire ut non audiat uocem incantantis, unam aurem terre affigit et aliam cauda obstruit. Ps. (57, 5) : *furor illis secundum similitudinem serpentis*. Sic serpens antiquus dyabolus de cauerna consciencie eicitur carmine deuote orationis. *Hoc genus* demoniorum *non potest eici nisi in oratione* (Marc. 9, 28) etc. Set carmen [749] orationis non potest incantare serpentem nisi aures cordis sint aperte et intente hiis que ore dicuntur. Habent autem aliqui aurem cordis affixam terrene cupiditati, aliqui cauda propria obturatam, id est delectationem sensualitatis, et illi carmen orationis quod ore cantant [750], aure cordis non percipiunt, ideo serpentes non incantantur. Dilata. *Mittam* in uos *serpentes* pessimos *quibus non erit incantatio* (Jer. 8, 17). Ille due aures aperiuntur, prima per elemosinas, secunda per ieiunium. Per primum fit destructio terrene substantie, per secundum maceratio carnis proprie ; est ergo tertium signum, satisfactio, cuius partes sunt ieiunium, elemosina et oratio. Illud est signum de quo, Num. XXI (8), dictum est Moysi : *fac serpentem* eneum *et pone eum pro signo qui percussus* a serpente *aspexerit eum uiuet*. Christusmet comparat se serpenti eneo. *Sicut Moyses exaltauit serpentem in deserto* etc. (Jo. 3, 14). Ratio est quia serpens eneus similitudinem et figuram serpentis habet set uenenum non habet. Sic Christus uenit in similitudinem carnis peccati, *qui tamen peccatum non fecit nec inuentus est dolus in ore eius* (I Pe. 2, 22). Ille serpens in cruce exaltatus fuit et |39vb| positus in signum cui contradicetur ad quid ut qui *percussus* a serpente *aspexerit eum* per deuotam orationem *uiuat* (Num. 21, 8). Si ergo signum sacrum sacramentum penitentie illa tria complectens, contritionem, confessionem, satisfactionem, figuratum fuit per signum Jone prophete qui fuit *tribus diebus in uentre ceti* (Matth. 12, 40) et sic saluatus fuit [751].

Sermon 16

Troisième dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 39vb-42vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 180v. Plan : Prothème – Les soins à apporter à un cheval. Thème – Les différents rythmes de marche du cheval. L'homme s'appuie sur deux pieds : l'amour de Dieu et l'amour du monde. La charité libère les pieds entravés. I – Elle réveille ceux qui sombrent dans l'oisiveté. Division 2 (Eze. 1, 7) : les éléments qui guident la course du chrétien : aller droit devant la sécurité la stabilité la nécessité F. 39vb :

[749] carmen] carmine P.

[750] cantant] continunt P, B.

[751] fuit] expone add. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Ambulate in dilectione (Eph. 5, 2).

[Prothème] Quamuis non deceat domicellum habere palefridum ambulantem talem qualem habet miles dominus suus, quin potius equum uel cursorem troctantem [habeat], consuetum est tunc, quando milites domini temporales de palefridis descendunt, quod domicelli famuli pedissequi palefridos magistrorum ascendunt, unde in Ecclesiastico (Ecce. 10, 7) dicitur : *uidi seruos in equis et principes quasi seruos ambulantes super terram.* Primum autem quod facit famulus, postquam palefridum domini sui ascendit, est ducere eum ad aquam. Post potum deducit eum aliquantulum et tandem reducit eum ad stabulum et pabulum. Hoc ideo dixi quia magister hodie mane tamquam priuilegium dicens quem decebat habere palefridum delicate et suauiter ambulantem, id est thema proposita : *ambulate* etc., ego autem sum famulus pedissecus, qui postea habeo deducere eumdem palefridum thema ab eo iam deductum. Si ergo uolo facere consuetudinem, primum quod debeo facere est ire ad aquam, non quidem ad aquam fluminis set ad aquam gratie et sapientie salutaris ; nec uideo quomodo possim |40ra| melius recurrere ad habundandum aquam habundanciam quam ad mare matrem aquarum, ad Mariam matrem gratiarum, unde in Gen. (1, 10) dicitur : *congregationes aquarum appellauit Maria*. Per aquam ergo gratie habenda appellemus Mariam etc.

[Thème] *Ambulate* etc. Hec est differentia inter equum ambulantem et equum currentem, quia equus ambulans ordinate mouet pedes suos unum post alterum, preponens sinistro dextrum. Equus currens simul mouet utrumque nec seruat ordinem illum. Equi igitur, qui consueuit currere uel troctare, ut ambulare addiscat, ligantur pedes cum duplici fune, ita quod uno fune ligantur pedes dextri, alio pedes sinistri ; nec dexter funis sine sinistro nec sinister sufficit sine dextro. Illi duo funes cogunt equum ambulare quia cogunt eum pedes ordinate mouere unum ante alium, dextrum ante sinistrum. Secundum beatum Augustinum [752] , « pedes equi nostri sunt affectus animi ». « Pes meus, amor meus [753] »etc. Illorum pedum quidam sunt dextri, alii sinistri. Pes dexter est amor Dei, pes sinister amor mundi uel sui. Iste ergo recte ambulat, non currit, non troctat, qui pedes affectionum sic ordinat quod semper pedem dextrum, amorem Dei, preponit pedi sinistro, amori sui uel cuiusque alterius rei. Ita direxerat gressum suum sapiens qui dicebat : *ambulauit pes meus* etc. Ecc. V (Ecci. 51, 20), sed equi illi qui hunc ordinem preposcerant preponentes pedem sinistrum, amorem sui uel mundi, pedi dextro, id est amori Dei, |40rb| non ambulant in uia Dei, sed currunt in deuium peccati. *Non enim qui operantur iniquitatem* etc., Ps. (118, 3). In Prou. (1, 15-16) : *fili mi, ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum ; pedes enim eorum ad malum currunt.* Bene dicit *Ne ambule cum eis*. Tota die inuenitur equus qui cum ambulantibus ambulat ; quando autem solus est uel cum troctantibus, troctat. Sic continue inuenitur homo qui cum bonis bonus efficitur ; quando autem solus est uel cum malis, deterioratur. Ideo dicit Cato [754] : « Cum bonis ambula ». Et quia pedes nostri tardi sunt ad ambulandum in uia Dei, praui ad

[752] Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, ps. 94, 2 (E. Dekkers et J. Fraipont, SL 39, 1956, p. 1331).

[753] Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

[754] Ps.-Cato, Disticha Catonis, 6 (A. Baehrens, Poetae latini minores, Teubner, 1881, vol. 3, p. 215).

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

currendum in deuium peccati, Sap. (15, 15) : *pedes eorum pigri ad ambulandum*, ideo, ut dicamus ambulare, ut cogamus pedes affectionum ordinate uel debite ordinate, ligauit Deus pedes nostros duplici fune. Funes duo quorum pedes nostri sunt ligati sunt duo precepta caritatis : funus dexter est de dilectione Dei, sinister preceptum de dilectione proximi. Isti duo funes sic se habent quod nec sinister sufficit sine dextro, dilectio proximi sine dilectione Dei, nec dexter est possibile sine sinistro. *Qui enim non diligit fratrem suum quem uidet* etc., prima Io. (4, 20). Isti duo funes cogunt nos ambulare, quia cogunt nos pedem dextrum sinistro preponere, Deum ante omnia diligere. Unde Augustinus [755] , in Speculo : « Ante omnia diligamus Deum » etc. Isti duo funes figurati fuerunt in libro Iudicum (15, 13), ubi dicitur quod *ligauerunt* Sampsionem *duobus nouis funibus* sed delendum est quod ibi subdicitur in figura, et hoc uerificatur |40va| in re, quod sicut ad ardorem solent ligna consumi, ita uincula quibus ligatus erat dissipata sunt et soluta, hoc propter ardorem ignis luxurie qui est ignis usque ad consumptionem deuorans, propter ardorem ignis auaricie qui est ignis qui numquam dicit : Sufficit. Dissipata sunt et soluta uincula caritatis, quod deplorat Dominus per Ieremiam (10, 20) qui dicit : *tabernaculum meum uastatum est, omnes funiculi mei dirupti sunt et filii mei non subsistunt*. Hoc duplici fune, scilicet dilectione Dei et proximi, monet Apostolus ligari nolentes ambulare in uia Dei : *ambulate*,inquit, *in dilectione*. Ubi notantur tria in quibus deseruiunt nobis funiculi caritatis. Cum flagello enim de funiculis uel funibus auriga percutit et excitat equum pigritantem, retrahit et reuocat equum deuiantem, tangit et copulat equum et bouem arantem. Sic recte funiculis caritatis quasi quodam flagello excitantur torpentes ab otio : *ambulate* ; reuocantur errantes a deuio : *ambulate* in, non extra ; copulantur currentes in stadio : *ambulate in dilectione*.

[I] De primo nota quod auriga uolens excitare ad motum currum uel aratrum otiosum flagellat et stimulat, non quidem aratrum set animal aratro copulatum : *qui tenet aratrum stimulo boues agitat*, Ecci. 34 (38, 26). Stimulato et excitato animali necesse est aratrum excitari. Set e contra qui solum aratrum stimularet, nec animal nec aratrum excitaret. |40vb| Saluator noster in Luca comparat laborem penitentie [et] exercitum boni operis, labori et exercitio aratri : *nemo mittens manum ad aratrum* etc. (Luc. 9, 62). Aratrum igitur otiosum, quod isto tempore precipue debet excitari ad laborem penitentie, ad exercitum operis boni et meritorii, est cor humanum ; animal aratro copulatum est animus uel spiritus corpori unitus. Sicut enim impossibile est aratrum excitari ad motum, non excitato prius animali trahente, ita impossibile est corpus excitari in quocumque meritorio opere nisi spiritu uel animo consentiente et uolente. *Non enim secundum carnem sed secundum spiritum ambulemus*, Ro. X (8, 4). Aratrum nostrum, caro nostra, stimulatur frequenter. Datus est mihi stimulus carnis mee set stimuli carnis non excitant ab otio, quin potius ad otium prouocent [756] . *In requie sua stimulabitur* in Ecclesiastico (20, 23). Ergo animum oportet stimulare [757] . Et quis est stimulus quo debet excitari noster animus? Amor diuinus, ex quo animus pungitur aculeo diuini amoris, necessarium est aratrum et animal, totum

755 Petrus Lombardus, Sententiae, III, dist. 29, 2, 8 (Grottaferrata, 1971, p. 175).

756 prouocent] prouocant P.

757 stimulare] stimulari P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

hominem excitari ad motum bone operationis. Ita dicit Augustinus [758] : « Amor Dei nescit esse otiosus. Operatur enim magna si est. Si autem operari renuit, amor non est. » Est ergo stimulus uel flagellum quo torpentes ab otio [excitantur]. Hoc stimulo diuini amoris, qui est recte stimulus Spiritus Sancti, agitabantur illa animalia, de quibus loquitur Ezechiel (1, 12) in figura Dauid quod *ubi erat impetus spiritus illuc gradiebantur*. Sequitur (Ez. 1, 19) quod : *cum ambularent animalia, ambu*|41ra|*labant pariter et rote iuxta ea*. Ecce quomodo excitato animali necesse est currum uel aratrum excitari. De animalibus istis Eze. 4° (1, 7) dicit primo quod *pedes eorum pedes erant recti*, secundo (Ez. 1, 12) quod *unumquodque coram facie sua ambulabat*, tertio (Ez. 1, 17) quod *non reuertebantur cum ambularent*, quarto (Ez. 1, 19) quod *cum ambularent animalia ambulant pariter et rote iuxta ea*.

Propter expositionem figure, sciendum primo quid signant animalia et quid rote. Quod Ezechiel uocat hic animalia, uocat in secundo capitulo cherubim quod interpretatur plenitudo scientie [759] . Ista ergo animalia Dei sunt clerici qui uigent acumine sensus et sciencie et sunt ad obsequia Dei spiritualiter deputati, ut dicat quilibet cum asina Balaam (Num. 22, 30) : *nonne animal tuum sum*. Videtur mihi quod qualis est distinctio animalium, talis est distinctio clericorum. Dicit philosophus [760] quod « animalia quedam sunt perfecta, quedam imperfecta ». Imperfecta animalia habent alimentum coniunctum. Ideo non mouentur ad distans motu progressiuo set mouentur solum motu dilatationis et contritionis. Animalia perfecta querunt alimentum remotum et mouentur ad distans motu progressiuo. Per alimentum coniunctum, intelligo beneficium ecclesiasticum officio clericali annexum ; ad litteram, in beneficio ecclesiastico non habent clerici nisi uictum suum : *habentes alimenta et quibus tegamur* (I Tim. 6, 8) ; hiis contenti sumus. Olim autem animalia Dei clerici non habebant uictum coniunctum set mendicabant sibi uictum et tunc erant animalia Dei perfecta, mouebantur motu progressiuo proficientes semper et tunc *ambulantibus animalibus* etc. Rote que subsunt currui, id est cure uiri |41rb| ecclesiastici, ibi ambulabant iuxta animalia, imitantur clericorum exempla, set hodie habent animalia Dei alimentum coniunctum, beneficium beneficio annexum. Et quid secutum est ? Facta sunt animalia imperfecta. Ideo non mouentur motu progressiuo, dimiserunt spiritualem perfectum et mouentur motu dilatationis et contritionis, solum si sunt hodie homines in mundo qui dilatant [761] se in pompis, honoribus et diuitiis. Illi sunt clerici, illi ambulant in latitudine. Ambulant *in magnis et mirabilibus super me* (Ps. 130, 1). « Dilatant philacteria sua et magnificant fimbrias [762] . » Iterum mouentur motu restrictionis, restringunt se in elemosinis plus quam faciunt layci. Unde rote pauperes qui uoluuntur in rota fortune, hodie fortissime murmurant contra eos quia non unguntur ab eis unguento misericordie et

[758] Cf. Manipulus florum, Opus F et Otiositas G ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 30, 2 (PL 76, 1221B).

[759] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

[760] Non inueni.

[761] dilatant] dilatent P.

[762] Augustinus Hipponensis, Speculum, 25 (F. Weihrich, CSEL 12, 1887, repr. 1964, p. 170).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

compassionis et hanc eamdem differentiam uideo adhuc inter clericos nostri temporis. Videbitis pauperes scolares qui non habent alimentum coniunctum, non habent adhuc aliquod beneficium : ipsi mouentur motu progressiuo, proficiunt in deuotione et studio, optimi sunt. Quando habent alimentum coniunctum, promouentur ad aliquod pingue beneficium, ipsi dimittunt motum progressiuum, spiritualem profectum, et mouentur motu dilatationis et constrictionis. Illuc supra habemus. Ergo *animalia pusilla cum magnis* (Ps. 103, 25), perfecta imperfectis. De motu istorum animalium Eze. 4 (1, 7) dicit primo quod debent excludere obliquitatem, *pedes eorum recti*, secundo includere securitatem, *unumquodque coram facie sua ambulabat*, tertio habere |41va| stabilitatem, *non reuertebantur cum ambularent*, quarto preponere necessitatem*, cum ambularent animalia ambulant pariter et rote iuxta ea*.

[a] Quantum ad primum, notandum quod rectus [763] debet esse et est iudex sui et obliqui ; iudices autem populi in fore ecclesiastico sunt clerici et ideo si uolunt rectificare obliquitatem in aliis, debent esse recti primo in se ipsis, ut cuilibet possit dici (Ps. 118, 137) : *iustus es, Domine, et rectum iudicium tuum*. Ecce monstrum ostendet in natura quia sibi toto applicaret [764] rectam regulam et non rectificaretur regula actuum humanorum. Est ratio : rectitudo huius regule est scientia moralis, precipue iura ciuilia et canonica et diuina sunt rectitudines quedam ; quod ergo iudex ecclesiasticus qui se totum applicat ad regulam, qui toto affectu incorporat sibi iura, inueniatur tortuosus uel obliquus in iudiciis, in allegationibus ; in talibus uere monstrum est in moribus. Si iudex laycus qui non est regule recte sic applicatus et ignorat iura, inuenitur tortuosus, peccatum est sed non monstrum. Quod peccata clericorum sunt uere monstra dicit expresse beatus Bernardus [765] : « Audi, inquit, canticum nouum minus suaue, sed salutare. Monstruosa res est gradus summus et animus infimus, sedes prima et uita yma, lingua magniloquia manus otiosa, sermo multus et fructus nullus, uultus grauis et actus leuis, caput cauum et cor nanum, facies rugosa, uigens auctoritas, mutans instabilitas ». Ecce quod peccata clericorum sunt monstra. Hoc |41vb| monstrum scilicet tortuositatem cum rectitudine recte regule dicebat se uidisse Sap. in Ecclesiastico (Ecce. 3, 16) : *uidi*, inquit, *sub sole in loco iudicii impietatem et in loco iustitie iniquitatem*. Nota de baculo posito in aqua sicut in sermone [766] *Qui custos* etc. Item nota quod Hugo de Sancto Victore [767] totam obliquitatem que est hodie ascribit uiris ecclesiasticis : « Prelati, inquit, sunt impii et subditi sunt iniqui, quia nisi illi per impietatem innocentiam preuenient, per pietatem illi iustitiam non impugnarent. » Debet primo motus animalium Dei excludere obliquitatem, Ysa. 26 (7) : *semita iusti recta rectus* etc.

[b] Debet secundo includere securitatem : unumquodque coram facie sua ambulat,

763 rectus] rectum P.

764 quia sibi toto applicaret] quod aliquid se toto tangeret P.

765 Bernardus Clareuallensis, De consideratione libri V, II, 14 (SBO, III, p. 422).

766 Sermon 63.

767 Hugo de Sancto Victore, In Salomonis Ecclesiasten homiliae, XIX, 18 (PL 175, 246D).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

est ualde securum quia qui coram facie sua ambulat errare non potest, nisi autem propter deffectum luminis aut propter hoc quod terminum uie ignorat. Unde si esset aliqua facies talis in qua inuenirentur hec duo in quo scilicet lumine claresceret et que terminum uie ostenderet, *ambulans coram facie sua errare non posset*, recte talis est facies anime. Facies anime est consciencia ; sicut enim per nullam partem corporis discernitur ita bene sicut per faciem, sic interior homo non cognoscitur perfecte per quecumque exteriora set per solam conscienciam. In hac facie inueniuntur illa duo predicta.

Primo enim in ea signatum est lumen quod preseruat ab offensa, scilicet lex nature que sufficit ad non offendendum, quamuis non ad merendum. *In facie prudentis lucet sapientia* (Prou. 17, 24). Debet ergo tamquam lucerna portari ante |42ra| oculos et non retro. Iuxta illud Iob (13, 14) : *animam meam in manibus meis porto*. Iterum intuendo faciem anime, homo uidet terminum uite sue quia in ea relucet ymago Trinitatis : intra te *signatum est super nos lumen uultus tui Domine* (Ps. 4, 7). Et hoc etiam secundum ualet ad non errandum. In cuius figura dicit Dominus ad Moysem in Ex. (33, 14) : *facies mea precedet te*. Ille secure ambulat qui ambulat coram facie sua, qui facit quod recta consciencia sibi dicat. Set recte sunt aliqui hodie similes symie [768] que quandoque duos symea fetus famulos parit et quando fugatur a uenatoribus, unum eorum amplectitur et portat coram facie sua, alium proicit supra dorsum, ueniens ad passum nititur dimittere illum quem amplectitur inter brachia, alium non potest dimittere quia firmiter collo eius adheret. Peccator eo ipso quod peccato consentit, duos fetus parit, primum delectatio peccati, secundum remorsus consciencie ; primum scilicet delectationem amplectitur, portat coram facie sua, uellet eam semper presentem habere ; secundum, scilicet remorsum consciencie, proicit retro dorsum, numquam uellet recolere set quando finaliter ueniet ad passum strictum mortis, cessabit delectatio et uermis consciencie manebit qui peccatorem torquebit perpetuo. *Vermis eorum non morietur* etc. (Is. 66, 24) De tali potest dici illud Abacuc 30 (3, 5) : *ante faciem eius ibit mors*. Nota : philosophus narrat de quodam quod quocumque ibat, portabat ydolum faciei sue in descensu [769] . Applica ad simplices qui habent |42rb| debilem uisum etc. Ratio secunda assignatur debilitas sui uisus.

[c] Tertio debent habere stabilitatem*, non reuertebantur cum ambularent* (Eze. 1, 12). Hec est differentia inter motum naturalem et uiolentum, quia illud quod mouetur secundum inclinationem ponderis naturalis, continue in motu intenditur et ad terminum ueniens non reuertitur totum. E contrario est de hoc quod mouetur impulsum uel uiolentatum ab alio. Pondus naturale cordis est amor. « Pondus meum, amor meus [770] », iuxta aliam litteram. Ambulantes in uia Dei aliqui mouentur non amore sed timore pulsi uel humano fauore. Prosequere de utroque [771] sicut uis. Quando tales ueniunt [772] ad terminum optatum, statim

768 Exemplum 4.

769 descensu] et seu add. P.

770 Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

771 utroque] utriusque P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

retrocedunt Deo et reuertuntur sicut canis ad uomitum, set illi qui in uia Dei inclinantur amore, ibi continue intenduntur nec quiescunt donec ueniant ad Deum. In nulla enim re de mundo quietatur eorum desiderium. Augustinus [773] : « Fecisti nos, Domine, ad te et inquietum est cor nostrum donec quiescat in te ». Tales non retrocedunt a bono incepto : *Semitam*, inquit, *per quam non reuertar ambulo* (Iob 16, 23). In figura huius dicitur in Ezechiel quod animalia gradiebantur *nec reuertebantur cum ambulabant*.

[d] Quarto etiam ultimo debet preponere necessitatem. *Cum ambularent animalia, ambulant pariter et rote iuxta ea* (Ez. 1, 19). Rota uel currus non excitatur ad motum nisi quando animal est currui copulatum. Multum enim esset mirabile quod equus exiens Parysius in stabulo regis moueret currum exeuntem Andegauis in curia episcopi. Quando autem equus est currui copulatus, si |42va| currus deuiet, corruat uel titubet, non imputatur rotis set animali trahenti. Dixi a primo quod rote que subsunt currui sunt populares qui uoluuntur in rota fortune et subsunt cure uiri ecclesiastici. Quicumque ergo habet curam animarum debet trahere unum magnum currum. Unde Can. (1, 3) : *trahe me post te, curremus* in odorem unguentorum tuorum. Ex odore doctrine et bone fame prelatorum et curatorum debent subditi attrahi ad bonum, facta prelatorum facile trahuntur a subditis in exemplum Gregorii et pro Deo. Quomodo est hoc possibile quod currus bene incedat, quoniam habet curatus uel episcopus in dyocesi Andegauensi, quando per totum annum uel maiorem partem anni iste est separatus a cura, stat Parysius in curia regis, intendens cauis uel secularibus negotiis ? Certe uidetur mihi ualde mirabile et uidetur impossibile. Vis ergo bene trahere currum et bene regere curam tuam ? Oportet te esse iuxta currum presentem, iunge te ad currum istum, unde dictum est Philippo in Actibus [774] : Caueas tibi bene quod si currus corruat uel titubet, imputabitur tibi. *Ruina hec sub manu tua* in Ysa. (3, 6). Si aliquis propter deffectum tuum pereat, super animam tuam erit, 3 Reg. (20, 39) : *custodi mihi uirum istum qui, si lapsus fuerit, erit anima tua* etc. Quando prelatus est presens sue dyocesi, curatus sue parochie, suo currui si bene ambulet, si bonum exemplum subditis tribuet, cum ambulantibus animalibus *ambulat pariter et rote iuxta ea*, iuniores imitantur maiorum exempla. Si deuiet, si titubet, quid |42vb| sequitur ? Restat. Dicit Gregorius [775] : « Et dum pastor per abrupta graditur, ad precipicium grex labatur. » Propter hoc dicitur de rotis in figura (Ez. 10, 17) quod *cum stantibus stabant cum eleuatis eleuabantur* etc. Iuxta uulgare dictum : ordo est prepositus, quando caruca preponitur bobus. Clerici tamquam animalia debent precedere rotas, laycos, non solum uerbo doctrine set exemplo uite. Unde Gregorius [776] , in Pastorali [regula] : « Tantum debet precedere populum actio presulis quantum distare solet a grege uita pastoris. » Et hodie prepositus [777] est ordo : layci ydiote precedunt clericos. Ecce, inquit Augustinus [778] ,

[772] ueniunt] uenient P.

[773] Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, I, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

[774] Non inveni.

[775] Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 2 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 134).

[776] Gregorius Magnus, Regula pastoralis, II, 1 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 174).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ydiote « rapiunt celum, nos autem cum litteris… » etc. Ieronimus [779] : « Ut uehementer ecclesiam destruit, meliores esse laycos quam clericos », et meretrices precedunt uos in regno Dei etc. Ad quod etiam etc.

Sermon 17

Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 42vb-47vb. Plan : Thème – La foi est comparée à un édifice stable bien qu'exposé aux vents : les éléments qui constituent la foi : la parole de Dieu, un comportement chrétien. la foi est élevée : elle excède les capacités de l'esprit humain. Division – La foi est soutenue par 4 piliers qui figurent les 4 évangélistes. Les caractéristiques de la vie du Christ : I – La vérité pure = confiance dans ses paroles Division 2 (Jo. 21, 24) : les paroles de Jésus sont dignes de confiance pour 3 raisons : leur source est fiable elles ont été confirmées elles ont été mises en application par l'Eglise II – La fermeté de sa main = la constance dans ses actes III – La pureté de son esprit = sa conscience F. 42vb : *Testimonium Christi confirmatum est in uobis*, I Cor. 1 (6).

[Thème] Edificium nobiliter altum et undique uentis expositum ad hoc quod sit bene stabile et firmum, opportet quod in fundamento inferius circa parietes fiant pilaria fortia edificium confirmantia, ita quod hec duo reddunt edificium bene firmum, scilicet solidum fundamentum et ualidum appodiamentum. Hoc ideo dixi quia edificium firmum et ualde altissimum fides est. Edificium autem et undique uentis expositum est fides catholica. Hec est domus Domini firmiter edificata, bene fundata est etc. *Petra autem erat Christus*, I Cor. 4 (10, 4). Declaro per ordinem omnia predicta.

[a] Primo quidem quod fides Christi sit quoddam edificium patet per |43ra| Apostolum qui sic uocat eam, I Thi. (1, 4) : *edificationem Dei que est in fide*. Ideo autem dicitur edificium quia quicquid docet est edificatorium, I (II) Cor. 12 (9) : *coram Deo in Christo loquimur omnia prope edificationem uestram*. Lapides ex quibus edificium fidei integratur sunt quecumque bona uerba et opera per que proximus edificatur et in fide confirmatur. Rom. 16 (15, 1) : *debemus nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere*, quasi dicat : debemus debiles in fide confirmare, et statim subdit modum : *unusquisque uestrum proximo suo placeat in bonum ad edificationem* (Rom. 18, 2), et I Cor. 4 (14, 26) : *Omnia ad edificationem fiant*. Unusquisque autem uerbo et exemplo edificans proximum cooperatur ad Dei edificium. *Consolamini inuicem et edificate alterutrum*, prima Thess. I (5, 11). Dico autem significanter uerbo et exemplo quod secundum beatum Augustinum [780] ad edificium construendum et ad fidem Christi astruendum, non solum

[777] prepositus] prepositatus P.

[778] Manipulus florum, Meritum C (Augustinus super Mattheum 11) ; cf. Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, VIII, 8 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 125).

[779] Manipulus florum, Clericus F (Hieronymus super epistolam ad Timotheum).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sufficiunt facta sine dictis nec dicta sine factis. Unde Augustinus [781] : « Fides appellata est ab eo quod fit. Due sillabe sonant, cum dicitur fides. Prima sillaba est a facto, secunda a dicto. Interrogo ergo te utrum credas ? Et dicis : Credo. Fac quod dicis et fides est. » Hoc Augustinus uult dicere quod hoc uocabulum, fides, construitur ex duabus sillabis quarum una est a dicto, altera a facto. Indicat quod fides debet astrui dictis et factis nec alterum sufficit. Ratio huius est quia quando in causa aliqua producitur contra aliquem unus testis, tamen testimonium est nullum. Deut. 19 (15) : *non stabit testis unus contra aliquem set in ore duorum uel 3 testium*,|43rb| stabit omne uerbum. Item si producuntur duo testes et illi inueniuntur contrarii et discordes, testimonium nullum est. Spiritualis causa que ducitur inter actorem et reum est causa fidei. Actor enim in causa fidei est Deus, Heb. (12, 2) : *aspicientes in actorem fidei* etc. Reus in causa fidei aduersarius Christi est *ille homo peccati filius perditionis qui aduersatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus* etc., II Thess. (2, 3-4). Testimonium enim modo in causa fidei pro actore debent duo testes, quia fidem Christi debemus protestari dictis et factis. Unde Io. (10, 25) : *opera que ego facio testimonium perhibent de me*. Et ideo quando testes isti inueniuntur contradictorii quod illud quod uerbis predicant moribus impugnant, testes nichil ualent. *Conuenientia testimonia non erunt*, Mt. 14 (Marc. 14, 56). Gregorius [782] : « Tunc ueraciter fideles simus, si quod uerbis promittimus operibus complemus. » Iterum quando quantum ad astruendum producitur testis operis, tamen non est sufficiens testimonium. Unde Ieronimus [783] : « Sancta quippe rusticitas que solum sibi prodest et quantum edificat ex uite merito ecclesiam Christi, tantum nocet si contradicentibus non resistat. Et innocens absque sermone conuersatio quantum exemplo prodest, tantum silentio nocet ; nam latratu canum et baculo pastorum deterrenda est rabies luporum. » Figura est ad hoc Hesd. (II Esd. 4, 17), ubi reedificantes Iherusalem una manu faciebant opus et alia tenebant gladium. Gladius spiritualis est uerbum doctrine, iuxta illud apostoli : *Galeam salutis assumite et gladium spiritus quod est uerbum Dei*, Ephe. 9 (6, 17). Quod ergo *construens edificium* |43va| *una manu* etc. significat quod ad fidem astruendum requiritur exemplum uite cum uerbo doctrine. Sic patet primum quod scilicet fides est edificium.

[b] Est secundo edificium altissimum. Bene enim altissimum esset edificium cuius summitatem oculus discernere non posset, cuius culmen celum attingeret. Tale edificium est fides ad quam oculus naturali lumine uel mente non attingit. Transgreditur enim fides fines rationis humane nature, usum experientie terminorum super culmen cuius transcendit. Scribitur in legenda beati Matthei [784] , quod cum ipse hospitatus esset

[780] Non inueni.

[781] Manipulus florum, Fides siue fidelitas A (Augustinus in sermone 22) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, XLIX, 2 (C. Lambot, SL 41, 1961, p. 615).

[782] Manipulus florum, Fides siue fidelitas P (Gregorius hom. 29) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 29, 3 (PL 76, 1215A).

[783] Manipulus florum, Exemplum F (Hieronymus in quadam epistola et est in glossa 1 Tim. 3) ; Hieronymus, Epistulae, LIII, 3 (I. Hilberg, CSEL 54, 1996, p. 447).

[784] Ordericus Vitalis, Historia ecclesiastica, prima pars, II, 16 (PL 188, 168B sqq).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

apostolus Candacis regina [785] interrogatus ab ea [786] quomodo tot linguas loqueretur et intelligeret, exposuit ei quomodo [787] Spiritu Sancto descendente omnium linguarum scienciam reperisset, ut sicut illi qui per superbiam turrim usque ad celum edificare uolebant, per confusionem linguarum ab edificatione cessauerunt, sic apostoli per omnium linguarum scienciam turrim non de lapidibus set de uirtutibus, per quam qui crederent in celum ascenderent. Et uidetur mihi quod illi qui per rationes naturales uolunt probare ea que supra fidei sunt, recte assimilantur uolentibus edificare turrim cuius culmen attingeret celum. Ipsi enim *habuerunt lateres pro saxis et bitumen pro cemento*, Gen. 41 (11, 3), saxa firmissima quibus edificium debet construi, hoc est fides astrui super Sacre Scripture testimonia. Ps. (118, 152) : *initio cognoui de testimoniis tuis quia* etc. Lateres qui franguntur de facili sunt rationes dyabolice que faciliter possunt infringi. Cementum in edificio fidei est caritas. *Caritas edifi*|43vb|*cat*, 2 (1) Cor. 9 (8, 1). Caritas enim unit corda fidelium ut sit eis anima una et cor unum in Deo. Sicut cementum iungit lateres in edificio, sic bitumen uel gluten quod facit cor humanum inordinate adherere mundo est cupiditas siue ambitio. Illi ergo qui in edificio culmen attingunt [788] celum utuntur lateribus etc. Qui ad fidem astruendum non moti caritate proficiunt set ambitione, et ut nomen suum celebre faciant, dimittunt firmissimos lapides angulares sacre Scripture et inducunt rationes friuolas : *questionem magis prestant quam edificium*, prima Thi. (1, 4). Inde sequitur confusio labiorum ut habes in sermone [789] *Ihesu fili Dauid* etc. Est ergo fides edificium altissimum et ideo exponitur uentis, id est persecutionibus tyrannorum et impugnationibus hereticorum, et tamen stabit semper firmissimum.

[Division] *Rogaui pro te ut non deficiat fides tua*, Luc. 22 (32). Et hoc ideo est quia habet solidissimum fundamentum et fortissimum appodiamentum. *Fundamentum autem Christi testimonium est Dei*, quod monstratum est, I Io. 9 (5, 10). *Fundamentum autem aliud nemo potest ponere*, I Cor. 13 (3, 11). Pilarii appodiantes sunt testimonia prophetarum et apostolorum, huic omnes prophete testimonium perhibent, Act. X (4, 33) : *uirtute magna reddebant apostoli testimonium* etc [790] . Set inter pilarios sunt quatuor principales iuxta quatuor fidei parietes, sunt quatuor euangeliste quorum primus Iohannes appodiat parietem primum, describens Christi generationem eternam a patre ; Mattheus |44ra| secundum describens natiuitatem eximiam [791] ; Lucas tertium describens eius sacerdotium et ymolationem ; Marcus quartum describens resurrectionem. Iohannesideo, beatis Luce et sociis suis tamquam quatuor pilariis appodiantibus edificium fidei

785 regina] regine P.

786 ea] eo P.

787 quomodo] quo P.

788 attingunt] attingit P.

789 Sermon 14.

790 etc.] Act. Add. P.

791 eximiam] eximie P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

fundamentum in testimonium Christi dicitur presens uerbum. *Testimonium Christi* etc. ubi commendatur a tribus secundum tria priuilegia que sunt in eius mente, manu et lingua. In lingua enim inuenitur ueritas sine fabula, *testimonium Christi*, in manu firmitas numquam tremula, *confirmatum est*, in mente puritas sine macula, *in uobis est*, prout demonstratiuum et significat nostram substantiam. Ergo eius dicta sunt credentie certioris : *testimonium Christi* ; facta constantie firmioris, *confirmatum est* ; mens intra consciencie purioris, *in nobis*.

[I] Circa primum notandum est quod nuntio portanti litteras credentie sigillatas sigillo domini creditur sicut crederetur domino presenti et personaliter loquenti, set uerum est quod portare tales litteras clausas est quandoque periculum magnum, in tantum quod credens portare litteras credentie, portat litteras mortis sue sicut contigit Urie. Hoc ideo dixi quia magister noster et Dominus Ihesus Christus duo paria litterarum credentie solet tradere, quibusdam equitibus, hoc est diuitibus, altera peditibus. Prime littere credentie sunt in auro et argento scripte dicentes ad litteram : « Dicimus de homine qui habundat in peccatis quod est optime litteratus. » Et dicuntur bene littere credentie quia omnis mercator libentius credit merces suas |44rb| ostendenti litteras et offerenti signum regium siue [792] peccuniam, id est argentum siccum, quam offerenti litteras et sigillum regni, ymmo plus litteris istis ita creditur hodie [793] quod uix reputatur aliquis fidelis fide dignus nisi sit peccuniosus. Ambrosius [794] : « Ita incumbunt mores hominum in admiratione diuitiarum ut nullus nisi diues putetur honore dignus. » Si ille littere sunt credende, diuites quibus Deus credidit bona fortune, non ut sibi retineant set ut tamquam nuntii aliis porrigant substantias tuas : *exporrigens da pauperibus*, Ecci. 14 (13). Quod autem diuites sint tamen nuntii et non domini, patet per Basilium [795] qui dicit : « Panis est famelici quem tu tenes nudi tunica quam in conclaui conseruas, discalceati calceus qui penes te marcessit indigentis argentum quod possides tot iniuriatis quot subuenire nolueris ». In qua auctoritate apparet quidam qui portat litteras istas clausas, seruat peccunias in conclaui quas debet porrigere pauperibus, portat litteras mortis sue in testimonium dampnationis eterne, Iac. 6 (5, 1-2) : *agite nunc diuites* etc. *Diuitie uestre putrefacte sunt et uestimenta uestra a tineis commesta sunt, aurum et argentum eruginauit et erugo eorum in testimonium uobis erit*. Exemplum de illo qui *abiens fodit in terra, abscondit peccuniam domini sui* (Matth. 25, 18), proiectus *in tenebras exteriores* (25, 30) benedicit peccuniam domini sui, quia diuites solum sunt nuntii, non domini. Item non suam, quia secundum Crisostomum [796] : « Qui diuitiarum |44va| seruus est diuitias custodit ut seruus, qui autem seruitutis excussit iugum dimisit eas ut dominus ». In contrarium qui litteras istas portat apertas, qui *manum suam aperuit inopi et palmas suas extendit ad pauperes*, Prou. ult. (31, 20), talis proprie portat

792 siue] sibi P.

793 hodie] et add. P.

794 Ambrosius Mediolanensis, De officiis, II, 26, 129 (M. Testard, Paris : Belles Lettres, 1992, p. 67).

795 Manipulus florum, Elemosina AU (Basilius homelia prima).

796 Hieronymus, Commentarii in euangelium Matthaei, I (D. Hurst et M. Adriaen, SL 77, 1969, p. 39).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

litteras credencie in testimonium salutis sue. Heb. XI (4) : *fide plurimam hostiam Abel quam Caym optulit Deo per quam testimonium consecutus est esse iustus testimonium perhibente muneribus eius Deo et per illam diffunctus adhuc loquitur*. Littere credencie quarum sunt portitores, pauperes, pedites sunt littere euangelice, quarum portitores sunt pauperes piscatores. Ambrosius [797] : « Aufer argumentaubi fides queritur [798] . In ipsis gimnasiis sibi dyalectica taceat. Piscatoribus creditur, non dyalecticis ». Nec mirum *quia testimonium Domini fidele* etc., Ps. (18, 8). Iste sunt littere credencie in Io. scilicet ultimo (20, 31) : *hec autem scripta sunt ut credatis* etc. Tunc etiam sigillate [sunt] sigillo Domini confirmante, signis et prodigiis, que non nisi a Deo poterant fieri : Io. (3, 2) : *nemo potest hec signa facere que tu facis* etc. Et ideo nuntio litteras istas portanti debet credi sicut domino personaliter loquenti. Nuntii autem portitores istarum litterarum credencie sunt quatuor euangeliste quorum unus est Lucas denominatus a luce *quia hic uenit in testimonium ut testimonium* etc., Io. I (7), ut omnes crederent scilicet sibi per illum. Ergo si debet credi sicut domino loquenti, ipse enim *testimonium perhibuit uerbo Dei et testimonium Ihesu Christi*, Apo. I (2), quasi dicat : si illius litteris non |44vb| creditis, saltem nobis nuntiis credatis. Deinde enim scripsit, dicamus ergo de illo illud Io. ult. (21, 24) : *hic est discipulus ille qui testimonium perhibet de hiis et scripsit hoc et scimus quia uerum est testimonium eius*, ubi ostenduntur eius dicta esse credencie certioris propter tria, primo quia de scole magistralis auditorio reportata, *hic est discipulus ille*, secundo a curie principalis notario confirmata [799] , *testimonium perhibet scripsit* hoc, tertio ab ecclesie totalis consistorio applicata, *et scimus* etc.

[a] Circa primum nota quod in scola unius magistri habet centum auditores et tamen uix de centum erunt X boni reportatores. Scola magistralis scola Christi. *Magister uester unus est, Christus*, Mt. 13 (23, 10). Hec scola in comparatione ad alias habet plures auditores set pauciores reportatores.

Primo si comparemus scolam Christi que est scola ueritatis : *ad hoc natus sum et ad hoc ueni in mundum ut testimonium perhiberem ueritati*, in Io. (18, 37), ad scolam mendacii que est scola proprie dyaboli : *qui mendacium loquitur, ex propriis loquitur* in Io. (8, 44), ideo scola mendacii habet incomparabiliter plures auditores. Mendacia, truffe, fabule, libentius audiuntur hodie quam sermones et ueritates euangelice. Iam uenit tempus quod Apostolus predixerat futurum, prima ad Thym. III (II Tim. 4, 1) : *testificor coram Deo* etc. Sequitur (4, 3) : *erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt* etc. Sequitur (4, 4) : *ad fabulas autem conuertentur*. Item hec scola habet fere tot reportatores quot auditores. |45ra| Unus rumor malus et mendosus a quocumque auditus statim reportatur set e contra scola ueritatis, etsi habet paucos auditores, habet pauciores reportatores. Libentius audiuntur et referuntur mala quam bona, mendose adulationes quam ueridice correctiones. Unde tales auditores et reportatores mendacii non sunt Christi discipuli in Io. (8, 31-32) : *si manseritis in sermone meo et uerba mea in uobis*

[797] Ambrosius Mediolanensis, De fide libri V (ad Gratianum Augustum), I, 13, 84 (O. Faller, CSEL 78, 1962, p. 36-37) ; Petrus Lombardus, Sententiae, III, dist. 22, 1, 3 (Grottaferrata, 1971, p. 136).

[798] queritur] que P ; gimnasiis] gignasiis P.

[799] confirmata] confirmatam P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

manserint, uere discipuli mei eritis et cognoscetis ueritatem et ueritas liberabit uos.

Si secundo comparemus scolam Christi, que docet uiam consiliorum, ad scolam Moysi que docet uiam mandatorum, adhuc scola habet paucissimos auditores et causa est ista : pueri enim fugiunt scolam magis quia spoliat eos et uerberat uirgis. Christus docens paupertatem uoluntariam spoliat discipulos, scilicet bonis fortune, dicens : *omnis ex uobis qui non renunciauerit omnibus que possidet, non potest esse meus discipulus*, Luc. XXIII (14, 33). Propter timorem paupertatis multi fugiunt magisterium Christi, nolunt effici religiosi similes illi cui petenti a Christo (Luc. 10, 25) : *magister quid faciendo uitam eternam possidebo ?*, et Christus (Mt. 19, 21) : *si uis perfectus esse uade* etc. Sequitur (19, 22) : At ille *abiit tristis*. Cogitare debent isti qui tempore paupertatis fugiunt magisterium Christi, hoc quod Christus dicit discipulis (Luc. 22, 35-36) : *quando misi uos sine sacculo, sine pera, numquid aliud defuit uobis ?* Responderunt nichil uel ueritatem. Christus bene permittit suos discipulos esurire sicut patuit, Mt. |45rb| II (Luc. 18, 1) : *set non sinit eos deficere*. Ps. (33, 11) : *diuites eguerunt et esurierunt* etc. Iterum Christus diuites penitencia uerberat, discipulos scilicet uirga discipline dicens, Luc. XIIII (27) : *qui non baiulat crucem suam et uenit post me non potest meus esse discipulus*. Propter timorem huius uirge fugiunt quandoque magistrum, ideo suimet discipuli ; cum enim duceretur ut crucifigerent [800] eum, *discipuli omnes relicto eo fugerunt*, Mt. XXV (26, 56). Patet ergo causa quare scola Christi habet paucissimos auditores, quia uidelicet timent spoliari bonis fortune et uerberati uirga discipline. In signum huius illi ceco illuminato dicenti Phariseis : *numquid et uos uultis eius discipuli fieri ? Maledixerunt et dixerunt : tu discipulus eius sis, nos discipuli Moysi sumus*, Io. IX (27-28). Cecus a Domino illuminatus est secularis ad religionem conuersus et discipulus Christi effectus, iste quandoque suadet aliis ingressum religionis dicens : *numquid et uos uultis discipuli eius fieri sis* etc. Teneas tu uiam consiliorum, nobis sufficit uia mandatorum. Ad propositum : scola Christi inter paucos auditores habet quatuor fidelissimos reportatores euangeliorum scriptores, quorum unus est Lucas ad litteram perhibens testimonium de auditu et ideo dicta eius sunt credencie certioris quia de scole magistralis auditorio reportata : *hic est discipulus* etc., Io. XXVII (21, 24). Ipse discipulus erat Ihesu.

[b] De secundo nota quod de omni eo quod debet deduci in iudicium, |45va| securum est habere notarii publici uel tabellionis testimonium. Testimonium tabellionis fidem facit in curia. Curia iudicis est curia Christi in die iudicii. Loquimur ad mores primo, ad propositum secundo. Primo quidem, testimonium autem notarii publici cui creditur in iudicio Christi est testimonium proprie consciencie cuiuslibet nostrum. Totum enim testimonium proprie consciencie uocabuntur publice omnes deffectus nostri et omnia merita nostra. Ad Rom. II (15-16) : *testimonium illis reddente consciencia ipsorum, et inuicem inter se cogitationibus accusantibus aut etiam defendentibus in die, cum iudicabit Deus occulta hominum*. Unde testimonio consciencie proprie quilibet condempnabitur etiam pena uel premiabitur in gloria. *Gloria uestra hec est testimonium consciencie uestre*, II ad Cor. primo (1, 12). Modo non solum omnia facta nostra, uerum etiam omnia dicta et cogitationes [801] sunt in iudicio Dei discutienda, unde Gregorius [802] super illo uerbo (Matth. 10, 30) : *capilli capitis*

[800] crucifigerent] crucifigeretur P.

[801] cogitationes] cogitata P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

uestri omnes numerati sunt, « sic Deus uias nostras considerat et gressus direxerat, ut nec minime cogitationes nec minutissima uerba que apud nos uiluerunt, eius iudicio remaneant indiscussa ». Figura ad hoc in Dan. (5, 5) ubi *apparuerunt digiti* tres scribentes mane, thecel [803], phares (Dan. 5, 25), id est numerus, appensio, diuisio [804]. Scripta prima fuit latens et occulta, nullus poterat eam legere donec per Danielem fuit reseruata. *Daniel uir desideriorum* (Dan. 10, 11) significat Christum qui est finis desideriorum nostrorum. Scripta prima occulta, per Danielem postea |45vb| publica, est consciencia nostra in qua nullus potest nunc legere nisi Deus. Homo uidet ea que patent, Deus autem intuetur cor. Set in die iudicii Christo reseruante publicabitur omnibus sic quod quilibet leget ibi aperte. *Iudicium sedit et libri aperti sunt*, Dan. VII (10). Bernardus [805] : « Consciencia est liber clausus, in die iudicii aperiendus ». Legem in qua ista tria, numerus, appensio, diuisio [806], quia in libro consciencie apparebit numerus omnium peccatorum pondus. Hec grauitas et leuitas singulorum, hoc diuisio, hoc distructio meritorum et demeritorum. Si ergo de omni eo quod deducendum est in iudicium, securum est requirere testimonium notarii publici, tunc de omni eo quod facimus, dicimus aut cogitamus, requirere debemus testimonium consciencie nostre an autem fiat bene uel male. Gregorius [807] super Ezechielem : « In omne quod dicitur, semper tacite recurrere debemus ad mentem et interiorem testem et iudicem requirere. Quid enim prodest si omnes laudent et consciencia accusat ? Autem quid poterit obesse si omnes derogent et sola consciencia defendat ? » Causa quare tutum est requirere testimonium et iudicium consciencie proprie est ista quia, licet absolutus et iustificatus per iudicem inferiorem condempnetur, quandoque per superiorem, tamen condempnatus et sufficienter punitus a iudice inferiori, non punitur secundo a superiori. Iudicium inferius est iudicium proprie consciencie, iudicium superius est iudicium Dei et ideo, licet ille qui iustificatur iudicio proprie consciencie, non propter hoc fit |46ra| absolutus apud Deum, *nichil mihi conscius sum set non in hoc iustus sum*, ad Co. IIII (I Cor. 4, 4), tamen iste qui iudicio consciencie sue iudicat, condempnat, punit seipsum, absolutus est apud Deum. *Si nosmet ipsos diiudicaremus, non utique iudicaremur*, II (I) Cor. XV (11, 31). Ergo bene est tutum requirere consciencie sue testimonium, Ecc. XVIII (Eccli. 18, 20) : *ante iudicium interroga te ipsum*.

Loquimur ad propositum secundo de curia Dei. Curia ergo principalis est presens ecclesia de qua summo pontifici Christo est spiritualissima cura, id est Petri, omnem

802 Manipulus florum, Judex siue iudicium Y (Gregorius super illud Matthei : capilli capitis uestri numerati sunt) ; Gregorius Magnus, Moralia in Iob, XXI, 5 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 1071).

803 mane thecel] declaret P.

804 appensio diuisio] apparens diuino P.

805 Manipulus florum, Consciencia P (Hugo libro 2 de anima capitulo 9).

806 appensio diuisio] apparens diuino P.

807 Manipulus florum, Consciencia D (Gregorius super Ezechielem homelia 9) ; Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, I, 9, 15 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 131).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sollicitudinem propicientes in eum quantum ipse est cura de nobis. Quatuor notarii huius curie sunt quatuor euangeliste quorum Lucas est unus denominatus a luce, ut dicat ipse illud, prima Io. V (2, 8) : *mandatum nouum scribo uobis*, quod uerum est in Christo et in uobis, quia tenebre iam transierunt et uerum lumen iam lucet, lumen inquam illud de quo (I) Io. primo (1, 8-9) : *non erat ille lux set ut testimonium perhiberet de lumine. Erat lux uera* etc. Unde beatus Lucas est alter Ecclesiastes, conscripsit uerba utilia et conscripsit sermones rectissimos et ueritate plenos. Hoc de secundo.

[c] De tertio, nota quod quando testes plures diligenter examinantur et inueniuntur concordes insuper omni exceptione rectiores, eorum testimonium approbari debet, reprobari non potest. Io. VIII (17) : *duorum hominum testimonium uerum est*. Testes autem producti in causa fuerunt apostoli Christi et discipuli. Io. (15, 27) : *uos testimonium perhibitis quia ab initio mecum estis*. *Et ecce precepi uobis predicare* |46rb| *populo et testificari* etc. (Act. 10, 42). Testes isti fuerunt diligenter examinati. *Alii ludibria et uerbera experti insuper et uincula et carceres* etc. (Hebr. 11, 36). Sequitur : *et hii omnes testimonio fidei probati* inuenti sunt, ad Heb. XI (39). *Inuenti sunt* etc. (Num. 3, 17) omni exceptione maiores. Ita enim erant uniti quod contra eos nec in uita nec in doctrina poterat aliquem recipi et spiritualiter beatus Lucas, de quo dicit Ieronimus [808] : « Hic neque uxorem neque filios habuit sine dicere die nocte quia Deo seruiens inuenti sunt unanimes et concordes ». Figurati per illa cherubim que olim posuit Moyses in tabernaculo testimonii : *respiciebant se mutuo uersis uultibus ad propiciatorum*, Ex. XXV (20). Cherubim plenitudo sciencie interpretatur [809] , tabernaculum testimonii et ecclesiam Dei [significat], tabernaculum scilicet tu cherubim. Ergo tabernaculum testimonii sunt apostoli et euangeliste protestantes fidem Christi toti ecclesie et in Actibus (1, 8) : *eritis mihi testes in Iherusalem* etc. *usque ad ultimum terre*. Isti *respiciebant se mutuo uersis uultibus ad propiciatorum* quia omnes unanimiter et concorditer perhibent Christo quia ipse datus [est] in propiciatione pro peccatis nostris. Quia igitur sic examinati sunt inuenti concordes et omni exceptione maiores, ideo eorum testimonium est ab ecclesia approbatum. Scimus quia uerum est testimonium ubi dicitur de Luca Christus aliis dimissis, I Io. V (32) : *alius est qui testimonium perhibet de me et scio quia uerum est testimonium eius*. Et certe qui accessit eius testimonium signauit quod Deus uera Christi |46va| set heu hodie est multum aliter. Contra nos enim qui sumus testes Dei ad plebem, tot possunt excipi in doctrina et uita quod testimonium nostrum quasi nemo accipit. Quare non potest accipere laycus contra curatum suum quem uidet hominem criminosum ? *Qui predicas non furandum, furaris* etc. (Rom. 2, 21). Sunt omnes moderni optimi figurati per illa noua cherubim quem posuit Salomon in templo Domini, ubi enim respiciebant se mutuo uersis uultibus ad propiciatorum set habebant uersos uultus quibus exteriorem domum respiciebant. Cherubim, plenitudo sciencie, sunt clerici qui, quando ponuntur in templo, promouentur in ecclesia Dei, non habent uersos uultus, non est rectam intentionem ad Deum set ad mundum. Non enim ea intentione querunt promoueri in ecclesia ut seruiant Deo, set ut ditentur et honorantur a mundo. Unde non dicuntur poni in tabernaculo testimonii quia non sunt testes efficaces [810] in causa fidei. Possunt tales dicere Io. III (11) :

[808] Non inueni.

[809] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quod scimus loquimur et quod uidimus testamur et testimonium nostrum nemo accipit. Hoc de tertio.

[II] De secundo principali nota quod manus tremula non potest portare uas liquore plenum. Vas plenum liquore ueritatis et gratie quod debet undique portari Christus est, cuius nomen quilibet fidelis debet protestari. *Vidimus gloriam eius gloriamque quasi unigeniti a Patre plenum gratie et ueritatis* (Io. 1, 14). Ideo de Paulo dictum est : *uas electionis mihi est iste ut portet nomen* |46vb| *meum coram regem et principium* etc. in Actibus (9, 15). Ad hoc ordinat sacramentum confirmationis, ut homo non sit tremulus set audax in confidendum nomen Christi, sicut erant apostoli postquam fuerunt confirmati uirtute exalto. *Virtute magna reddant apostoli testimonium resurrectionis Domini nostri Ihesu Christi* (Act. 4, 33). Set sicut manus tremula non potest portare uas plenum, sic homo tremulus et timidus non audet dicere ueritatem ad plenum, maxime in presencia regum et magnatum. Ratio est : in tremore manuum sunt duo motus oppositi [811], sursum et deorsum. Unde membrum non est tremulum quod non habet istum duplicem motum. Spiritualiter motus non decentem est motus confusionis : quando homo timet in inferiori deprimi [est], motus sursum, appetitus honoris, quibus homo appetit super alios. Exemplum : isti duo motus ubi sunt ita reddunt hominem tremulum quod non potest portare uas plenum huius qui querit placere magnatibus, ut promoueat sursum, uel qui non timet duplices, dicit ueritatem plene et perfecte. Talis erat Ps. (118, 46) : *loquebatur*,inquit, *de testimoniis in conspectu regum et non confundebar*. Talis fuit beatus Lucas qui minas iudicum non timuit nec terrene dignitatis gloriam quesiuit. Unde non tremulus set intremendus nomen Christi portauit, ideo dicebatur firmus, non tremulus. Ps. (56, 8) : *paratum cor eius paratum* etc., et Ecc. XXII (Eccli. 22, 19) : *sicut loramentum ligneum colligatum fundamento edificii non dissoluetur*. Sic |47ra| et cor confirmatum in cogitatione consilii, fundamentum prebens firmitatem ei quod colligatum est sibi : *Christus est qui confirmabit uos usque in finem sine crimine*, I ad Cor. I (8), et prima Pe. V (10) : *et ipse perficiet confirmabit solidabitque.*

[III] De tertio principali nota quod beatus Lucas habet conditionem pronominis in duobus. Primo quia pronomen dicitur quia pro nomine ponitur, et de beato Luca dicitur in collecta [812] : « Qui crucis mortificationem iugiter in suo corpore pro tui nominis amore portauit ». Secundo semper pronomen signat meram substantiam, nomen autem substantiam cum qualitate, a qualitate dicimur tales quales. De homine autem criminoso qui est male fame et mali nominis dicitur quod est talis qualis. Iste ergo habet substantiam sine qualitate qui nullam habet notam criminis infamie nec macula immunditie. Talis fuit beatus Lucas : « Fuit enim qui numquam uxorem nec filios habuit [813] » etc., ut cum hoc autem optime congruit eius officio et eius nomini. Lux enim, a qua Lucas dicitur, habet simul claritatem et puritatem et hec duo libenter concomitantur se simili claritatis notitie et

[810] efficaces] effices P.

[811] oppositi] optati corr. in marg. P.

[812] Bruylants, n° 653, die 18 Octobris, L. Lucae evangelistae.

[813] Non inueni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

puritas nuptialis. Propter primum dictum est Apostolus in Luca (8, 10) : *uobis datum est nosse misterium regni Dei* etc. Propter secundum (I Pe. 2, 9) : *uos estis genus electum* etc., usque : *in admirabile lumen suum*, scilicet gratie in presenti et glorie in futuro, ad quam etc.

Testimonium Christi etc. ad robur et firmitatem maiorem unius testis multum facit quod cum sigillo proprio testatoris, cum sigillis propriis omnium |47rb| executorum habeatur testimonium tabellionis unius uel plurimum. Hoc ideo dixi quia testator in cuius morte testimonium confirmatum est, mediator Dei et hominum, Christus Ihesus qui dedit redemptionem semet ipsum *pro omnibus cuius testimonium temporibus suis*, confirmatum est, id est ad Thi. II (6). *Ipse siquidem noui testamenti mediator est*, Heb. IX (15) dicens morte ymminente. *Hic calix nouum testamentum est in meo sanguine*, I Cor. XI (25). Executores huius testimonii sunt omnes illi qui mandant executionem, ordinationes et mandata Christi, II Cor. XV (II Reg. 15, 15) : *omnia quecumque precepit Dominus noster rex libenter exequuntur serui tui*. Set heu, hoc testimonium hodie habet multos persecutores et paucos executores, multos quidem persecutores quia non solum illi qui multum emolumentum exspectant multum legatum habent in testimonio Christi, sicut sunt Iudei et pagani, uerum etiam christiani qui sunt heredes instituti. Ipse enim spiritus testimonium reddit spiritui enim qui sumus filii Dei. *Si autem filii heredes heredes* etc. (Rom. 8, 17). Rationem unius istarum inquam : Christiani sunt maximi persecutores testimonii seu ultime uoluntatis [814] . *Hec est uoluntas Dei sanctificatio nostra*, I Thess. IIII (3). Vult omnes homines saluos fieri, et ideo qui sancte non uiuit [815] , quando nullo exemplo alterius salutem impedit, persequitur testimonium Christi secundum [Bernardum], si tibi « uidetur grauiorem Christus ab eo sustinere persecutionem quare suggestione maligna, exemplo pernicioso, [scandali] occasione, |47va| ab eo auertit animas quas redemit quam a Iudeo qui sanguinem istum fudit [816] ? ». Ymmo plus qui debent esse principales executores sunt maiores persecutores. Unde Bernardus [817] : « Heu Domine Deus, isti sunt in persecutione tua primi, qui dicuntur in ecclesia tua primatumdiligere et regere principatum ! Arcem Syon occupauerunt, apprehenderunt munitiones, et uniuersam deinceps libere et potestatiue tradunt incendio ciuitatem ». Non est iam dicere ut papa sit sacerdos quia nec sit populus ut sacerdos. Habet paucissimos executores quia illi qui deberent esse principales in executione imponunt aliis onus executionis, imponunt onera grauia et importabilia in humeros hominum. Digito autem suo uolunt ea mouere, in hoc ymitantes tyrannidem pharaonis et Egyptorum qui *filios Israel affligebant* omnibus etc. (Ex. 1, 13). Hanc figuram et eius expositionem inuenies in principio super primum Sententiarum [818] . *Sume tibi librum grandem* (Is. 8, 1). Bernardus

814 uoluntatis] Ps. add. P.

815 uiuit] et add. P.

816 Bernardus Clareuallensis, Sermo in conuersione s. Pauli, 2 (SBO, IV, p. 328).

817 Bernardus Clareuallensis, Sermo in conuersione s. Pauli, 3 (SBO, IV, p. 329).

818 Non inveni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[819] : « Pulcherrimus ordo est et saluberrimus ex te, ut onus quod portandum imponis, tu portes prior, et discas qualiter oporteat aliis moderati. » Habemus ergo testimonium cuius testificationesChristus est, executores digni Christi mandata executionem mandauerunt, Leuite executorem facientes *opus in domo Domini* (Agg. 1, 14). Tales apostoli fuerunt et discipuli Christi qui custodiunt testimonia eius et precepta que de illis ad robur et firmitatem maiorem huius testimonii testimoniorum testimonio sigilli proprii cum signis et prodigiis |47vb| que Christus propria manu fecit : *opera que ego facio testimonium perhibent de me*, Io. X (5, 36). Hic homo multa signa et prodigia fecit, apposuit sigilla executorum per manus apostolorum in Actibus (5, 12) : *per manus apostolorum* etc., et cum hiis omnibus testimonia quatuor tabellionum, id est quatuor euangelistarum quarum Lucas est unus, ut dicamus ei : *testimonia tua credibilia facta sunt nimis* (Ps. 92, 5). Ricardus [820] , primo libro de Trinitate : « Utinam attenderent iudei, utinam aduerterent pagani, cum qualita[te] consciencie securitate pro hac parte ac diuinum iudicium poterimus accedere a te ? Decepti sumus : nam ista tantis signis et prodigiis confirmata sunt et talibus, que nonnisi per te fieri possunt. Et certe et a summe sanctitatis uiris nobis sunt tradita, cum summa et autentica attestatione approbata, te ipso cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis. » Patet ex dictis quod nouum testamentum firmitatem habet robur, tantum quia signatum sigillo proprio testamentis et sigillis propriis executorum, tantum quia confirmatum testimonio tabellionum, ideo beato Luce et aliis tribus notariis dicitur (I Cor. 1, 6) : *testimonium Christi confirmatum est in uobis*.

Sermon 18

Quatrième dimanche de Carême. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 47vb-50va. Plan : Thème – Un cas de filiation délicat : la légitimation des enfants naturels par le mariage. Comparaison avec l'entrée dans les ordres religieux. Division – Modalités de cette entrée. I – Lien de proximité familiale entre frères. Détail des liens familiaux. II – Rejet des liens du monde. Exemple de Sarah et Abraham. III – Le chemin vers la gloire et la liberté. F. 47vb : *Fratres non sumus filii ancille, set libere*, Gal. 4 (31).

[Thème] Modus unus legittimandi filios ancille seu liberos concubine est iste : quando pater illam quam prius habuit ancillam, quam tenuit sicut concubinam desponsauit sibi et accepit in uxorem, tunc in benedictione |48ra| nupciali sub panno illo sub quo datur celestis benedictio, una cum patre et cum matre ponuntur pueri ante matrimonium procreati. Completa benedictione de cetero reputantur filii libere, non ancille legittimi, non bastardi. Recte qualis est modus legittimandi filios huius seculi, talis est modus legittimandi filios Dei. Filii enim illegictimi seu filii ancille sunt illi qui non habent ius succedendi in hereditate. *Non enim erit heres filius ancille cum filio libere*, Gal. 4 (30). Antequam Deus copularet sibi in matrimonium naturam humanam, omnes eramus filii ancille, non libere, nullum ius habentes in celestem hereditatem. Ps. (115, 16) : *o Domine,*

[819] Manipulus florum, Exemplum X (Bernardus in epistola 72) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 21, 3 (SBO, VIII, p. 60).

[820] Ricardus de Sancto Uictore, De Trinitate, I, 2 (PL 196, 891CD-892A).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ego sum seruus tuus et filius ancille tue. Set propter hoc Deus ancillam suam desponsauit, propter hoc naturam humanam in matrimonium copulauit. Sap. 4 (8, 2) : *hanc amaui et quesiui mihi sponsam assumere*, ut nos qui tamquam bastardi eramus priuati hereditate efficeremur, iuxta dictum Apostoli (Rom. 8, 17) : *si filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi*. Modus ergo conueniens legittimandi filios est iste quod ponuntur sub panno, sub quo datur nupcialis benedictio. Pannus est habitus religionis ; propter hoc benedicunt uestes nouicii quando profitentur, ad denotandum quod sub pannis illis datur benedictio nupcialis per quam legittimantur filii Dei. Figuram habemus ad hoc in Gen. (27, 15), ubi legimus quod Rebecca uolens filium suum Ioseph [821] habere benedictionem paternam, *induit* |48rb| *eum uestibus Esau ualde bonis*, statim ut pater sensit uestimentorum eius fragranciam benedicens ait : *ecce odor filii mei sicut odor agri pleni cui benedixit Dominus* (Gen. 27, 27). Notemus singula uerba, hic fuit mentio de Rebecca, de Iacob, de ueste odorifera sub qua data est illa benedictio. De hac Rebecca dicitur alibi et in Gen. (24, 16) quod erat *uirgo pulcherrima* et incognita uiro, hec uirgo Maria que dicit de se ipsa : *quomodo fiet istud quoniam uirum non cognosco* (Luc. 1, 34). Subplantator interpretatur [822] Iacob, filius Rebecce est quilibet frater predicator quia a Iacob uulgariter dicuntur Iacobite et est filius Marie quadam singulari prerogatiua. Sicut enim filius Dei est filius Marie quia Maria induit eum habitu humanitatis, quia in similitudinem hominum factus et habitu indutus [823] ut homo, ita suo modo quilibet frater predicator potest dici filius Marie quia Maria induit nos habitu religionis nostre, ut dicatur sibi de quolibet fratre illud Io. (19, 26) : *Mulier ecce filius tuus*. De Iude dicatur fratri (Io. 19, 27) : *ecce mater tua*. Tunc ergo Rebecca *induit Iacob uestibus ualde bonis*, quando Maria apportauit fratribus habitum sue religionis, ut uacat misterio quod Ysaac uestem illam cognouit, non per uisum nec per tactum set per odorem solum. Communiter enim per odorem non probatur uestis an sit bona uel mala, set probatur uel per uisum quid indicat de speciositate coloris uel per tactum quod indicat de preciositate materie. Set hoc singulare habent uestes |48va| religiosorum quod nec Dominus nec mundus approbat in eis presumptuositatem uel curiositatem. « Fateor, dicit Augustinus [824] , de preciosa ueste non erubesco » etc. Iterum uestes religiosorum [non probantur] per uisum uel per tactum set per odorem, quia ubi oculo uidemus et uidimus et facto probauimus et palpauimus in seculo fuisse insolentem et male fame et mali nominis, ipso facto quod assumit habitum religionis, iam non uisui credimus nec facto acquiescimus quin presumamus de eo quod sit sancte et bone fame, mutatus in uirum alterum. Unde hoc facit habitus religionis quod ille qui ante erat male fame et mali odoris, efficiatur bone fame et boni nominis, ut de istis uestibus dicamus quod dicebat sponsus in Cant. (4, 11) de uestibus sponse sue : *odor uestimentorum tuorum sicut odor thuris*. Set unde tantus odor in uestibus religionis ? Vestes a se ipsis odorem non habent. Si ergo odorifera que in eis fuerunt inuoluta, ad quorum absenciam adhuc diu retinent et reseruant odorem? Unde ergo odor ille est ne

821 Ioseph] Iacob corr. a.m. in marg. P.

822 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67.

823 indutus] inuentus P.

824 Augustinus Hipponensis, Sermones, 356, 1 (C. Lambot, Stromata Patristica et Medieualia, 1, 1950, p. 141).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

propter sanctitatem uite quam honestatem morum, que sunt modo in religione, uolo dicere, set propter preciosa aromata que fuerunt antiquitus inuoluta, sicut fuit beatus Benedictus, Jeronimus, beatus Dominicus et alii patres nostri, quorum *memoria in benedictione est* (Ecci. 45, 1). Hic est bonus odor et fama bona eorum adhuc manet in memoria hominum, ut cuilibet dicamus quod quia unguentum *effusum nomen tuum* (Cant. 1, 2),id est fama tua, ideo *in odore unguentorum tuorum currimus* (Cant. 1, 3),quia |48vb| talis fama de nobis curat, non propter meritum nostre sanctitatis set propter memoriam nostre odorifere bonitatis.

[Division] Patet ex dictis quod uestis odorifera qua Rebecca Iacob induit est habitus ordinis, quem Maria nobis attulit ; quod ergo dicitur in figura, quod statim ut pater sensit uestimentorum fragranciam benedicens ait : *ecce odor filii mei sicut odor agri pleni cui benedixit Dominus* (Gen. 27, 27). Hoc figuratiue designat quod pannus sub quo legitimantur filii Dei, ut iam non sint ancille filii set libere, est habitus religionis, et ideo Apostolus loquens fratribus sub istis pannis positis dicit : *fratres non sumus ancille* etc. Ubi apparet quod sumendo religionis habitum, primo contrahimus nexum amorosum germane propinquitatis, quia efficimur *fratres* ; secundo contempnimus seu abicimus iugum onerosum mundane captiuitatis, *non sumus filii ancille* ; tertio habuimus regnum gloriosum in successione hereditatis, *sumus filii libere*.

[I] De primo nota quod aliter computantur gradus propinquitatis in linea ascendentium, aliter in linea descendentium. In linea ascendentium primus gradus [est] filii ad patrem, secundus ad auunculum, tertius ad proauum et sic ascendendo. In linea descendentium primus gradus est patris ad filium, secundus patris ad nepotem, tertius ad pronepotem et sic descendendo, ita quod linee iste non sunt realiter duo set tantum unum secundum alium et alium modum computandi uariata. Set in linea collateralium primus gradus est duorum |49ra| fratrum, ita quod linea differt ab aliis quia linea ascendentium et descendentium est semper imparium et inequalium personarum, que se habent secundum superius et inferius. Set linea collateralium est semper parium et equalium, spiritualiter linea collateralium uno modo est natura et per oppositum linea ascendentium et descendentium est fortuna ; alio modo linea ascendentium est superbia cupiditatis, linea collateralium firma caritas. Utrumque declaro primo quod linea collateralium sic natura patet : inter fratres eiusdem matris quam est ex parte ista, sola linea collateralium habet locum nec est inter eos disparitas quantum est ex parte matris, quin omnes eque sint nobiles uel eque rustici. Natura fecit nos omnes filios eiusdem matris et per consequens fratres uterinos. *Fratres enim sumus*,in Gen. (42, 13). Mater communis omnium terra est, de cuius utero omnes exiuimus et cuius gremio omnes nutrimur, in Ecclesiastico (40, 1) : *occupatio magna creata hominibus* etc. A die exitus de uentre matris ipsorum usque in diem sepulture in matrem omnium, si mater communis omnium, a qua trahimus carnis originem, est terra, cum unus non sit de nobiliori matre natus, de nobiliori terra formatus quam alius, unus non debet super alium de nobilitate parentum carnalium gloriari. *Omnes homines de sole et ex terra unde creatus est Adam*, Ecc. 33 (10). Apostolus, primo ad Cor. I (7, 20) : *uidete uocationem uestram, fratres*,quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles, quasi dicat : nobilitas parentum |49rb| carnalium nichil, ut non glorietur omnis caro in contrario Dei. Christusmet ex parte matris ponit se in linea collateralium, Ecc. (Sap. 7, 1) : *ego quidem mortalis homo sum de genere terreni illius qui primo factus est et in nomine illius figuratus*

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sum caro. Heb. V (2, 11) : *non confunditur fratres uocare eos*. In Gen. (37, 27) : *caro enim et frater noster est*. De hac materia diffusius habetur in illo sermone [825] *Quicumque spiritu Dei aguntur*. Ecce linea ascendentium et descendentium est fortuna que illos quos natura genuit pares facit et impares, linea ista ascendentium et descendentium est eorumdem realiter aliter tamen et aliter computator, quia in linea fortune est modo ascensus, modo descensus. Et illi quidem qui nunc ascendunt usque ad celos descendunt postea usque ad abyssos, set alterius reputationis sunt in ascensum, alterius in descensum. Alio modo linea ascendentium et descendentium, que realiter est una et est imparium, est superba cupiditas. Superbus enim non uult parem habere, uult super omnes ascendere, set est realiter idem [aliis]. Qui [826] ascendit per superbiam finaliter descendet ad miseriam. Nam *omnis qui se exaltat humiliabitur* (Luc. 14, 11)et e contrario, quia qui descendit per humilitates nunc tandem ascendet ad gloriam, quia *qui se humiliat exaltabitur* (Luc. 14, 11). Ita dicit Apostolus, Eph. IIII (9) : *quod autem ascendit quid est, nisi quia descendit*. Per oppositum linea collateralium est firma caritas. Homines enim quecumque fortuna facit eos pares. *Caritate fraternitatis inuicem diligentes* |49va|, Ro. 12 (10). Ratio est quia filii eiusdem patris et eiusdem matris ex utroque latere fratres non sunt, ut ostensum fuit : fecit ex utroque latere fratres nos filios, non filios eiusdem matris, caritas fecit nos filios eiusdem patris. *Videte qualem caritatem dedit nobis ut filii Dei nominemur et simus*, I Io. III (1). Ergo linea collateralium que fecit nos pares et fratres est caritas. Modo quicumque sit inter scolares, inter nos tamen religiosos qui sumus fratres, non debet habere locum linea ascendentium et descendentium que est superba cupiditas, set solum linea collateralium, que est firma caritas Heb. 13 (1) : *caritas fraternitatis maneat in uobis*. In Gen. (13, 8) : *ne queso sit iurgium inter me et te fratres et sumus*. Hoc est quod dixi, quia contraximus iugum amorosum germane propinquitatis, quia sumus confratres. Si est ita quod linea ascendentium et descendentium non habet locum, tunc certe diuites, potentes, nobiles, quando fiunt fratres, quando religionem intrant, de cetero genus suum computare non debent secundum lineam ascendentium et descendentium, non debent reputare nobilitatem parentum carnalium nec debent de hoc gloriari, set de societate pauperum fratrum. Augustinus [827] , in Speculo : « Illi qui aliquid uidebantur esse in seculo non habent fastidio fratres suos qui ad illam sanctam societatem ex paupertate uenerant. Magis autem [studeant] non de parentum diuitum dignitate set de pauperum fratrum societate gloriari ». Utinam sic |49vb| teneamus nexum amorosum germane propinquitatis, quod nobis ualeat dici illud, prima Thess. IIII (9-10) : *de caritate fraternitatis non necesse habemus uobis*. *Ipse enim omnia autem didicistis* [828] *ut diligatis inuicem et enim illud facitis in omnes fratres*.

[II] De secundo nota quod sapiens, in Prou. (30, 21), dicit quod *tria mouentur terra et*

825 Sermon 63 bis.

826 qui] ille idem qui add. P.

827 Manipulus florum, Religio C (Augustinus de communi uite et regula clericorum) ; Augustinus Hipponensis, Praeceptum, I, 7 (L. Verheijen, I, 1967, p. 419).

828 didicistis] desit istis P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quartum non potest sustinere. Illud *quartum* nominat per ancillam cum fuerit heres domine sue. Si sapiens reputat iugum graue quod ancilla sit heres domine sue, multum est grauius iugum cum ancilla imperat domine sue. Modo in homine ratio debet esse domina, caro uel sensualitas ancilla : tunc anima subicitur iugo grauissimo peccati, quando sensualitas imperat rationi. *Iugum graue super filios Adam*,in Ecclesiastico (40, 1). Vis excurrere iugum illud ? Eice ancillam et filium, repelle sensualitatem et motum brutalem eius. Figura in Genesi : quamdiu Abraham et Saray matrimonio coniuncti steterunt sub nominibus istis, ita quod nomen Saray superauit nomen Abraham, numquam Abraham potuit habere filium de libera set solum de ancilla, que propter hoc despexit dominam suam, set quando mutatum est nomen utriusque, ita quod dictus est Abraham et Saray uocata est Sara, tunc natus est ei filius libere. Unde dictum est sibi Saray (Gen. 17, 15) : *uxorem tuam non uocabis ultra Saray set Saram et ex ea dabo tibi liberum cui benedicturus sum*. Abraham et Saray matrimonio coniuncti sunt spiritus et caro, |50ra| sensualitas et ratio. Abraham pater uidens [829] est ratio uel intellectus cognoscens, Saray [lignum] meum uel carbo meus est caro uel sensualitas que [830] frequenter obnubilat rationem et ad modum carbonis incendit natura incentiuo libidinis et cupiditatis [831] . *Carbones suscensi sunt ab eo*, Ps. (17, 9). Quamdiu ergo Saray superat Abraham, sensualitas superat rationem ; numquam nascitur filius libere set ancille, qui enim de ancilla secundum carnem natus est, set quando resecatur a Saray sillaba 'y', idem quod ire, imperatiuo modo, quando resecatur et tollitur a sensualitate proprium imperium, ita quod Abraham superat Saram et ratio imperat et dominatur sensualitati, tunc filii sunt liberi. Hoc autem fit maxime in perfectione religionis, ubi per uotum obedientie tollitur a uoluntate proprium imperium, per uotum castitatis restringuntur motus sensualitatis, per uotum paupertatis tollitur diuitum terrene proprietatis et sic abicitur iugum onerosum mundane cupiditatis. *Non sumus filii ancille*. Ibidem nos promissionis filii sumus. Filii promissionis sunt qui predictam in professione promittunt.

[III] De tertio nota quod fugitiui banniti de toto imperio non morantur ibi tute in angulo loco uel regno dominio imperatoris subiecto, set tute morantur in regno Francorum, quia illud regnum non est imperio subiectum. Spiritualiter omne regnum aliud a regno beatorum abusiue dicitur regnum Francorum. *Sola enim illa que sursum est Iherusalem libera est*, Gal. IIII (26). Breuiter, totus |50rb| mundus est de imperio, uulgariter dicitur in gallico de malo puero : il n'e pas de reaimie, il est de l'empire. Imperator cuius dominio subsunt omnes mali est dyabolus. Ipse enim est rex super omnes filios superbie. Totus ergo mundus est de imperio, quia mundus uadit continue peiorando. *Totus mundus in maligno positus est*, I Io. I (5, 19). Fugitiui banniti et eiecti de imperio sunt religiosi qui fugiunt de mundo et qui secundum ueritatem sunt banniti et abiecti de mundo : *tamquam purgamenta huius mundi facti sumus* etc., (I) Cor. IIII (13). Tales non debent esse de imperio, non debent detineri in mundo set in regno Francorum, ut dicant cum Apostolo (Phil. 3, 20) : *nostra conuersatio in celis est*. Illi qui sic fugitiui et banniti sunt de imperio,

829 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 61.

830 que] quo P.

831 cupiditatis] cupiditas P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

habent locum tutum et mansionem in regno (Luc. 6, 22-23) : *beati eritis cum uos oderint homines et uos separauerunt et eiecerunt nomen uestrum tamquam malum* etc. Sequitur : *merces uestra multa est in celo*. Ideo dixi quod acquerimus regnum gloriosum in successione hereditatis. Efficimur enim *filii libere que sursum est* etc. Sequitur : *si autem filius et heres Domini*. Quod autem per ingressum religionis efficiamur filii libere et exeamus imperium patet sic : persona conditionis libere, quando habitat locum amortizatum etc. Quere in sermone [832] *Quicumque spiritu* etc. et addas quomodo locus amortizatus est religionis status, unde qui religionem proficetur moritur. Conclude per illud, ad [Rom.] VI (22-21) : *liberati sunt a peccato, serui sunt facti Deo, habetis* |50va| *fructum nostrum in sanctificationem, finem uero uitam eternam*. Ad quam nos perducat.

Sermon 19

Dimanche de la Passion. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 50va-54ra ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 181r. Plan : Thème – L'âme humaine est comparée à une image ou au contraire à une tablette vierge. Division – Métaphore de l'image et du peintre appliquée au Christ. I – La couleur éclatante du sang du Christ. Division 2 (Apoc. 22, 14) : les vêtements du Christ sont lavés après sa crucifixion. Caractéristiques du sang du Christ. L'humeur qui lave le péché La couleur qui réveille notre paresse La douceur qui apaise la douleur La valeur qui sauve l'homme F. 50va : *Sanguis Christi emundabit scientiam nostram ab operibus mortuis*, ad Heb. IX (14).

[Thème] Ille sapiens mundi Philosophus [833] dicit in libro suo de Anima quod anima in persona sui creatione est « sicut tabula rasa in qua nichil depictum est », et licet huic sententie [834] uideatur contrarium quod in Genesi dicitur quod a principio Deus in anima humana ymaginem pulcherrimam depinxit ei suam propriam similitudinem imprimendo, quando dixit : *faciamus hominem ad ymaginem et similitudinem nostram* (Gen. 1, 26), uerumptamen quia per peccatum originale ymago ista cito fuit abolita, non solum in pereunte primo set in tota posteritate sua, unde in Gen. (6, 7) dicit Deus : *delebo hominem quem creaui a facie terre ab homine usque ad animantia*, idcirco adhuc stat in firmitate sua et ueritate illud dictum philosophi quod anima est sicut tabula etc. Iterum licet ymago ista reformata fuerit et repicta in tabula anime nostre, in sacramento baptismi fuit tamen in multis, iterum frequenter abolita per actuale peccatum et ideo mater ecclesia uolens ad magnum ornatum suum in tabula nostre consciencie istam speciosam ymaginem reformare, facit in isto tempore. Quartum aliud modum boni pictoris se habuit. Bonus pictor uolens in tabula aliquam pulcram ymaginem depingere, non statim in principio utitur preciosis et uiuis coloribus qui debent ad ultimatam perfectionem ymaginis facere set primo cum quibusdam coloribus mortuis, |50vb| hoc est modice apparentie et modici

[832] Sermon 63 bis.

[833] Aristote, De anima, III, 3, 4 (Aristotelis opera, III, 1831, p. 223).

[834] sententie] finem P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ualoris, singula membra sue ymaginis lineat et figurat ; quo facto uiuos et ueros colores superinducit, forsitan argenteos uel aureos quales ymago requirit. Unde colores primi non ponebantur ut remanerent in ymagine iam perfecta, quin ymmo superuenientibus uiuis et ueris coloribus, quin colores mortui penitus abolentur.

[Division] Loquendo spiritualiter a principio quadragesimale usque modo quotquot pictores fuerunt in ecclesia, siue predicatores, siue confessores, omnes usi sunt coloribus quibusdam mortuis, nigris, uilibus et obscuris ad partes nostre ymaginis lineandum que secundum doctores sunt tres, memoria et intellectum et uoluntas. Ad hoc enim omnes laborauerunt ut inquirerent uilitatem, nigretudinem et obscuritatem peccati, primo memorie per † dearticulatam cuius etiam peccati recordationem ; secundo intellectione per actualem tante uilitatis considerationem ; tertio uoluntati ad magnam displicationem et testationem. Set modo uenit hora et nunc est enim quod oportet uti ueris uiuis coloribus ad tabulam nostre consciencie depingendam, et pro Deo quomodo nonne argenteis uel aureis ? Certe non, Petrus dicit in canonica sua (I Pe. 1, 18-19) : *non corruptibilibus auro uel argento redempti estis de uana uestra conuersatione paterne traditionis set pretioso sanguine quasi agni incontaminati et immaculati Christi Ihesu*, quia ille sit uerus et purus color quo isto tempore debemus partes nostre ymaginis depinguere. Figuram habemus |51ra| satis propriam in Ex. (10) ubi precepit Dominus filius Israel quod sumerent de sanguine agni uel edi qui quarto decima die ad uesperum, scilicet in Paschate, ymmolari debebat, per quem figurabatur ille qui Pascha nostrum ymmolatus est Christus, cuius ymmolationis sollempnitate ad litteram incipere debemus XIIII die a die illa, scilicet sabbato sancte Pasche ad uesperum. Et dictum est illis [835] quod de sanguine illo ponerent in tribus locis, scilicet super luminare domus et super utrumque postem per quem, secundum glosas uel sanctos, intelligimur tres partes ymaginis supradicte, in signum quod per Passionem Christi et sui sanguinis effusionem debemus ponere uel depingere, primo in membra per frequentem meditationem, secundo in intellectu per firmam fidei adhesionem, tertio in uoluntate per feruentissimam durationem. Unde colores mortui supradicte non fuerunt in tabula consciencie nostre depicti ut ipsi remanerent finaliter, quia superueniente isto uiuo et uero colore a facie Dei tollitur, abolentur sicut sonant uerba expresse thematis preassupta : *sanguis Christi* etc. Et uidete quod mater ecclesia per manum istius egregii et excellentis rectoris Pauli in epistula sua ad Hebreos, primo monstrat nobis hodie colorem uiuentissimum ad nostram ymaginem depingendum, *sanguis Christi*. Secundo per Amos nobis impresserat colorem obscurissimum ; per hunc finaliter abolendum *emundabit ab operibus mortuis* (Hebr. 9, 14). |51rb| Tertio ostendit locum uel substantiam habilissimam ad utrumque colorem recipiendum, *conscienciam nostram*, que est sicut tabula rasa, ut dictum est.

[I] Viuacitatem et preciositatem et efficaciam coloris ostendit Apostolus in epistula ad Hebreos (Hebr. 9, 13), arguens quasi per locum a minori : *si*, inquit, *sanguis hircorum et taurorum et cinis uitulorum aspersus inquinatos sanctificat ad emundationem carnis*, quanto magis sanguis Christi ! Optime arguit quia, sicut ipsemet dicit alibi in antiqua lege (I Cor. 10, 11), *omnia in figura contingebant illis*. Secundum enim ueritatem synagoga [utebatur] omnibus etiam illis coloribus, quando sanguine hircorum siue taurorum siue agnorum utebatur solum ad figurandum uerum et pretiosum sanguinem Ihesu Christi, ubi

[835] illis] illisque P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

apparet quod adueniente ueritate figura discessit. Iam autem dictum est quod non ponuntur ita pretiosi et uiui colores ad figurandum ymaginem sicut ad eam perficiendum. Bene ergo arguit : *si sanguis* etc. quasi dicat : multo magis et certe multo magis quia etsi ille sanguis ualebat ad aliqualem emundationem carnis, numquam tamen ad perfectam sanctificationem cordis, sic quod per ipsum posset aperiri ianua regni celestis, quod tamen fit per sanguinem Christi, sicut testatur Io. in Apoc. d (22, 14) : *bene qui ianuas suas sanguine operiri ut sit potestas eorum in ligno uite et per portas intrent in ciuitatem*. Et nominantur hic quatuor conditiones sanguinis que excellenter fuerunt in sanguine |51va| Christi. In sanguine enim est humor, color, dulcor et ualor. Ecce in sanguine Christi est humor omnis immunditie purgatiuus, *beati qui lauant stolas*. Est color nostre pigritie excitatiuus, *ut sit potestas eorum*, dulcor omnis puncture seu mestitie mitigatiuus, *in ligno uite*, ualor nostre exultationis et miserie releuatiuus, *et per portam intrent ciuitatem*.

[a] Circa primum nota quod prima facie uidetur impossibile quod sanguis lauaret et dealbaret quia quantumcumque esset pannus albus, si inquineretur in sanguine, deturparetur statim et tamen si aduertamus diligenter, etiam per naturam potest hoc fieri, uirtute enim coloris naturalis in corpore animalis exeuntis. Sanguis primo rubeus conuertitur in lac [836] quia, quando album est, dealbare potest et si hoc potest fieri uirtute coloris naturalis in corpore animalis, quanto magis potuit hoc fieri uirtute coloris supernaturalis in Christo exeuntis, ut omnium animalium incomparabiliter excedentis, quia *maiorem* caritatem ac *dilectionem* etc. (Io. 15, 13). Iste est calor dilectionis et amoris qui dedit sanguinem Christi uirtute nostrorum criminum maculas abluenta. Iste est modus quem ponit Io. in Apoc. (1, 5) : *dilexit nos et lauauit nos a peccatis nostris in sanguine suo*, et alibi (7, 14) : *lauauerunt stolas suas in sanguine agni*. Set adhuc restat magnum dubium ubique et loquitur in preterito : *dilexit nos et lauauit*, etsi sanguis Christi solum pro tempore quo effusus fuit ualuerit ad peccatorum |51vb| ablutionem et non ualeat modo. Quomodo enim hoc est possibile quod sanguis ille qui iam a mille et CC annis effusus est, ita diu humorem suum seruauerit et adhuc peccatores modernos lauare possit, quia sensibiliter uidemus quod sanguis a corpore animalis effusus et in uase terreo receptus, tunc cito coagulatur, perdit humorem. Illud dubium soluit optime Io. II in canonica sua. Ipse, inquit, prior dilexit nos et misit filium propiciatorem pro peccatis nostris et concludit (I Io. 4, 19) : *nos ergo diligamus Dominum qui ipse prior dilexit nos*. Optime respondet. Consideremus quid est illud quod seruat humorem sanguinis, dum est in corpore animalis, quid preseruat ipsum ne coaguletur. Calor naturalis est causa, ergo quare ita cito coagulatur quando in uase terreo recipitur ? Quia non inuenit sibi eumdem calorem quem inueniebat in corpore animalis. Unde si reciperetur in uase carneo in quo eundem calorem penitus inueniret, non uideo iam quare coagularetur. Vas in quo debemus sanguinem Christi recipere est cor nostrum, ad litteram ad modum uasis factum, superius scilicet amplum et latum et inferius strictum et clausum. Illud est uas de quo scribitur in libro Sapientie (Eccli. 43, 2) : *uas admirabile opus excelsi*. Unde bene diceretur *uas admirabile* quod non posset aliquam immunditiam recipere quin statim subuerteretur, ut sic effunderetur quicquid antea esset ibi positum. Tale uas est cor humanum quia cum |52ra| cadit in eo immunditia peccati mortalis, statim subuertitur, utpote auertitur a Deo et ad creaturam conuertitur. Et ideo quantumcumque esset [837] liquore gratie plenum, necessario

[836] lac] quod add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

totum effunditur. Vis ergo sanguinem Christi in uase tuo reseruare ne coaguletur, ut sic medicantehuius humore possis omne peccatum abluere, ut omni tempore uestimenta tua sint candida ? Facias iuxta consilium Iohannis quod in uase cordis tui sit consimilis calor amoris et dilectionis qui fuit in eo quo sanguis ille primo extractus est. Hoc est quod dicit : *diligamus* etc. quasi dicat : non respiciamus istum sanguinem in uase terreo, frigido et sicto sine feruore caritatis, sine humore compassionis uel deuotionis set in uase carneo. Ita dicitur in Eze. (36, 25) : *mundabimini ab omnibus inquinamentis*. Et statim subdit modum (36, 26) : *auferatur cor lapideum de carne nostra, dabo uobis cor carneum*. Set heu hodie proponitur grauis queremonia contra quemlibet nostrum in Gen. (4, 10) : ecce *uox sanguinis fratris tui Abel clamat ad me de terra*, conquerendo scilicet quod eum in uase terreo recepisti.

[b] Circa secundum nota quod sicut sciunt isti medici, cum generatio sanguinis inchoetur in epate, patitur tamen circa cor, et ideo licet sanguis sit generalis amicus totius nature, est tamen spiritualis et maximus amicus ipsius cordis, quod est principale membrum in natura, et hoc est quod inter omnia que habent mouere et excitare potestatem cordis, unum summum et precipuum est effusio sanguinis et maxime sanguis fratris uel |52rb| amici alicuius intimi. Set spiritualiter adhuc plus in casu illo ubi frater pungnaret pro hereditate fratri reddenda, si uideret ille effusionem sanguinis fratris sui, illud summe moueret cor suum et animaret ad pungnandum uiolenter et uindicandum sanguinem fratris sui, et ecce ille cuius sanguis effusus est pro hereditate nostra restituenda. *Caro et frater noster est* in Gen. (37, 27), ubi ergo aliquis ita pauidus qui non debeat excitari, qui non debeat animari ad uindicandum sanguinem fratris nostri, et precipue tempore isto modo in presenti *sanguis eius exquiritur* in Gen. (42, 22). Nonne legimus in libro (I) Mach. (6, 34) de quibusdam brutis que uocantur elephanti quod *ostenderunt elephantis sanguinem uue et mori acuendum eos ad prelium* ; quod hic per istos elephantes, qui sunt animalia ualde fortia et tamen mirabiliter lenta et pigra, possunt homines cuiuscumque status generaliter intelligi quia communiter lenti sumus ad bonum, fortes et praui ad malum etc. Iuxta illud (Is. 5, 22) : *ue qui potentes estis ad bibendum uinum* etc. Propter hoc ostendit mater ecclesia omnibus *sanguinem uue* presse isto tempore in torculari cruentis ad acuendum et animandum eos ad bonum tantum. Spirituali quadam ratione per istos elephantos possumus intelligere clericos, precipuead gradum uel statum aliquem in ecclesia promotos, et hoc si consideremus ea que hic de elephantibus [838] leguntur : dicit enim quod unicuique bestie assistebant multi uiri qui *quocumque ibat, bestia ibant* |52va| *nec discedebant ab ea* (I Mac. 6, 36). Etiam unaqueque bestia turrim ligneam firmam portabat ad deffensionem eorum qui bestie assistebant. Per istas bestias congrue intelliguntur quicumque prelati siue curati uel quocumque modo aliis prefecti. Cuilibet enim talium assistunt multi uiri qui quocumque uadit uadunt, quia secundum ueritatem populares et subditi communiter secuntur mores et modum uiuendi superiorum suorum ; secundum enim iudicem populi sic et uis eius. Et Gregorius [839] : « Facta prelatorum leuiter trahuntur a subditis in exemplum. » Unde caueant sibi aliorum rectores quia in Gen. (9, 5) dicitur et dirigitur uerbum ad populares :

[837] esset] anna add. P.

[838] elephantibus] elephantis P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sanguinem animarum uestrarum requiram de manu cunctarum bestiarum, ad litteram ipsi respondebant pro eis. Bernardus [840] dicit : « Si quis de populo deuiat, solus parit ; uerum principis et error multos inuoluit et tantis obest quantis ipse preesset. » Illi ergo sunt bestie quorum cuilibet incumbit ex officio turrim illam firmissimam sustinere et portare, de qua dicitur in Prou. (18, 10) : *turris fortissima nomen Domini ad eam currit iustus et saluabitur*. Istis ostendit Deus quodam spirituali modo sanguinem uue presse in torculari cruentis, quia ipsis spiritualiter commiserat dispensationem sui sanguinis preciosi et ad quid ? Certe ad acuendum eos in prelium ; ipsi enim sunt pugiles fidei quorum cuilibet dicitur (I Reg. 18, 17) : *esto uir fortis et preliare bella Domini*. Set heu hodie illi sunt inter alios magis tardi ad pugnandum, magis praui ad quiescendum. Illi qui deberent hodie turrim ecclesie |52vb| sustinere sunt illi qui magis deprimunt eam et permittunt cadere. Ratio est quia omnes dicunt hodie cum Ps. (121, 7) : *fiat pax in uirtute tua et habundantia in turribus tuis*. Hodie non querunt aliud nisi pacem et habundantiam. Dicunt primo *fiat pax* ad litteram. De natura elephantorum [841] legitur quod quando fessi sunt et uolunt quiescere et dormire, quod propter magnitudinem corporis sui non possunt super terram accumbere, ueniunt ad aliquam arborem ut appodient se ibi ut dormiant. Tunc prudens uenator, uolens unam talem bestiam capere, occulte cauat arborem ad quam elephas ueniens et ibi se appodians pondere sui corporis arborem frangit et frangendo subito cadit. A quo casu faciliter non surgit. Quando hodie clerici aliquantulum fessi sunt, utpote laborauerunt in studio uel seruicio alicuius magni uiri, multum desiderant quiescere. Tamen propter magnitudinem sui status, non uidetur eis quod sufficiat terra nuda, terra quam habent de patrimonio proprio, tendunt uenire ad arborem crucis, hanelant quantum possunt ad patrimonium crucifixi et pro Deo ad quid ? Nonne ad laborandum, nonne ad fructum arboris faciendum ? Certe non, set ad quiescendum uel lucrum proprium querendum ut *fiat pax et habundantia* ; ad quiescendum primo, dicentes cum illo diuite : *anima mea* etc. *comede, bibe, quiesce* (Luc. 12, 19) et miseri non aduertunt quod *iam securis posita est ad radicem arboris* (Mt. 3, 10), non cogitant quod statim dictum est illi |53ra| *stulte* etc. ad litteram quamcumque. Nunc credunt melius esse appodiati et in maiori quiete subito corruunt, subito moriuntur et caueant sibi et quanto status altior, tanto casus grauior. Dicunt ergo primo : *fiat pax*. Iterum non ueniunt ad fructum faciendum set ad lucrum proprium querendum, ut *fiat habundantia* etc. Hodie uerificatum est decretum : *qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat* (I Tim. 3, 1) ut non possit set ut prosit. Puto quod hodie deberet sic corrigi : qui episcopatum desiderat, bonum opus desiderat, non ut prosit set ut presit. Et pro certo si consideremus unde illa habundantia, que est hodie in turri ecclesie, est causa quare illi qui deberent turrim fidei portare, structuram ecclesie sustinere, magis deprimunt eam et permittunt cadere. Turris enim uel archa lignea que, quando uacua est, faciliter portatur ab aliquo uel aliquibus, posset bene tantum repuli auro et argento uel aliis ponderosis quod omnino portari non posset. Ad litteram tempore primitiue ecclesie non erat enim habundantia set penuria bonorum temporalium, tunc facile portabatur fides, diuulgabatur et crescebat mirabiliter. Set modo quando facta est

839 Non inueni.

840 Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 127, 1 (SBO, VII, p. 320).

841 Exemplum 5.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

habundantia, non sic. Modo uerificatum est illud quod scribitur, secundo Reg. VIII (15, 24) : *uniuersi Leuite portantes archam Domini deposuerunt eam*, glosa [842] : id est permiserunt eam cadere. Et quare ? Ratio statim assignatur in sequenti libro Paralip. 2 (24, 10) ubi dicitur quod *contulerunt in archam Domini atque miserunt* |53rb| *ut impleretur* ; et ita uidete quod Leuite antiqui legis habuerunt duplex officium. Unum fuit excoriare [843] pelles animalium, aliud extrahere [844] archam federis, et illud erat nobilius. Et quid fecerunt Leuite nostri moderni ? Assumpserunt uilius officium et nobilius dimiserunt. Hodie enim sunt omnes excoriatores. Ad litteram, Parysius non inuenirentur hodie tot excoriatores sicut in curia unius prelati etiam, incipiendo capite, primo prelatus ipse, postea quot sunt consiliarii, quot cubicularii, quot accessores, ymmo plus iam porte prelatorum et ostia camerorum ita stricta sunt quod nullus potest habere ingressum nisi primo excorietur ; miseri garciones ostiorum etiam sunt excoriatores. Set nobilius officium [est] portare archam quam omnes hodie dimiserunt. Causa est quia nimis replent eam auro et argento et ideo oportet quod sub onere deficiant. Istis ergo ut actuantur ad preliandum uel laborandum quia nimis praui sunt ad quietem, ut fortiter ad turrim fidei et onus ecclesie subportandum ne deficiant sub onere, ostendit Apostolus sanguinem uue presse, ad Heb. XII (3) : *Recogitate eum qui talem aduersum semet ipsos pro nobis sustinuit contradictionem ut non fatigemur animis uestris defficientes*. Non dum enim usque ad sanguinem restitistis, omnibus enim quotquot Passionem Christi in memoria receperunt, dedit potestatem filios Dei fieri, hoc de secundo : *ut potestas eorum*.

[c] Tertio in sanguine |53va| Christi est dulcor omnis puncture mitigatiuus, et hoc innuitur : *in ligno uite*. De ligno uite quod plantatum est in medio paradysi dicunt doctores quod quamdiu homo de fructu illius ligni comedisset et in innocentia perstitisset, nullam lesionem sensisset illarum penalitatum quas modo sentimus sicut nunc famem, nec sitim nec fletus nec calorem dico afflictiuam. Set multum facit ad terrorem nostrum qui sumus clerici, illud quod dicitur in Gen. (2, 9) quod statim cum humo gustauit de ligno *sciencie boni et mali*, tunc etiam primo incepit istas penalitates subtiliter percipere, ymmo quod plus debet nos terrere : statim ponitus est cherubim, qui interpretatur plenitudo [845] sciencie, *ad custodiendum uiam ligni uite* (Gen. 3, 24). Arbor ligni uite est arbor crucis in cuius ramis fructus ille dulcissimus qui omnem penalitatem, omnem puncturam imperceptibilem facit, ymmo plus omnem amaritudinem in dulcedinem conuertit corpus et sanguinem preciosissimum Ihesu Christi, quia enim dulcedinem huius fructus gustauerunt, quia illo sanguine inebriati erant sancti martires patres nostri, omne genusque tormentorum non solum patienter, ymmo letanter sustinuerunt et tantum quod de spirituali gaudio sustinebant. *Ibant apostoli gaudentes* etc. (Act. 5, 41). Set quid est hodie ? Statim cum gustauerunt hodie aliqui de ligno sciencie, boni et mali cum efficiuntur scientes ut clerici, incipiunt istas penalitates subtiliter [et] sensibiliter percipere. Ita effici|53vb|untur

842 Non inveni.

843 excoriare] extrahere P.

844 extrahere] excoriare P.

845 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

delicati quod non possunt puncturas et austeritates penitentie tolerare et tamen illud est necessarium cui uult ad fructum illius arboris pertingere. Arbor enim est nimis alta cuius fructus ita soli diuinitatis propinquus quod etiam subierat coniunctus in unitate suppositi. Ideo arbor est nimis aspera et precipue asperus fuit qui primus eam ascendit, qui ascendendo uestem suam totam lacerauit, manus et pedes totos excoriauit, ymmo totum corpus quod uix remansit aliquid integrum. Qui ergo uult corio suo parcere, non potest ad fructum illius arboris pertingere. Modo inter omnia membra que sunt in animali, illud quod est difficilius ad excoriandum caput est in quo magis uigent sensus animales. Vere inter alios illi qui hodie minus permittunt se excoriari, clerici sunt qui super aliorum capitanei et in quibus magis uiget sensus et discretio, illis interdictus est usus ligni uite, in Gen. (9, 3) : *omne quod mouetur et uiuit erit uobis in cibum*, excepto quod carnem cum sanguine non comedetis. Bene utuntur ipsi carnibus, interdictus est eis et utinam hoc solum esset, set magis dolendum est quod cherubim qui interpretatur plenitudo sciencie, ponitus *ad custodiendum uiam ligni uite* (Gen. 3, 24), utinam solumsibi et non aliis malo exemplo suo prohiberet introitum paradysi. Sic ergo habemus *in ligno uite dulcorem* etc. Figura ad hoc in Ex. (15, 22) quod *non poterant* populus *bibere aquas* |54ra| *eo quod essent amare* et ideo ostendit Dominus Moysi lignum quod cum misisset in aquam, in dulcedinem uerse sunt.

[d] Quarto in sanguine Christi est ualor uestre exultationis et miserie releuatiuus, et per portas intrant ciuitatem. Nota quomodo expulsi sumus a ciuitate paradysi sicut lepra, et ideo illud solum fuit sufficiens pretium nostre redemptionis. Non est autem remedium sufficiens contra lepram nisi quod fiat sufficiens balneum in sanguine pueri innocentis et ille solus est qui dicit (Ps. 25, 11) : *ego autem in innocentia mea ingressus sum*. Nota totum sicut habes in sermone illo. *Propter hoc Ihesus ut sanctificaret per suum sanguinem populum extra portam passus est*, usque ibi : *improperium eius portantes*,ad Heb. ult. (13, 12-13). Nota etiam supra quare peccatum originale propter quod expulsi fuimus a ciuitate celesti, comparatur lepre et fineas sermonem sicut alibi.

Sermon 20

Résurrection. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 54ra-58vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 181v-182r. Plan : Prothème – La générosité divine. Thème – Le péché mortifère a touché la chair de l'homme. C'est la Résurrection qui sauve l'homme. Division – Qu'offre la Résurrection ? I – Le renouveau. Comparaison avec le cycle de la nature. Division 2 (Phil. 4, 10) : le renouveau apporté par le Christ : La sérénité dans la joie La douceur L'amour et la force face à la douleur, grâce à la contrition II – La bonne santé retrouvée. F. 54ra : *Refloruit caro mea*, Ps. (27, 7).

[Prothème] Est pauper qui indiget diuitis elemosina, tunc est audacior ad petendum quando scit uel credit quod diues est hylarior et largior ad prestandum. Beatus autem Augustinus [846] uidetur expresse innuere quod *Dominus omnium diues in omnes qui*

[846] Manipulus florum, Resurrectio F (Augustinus siue Maximus in sermone de Pascha).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

inuocant illum, Rom. X (12) : hac die resurrectionis sue est hylarior et « largior ad prestandum ». Dicit enim sic in sermone de Pascha. In hac die peccator de indulgentia desperare non debet ; si enim latro paradysum meruit, cur non mereatur ueniam christianus ? Etsi illi Dominus, |54rb| cum crucifigitur, miseretur, multo magis huic miserebitur cum resurgat. Nam si humilitas Passionis tantum contulit confitenti, gloria Resurrectionis quantum tribuet desperanti. Largior enim esse solet ad prestandum leta uictoria quam addita captiuitas. Si *Deus qui diues est in misericordia*, Eph. (2, 4), ideo est hodie largior ad prestandum quilibet nostrum indigens eius auxilio, debet esse hodie audacior ad petendum, ideo audacter in principio sermonis iuxta consilium apostoli Heb. X (4, 16) : *adeamus cum fiducia ad tronum gratie eius ut misericordiam consequamur et gratiam inueniamus in auxilio oportuno*. Tronus gratie est misericordia ad quam accedentes dicamus *Aue* etc.

[Thème] *Refloruit*. Item ad hoc quod apostema antiquatum in carne curetur ex toto, oportet quod per ordinem fiant ista duo, primo quod fiat sectio uel cauterium ad carnem putrefactam et corruptam consumendum et eradicandum ex toto, secundo quod loco carnis mortue regeneretur et redeat uiua caro. Verum est quod sectio uel cauterium non consumit sufficienter carnem mortuam donec attingat ad carnem uiuam et sanam. Hoc ideo dixi quia ab antiquo propter peccatum primorum parentum, ortum est in carne nostra apostema mortiferum, per unum enim hominem *peccatum intrauit in mundum et per peccatum mors*, Ro. (5, 12). Propter illud enim peccatum tota massa carnis humane ex semine traducta corrupta est, putrefacta et mortificata, hoc est necessitati corrumpendi, putrifiendi et moriendi |54va| subiecta. Ps. (37, 6) : *putruerunt et corrupte sunt cicatrices mee*, sequitur (37, 8) : *lumbi mei impleti sunt illusionibus* etc. Quod autem infirmitas carnis nostre sit infirmitas apostematis patet sic. Apostema enim non curetur per sectionem uel cauterium, continue corrumpit et putrefacit locum sibi uicinum et tandem mortem inducit ; sic caro infirma inficit spiritum sibi coniunctum, nisi adhereat penitentie cauterium. *Si enim secundum carnem uixeritis, moriemini ; si autem spiritu facta carnis mortificaueritis uiuetis* (Rom. 8, 13). Ysidorus [847] , 4° III de summo bono : « Penitentia est medicamentum uulneris, spes salutis per quam peccatores saluantur, per quam Deus ad misericordiam prouocatur, quem non mensium ac temporum in cursu pensatur. Sed pena qua anima cruciatur et caro mortificatur. » Ecce cauterium de quo figuratiue dicitur Leui. VII (19) : *caro que aliquid tetigerit immundum non comedetur sed comburetur igni*, ubi aduertendum quod cibus in lege prohibitus reputabatur immundus. Caro ergo que immundum tetigit ob hoc facta est immunda : est caro humana que propter tactum et gustum cibi uetiti incurrit immunditiam originalis peccati. Hoc non debet commedi set igne comburi. Caro que debet comedi solet prius nutriri et optime impinguari set caro que antiquatus Domino ymolabatur igne comburebatur. Ille qui nutrit et impinguat carnem suam, quid aliud facit nisi parare uermibus ascam ? Unde Bernardus [848] : « Cur carnem tuam pretiosis rebus impinguas quam post paucos dies uermes deuoraturi sunt in sepulcro et animam |54vb| tuam bonis

[847] Manipulus florum, Penitentia BF (Isidorus libro 3 de summo bono) ; Isidorus Hispalensis, De ecclesiasticis officiis, II, 17 (C. Lawson, SL 113, 1989, p. 80).

[848] Manipulus florum, Caro siue corpus N (Bernardus in sermone et Hugo de Claustro anime) ; Bernardus Clareuallensis, Meditationes piissimae de cognitione humane conditionis, 3 (PL 184, 490B).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

operibus non adornas que Deo et angelis eius est penitanda in iudicio tuo. Cur ergo animam tuam uilipendis et ei carnem preponis ? Dominam ancillari et ancilla dominari magna confusio est. » Hec ergo non debet caro hominis comedi nec debet impinguari sicut caro que paratur comestioni, set debet igne comburi. Hoc est cauterio penitentie comsumi et sic Deo sacrificari. Gregorius [849] : « Dum carnalis uita corrigatur, et usque ad abstinentie et orationis studium a conficientibus peruenitur, quasi in altari iam caro incenditur, ut in conspectu Dei omnipotentis sacrificium redolebat, unde prius culpa displicebat. » Simile habemus in arte. Lateres enim, quando de luto formantur, decoquuntur igne ut firmiores et fortiores reddantur. Si enim in aqua ponerentur, molliores et immundiores efficerentur. Per laterem de luto formatum, quid nisi carnem uel corpus humanum ? *Formauit enim Deus hominem de limo terre*, Gen. a (2, 7). In hoc habet caro conditionem lateris que quando decoquitur in igne aduersitatis, penitentie et tribulationis, homo autem redditur firmior et fortior ad resistendum temptationibus carnis, (II) Cor. (12, 10) : *quando infirmor, tunc* fortior *sum et potens*. Set quando in aquis deliciarum nutritur, tunc spiritus mollior et debilior efficitur, et spiritus corpore molli reddito et deuiato necesse est et animam participare corporis morbo. Sic patet ex dictis quod infirmitas carnis nostre est infirmitas apostematis quod locum uicinum inficit et corrumpit. Propter curam huius apostematis siue est seccio in |55ra| carne humana, quando in remedium originalis peccati fuit circumcisio instituta, Gen. XLIII (17, 14) : *masculus cuius prepucii caro circumcisa*. *Non fuerit peribit anima illius* (Num. 19, 20) de populo suo, set circumcisio non curauit sufficienter istud apostema, quamdiu non attingit nisi ad carnem putridam. Qualis erat tota caro ab Adam descendens per generationem? Gen. VI (12) : *omnis quippe caro corruperat uiam suam super terram*. Sola caro Christi fuit uiua et sana quia licet in similitudinem carnis peccati ueniat [850] peccatum, *tamen non fecit* etc. prima Po. (Num. 9, 13). In carne ergo uiua tunc fuit sectio facta, quando caro Christi fuit in cruce, cum fero clauorum et lancee lacerata, set requirebatur ad hoc quod apostema curaretur ex toto quod pro carne mortua rediret uiua caro. Quod factum est in Christi Resurrectione et tunc curatum est apostema quia « mortem nostram moriendo destruxit et uitam resurgendo reparauit [851] . »

[Division] Quantum ad secundum de reditu huius uiue carnis loquitur Ps. (27, 7) in persona Christi uerba proposita, *refloruit* etc. Ubi patet quod in resurrectione Christi antiquitas renouatur, *refloruit,* infirmitas releuatur, *caro*. *Caro autem infirma*, Mt. (26, 41). Ydemptitas non priuatur, ymmo conseruatur in ea, Iob (19, 26-27) : *rursum circumdabor pelle mea et in carne mea uidebo Deum saluatorem meum usque non alius*.

[I] De primo notandum quod cum uiror et uita palmitum dependeat ex uirore et uita radicum ex quo radix uel trunccus retinet uirorem, ramus de facili recuperat florem, set ex |55rb| quo radix moritur, flos in palmite non recuperatur. Hoc ideo dixi quia anima se habet ad carnem sicut radix ad ramum in uita corporali et Christus ad animam sicut uitis ad

849 Manipulus florum, Caro siue corpus E (Gregorius in Moralibus) ; Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, II, 10, 13 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 388).

850 ueniat] uenit P.

851 Praefatio Pasch., H 83 (Deshusses I, p. 523).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

palmitem in uita spirituali. Primum patet quia radicaliter uita procedit ab anima, non a carne. Io. V (6, 64) : *spiritus est qui uiuificat caro, non prodest quicquam*. Et ideo in brutis in quibus radix moritur cum ramo, anima cum carne, non est spes quod ramus refloreat, quod caro resurgat. Hanc similitudinem ponit Gregorius [852] dicens : « Qui resurrectionis fidem ex obedientia non tenent, certe hanc tenere ex ratione debuerunt. Quid enim cotidie nisi resurrectionem nostram in elemosinis suis mundus ymitatur ? Non per momenta [853] temporum cernimus arbusta ueriditatem foliorum perdere fructuum, prolatione post largitionem cessare ; et ecce subito quasi ex arescenti ligno uelut quadam resurrectione ueniente uidemus folium rumpere, fructus grandescere et totam arborem decore redivivo uestiri. »

Dixi secundo quod in uita gratie Christus se habet ad animam sicut fructus uitis ad palmitem. Ita dicit ipse, Io. (15, 1 ; 5) : *ego sum uitis uera, uos palmites sicut palmes non potest ferre fructum* etc., hoc est uitis de qua Gen. XL (9) dicitur : uidi *coram me uitem in qua erant tres propagines*, hoc est tres nature in Christo, scilicet diuinitas [854] , anima et caro. Si ergo palmes recuperat florem quando truncus retinet uitam et uirorem, tunc quicumque sunt palmites huius uite debent recuperare florem et uirorem gratie |55va| sicut Christus recuperauit uitam nature, Ecces. XXXIX (Eccli. 39, 19) : *florete flores quasi lilium, date odorem et frondete in gratiam*. Merito autem Resurrectio a culpa ad gratiam comparatur refloritioni uinee. Flos enim uitis modicus est in quantitate, ita est subtilis quod est quasi imperceptibilis et tantum est maximus in uirtute quia suo odore animalia uenenosa expellit. Iterum uinea in primo flore facilius leditur, Iob XV (33) : *ledetur quasi uitis in primo flore botrus eius*. Iterum quando flos cadit de arbore antequam fructus formetur, de fructu arboris desperatur, ita quod fructus non ualet nisi sub flore formetur; sic spiritualiter gratia in anima est ita modice quantitatis quod est quasi imperceptibilis. Nemo enim scit *an odio uel amore dignus sit* (Eccle. 9, 1). Et tamen est tante uirtutis quod omne uenenum peccati a corde expellit. Iterum flos iste cito leditur quia gratia nunc recuperata cito a multis perditur uel propter uentum ambitionis uel plumo carnalis dilectionis. Iac. I (11) : *flos eius decidit et decor uultus eius deperiit*. Adhuc tertia opera penitentie et alia opera uirtuosa non sunt fructuosa. *Facite fructus dignos penitentie*, Mt. III (8). Nisi formentur sub flore, nisi fiant in statu gratie, nec Christi Passio uel Resurrectio est fructuosa, nisi illi qui sunt in gratia. *Mane ergo surgamus ad uineas, uideamus si uinea nostra floruit, si flores fructus parturiunt*, Cant. (7, 12). Quolibet mane debet homo uineam, scilicet suam conscienciam, uisitare et uidere si uinea etc. Hoc si sit in statu |55vb| culpe uel gratie set quo signo poterimus cognoscere ? Per sensum cognoscatur an aliquis uiuat uita animali, cum animal sit animal propter sensum. Primo enim quando membrum pungitur et sentit, signum est quod uiuit, ymmo plus membra uiuentia in corpore uno condolent sibi mutuo et maxime condolent capiti. *Omnes*, secundum Apostolum (Rom. 12, 5), *unum corpus sumus in Christo*, *singuli autem alter*

852 Manipulus florum, Resurrectio P (Gregorius libro 14. Moralium) ; Gregorius Magnus, Moralia in Iob, XIV, 55, 70 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 742).

853 momenta] arbusta P.

854 diuinitas] diuitias P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

alterius membra, signum est ergo quod ille non uiuit uita gratie qui non condolet proximo patienti. Prima (II) Cor. (11, 29) : *quis infirmatur et ego non infirmor* etc. Hoc ergo signo poteris cognoscere an reflorueris cum Christo et resurrexeris de morte culpe ad uitam gratie, si tu condoles Christo capiti morienti et congaudes ipsi resurgenti, ita quod sentias in te sicut puncturas, ita puncturas Christi et cuiuslibet proximi. Cassiodorus [855] super illud Ps. : « Affligamus in eius passione, gaudeamus in eius resurrectione. Sic enim possumus impius dici, si eius dispositionibus mereamur aptari. » Talibus qui sic refloruerunt, loquitur Apostolus, Phi. IIII (10) : *g auisus sum in Domino quoniam tandem aliquando refloruistis pro me sentire sicut et sentiebatis*. Ubi patet quod Christi resurrectio tam in carne quam in nostra mente tria nobis exigit, scilicet peccatoris serenitatem, *gauisus sum in domino*, temporis amenitatem, *quoniam tandem aliquando refloruistis*, doloris passibilitatem et amoris intimitatem, *pro me sentire* etc.

[a] Circa primum notandum quod de peccato, quando floret, transumptiue dicimus *peccatum ridet*, set ridere |56ra| istud equiuocum est, unde fallacia equiuocationis committitur cum sic arguitur : quidquid ridet habet os etc. Gloriam huius mundi Scriptura comparat floritioni agri aut peccati. Ysa. XL (6), prima Pe. I (24) : *omnis caro fenum et omnis gloria eius quasi flos feni*. Unde quando aliquis in mundo floret, dicimus quod mundus ei arridet. Set uere istud ridere est equiuocum et deceptorium ualde. Unde Augustinus [856] : « Vincula huius mundi asperitatem habent ueram, iocunditatem falsam, uoluptatem ; durum laborem, timidam quietem ; rem plenam miserie, spem beatitudinis inanem ». Ergo si mundus tibi arridet, non confidas quia fallacia et deceptio est, Iob (Eccle. 2, 2) : *risum reputaui errorem et gaudio dixi quid frustra deciperis*. Recte mundus ridet sicut alba spina floret. Alba enim spina floret pulcritudine set pungitur fortissime. Unde decipiunt multi uolentes colligere florem, cum spine uulnerant manum suam. Item spine fortiter adherent et hominem uiolenter detinent. Saluator, in Luca, per spinas exponit mundanas diuitias ; ubi Gregorius [857] : « Quis mihi unquam quam crederet si spinas diuitias interpretari. Hoc apparet maxime cum ille pungnant, iste delectant ? Et tamen spine sunt quia cogitationum suarum punccionibus mente lacerant et tamen usque ad perfectum pertrahunt quasi influccio uulnere cruentant. » Ecce ergo spine que fortissime pungunt, quamuis pulcherrime floreant. Et certe si illi qui uident spinam florere, |56rb| mundum sibi arridere, decipiuntur et detinentur in mundo et adherent ei per inordinatum affectum, non est ita mirabile set quod illi qui non sentiunt nisi puncturas mundi, quibus mundus non arridet, adhuc decipiantur et afficiantur ad mundum, hoc est summe detestabile. Augustinus [858] : « Ecce turbatur mundus, et amatur. Quid si tranquillus

[855] Manipulus florum, Resurrectio X (Cassiodorus super Psalmum 19) ; Cassiodorus, Expositio psalmorum, XIX, 10 (M. Adriaen, SL 97, 1958, p. 180).

[856] Manipulus florum, Mundus F (Augustinus) ; Augustinus Hipponensis, Epistulae, 26 (A. Goldbacher, CSEL 34, 1895, repr. 1970, p. 85).

[857] Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, I, 15, 1 (PL 76, 1131D).

[858] Manipulus florum, Mundus E (Augustinus super Psalmos) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 38, 11 (C. Lambot, SL 41, 1961, p. 486).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

esset ? Formoso quomodo hereres, qui sic amplecteris fedum ? Flores eius quomodo colligeres, qui a spinis non reuocas manum ? » Si ergo mundus arrideat, non est confidendum nec gaudendum, quia ridere illud est sophisticum. Ideo dicit Apostolus : *gauisus sum in domino*. Abacuc III (18) : *ego autem in Domino gaudebo* etc. Ratio nulla est ad hoc quia licet elementum habet propriam speram extra quam non quiescit, nisi forte per uiolentiam, elementum in spera propria conseruatur et perpetuatur. Extra eam cito corrumpitur, bene maxime patet in igne qui perpetuatur in spera propria, cito deficit in materia aliena sicut in palea uel stupa. Spiritualiter propria spera nostra est ille qui est uera spes nostra, de quo Io. XV (Rom. 15, 13) : *Deus spei repleat uos omni gaudio et pace in credendo*, et Ps. (141, 6) : *dixi tu es spes mea.* Extra hanc speram cor humanum non quiescit, unde Augustinus [859] : « Fecisti nos, Domine, ad te et inquietum est cor nostrum donec quiescat in te. » Ymmo cor humanum alibi uiolentatum et pressum, si refugiat ad Deum, in eo inueniet consolationem et quietem. *In mundo pressuram habebitis in me autem pacem* (Io. 16, 33) |56va| et merito in mundo pressuram. In loco enim arto ubi confluunt multi, oportet quod pressura sit. Terra modica est et ualde arta respectuceli et tantum ad terram, id est ad terrena habenda, confluunt ualde multi. *A maiori enim usque ad minorem omnes auaritie student*, Pe. VI (Ie. 6, 13). Ad celum uero, id est ad celestia appetenda, confluunt ualde pauci, cum tamen scriptum sit, Col. (3, 1) : *si conresurrexistis cum Christo que sursum* etc. Iterum sicut ignis in propria spera perpetuatur, deficit autem cito in materia aliena, sic gaudium quod concipitur de re transitoria cito transit defficiente re illa, Iob 30 (20, 5) : *gaudium ypocrite adinstar puncti* set gaudium quod de Deo concipitur, illud perpetuatur. Unde Bernardus [860] : « Illud est uerum et summum gaudium, quod non de creatura, set de Creatore concipitur. Quod acceperis, nemo tollet a te. An aliunde comparata, omnis suauitas dolor est, omnis iocunditas meror est, omne dulce amarum, omne decorum fedum, omne postremo quod delectari potest molestum est. » Ergo iuxta consilium Apostoli (Phil. 4, 4) : *gaudete in domino semper iterum dico gaudete*. Illi qui gaudent gaudio mundano non dicitur *iterum gaudete* nec dicitur eis (Luc. 6, 24) : *ue uobis qui nunc gaudetis quia plo et fie, ue uobis diuitibus quia habetis consolationem uestram*. Set illis qui gaudent in Domino dicitur iterum : gaudete quia nunc gaudent in spe et tandem in re. Ps. (Is. 51, 11) : *leticia sempiterna super capita eorum gaudium et letitiam optinebunt*.

[b] De secundo nota : quando arbor floret nimis |56vb| tempestiue, antequam tempus amenum uirescerit et hyemps transierit complete, modico gelu superueniente, flores amictit nec fructificat illo anno nisi refloreat iterato, unde tempus instabile et mutabile de calore subitum a gelu subitum non congruit floritioni arborum. Scriptura comparat hominem arbori. *Video homines quasi arbores* transeuntes (Marc 8, 24). Ratio est quia sicut arbor, quanto mittit radices profundius, tanto crescit altius et fructificat melius; sic homo quanto profundior in humilitate, tanto altior in merito et compositior in fructu uite eterne. Ysa. XXXIIII (37, 31) : *mittet radices deorsum et faciet fructum sursum*. Hec est arbor fici de qua figuratiue dicitur in parabola Luc (13, 8) : *dimitte eam et hoc anno ut*

[859] Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, I, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

[860] Manipulus florum, Gaudium N (Bernardus in quodam sermone) et Gloria eterna AL ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 114, 1 (SBO, VII, p. 292).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

fodeam circa eam et mittam stercora et siquidem fecerit fructum. Per ficum que primatum tenet in arboribus, intelligo hominem qui primatum tenet in animalibus. Circa hanc ficum debet homo fodere et stercora mittere. Ille qui fodit terram extrahit et fossam facit. Fodere ergo est amorem terrenum a cordibus extrahere et hoc est ualde necesse. Arbor enim trahit humorem a terra quantum sufficit pro augmento et nutrimento suo, superfluum humoris in folia, flores et fructus conuertere debet. Sunt autem alique arbores ita auide retinendo quod humorem quem deberent conuertere in fructum et florem, conuertunt in augmentum uel multiplicationem palmitum aut ramorum et sic nullum uel modicum fructum |57ra| afferunt. Propter quod ortolanus quolibet anno uertat arborem uel uineam suam resecando ramos superfluos ut sic humor conuertatur in fructum, non in ramos illos. Sic spiritualiter homo superfluum terrene substantie, habito uictu et uestimento sufficienti, conuertere debet in fructus, id est in epistulas anime fructuosas. Mt. (7, 17) : *arbor bona fructus bonos facit*. Set aliqui auari sunt, ita auidi in retinendo terrenam substantiam et illud quod superfluit quod deberent conuerti in fructum, conuertunt in multiplicationem reddituum et augmentum ramorum, id est in multiplicationem nouorum reddituum et isti non referunt fructum. Qui amat diuitias, fructum ex eis non capiet : ut ergo arbor nostra fructificet, rami superflui debent resecari ; quod superest ad uictum et uestitum debet pauperibus errogari. Hoc est ergo fodere, amorem terrenum a corde extrahere, iterum fossam facere et stercora mittere, id est uilitatem et fragilitatem propriam recognoscere et sic fossam humilitatis in corde inducere. Qui bene cogitaret quomodo uilis, stercorosus et totus miser est, profundam foueam humilitatis stercoribus istis impleret. Hec stercora in foueam mittere docet Prosper [861] in sententiis suis. Dicit sic : « Diuitiis flores et maiorum nobilitate te iactas de patria de pulcritudine corporis, de honoribus que tibi ab hominibus exhibentur, te exaltas. Respice te ipsum, quia mortalis es, et quia terra es et in terram ibis. Circumspice eos qui ante te similibus fulsere splendoribus. Ubi |57rb| sunt quos ambiebant ciuium potentatus ? Ubi insuperabiles oratores ? Ubi qui festa conuentus disponebant ? Ubi equorum splendidi inuectores ? Ubi satrape et tyranni ? Non ne omnia puluis ? Non ne omnia fauille ? Non ne in paucis ossibus eorum uite memoria est ? Respice sepulcra et uide quis pauper, quis diues, quis dominus. Discerne, si potes, uinctum a rege, fortem a debili, pulchrum a deformi. Memor itaque nature tue, aliquando [non] extollaris. Memor autem eris, si te ipsum respexeris. » Ecce quomodo docet stercoribus nostris replere foueam profundam humilitatis. Sic habes ex dictis quod homo congrue comparatur arbori. Certe arbor que floret est homo qui floret et est in honore in uita presenti, nimis cito florere incipit. Tempus enim uite presentis ita est mutabile quod homo qui hodie floret in honore uel qui est in flore iuuentutis, pulcritudinis et fortitudinis sue, cras arescit et ex toto marcescit, subito infortunio superueniente. Iob (14, 1-2) : *homo natus de muliere breui uiuens tempore*, sequitur : *qui quasi flos egreditur* etc. usque *permane*. Ideo dicitur in canonica Iac. (1, 9) : *glorietur frater humilis in exaltatione sua, diues autem in humilitate sua*. De tali ergo floritione qua homo floret et est in honore in mundo non est curandum, quia dies eius tamquam flos agri sic efflorebit sicut *pertransibit in illo et non subsistet* etc. (Ps. 102, 16). Ymmo de fructu finali talis arboris est quasi desperandum : arbores diuersarum complexionum |57va| requirunt territoria diuersarum

[861] Manipulus florum, Prosperitas X (Prosper in suis sententiis) ; Prosper Aquitanus, Liber sententiarum, 392 (P. Callens, SL 68A, 1972, p. 364-365).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

conditionum, unde arbor qui floret et fructificat in territorio sibi proprio, arrescit et moritur transplantata in alio loco. Terra nostra et terra uiuentium sunt territoria diuersarum conditionum in tantum quod homo qui floret et est in honore in mundo, quasi habens sibi proprium territorium, non floret in celo. Ymmo est sibi illud territorium alienum et e contrario pauperiores et abiecti in mundo transplantati in celo florebunt ibi sicut in territorio proprio. Ps.(91, 13-14) : *iustus ut palma florebit in domo Domini plantati in domo Domini nostri florebunt*. Dicit Beda [862] super illo uerbo, Iac. I (2) : *omne gaudium existimate fratres* etc. : « Ne indignemini si mali in mundo floreant et uos patimini quia non est christiane dignitatis in temporalibus exaltari set deici. Mali nichil habent in celo, uos nichil in mundo, set spe illius boni ad quod tenditis, quicquid in uia contigerit, gaudere debetis. » Sic patet ex dictis quod tempus huius uite est quasi hyemale quod non congruit floritioni arborum set post Resurrectionem est tempus amenum floritioni congruum. Tunc dicemus illud Canticum (2, 12) : *hyemps transiit, ymber abiit et recessit, flores apperuerunt* etc. *in terra nostra uinee florent odorem*.

[c] De tertio nota quod reditum siue regenerationem uiue carnis concomitatur pruritus quidam qui sentitur in loco ulceris et est signum curationis et iste pruritus uocatur gallice anongue, ita quod manducatio est nomen commune equiuocum ad comestionem et pruritum. Iam |57vb| dictum est quod reditus [863] uiue carnis, quo [864] curatum est ulcus et apostema peccati, est Resurrectio Christi. Locus autem ulceris est cor uel consciencia peccatoris. Reditum ergo huius uiue carnis debet concomitari manducatio et pruritus qui sentitur in loco ulceris. Nam Resurrectionem Christi concomitatur hodie communio in qua caro Christi ad manducandum fidelibus datur. Io. (6, 52) : *panis quem ego do caro mea est pro mundi uita*. Et hanc communionem debet concomitari duplex pruritus in corde hominis. Primus pruritus qui debet [865] sentiri in corde hominis est pruritus doloris remorsus consciencie, motus contritionis. Sine hoc pruritu non debet comedi corpus Christi. *Qui manducat et bibit indigne* etc. et sequitur : *p robet seipsum homo* (I Cor. 11, 28-29). Quia autem dolor contritionis sit proprie pruritus, sicut enim ille qui sentit pruritum magnum non leditur, ymmo delectatur quando aspere fricatur et gratatur, sic ille qui perfecte sentit dolorem contritionis, cui peccatum perfecte displicet, asperitatem penitentie non refugit nec abhorret. Prou. 13 (23, 35) : *liberauerunt me et non dolui, traxerunt me set ego non sensi*. Bernardus [866] : « Quis perfecte senserit onus peccati et anime lesionem, aut parum sentiet, aut ex toto non sentiet corporis penam, nec reputabit laborem, quo peccata nouerit deleri preterita, et caueri futura ». Tertius pruritus qui debet sentiri in corde est pruritus amoris, Phil. III (15) : *quicumque perfecti sumus* |58ra| *hoc sentiamus*. Pruritus

862 Manipulus florum, Tribulatio AL (Beda et est glossa super illud Jacobi omne gaudium exi fratres) ; Glossa, IV, p. 512.

863 reditus] reditum P.

864 quo] qua P.

865 qui debet] quidem P.

866 Manipulus florum, Penitentia AQ (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in labore messis, 1, 4 (SBO, V, p. 219).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

amoris adeo est magnus quod necessitat hominem apponere manus ad opus. Gregorius [867] : « Amor Dei nescit esse otiosus. Operatur enim magna, si est. Si autem operari renuit, amor non est. » De hoc pruritu dicit Bernardus [868] : « Vide quid de Deo tuo sentias, uide quantum de eo presumas, uide quibus brachiis uinculo caritatis te amandus et amplectendus sit, qui tanti te estimauit, ymmo tanti te fecit. De latere enim suo te formauit, quando pro te in cruce obdormiuit et ob hoc sompnum mortis excepit. Propter te a Deo patre exiuit et matrem synagogam reliquit, ut ei adhereas et unus cum eo spiritus efficiaris ». Tu qui non uis patrem et matrem relinquere, ut adhereas Christo qui pro te a patre exiuit et matrem synagogam reliquit, uide quid sentias de Deo tuo, uide quibus brachiis etc. Uide si sentis in corde similem pruritum amoris. Certe non. *Qui amat patrem aut matrem plus quam me non est me dignus*, Luc. (Mt. 10, 37). Ergo *hoc sentite in uobis quod in Christo Ihesu*, Phil. I (2, 5).

[II] De secundo principali notandum quod consuetudo quorumdam nobilium et magnatum est ista quod tam ipsi quam alii de familia sua mutant et renouant uestes in Pascha. Nec mirum : consuetudo nobilium tunc est talis quia homo ille nobilis qui abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum et reuerti uestem nostre carnis quam induerat in festo Natiuitatis. Quando *uerbum caro factum est et habitauit in nobis* (Io. 1, 14), cantamus enim in prosa [869] . Audi, pater inauditum, uerbum patris est |58rb| uestitum nostre carnis sacculo quem uestis in cruce lacerata et consumpta fuit, iuxta dictum propheticum Ysa. XLIII (63, 2) : *quare rubrum factum est indumentum tuum et uestimenta tua quasi calcantium in torculari*. Vestem autem illam mutauit et renouauit in Pascha de qua renouatione locuntur uerba proposita *Refloruit* etc. Mutauit quidem quia post carnem mortalem et passibilem assumpsit impassibilem et immortalem, iuxta dictum Apostoli, I Cor. XV (53) : *oportet mortale hoc induere et immortalitatem* etc. Sequitur (15, 54) : *tunc fiet sermo qui scriptus est. Absorta est mors in uictoria*. Hoc factum est die hodierna quando Christus triumphauit et mors mortem superauit. Et hoc fuit ualde rationabile nam filius aut seruus qui uestem a patre uel domino sibi datam consumit et uastat in seruicio patris uel domini, optime meretur quod uestis sua in termino Paschatis mutetur, set e contrario ille qui uestem sibi datam a patre uel domino suo consumeret in seruicio inimici patris uel domini sui, pessime meretur quod uestis sua in Paschate renouaretur. Quilibet nostrum accipit a domino uestem anime, id est carnem, dicente Iob 4 (10, 11) : *pelle et carnibus uestiti me* et ideo illi qui uestem, id est carnem sua, consumerunt in seruicio Christi in operibus penitentie, iuxta illud Gal. V (24) : *qui Christi sunt carnem suam crucifixerunt* etc. Ecce quomodo illi de familia Christi debent consumere uestem suam in seruicio Domini. Isti, inquam, optime merentur quod uestis eorum in termino finalis Resurrectionis mutetur, quod fiet quando mortale hoc induet immortalitatem ut supra etc. |58va| Unde Augustinus in Enchiridion [870] : « Resurgent sanctorum corpora sine ullo uitio,

[867] Manipulus florum, Amor AD (Gregorius in homelia), Opus F, Otiositas G ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 30, 2 (PL 76, 1221B).

[868] Manipulus florum, Crux N (Bernardus super Cantica sermone 28) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in dominica I post octauam Epiphaniae, 2, 3 (SBO, IV, p. 321).

[869] CAO, 3, 5362, 5363, Nat. Domini.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sine ulla deformitate, sine ulla corruptione, onere et difficultate, in quibus tanta facilitas quanta felicitas erit ». Ecce quomodo mutabitur uestis. Quia caro infirma et passibilis, ideo dixi infirmitas releuatur, prima Cor. XV (43) : *seminatur in ignobilitate, surgit in gloria. Seminatur in infirmitate, surgit in uirtute*. Set econtra illi qui uestem suam, pulcram a Deo sibi datam florem, pulcritudinem sue iuuentutis consumunt in seruitio dyaboli, in luxuria et similibus factis, certe non merentur quod uestis eorum mutetur in Resurrectione nec mutabitur cum Apostolus dicat illud (I Cor. 15, 51) : *nos omnes quidem resurgemus sed non omnes immutabimur*. Carnem enim resumet set passibilem et infirmam. Iob (7, 5) : *induta est caro mea putredine et sordibus pulueris*. Anima etiam induetur confusione, maledictione. Ps. (108, 18-19) : *induit maledictionem sicut uestimentum* etc. *Fiat ei sicut uestimentum quo operitur* etc., si umquam aliquis uestem quam consumpsit in seruitio patris sui, Luce 3 (2, 49) : *in hiis que patris mei sunt oportet me esse*. Spiritualiter in Passione ita fuit uestis sua consumpta, caro ita lacerata et rupta quod uix remansit pecia integra, Ps. (21, 19) : *diuiserunt sibi uestimenta mea*, et ideo in Paschate fuit renouata, in cuius figuram dicitur Hester V (1) quod *die tertio induta est Hester regalibus uestimentis et stetit in atrio domus regie*. Hester interpretatur abscondita [871] uel abscondens uel eleuata in populis et signat |58vb| carnem Christi sub qua iacuit abscondita diuinitas, Ysa. (45, 15) : *uere tu es Deus absconditus*. Que assumpta et eleuata fuit ad unitatem suppositi domini, Ps. (8, 2) : *eleuata est magnificentia tua super celos*. Set die tertia induta est regalibus uestimentis quando die tertia a mortuis resurrexit, ornata dotibus glorie claritatis agilitata etc. Prou. ult. (31, 25) : *fortitudo et decor indumentum eius*. Set stetit in atriis domus regie quia domus regia est ecclesia triumphans, Gen. (28, 17) : *hec domus Dei est et porta celi,* atrium eius ecclesia militans, Ps. (121, 1) : *letatus sum in hiis que dicta sunt mihi in domum domini ibimus.* Hoc dicitur pro ecclesia triumphante, sequitur (121, 2) : *stantes erunt pedes nostri in atriis tuis Ierusalem*, hoc pro ecclesia militante. Stetit ergo in atriis domus regie quia usque ad diem Ascensionis non intrauit corporaliter ecclesiam triumphantem. Ad quam nos perducat.

Sermon 21

Résurrection. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 58vb-59ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 57vb. F. 58 vb : *Frater tuus mortuus hic fuerat et reuixit* in Luca (15, 32) de Resurrectione. Primo tangitur affectio tam affinis, *frater tuus*. *Quasi proximum, quasi fratrem nostrum, sic complacebam quasi lugens* etc. (Ps. 34, 14). Defectio nostri finis, *mortuus fuerat*. Nota quod apud gramaticos illud est preteritum plus quam perfectum. *Maiorem* autem perfectionem dilectionis *nemo habet quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (Jo. 15, 13), set plus quam perfectionem fecit moriendo pro inimicis, *Christus pro peccatis nostris mortuus est, iustus pro iniustis* (I Pe. 3, 18). Item in Apo. (1, 18) : *mortuus fui et*

[870] Manipulus florum, Resurrectio A (Augustinus in Enchiridion) ; Augustinus Hipponensis, Enchiridion de fide, spe et caritate, XXIII, 91 (E. Evans, SL 46, 1969, p. 98).

[871] Non inveni.

 Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ecce sum uiuens. Tertio notatur refectio ne fit |59ra| cinis*, et reuixit*. *Reuersa est anima eius et reuixit* (III Reg. 17, 22).

Sermon 22

Octave de Pâques. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 59ra-62ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 50ra-52va. Plan : Prothème Thème – Comment faire la démonstration d'un argument. Le raisonnement par l'absurde est impossible pour la foi pour deux raisons : les articles de foi la Résurrection Comment démontrer une erreur de logique : par la nature par la morale Les caractéristiques de la Résurrection : I – Mise à jour des défauts par la confession. II – Mise en valeur de l'honnêteté par la satisfaction. III – Mise en valeur des actes de piété par la dévition et la contrition. F. 59ra : *Ostendit eis manus et latus*, Io. XX (20).

[Prothème] Beatus Bernardus [872] loquens cuilibet nostrum dicit unum deuotum et notabile uerbum : « O, inquit, homo securum habes ad Deum accessum. Habes ibi filium ante patrem, ante filium matrem. Filius ostendit patri latus et uulnera, mater ostendit filio pectus et ubera, nulla possunt esse repulsa ubi tot sunt caritatis indicia. » Quia igitur gratia indigemus, non timeamus repulsam set fiducialiter accedamus ad matrem gratie et ut ipsa pro nobis ostendat filio pectus et uerba dicat quilibet deuote *Aue Maria*.

[Thème] *Ostendit eis* etc. Scola fidelium et doctrina fidei in hoc differt a scola artium quia in scola artium reperitur duplex modus probandi et uterque efficaciam habet ibi, unus quidem per argumentum ostensiuum et alius per argumentum deducens ad impossibile, set in scola fidei argumentum ad impossibile non concludit, solum ostensiuum efficaciam habet ibi. Primo quod argumentum ad impossibile non concludat in scola fidei expresse habetur Mt. (Marc 9, 22) : *si potes credere omnia possibilia et credenti*. Ratio huius est duplex, una generalis quantum ad omnes articulos fidei, alia specialis quantum ad fidem Resurrectionis.

[a] Ratio generalis est ista quia principalis magister in scola fidei Deus est. « Qui cathedram habens in celis homines erudit in terris », secundum Augustinum [873] . Apud Deum autem sillogismus ad impossibile numquam locum habet quia *que impossibilia sunt apud homines possibilia sunt apud Deum*, Luc. XVIII (27). |59rb| In signum huius legimus in Mt. quod discipuli qui erant de scola Christi semel uoluerunt probare per argumentum deducens [874] ad impossibile quod nullus diues posset celum intrare. Christus enim dixerat eis illud uerbum terribile diuitibus : *facilius est camelum* etc. Mt. XIX (24). Cuius dicti rationem assignans beatus Bernardus [875] dicit sic : « Camelus non habet nisi unum onus, diues autem duo : unum terrenarum possessionum, aliud peccatorum. Primum in morte

872 Manipulus florum, Confidentia D (Bernardus in sermone).

873 Non inveni.

874 deducens] ducens B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

deponitur, secundum uelit nolit moriens retinetur nisi ante mortem deponatur. » Vult ergo dicere quod facilius est camelum cum uno onere per foramen acus transire quam diuitem cum duplici onere terrenorum et peccatorum intrare in regnum celorum. Ex hoc uerbo concluserunt apostoli deducentes ad impossibile : *quis ergo poterit saluus esse* (Mt. 19, 25). Christus illum modum probandi statim reprobauit et dixit eis : quod apud Deum argumentum ad impossibile numquam habet locum, apud homines, inquit, hoc impossibile est. *Apud Deum omnia possibilia sunt*, Mt. XIX (26).

[b] Secunda ratio specialis quantum ad fidem Resurrectionis est illa : in argumento ad impossibile est talis processus quod ex destructione et impossibilitate consequentis fit reditus ad probandum destructionem et impossibilitatem antecedentis, et ideo, si esset aliqua talis materia in qua ad destructionem et impossibilitatem consequentis, sequeretur destructio et impossibilitas, quin potius affirmatioantecedentis in materia tali per sillogismum ad impossibile nichil posset concludi, recte talis est materia Resurrectionis. Caro enim et spiritus, anima et corpus, quorum reunio est ipsa Resurrectio, se habent in homine sicut |59va| antecedens et consequens. Spiritus enim debet antecedere carnem, ratio dirigere sensualitatem, caro debet esse consequens quia sensualitas debet sequi et consequi iudicium rationis.

Modo ad destructionem et impossibilitatem huius consequentis non sequitur destructio et impossibilitas, ymmo magis affirmatio antecedentis. Loquimur primo naturaliter, postea moraliter.

[a] Naturaliter enim ad destructionem, id est ad mortem naturalem corporum non sequitur mors anime, ymmo anima remanet immortalis. Separatur enim a corpore, sicut perpetuum a corruptibili. Moraliter ad destructionem et mortificationem carnis non sequitur mortificatio mentis ; ymmo quanto caro per opera penitentie melius mortificatur, tanto spiritus per gratiam magis uiuificatur. *Si spiritu facta carnis mortificatis uiuetis*, Io. VIII (Rom. 8, 13). Quando corpus debilitatur et quasi impotens efficitur per opera penitentie, tunc spiritus confirmatur et mortificatur in uita gratie. *Sum infirmorum tunc fortior sum et potens*, II Cor. XII (10). Ad litteram uidebitis hominem robustissimum corpore qui mente erit adeo debilis quod non possit minimam temptationem uincere, set econtra hominem impotentem corpore, mortificatum carne, qui erit robustissimus mente, omnia grauia pro Christo erunt sibi facilia. *Spiritus promptus est, caro autem infirma*, Mt. XXVI (41) et Mc. XIII (14, 38). Patet ergo quod naturaliter et moraliter loquendo ad destructionem huius consequentis et impossibilitatem non sequitur destructio nec impossibilitas antecedentis. Ergo ex quo Resurrectio non est aliud quam reunio carnis et spiritus et hoc antecedens non destruitur, consequente destructo, quia post mor|59vb|tem anima remanet immortalis in materia que est ingenerabilis et incorruptibilis et hoc propter principia essentialia hominis. Nulli fideli debet esse dubium quin Deus, [qui] a principio animam et corpus de nouo produxit et inuicem uniuit, possit ipsa iam producta et inesse conseruata ad inuicem reunire. Contra fidem ergo Resurrectionis non concludit argumentum ad impossibile apud Deum quia potens est *Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahe*, Mt. III (9). Sic patet primum.

[b] Dixi secundo quod in scola fidei solum argumentum ostensiuum proprie habet

875 Manipulus florum, Divitie AB (Bernardus in sermone).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

locum. Ita dicit Apostolus, I Cor. II (4) : *sermo meus et predicatio mea non in persuasibilibus* humane *sapientie uerbis set in ostensione Spiritus et ueritatis*. Vult dicere quod in scola fidei non habet efficaciam persuasio uerborum set ostensio operum secundum ueritatem. Ille solus in scola fidei efficaciter arguit, qui ea que uerbis persuadet operibus ostendit. *Ostendam tibi ex operibus fidem meam*, Iac. II (18). Set heu in libro Sapientie dicitur *signum uirtutis nullum ualemus ostendere*, Sap. V (13). Virtutes bene predicamus ore set non ostendimus eas opere. In signum huius quod non solum argumentum ostensiuum efficaciam habet in scola fidei, legimus quod aliis discipulis dicentibus *uidimus Dominum* (Io. 20, 25) Thomas numquam uoluit credere nisi probaretur sibi ostensiue. *Nisi*,inquit, *uidero in manibus eius* etc. *non credam*, Io. XX (25). Item in figura huius quod non solum argumentum ostensiuum in scola fidei concludit precipue in fide Resurrectionis, dicitur in Gen. XXXIX (16) quod |60ra| mulier *in argumentum fidei retentum palium ostendit*. Caro Christi non fuit aliud quam pallium quoddam sue diuinitatis. De hoc pallio fuerat prophetizatum, Gen. XLIX (11) : *lauabit* in *uino stolam suam et* in *sanguine uuae pallium suum*. Hoc fuit in Passione impletum quando pallium fuit in cruce laceratum et ruptum, Cant. V (7) : *percusserunt me et uulnerauerunt me, tulerunt mihi pallium meum custodes murorum*. Mulier que pallium retinuit est diuinitas que carnem assumptam non reliquit. Licet enim anima in morte fuerit separata a carne, semper tamen diuinitas mansit coniuncta utrique. Tunc ergo *in argumentum fidei retentum pallium ostendit* quando in argumentum sue Resurrectionis corpus clauis et lancea laceratum discipulus demonstrauit. Hoc est quod dicitur : *ostendit ei manus et latus* (Io. 20, 20). Ostendit, id est per argumentum ostensiuum probauit. II Mach. III (24) : *Spiritus omnipotentis Dei magnam fecit sue ostensionis euidentiam*. Ubi notandum quod Christus probando sic ueritatem sue Resurrectionis per ostensionem [876] uulnerum manus debet Resurrectionem suam triplici argumento probare. Debet enim primo prauitatis uulnera patenter pandere in confessione : *ostendit eis* ; secundo probitatis opera potenter promere in satisfactione Resurrectionis [877] , hoc est ostendere *manus* ; tertio debet pietatis ubera latenter premere in cordis contritione et deuotione, hoc notatur *in latere*.

[I] De primo notatur prudens et probatus miles, uidens se uulneratum in bello precipue uulnere letali, festinat quantum potest uulnus suum uel uulnera |60rb| pandere medico. Quando autem uulnera sua [878] sunt iam per medicum curata, tunc cicatrices uulnerum curatorum ostendit patenter etiam populo. Set si uulnera nondum curata exponeret cuilibet ad uidendum, ita quod prius ostenderet ea uulgo quam medico, fatuum esset et periculosum quia propter aerem et uentum subintrantem, uulnus intumesceret et uulneratus deterius [se] haberet. Set ostendit cicatrices uulnerum curatorum gloriosorum sibi nec est periculosum. Miles fatuus et uane [879] gloriosus facit oppositum : festinat enim uulnera pandere populo necdum curata et inde gloriatur, tardat et pigritat ostendere

876 ostensionem] ostensionis P.

877 Resurrectionis] Resurrectio P.

878 sua om. B.

879 uane] uani B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

medico, timens ne ledatur mortaliter. Sanctus ille Iob dicit (7, 1) quod *militia est uita hominis super terram*. Et secundum ueritatem in hac presenti uita sumus semper in pugna quia mundus, caro, demonia diuersa mouent prelia nec est aliquis ita probus qui in hoc bello non uulneretur frequenter, et si non plaga mortali, saltem culpa ueniali. Plaga autem culpe mortalis est talis quod curari non potest nisi ostendatur medico, id est sacerdoti impendenti profectum absolutionis. Hoc patet figuratiue, Leuit. XIII (2) : uir *in cuius cute* orta fuerit *plaga lepre adducetur ad sacerdotem* et ibidem (13, 44) : *quicumque maculatus fuerit*,lepra ostendetur sacerdoti, *plaga lepre*, designat optime plagam mortalis culpe. Ratio est quia lepra est summe contagiosa, ut habes in sermone [880] *Sanguis Christi* etc. Quod ergo ille in cuius cute apparebat |60va| plaga lepre debebat se ostendere sacerdoti. Hoc figuratiue designat quod quicumque sentit se uulneratum plaga mortali culpe, debet quantum potest festinare ostendere se sacerdoti in confessione. Mt. VI (8, 4) : *uade et ostende te sacerdoti*. Unde sicut est periculosum uulnus medico occultare, sic et multo magis est periculosum peccatum sacerdoti non pandere, dicente Augustino [881] : « Si frater tuus uulnus habet in corpore etc. » Dicit Gregorius [882] quod « uulnera clausa plus cruciant, nam cum putredo, que interius feruet, eicitur, ad salutem dolor aperitur. » Propter hoc consulit Sap. Ecci. XVIII (20-21) quod festinemus peccata pandere sacerdoti. Dicit sic (Eccli. 18, 20-21) : *ante langorem adhibe medicinam et ante iudicium interroga te ipsum et in conspectu Dei inuenies propiciationem*. *Ante langorem humilia te et in tempore infirmitatis ostende conuersionem uel conuersationem tuam*, secundum aliam litteram. Notate uerba : *ante iudicium*, inquit, *interroga te ipsum*. Prudentes religiosi presentientes aduentum uisitatoris qui mittitur ad puniendum et corrigendum deffectus non [883] exspectant uisitatoris iudicium uel capitulum set coram priore suo accusant se in capitulo cotidiano, ex quo sunt per se ipsos accusati et correcti ; de cetero non timent iudicium uisitatoris. Nos presentimus et exspectamus aduentum uisitatoris Christi ad iudicium uenturi. Ie. LI (47 ; 52) : *uisitabo super sculptilia Babilonis, et in omni terra eius mugiet uulneratus*. Durissimum capitulum |60vb| tenebit uisitator iste. *Visitabit Dominus in gladio suo duro grandi et forti* in Ysa. (27, 1). Ergo si uis iudicium uisitatoris euadere, accusa te ipsum coram proprio sacerdote. Dicit Leo [884] papa [885] quod « non remanet iudicio condampnandum quod fuerit confessione purgatum », et Cassiodorus [886] dicit quod « illis non est iudex, set aduocatus est Christus, qui se propria confessione dampna[ue]runt ».

880 Sermon 19.

881 Augustinus Hipponensis, Praeceptum, IV, 8 (L. Verheijen, I, 1967, p. 427).

882 Gregorius Magnus, Moralia in Iob, VII, 37, 60 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 380).

883 non] nec P.

884 Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, 50, 1 (A. Chavasse, SL 138 A, 1973, p. 292).

885 papa om. B.

886 Manipulus florum, Confessio X (Cassiodorus super illud) ; Cassiodorus, Expositio psalmorum, LXVI, 5 (M. Adriaen, SL 97, 1958, p. 583).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Propter hoc dictum est : *ante iudicium interroga te ipsum et in tempore infirmitatis ostende te* etc. Set fatui peccatores uerentur uulnera peccatorum pandere medico, uix uolunt confiteri semel in anno et non uerentur, ymmo gloriantur ostendere quod patenter populo iactant se de peccatis suis. *Letantur cum malefecerint et exultant in rebus pessimis* (Prou. 2, 14) et quid sequitur ? Propter uentum inanis glorie subintrantem uulnus peccati intumescit. *Quid gloriaris in malitia ?* (Ps. 51, 3). In figuram huius legimus Ysa. XXXIX (2) quod *Ezechias* nuntius regis Babilonis *ostendit cellam aromatum* [887] etc. *Non fuit uerbum quod non ostenderet eis in thesauris domus regie*. De hoc autem fuit Dominus contra eum uehementer iratus. Ezechias ostendens nuntius regis Babilonis thesauros domus sue, est ille qui in satellitibus dyaboli ostendit secreta consciencie sue. De hoc Dominus uehementer turbatur et sic uulnus peccati ostensum populo propter uentum inanis glorie deterioratur et augmentatur. *Super dolorem uulnerum meorum addiderunt, appone* etc. Ps. (68, 27). Verum est quod postquam uulnera peccatorum sunt perfecte |61ra| curata, ostendere populo cicatrices uulnerum gloriosum est nec est periculosum : cicatrices signa uulnerum cicatricorum sunt, opera penitentie, signa scelerum purgatorum. Ostendere opera penitentie post peccatum non est periculosum, ymmo debitum est et fructuosum.

[II] Propter hoc dicebatur secundo quod non sufficit prauitatis uulnera patenter pandere in confessione set oportet probitatis opera potenter promere in satisfactione. Hoc est *ostendere manus*. Ubi notandum quod canis uulneratus in tali parte corporis quod potest locum uulneris a lingua lambere, uulnus illud curat solo ministerio lingue. Set quando uulneratus est in tali parte ad quam cum lingua non potest attingere, tunc manum id est pedem anteriorem quo utitur quia manum lambit cum lingua et postquam cum lingua lambuerit, applicat ad locum uulneris ut sic cum manu et lingua curet quod cum sola lingua curare non posset. Spiritualiter sic deberet esse de lingua et manu hominis sicut est de lingua et manu canis. Set heu lingue hominum non sunt lingue medicinales canum set sunt lingue uenenose serpentum. Ps. (139, 4) : *acuerunt linguas suas sicut serpentis* etc. Olim sufficiebat in mensa unius diuitis una lingua serpentis nec ille lingue serpentum ponebantur in mensis simplicium hominum, militum, ciuium, scolarium. Heu hodie in mensa omnium diuitum et pauperum sunt lingue serpentum, lingue detractorum ; salsa que hodie in omni ferculo apponitur, est detractio nec in mensa unius diuitis est unica lingua serpentis, ymmo sunt multe lingue detractorum et adulatorum. |61rb| Bene inueniatur aliqui [888] serpens qui habet aculeum uenenosum in lingua in parte anteriori. Iterum inueniatur aliquis qui habet aculeum in cauda in parte posteriori. Set quod sit serpens aliqui [889] qui habeat aculeum in utraque parte, non recolo me legisse. Lingue detractorum et adulatorum sunt peiores quam lingue serpentum. Tales enim habent in parte anteriori, in presentia et in facie hominis, aculeum uenenosum adulationis, retro autem in absentia pungunt aculeo detractionis. Prou. XVIII (21) : *mors et uita in manibus lingue*. Recte lingua uenenosa hominis habet mortem et uitam in manibus suis, quia in presentia uiuificat hominem, aptat sibi uitam, uiuat papa, uiuat imperator, in absentia

887 aromatum] aro B.

888 aliqui] aliquis P.

889 aliqui] aliquis P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

detrahit et dicit (Mt. 26, 66) : *reus est mortis*. Ergo peiores sunt lingue talium quam lingue serpentum. Ie. IX (8) : *sagitta uulnerans lingua eorum dolum locuta est*. Nota de beato Augustino [890] qui in mensa lectionum et disputationum semper diligens contra pestem detractionis in ea ita scriptum habebat : siquis etc.

Reuertor ad propositum. Quicquid sit de facto, tamen [891] de iure deberet sic esse de lingua et manu hominis sicut de lingua et manu canis. Peccatum mortale uulnerat hominem dupliciuulnere. Primum uulnus est macula culpe, secundum est reatus pene. In figuram huius legimus II Paral. XXII (6) quod *uulnerauerant Syrii Ioram qui reuersus est ut* reuertatur *in Iesrael*. Multas enim plagas acceperat in supradicto certamine. Ioram interpretatur [892] qui excelsus est, Syrii sublimes uel excelsi [893] , Ioram ergo uulneratus a Syriis est peccator superbus |61va| telis superbie uulneratus. Ps. (88, 11) : *tu humiliasti sicut uulneratum superbum*. Ille reuerti debet per penitentiam ut curetur. Ie. III (14) : *conuertimini reuertentes*. Non enim unam solam plagam set multas accepit, scilicet maculam culpe et reatum pene. Ymmo quamuis prima plaga, scilicet culpa, curetur ministerio lingue per confessionem, supposita contritione, secunda tamen non curatur totaliter de cursu communi nisi manus cum lingua lambatur et ad locum uulneris applicatur, hoc est dictum nisi confessio oris adiungatur satisfactio operis, ut possit dici cuilibet uere penitenti illud IIII (3) Reg. (8, 24) : *ore locutus es et manibus perfecisti*. In figuram huius legimus Iudic. VII (4-5) quod Dominus uolens probare populum dixit Gedeoni : *duc* populum *ad aquas et ibi probabo illos. Qui manu et lingua lambuerint aquam sicut solent canes lambere* etc. Ibi fuerunt a Deo electi et probati [894] . Illi autem qui solum ore aquam sumebant, non apponentes manum, fuerunt a Domino reprobati. Aqua ablutiua sordium corporis significat penitentiam que abluit sordes mentis. Ad aquam istam uult Dominus probare qui sunt illi qui resurgunt de morte culpe ad uitam gratie. Ps. (80, 8) : *probaui te apud aquas*. Illi enim qui solo ore confitendo ostendunt, non perfecte resurgunt set illi qui lingua et manu lambunt sicut canes, id est qui cum confessione oris addunt satisfactionem operis. *Quodcumque ergo potest facere manus tua instanter operare* in Ecclesiastico (9, 10). Nota etiam, si uis, qualiter monstrum est in natura habere brachium |61vb| ita breue quod manus non possit usque ad os attingere, sic est monstrum in moribus quod homo fit rarus in factis et multus in uerbis. Bernardus [895] : « Doctrina lucida, uita tenebrosa, lingua magniloquia, manus otiosa, res est monstruosa. » Set notandum quod cum motus uitalis fontaliter procedat a corde, cessante motu cordis, nec

890 Non inueni.

891 tamen om. B.

892 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 111.

893 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 72.

894 probati] approbati B.

895 Cf. Manipulus florum, Prelatio AZ (Bernardus de consideratione libro 2) ; Bernardus Clareuallensis, De consideratione libri V, II, 14 (SBO, III, p. 422).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

lingua nec manus possunt moueri motu uitali. Sic spiritualiter [896] nec motus lingue in confessione nec motus manus in bona operatione sunt motus uitales, id est ad uitam gratie utiles, nisi cor primo moueatur motu doloris, contritionis et deuotionis.

[III] Ideo dixi tertio quod non sufficit prauitatis uulnera etc. nec probitatis opera etc. Set oportet pietatis ubera latenter premere in cordis contritione et deuotione, *latus*.Prou. XXX (33) dicitur : qui *fortiter premit ubera ad eliciendum lac exprimit butirum*. Ubi notandum quod sicut in corpore sunt duo latera et duo ubera, unum dextrum et aliud sinistrum, ita in corde dextrum latus est amor Dei, sinistrum est timor mali. Quando cor peccatoris premitur in utroque uulnere uel latere, item quod premitur timore pene inferni et priuatur amore Dei, tunc exprimitur non solum lac lacrimose contritionis set butirum dulcedinis et deuotionis. Quando premitur in solo latere, [id est] quod punitur [897] solo timore pene, non est sufficiens contritio. In figuram huius dicitur II Paral. III (4, 10) quod *mare ponit in latere dextro*, mare, id est amaritudo penitentie debet |62ra| procedere a dextro latere quia non principaliterex timore set potius ex amore. Item in figuram huius cantamus [898] et sumitur originaliter de Eze. XLVII^{O} (2), textus tamen non habet sic : uidi aquam egredientem de templo *a latere dextro* etc. Templum proprium Dei habitaculum est cor humanum. *Templum Dei sanctum est quod estis uos* (I Cor. 3, 17). A dextro latere huius templi egreditur aqua salutifera lacrimose contritionis. Quicumque biberit ex aqua hac *fiet in eo fons aqua salientis in uitam eternam* (Io. 4, 14). Ad quam [899] etc.

Sermon 23

Troisième dimanche après Pâques. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 62ra-65ra. Plan : Thème – Les règles de l'hospitalité due au voyageur : on peut être mal reçu. Comparaison avec l'attrait de la chair, suivi par la punition divine. Division – Comment bien voyager ? I – Ne pas s'attarder dans le monde. II – Pratiquer l'abstinence. F. 62ra : *Obsecro uos tamquam aduenas et peregrinos abstinere a carnalibus desideriis*, prima Pe. II (11).

[Thème] Consuetudo Francie in aliquibus uillis est ista quod peregrinis autem propter more dispendium uacat sibi cibos coquere et parare, ideo quelibet hospita receptrix peregrinorum communiter habet penes se carnes coctas uel alium cibum paratum. Unde transeuntibus peregrinis, hospita stans in ostio dicit eis : « Domini, intretis hospitium meum, hic habebitis optimum uinum, hic inuenietis ollam, ad ignem carnes coctas et bonum pulmentum. » Modo contingit quandoque quod peregrinus adquiescens mendaci hospite decipitur ualde : quando enim hospitium intrauit, non inuenit quod hospita promisit.

896 spiritualiter] specialiter exp. B.

897 punitur] punit P.

898 CAO, 3, 5403, Dom. Paschae, ad Proces. in die Paschae.

899 quam] nos perducet add. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Promiserat siquidem uinum optimum, inuenit amarum et acetosum ; promiserat carnes recentes et pulmentum bonum, inuenit carnes morticinas et cibum suspectum et cum hoc toto et in exitu de domo. In exitu domus iste modicus cibus quem accepit strictissime computatur et carissime uenditur sibi. In |62rb| tali ergo casu ubi apparent carnes suspecte et morticine et ibi computantur [900] finaliter ita care, non est bonum peregrino eas comedere, melius est abstinere. Spiritualiter spiritus noster, quamdiu est corpori coniunctus et unitus, aduena est et peregrinus, dicente Apostolo, 2 ad Cor. V (6) : *dum sumus in hoc corpore, peregrinamur a Domino*. Hospita autem in cuius domo peregrinus iste recipiatur caro est, in cuius domo lutea semper habitat. Job (4, 19) : *qui habitant domos luteas et terrenum habent fundamentum consumuntur uelut a tinea*.Hec hospita uocat et inuitat ad se peregrinum quem caro trahit et incitat spiritum ad malum, dicente Gregorio [901] : « Caro nos leta traxit ad culpam, afflicta reducit ad ueniam » a paradysi gaudiis. Per cibum recidimus ad hoc, per abstinentiam resurgamus. Hec hospita peregrinum spiritum, ut attrahat, peccatum habet ollam pulmenti carnium iuxta focum. Focus hospite est fomes peccati, ignis qui numquam dicit « Sufficit ». Pulmentum est cibus suauis et delicatus et forsitan dicitur pulmentum quia polluit mentem [902] ; quando enim pulmentum de cocleari effluit, mentem polluit. Pulmentum carneum est suauitas carnalium uoluptatum quia carnales delicie, quando affluunt, Ecc. (Eccle. 2, 1) : *uadam et affluam deliciis*, quando, inquam, affluunt, mentem polluunt ; unde Bernardus [903] : « Mens assueta deliciis nec exculta discipline sarculo, multas contrahit sordes. » Sequitur ad focum hospite. Quando expelletur |62va| carnis desiderium accenso fornace concupiscentie male, Num. XL (11, 4) : *uulgus promiscuum* desiderium carnis. Unde dicebat populus ille, Ex. XVI (3) : *utinam mortui essemus in terra Egypti,* quando sedebamus super ollam carnium, et quid secutum est ? In Ps. (77, 29-30) : *manducauerunt et saturati sunt nimis et desiderium eorum attulit eis, non sunt fraudati a desiderio suo, adhuc esce in ore eorum*. Adhuc hodie frequenter contingit quod homines qui sic flagitant, hoc est estuant et feruent desiderio carnalium uoluptatum, ubi adhuc habent morsellum in ore, ubi sunt adhuc in actu in explenda carnali uoluptate, Deus percutit eos et moriuntur subito. Hoc pulmentum carnis fuit optime figuratum, IV Reg. IX (4, 40), ubi puer Helysei collegit colloquintida in ollam pulmenti, de quo cum gustassent, socii clamauerunt : *Mors in olla, mors in olla uir Dei !* Colloquintida, secundum Glossam [904] , est herba agresta amara ualde et minor quam sit illa que crescit cucurbita in ortis. Hec colloquintida significat delectationem carnalium uoluptatum que incomparabiliter minor est quam sit illa que crescit in ortis deliciosis animarum sanctarum, hoc est ualde amara, quia secundum ueritatem uoluptas carnis habet amaritudines multas annexans quod patet per effectum sequentem, quod cum gustassent socii etc. Dicunt bene socii quia ad litteram qui

900 computantur] computatur P.

901 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, I, 16, 5 (PL 76, 1137D).

902 mentem] mentum P.

903 Manipulus florum, Delicie H (Bernardus in quadam epistula) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 152 (SBO, VII, p. 358).

904 Glossa, II, p. 147.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

uoluptati et dissolutionibus dedicati, reputantur boni socii : *laudatur peccator in desiderium anime sue et iniquus benedicitur*, Ps. (9, 24). |62vb| Clamauerunt : *mors in olla* etc. Bis dicitur propter mortem corporis in olla sepulti, quod est mors prima, et propter mortem gehenne, quod est mors secunda, uel bis propter mortem culpe et mortem gehenne. In hac figura apparet quod peregrinus acquiescens hospite spiritus, obediens carni decipitur ualde. Primo quia inuenit amarum quod reputabatur dulce ; Ecc. (Eccle. 7, 27) : *inueni amariorem morte mulierem [quod] laqueus uenatorum [est] sagena cor eius uincula manus eius*. Qui placet Deo effugiet illam. Qui autem peccator est capietur ab ea. Ecce quomodo peregrinus decipitur ab hospita. Item carnes morticinas inuenit quia *si secundum carnem uixeritis moriemini*, Rom. VII (8, 13). Et tamen hoc in exitu de domo hospitis, quando spiritus exit a corpore, quilibet minimus morcellus, quelibet misera delectatio quam in domo hospite accipit ita care uendetur, ita stricte computatur quod dicitur in Apoc. (18, 6) : *duplicate duplicia secundum opera eius in poculo quod miscuit nobis miscite illi duplum*. Quantum glorificauit se et in deliciis fuit, tantum datur [905] ei tormentum et luctum. Figuratur hec fallax hospita per illam Jahel que dicebat Sisara, Judic. IV (18) : *intra ad me, Domine mi*. Recte sicut hospite de Francia Sisara ingressus tabernaculum eius dicit ad eam : *da mihi, obsecro, paululum aquam quia ualde sitio* (Judic. 4, 19). Tunc Jahel aperuit ei utrem lactis quo hausto obdormiuit et ipsa eum interfecit et mortuus est. Jahel interpretatur [906] carnale coniugium, |63ra| Sisara ergo hospitatus in tabernaculo Jahel est spiritus habitans in ergastulo carnis et ei coniunctus. Hec hospitem ad se inuitat quia caro ad malum incitat [et] prouocat. Ideo Apostolus consuluit spiritui quod ultra transeat nec acquiescat et Gal. V (16) : *spiritu ambulate et desideria carnis non proficietis*. Iterum sitienti et aquam petenti aperit utrem lactis appetitus desiderati dulcedinem momentanee delectationis, qua gustata sompno culpe satiatur supplicium mortis eterne. Gregorius [907] : « Momentaneum est quod delectat, eternum quod cruciat. » Propter hanc satietatem clamauerunt socii (IV Reg. 4, 40) : *mors in olla, mors in olla uir Dei !*

[Division] Igitur quia hospita sic peregrinum decipit dando carnes morticinas quas postea uendit care, tutius est peregrino a talibus abstinere ; hoc suadet Apostolus quando dicit (I Pe. 2, 11) : *obsecro uos tamquam aduenas* etc. Ubi Apostolus suadet et consulit, primo hic moram in mundo non trahere sed tamquam aduenas et peregrinos ab immundo pedem abstrahere, *abstinete uos*,sitibundo potum subtrahere, *a carnalibus desideriis*. Desiderare enim est quoddam sitire, unde abstinere ab hoc quod desiderat caro est subtrahere sitibundo.

[I] Circa primum nota quod aduena [dicitur] per oppositum ad indigenam quia indigena genitus, inde aduena adueniens aliunde set dicitur peregrinus quasi pergens longum. Ysa. 23 (7) : *ducent eum longe pedes sui ad peregrinandum*. Unde ille sunt aduene et non peregrini qui aliunde ueniunt, non ut moram contrahunt set ut longius pergant, ad |63rb| propria redeant. Sequendo ethymologiam istorum nominum statim

905 datur] date P.

906 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 100.

907 Caesarius Arelatensis, Sermones Caesarii uel ex aliis fontibus hausti, 149, 4 (G. Morin, SL 104, 1953, p. 611).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

apparet quod quilibet nostrum, quamdiu uiuit in mundo ratione corporis, est indigena quia genitus inde corpus formatum ex limo terre set ratione spiritus est aduena. Anima enim non est a generante set uenit aliunde a Deo creante ut dicat quilibet spiritus carni sue illud Ps. (38, 13) : *aduena sum ego et peregrinus apud te sicut omnes patres mei*. Illi ergo sunt aduene et non peregrini qui sic morantur in mundo corde, ita determinantur mente. Hoc Apostolus non suadet, set uult quod simus aduene et peregrini. Sic autem fit quando spiritus non detinetur in mundo per affectum set hanelat ad patriam et continue tendit in Deum, ut dicamus (Hebr. 13, 14) : *non habemus hic manentem ciuitatem set futuram inquirimus*. *Confitentes* ei *quod peregrini et hospites sunt super terram significat se patriam inquirere*, Heb. VII (11, 13-14), unde glossa [908] super illo uerbo (I Pe. 2, 11) : *obsecro uos tamquam aduene et peregrini* dicit sic : « Eo minus animam terrenis rebus subponite quos uos in celum patriam habere memineritis. Reprobi hic habent patriam cuius desideriis inhiant. » Non ergo debemus hic in mundo contrahere moram set hanelare ad patriam nostram celestem, 2 Co. V (8-9) : *audemus etiam bonam uoluntatem habeamus magis peregrinatorie et presentes esse ad Deum, et ideo cum tendimus siue absentes siue presentes placere illi*. Hoc est rationabile pro tanto quod, quando uir aduena contrahit matrimonium cum muliere indigena, cum uir sit caput mulieris et non e contrario, rationabilius est quod uir |63va| aduena trahat uxorem suam indigenam ad patriam suam quam mulier indigena detineat uirum aduenam extra patriam suam. Unde uir quando bene dominatur uxori sue, considerans quod hereditas quem contingit eis ex ratione uxoris, defuncta uxore, ad eum non pertinebit set ad heredes mulieris redibit, totam illam hereditatem uendit ut de pecunia emat redditus utrique communis in patria sua. Set quandoque uir est ita diffamatus de uxore sua quod hereditatem suam propriam uendit ut emat redditus in terram uxoris. Spiritualiter uir aduena coniunctus matrimonio indigene mulieri est spiritus unitus carni in Ysa. LIII (54, 15) : *aduena tuus tibi adiungetur*, et certe rationabilius [909] est quod spiritus trahat secum carnem ad celum quam quod caro detineat spiritum in mundo et tandem trahat ad infernum. Modo hereditas que contingit uirum ratione uxoris est ista terrena possessio que magis debet uocari bona mobilia propter mutabilitatem que contingit in ea. De hac hereditate carnali homo igitur nichil retinet mortua uxore, mortua carne nichil portat secum de omnibus bonis mundi. *Diues cum dormierit nichil se cum afferet* (Job 27, 19). Unde dixit, puto, Seneca [910] : « Non sunt hominis bona que secum ferre non potest, sola misericordia comes est defunctorum. » Hereditas que contingit uirum ratione sui est hereditas celestis. Ps. (15, 6) : *hereditas mea preclara est mihi*. De hac hereditate mortuo spiritu per peccatum caro nichil portat, nichil portat uxor finaliter nec hereditatem que contingit eam ratione |63vb| parentum. Unde Job (17, 14) : *putredini dixi pater meus* etc. Ecc. IIII (Eccle. 10, 13) : *cum morietur homo* mendicabilis *serpentes, bestias et uermes.* Hiis consideratis uir non debet esse sic infatuatus super uxorem, spiritus super carnem quod dimittat hereditatem celestem et acquirat sibi possessionem terrenam. Sic erant infatuati illi honorati de Epheso quibus,

[908] Beda, In epistolas VII catholicas, in primam epist. Petri, II, 11 (D. Hurst, SL 121, 1983, p. 239) ; Glossa, IV, p. 529.

[909] rationabilius] rationabile P.

[910] Manipulus florum, Auaritia K (Ambrosius in quodam sermone) ; Ambrosius Mediolanensis, Expositio euangelii secundum Lucam, VII, 122 (M. Adriaen, SL 14, 1957, p. 255).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cum dolerent de hiis qui [911] possessiones suas relinquerant, Johannes euangelista, conuersis uergis et lapidibus mutatis in aurum et lapides pretiosas dixit : « Ite et terras uestras redimite quia regnum celorum perdidistis. » Set potius debent omnem possessionem terrenam uendere et pauperibus errogare ut emat sibi [et] uxori hereditatem in celis ; sic consulit Christus adolescenti (Matth. 19, 21) : *uade*,inquit, *et uende omnia que habes et da pauperibus et habebis thesaurum in celo*. Set sequitur quod abiit ille. Tristis erat enim multas possessiones habens. Ecce quomodo uxor detinebat uirum, caro detinebat spiritum, ne ad celestem patriam tenderet. Unde dicit Crisostomus [912] quod non similiter detinentur qui pauca habent et qui in multis habundant, quantum diuitiarum abiectio maiorem accendit flammam et uiolentior fit cupido. Figura Leuit. 26 (25, 23) ubi dicitur : *uos aduene et coloni mei estis*. Unde cuncta regio possessionis uestre sub redemptionis conditione uendetur, quando bona fortune omnia pauperibus errogantur, sub conditione uenditionis uenduntur, primo quia hec peccata redimuntur (Dan. 4, 24) : *peccata tua eleemosinis redime*, quia per hoc hereditas celestis emitur, dicente Augustino [913] : « Si |64ra| uis esse mercator optimus, fenerator egregius, da quod non potes retinere ut accipias quod non potes amittere, da modicum ut accipias centuplum, da temporalem posessionem ut consequeris hereditatem eternam. » Pauperes uoluntarii qui cunctam possessionem suam uendunt sub conditione redemptionis, illi sunt uere aduene et peregrini et dico bene peregrini. Secundum aliam ethymologiam peregrinus dicitur quia parentes eius ignorantur. Parentes diuitum non ignorantur, bene faciunt se cognosci, non est Parysius si fieret opus cras qui non haberet tot parentes, set parentes pauperum sunt ignoti in tantum quod filius uerecundatur cognoscere patrem suum. Petatur ab uno qui patruum diuitem et patrem pauperem habeat, cuius filius sit. Respondet : « Ego sum nepos talis domini. » *Patrem suum non nominabit*, Prou. IX (14, 20), *etiam proximo pauper est odiosus, amici uero diuitum multi*. Iterum Prou. XIX (6-7) : *multi colunt personam potentis et amici sunt dona tribuentis, fratres pauperis hominis oderunt eum insuper et amici eius recesserunt ab eo* ; ideo dicit Ps. (68, 9) : *extraneus factus sum fratribus meis et peregrinus filiis matris*. Hoc autem est ualde detestabile, dicente Ambrosio [914] : « Nichil grauius quam ut fratres nostros superbo despiciamus oculo, conformes intollerabiliter repellamus a fastidio [915], nostra indignos gratia iudicantes, quia sunt inopes, cum paupertas facilius [sit] Deo quam thesaurus acceptior. » Merito autem pauperes magis sunt accepti Deo quam diuites quia Gallicus, licet in Angliam [916] exiens sit aduena et |64rb| ignotus, in Franciam tamen rediens est indigena et domesticus ; e

911 qui] que P.

912 Cf. Manipulus florum, Cupiditas P (Crisostomus homelia 9 super Mattheum).

913 Manipulus florum, Elemosina K (Augustinus in epistola).

914 Manipulus florum, Paupertas G (Ambrosius super illud Psalmorum : increpasti superbos) ; Ambrosius Mediolanensis, Expositio psalmi CXVIII, 3, 37 (M. Petschenig, CSEL 62, 1999, p. 62).

915 fastidio] fastigio P.

916 Angliam] Anglia P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

contrario de Anglia. Sic spiritualiter quia diuites in mundo sunt indigene et cognoti, ideo in celo erunt aduene et ignoti. Cantabitur eis euangelium Virginis [917] : « Nescio uos,uos bene scitis. » Set e contrario pauperibus, quia in mundo sunt aduene et peregrini, dicetur in celo : *iam non estis hospites et aduene set ciues sanctorum et domestici Dei*, Eph. 2 (19). Sic patet primum quod Apostolus consulit hic in mundo moram non contrahere ut dicamus illud primi Paral. 29 (15) : *peregrini sumus coram te et aduene sicut omnes patres nostri dies nostri quasi umbra sunt super terram, nulla est mora domine Deus noster*.

[II] Secundum et tertium simul scilicet quod debemus ab immundo pedem abstrahere et sitibundo potum subtrahere. *Abstinere uos a carnalibus desideriis uestris* (I Pe. 2, 11). Apostolus consulit prima Thess. 4 (1; 4) ubi dicit : *de cetero fratres rogamus uos et execuuntur* [918] *in Domino Jhesu*. Sequitur : *et abstineatis uos a fornicatione ut sciat unusquisque uestrum uas suum possidere in sanctificatione et honore*. Hoc quantum ad primum in passione desiderii. Quantum ad secundum utrum autem rationabile est pro tanto quod exiens prope ignem, si uult sibi cauere ab incendio uel a calore, uti potest duplici remedio. Primum est subtrahere ligna uel materiam ignis ab igne ; secundum est quod materia ignis in toto uel in parte subtrahitur. Secundum hoc ignis uel extinguitur uel dirimitur. Secundum est quod se ipsum ab igne retrahat et elonget. Modo spiritus noster quamdiu manet in carne habet focum, id est |64va| fomitem peccati ualde prope se. Jeronimus [919] : « Pergamus nobiscum inimicum, id est carnem portamus, uinum et adolescentia duplex incendium uoluptatis. » Ideo si uult uitare peccati incendium, primo debet subtrahere materiam ignis. Unde Jeronimus [920] : « O ignis infernalis luxuria cuius materia gula, cuius flamma superbia, cuius sintille praua colloquia, cuius fumus infamia, cuius cinis inopia, cuius finis gehenna. » Si materia ignis luxurie est gula, oportet uolentem extinguere ignem luxurie uel dirimere ardorem concupiscentie, subtrahere gulam, facere abstinentiam. Ysidorus [921] : « Ciborum saturitas carnis temptatio saturitati semper libido adiuncta est aqua ieiunio libido superatur. » Verum est quod abstinentia sic debet esse moderata ut ignis luxurie extinguatur set caro non occidatur et ideo non debet materia ignis subtrahi ex toto, dicente Gregorio XXX Mor. [922] : « Per abstinentiam carnis uitia extinguenda sunt, non caro. » Necesse est ut continue arcem quisque teneat quatinus non carnem set uitia occidat. Spe enim dum in illa hostem insequimur etiamque diligimus, trucidamus et spe dum carni parcimus ad prelium hostem nutrimus. Secundum ueritatem

[917] Non inveni.

[918] execuuntur] obsecramus Vulg.

[919] Manipulus florum, Caro siue corpus C (Hieronymus in epistola) ; Hieronymus, Epistulae, XXII, 8 (I. Hilberg, CSEL 54, 1996, p. 154).

[920] Manipulus florum, Luxuria L (Hieronymus in epistola).

[921] Manipulus florum, Abstinentia AF (Isidorus II libro super soliloquiorum).

[922] Gregorius Magnus, Moralia in Job, XX, 41 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 1060).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

fouere curiose carnem est nutrire hostem. Ideo ad Rom. (13, 14) : *curam carnis ne feceritis in desideriis*. Secundum remedium est retrahere se ipsum ab igne. Non enim sufficit materiam subtrahere, materiam ignis abstinendo a carnalibus desideriis, nisi mens retrahat se a uiciis et |64vb| cogitationibus malis et uanis desideriis. Gregorius [923] : « Incassum per abstinentiam corpus atteritur, si inordinatis motibus dimissa mens uitiis dissipatur ». Figura ad hoc, Ex. 12 (48) et Num. 22, in Ex. dicitur : *si quis peregrinorum in nostram uoluerit transire coloniam circumdatur* [924] *prius omne masculinum erit*, quia similis sicut indigene terre eadem [925] lex erit, indigene et coloni qui peregrinatur apud nos, et Num. IX (14) dicitur : *Dei preceptum idem erit apud uos tam aduene quam indigene*. Utrobique patet quod circumcisio erat omnibus [926] tam aduenis quam indigenis. Hoc figuratum significat quod non solum debemus circumcidere carnem que est indigena, resecando ab ea carnales delicias et facta exteriora, set etiam debemus circumcidere aduenam, id est spiritum, resecando mala desideria et cogitationes uanas, prima Pe. II (1, 13) : *succinti lumbos mentis uestre* sobriosi *et perfecte* sperante *in eo qui in uobis offertur gratiam*. Sequitur (1, 14) : *non configurati prioribus ignorauie uestre desideriis set qui uocauit nos sanctos* etc. Contra multos qui propter ypocrisim et uanam gloriam abstinent a cibis uel propter uerecundiam aut impotentiam abstinent a turpibus factis, quorum tantum mens non abstinet a uiciis et desideriis malis de quibus dicit Ysidorus [927] : « Qui cibis abstinent et mala agunt, demones ymitantur. » Culpa Adem et cibus deest, ideo Gregorius in collecta [928] : Pater autem, familia tua que se « affligendo carnem ab alimentis abstinent sectando iustitiam a culpa |65ra| ieiunet. » Utrumque circumcisionem indigene et aduene, carnis et mentis, suadet Apostolus ad Tytum secundo (12) : *erudiens nos ut abnegantes impietatem et secularia desideria*, quantum ad circumcisionem mentis, *iuste et pie uiuamus in hoc seculo*, quantum ad circumcisionem carnis*, exspectantes beatam spem et aduentum glorie magni Dei*. Ad quod nos perducat.

Sermon 24

Cinquième dimanche après Pâques. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 65ra-68va. Plan :

923 Manipulus florum, Abstinentia P (Gregorius in Pastorali) ; Gregorius Magnus, Regula pastoralis, III, 19 (B. Judic et al. SChr 382, 1992, p. 378).

924 circumdatur] circumcidetur Vulg.

925 eadam P.

926 omnibus] omnis P.

927 Manipulus florum, Abstinentia AE (Isidorus super Amos prophetam) ; Isidorus Hispalensis, Sententiarum libri III, II, 14, 8 (PL 83, 652 A).

928 Corpus orationum, SL 160F, oratio 4492 et 4542.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Prothème. Thème – Ce que l'on obtient en demandant l'aumône. Le danger du désir inassouvi : le cœur ne peut être rassasié par la chair ni par les richesses ni par les honneurs. Division – Le temps de la quête est venu. I – Faire la quête. Exemple de ceux qui obtiennent un bénéfice ecclésiastique en cour de Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. . Division 2 (Matth. 7, 7) : la cour du Seigneur : On n'en revient pas les mains vides. Modalités de la rétribution. La porte d'accès. F. 65ra : *Petite et accipietis ut gaudium uestrum sit plenum*, Jo. 16 (24).

[Prothème] Crisostomus [929] dicit quod « petentis negligentia reprehenditur, ubi de dantis misericordia non dubitatur ». Hic autem non dubitatur de miseria dantis quia dicitur : *petite et accipietis*. Ideo ne reprehendamur de petendi negligentia, requiramus matrem gratie etc.

[Thème] *Petite* etc. Apud mendicantes religiosos tempus messis et uindemiarum uocatur tempus questarum : yminente illo tempore, questor quilibet preparat sibi saccum, si facit questam de blado, dolium si de uino. Set inter questores est talis differentia quod quidam ostiatim mendicant, petunt indifferenter ab omnibus ; alii mendicant ostiatim set petunt a paucis et solum diuitibus. Ille qui ostiatim mendicat recipit in dolio suo multa genera liquorum, quia enim quilibet a quo petit non potest uel non uult replere dolium suum totum, ideo unus ponit in dolio suo modicum de uino albo, alius ponit parum de rubeo, tertio ponit acetam, quartus ceruisiam, quintus ponit raptum, sextus uinum aquaticum. Totum est ibi mixtum set qui petit a diuite potente et uolente replere dolium suum totum, ille, inquam, in dolio non recipit nisi uinum |65rb| purum. Hoc ideo dixi quia in hac uita presenti omnes sumus questores. *Non enim habemus hic manentem ciuitatem set futuram inquirimus* (Hebr. 13, 14). Ergo questores sumus, dolium quod questor quilibet potest implere est cordis desiderium quia quilibet appetit repleri, nec mirum quia *beatus uir qui impleuit desiderium suum* [930] (Hebr. 26, 5). Set inter nos questores est talis differentia quod quidam sunt qui petunt ab hiis qui dolium replere non possunt, illi scilicet qui petunt a carne delicias, a mundo honores et diuitias. Hoc patet discurrendo per singula.

[a] Primo si petis et appetis carnis delicias, nulla delectatio carnis potest replere desiderium cordis. Hoc patet in experimento sensibili, modicum de lacte in olla accensa et bulliente uidetur quandoque ollam replere, quod tamen secundum ueritatem non facit et ollam exit et uacuam ollam derelinquit. Modicum de lacte in olla accensa et bulliente est modica et momentanea delectatio carnis, in corde accenso igne luxurie et ardore concupiscentie estuante. Hec est olla pulmenti in qua puer Helysei posuit colloquintidas agri, de quo, cum gustassent, socii clamauerunt : *mors in olla uir Dei*, 4 Reg. XIIII (4, 40). Colloquintida secundum glosam [931] est cucurbita minor quam sit illa que crescit in ortis et est ualde amara. Hec colloquintida est delectatio carnalium uoluptatum minor in comparatione quam sit illa que crescit in ortis deliciosis animarum sanctarum, hoc est

929 Manipulus florum, Petitio G (Crisostomus super illud Matthei : petite et accipietis).

930 desiderium suum] faretram suam Vulg.

931 Glossa, II, p. 147.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ualde amara sicut patet per effectum quia clamauerunt socii : *mors in olla* etc. Bis dicitur propter mortem corporis |65va| in ollam sepulti, que est mors prima, et mortem anime in olla inferni, que est mors secunda. Modicum ergo de lacte in olla accensa et bulliente modica et momentanea delectatio carnis, quamuis in corde accenso igne luxurie et ardore concupiscentie estuante, licet ad horam uideatur ollam cordis implere et satiare, secundum ueritatem non replet nec satiat, ymmo totaliter ollam feruere et euacuat eam. Dicit Jeronimus [932] : « O ignis infernalis luxuria cuius materia gula, cuius flamma superbia, cuius sintille praua colloquia, cuius fumus infamia, cuius cinis inopia, cuius finis gehenna. » De hoc lacte dicitur figuratiue libro Judic. V quod Jahel qui interpretatur [933] ceruale coniugium Sisara *aquam petenti dedit lac* (Judic. 5, 25) et sic ipsum finaliter interfecit. Petenti aquam, id est refrigerium et solacium, caro dat lac, id est dulcedinem misere delectationis, que tandem ad supplicium eternum perducit. « Momentaneum est quod delectat, eternum quod cruciat [934] . »

[b] Si secundo petis et appetis mundi diuitias, adhuc omnes diuitie mundi non possent replere dolium cordis tui. Hoc patet sic : philosophus dicit quod dolium non potest adeo repleri cineribus quin tamen fere possit capere de aqua cum eis quam sine eis. Diuitie operantur cineribus et ualde proprie ; cineres enim congregantur et disperguntur per duo instrumenta contraria. Congregantur enim et coaceruantur in unum cum quodam instrumento manuali recuruo. Econtra cum sufflatorio propter uentum euolantur. Sic diuitie congregantur per duo contraria uicia. Dicit Bernardus [935] quod « auaritia et appetitus laudis sibi inuicem aduersantur |65vb| et quod hoc congregat illa dispergit. » A auaritia facit colligere et congregare diuitias, et tamen hoc reddit adeo manum curuam quod nec amor Dei nec comparatio pauperum Christi potest aperire eam, set econtra quod congregat manus curua auaritie dispergit sufflatorium uentus inanis glorie. Hoc facit appetitus uane laudis quod ille etiam qui in dimidio anno uix uellet dare dimidium solidum pauperibus non ueretur expendere [936] . In pompis et uanitatibus sic dispergit sufflatorium uentus inanis glorie quod congregat curua manus auaritie. De cineribus istis figuratiue dicitur libro Numerorum (19, 9) quod sacerdos qui cineres colligebat uir mundus [937] erat, cineres sunt memoralia ignis reliquie crematorum in igne. Cineres ergo quas sacerdos colligit sunt pecunie quas uir ecclesiasticus percipit, que non sunt aliud quam memoralia relicta uiris ecclesiasticis ab illis qui non cremantur in igne purgatorium, ut habeatur memoria de eis, Job 3 (13, 12) : *memoria uestra comparabitur cineri*. Sacerdos qui cineres istos congregat immundus est, quia incomparabiliter est maius peccatum in uiro

[932] Manipulus florum, Luxuria L (Hieronymus in epistola).

[933] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 100.

[934] Caesarius Arelatensis, Sermones Caesarii uel ex aliis fontibus hausti, 149, 4 (G. Morin, SL 104, 1953, p. 611).

[935] Gaufridus Clarevallensis, Declamationes de colloquio Simonis cum Jesu, IV, 4 (PL 184, 439D).

[936] expendere] ose in liber add. P.

[937] uir mundus] immundus P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ecclesiastico congregare diuitias quam in layco, cum non habeat successorem nec dominium set administrationem solum. Si diuitie cineres sunt, sicut cineres non possunt replere dolium, sic nec diuitie satiant cordis desiderium, *auarus non implebitur pecunia* etc. (Eccle. 5, 9).

[c] Si tertio petis et appetis honores mundi nec ista replent dolium cordis tui, quod patet sic : uentus quamuis faciat uesicam inflari, ipsam tamen perfecte repleri non potest |66ra| nisi uesice orificium sit ligatum, aperto orificio, uesica non retineret uentum. Omnis honor mundanus uentus est : *uanitas uanitatum et omnia uanitas* dicit Ecces. (Eccle. 1, 2) etc. Vesica cuius orificium non est ligatum set apertum est adhuc ad uentum attrahendum et recipiendum, est cor humanum cuius desiderium non est terminatum, quin semper plus et plus appetat honorem mundanum. Je. 2 (24) : *in desiderio anime sue attraxit uentum*. Ventus iste bene facit uesicam inflari. Facit cor hominis in superbiam eleuari, in cuius figura dicitur Judit. I (7) quod *exaltatum est cor Nabugodonosor et* cor *eius* eleuatum *est*. Nabugodonosor interpretatur [938] prophetia laguncule anguste. Laguncula angusta est cordis uesica quod, quamuis sit angusta et modica, tamen potest inflari quidem set non potest uento repleri, non potest mundi honoribus satiari. Ecci. 14 (Eccli. 14, 9) : *insatiabilis est oculus cupidi*.

Sic habeo probatum per singula quod qui petit a carne delicias, a mundo honores et diuitias quasi ostiatim mendicat, unde quia petit ab hiis qui cordis dolium replere non possunt, ideo non habet in cordis dolio uinum purum sine mixtione alicuius alterius liquoris, non habet uerum et perfectum gaudium sine mixtione doloris. *Risus dolore miscebitur et extrema gaudii luctusi occupat* (Prou. 14, 13). Sine dolio tali [939] totumest mixtum, confusa sunt hec omnia, spes, metus, meror, gaudium. Si uis ergo habere plenum dolium de uino puro, debes a solo diuite petere qui possit et uelit totum dolium replere. Diues iste |66rb| est *Dominus omnium diues in omnes qui inuocant illum*, in Ro. X (12). Ipse est *qui replet in bonis desiderium* (Ps. 102, 5) . Solus iste ponit in cordis dolio uerum et purum gaudium sine admixtione doloris, dicente Bernardo [940] : « Quidem illud est summum et uerum gaudium quod non de creatura set de Creatore concipitur, quod cum acceperis, nemo tollet a te cui aliunde comparatur omnis iocunditas meror est, omnis suauitas dolor est, omne dulce etc. »

[Division] Resumo que dixi superius et concludo. Dixi primo quod yminente tempore questarum, quilibet parat dolium suum ad questandum. Dixi secundo quod nos omnes sumus questores. Dixi tertio quod dolium quod quilibet petit repleri est cordis desiderium quod quilibet repleri appetit. Addo quarto quod nunc yminet nobis tempus questarum, dies Rogationum. De hoc tempore loquitur sapiens in Ecclesiastico ubi dicit (Eccle. 3, 1) : *omnia tempus habent*. Sequitur (3, 5) : *tempus acquirandi*. Ymminente ergo isto tempore questarum, quilibet nostrum debet habere paratum cordis dolium ad questandum et rogandum. Ps. (56, 8) : *paratum cor meum Deus* etc. Et ad hoc monet nos Christus in

938 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 117.

939 tali] talis P.

940 Manipulus florum, Gaudium N (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 114, 1 (SBO, VII, p. 292).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

euangelio hodierno dicens (Joh. 16, 24) : *usque modo non petistis quicquam in nomine meo*. Set modo tempus questarum incipit : *petite ergo et accipietis ut gaudium uestrum* etc., quasi dicat : paratus sum implere dolium. In quibus uerbis Saluator primo egentibus imperat questum curiosum, *petite*, ut manibus conferat fructuosum conquestum et mentibus ingerat festum gaudiosum, *ut gaudium* etc.

[I] Circa primum sciendum quod illi qui uadunt ad curiam ut impetrent gratias |66va| a summo pontifice uocantur romipeta. Romipete sunt qui romanam curiam uel romanum pontificem petunt. Summus pontifex ad quem spectat gratias concedere et beneficia conferre Christus est, qui assistens pontifex futurorum bonorum, ad Heb. (Joh. 1, 17) : *gratia et ueritas per Jhesum Christum facta est*. Huius summi pontificis curia est presens ecclesia. Curia dicitur a cura, ideo celestis patria non dicitur curia quia cantamus [941] de ea : « O quam iocunda curia que cure prorsus nescia. » Set curia proprie loquendo est presens ecclesia cuius beneficiis est annexa maxima cura. Ecc. (Eccle. 4, 4) : in hoc supposito mundo *uanitas et cura superflua est*. Ab ista cura dictus est ille nobilis de curia Joseph ab Arimathia qui petiit. Arimathia interpretatur [942] uigilia donationis doni, hoc est presens ecclesia que non est aliud quam uigilia illius magni festi in quo exspectamus donationes doni. Unde sicut ille peruertit ordinem debitum qui ponit festum ante uigiliam, sic ille peruertit ordinem debitum qui festa et gaudia uite presentis appetit, set ille debitum ordinem seruat qui dona glorie et gaudium futurum exspectat. *Delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui*, Ps.(36, 4). Ad hanc curiam et hunc pontificem debet accedere omnis romipeta qui uult gratiam impetrare. Hoc figuratum fuit in Dan. VI (7) ubi *decretum imperatoris exit et edictum* ut nullus petitionem peteret quantumcumque nisi a Dario rege. Darius interpretatur [943] fertilis. Rex Darius ergo est rex regum cuius curia |66vb| est ita fertilis quod in ea *omnis qui petit accipit et qui querit* etc. (Luc. 11, 10). Set quod decretum imperatoris exigit [944] ut quilibet peteret a Dario rege in hoc figuratiue significatur illud quod primum tangebatur in themate, ubi dicebatur quod Saluator egentibus imperat curiosum questum, ecce imperatoris edictum. Simile decretum et edictum ponitur in Luca (11, 9) et Mt. (7, 7) ubi dicitur : *petite et dabitur uobis, querite et inuenietis, pulsate et aperietur uobis*. In quibus uerbis apparet quod curia summi regis non est in curia set curialis ualde propter tria. Primo quia ab ista curia non redit uacua manus a munere : *petite et dabitur uobis*. Secundo quia hec curia cuiusque reddit sua uolenti perdere : *petite et accipietis*. Tertio quia isti curie obedit ianua cum leui uerbere : *pulsate* etc.

[a] Circa primum nota quod romipeta, nisi uelit de curia uacuus redire, debet facere ista tria, primo petitiones apud se formare et in scriptis redigere, secundo cedulam scriptam diligenter inspicere et eam corrigere, ne aliud sit in ea quod debeat summo pontifici displicere, tertio petitiones scriptas et diligenter correctas referendario summi

941 Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

942 Non inveni.

943 Non inveni.

944 exigit] exit P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pontificis presentare. Dixi iam quod nos omnes sumus romipete et ideo quilibet nostrum, nisi uelit de curia Christi uacuus redire, debet per ordinem hec tria facere, primo petitionem deuote orationis apud se formare et scribere eam in papiro cordis, Je. 29 (31, 33) : *in uisceribus et corde scribam eam*. In curia enim Christi nulla petitio |67ra| admittitur nisi redigatur in scriptis. Oratio uocalis ibi non exauditur nisi assit accensio et deuotio mentis. Ita dicit Ysidorus [945] : « Oratio cordis est, non labiorum. Neque enim uerba deprecantis Deus [intendit], set orantis cor aspicit. Melius est in silentio orare corde sine sono uocis quam solis uerbis sine intuitu mentis. » Hoc modo orabat illa bona Anna, I. Reg. I (13), de qua dicitur quod *Anna loquebatur in corde suo tantum que labia eius mouebantur et uox penitus non audiebatur*, cui dixit Hely (I Reg. 1, 17) : *uade in pace et Deus Israel det tibi petitionem quam rogasti eum*. Ratio huius est calamus cum quo tangitur psalterium, numquam reddit melodiosum et delectabilem sonum nisi psalterizans est lingua psallentis Deo et orantis. Ita dicit Ps.(44, 2) : *lingua mea calamus scribe*. Calamus lingue numquam reddit in auribus Dei delectabilem sonum nisi cor psallentis sit orationi attentum. Gregorius [946] : « Illam orationem Deus non exaudit cui homo quando psallit non actendit. » Quod canonicus uel religiosus psallat in choro et cor eius sit in theatro, tale psalterium non reddit coram Deo delectabilem sonum. Ita dicit Ysidorus [947] : « Quid prodest strepitus labiorum ubi cor est mutum. Sicut enim uox sine modulatione est quasi uox porcorum, sic oratio sine deuotione est quasi mugitus boum. » Ergo primum quod debet romipeta facere petitiones apud se debet formare et eas in papiro cordis scribere iuxta dictum Augustini [948] : « Hoc uersetur in corde quod profertur in ore. » Propter hoc Ps. (36, 4) significanter dicit |67rb| : *delectare in Domino et dabit tibi petitiones cordis tui*. Non dicit oris tui.

Secundo debet cedulam scriptam corrigere. Cedula que debet corrigi antequam petitio porrigatur summo pontifici, ne aliud indisciplinabile sit in ea, est consciencia propter duo. Primo quia prudens et subtilis clericus, quando compilauit de capite proprio librum unum etc., ut habes in sermone [949] *Mater Jhesu Maria*. Secundo quia alia petitio non esset accepta [a] Deo. Scimus enim quia peccatores Deus non audit. Dicit enim Augustinus [950] quod plus placet Deo latratus canum, mugitus bouum, gurgitus porcorum quam cantus clericorum luxuriantium. Rationem reddit Gregorius [951] in Pastorali : « Talis,

945 Manipulus florum, Oratio BM (Isidorus de summo bono libro 1) ; Isidorus Hispalensis, Sententiarum libri III, III, 7, 4 (PL 83, 672 B).

946 Manipulus florum, Oratio AT (Gregorius in quadam homelia)

947 Manipulus florum, Oratio BL (Isidorus).

948 Augustinus Hipponensis, Praeceptum, II, 3 (L. Verheijen, I, 1967, p. 421).

949 Sermon 71.

950 Manipulus florum, Oratio K (Augustinus).

951 Manipulus florum, Oratio AO (Gregorius in pastorali) ; Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 10 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 164).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inquit, requirendus est ad orandum qui sit ydoneus ad placandum quia cum hiis qui displicet ad intercedendum mittitur irati animus ad deteriora prouocatur. » Set quando cedula consciencie est bene correcta, tunc oratio est [a] Deo accepta nec reuertitur uacua. Figuram habemus ad hoc Gen. 34 (12) ubi dicebat Sichen ad Jacob et ad filios : *quecumque statueritis dabo, augete dotem et munera postulate libens tribuam quod petieritis, tantum date mihi puellam*. Uxorem Sichen uolens habere puellam uxorem Christus est qui uult sponsam suam fidelem, scilicet puram et mundam : *non habentem maculam neque rugam*, ad Eph. V (27), hoc supposito quod habeat per puellam uxorem. Ipse paratus est ad concedendum [952] omnem petitionem, Mt. XI (Marc. 11, 24) : *dico uobis quecumque orantes petitis et ueniet uobis*.

Debet tertio petitiones formare et referendario pape porrigere. Secundum ueritatem |67va| ille qui in propria persona non potest ad summum pontificem accessum habere debet petitiones suas referendario porrigere. Officium referendarii est presentare eos summo pontifici. Referendarii qui habent representare eos summo pontifici Christo. Petitiones istorum, preces populi, sunt pauperes mendici et parui ecclesiastici. Primo pauperes sunt referendarii diuitum, Ecc. XXIX (Eccli. 29, 15) : *conclude elemosinam in sinu* [953] *pauperis et ipsa pro te exorabit*. Crisostomus [954] dicit quod elemosina amica Dei consistit et semper ei propinqua pro quibuscumque uoluerit facile munus gratie impetrabit. Diuites non habent accessum ad Christum nisi pauperes mendici presentent petitiones eorum. Ita dicit Augustinus [955] : « Quam frontem habes petendi Deum tuum qui non cognoscis patrem tuum ? Ille nichil portat, tu nimis oneratus es, da ei de hoc quod nimis habes et illum pacis et onus tuum. » Huic ergo referendario debes petitiones tuas porrigere. Juxta illud Luc. (6, 30) : *omni petenti tribue*. Secundo referendarius qui habet ex officio suo petitiones populi presentare est sacerdos cui incumbit ex officio orare pro populo et qui propter hoc habet beneficium. Ita dicitur prima questio primo [956] quod « sacerdotes pro populo interpellant et populi peccata comedunt, quia suis precibus ea delent atque consumunt. » Quod sacerdos habeat officium referendarii, hoc fuit figuratiue dictum, Ex. ia (18, 19) ubi dictum est Moysi : *esto tu populo in hiis que ad Deum pertinent ut referas que dicuntur ad eum*. Moyses [957] urgens [958] liniens est sacerdos |67vb| qui debet Deum linire et placare deuota oratione. Jeronimus [959] : « Oratio Deum leuit set lacrima cogit. » Mater enim tenere diligens filium non permittit eum diu plorare, lacrima filii

952 ad concedendum] concedere P.

953 sinu] corde Vulg.

954 Manipulus florum, Elemosina AL (Crisostomus super Mattheum sermone 9).

955 Manipulus florum, Elemosina D (Augustinus de uerbis Domini sermone 5) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 61, 8 (PL 38, 412).

956 Decretum Gratiani, II, causa 1, q. 1, c. 91 (E. Friedberg, 1879, p. 391).

957 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 141 et 152.

958 urgens] unguens P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pungit cor pie matris in tantum quod etiam offensam remittit et dat ei si aliquid petit. Christus multo tenerius nos diligit et dilexit quam aliqua mater filium dilexerit, sicut mater unicum diligit filium etc. Ideo lacrima orantis pungit cor Saluatoris in tantum quod, si uidet nos plorantes, et offensam condonabit et quod petimus non negabit. *Si uos*,inquit, *cum nostis bona data dare filiis uestris, quanto magis pater uester celestis dabit ipsum bonum petentibus se* (Luc. 11, 13). Moyses ergo unguens [960] uel liniens sacerdos est qui habet officium referendarii, quia dictum est sibi : *esto tu populo* etc. ut referas quod autem propter hoc scilicet propter officium sit sibi datum beneficium. Figuram habemus in libro Numerorum XVIII. *Illud erit Aaron et Hur* [961] *uobiscum si quid* [962] *natum fuerit questionis refertur ad eos* (Ex. 24, 14). Dictum est, inquam, sibi (Num. 18, 8) : *ecce dedi tibi et filiis tuis custodia*.Custodiam dicit, non damnum uel poenam nudam. Unde Bernardus [963] : « Bona ecclesiarum patrimonia sunt pauperum. » Sequitur : et omnia que sanctificata sunt a filiis Israel tradidi tibi et filiis Israel pro officio sacerdotis, si beneficia data sunt pro officio in detrimentum anime sue. Recipit beneficium quicumque non exercet officium. Set heu nonne dicitur primo Reg. (2, 12-13) quod *filii Hely filii* |68ra| *Belial nescientes officium sacerdotis ad populum* set bene sciebant officium populi ad sacerdotem. Dicebant (I Reg. 2, 16) : *dabis mihi alioquin tollam ui*. Set nesciebant officium sacerdotis ad populum. Utinam non sint hec tales multi. Hoc de primo principali.

[b] Dicebatur secundo quod beata curia cuicumque reddit sua uolenti perdere : *querite et inuenietis*. Rex in cuius regno sunt nundine, ut mercatores attrahat ad nundinas regni sui, quandoque facit edicto pupplico proclamari quod quicumque mercator ueniens ad nundinas suas uel inde rediens spoliatus fuerit seu aliquid perdiderit, integre restituetur ei. Christus comparat presentem ecclesiam regno in quo sunt nundine mercatorum. *Simile est regnum celorum homini negotiatori* etc. (Matth. 13, 45). Secundum ueritatem in solo regno militantis ecclesie sunt nundine mercatorum. Hic enim est tempus et locus merendi. Alibi non nundine huius regni sunt optime quia quilibet mercator, si uelit, potest hic lucrari, nullus nisi uolens potest demereri, dicente Augustino [964] quod « peccatum adeo est uoluntarium quod, si non est uoluntarium, non est peccatum », ex quo sic quilibet mercator potest hic secure merces exponere, potest sine periculo perdendi quod habet, pro Christo exponere. Ita dicit parabola allegorica (Matth. 13, 46) : *inuenta una preciosa margarita* etc. Margarita que generatur intra concham ostree marine ex rore celesti Christus est in utero Marie uirtute Spiritus Sancti. Hec margarita debet queri questu deuote orationis in nundinis huius regni. Juxta illud (Is. 55, 6) |68rb| : *querite Dominum*

959 Manipulus florum, Lacrima F (Hieronymus super Isaiam).

960 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 73.

961 Hur] huc P.

962 si quid] scilicet P.

963 Ps.-Augustinus Belgicus, Sermones ad fratres in eremo commorantes¸ 21 (PL 40, 1269).

964 Augustinus Hipponensis, De uera religione, XIV, 27 (K.-D. Daur, SL 32, 1962, p. 204).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

dum inueniri potest et inuocate eum dum prope est etc. Hac margarita inuenta, homo debet omnia uendere et eam emere, debet propter Christum omnia relinquere. Ita dictum est illi (Matth. 19, 21) : *si uis perfectus esse, uade et uende omnia* etc. Iterum Augustinus [965] : « Si uis esse mercator optimus, fenerator egregius, da quod non potes retinere ut accipias quod non poteris amittere. Da modicum ut accipies centuplum. Da temporalem possessionem ut consequeris hereditatem eternam. » Illud etiam debet nos allicere ad mercandum ad nundinas istas sequendum quia rex noster Christus in euangelio fecit proclamari, ymmo ipsemet proclamauit, quod quicumque in nundinis suis aliquid perdiderit ipse integrum restituet ei. *Qui inquit perdiderit animam suam propter me inueniet eam* (Matth. 10, 39). Frequenter contingit quod per unum denarium querendo unum aureum inuenit. Omnia bona mundi etiam uita corporis ad uite eterne respectu denarii diurni qui repromittitur premium beatis et unus modicus denarius respectuaurei, et ideo qui propter Christum animam, id est uitam suam, perdidit, denarium aureum, id est uitam eternam, inuenit. Potest dicere talibus : congratulamini quia in nomini dragmam quam perdideram, hoc de secundo.

[c] Dicebatur tertio quod in hac curia obedit ianua cum leui uerbere : *pulsate* etc. Qualiter oportet pulsare ostium hora prandii illum qui eucenium [966] portat, aliter illum qui nichil apportat. Portanti enim exenium cum leui uerbere aperit ostium set illi [967] qui uenit uacua manu, nisi fortiter |68va| uerberet ostium et cum tedio pulset, non aperitur libenter ostium per quod intratur ad prandium celestis curie Christus est (Joh. 10, 9) : *ego*,inquit, *sum ostium per me si quis introierit saluabitur*. Sequitur : *et pascua inueniet pulsare*. Ad ostium [aperiendum] non est aliud quam precare Deum, dicente Augustino [968] , « quem precamur, diuturna et pia cordis excitatione pulsare. Nam plerumque hoc negotium plus gemitibus quam sermonibus agitur, plus fletu quam affatu. » Ostium illud non aperitur libenter alicui si habeat manum uacuam, ubi portat secum extremum opus pium, opus meritorium. Exemplum in parabola X uirginum. Nota totum et dilata et quere concordancias. Dicit Petrus Rauennas [969] in quadam epistula : « Hic apud Deum pietatis ianuam qui uiscera miserie proximo indigenti non aperit. »

Sermon 25

Cinquième dimanche après Pâques. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 68va-69rb.

965 Manipulus florum, Elemosina K (Augustinus in epistola).

966 exenium] eucenium P.

967 illi] ille P.

968 Manipulus florum, Oratio M (Augustinus ad Diascorum) ; Augustinus Hipponensis, Epistulae, 130 (A. Goldbacher, CSEL 44, 1904, p. 62).

969 Manipulus florum, Elemosina A& (Petrus Raueniensis in quadam epistola).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

F. 68va : *Petite* etc. (Joh. 16, 24). Inter fallacias sophisticorum quas Philosophus enumerat, una est fallacia petitionis principii. Unde secundum Philosophum [970] petere principium fallacia est. Set petere non secundum eum finem uel terminum fallacia non est, ymmo secundum ipsum unaquaeque res petit et appetit finem suum et tunc appetitus perficitur et satiatur ad plenum, cum res attingit finem suum. Juxta illud Sap. (Eccle. 7, 9) quod *melior est finis orationis quam principium*. Hoc ideo dixi quia multi ualde fuerunt decepti et decipiuntur adhuc per fallaciam petitionis principii. Quid est petere principium ? Appetere principatum est fallacia. Hoc certe sit, dicit Crisostomus [971] quia « quicumque desiderat principatum in terra inueniet confusionem in celo. Nec inter seruos computabitur qui de |68vb| primatu certauerit ». Hoc apparuit in illo sophista Lucifero qui primo hac fallacia est usus. Ipse enim de celo cecidit quia primatum appetit, principium petiit. Jo. VIII (44) : *ille homicida erat a principio et in ueritate non stetit*, ideo fallaciam commisit. Dicit Bernardus [972] quod « ambitio angelum felicitate priuauit, appetitus scientie hominem immortalitatis gloria spoliauit. Non otiantibus deflexerat, non mandatorum destituerat obliuio set promissi honoris ambitio illicebrosa decipit. » Ergo fallacia est hoc quod ita sit adhuc. Ostendo exemplo sensibili : ille qui uidens umbram insequitur et nititur apprehendere eam decipitur et fallitur, quia conditio umbre est quod ipsa semper fugit insequentem et insequitur fugientem. Modo sapiens qui comparat illum qui petit principium et appetit primatum, illo [973] qui uidens umbram insequitur et nititur apprehendere eam, qui, inquit, *apprehenderit umbram et persequitur uentum* (Eccli. 34, 2). Dixi hodie mane quod primatus et honor glorie mundane non est nisi uentus. Ventus iste secundum Crisostomum [974] habet conditionem umbre in hoc quod fugit insequentem et insequitur fugientem. Dicit [975] enim quod « primatum honoris concupiscentie uanitas est, primatus enim fugientem se desiderat et desiderantem horret ». Et alibi poeta [976] dicit quod hoc solum habet mundi gloria gloriosum quod sequentem fugit et fugientem insequitur. Quicquid hodie sit de facto, de iure tamen debet hoc esse quod primatus honoris insequeretur fugientem et fugeret insequentem, dicente |69ra| Gregorio [977] in Registro clericorum quod « sicut inuitatus renuit, quesitus refugit, est sacris altaribus admonendus, sic qui ultro ambit uel importunius se ingerit procul dubio repellendus. » Hoc aduertentes

970 Non inueni.

971 Manipulus florum, Prelatio BR (Crisostomus homelia 25 super Mattheum).

972 Manipulus florum, Ambitio P (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Ascensione Domini, 4, 5 (SBO, V, p. 141).

973 illo] ille P.

974 Cf. Manipulus florum, Cupiditas O (Crisostomus homelia 9 super Mattheum).

975 Manipulus florum, Prelatio BS (Crisostomus super Mattheum), Humilitas AO (Crisostomus).

976 Non inueni.

977 Manipulus florum, Ambitio F (Gregorius in registro), Prelatio AD.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ambitiosi sophiste fingunt se frequenter honores fugere ut ad honores possint [978] attingere. Unde dicit Hugo de Sancto Victore [979] : « Quidam honores fugiunt ut honoribus obuient. Fingunt subesse ut possunt preesse. Sepe enim ut gloria acquiratur contempnitur et mundus ut optineatur relinquitur. » Hec omnia propria sunt sophiste, ergo fallacia sophistarum est principium petere, primatum appetere. Hac fallacia petitionis principium decepti fuerunt filii Zebederi, qui ut habetur in Mt., textus alius est in Mc. (10, 35) : dixerunt in Jhesum : *Magister, uolumus ut quodcumque petierimus facias nobis. Da nobis ut unus ad sinistram, alius ad dexteram tuam sedimus in gloria tua*, et quomodo petebant principium, Jhesus dixit eis : *nescitis quid petatis* (Marc. 10, 38), quasi dicat : decepti estis quia principium petitis. Talibus dicitur in canonica Jac. 4 (3) : *petitis et non accipitis eo quod male petatis*. Sicut qui sequitur umbram eam non apprehendit, sic habeo quod petere finem uel terminum fallacia non est, ymmo tunc appetitus satiatur ad plenum, cum res assequitur finem suum. Quid est petere finem aut terminum ? Presentia contempnere et illum solum appetere qui terminat appetitum et est finis desideriorum nostrorum. De huius petitione loquitur uerbum propositum : *petite et accipietis et gaudium uestrum plenum sit*. Ad quod nos perducat.

Sermon 26

Sixième dimanche après Pâques. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 69rb-73rb. Plan : Thème – Usage de la langue maternelle et d'une langue étrangère. Comparaison avec le statut de l'homme : la filiation paternelle et maternelle on passe peu de temps sur terre, mais l'éternité au ciel. Division I – La liberté de parler Division 2 (Eph. 4, 29) : comment bien parler : surveillance de l'usage des mots sens de la mesure parler de manière inoffensive. F. 69rb : *Si quis loquitur quasi sermones Dei*, I Pe. 4 (11).

[Thème] Homo qui numquam exiuit nec exire desiderat patriam suam, parum curat loqui nisi linguam maternam, set ille qui in breui exiturus est patriam suam et moraturus continue quasi in terra extranea extranei sermonis et extranee lingue, ille, inquit, dimittit linguam maternam ut addiscat linguam terre illius qua est continue moraturus. Testimonium huius habemus in Joseph qui, dum intraret terram Egypti, linguam quam non nouerat audiuit. Set precipue ubi contingeret casus quod puer habens patrem et matrem alterius et alterius patrie, alterius et alterius lingue, in patria matris sue esset moraturus per unum diem tantum, in patria autem patris per totum residuum temporis, puer iste instrui deberet numquam [ad loquendum] linguam maternam set potius linguam paternam. Hoc ideo dixi quia quilibet nostrum habet patrem et matrem alterius et alterius patrie, alterius et alterius lingue, et iterum in patria matris sumus moraturi per unum diem tantum, in patria patris per totum residuum temporis.

[a] Hec omnia declaro per ordinem, primo quod sumus alterius et alterius patrie

[978] possint] possunt P.

[979] Manipulus florum, Honor Q (Hugo).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ratione patris et matris. Patet sic : mater enim communis omnium nostrum, a qua trahimus carnis originem, de cuius utero omnes recurrimus, terra est. Unde in Ecclesiastico (40, 1) : *occupatio magna creata est hominibus* etc. *a die exitus* [de uentre] *matris ipsorum usque in diem sepulture*, in matrem omnium a quo accipimus breue documentum, quod scilicet nullus debet gloriari de nobilitate |69va| parentum carnalium quia filius unius regine non est natus de nobiliori matre, non est formatus de nobiliori materia quam filius paupercule uetule. Ergo inquam dictum Apostoli (I Cor. 1, 29) : *non glorietur omnis caro in conspectu* Dei. Ex alia parte pater communis omnium nostrum Deus est. Unde in Jo. (8, 41) : *nos ad fornicationem non sumus nati unum patrem habemus Deum*. Si terra mater nostra est, ergo nostra patria ratione matris est mundus in Jo. (15, 19) : *uos de mundo non estis*, si Deus *pater noster qui in celis est*. Modo uidete si puer habens sic patrem et matrem alterius patrie uideret quod porcio hereditatis quem contigit eum ratione matris, uideret insuper quod ambas hereditates tenere non posset, uideret tertio quod pater et mater essent diuisi adinuicem et remoti quod non possent simul utroque manere. Fatuus est ualde nisi dimitteret matrem et hereditatem maternam ut maneret cum patre [980] et succederet in paterna hereditate. Recte sic est de nobis : porcio enim hereditatis quem contingit nos ratione patris est regnum celorum. Ps. (141, 6) : *porcio mea* Domine sit *in terra uiuentium*. Hereditas nobilissima est et preclara. *Hereditas mea preclara est mihi* dicit Ps. (15, 6). Porcio autem que nos contingit ratione matris est ista terrena substantia que modica est, ymmo nulla respectu hereditatis celestis. Unde Sap. (7, 8-9) : *diuitias nichil esse duxi in comparatione illius nec comparaui illi lapidem pretiosum* etc. Has autem duas hereditates unus et idem conuenienter tenere non potest. Jeronimus [981] : « Difficile, ymmo impossibile, ut presentibus et futuris quis fruatur bonis, |69vb| ut hic uentrem et illic mentem impleat, ut de deliciis ad delicias transeat, ut in terra et in celo sit primus, ut in utroque seculo appareat gloriosus. » Sic patet ex dicto Jeronimi quod non potest aliquis succedere in paterna hereditate nisi denuntiet hereditati materne. Unde in Luca (14, 33) : *omnis qui non renuntiauerit omnibus que possidet non potest esse meus discipulus*. Item pater noster et mater sic sunt diuisi et remoti quod qui stat corde et affectu cum matre et qui terrena diligit inordinate, diuisus est et remotus a patre, Jac. 4 (4) : *adulteri nescitis quod amicitia huius mundi inimica est* Deo. Si quis *ergo uoluerit amicus esse huius seculi, inimicus Dei constituitur*. Et in prima canonica Jac. (I Jo. 2, 15) : *nolite diligere mundum nec ea que in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est caritas patris in eo*. Parabolam habemus ad hoc ualde propriam in filio prodigo qui, uolens exspectare successionem paterne hereditatis, dixit patri (Luc. 15, 12) : *da mihi porcionem substantie que me contingit*. Unde recedens a patre abiit in regionem longinquam, finaliter cepit egere. Hec parabola significat quod ille non exspectat successionem celestishereditatis qui in presenti accipit porcionem substantie que contingit eum ratione matris. Unde talis a Deo recedit et tandem in regione umbre mortis egebit et paterna hereditate carebit. Qui uult ergo in hereditate celestisuccedere debet renuntiare toti quod contingit ei ratione matris, exemplo Christi qui dixit (Luc. 9, 23) : *si quis* |70ra| *uult post me uenire abneget* etc. Secundum

[980] patre] matre P.

[981] Manipulus florum, Prosperitas G (Hieronymus in quadam epistula) ; Hieronymus, Epistulae, 118, 6 (I. Hilberg, CSEL 55, 1996, p. 444).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ueritatem Christus renuntiauit toti hereditati que contingebat ratione matris, pauper et egenus in mundo fuit. Je. (12, 7) : *reliqui domum meam, dimisi hereditatem meam* etc. et tandem in isto tempore Ascensionis patriam maternam relinquit ut transiret ad patrem. *Relinquo mundum et uado ad Patrem*, Jo. VI (16, 28). Patet ergo primum scilicet quod alterius patrie sumus ratione patris et alterius ratione matris. Ex hoc statim concludo secundum scilicet quod aliud est ydioma paternum et ydioma maternum. Si enim terra mater nostra est et patria mater est mundus, patet quod loqui de terrenis et mundanis est loqui lingua materna. Jo. III (31) : *qui de terra est de terra loquitur*. Plus tamen, ymmo patris sit ueritas : *Pater sermo tuus ueritas est*, Jo. XVII (17), quia mendacium loqui non est loqui ydioma paternum set ydioma proprium et maternum, unde in Jo. (8, 44) : *cum mendacium loquimur, ex propriis loquimur*, set per oppositum, cum Deus pater noster sit, celestemloqui de celestibus et diuinis loqui sermones Dei, hoc est loqui ydioma maternum. Unde Jo. XIIII (23) : *si quis diligit me, sermonem meum seruabit et Pater meus diliget eum*.

[b] Dixi secundo [982] quod in patria matris non sumus mansuri nisi per unum diem tantum etc. ut supra. Hoc probo sic : Scriptura uocat unum diem tantum totum spatium temporis ab ortu solis usque ad occasum. Gen. (1, 5) : *factum est uespere et mane dies unus*. Tota autem duratio hominis in hac uita presenti includitur, etsi uiueret |70rb| mille annis inter ortum natiuitatis et occasum mortis. Ergo totum tempus uite presentis non est nisi spatium unius diei siue [983] mille anni aut tamquam dies hesterna que preteriit. Jeronimus [984] : « Nimis longum est quod finem habet, eternitati comparatum, omne tempus breue est », et Augustinus [985] : « Vita humana tota breuis est ab infantia usque ad decrepitam senectutem. Adam si adhuc uiueret et hodie moreretur, quid ille uite profuisset modo cogitare ? » Si reputaretur bene sollempnis fatuus qui thesaurum et garnisiones magnas faceret in loco ubi esset moraturus per unum diem tantum, nullam garnisionem uel prouisionem faceret in loco ubi esset mansurus per totum tempus residuum, certe sicut iam probaui quod in patria matris nostre sumus mansuri per unum diem tantum a solis ortu usque ad occasum. In patria autem patris nostri, hoc est in celo, per totum tempus eternum [mansuri sumus], ergo sollempnes fatui sunt qui thesauros magnos faciunt in mundo, nullum autem in celo. Mt. (6, 19) : *nolite thesaurizare uobis thesauros* etc. Talis fatuus erat diues ille, Luc. X (12, 19) : *anima mea multa bona habens reposita in annos plurimos*. Fecerat multas municiones ac si deberet multis annis uiuere et uicturus non erat nisi illa die, unde dictum est sibi : *stulte hac nocte* etc. Habeo igitur hec tria per ordinem declarata, quod quilibet nostrum habet patrem et matrem alterius et alterius patrie, secundo alterius et alterius lingue, tertio quod in patria |70va| matris sumus

982 secundo] tertio P.

983 siue] potentia P.

984 Manipulus florum, Tempus siue temporale D (Hieronymus super Hieremiam libro 2) ; Hieronymus, Commentarii in Ezechielem, IX, 30 (F. Glorie, SL 75, 1964, p. 424)

985 Manipulus florum, Vita humana presens I (Augustinus in quodam sermone) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, XVII, 7 (C. Lambot , SL 41, 1961, p. 243)

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

moraturi per unum diem tantum, in patria autem patris per totum residuum temporis. Verum est quod ante Passionem Christi homo numquam exiuerat patriam maternam nec dispositus erat set Christus ascendens in celum aperuit nobis uiam. Ideo esto quod nullus tunc curasset loqui nisi linguam maternam. De cetero tamen quicumque intendit uenire ad patriam claritatis eterne et ibi perpetuo manere, debet dimittere ydioma maternum ut ymitetur et loquatur ydioma paternum.

[Division] Hoc est quod predixi : *si quis loquitur quasi sermones Dei*. Ubi uidetur beatus Petrus tria uelle dicere : primo quod uerbum oris non est prohibitum nec impositum set indultum, non enim precipit nec prohibet quod aliquis loquatur uel non loquatur set sustinet, *si quis loquitur*. Secundo uult quod non sit oppositum per uerbum abditum et occultum, hoc est ad uerbum mentis cui debet esse simile, alias esset falsum. Hec similitudo importatur per uerbum similitudinis, *quasi*. Tertio uult quod sit sale conditum bene compositum †, ideo dicitur *sermones*. Sermo dicitur quasi serens mores.

[I] Circa primum notandum quod prudens prelatus non imponit subdito sub precepto neccessitatis duplex officium quorum unum impedit alterum ; uerbi gratia prior noster non imponit eidem fratri officium portarii et officium refectuarii quia officium portarii male compatitur officium refectorarii. Hora enim refectionis portarii indigent maiori custodia quam aliis horis set uerum est quod prior |70vb| bene promittit refectorarium certis horis facere officium hostiarii, horis scilicet illis quibus non impeditur officium refectorarii. Hoc ideo dixi quia lingua in ore habet duplex officium quorum unum impedit alium. Lingua enim, secundum Philosophum [986], contingit in duo opera nature, in gustum et loquelam. Primum, scilicet gustus, est officium refectorarii quia gustus deseruit refectioni. Secundum, scilicet loqui, est officium hostiarii. Os enim est hostium per quod exeunt de corde cogitationes bone uel male. Mt. XV (18) : *que procedunt de ore de corde exeunt* cogitationes male. Modo sicut ad solum hostiarium pertinet ponere aliquos extra portam, ita ponere foras cogitationes cordis per ostium pertinet ad linguam. Lingua ergo est ancilla et hostiaria ad cuius uocem Petrus negauit Christum. Officium ancille est feces de domo eicere, id est per ostium lingue. Unde dicit Ambrosius in quodam sermone [987] : « Tenerum membrum est lingua et tamen uix teneri potest : substantia quidem infimum exemplum set usu magnum et ualidum inuenitur. Tenuis est et lata, ideo aptissimum euacuandis sordibus instrumentum. » Petrus ergo agnoscens ad uocem ancille, negans Christum qui ueritas est, significat hominem qui ueritatem scit et tenet mente, negat lingua et uoce. Habet ergo lingua duplex officium, officium refectorarii et hostiarii et unum istorum impedit alterum loquendo tam naturaliter quam moraliter. Naturaliter primo non est dubium quod |71ra| gustus loquelam impedit et loquela gustum. Homo male loquitur quando habet os plenum. Moraliter et hoc est uerum quia hora refectionis ostium oris indiget maiori custodia quam aliis horis. In mensa non debet homo multum loqui. « Pauca in conuiuio loquatis », dicit Cato [988] in principio libri sui, quia sic est quod unum officium impedit

986 Non inveni.

987 Manipulus florum, Loquacitas P (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones de diuersis, 17, 5 (SBO, VI/1, p. 154).

988 Ps.-Cato, Disticha Catonis, 51 (E. Baehrens, Poetae latini minores, Teubner, 1881, vol. 3, p. 216).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

alterum, ideo natura sagacissima utrumque non posuit sub precepto necessitatis. Refectio enim necessaria est homini naturaliter uiuere uolenti, set loquelam officium hostiarii non imponit, ymmo solum permittit illis dumtaxat horis quibus non impeditur officium refectorarii. Que autem sunt ille hore patet sic. Lingua de se deseruit refectorio quod mediante lingua homo habebit saporem in cibo. Quando ergo saporem tollit, quando est sermo turpis et malus sale gratie conditus quia talis officium refectorii non impedit, numquam lingua debet permitti exercere officium hostiarii ut talem pro sermone foras emittit per ostium oris, in aliis autem casibus debet permitti. Et Eph. 4 (29) : *omnis sermo malus de ore uestro non procedat set si quis bonus erat ad edificationem ut det gratiam audientibus*. Ubi apparet quod ostium oris debet habere custodie strictam clausuram, *omnis sermo malus de ore uestro non procedat* ; modestie curtam mensuram, *set si quis bonus est* et non plus molestie nullam lesuram ut sit bonus ad edi|71rb|ficationem. Lignum enim lesum uel fractum non est aptum ad edificium facundie pulcram picturam ut det gratiam audientibus.

[a] Circa primum nota quod in manerio regis aliter custoditur ostium camere, aliter ostium carceris. Ostium carceris clauditur malefactoribus et aduersariis ne possint exire, set ostium camere clauditur talibus intrare uolentibus. Spiritualiter quilibet probet, uir est quasi quoddam manerium in quo rex celestis mansionem facit. Unde post illud uerbum allegatum, Jo. 14 (23) : *siquis diligit me* etc. *et ad eum ueniemus et mansionem apud eum faciemus*. In hoc manerio est duplex ostium aliter et aliter custodiendum. Primum est ostium camere domini, ostium consciencie in qua Deus per gratiam cubat et habitat, illud est uoluntas, quod patet sic. Alie partes domus excepto ostio situate sunt immobiliter in locis determinatis. Ostium autem sic est mutabile [989] quod continue mutatur, aperitur enim et clauditur sicut a portario ducitur. Sic spiritualiter alie uires a se habent situs determinatos in corpore, uis auditiua in auribus, uisiua in oculis et sic de aliis. Voluntas autem in corpore situm determinatum non habet quia uirtus organica non est. Iterum inter omnes uires anime mutabilior et magis uolubilis est uoluntas, nunc enim per consensum aperitur, nunc per dissensum clauditur, sicut a portario ducitur. Portarius autem rationalis intellectus qui claudit et nemo aperit [990] et |71va| nemo claudit. Secundum ostium est os, sicut supra dixi, quia que procedunt ex ore ueniunt etc. et istud est ostium custodie carceralis. Ps. (140, 3) : *pone Domine custodiam ori meo et ostium circumstantie labiis meis*. Hoc duplex ostium fuit figuratum, 3 Reg. (6, 34) ubi dicitur quod in ingressu templi *duplex ostium erat et se inuicem tenens aperiebatur*. *Templum Dei sanctum est quod estis uos* (I Cor. 3, 17). In hoc templo est duplex ostium quod se inuicem tenens aperitur quia ostium oris aperit ad loquendum et clauditur ad tacendum ad imperium uoluntatis. Primum ostium est uoluntas, scilicet tamquam ostium camere domini debet claudi malis cogitationibus ne possint intrare per assensum. In cuius figuram dicitur de Eze. XLIIII (2) : *porta hec clausa erit et non aperietur et uir non transibit per eam*. Causa est quia ex quo magnus dominus retinuit totum hospitium in manu sua, non permittitur ibi aliquis hospitari, nisi sit de familia. Christus qui est *magnus dominus et magna uirtus eius* in Ps. (146, 5), totum hospitium cordis pro se retinuit. *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo et*

989 mutabile] uolubile P.

990 aperit] aperit add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ex tota anima tua etc. (Luc. 10, 27). Et ideo nullus debet recipi in hospitio cordis per affectionem que sit contra uoluntatem istius domini. Omnia autem ista possunt diligi in ordine ad ipsum set sine ipso nichil est diligendum, dicente Augustino [991] : « Minus te amat etc. » Secundum ostium [992] [est], scilicet tamquam ostium carceris claudi debet cogitationibus malis ne exire possint. Ideo dictum est : *omnis sermo malus de ore uestro non procedat*. Ideo |71vb| docet Scriptura, Sap. 29 (Eccli. 28, 28-29) : *ori tuo facito ostia*. Sequitur : *et uerbis tuis facito stateram et frenos ori tuo rectos*. Dicit significanter *facito stateram* quia per stateram cognoscitur pondus equum et iustum, quia quando lingua stat in medio, non declinans ad dexteram uel ad sinistram, totum pondus est equum set quando flectitur ad alteram partem, quod fit quando una pars magis impletur quam alia, tunc est pondus inequum. Statera que pendet ponderatis habens duas partes est causa que pendet in iudicio inter duas partes. Lingua autem per quam cognoscitur utrum pondus sit iustum uel iniustum est lingua iudicis, per quam discernitur inter iustum et iniustum. Quando ergo lingua iudicis semper stat in medio, non declinans ad aliquam partem propter odium uel affectionem, tunc iudicium est ualde iustum. *Justus es, Domine, et rectum iudicium tuum* (Ps. 118, 37). Set quando declinat ad sinistram propter odium uel ad dexteram propter affectionem, tunc redditur inequum iudicium et *sunt mendaces filii hominum in stateris* (Ps. 61, 10) etc. Hoc autem communiter fit quando una pars statere magis impletur quam alia. Quando enim iudex ab una parte recipit munera, communiter lingua eius ad illam partem declinat, et dicit secundo : *et frenos ori tuo rectos* (Eccli. 51, 20). Differentia est inter claudum et rectum. De claudo et recto habes in sermone [993] *Ambulauit pes meus iter rectum*.

[b] De secundo principali nota quod natura que omnia organa fecit indeterminata men|72ra|sura et numero, iuxta illud (Sap. 11, 21) : *omnia fecisti numero pondere et mensura*, quasi omnia organa sensuum dupplicauit preter organum oris. Organum auditus fecit duas aures etc. Organum tactus fecit duas manus et sic de aliis. Iterum organa aliorum sensuum non diuisit in sinistrum et dexterum. Organum uocis numquid significat ? Ista certe exterior dispositio membrorum indicat qualis debet esse forma membrorum interior, organum autem uocis non significat quod homo debet esse in duplo prouior ad audiendum quam ad loquendum, Jac. I (19) : *sit autem omnis homo uelox ad audiendum, tardus ad loquendum* etc. Seneca [994] recitat quod « Socrates loquaci audi, inquit, melius os, unde a natura aures duas accepimus », quasi dicat : natura docet quod homo in duplo prouior debet esse ad audiendum quam ad loquendum. Iterum Seneca [995] : « Libentius audias quam loquaris, auribus frequentius utere quam lingua, quicquid dicturus es

[991] Manipulus florum, Amor P (Augustinus) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, X, 29 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 176).

[992] ostium] hospitium P.

[993] Sermon 36.

[994] Manipulus florum, Taciturnitas U (Seneca de sententiis oratorum).

[995] Manipulus florum, Taciturnitas Y (Seneca in libro de moribus).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

antequam aliis tibi dixeris. »

Secundo etiam quod natura dupplicauit organum tactus, uocis non, significat quod homo in duplo plus debet facere quam dicere, cum tamen oppositum fiat hodie quia *super cathedram Moysi sederunt Pharisei* etc. *Dicunt et non faciunt* (Mt. 23, 2-3). Non est monstrum hoc in moribus, certe sic. Habere enim duas linguas et unam tantum manum in natura est monstrum ; sic multa dicere et facere pauca, dicente Bernardo [996] : « Doctrina lucida, uita tenebrosa etc. » Figura habetur in Luca (6, 8) quod erat homo in synagoga habens manum aridam. In synagoga, hoc est in ecclesia, sunt multi qui sinistram manum non habent aridam set dexteram, quia potentes sunt |72rb| ad facienda mala ; bona autem facere nescierunt.

Tertio quod natura in eodem numero et mensura fecit organum auditus et tactus et oppositum esset monstrum. Puta : habere duas aures et unicam manum significat quod monstrum est in moribus quod homo uerbum Dei audiat et opere non impleat, unde in canonica Jac. (1, 22) : *estote factores uerbi et non auditores tantum*. Siquis auditor est uerbi tantum et non factor, hic comparatur *uiro* consideranti uultum uanitatis sue. Significanter dicit *uiro*, non puero. Puer enim uidens ymaginem in speculo non est contentus ymaginem uidere, set statim manum projicit et nititur ymaginem apprehendere, tamdiu quandoque ludit in speculo quod frangit ipsum in duas partes diuersas, et tunc uidentur ibi plures ymagines ubi non uidebatur ante nisi una. Sic uir profectus solum ymaginem respicit transitorie et manum non apponit : *in ymaginem pertransit homo* in Ps. (38, 7). Spiritualiter speculum quo uidetur ymago est Sacra Scriptura. « Mentis oculis uelut speculum quoddam opponitur, ut in eo nostra interna facies uideatur. Ibi enim plura fedarum nostra conspicimus, ibi sentimus, perficimus quantum a profectu distamus [997] . » Illi ergo qui uidentes uel audientes Sacram Scripturam in hoc solo speculo non sistunt set manum ad ymaginem apponunt, ymmo dicitur quasi imitatus, hoc est quod ymitantur facto quod audierunt. Isti, inquam, fracto speculo cognoscunt euangelice, tamen uidebunt distinctas ymagines illius Trinitatis. Illi autem qui manum non apponunt beata uisione carebunt |72va|.

Quarto quia organum auditus non distinxit in sinistrum et dextrum, organum uocis significat quod homo debet habere aures apertas ad audiendum non solum prospera et placentia, que significantur per dexteram, set etiam sinistra [998] et quecumque iniuriosa sustinendo in patientia. Lingua autem numquam debet esse sinistra, quia numquam debet homo prorumpere in uerba iniuriosa propter quecumque grauamina sibi facta. II Cor. XI (20) : *sustinetis enim si quis in seruitute redigit si quis deuorat extollitur* etc. Hanc formam dedit Christus discipulis quando dicit, Mt. IX (5, 38-39) : *si autem sermo uester est non audistis quia dictum est* antiquis *: oculum pro oculo, dentem pro dente etc. ego autem dico*

996 Cf. Manipulus florum, Prelatio AZ (Bernardus de consideratione libro 2) ; Bernardus Clareuallensis, De consideratione libri V, II, 14 (SBO, III, p. 422).

997 Manipulus florum, Scriptura sacra AI (Gregorius 2. libro Moralium capitulo 2) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, II, 1, 1 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 59).

998 sinistra] sinistram P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

uobis omnino non *resistere malo, set siquis percusserit te in dexteram maxillam, prebe ei et alteram*. Sic autem patet quod ostium oris debet habere modestie curtam mensuram.

[c] De tertio nota quod sicut lignum fractum uel lesum non est edificatorium, modo uideamus quid sit uerbum lesiuum.

Primo quidem sermo detractorius est sermo lesiuus. Ictus sagitte est magis lesiuus quando extracto ligno sagitte ferrum remanet infixum in carne. Iterum etiam ictus est lesiuus summe quo ter leditur [999] . Sap. (Jer. 9, 8) autem comparat uerbum lingue detractoris ictui sagitte : *sagitta uulnerans lingua eorum dolum locuta est*. Postquam sagitta ista extracta est, hoc est postquam uerbum detractorium iam transiuit uel quodcumque detrahens ipsum reuocauit, semper remanet ferrum infixum in carne, quia remanet memoria et opinio |72vb| in corde illius qui audiuit. Bernardus [1000] : « Leuis [1001] quidem sermo quia leuiter uolat, set grauiter uulnerat. Grauiter transit, set grauiter urit ; leuiter penetrat animum, set non leuiter exit ; leuiter profertur, set non leuiter reuocatur : facile uolat, ideo facile caritatem uiolat. » Item ictu lingue detractorie leditur detractor ipse in consciencia, leditur audiens in opinione mala, leditur ille cui detrahit infama. *Acuerunt ut gladium linguas suas, intenderunt arcum rem amaram ut sagittent in occultis immaculatum* (Ps. 63, 4-5). Sermo detractoris, quia lesiuus, non est bonus ad edificationem. Ideo Apostolus, Rom. IX (14, 19) : *que pacis sunt inuicem custodiamus*.

Secundo sermo adulatoris est lesiuus. Gladius enim quanto est magis politus, tanto penetrat facilius et uulnerat grauius. Sic uerbum adulatoris non est edificatorium : non enim sine causa distinguitur bonum delectabile et bonum honestum et utile, quia quod homo dicat alteri placentia et delectabilia, non honestum loquenti nec utile audienti. *Popule meus qui beatum te dixerunt ipsi te decipiunt* (Is. 3, 12). Impossibile est enim quod simul cantabo [1002] sine discordia « Placebo et dirige », sic homo qui cantat alteri de placebo non dirigit eum, ymmo magis decipit. Homo enim non debet credere quod placeat alteri per uerba adulatoria set per utilia et honesta. Ad Ro. XV (2) : *unusquisque proximo suo placeat in bonum ad edificationem*. Ymmo sermo curiosus non est edificatorius. Ubi notandum quod si sunt |73ra| homines mundi qui debeant loqui sermones ad edificationem, illi sunt theologi quod patet ex ethymologia nominis et tamen multi eorum, iuxta uerbum Apostoli, prima ad Thy. (4) : *intendunt fabulis et genealogis interminatis que* opinionem *magis prestant quam edificationem que est in fide*. Quid ad edificationem fidei scire, dicere an logica sit practica uel speculatiua et multa talia curiosa quibus scripta doctorum sunt plena, contra quos dicit Apostolus, I (II) ad Cor. (10, 8) : *dedit nobis Deus*, hoc est auctoritatem docendi, *edificationem, non in destructionem*. Non sic faciebant alii de quibus dicit 2 ad Cor. XII (19) : *coram Deo Christo loquimur omnia propter edificationem nostram* etc.

[999] ter leditur] tres leduntur P.

[1000] Manipulus florum, Loquacitas Q (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones de diuersis, 17, 5 (SBO, VI/1, p. 153).

[1001] leuis] ledit P.

[1002] Office des morts, antiphon des vêpres et matines.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

De quarto, sic modica pictura reddit domum ualde gratiosam, sic pulcra facundia reddit hominem auditoribus gratiosum. Quere concordantias, si uis, nota introitum collationis istius sermonis precedentis *Siquis loquitur quasi sermones*. Unum quod mirabiliter turbat et notabiliter deordinat unum conuentum religiosorum est horologium male temperatum. Unus malus sacrista qui male temperat horologium suum, turbat et deordinat totum unum conuentum. Horologium enim temperari debet quantum ad duo principaliter, primo quantum ad horas, ut non semper cantet set paucis et certis horis ; secundo quantum ad notas, ut sit melodia in cantu non dissonantis temporis. Modo sequendo ethymologiam nominis, cum horologium dicatur oris logium, logos autem idem est quod sermo et sic horologium |73rb| hominis est sermo. Hoc horologium adeo temperare est difficile quod beatus Jacobus dicit in canonica sua (3, 7-8) : *omnis natura bestiarum et uolucrum et serpentum et ceterorum domantur et domiti sunt a natura humana. Linguam autem nullus hominum domare potest*. In hoc figuratur horologium per Achab de quo 4 Reg. 20 (10) dicit Ezechiele : *facile est umbram crescere*.

Sermon 27

Neuvième dimanche après Pentecôte. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 73rb-78vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 1ra-5rb. Plan : Thème – Le débit de l'eau varie en fonction des obstacles rencontrés. Comparaison entre Dieu et une source. Division – Ce que Dieu nous montre. I – La ferveur confortée par la vue. Division 2 (Ex. 4, 14) : les preuves de l'amour de Jésus : Il nous renforce Il offre sa plénitude Il se réjouit avec l'homme. II – Erreur de la conversation F. 73rb : *Videns ciuitatem fleuit super illam*, Luc. 19 (41).

[Thème] Fons a quo aqua scaturiens habundanter erumpit seipsum continere non ualet, si eius conductus, per quem scaturit, obturatur quin statim sibi conductum alium faciens aliunde habundanter erumpat. Ita uidetur dicere Ie. ia (18, 14) : *numquid de petra agri deficiet nix Libani aut euelli possunt aque erumpentes frigide et defluentes*. Unde contingit interdum quod fons impeditus ne in locum consuetum influat, longe a priori loco cursum suum faciens, scaturit in remotis. Ita legimus Iudith a (7, 6-7) ubi dicit quod Holofernes obsessa Betulliam inuenit quod *fons influebat* in *aqueductum* illorum et incidi precepit aqueductum, set statim inuenti sunt non longe a muris set *tum extra ciuitatem* fontes ex quibus habitatores Betullie *uidebantur haurire aquam*. Spiritualiter fons indeficiens [1003] totius bonitatis a quo scaturit et procedit perfectio totius orbis est filius Dei Patris et secundum carnem Virginis matris, de quo dicitur Zach. 13 (1) : *erit fons patens domui Dauid et habitatoribus Iherusalem* |73va| *in ablutionem peccatorum*, sicut enim dicitur Ecc. I (Eccli. 1, 5) : *fons sapientie uerbum Dei* ; 2 Ioel 3 (18) : *fons de domo domini egredietur*. Et satis rationabiliter filius Dei dicitur fons paradysi. Unde [1004] scitis quod in fonte non apparet prima facie magna aque profunditas et tamen in fonte est inexhausibilis aque quantitas. Non possunt fontes exhauriri. Set in locis in quibus aqua non scaturit,

[1003] indeficiens] indefficiens B.

[1004] unde] uos B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sicut in cysterna uel stagno seu fouea, apparet magna profunditas aque que euacuatur cum modico labore. Iudith 7 (11) dicitur quid *defecerunt cisterne et collectiones aquarum omnibus habitantibus Betulliam propter solam custodiam* [1005] *fontium per spatium XX dierum*. Hec est conditio filii Dei : considerantibus enim eius magnitudinem secundum conditionem carnis, uidetur esse parue quantitatis. Set haurientibus *aquas in gaudio de fontibus Saluatoris* (Is. 12, 3) inuenitur inexhausibilis profunditas bonitatis. Prou. 3 (Lam. 3, 22) : *non defecerunt miserationes eius.* Ipse enim *quasi ortus irriguus cuius non defficient aque*, Ysa. 59. (58, 11). Set mundus est sicut cisterna uel fouea in qua recolligitur aqua. Videtur enim quibusdam superficialiter intuentibus et non perfecte attendentibus quod mundi solacia et gaudia sunt indefficientia, diuitie inexhausibiles et inattingibiles usque summum. Et ideo derelicta dilectatione Dei, conuertunt se ad dilectionem mundi. Ita conqueritur Dominus, Ie. secundo (2, 13) : *me derelinquerunt fontem aque uiue et foderunt sibi cisternas dissipatas que continere non ualent aquas.* Satis proprie dicitur mundus cisterna. |73vb| De cysterna profunda non hauritur aqua nisi circumgyrando [1006] rotam cum multo labore, et frequenter contingit quod dum aliquis circumducit rotam ut hauriat aquam, circumducendo cadit et leditur nec ab ipso aqua [1007] hauritur. Ita est de mundo : spiritualiter nullus enim [habet] diuitias, honores et corporales delectationes [1008] mundi nisi cum multa reuolutione fortune et circumgyratione multe astutie. Ibi [1009] homo frequenter et quasi semper leditur per culpam et frequenter antequam assequatur quod intendit, cadit per mortem. Sicut Iudicum XI (37-38), legitur quod filia zepre Galaaditis circuibat duobus mensibus in montibus, plorans uirginitatem suam, et in fine duorum mensium mortua est. Zepre interpretatur [1010] apertio et significat auaritiam que ore aperto qualiacumque accepit, semper insatiabilis alia petit. Istius sunt filie clerici que deplorant uirginitatem suam quia conqueruntur paupertatem suam. Quod ad ecclesiastica beneficia non assumantur pro quibus tamen multos circuunt, multos tractus faciunt et in fine, dum credunt accipere, diuitias haurire, cadunt confracti labore et morte. *Circuibunt in plateis plangentes XII quando ibit* [1011] *homo in domum eternitatis sue* (Eccle. 12, 5). Est ergo filius Dei fons scaturiens, mundus cisterna defficiens. Ab isto fonte, a principio mundi fluerunt [1012] in misericordia bona per conductum sue liberalitatis. Fluxit enim in scaturitione perfectio gratie communicatio bonorum fortune. Ipseenim *fons*

1005 custodiam] caristiam P.

1006 circumgyrando] circumgirando B.

1007 aqua] aquam P, B.

1008 delectationes] dilectiones B.

1009 ibi] ubi B.

1010 Non inveni.

1011 ibit] exibit P.

1012 fluerunt] fluxerunt B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ortorum puteus aquarum uiuentium que |74ra| *fluunt impetu de Libano*, Can. 4 (15). Hunc conductum diuine liberalitatis frequenter abstruxit malitia humane iniquitatis. Ie. 3 (2) : *polluisti terram* iniquitatibus *tuis et malitiis tuis quamobrem prohibere*. Item stille pluuiarum et serotinus ymber non fuit in conductibus fontium. Per arcem facta est una clauis que in directum constituta facit aquam fluere, in oppositum conuersa prohibet fluxum aque sicut est in conductu liberalitatis diuine. Clauis enim nobis hunc fontem aperiens est caritas nos super omnia ad dilectionem Dei inflammans. Ie. 2 (2) : *recordatus sum tui miserans adolescentiam tuam et caritatem desponsationis tue*. Set ad oppositum conuersa scilicet ad imperuersum et inordinatum amorem sui claudit nobis beneficium et fontem celi. 2 Paral. 12 (32, 30) dicitur quod *Ezechias obturauit superiorem fontem aquarum Gyon* ; de isto Paulo ante dicitur (32, 28) quod edificauit *apothecas frumenti, uini et* ordei precepta ouium *et iumentorum*. Quis ergo est iste Ezechias qui interpretatur [1013] auxilium, nisi ille qui totum robur sue fiducie ponit in congregatione bonorum temporalium : credens quod humana uita scitur, talibus auxiliis ymitatur. Iste obturat fontem superiorem, prohibet a se diuine gratie fluxum et largitionem. Vos enim scitis quod inter cetera que conductum, ne aquam infundat, impediunt, est terra et limus. Quando conductus talibus impletur, tunc obturatur. Sic quando |74rb| homo gratie celestis anteponit habundanciam temporalium que sunt feces et lutum mundi, prohibetur communicatio donorum Spiritus Sancti. Non uos ergo decipiat Ezechias nec uana persuasione deludat. 2 Paral. 22 (32, 30) : ipse enim *obturauit fontem aquarum Gyon*. Gyon interpretatur [1014] luctatio siue pugna. Vos scitis quod ciuitas inter omnia munimenta contra obsidionem hostium indiget aqua, et aque penuria interdum compellitur hostibus succumbere ciuitatem et tandem in ruinam. Ecclesia militans que ciuitas est, de qua dicitur Sopho. 2 (15) : *hec est ciuitas gloriosa habitans in confidencia*, obsessa multitudine demonium multiplicati malicie temptationum nulla recidenti protegitur, sic quando fonte gratie celestis rigatur. Et ideo hunc fontem per amorem temporalium claudere est ecclesiam dominio demonum supponere et eam fundius dissipare, quia ergo nudata est alueus riui ecclesie a fonte gratie. Ysa. 19 (57, 17) : *propter nimium aceruum auaritie*. Idcirco acta *est ciuitas uanitatis, clausa est omnis domus nullo introeunte*, Ysa. 23 (24, 10). Sic ergo fons scaturiens aquam indefficientem impeditur et obturatur [1015] ne per conductum consuetum aquam influat. Nouo conductu sibi facto aliunde aquam emittit. Ita Deus omnipotens prohibita largitate suorum numerum propter nostrorum resistentiam peccatorum seipsum continere non ualuit, uisa dissipatione suorum ministrorum, quin aquam misericordie et compassionis efflueret per conductum |74va| pietatis et habundantia lacrimarum, et hoc est quod de ipso testatur Lucas euangelista cum dicit *uidens ciuitatem etc.* In quibus uerbis tanguntur tria. Primo enim ostenditur erga nos [1016] feruor dilectionis oculorum testimonio comprobate, *uidens* ; secundo in nobis error conuersationis patens in ruina ciuitatis dissipate, *ciuitatem* ; tertio pro nobis dolor compassionis in lacrimarum flumine declaratione, *fleuit super*.

[1013] Non inveni.

[1014] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 107 (sub nomine Gio).

[1015] impeditur et obturatur] impeditum et obturatum P.

[1016] nos] Dei add. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[I] De primo dicitur communiter : ubi amor, ubi oculus. Res enim plurimum dilecta a diligente desiderabilius aspicitur et ab ea diligentis oculi tardius remouentur. Ita legimus 2 Reg. 14 (32) quod Absolon, cum esset conductus in ciuitatem [1017] patris sui, reuocationem pro nichilo computabat quia patris faciem non uidebat. Unde dicebat : *obsecro ut uideam faciem regis*. Unde Gregorius [1018] in quadam omelia de Magdalena, loquens de feruore sui amoris dicit : « Iam monumentum uacuum uiderat, iam sublatum Dominum nuntiauerat ; quid est quod se iterum inclinat, iterum uidere desiderat ? Set amanti semel aspicere non sufficit, quia uis amoris occasionem multiplicat inquisitionis. » Ergo quanto persona plus alteram diligit, tanto in illa frequentius et attentius oculos figit. Hoc tamen uerum [est] precipue quando persona habens oculos in altero infixos eque libenter uel diligentius nititur [1019] personam uidere, quando est horrenter [1020] et atrociter uulnerata, tunc enim signum est uere dilectionis, set ubi homo alium non uellet uidere |74vb| nisi in prosperitate et sanitate iocundum, signum esset curiositatis uel adulationis, sicut enim legitur Iob 2 (7 ; 11 ; 13) quod cum *Sathan percussisset Iob ulcere pessimo a planta pedis usque ad uerticem ; audientes tres amici* eius *uenerunt singuli de loco suo ; et sederunt cum eo in terra VII diebus et nemo loquebatur ei uerbum*. *Videbant enim dolorem esse uehementem*. Spiritualiter peccatum in corde dicitur esse plaga pessima in homine. Ecc. 21 (Eccli. 21, 4) : *quasi rumphea bis acuta omnis iniquitas illius plage non est sanitas*. Ratio est : illa plaga est grauissima a qua sanguis fluens per naturam restringi non potest. Talis enim plaga est mortalis, talis est plaga peccati. Facit enim scisiua in homine diuidendo spiritualitatem a ratione equa diuisione. Sequitur quod cura sine frena rationi contradicens ea que sunt carni delectabilia comparatur. Propter hoc dicebat Mich. 2 (1, 8-9) : *super hoc plangam et ululabo faciam planctum quia desperata est plaga*. Sicut enim dicit beatus Gregorius [1021] quod [1022] « peccatum quod non per penitentiam diluitur, mox suo pondere ad aliud trahitur », ita hec plaga non potest restringi per naturam et ideo cum indurat fluxum peccatorum incessantem ducit ad mortem. Figura 3 Reg. ultimo capitulo (22, 34-35), ubi legitur quod dum rex Israel Achab pugnaret [1023] contra regem Syrie quod *incertum* sagittans *dirigens percussit regem Israel inter pulmonem* et ephar fluebat quia *sanguis plage in sinum* [1024] *currus* [1025] *mortuus est rex Israel uesperi*. Iste

[1017] ciuitatem] ciuitate P.

[1018] Manipulus florum, Amor AG (Gregorius in homelia Maria stabat ad monumenta etc.) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 25, 2 (PL 76, 1189D).

[1019] nititur] nituntur P.

[1020] horrenter] horrente B.

[1021] Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, I, 11, 24 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 179).

[1022] quod] quid B.

[1023] Achab pugnaret] Acab pungnaret B.

[1024] sinum] signum P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Achab, |75ra| licet possit intelligi quilibet de numero christiane religionis quia interpretatur [1026] frater patris, tamen spiritualiter potest significare illos qui sunt in ecclesia status altioris. Israel [1027] interpretatur princeps cum Deo, hoc autem est proprium ecclesiarum rectoribus quod sint principes cum Deo. Princeps enim dicitur esse cum rege qui solum curat [1028] et pugnat pro uictoria quam rex intendit. Qui autem in exercitu querit uictoriam a rege non intentam non est cum rege set magis contra regem. *Qui non colligit me cum dispergit*, Mt. 13 (Luc. 11, 23). Victoria pro qua Christus dux exercitus ecclesie militantis pugnauit tam fortiter non fuit congregatio diuitiarum uel augmentatio reddituum set exaltatio uirtutum et depressio uiciorum, confirmatio fidelium, et hanc si ecclesiarum rectores principaliter intenderent et uiriliter decertarent, essent reges Israel principes cum Deo, set hodie pungnant pro Ramot [et] Galaad. Ramot interpretatur [1029] excelsus, Galaad [1030] aceruus. Quod sicut excelsi dignitate [1031] diuitias possit coaceruare pro talibus est pugna et in sordibus seditio [1032] . Sequitur quod percussiuntur [1033] inter pulmonem et ephar. Ysidorus [1034] dicit quod ephar est sedes ignis, pulmo uentilabrum cordis. In hoc loco uulnerata sunt hodie membra ecclesie in ephate, in sede auaritie et in pulmone superbie per quem homo respirat et aspirat. Ia. 12 (Zach. 13, 6) : *quid sunt iste plage in medio manuum tuarum ? Ne ergo participes delictorum eius et de plagis eius accipiatis, quoniam peruenerunt peccata eius usque* |75rb| *ad celum*, Apo. 19 (18, 5). Ex istis plagis sequitur fluxus sanguinis [1035] , quia ad ista peccata sequitur fluxus carnalis uoluptatis et usque in sinum currus, ita ut ex scandalo clericorum [1036] inficiantur populi [1037] . Hunc enim

[1025] currus] crucis B.

[1026] Non inveni.

[1027] Non inveni.

[1028] solum curat] nunc currat B.

[1029] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 87.

[1030] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67.

[1031] dignitate] quod add. P, B.

[1032] in sordibus seditio] in sede B.

[1033] percussiuntur] percutiuntur B.

[1034] Autor incertus, De spiritu et anima, I, 33 (PL 40, 802).

[1035] sanguinis] sanguis B.

[1036] clericorum] clerici B.

[1037] populi] populus B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

populum quem clerici per modum currus exemplo uite deberent trahere ad celum, frequenter scandalo sue auaritie et immunditie trahunt ad peccatum. *Galaad operantium ydolorum supplantata sanguine*, Osee 6 (8). Uidetis ergo quam periculosa sit plaga peccati que non potest restringi nisi ex speciali dono et gratia Dei. Signum est ergo munditie dilectionis quod peccatorem tam horribilem ex fluxu tanti uulneris non cessat filius Dei uidere oculo compassionis. Sapientie ultimo (19, 20) : *magnificasti populum tuum, Domine, et honorasti et non despexisti in omni tempore et omni loco assistens eis*. Sicut enim Ex. tertio (7) dicitur : *uidi afflictionem populi mei qui est in Egypto*, sic ergo Deus oculo misericordie compatitur. Unde est ergo hoc quod peccator non curatur. Ecce oculus medici non curat morbum, set oportet quod medicus apponat manum alligando uulnera, apponendo emplastra, et quia multi, licet non possint oculos subterfugere, conantur tamen manum sue iustitie euadere, non possunt sustinere quod restringantur per precepta quod emplastra apponantur per consilium, dicunt quod manus eius est manus dura. Ideo tales non purgant sua uulnera. Vulnus et liuor et plaga tumens non sunt circumligata et ita |75va| hec est ergo causa quare peccatores non curantur, licet a Deo uideantur. Set illi qui permittunt se tangi per directionem preceptorum, obseruationem consiliorum, tales curantur. Ita legitur Luc. 4 (10, 30) : *qui decendebat ab Iherusalem in Iericho, cum incidisset in latrones plagis positis semiuiuo relicto*. Ita Samaritanus autem quidam eum uidens misericordia motus est et approprians. Quis est iste descendens a Iherusalem in Iericho nisi peccator ? *Iherusalem* uisio, *Iericho* odor. Frequenter ergo contingit quod [quando] homo est in Iherusalem, uidet latronem prudens ecclesiasticus et de periculo peccati scit discernere et alios docere et cum odor [et] dilectio peccati transiens ad modum odoris, cum tamen transierit, non est uestigium inuenire, ita eos allidit quod neglecto eo quod oculis uident ratione iudicant funum uanitatis, odorem delectationis transeuntis. Sequitur : serpens *decepit te et concupiscentia subuertit cor tuum*, Dan. ultimo (13, 56). Homo uulneratus plagis multis hostis inferni timet dyabolum, ne homo tamen uno peccato uulneratus a peccato faciliter resurgat. Quanto enim peccatum minus ducitur in consuetudinem, tanto citius peruenit ad displicentiam, et ideo dyabolus peccatorem diuersis plagis uulnerat, de remedio penitentie homo desperans finaliter non peniteat et sic pereat. Apo. 19 (18, 8) : *in una die uenient plage, mors et luctus*. Peccatorem ergo sic uulneratum, Samaritanus qui interpretatur [1038] custos, Christus scilicet incessanter aspicit ut alli|75vb|gatura preceptorum, emplastro consiliorum, uino penitentie, oleo misericordie ad statum gratie et salutis reducat. Quis ergo uidetur tibi proximus fuisse ? Ille qui incidit ? Christus qui oculo compassionis intuens fecit misericordiam in illum ? Ergo signum est maxime dilectionis in Saluatore erga nos, quod non cessat hominem oculo compassionis aspicere, *uidens*, hoc est primum quod tangebatur ut dicit hic possunt exponi quod scribitur Ex. 4 (14) : *Aaron frater tuus Leuites ipse egredietur in occursum tuum uidensque letabitur corde*. In qua auctoritate ostenditur filii Dei ad nos feruens dilectio et scincera. Primo quia suam celsitudinem nostre coaptat fragilitati, *Aaron frater tuus Leuites*. Secundo quia suam plenitudinem nostre offert curiositati, *ipse egredietur in occursum tuum*. Tertio post nostre contritionis amaritudinem congaudet nostre iocunditati, *uidensque te* etc,Osee primo.

[a] Ad hoc quod magnum edificium possit super parietes debiles erigi, necesse est

[1038] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 142.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

columpnam aliquam fortitudinis parieti apponi. Ita legitur Ex. 26 (1) : cum enim Dominus mandasset tabernaculum totum fieri *de tabulis ligneis et cortinis*, uoluit tabernaculum muniri columpnis, fecit et columpnas quinque cum capitibus suis quas operuit auro. Spiritualiter magnum edificium consistit in acquisitione uirtutum. Hec est enim edificatio per quam homo pertingit usque ad celum. Ad (II) Cor. V (1) : *edificationem habemus a Deo domum non* |76ra| *manufactam eternam in celis*. Hec est edificatio de qua dicitur Prou. IX (1) : *sapientia edificauit sibi domum excidit columpnas VII*. Et satis rationabiliter comparatur edificio uirtutum acquisitio. Edificium, quod est ad defensionem, quanto plures habet sissuras, tanto periculosius est, minus ab hoste deffendere potest. Set edificium quod nullam habet ruinam nisi sissuram protegit ab hoste, facit hominem habitare secure et quiete. Talis est edificatio uirtutum que a Deo dantur et a nobis acquiruntur ad defensionem contra incursum uitiorum. *Deus qui precinxit me uirtute* etc. (Ps. 17, 33). Ideo corda uirtuosa [1039] non patiuntur intra se aliquam sissuram uel diuisionem. Ubi enim est diuisio animorum, sissura et contrarietas uoluntatum, necesse est quod homines subiaceant dominio uitiorum et pati ruinam uirtutum. Set quando concordia in caritate et coniuncta concordia, tunc proficit structura uirtutum. Tunc enim *dominator uirtutis cum tranquillitate iudicas*, Sap. 12 (18), et [1040] in hoc edificio color et pictura non prebent [1041] stabilitatem, set ueritas misericordie interioris illa prebet edificio soliditatem. Quid est color nisi ostentatio ? Quid est ueritas interior nisi cordis interioris ostentatio ? Ergo componite conuersationem, illa non erigit edificium uirtutis. Non enim in sermone est regnum Dei set in uirtute. *Presumentes enim de se et de sua uirtute gloriantes humilitas*, Mt. 6 (Iudith 6, 15), set ueritas sancte intentionis, 2 Paral. 9 (6) : *ui*|76rb|*cisti famam uirtutibus*. Quidam sunt similes hominibus set curiosis qui sunt de pictura domus solliciti magis quam de soliditate [1042] , et ideo domo subito [1043] ruente destruuntur colores et periclitantur homines. Huius ergo edificii parietes sunt due hominis partes, scilicet corpus et anima. Isti parietes sunt ualde debiles. Signum est magne debilitatis [1044] in pariete quando ad modicum tactum in parte exteriori fit concussio in parte interiori. Sic est de homine ; ad modicum enim impulsum corporis siue per uisum, siue per auditum, concutitur anima ut consentiat in peccatum. Eze. 13 (10) dicitur : *ipse edificabat parietem, ipsi autem liniebant eum luto absque paleis*. Sequitur (13, 12) : *siquidem ecce cecidit paries*. Ps. (61, 4) : *quousque inruitis in hominem interficitis uniuersi uos tamquam*. Ita isti parieti apposuit Deus columpnam stabilem, quando filius Dei assumpsit naturam humanam. Tunc enim factus est *frater tuus Aaron Leuites* (Ex. 4, 14). Aaron interpretatur [1045] montanus. Iste est filius Dei qui est *lapis de monte precisus sine manibus*, Dan. 2 (45). Leuites interpretatur [1046]

1039 uirtuosa] uiciosa P.

1040 et] ut P.

1041 prebent] prebet P, B.

1042 soliditate] solitudine P.

1043 subito] subdito B.

1044 debilitatis add. B in marg.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

appositus. Iste est nobis appositus. Differentia est inter appositum et superpositum : de superposito optime apparet locus coniunctionis ; de apposito non apparet ubi sit coniunctus filius Dei. Quando sol erat nobis superpositus, optime apparebat qualiter nobis iungebatur, quia sol per gratiam est humane nature appositus, in unam personam non potest intellectus uidere hanc iuncturam. Ergo bene est *Aaron frater tuus Leuites* |76va| quia mons fortis est appositus ut paries tue fragilitatis erigatur per incrementum uirtutis usque ad celum. Ecc. XLI (Eccli. 45, 7) : ex te ibisum, *fecit Aaron* suum *et similem de tribu Leui* qui uocatur a Deo tamquam Aaron. Hoc erat primum auctoritatis in quo signum diuine dilectionis ostenditur *quia celsitudinem suam* etc.

[b] Secundo dicebatur *ipse egredietur in occursum suum*. Inter cetera que magis laborem uiatoris abbreuiant est quando res quesita procedit obuiam querenti. Tunc enim breui tempore queritur et labore facili inuenitur. Ita sibi contigisse gloriabatur Iacob dum uenationem laboriose pro patre quereret, dicens (Gen. 27, 20) : *uoluntas Dei fuit ut cito michi occurreret quod* querebam. Set quando res quesita ante faciem querentis fugit et labitur, labor et tedium querentis augetur. Amos 9 (8, 12) : *commouebuntur a mari usque ad mare ab aquilone usque in* occidentem *querentes uerbum Domini et non inuenient*. Spiritualiter omnes sumus in presenti uita uiatores. Eze. 3 (39, 11) : *dabo* Syon *locum nominatum uallem Viatorum*. Hec est differentia inter uiatores et illos qui quieti resident in domibus et uiatores adusti sole alterantur, multiplici aeris intemperie attenuantur et in colore mutantur et effuscantur. Set homines domi quieti residentes nec in colore mutantur nec a sua pulchritudine alterantur. Spiritualiter enim hoc est differentia uiatorum et beatorum. Beati enim quieti quibus datum est ut sedeant in regno patris, ipsi sunt ad quos |76vb| dictum est (Apoc. 21, 4) : *mors non erit ultra neque luctus neque clamor nec dolor que prima abierunt ;* (Apoc. 22, 5) : *neque nox erit ultra neque egebunt lumine solis neque lumine* lune. Quantum Deus illuminabit illos et ideo non mutantur in colore quantum ad gratiam, neque attenuantur in substantia quantum ad gloriam, set in presenti lux quedam aspera que uidetur lucens in pulchritudine oculorum temporalium, frequenter immutat hominis faciem. Facit quod perdat propter ardorem auaritie gratiam intemperies aeris, passiones cordis attenuant bonos mores hominis per concupiscentiam, ita ut de eis possit Deus dicere illud Tren. 4 (1) : *obscuratum est aurum, mutatus est color optimus quare quia dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum*. Qui erant boni scolares, innocentes pueri et mundi per uagos discursus in capite omnium platearum dispersi, perditi sunt et quantum ad uitam quia corrupti et quantum ad scientiam quia qui prius humiles nunc ignari per lasciuiam. Ad eos posset dici (Iob 21, 28) : *ubi domus principis, ubi tabernacula* pastorum interrogare quemlibet de uiatoribus. Iob 21 : *interrogati de tabernaculis meretricis de curiositate principium melius responderent quam de sancto suarum scientiarum. Veniet tibi quasi uiator egestas et pauperes quasi* uidetur amicus (Prou. 6, 11). Sumus ergo uiatores, uerum est quod in ista uia quidam querunt rem semper eos fugientem sicut mundum et ea que in mundo sunt. *Pretereunt enim mundus et concupiscentia eius*. Figura huius mundi |77ra| I Cor. a : *impossibile quod homo attingat umbram ante se precedentem*. Tunc autem precedit umbra quando sol est a tergo. Illi qui

[1045] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 73.

[1046] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

solem iustitie Deum a tergo ponunt per contemptum etiam sequuntur mundum. Necessarium est quod sequuntur umbram. Umbre transitus est Christus et ideo, sicut umbra numquam attingitur, sic nec cor eorum in acquisitione temporalium quietatur. Transeunt omnia tamquam umbra. Gregorius [1047] in quadam omelia : « Fugientem secuntur, labenti inheremus et quia labentem retinere non possumus, cum ipso labimur, quem cadentem tenemus. » In hac uita filius Dei non fugit querentem, set querit desiderantem quem dignos se cernuit querens et in uiis suis omnibus se illis. Ubi enim duo homines sic se habent quod unus diuertit ab alio et alius semper sequitur. Statim quod fugiens conuertit se occurrit. Ergo ille a quo recesserat ante, Christus numquam recedit ab homine. Homo per peccatum a Deo recedere potest. Ipse enim est primus in accessu, ultimus in recessu. Bernardus [1048] : « Non statim quod homo conuertit se per penitentiam inuenit Christum sibi obuiam. » Figura Luc. XI (15, 18) : *Filius qui consumpserat* substantiamuiuendo [1049] *luxuriose ad se reuersus dixit Surgam* etc. ut (15, 20) : *autem uidit illum pater suus occurrens cecidit super collum eius* etc. Unde et anima dicebat, Can. (2, 9) : *en ipse stat post parietem nostrum* etc. *Ergo tolle munera et uade in occursum uiri Dei* (IV Reg. 8, 8), hoc erat secundum.

[c] Tertio dicebatur illa : *uidensque te letabitur corde*. Vera dilectio hoc habet et exi|77rb|git quod homo sicut amico compatitur in aduersitate, ita congaudeat in prosperitate. Ruth. II (1, 19) legitur quod mulieres conpatientes Noemi dicebant : *hec est illa Noemi*. Ipsa autem dicebat (1, 20) : *nolite me uocare Noemi* quia amaritudo [1050] interpretatur. Ita autem postquam eius nurus concepit filium, congaudentes dicebant : *natus est tibi filius*. Ita *benedictus Dominus qui non est passus ut defficeret successor familie tue* (Ruth. 4, 14). Spiritualiter Noemi interpretatur [1051] pulchra et significat animam in gratia exeuntem que est pulchra. Homo qui continue recenti pane utitur communiter recentior et pulchrior in facie inuenitur. Set illi qui pane ueteri et corrupto utuntur macilentiores sunt et facie deformiores. Hoc habet gratia quod hominem pascit pane tenero et recenti. Facit enim quod homo consolatur precipue in hiis que pertinent ad uiam celi. *Ubi est panis uinus indeficiens a patre indefinenter procedens*. Et ideo non est mirum si gratia faciat hominem pulchritudine excellentem. Hest. 2 (15) dicitur quod *erat formosa ualde et incredibili pulchritudine omni oculis gratiosa* et sequitur (2, 17) quod inuenit *gratiam et misericordiam coram rege super omnes mulieres*. Peccatum pascit hominem pane putrido et corrupto. Argumentum est quod cibus non est conformis humane nature qui non faciat set replet. Argumentum [est] quod non conuertitur set a tali natura grauatur. Peccata que sua dilectione transitoria homines attrahunt bene replent [1052] set numquam

[1047] Manipulus florum, Mundus O (Gregorius in homelia) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 28, 3 (PL 76, 1212D).

[1048] Non inueni.

[1049] substantiam uiuendo] semen B.

[1050] Non inveni. amaritudo] amaritudine B.

[1051] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 102.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

satiant appetitum uoluntatis peruerse et ideo |77va| dilectiones tales corruptione et putredine numquam carent. Sicut enim legitur quod filius fatuus *cupiebat* saturari *de siliquis quas porci* etc. *et nemo illi dabat* (Luc. 15, 16), possunt dicere peccatores *que prius nolebat contingere anima mea* etc. Iob (6, 7). Ita Noemi dicitur Betlehem, perfecta est in moabitidem regionem. Moabites interpretantur [1053] de patre geniti per quos intelliguntur illi qui gloriantur propter parentum nobilitatem uel generis uel status quia sunt de patre geniti, *mortuis sunt* [1054] *Celion et Maalon* (Ruth 1, 5). Celion incendium, Maalon saturitas. Dicitur : perducit feruorem deuotionis, perducit feruorem mentis. Verecundantur esse in Bethleem in parua ciuitate. Quia [1055] in statu paupere habeant refectionem mentis ? Nolunt bonis spiritualibus carere, cum superbia carnis possent dicere (Ruth 1, 20) : *nolite me uocare Noemi quia amaritudine me repleuit* etc. In hora mortis plus uoluissent in Bethleem fuisse, fuisse in paruo statu, Deo seruiuisse, quam iuxta parentum superbiam feruorem deuotionis et refectionem mentis perdidisse. Verum est quod *Ruth* isti Noemi parit filium, *Ruth* dicitur uidens. Rediens enim homo ad considerationem sui status, uidens quod cito properat mortis deffectus, generat obet secundum cor, non curat qualia nec quantacumque mundi contemptibilia eligere, dum tamen Deo possit seruire et de tali sic ad se reuerso deberet dicere (Ruth 4, 14) : *benedictus Deus qui non est passus ut defficeret successor familie* |77vb| *tue*. Amicus ergo debet amici prosperitati congaudere sicut iocundo debeat condolere [1056] licet aduersitati. Summa prosperitas hominis est quod sit in statu salutis. Dicitur quod homo uiuens de proprio est in prosperitate, uiuens de mutuo est in aduersitate. Gratia facit hominem uiuere de proprio. Ille bene uiuit de proprio qui semper sibi acquirit, set ille qui nichil sibi acquirit set se magis debitorem facit, uiuit de alieno. Per gratiam homo sibi meretur futuram gloriam. *Gratia Dei sicut paradisus in benedictionibus*, Ecc. 10 (Eccli. 40, 17). Per peccatum homo facit se semper obligatum, dyabolo tradetur *tortoribus qui usque* etc. (Mt. 18, 34). *Non redimet nec dabit Deo placationem suam et pretium redemptionis anime sue* etc. (Ps. 48, 8-9). Tali ergo a statu peccati ad statum gratie redeunti congaudet Christus. *Gaudium est angelis Dei super uno peccatore penitentiam agente* etc. (Luc. 15, 10), et ideo dicitur recte [1057] quod *uidens te letabitur corde*. Argumentum est quod amicus ex corde recepit amicum, quando imperando pro eo excedit mensuram nec sit sibi ponere frenum. Filius Dei iam pro suis amicis redeuntibus de uia laboriosa peccati, parauit mensam, miscuit uinum, ideo in deliciis excessit nesciens tenere modum. I Cor. II (9) : *oculus non uidit ille que preparauit Deus hiis qui diligunt illum*. Cognoui [1058] ergo quod non esset melius quam letari et benefacere in uita sua, *letabimur ergo in te memores* uerborum *tuorum super uinum*

[1052] replent] repletum B.

[1053] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 8.

[1054] mortui sunt] talibus moritur P.

[1055] quia] quod B.

[1056] debeat condolere om. B.

[1057] dicitur recte] recte dicitur B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

(Can. 1, 3).

[II] Secundo principaliter |78ra| error noster est etc. *Ciuitatem*. Inter cetera que homines in admirationem ducunt est quando ciuitas fortis in situ munita uario armorum apparatu, hiis populum fortem capitur per aduersarium ignobilem. Apo. (18, 16-17) dicitur : *ciuitas illa que amicta erat auro, purpura et bysso quoniam una hora destitute sunt tante diuitie*. Spiritualiter ciuitas fortis quantum ad situm et quantum ad armorum apparatum et nobilitatem defensorum est anima fonte sacri baptismatis regenerata. Primo quantum ad situm. Vos scitis quod situs in rupe eleuata facit ciuitatem fortem, dum tantum fossores sub muro non possunt ingredi ciuitatem. Hoc patet [1059] : anima quod sita est super impenetrabilem rupem et petram fidei [1060] falsificare non potest omnis astutia inimici. Iob (Mt. 5, 14) : *non potest ciuitas abscondi supra montem posita*. In hac est apparatus armorum, scutum inpenetrabile, spes insuperabilis, lorica caritatis, et ideo potest dici (Can. 4, 4) : *mille clipei pendent ex ea, omnis armatura fortium*. Ad defensionem est ratio prouidens, uoluntas obediens. Arfaxath itaque rex Medorum edificauit ciuitatem potentissimam quam appellauit Ebbacanis [1061] . Iste Arfaxath qui interpretatur [1062] saluans, rex Medorum, Medus miserans [1063] , iste est ergo rex misere [1064] uiuentium, non gulosorum. *Quorum Deus uenter est* (Phil. 3, 19). Ipse edificauit circa in Ebbacanis domus leta, anima [1065] sancta que est ciuitas letitie ordinata ad statum perpetue glorie. Esset ergo mirabile [1066] quod talis ciuitas ab |78rb| ignobili hoste caperetur. Et tamen hoc frequenter contingit quod ciuitas situ fortis inaccessibilis non capitur nisi per negligentem custodiam porte. Vbi enim ianitor presumit de securitate per portam, subintratur ciuitas que subuertitur usque ad fundum. Ita enim fit in homine. Quando enim rationem considerare negligit caro et dyabolus per temptationem premit et quia ratio non uigilat, tunc periculum subintrat carnis concupiscentia usque ad uoluntatem per consensum. Ita legitur Iud. 14 (50-51) : Abimelech turrim Scithiorum [1067] inuadens et circumdans presidium succendit, ita ut fumo et igne necarentur mille hominum uiri. Abimelech dyabolus qui

1058 cognoui] cognomentum P.

1059 patet] habet B.

1060 fidei] quam add. P.

1061 Ebbacanis] Albacanis B.

1062 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 61.

1063 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 147.

1064 misere] miserate P.

1065 anima] facta add. P.

1066 mirabile] miserabile P, B.

1067 Scithiorum] Scithimorum B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

interficit LXX uiros fratres suos frequenter aggreditur presidium et fumo et igne longa cogitatione postea peruersa inflammatione totum succendit quam homo per considerationem rationis a principio non diuertit, hanc ciuitatem destructam deplorans, Ie. dicebat (Lam. 1, 1) : *quomodo sedet sola ciuitas plena populo facta est quasi uidua domina gentium prouinciarum princeps facta est sub tributo Aleph*. Doctrina temptationum probati milites, audito quod ciuitas fortis per incautelam custodis capta fuerit, queruntur modum ut sibi precaueant, quando uiderint ingruere similem casum. Felix quem faciunt aliena pericula cautum [1068] ! Ita audistis quod fumus frequentis meditationis, incendium praue suggestionis, necgligentia rationis non diuertentis animam incendunt per peccatum. Ergo *desideria* |78va| *iuuenilia fuge*, 2 Thi. 2 (22). Can. 9 (8, 14) : *fuge dilecte et assimilare capree ynulo quem ceruorum super montem aromatum*, id est uirtutum. Aleph ergo doctrina temptationis, *quomodo sedet sola ciuitas plena populo*. In ciuitate in qua fuerunt multa cadauera occisorum, nascuntur tot infirmitates quod ibi non possunt habitare homines et ideo talis ciuitas relinquitur sola. Sic contingit in ciuitate anime. Anima enim per peccata capta habet multa cadauera occisorum quia multa cadauera carnalia ut desideriorum que occidunt uirtutes et ideo plena immundiciis carnalibus, priuata bonis spiritualibus dicitur sola, ubi habitabunt *bestie et replebuntur domus eorum draconibus*, Ysa. V (13, 21). *Relinqueris sola ab hereditate tua quam dedit tibi*, Ysa. ia (Ie. 17, 4). Facta est quasi uidua priuata terra. Dicitur uidua suo principe rectore ; rector [est] anime Spiritus Sanctus, eius organum humanus intellectus. Iste rector per peccatum expellitur quia preualet carnalis appetitus qui animam non regit, set precipitate eam compellit. *Ve terre cuius rex puer est* (Eccle. 10, 16) et ad litteram dictum est non de puero etate set uita et regine. Luc. 4 (25) : *multe uidue erant sub Helia* etc. Luc. a (7, 12) : *cum appropinquaret porte ciuitatis ecce defunctus efferebatur* extra portam ciuitatis *filius unicus matris sue et hec uidua erat* miseria ciuitatis tam desolate, considerans Saluator tactus est dolore compassionis lacrimarum fluuiocomprobate. *Fleuit super illam*. Ita dicebat Ysa. 22 (2) in persona Dei |78vb| : *urbs frequens ciuitas* exaltans *interfecti tui non interfecti gladio, mortui tui, non mortui in bello*. *Recedite a me, amare, flebo interfecti tui* etc. (Is. 22, 4). Magnum uituperamen ciuitati et toti genti, quando uiri nobiles permittunt se capi et interfici absque hoc quod resistant fortiter in bello. O quis cogitaret quot ex nobis mortui sunt per peccatum et quam pauci sunt qui resistunt etiam per momentum ! Ad Heb. 12 (4) : *nondum enim usque ad sanguinem restitistis aduersus peccatum repugnantes*. Propter hoc dicebat *recedite* etc. Set scitis, karissimi, maxima confidentia est de thesaurizatione loci compassio principis. Durus est qui uidet principem lacrimantem et non resumit uiros ad reformandum quantum est in se principis honorem. Ecce lacrimatus est Ihesus, uiros debet resumere seruus ut posset dici illud, Iudit. 9 (7, 18-20) : *factus est fletus magnus in ecclesia per multas horas una uoce clamantium ad Dominum : Peccauimus, cum patribus nostris iniuste egimus* etc. *Tu qui pius es miserere nostri* et dicunt, sequitur uerbum psalmiste (Ps. 6, 9) : *exaudiuit Dominus uocem fletus eorum*. Quod nobis concedat etc.

[1068] aliena pericula cautum om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 28

Vingt-troisième dimanche après Pentecôte. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 78vb-80rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 44ra-45rb. F. 78vb : *nostra conuersatio in celis est*, Phil. III (20).

Sicut pondus rei trahit ipsum totum quia omnia que in ea sunt obediunt ponderi et uersantur ad eumdem terminum, sic amori cordis omnia que in homine sunt obediunt, quod patet. Nam aures libenter audiunt uerbum de re ad quam est cor uersum. Similiter ubi amor, ibi oculus. Ita et pedes uadunt ad locum rei dilecte et sic de aliis partibus |79ra| hominis. Unde tactus homo uersatur similiter ad nutum cordis, res autem que plus amatur est salus. Nam omnes homines naturaliter saluari desiderant et nullus uult esse miser recto affectum. Salus autem anime in celo est, salus solius corporis in mundo est. Ideo cor hominis debet tendere in celum et omnia que hominis sunt, quod eius statura ostendit ut sic simul uersetur homo ad celum sicut fecerunt sancti, precipue beatus Martinus qui erat oculis ac manibus in celum semper intentus. Sic nos debemus, nam propter hoc sancti eleuati sunt in celum ut nos eorum conuersationem respiciamus, sic quod *nostra conuersatio sit in celum*. Hec conuersatio debet non esse mutuata set nostra et bene habituata, quod importat nomen conuersationis quia propter unum opus contemplationis non debet homo conuersari in celum. Quod sit bene situata, *in celis est*. Que ele ne seyt en prompree et que ele soyt sovent hauntee et soyt depuz [1069] seur lu gardee.

Circa primum nota : color qui nobis inest ex principiis intrinsecis noster est ; qui autem est per artem noster non est set mutuatus. Sic quando ex intimo consciencie procedit sanctitas exterioris conuersationis, nostra est ; quando autem per artem sophiste ypocritis, non est nostra. Qui sancti sunt per talem modum, mendaces sunt ostendentes quod non est, fures sunt quia per modum fraudulentum uolunt amorem hominum et famam acquirere ; contra quos dicitur (II) Cor. I (12) : *gloria nostra hec est testimonium consciencie nostre*. Quando uestis non est proportionata persone [1070] , apparet quod sua non est, et in hoc magis debet confundi quam gloriari ; unde quod non sua [est] patet quia ueniente modico impulsu temp|79rb|tationis amittunt. Quam gloriam potest habere ancilla in die Pasche de roba domine qua statim spoliatur, sic transito festo mundi, quia *mundus transit et concupiscentia eius* (I Jo. 2, 17). Ergo oportet quod isti deponant gloriam, tunc maxime confundentur quia amittent quod semper quesierunt, scilicet gloriam, et ostenderunt quod semper fugerunt scilicet interior turpitudo. Sic transit gloria mutuata. Ideo in se ipso tantam gloriam habebit ut non in altero post magnam confusionem faciunt sanctitati. Sicut qui pingeret crucifixum in ostio camerarum, sic isti ymaginem sanctitatis ante latrinam uiciorum, cum tamen per ymaginem que est in ingressu porte [1071] cognoscitur qui sanctus intus adoratur. *Mutauerunt gloriam* inydolum, Ro. II (1, 23). Contra

[1069] depuz] deyuz B.

[1070] persone] bene add. B.

[1071] in – porte] ingressu B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

istos est testimonium consciencie que non mentitur, cui creditur in iudicio Dei et probet cum diuersis temporibus et diuersis personis. Quando quis diu fuit in uili habitu et exili uictu, set postmodum bene uestiatur et magnifice epuletur, in periculo est propter eos qui dicunt quod habet malo modo, nisi habeat bonum testem de fidelitate. Sic quando quis fuit in habitu conuersationis uestitus [1072] , si mutat habitum et uitam, dicitur : ore est repart devenu moyne, set non caret si diligenti discutione consciencie precedente, nichil iungunt uiciosum quia Deus constituit eam testem et accusatricem et excusatricem cui credit in omnibus nisi erret. Securum testimonium habebat ille qui dicebat, Act. XXIII (1) : *ego omni consciencia bona conuersatus sum ante Deum*. Sequitur (II Cor. 1, 12) : *quod in simplicitate*.|79va| Sicut plicata uestis contrahit uermes a quibus consumitur, sic consciencia angulosa que non explicatur in confessione contrahit remorsum. Bene tamen deberet desplair merces suas quia optime potest uendere, quia pro culpa gloriam habet. Prou. (28, 18) : ambulans *simpliciter saluus erit*. Job (1, 1) : *erat simplex et rectus*. Sequitur (II Cor. 1, 12) : *et scinceritate*. Non sic qui post lacrimas penitentie precedentis addunt puluerem peccati et fit lutum quo amplius quam prius maculatur. Ergo scitis scinceres et sine offensa. Sequitur (II Cor. 1, 12) : *non in sapientia carnali*. Si homo regetur ab uxore dissoluta et leui, non est mirum si cito depauperatur et nudatur, sic homo qui regitur a carne que nescit nisi comedere, bibere et loqui, cito nudatur a conuersatione sanctitate, ymmo spiritualiter uita spoliatur *quia prudentia carnis mors est*, Ro. (8, 6). Non est *ista sapientia desursum set terrena animalis et dyabolica*, Ja. 3 (15). Sequitur (II Cor. 1, 12) : *set et gratia Dei conuersati sumus*. In hoc mundo homini induto et bene munito consulitur quod ambulet de die, sic bene conuersanti quod uadat in die gratie sine qua omnia que facit dyabolus furatur, cum qua Deus omnia que facit acceptat. *Sufficit tibi gratia mea*, (II) Cor. (12, 9).

Circa secundum nota quod sicut color animalis naturalis amittitur, nisi per sumpcionem cibi subueniatur propter contrarietatem que est in corpore, sic de corde conuersationis propter contrarietatem carnis et spiritus, nisi ei subueniatur ex bono frequenti opere quo nutritur et habituatur [1073] firmus, alioquin caro per frequentes motus posset inficere et maculare. (I) Pe. I (14) : |79vb| *non configurati prioribus ignorantie uestre desideriis*. Sicut inter dissolutos non potest delicata uestis diu integra custodiri, sic innocens conuersatio inter desideria carnis que hominem dissoluunt dum eis acquiescit. Ipsa enim semper errat ; ideo eius conuersatio debet spoliari. Ephe. IIII (22) : *deponite uos secundum pristinam conuersationem ueterem hominem qui corrumpitur secundum desideria erroris*. Set dicit *ignorantie nostre*. Multum ignorans reputatur qui de bono genere et in bona societate est et potest habere bonum habitum si est in uili habitu. Sic tu es ad ymaginem Dei, ecce genus de societate angelorum quoad spiritum solum, pietas habitum gratie sicut debes et habebis, alioquin ignoraberis ab eis quia ignorans. Sequitur (I Pe. 1, 15) : *set secundum eum qui uocauit uos sanctum*. Magnus honor [est] quia uocauit ad robas suas, scilicet sanctas, id est sanguinem tractas. Iste fuerunt ille care robe quas habuit quando desponsauit ecclesiam. *Sponsus sanguinum tu mihi es*, Ex. (4, 25). Set pauci uolunt eius robas portare in penitentia que conformat nos passioni set cum

[1072] uestitus] uictum P.

[1073] habituatur] humilitatur B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

scriptum est, (I) Thess. (4, 7) : *non enim uocauit nos Deus inmunditiam set in sanctificationem*. Sequitur (I Pe. 1, 15) : *set secundum eum qui uocat uos sanctum ut et ipsi cum conuersatione sancti scitis*. Non reputatur habere robam integram si deficiat uel uestimentum unum uel pars una, sic non est conuersatio bona simpliciter nisi ex omni parte homo sit bene informatus, nam si esset bene compositus in omnibus |80ra| set impudicus quoad affectum, totum corpus mortale turpe esset. Ideo oportet habere camisiam castitatis, tunicam strictam abstinentie, largum super tunicale caritatis et misericordie, taberdum patientie. Heb. IIII (13, 18) : *confidimus quia bonam conscienciam habemus in omnibus bene conuersari uolentes*. Sequitur : *sancti scitis*. Non potest diu roba custodiri nisi sit de panno forti ; sic nec conuersatio nisi sit cum firmo proposito. Unde homo si sit sic firmatus in Deo quod pro nulla re committeret illicitum. Tob. ult. (14, 17) dicitur : *omnis cognatio et omnis generatio eius in bona uita et in sancta conuersatione permansit*.

Circa tertium nota quod ideo uult Deus quod sancti sint in celo per similitudinem uite eleuati, ut filii ad eos respiciant quia conuersatio sancta lux est et sic de eis conforment accipiendo conuersationem celestem. Unde Dan. (4, 9) : *uolucris celi conuersabantur in ramis et* de fructu eius *uescebatur*. *Conuersationem uestram inter gentes habentes bonam*, (I) Pe. II (12). Ad uestes possunt perpendi qui sunt de festo. Sic conuersatio ostendit quales sunt de festo celi, integritas indiuisibilis, *conuersationem* simul uersationem proprietas inomissibilis [1074] , *uestram*, speciositas appetibilis, *inter gentes habentes*, non habent robam integram qui non perseuerat set modo sanctus modo malus, prosecutionem in sermone predicto et adde pro membro ultimo illud Ja. III (13) : *quis sapiens et disciplinatus inter uos ostendat ex bona conuersatione operationem suam in mansuetudine sapientie*, sapiens sic bene ordinatus interius et |80rb| disciplinatus et bene ordinatus exterius. *Disciplinam et scienciam doce me* (Ps. 118, 66). Secundum scolam quam quis frequentat et librum in quo legit potest iudicare de sciencia in qua uult erudiri. Sequitur : *inter uos*. Quando bona domina sola est in domo, non multum curat de ornatu, set quando uadit extra. Sic anima sancta, quando est in contemplatione sue consciencie, non cogitat nisi de Deo, set quando est in societate proximorum, tunc debet bone actioni uacare propter edificationem proximorum. Set aliqui sunt sicut fatui qui attendunt lumen de die et de nocte non, sic inter bonos lucent inter malos non.

Sermon 29

Vingt-troisième dimanche après Pentecôte. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 80rb-84ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 45rb-48rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 183rv. Plan : Thème – L'attente fait naître l'impatience. Exemple du cuisinier qui prépare le repas. Comparaison Dieu/cuisinier. Division – Pour inciter à la patience, les plats préparés par Dieu sont : I – La présence de Dieu, qui calme le désir. L'attribution des prébendes célestes conduit à la béatitude, selon 4 règles : droit de succession choix par legs selon le droit féodal F. 80rb : *Saluatorem exspectamus Dominum nostrum Jhesum*

[1074] proprietas inomissibilis] properet enim inamissibilis corr. P, proparet enim incommissibilis B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Christum, ad Phil. IIII (Phil. 3, 20).

[Thème] Vulgare prouerbium reputat absurdum modicum prandium diu exspectatum : si enim coqus qui habet multa fercula parare facit homines diu exspectare et ieiunare, patientiam habent propter bonum [1075] prandium quod exspectant. Set quod coqus exile prandium paret et tamen faciet diu exspectare, hoc non portabatur bene patienter. In quibus noster coqus communiter habet istum modum quod quando nichil habet parare preter cibum conuentualem, oua solum et potagium, tunc non facit nos diu exspectare, ymmo statim pulsatur ad cymbolum, tempestiue uocantur ad prandium. Set quando debet esse bona pictancia in conuentu quia coqus habet plura solito more parare [1076], facit nos diutius exspectare et plus solito ieiunare ; tamen, ut dixi, patientiam habemus quia bonam |80va| pictanciam exspectamus. Ymmo plus, illud est nobis signum quod debemus pictantiam bonam habere, quando coqus facit nos diu exspectare. Econtra signum est et argumentum quod nichil debemus habere preter cibum conuentualem [1077], quando [1078] tempestiue uocantur ad prandium. Quamuis ergo iuxta uulgare prouerbium tedium sit diu exspectare miserum prandium, tamen ille qui bonam pictanciam sperat, patienter et gratanter exspectat. *Gemma gratissima exspectatio prestolantis*, Prou. XVII (8). Hoc ideo dixi quia presens mundus est quasi quidam conuentus in quo tot sunt fratres conuentuales, quot homines. *Fratres enim sumus*, in Gen. (13, 8). Hic est conuentus de quo dicit Ps. (63, 3) : *protexisti me a conuentu malignantium*. Mundus conuentus malignantium est quia *mundus totus in maligno positus est*, (I) Jo. V (19). Coqus qui parat cibum toti conuentui hominum, ymmo toti communitati uiuentium, Dominus est. Ps. (144, 15) : *oculi omnium in te sperant Domine et tu das escam illorum in tempore oportuno*. Alibi (103, 27) : *omnia a te exspectant ut des illam escam in tempore*. Dicit *omnia* quia non solum hominibus, uerum etiam *iumentis dat escam ipsorum et pullum coruorum inuocantibus eum* (Ps. 146, 9). Sic habemus conuentum et coqum. Coqus iste quibusdam parat optimam pictanciam, scilicet illis quos predestinauit : *parasti cibum illorum quoniam ita est preparatio eius* (Ps. 64, 10). Aliis [1079] parat exile prandium solum conuentualem cibum scilicet illis quos pascit in presenti bonis temporalibus. Solum illud prandium exiguum est, ymmo nullum respectu illius pictantie quam in celis exspectamus. Sap. (7, 9) : *omne aurum in comparatione* |80vb| *illius arena est exigua* et diuitias nichil esse dixi in comparatione illius. Et pro Deo quo signo poterimus cognoscere qui sunt illi quibus coqus parat bonam pictanciam, qui sunt predestinati ad uitam et qui non ? Ecce signum et argumentum ualde probabile : quando coqus uocat tempestiuus ad mensam, pascit aliquos in uita presenti, dat eis delicias, diuitias et honores, magnam prosperitatem et peccuniariam sanitatem. Signum est multum probabile quod non parat eis in celis bonam

1075 bonum] ferculum add. et exp. B.

1076 solito – parare] parare solito more B.

1077 cibum conuentualem] conuentualem cibum B.

1078 quando] testi add. et exp. B.

1079 aliis] alius P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pictanciam. Gregorius [1080] : « Continuus successus bonorum temporalium eterne dampnationis est indicium. » Ergo non gaudeant nec gratulentur diuites si tempestiue uocantur ad mensam, si in tempore uite presentis habent refectionem, recreationem et consolationem suam, quia in Luca (6, 24-25) : *ue uobis diuitibus qui habetis consolationem uestram, ue uobis qui saturati estis quia esurietis*. Signum est quod ipsi in celis non exspectant bonam pictanciam. Je. VIII (15) : *exspectamus pacem et non erat bonum*. Sperabimus habere bonam pictanciam, *tempus medele et ecce formido* (Jer. 8, 15). Set econtra signum quod Dominus parat aliquibus bonam pictanciam, quando facit eos ieiunare et exspectare usque ad uesperam, quando permittit eos in presenti uita esurire et miserias uite presentis habere ; in Luca (6, 21) : *beati qui nunc esurient quia saturabuntur* etc. Ergo non indignantur nec moleste ferantur pauperes si modo ieiunent, quia signum est quia pictanciam bonam exspectant. Dicit Beda [1081] in glosa super illo uerbo (Jac. 1, 2) : *omne gaudium* |81ra| *existimate fratres* etc. : « Ne indignemini si mali in mundo florent et uos patimini quia non est christiane dignitatis in temporalibus exaltari set deprimi. Mali nichil habent in celo, uos nichil in mundo. Set spe illius boni ad quem tenditis [1082] quicquid in uia contigerit gaudere debetis. » Set unde hoc quod illi qui diu ieiunant habebunt in celis pictanciam, et econtrario qui tempestiue uocantur ad prandium illa pictancia celesti carebunt ? Ecce regula est apud mathematicos quod linee non parallele [1083] .

[Division] Recolligo [1084] que dixi et concludo. Dixi primo quod iuxta uulgare prouerbium tedium sit diu exspectare miserum prandium. Ille tamen qui bonam pictanciam sperat, patienter, ymmo gaudenter, exspectat. Dixi secundo quod pauperibus qui nunc esuriunt et ieiunant coqus parat in celis pictanciam ualde bonam. Ps. (67, 11) : *parasti in dulcedine tua pauperi Deus*. O bone Jhesu, si pauperes qui modo ieiunant et miserias multas habent, scirent qualis et quam sollempnis est illa pictancia quam exspectant ! *Quia oculus non uidet Deus absque te*, Ysa. XLIIII (4). Si, inquit, scirent uel bene cogitarent, non dubito quod ipsi paupertatem suam patienter, ymmo gaudenter, portarent, ad Cor. VIII (Rom. 8, 25) : *si quod non uidimus speramus, patienter exspectamus*. Et que est illa pictancia quam pauperes exspectant in alia uita ? Ps. (38, 8) : *nunc que est exspectatio mea nonne Dominus* etc. Ad istum ergo finem, ut patienter portamus miserias uite presentis, Apostolus ostendit qualis est, qua sollempnis pictancia quam exspectamus in celis, dicens uerbum |81rb| primo propositum : *Saluatorem exspectamus* etc. In quibus uerbis apparet quod in illa celesti patria parantur nobis tria fercula. Primum est Dei presentia qua mentis desiderium quietatur, *exspectamus*. Secundo eius clementia qua reis remedium indulgetur, *Saluatorem*. Tertio omnipotentia ut nichil contrarium aduersetur.

1080 Non inueni.

1081 Manipulus florum, Tribulatio AM (Beda et est glossa super illud Jacobi omne gaudium exi fratres) ; Glossa, IV, p. 512.

1082 tenditis] tendimus B.

1083 parallele] etc. add. B.

1084 recolligo om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Dominus Jhesum Christum, Hest. XIII (11), *Dominum omnium es nec est qui resistat maiestati tue.*

[I] De primo nota quod sede apostolica multum diu uacante, in ecclesiis cathedralibus sunt nulli uel paucissimi exspectantes, set summo pontifice nouiter creato et eo faciente gratias generales, tunc in ecclesiis cathedralibus preter iam prebendatos sunt plurimi exspectantes, et hec est differentia inter exspectantes et iam prebendatos quia iam prebendati, ex quo possessionem habent et fructus prebende percipiunt, in tuto sunt si reuocentur gratie papales ; propter hoc nichil perdunt. Set exspectantes, nondum possessionem habentes nec fructus prebende percipientes, in periculo sunt si papa idem uel alius reuocet gratias concessas : ipsi totum amittunt nec de cetero habent ius in aliqua prebenda uacante, nisi de nouo concedantur alie gratie. Hoc ideo dixi quia ecclesia sanctorum est quasi quedam ecclesia cathedralis habens optimas prebendas et beneficia sine omni cura. Cantamus [1085] : « O quam iocunda curia, que cure prorsus nescia. » In ea tanquam in ecclesia cathedrali est solium illud, sedes episcopalis quam uiderat Ysaias cum dicebat (6, 1) : *uidi Dominum sedentem super solium* etc. Summus autem pontifex ad quem spectat collatio beneficiorum ibi uacantium |81va| Christus est. Ad Heb. IX (11) : *Christus assistens pontifex futurorum bonorum*,quasi dicat : ad eum spectat collatio futurorum beneficiorum. Ante eius pontificatum, ante Christi aduentum in ecclesia sanctorum preter iam prebendatos, preter angelos iam beatos, nulli exspectantes erant quia homines in exspectatione celestis prebende nullum ius habebant. Hoc fuit figuratiue dictum in secundo Hesdre ubi dicitur (5, 40) : *ne participantur sancta donec exurgat pontifex indutus in ostensione*, *ne participantur sancta*, id est nulli impartiatur uel conferatur celestis prebenda, *donec exurgat* etc., id est donec Christus pontifex manifestetur per aduentum in carnem. Ratio huius quare tunc nullus erat exspectans fuit quia, Adam peccante, gratie concesse sibi et posteritati sue fuerunt reuocate ; quibus reuocatis tota posteritas Ade priuata est iure quod habere poterat in exspectatione celestis prebende. Eze. XIX (5) : *infirmitata est ut pariit exspectatio eius*. Tunc ergo quasi sede apostolica diu uacante, tempore id est legis scripte et legis nature, quia non erat tempus gratie, nullus exspectabat prebendam celi, gloriam ; quilibet exspectabat prebendam inferni, miseriam. Hoc fuit figuratiue dictum II Mach. III (21) ubi dicitur quod *erat misera commixte multitudinis exspectatio*. Dicit *commixte multitudinis* quia mixti omnes boni et mali exspectabant miseram, prebendam inferni, set summo pontifice nouiter creato, Christo recenter nato, concesse sunt gratie generales. Jo. (1, 17) : *gratia et ueritas per Jhesum Christum* |81vb| *facta est*. Post gratias generales facti sunt in ecclesia sanctorum preter iam prebendatos plurimi exspectantes. Ad Tytum II (11) : *apparuit gratia Dei Saluatoris nostri hominibus*. Ecce gratie generales. Sequitur (2, 12) : *ut abnegantes impietatem* etc. *Sobrie uiuamus in hoc seculo exspectantes beatam spem* (Tit. 2, 12-13). Ecce qui habent summi pontificis gratiam exspectant prebendam celi, beatitudinem. Dicit autem *abnegantes impietatem* quia propter unicam impietatem summus pontifex reuocat gratiam concessam et ita propter unicum peccatum mortale homo priuatur iure quod habebat in exspectatione celestis prebende. Prou. X (28) : *exspectatio iustorum letitia spes autem impiorum peribit*. Propter hoc dicit Petrus II canonica sua (3, 11) : *oportet uos esse in sanctis conuersationibus et pietatibus exspectantes*. Ex hiis omnibus patet quod

[1085] Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

que est differentia inter exspectantes et iam prebendatos, talis est inter nos et beatos. Beati enim quasi iam prebendati in tuto sunt : beatitudinem perdere non possunt, fructus prebende percipiunt [1086] prebenda nichil aliud est quam Dei presentia qua quietatur mentis desiderium. Fruuntur enim nec fastidiunt quo frui magis sitiunt. *Set uos similes hominibus exspectantibus* etc. in Luca (12, 36). In periculo sumus continue ne gratia summi pontificis reuocetur propter aliquod peccatum mortale, et sic preuenitur exspectatione celestis prebende. Hoc periculum timebat propheta Dauid qui dicebat (Ps. 118, 116) : *suscipe me secundum eloquium tuum et uiuam et non confundas me ab exspectatione mea*. Ad |82ra| differentiam ergo beatorum qui sunt iam prebendati, dicit Apostolus in persona uiatoris : *exspectamus*,quasi dicat : nondum sumus prebendati set habemus ius in celesti prebenda a summo pontifice nouiter concessa. Idem dicitur Tob. II (18) : *filii sanctorum sumus et uitam illam exspectamus quam Deus daturus est hiis qui fidem suam numquam mutant ab eo*. Ubi patet quod celestis prebenda est nobis debita quadruplici iure.

[a] Primo iure successionis hereditarie, *quia filii sanctorum sumus*, secundo iure acceptionis uel electionis uoluntarie, *quia uitam illam exspectamus*, tertio iure donationis legatarie, *quam Deus daturus est*, quarto iure cencionis fiodarie, *hiis qui fidem* etc. Primo, inquit, iure successionis hereditarie quia *filii* etc. Apostolus dicit Ro. VIII (17) : *quia si filii et heredes heredes quidem Dei* etc. et si filii utinam sic, si pro quia, non si pro non. Secundum ethymologiam nominis, filius dicitur quia fit ut ille, nomen aut est absonum quod rei non consonat, aut illi [1087] solum consonat nomen filiationis. Solum illi digni sunt uocari filii sanctorum qui fiunt ut illuminantes sanctitatem eorum. Apostolus (I Cor. 11, 1) : *ymitatores mei estote sicut filii*. Propter hoc legimus in Jo. (8, 33) quod Judeis iactantibus se et dicentibus : *semen Abrahe sumus* etc. Item pater noster Abraham est, Christus statim obiecit (8, 39) : *si filii Abrahe estis, opera Abrahe facite*. Ex hac Christi obiectione quod illi non sunt digni uocari filii sanctorum qui non sunt ut illi ymitantes sanctitatem eorum, similes sunt illi filio prodigo qui dicebat in Luca (15, 21 ; 19) |82rb| : *pater peccaui* etc. *Jam non sum dignus uocari filius tuus. Fac me sicut unum de mercenariis tuis*. Sicut enim olim iudei gloriabant se esse filios Abrahe, ita nunc gloriantur clerici se esse principales inter filios Dei. Sap. V (5) : *computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum est*. Cleros grece, sors latine. Modo uideamus : aut sunt digni uocari filii uel potius mercenarii. Aliter reparat domum ruinosam mercenarius carpentator uel lathomus, aliter filius successor hereditarius. Mercenarius enim carpentator uel lathomus qui pro mercede reparat domum ruinosam, plus habet oculum ad peccuniam lucrandam quam ad ruinam domus reparandam. Si uidet domum ruere, parum curat, ymmo gaudet quandoque propter lucrum quod inde exspectat. Set filius qui hereditario iure domum inhabitat, si uidet domum ruere, multum curat quia scit dampnum ruine esse suum nec habet oculum ad peccuniam lucrandam set ad domus ruinam reparandam. Quilibet uir ecclesiasticus, curatus, archidyaconus et episcopus inhabitat domum Dei ecclesiam tamquam filius et successor hereditarius. Ad litteram uiri ecclesiastici succedunt in patrimonio crucifixi. Modo tu curatus uel prelatus, uidens domum tuam tota die ruere, uides ruinam in multis lateribus, in multis personis tue cure subiectis. *Multiplicata est in eis ruina*, Ps. (105, 29).

1086 percipiunt] que add. P.

1087 illi] illis P, ils B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Ex quo filius es, teneris reparare ruinas, emendare defectus. Alias dampnum ruine uertetur super te, quia III |82va| Reg. (20, 39) dicitur : *si lapsus fuerit erit anima tua pro anima illius.* Dampnum ruine imputabitur [1088] tibi. *Ruina hec sub manu tua*, Ysa. (3, 6). Modo ponamus quod tu repares ruinas, emendes defectus : facisne hoc ut filius uel mercenarius ? Certe si plus habes oculum ad peccuniam lucrandam. Quando punitur [1089] pena peccuniaria quantum ad ruinam reparandam, quantum ad conscienciam subditi emendendam, iam non est dignus uocari filius set uilis mercenarius. Figuratur quicumque talis per illum Jacob qui habitabat in domo Laban tamquam mercenarius. *Immutasti*,inquit, *mercedem meam* (Gen. 31, 41). Iste Jacob uoluit pro mercede habere oues maculosas, ideo decorticat uirgas in parte ad quarum aspectum oues concipiebant fetus maculosos in Gen. (31, 8). Jacob uolens habere pro mercede oues maculosas significat istum qui plus uult habere sub cura et regimine suo homines criminosos quos possit punire et ab eis peccunias extorquere quam homines iustos et probos, talis decorticat uirgas in parte. Virga correctio tunc decorticatur in parte quando corrigitur bursa et non consciencia. Audientes [1090] hoc oues subditi concipiunt fetus maculosos, maculosa proposita cogitant quod secure possunt peccare, quia per bursam poterunt euadere. In Leuitico (6, 30) fuit sic statutum quod *hostia que ceditur pro delicto non comedetur set igne comburetur*. Hostia ceditur pro delicto quando subditus punitur pro peccato suo. Hostia hec non debet comedi set igne comburi quia talis correctio non debet procedere ex auida cupiditate, sic esset eam comedere, set ex feruida |82vb| caritate, hoc est eam ignem comburere. Timere debent qui contrarium faciunt ne contingat eis sicut olim contigit filiis Aaron, qui *posuerunt ignem alienum* in thurribulis et *egressus ignis a Domino deuorauit eos* (Lev. 10, 1-2). In ecclesia est duplex ignis, proprius et alienus ignis, proprius qui in altari ecclesie continue debet ardere est caritas de qua dicit Christus (Luc. 12, 49) : *ignem ueni mittere in terra* etc. Ignis alienus est cupiditas : sicut enim ignis in aliena materia ut in ligno uel stupa continue crescit, satiari non potest, sic cupiditas est insatiabilis, Ecci. (Eccle. 4, 8) : *non satiantur oculi eius diuitiis*. Ecce cupiditas est ignis qui *numquam dicit sufficit*, in Prou XXX (15). Illi ergo ponunt ignem alienum in thurribulis qui tribulant et puniunt subditos, moti non caritatis feruore, qui est ignis proprius, set cupiditatis ardore, qui est ignis alienus. Timere debent [1091] isti ne egrediatur super eos ignis ultionis diuine de quo dicitur in Ps. (Deut. 32, 22) : *ignis succensus est in furore meo* etc. Iterum thurribulum est instrumentum cum quo offertur sacrificium Deo. Illi ergo offerunt ignem alienum in thurribulo qui offerunt Deo sacrificium moti magis cupiditatis ardore, scilicet ut peccuniam habeant, quam caritatis amore. Tales sunt illi qui numquam celebrant nisi debeant habere bonum offertorium. Tales sunt canonici qui non intrant chorum nisi quando est bonum anniuersarium. Illi sunt filii Agar qui exquisierunt prudentiam que decerta est *negociatores terre* in Baruch (Apoc. 18, 11). Tales non sunt filii sanctorum quia sanctum dicitur |83ra| siue terra siue affectione terrena set filii sanctorum sunt qui ymitantur sanctitatem eorum. Talibus debetur iure

[1088] imputabitur] imputabatur B.

[1089] punitur] punis P, quando punitur] quam penis B.

[1090] audientes] audentes P.

[1091] debent] habent P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

hereditario prebenda celorum quia si filius et heres per Deum.

[b] Secundo iure acceptionis seu electionis uoluntarie, quia *uitam illam exspectamus* (Tob. 2, 18) : quando datur alicui actio eligendi alterum de duobus, uerbi gratia in diuisione hereditatis paterne, facta diuisione partium, datur primogenito actio eligendi illam partem que melius placet sibi ; tunc ipsa electio uel acceptio sua dat sibi ius in parte electa ut[1092] priuat eum iure quod habere poterat in alia parte, set uerum est quod quando talis diuisio et electio fit per sortes, quandoque in eligendo est magna deceptio et credens eligere partem meliorem eligit deteriorem. Ratio est quia ille qui tenet sortes in manu facit sibi[1093] fraudem. Dicit sic : hic sunt due sortes, forte due festuce ; qui habebit sortem uel festucam breuiorem habebit meliorem partem ; econtrario qui longiorem habebit partem deteriorem. Tunc ipse sortem uel festucam illam, cui debetur melior porcio, abscondit totaliter infra manum suam, sic quod nichil eius apparet, aliam autem, qui debetur porcio deterior, duplicat et duas extremitates eius facit extra apparere, ac si essent due sortes uel due festuce, cum tamen sint tantum una. Tunc ille qui festinat prius eligere, credens illas duas extremitates esse duas sortes, eligit unam et illam trahendo trahit secum aliam. Sic decipitur ille qui festinat eligere |83rb| primus et lucratur ille qui exspectauit trahere ultimus. Ad propositum cuilibet nostrum datur actio eligendi alterum duorum. Ecci. XV (18) : *ante hominem uita et mors bonum et malum quodcumque placuerit ei dabitur illi*. Similiter Deut. XXX (15) : *considera quod hodie proposuerit in conspectu tuo uitam et bonum, et econtrario mortem et malum*. Ita electio fit quasi per sortes. Sicut enim sortes eliguntur que correspondent parti meliori et deteriori[1094] , electio boni et mali correspondent uite et morti. Ecci. XXXVI (37, 21) : *quatuor partes oriuntur, uita et mors, bonum et malum*. Ergo eligenti uoluntarie malum culpe debetur iure acceptionis uoluntarie mors Gehenne, *stipendia peccati mors* (Rom. 6, 23) et priuatur talis iure quod habere poterat in parte meliori in uita glorie, quia *omnis fornicator* etc. (Eph. 5, 5) non habet partem in regno patris et Dei. Set econtra eligenti bonum uoluntarie debetur iure uoluntarie electionis uita glorie. Ps. (33, 13 ; 15) : *quis est homo qui uult uitam* etc. Sequitur : *diuerte a malo et fac bonum*. Set unde hoc quod tot hodie decipiuntur in eligendo ? Plures enim sunt qui eligunt mortem et malum quam qui eligant uitam et bonum. *Est uia que ducit ad uitam et pauci* intrant per eam (Mt. 7, 14). Causa est quia dyabolus decipit homines, sicut decipiuntur illi qui eligunt per sortes, sicut iam uisum est. Habemus hic duas sortes quarum quelibet habet duas extremitates, sors prima et melior, bonum et uitam, meritum et premium, illa duo pertinent ad eamdem sortem. Sors secunda deterior habet malum et mortem, |83va| malum culpe et mortem Gehenne, que etiam pertinent ad eandem sortem. Modo dyabolus recte facit sicut tenens sortes in manu. *In manibus tuis sortes mee* (Ps. 30, 16). Sortem enim meliorem uitam et bonum abscondit totaliter et occultat, impedit hominem quantum potest ne cogitet de salute sua de uita eterna. *Abscondit in manibus suis lucem*, dicitur in Job (36, 32). Item sors illa est nobis abscondita quamdiu sumus in hac mortali uita, quia de beatitudine non possumus

[1092] ut] et B.

[1093] sibi] ibi B.

[1094] deteriori] sit add. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

noticiam claram habere. *Nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis*, Luc. XIX (42). *Abscondisti hoc a sapientibus* etc. (Mt. 11, 25). Sic ergo sors prima manet abscondita set sortem secundam malum et mortem dyabolus ostendit patenter, non quidem ut unam set ut duas sortes. Ex una enim parte offert homini dilectionem culpe, promittit enim diuitias, delicias et honores. Ita fecit ipse uolens Christum temptare, ostendit enim omnia regna mundi dicens : *hec omnia tibi dabo* etc. (Matth. 4, 9). Ab illa autem exteriore, scilicet a presenti dilectione, separat aliam mortem Gehenne. Promittit homini longam uitam ut possit finaliter penitere in Gen. (3, 5) : nequaquam moriemur *set eritis sicut dii*. Et quid facit peccator allectus misera dulcedine presentis uite et nunc cogitans dulcedinem sortis absolute ? Ps. (30, 20) : *quam magna multitudo dulcedinis tue Domine quam abscondisti timentibus te*. Item non auertens quod ille due extremitates, presens gaudium et futurum supplicium pertinent ad unam sortem, *risus dolore miscebitur et extrema gaudii* |83vb| *luctus occupat* (Prou. 14, 13), hoc enim non auertens festinet ad se trahere alteram extremitatem, presentem dilectionem, et hanc eligendo trahit secum mortem. Apo. III (18, 7) : *quantum glorificauit se et in deliciis fuit tantum date ei tormentum et luctum*. Sic decipiuntur qui eligunt mortem et malum. In persona talium loquitur sapiens, Sap. II (6) ubi dicit : *uenite, fruamur bonis que sunt et utamur creatura tamquam in iuuentute celeriter*. Ecce quomodo festinant eligere. Sequitur : *coronemus nos rosis antequam marcescat*. *Ubique relinquamus signa letitie nostre quantum hec est pars nostra.* Sequitur (Sap. 2, 8) : *hec cogitauerunt et errauerunt*. Vis ergo non decipi : non festinas eligere sortem apparentem, bonum apparens, presentem delectationem, set exspecta ut habeas sortem absconditam, uitam eternam. *Vita uestra abscondita est cum Christo*, ad Colo. III (3). Hanc sortem exspectabat ille qui dicebat in Tren. (3, 24) : *pars mea Dominus dixit anima mea propterea exspectabo eum*. Ita exspectabat Thomas cum dicebat (Tob. 2, 18) : *uitam illam exspectamus*. Ad omnia ista figuram habemus, Je. XXI (8-9) primo, ubi dicitur : sis *ecce ego do coram uobis uiam uite et uiam mortis qui habitauerit in urbe hac morietur gladio et fame et peste*. *Qui autem egressus fuerit et transfugerit uiuet, quia eligentes habitare in urbe hac moriuntur gladio, fame et peste.* Hoc figuratiue significat quod qui eligunt habitare in tabernaculis peccatorum morientur triplici morte, scilicet morte culpe, morte nature, morte Gehenne. Set *qui egressus trans*|84ra|*fugerit uiuet* significat quod qui egreditur de mundo per affectionem exspectans sortem absconditam, Mich. VII (7) : *ego autem ad Dominum conspiciam, exspectabo Dominum Saluatorem meum,* talis, inquam, uiuet uita gratie in presenti et glorie in futuro. Tunc enim apparebit sors nunc abscondita, quia (Col. 3, 4) *cum Christus nunc apparuerit uita uestra tunc* etc. Ad quam non perducat.

Sermon 30

Collation. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 84ra-85rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 48rb-49va.
Plan : voir plan du sermon précédent.

F. 84ra : Tertio pro collatione.

[c] Celestis prebenda est nobis debita ratione donationis legatarie. *Quam Deus daturus est* (Tob. 2, 18). Non dicit quantum Deus dat donatione inter uiuos. In hoc differt

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

prebenda triumphantis ecclesie a prebendis et beneficiis ecclesie militantis, quia prebenda ecclesie triumphantis datur donatione legataria, non [1095] donatione inter uiuos ; nam [1096] econtra beneficia huius militantis ecclesie dantur donatione inter uiuos solum. Primo quidem celestis prebenda non datur donatione inter uiuos, quia uisio beata nulli communicatur. In hac mortali uita *non uidebit me homo et uiuet* in Ex. (33, 20). Set econtra beneficia huius militantis ecclesie dantur donatione inter uiuos tantum quia bona temporalia possidentur in hac uita solum. Job XXXVII (27, 19) : *diues cum dormierit nichil secum afferet, aperiet oculos suos et nichil inueniet*. Ex hoc sumit Ambrosius [1097] argumentum quod ista non sunt uera bona : « Non sunt hominis bona que secum ferre non potest, sola misericordia comes est defunctorum ». Item celestis prebenda non datur donatione inter uiuos. Que donatio currit hodie inter uiuos ? Certe illa qua [1098] totum datur diuitibus et illud modicum quod habent pauperes |84rb| ab eis aufertur. Juxta illud Luc. XIX (24) : *auferte ab illo mnam et date ei qui x mnas habet*. Hanc parabolam exponens, Christus dixit (Matth. 25, 29) : *habenti dabitur et habundabit* etc. Illa non est donatio legataria quia legata dantur [1099] pauperibus. Narra, si uis, de usurario [1100] faciente testamentum etc. Sic ergo beneficia et dignitates militantis ecclesie dantur donatione inter uiuos solum [1101] diuitibus. Set prebenda celestis econtra solum [1102] pauperibus datur. *Dispersit, dedit pauperibus*, Ps. (111, 9). *Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum*, Mt. V (3). Set diuites ea priuantur quia *facilius est camelum* etc., Mt. XIX (24). Ratio est quia, secundum statutum papale, unus non potest in duabus ecclesiis duas dignitates tenere, unde habens dignitatem unam si uult aliam meliorem habere, oportet quod resignet primam. Reuera statutum est summi pontificis Christi quod nullus possit habere dignitatem ecclesie triumphantis nisi resignet dignitatibus, beneficiis, honoribus ecclesie militantis, *nisi qui renuntiauerit omnibus que possidet* etc. in Luca (14, 33). Ibidem dicit Jeronimus [1103] : « Difficile est, ymmo impossibile, ut presentibus et futuris quis fruatur bonis, ut hic uentrem et illic mentem repleat, ut de deliciis ad delicias [1104] , ut in utroque

1095 non] tantum P, B.

1096 nam] non B.

1097 Manipulus florum, Auaritia K (Ambrosius in quodam sermone) ; Ambrosius Mediolanensis, Expositio euangelii secundum Lucam, VII, 122 (M. Adriaen, SL 14, 1957, p. 255).

1098 qua] que P.

1099 dantur] debent P, B.

1100 Exemplum 6.

1101 solum] solis B.

1102 solum] solis B.

1103 Manipulus florum, Prosperitas G (Hieronymus in quadam epistula) ; Hieronymus, Epistulae, 118, 6 (I. Hilberg, CSEL 55, 1996, p. 444).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

seculo primus [sit], ut hic et in futuro appareat gloriosus. » Item donatio que currit hodie inter uiuos est illa que datur propinquis parentibus consanguineis istis. Describuntur hodie dignitates et beneficia ecclesie militantis ; non sic de beneficiis triumphantis ecclesie, quia *caro et sanguis regnum Dei possidere* |84va| *non possunt*, prima Cor. XV (50). Propter hoc matre filiorum Zebedei petente pro filiis qui erant consanguinei Christi prebendam ecclesie triumphantis, *dic*,inquit, *ut sedeant hii duo filii mei* etc. (Matth. 20, 21). Christus respondit (Marc. 10, 40) : *sedere ad dexteram meam uel sinistram non est meum dare* uobis, non supple donatione inter uiuos ratione consanguinitatis, *set quibus paratum est* etc. (Matth. 20, 23). Patet ergo quod prebenda celestis non datur donatione inter uiuos, set dico quod datur legatione legataria secundum Apostolum, ad Heb. IX (17) : *testamentum in mortuis confirmatum.* Testator, quamdiu uiuit,otest testamentum reuocare uel renouare sicut placet sibi, et ideo ante mortem eius legatarius in se sibi legata non habet firmum ius, set testatore mortuo per donationem legatariam acquiritur sibi ius in legato. Heb. IX (16) : *ubi testamentum est mors necesse est ut intercedat testatoris*. Set quid facit testator ? Habet duos filios, unum legittimum, alium spurium. Spurio dat donatione inter uiuos aliqua de mobilibus suis set legittimum filium in testamento heredem instituit. Spiritualiter testator de cuius testamento uendicamus ius in hereditate celesti Christus est. Ad Heb. IX (15) : Christus *noui testamenti mediator est ut morte intercedente repromissionem accipiant qui uocati sunt eterne hereditatis*. Ante mortem Christi nullus habebat ius in hereditate celesti, set mortuo testatore hereditas illa est nobis debita iure donatione legatarie. Verum est tamen quod testator ille habet quosdam filios spurios, scilicet peccatores, quibus dat |84vb| donatione inter uiuos bona mobilia, bona uite presentis que sunt mutabilia. *Ecce ipsi peccatores et habundantes in seculo optinuerunt diuitias* in Ps. (72, 12). Set alii sunt filii legittimi qui iure donationis legatarie sunt heredes regni. Figuram habemus in Gen. (25, 7) ubi Abraham *filiis concubinarum largitus est munera*, set filio suo Ysaac dedit hereditatem ; propter hoc dicebat Tho. (2, 18) : *uitam illam exspectamus quam Deus daturus est*, quasi dicat : non quero beneficia qui dantur donatione inter uiuos, bona uite presentis, set exspecto prebendam quam Deus daturus est in futuro que etiam est mihi debita ex Christi legato. *Memorabitur enim testamenti sui sancti iusiurandum quod iurauit ad Abraham patrem nostrum daturum se nobis*, Luc. I (72-73).

Quarto iure intentionis feodotarie. *Hiis qui fidem* etc. (Tob. 2, 18). Et feodarius regens, tenens ab eo in feodo [1105] uillam uel castrum, tenetur sibi pro feodo quem tenet facere homagium. In homagio autem sunt duo : recognitio domini et promissio fidelitatis. Facto homagio, quamdiu feodarius dominum recognoscit et fidem non frangit, dominus non potest eum iuste priuare feodo pro quo [1106] homagium fecit ; set si fidem frangat uel dominum non recognoscat, meretur perdere feodum quem tenebat precipue similis cui rex dedisset in feodum castrum unum bene munitum et armatum, de castro illomet impugnaret regem, dominum suum. Talis meretur perdere non solum castrum set et uitam

[1104] delicias] transeat add. B.

[1105] feodo] fiodum P.

[1106] feodo – quo] feoda pro qua B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

et totum. Hoc ideo dixi quia nos omnes precipue fideles sumus feodarii Christi. Terram enim |85ra| nostram, id est corpus terrenum, et breuiter quicquid habemus et habere speramus, totum ab eo teneamus [1107] , prima Cor. IIII (7) : *quid habes quod non accepisti*. Modo non solum pro feudo quod iam possidemus set etiam pro illa [prebenda] quam in celis exspectamus, facimus sibi homagium in sacramento baptismi, in quo recognouimus eius dominium, abrenuntiendo dyabolo et pompis eius, et fidelitatem promisimus quia fidem eius professi sumus, diximus : « Credo et abrenuntio. » Quamdiu ergo dominium Christi recognoscimus et fidem non frangimus, non habemus timere quod ipse priuet nos celesti hereditate, quia Thobias (2, 18) dicit quod *daturus est eam hiis qui fidem suam numquam mutant ab eo* et ipsemet promittit. Apo. II (10) : *esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam uite*. Set qui fidem frangit uel dominium non recognoscit, meretur priuari feodo quem accepit. Cum ergo homo quicquid habet teneat ab eo, patet quod peccator non est dignus uita sua nec pane suo, precipue quia quilibet nostrum accipit ab eo castrum unum bene munitum et armatum, corpus animatum et organizatum uiribus et gratiis corporalibus et spiritualibus dotatum, et quicquid facit peccator, de castro illomet et armis pungnat contra eum. Primo enim ille qui gratiis uel armis corporalibus pulcritudine, fortitudine, iuuentute [1108] abutitur contra preceptum diuinum uiuendo luxuriose, talis de armis suismet pungnat contra eum. Legimus quod Dauid, uolens contra Goliam pugnare, noluit portare arma Saulis. Dauid, manu fortis, aspectu desiderabilis [1109] , significat hominem dotatum corporalibus gratiis, pulcritudine, fortitudine [1110] et ceteris |85rb|. Saul interpretatur [1111] abutens. Volens ergo pugnare contra Goliam, id est dyabolum uincere, non debet portare arma Saulis, id est non debet abuti armis et gratiis a Deo sibi datis. Hoc enim non esset pugnare contra Goliam, id est dyabolum, set esset pugnare contra Christum. Item qualis [1112] armis, scilicet bonis fortune, abutitur negando eas [1113] proximo indigenti, talis contra Deum pungnat de armis que ab eo accepit. Ille fidem domino suo frangit, prima Thi. (5, 8) : *siquis suorum et maxime domesticorum fidem non habet, fidem negauit et est infideli deterior*. Item qui gratiis spiritualibus, sciencia et talibus abutitur uane gloriando de eis ac si a se haberet eas, dominium Christi non cognoscit, prima Cor. IIII (7) : *si accepisti quid gloriaris quasi non accepis*. Vis ergo non amittere feodum ? Non pungnes contra dominium domini tui, serua fidem et recognoscas dominium tui. Sic faciebat Apostolus (II Tim. 4, 7) : *bonum*,inquit, *certamen certaui cursum consumaui fidem seruaui* etc. Figura ad istam habemus, primo Mach. X (25 ; 27 ; 28) ubi rex Demetrius

1107 teneamus] tenemus B.

1108 pulcritudine – iuuentute] pulcritudinem, fortitudinem, iuuentutem P.

1109 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 103.

1110 pulcritudine, fortitudine] pulcritudinem, fortitudinem P.

1111 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 72.

1112 qualis] quicumque B.

1113 eas] ea B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

scribit sic : *rex Demetrius genti Iudeorum salutem. Perseuerate adhuc seruare ad nos fidem et retribuemus uobis donationes*, Judei confitentes. Gens ergo Judeorum est populus confitens fidem Christi et recognoscens eius dominium. Rex ergo Deus scribit genti Judeorum salutem quia rex noster Christus fideles suos scribit in libro uite dans eis salutem eternam ad Heb. X (9, 28) : *apparebit exspectantibus se in salutem* eorum per fidem. Istam salutem nobis concedat [1114] .

Sermon 31

Vingt-troisième dimanche après Pentecôte. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 85rb-86ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 49va-50ra. F. 85rb : *Saluatorem exspectamus* etc. (Phil. 3, 20).

Aliter exspectat conuentus monachorum abbatem suum, aliter familia dominum. Conuentus enim, si abbas moram fecerit, exspectat eum in mensa, sine eius presencia sedet et comedet, ita quod illa die nec abbas |85va| cum conuentu nec conuentus comedit cum abbate. Set familia, si bona sit, sic exspectat dominum suum quod nullo modo ponit se ad mensam ante eius aduentum. Abacuc II (3) : *si moram fecerit exspecta eum*. Quamuis autem conuentus non exspectet abbatem ad refectorium, ad locum uel horam prandii et refectionis, exspectet tamen eum ad capitulum ubi est locus iudicii et punitionis. Capitulum enim non tenetur sine presencia abbatis uel uices eius gerentis. Hoc ideo dixi quia quilibet nostrum, quilibet fidelis exspectat adhuc secundum Christi aduentum, secunda canonica Pe. (3, 11-12) : *oportet uos esse in sanctis conuersationibus et pietatibus exspectantes et properantes in aduentum Domini nostri Jhesu Christi*. Ita exspectabat sanctus Job qui dicebat (14, 14) : *cunctis diebus quibus nunc milito exspecto*. Modo Christus quem uenturum exspectamus non solum est Dominus noster, set etiam est abbas noster. Ro. 9 (8, 15) : *accepistis Spiritum adoptionis filiorum in quo clamamus abba Pater*. Ideo quidam exspectant sicut conuentus monachorum exspectant abbatem suum. Recte mali faciunt de Christo sicut monachi de abbate suo, ponunt se ad mensam ante aduentum Christi, querunt refectionem et recreationem suam in uita presenti, exspectant eum comedendo, bibendo, in deliciis uiuendo, comedunt sine eo quia delectantur in creaturis Deo postposito. Ysa. LXV (11) : *uos qui dereliquistis Dominum, qui ponitis Fortune mensam ut libatis super eam*. Item comedunt sine eo quia soli comedunt bona sua Christo in pauperibus suis non inuitato ; de hoc reprehendet eos Christus in capitulo generali, in iudicio finali, quando dicet (Matth. 25, 42) : *esu*|85vb|*riui et non dedistis mihi manducare* etc. Credatis quod illi de cetero non comedent ad mensam abbatis. *Non potestis mense Dei participes esse et mense demoniorum*, prima Cor. (10, 21). Isti qui non exspectant abbatem ad prandium exspectant eum ad capitulum, quia canonici [1115] in presenti uita non capitulant nec corrigunt se ipsos. Ideo Christus in iudicio finali durissime capitulabit eos. Ubi supra : *qui positis Fortune mensam* etc. *Numerabo eos in gladio et corde* corruentes (Is. 65, 12). Habeo ergo quod conuentus malignantium exspectat

[1114] concedat] qui sine add. B.

[1115] canonici] canini P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Christum sicut monachi abbatem suum, non ad mensam set ad capitulum, non ad refectionem set ad iudicium et condempnationem. Dicturi sunt mali in die iudicii (Lam. 2, 16) : *en ista est dies quam exspectabimus inuenimus uidimus*. *Fecit Dominus que cogitauerat, destruxit et non pepercit* (Thren. 2, 17). Set illi qui sunt de familia Christi exspectant eum ut Dominum, ad mensam, non ad capitulum. Ante enim eius aduentum non ponunt se ad mensam, quia non querunt in uita presenti refectionem suam, in nulla re delectantur nisi in solo Deo uel si in alia tamen secundum eum et sub eo, non comedunt sine eo quia soli bona sua non manducant, set Christum in pauperibus suis inuitant. *Si comedam buccellam meam solus et non comedit pupillus* [1116] , ex ea, si pro non, Job XXXI (7). De hoc comendabit eos Christus in finali iudicio, dicens (Matth. 25, 35) : *esuriui et dedistis mihi manducare* etc. Illi qui non ponunt se ad mensam sine Christo comedent ad mensam Christi. *Ego*,inquit, *dispono uobis* etc. *ut edatis* |86ra| *et bibatis super mensam meam* etc. (Luc. 22, 29-30). Isti non exspectant eum ad capitulum quia capitulant et reprehendunt se ipsos. Ideo Christus in capitulo suo generali non condempnabit nec puniet set saluabit eos. Ysa. XXV (24, 1) : *ecce Dominus meus*, iste non dicit abbas noster, *et exspectabimus eum et saluabit nos* (Is. 25, 9). Vis euadere capitulum districti iudicis Dei ? Capitula te ipsum in uita presenti. *Si nosmet ipsos diiudicaremus* (I Cor. 11, 31), exspectantes eum non sicut conuentus abbatem set ut familia dominum, ad mensam, non ad capitulum. Ad hoc hortatur ipsemet in Luca (12, 35-36) : *sint lumbi uestri precincti* etc. *et uos similes hominibus exspectantibus dominum suum*. Ipse enim dicit Ysa. (49, 23) : *ecce Dominus noster non confundentur qui exspectant eum*. Sic exspectabit eum Apostolus qui dicebat in persona sui et sibi similium (Phil. 3, 20) : *Saluatorem exspectamus Dominum* etc. Exspectabimus, inquit, Saluatorem, non iudicem condempnatorem, non ad capitulum set ad bonum et pingue prandium, quia *Dominum Jhesum Christum* (Act. 11, 17), Christus unctus [1117] . In quibus uerbis ut supra tria notantur, residuum collationis fuit de duobus membris ultimis. Auctoritates supra exposite [sunt].

Sermon 32

Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 86ra-88vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 33vb-36ra. Plan : Prothème – Dans la prière l'âme peut trouver sa nourriture et la chair son vêtement : Dieu donne la nourriture à ceux qui le craignent, la connaissance est l'habit de l'âme, les clercs doivent en être vêtus. Division – Comparaison entre l'âme et le corps. I – L'âme. Division 2 (Can. 3, 3-4) : quatre choses sont nécessaires pour sauver son âme : l'efficacité de la surveillance le sentiment de manque la persévérance l'indéfectibilité du lien II – Le corps et la nourriture. Division 3 (Tob. 1, 12) : trois choses sont à noter au sujet de la pureté de l'âme : la surveillance le sens de la mesure la récompense de Dieu III – La lutte entre le corps et l'esprit. Division 4 (I Thess. 5, 23) : l'âme se protège du

[1116] pupillus] pusillus B.

[1117] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 142.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

péché par trois moyens : tout doit être consacré à Dieu l'âme doit rester intacte il faut respecter les préceptes de Dieu IV – La lumière divine. F. 86ra : *Anima plus est quam esca et corpus plus quam uestimentum*, Mt. 6 (25).

[Prothème] Si quis petat a Deo quod sibi ex Dei ordinatione non competit, iuste redargui potest. Si autem sibi conuenit ex ordinatione diuina, tunc petere licet ei. Deus autem ordinauit minora ad maiora. Quantum magna sit anima apud Deum patet ex pretio quo eam redemit et qui eam sua morte uiuificauit |86rb|, de uictu ei prouidit et etiam de uestitu, quia sermo Dei est eius cibus, ex quo etiam formatur honestus habitus qui relucet in corpore que duo quasi minora anima potest petere. In oratione ergo potest querere cibum ex quo reficitur et caro potest acquirere habitum quo perficitur.

Circa primum nota quod sicut calor naturalis consumit humidum radicale et sequitur mors animalis, nisi ei per alimentum subueniatur, sic inflammata concupiscentia humorem gratie consumit, nisi sermonis cibus apponatur. Ideo recurrendum est ad eum qui *dat escam omni carni* (Ps. 135, 25) misericors et miserator. Dominus *escam dedit timentibus se* (Ps. 110, 5).

Circa secundum [1118] nota quod indecens est quod quis omni die studeat in ueste facienda et frequenter audiat quomodo oportet eum esse uestitum, si sit uestitus uel male uestitus. Sciencia est habitus anime. In hac omni die studetis sermones, mores quibus uestes uirtutum docentur. Ergo debent clerici redargui si nudi sunt, non habentes habitum uirtuosum, precipue quia decet principem bene esse uestitum, omnes uolunt esse principales inter alios. Ergo faciunt quod quilibet possit dici illud Ysa. 3 (6) : *uestimentum tibi est princeps noster esto*. Set possum dicere illud quod sequitur (Is. 3, 7) : *in domo mea non est panis neque uestimentum*. Ideo recurramus ad archam in qua « est angelorum esca sanctus est nobis medicina », Leo [1119] papa ; ubi Christus *habitu* [1120] *inuentus est et homo* (Phil. 2, 7) et dicamus : *Aue Maria*.

[Division] *Anima plus est* etc. *Verba* sapientum *statera ponderabuntur*, Ecc. 21 (Eccli. 21, 28). *Nos autem predicamus Christum Dei uirtutem et Dei sapientiam* |86va|, (I) Cor. I (23-24). Ergo eius uerba sunt sicut pondus statere est in statera : patet quid habet plus et quid minus. Sic ex uerbo eius patet : *quod anima plus est quam esca* etc. quod est necessarium in moribus, nam defectus qui in moribus contingunt ut in pluribus perueniunt ex defectu electionis. Defectus autem electionis est ex hoc quod bonum apparens quamdam quasi equalitatem habere uidetur ad bonum existens [1121] , unde ex quo fiunt illi iniqui contractus in quibus anima dat se talibus et pro talibus. Ideo princeps Christus, ne deciperentur qui sunt de suo principatu, ostendit quid plus ualet, ut de cetero tales contractus non fiant ; nec est hoc nouum [1122] . Prima mulier in hoc decepta est quod non librauit quantum *anima plus erat quam esca* quam accepit, pro qua suam et nostras

[1118] secundum] tertium P.

[1119] Bernardus Clareuallensis, Sententiae, series 3, 119 (SBO, VI/2, p. 215).

[1120] habitu] habitus P, B.

[1121] existens om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

animas obligauit. Item non comparauit corpus illud innocens, in quo nulla erat macula, ad illas tunicas pelliceas quas fecit ei Dominus, et ideo decepta fuit. Nos ergo ex alio casu sumus prudentes et non demus animas sicut ipsa. Omnia enim carnalia et temporalia, in quibus anima querit satietatem, esce eius dici possunt, que eam maculant si inordinate desiderentur. Unde [1123] Augustinus [1124] : « Sensibilia si memoriter retenta sunt non obsunt si non cupide appetantur uel turpiter fugiantur. Set cum anima in hiis auide uoluptatur, immunda fit. » De uestitu pro cuius curiositate interdum perditur uestis castitatis dicit Gregorius [1125] : « Si in preciositate uestis culpa non esset, numquam Deus Johannem de asperitate uestis commendasset. » Sicut Spiritus Sanctus apparens accepit similitudinem columbe que nidifiet et quiescit super |86vb| lapidem, sic corpus, quod est Spiritus Sancti templum, in asperitate esce letatur. Tanguntur quatuor : creatura que numquam decedit, *anima*, et mensura que multum excedit, *plus est quam esca*, materia que in terram redit, *corpus*, paratura que ad cultum cedit, *uestimentum*. Nichil ualent tria ultima [1126] quia si corpus sit ex anima, non datur sibi alimentum, non est nobilis forme stramentum nec ei prestatur ornamentum.

[I] Circa primum nota quod dicitur anima ab a, quod est sine, et mene, quod est defectus, quasi sine defectu. Video quod tanta est hominum sollicitudo circa corporalem uictum quod non cessant donec habeant pro toto tempore uite sue. Ymmo puto quod si putarent quod eis deficeret illud quod habent per dies quatuor ante mortem, non cessarent donec haberent unde supplerent, et anima misera que perpetua est que debet uiuere uel cum miseris et semper quasi mori, *mors depascet eos* (Ps. 48, 15), uel cum beatis, si mereatur, non sibi prouidet. Quare hoc ? Quia se odit, quia *qui diligit iniquitatem odit animam suam* (Ps. 10, 6) uel parum se amat ; nam cum amare sit bonum uelle, qui sibi uult bonum temporale, quod est bonum secundum quid, non amat animam nisi secundum quid. Jo. XII (25) : *qui amat animam suam perdet eam*. Parum profecit ille diues de quo Luc. XII (19) : *anima mea multa bona habes* etc. Qui animam non habebat ut suam quia sequitur : *animam tuam repetunt a te* quia eam eis obligasti, set illi qui ei acquirunt [1127] bona eterna eam simpliciter diligunt. Unde Jo. XII (25) : *qui odit animam suam in hoc* |87ra| *mundo*, non querendo ei bona mundi, *in uitam eternam custodit eam*, sicut famelicus seruat famem suam ad melius ferculum quod quandoque ministratur in fine. Ad hoc etiam necessaria est cura uigilans angelorum et hominum et etiam ipsius anime. Unde Can. 3 (3-4) : *inuenerunt me uigiles qui custodiunt ciuitatem : « numquid quem diligit anima mea uidistis ? » Paululum cum pertransissem inueni quem diligit anima*

[1122] nouum] bonum exp. P.

[1123] unde om. B.

[1124] Augustinus Hipponensis, De Trinitate, XI, 5 (W. J. Mountain, SL 50, 1968, p. 343).

[1125] Non inueni.

[1126] ultima] siue primo add. P in marg. a. m., add. B.

[1127] acquirunt] acquiruntur P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

mea, tenui eum nec dimittam. Tanguntur quatuor necessaria ad hoc ut saluetur : uigilans custodum diligentia, *inuenerunt me uigiles qui custodiunt ciuitatem*, eiusdem anime scilicet requirens uel indigentia [1128] , *numquid quem diligit anima mea uigiles* usque ad inuentionem perseuerentia, *paululum cum pertransi* etc., perfecta adherentia, *tenui eum nec dimittam*.

[a] Circa primum nota quod anima potest dici ciuitas quia in ea ad modum ciuitatis sunt uires appetiue que nichil cognoscunt [1129] sicut layci, uires apprehensiue pro clericis, intellectuales pro principe qui mittit uigiles, hoc est congregationes [1130] , ut errantes de nocte corrigant. Quotiescumque enim desideria sine luce congregationis diuine in aliquid tendunt quasi de nocte errant, quia uix fit hoc sine errore in moribus, occurrunt [1131] ergo uigiles cogitationes et resistunt [1132] ut de ratione sic uigilante possit responderi ad questionem Jeremie (1, 11) factam : *quid tu uides Jeremia : uirgam uigilantem ego uideo*,id est rationem ad correctionem intentam, set sequitur alia questio et respondet (Jer. 1, 12-13) : *ollam succensam ego uideo et facies eius a facie aquilonis, ab aquilone pandetur omne malum*. Olla ista succensa est inflammata concupiscencia que tendit |87rb| ad aquilonem, id est ad regionem tenebrosam culpe, ex qua est omne malum. Ideo prima uisio necessaria est propter istam, set non solum indigent uigilia qui errant set etiam innocentes ne errent. Unde et pastores custodiebant uigilias noctis super innocente grege, Luc. 2 (19, 3) : *et meruerunt* uidere Jhesum *natum* sicut qui bene custodiunt alteritatem suam per uigiliam Resurrectionis. Turpe est quod grex sensualitatis ducat pastorem. Unde anima in Can. (1, 6) : *indica mihi quem diligit anima mea, ubi pascas, ubi cubes in meridie* etc.

[b] Circa secundum nota quod amor carnalis numquam petit uidentes quia tanta est turpitudo in facto suo quod uerecundatur uideri. Inde est quod nimia familiaritas parit contemptum in talibus quia tot sunt defectus et turpitudines quod quanto plus cognoscuntur, tanto plus reprobantur. Unde Amon qui pro sorore languebat, post eius cognitionem, turpiter eam reprobauit. Set sanctus amor petit et uult uideri quia periculum est in aqua ponere pedem ubi periclitantur homines cuiusmodi est carnalis uoluptas, set ubi saluantur securum est. Ideo anima sancta petit a uidentibus quia soli uidentes possunt ei satisfacere. Nam communiter affectiones anime maior sit amor requirit noticiam istam primam [1133] que « plures rerum differentias nobis ostendit [1134] ». Item ordo est congruus

1128 indigentia] diligentia exp. B.

1129 cognoscunt om. P.

1130 congregationes] cogitationes B.

1131 occurrunt] occurrant P, B.

1132 resistunt] resistant P, B.

1133 primam] preuiam B.

1134 Aristote, Metaphysica, I, 1.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quia soli amatores ad uisionem Dei admittuntur. Jo. 14 (21) : *qui diligit me diligetur a Patre meo et manifestetur ei me ipsum*. Set quamuis Jacob dilexerit Rachel, |87va| tamen nocte supposita est ei Lya, uideamus ne interueniat nox culpe et perdamus contemplationem uisionis diuine.

[c] Circa tertiam partem nota quod uia ueniendi ad Christum est uita sanctorum qui accesserunt ad eum. Ideo oportet eos pertransire et sicut transeuntes regionem aliquam conformant se eis per quos transeunt, sic oportet nos eis conformari amore qui transformat. *Pertransibit pede ibi letabimur in ipso* (Ps. 65, 6). Set aliqui uolunt manere in termino a quo, scilicet in bono temporali, uolentes intrare uiam nec pertransire simul ad terminum, similes illis de tribus Gad et Rubem et Dindie tribui Manasse qui uidentes circa Jordanem loca alendis pecoribus oportuna, petierunt a Moyse, Num. 32 (1), quod inde meruerunt set non optinuerunt donec transirent cum fratribus ad locum ubi poterat Dominus inueniri. Sic fecerunt, postea redierunt. Sic qui uult bona ecclesiastica in quibus sunt pascua ministrorum ecclesie possidere, oportet quod transeat per angelos eorum uitam ymitando quibus talia bona data sunt et tunc poterunt licite possidere. Sic illud faciebat. Ps. (41, 5 ;7) : *recordatus sum et effudi animam meam quoniam transibo in locum tabernaculi admirabilis usque ad domum Dei*. Sequitur : *ad me ipsum anima mea turbata est propterea* etc. Facilis est transitus per aquam.

[d] Circa quartum [1135] nota quod non tenetur Christus per dignitates, quod patet quia quando Judei uoluerunt eum facere regem, *euanuit ab oculis eorum* (Luc. 24, 31), Jo. VI, set in Passione eum tenuerunt. Sic anima afflicta per penitentiam [1136] tenet. Unde |87vb| Maria Magdalena et alie *accesserunt et tenerunt pedes eius*, Math. ultimo (28, 9). Facile est ipsum tenere quia uult teneri, et non committitur nisi homo uelit. Unde sicut Jacob fecit, sic et nos faciamus non dimittentes eum donec benedixerit nobis, unde anima super isto uerbo [1137] : « quanto ardentius absentem quesiui, tanto intensius inuentum tenui. » Unde Gregorius [1138] : « Magno desiderio estuabat qui nichil se habere reputat donec dilectum inueniat, teneamus ergo eum quem cum tantis laboribus querimus. » Unde [1139] Apo. (3, 11) : *tene quod habes ne alius accipiat coronam tuam*.

[II] Circa secundum principale nota quod quando illud quod est summum in aliquo ordine datur pro quocumque illius ordinis, ymmo [1140] quod plus est datur pro eo quod minus est. Anima Christi in ordine omnium animarum summa est. Hanc dedit pro omnibus aliis ut ad modum esce incorporarentur corpori mistico ecclesie, et sic anima que plus est pro ista. *Delectam dedi* [1141] *animam meam* (Jer. 12, 7). Similiter corpus quod summum est

1135 quartum] tertium P.

1136 penitentiam] penitentiatorem B.

1137 Non inueni.

1138 Non inueni.

1139 unde om. B.

1140 ymmo om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inter humana corpora datum est pro aliis corporibus sanctorum que ad ornamentum sunt, sicut homines plures eiusdem uestis sunt ad ornatum principales a quo uestes habent. Ysa. 63 (50, 6) : *dedi corpus meum percussientibus*. Qui autem se dant ei recipiunt benedictionem ab ista anima, sicut Jacob qui cibum paratum a matre optulit Ysaac patri et benedixit ei anima patris primogenito benedictione priuato. Sic Ecclesia [1142] personas fideles ut incorporentur Christo facit quod benedictionem |88ra| optinent ab eo populo Judeorum quasi primogenito reprobato. Item nota quod utinam seruarent homines ita dignitatem spiritualem sicut corporalem, ut sicut homines in dignitate constituti non dignantur agere uel tangere uilia, sic nec isti, set totum contrarium est cum tamen ex solo contactu affectus immunditia contrahatur. Unde Petrus prohibet (I Pe. 2, 11) : *obsecro uos abstinere a carnalibus desideriis* etc. Ubi nota quod quamuis militent carnalia, tamen sola abstinentia sufficit ex parte anime quia caro infirma est. Unde Deus prohibuit populo ne tangeret morticina nec comederet [1143] consecrata. Ydolis carnalibus autem qui seruit, seruit dyabolo, propter quod uir sanctus Tobias ab hiis abstinuit. Tob. I (12-13) : *iste custodiuit animam suam et numquam contaminatus est in escis eorum, et quoniam memor fuit Dei in toto corde suo dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanassar*. Tria tanguntur circa mundiciam anime istius, primo usus est militis officio, *custodiuit animam*, scilicet cauet sibi a uitio, *numquam contaminatus est in escis eorum*, potitus est Dei beneficio, *dedit illi Deus gratiam*.

[a] Circa primum nota quod tempore obsidionis castrum debile, ubi est res preciosa debet diligenter custodiri. Corpus nostrum castrum debile : obsessi sumus ex omni parte a mundo, carne et dyabolo. Ergo claudatur dyabolo et aperiatur Christo, nec est timendum quin salus intret quia hoc est proprium Christi intrare ianuis clausis. Set quia hoc est difficile, tamen non est impossibile, dum tamen consensus sit clausus. Ideo Deut. VI (4, 9) : *custodi temetipsum et animam tuam* |88rb| *sollicite*.

[b] Circa secundum nota quod omnes sensus nostri refectionem querunt in sensibilibus set auide in tantum quod dicitur, Ecc. (Eccli. 1, 8) : *non saturatur oculus uisu nec auris auditu impletur*. Set ratio totum superfluum rescindere debet, alioquin contaminatur, sicut ex cibo materiali sumens auide maculatur. Non enim est sensus aliquis qui suam non habeat continentiam uel castitatem. Ideo ratio mensuram ponat ut tota satietas sit humana et continentia appareat. Ecc. (Eccli. 26, 20) : *non est ponderatio continentis anime*, sicut enim Judith cibo suo contenta abscidit caput Holofernis quia dum superfluitatem abscindimus, caput iniquitatis, scilicet dyabolum, amputamus.

[c] Circa tertiam partem nota quod magna est Dei misericordia qui, dum rescindimus superflua que rescindere tenemur, dat nobis gratie dona. Set nota quod illa gratia fuit libertas. Non est liber qui seruit seruis, sic qui suis sensibus. Set multi faciunt de libertate seruitutem, sicut illi quibus loquitur Petrus (I Pe. 2, 16) : *quasi liberi et non quasi uelamen habentes malitie libertatem*. Libertas est eis uelamen malitie, dum putantes posse latere

[1141] delectam dedi] dedi dilectam B.

[1142] Ecclesia] anima P.

[1143] comederet] comedere P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

culpam suam propter libertatem, audaces sunt ad peccandum. Talis non est libertas Dei quam petit Ps. (114, 4-5) : *Domine libera animam meam misericors Dominus et iustus*.

[III] Circa tertium principale nota quod secundum Augustinum [1144] Deus adeo bonus est quod non sineret mala fieri nisi ex eis eliceret bona ; ex corruptione autem mortis hoc elicit bonum quod, dum homo cogitat que [1145] terra est et [quod] in terram ibit, non ita lasciuat caro eius, et sic ex morte |88va| cogitata mortem fugat et sicut puer dissolutus per comminationem pene pacem habet. Sic contentio inter carnem et spiritum sedatur et hoc Deo actore. (I) Thess. (5, 23) : *ipse autem Deus pacis sanctificet uos per omnia et integer spiritus uester et anima et corpus in aduentu Domini nostri Jhesu Christi seruetur*. Tria tanguntur hic quibus anima cauet sibi a culpa si Deo omnia dedicentur, si omnia sunt integra et nulle partes, tunc non erunt culpe que in aduentu iudicis dampnabiliter iudicentur.

[a] Circa primum nota quod Deus eius est actus quod solus facit. Cum autem inter Deum et hominem non sit pax nisi culpa tollatur, quam solus ille tollit, manifestum est quod ipse est *Deus pacis pater futuri seculi* etc., Ysa. IX (6). Hec pax facit sanctitatem nam Deus eos sanctificat qui quiescunt in eo, cuius signum est quia diem quietis sanctificauit. Hoc fit per Spiritum Sanctum, qui cum sit amor, pacem istam facit. *In animas sanctas se transtulit amicos Dei et prophetas constituit*, Sap. (7, 27). Ab omnibus etiam liberat quia res Deo dedicate sunt libere.

[b] Circa secundum nota quod sicut pomum non potest seruari diu nisi sit integrum, sic nec sanctitas nostra, quia ueniale non attingit, mortale autem totum tollit. *Sitis ergo perfecti et integri in nullo deficientes*, Ja. primo (4). Anima autem integra est quando tota uita est secundum animam, corpus integrum quando totum mouetur secundum spiritum uel secundum instrumentum Spiritus Sancti et anime rationalis, quod fit maxime per timorem Dei. Ideo Mt. (Luc. 12, 5) : *timete eum qui postquam occiderit animam habet potestatem mittere in Gehennam*.

[c] Circa tertiam partem nota quod omnia que non |88vb| ordinantur ab homine in Deum, querelam possunt deponere coram Deo de eo, nam priuat ea maiore perfectione et quia mediantehomine in Deum ordinantur, cum sint facta propter eum et ipse sit malus, non ordinetur in Deum. Ideo sunt in malum ipsius. Unde Augustinus [1146] : « Nichil est homini bono siue se ipso bono. » Unde alia cedunt sibi in malum set iusti omnia ordinant in Deum sicut de parentibus Johannis Baptiste dicitur Luc. I (6) : *incedentes in omnibus mandatis Domini sine querela*.

[IV] Circa quartum principale nota quod parantur ministri secundum exigentiam. Ille autem cui omni die seruimus est lux. Ideo lumine conuersationis honeste debemus esse parati. Ps. (103, 1-2) : *benedic, anima mea, Domino ! Domine Deus meus magnificatus es uehementer confessionem et decorem induisti amictus lumine sicut uestimento*.

[1144] Non inveni.

[1145] que] quid P.

[1146] Non inueni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sermon 33

In synodo. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 88vb-91rb. Plan : Thème – Le rôle de l'œil et du pied dans le déplacement du corps humain. Comparaison avec l'affect et l'intellect. Division – L'amour de Dieu doit primer sur l'amour du monde. De même l'œil de la raison doit avoir le dessus sur l'affect. I – L'œil règle le rythme du pied. Division 2 (Marc 13, 33) : l'œil doit rendre service au pied : la raison doit rester immaculée veiller sur les autres prier pour maintenir la vie F. 88vb : *Videte quomodo caute ambuletis*, Eph. 6 (5, 15).

[Thème] Hec duo organa, pes et oculus in uno corpore naturali, indigent se inuicem et seruiunt sibi mutuo quia oculus necessarius est pedi et pes est necessarius oculo. Set uerum est quod pes non potest bene seruire oculo nisi oculus seruiat sibi primo. Ista patent : primo quidem oculus non potest sufficere ut tot differentias rerum ostendat, ut distantia a se uideat sine pede ambulante et ipsum ad loca uaria et distantia differente. Secundo pes non potest bene incedere quin cito offendat sine oculo dirigente. Propter hoc dicitur in Jo. (11, 9) : *si quis ambulat in die non offendit* quia lucem huius mundi uidet, ideo non offendit quia uisus pedem dirigit. Hec ergo duo pes et oculus seruiunt sibi mutuo, |89ra| set pes non potest bene seruire oculo nisi oculus seruiat sibi primo, quia quando pes et oculum deportat, oculo pedem non dirigente, pes inueniens offendiculum precipitat oculum, ymmo totum hominem ad lucem proicit. Propter hoc docet Sap., Prou. 4 (25-26) quod pes taliter seruiat oculo quod tamen oculus seruiat sibi primo : *oculi tui recta uideant et palpebre tue precedant gressus tuos. Dirige semitam pedibus tuis et omnes uie tue stabilientur*. Hoc ideo dixi quia sicut noster homo exterior habet duplex organum, scilicet pedem et oculum, sic homo interior habet oculum intellectus et pedem affectus. Unde Augustinus [1147] : « Pes meus, amor meus, eo feror quocumque feror. » Hec duo sic sunt sibi necessaria mutuo quod oculus indiget pede ambulante, pes tamen prius indiget oculo regulante. Primo quidem oculus intellectus non posset differentias rerum ostendere tot successiue et intelligere sine pede affectus, ipsum mouente et de uno intelligibili in aliud transferente. Iterum oculus intellectus non posset attingere obiectum distantissimum, Deum uidelicet, cuius « uisio est tota merces [1148] » sine pede affectus illuc ambulante in Deum per dilectionem tendentem. Eph. V (2) : *ambulate in dilectione* etc. Set heu quia multos uideo in quibus oculus optime seruit pedi set non pes oculo, qui sunt maxime sciencie quantum ad intellectum, pes sine sciencie et multe malitie quantum ad affectum. Sunt enim aliqui ualde oculati et intelligentes in quibus oculus optime seruit pedi. Dictat ratio quid prosequendum, quid fugiendum. Oculus intellectus optime regulat quantum in se est pedes affectionis, dictat pedem |89rb| dextrum, id est amorem Dei esse preponendum, sinistrum esse postponendum, scilicet amorem sui uel mundi, sicut facit

[1147] Cf. Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

[1148] Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, ps. 90, sermo 1, cap. 13 (E. Dekkers, J. Fraipont, SL 39, 1956, p. 1277).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

equus ambulans ; et tamen econtrario pes non seruit oculo nisi ambulat in amore Dei set manet immobilis in amore mundi, fortiter firmatus in malicia. *Non enim qui operantur iniquitatem, in uiis eius ambulant*, Ps. (118, 3), uel forte detentus pigritia quare pedes eorum *ad ambulandum*, Sap. 19 (15, 15). Patet ergo quod oculus indiget pede ambulante, set iterum pes primo indiget oculo dirigente. Pes enim affectus cito offendit et precipitat hominem in luto peccati nisi dirigatur oculo et iudicio recte rationis. Ista est causa quare in multis offendimus omnes qui mouemur et ducimur pede affectionis si non regimur oculo rationis. Sequimur passionem et affectionem, non rationem. Pes autem precipitat oculum quando affectio peruertit iudicium. Petit iudicium dupliciter cum res transit in affectum et sic homo cadit in peccati lutum. Ecci. 13 (Eccli. 13, 16) : *caue etiam et attende diligenter quoniam cum subuersione tua ambulas*, ita certe quando mouetur pes affectus et non regitur oculo intellectus. Propter hoc Apostolus in uerbis propositis consulit quod pes sic seruat oculo, quod tamen oculus seruiat pedi primo. *Videte inquit quomodo caute ambuletis*. Figura ad omnia ista partim in Ezechiele, partim in Apocalypsi Johannis. Apoc. (4, 6) : *uidit animalia plena oculis ante et retro*. De illis animalibus dicitur Ezechiel (1, 7) quod *pedes eorum erant pedes recti* et unumquodque contra faciem suam ambulabat. In hoc differt equus ambulans ab equo tractante quia equus ambulans mouet pedes |89va| ordinate preponens semper pedem dextrum et postponens sinistrum. Ergo *animalia plena oculis ante et retro* (Apoc. 4, 6) ambulant et *pedes eorum erant pedes recti* (Eze. 1, 7). Hoc figuratiue designat quod quando oculus rationis respicit ante et retro et regulat, sic pedes affectus, quod semper preponit pedem dextrum, id est amorem Dei, retro ponit sinistrum id est amorem sui et mundi, tunc homo recte ambulat et non offendit. Potest dicere qui sic ambulat et ordinat pedes affectionum suarum illud Ecc. (Eccli. 51, 20) : *ambulauit pes meus iter rectum*.

[Division] Ad hoc faciendum mouet nos Apostolus quando dicit : *uidete quomodo caute ambuletis*, hoc est dictum : cauete quod oculus rationis sic ordinet et dirigat pedes affectionis, quod semper preponatur pes dexter, id est amor Dei, et postponatur sinister, id est amor mundi. *Videte ergo* etc. Ubi tria mouet, primo quod oculus pedem totaliter debite regulet, *uidete*, secundo quod pes oculum totaliter baiulet, *quomodo caute ambuletis*, tertio nec finaliter uterque erret ibi, *caute ambuletis* ne scilicet offendatis.

[I] Mouet ergo primo quod oculus debite regulet ibi, *uidete*. Ubi nota quod quamuis, ut dictum est, pes et oculus in corpore naturali seruiant sibi mutuo, pes tamen numquam bene seruit oculo nisi oculus seruit sibi primo ; ymmo plus, natura magis uidetur formasse oculum ut seruiat pedi quam ut seruiat sibi ipsi : potest enim uidere pedem set non se nisi per speculum. Sicut est in corpore naturali, sic est suo modo in corpore mistico de quo dicit |89vb| Apostolus (Rom. 12, 5) : *multi unum corpus sumus in Christo*. Corpus enim misticum habet pedes et oculos, oculi ecclesiastici situati in loco uel in parte superiori sunt clerici precipue et gradu dignitatis aliquo constituti, pedes inferius situati sunt layci cure clericorum subiecti, ut sic figuretur corpus misticum per totum corpus ecclesiasticum [1149] quod est plenum oculis in circuitu. Corpus plenum oculis est ecclesia plena clericis, uiris ecclesiasticis. Sicut ergo ordine nature institute oculus deseruit pedi et econtrario, sic ex ordine caritatis et institutione ecclesie clerici debent seruire laycis, ministrando eis spiritualia, dirigendo eos ad modum oculi, uerbo doctrine et exemplo conuersationis

[1149] ecclesiasticum] misticum P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

honeste. Econtrario layci debent seruire clericis, ministrando temporalia et more pedum eos substentando, set certe pedes non tenentur seruire oculis nisi oculi primo seruiant eis. Ecclesia enim magis formauit oculos, magis ordinauit et instituit uiros eclesiasticos propter subditos quam propter se ipsos, qua ergo temeritate audent oculi recipere seruitium pedum curati et alii recipere beneficium ecclesiasticum, qui numquam pedibus seruiunt, numquam uel raro ecclesie sue deseruiunt. Isti sunt filii Hely *filii Belial nescientes officium sacerdotis ad populum*, primo Reg. (2, 12-13), set bene sciebant officium populi ad sacerdotem pedum et oculos, set non econtrario. Ulterius nota quod quamdiu oculi bene seruiunt pedibus, et pedes optime seruierunt et ambulauerunt, id est subditi optime se habuerunt, set quia oculi defecerunt, Ps. (118, 123) : *oculi* |90ra| *mei defecerunt*, Deut. 24 (28, 65) : *dabit tibi Dominus cor pauidum et deficientes oculos*, ideo pedes subditi male ambulabant et deuiant. *Grex deperditus factus est populus meus sacerdotes eorum seduxerunt eos*, (Jer. 50, 6). In figura huius dicitur Hesdre primo (Eze. 1, 19 ; 21) : de corpore illo rotarum plene oculis quod *cum ambularent animalia, ambulabant pariter et rote, cum euntibus ibant et cum stantibus stabant*. Recte qui subsunt currui sunt layci qui sunt cure clericorum subiecti, animalia trahenda currum sunt clerici habentes curam animarum. Tunc expone figuram et addas quod defectus pedum melius potest suppleri et remediari quam defectus oculorum. Defectus enim pedis carnei potest suppleri per pedem ligneum, per baculum qui gallice potentiauocatur. Set defectus oculi carnei per oculum ligneum suppleri non potest. Sic spiritualiter si pedes, id est subditi, deficiunt, defectus eorum corrigi potest et remediari per baculum correctionis, per potentiam superioris. *Virga tua et baculus tuus ipsa me* etc., (Ps. 22, 4). Set defectus superiorum per baculum correctionis non potest remediari. Propter hoc dicit [Gregorius] [1150] : « Nemo amplius in ecclesia nocet quam qui [1151] peruerse agentem nomen et ordinem sacerdotis habet. Delinquentem namque hunc redarguere nemo presumat et in exemplum [1152] culpa attenditur tamen pro reuerentia ordinis predicator [1153] honoratur. » Patet ergo quod oculi debent seruire pedibus primo. Et in ueritate quamdiu oculi debitum suum fecerunt, pedes oculis optime seruierunt in primitiua ecclesia, quia oculi, uiri |90rb| ecclesiastici, erant uigiles et attenti circa curam gregis dominici. Ps. (76, 5) : *anticipauerunt uigilias oculi mei*,quia pedes, id est subditos, dirigebant uerbo doctrine et exemplo uite. Pascebat eos insuper si erat necessarie. *Oculi eius in pauperem respiciunt*, Ps. (9, 30). Ideo uersa uice pedes optime seruiebant eis, habebant in reuerentia, multa et maxima donaria fiebant, Ecces. secundo (Eccle. 2, 10) : *omnia que desiderauerunt oculi mei non negaui eis*. Modo est totum econtrario. Layci reputant perditum quicquid habent clerici. Tot fiunt modo tallie, tot soluuntur decime, tot exactiones uane fiunt super uiros ecclesiasticos quod cum maximis redditibus uix possunt aliqui uiuere. Timeo ne ecclesia finaliter depaupertata possit dicere cum Psalmo (87, 10) : *oculi mei languerunt pre inopia*. Et credo quod merito,

[1150] Manipulus florum, Exemplum O et Sacerdos A (Gregorius in Pastorali) ; Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 2 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 134).

[1151] quam qui] quamquam P.

[1152] in exemplum] immensum P.

[1153] predicator] peccator P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quia oculi debent seruire pedibus, quod innuit Dominus. Mt. 13 (Marc. 13, 33) ubi dicit : *uidete uigilate et orate*. *Videte*, inquam, uos ipsos nesit in oculo mentali macula ; *uigilate* super subditos cum sitis populo totali specula, ponitur in castro ut uigilet ; *orate* pro inuicem nec desit circulo uitalis copula. Illud exponetur postea.

[a] Circa primum, nota quod sicut oculus carens speculo non uidet maculam in se ipso, non est mirabile, set quod oculus uideat speculum et non uideat se ipsum, hoc quasi per naturam est impossibile. Verum est tamen quod quia in speculo preter ymaginem uel faciem ymaginantis uel speculantis remittent quandoque ymagines curiose, ut puto picture parietis |90va| oppositi, inde est quod oculus ueniens ad speculum ut uideat seipsum, adeo est acceptus circa ymagines alias speculi quod de macula sua non aduertit et seipsum negligit. Spiritualiter sic oculi ecclesie sunt clerici et possum dicere quod specula clericorum sunt libri Sacre Scripture [1154] et dicta et exempla sanctorum. Ita dicit Gregorius [1155] , secundo Moralium : « Scriptura sacra oculis mentis uelut speculum quoddam opponitur, ut ibi nostra interna facies uideatur. Ibi enim feda pulcraque nostra conspicimus, ibi sentimus quantum proficimus, quantum ne a profectu distamus. » Utinam multi oculi, multi clerici ita libenter [conspiciunt] specula librorum sicut speculum factum est labium de speculis mulierum, in quo intuebantur se ipsos sacerdotes ingressuri templum. Hodie tamen non in ingressu set intra templum sunt specula mulierum, infra templum est hodie factum meretricum. Item est regula generalis hodie quod in ciuitatibus in quibus est hodie maior clerus, ibi est maior meretricum numerus. Hoc deplorat Dominus per Jeremiam : *clericus mater meus*,id est *oculus depredatus est animam meam in cunctis filiabus urbis mee* (Lam. 3, 51). Ista non debent esse specula clericorum set potius libri sanctorum. Si ergo layci qui specula non habent, qui libros et Scripturam ignorant, non uident se ipsos, non cognoscunt scilicet maculas peccatorum suorum et defectus suos, non est mirabile, set quod clerici qui ut specula corporalia se habent, libros consciencie uident et student, non cognoscunt se ipsos, execrabile est. Dicit Hugo [1156] libro primo de anima : « Melior es si te |90vb| ipsum cognoscas quam si te necglecto, cursus syderum, uires herbarum, complexiones hominum, naturas animalium celestium hominumque et terrestrium scienciam haberes. Multi multa sciunt et se ipsos nesciunt. » Certe causa est una quod hodie in speculis nostris, id est in libris theologicis, relucent alie ymagines curiose, subtilitates et curiositates philosophice, circa quas attenti de macula faciei anime non cogitamus, salutem anime necligimus, Colo. 2 (8) : *uidete ne quis uos decipiat per* philosophiam *et inanem fallaciam*. Pro Deo quid ualet ad tergendum et uidendum maculam animarum ? Scire utrum forma intensa et remissa sint, unum numero et multa alia magis curiosa, circa que nos occupamus et studium nostrum perdimus. Ideo uidete uosmet ipsos nec perdatis quod operati estis. Hugo [1157] libro tertio de anima f : « Frustra

[1154] Scripture] scriptorum P.

[1155] Manipulus florum, Scriptura sacra AI (Gregorius 2. libro Moralium capitulo 2) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, II, 1, 1 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 59).

[1156] Manipulus florum, Consideratio sui AF (Hugo libro 1 de anima capitulo 9).

[1157] Manipulus florum, Consideratio AD (Hugo libro 3 de anima capitulo 6).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

cordis oculos erigit ad Deum uidendum qui nondum est ydoneus ad uidendum seipsum. Prius enim est ut cognoscas inuisibilia spiritus tui quam possis esse ydoneus ad cognoscenda inuisibilia Dei, et si non potes cognoscere te, non presumas apprehendere ea que sunt supra te. Principium et principale speculum est ad uidendum Deum animus rationalis inueniens seipsum. » Unde ergo dictum est : *uidete uosmet ipsos ne sit in oculo mentali macula*. Heb. 3 (12) : *uidete fratres ne sit in aliquo uestrum cor malum*.

[b] Dicit secundo *uigilate* super subditos cum sitis populo totali specula. Natura gruis est ista quod grues uolentes dormire etc. |91ra| sicut in sermone [1158] *Qui custos est Domini* ; tunc applica. Sicut natura sagax etc. ut ibi concordantia secundo Hesdre 9 (8, 29) : *uigilate et custodite*. Apoc. secundo (3, 2) : *esto uigilans et confirma cetera que moritura sunt sic erant*. Sequitur (3, 3) : *si non uigilaueris, ueniam ad te tamquam fur* etc. Tunc reducas quomodo olim *erant pastores uigilantes et custodientes uigilias* (Luc. 2, 8) etc. Set heu uerificatum est hodie quod dicitur in Prou. 9 (23, 33-34) : *oculi tui*, id est clerici, *uidebunt extraneas et cor loquuntur peruersa et erat quasi dormiens in medio mari et quasi sopitus gubernator* auulso *clauo*. Nota quare dicitur extraneas ut habes in sermone predicto. Nota totum et conclude illud, primo Thy. (I Thess. 5, 6) : *non dormiamus sicut etiam ceteri set uigilemus et sobrii sumus* ; et alibi (I Pe. 5, 8) : *fratres sobrii estote et uigilate*. Alibi (II Tim. 4, 5) : *tu uero uigila, in omnibus labora, opus fac euangeliste* etc.

[c] De tertio nota quod membra uiuentia et copulata inuicem in uno corpore naturali quasi quodam circulo uiuant se mutuo, unum quod seruit alteri et econtrario et bonum unum redundat in bonum alterius, unum etiam seruiendo alteri seruit quodammodo sibi ipsi. Non sic de membro morbido uel a corpore separato. Deficiente enim uita uel copula, deficit circulatis ista. Sic spiritualiter in corpore mistico membra uiuentia uita gratie et copulata uinculo caritatis iuuant se mutuo suffragio deuote orationis, et unus orando pro alio meretur sibi ipsi ita quod est in quodam circulo, unde Ps. (34, 13) : *oratio mea in sinu meo conuertetur*. Unde Gregorius [1159] : « Quisquis |91rb| pro aliis intercedere nititur, sibi potius ex caritate suffragatur ; et pro semet ipso tanto citius exaudire meretur, quanto deuote pro aliis intercedat. » Et est ratio. Nuntius missus ad papam ex parte uniuersitatis agendo fideliter negotia uniuersitatis, citius impetrat gratiam pro semet ipso quam si ad curiam iuisset pro negotio proprio. Oratio est quidam nuntius hominis ad Deum. Unde Augustinus [1160] : « Orationis pure magna est uirtus et uelut fidelis nuntius mandatum peragit et penetrat quo caro non peruenit. » Ille ergo portat nuntium uniuersitatis uel communitatis qui non solum pro se, uerum etiam pro aliis intercedit. Iste citius impetrat gratiam a Christo quam si oraret pro se solo. Crisostomus [1161] super Mt. : « Pro se orare cogit neccessitas, pro aliis autem caritas fraternitatis commendat. » Ergo iuxta consilium

[1158] Sermon 63.

[1159] Manipulus florum, Oratio AK (Gregorius libro 15 Moralium) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, XXXV, 10-11 (M. Adriaen, SL 143B, 1980, p. 1787).

[1160] Manipulus florum, Oratio S (Augustinus super Psalmum 65).

[1161] Manipulus florum, Oratio AZ (Crisostomus super Mattheum).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

beati Jac. primo (5, 16) : *orate pro inuicem ut saluemini*. Quam salutem uobis confert.

Sermon 34

In synodo. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 91rb-94ra. Plan : Thème – Les pieds de l'homme ne sont pas sûrs, ils se heurtent à des obstacles. Division – L'homme doit donc s'efforcer de surveiller sa marche plutôt que de contempler le ciel. I – Il faut scruter le miroir pour y découvrir l'âme et non seulement le visage. II – L'affect doit être contrôlé par l'esprit. III – Il faut éviter les obstacles.

F. 91rb : *Videte quomodo caute ambuletis* (Eph. 5, 15).

[Thème] Ubi supra. Habenti pedes passibiles et multum debiles incedenti per uiam in qua sunt offendicula multa et multi lapides, ne forte offendant ad [1162] lapidem pedem suum, expendit magis ut habeant suum oculum dimissum ad yma et ad pedes suos regendos ad iter et gressus suos dirigendum quam sursum erectum ad sydera contemplanda. Ita docet Sap. in Prou. (4, 25-26) : *oculi tui recta uideant et palpebre tue precedant gressus tuos, dirige semitam pedibus tuis et uie tue stabilientur*. Hoc ideo dixi quia oculus mentis interioris est [1163] intellectus, pes affectus |91va|. « Pes meus, amor meus, eo feror quocumque feror. » [1164] Unde mihi uidetur quod omnes nos, dum sumus in uia, habemus pedes ualde passibiles. Unde Sap. (15, 15) : *pedes eorum pigri ad ambulandum*. Et iterum in uia qua ambulamus sunt infinita offendicula et multi lapides.

Declaro utrumque et primum sic. Pes ille qui indifferenter obuians quibuscumque duris et mollibus, asperis et leuibus, statim incipit claudicare ; qui ita lederetur mollibus sicut duris, leuibus sicut asperis, reputaretur et merito ualde passibilis. Talis est pes interioris hominis. Animus enim noster sicut frangitur in asperis per impatientiam, ita in prosperis leditur per contumaciam et superbiam ; hec debilitas pedum figurata fuit 2^{o} Reg. (9, 3) ubi dicitur quod Miphiboseth *erat debilis pedibus*, ad litteram claudus utroque pede. Causa fuit quia cum a Natiuitate non fuisset claudus set rectus, contigit semel quod nutrix eum portaret, quod cecidit et claudus effectus est. Miphiboseth [1165] interpretatur os ignorantieuel os confusionis, significat genus humanum expositum ignominie et confusionis, per os, gulam primorum parentum. Je. (2, 26) : *quomodo confunditur fur quando deprehenditur sic confusi sunt* etc. Hic a Natiuitate fuit rectus. Homo fuit originali iustitia creatus. Fecit Deus hominem rectum, set postquam cecidit semel in peccatum, incurrit tantam debilitatem pedum quod, quicquid obuiet uel durum uel leue uel asperum,

[1162] ad] a P.

[1163] est] sit P.

[1164] Cf. Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

[1165] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 108.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quicquid accidat prosperum uel aduersum, statim claudicat utroque pede, |91vb| pede quidem superbie in prosperis, pede uero impatientie in aduersis. Ps. (35, 12) : *non ueniat mihi pes superbie*, quoad primum, *et manus peccatoris non moueat me*, supple ad iram et impatientiam quoad secundum. Hanc debilitatem pedum habent uiatores set in patria pedes [1166] sanctorum erunt impassibiles et impetibiles [1167] . Ysa. (40, 31) : *qui sperant in Domino mutabunt fortitudinem*. Sequitur : *current et non laborabunt, ambulabunt et non deficient*.

Secundo dixi quod in uia hac qua ambulamus sunt multa offendicula et multi lapides. Hoc patet sic : lapis dicitur quasi ledens pedem anime, id est affectum. Nichil ledit nisi solum peccatum. Prou. (8, 36) : *qui peccauerit in me ledet animam suam*. Peccata ergo lapides sunt, offendiculum lapidis offensa peccati, hic est lapis offensionis et petra scandali. Figurantur lapides isti in Leuitico (14, 40-42) ubi dicitur quod quando apparebit plaga lepre in edibus, *sacerdos iubebit erui lapides in quibus lepra est*. *Domum autem ipsam radi intrinsecus lapidesque alios reponi pro hiis qui ablati sunt et fuerant*. In mundo sunt duo genera lapidum, quidam ponderosi, alii pretiosi. Lapis ponderosus peccatum est, lapis quidem quia ledet pedem affectus, set ponderosus propter duo. Primo quia secundum Augustinum [1168] peccatum quod per penitentiam non deletur mox suo pondere ad aliud trahit. Secundo quia suo pondere mergit hominem in profundum inferni. *Descendunt in profundum quasi lapis* (Ex. 15, 5). Lapis pretiosus et medicinalis penitentia est que, quamuis corpus ledat, pedem tamen |92ra| anime non ledit, ymmo medetur et curat. Unde Augustinus [1169] : « Penitentia langores sanat, leprosos curat, mortuos suscitat, sanitatem auget, gratiam conseruat. » Iste ergo debet esse processus quando in domibus conscienciarum nostrarum apparet plaga lepre, id est mortalis culpe. Domus consciencie debet radi intrinsecus per contritionem cordis. Deinde lapides in quibus lepra est, id est peccatum, debet dirui et eici per confessionem oris. Tertio iussu sacerdotis lapides alii debent poni si curatur lepra peccati. Si peccata lapides sunt sicut quot sunt occasiones peccatorum, tot sunt in uia offendicula lapidum. Totus mundus plenus est talibus et tunc uia complantata est lapidibus.

[Division] Sic habeo declaratum utrumque, primo quod pedes nostri, dum sumus in uia, sunt ualde debiles, secundo quod in uia ista sunt multa offendicula et multi lapides. Ex quibus concludo quod cuilibet uiatori, ne offendat ad lapidem pedem suum, id est ne offendat Deum per aliquid mortale peccatum, expedit magis quod habeat oculum dimissum ad yma ad pedes suos regendos, ad humiliter defectus suos cognoscendos, quam sursum erectum ad sydera contemplanda. Ita dicit Hugo [1170] in libro suo de anima : « Melior es si te ipsum cognoscas quam si te necglecto cursus syderum, uires herbarum,

[1166] pedes] pedens P.

[1167] impetibiles] impetabiles P.

[1168] Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, I, 11, 24 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 179).

[1169] Manipulus florum, Penitentia K (Augustinus libro de penitentia).

[1170] Manipulus florum, Consideratio sui AF (Hugo libro 1 de anima capitulo 9).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

complexiones hominum, naturas animalium, scienciam celestium haberes. Multi multa sciunt et se ipsos nesciunt cum tamen summa philosophia sit cognitio sui. » Ideo dicitur in Mt. (Marc. 13, 9) : *uidete uosmet ipsos*. Hoc est quod Apostolus consulit quando |92rb| dicit : *uidete quomodo caute ambuletis*. Ubi tria dicit : primo ut figatur mentis aspectus in specula contemplationis, *uidete* ; secundo ut dignitatis pes affectus a regula recte rationis, *quomodo ambuletis* ; tertio ne labatur in defectus per offendicula subuersionis ibi, *caute ambuletis*.

[I] De primo nota quod frustra accedit ad speculum ubi [1171] non figit oculum. Principalis intentio accedentis ad speculum non est sistere in speculi uisione, set est uidere pulcritudinem et turpitudinem uultus sui. Spiritualiter speculum contemplationis est studium sacre lectionis. Unde Gregorius [1172] : « Scriptura sacra mentis oculis quasi quoddam speculum opponitur ut ibi nostra interna facies uideatur, ibi enim feda nostra pulcra que nostra conspicimus, ibi sentimus quam proficimus quam ne a profectu distamus. » Set speculum contemplationis et studium lectionis scolaris ueniens ad studium accedit ad speculum. Quomodo frustra uenit ad studium nisi habeat oculum actentum ad librum ! Jeronimus [1173] ad Demetriadem uirginem : « Sint diuine scripture semper in manibus et iugiter mente uoluantur ; nichil sufficere tibi putes mandata Dei memoria tenere et operibus obliuisci. Set ideo illa cognosce ut facias quicquid dediceris. *Non enim auditores legis iusti sunt apud Deum set* etc. (Rom. 2, 13). » Unde Ysidorus [1174] de summo bono libro tertio : « Omnis profectus ex lectione et meditatione procedit : que enim nescimus, lectione didiscimus ; que didicimus, meditatione conseruamus. » Unde aliqui scolares ita libenter et clerici |92va| multi, si respicerent specula librorum sicut speculantur et contemplantur facies mulierum, set multi libentius student in pellibus uiuis quam mortuis. Timeo quod sit uerificatum in re quod olim contigit in figura in Ex. (38, 8) ubi dicitur quod factum est *labrum eneum de speculis mulierum* in ingressu templi, in quo contemplabantur se sacerdotes ingredientes templum, set hodie non in ingressu templi set infra templum in ecclesiis maioribus sunt spectacula mulierum, infra templum est forma meretricum, et uadunt multi ad ecclesiam propter spectacula mulierum potius quam propter reliquias sanctorum. Iterum regulageneralis est hodie quod in ciuitatibus ubi est maior clerus, ibi est maior meretricum numerus. Ita deplorat Dominus per Jeremiam (Lam. 3, 51) : *oculus meus*,id est populus oculatus, *depredatus est animam meam in cunctis filiabus urbis mee*. Ista non debent esse specula clericorum set libri sanctorum. Unde Jeronimus [1175] ad Demetriadem uirginem : « Utere lectione diuina uice speculi, feda

[1171] ubi] ibi P.

[1172] Manipulus florum, Scriptura sacra AI (Gregorius 2. libro Moralium capitulo 2) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, II, 1, 1 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 59).

[1173] Manipulus florum, Scriptura sacra AG (Hieronymus ad Demetriadem uirginem) ; Epist. ad Hieronymum et scripta uariorum auctorum, 148, 14 (I. Hilberg, CSEL 56, 1996, p. 340).

[1174] Manipulus florum, Studium G (Isidorus libro 3 de summo bono) ; Isidorus Hispalensis, Sententiarum libri III, III, 8, 3 (PL 83, 679B).

[1175] Manipulus florum, Scriptura sacra R (Hieronymus in epistola ad Demetriadem uirginem).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

corrigenda, pulcra conseruando, pulcriora faciendo. Scriptura enim quasi quoddam speculum est feda ostendens et corrigi docens. » Sed sunt multa que speculantur optime pulcra sua si non respiciunt feda. Recte est de homine sicut de pauone. Pauo respiciens [1176] plumas suas pulcras et uarias facit cum plumis pulcherrimam rotam. Videtur gloriari eam contemplando, set quando deprimit oculos uersus pedes suos, uidens turpitudinem pedum, confunditur in seipso et dissipat rotam plumarum. Tunc sicut rota |92vb| de plumis pulcherrimis et uariis, quando autem oculos mentis rotantur et reuoluuntur gratie diuerse quibus Deus hominem decorauit, uoluat homo et gyrat in animo suo : tu es talis et talis potens in amicis, diues in peccuniis, intelligens, eloquens et sic de aliis, faciendo rotam ualde gloriatur sicut pauo in plumis. Set conuertens oculos mentis ad recipiendum pedes suos turpes, ad considerandum defectus suos, fragilitatem et miseriam, confunditur et deponit rotam superbie. Je. II (23) : *quomodo dicis non sum polluta*, quasi dicat : de pulcritudine tua gloriaris, consideres gratias tuas et defectus tuos. *Vide uias tuas in conualle, scito quid feceris*. Sequitur (2, 26) : *quomodo confunditur fur quando deprehenditur, sic confusi sunt domus*, que Israel in sinis suis diuitiis et floribus et nobilitate te iactas de patria et pulcritudine corporis et honores communiter ab omnibus exhibentur te exaltas. « Respice te ipsum, quia mortalis es et quia terra es et in terram ibis. Conspice eos qui ante te similibus fulsere splendoribus. Ubi sunt quos ambiebant ciuium potentatus ? Ubi insuperabiles oratores ? Ubi qui conuenientius festa disponebant ? Ubi equorum splendidi nutritores, ubi exercitium duces, ubi satrape et tyranni ? Nonne omnia puluis ? Nonne omnia fauille ? In paucis uersibus eorum memoria est uite ? Respice sepulcra et uide quis seruus et quis dominus, quis diues. Discernere, si potes, uinctum a rege, fortem a debili, |93ra| pulcrum a debili et deformi. Memorare nature animalium nec extollaris. Memor autem eris si te ipsum respexeris [1177] . » 2a ca. Jo. (8) : *uidete uosmet ipsos*, et ad Heb. 3o (12) : *uidete fratres ne sit in aliquo uestrum cor malum*. Hic poteris addere quod in sermone de eodem themate est supra [1178] : *uidete quomodo* etc.

[II] De secundo nota quod scriptor uolens sibi cauere ne faciat lineam tortuosam post regulamcum qua lineat et regulat suum codicem, quamdiu manus et calamus scriptoris sequitur lineam rectam, scriptor non facit lineam tortuosam. Spiritualiter Psalmista (44, 2) comparat linguam hominis calamo scriptoris : *lingua mea calamus scribe* etc. Scriptor qui cum manu et calamo uult facere lineam non obliquam set rectam est iustus homo quilibet qui nec manu nec lingua, hoc est nec opere nec sermone, nec in factis nec in dictis, uult deuiare a rectitudine iustitie et equitatis. *Semita iusti recta rectus callis ad ambulandum* (Is. 26, 7). Modo non potest aliquis cum calamo et manu facere lineam rectam etiam si habeat penes se regulam, nisi habeat regulatum codicem. Codex in quo scribuntur merita et demerita nostra est affectus cordis siue uoluntas ; regula huius codicis scilicet affectus est ratio recta et quando codex affectus est regulatus regularecte rationis, tunc nec manus

[1176] Exemplum 7.

[1177] Manipulus florum, Prosperitas X (Prosper in suis sententiis) ; Prosper Aquitanus, Liber sententiarum, 392 (P. Callens, SL 68A, 1972, p. 364-365).

[1178] Sermon 33.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

nec calamus deuiat. Tunc homo nec in factis nec in uerbis errat. Potest dicere illud Ecci. (Eccli. 51, 20) : *ambulauit pes meus iter rectum*. Set quantumcumque homo habeat regulamrectam apud intellectum, nisi habeat |93rb| codicem regulatum, hoc est nisi habeat ordinatum affectum et non corruptum, statim facit lineam tortuosam cum manu et calamo, peccat uerbo et facto, dicente psalmo (118, 3) : *non enim qui operantur iniquitatem in uiis eius ambulauerunt*. Set est hodie ualde miserabile quod illi qui habent regulas magis rectas, frequentius faciunt lineas tortuosas. Unde dicitur (Eccli. 3, 16) : *uidi sub sole in loco iudicii impietate et in loco iustitie iniquitatem*. Jura quecumque ciuilia, canonica uel diuina non sunt aliud quam regule quibus quidam calamus et manus [utuntur], dicta et facta humana, propter quod Luc. X (25-28) dicitur legis perito querenti : *quid faciendo uitam eternam possidebo*, cui dictum est : *in lege quid scriptum est, diliges Dominum Deum tuum et proximum tuum* etc. *Hoc fac et uiues*,quasi dicat : lex dat etiam modum et regulam recte uiuendi, set modo illi qui melius sciunt et nouerunt iura, aduocati et iudices sunt qui tortuose allegant, qui dant iudicia tortuosa. Causa est quia cum regula quantumcumque recta, si uertatur hinc inde, quando applicatur ad codicem fit linea tortuosa ; sic multi apud intellectum habent regulas ualde rectas, optime sciunt iura, set quando regula ad codicem applicatur, uertitur, ipsi habent affectum ita peruersum quod affectio in eis peruertit iudicium, parit iudicium, cum res transit in affectum. Item licet iura sint de se ualde recta, ipsi tamen uertunt ea sicut uolunt. Ita allegant ea in mala causa sicut in bona. Illi sunt qui ambulant uiam non bonam et post peccata sua debet ergo |93va| regulari pes affectus a regula recte rationis. Figura in Eze. in illis animalibus que erant *plena oculis ante et retro* (Apoc. 4, 6), *cum ambularent animalia ambulabant pariter et rote iuxta ea* (Eze. 1, 19) et *pedes eorum erant pedes recti* (Eze. 1, 7). Animalia oculata sunt clerici, rote insensibiles sequentes motum animalium sunt populares et layci ymitantes de facili facta clericorum, facta prelatorum, de facili trahuntur a subditis in exemplum. Pedes ergo eorum debent esse pedes recti, quia clerici debent esse ita recti quod prebeant laycis exempla recte uiuendi, dicentes eis illud Apostoli, prima Thess. 4 (1) : *quemadmodum accepistis a nobis quomodo nos oporteat ambulare et placere Deo, sic ambuletis ut habundetis magis*.

[III] De tertio nota quod quia equus, si suauiter ambulat et de facili cespitat et sessorem suum precipitat, ideo incaute et periculose ducit equum, etiam si suauiter ambulet, nisi continue teneat sibi frenum, in Ysa. (31, 3) dicitur : *equi eorum caro non spiritus*. Innuit quod caro est sicut equus cuius sessor est spiritus. Equus iste est talis conditionis quod quanto suauius ambulat, tanto facilius cespitat et sessorem precipitat, scilicet spiritum, in lutum peccati. Unde in Ecclesiastico (13, 16) : *caue etiam et attende diligenter quoniam cum subuersione tue ambules*, hoc est dictum : si ambulas et si in deliciis uiuis, tu es in periculo subuersionis. Ex quo patet quod incaute et periculose regit corpus suum qui cum freno intemperantie et abstinentie non refrenat eum. Unde Ecc. 24 (Eccli. 28, 29-30) : *facito frenos ori tuo rectos et attende nec forte labaris in lingua.* Quod temperantia|93vb| sit frenum dicit Prosper [1179] , libro tertio de Vita contemplatiua, loquens de temperantia : « Hec uirtus, si in anima habitat, libidines frenat, affectus temperat, desideria sancta multiplicat, uiciosa castigat, omnia intra nos confusa ordinat, cogitationes prauas remouet et sanctas inserit, ignem libidinose uoluptatis entinguit, mente placita

[1179] Manipulus florum, Temperantia E (Prosper libro III de vita contemplativa).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quadam tranquillitate componit et totam ab omni uiciorum tempestate defendit. » Hoc Prosper, quando laxantur habene sensualitatis, ipsam effrenate currit in precipitium peccati. Ideo dicit Apostolus (Gal. 5, 16) : *spiritu ambulate et desideria carnis non perficietis*, quasi dicat : non laxetis habenas equo ambulantes in desideriis carnis, set restringatis et teneatis eum cum temperantie freno. Unde Mc. (14, 44) : *tenete eum et ducite* caute. Gregorius [1180] 6 Moral. : « Solus in illicitis non cadit qui se et aliquando et a licitis caute restringit. » Bene dicit caute quia frenum abstinentie non debet irrationabiliter laxari nec excessiue restringi. Gregorius [1181] secundo Moral. : « Abstinentie uirtus nulla si tantum quisque corpus non edomat quantum potest et ualet, aut ualde inordinata est et se atterit plus quam ualet. » Figura primo Mach. 6^{o} (40)ubi dicitur quod *distincta est pars exercitus per montes excelsos et alii per loca humilia et ibant caute et ordinate*. In exercito illo erant bestie multe et super quamlibet magister bestie et dicitur ibi quod *una de bestiis erat loricata loricis regis* (Macc. 6, 43) |94ra|, hec fuit ab Eleazaro interfecta qui subposuerat se ei. Spiritualiter quilibet nostrum habet regere exercitum unum in duas partes distinctum quia uires anime quedam incedunt per montes excelsos pertinentes ad partem excelsam scilicet intellectiuam ; intellectus enim abstrahit et eleuat a particularibus istis. Job (22, 14) : *cardines celi perambulat* etc., uires que pertinent ad partem inferiorem. Modo qui uult debite regere exercitum suum habet facere quod quelibet bestia habeat magistrum presidentem. Igitur bestia est sensualitas in qua homo assimilatur bestiis. *Comparatus est iumentis insipientibus* (Ps. 48, 13). Magister est spiritus qui debet presidere bestie [1182] , quidem spiritus debet sensualitatem regere et eam temperantia refrenare. *Si spiritu uiuimus spiritu et ambulemus* (Gal. 5, 25). Set bestia loricata sequendo ethymologia nominis et non signatum, lorica dicitur quasi loris caris, quod ergo bestia loricata Eleazarum interfecit qui se ei subponit. Hoc figuratiue designat quod quando sensualitas refrenatur loris temperantie seu freno abstinentie, ita quod spiritus qui debet preesse subponitur sensualitati et subponitur sibi, tunc ipsa casu peccati spiritum interfecit, dicente Apostolo (Rom. 8, 13) : *si secundum carnem uixeritis moriemini*. Set quando bestia habet magistrum, hoc est spiritum dominantem sibi et refrenantem eam freno temperantie, tunc uadit exercitus caute et gloriose et ordinate. *Si Spiritu facta carnis mortificaueritis uiuetis* (Rom. 8, 13), scilicet uita gratie in presenti et uita glorie in futuro. Ad quam gloriam nos perducat.

[1180] Gregorius Magnus, Moralia in Job, V, 11, 17 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 230).

[1181] Gregorius Magnus, Moralia in Job, XX, 41, 78 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 1061).

[1182] bestie] qui add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermones de sanctis

Sermon 35

Saint André. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 95ra-95va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 64ra-va. F. 95ra : Incipiunt sermones fratris Guillelmi de Saccouilla de sanctis [1183] . *Preibis ante faciem Domini parare uias eius*, Luce. I (76).

Quia instat aduentus Domini quem precedit festum beati Andree apostoli, ideo [de] beato Andree potest dici quod dictum est precursori aduentus Domini. *Preibis* etc*.* Sicut natura prouidet congregationi gruum que instinctu nature preficiunt sibi unam quasi aliarum ducem et reginam et ipsa precedit alias uoce et uolatu, sic actor nature preuidit congregationi fidelium preficiendo eis duces et rectores, apostolos scilicet et successores eorum prelatos, Luce. IIII (10, 1) : *misit eos binos ante faciem suam* etc. De numero apostolorum quem Dominus sic premisit, unus et de primis fuit Andreas apostolus. Ideo sibi competit uerbum preassumptum. *Preibis etc.* ubi comendantur a tribus. Fuit enim celerior in Domini missione, *preibis* ; securior in populi directione, *parare uias eius* ; superior uel subtilior in Dei contemplatione, *ante faciem Domini*. Facies enim est superior pars corporis et pulcrior ad uidendum.

[1183] incipiunt – sanctis om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

De primo nota quod ipse fuit primus uel de primis quos Dominus uocauit ad statum apostolatus ; apostoli autem in latino sermone dicuntur missi, ideo celerior in Domini passione, ut dicatur de eo quod dictum est de alio discipulo : *currebant duo simul set ille alius discipulus precucurrit citius Petro*, Io. X (20, 4). Ipse et Petrus simul currerunt, quia simul fuerunt a Domino uocati : *ambulans* Ihesus *iuxta mare Galilee uidit* |95rb| *duos fratres* etc.(Matth. 4, 10) ; simul quia in unitatem fidei congregati, simul quia simili genere martirii coronati, set alius discipulus precucurrit citius Petro, quia beatus Andreas citius uenit ad martirium sicut credo. Ipse est igitur alter Eleazarus qui *gloriosam mortem magis quam odibilem uitam complectens uoluntarie peribat ad supplicium*, II Mach. (6, 19). Eleazarus interpretatur Deus meus adiuuans [1184] festinanter et sic habemus primum quod fuit celerior in Domini missione.

Secundo fuit securior in aliorum directione, *parare uias eius*. Quando uie sunt cooperte niuibus, ille qui primo uadit, faciendo passus in niue, ostendit et parat uiam aliis et praebet eis securitatem eundi. Per niuem que resoluitur ad calorem solis, intelligitur caro nostra quam resoluitur ad calorem modice febris. Passus factus in niue est passio que sustinetur in carne, licet autem in uia Dei fuerint [1185] multi passus et diuersi, quia per uaria genera tormentorum uenerunt diuersi martires ad Deum, in uia Dei alius sic, alius sic ibat, tamen proprius passus uie Domini fuit passio beati Andree quia sicut Dominus, ita iste passus est in cruce, Sap. XVIII (11) : *simili pena seruus cum Domino afflictus est et popularis homo similia regi passus.* Sicut ergo ille qui facit passus in niue ostendit uiam aliis, sic ille patiens in cruce docebat populos uiam sue salutis. « Biduo enim uiuensetc*.* »usque ibi : « et docebat populum [1186] ». Ipse est alter Moyses assumptus ex aquis, ad litteram |95va| de mari uocatus, cui dictum est in Ex. (18, 20) : *ostendas populo uiam per quam ingredi debeant*, ecce secundum in populi directione.

Tertio superior in Dei contemplatione quia *ante faciem Domini*. Ad litteram ipse adhuc uiuens corpore, ante faciem Domini presens erat, unde dicebat [1187] : « Regem meum iam uideo »*.* Ipse est alter Iacob qui post longam luctam dictus est Israel, id est uidens Deum. Ille Iacob dicebat, Gen. XXXII (46, 30) : *iam letus moriar quia uidi faciem tuam*,et in Ex. XLVI (Gen. 32, 30) : *uidi Dominum facie ad faciem et salua facta est anima mea etc.*

Sermon 36

Saint André. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 95va-96vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 6va-7va ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 183v. Plan : Thème – La course du

[1184] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

[1185] fuerint] fuerunt P.

[1186] CAO, 3, 1739 (antiphon, s. André, in tertio nocturno).

[1187] CAO, 3, 1739 (antiphon, s. André, in tertio nocturno).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

cheval. Division (Eze. 1, 14) : comment maintenir la bonne direction. I – Aller droit devant soi. F. 95va : *Ambulauit pes meus iter rectum*, Ecc. (51, 20).

[Thème] Hec est differentia inter equum ambulantem etc. ut habes in sermone [1188] *Ambulate in dilectione* (Eph. 5, 2). Tunc applica. Hoc ideo dixi quia Scriptura comparat uiam uiri iusti ambulature equi, unde [1189] in Ysa. (26, 7) : *semita iusti rectus callis ad ambulandum*, uiam uel uitam peccatoris comparat cursui equi (Prou. 1, 15) : *fili mi, ne ambules cum eis, prohibe pedem tuum a semitis eorum.* Pedes enim eorum ad malum currunt (Prou. 1, 15) : *prohibe pedem tuum etc.* Met toun pee [1190] hors de l'eure. Recte [1191] , que est differentia inter ambulationem equi et cursum equi [1192] , talis est inter uiam iustitie et uiam peccati. Quid est uiuere iuste ? Preponere pedem dextrum, scilicet amorem Dei, et postponere sinistrum, scilicet amorem mundi. Tunc omnia deducas sicut in sermone predicto, et applica finaliter quod sic fuit edoctus ambulare beatus Andreas. Nam cum Ihesus « ambulans secus mare Galilee uideret Petrum et Andream mittentes rethe in mare |95vb|, statim ligauit eos quodam uinculo, obligauit eos quodam precepto : uenite, inquit, post meetc. [1193] » Venite, inquit, uero tam pedibus corporis quam affectu mentis. Illi hoc uinculo obligati statim ambulare ceperunt, preponentes pedem dextrum amorem Dei et postponentes pedem sinistrum amorem mundi. Omnia enim reliquerunt statim post Christum sequendum. *Relictis omnibus secuti sunt eum* (Luc. 5, 11). *Vestigia eius secutus est pes meus* (Iob 23, 11).

[Division] Si ergo recta semita uiri iusti comparatur ambulature equi et equum ambulare est ipsum preponere pedem dextrum et postponere sinistrum, beatus Andreas bene potuit dicere uerbum propositum : *ambulauit pes meus iter rectum*. Moun pe est alé l'amblure que jeo ay tenu la voye de droyture. Ubi commendatur a tribus. Primo quia fuit illaqueatus amore, hoc pertinet ad affectum. « Pes meusamor meus [1194] ». Secundo quia uilitatus in labore quo tenderet ad perfectum, *ambulauit.* Tertio preseruatus ab errore ne caderet in deffectum, *iter rectum.* Propter omnia simul nota quod auriga uolens excitare ad motum aratrum boues ut terram araret et laboret : dic ut [in] sermone predicto et exponas figuram de animalibus in Eze. (1, 14) ubi dicas quod *animalia illa ibant* droytement sanz clocher *quia pedes eorum recti*, seurement sanz peril de forvoyer quia *unumcumque coram facie sua ambulabat*, continuerunt se sanz retorner, *non reuertebantur cum*

1188 Sermon 16.

1189 unde om. B.

1190 toun pee] ton pe B.

1191 recte om. B.

1192 equi om. B.

1193 CAO, 4, 6554 (répons, s. André) d'après Mt. 4, 18-19.

1194 Cf. Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ambularent (Ez. 1, 12).

[I] De primo nota quod non omnes claudi claudicant |96ra| de eodem latere. Talis enim claudicat de pede dextro qui non claudicat de sinistro et e contrario, et talis est qui claudicat utroque pede. Ille qui claudicat de pede dextro cadit uersus latus dextrum, qui sinistro uersus sinistrum, qui utroque inclinatur uersus latus utrumque. *Inclinauit ex hoc in hoc* (Ps. 74, 9). Hoc ideo dixi quia Ps. (17, 46) uocat peccatores claudos : *filii alieni inueterati sunt et claudicauerunt.* Ratio est quia a principio Deus fecerat hominem rectum, creando eum cum originali iustitia. *Fecit Deus hominem rectum* (Eccle. 7, 30) set statim, cum cecidit in peccatum, cadendo effectus est claudus perdens originalis iustitie donum. Figuram habemus ad hoc II Reg. IIII (4) in Miphiboseth qui cecidit et claudus effectus est. Miphiboseth natus fuerat rectus set cum portaretur a nutrice, cadens factus est claudus. Miphiboseth interpretatur os confusionis [1195] et significat primum hominem qui propter os et goulam [1196] suam confudit totum genus humanum. Ille non fuit natus claudus quia in iustitia originali creatus, set postea cadens in peccatum factus est claudus. Peccatum ergo hominem naturaliter rectum facit esse claudum, set inter alia peccatum superbie principaliter. Sic est enim de superbo sicut est de claudo : claudus uult omnes precedere et superbus omnibus preesse. Modo non omnes claudi, non omnes superbi claudicant eodem pede. Per latus dextrum in Scriptura intelligimus statum prosperitatis, per sinistrum statum aduersitatis. Diuites ergo, quo pede claudicant ? Certe pede dextro, quia quando uident se honoratos |96rb| et exaltatos, cadunt in peccatum superbie et elationis. Hoc pede nolebat claudicare propheta Dauid qui dicebat (Ps. 35, 11) : *pretende iustitiam tuam hiis qui recto sunt corde. Non ueniat mihi pes superbie.* Pauperes quo pede claudicant ? Certe sinistro. Quando enim uident se in aduersitate, cadunt in peccatum impatientie. Impatientia autem nascitur ex superbia. Et sunt aliqui qui claudicant pede dextro, qui cadunt in peccatum in statu prosperitatis : qui non claudicant pede sinistro multi sunt in statu aduersitatis. Similiter e contrario. Aliqui autem in neutro statu sunt recti. Vis ergo rectus esse et nullo pede uel latere claudicare ? Non declines ad dextram neque ad sinistram, sis humilis in prosperitate et patiens in aduersitate. Prou. IIII (26-27) : *dirige semitam pedibus tuis et omnes uie tue stabilientur, ne declines ad dexteram neque ad sinistram*. Sic fecit ille sanctus Iob qui fuit *uir simplex et rectus* (Iob 1, 1) etc. Utinam quicumque post multa prospera sustineret aliqua aduersa, haberet oculum ad illum Iob. Ipsemet testatur quod Dominus uoluit probare an ipse claudicaret aliquo pede. *Obseruasti*,inquit, *omnes semitas meas et uestigia pedum meorum considerasti* (Iob 13, 27). Primo probauit an claudicaret a dextris, dans ei multa prospera. Fuit enim *magnus inter omnes Orientales et erunt ei uii filii* etc. (Iob 1, 3). Multa dicuntur ibi. Postea probauit an claudicaret a sinistris, mittens ei infinita aduersa, set ipse neutro pede claudicauit. Fuit enim |96va| humilis in prosperis et patiens in aduersis. *Si*,inquit, *ambulaui in uanitate et festinauit in dolo pes meus, appendat me in statera iusta* (Iob 31, 5-6). Statera cognoscitur esse iusta ex hoc quod lingua statere manet immobilis et recta, non declinans ad dextram neque ad sinistram ; quando ad alteram partem se inclinat, signum est quod statera non est iusta. Sic quod persona sit iusta perpendi patet in lingua. *Loquela tua manifestum te*

[1195] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 108.

[1196] goulam] gulam B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

facit (Matth. 26, 73). Sic patuit iustitia sancti Iob qui nec in prosperis habuit uerba iactantie et presumptionis, nec in aduersis uerba impatientie seu desperationis. *In omnibus hiis non peccauit Iob labiis suis* nec stultum aliquid contra Deum locutus est,in Iob (2, 10). Dilata sicut uis, et potes iterum dicere propter statera quomodo uides qui habent alios rectificare minus quam alii deberent claudicare. Set sic est de lingua iudicium hodie sicut de lingua statere qui semper flectitur uersus partem fortiorem uel ponderosiorem uel magis repletam etc., sicut scis. Tunc applica ad beatum Andream, qui quandoque claudicauit pede sinistro non dextro, sequens Christum in prosperis, recedens ab eo in periculo mortis ; idem [1197] de ceteris apostolis. Set postea spiritu recto innouato in uisceribus suis, nec in prosperis nec in aduersis a recta confessione fidei declinauit. Ergo exemplo eius iuxta consilium Apostoli ad Heb. (12, 13) : *gressus rectos facite pedibus uestris ut non claudicans quis erret.*

[II et III] De duobus aliis dicas ut in sermone predicto [1198] *Ambulate in dilectione*. Facias, si uis, prothema in isto ser|96vb|mone *Da sermonem rectum et bene sonantem in os meum*, in Hest. [1199] , ubi dicas quod psalterium, quantumcumque sit bonum et bene concordatum et penna cum hoc bene scissa, numquam reddit delectabilem sonum et melodiosum nisi penna uel calamus ducatur manu boni artificis qui nouerit artem psalterizandi. Calamus non facit principaliter delectabilem sonum, set artifex qui cum calamo tangit ordinate cordas uel psalterium. Hoc ideo dixi quia lingua peccatoris comparatur calamo. Ps. (44, 2) : *lingua mea calamus.* Sicut enim calamo causat artifex sonum, sic cum lingua formatur uerbum. Artifex qui habet hunc calamum regere Dominus est. *Hominis* enim *est animum preparare set Domini est gubernare linguam*, Prou. XVI (1). Ideo sicut nec psalterium bene concordatum nec calamus bene formatus faciunt uel reddunt delectabilem sonum sine artifice mouente, sic nec lingua peccatoris sine Deo per gratiam cooperante. « In uanum enim [1200] laborat lingua predicatoris [1201] etc. » Propter hoc petebat Hester regina a Domino dicens : « Da sermonem » etc. Gallice : donne a ma bouche, a moun psalterioun, droyte parole et melodieus soun [1202] . Applica etc.

Sermon 37

1197 idem] item B.

1198 Sermon 16.

1199 CAO 3, 1880 et 4, 6319 (De Esther, antienne et répons).

1200 enim om. B.

1201 Cf. Manipulus florum, Predicatio AE (Gregorius homelia XXX super evangelia).

1202 CAO 6319 : Conforta me, Rex sanctorum principatum tenens, Et da sermonem rectum et bene sonantem in os meum (répons).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Saint Nicolas. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 96vb-98rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 12ra-13rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 183v-184r. Edition par Hildegard Cöster dans sa thèse en 1935 : CÖSTER (H.), *Der Königskult in Frankreich um 1300 im Spiegel von Dominikanerpredigten*, thèse dactyl., Francfort, 1935-1936. Plan: Thème – Le roi de France a le pouvoir de soigner certaines maladies. Le royaume de France n'est pas soumis à l'Empire. Division – Dieu a le pouvoir de laver le péché. On peut l'implorer: I – pour la noblesse de sa famille. F. 96vb : *Osanna filio Dauid*, Mt. XXI (9).

Quilibet heres Francie, ex quo inunctus et coronatus, habet specialem graciam et uirtutem a Deo quod tactu manus sue curat infirmos, propter quod habentes infirmitatem regiam ueniunt ad regem de multis locis et terris diuersis. Ideo mihi uidetur quod heres Francie, ex quo |97ra| coronatus et inunctus [est], potest proprie dici filius Dauid, quia Dauid interpretatur manu fortis [1203] . Ille ergo est filius Dauid, cuius manus uirtuosa et fortis est in curandis infirmis. Sic legimus de Christo quod infirmi curari querentes uocabant eum filium Dauid : *miserere mei, domine fili Dauid* (Matth. 15, 22). Quare hoc ? Quia manus eius fortis erat. Singulis enim manus imponens curabat eos. Repeto ergo hoc quod dixi, scilicet quod uerus heres Francie, ex quo inunctus et coronatus est, quia manum habet uirtuosam in curandis infirmis, dici potest filius Dauid. *Inueni Dauid seruum meum, oleo sancto meo unxi eum, manus enim mea auxiliabitur ei* (Ps. 88, 21-22). Hoc ideo dixi quia Francia denominatur de franchyse, hoc ideo quia heredes Francie non subiciuntur imperio, *liberi sunt filii*, Math. XVII (25). Est ista libertas non subesse imperio. Certe ita ualde magna loquendo de imperio sicut ego intelligo : non intendo loqui de imperio imperatoris, set loquor de l'empire a l'empireneur, l'empireneur [1204] qui [1205] touz empire et qui touz jours enpire, dyabolus est cuius dominio subsunt omnes mali, quia *ipse est rex super omnes filios superbie*, Iob (41, 25). Illi proprie sunt de l'empire qui uadunt enpiraunt. Velit Deus quod heredes Francie numquam intrent en l'empire, quod non uadant de cetero peiorando set meliorando, alioquin *filii regni eicientur in tenebras exteriores*, Mat. VIII (12). Quod illa sit magna libertas esse extra l'empire, extra peccatum peiorandi dicit expresse Ieronimus [1206] : « Sola, inquit, apud Deum libertas est non seruire peccatis |97rb|. Summa apud Deum nobilitas est clarum esse uirtutibus. » Set dices : Domine, ego sum en l'empire, uiuo in peccato, docete me moy mettre en franchise. Ecce persona conditionis libere, utpote sacerdos uel religiosus, qui ratione sui non subest iustitie seculari. Quando habitat locum uel terram non amortizatum, ratione loci subest in aliquo seruituti. Set quando talis habitat locum amortizatum, tunc totaliter liber est a subiectione iustitie secularis, extra omnem seruitutem est. Persona libere conditionis est anima habens in se libertatem arbitrii. Unde hoc quod anima de se libera totiens incurrit in seruitutem peccati ? Certe ratione loci in quo moratur. Locus uel terra in quo moratur

[1203] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 103.

[1204] l'empireneur] l'empire gallice est peiorator latine add. P in marg. inf. a.m.

[1205] qui] que B.

[1206] Manipulus florum, Nobilitas A (Hieronymus in epistula ad Celanciam) ; Hieronymus, Epistulae, 148, 21 (I. Hilberg, CSEL 56, 1996, p. 347).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

anima est corpus terrenum, quod inhabitat pour scilicet le servage de ceste tere, ut seruiatur corpori et impleantur desideria carnis. Anima misera frequenter seruitutem incurrit : *carne seruio legi peccati*, Rom. VII (25). Ideo Apostolus consulit cuilibet qui se veut franchir et ponere extra l'empire, quod nitatur terram suam amortizare, id est corpus per abstinentiam et opera penitentie mortificare. *Mortificate membra uestra que sunt super terram* (Col. 3, 5). Sequitur quod *uenit ira Dei in filios diffidentie*, Colo. III (Ephes. 5, 6). *Mortificatos quidem carne, uiuificatos autem spiritu* (I Pe. 3, 18). Non est aliud remedium nisi illud. *Si enim spiritu facta carnis mortificaueritis, uiuetis*, Ro. VIII (13). Audeo dicere quod quanto terra est minus amortizata, caro melius nutrita, tanto anima est peior et est magis en l'empire. |97va| Propter hoc iste gloriosus confessor beatus Nicholaus [1207] ab infantia sua cepit terram suam amortizare. Nondum enim duos annos compleuerat quando incepit primo ieiunare et tantum semel feria IV [a] et VI [a] mamillas suggere et sic terram suam amortizando posuit se extra l'empire, unde possum bene dicere de eo quod fuit de regno, non de imperio. *Non est ancille filius set libere* (Gal. 4, 30). Plus dico quod non solum ipse est de regno Francie, immo est uerus heres et inunctus et coronatus in regno Francie. Probatio : dixi quod heres Francie inunctus et coronatus habet manum uirtuosam in curando infirmos. Spiritualiter autem loquendo : nullum regnum est Francie seu liberum nisi regnum celorum. *Illa que sursum est Ierusalem libera est* (Gal. 4, 26). Totus mundus sedet en l'empire, cotidie mundus efficitur peior. Modo inter illos, qui iam uenerunt ad regnum inter sanctos iam inunctos et coronatos in celis, ille uel unus de illis qui habet manum uirtuosiorem in miracula faciendo et infirmos curando est beatus Nicholaus. Innumera [1208] sunt miracula eius. « Innumeris decorasti miraculis »,dicitur in collecta [1209] .

[Division] Hoc ergo est signum et argumentum euidens quod ipse est uerus heres regni Francie, inunctus et coronatus in celis, quia de tumulo eius sacrum resudat oleum quo sanantur omnes infirmi, quo liniti sanantur ceci, surdis auditus redditur et debilis quisque sospes regreditur. Ideo sicut ad heredem Francie inunctum et |97vb| coronatum tamquam ad filium Dauid habentem uirtuosam manum confluunt infirmi morbum regis habentes, sic ad beatum Nicholaum currere debent omnes languentes precipue languore uel infirmitate peccati. Hec est infirmitas regis, id est de qua solus rex celorum curare potest. Nemo potest dimittere peccata nisi solus Deus. Debent, inquam, currere ad eum pro sanitate habenda et dicere : *Osanna filio Dauid*. Osanna, id est obsecro salua, ubi tria nominantur. Primo : la grant nobleté de soun tres haut parage, quia filius regis est filius ; sa grant prouesté et soun biau vasselage, *Dauid* manu fortis [1210] . Cil qui sount en deserte ount bon avantage, non oportet nisi quod clament : Osanna, obsecro salua, nam qui corde possit illud [clamare], propulsato uitio sospes regreditur.

[I] Circa primum nota quod filiorum eiusdem matris unus non potest gloriari super

[1207] Lectionnaire dominicain, in festo b. Nicolai, lectio prima, p. 141.

[1208] innumera] innumerabilia exp. B.

[1209] Corpus orationum II D, oratio 1463 (SL 160A, 1993, p. 263).

[1210] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 103.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

alium de nobilitate quantum est ex parte matris, quia ex illo latere pares sunt et fratres. Unde si unus glorietur de nobilitate super alium, oportet quod gloria ueniat ex parte patris. Ex parte enim patris unus bene est nobilior alio in tantum quod unus est bastardus, alius de legitimo choro, unus filius serui uel rustici, alius filius nobilissimi uiri et de trehaut parage. Hoc ideo dico quod nos omnes boni et mali, diuites et pauperes, principes et subditi sumus filii eiusdem matris : mater de cuius utero omnes exiuimus, in |98ra| cuius gremio omnes nutriuimur terra est. Ecci. XL (1) : *occupatio magna* etc. Dicas sicut habes in sermone [1211] *Quicumque spiritu Dei aguntur* (Rom. 8, 14), et dicas ut ibidem, quomodo, licet simus [1212] fratres, tamen scutelle non sunt sorores etc. Concludas finaliter. Et [1213] ideo non gloriatur beatus Nicholaus nec de hoc commendatur, id est de nobilitate parentele carnalis, quia illa prouenit ex parte matris terre, scilicet a quo caro originem trahit, set de nobilitate ex parte patris. Gloriatur enim patrem se habere Deum, filium Dei se nominat. De hoc expone illud Ps. (71, 2) : *Deus iudicium tuum regi da et iustitiam tuam filio regis*. Ubi aduertendum quod psalmus optime copulat iudicium et iustitiam simul. Iterum optime copulat regi et filio regis ; primum pro tanto, quia lathomus uolens bene scindere lapides et facere murum rectum, oportet quod habeat duplex instrumentum, scilicet regulam et martellum. De hoc quere in sermone *Habundat ministerium iustitie* (II Cor. 3, 9). Deducas diffuse aliam copulam, scilicet regi et filio regis. Ideo fecit quia aliter et alia intentione reparat domum ruinosam lathomus mercenarius, aliter heres uel filius. De hoc habes in sermone [1214] *Saluatorem exspectamus* et in sermone [1215] *Tu et filii tui*. Deducas figuram et totum, finaliter adde quod qui uult aliquam domum sustinere, oportet non solum quod ruinas reparet, uerum etiam quod residuas partes ne deficiant sustentet. Sic princeps uel prelatus non solum tenetur reparare ruinas |98rb| et defectus et peccata corrigendo, uerum etiam tenetur sustentare parietes pauperes deficiendo pascendo sicut faciebat beatus Nicholaus, ut patet [1216] in tribus puellis quas maritauit, in frumento quod a nautis postulauit etc. Item nota quod ubi parietes deficiunt, necesse est domum cadere. Parietes autem sustentantes regnum duo sunt. Unus sustentat spiritualiter apud Deum per suffragia orationum, parietes [1217] illi sunt pauperes religiosi uiri. Audeo dicere quod non est regnum aliquod, quantumcumque firmatum, quod possit diu durare nisi sustentetur primo pariete. *Nisi Dominus edificauerit domum* etc. (Ps. 126, 1). Alter paries sustentat temporaliter, isti parietes sum mercatores, cultorum agrorum operarii, populus minutus. Si ergo aliquis consuleret regi quod permitteret parietes illos defficere, subtrahendo

[1211] Sermon 63 bis.

[1212] simus] sumus P, B.

[1213] et] quod B.

[1214] Sermon 29.

[1215] Sermon 99.

[1216] Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Nicolaus, p. 39-41.

[1217] parietes] pauperes B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

eleemosinas pauperibus consuetas, retinendam peccuniam debitam mercatoribus et minutis hominibus non soluendo debita, talis consuleret sibi quod permitteret cadere domum suam : consuleret sibi destructionem regni sui. Non dubito, quando duo parietes tibi deficient, [quod] regnum corruet, quod per Dei gratiam numquam erit, quia *regnum eius quod non corrumpetur* (Dan. 7, 14). Tunc facias finem quomodo beatus Nicholaus non fuit lathomus conductus, set filius et successor hereditarius. *Si filius et heres per Deum* (Gal. 4, 7), heres quidem regni celorum,ad quod nos perducat.

Sermon 38

Conception de la Vierge. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 98rb-101va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 66ra-68vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 178v-179r. Plan : Thème – Le roi de France peut saisir les biens d'une personne. Modalités de la saisie. comparaison avec la mort pénitence et miséricorde cas de la saisie générale Division I – Le jour du Jugement sera annoncé par le sceau royal. On ne croit pas ceux qui annoncent la parole de Dieu, pour deux raisons. II – L'étendard montrera la tristesse. III – La lumière montrera la fureur. F. 98rb : *Erunt signa in sole et luna* in Luc. (21, 25).

[Thème] Quando res et bona alicuius arrestantur in manu regia, ostia domus uel camere |98va| in qua res ille tenentur incluse solent aliquo signo regio sigillari. Apposito signo regio et arresto durante, ille non potest se de rebus propriis iuuare. Modo quid faciunt homines cautelosi timentes ne persone sue uel bona sua arrestentur in manu regia ? Primo quidem si de bonis timent, non exspectant arrestum regis set festinant ponere bona sua extra domum suam et recludere ea penes aliquem notum suum ; illa que penes alium recluduntur a rege non arrestantur. Secundo si de personis timent, etiam arrestum regium non exspectant set, quatinus possunt, fugiunt ad aliquem locum exemptum in quo rex non exercet iustitiam nec apponit merum imperium [1218] . Hoc ideo dixi quia loquendo spiritualiter et realiter manus regia est proprie manus Dei. Ps. (85, 10) : *quoniam magnus* etc. quia *in manu eius* etc. Nullus nostrum potest effugere quin finaliter tam ipse quam bona sua arrestentur in manu regia, sancto Iob dicente (10, 7) : *cum sit nemo qui de manu tua* etc. Mihi autem uidetur quod Dei iudicium, scilicet particulare quod erit in morte cuiuslibet nostrum et uniuersale de quo loquitur euangelium hodiernum, utrumque, inquam, iudicium est sicut quoddam arrestum regium. Declaro primo de particulari, postea de generali.

[a] Primo quidem in morte cuiuslibet nostrum tam res sue quam persona sua arrestantur in manu regia. Persona enim arrestatur et detinetur in carcere regio, inferno uel purgatorio. Ecc. (Act. 13, 11) : *ecce nunc manus Domini super te et eris* |98vb| *cecus et non uidens solem usque ad tempus*. Usque ad tempus dixi pro illo de purgatorio quia illi de inferno deputati sunt carceri perpetuo. Iterum in morte arrestantur res nostre : de omnibus enim que hic possidemus, nichil possumus nobiscum portare. Iob (27, 19) : *diues cum dormierit nichil secum afferet.* Quid ergo debent facere homines discreti ? Primo

[1218] merum imperium] meum B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quidem non exspectantes arrestum mortis debent bona sua ponere extra manum suam et recludere in manu pauperis. Ecc. (14, 13) : *ante mortem benefac amico tuo et secundum uires exporrigens da pauperi*. De hiis que remanebunt penes nos tempore arresti non poterimus nos iuuare. Prou. (11, 4) : Christo *diuitie non proderunt in die ultionis*. Illa autem iuuabunt que apud pauperem recludentur. Ecc. XXIX (Eccli. 29, 15) : *conclude elemosinam in* sinu *pauperis et hoc pro te exorabit*. Crisostomus [1219] super Mt. : « Melius seruatur peccunia que in dextra pauperis collocatur, hanc calumpniator non extorquet, inuidus non terminatur, latro non auferet, fur nocturnus non diripiet, seruus fugam meditans non inuadet, set semper est tuta, semper integra, semper salua. » Idem ibidem [1220] : « Qui thesauros suos collocat in terra non habet quid speret in celo. Ut quid enim respiciet in celum, ubi nichil habet repositum ? Quidcumque pro anima tua feceris, hoc Domini est quod relinqueris perdidisti. » Ideo dicitur in figura primo Reg. V (7) : *non maneat archa Dei Israel apud nos quoniam manus eius dura est* super nos. Apud illos manet archa Dei qui penes se reti|99ra|nent et reseruant in archa bona pauperum Christi. Basilius [1221] , omelia prima : « Panis est famelici quem tu tenes, nudi tunica quam in conclaui conseruas, discalciati calceus qui penes te marcescit, indigentis argentum quod possides, tot iniurias quot subuenire nolueris. » Ergo non maneat archa Dei apud nos. Non seruemus penes nos in archa pauperum Christi, quando manus Domini erit super nos ualde dura. Arrestabuntur in manu regis de qua dicit Ps. (31, 4) : *die ac nocte grauata* etc.

[b] Secundo qui timet ne persona sua arrestetur in manu regis, sicut timebat sanctus Iob qui dicebat (13, 21) : *manum tuam longe fac a me et formido tua non me terreat,* non debet exspectare mortis [1222] arrestum set indilate surgere debet ad locum exemptum. Locus autem exemptus a regno Christi iuridictione est locus penitentie, quia super penitentes ipse non exercet rigorem iustitie set dulcorem misericordie. Recte penitentia est uirga aurea quam rex Assuerus protendebat manu, in quo signum clementie monstrabatur. Virga regia corrigens uitia est penitentia. Ps. (44, 7) : *uirga directionis uirga regni tui.* Tunc rex Assuerus uirgam auream alicui protendit, quando Dominus peccatori concedit spatium penitendi. In hoc ipse monstrat signum clementie, non rigorem iustitie. De hoc signo petebat Ps. (85, 17) : *fac mecum signum in bono* set heu Iob XXIIII (23) dicit : *dedit ei Dominus locum penitentie et ille abutitur eo in superbia*. Ille abutitur loco exempto sibi ad refugium |99rb| concesso, qui propter immunitatem loci sumit audaciam delinquendi. Multi frequenter fuerunt decepti cogitantes penes se : « Tu secure potes perpetrare hoc homicidium, statim fugies ad ecclesiam, ostium est apertum », et miseri non auertunt quod clientes regis sunt in insidiis prope eos qui antequam fugere possint, preoccupant et arrestant eos. Spiritualiter cliens regis qui [1223] peccatores arrestat ut ad

[1219] Manipulus florum, Elemosina AS (Crisostomus super Mattheum).

[1220] Manipulus florum, Elemosina AP (Crisostomus super Mattheum).

[1221] Manipulus florum, Elemosina AU (Basilius homelia prima). iniurias] iniuriaris P.

[1222] mortis] mortem B.

[1223] qui add. P s.l. a.m.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

carcerem trahat est mors. Ita uocat eum Iohannes in Apoc. (6, 3) : *cum apparuisset*, inquit, *sigillum* quasi tunc etc. Sequitur (Apoc. 6, 8) : *ecce equus pallidus et qui sedebat super eum, nomen illi mors, et infernus sequebatur eum.* Modo aliqui fatui sumunt audaciam peccandi, quia cogitant penes se : « Cliens regis non est prope te, tu non ita cito morieris ». Iterum : « Locum refugii habes paratum, ostium penitentie est tibi apertum », et miseri non auertunt primo quod mors insidiatur eis de prope, que antequam penitant, preoccupat eos et trahit ad carcerem regis. Ps. (17, 6) : *dolores inferni circumdederunt me, preoccupauerunt me laquei mortis.* Unde [1224] Bernardus [1225] : « Quid in rebus humanis certius est morte, quid incertius hora mortis inuenitur ? Non miseratur inopiam, non reueretur diuitias, non sapientie, non moribus, non etati denique parcit nisi quod senibus est in ianuis, iuuenibus uero in insidiis. » Si quilibet nostrum cogitaret quomodo mors insidiatur ei de prope, numquam auderet peccare. *Memorare nouissima tua et in eternum non peccabis*, Ecc. (Eccli. 7, 40). Augustinus [1226] : « Nichil sic reuocat a peccato sicut quam frequens mortis cogitatio. » Secundo decipiuntur quia credentes in|99va|uenire ostium penitentie apertum, inueniunt ipsum clausum, ad Heb. XII (17) : *non inuenit penitentie locum quamquam cum lacrimis inquisisset eum.* Suple Esau. Non ergo exspectemus clientem regis set fugiemus statim ad locum penitentie, alioquin arrestabuntur persone nostre. Ecc. secundo (Eccli. 2, 22) : *si penitentiam non egerimus, incidemus in manu Domini*. Sic patet primum.

[c] Dixi secundo quod etiam generale iudicium erit quoddam arrestum regium. Tunc enim arrestabuntur omnes persone nostre in manu regis, quia *omnes stabimus ante tribunal Christi* (Rom. 14, 10) et illud arrestum est ualde timendum. Heb. XV (10, 30-31) : *quia iudicabit Dominus populum suum. Horrendum est incidere in manu Dei uiuentis*. Modum illius arresti describens Anselmus [1227] dicit : « A dextris erunt peccata accusantia, a sinistris infinita demonia, subtus patens infernus, desuper iudex iratus, intus conscientia urens, foris mundus ardens, uix ibi iustus saluabitur. Heu miser peccator sic depressus, quo fugiet ? », quasi dicat de cetero : non inueniet locum penitentie apertum, ostium penitentie erit clausum. Augustinus [1228] : « Ille iudex nec gratia preuenitur nec misericordia iam flectitur : nec peccunia corrumpitur nec satisfactione uel pena mitigabitur. Hic, dum tempus habetur, agat anima pro se quamdiu est locus penitentie, quia ibi erit locus iustitie. » Iterum omnia bona nostra tunc arrestabuntur quia bona mundana propter hominem facta finem habebunt et exterminabuntur. Dixi autem a principio quod quando

[1224] unde om. B.

[1225] Manipulus florum, Mors AT (Bernardus) ; Bernardus Clareuallensis, Sermo de conuersione ad clericos, 16 (SBO, IV, p. 90).

[1226] Manipulus florum, Mors P (Augustinus libro exhortationum) ; Augustinus Hipponensis, De Genesi contra Manicheos, 2, 28 (PL 34, 219).

[1227] Manipulus florum, Judex siue iudicium AK (2) (Anselmus de similitudinibus mundi) ; Anselmus Cantuariensis, Meditationes et orationes, meditatio 1 (F. Schmitt, 1946, p. 78-79).

[1228] Manipulus florum, Judex siue iudicium F (Augustinus libro 3 de simbolo) ; Quoduultdeus, Sermo 2 : de symbolo, II, 8 (R. Braun, SL 60, 1976, p. 345).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

bona aliqua arrestantur in manu regia, ostia domus uel camere in qua tenentur inclusa |99vb| aliquo signo regio sigillantur.

[Division] Domus autem uel camera in qua predicta bona tenentur inclusa est celi circumferentia. *Domus Dei et porta celi* etc. (Gen. 28, 17). Ostia principua huius mundi per que lumen subintrat ad nos sunt sol et luna. Ideo in signum quod omnia intus contenta arrestabuntur in manu regia, sigillabuntur hec duo ostia. Ita dicunt uerba proposita : *erunt* etc. ubi nominantur tria, nam de die iudicii regale sigillum nuntiabit [1229] rumorem, *erunt signa* ;diurnale uexillum denominabit merorem, quia sol conuertetur in tenebras, *in sole* ; luminare pusillum indicabit furorem, quia luna conuertetur in sanguinem, *in luna*.

[I] De primo nota quod uetule habent istud signum pronosticum : quando sentiunt pruritum uel tonitruum in auribus, dicunt quod audiunt [1230] rumores in breui. Rumoribus ergo mirabilibus, quando portantur per nuntium ignotum, non creditur propter solum uerbum dicentis, nisi uideatur et cognoscatur sigillum mittentis. Spiritualiter rumor in breui futurus qui cantare debet continuum tonitruum in auribus cordium nostrorum est rumor de aduentu Christi ad iudicium, dicente Ieronimo [1231] : « Quotiens illum diem considero, toto corde contremesco, siue enim comedo siue bibo siue aliquid aliud facio, semper uidetur tuba illa terribilis sonare in auribus : *surgite mortui, uenite ad iudicium* ». De uoce [1232] huius debet intelligi illud, primo Reg. (3, 11) : *quicumque audient timent ambe aures eius*. Nuntius portans rumores semel missus mundo tamen ig|100ra|notus est Dei filius, missus quidem quia misit Deus filium suum in terris, ignotus quia in Io. (1, 10) : *in mundo erit et mundus eum non cognouit.* Hic est ille nuntius quem uidit Iohannes in Apoc. (7, 2) : *uidi alterum angelum ascendentem ad ortu solis, habentem signum Dei uiui*. Huic nuntio mundus credere noluit propter solum uerbum dicentis, nisi uideret sigillum mittentis. *Dicebant iudei : Quia facis signum ostendis nobis quia hoc facis* (Joh. 2, 18), quasi dicat : tu facis te regis nuntium, ostendas nobis sigillum. Alii temptantes signum querebant ab eo, set quando uiderunt et cognouerunt sigillum mittentis, uiderunt eum [1233] facere signa que non potuerunt fieri nisi a solo Deo, tunc crediderunt uerbo suo sicut Nichodemus qui dicit (Ioh. 3, 2) : *Rabi scimus* etc. *Nemo enim potest facere signa que tu facis* etc. Alii dicebant : quomodo potest homo peccator hec signa facere ? Et alii uidentes sigillum non recognoscebant quod esset sigillum regis set dicebant multi signa Christi esse demoniorum. *In Belzebuto principe demoniorum eicit demonia* (Luc. 11, 15). Adhuc hodie est sic : nuntiantibus enim uerbum Dei non creditur etiam nisi uidetur sigillum regis, nisi apparent in eis signa sanctitatis et bonitatis ; quin ymmo magis deprauantur, dicunt quod totum est fictio ypocrisis, allegantes illud Mt. XXIIII (24) : *iam impletum surgent pseudoChristi et pseudoprophete et dabo signa magna et prodigia* etc. Que est causa

1229 nuntiabit] nominabit B.

1230 audiunt] audient P.

1231 Manipulus florum, Judex siue iudicium O (Hieronymum super Mattheum).

1232 uoce] nocte P.

1233 eum] enim B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

huius ?

Primo quod mundus nuntio Dei non credit, nisi uideat sigillum mitten|100rb|tis, secundo quod multi, ubi uident signa, adhuc manent increduli. Ratio primi est ista quia homo alterius patrie et ignote lingue, ueniens ad terram istam, non intelligitur ab indigenis terre huius nisi loquatur per signa, set si sunt hic aliqui pauci de patria sua, illi soli capiunt eius uerba. Homo alterius patrie ueniens ad terram istam est homo Christus Ihesus ueniens de celo in terram. Mundum enim ipse non reputauit patriam suam, ymmo expresse dixit : *uos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo* (Jo. 8, 23), et iterum (Ioh. 18, 36) : *regnum meum non est de hoc mundo.* Et ideo homines qui patriam habent in mundo nec patriam habent in celo, homines qui terrena sapiunt, illi non capiunt uerba Christi. Verbum Dei non capit in nobis, nisi forte loquatur per signa, quando uident terremotum uel audiunt tonitrua, tunc aliquantulum credunt. Multi crediderunt in eum, uidentes signa que faciebant in eo, set si sunt hic aliqui pauci de patria Christi, sicut erant apostoli quibus dixit : *de mundo non estis set ego elegi uos de mundo* (Jo. 15, 19), illi de facili capiunt uerba eius (Ioh. 10, 27) : *oues mee uocem meam audiunt.* Hanc causam assignat ipse in Iohanne (8, 46) : *si ueritatem dico quare uos non creditis qui ex Deo est uerba Dei audit propterea uos non auditis quia ex Deo non estis*. Ubi Gregorius [1234] : « Si uerba Dei audit qui ex Deo est, et audire uerba Dei audire non potest quisquis ex illo non est, tunc roget se unusquisque si uerba Dei aure |100va| cordis percipit. Unde sic celestem patriam desiderare ueritas iubet, carnis desideria conteri, mundi gloriam declinare, aliena non appeti, propria largiri. Penset ergo unusquisque nostrum, si hec uox Dei in corde [1235] eius aure conualuit, et quia iam ex Deo sic agnoscit. Nam sunt plerique qui precepta Dei non aure cordis percipere dignantur. »

Ratio secundi est quia figura sigilli non imprimitur faciliter nisi in cera molli, unde Ps. [1236] dicit (21, 15) : *factum est cor meum tamquam cera.* In corde humano debent imprimi uerba et miracula Christi sicut in cera imprimitur figura sigilli. In Can. (8, 6) : *pone me ut signaculum super cor tuum.* Quod ergo aliqui non credunt nisi uident signa manifesta, hoc ideo est quia corda eorum in malitia sunt obdurata, similes pharaoni de quo Ex. VII (3-4) : *indurabo cor eius et multiplicabo signa et ostenta mea in terra Egypti et non audiet uos.* Pharao interpretatur denegans uirum [1237] . Vir autem dicitur a uirtute. Pharao ergo est ille qui uidens in alio signa uirtutis et manifesta indicia sanctitatis, negat ea et deprauat, dicens quod totum est fictio et ypocrisis et causa est quia isti sunt in malicia ita obdurata quod credunt aliquos similes esse sibi.

Redeo ad propositum. Quia Christus experimento probauit quod in primo aduentu suo mundus non credidit uerbo dicentis nisi uideret sigillum mittentis, ideo ueniens secundo ad iudicium, ostendit mundo regale sigillum. In Ex. XXXIII (34, 10) : *uidentibus cunctis signa faciam que* |100vb| *numquam sunt uisa super terram, ut cernat populus iste opus Domini*

[1234] Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, I, 18, 1 (PL 76, 1150B).

[1235] corde] cordi B.

[1236] unde Ps.] Ps. autem B.

[1237] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

terribile quod facturus sum, et in Luc. (21, 11) : *terremotus erunt per loca et pestilentie et fames terroresque de celo et signa magna erunt.* Ideo dixi quod de die iudicii regale sigillum nuntiabit rumorem.

[II] De secundo nota quod « quando aliquis magnus paterfamilias uel dominus moritur, familia eius deponit indumenta letitie et in signum meroris induit se uestibus nigris [1238] ». Maximus autem dominus uidetur esse humanum genus. *Dominamini piscibus maris*, in Gen. (1, 28) dictum est ei, *et uolatilibus celi et uniuersis animantibus que mouentur super terram*.Breuiter dominium eius se extendit a solis ortu et occasu ab aquilone et mari, ymmo plus ipsa luminaria celi facta sunt ut famulentur et seruiant homini, qui famulatus fuit figuratus per sompnium Ioseph. *Vidi*,inquit, *per sompnium quasi solem et lunam et stellas XI adorare me* (Gen. 37, 9)*.* Dixit optime *per sompnium* quia honor mundanus et mundanum dominium non est nisi sompnium. Sicut enim cum aliquis sompniat se manducare cibis satiatus sompniatus non satiat sompniantem, uidetur ei quod tenebat panem in manu et expergefactus inuenit eam uacuam, sic diuitie et honores mundi non satiant habentem. Quin ymmo *dormierunt sompnium suum* etc. (Ps. 75, 6). Bene ergo dixit : *uidi per sompnium* etc*.* quia licet sol et luna famulentur homini in presenti uita, humanum tamen dominium non est nisi sompnium, nihilominus hec duo, moriente humano genere defficiente |101ra| familia eius, scilicet luminaria celi, deponent indumenta letitie et uestient se uestibus nigris. Spiritualiter sol qui indutus est lumine sicut uestimento, Apo. VI (12) : *sol factus est niger tamquam saccus cilicinus.* Marci XIII (24) : *in diebus illis sol contenebrabitur et luna non dabit splendorem suum*. Crisostomus [1239] : « Paterfamilias moriente, domus turbatur, terrenalia plangit et nigris se uestimentis se induit, sic humano genere propter quod facta sunt omnia circa finem constituto celi misteria lugent et candore deposito tenebris induuntur. » Ioel III (2, 10) : *sol et luna obtenebrati sunt et stelle retraxerunt splendorem suum*.

De tertio nota quod sacrista noster, quando pulsat ad horas, facit communiter duo signa, unum cum campana minori et aliud cum maiori. Ideo autem pulsatur duplex campana et fuit duplex signum ut fratres se preparent et parati hora debita ueniant ad chorum. Spiritualiter due campane maior et minor cum quibus fit signum ad horas, sicut luminare maius et luminare minus, de quibus Gen. (1, 14) : *fiant luminaria in firmamento celi et sint in signa et tempora*, et in Ps. (103, 19) : *fecit lunam in tempora.* Modo si aliqua hora indiget pulsatione et preparatione, illa est hora nouissima, *estote parati quia qua hora non putatis filius hominis ueniet*, in Luc. (12, 40). Hoc debet continue pulsare [1240] aures cordis nostri. Ideo sacrista Saluator noster pro hac hora faciet multa signa set spiritualiter faciet duplex signum cum maiori et minori campana. Act. secundo (19-20) : *dabo prodigia in* |101rb| *celo sursum et signa in terra deorsum sol conuertetur in tenebras et luna in sanguinem antequam ueniet dies Domini magnus et manifestus*, unde Gregorius [1241]

[1238] Manipulus florum, Judex siue iudicium AD (Crisostomus super illud Matthei 24 : et uirtutes celorum).

[1239] Manipulus florum, Judex siue iudicium AD (Crisostomus super illud Matthei 24 : et uirtutes celorum).

[1240] continue pulsare] pulsare continue B.

[1241] Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, I, 1, 1 (PL 76, 1077C).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

super illo uerbo : *erunt signa in sole et luna*, « Dominus ac Redemptor noster, paratos nos inuenire desiderans, senescentem mundum que mala sequentur denunciat, ut nos ab eius amore compescat. Appropinquante eius terminum quante persecutiones preueniant innotescit, ut qui Deum metuere in tranquillitate nolimus [1242] , iustum eius iudicium uel persecussionibus accusari timeamus. » Spiritualiter signum illud quod fiet cum campana minori, quando luna conuertetur in sanguinem, indicabit furorem et incutiet timorem. Hoc patet in simili. Rex enim Francorum, preter commune uexillum quod depingitur cum floribus liliorum, quando procedit ad bellum contra inimicos, habet uexillum ante se totum coloris sanguinei et audiui dici quod quando uexillum illud explicatur in bello, non est aliquis ita audax qui totus non tremat. Proprie loquendo nullum regnum debet uocari regnum Francie nisi solum regnum Christi et beatorum. *Sola illa que sursum est Iherusalem libera est* (Gal. 4, 26). Omne regnum mundanum est regnum seruorum. Merito summus pontifex maior in regno mundi uocat se seruum seruorum Dei. Modo rex Francorum Christus in duplo aduentu suo usus est et utetur duplici uexillo. Vexillum enim aduentus Christi fuit depictum cum floribus liliorum. Signum |101va| enim aduentus sui primi fuit flos uel lilium uirginitatis in matre cum fructu fecunditatis. *Flores mei fructus honoris et honestatis* (Eccli. 24, 23). *Ego flos campi et lilium conuallium* (Can. 2, 1). Ita depixerat Ysaias hoc uexillum (7, 14) : *dabit Dominus ipse uobis signum, ecce uirgo concipiet* etc. Set uexillum aduentus secundi, quando ueniet contra aduersarios ad peccatores debellandum, erit totum coloris sanguinei. Apo. VI (12) : *luna tota facta est* quasi *sanguis.* Primum uexillum non indicabit furorem set pacem et mansuetudinem regis. *Ecce rex tuus tibi uenit mansuetus* in Mt. (21, 5). Set secundum uexillum sanguineum ab eo indicabit furorem regium quod non erit ita audax qui non tremat totus. *Turbabuntur* omnes *gentes et timebunt qui habitant terminos a signis tuis* (Ps. 64, 9), et Baruc. [1243] VII (Habacuc 3, 11) : *sol et luna steterunt in habitaculo suo* etc. usque ibi (3, 12) : *in fremitu conculcabis terram in furore* etc. Figuratur rex iste per regem Salomonem propter duplicem nominis interpretationem. Salomon enim interpretatur pacificus [1244] et significat Christum a primo aduentu suo usque ad secundum. Ps. (71, 7) : *orietur in diebus eius iustitia* etc. Iterum interpretatur retribuens iniquis et significat eum in aduentu secundo quando retribuet malis supplicium dicens eis (Matth. 25, 41) : ite *maledicti in ignem eternum*,et iustis premium dicens (Matth. 25, 34) : *uenite benedicti Patris mei,* percipite *regnum etc.*

Sermon 39

Conception de la Vierge. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 101va-104va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 68vb-71ra. Plan : Thème – Lien entre la lune et le soleil, Marie et Jésus. Les

[1242] nolimus] uolumus B.

[1243] Baruc.] Habacuc B.

[1244] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 138.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

signes annonciateurs de leur venue. Division I – Une chose douteuse est confirmée par des miracles multiples. cas des lettres secrètes cas des testament confirmation de la fête de l'Immaculée Conception II – La joie de la fête est double. F. 101va : *Erunt signa in sole et luna* in Luca. (21, 25).

[Thème] Ortus solis et exordium noue lune habent illud |101vb| commune quod tam in ortu solis quam in nouilunio apparent signa per que iudicamus de tempore futuro sereno uel tempestuoso. Ita ordinauit Deus a principio quando fecit lunam in tempora, quando fecit *solem in potestatem diei* (Ps. 135, 8) etc. Tunc enim dixit in Gen. (1, 14) : *fiant luminaria in firmamento celi et sint in signa et tempora.* Spiritualiter per solem et lunam intelligimus in Scriptura Christum et Mariam. Ratio est quia recte sic se habet Christus ad Mariam sicut se habet sol ad lunam. Luna recipit a sole complementum uirtutis et perfectionis sue, scilicet plenitudinem luminis. Sol autem a luna non recipit nisi solam eclipsim, non quia sol eclipsetur in se ipso set per comparationem ad nos, sic Maria a sole iustitie Christo habuit complementum uirtutis et perfectionis, plenitudinem luminis gratie. *Aue*,inquitangelus, *gratia plena* etc. (Luc. 1, 28). Unde [1245] Jeronimus [1246] : « Ceteris uirginibus per partes prestatur gratia, Marie se totam effudit gratie plenitudo, que fuit in Christo quamquam aliter et aliter, in Christo fuit sicut in capite influente, in Maria uero sicut in collo transfundente. » Hoc est recte modus lune quod lumen transfudit inferius que primitus recipit a sole. Set sol iustitie quid accepit a luna ? Christus in Maria assumpsit quasi solam eclipsim deffectus et miserias nostre mortalitatis. Sap. VII (1) : *numquid ego mortalis homo similis omnibus et in uentre matris figuratus sum caro.* Unde [1247] Leo Papa [1248] : « Salua proprietate utriusque substantie et in unam coeunte personam, suscipitur a maiestate humilitas, a uirtute infirmitas, |102ra| ab eternitate mortalitas ». Ecce quot eclipses recipit sol a luna, Christus a Maria, non quod sol iustitie in se ipso in sua diuinitate fuit eclipsatus set eclipsatus est per comparationem ad nos, quando *semetipsum exinaniuit, formam serui accipiens in similitudinem hominum factus et habitu inuentus ut homo* (Phil. 2, 7). Ideo Apoc. IX (2) dicitur : *obscuratus est sol.* Conuenienter igitur per solem et lunam intelligamus Christum et Mariam. Dicamus in persona Marie illud Ecc. primo (Ecci. 50, 6) : *quasi luna plena in diebus suis lucet*,et in persona Christi quod statim subditur (50, 7) : *et quasi sol refulgens, sic ille refulsit in templo Dei.* Si sol et luna sunt Christus et Maria, tunc sicut Scriptura conceptionem filii Dei seu aduentum eius in carne describit per aduentum solis in oriente, Malach. 16 (4, 2) : *orietur uobis timentibus nomen meum sol iustitie*, ita nos non incongrue describere possumus conceptionem Marie per exordium noue lune, ut dicamus illud Hest. (8, 16) : *noua lux oriri uisa est.* Modo hec duo ortus solis et exordium noue lune, conceptio Christi et Marie, habent sibi commune quod in utroque apparuerunt signa serenitatis future appropinquantis temporis

[1245] unde om. B.

[1246] Manipulus florum, Maria R (Hieronymus).

[1247] unde om. B.

[1248] Manipulus florum, Incarnatio R (Leo papa in sermone) ; Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, XXI, 2 (A. Chavasse, SL 138, 1973, p. 87).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

gratie. De ortu solis patet hoc quod enim Christus mistice conceptus est et natus de Virgine. Hoc fuit signum pronosticum aduenientis temporis gratie, quando *uenit plenitudo* etc. (Gal. 4, 4). Hoc signum predixerat Ysa. (7, 14) : *dabit Dominus ipse uobis signum* etc. Hoc est signum suum preostensum Moysi in Ex. (3, 2). Vidit enim quod *rubus* [1249] *ardebat et non comburebatur*. |102rb| Tunc rubus [1250] ardet et non comburitur, quando Virgo concipit set non corrumpitur sibi in exordio noue lune. Quod enim Maria concepta est et nata de sterilibus patre et matre, hoc fuit signum pronosticum aduenientis temporis gratie. Ioachim enim et Anna per XX annos cohabitantes prolem habere non poterant, donec angelus ambobus diuerse apparuit et signo dato de prole tali habenda eos certificauit. Figura ad hoc Iudic. VI (37) ubi Gedeon signum querens in uellere dixit : *ponam uellus hoc lane in area*. Si in solo uellere ros fuerit et in omni terra siccitas, sciam quod *per manum* meam *liberabis populum* Israel (Ps. 96, 10). Gedeon interpretatur circuiens in utero [1251] et significat Dei filium qui, ueniens liberare populum suum de manu potentie, circumclusus est in utero Marie. Gen. 26 (Ier. 31, 22) : *nouum creauit Dominus super terram femina circumdabit uirum.* Vellus lane est corpus Marie, unde [1252] Bernardus [1253] : « Beata nempe Maria lana mundissima fuit et uirginitate clarissima que sola digna esset in se filii Dei recipere dignitatem, sicut lana conchilii sanguinem ut ex eadem fieret purpura imperiali maiestatitantummodo digna quam que nullus esset dignus induere. » Ubi Augustinus [1254] : « Tam preditus dignitate area tota sicca est mater sterilis et infecunda. Ergo uellus lane roridum ponit in area. Tota sicca fuit Maria in uentre sterili concepta et ibidem celesti gratie rore perfusa ». Unde cantamus [1255] de ea : « Celi rore tellus fusum Gedeonis |102va| uellus diuinitatis pluuia ». Bernardus [1256] : « Beatam Virginem omnimodis constat ab originali contagio sola Dei gratia priusquam nasceretur esse mundatam » etc. Quod igitur signum liberationis populi quesitum est in uellere posito in area tota sicca. Hoc bene uult quod conceptio Marie in utero sterili erat signum pronosticum aduenientis temporis gratie. Ecc. XL 16 (Eccli. 43, 6-7) : *luna in omnibus in tempore suo ostensio temporis et signum eius a luna signum diei festi.* Sic habeo declaratum quod tam in ortu solis quam in nouilunio, tam in aduentu Christi quam in Conceptione Marie, apparent signa serenitatis gratie.

[Division] Hoc autem duo aduentus Christi et conceptio Marie concurrunt simul hodie.

1249 rubus] rubum P, rubrum B.

1250 rubus] rubum corr. P a.m., rubrum B.

1251 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 100.

1252 unde om. B.

1253 Non inueni.

1254 Non inueni.

1255 AH, vol. 54, p. 346, n° 219 (de beata Maria Virgine).

1256 Bernardus Clareuallensis, Sermones in Assumptione beatae Mariae, 2, 8 (SBO, V, p. 237).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sol enim et luna steterunt in habitaculo suo, Abacuc. (3, 11). Tam Christus quam Maria adhuc latent in matris utero. Ideo cum utraque conceptio fuerit miraculosa, dicunt bene uerba proposita : *erunt signa in sole et luna,* ubi nominantur duo : confirmatur res dubia miraculo multiplici, *erunt signa*, geminatur letitia festi titulo duplici, *in sole et luna.*

[I] De primo nota quod duo paria litterarum solent sigillari, littera secreti et littera testimonii, set dicerentur quod littera secreti sigillatur clausa, littera uero testimonii conuenientius sigillatur aperta.

[a] Loquendo primo de littera secreti et deinde magis ad propositum de littera testimonii. Littera secreti non est aliud quam pellis quedam froncina uel uitulina uel alterius animalis in qua scripta sunt uerba que alicui mittimus et uolumus seruare secreta. Verbum autem secretissimum est illud |102vb| uerbum, de quo dicitur in Iohanne (1, 1) : *in principio erat uerbum et uerbum erat apud Deum*, tamquam ualde secretum et cognitum sibi soli, Ysa. (24, 16) : *secretum meum mihi secretum meum mihi.* Hoc uerbum fuit isto tempore nobis missum, Ysa. (9, 8) : *uerbum misit Dominus in Iacob et cecidit in Israel*, et in Ps. (106, 20) : *misit uerbum suum et sanauit eos.* Missum, inquam, fuit et scriptum siue impressum, non in pelle froncina aut uitulina set in pelle humana, *quando uerbum caro factum est et habitauit in nobis* (Ioh. 1, 14)*.* Littera ergo continens hoc secretum debuit merito clausa sigillari. Littera continens hoc secretum est Maria concipiens in utero Dei filium [1257] . Unde [1258] cantamus in prosa [1259] : « Verbum patris processu temporis intrat tui secretum corporis intus totum et totum deforis simul unit ». Hec littera clausa signata fuit sigillo duplici, primo quia adhuc clausa in utero matris signata fuit signo sanctitatis, ut de ea posset dici ex tunc *corona aurea super* caput *eius expressa signo sanctitatis* (Ecci. 45, 14). Bernardus [1260] : « Est itaque Virgo regia, ueris honorum titulus cumulata », que procul dubio sancta fuit antequam nata etc. Secundo signata fuit clausa quia concepit et peperit uerbum Dei clauso utero et signato sigillo uirginitatis, in quo figuratur ipsa per litteram signatam anulo [1261] regis Assueri, que littera reuocabat sententiam mortis quam procurauerat Aman contra populum Dei, Hest. (3). Per anulum qui habet in partibus continuitatem, intelligo |103ra| uirgineam integritatem. Littera ergo anulo [1262] regis signata, per quam reuocata est sententia mortis, est uirgo regia per quam reuocata est sententia mortis, quam procurauerat Eua. Augustinus [1263] : « Nutrix peccati Eua, auctrix meriti

[1257] filium] uerbum B.

[1258] unde om. B.

[1259] AH, vol. 54, p. 289, n° 188 (in nativitate BMV, Dominicains).

[1260] cf. Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 174 (ad canonicos lugdunenses), 2 (SBO, VII, p. 388).

[1261] anulo] ambo B.

[1262] anulo] ambo B.

[1263] Manipulus florum, Maria B (Augustinus in sermone de Assumptione) ; Ambrosius Autpertus, Sermo de Assumptione sanctae Mariae, 4 (R. Weber, CM 27B, 1989, p. 1029).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Maria. Eua occidendo obfuit, Maria uiuificando profuit. Illa percussit, ista sanauit. » Propter duplicem clausuram uel duplex sigillum huius littere dicitur bis, in Cant. (4, 12) : *ortus conclusus soror mea, ortus conclusus fons signatus*, et Deut. XXVIII (46) : *Erunt in te signa* etc. Hoc de littera secreti.

[b] Circa litteram autem testimonii est sciendum quod in curia prepositi fides non adhibetur litteris testimonii, nisi sint signate sigillis autenticis. Qui legeret ibi litteram non habentem aliquod sigillum, tota curia derideret eum. Spiritualiter curia prepositi est ecclesia Dei, non quidem ecclesia triumphans nisi per antifrasim. Curia enim dicitur a cura. Nos ergo cantamus [1264] de ea : « O quam iocunda curia que cure prorsus nescia ». Set curia est proprie presens ecclesia in qua beneficiis est annexa cura et maioribus beneficiis pluribus bonis temporalibus maior est cura. Ecc. II (Eccle. 2, 26) : *peccatori dedit afflictionem et curam superfluam* [1265] *ut addat et congreget.* In hac curia non adhibetur fides litteris, nisi sint sigillate sigillis autenticis. *Nisi signa et prodigia uideritis, non creditis*, Io. (4, 48). Littere testimoniales quibus debet in hac curia fides adhiberi sunt littere noui et ueteris Testamenti. Ioh. (20, 31) : *hec autem scripta sunt ut credatis* etc. Et merito debet eis fides adhiberi quod signate sunt |103rb| multis sigillis autenticis, confirmate miraculis infinitis. *Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis* in Mt. (Marc. 16, 20). De filio Dei principali auctore utriusque Testamenti dicebant scribe et Pharisei : *hic homo multa signa facit. Si dimittemus eum sic omnes credent in eum*, Ioh. (11, 47-48), quasi dicant [1266] : tot signa autentica. Ostendit quod tota curia credet sibi. Set heu, hodie in curia huius prepositi, frequentius allegantur et maior fides adhibetur litteris Iustiniani, qui tamen nulla signa [1267] fecit, quam litteris canonis sacri. Iterum in curia prepositi, in scola fidei, libentius leguntur et curiosius allegantur littere philosophorum gentilium, dicta hominis dampnati et heretici pessimi Commentatoris quam auctoritates canonis, cum tamen ille non sunt signate sigillis autenticis. Aueroys miracula non fecit. Vere tota scola sibilare deberet super capita eorum qui talia faciunt, set unde hoc quod legentibus litteras testimonii, allegantibus et predicantibus Scripturas Sacras fides non adhibetur ? Cotidie fiunt sermones, nullus uel modicus fructus sequitur. Una causa est ista : quecumque littere testimonii essent signate sigillis multis autenticis, si aliquis in curia prepositi litteras illas legeret et sigilla non ostenderet set absconderet, litteris illis fidem non adhiberet. Sic spiritualiter quia illi qui litteras sacras legunt et docent, pauca uel nulla signa sanctitatis ostendunt. *Signum uirtutis nullum* possumus *ostendere*, Sap. (5, 13), quia quod docemus uerbo, non ostendimus [1268] exemplo. Hec est causa quare *testimonium nostrum nemo accipit* (Ioh. 3, 32). Verificatum |103va| est in uobis quod dicit Ps. (73, 9) : *signa nostra non uidimus iam non est propheta* etc.

[1264] Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

[1265] superfluam] super terram B.

[1266] dicant] dicat P.

[1267] nulla signa] signa nulla B.

[1268] ostendimus] extendimus B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[c] Venio ad propositum. Ostensum est quod littere signate sigillis autenticis, quibus debet fides adhiberi, sunt littere noui et ueteris Testamenti. Iste autem littere testificantur conceptionem Virginis Marie. Cantamus in prosa [1269] : « Te signarunt ora prophetica, tibi canit Salomon Cantica canticorum, te uox angelica protestatur. » Etiam alie scripture loquentes de conceptione, natiuitate, uita et Assumptione Virginis gloriose sunt multis sigillis signate, multis miraculis confirmate, Dan. III (99) : *signa et mirabilia fecit apud me Dominus excelsus.* Et ut de ceteris taceam, recito solum unum quod perhibet testimonium festo conceptionis. Cum abbas [1270] quidem cum multis monachis nauigaret [1271] per mare occidentale, subita et horribili tempestate perteriti inceperunt sanctos diuersos in suorum auxilium inuocare et multa eisdem uouere. Tunc abbas dixit eis : « Inuocemus Virginem Mariam omnium sanctorum potentissimam ». Quod cum facerent, apparuit eis angelus dicens quod a tempestate liberarentur si Deo et beate Marie promitterent quod festum conceptionis eius de cetero celebrarent et alios celebrare docerent, et cum ignorarent diem et officium, docuit eos de utroque, dicens quod facerent officium natiuitatis, mutando solum nomen natiuitatis in uerbum conceptionis. Unde potuit eis et omnibus nobis beata Virgo dicere illud Ex. XXXI (13) : *uidete ut sabbatum meum custodiatis quia signum est inter me et uos*, quasi dicat : miraculum manifestum ostendit uobis quare festum conceptionis mee |103vb| absque dubio celebrare debet, et hoc fuit primum. Confirmatur res dubia miraculo multiplici, *erunt signa.*

[II] De secundo nota quod adhuc ortus solis et exordium noue lune habent istud commune quia sicut in ortu solis aues celi iocundius cantant, ita in nouilunio homines mundi magis exultant : magis gaudemus et libentius uidemus lunam nouam quam plenam. Spiritualiter aues celi sunt angeli Dei. *Aues celi portant uocem tuam* (Eccle. 10, 20). Si [1272] ergo in ortu solis, hoc est in natiuitate Christi, aues celi iocundius cantauerunt dicentes : *gloria in excelsis Deo* etc., ita in nouilunio, id est in Conceptione Marie, homines mundi debent magis gaudere dicentes (I Reg. 30, 16) : *gaudeamus omnes in Domino quasi festum celebrantes* etc. In cuius figura dicitur in Hest. (8, 16-17) quod propter litteram supradictam signatam anulo regis : *Iudeis noua lux oriri uisa est, gaudium, honor et tripudium apud omnes populos*. Sequitur : *mira exultatio epule atque conuiuium et festus dies.* Expositio figure patet ex dictis set uidetur quod sic talis differentia inter homines mundi, qualis est inter aues celi. Aues quedam sunt nocturne que de nocte uolant et de die tenent rostrum in pluma et latitant, quasi ortum solis exhorreant. Alie sunt aues diurne que, cum tota nocte dormierunt, in ortu solis excitantur et cantant. Sic spiritualiter aliqui similes auibus nocturnis, in conceptione Marie que est exordium noue lucis, festum non faciunt, ymmo iuxta illud Iob (24, 17) : *si subito apparuerit aurora arbitrantur umbram mortis.* Reputant peccatum mortale facere |104ra| festum conceptionis. Set alii similes aui diurne angelo Dei, qui cum gaudio nuntiauit

1269 AH, vol. 54, p. 288, n° 188 (in nativitate BMV, Dominicains).

1270 Exemplum 8.

1271 nauigaret] nauigarent B.

1272 si] sic B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

conceptionem Marie, festiuant et cantant iocunde, dicentes matutinale inuitatorium [1273] : « Conceptionem Virginis Marie celebremus, Christum eius filium adoremus Dominum. » Set numquid debemus maius festum facere de nouilunio quam de fine lune, de Conceptione eius quam de Assumptione ? Respondeo : ecclesia in qua sunt reposite reliquie alicuius sancti uel sancte, de illo sancto et sancta de qua reliquias concipit, facit festum grande. Licet festum Iohannis Baptiste sit maius simpliciter festo Dyonisii, ecclesia tamen illa in qua reliquie Dyonisii sunt reposite non minus sollempnizat in festo Dyonisii quam in festo Iohannis Baptiste. Reliquie pretiosissime sunt membra uirginea, corpus Marie : *hec enim speciosior est sole et super omnem dispositionem stellarum* etc., Sap. VII (29). Modo si est uerum, quod pie creditur, quod Maria fuerit simul in corpore et anima assumpta [1274] , festum Assumptionis magis est festum ecclesie triumphantis quam ecclesie militantis, quia illa die ablate sunt a nobis reliquie ille et translate in ecclesia triumphante. Iosue X (37) : *Non reliquit in ea*, hoc est Ebron, *ullas reliquias.* Ebron interpretatur transiens [1275] mihi uel transitio mea. Si Maria transiuit de mundo simul in corpore et anima, non reliquit in eo ullas reliquias, et ideo festum illud Assumptionis est proprie festum ecclesie triumphantis, assumpta est Maria in celum, gaudent angeli etc. Apoc. XII (11, 19) : *apertum est templum Dei in celo et uisa est archa testamenti eius in templo eius.* Sequitur : *signum magnum apparuit in celo mulier* |104rb| *amicta sole et luna sub pedibus eius* (Apoc. 12, 1). Nomine solis et lune intelligo animam et corpus Marie, quia sicut lumen solis redundat in lunam, sic gloria anime redundat in carnem. Mulier ergo amicta sole et luna sub pedibus eius est Maria, cuius anime gloria iam redundat in corpus, ut pie creditur. Signum et mirabile magnum apparuit in celo in eius Assumptione, ita ut mirarentur angeli dicentes (Can. 6, 9) : *que est illa que progreditur quasi aurora consurgens pulcra ut luna, electa ut sol.* Set in die Conceptionis reliquie iste reposite fuerunt in ecclesia militante et ideo, licet festum Assumptionis simpliciter sit maius, huic tamen ecclesie propter quod et aliqualiter maius est festum Conceptionis. In Ps. (75, 11) : *reliquie cogitationis diem festum agent tibi* quasi dicat : quia cogitat ecclesia militans quod reliquias tuas, Virgo beata, hodie recepit, ideo festiuat tibi. Set dices : reliquie iste [1276] instanti conceptionis non fuerunt sancte, quia Maria tunc non fuit sub gratia set sub culpa. Esto quod ita fit, adhuc respondeo : angelus bonus qui non gaudet de malo culpe cum gaudio nuntiauit conceptionem Marie, non quod gauderet de conceptione quatinus erat annexa culpe, set quatinus erat exordium salutis nostre. Ecclesia festiuat de corona Christi et eius cruce, quarum [1277] neutra est uel umquam fuit subiecta gratie, ymmo uterque fuit instrumentum maxime culpe. Si ergo Ecclesia licite festiuat de istis, non quatinus instrumenta detestabilis culpe set quatinus arma redemptionis nostre, si [1278] angelus nuntiauit cum gaudio conceptionem |104va| Virginis Marie, non quatinus annexa

[1273] Non inveni.

[1274] assumpta om. B.

[1275] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 139 (sub nomine Eber).

[1276] iste] quod add. P.

[1277] quarum] quare B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

culpe set quatinus exordium redemptionis nostre, quare nos non possumus sollempniter hoc festum celebrare ? Certe licet, et expedit ut, iuxta dictum collecte [1279] , per temporalia festa que agimus peruenire ad gaudia eterna mereamur etc.

Sermon 40

Sainte Lucie. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 104va-105ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 64va-65ra.

F. 104va : *In te complacuit mihi*, Luc. III (22). Consensus mutuus [1280] sufficienter expressus facit matrimonium, et licet ad sponsalia contrahenda sufficiant uerba de futuro, tamen non sufficiunt ad matrimonium contrahendum. Sponsus uirginum Christus est, Lucia uirgo sponsa Christi est. Ut ergo ostendant inter se fuisse non solum sponsalia in quibus fit promissio de futuro, set uerum matrimonium in quo fit de meo tuum, in uerbo proposito exprimit quilibet [1281] consensum suum, non per uerba de futuro set ex habundanti per uerba de preterito dicens : *in te complacuit mihi* quasi dicat quilibet : « Accipio te in meam, et ego accipio te in meum. » Ubi tria notantur.

Primo ostendit sponsus sponse sue uel e contrario sponsa sponsi sui ualorem immensum, *complacuit*, complete placuit, quasi dicat : nihil est in te quod mihi displicere debuit. Dicat ergo sponsus illud Ysa. LXII (4-5) : *uocaberis uoluntas mea in ea*. Sequitur : *quia complacuit Domino in te* et *habitabit iuuenis cum uirgine et gaudebit sponsus super sponsam*, et ipsa de sponso suo dicat illud Ysa. XLII (42, 1) : *ecce electus meus complacuit mihi sibi in illo anima mea.*

Secundo ostendit sponse a sponso honorem impensum : *mihi*. Magnus honor quod rex et Dominus ancillam suam accipit |104vb| sibi in uxorem. III Reg. I (2) : *queramus domino nostro regi adolescentulam uirginem*. Virgo adolescentula Christo regi quesita et exquisita fuit beata Lucia. Sap. (8, 2) : *hanc amaui et exquisiui et quesiui mihi sponsam assumere* etc. E contrario potest sponsa dicere illud [1282] Can. (2, 16) : *dilectus meus mihi et ego illi qui pascitur inter lilia*,id est qui delectatur in uirginali munditia, et illud Ps.(72, 28) : *mihi adherere Deo bonum est.* Bonum, inquam, non solum delectabile et utile, set bonum honorabile, et sic habemus honorem impensum.

Tertio [ostendit] sponsi ad sponsam et e contrario sponse ad sponsum amorem intensum, *in te*, non dicit tecum, set in te, quia caritas ita coniungit et unit corda amantium

1278 si] sic P.

1279 Non inveni.

1280 mutuus] coniugium add. B.

1281 exprimit quilibet] quilibet exprimit B.

1282 illud om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quod non sinit unum cum alio set cogit unum esse in alio. *Deus enim caritas est et qui manet in caritate in Deo manet et Deus in eo*, in hoc perfecta est caritas Dei nobiscum, I Io. IIII (16). Parum autem *si diligamus inuicem Deus in nobis manet et caritas eius in nobis perfecta est*, I Io. III (4, 12). Caritas non solum conformat set transformat amantem in amatum. Quia ergo Spiritus Sanctus [est] amor, congrue potest dici huic sponse illud Luc. I (35) : *Spiritus Sanctus superueniet in te* etc. Ad litteram cum quereret ab ea Paschasius : « In te ergo est Spiritus Sanctus », dixit Lucia [1283] . « Caste uiuentes templum Dei sunt, spiritus qui habitant in eis, unde tanto pondere fixit eam Spiritus Sanctus etc. » Poterat etiam ipsa dicere sponso illud Tho. (10, 5) : *in te uno omnia habentes* etc. Ps. (9, 3) : *letabor et exultabo in te.* Augustinus [1284] : « Inquietum est cor nostrum donec quiescat in te. »|105ra|

Sermon 41

Saint Thomas apôtre. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 105ra-vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 5rb-6ra. F. 105ra : *Quia uidisti me credidisti*, in Io. (20, 29).

Creditor cui non potest solui statim in presenti totum rei uendite pretium, quando dantur sibi alique arre [1285] , libentius credit residuum. Curialior tamen esset si absque omni arra [1286] totum crederet. Nos omnes qui uiuimus in uita presenti sumus creditores, prima Pe. (1, 8) : *numquid nunc non uidentes creditis.* Exspectamus adhuc solutionem, pretium nostre redemptionis, quod pretium non est aliud quam clara uisio Dei : « Visio tota merces [1287] … » Nec idem pretium potest solui perfecte creditoribus in uita presenti quia *non uidebit me homo et uiuet* in Ex. (33, 20). Set salutem talem exspectamus in patria, ubi enim uidebimus eum sicuti est. Curiales ergo sunt illi creditores qui nullam arram uisionis habentes, nichilominus totum credunt. Istos commendat Dominus in euangelio hodierno (Io. 20, 29) : *beati qui non uiderunt et crediderunt*. Pauci sunt hodie tales qui uelint credere sine arris. *Etsi* [1288] *signa et prodigia uideritis, non creditis* in Io. (4, 48). Hodie iuxta uulgare dictum : nullus credit in Deum nisi super bonum uadium. Arra autem potissime illius beate uisionis fuit uisio humanitatis Christi. Unde et apostolis dictum est : *beati oculi qui uident que uos uidetis* (Luc. 10, 23). Sine istis arris Thomas credere noluit (Io. 20, 25) : *nisi,* inquit, *uideo, non credam.* Set datis sibi arris, ostensa sibi humanitate [1289] et ostensis

[1283] Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Lucia, p. 51.

[1284] Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, I, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

[1285] arre] erre B.

[1286] arra] erra B.

[1287] Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, ps. 90, sermo 1, 13 (E. Dekkers, J. Fraipont, SL 39, 1956, p. 1277).

[1288] etsi] nisi B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cicatricibus uulnerum Christi, tunc libenter et faciliter credidit et dixit : *Dominus meus et Deus meus* (Io. 20, 28), illud scilicet quod noluit credere sine arris imperatur ei in uerbis propositis : *quia uidisti me, credidisti.* Ubi |105rb| tria notantur : primo spectaculum summe formidinis exclusiuum, *quia uidisti* ; secundo spectaculum regie ymaginis ostensiuum, *me*, pronomen est demonstratiuum, *Philippe qui uidet me uidet et patrem* (Io. 14, 9) ; tertio coagulum nimie certitudinis adhesiuum, *credidisti*.

De primo nota quod dicunt logici quod argumentum est ratio rei dubie faciens fidem, et quamuis sic generaliter differat argumentum, cum certum est quod nullum argumentum, nullum medium tollit a contradictione totale dubium, nec fecit contradictionem simpliciter euidentem, nisi medium demonstratiuum demonstratio facit euidentiam et excludit omnem formidinem. Totus discursus huius uite mortalis est quasi quidam discursus sillogisticus tendens ad unam conclusionem finalem. Finalis autem conclusio omnium uiuentium [est] mors, et in Ps. (77, 50) : *non pepercit a morte animarum earum et iumenta eorum in morte conclusit*. Conclusio ista habet annexam maximam formidinem. Quilibet naturaliter formidat et timet mortem et pro Deo, est aliquod medium huius dubie formidinis exclusiuum. Vere sic [est] mors et resurrectio mediatoris Dei et hominum. Cogita quod « Christus moriendo mortem destruxit et uitam resurgendo reparauit [1290] » ; de cetero conclusionem mortis non formidabis. *Eamus*, dicit Thomas, *et moriamur cum eo* (Jo. 11, 16). Set infideles qui non utuntur hoc medio, non credunt futuram resurrectionem nec exspectant aliam uitam, formidant de conclusione mortis. Non est mirabile, cum non habeant medium dubie formidinis exclusiuum. Set quod fidelis qui resurrectionem credit et uitam eternam exspectat, mori timeat |105va|, hoc est uituperabile. Unde Ambrosius [1291] dicit quod « spes commodi laboris [1292] furatur et metum absconditur periculi ». Dicit bene spes commodi. Mercator uidens se infortunatum in una terra transfert se ad aliam in qua sperat plus lucrari. In nundinis huius mundi plus perdimus quam lucramur. Prou. (I Io. 2, 16) : *omne quod est in mundo aut est concupiscentia* etc. Si uis emere a carne delicias, statim cum emisti perdidisti, set [1293] emendo diuitias minus habes quam ante haberes. Probatio : desiderium est rei non habite ; set auarus quanto plus habet, tanto minus habet. Si a dyabolo honores nichil per hoc lucraberis, quia honor non est in honorato set in honorante, ergo in nundinis huius mundi nichil potes lucrari ; quod attendens Apostolus dicit ad Phil. (1, 21) : *michi uiuere Christus est et mori lucrum.* Est ergo Christus uel resurrectio Christi medium quod precognitum excludit a conclusione mortis dubium formidinis. Unde [1294] dicebat quidam sanctus uir [1295] : « O anima mea,

[1289] humanitate] humanitatem P, B.

[1290] Guillelmus Duranti senior, Rationale divinorum officiorum, VI, 86, 13 (A. Davril, T.M. Thibodeau, CM 140A, 1998, p. 447).

[1291] Ambrosius Mediolanensis, Explanatio Psalmorum XII, ps. 1, cap. 13 (M. Zelzer, CSEL 64, 1999, p. 10).

[1292] laboris] labores B.

[1293] set] si B.

[1294] unde om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

egredere, quid times ? LXXV annis Christo seruiuisti [1296] et mortem times ? » Set quia medium non tollit conclusionis formidinem nec facit euidentiam uie [1297] sic demonstratiuum et euidens, ideo apostoli, antequam haberent euidentem demonstrationem de resurrectione Christi, timuerunt de conclusione mortis, set postquam hoc medium fuit eis monstratum, non solum non timuerunt mori, ymmo letanter exposuerunt se morti. Exemplum habemus in euangelio hodierno ubi legimus quod cum *fores essent clause* (Io. 20, 19) etc. Expone. Ecce ergo spectaculum dubie formidinis exclusiuum |105vb|. In cuius signum sanctus ille Symeon *qui responsum acceperat* etc. (Luc. 2, 26), uiso hoc spectaculo, mori non timuit, ymmo dixit : *nunc dimittis* etc. (Luc. 2, 29). Potuit ergo quilibet apostolus dicere et specialiter Thomas, uiso hoc spectaculo, quod dixit Iacob uiso Ioseph filio suo : *iam letus moriar quia uidi faciem tuam* (Gen. 46, 30). Ubi tria notantur : primo ueritatis perfectione certitudo mirifica, *quia uidi*. Secundo casualitatis oberine pulcritudo specifica, *faciem tuam*. Tertio uoluntatis electiue promptitudo magnifica, *iam letus moriar* etc.

Sermon 42

Saint Jean l'Evangéliste. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 105vb-106ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 65rb-va. F. 105vb : *Duo in agro, unus assumetur, alter relinquetur*, Luc. XVII (35).

Ager Achesdemach, id est ager sanguinis, quem fortis mulier, id est Dei sapientia, emit pretio sanguinis, est ecclesia in qua sollempnizatur hodie spiritualiter de duobus : *duo in agro*,scilicet de Christo assumpto ad dexteram Patris et de Iohanne euangelista relicto loco eius ad custodiam matris. Ideo dicitur hic : *duo in agro*. Ubi notantur tria utrumque tangentia, primo Christi cum Iohanne familiaris et amorosa commictio, *duo in agro*, secundo Christi a Iohanne singularis et miraculosa disiunctio, *unus assumetur*, tertio Christi in Iohanne exemplaris et memorosa representatio, *alter relinquetur*. Ideo fuit alter Christus quia amicus est alter ipse.

De primo nota quod sicut dualitas inter alias species numerorum est propinquior unitati, que unitas est principium numeri, ita Iohannes in numero apostolorum fuit propinquior Christo principio numeri et principium totius apostolici collegii. Gen. (2, 24) : *erunt duo in carne* |106ra| *una*. Ad litteram consanguinei fuerunt, Mat. (19, 5-6) : *erunt duo in carne una, itaque iam non sunt duo set una caro. Quod ergo Deus coniunxit, homo non separet*. *Isti sunt duo filii olei*, Zach. IIII (14). *Isti sunt duo oliue et duo candelabra* in Apo. (11, 4), figurati per duo luminaria in Gen. (1, 16) : *luminare maius et luminare minus*.

De secundo nota : unus ab aliis singulariter discretus et disiunctus Christus est.

[1295] Manipulus florum, Anima AD (quidam sanctus) ; Hieronymus, Vita sancti Hilarionis, 32 (A. Bastianensen, Vite dei santi del III al VI sec., IV, 1975, p. 142).

[1296] seruiuisti] seruisti B.

[1297] uie om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Magister uester unus est Christus (Mt. 23, 10). Unus est et secundum non habet *uirum de mille unum reperi* (Eccle. 7, 29). Nam « sicut anima rationalis et caro unus est homo [1298] »etc. Iste *unus assumetur*, Mt. ultimo (24, 40). *Assumptus est in celum et sedet a dextris Dei* (Marc. 16, 19). Unde [1299] poterat dicere Maria de Ihesu naturali filio suo et Iohanni filio eius adoptiuo (Matth. 20, 21) : *sedeant hii duo filii mei, unus ad dexteram tuam* etc.

De tertio : *fiant dies eius pauci et episcopatum eius accipiat altera* (Ps. 108, 8). Ad litteram Christus cum paucis diebus uixisset, tandem in cruce moriens reliquit alterum loco sui, Ecci. XXX (4) : *mortuus est pater illius et quasi non est mortuus, similem enim reliquit sibi post se*. Sequitur (Ecci. 30, 6) : *reliquit defensorem domus* sue contra inimicos *et amicis reddentem gratiam*.

Sermon 43

Circoncision. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 106ra-108vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 179v-180r. Plan : Prothème – L'usage des langues selon les régions. L'usage de la langue par le prédicateur. Thème – La Circoncision sauve du péché. I – La dureté du Jugement est adoucie par la bienveillance de Dieu. II – La Circoncision sauve du péché. III – C'est une marque imprimée sur notre qualité d'humain. Nb : II et III ont été inversés dans le sermon. F. 106ra : *Apparuit benignitas et humanitas Saluatoris Dei nostri*, ad Titum (3, 4).

[Prothème] *Apparuerunt illis dispertite lingue*, Act. (2, 3). Ad hoc quod lingua extranea possit intelligi in aliena terra, lingua britannica in Francia, necesse est habere interpretem qui sciat duo paria linguarum. Primo quod sciat saltem intelligere linguam britannicam, alias nesciret quid Brito diceret. *Si* |106rb| *nesciuero uirtutem uocis ero ei cui loquor barbarus*, prima Cor. IX (14, 11). Iterum qui sciat non solum intelligere, ymmo dicere et loqui linguam gallicam, alias purus gallicus eum non caperet. *Vos per linguam nisi manifestum sermonem dederitis quomodo scient*, quod dicitur prima Cor. IX (I Cor. 14, 9). Sicut maior est distantia inter celum et terram quam inter Britanniam et Franciam, sic maior differentia est inter linguagium celi, quod est uerbum Dei, *uerbum Dei in excelsis* (Eccli. 1, 5), et linguagium, uerbum hominis terreni. Qui de terra est de terra loquitur. Quantum [distat] inter linguam britannicam et gallicam [1300] , sic apparet. Brito enim, si diu moretur in Francia, addiscit loqui gallicum, set nullus homo terrenus, quantumcumque diu conuersetur in celo, potest loqui linguam celi, dicere uerbum Dei. Dicere est generare filium. Hoc nullus potest facere nisi Pater. Paulus Apostolus qui raptus fuerat usque ad tertium celum bene iactabat se quod illud uerbum audierat, set dicebat cum hoc quod nullus, nec ipse nec alius, illud dicere poterat. *Audiuit archana que non licet homini loqui*

[1298] Augustinus Hipponensis, In Iohannis euangelium tractatus, LXXVIII, 3 (R. Willems, SL 36, 1954, p. 524).

[1299] unde om. B.

[1300] gallicam] quod add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

(II Cor. 12, 4). Ille ergo qui linguagium celi, uerbum Dei, debet interpretari in terra hominibus terrenis, opportet quod sciat duo paria linguarum. Interpretes huius uerbi sunt predicatores, posuerunt in celum os suum et lingua eorum transiuit in terram. Unde predicatori non sufficit ut sciat loqui linguagium terre illius in qua predicat, set opportet cum hoc quod sciat intelligere linguagium celi, uerbum Dei, uerbum Sacre Scripture, debet esse clericus, intelligere Scripturas. Ita dicit Apostolus, |106va| prima Cor. 14 (6) : *si uenero ad uos linguas loquens aut quid prodero nisi loquar aut in reuelatione aut in scientia*. In figura huius legitur in Actibus quod cum discipuli essent pariter in eodem loco orantes et exspectantes aduentum Spiritus Sancti qui docet eos linguagium celi, *apparuerunt ille dispertite lingue* (Act. 2, 3). Nota quomodo docuit eos duo paria linguarum, et applica ad predicatorem, et conclude quod exemplo apostolorum debemus omnes simul orare. *Qui loquitur lingua oret ut interpretetur*, prima Cor. 14 (13), *orate*,inquit, *pro gratia uerbi* pro qua impetranda recurrendum est ad matrem uerbi etc.

[Thème] *Apparuit benignitas* etc. Nota quod legiste glosam suam, nouam scripturam que facta est pro expositione textus antiqui, et que glosa posita est iuxta uel supra legem et sub lege, illam scripturam nouam uocant apparatum. Ratio est quia [1301] intelligere aperte facit quod erat dubium et obscurum in scriptura antiqua in textu legis. Unde contingit quandoque quod sunt due leges date a duobus imperatoribus uel ab eodem, que prima facie uidentur contrarie, unus uidetur prohibere quod alter precipit et e contrario. Et ideo uidetur quod custodiendo legem unam nitemus alterius saluari non possit. Ad hoc ergo facta est scriptura noua que uocatur apparatus ut concordet leges contrarias, ut doceat uiam mediam per quam saluari possit intellectus utriusque legis. Hoc ideo dixi quia homo est quasi liber quidam habens duo folia, spiritum et carnem, animam et corpus. *Hic liber generationis Adam*, Gen. 6 (5, 1). Summus imperator Deus dedit |106vb| antiquitus legem unam. *Dominus rex noster et Dominus legifer noster* (Is. 33, 22). Lex ista fuit scripta in primo folio huius libri in monte, Iere. 31 (33) : *dabo legem meam in uisceribus eorum et in corde eorum scribam eam*. Ista est lex originalis iustitie, statuens ut spiritus semper esset Deo subiectus et corpus spiritui. Postmodum non imperator set l'empireor, ille qui est rex super omnes filios superbie, dedit aliam legem huic contrariam. *Virtus peccati lex*, prima Cor. 16 (15, 56). *Lex subintrauit ut habundaret delictum*, Io. V (Rom. 5, 20). Hec fuit scripta in secundo folio, id est carne, Heb. a (Rom. 8, 7) : *sapientia carnis inimicitia est Deo*. Legi enim Dei non est subiecta neque potest lex ista esse inimica legi Dei neque contrariari, quia ordinat et uult quod caro dominetur spiritui et spiritus rebellis sit carni [subiectus], unde Paulus doctus in lege scripta in libro suo (Rom. 7, 23) : *uideo*,inquit, *aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis mee et captiuantem me dicentem in lege peccati* etc. Sequitur (Rom. 7, 25) : *ego ipse mente seruio legi Dei, carne autem lege peccati*. Ex hoc apparet in qua uili seruitute ponit se homo, quando se subiicit legi peccati, quod exit regnum Francie, seruire Deo regnare est, et se ponit in peiori imperio. Ante natiuitatem Christi leges iste erant adeo contrarie quod nullus poterat eas concordare, tenendo legem iustitie, lex peccati saluari non poterat, iustitia Dei non permittebat [1302] quod peccator aliqui saluaretur. Iterum ad hoc summus imperator Deus

[1301] quia] apparere add. P.

[1302] permittebat] permittebatur P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dedit aliam legem contra legem peccati, scilicet legem circumcisionis. |107ra| Circumcisio enim data est in remedium contra originale peccatum, nec istam legem seruando poterat lex peccati uel peccator saluari. Omnes circumcisi descendebant in infernum neque enim circumcisio aliquid ualet neque prepucium set noua creatura. Ad concordandas ergo et saluandas leges contrarias, quia lex antiqua facere non poterat, necesse fuit noua creatura fieri que apparatus diceretur. Hec scriptura noua facta fuit quando uerbum, quod erat in principio apud Deum, scriptum fuit in pelle uel in pergameno nostre humanitatis. *Erat apud patrem et apparuit nobis*, Io. primo (I Io. 1, 2). Apparatus iste fuit hodie positus sub lege, iuxta legem et supra legem. Erat tamquam Dominus quantum ad diuinitatem. *Dominus rex noster Dominus legifer noster* (Is. 33, 22)et tamen iuxta legem uoluit hodie circumcidi. *Ut faceret secundum consuetudinem legis pro eo*, Luc. 2° (2, 27). *Circumcisionem accipit homo in sabbato ut non soluatur lex Moysi*, Io. a (7, 23). Ecce nunc quomodo nec legem saluaret : subposuit se legi. *Misit Deus filium suum factum ex muliere factum sub lege* (Gal. 4, 4). Iterum apparatus iste concordauit leges contrarias iustitie et peccati. *Legem iustitie in concordia posuerunt*, Sap. 2° (18, 9). Inuenit eam mediam suam, scilicet misericordiam. Quomodo sine circumcisione legis iustitie potest peccator uel lex peccati saluari ? *Non ex operibus iustitie que fecimus nos set secundum suam misericordiam saluos nos fecit*, ad Titum (3, 5). De hoc apparatu loquitur Paulus apostolus in uerbo thematis preassumpto dicens *apparuit* etc. Et dicit tria de ceo : amolie et de cil cis sa |107rb| doyut de justice par debonereté, *apparuit*, il sauve la ley de pechié, la ley de iniquité, *Saluatoris nostri*, il fu escrit en la piau parchemin de nostre humanité, *Dei*. Mollificauit ipse, temperauit rigorem iustitie dulcorem sue benignitatis : *apparuit*. Ipse saluauit legem peccati et iniquitatis, *Saluatoris nostri*, ipse fuit scriptus in pelle uel pergameno nostre humanitatis, *Dei*.

[I] De primo nota quod Dominus in antiqua lege, antequam apparatus iste scriberetur, numquam perfecte ostenderat dulcorem sue benignitatis set magis rigorem iustitie. Bene dura et rigida iustitia, quia lex statim infligebat penam pro peccato, mulier deprehensa in adulterio statim lapidabatur, lex taxabat emendam condignam pro quolibet forefacto, *oculum pro oculo, dentem pro dente* (Matth. 5, 38), ouis redebatur pro oue. Ecce quomodo lex antiqua rigorem et crudelitatem iustitie pretendebat. *Lex iram operatur*, Ro. X (4, 15). Set apparatus noster hanc duritiam temporauit quia quelibet iniuria non uindicaretur. Mt. (18, 21-22) : *si peccauerit in te frater tuus dimittam ei non solum usque septies set usque septuagies septies*. Iterum docuit quod percutienti te *in una maxilla preberes alteram* (Matth. 5, 39), quod tollenti pallium dares et tunicam. Ecce quomodo dulcorauit crudelitatem iustitie per benignitatem. Ex hoc possumus elicere argumentum quod illi sunt apostati in fide Christi et uolunt reuerti ad legem antiquam Iudeorum qui uolunt uindicare omnes iniurias sibi factas ; ymmo peiores sunt hodie quam Iudei |107va| quia lex solum taxabat emendam secundum quantitatem delicti : *oculum pro oculo* etc. Set hodie non sufficit emenda, nisi excedat in centuplo quantitatem iniurie. Illi ergo qui sunt de lege uel fide Christi debent seruare apparatum benignitatis, non legem crudelitatis. Sap. primo (1, 2) : *apparet hiis qui fidem habent in illum*. Sequitur : *benignus est enim* (Sap. 1, 6). Set unde hoc quod lex pretendebat rigorem equitatis ? Apparatus autem dulcorem benignitatis. Causa est in arcu sunt duo, lignum et corda ; antequam corda ponatur in arcu, arcus longior est quam sit corda. Iterum tunc est arcus rectus et rigidus set quando corda ponitur, tunc arcus longior minuitur ad mensuram corde et

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

rectitudo eius incuruatur et rigiditas mollificatur. Ex hoc apparet statim quod numquam est mollities benignitatis sine paruitate humiliantis, numquam est uere mitis nisi sit humilis. *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (Matth. 11, 29). Sic de diuina natura respectuhumane sicut de ligno et arcu respectucorde. Natura enim diuina incomparabiliter maior est quam humana, et ideo antequam paruitas humane nature esset unita magnitudine nature diuine, arcus diuine iustitie rectus erat et rigidus Deus rigorem iustitie pretendebat. *Iustus es Domine et rectum iudicium tuum* (Ps. 118, 137)set quando magnitudo diuinitatis fuit minorata [1303] ad mensuram nostre parue humilitatis, *minuisti eum paulominus ab angelis* (Ps. 8, 6), optauit flecti rigorem iustitie per cordam misericordie. Ps. (84, 11) : *misericordia et* |107vb| *ueritas obuiauerunt sibi iustitia* etc. usque ibi 2 II : *Dominus dabit benignitatem* (Ps. 84, 13). Hoc fuit bene figuratum in Genesi ubi post illam duram et rigidam iustitiam quam exercuerat Deus, perdens aquis diluuii omnem carnem, postea placatus, signum pacis et benignitatis ostendit Dominus (Gen. 9, 14-15) : *apparebit arcus meus in nubibus et recordabor federis mei* quod pepigi uobiscum. Recordare est cordam in arcu reponere. Nota quod apparitio arcus in nube optime figurat apparitionem filii Dei in carne. Arcus modo sic apparet in nube quod duo cornua, ubi debet poni corda, sunt uersus nos, lignum uersus celum. Dicunt aliqui quod instante die iudicii erit totum e contrario, modo quando sagittarius tenet cordam arcus uersus se et lignum uertit contra alium, signum est quod uult eum sagittare ; quando tenet e contrario arcum uersus se et lignum uertit contra alium, signum est quod nullum uult percutere, signum est pacis, non guerre. Nota quod per arcum intelligitur iustitia uel uindicta quam accipiet Deus de peccatoribus. *Nisi conuersi fueritis gladium suum uibrauit tetendit* etc. (Ps. 7, 13). Per cordam intelligimur misericordia, miserorum corda, ratio est quia ita utitur Deus sua iustitia sicut sagittarius arcu. Sagittarius enim in primo tractu non statim percutit signum, set modo super, modo subtus, modo a dextris, modo a sinistris, modo longius, modo propinquius. Finaliter tamen quando tantum girauit, percutit signum et scindit eum in duo |108ra| frustra quandoque. Iterum quanto corda plus trahitur et arcus amplius flectitur, tanto maior et fortior ictus datur. Applica ista ad diuinam iustitiam et deducas ulterius quomodo filius Dei per apparitionem suam in primo aduentu fuit arcus cuius corda uersa est uersum nos, quia non uenit *ut iudicet mundum* etc. (Io. 3, 17). Set in secundo aduentu retrahet ad se cordam misericordie et conuertet ad nos arcum iustitie. *Ego in iustitia apparebo conspectui tuo* (Ps. 16, 15). Simile habemus in natura : panthera [1304] animal pictum pulcherrimum est, unde alia animalia libenter aspiciunt. Habet autem caput adeo terribile quod terrentur alie bestie aspiciendo caput suum. Panthera quia animal sociale est et libenter cum aliis conuersatur, et inclinat et abscondit caput suum, ne animalia terreantur. Facies Christi adeo plena est gratiarum quod in eius aspectu delectantur angeli beati. Ipse est in quem *desiderant angeli conspicere*, ipse tamen habet caput adeo terribile quod ubi ostendit se capitaneum et iudicem : « Adorant Dominationes, tremunt potestates [1305] ». Quia igitur *delicie eius sunt esse cum filiis hominum* (Prou. 8, 31), ut habitaret nobiscum, inclinauit profundissime caput suum, *inclinauit celos et descendit*

[1303] minorata] minoratus P.

[1304] Exemplum 9.

[1305] Prefatio Missae.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

(Ps. 22, 10). Set quando in finali iudicio eriget caput suum, ostendet se capitaneum et iudicem nostrum rigidum ; in aspectu eius omnes trement et timebunt, horrendum et cito apparebit tibi. Sequitur : *exiguo enim conceditur misericordia, potentes enim potenter tormenta patientur*, Sap. 6 (7).

[III] De secundo nota : apparuit humanitas Dei. Ymago alicuius numquam |108rb| potest ita proprie apparere sicut in speculo. Pictor bene facit pulcriorem ymaginem et melius coloratam, set ita bonam, ita propriam, numquam. Bonitas enim ymaginis non attenditur in pulcritudine coloris, set in assimilatione illius cuius est ymago. Modo in speculo sunt duo uitrum perspicuum et plumbum opacum, in uitro separato existente a plumbo nullus apparet ymago, set apparet in speculo existente fracto. In diuinis persona filii habet rationem ymaginis proprie, hec ymago pluries fuit confracta et amplius multa ydola fiebant antiquitus que adorabantur sicut dii, set in signum quod iste erunt false ymagines nec erunt uere dii set magis in eis habitabunt demones, legitur quod in nocte et hora Natiuitatis dominice in Egypto Roma et statua Romuli conmuta fuit et templum eius corruit. *In hoc apparuit filius Dei ut dissoluat opera dyaboli*, (I) Io. 3 (8). Iterum « summus subtilissimus artifex [1306] » Deus pluries a contrefayte istam ymaginem, puras creaturas fecit ad ymaginem et similitudinem suam. *Ad ymaginem Dei factus est homo*, Gen. 9 (6), ex quo possumus accipere breue documentum quod bonitas hominis non consistit in exteriore pulcritudine. Fallax ergo et uana est pulcritudo, ymmo consistit in assimilatione ad Christum. Ille est melior qui Christum perfectius ymitatur. *Ymitatores mei estote sicut et ego Christi* (I Cor. 11, 1). Ymago défiguré et vermoulu solet depingi et colorari, set ymago bona facta manu artificis ita non solet depingi nec |108va| datur sibi libenter alius color quam ille que ab artifice accepit. Sic certe persona ad ymaginem Dei facta et manu Dei fabricata, si ultra pulcritudinem quam habet ab auctore nature depingit se et querit extraneam pulcritudinem, signum est quod talis ymago est putrefacta et corrupta intus in consciencia. *Mutauerunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem ymaginis corruptibilis hominis*, Rom. primo (23). Modo numquam fuit ita subtilis artifex Deus nec alius qui posset hanc ymaginem [1307] proprie contrefayre, sic quod ex toto assimilatur sibi. *Non est similis tui in diis*, Ier. (Ps. 85, 8), et ideo non poterat apparere hec ymago nisi in speculo, in eo qui est speculum sine macula. Ymago etiam Dei et ymago illius speculum fuit factum quando perspicuum diuinitatis fuit terminatum opaco nostre humanitatis in hoc suppremo speculo *apparuit filius Dei*, I Io. III (8), et quia in speculo fracto apparent due ymagines, ideo fuit hodie fractum uel diuisum illud speculum in circumcisione, ut ostenderet in se non solum esse ymaginem diuinitatis in qua est par per omnia simul, ymmo cum hoc naturam nostre humanitatis in qua assimilatur nobis et nos sibi. *Ego quidem mortalis homo sum similis omnibus et in uentre matris figuratus sum caro*, Sap. a (7, 1). *Scimus quoniam cum apparuerimus similes ei erimus*, Io. prima I (3, 2).

[II] Circa tertium nota quod sicut iam tactum est, antequam fieret iste apparatus seruando legem circumcisionis, non poterat saluari lex peccati, unde hoc dicunt cirurgici quod lesa |108vb| aliqua parte uel aliquo membro corporis, expedit quod fiat minutio, non quidem in membro leso set in membro illeso, et hec minutio facta in membro sano est

[1306] Augustinus Hipponensis, De uera religione, 39 (J. Martin, SL 32, 1962, p. 234).

[1307] ymaginem] lac. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

causa salutis in altero membro leso. In toto genere humano non fuit unum membrum, excepto Christo Ihesu nostro, qui non fuit lesum per originale peccatum, *a planta pedis usque ad uerticem non est in eo sanitas* (Is. 1, 6), solus Christus est qui dicit (Ps. 25, 1) : *ego autem innocentiam ingressus sum*. Et ideo minutio circumcisionis in quocumque alio non poterat esse sufficiens causa salutis, quia licet in circumcisione tolleretur culpa originalis et conferetur sanitas gratie, tamen non conferebatur circumcisis perfecta sanitas que est salus glorie. Quia igitur solumcaput erat illesum, debuit fieri minutio de uena capitis propter salutem totius corporis. *Ergo caput tamen ecclesie ipse Saluator corporis eius*, Eph. V prima (5, 23). Minutio Christi facta est hodie et ideo imponitum est sibi nomen Saluatoris. *Postquam consumati sunt dies octo ut circumcideretur* puer *uocatum est nomen eius Ihesus* (Luc. 2, 21). De hoc nomine dicitur Act. 9 (4, 12) : *neque enim aliud nomen est sub celo datum hominibus in quo* etc. Ecce quomodo iste apparatus saluat legem peccati, primo conferendo sanitatem gratie, *apparuit gratia Saluatoris nostri*, ad Titum (2, 11), iterum conferendo salutem glorie : *quando Christus apparuit uita nostra tunc et uos apparebitis cum ipso in gloria* (Col. 1, 4). Ad quam etc.

Sermon 43bis

Epiphanie. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 108vb-110rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 28ra-29ra. Plan : Thème – L'apparition d'une étoile. La Vierge. I – L'attente de ceux qui cherchent est comblée. II – L'innocence de l'enfance chasse le péché. III – Fécondité et chasteté. F. 108vb : *Inuenerunt puerum cum Maria matre eius*, Mt. III (2, 11).

[Thème] Res |109ra| modica et subtilis non potest in loco et in tempore tenebroso sine lumine de facili reperiri. Verbum abbreuiat in Incarnatione, amplius breue festum in Circumcisione. In mundo isto fuit [1308] res modica in loco tenebroso, set ut [1309] posset inueniri, *claritas Dei circumfulsit illos* (Luc. 2, 9), scilicet pastores, et stella splendida duxit regeset sic inuenerunt. Nota quod narrat Crisostomus [1310] , quomodo audita propheta uidetur, sicut ipse ibidem dicit, scilicet super Matthaeum, quod inuenit in libro quodam qui ascribitur Seth, quod per singulas nationes ascendebant super montem Victorialem orantes ieiunio ut Dominus uellet eis ostendere utrum in uita sua deberet impleri promissio, et factum est dum ibi essent : isti apparuit stella habens formam pueri habentis crucem super caput. Quo uiso uenerunt ducatu stelle et *inuenerunt puerum cum Maria* (Mt. 2, 11). Fuerunt enim illuminati exterius et illuminati interius et in isto lumine puerum inuenerunt. Et notandum quod sicut erat in mente eorum quod natus erat, quod patet ex eorum interrogatione (Matth. 2, 2) : *ubi est qui natus est* etc., ita inuenerunt scilicet adhuc cum matre. Ex quo patet quod qualis est in consciencia cuiuslibet, talem ipsum inueniet [1311] . Nam si est in mente cum lumine gratie, inuenitur ut Saluator in lumine glorie. Unde

[1308] fuit] sicut add. B.

[1309] ut] nec B.

[1310] Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Mattheus, p. 133-134.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Maria interpretatur illuminata [1312] . Si autem in tenebris est consciencia, eum horribilem cum amaritudine inueniet. Precedens diligentia querentium terminatur, *inuenerunt*, a pura pueritia innocentia uitium exterminatur, *puerum*, cum carnis pudicitia fecunditas gemi|109rb|natur, *cum Maria matre eius*.Queste est eurouse pur ceo graciouse Virge pleintenouse.

[I] Circa primum nota quod ante subterfugiebat [1313] nos, *ecce iste uenit saliens* (Cant. 2, 8-9) et iterum : *similis est capree et hynuloque ceruorum* et ideo pondus nostre masse accepit ut possemus eum capere sensibiliter. *Sentite de domino in bonitate*, Sap. I (1). Quidam sunt ita infortunati quod quicquid boni inueniunt non proficit eis. Tount sount en lor mains de nullo se sentiunt. Set istud beneficium factum est eis, in nullo uidentur meliorati. Alii si aliquam deuotionem concipiunt, cito effundunt, nichil sensibiliter in eis accrescit, adhuc pueri sunt sensibus effundentes bonum ferculum set boni thesaurum in terra nostre humanitatis inuentum custodiunt et per aciem deuote mentis inquirunt, donec ad aurum incorruptibile glorie perpetue ueniant. *Hoc sentite in uobis quod et in Christo Ihesu*, Phil. (2, 5). Magna bonitas Dei se diffudit olim ad nos, quando similitudinem suam nobis Deus dedit, set magis nunc, quando sensibiliter seipsum dedit, ubi patet bonitas Virginis quantam bonam fecit ut eius bonitas usque ad Deum se diffunderet et deinde ad genus humanum *ymago bonitatis illius*, Sap. VII (26), sequitur : *in simplicitate cordis* etc. (Sap. 1, 1). Oportet quod cor sit plicatum in istis inferioribus que minora sunt. Ideo quanto plus mergitur, tanto plus angustiatur. Ideo numquam ibi perfecte delectatur. Set iste puer continet quod magis est corde ut sic cor |109va| totum illi offerat sine plica. *In simplicitate cordis mei letus optuli uniuersa*, primo Paral. (29, 17), aurum,scilicet sapientie quoad intellectum, thus,orationis accense quoad affectum, mirram, mortificationis carnis quo ad corpus proprium. Sequitur (Sap. 1, 1-2) : *querite illum qui inuenitur ab hiis qui non temptant illum*. Isti omnia et proprium [1314] relinquentes quesiuerunt set dum diuertere uoluerunt ab Herodem, amiserunt stellam quia dum homo redit ad mundum, unde Herodes interpretatur glorians in pellibus [1315] , non possunt inuenire. *Non inuenitur in terra suauiter uiuentium* in Iob (28, 13), scilicet sicut ipse dimisit nonaginta nouem ordines angelorum, quia nusquam angelos apprehendit, sic omnia relinquere debemus et eum querere et sic eum inueniemus, quia *qui querit inuenit*, Luc. XI (10). Sicut [1316] qui temptat non ponit pedem solide, sic [1317] aliqui non perseuerant et ideo non inueniunt. Ipse enim est fructus qui non inuenitur nisi in fine. *Querite et*

1311 inueniet] inuenient B.

1312 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

1313 subterfugiebat] subterfugiebant B.

1314 proprium] propriam P.

1315 Non inveni.

1316 sicut] sic B.

1317 sic] sed B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inuenietis, Luc. XI (9). Sequitur (Sap. 1, 2) : *apparet autem hiis qui fidem habent in illum* quia per fidem uidemus in euangelium, ideo uoluit apparere in grossa carnali littera quam bene legere possemus. Unde isti reges Deum recognouerunt, *apparuit enim istis benignitas et humanitas*, Titum II (3, 4).

[II] Circa secundum nota quod sicut a luce omnia sunt lucida, sic a pueritate omnia pura et sicut lux non habet aliquam partem tenebrarum, quia *tenebre eum non comprehenderunt* (Io. 1, 5), sic oportet quod puritas sit ille a quo omnia |109vb| purificantur. Ideo iste *purgationem peccatorum faciens* (Heb. 1, 3) debuit esse puritas ipsa. Hinc est quod hodie post reuolutionem triginta annorum et XIII dierum a Natiuitate uoluit baptizari ut uim purgatiuam et regeneratiuam aquis [haberet]. Est ergo tam purus quod in aqua lotionis sue et balnei sui mundamur et purgamur. Sic si anima potest in deuotione flere, puerum balneat et secum puero et in balneo tali purgatur anima et inuenit puerum, igitur passionibus mentis uadat festinanter in Bethleem, recolens cum feruore beneficia ibi facta, ut possit balneum tale facere et puerum inuenire. Luc. II (16) de pastoribus dicitur : *uenerunt festinantes* etc. Cito currunt oculi corporis ad uidendum unam nouam uanitatem, multo magis oculi cordis ad uidendum nouam ueritatem in qua mens requiescit. *Festinemus ingredi in illam requiem*, Heb. (4, 11). Quando uagatus est animus ad uanitatem et redit ad se, famelicus est nec inuenit quo reficiatur. Set in Bethleem inuenitur panis uite in presepio ut sit cibus simplicium. Ideo sequitur : *inuenerunt Mariam et Ioseph* (Luc. 2, 16). Per Mariam, id est amaritudinem quantum ad penitentes, uel stella maris [1318] , quantum ad innocentes qui eam secuntur, et per Ioseph, id est augmentum bonorum, oportet uenire ad puerum. Quia cum homo numquam in eodem statu permaneat, oportet uel quod [1319] crescit uel quod decrescat. Crescendo inuenit puerum |110ra| sicut promisit angelus : *inuenietis infantem pannis inuolutum* (Luc. 2, 12). Sicut certum signum dampnationis est superbia, sic certum signum redemptionis est humanitas ista. Unde ibidem : hoc nobis signum est set uerbum factum est infans ut in hoc signum ostendat quod non solum illicita, unde etiam licita loco et tempore prohibitis non debemus fari. Sequitur (Luc. 2, 17) : *uidentes autem cognouerunt de uerbo quod dictum erat ille de puero hoc*. Cum omnis cognitio fiat per assimilationem, tunc cognosci debet quando factus est nobis similis, sic nos recognoscet si inuenerit nos sibi similes, set scriptum est Ysa. (45, 4) : *assimilaui te et non cognouisti me*.

[III] Circa tertium nota quod lapidem inuenientes in tenebris se ledunt set in lumine euadunt, sic sine lumine gratie petra Christus inuenietur ut ledens set cum lumine gratie inuenietur ut saluans. Ideo necessum est querere lucem in die penitentie ut salus inueniatur. Unde signatum est hoc Luc. II (46) : *post triduum inuenerunt eum in templo*,scilicet post tres partes penitentie uel post cognitionem uanitatis mundi, post recognitionem status sui in uera cognitione et clara Dei. Sequitur : et dixit mater eius ad eum (Luc. 2, 48) : *fili quid fecisti nobis sic* etc. In dolore inuenitur quia non permittitur dolor [1320] penitentie esse sine consolatione, ymmo claui sui dulces sunt ad meditandum cum

[1318] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

[1319] uel quod] quod uel P.

[1320] dolor] dolorem P, B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quibus fixus est cordi humano. Ideo hoc est dies in qua inuenitur tamquam permanens et fixus. *En ista est dies quam exspectabimus, inuenimus, uidimus*, Tren. (2, 16). Sequitur : et dixit eis (Luc. 2, 49) : *quid est quod me quere*|110rb|*batis, nesciebatis quia in hiis que Patris mei sunt oportet me esse*. Unde anima sancta quesiuit per uicos et plateas et non inuenit, ymmo ibi perditur. Set paululum *cum transissem, inueni quem diligit anima mea* (Can. 3, 4), quod cum inuenit homo, inuenit se ipsum. Si autem se ipsum perdit, se ipsum perdit. Hic est thesaurus absconditus *in agro quod qui inuenit homo abscondit* (Mt. 13, 44) ne scilicet eum perdat, quia ibi *abscondita est uita nostra in Christo*, ad Colo. (3, 3). Sequitur (Luc. 2, 19) : *et Maria mater eius conseruabat omnia hec in corde suo*,quia sicut erat casta corpore, sic et ore, ymmo nichil in eam unquam apparuit nisi castum. Alibi (Luc. 2, 19) : *Maria autem conseruabat omnia uerba hec conferens in corde suo*.

Sermon 44

Epiphanie. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 110rb-112rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 54vb-56rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 180r. Plan : Prothème – Les étoiles guident les marins. Comparaison entre la Vierge et une étoile. Thème – Une étoile a montré le lieu du sanctuaire, lors de la Nativité. I – Le pouvoir de Dieu est signalé par une lumière. Cette étoile est différente des autres : elle brille nuit et jour elle se dirige vers le Sud elle n'a pas un mouvement circulaire elle arrête sa course au-dessus de Jésus F. 110rb : *Vidimus stellam eius in oriente et uenimus adorare eum* [1321] (Matth. 2, 2).

[Prothème] Inter alias stellas celi est una que specialitate quadam uocatur stella maris. Ratio est ista quia naute quando sunt esgaré in medio mari respiciunt stellam illam et per eam diriguntur qua parte debeant ire, qua parte debeant gubernaculum nauis uertere. Salomon comparat uitam hominis in hoc mundo uie nauis in medio mari (Prou. 30, 19) : *uiam nauis in medio mari uiam uiri in adolescentia sua*. Dicit quod bene difficilius est inuenire rectam uiam salutis in medio huius mundi quam uiam nauis in medio maris. Super terram facile est uias inuenire : si una quadriga uel due transeunt, statim uestigium remanet, uia quadrige statim apparet. Set per mare, id est per [1322] |110va| Mariam, naues possent transire antequam apparent ibi ne voye ne sentier. Sic spiritualiter omnes oportet mare mundi transire, du siecle trespasser. *Hoc mare magnum* etc. *Illic naues pertransibunt* (Ps. 103, 25-26). Vidimus frequenter et cotidie uidemus naues mare transeuntes, patres nostri omnes mare transierunt et tamen ex quo transierunt nullus potest certitudinaliter scire quam uiam tenuerunt, utrum uiam celi, purgatorii uel inferni. Sicut nauis que pertransit fluctuantem aquam cuius tamen preteriit non est uestigium inuenire nec semitam carnis eius in fluctibus, sic et nos cum ceperimus continuo desimus esse. Ergo difficile est in mari huius mundi inuenire directam uiam salutis. Audeo dicere quod non est ita prudens nauta qui non sit tout esgaré, nullus potest habere perfectam certitudinem utrum sit in uia dampnationis uel salutis. Nemo scit *utrum odio uel amore*

[1321] eum] prothema pro sermone quem habes supra de eodem themate add. B.

[1322] per om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

dignus sit (Eccle. 9, 1). Ideo dicebat Ps. (76, 20) : *in mari uia tua et semite tue in aquis multis et uestigia tua non cognoscentur*. Naute ergo debent se ad stellam maris dirigere. Stella maris [1323] est [1324] Maria, naute alios per mare ducentes sunt predicatores, ad litteram primi predicatores fidei de nautis uel piscatoribus facti sunt. *Faciam uos fieri piscatores hominum* (Matth. 4, 19).Ideo Iohannes, in canonica sua, linguam predicatoris comparat gubernaculo naute uel nauis sicut *naues* |110vb| *in mari cum magne sint et a uentis ualidis mouerentur, circumferuntur a modico gubernaculo ubi impetus dirigentis uoluerit* (Iac. 3, 4). Ita et lingua modicum quidem membrum est et magna exaltat. Dicit quod sicut modicum gubernaculum uertit magnam nauem hinc inde secundum uoluntatem naute, sic lingua predicatoris, que modicum membrum est, commouet unum magnum populum et facit eum conuerti ad uitam gratie et reuerti a uia peccati. Modo maius magisterium est bene gubernare linguam ne homo offendat in uerbo quam regere maiorem nauem uel galeam que sit in mari. Multum est perfectus nauta qui bene scit hoc gubernaculum regere. *Qui non offendit in uerbo hic perfectus est uir*, canonica Ia. (3, 2). Ergo tamen propter uiam quam difficile est inuenire, tamen propter gubernaculum quod difficile est bene regere, debent se naute ad stellam maris dirigere. Figuram ad hoc [habemus] in stella que magos duxit uenientes ad Ihesum, unde dicunt (Matth. 2, 2) : *uidimus stellam eius* etc. Applica. Ego sum nauta esgaré qui nec uiam scio uobis ostendere nec gubernaculum lingue regere, nisi stella maris uelit me dirigere. Ideo in principio sermonis respiciemus eam deuote oculis cordis dicentes *Aue Maria* etc [1325] .

[Thème] *Vidimus stellam eius in oriente et uenimus adorare eum*. Pretiosum sanctuarium sicut caput Iohannis uel Pauli non libenter ponitur extra capsam et ostenditur |111ra| peregrinis quin attendatur aliquid luminare. Sanctuarium olim fuit inclusum et firmatum in paupercula capsa uteri uirginalis. *Sanctuarium tuum Domine quod firmauerunt manus tue* (Ex. 15, 16). Sanctuarium illud non fuit tantum caput unius uel duorum sanctorum set omnium, unde Apostolus : *ipse est caput corporis ecclesie*, Colo. I (18). Illud scilicet fuit positum extra capsam in die Natiuitatis et ideo ex tunc, ut ostenderetur peregrinis ad orandum, ostensum fuit luminare nouum. Stella noua apparuit in Caldea que sanctuarium hodie magis adorandum ostendit. Unde dicunt : *uidimus stellam* etc. Ubi duo uocantur. Primo caput celestis imperii demonstratur interius cum lumine : *uidimus stellam in oriente*. Secundo caput terrestris dominii humiliatur sub eius culmine : *et uenimus adorare eum*.

[I] Circa primum nota quod experimentum naturale est : si aliquis non possit respicere solem in illa claritate quam habet in celo, accipiat peluim mundam, implens eam aqua clara et apponat eam soli ; statim uidebit in pelui uirtute radii incidentis unum paruum solem in quantitate minori quam sit sursum in celo et plus uidebitur ei quod sol transeat extra uel ultra peluim, ipsa tamen pelui integra remanente, iterum iuxta solem uidebit quasi modicam stellam. Sic quia ars ymitatur naturam et opera Dei sunt artificia, ipse enim est *omnium artifex* (Sap. 7, 21) omnem habens uirtutem, hodie in operibus Dei simile

[1323] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

[1324] est] in B.

[1325] Aue – etc. om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inuenitur. Cum enim radius procedens a sole, filius |111rb| a patre, intrauit peluim mundam, mundissimum uterum uirginis, quia Virgo plena erat clara aqua gratie Spiritus [1326] Sancti, tunc sol diuinitatis qui ab humano oculo uideri non poterat, *Deum nemo uidit umquam* (I Io. 4, 12) – nec mirum quia claritas eius quam habet in celo tanta est quod excedit capacitatem intellectus humani, tunc, inquam, apparuit sol in parua quantitate in forma pueri paruuli. Iterum sol iste transit extra peluim, ipsa manente integra. Ipse enim matris integritatem non minuit set sacrauit. Merito ergo iuxta solem apparere debuit noua stella, et bene iuxta, quia licet primo apparuit in Caldea, *tamen stella quam uiderant in oriente antecedebat eos usque dum ueniens staret supra ubi erat puer* (Matth. 2, 9). Ubi nota quod in auctoritate innuitur quadruplex differentia huius stelle ad alias.

[a] Differebat enim primo in claritate quia die et nocte lucebat, alie de nocte solum apparent. Alie enim stelle facte sunt ut *preessent diei ac nocti et diuiderent lucem ac tenebras*, Gen. (1, 18). Ideo quia diuidit unum altero, non est utrique commune, stelle non debent equaliter apparere de die et de nocte set de nocte solum. Set stella hec facta est ut ostenderet unionem diei et noctis, quam unionem predixerat Ps. (138, 12) : *tenebre non obscurabuntur a te et nox sicut dies illuminabitur* etc. Spiritualiter stelle a principio mundi facte ut diuiderent diem et noctem fuerunt Adam et Eua, qui per peccatum suum posuerunt dissensionem inter diem |111va| diuinitatis et noctem humane nature. Tenebre facte sunt per peccatum originale. *Fiant luminaria in firmamento celi et diuident diem et noctem* (Gen. 1, 14). Dissentio ista sedari non potuit uel nox diei reuniri quousque in utero Virginis humanitas fuit unita diuinitati. De hac unione dicitur in Io. (1, 5) : *lux in tenebris lucet*. In hoc nota quod quicumque diuisit se a Deo per peccatum : *iniquitates uestre diuiserunt inter uos et Deum uestrum* (Is. 59, 2), recurrere debet ad beatam Virginem. Ipsa est enim per quam nox diei reunitur, peccator Deo reconciliatur. Illa ergo stella que ideo facta est ut ostenderet unionem diei et noctis, humanitatis et diuinitatis, merito sicut de nocte ita et de die lucere debebat, ut *sicut tenebre eius ita et lumen eius* (Ps. 138, 12). Hec est prima differentia in claritate. Unde *stella differt a stella in claritate* (I Cor. 15, 41).

[b] *Stella ergo quam uideant*, sequitur : *in oriente*. Ista est secunda differentia : hec enim stella tendebat ab oriente uersus meridiem, alie autem non sic. Stella hec que magos ducebat ad Christum ostendit optime que sit directa uia ueniendi ad Deum, scilicet ab oriente uersus meridiem. Sol tendens ab oriente in meridiem continue ascendit, non stat nec retrocedit et quanto altior, tanto calidior. Sic uia ueniendi ad Deum est procedere de bono in melius. *In sanctorum enim semita quasi lux splendens crescit et proficit usque ad perfectum diem* (Prou. 4, 18), tendere ab oriente uersus meridiem. Mt. (8, 11) : *multi ab oriente uenient et recumbent cum Abraham, Ysaias et Iacob in* |111vb| *regno celorum*. Nullus status est ibi quia in uia Dei non progredi, regredi est, set quanto cum maiori conatu nititur nunc ad Deum ascendere, tanto magis habundat in eo lumen gratie [1327] et magis intenditur ; secundum enim maiorem conatum, secundum hoc caritas magis ac magis habundat. *Sic ergo ambuletis ut habundetis magis* (I Thess. 4, 1). Iste non est communis cursus stellarum : plures hodie uadunt retrocedendo de malo in peius quam proficiunt [1328] de bono in melius et tamen *nemo mittens manum ad aratrum* etc.

[1326] gratie Spiritus] Spiritus gratie exp. B.

[1327] in – gratie] lumen gratie in eo B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

(Luc. 9, 62). Directam ergo uiam perueniendi ad Christum docet nos stella que magos ducit ab oriente uersus meridiem. *Orietur stella ex Iacob* etc. (Num. 24, 17).

[c] Tertia differentia est quia motus aliarum circularis est, ille fuit regularis. Unde dicitur : antecedebat eos. Dicunt logici quod quando de antecedente fit consequens et e contra fit fallacia consequentis, nisi consequens destruatur. Ad destructionem enim consequentis arguere non est fallacia. Spiritualiter cuilibet nostrum in oriente sue Natiuitatis dedit Dominus stellam antecedentem, rationem scilicet que debet antecedere et dirigere hominem in omnibus factis suis. Sensualitas debet esse consequens, tunc decipitur homo per fallaciam consequentis, quando ratio, que debet antecedere, sequitur sensualitatem. Vis uitare fallaciam ? Neges uel destruas consequentes, neges, renuas sensualitatem que petit, destruas per opera penitentie incentiua libidinum que sunt in carne. Sic poteris uitare fallacias et deceptiones dyaboli, |112ra| figuram ad hoc Ex. XVII (5) dictum est Moysi : *antecede populum et sume uirgam in manu tua*. Quamdiu antecedens ratio tenet uirgam correctionis cum qua carnem castigat et desiderium carnis reprimit, tamdiu negotium bene uadit set Moyses simul [1329] proiecit [1330] uirgam in terram et *statim uersa est in colubrum* (Exo. 7, 10). Expone. Hanc stellam antecedentem gloriabatur se habuisse sapiens qui dicebat : *letatus sum in omnibus quoniam antecedebat me ista sapientia*, Sap. (7, 12).

[d] Quarta differentia est quia alie stelle mouentur continue nec quiescunt. Hec autem stetit *supra ubi erat puer* (Mt. 2, 9). Nec mirum quia omnis motus rectus inter duo puncta necessarie terminatur ad quietem et est quies illa in ultimo puncto, set quod mouetur de puncto ad punctum certitudinaliter non est necesse quod quiescat quando uenit ad punctum. Versus igitur sol quia mouetur ab oriente in occidens in rota firmamenti, quando uenit ad punctum occidentis, ibi non quiescit set sine quiete reuertitur, *oritur sol et occidit et ad locum suum reuertitur* (Eccle. 1, 5). Modo alie stelle motu circulari mouentur, hec autem motu [1331] recto, ideo etc. Spiritualiter tota uita presens est quidam motus inter duo puncta orientis et occidentis, natiuitatis et mortis. Modo illi qui stellam uel lucernam corporis, que est oculus cordis, situatam habent et fixam in rota bonorum fortune, nullam requiem habent nec in presenti « quia fecisti nos Domine ad te et inquietum est cor nostrum donec quiescat in te », Augustinus [1332] , nec inuenient requiem in futuro. Quando |112rb| enim uenient ad punctum occidentis, punctum mortis, non inuenient requiem animabus suis. Non ergo situetur cor uestrum in rota fortune set inter mundanas uarietates ubi nostra fixa sint [1333] corda ubi uera sunt. Item si uolumus inuenire requiem

1328 proficiunt] proficiendo B.

1329 simul] semul P, B.

1330 proiecit om. B.

1331 motu] moto B.

1332 Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, I, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

1333 sint] sunt B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

animabus nostris in puncto occidentis, debemus ab oriente in occidens procedere secundum lineam rectam uoluntarie paupertatis. Illa linea recta est quia medium non deuiat ab extremis, ille motus rectus terminatur ad requiem paradysi. *Beati enim pauperes quoniam ipsorum est regnum celorum* (Matth. 5, 3). Ibi constituisti lucidissimas mansiones ubi requiescunt sanctorum anime, ad illud ubi nos perducat ille cuius ubi hodie querebant magi dicentes (Mt. 2, 2) : *ubi est qui natus est* etc.

Sermon 45

Sainte Agnès. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 112rb-114ra ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 184r. Plan : Thème – Une fois les fiançailles terminée, la fiancée s'installe chez son futur époux. Comparaison avec l'homme qui quitte son corps. Division – Le mariage d'Agnès avec le Christ I – Ce mariage est protégé par la charité. II – Le martyre. F. 112rb : *Nuptie facte sunt in Cana Galilee* (Io. 2, 1).

[Thème] Sponsa que quamdiu durat tempus sponsalium, moratur in domo propria uel in domo parentum, transacto tempore sponsalium, in ipsa die nuptiarum transfertur de domo parentum ad domum et thalamum sponsi et non in domo sponse. Hoc pro tanto dixi quia agnus sponsus uirginum intra cuius thalamum nuptie celebrantur in domo Christus est. *Qui habet sponsam sponsus est*, in Ioh. (3, 29). Domus nuptiarum est regnum celorum, unde in Mt. (22, 2) : *simile est regnum celorum homini regi qui fecit nuptias* etc. Sponsa uxor agni est quelibet anima fidelis. *Hanc amaui et exquisiui eam* (Sap. 8, 2). Sequitur : *quesiui sponsam mihi eam assumere et amator factus forme illius*. Domus propria |112va| huius sponse uel potius domus parentum est domus nostra lutea *que terrenum habet fundamentum* in Iob (4, 19). Hanc domum describens alibi loquitur[1334] (Iob 17, 13) : *infernus domus mea est et in tenebris straui lectulum meum*. Et recte habitare in mundo est recte habitare in quodam inferno. Sequitur (Iob 17, 14) : *putredini dixi pater meus es, mater mea et soror mea uermibus*. Si putredo et uermes sunt parentes nostri, cum caro nostra sit domus putredinis et domus uermium, patet quod anima, quamdiu manet in carne, moratur in domo parentum. In hac domo parentum non celebrantur nuptie set sponsalia tantum, quod patet sic. Hec est differentia inter sponsalia et nuptias, que sunt promissio futuri matrimonii, etiam si sit iuramento uel fideli datione firmata, faciliter soluuntur et in multis casibus diminuuntur. Soluuntur enim sponsalia ipso iure per matrimonium cum alia uel alio contractum, etiam per fornicationem sponsi uel sponse soluuntur sponsalia, etsi non ipso iure, saltem auctoritate ecclesie, set nuptie perfecte numquam soluuntur uiuente utroque coniuge. Apostolus, I Cor. VIII (7, 39) : *mulier cum alligata uiro quamdiu uiuit*. Spiritualiter enim, quamuis sponsalia inter animam fidelem et Christum sint firmata fidei datione, hoc est sacri baptismatis susceptione, Osee (2, 20) : *sponsabo te mihi in fide*. Anima enim quamdiu manet in carne non est sic coniuncta Deo inseparabiliter uel indissolubiliter quin sponsalia possint solui ualde faciliter, quotiens anima Christo desponsata |112vb| fornicatur, id est in alio quam in sponso suo Christo delectatur ; quotiens enim per consensum de presenti in peccatum

[1334] loquitur] dicit add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

mortale contrahit matrimonium cum dyabolo, totiens soluuntur inter ipsam et ipsum. Infelix anima que una miseria delectatione perdit donum Spiritus Sancti et elemosinam ! Osee IIII (3) : *fornicabuntur filie uestre et sponse uestre adultere erunt*. Durante ergo tempore sponsalium, quamdiu maneat anima in domo parentum, nuptie non celebrantur. Hec omnia optime designantur per hoc quod *nuptie facte sunt in Cana Galilee*. Galilea interpretatur transmigratio [1335] et a Gala que est lac, quia homines Galilei candidiores sunt ceteris Palestinis. Galilea ergo est ciuitas illa celestis cuius *Nazarei candidiores niue, nitidiores lacte, rubicundiores ebore antiquo saphiro pulcriores* (Can. 4, 7), set quod nuptie fiunt in Cana Galilee quod interpretatur transmigratio set figuratiue designat quod sollempnitas nuptiarum agni non incipit donec anima migrat a corpore, donec transferetur de domo parentum ad domum et thalamum sponsi sui, iuxta illud : ueniente sponso, prudens uirgo preparata introiuit *cum eo ad nuptias* (Matth. 25, 10). Set dicitur in Cana Galilee : Cana est quidem uicus Galilee et interpretatur oleatio [1336] uel emulatio. Et certe quamuis in Galilea ceteri sunt mansiones multe, quia uici diuersi : *in domo Patris mei mansiones multe sunt*, Io. XVIII (14, 2) et III Reg. (9, 11) dicitur : *XX oppida in terra Galilee*, ibi est enim uicus prophetarum etc. et uicus uirginum, |113ra| quamuis inquam ita sit cum nuptie agni, similiter celebrantur in uico uirginum, dicente Apostolo II Cor. XI (2) : *emulor enim uos Dei emulatione despondi enim uos uni uiro uirginem castam exhibere Christo*. Hic uicus est zelus caritatis castitate uirginitatis. *O quam pulcra est casta generatio cum caritate*, Sap. IIII (1). Unde transmigratio tempore sponsalium migrauit de domo parentum ad domum et thalamum sponsi sui in qua domo sollempnitas nuptiarum agni celebratur [1337] , ideo dixi congrue : *nuptie facte sunt* etc.

[Division] Ubi apparet quod matrimonium inter Agnetem et agnum sub caritatis pallio copulatur. Nuptie dicuntur ex tegere, quia nubentes sub panno teguntur et ibi benedicuntur. Igitur hoc matrimonium sub caritatis pallio copulatur, *nuptie*, carnis martirio consumatur, *facte sunt*, nec castitatis lilio derogatur, quia fertur *in Cana Galilee*. Gallice : cele mariage amour le joint et carité le ferme, more pas n'ele desioure a touz le plus conferme, et mout plus le comomt taunt est chasté plus ferme.

[I] Primo dixi etc. Caritas pallium quod, secundum Apostolum, *caritas operit multitudinem peccatorum*, I Pe. III (4, 8), set dicitur pallium nuptiale pro tanto quod in nuptiis sub panno uel pallio ponitur, non solum sponsa cum sponso, ymmo etiam pueri lacrimandi, sic ponitur sub pallio caritatis. Primo sponsa copulatur sponso ; per caritatem enim anima unitur et |113rb| coniungitur Christo, dicente sponsa in Cant. (6, 2) : *ego dilecto meo et dilectus meus mihi et ego illi*,et tamen hic ponuntur filii lacrimandi. Filius dicitur quia fuit ut ille, filius ergo quem tu debes esse proximus tuus, quem secundum euangelium debes ut te ipsum amare, Luc. IIII (10, 26) : *in lege quid scriptum est* quomodo legis, sequitur (Luc. 10, 27) : *diliges Dominum Deum tuum* etc. Ecce quod sub pallio caritatis non solum ponitur sponsa cum sponso, set cum lacrimandis. Anima ergo desponsata Christo non debet se ipsam diligere sponsum suum set debet pallium caritatis

[1335] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 131.

[1336] Non inveni.

[1337] celebratur] celebrantur P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

expandere ad quemlibet proximum, Ruth. III (9) : *expande pallium tuum super famulam tuam quia propinquus es*, set heu in Ysa. (28, 20) dicitur quod *pallium breue utrumque non operire potest*. Pallium caritatis nunc aliquibus [est] adeo breue et curtum quod non potest operire nisi unum tantum, hodie quilibet ita diligit solumse ipsum. *Erunt homines se ipsos amantes*, II Thim. III (2), quod nullus curatur de bono proximi, nullus de utilitate communi. Tamen Augustinus [1338] dicit : « Quanto amplius rem communem quam propriam uestram curaueritis » etc. usque ibi : « Superemineat que permanet est caritas ». Superemineat in contrarioad modum panni uel pallii de qua dictum est illi qui intrauerat ad nupcias (Matth. 22, 12) : *amice, quomodo huc intrasti, non habens uestem nupcialem*. Proiectus est ille in tenebras exteriores. Sic qui caritatem non habet, excluditur a nuptiis regis eterne et mittitur in tenebras exteriores inferni. Sub hoc pallio caritatis |113va| copulatum est matrimonium inter Agnetem et agnum, dicente ipsa ad filium prefecti [1339] : « Discedite a me, pabulum [1340] mortis, iam quia ab alio amatore preuenta sum [1341] », quasi dicat : iam alium maritum, et alibi [1342] : « Amo Christum, in cuius thalamum introiui. » De hoc matrimonio Agnetis [et] Agni consecuto sub pallio caritatis loquitur pulcre, ideo Apoc. (19, 7-8) : *uenient*, inquit, *nuptie agni et uxor eius preparauit se et datum est illi ut cooperiat se bissino splendido et candido*. Felix sponsa que iam habet presentem amatum : *iam uenerunt nuptie Agni*, cui [1343] prebet feruentem conatum, *et uxor eius preparauit se* cui sponsus prebet fulgentem ornatum et *datum est illi ut cooperiat se*. Gallice : byen ad costé trové soun pareyl, mout avoyre avoit fet grant apareil, robe si clere cumme soleil. Dico ergo quod sponsa etc. Si illi sunt beati et *ad cenam nuptiarum agni uocati sunt*, in Apoc. (19, 9), multo magis est Agnes beata que, ueniente Domino, introiuit cum eo ad nupcias. Ipsa enim dicit [1344] : « Iam corpus meum sociatum est », et iterum [1345] : « Ecce quod concupiui iam uideo, quod speraui iam teneo, illi sum iuncta in celis. Ecce quod iam habeo presentem amatum quem in terra posita tota intentione dilexi. » Hoc est hoc quod prebet feruentem conatum. Uxor preparauit se, ipsa est altera Hester que interpretatur [1346] preparata in tempore, pro cuius coniunctione et nuptiis rex Assuerus *iussit conuiuium magnificum preparari*, Hest. |113vb| II (18). Hoc quod uideo in Apocalipsi

1338 Augustinus Hipponensis, Epistulae, epist. 211, par. 12 (A. Goldbacher, CSEL 57, 1911, repr. 1961, p. 366).

1339 Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Agnes, p. 169. CAO, 3, 2251 (antiphon, office de sainte Agnès, in primo nocturno).

1340 pabulum] per obliuionem P, B.

1341 preuenta sum] preueta in it P.

1342 CAO, 4, 6084 (répons, s. Agnès, in secundo nocturno).

1343 cui] que P, B.

1344 CAO, 4, 7029 (répons, s. Agnès, in tertio nocturno).

1345 CAO, 3, 2539 (antiphon, s. Agnès).

1346 Non inveni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

adeo preparatam sponsam [1347] ornatam uiro, ipsa enim dicit : *mel quasi lac* (Cant. 4, 11) ex ore eius susceptum et sanguis eius ornauit genas meas. Ecce tamen sponsus prebet ei fulgentem ornatum et datum est etc. Primo quidem ad litteram : *datum est illi ut cooperiat se*. Legimus enim quod tyranus iussit eam nudam ad lupanar duci set statim ceruo soluto tantam dempsitatem capillis eius diuina gratia concessit, ut melius eorum fimbriis quam uestibus tecta uideretur. Secundo spiritualiter : *datum est illi ut cooperiat* [se] bissino splendido, hoc est pallio caritatis candido per uirginitatem, splendido per honestam conuersationem. Induit, inquit, me Dominus ciclade auro texta et in manibus monilibus ornauit me. *Byssus et purpura indumentum eius*, Prou. (31, 22). Color purpureus signat martirum et ideo dictum est a principio quod matrimonium illud sub caritatis pallio copulatur et carnis martirio consummatur. *Nuptie facte sunt*.

[II] In hoc differt spirituale matrimonium a carnali : illud per mortem soluitur, illud in morte consummatur. Christus moriendo dicit : consummatum est per corporum coniunctionem, illud per corporis dissolutionem, quod auertens Apostolus dicit (Phil. 1, 23) : *cupio dissolui et esse cum Christo*. Est multo melius propter quod iam Agnes corpus suum martirizari fecit et dissolui uoluit, moriens obdormiuit in sinu et gremio sponsi sui et sic consummate sunt nuptie, iuxta illud Luc. |114ra| XVI (22) : *factum est ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis in sinu Abrahe*,et sic sustinuit tam grauem iacturam, *factum est ut moreretur*, ideo meruit suauem uecturam, *portaretur* etc. Hoc bene concordat cursui nature : in hiis enim que fiunt per motum continuum et successiuam transmigrationem, non sunt simul fieri et factum esse. Sunt autem simul in hiis que fiunt per subitam mutationem. Mors peccatorum pessima, continua set sucessiua, moriuntur et numquam summuntur, quod innuit Ps. (48, 15) dicens : *sicut inferno positi sunt, mors depascet eos*. Loquitur ad modum herbe prati que continue pascitur et semper restat [1348] aliquid ad pascendum, non totaliter euellitur. Ideo mors peccatorum pessima numquam est in facto [1349] set in fieri, iuxta illud (Ps. 108, 19) : *fiat ei sicut uestimentum quod cooperitur et sicut zona* etc. Set mors martirum preciosa est subita et momentanea. « Momentaneum est quod delectat, eternum quod cruciat [1350] . » I ad Cor. (II Cor. 6, 9) : *quasi morientes et ecce uiuimus*. Ideo hoc fieri et factum esse simul sunt. In Gen. (1, 8) : *factum est uespere et mane* etc. Vespere occasus per mortem nature, mane ortus ad uitam glorie. Factum est dies unus, ecce fieri et factum esse simul, quasi enim mori sit corrumpi et corruptio unius sit generatio alterius. Beata enim Agnes moriendo morte nature regenerata ad uitam glorie, et ideo quod perfectum est in ipso uita erat, ad quam uitam nos perducet etc.

1347 preparatam sponsam] preparata sponsa P.

1348 restat] restatur P.

1349 facto] esse add. P.

1350 Caesarius Arelatensis, Sermones Caesarii uel ex aliis fontibus hausti, 149, 4 (G. Morin, SL 104, 1953, p. 611).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sermon 46

Saint Vincent. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 114ra-rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 42vb. F. 114ra : *Vincenti dabo manna absconditum*, Apo. II (17). Quantumcumque dulcedo desideretur, si cum dif|114rb|ficultate habetur, plus reputatur. Ideo Petrus cum difficultate uictorie trium bellorum ueniens ad dulcedinem Dei, plus de ea sensit. Qui difficilius accedit, dulcius gustat [1351] , et hoc *ut suggeret mel de petra* (Deut. 32, 13). Nota tria que sunt actus probitatis, *uincenti*, opus largitatis, *dabo*, cibus leuitatis, *manna absconditum*. De primo *uincenti dabo edere de ligno uite, quod est in paradiso Dei mei* (Apoc. 2, 7). Manna erat candidi coloris, ideo uirgini debebatur. De secundo [1352] Apo. (3, 21) : *qui uinceret dabo illi sedere mecum in trono meo*. Sic ergo nostram uictoriam habuerat in scola fidei, ignis non liquefaciebat in ea, set modicus radius solis, sic propter radium doctrine meruit liquefactionem dulcedinis diuine. De tertio in Ps. (77, 24) : *pluit illis manna ad manducandum et panem celi dedit illi*, Stephano et Petro, nam lapides torrentes illi dulces fuerunt, isti uulnera dulcia, unde manna erit *quasi pilo* [1353] *tumsum* (Ex. 16, 14).

Sermon 47

Conversion de saint Paul. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 114rb-vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 31vb. F. 114rb : *Domine quid me uis facere*, Act. (16, 30).

Religiosi non sunt perfecte conuersi donec profiteantur et tunc ponuntur in alterius uoluntate a qua non licet eis de cetero resilire. Ideo conuersio beati Pauli professio [1354] debet dici, quia ita perfecte fuit ad Deum uersus quod non resiliuit in posterum, semper et in omnibus obediens diuine uoluntati, sicut professus [1355] est quando dixit, recognoscens |114va| Deum Dominum, et uoluntati eius se subiciens. Ergo humiliter se submittit dominio principali, *Domine*, totaliter se conuertit uoluntati generali, *quid uis*, uicarium nullum mittit set offert de personali, *me*, neque de uerbo promittit set de opere reali, *facere*.

Circa primum, nota quod hec est *mutatio dextere excelsi* (Ps. 76, 11) contra quos prius penis subdebat seruos Christi, nullus seruus [1356] se subdit Christo homagium

1351 gustat] dum fit ergo in petra fidei pe te uesti ad pe Christum promeretur uictoria add. P; non inveni.

1352 secundo] hoc B.

1353 pilo] puero B.

1354 professio] prouessio B.

1355 professus] prouessus B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

promittendo et Dominum confitendo. Ieronimus [1357] : « Ecce nos uenimus ad te qua grauamur in curia mundi. » *In mundo pressuram habebitis* (Joh. 16, 33), ideo ad te superiorem recurro, *ad te Domine clamabo*, Ps. (27, 1). Sequitur : *tu enim es Dominus Deus meus* (Ps. 39, 18). Quicquid enim inferior precipit quod preindicat superiori, non est obediendum set ad superiorem recurrendum. Ideo si caro, si mundus, si dyabolus nos infestant, non obediamus set de eis Deo conqueramur. *Domine quid multiplicati sunt qui tribulant me* (Ps. 3, 2).

Circa secundum, nota quod sicut ad unum generale imperium, uoluntas ducis omnes separant diuersi mode, tamen secundum diuersa officia, sic ad uoluntatem Dei manus, pes et oculus et omnia debent sua officia exercere, quod impleuit iste. Unde potest dicere illud Ps. (39, 8) : *in capite scriptum est de me*,quasi dicat : ad hec officia scriptus sum caput prophetarum, Ysa [1358] . Unde primus ordinatur quia psalmus non ponitur in illo ordine ubi dicitur de uerbo cuius uas fuit Paulus, non reuertetur ad uacuum quia *impleuit illud* (Ps. 128, 7). Sequitur (Ps. 39, 9) : *ut faciam uolun*|114vb|*tatem tuam Deus meus uolui*. Ecce obediens suam uoluntatem conformat uoluntati sui superioris. *Non sic ego uolo set sicut tu uis* (Matth. 26, 39). Sequitur (Ps. 39, 10) : *anuntiaui iustitiam tuam in ecclesia magna ecce labia mea non prohibebo Domine tu scisti*. Ymmo capite labia Christum sonabunt.

Circa tertium, nota quod reprehensibilis est qui obligatus est alteri et non soluit ei quod habet in promptu. Personas nostras habemus in promptu quas debemus Deo, ideo Ps. (142, 9) : *eripe me inimicis meis Domine ad te confugi, doce me facere uoluntatem tuam, quia Deus meus es tu*.

Circa quartum nota quod paruum reputantur [1359] uerba nisi sequuntur facta. Ideo in Mt. (7, 21) : *non omnis qui dicit mihi Domine Domine intrabit in regnum celorum set qui facit uoluntatem Patris mei, qui in celis est*.

Sermon 48

Chaire de saint Pierre. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 114vb-117va ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 184rv. Plan : Thème – Différence entre la faculté de droit et celle de théologie. Le Christ nous enseigne toutes les disciplines. Il a deux écoles : l'Eglise triomphante l'Eglise militante Division – Pour accéder au trône est nécessaire : I – La sagesse. Division 2 (II Reg. 23, 8) : Pierre accède à la chaire : force et récompense honneur et valeur crainte F. 114vb : *In cathedra Dei sedi*, Eze. XXVII (28, 2).

[1356] nullus seruus] nullum seruum P, B.

[1357] Non inueni.

[1358] Non inveni.

[1359] reputantur] reputat B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[Thème] Scola legum et scola theologie in hoc differunt quia in scola theologie numquam discipulus aliquis sedet in cathedra magistrali ut uices magistri suppleat, set in scola legum hoc fit frequenter, quia doctor absens loco sui ponit discipulum intelligentem in cathedra magistrali. Si igitur unus et idem magister duplicem scolam regeret theologie et legum, discipulus in scola legum suplens uicem doctoris in cathedra magistrali posset per Actus dicere : Ego sedi in cathedra magistrali magistri theologie. Hoc ideo dixi quia Christus utriusque magister noster : |115ra| *magister noster unus est Christus* (Matth. 23, 10), duplicem scolam regit, unam theologie, hec est ecclesia triumphans seu collegium beatorum, alia legum que est ecclesia militans seu collegium uiatorum *legum in uia*, Ps. (24, 12).

[a] Hec omnia declaro primo quod collegium beatorum sit scola theologie, patet ex nomine. Theologia enim dicitur a theos quod est deus, et logos quod est sermo uel uerbum. Soli ergo beati qui continue uident et clare in uerbo Dei sunt uere theologi. Scriptura alios dicit deos Deo, id est theologos ad quos sermo Dei factus est. Set quod collegium uiatorum sit scola uel studium legistarum patet sic : principale studium legistarum est scire concordare dissonantias et repugnantias legum contrariarum, nec est bonus legista qui nescit concordare et dissoluere leges contrarias, modo ita est quod quilibet uiator in codice cordis sui inuenit scripturas duas leges ualde contrarias, legem scilicet mentis et legem carnis, legem Dei et legem peccati. In istis legibus studebat Apostolus dicens (Rom. 7, 23) : *uideo aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis mee et captiuum me* ducentem *in legem peccati* que est in membris meis, et sequitur ibi (Rom. 7, 25) : *ego ipse mente seruio legi Dei carne autem legi peccati*. Quod leges iste contrariantur probo : secundum logicos lex contrariarum talis est quod una aliam interimit. Sic est recte de lege carnis et lege mentis. Hec enim sibi inuicem aduersantur |115rb| quia caro spiritum et spiritus carnem interimit, dicente Apostolo (Rom. 8, 13) : *si secundum carnem uixeritis moriemini si autem spiritu facta carnis mortificatis uiuetis*. Leges autem iste sunt contrarie. Sapientia carnis inimica est Deo, legi autem Deo subiecta non est. Ecce principale. Studium uiatorum dicitur esse ad tollendum repugnantia [1360] istarum duarum legum, ad tollendum per opera penitentie rebelliones carnis ad spiritum. Iste solus est bonus legista qui bene concordat ad spiritum istas duas leges. Iste solus bene seruat legem Dei qui ad hoc studet ut caro non rebellet, set obediat spiritui, set heu in Ps. (13, 1) dicitur : *corrupti sunt et abhominabiles facti sunt in studiis suis*. Legista studens in libro corrupto et defectuoso, ut defectus corrigat et falsitates deleat, sic studendo proficit, set studens in libro corrupto, non ut eum corrigat set ut falsis qui legit adhereat, talis sic studendo non proficit set turpiter errat. Libri legum sunt corda uel consciencie hominum. Ier. II (31, 33) : *dabo legem in uisceribus eorum et in corde eorum scribam illam*. Libri cordium in quibus debet esse scripta et impressa lex Dei, Ysa. LI (7) : *populus meus lex mea in cordibus eorum*, et Ps. (36, 31) : *lex Dei eius in corde ipsius*, frequenter inueniuntur defectuosi et ualde corrupti quia lex Dei corrumpitur per legem peccati. Abacuc primo (1, 4) : *lacerata est lex*. Ille igitur qui legit in libro consciencie sue, non ut eam |115va| corrigat, non ut peccata deleat, set potius rememorat ut in eo iterum delectetur et ei amplius adhereat, talis studendo non proficit. Ymmo de talibus dictum est : *corrupti sunt et abhominabiles facti sunt in studiis suis* (Ps. 13, 1). Set

[1360] repugnantia] repugnantium P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

ille qui studet in libro consciencie sue ut eam corrigat, ut peccatum deleat et defleat, iuxta illud Ps. (118, 136) : *exitus aquarum deduxerunt oculi mei quia non custodierunt legem tuam*, talis studens librum corruptum proficit ualde. Hoc modo studebat Apostolus qui dicebat (Act. 24, 6) : *in hoc ipse studeo conscienciam sine offendiculo habere ad Deum et ad hominem semper*. Hoc etiam modo studebat ille legista quem Ps. (1, 1) commendat : *beatus uir qui non abiit in consilio impiorum et in uia peccatorum non stetit et in cathedra pestilentie non sedit*, hoc est in peccatis pro complacentia non cecidit, *set in lege Domini uoluntas eius* (Ps. 1, 2). Sic igitur patet quod collegium uiatorum est sicut scola uel studium legistarum. *Beati immaculati in uia qui ambulant in lege Domini* (Ps. 118, 1).

[b] Hee due scole legum et theologie in hoc differunt quia in scola theologie, hec est in ecclesia triumphante, numquam discipulus aliquis cathedram magistralem ascendit, ad gloriam Christi nullus beatus attingit. Solus enim Deus sedet super sedem sanctam suam. Primus angelus qui hanc cathedram ascendere uoluit dicens in corde suo (Is. 14, 13) : *in celum conscendam super astra Dei exaltabo solium meum, sedebo in monte testamenti*, propterea deffectus est ad infernum in profundum lati, in quo habemus documentum |115vb| et exemplum, non appetendo honores mundane glorie set potius fugiendo, iuxta consilium Sap. (Ecci. 7, 4) : *noli querere ab homine ducatum neque a rege cathedram honoris*. Contra illos qui uolunt habere primas cathedras in synagogis et salutationes in foro et uocari ab hominibus Rabi quibus dicit Christus (Matth. 23, 7) : noli *uocari ab hominibus rabi*. Unus enim est magister noster qui est in celis. Patet ergo quod in cathedra scole celestis numquam discipulus aliquis sedet in loco magistri, set in ecclesia militante, que est scola legum, fuit factum oppositum, quia magister noster Christus, cum miseros suos discipulos et pauperem suam scolam relinqueret discipulum intelligentem posuit in cathedra uice sui, Petrum qui interpretatur agnoscens, preficiens toti scole ecclesie militantis iuxta illud Dauiticum (Ps. 106, 32) : *exaltent eum in ecclesia plebis et in cathedra seniorum laudent eum*.

[Division] Resumo quod dixi quod quamuis in scola theologie numquam discipulus sedeat in cathedra magistrali, tamen si unus et idem magister theologie et legum ducentem scolam regeret, tunc discipulus in scola legum suplens uicem magistri posset ueraciter dicere : « Ego sedi in cathedra magistri theologie ». Quamuis igitur Petrus Christi discipulus in scola theologie, hec est in ecclesia triumphante, non ascenderit in cathedram magistralem, quia tamen unus magister noster Christus duplicem scolam regit, quia cathedram habens in celis homines erudit in terris secundum angelum, ideo |116ra| Petrus sedens in cathedra scole legum, id est ecclesie militantis, potest ueraciter dicere : « Ego sedi in cathedra magistri theologie », et quia theologia dicitur a theos quod est Deus, ideo ipse dicit : *in cathedra Dei sedi*. In quibus uerbis apparet quod sedes exigit honorabilis sapientie summitatem, quia cathedra est que debetur summo doctori. Secundo erigit ad incomparabilem eminentie preuentionem, quia sedes Dei est ad superiorem appellari. Tertio quia figit per immobilis permanentie firmitatem, cum dicitur *sedi*. Qui enim sedet immobilis permanet. Summitas sapientie contingit petre a qua Petrus dicitur.

[I] De primo, nota quod in ludo scacorum communiter situatur hoc modo, quod in loco superiori collocantur, iuxta regem situantur soli stulti, tota reliqua familia sub rege subtus situatur. Verum est tamen quod in fine ludi familia non sic est situata sicut in principio fuit.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Videtur mihi quod in primitiua ecclesia Christus rex noster ordinauit in familiam suam sicut ordinatur familia regis scacarii. In principio enim ludi apostoli enim qui fuerunt collaterales Christi quibus precipue Petro Dominus subiecit totam familiam ecclesie militantis. Quales homines fuerunt ipsi ? Numquid sapientes sapientia mundi ? Certe non, set ydiote et stulti piscatores indocti, I Cor. (1, 25) : *nonne stultam fecit Deus sapientiam huius mundi*, et sequitur (I Cor. 1, 26-27) : *uidete uocationem uestram fratres quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles*. *Sed que stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientiam*. Hoc |116rb| faciendo Christus docuit duo, primo quod ad cathedram prelationis non debet aliquis assumi propter nobilitatem parentum uel potentiam amicorum ut *sapientiam mundi que est stultitia apud Deum*, I Cor. (3, 19), cum tamen prodolor scacarium ecclesie nunc in fine ludi habeat modum oppositionum. Secundo Christus in hoc docuit quod illi sunt *stulti mundo sunt uere sapientes in Christo*, prima Cor. primo (25). Quis inter nos uidetur sapiens esse in hoc seculo ? Stultus fiat ut sit sapiens, quia sapientia huius mundi stultitia est apud Deum. Quod autem ita fit quod illi qui sunt stulti in hoc mundo sunt sapientes Christo, sicut in familia scacorum stultus uocatur ille qui transit de primo puncto ad tertium non sistendo, non tangendo punctum medium. Punctus medius est eiusdem coloris cum duobus externis. Bene inueniuntur aliqui in scacario huius. Quilibet nostrum tria puncta pertransit, primus est punctus natiuitatis, tertius est terminus uite sue punctus mortis, medius est per momentanea quasi priuilegium duratio uite presentis. Media enim uita in morte sumus. Primus enim punctus et tertius in scacario mundi semper sunt eiusdem coloris, similis conditionis, quia sicut homo nudus et flens nascitur, ita nudus et cum dolore moritur. *Nudus egressus sum de utero, nudus reuertar illuc* (Iob 1, 21). Set punctus medius quandoque est eiusdem coloris, quandoque alterius. Est punctus medius apud illos qui ducunt in bonis dies suos et in puncto ad inferna descendunt et tales qui in diuitiis et deliciis uiuunt |116va| in scacario huius mundi non uocantur stulti set tamquam prudentes pre aliis honorati. Ideo dicebat Iob (29, 6-7) : *quando lauabam pedes in butiro et terra fundebat mihi riuos olei, in platea parabant cathedram mihi*. Set apud hoc est medius punctus eiusdem coloris cum duobus extremis, qui, sicut nudi et flendo nascuntur, sic pauperes et cum dolore mortui sunt, sic in paupertate et dolore penitentie uiuunt, et isti in scacario mundi nominantur stulti quia transeunt de primo puncto ad tertium, non sistendo per affectum in punctali gaudio mundi. Gaudium ypocrite [est] ad instar puncti set apud Deum sunt prudentissimi et pre aliis honorati. *Beati pauperes spiritu* (Matth. 5, 3) etc. Ideo bene fuit dictum quod sapientia huius mundi stultitia est apud Deum. Modo inter illos de familia Christi principalis fuit Petrus ad pontificalem cathedram hodie sublimatus, ut dicamus de eo illud, 2 Reg. (23, 8) : *Dauid sedet in cathedra sapientissimus princeps inter tres*. Unde in Petro apparent collaterales sibi et magis propinqui fuerunt Petrus, Iacobus, Iohannes, ut dicitur in multis locis : inter istos tres stultos mundo set sapientes Christo. Principalis fuit Petrus ad pontificalem cathedram hodie sublimatus ut dicamus de eo illud : *Dauid sedet in cathedra sapientissimus inter tres*. Ubi in Petro apparent tria uel sex ad inuicem combinata, primo conatum uigoris cum ornatu decoris, *Dauid*, qui interpretatur manu fortis [1361] , uultu desiderabilis ; secundo primatum |116vb| honoris cum personatu ualoris, *sedet in cathedra sapientissimus* ; tertio ducatu timoris sine flatu tumoris, quia quamuis

[1361] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 103.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

princeps, ideo timendus, non [sunt] tamen super alios per elationis tumorem sed inter per dilationis dulcorem.

[a] De primo nota quod Dauid, manu fortis, aspectu desiderabilis. Ad decentem pulcritudinem corporis est quod brachium sit adeo longum quod manus possit ad os attingere. Qui haberet brachium ita breue quod non posset ad os extendere, hoc non esset pulcrum, ymmo esset monstrum et e contra, ad decentem pulcritudinem corporis, facit quod os non sit extensiue magnum et certe decens corporum indicat optime qualis debeat esse decens forma morum. Per os enim intelligimus uerba, per manus et brachia opera, unde habere nimis magnum os, id est habundare in multis sermonibus est monstrum, ita peccatum in moribus. Sap. (Prou. 10, 19) : *in multiloquio peccatum non deerit*. Similiter habere brachium ita breue quod manus non possit ad os attingere, id est dicere et docere multa et pauca facere, monstrum est, principue in doctore. Unde dicit Bernardus [1362] : « Doctrina lucida, uita tenebrosa, lingua magniloquia, manus otiosa, res est monstruosa. » De talibus qui habent magnum os et breue brachium dicitur Lu. (Matth. 23, 2) : *super cathedram Moysi sederunt* etc. Non sic uidetur Dauid beatus Petrus set que ore docebat, exemplis ostentabat, miraculis confirmabat, figuratus per illum Dauid, de quo dicitur primo Reg. (18, 10) : *Dauid psallebat manu*. Ille enim manu psallit |117ra| qui sententialiter concordat cum uerbis, hoc de primo, secundo etc.

[b] Ista duo sunt optime copulata, quia nullus debet habere primatum honoris, nisi sit persona ualoris, tamen oppositum hodie fit, et causa est quia in mensa campsorum uel mercatorum fit duplex compotus, in quorum uno attenditur ad situm monete solum ad ualorem, secundo attenditur quantum ad situm. Quando enim mercator computat summam expensarum, denarium plumbeum ponit in superiori loco et facit ualere centum. Similiter et aureum ponit in loco infimo ubi non ualet nisi obolum, idem tamen denarius, secundum quod mutat alium et alium situm ualet modo ualet centum, modo unum solum. Set quando campsor uel mercator computat peccuniam uel in archa reponat, tunc ad ualorem monete attendit et hic aureos, hic argenteos ad partem reponit. Sicut est de computatione campsorum, sic est de recomputatione hominum. Quandoque attenditur ad situm persone et ad ualorem non, unde denarii plumbei, homines nullius ualoris, honorantur et reputantur si sint in statu sublimi, ubi denarii aurei, homines magni ualoris, reputantur unum pulcrum nihil et hic sapiens reputat ualde malum. *Est*, inquit, *malum quod uidi sub sole et quasi a facie egrediens positum stultum in dignitate sublimi, et diuites sedere deorsum* (Eccle. 10, 5-6) et frequenter contigit, Deo ordinante uel permittente et fortuna currente, |117rb| quod una et eadem persona que in persona sublimi reputabatur ualde, cito uenit ad statum infimum ubi non reputatur ualere [1363] unum obolum. Hoc modo computat mundus, non attendens ad ualorem persona set ad situm solum. Set Deus aliter computat. Non enim reputat Deus, ymmo detestatur et reprobat in quolibet primatum honoris, nisi sit paria ualoris. Unde dicit in Luca (11, 43) : *ue uobis Phariseis qui diligitis primas cathedras in synagogis.* Ve uobis quia sitis ut sepulcrum et monumenta. Sepulcra sunt exterius deaurata, set interius sunt feda, sic multi auro

[1362] Manipulus florum, Prelatio AZ (Bernardus de consideratione libro 2) ; cf. Bernardus Clareuallensis, De consideratione libri V, II, 14 (SBO, III, p. 422).

[1363] ualere in marg. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

fulgentes et cathedras honoris habentes sunt interius fetida et minus habentes. Non sic beatus Petrus, quia cum primatu honoris habuit persona tamen ualoris. Ideo sedet in cathedra sapientissimus. Unde de ipso potest dici quod dicitur III Reg. (5, 7) : *benedictus Dominus Deus qui dedit Dauid filium suum sapientissimum super populum plurimum*. Hoc de secundo.

[c] De tertio nota quod sicut corpus cuius passiones sunt timor et amor, tamen principalior situatum est non sub, non super, set inter alia membra. Si enim cor de medio membrorum auelleretur et sub uel super in membra poneretur, motus aliorum membrorum cessaret et utraque passio timor et amor desineret. Sicut cor in corpore philosophico, sic princeps uel prelatus in corpore mistico. Sibi enim a subditis debetur timor et amor, principalius tamen amor, dicente Augustino [1364] : « Quamuis |117va| utrumque sit necessarium, tamen amari a uobis plus appetit quam timeri. » Debet ergo prelatus esse non sub aliis per nimiam et indiscretam humilitatem, quia sic paruet timor reuerentie, dicente Augustino [1365] : « Ne apud eos quos oportet esse subditos, dum nimia seruatur humilitas regendi frangatur auctoritas », nec esse super alios per olationis timorem, quia sic paruet amor beniuolentie et ita cessaret in membris. Hoc est in subditis motus debite obedientie set debet esse inter alios per dilectionis dulcorem, ita docet sapiens : Principes *posuerunt noli extolli esto inter illos sicut unus ex illis* (Ecci. 32, 1). Ita fecit beatus Petrus edoctus a magistro suo Christo qui dicit in Mt. (20, 25-26) : *principes gentium dominantur eorum et qui maiores potestatem exercent in eos. Non sic erit inter uos set quicumque uoluerit maior esse fiat minor*. Quicumque sunt similes *inter filios Dei computati sunt et inter sanctos sors illorum est*, Sap. V (5). Illius sortis sanctorum nos participes efficiat etc.

Sermon 49

Saint Benoît. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 117va-120va. Plan : Thème – La bénédiction accordée aux pèlerins. Les frères de Saint Jacques abandonnent leurs biens et voyagent. Division – Pourquoi Jacob mérite-t-il le nom de *benedictus* ? Il a reçu trois bénédictions : la liberté filiale la richesse spirituelle la sainteté 117va : *Benedixi ei et erit benedictus*, Gen. XXVII (33).

[Thème] In Deut. (28, 6) scribitur et uidetur uerbum indifferenter ad quemlibet uiatorem : *benedictus erit ingrediens et egrediens* ; a quo uerbo uidetur originaliter deriuata illa consuetudo quam habent itinerantes apud nos, quam scilicet unam benedictionem accipiunt in suo egressu et aliam in regressu, set quod ordinatio ista |117vb| specialius sit inter nos et non communiter inter alios uiatores cum uerbum illud generaliter sit prolatum, ortum uidetur forsitan habuisse quia nos uulgo Jacobite uocamur ab illo patriarcha Jacob quem ad litteram quasi de spirituali priuilegio legimus bis benedictum fuisse, semel scilicet in principio sue peregrinationis, quando debuit domum

[1364] Augustinus Hipponensis, Praeceptum, VII, 3 (L. Verheijen, 1967, p. 436).

[1365] Augustinus Hipponensis, Praeceptum, VI, 3 (L. Verheijen, 1967, p. 435).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

paternam exire ut proficisceretur in anima, fugiens a facie Esau fratris sui qui, cum duabus turmis regrediens post longam luctam quam habuit cum angelo, dixit (Gen. 32, 26) : *non dimittam te nisi benedixeris michi* et tunc angelus imitato nomine eius (Gen. 32, 28) : *nequaquam, inquit, uocabis Jacob set Israel erit nomen tuum*. Benedixit eum in eodem loco. Utrumque tamen benedictionem innuens pater suus unam cum terrenis cernens de preterito, aliam spiritu prophetico preuidens de futuro dicebat : *benedixi ei et erit benedictus*. Spiritualiter loquendo dum *in corpore sumus, peregrinamur a Domino*, dicit Apostolus (II) ad. Cor. (5, 6). *Non habemus hic manentem ciuitatem set futuram inquirimus* (Hebr. 13, 14). Bernardus [1366] : « Omnes uiatores sumus set non omnes duplicem benedictionem recipiunt, quia multa nec benedictionem gratie recipiunt et adhuc multo plures benedictionem glorie non sunt recepturi in patria » quia *multi uocati, pauci uero electi* (Matth. 22, 14). Et ideo multum debent reputare spirituale priuilegium, id est spiritualem gratiam sibi concessam a Deo, illi qui a principio |118ra| uie sue, id est in mane iuuentutis benedictionem recipiunt, illi principue quibus Deus facit istam gratiam ut re et nomine uocentur. Jacob subplantator [1367] , Esau a cuius facie fugiebat interpretatur uanus [1368] et significat figuratiue mundum in quo *uanitas uanitatum et omnia uanitas* dicitur Ecces. primo (Eccle. 1, 2). Ergo sunt realiter Jacobite qui mundum sub planta ponentes et uanitatem eius fugientes domum paternam exeunt peditantes artam uiam que ducit ad uitam, uiam religionis ut per eam proficiscantur †, quod interpretatur exilium iuxta consilium quod dedit Dominus Abrahe, Gen. 3 (12, 1-3) : *egredere*,inquit, *de terra tua et de cognatione tua et de domo patris tui et ueni in terram quam monstrauero tibi et benedicam tibi et eris benedictus*. Duplicem benedictionem promittit illis qui sic mundum egrediuntur dummodo sicut Jacob usque ad terminum uie sue luctam †, primo benedictionem gratie in uia adhuc, secundo accepturi sunt benedictionem glorie secum cum duabus turmis angelis et animabus beatis, reuertentur ad patrem suum qui in celis est, ut in eodem loco benedictione recepta non ultra uocentur Jacobite set Israelite. Non sumus amplius uiatores nec luctatores set comprehensores, Domini uidentes, modo inter alios qui istam duplicem benedictionem receperunt quadam singulari prorogatiua, uir iste uite uenerabilis fuit non solum benedictus hoc nomine ut de |118rb| eo intelligatur dictum illud uerbum Ecc. XXIIII (4) : *in multitudine electorum habebit laudem et inter benedictos benedicetur*, suppositum et figuraliter et nominaliter. Quod ergo per quamdam excellentiam dictum est de solo Jacob proficiscente in uia spirituali et Ysaac qui interpretatur risus uel gaudium [1369] , hoc est Deus pater eius profectum congaudens et arridens dicere potuit uerbum thematis preassumptum : *benedixi ei*. Ubi notantur tria propter que iuste uocatus est Jacob benedictus. Primo quia habuit benedictionem gratie preuenientis in suo egressu et hoc notatur cum dicitur in benedictione de preterito. Secundo continuationem eiusdem gratie coniunctantis [1370] in toto progressu, et hoc notatur in copula continuante preteritum cum futuro. Tertio replicationem iterum gratie

[1366] Non inveni.

[1367] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67.

[1368] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 65.

[1369] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

consummantis seu perficientis in suo regressu, et hoc notatur in benedictione de futuro. Non enim est aliud gratia consummata quam futura *gloria* que reuelabitur in nobis.

[I] De primo nota quod licet in primo egressu suo de utero matris in sacramento baptismi et nomen benedicti et gratiam secundum illud nomen accepit, tamen nulli debet esse dubium quin in secundo egressu, quando scilicet domum paternam exiens habitum sancte conuersationis assumpsit et illud nomen sibi fuit confirmatum et copiosior et plenior benedictio gratie sibi data, ut dicatur de eo *quod iuste uocatum est nomen eius* (Gen. 27, 36), sic scilicet Benedictus quia nunc secundo subripuit benedictionem. Figuram adhuc expressam habemus |118va| Ece. XXVII (Gen. 27, 27) : *si uocemus tempus et horam tum Ysaac benedixit filio suo Jacob, ubi enim dicitur quod statim ut sensit uestimentorum eius flagrantiam benedicens ait : ecce odor filii mei sicut odor agri pleni cui benedixit Dominus*. Per uestimenta illa sic odorantia intelligimur uestes religiosorum, quibus scilicet induuntur nouitii, est egressus de mundo. Ratio est quia communiter per odorem non solet probari uestis aliqua utrum sit bona uel mala set probatur per uisum qui indicat de preciositate coloris, uel per tactum qui indicat de preciositate materie, set hoc speciale habent uestes religiosorum quod nec Deus nec mundus approbat curiositatem. « Fateor, dicebat Augustinus [1371] , de pretiosa ueste erubesco. » Iterum hoc speciale habent uestes religiosorum quod ubi oculo uidimus et facto probauimus et palpauimus aliquem in seculo fuisse insolentem male uite et mali nominis, ipso facto quod assumit habitum religionis, iam nec uisui credimus nec facto acquiescimus quin presumamus de eo quod sit sancte et bone uite mutatus in uirum alterum, ita quod hoc facit habitus religionis quod ille qui antea erat fetidus et abhominabilis efficitur odoriferus et hoc est bone fame et boni nominis, et de uestibus istis dicamus quod dicebat sponsus |118vb| in Canticis (4, 11) de uestibus sponse sue : *odor uestimentorum tuorum sicut odor thuris*. Set unde tantus odor uestibus istis ? Scitis quod uestes in se ipsis odorem non habent. Unde si sint odorifere, hoc est propter aromata et alia odorifera que in eis fuerunt inuoluta, in quorum absentia adhuc diu retinent et reseruant odorem. Unde ergo iste odor ? Estne propter sanctitatem uite uel honestatem morum que sit nostro in religiosis, uere non in multis ? In quorum persona loquens quidam sanctus monachus [1372] dicebat : « Nos, inquit, ad oculum pauperes sumus, locum mutauimus, non animam [1373] , uestem, non mentem, odientes saccum Crisostomi, tunicam Benedicti, Helysei ollam et apostoli indicatione. » Unde ergo iste odor ? Vere propter preciosa aromata que antiquitus fuerunt in hiis uestibus inuoluta sicut fuit beatus Benedictus, beatus Bernardus, beatus Dominicus et alii patres quorum adhuc memoria in benedictione est. Hic est bonus odor et bona fama, adhuc manet in memoria hominum ut cuilibet eorum dicamus quod quia *unguentum effusum nomen tuum fama tua* (Can. 1, 2). Ideo *in odore unguentorum tuorum curremus* (Can. 1, 14). Quod talis fama

[1370] coniunctantis] conunctantis P.

[1371] Augustinus Hipponensis, Sermones, 356, 1 (ed. C. Lambot, Sancti Aurelii Augustini sermones selecti duodeuiginti, 1950), p. 141.

[1372] Hugues de Fouilloy, De claustro anime, 2, prol. (PL 176, 1051B).

[1373] animam] habitum exp. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

currat de nobis non est propter meritum nostre sanctitatis set propter memoriam sue odorifere bonitatis. Sic ergo uestimenta illa odorifera sunt uestes |119ra| religiosorum, ex quo statim apparet quod exeunti mundum et habitum religionis sumenti datur illa benedictio : *ecce odor* etc. Ubi uidetur mihi quod confertur triplex benedictio contra triplicem maledictionem quam legimus in Scriptura. In Gen. (9, 25) legimus enim inter animata anima rationali Chanaan fuisse maledictum de qua dictum est : *maledictus Chanaan seruus seruorum erit* [1374] *fratribus suis*. Legimus inter animata terram fuisse maledictam, de qua dictum est Ade : *maledicta terra in opere tuo, spinas et tribulos germinabit tibi*, Gen. 3 (17-18). Inter bruta serpentem cui dictum est : *maledictus eris inter omnia animantia et bestias terre super pectus tuum gradieris et terram comedes cunctis diebus uite tue*, Gen. 3 (14). Contra maledictionem [1375] Chanaan que fuit in seruitute configuratur hoc libertas filialis, *ecce odor filii mei* (Gen. 27, 27), hoc fit in uoto obedientie. Contra [1376] maledictionem terre que fuit in sterilitate confertur ubertas spiritualis, *sicut odor agri pleni*, et hoc in uoto paupertatis uoluntarie. Contra maledictionem serpentis mundi confertur sanctitas humilis, *cui benedixit Dominus*, in uoto continentie quantum ad primum quod in uoto obedientie sit seruilis set filialis et per consequens quod conferatur libertas : figuram habemus Gen. XIIII ubi legimus quod Abraham et Sara matrimonio coniuncti primo uocati sunt Abraham et Saray, ita quod Saray habundabat in sillaba et Abraham deficiebat in lettera et aspiratione, et quamdiu steterunt sub istis nominibus, numquam potuit Abraham habere filium de libera, bene tamen de ancilla Agaris |119rb| Egypciaca. Quando autem mutatum est nomen Abraham et uocatus est Abraham, tunc dictum est sibi (Gen. 17, 16) : *Saray uxorem tuam, non amplius uocabis Saray set Saram et benedicam ei et ex ea dabo tibi filium cui benedicturus sum*. Iste alibi uocatur filius libere. Abraham et Saray matrimonio coniuncti significant duas potentias in parte anime rationali indissolubiliter adinuicem colligatas. Abraham uidens intellectum qui est potentia cognitiua, Saray uelamen meum uoluntas mea, que est potentia cera. Vis ergo ex isto matrimonio habere filium liberum cui benedicturus sit Dominus ? Oportet quod diminuas de Saray sillabam y. Y idem est quod ite quod est imperatiui modi, hoc est dictum oportet quod diminuas de propria uoluntate tollendo ab ea pro prima in uoto obedientie, precipue quantum ad uagos [et] inutiles discursus quos solet uoluntas imperare in eis que sibi sunt libere uoluntatis, et quia anima sedendo et quiescendo fit prudens et sapiens. Ex hoc sequitur quod Abram crescit in littera et aspiratione, id est intellectus, magis libere potest crescere in studio litterarum et aspiratione, hoc est per inspirationem Spiritus Sancti in contemplatione diuinorum. De aspiratione ista loquitur Apostolus, ad Rom. VIII [1377] . Roma interpretatur [1378] magistrum frangens uel magistri confractio. Unde illi sunt uere romani qui magisterium uel imperium uoluntatis frangunt per uotum obedientie. Istis loquens

[1374] erit] erit add. P.

[1375] contra maledictionem] hoc maledictum P.

[1376] contra] hoc P.

[1377] Non inveni.

[1378] Non inveni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Apostolus dicit (Rom. 8, 15) : *non accepistis spiritum seruitutis in timore set accepistis Spiritum adoptionis filiorum*. Ecce |119va| aspiratio in qua cum crescit Abraham et Saray diminuta statim ex matrimonio isto habemus filium liberum. *Quicumque enim spiritu Dei aguntur hii filii Dei sunt* (Rom. 8, 14). Multum ergo debent attendere illi per uotum obedientie, liberati sunt illi a seruitute corruptionis in libertatem glorie filiorum Die ne per miseram inobedientiam redigatur nos, Ysa. LI (2) : *attendite ad Abraham patrem uestrum et ad Saram que peperit uos quia unum uocaui eum et benedixi ei*. Abraham pater multarum gentium significat beatum Benedictum qui fuit pater multarum gentium et fere omnium monachorum. Ad illum ergo attendite quia sicut eum singulariter uocaui et ei benedixi, ita et uos qui estis filii Sare, non Saray. Filii obedientie *ad hoc uocati estis ut benedictionem hereditate possideatis*, I Pe. 3 (9). Concludamus ultimo : cum filio ancille non debeatur hereditas. *Non enim erit heres filius ancille cum filio libere*, Gal. 4 (30). Itaque non sumus ancille filii set libere qua libertate Christus nos liberauit. Sic ergo contra maledictionem Chanaan confertur libertas filialis.

[II] Secundo confertur ubertas spiritualis, sicut odor agri plani hac maledictione terre sterilis de qua dictum est Ade : *maledicta terra* etc. Adam interpretatur [1379] homo uel terrenus et ad litteram ipse est de quo dicit Apostolus, prima ad Cor. XV (47) : *primus homo de terra*. Terrenus significat ergo hominem terrenis curis intentum et agriculture mundi deditum, huic germinat terra spinas saluatorum exponit diuitias |119vb|. Causam assignat Gregorius [1380] in omelia : « Vere, inquit, spine sunt que cogitationum suarum punctionibus mentem lacerant et cum usque ad peccatum pertrahunt, quasi inflicto uulnere cruentant », et subdit quod « fallaces diuitie sunt que mentis inopiam non expellunt. » Ad litteram Sap. (Eccle. 5, 9) dicit quod *auarus numquam implebitur peccunia et qui amat diuitias fructum non capiet ex eis*. Propter hoc secundus homo de celo celestis, beatus scilicet Benedictus, uidens quod terra mundi sic erat inanis et uacua quod in spinas solum et tribulos germinabat, que mentis inopiam non replebat, uidens insuper quod benedictio Domini diuites facit nec satiabitur eis afflictio, Prou. X de terra sterili, mundi transtulit se ad illum agrum fertilem, de quo dicit Augustinus [1381] quod « fecundus est ager pauperum, cito reddit donantibus fructum » et hoc ut fieret particeps illius benedictionis. Unde Deut. XXVIII (3) : *benedictus tu in ciuitate et benedictus in agro*. Ciuitas dicitur status religionis propter pacis et concordie unitatem, ciuium unitas agri propter bonorum operum fecunditatem. Figuratus fuit per illum Noe de quo dicitur in Gen. II (8, 21) quod fuit uir agricola cui benedicens Deus ait : *nequaquam ultra maledicam terre propter hominem*. Ista est secunda benedictio per quam maledictio terre fugatur. Sequitur ad ymaginem Dei fructus est homo, beatus scilicet Benedictus, et ideo iuxta consilium Apostoli, I Cor. XV (49) : *sicut portauimus ymaginem terreni*, dum fuimus in seculo, portemus ymaginem celestis |120ra| ad ymitationem eius terrena deserentes et celestibus adherentes.

[1379] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 139.

[1380] Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, I, 15, 1 (PL 76, 1131D).

[1381] Manipulus florum, Elemosina G (Augustinus de uerbis Domini sermone 25) et Paupertas E ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 367, cap. 3 (PL 39, 1652).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[III] Tertio in uoto continentie confertur benedictio sanctitas humilis contra maledictionem serpentis immundi cui benedixit Dominus. Recte contrario passu currunt mundus et Deus in benedictionibus suis. Illi enim qui maledicuntur a Deo benedicuntur a mundo et e contrario per serpentem maledictum a Deo cui dictum est (Gen. 3, 18) : *super pectus tuum gradieris et terram comedes* etc. Intelleguntur uoluptuosi illi scilicet qui *non Domino seruiunt set uentri suo*, ad Rom. XVI (18), cuius *Deus uenter est et gloria in confusione eorum qui terrena sapiunt*, ad Phil. 3 (19). Illi hodie benedicuntur a mundo. Laudatur enim peccator in desideriis suis et iniquus benedicitur. Illi hodie uocantur boni socii set e contra, illi maledicuntur a Deo : *ue uobis qui saturati estis quia esurietis, ue uobis qui nunc ridetis quia lugebitis et flebitis, ue uobis cum bene dixerint omnes homines*, Luc. VI (25-26). Figura ad hoc habemus in Genesi ubi legimus quod Joseph adducens duos filios suos ad patrem suum Jacob ut eis benediceret, primogenitum secundum carnem posuit a dextris patris, secundogenitum a sinistris. Set pater preuidens in spiritu secundogenitum maiorem futurum, posuit manum dexteram super secundogenitum et sinistram super alium communicans manus et ita manibus cancellatis factus ad dexteram ille qui erat ad sinistram. Propter expositionem figure sciendum quod regula certa est apud mathematicos quod linee non parallele, hoc est non equaliter distantes, quando |120rb| concurrunt in puncto sicut linee constituentes angulum, si protrahantur ultra punctum, aliquando efficiuntur contrarie dispositione quantum ad situm ita quod dextera fit sinistra etc. Ita est recte in cancellatione manuum linee non equaliter distantes sunt uita uoluptuosorum in mundo continentium et in claustro multum erunt inequales et multum distantes, uita illius qui *induebatur purpura et bysso et epulabatur cotidie splendide* (Luc. 16, 19) et uita pauperis qui cupiebat saturari de mitis etc. et nichilominus concurrunt in puncto mortis. *Factum est ut moreretur mendicus et portaretur ab angelo in sinu Abrahe* (Luc. 16, 22). Iterum *mortuus est diues et sepultus in inferno*. Priusquam protracte sunt iste linee ultra punctum, dictum est diuiti (Luc. 16, 25) : *simili recordare quia recepisti bona in uita tua*. Ante punctum mortis fuisti semper a dextris prosperitatis tamquam primogenitum secundum carnem set iudicium mundi, *et Lazarus similiter mala*, fuit a sinistris aduersitatis. Nunc autem post punctum mortis cancellate sunt manus, *hic consolatur*, positus est a dextris, *tamen crucians*. Modo es a sinistris, hoc est quod dicitur in illa parabola, Mt. XXV (31-32) : *cum uenerit Filius hominis* etc. *congregabuntur ad eum omnes gentes et separabit eos ab inuicem* etc. Et statuet oues a dextris, edos autem a sinistris, tunc dicet hiis qui a sinistris eius erunt (Matth. 25, 41) : *ite maledicti in ignem eternum* etc. et hiis qui a dextris (Matth. 25, 34) : *uenite benedicti Patris* |120va| *mei* etc. Sic ergo habemus triplicem benedictionem gratie preuenientis quam iste consecuturus est in suo egressu, ut intelligatur multum de eo illud Ps. (20, 4) : *quoniam preuenisti eum in benedictionibus dulcedinis posuisti in capite eius coronam de lapide pretioso*. Ista est corona sanctorum quam nobis concedat etc.

Sermon 50

Annonciation. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 120va-124rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 186rv ; Uppsala, Univ. Bibl., C 276 f. 13ra. Plan : Prothème – Rôle

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

bénéfique de la prière et de la prédication. Thème – Le rôle du messager. La Vierge a est exempte du péché. L'annonce de sa venue. I – C'est un jour particulier, et ce pour trois raisons : Division 2 (Ps. 117, 24) : Une lumière éclatante l'annonce. Dieu en est à l'origine. Il est célébré dans la joie. II – C'est un jour de bonne volonté. F. 120va : *Hec dies boni nuntii est*, 4 Reg. VII (9).

[Prothème] Viator uolens inuenire hospitiis preparatum premittere solet ante se nuntium. Ita fecit filius Dei. Ipse enim, iuxta dictum propheticum, factus hodie quasi uiator declinans ad manendum, uolens hodie recipi in hospitio uirginalis uteri premisit nuntium qui preparet sibi hospicium iuxta dictum Malachie (3, 1) : *ecce ego mittam angelum meum qui preparabit uiam ante faciem meam* etc. Premisit, inquam, nuntium optimum Gabrielem archangelum ratione de quo [1382] dici potest : *hec dies boni nuntii est*. Nuntius iste ante omnia salutauit hospitam dicens (Luc. 1, 28) : *aue gratia plena*. Postea subiunxit (1, 35) : *Spiritus Sanctus superueniet in te* quasi dicat : talis dominus uenturus est in hospitium tuum, fac quod inueniat totum paratum. Ad propositum nostrum, hospitium quod debet esse paratum ad recipiendum uerbum Dei ex ore predicatoris est cor auditoris. *Paratum cor meum Deus paratum cor meum*, Ps. (107, 2) ; et iterum (Ps. 118, 60) : *paratus sum et non sum turbatus ut custodiam mandata tua*. Melior nuntius qui possit premitti preparando cordis hospicio est deuota oratio. Unde [1383] : « Orationis pure magna est uirtus et uelut fidelis nuntius manda|120vb|tum peragit et penetrat quo caro non peruenit. » Premittamus ergo uerbo predicationis nuntium deuote orationis : *oratio mea preueniet te* (Ps. 87, 14), et mittamus eum directe ad hospitium ubi illam scilicet in cuius utero (Jo. 1, 14) *verbum caro factum est et habitauit in nobis* et salutemus eam anteomniadicentes *Aue Maria*.

[Thème] *Hec dies boni nuntii est*, 4 Reg. VII (9). Vulgaliter dicitur quod qui malum nuntium portat numquam nimis tardat, semper nimis festinat, et e contra qui est boni nuntii baiulus non potest esse nimis festinus, uerbi gratia de utroque, primo II Reg. XVIII (20) ubi Achimaas dicenti : *curam et nuntiabo* tibi *regi*, respondit Joab : *non eris nuntius in hac die*, subdit causam huius : *non eris boni nuntii baiulus* (18, 22). Non enim festinare non debes Achimaas fratris mei onus Dei, *curram et nunciabo regi* (18, 19) significat illum qui protinus est ad nuntiandum superiori illud quod credere debet in grauamen et onus proximi, et uidete quod rex dicit de tali : uir bonus est et nuntius portans bonum uenit ; illi qui regunt, comendant et diligunt pre aliis tales relatores [sunt] quod fieri non debet quod sicut relatio nimium entitatis habet, sic relatores ut in plurimum ueritatis. Debet ergo fieri iuxta consilium Helysei dicentis, X (IV) Reg. VI (32) cum uenerit nuntius : *claudite ei ostium et non sinatis eum introire*. Talibus relatoribus mali nuntii portitoribus. Ille qui regit non debet aures prebere set claudere. Dixi |121ra| secundo quod qui est boni nuntii [1384] baiulus non potest esse nimis festinus. Exemplum ad hoc, X Reg. VII ubi dixerunt uiri leprosi : *hec dies boni nuntii*. Si tacuerimus usque mane et noluerimus annuntiare sceleris arguemur, set notemus causam huius dicti. Videtur mihi quod dies ista boni nuntii fuit. Recte figura istius diei uiri leprosi, ideo dixerunt : *hec dies boni nuntii est* quia in ciuitate

[1382] de quo] cuius P.

[1383] Manipulus florum, Oratio S (Augustinus super Psalmum 65).

[1384] nuntius] nuntii P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Samarie post nimiam penuriam et famem perualidam, facta est subito habundantia tanta quanta non uidebatur esse possibile, etiam si Dominus fecisset catharactas in celo aperiri. Samaria interpretatur coniunctio Domino [1385] et significat naturam nostram unitam hodie uerbo diuino, unde in Actibus (8, 14) : *recepit Samaria uerbum Dei*. In hac Samaria ante diem istum fuit summa penuria, set hodie facta est habundantia talis ut uideatur Deus aperuisse catharactas celi ut prophetauerat Dauid (Ps. 71, 7) : *orietur in diebus eius iustitia et habundantia pacis* etc. Declaro utrumque similem. Regio de se sterilis et deserta que nichil omnino gignit nisi lapides, tamen si non habet mare uicinum, patit magnam penuriam uictualium, set si mare habeat uicinum, sibi ministrat habunde. Legitur III Reg. 4 (10, 27) quod in diebus Salomonis quia classis regis cum classe [per] terram aut per mare deferens aurum et argentum : *tanta fuit habundantia argenti in Jerusalem quanta et lapidum*. Lapis secundum ethymologiam nonne dicitur quia ledit pedem ? Pes autem interioris hominis est affectus. Augustinus [1386] : « Pes meus amor |121rb| meus. » Pedem istum nichil potest ledere nisi peccatum in Prou. (8, 36) : *qui peccauerit in me ledet animam suam*. Lapis ergo ledens pedem est peccatum (I Pe. 2, 8) : *hic est lapis offensionis et petra scandali*. De talibus lapidibus dicitur in figura Leuit. 14 (13, 44) : *si fuerit lepra in edibus, sacerdos iubebat* etc. Expone sicut habes in sermone *Habundat ministerium iustitie* etc. Sic habes quod peccata sunt lapides in quibus nulli [1387] nascuntur nisi peccatores. Unde Ecc. (Eccli. 21, 11) : *uia peccantium complanata est lapidibus*. Talis est regio nostra Christo excepta et matre eius manus conuersatus sum multitudine lapidum, id est peccatorum mortalium et uenialium. Hec excepta sola Virgine Maria : *si omnes sancti* etc. Soli Marie dictum est illud Job (5, 23) : *cum lapidibus regionis pactum tuum*. Cum lapidibus pactum fecisse dicitur qui nullo lapide leditur ; Maria autem non fuit lesa aliquo lapide peccati mortalis actualis uel uenialis, iuxta dictum propheticum (Ps. 90, 12) : *in manibus portabunt te ne forte offendas ad lapidem pedem tuum*. Ex quo sic est quod regio nostra nichil gignit nisi lapides, non poterat hec regio habundare nisi haberet uicinum mare quia diebus istis classis regis ibat per mare cum classe terram deferens argentum et aurum, facta est *tanta habundantia argenti quanta et lapidum* (III Reg. 10, 27). Maria interpretatur amarum mare quo medietate emimus nobis neccessaria ; est gratia qua medietate meremur uitam glorie. *Super aurum et argentum gratia bona* in Prou. (22, 1). Due classes similes euntes per mare sunt due nature |121va| diuina et humana coniuncte simul in utero Marie medietate, hac duplici classe mare nostrum, id est Maria, ministrat nobis habunde argentum diuine gratie. *De plenitudine eius omnes accepimus* quantum pro gratia in Joh. (1, 16), et sic habunde quod facta est *tanta habundantia argenti quanta et lapidum* (III Reg. 10, 27). In regione enim nostra non crescebant nisi lapides, non nascebantur nisi peccatores, *ubi habundauit delictum superhabundauit et gratia*, ad Ro. (5, 20). Sic habeo declaratum quod in Samaria, id est in humana natura, post maximam penuriam facta est tanta habundantia talis ut uideatur Deus aperuisse utero terre : *aperuit hodie catharactas celi*. Hodie enim per totum mundum melliflui facti

[1385] Non inveni.

[1386] Cf. Manipulus florum, Amor H (Augustinus libro 13 Confessionum) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, XIII, 9 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 246).

[1387] quibus nulli] qua uero P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sunt celi. Ergo de die ista figuratiue dictum est : *hec dies boni nuntii est*. Ubi apparet quod dies ista pre aliis est notabilis preeminentie, *hec dies*, amabilis beniuolentie, *boni nuntii*, hoc denotat uerbum substantiuum quod permanentiam importat, *est* ; est siquidem mirabilis ex affectu miraculoso [1388] , *hec dies*, amabilis siue laudabilis in euentu gaudioso, *boni nuntii*, durabilis in statu uirtuoso, *est*.

[I] De primo nota quod qui gratiam aliquam impetrat a rege petere debet de gratia sibi concessa litteram sigillo regio sigillatam, in omni autem die tali dies date littere solet notari datum tali die. Hodie rex regum et Dominus dominantium concessit humano generi gratiam unam quam non concessit creature alteri, gratiam scilicet unionis que est gratia super gratiam. |121vb| Certe non fecit taliter omni nationi. Dixit enim aliquando : *filius meus es tu* etc. *Nusquam angelos apprehendit set semen Abrahe*, ad He. (2, 16). Hanc gratiam concessit Deus homini per litteram sigillo regio sigillatam. Littera non est aliud quam uerba in pelle froncina, uitulina uel alterius animalis scripta ; uerbum autem quod erat in principio apud Deum hodie formatum est et figuratum fuit non in pelle froncina set in pelle humana, quando in utero Virginis *uerbum caro factum est* (Jo. 1, 14). Littera continens hoc uerbum est Maria concipiens in utero filium. Unde cantamus in prosa [1389] : « Verbum Patris processu temporis intrat tui secretum corporis in te totum et totum deforis similis fuit. » Bernardus [1390] : « O uenter capacior celis, diffusior terris, latior elementis quam totus mundus comprehendere non potuit et *qui tribus digitis molem terre appendit* (Is. 40, 12). » Hec littera fuit optime sigillata quia Maria Dei filium concepit clauso utero et signato sigillo uirginitatis. *Ortus conclusus soror mea ortus conclusus fons signatus* (Cant. 4, 12). Optime figuratur Maria, Hest. 9 (3, 12), per litteram signatam anulo regis Assueri contrariam [et] reuocatoriam litterarum ueterum quas procurauerat Aman hostis et aduersarius Judeorum. Dies date huius littere non datur obliuioni, expresse notatur ibi XXIII (Est. 8, 9) : *die scripte sunt* littere etc. Per anulum qui habet ex partibus continuitatem intelligo uirgineam integritatem. Littera ergo noua anulo regis assignata contraria totaliter ueteribus litteris est uirgo regia que |122ra| hodie illud : « Aue Gabriele » ore mutauit in contrarium litteras « Eue » quando per Eua dictum est sibi : *aue gratia plena*. Hanc litteram debet petere qui uult a Jhesu Christo gratiam impetrare, hoc est dictum debet Mariam humiliter inuocare. Ipsa est enim cui dicit Cassiodorus [1391] : « Tu patrona humani generis, tu afflictis medica singularis. Quis tuo non indigeat munere, cum sit peccare commune ? » Hanc [litteram] *omnis qui petit accipit* (Mt. 7, 8) quia modo omni petenti se tribuit. Bernardus [1392] : « Ille solus, Virgo, sileat laudes tuas, qui te fideliter

[1388] miraculoso] miraculosus P.

[1389] AH, vol. 54, p. 289, n° 188 (in nativitate BMV, Dominicains).

[1390] Manipulus florum, Maria AC (Bernardus in quodam sermone).

[1391] Manipulus florum, Maria AP (Cassiodorus in quadam epistula) ; Cassiodorus, Variarum libri duodecim, XI, 40 (A. Fridh, SL 96, 1973, p. 458).

[1392] Manipulus florum, Maria AB (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Assumptione beatae Mariae, 4, 8 (SBO, V, p. 249).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inuocatam sensit in suis necessitatibus deffuisse. Quid mirum si inuocata adest que etiam non uocata presto est. » Diem date huius littere debemus significanter uocare et cum gaudio celebrare, Ex. III (12, 14) : *habebitis diem hanc in monumentum et celebrabitis eam sollempnem*. Domino dicamus ergo de die ista cum Ps. (117, 24) : *hec dies quam fecit Dominus exultemus et letemur in ea*. Ubi apparet nobilis preeminentia huius diei in tribus. Primo quia lucidiori radio perlustratur, *hec dies*, nobiliori artificio fabricatur, *quoniam fecit Dominus*, sollempniori gaudio celebratur, *exultemus* etc.

[a] De primo nota : luminare maius quod preest diei clariorem radium habet quam luminare minus quod preest nocti, ymmo plus quedam sunt luminaria nocturna sicut uermiculi, quedam putredines quercuum et talia de nocte uidentur, unde falluntur aspicientes credentes quod sint aliqua preciosa que, si aspiciantur in luce diei, iam non |122rb| lucent etsi uilia apparent. Spiritualiter per luminare minus quod preest nocti intelligo primam mulierem Euam que fuit initium et caput peccati. Unde Gregorius [1393] in omelia : « Mulier caput peccati, arma dyaboli, expulsio paradysi. » Per animalia noctiluca cuiusmodi sunt uermes et putredines intelligo ceteras mulieres, in Job (25, 6) : *homo putredo et filius hominis uermis*. Recte putredo noctiluca que fallit aspicientes est mulier pulcra. *Fallax gratia et uana est pulcritudo*, in Prou. (31, 30). Videns unam pulcram mulierem credit uidere aliquid preciosum et uidet saccum stercoribus plenum quodam falso colore deditum. Quid aliud est mulier nisi amicitie inimica, ineffugabilis pena, necessarium malum, naturalis temptatio, desiderabilis calamitas, domesticum periculum, delectabile detrimentum, mali natura boni colore depicta ? Habeo ergo quod luminaria nocturna que fallunt aspicientes sunt Eua et cetere mulieres, set luminare diurnum quod hanc falsitatem detegit et deuiat est Maria illuminatrix et illuminata [1394], de qua legimus quod dum uiueret, relucebat in facie eius quedam pulcritudo talis et tante uirtutis quod [si] quicumque temptatus de peccato carnis, deceptus per aspectum nocturne lucis, id est pulcre mulieris, respiciebat eam in facie, recedebat ab eo temptatio illius peccati. Adhuc hodie ubi non uident eam in facie, recedebat ab eo temptatio illius peccati et adhuc hodie |122va| ubi non uidemus eam oculo corporali, qui respicit eam oculo mentali auxilio eius potest superare temptationem omnis peccati. Ex quo patet [1395] responsio ad questionem quam proponit sapiens in Ecclesiastico (33, 7) : *quare dies diem superat et iterum lux lucem*. Maria enim que est luminare diurnum superat lucem nocturnam habens radium clariorem. Jeronimus [1396] : « Si diligenter attendas nichil est uirtutis, nichil splendoris, nichil gratie uel quod candoris quod non resplendeat in Virgine gloriosa. » Et hoc luminare maius preest hodierne diei quia Maria est principalis domina festi hodierni. Ideo dies ista excedit et superat in radio superiori. Cantamus in prosa [1397] : « O quam digne sibi dari

[1393] Non inveni.

[1394] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

[1395] patet] quod add. P.

[1396] Manipulus florum, Maria T (Hieronymus).

[1397] AH, vol. 54, p. 430, n° 284 (de beata Marie, Dominicains, die sabbati).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

diem hanc et conscribi respecta predicat Virgo que non habet parem diem sibi singularem non iniuste uendicat ! »

[b] De secundo nota quod distingui solet inter diem naturalem et artificialem et uocatur dies artificialis que continet in se diem et oppositum diei, diuiditur in lucem et tenebras in Gen. (1, 5) : *factum est uespere et mane dies unus*. Dies naturalis uocatur qui non diuiditur in lucem et tenebras, ymmo continet solam lucem diei [1398] . Hec autem diuisio diei naturalis in tenebras et lucem attribuitur in Gen. (1, 16) duobus luminatibus magnis : *fecit Deus duo luminaria magna*. Sequitur (1, 18) : *ut preessent diei et nocti et diuiderent lucem ac tenebras*. Ibi autem non legitur quod tunc Dominus fecerit aliquid luminare, hoc non est possibile per naturam. Ergo si fieret aliqua dies talis que non haberet diuisionem diei et noctis, illa esset artificialis et non naturalis. Talem diem futurum predixerat Ps. (138, 12) : *tenebre inquit non obscurabuntur a te et* |122vb| *nox* etc. Spiritualiter duo luminaria a principio mundi facta sunt Adam et Eua, quibus Deus a principio creationis sue dedit habundantiam magnam luminis gratie. Ps. (4, 7) : *signatum est super nos lumen uultus tui Domine*. Officium istorum fuit preesse diei et nocti et diuidere noctem a die. Quia enim uoluerunt preesse uermo, esse *sicut dii scientes bonum et malum* (Gen. 3, 5), propter istud peccatum ipsi proposuerunt dissensionem inter Deum [1399] et hominem. *Iniquitates uestre diuiserunt* etc., Ysa. (59, 2). Adhuc hodie ista duo concomitantur se preesse et diuidere : ambitio prelationis et diuisio dissensionis. Videbitis in uno collegio siue sit secularium, siue sit religiosorum, si sunt ibi duo luminaria magna, due magne et notabiles persone quemadmodum luminarium possent totum collegium illuminare et decorare, ad Phil. (2, 15) : *inter quos lucetis sicut luminaria in mundo*. Officium eorum est preesse et diuidere. Quia enim quilibet uult preferri et preesse, inde est quod ipsi totum collegium ponunt in dissensione et per consequens in desolatione quia *omne regnum in se ipsum diuisum desolabitur*. Modo ad propositum usque ad diem istum diuisio predicta inter diem et noctem, dissensio que erat inter Deum et hominem non fuit sedata set hodie impletum est uaticinium, Ysa. (58, 10) : *orietur in tenebris lux tua* etc. quia in utero Marie nox est unita diei, humanitas est coniuncta et reconciliata diuinitati. *In hac die tua que ad pacem tibi* (Luc. 19, 42). Item Maria est illa per quam tenebre luci uniuntur, per quam tenebrosi Deo reconciliantur. |123ra| Unde Bernardus [1400] : « Hec est peccatorum scala, hec mea maxima fiducia, hec tota ratio spei mee. » Si ergo dies illa fuit artificialis que non habet diuisionem diei et noctis, dies hodierna in qua facta est illa unio benedicta qua Deus et homo unus est Christus, debet dici opus non nature set artis. Opus scilicet illius qui facit mirabilia magna solus ideo dixi nobiliori artificio fabricatur. Ps. (73, 16) : *tuus est dies et tua est nox tu fabricatus es auroram et solem*. Duplicem in Christo copulasti naturam.

[c] De tertio nota quod licet elementum habet propriam speram suam extra quam non quiescit nisi forte per uiolentiam, iterum in loco proprie spere conseruatur in spera

[1398] diei] diem P.

[1399] Deum] diem exp. P.

[1400] Manipulus florum, Maria AF (Bernardus in sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermo in natiuitate beatae Mariae Virginis, 7 (SBO, V, p. 279).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

impropria in aliena materia sicut in palea uel stupa extinguitur [ignis] cito palea consumpta. Recte sic est de gaudio inutili sicut de igne materiali, propria spera nostra extra quam animus non quiescit est uera spes et uerum gaudium cordis nostri, solus Deus est, dicente Apostolo (Rom. 15, 13) : *Deus autem spei repleat nos omni gaudio et pace*. Ps. (70, 5) : *Domine spes mea a iuuentute mea*. Recte sicut elementum non quiescit extra speram suam sicut dicit Augustinus [1401] : « Fecistis nos Domine ad te et inquietum est cor nostrum donec quiescat in te. » Et Christus dicit (Jo. 16, 33) : *in mundo pressuram habebitis, in me autem pacem*. Iterum sicut ignis non perpetuatur in materia aliena ut stupa uel palea, sic gaudium quod concipitur de re transitoria statim transit defficiente re illa et ideo gaudium mundanorum est momentaneum ; in Job (20, 5) : *gaudium ypocrite ad instar puncti*, set illa [1402] propria spera gaudii et utilis in qua sola |123rb| potest gaudium perpetuari Dominus est, ad Phil. IIII (4) : *gaudete in Domino semper iterum dico gaudete*, et Abacuc (3, 18) : *ego autem in Domino gaudebo et exultabo in Domino Jhesu meo* quia propria sphera gaudii mentalis sit creator et non creatura. Unde Bernardus [1403] : « Illud est uerum et summum gaudium quod non de creatura set de Creatore concipitur, quod cum accepis nemo tollet a te, cui aliunde comparata omnis suauitas dolor est, omnis iocunditas meror est, omne dulce amarum est, omne decorum fedum est, omne postremo, quod delectari potest molestum est. » Et hoc patet expresse quia propria sphera in qua debet delectari et quietari mens nostra est ille qui est spes nostra. *Letamini ergo in Domino et exultate iusti* (Ps. 31, 11). Iterum exultent iusti in conspectu Dei et delectentur in letitia. Locus autem contentiuus istius sphere fuit hodie uterus Marie. « Sancta et immaculata Virginitas [1404] », usque ibi : « tuo gremio contulisti ». Bernardus [1405] : « O uenter capacior celis, diffusior terris, latior elementis qui illum continere ualuit quem totus orbis comprehendere non potuit et qui tribus digitis molem terre appendit. » Sicut ergo elementum quod alibi patitur uiolentiam, in loco proprie sphere inuenit quietem, sic cor humanum aliunde uiolentatum, pressum et turbulatum, ponens in Maria spem suam inuenit in ea consolationem et letitiam. Unde Bernardus [1406] : « Si criminum immensitate turbatus, si consciencie feditate confusus, si iudicii horrore perterritus, si baratro desperationis absortus, Mariam cogita, Mariam inuoca. Non recedat |123va| a corde, non recedat ab ore, nam ipsam cogitans non erras, ipsam rogans non desperas, ipsam sequens non deuias, ipsa tenente non corruis, ipsa protegente non metuis, ipsa duce non fatigas, ipsa propicia peruenis. » Ysa. (51, 3) : *gaudium et letitia inuenietur in ea gratiarum*

1401 Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, I, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

1402 illa] illi P.

1403 Manipulus florum, Gaudium N (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 114, 1 (SBO, VII, p. 292).

1404 CAO, 4, 7569 (répons, Nativitas Domini, in secundo nocturno).

1405 Manipulus florum, Maria AC (Bernardus in quodam sermone).

1406 Manipulus florum, Maria AD (Bernardus in sermone) ; Bernardus Clareuallensis, In laudibus Virginis Matris, 2, 17 (SBO, IV, p. 35).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

actio et uox laudis. De Maria sicut de loco proprie sphere et spei nostre cantamus in prosa : « Salue Regina Marie uita dulcedo et spes nostra salue », et in Ysa. [1407] : « O uera spes et uerum gaudium fac post uite presentis stadium ut optatum in celis brauium nobis detur. » Recte sicut elementum non perpetuatur nisi in spera propria, sic qui uult pertingere ad gaudia sempiterna debet spem ponere in Maria. De illis qui hoc faciunt dicitur in Ysa. (35, 10) : *letitia sempiterna super capita eorum gaudium et letitiam optinebunt*.

[II] De secundo nota quod sicut dies illi sunt periculosi et mali in quibus dominantur et regnant planete maliuoli, sic per oppositum dies illi laudabiles sunt et boni in quibus regnant planete beniuoli. Unde est autem quod idem planeta nunc est beniuolus, nunc est maliuolus, nunc habet bonum, nunc malum officium, secundum quod intrat aliud et aliud signum. Nam alium effectum habet sol in cane seu diebus canicularibus, alium in leone, alium in libra, alium in Virgine. Spiritualiter dies canicularis et periculosus nimis est dies iudicii finalis, II ad Thy. (3, 1) : *in nouissimis diebus ibi stabunt tempora periculosa*. Tunc enim sol iustitie Christus erit sicut planeta maliuolus quia malos male |123vb| perdet, dicens eis (Mt. 25, 41) : *ite maledicti in ignem eternum* etc. in Luca. Tunc sol erit in cane ostendens furiam et iram caninam : *dies illa dies ire calamitatis et miserie* etc. (Soph. 1, 15). Erit etiam in leone ostendens ferocitatem et fortitudinem leoninam (Am. 3, 8) : *leo rugiet. Quis non timebit* hunc canem et istum leonem timebat qui dicebat : *erue a framea* Deus *animam meam et de manu canis unicam meam salua me ex ore leonis* etc. (Ps. 21, 21). Joel III (2, 11) : *magnus dies Domini terribilis ualde et qui sustinebit eum*. Tunc erit in libra quia tunc libra equitatis ponderabit merita et demerita nostra, reddens unicuique secundum opera sua, cum ergo dies ille malus et odiosus erit, quia tunc regnabit planeta maliuolus set dies hodiernus quo sol iustitie intrauit non signum set sinum Virginis gloriose quo etiam regnare cepit planeta beniuolus quia *ecce rex tuus uenit tibi mansuetus*, Mt. (25, 1). Dies ille, inquam, Annuntiationis amabilis et laudabilis est ut merito dicatur : *dies boni nuntii*. Ubi aduertendum quod sole exeunte in Virgine sequitur duplex effectus bonus. Tunc enim colliguntur fructus et refrigeratur estus propter duplicem effectum. Dies Annuntiationis dominice est amabilis beniuolentie. Hodie enim in orto uirginali recollectus fructus ille quo utuntur angeli et anime beatorum fruuntur, non fastidiunt, quo frui magis sitiunt hodie dictum est sibi : *benedicta tu in muli*|124ra|*eribus et benedictus fructus uentris* etc. (Luc. 1, 42). Dicunt ortolani quod quando flores cadunt de arbore, antequam fructus sit formatus, arbor illa de toto anno non portabit fructus, set tamen arbor finaliter portat fructus quando flores manent in arbore donec fructus sit perfecte formatus. Arbor fructifera est mulier fecunda, Ps. (127, 3) : *uxor tua sicut uitis habundans* etc. Fructus arboris est *fructus uentris*, Ps. (126, 3). Filii merces fructus uentris, flos ardoris candor uirginitatis fructus cum flore uirginitas cum fecunditate. Excepta autem Maria numquam fuit in regione nostra arbor aliqua que non perdidit florem uirginitatis sue, numquam fructus formaretur in arbore, id est fetus in uentre. A solo Nazareth qui interpretatur [1408] flos potest aliquid boni esse. Fructus iste benedictus nasciturus erat de sola Virgine, ut dicat ipsa (Eccli. 24, 23) : *ego quasi uitis fructificaui suauitatem odoris*. Ecce fructus

[1407] AH, vol. 54, p. 289, n° 188 (in nativitate BMV, Dominicains).

[1408] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 137.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

arboris cum flore uirginitatis. Est ergo hec dies amabilis beniuolentie propter fructum habet recollectum ecclesie in die bona fruere bonis et mala die precaue. Iterum secundo propter estum refrigerationis per filium Virginis refrigeratus est estus uitiorum et refrigerandus atque sectandus est estus desideriorum quia ipse est finis desideriorum nostrorum. Prou. 26 (25, 25) : *aqua frigida anime sitienti nuntius bonus de terra longinqua*,id est de terra uiuentium. Ad quam nos perducat.

Sermon 51

Sermon 52

Annonciation. Auteur : Thomas d'Aquin. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 125rb-126va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 19ra-20rb. Edition correcte par I. F. Rossi : « S. Thomae Aquinatis Expositio Salutationis angelicae », dans *Divus Thomas*, 34, 1931, p. 445-479. F. 125rb : *Aue Maria gratia plena* (Luc. 1, 28).

In salutatione ista due partes continentur et unam partem fecit angelus, *aue*, usque *in mulieribus*, aliam partem fecit Elizabeth. Jo. (Luc. 1, 42) : *benedictus fructus uentris tui*. Tertiam partem addidit ecclesia, scilicet *Maria*, nam angelus non dixit : *aue Maria*, set *aue gratia plena*, et hoc nomen Maria secundum suam interpretationem contingit dictis angelis secundum quod patebit. Est ergo primitus considerandum quod antiquitus erat ualde magnum quod angeli [1409] apparerent hominibus et quod homines facerent eis reuerentiam, habebant pro maxima laude. Unde |125va| et ad laudem Abrahe scribitur quod recepit [1410] angelos in hospicio suo et exhibuit eis reuerentiam. Quod nunc angelus faceret homini reuerentiam, numquam fuit auditum [1411] , nisi postquam salutauit beatam Virginem reuerenter dicens : *aue*. Quod autem antiquitus angelus non reuerabatur, set homo angelum, ratio est quia angelus erat maior homine, et hoc quantum ad tria.

Primo quantum ad dignitatem nature. Nam angelus est nature spiritualis. Ps. (103, 4) : *qui facit angelos suos spiritus* etc. Homo uere est nature carnalis siue corporalis, et ideo dicebat Abraham (Gen. 18, 27) : *loquar ad Dominum meum cum sum puluis et cinis*. Non ergo erat decens ut spiritualis et incorporalis natura reuerentiam exhiberet corporali, scilicet homini.

Secundo quantum ad familiaritatem ad Deum. Nam angelus est Deo familiaris utpote Deo familiaris, utpote Deo assistens. Dan. VII (10) : *milia milium assistebant ei*. Homo

[1409] angeli om. B.

[1410] recepit] rescepit B.

[1411] auditum] auditu B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

uero est quasi extraneus et elongatus per peccatum. Ps. (54, 8) : *elongaui fugiens*. Ideo conueniens erat ut homo [revereretur] angelum quod tamquam Deo propinquum et familiarem regis glorie.

Tertio preeminebat propter plenitudinem splendoris gratie diuine. Angeli enim participant ipsum lumen in summa plenitudine. Job (25, 3) : *numquid est numerus militum eius et super quem non* splendebit *lumen eius ?* Et ideo semper apparet cum lumine set homines et si aliquid participant uere [1412] ipso lumine gratie, hoc est paruum et in quadam obscuritate. Non ergo erat decens ut homini reuerentiam exhiberet quousque aliquis inueniretur in humana natura, qui in hiis |125vb| tribus angelos excederet, et hoc fuit Virgo beata [1413] . Ideo ad designandum quod in hiis tribus excedebat eum, uoluit angelus ei reuerentiam exhibere. Unde dixit : *aue*. Unde excedit angelos in hiis tribus.

Primo in plenitudine gratie que magis [1414] reperitur in beata Virgine quam in aliquo angelo. Et ideo ad hoc insinuandum, angelus ei reuerentiam exhibuit dicens ipsam plenam gratia, quasi dicat : ideo exhibeo tibi reuerentiam quia me excellis in plenitudine. Dicitur autem beata Virgo plena gratia quantum ad tria.

Primo quantum ad animam in qua habuit plenitudinem, nam gratia diuidatur ad bene operandum et uitandum malum. Et quantum ad ista duo perfectissimam gratiam habuit beata Virgo. Nam ipsa omne peccatum uitauit magis quam aliquis sanctus post Christum. Peccatum enim aut est originale et de isto mundata fuit in utero, aut mortale aut ueniale et de istis libera fuit. Unde in Can. (4, 7) : *tota pulcra es* etc. Unde [1415] Augustinus [1416] : « Si omnes sancti et sancte congregarentur etc. excepta etc. » Set Christus excellit beatam Virginem in hoc quod sine peccato conceptus fuit et natus. Beata autem Virgo in originali [peccato] concepta fuit, non nata. Ipsa enim omnium uirtutum exercuit opera, alii sancti spiritualia quia aliquis humilis, aliquis castus, aliquis misericors, et ideo ipsi dantur in exemplum spiritualium uirtutum, sicut beatus Nicholaus in exemplum misericordie. Set beata Virgo in exemplum omnium uirtutum quia in ipsa reperitur exemplum humilitatis. Luc. (1, 48) dicitur : *respexit* |126ra| *humilitatem* etc. ; exemplum uirginitatis quia *uirum non cognosco* (Luc. 1, 34) et omnium uirtutum ut satis patet. Sic ergo beata Virgo plena est gratia quantum ad puritatem et quantum ad uirginitatem.

Secundo quantum ad refluentiam anime ad carnem. Nam magnum in sanctis est hoc quod gratia sanctificet animam. Set anima beate Marie ita fuit plena gratia quod ex ea refudit gratiam in carnem ut de ipsa filium Dei conciperet et ideo dicit Hugo de Sancto Victore [1417] quod in corde eius « amor Spiritus Sancti singulariter ardebat. Ideo in carne

1412 uere om. B.

1413 Virgo beata] beata Virgo B.

1414 magis] mater B.

1415 unde om. B.

1416 Petrus Lombardus, Sententiae, III, dist. 3, 2 (Grottaferrata, 1971, p. 33). Cf. Augustinus Hipponensis, De natura et gratia, 36, 42 (C. Urba et J. Zycka, CSEL 60, 1913, p. 263).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

eius mirabilia faciebat in tantum quod de ea Deus nasceretur et homo. » Luc. I (35) : *quod enim in ea natum est de Spiritu Sancto est*.

Tertio quantum ad refusionem in omnes homines. Magnum enim est in quolibet sancto quando habet tantum de gratia quod sufficit sibi ad suam salutem set magis quod hec tantum sufficit ad salutem multorum, set si haberet tantum quod sufficeret ad salutem omnium hominum de mundo hoc maximum esset, et hoc est in Christo et in beata Virgine. Nam in omni periculo potest salutem optinere ab ipsa Virgine glorie. Unde in Can. (4, 4). : *mille clipei*,remedia contra pericula, *pendent ex ea*. Item in omni parte uirtutum potest eam habere in adiutorio et ideo dicit Eccli. (24, 25) de ipsa : *in me omnis spes* etc. Sic ergo plena est gratia et excedit angelos in plenitudine gratie. Propter quod conuenienter uocatur Maria que interpretatur illuminata [1418] in se, Ysa. (58, 11) : *supplebit splendoribus*, et illuminatrix inter alios quantum ad totum mundum et ideo assimilatur soli et lune.

Secundo excedit angelos in famili|126rb|aritate diuina. Et ideo hoc designans angelus dixit : *Dominus tecum* quasi dicat : ideo exhibeo tibi reuerentiam quia tu familiarior [1419] es Deo quam ego nam *Dominus est tecum*. Dominus in quantum pater est tibi familiaris uel est tecum in eodem filio quod nullus angelus nec aliqua creatura, Luc. (1, 35) : *quod enim ex* patre natum est.Dominus filius in utero, Ysa. (12, 6) : *exulta et lauda habitatio*. Aliter ergo est Dominus cum beata Virgine quam cum angelo quia in ea est ut filius, cum angelo ut Dominus. Dominus Spiritus Sanctus sicut in templo, unde dicitur : *templum Domini, sacrarium Spiritus Sancti, quia concepit ex Spiritu Sancto* [1420] . Luc. (1, 35) : *Spiritus Sanctus superueniet* etc. Sic ergo familiarior [1421] est cum Deo beata Virgo quam angelus, quia cum ipsa Dominus pater, Dominus filius, Dominus Spiritus Sanctus, scilicet tota Trinitas. Unde cantatur [1422] de ipsa : « Totius Trinitatis nobile triclinium ». Nam hoc uerbum *Dominus tecum* est nobilius uerbum quod ei dici posset. Merito ergo angelus reueretur beatam Virginem quia mater Dei et iam domina. Unde contingit ei hoc nomen Maria, quod sua lingua interpretatur domina.

Tertio quantum ad puritatem quia beata Virgo non fuit solum pura in se, set etiam procurauit puritatem aliis. Ipsa enim purissima fuit et quantum ad culpam, quia nec originale peccatum nec mortale nec ueniale incurrit. Item quantum ad penam. Tres enim maledictiones date sunt hominibus propter peccatum. Prima data est mulieri quod in corruptione conciperet et in grauiditate portaret et in dolore pareret. Set ab hac immunis fuit beata Virgo quia sine corruptione concepit, in solatio portauit et |126va| cum gaudio peperit Saluatorem. Ysa. (32, 2) : *germinans germinabit*. Secunda data est hominibus

1417 Guillelmus de Sancto Theodorico, Expositio super epistulam ad Romanos, I, 4 (P. Verdeyen, CM 86, 1989, p. 8).

1418 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

1419 familiarior] facilior P.

1420 Antiph. ad Magn. in festo Presentationis B.M.V.

1421 familiarior] familior P.

1422 AH, vol. 54, p. 384, n° 245 (Adam de St Victor, De beata Marie).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quod in sudore uultus uesceretur pane suo. Ab hac fuit immunis beata Virgo quia ut dicit Apostolus, ad Cor. : uirgines solute sunt a curis huius mundi et soli Deo uacant. Tertia fuit communis uiris et mulieribus, scilicet ut in puluere reuerentur. Ab hac immunis fuit beata Virgo quia cum corpore ascendit in celum. Credimus enim quod post mortem resuscitata fuit et portata in celum. Ps. (131, 8) : *exurge Domine tu et archa* etc. Sic ergo immunis fuit ab omni maledictione et *benedicta in mulieribus* quia ipsa sola maledictionem sustulit et benedictionem portauit et ianuam paradysi aperuit. Et ideo ei conuenit nomen Marie que interpretatur stella maris [1423] ; quia, sicut per stellam maris nauigantes ad portum diriguntur, ita Christiani per Mariam ad gloriam diriguntur.

Sermon 53

Annonciation. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 126va-128va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 20va-22ra. Plan : Prothème – Comparaison entre la Vierge et l'eau. Thème – Les bienfaits qu'apporte la Vierge I – La douceur de la grâce II – La fertilité F. 126va : *Gratia* [1424] *plena Dominus tecum*, Luc. primo (28).

[Prothème] Quantumcumque miser sit aliquis, tamen quando uadit ad mare illa hora precipue qua mare plenum est, potest haurire aquam. Hodie fuit Maria plena usque ad summum et fuit mare quia hodie illum habuit in mente et uentre (III Reg. 8, 27) : *illum quem celi capere non poterant*. Hodie etiam per scripturas per reuolutionem annorum XXXIII et tamen quantum ab Epiphania fuit mare amarum quia tali die uidit mori filium. Ad istud ergo mare sic redundans quia *mirabiles elationes maris* (Ps. 92, 4), recurrere debent omnes etiam miseri et |126vb| non recedent uacui. Hanc plenitudinem confitetur angelus ei spiritualis cognatus quia angelis cognata est uirginitas. Jeronimus [1425] : « Tales scilicet affines sciunt secreta. » Hoc secretum ecclesie tam proficuum reuelat euangelista set prudens altus est per humilitatem. Ideo oportet uas depremere per orationem in qua mens Deo humiliatur. Ad hoc autem debent nos inducere duo que tanguntur in hiis uerbis. Grata collatio doni plenarii, *gratia plena*, associatio fontis primatii, *Dominus tecum*. Gallice : Dieu de grace luy plener et cil que doyve le primer. Circa primum nota quod qui uult haurire aquam debet uas ponere ubi est maior habundantia, maior copia descendit in istam. Ideo ibi ponamus mentem per deuotionem et os uasis per orationem quia *facies tua plena est gratiarum*, Hest. II (15, 17). Impediamus si non ponamus ibi oculum mentis, ideo describitur talis que digna est aspectu. Unde qui diligit eam aspitiam tantam gratam quia « ubi amor, ibi oculus [1426] ». Set quia possit aliquis dicere : sufficienter habet et non plus, ideo fons semper emanans secum esse describitur, ideo Ps. (72, 23) : *ego semper tecum*.

1423 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

1424 gratia – annuntiat omnis om. B.

1425 Non inueni.

1426 Non inveni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Potest dicere filius, et Mat. (Ps. 72, 24) : *tenuisti manum dexteram meam et in uoluntate tua* etc. et predicator (Ps. 72, 28) : *michi autem adherere Deo bonum est et ponere in Deo spem meam ut annuntiem*, omnes laudes tuas precipue in die quo annuntiat omnis |127ra|.

[Thème] *Gratia plena Dominus tecum*, Luc. I. Quandoque contingit quod aliqua persona de aliquo langore surrexit et nondum habet perfectum uigorem nec adhuc plene recuperauit appetitum, propter quod ei omnia cibaria proponuntur de quibus presumitur quod eius actui debeat appetitus, ut tandem fortificata possit [ali]quibus cibis uti si prius in camera cibatur delicatis gratuitis et leuibus et talibus que cito repleant quia non indiget multo cibo. Aliquando enim ministratur fructus in arbore uel in ramo sicut cecasa est branche qui propter retenciam excitat appetitum. Ante istud tempus anime fuerunt in langore [1427] , modo alique surrexerunt set nondum recuperantes nunc appetitum spiritualium, quod potest experiri quilibet in se ipso, quando inuenit se grauem ad agendum spiritualia et quecumque bona, quia corporales medici dicunt appetitum, nos dicimus affectum uel desiderium. Videns ergo angelus qui est medicus animarum, quia minister realiter purgat, sicut medicus illuminat ostendendo que appetere debeamus, proficit iuuando suo merito [1428] et inflammando affectum, donec sumus apti ad communicandum in eodem pane. Nam *panem angelorum manducauit homo* (Ps. 77, 25) ; offert hodie quo nichil magis gratum, quo nichil magis replens et fructum cum arbore quod totum comprehendit in salutatione Virginis. Prius enim oportet quod in gratia simus [1429] , deinde sumamus sicut ista et si tu dicas quare uocat eam gratiam plenam et non plenam gratiam, tantum quod uidetur sonare ordo quia non solum fuit |127rb| plena gratia sicut Johannes Baptista et apostoli, set gratia plena in ea fuit sicut etsi luna plena sit in luce, non tamen lux plena est in ea set in ista tantum fuit de luce gratie quantum Deus ordinauit dare pure creature. Unde non inuenitur plus de gratia in pura creatura et puro homine concepto gratia singularis que erat cum ea et in ea et de ea. Primus enim gradus propinquitatis est pater et mater. Hic fructus contrarius est ei de quo Adam gustauit quia precipitur homini quod manducet de isto et si non manducat, peccat. Si cum peccato est et manducat, peccat. Quid ergo faciet erit ne † uter peniteat et habebit gratiam et erit Dominus secum et sicut omnes qui sunt de stirpe Ade comunicant in illa comestione, sic omnes qui attinent Marie in gratia possunt esse participes huius fructus. Nota quomodo Abraham dixit Saray : *dic obsecro quod soror mea sis*, Gen. (12, 13), *ut uiuat anima mea ob gratiam tui*. Et sequitur quod Abraham bene usi sunt propter eam.

[Division] Notantur quatuor : acceptibilitas corda alliciens, *gratia*, summa fertilitas eam reficiens, *plena*, alta auctoritas cuncta uel corda subiiciens, *Dominus*, familiaritas semper consentiens, *tecum*. Homo fons erat contemptibilis uacuus et a Deo elongatus set uide totum hominem reformatum in salutatione Virginis, gratia contra contemptibilitatem, plenitudocontra uacuitatem, societas Deicontra elongationem. Gallice : il la |127va| descrit pour graciouse que doyt les devoz cuers actrere et dit que ele est pleintinouse pour touz

1427 langore] languore B.

1428 merito] modo exp. P.

1429 simus] sumus P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

les defautes refere ou li a pousté [1430] virtuouse que doyt de mal fere retrere compaignie [1431] amourouse que est ou li sanz de pleyre.

[I] Circa primum nota quod sicut nichil uidetur nisi lucidum, sic nichil placet nisi gratum set oculus [1432] corporis uidet res mundi in superficie et nuntiat cordi non auertens defectum latentem. Ideo cor decipitur propter quod non deberet talem nuntium recipere cum in eo sua mors iaceat ; uelata enim omnia que in mundo sunt, picture quedam sunt respectu eorum que exspectantur, ista cor non replent set cor secum trahunt, uacua enim sunt. *Aspexi terram et ecce uacua fuit et nichil* (Jer. 4, 23). Ideo uolunt replere corda nostra [1433] quia uacuum naturaliter attrahit. Unde homo talia diligens non est dominus sui cordis, quod patet quia non potest illud retrahere. Set alius est oculus mentis qui cognoscit celestia que [1434] debet cor sequi. Hic illuminatur gratia que animam replet et de hac ista erat illuminata et plena. Hanc nuntiat angelus bonus. Quanto homo est ista magis plenus, tanto leuior et agilior ad faciendum bonum. Unde ista plenior ceteris altius attingit usque scilicet ad Trinitatem pre omnibus aliis. Ideo potest de ea intelligi quod dicebat Johannes de filio in Jo. primo ca. (1, 15) : *prior me erat*. Ille habet eam priorem qui eam ymitatur quo ante se ab ea |127vb| auertit, habet eam post tergum et sic ingrate se habet ad eam, sic Deus non dat tali gratiam. Non enim uertit faciem ad lucem. Nota : quando in electione est aliqua dissensio, superior ex officio prouidet de persona que prior sit aliis et eis fit in exemplum. Homo, cum peccat, eligit dyabolum quasi priorem se et eum ymitatur set dissensio est in consciencia. Ideo prouidit Deus de persona que precedat quam omnes debent ymitari. Dyabolus abscondit difficilimum punctum religionis sue, scilicet mortem, cuius memoria [1435] non uolunt habere peccatores, in illo puncto exigit penam pro omnibus transgressionibus factis sub se quas tamen approbat dum fiunt. Deus autem uult quod habeamus istum punctum semper ante oculos. Unde hec dies semper est similis conceptionis et mortis. In signum huius euangelium quod legitur prima dominica Aduentus, legitur in ramis palmarum ad ostendendum quod ab initio uite usque ad mortem fuit passionatus. Ut ergo ad istum punctum recte ueniamus, respiciamus ad stellam maris que directe iuit. Ideo uoluit eam esse preuiam quia in ea nichil fuit reprehensibile. Nota quomodo Joseph plus credidit castitati eius quam utero, plus gratie quam nature. Sap. VII (29) : *omnem dispositionem stellarum luci comparata inuenitur prior* et post. Per hanc enim habebo gratiam et quia qui prior uadit debet de eo quod inuenit participare aliis. |128ra| Sequitur : *de plenitudine eius nos omnes accepimus gratiam pro gratia* (Jo. 1, 16). Cum enim audiuit quod Deus, qui se humiliabat, inclinauit se cumque eleuata fuisset

1430 pousté] poste B.

1431 compaignie] compagnie B.

1432 oculus] oculis P.

1433 corda nostra] cordibus nostris P, B.

1434 que] quam P.

1435 memoria] memoratio B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

usque ultra cherubin et seraphin, usque ad abyssum humilitatis descendit, dicens (Luc. 1, 38) : *ecce ancilla Domini*, quia uirtus promissa humiliat, uanitas promissa Eue illam eleuauit. Hec autem in illo descensu impleta fuit Deo et homine [1436] . Nota quomodo Bernardus [1437] dicit quod Adam cum tota posteritate sua exspectauit hoc uerbum in puero. Siquidem habitat plenitudo diuinitatis corporaliter, ad Ephe. 2 (Eccli. 26, 19) : *hec est gratia super gratiam mulier sancta et pudorata*. Pro sua gratia gratiam recepimus. Non enim potest fieri aliquod peccatum contra quod ipsa non habeat aliquam uirtutem oppositam pro qua impetrat tibi gratiam. Si tu auertas te a culpa et ad illam te conuertas, sicut lux parata est semper intrare oculum si conuertatur ad illam et aperiatur, et unde hec gratia, quia sequitur (Jo. 1, 17) : *lex per Moysem data est gratia et ueritas per Jhesum Christum facta est*. Lex Moysi grauis erat set Christus gratiam dedit et datur remissio omnium peccatorum set quidam propter facilitatem uenie amplius delinquunt ea abutentes, set in iudicio non habebunt excusationem set hec gratia non est sine uera confessione de preteritis et sine uitatione futurorum. *In me gratia omnis uite et ueritatis*, Ecci. XXIIII (25). *Misericordiam et ueritatem diligit Deus, gratiam et gloriam dabit Dominus* (Ps. 83, 12). Nota quod Moyses non faceret aliquam gratiam, si ammodo sic esset quod a motione fame |128rb| truncaretur manus quod [1438] minus bonum est, non ita frequenter in hoc peccarent homines. Nota de Abigail (I Reg.) XXV quomodo placuit regere Dauid confitendo ueritatem excessuum uiri sui et tandem regina facta est.

[II] Circa secundum nota quod arbor illa fructuosa esset ubi cotidie fructiferatur et fructus statim fructificat. Sic est de fructu huius arboris, cotidie gratiam ibi possumus capere et hec in nobis fructificatur per quod fieri habet opus Deo gratum mereamur omne bonum. Bonum etiam exemplum quod ista reliquit, istam uelut fructum colligunt illi qui secuuntur. Si seminatur in cordibus nostris fructificat, qui quidem fructus sunt eius sicut patet Ja. IIII (3, 17) : *primum quidem est pudica*. Est bonus pictor qui ponit candorem. Sic in forma nostre ymaginis primo debemus ponere candorem puritatis et pudicitie propter Deum qui est anime sponsus, ex quo sequitur conceptus boni propositi et partus boni operis. Econtra in peccato dyabolus nititur suffocare bonum conceptum et quando non potest, saltem in fine partus scilicet operis insidiatur uolens occidere per uanam gloriam. Hec autem Virgo concepit et peperit quod est ex gratia. *Gratia super gratiam mulier sancta et pudorata*, Ecci. XXIIII (26, 19). Duplex est castitas, una mentis, alia corporis. Hanc custodiunt alique ne uenter tumescat. Castitas mentis est que deberet esse [1439] sponsa Dei. Alioquin non facit fructus salutis quia facit uirgines fructificare. Sequitur (Ja. 3, 17) : *deinde pacifica* quia non habet pacem cum aduersario |128va| Dei, mundo scilicet uel dyabolo uel peccato. Et sic homines componere uolentes inter personas eligunt locum [1440] exemptum a tumultu, sic Deus uolens facere pacem inter se et homines elegit istam in

[1436] homine] homini B.

[1437] Non inueni.

[1438] quod] que P.

[1439] esse] in add. B.

[1440] locum om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

qua non erit murmur in consciencia et quantum potest fieri sceleriter partes illese hic sicut in aliis considerationibus, quia sicut pater generans filium nullum patitur detrimentum diuinitatis, sic mater nullum detrimentum uirginitatis et utraque natura in filio est perfecta. Unde Leo [1441] papa : « Tanto federe utramque naturam conseruit ut nec inferiorem consumeret glorificatio nec superiorem minueret assumptio. » Sic qui uult pacem habere cum Deo debet habere cor integrum sine culpa. *Gratia uobis et pax multiplicetur* (I Pe. 1, 2). Sequitur : *modestia*.

Sermon 54

Annonciation. Auteur : Thomas d'Aquin. Edition correcte par I. F. Rossi : « S. Thomae Aquinatis Expositio Salutationis angelicae », dans *Divus Thomas*, 34, 1931, p. 445-479. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 128va-vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 20rb-va.

F. 128va : *Benedictus fructus uentris tui* (Deut. 28, 4, Luc. 1, 42). Peccator aliquando querit in aliquo quod non potest inuenire nec consequi set consequitur illud iustus. Prouerbium (13, 22) : preparatur *iusto substantia peccatoris*. Sic Eua quesiuit fructum et in illo non inuenit quod uoluit. Beata uero Virgo in fructu suo inuenit omnia que desiderauit [Eua]. Nam Eua in fructu suo tria desiderauit.

Primo illud quod false promisit ei dyabolus, scilicet quid erunt sicut dii, ut dii scientes bonum et malum. *Eritis*, inquit ille mendax, *sicut dii*, Gen. (3, 5) et mentitus est quia mendax est et pater eius nam Eua propter Esum [1442] fructus, non est facta Deo similis set magis dissimilis quia peccando recessit a Deo salutari suo, unde et expulsa est de paradyso. Set hoc inuenit beata Virgo et omnes christiani |128vb| in fructu uentris tui quia per Christum coniungimur et assimilamur Deo, (I) Jo. (3, 2) : *cum apparuerit similes ei erimus*.

Secundo in fructu suo Eua desiderauit delectationem set non inuenit quia statim cognouit se nudam et inde habuit dolorem. Set in fructu enim Virginis suauitatem inuenimus et salutem, Jo. (6, 55) : *qui manducat carnem meam* etc.

Tertio fructus Eue erat pulcher aspectu set pulcriores in qua fructus desiderant angeli. Ps. (44, 3) : *speciosus forma pre filiis hominum* et hoc est splendor paterne glorie. Non ergo inuenire potuit Eua in fructu suo quod querebat nec quilibet peccator in peccatis suis. Et ideo que desideramus queramus in fructu Virginis. Est autem hic fructus benedictus a Deo et sic repleuit eam omni gratia quod peruenit ad nos. Ephe. (1, 3) : *benedictus Deus et pater* ab angelo exhibendo ei reuerentiam. Apoc. (7, 12) : *benedictio et claritas* ; ab omnibus, *omnis lingua confiteatur* (Phil. 2, 11). Ps. (117, 26) : *benedictus qui uenit in nomine Domini*. Sit ergo Virgo benedicta set fructus eius magis benedictus.

[1441] Leo Magnus, Tractatus septem et nonaginta, XXI, 2 (A. Chavasse, SL 138, 1973, p. 87).

[1442] Esum] usum exp. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 55

Cène. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 128vb-130rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 56rb-57va ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 181rv. Plan : Prothème – L'énigme posée par Samson. Thème – Un modèle ne peut suffire à l'artisan pour travailler. Le Christ est présent en personne dans l'hostie : I – une nourriture adaptée F. 128vb : *De comedente exiuit cibus*, Judic. (14, 14).

[Prothème] Istud uerbum est une devinaille que fuit antiquitus proposita in quodam grandi conuiuio quod per plures dies durauit. Prima die illius conuiuii Sampsio proposuit sodalibus suis uerbum istud ut ipsi infra VII dies deuinarentur quid esset et fecit cum eis pactum. Nota totum usque ibi quomodo non potuerunt quousque consuluerunt sponsam uel uxorem Sampsionis. Maius prandium |129ra| uel conuiuium quod umquam fuerit est illud in quo Christus pro cibo dat nobis corpus suum et pro potu sanguinem proprium. *Homo quidam fecit cenam magnam* (Luc. 14, 16). Prima dies conuiuii fuit dies ista, propter hoc uocatur spiritualiter dies cene. Est ergo problema propositum prouerbium [1443] pro die ista quia hodie uerificatum est quod de *comedente exiuit cibus*. Ceste devinaille est si forte quod non est ita magnus theologus Parysius si grant devineour qui posset perfecte inuenire modum per quem, *de comedente exiuit cibus*, qualiter corpus Christi est in hoc sacramento, *quomodo potest hic carnem suam dare nobis ad manducandum* (Jo. 6, 53). Unde propter expositionem huius uerbi recurrendum est ad uxorem seu sponsam dilectam Sampsionis. Sampson interpretatur solis fortitudo [1444] , modo sicut in sole materiali sunt ista tria uirtus, lumen et calor, sic in sole diuinitatis sunt uirtus, potentia que attribuitur patri, lumen sapientia filio, calor amicitia Spiritui Sancto. Sampson ergo fortitudo solis est persona Dei patris, sponsa Sampsonis uirgo Maria. Sponsa enim uiri est mater filii sui. *Hanc amaui et quesiui mihi sponsam assumere* (Sap. 8, 2). Ad illam recurremus etc.

[Thème] *De comedente exiuit cibus*. Artifex quilibet prius habet formam, figuram uel similitudinem rei fiende interius in mente antequam exeat ad opus exterius. Exemplum de pictore : non sufficit quod pictor diu ante habuerit in ymaginatione suam formam uel figuram ymaginis set oportet quod habeat eam presentialiter |129rb| quando actu depingit. Nota quod omnia sacrificia ueteris legis erant solum figura sacramentorum legis noue, quod pro tanto dicitur quia aliis coloribus utitur pictor in figurando ymaginem et aliis in eam perficiendo. Figurat enim ymaginem primo cum quibusdam coloribus nullius uel modici ualoris ; postmodum autem utitur coloribus pretiosis nec primi colores quibus ymago figurabatur remanent in ea quando est perfecta, ymmo suppositis coloribus pretiosis alii primi totaliter abolentur. Sic sacramenta ueteris legis nullius uel modici ualoris erant quia non conferebat [1445] gratiam ex opere operato. Nec circumcisis *aliquid ualet nec prepucium* dicit Apostolus (Gal. 5, 6). Iterum superuenientibus sacramentis noue legis sacrificia

[1443] prouerbium] proprium B.

[1444] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 101.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

legalia cessauerunt. Ista est causa quare dicuntur fuisse figura sacramentorum nostrorum. Modo inter alia sacramenta illud quod fuit in antiqua lege magis proprie figuratum est sacramentum altaris, propriissima autem figura eius fuit agnus paschalis qui cum panibus azimis comedebatur. Agnus enim qui ymolabatur in sollempnitate paschali significat [1446] Christum in ara crucis ymolatum pro nobis, set quod comedebatur cum panibus azimis significabat quod in sacramento prebet se nobis sub speciebus panis et nota quod Christus in hoc sacramento propriissime comparatur pani azimo. Nota quod panis fermentatur illo modo quod de prima pasta de qua fuit factus primus panis, retinetur aliqua portiuncula que permittit [1447] antiquari et corrumpi |129va| et illa portio postmodum mixta cum pasta secunda facit panem fermentatum, unde mutat panem uel pastam secundam [1448] et in quantitate facit ipsum inflare et in sapore. Si ergo illud quod de prima pasta remanet non admisceretur secundo, esset panis azimus non fermentatus. Ante prolationem uerborum est solum in altari panis materialis set uirtute uerborum substantia panis materialis conuertitur in panem spiritualem, scilicet corpus Christi, ita tantum quod de primo pane remanet aliqua portio, scilicet quantitas, color, sapor et alie qualitates. Illud autem quod remanet non admiscetur sic secundo pani spirituali, scilicet corpori Christi, quod eius quantitas uel quecumque qualitas in aliquo immutetur, unde non afficitur accusantibus illis. Quia ergo illud quod remanet de primo pane in hoc sacramento non admiscetur secundo, ideo proprie dicitur panis sine fermento. *Sacrificium panis absque fermento*, Leuit. (2, 4). Habemus ergo duo, primum quod non sufficit figuram uel similitudinem rei fiende diu ante prefuisse in mente artificis, set oportet, dum exit in opus, quod presentialiter assit. Secundum est quod propria figura sacramenti altaris hodie instituti fuit agnus paschalis qui comedebatur cum panibus azimis. Administratione [1449] ergo huius sacramenti non sufficiebat quod eius figura in ueteri lege ante per longa tempora precessisset, set decuit quod Christus artifex et institutor eius figuram istam ipsum instituendo in se presentialiter reciperet. Hoc factum est cum ipse cenando cum discipulis |129vb| suis et comedendo agnum paschalem, instituit hoc uenerabile sacramentum et dedit ipse comedens corpus proprium discipulis manducandis. Ecce quomodo et quare *de comedente exiuit cibus*. Tria notantur : primo habemus hanc pabulam seu ferculum conueniens nutriture, *cibus*, uidimus hoc miraculum transgrediens cursum nature quia cibus *exiuit* qui naturaliter debet intrare, signaculum preueniens per modum figure quia comedendo pascha typicum instituit pascha uerum, *de comedente*.Primo ceo est droyte viaunde pur nostre nurture, *cibus*, ceo n'est pas fet par cure de nature quod cibus exeat qui debet ingredi, et propter hoc luy mestre en prist en sey sa propre figure, *de comedente*.

1445 conferebat] conferebantur P.

1446 significat] significabat B.

1447 permittit] permittitur P.

1448 panem – secundam] pastam uel panem secundum B.

1449 administratione] administrationem P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[I] Circa primum nota quod omnis creatura uiuens in uita mortali propter continuationem uite indiget alimento. Unde si esset aliqui [1450] talis cibus per cuius sumptionem posset uita perpetuari, ille esset uerissimus et optimus cibus. Nullus talis hodie inuenitur set de fructu ligni uite huius dicitur. Nota quod homo uiuit duplici uita, corporali qua corpus uiuit per animam, et spirituali qua animam per gratiam, cibus quo uita anime continuari, ymmo perpetuari potest est fructus ligni uite. Lignum uite est lignum crucis. Fructus qui in hoc ligno pependit [1451] est corpus Christi. Fructus qui de hac arbore cecidit est sanguis |130ra| Christi que ambo in hoc sacramento nobis proponuntur per modum potus et cibi. Juxta illud, Jo. VI (55-56) : *qui manducat carnem meam et bibit meum sanguinem hanc uitam eternam* [habet]. Sequitur : *caro enim mea uere est cibus et sanguis meus uere est potus*. Et bene dicit : *uere est cibus* etc. Multum enim dicuntur inter ueritatem et sompnium. Omnis cibus alius est quasi cibus sompni. Nota quod homo esuriens qui dormiendo sompniat se comedere, credit habere panem in manu et sompniando super hoc [1452] delectatur et nullo tamen satiatur. Unde quando expergefactus est, inuenit manum uacuam et uentrem et se famelicum sicut prius. Sic quicumque ponunt cor suum in creaturis maxime diuites credentes satiari temporalibus bonis que tamen in nullo satiant set magis prouocant appetitum, quasi sompniantes delectantur, set cum in hora mortis expergefiunt, inueniunt manum uacuam bonis temporalibus. Ps. (75, 6) : *dormierunt sompnium suum* etc. Item animam uacuam bonis spiritualibus, Ysa. XXXIX (29, 8) : *sompniat esuriens et comedit cum autem expergefactus fuerit uacua* est manus eius. Figura ad hoc, Gen. XL (16) de magistro pistorum qui dixit ad Joseph quando sompniauerat : *uidi sompnium*, putabam me *portare omnes cibos qui fiunt arte pistoria auesque celi comedere*. Expositio sompnii fuit quod de carcere traheretur ad patibulum et carnes sue exponerentur auibus ad comedendum. Nota : |130rb| ille erat seruiens pharaonis et missus in carcerem principis militie Egypti et nota quod pharao interpretatur nudauit uirum siue negauit uirum uel spoliauit eum [1453] . Expone figuram ad libitum. Illi ergo non sunt uere cibi anime nec ipsam satiare possunt, set solus Deus qui continetur in hoc sacramento et per modum cibi nobis donatur, Ecci. XXXVI (Eccli. 36, 20) scilicet *omnem escam manducabit uenter et est cibus cibo melior*. Set multi sunt de quibus [1454] quilibet potest dicere [1455] illud Job XXX (33, 20) : *abhominabilis ei fit in uita sua panis et anime eius cibus desiderabilis*. Quamdiu habent uitam et sanitatem corporis, necligunt [1456] cibum anime, obmittunt et contempnunt communicari. Usurarii si uident yminere periculum

1450 aliqui] aliquis P.

1451 pependit] perpendit B.

1452 hoc om. B.

1453 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

1454 quibus] quorum P, B.

1455 dicere] dici P, B.

1456 necligunt] negligunt B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

mortis, tunc dicit quilibet illud Job VI (7) : *que prius nolebat tangere anima mea nunc pre angustia cibi mei sunt*. Dilata sicut uis.

Sermon 56

Saints Philippe et Jacques. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 130rb-132ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 42vb-44ra. Plan : Prothème – La prière. Thème – Pour accéder aux biens éternels, Dieu indique le chemin : I – pénitence et miséricorde II – il donne une récompense III – il promet la joie. F. 130rb : *Exultabitis modicum nunc si oportet contristari*, (I) Pe. 1 (6).

[Prothème] Sicut auis quando uult sursum uolare primo se constringit, sic si orando saltum uolumus facere mente in celum, oportet quod nos constringamur, postea exultabimus, id est extra saltabimus, ergo colligamus cor ut possumus cum alis desideriorum uolare orando in celum etc.

[Thème] *Exultabitis modicum nunc si oportet contristari*, (I) Pe. 1 (6). Tota sapientia humanis guttatim deriuatur a sapientia Dei. Ideo si uidemus quod homo sapienter agat, possumus scire quod Deus |130va| sapiens est ; homo autem sapiens, illud quod rarum habet reponit in loco ubi malefactores attingere non possunt, ubi etiam amici uix attingant. Sic Deus bona eterna que reposuit in thesauro quod de durabilibus homo thesaurizare debet, posuit in cellario suo scilicet in celo. Temporalia enim sunt de quibus mercedem retribuit seruis, scilicet peccatoribus, quia aliqua bona opera faciunt, set quia non sunt digna uita eterna, ideo retribuit eis temporalia. Ad uitam eternam peccatores attingere non possunt quia se occidunt, peccando mortaliter, set *omnis homicida non habet uitam eternam in se manentem*, I Jo. (3, 15). Amici etiam uix ad istam uenerunt quia uita sic arta est que ducit ad uitam quod etiam innocentes perfrustra intrauerunt. Ideo qui uult ad illa bona uenire, oportet quod obstaculum peccati tollat, quod etiam stricte uiuat non solum ab illicitis set [1457] a quibusdam licitis abstinendo uictui aliud deuiat, uoluptates scindat, parum enim ualet ieiunium uictus nisi homo a uitiis ieiunaret, ideo clauiger huius thesauri ad istam strictam uiam hortatur : *exultabitis* etc. Tria tanguntur : promittit gaudium, *exultabitis* ; tangit compendium, *modicum nunc* ; artat ad tedium, *oportet contristari*. Gallice : il promet ceo que le cuer ayme et touche une manere breve et contrahit chose que greve.

[I] Circa primum nota quod ad modum sapientis primo intentum finem ponit ut eum semper in |130vb| mente habeamus quod erit si carnem aduersantem affligamus, quia ea afflicta exultat spiritus, precipue quia talis pena est ad eius correctionem contra aliquos qui gaudent de penis proximorum quia pene sunt non quia emendatorie non sunt, quod est contra caritatem. In pena enim carnis exultat anima propter spem uenie ; sic econtra in gaudio carnis, quod culpa est, anima tristatur hec : pugna semper est iuncta. (I) Pe. III (4, 13) : *comunicantes Christi passionibus gaudete* etc. Christus secundum diuinitatem filius est Patris, secundum humanitatem filius Marie. Secundum primam filiationem debetur ei

[1457] set] etiam add. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

hereditas eterna, secundum secundam amaritudo et pena, per filiationem matris, id est amaritudinem, oportet uenire ad filiationem patris. Unde Johanni iuxta crucem dictum est (Jo. 19, 27) : *ecce mater tua*. Nota quomodo fingunt pagani filiam natam de cerebro Jouis [1458] que, cum posset sic uiuere, elegit de matre nasci. Sic Dei filius elegit. Quanto magis nos qui sine penis non possumus uiuere, debemus de neccessitate uirtutem facere et uoluntarie penas assumere. Sic per filiationem Marie, que est in amaritudine, possumus uenire ad participationem filiationis eterne cui debetur regnum. Ergo comunicemus Christo in passionibus set quidam dicunt cum apostolis (Jo. 14, 8) : *Domine, ostende nobis patrem et sufficit nobis*. Non sic set si *socii* fuerimus *passionum*, erimus et consolationum (II Cor. 1, 7). Passionibus dicit [1459] in plurali quia tota uita Christi fuit respersa passionibus |131ra|, unde in prima dominica Aduentus, in qua agitur de initio uite sue humane, legitur idem euangelium quod legitur in Ramis palmarum ubi agitur de passione. Sequitur (I Pe. 4, 13) : *ut in reuelatione glorie eius gaudeatis exultantes*. Modo regnat occulte in mentibus fidelium et in effectu per compassionem misericordie, set tunc ostendit cornua uirtutis sue. Ideo si tu times grauari in curia iustitie, recurre ad curiam misericordie quia *misericordia superexaltat iudicium*, Ja. (2, 13). Si autem misericordia hic fiat tibi, tu secure poteris exspectare iudicium. Multum autem est de ista corda quod utique necesse est quod multi et in multis longe sunt a Deo, per istam trahuntur penitentes et ueniant et uideant eum in sua gloria reuelata. Tunc enim *reuelabitur gloria Domini et uidebit omnis caro* sapientiam Dei, Ysa. (40, 5). Mali autem [trahuntur] per cordam iustitie. Sequitur, aliquibus interpositis in alio capitulo, Deus autem omnis gratie, in quo ostenditur [1460] , omnem gratiam facit remittendo omnem culpam aut nullam quia inimicus non est gratus : quamdiu est in peccato, tamdiu est inimicus. Iniuriatur etiam ei qui dimidiam ueniam petit cum non legatur aliquem curasse quem non curauerit totum, sicut patet de legione et de illa que septem demonia habuit. Item quasi nesciret culpam uolunt ei celare. *Potens est autem Deus omnem gratiam habundare facere in nobis*, (II) Cor. IX (8). Sequitur (I Pe. 5, 10) : *qui uocauit nos in eternam gloriam suam*. Vocat non per inspirationem set non auditur propter curam bonorum [1461] temporalium. Vocat per predicationem |131rb| set cito datur obliuioni. Prou. I (24) : *uocaui et renuistis*. Sequitur (I Pe. 5, 10) : *in Christo Jhesu modicus passus nullus*, debet timere in societate in qua omnis saluantur. Hec est societas Jhesu, ideo martires non timebant set tunc erant serini [1462] . Act. IIII (5, 41) : *ibant Apostoli gaudentes a conspectu concilii quoniam digni habiti pro nomine Jhesu contumeliam pati*, ymmo quo dominio cogimur quia sine hoc non possumus post peccatum saluari, quia oportet quod satisfaciamus ad uoluntatem eius qui offensus est. Sequitur (I Pe. 5, 10) : *ipse perficiet*, quia dum sumus in peccato, non habemus caput nostrum, scilicet Deum, iunctum nobis qui diuersus est a nobis per peccatum, set dyabolus est caput et dirigit, sicut sensus

[1458] Exemplum 10.

[1459] dicit om. B.

[1460] ostenditur] quod add. B.

[1461] curam bonorum] curarum B.

[1462] serini] securi B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

capitis nos dirigunt et faciunt [1463] cadere in peccatum. *Perfice gressus meos in semitis tuis* (Ps. 16, 5). Via penitentium est stricta et recta uia peccatorum est lata in qua etiam pueri statim ambulant. Sequitur (I Pe. 5, 10) : *confirmabit et solidabit*, ut per quemlibet impulsum non cadant set aliqui impulsum non exspectant et isti dolere debent quia excusationem non habent. *Confirma hoc Deus quod operatus es* (Ps. 67, 29). Sequitur (I Pe. 5, 10) : *solidabit* que per morum grauitatem consolidare *super basses eius et plante*, Act. (3, 7).

[II] Circa secundum nota quod dicitur : in hora modica Deus laborat. Operatur enim cum penitentibus. Ps. (90, 15) : *cum ipso sum in tribulatione*. Offensa infinita remittitur, eterna pena in transitoriam conuertatur. Deus qui longe erat prope efficitur. Ecci. ultimo (51, 35) : *uidete oculis uestris*. Quidam dicunt |131va| : uidete et docete me quomodo debeam confiteri. Cum tamen ipsi debeant uidere, ad hoc enim non indigent speculo sicut indiget oculus corporalis set oculus mentis per se ipsum melius intuetur. Set tamen sunt quidam qui tantum grossa uident scilicet peccata carnalia, cum tamen spiritualia grauiora et plura sint. Cogitet ergo et dicat : *uidi oculis meis* [et probaui] *quod media pars mihi nuntiata non fuerat*, Jo. III (III Reg. 10, 7). Sequitur (Eccli. 51, 35) : *quoniam modicum laboraui*. Quicquid fit ex corde modicum reputatur. Similiter quid ex corde sustinetur leue est et econtrario dolor cordis maximus est, unde dolor matris Christi fuit maximus quia in corde et in anima. Dolor martirium, quamuis magnus, tamen modicus [1464] eis erat. *Ad punctum et in modico dereliqui te*, Ysa. (54, 7). Videtur quod Deus derelinquit eum quem penitere permittit propter penam. Sequitur (Eccli. 51, 35) : *inueni mihi multam requiem*. Non est quies nisi in termino scilicet in Deo, set multi in uia remanent et capiuntur a latronibus inferni « qui spoliant gratuitis et uulnerant in naturalibus [1465] » inueniunt mal gieste, demones etiam non sinunt peccatores quiescere ; nec mirum quia uia eorum est in descensu, ideo leuiter currunt. Prou. (1, 16) : *pedes eorum ad malum currunt*. Set uia celi est in ascensu, tamen multa quies est media quia in quolibet actu uirtutis quiescit per complacentiam et recreatur et leue est et facile est et inuenit perfectam requiem. *Jugum enim meum* |131vb| *suaue est* (Mt. 11, 30). Et sequitur (Mt. 11, 29) : *inuenietis requiem animabus nostris*.

[III] Circa tertium nota quod per sinistram tristitia mundi designatur, per dexteram letitia. Similiter dextera Dei gloria beatorum, sinistra miseria dampnatorum et sic qui uadit ad punctum aliquem per sinistram, dum transit punctum,, uadit ad dexteram et econtrario. Ita qui uadit per dexteram prosperitatis mundi, dum transit punctum mortis, uadit ad sinistram pene inferni, et qui uadit ad mortem per sinistram aduersitatis, dum transit mortem uadit ad dexteram glorie beatorum. Ideo dicitur in Jo. (16, 16) : *modicum et uidebitis me*. Sicut oculus corporalis non potest uidere solem nisi sit bene purgatus, sic oculus mentis Deum nisi sit bene purgatus a uitiis. *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum uidebunt*, Mt. V (8). Sequitur (Jo. 16, 20) : *amen amen dico uobis quoniam plorabitis et flebitis uos, mundus autem gaudebit*. Set postquam quis fleuit, peccatum iterum recedit, lutum facit miscens immunditiam cum aqua lacrimarum et tunc abhominabilior efficitur

[1463] faciunt] facit P.

[1464] modicus] est exp. P.

[1465] Petrus Lombardus, Sententiae, II, dist. 35, 4 (Grottaferrata, 1971, p. 535).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quoad Deum sicut sus loca in uolucabro luti et *extrema gaudii luctus occupat*, Prou. XXIIII (14, 13). Sic res dicitur inutilis occupare. Sequitur (Jo. 16, 20) : *uos autem contristabimini set tristitia uestra conuertetur in gaudium*. O quam beati quibus omnia in gaudium cedunt pro tristitia que gaudio est contraria ! Prou. (14, 10) : *cor quod nouit amaritudinem anime* |132ra| *sue in gaudio eius non miscebitur extraneus*.

Sermon 57

Ascension. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 132ra-133va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 22ra-23rb. Plan : Prothème – Le rôle du conseiller. Comparaison avec le Christ. Thème – L'Ascension du Christ. Comment elle aura lieu pour le Chrétien : I – le chemin vers le ciel II – le lieu III – le statut du Chrétien IV – de quel côté de Dieu sera-t-il placé ? F. 132ra : *Assumptus est in celum et sedet a dextris Dei*, Mc. VI (16, 19).

[Prothème] Omnis cursus magnorum est quod semper habent consiliarios et inter omnes unum magis familiare sine quo nichil fit et hic uocatur dextera manus ; sic Deus Pater qui omnia dat. *Omne datum optimum* etc. (Jac. 1, 17). In Spiritu Sancto, qui est amor, de concilio filii, qui est sapientia, qui hiis diebus Rogationum describitur ad dexteram Dei sedens, ut sciamus per quem debeamus petere et ut fiduciam habeamus quia noster est. Tangit duo : recipitur honorifice noster aduocatus, *assumptus* etc., preficitur magnifice supra collatus : *sedet a dextris Dei*. Il ount reseu [1466] nostre advocat et nostre message et si l'ount mis en haut hostage. Circa primum nota quod si papa sciret quid quereret nuntius ad se ueniens et non uellet exaudire, non permitteret eum intrare ianuam domus sue, nam turpis eicitur quem non admittitur hospes. Filius dixerat : *ego rogabo Patrem de nobis* (Jo. 16, 16). Pater sciebat quod hic querebat filius secundum quod homo, ex quo ergo recepit nolebat exaudire. De hoc certus ille filius precepit apostolis ne discederent usquequo accepissent. Act. I (1-2) : *cepit Jhesus facere et docere usque in die a precipiens apostolis per Spiritum Sanctum scilicet quos elegit assumptus est*. Set quia tu posses dicere : non habet ea que petimus, ymmo sedet a dextris |132rb| ubi spiritualia sunt, corporalia a sinistris. Unde et malis qui ad sinistram sunt dantur, set spiritualia per istum dantur bonis cui Pater (Ps. 109, 1) : *dixit Dominus Domino meo sede a dextris meis*, set quia dat per manum Marie, ideo etc.

[Thème] *Assumptus est in celum*, Mc. VI (16, 19). Quando aliqua dignitas diu in ecclesia uacauit, solet ipsa prouidere de persona boni testimonii communitati utili que dum assumitur et in ecclesia recipitur, honoratur tam ratione mittentis, tam ratione proprie dignitatis, tam etiam ratione communis utilitatis et ponitur in summa sede sue ecclesie in dextera parte. Diu uacauerat dignitas capitis in creaturis quia etsi Deus caput sit, tamen excedit in excessu omnem [1467] naturam [et] creaturam, ideo docuit ut poneretur caput quod esset eiusdem nature cum membris et excederet in dignitate omnem creaturam sicut

[1466] reseu] resceu B.

[1467] omnem] creaturam exp. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

caput et sic quod esset Deus et homo nullus talis nisi Christus. Huic omnes prophete testimonium perhibent quod [1468] seipsum exposuit morti pro communitate. Ideo Deus Pater eum prefecit qui receptus est honorifice ab hiis qui sunt principalia membra uniuersi et collatus super omnes celos in dextera Patris. Ideo sicut fit corporaliter, sic nos qui de genere suo sumus, debemus frequentare curiam et petere hiis diebus ad petendum institutis [1469] et ministrare ibi. Bonus enim prelatus probatos ministros prebendat. Multe sunt in celo prebende uacantes |132va|. Nullis est preuidendum nisi hiis qui sunt de genere istius quia boni autem angeli omnes habent ; malis nichil debetur. Tunc autem assumet nos si sumus sicut illi quos assumpsit hic Jhesus qui assumptus est quando dixit : et *assumpsit Petrum et Jacobum et Johannem fratrem eius et duxit in montem excelsum seorsum* (Mt. 17, 1) et ostendit gloriam sue Resurrectionis et Ascensionis. Petrusdiscalcians [1470] cuiusmodi sumus si habemus pedes affectionis nudos a mortalibus. Jacobus supplantans festinantem cujusmodi caro est que uult quod sua recreatio semper prima sit in curiis, eum festiuat, Johannesin quo est gratia [1471] , quia in ista processione debemus esse gratiosi sicut Moyses et Helyas fuerunt quia oportet quod mens assumatur a cogitationibus uagis que ad modum aquarum fluunt et refluunt, ut neminem uideat nisi solum Johannem, et quod affectus in curru igneo caritatis ascendat cum Helya et ibi scilicet in celo quiescat dicens : *Domine bonum est nos hic esse* (Mt. 17, 4), ut sic sedeat cum principibus et solium glorie teneat cum dextris. Modus hic tangitur quo illuc accessit, *assumptus est*, locus subiungitur apud quem processit, *in celum*, status innuitur in quo requiescit, *sedet*, latus tribuitur iuxta quod incessit, *a dextris Dei*. La manere de s'en entrée ou il ala en que countree soun [1472] estat est a demore et sa part est le plus en honure.

[I] Circa primum nota quod secundum quod uerba sonant ipse, iuit apud se ad se sumptus. Chier soy sa secure |132vb| iuet, set quomodo meruerit. Sic *oportuit Christum pati et ita intrare* (Luc. 24, 26) per Passionem et Resurrectionem uenit ad Ascensionem. Ergo qui mortificant [1473] omnem carnalitatem quia *caro et sanguis regnum Dei* (I Cor. 15, 50) non consequuntur, qui sic resurgunt ut de cetero non moriantur, secure uadunt de mundo ad suum celum. Quod suum sit, signum est si diligunt quia quilibet rem suam diligit si custodiant, si frequenter respiciunt, exemplo Apostolorum, Act. I (10) : *cumque intuerentur in celum euntem illum*. Totus mundus plenus est laqueis ad capiendum oculos, deinde corda, quia sicut medietate aqua uadit ymago ad fundum, sic per humidum aqueum oculus uadit usque ad ymaginationem, similitudo rei non illa que est in oculo set

1468 quod om. B.

1469 institutis] instituti P, B.

1470 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 155.

1471 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

1472 soun] sou B.

1473 mortificant] mortificat P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

alia ab ea causata que facit frequenter cor consentire. Ideo bonum est habere oculos ad celum nam sicut dicit glosa [1474] super illo uerbo Prou. primo (17) : *frustra iacitur rethe* etc. : facile euadit laqueos in terris que super habet oculos in celis. Ideo Ps. (122, 1) : *ad te leuaui oculos meos qui habitas in celis*. Sequitur (Act. 1, 10) : *ecce duo uiri astiterunt iuxta illos in uestibus albis* quia de eadem secta sunt cum angelis qui Deum uident. *Angeli eorum in celo semper uident faciem Patris* (Mt. 18, 10). Ideo angeli eos docent sicut prouectiores in scolis aliis repetunt. Set quare in uestibus albis, quia secundum Gregorium [1475] : « Candor uestis gaudium nostre designat sollempnitatis » ? Non sic in Natiuitate. Gregorius [1476] : in Natiuitate « uidebatur diuinitas humiliata ; in ascensione uero |133ra| est humanitas exaltata », set in Resurrectione apparuit in candore uestis et fulgure uultus ad terrendum malos milites qui erant ibi et mulcendum mulieres quibus dixit (Mt. 28, 5) : *nolite timere* quia sicut ibidem dicit Gregorius [1477] : « Vestros conciues uidetis. » Ideo gaudebant angeli et erant in habitu nobili, quia eorum ruina debebat reparari. Luc. (24, 4) : *ecce duo uiri steterunt iuxta illas in ueste fulgenti*. Nos ergo debemus candorem innocentie habere, si uolumus participes festi esse, quia *nichil inquinatum incurrit in illam* (Sap. 7, 25). Sequitur (Act. 1, 11) : qui et dixerunt : *uiri Galilei quid statis aspicientes in celum*. Multi in celum aspexerunt qui parum ibi uiderunt sicut philosophi, quia ibi non querebant salutem set luminarium gloriosam scienciam. Sic Lucifer parum profecit in aspectu sue pulcritudinis. Ideo retrahendus est aspectus exterior a curiositatibus et interior intensus fuerit ei in Deum. Unde Apostoli *leuantes oculos neminem uiderunt nisi solum Jhesum* (Mt. 17, 8). *Quid hic statis tota die otiosi* (Mt. 20, 6). Sequitur (Act. 1, 11) : *hic Jhesus qui assumptus est a nobis in celum sic ueniet*. Cum iustitia ita perfecta sit in Deo sicut misericordia posset conqueri, si aliquando non haberet suum iudicium, ideo ueniet ut faciat iudicium. Ideo negotiemur in celo ut, cum reuertetur ad nos [1478], remuneret nos cum aliis quibus dixit (Luc. 19, 13) : *negotiamini dum uenio*. Nota hystoriam de illo qui *abiit in regionem longinquam*, Act. I et re (Luc. 19, 12).

[II] Circa secundum nota quod qui uellet aliquem |133rb| in recreationem ponere, non poneret in loco inhonesto, in societate displicata [1479] set in loco ameno et societate grata. Talis locus est celum. Ideo qui uult habitaculum facere Christo in se, oportet quod cor suum sit sicut celum, scilicet quod sit extra [1480] ea que infirmitatem possent inducere que sunt occasiones peccandi et sic eis quasi celant et quod non suscipiat peregrinos in possessiones. Set quis [1481] uiuat spiritualiter, in tali societate sedet. Ps. (10, 5) : *Dominus*

1474 Glossa, II, p. 655.

1475 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, II, 21, 2 (PL 76, 1171A).

1476 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, II, 29, 9 (PL 76, 1218B).

1477 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, II, 21, 3 (PL 76, 1171B).

1478 ad nos] uas B.

1479 displicata] displicate P.

1480 extra] ex P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

in templo sancto suo. Quamquam diues homo habeat pulcra maneria, in eo tamen frequentius moratur causa recreationis quod est magis exemptum quia nullus ibi molestatur eum. Tale est templum Dei. *Templum Dei sanctum est quod estis uos*, (I) Cor. (3, 17). Set sacrilegium est capere aliquid sacrum secundum non sacrum de templo. Caueamus ergo ne mater nostra, membra nostra, que debent esse organa Spiritus Sancti, fiant totaliter dyaboli. Sequitur (Ps. 10, 5) : *Dominus in celo sedes eius*. In quibusdem aliquando est set non sedet quia non perseuerant. Ideo non ponit ibi munitionem [1482] sue gratie quia non debet ibi manere set in celestibus habitat. *Celum mihi sedes est* (Act. 7, 49).

[III] Circa tertium nota quod nullum bonum felicitaret nisi esset stabile et perpetuum quia quantumcumque [ali]quis esset beatus, quando cogitaret se posse beatitudinem amittere [1483], posse affligeretur, sic nullus est perfectus nisi Deus in eo permaneat. Celum autem sic permanet quod semper mouetur et numquam exit locum. Sic bonus obediens debet semper moueri per obedientiam et numquam exire limites |133va| uirtutis que est in medio uel regulam sue professionis si sit religiosus. In tali sedet Deus nam angulus in quo Deus semper habitat est substantia semper immobilis. *Dominus in celo parauit sedem suam*, Ps. (102, 19). Non est honestum quod tantus Dominus sedeat ad terram. Unde qui ei parat sedem longe debet esse a terrenis. *Parata sedes tua ex tunc* (Ps. 92, 2). Sequitur (Ps. 102, 19) : *et regnum ipsius omnibus dominabitur*, quia homo celestis super temptationes est et eis dominatur.

[IV] Circa quartum nota quod primogenitus debet habere meliorem portionem. Per dexteram bona portio designatur que sunt spiritualia, corporalia autem per sinistram. Unde et hiis qui ad sinistram sunt, scilicet malis, habundantius aliquando daretur portio [1484] bonorum, scilicet spiritualium et eternorum. Volens nos esse participes, factus est frater noster per carnis assumptionem ut sit ipse primogenitus in multis fratribus et hodie posuit nos in passione quando *sedet ad dexteram maiestatis in excelsis* ; *tanto melior angelis effectus, quanto differentius pre illis nomen hereditauit* [1485] (Hebr. 1, 3-4). Sequitur (Ps. 101, 26) : *opera manuum tuarum sunt celi*. Quanto melius est nomen filii quam ministri, tanto Christus excellentior est angelis in gloria Patris. Ad quam nos perducat.

Sermon 58

Saint Jean Baptiste. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 133va-134ra ; Bruges, Bibl. mun. 263,

[1481] quis] quid P, B.

[1482] munitionem] munitione P.

[1483] amittere] posse add. P, B.

[1484] portio] peccatorum P, B.

[1485] pre – hereditauit] potest illis nulla hereditas P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

f. 13vb-14ra. F. 133va : *Tu uenis ad me* [1486] (I Reg. 17, 43 ou Mt. 3, 14).

Johannis Baptista admiratur Christo ueniente ad suum baptismum. Ita admirari potest humanum genus Filii Dei aduentum et |133vb| dicere : *tu uenis ad me* admiratiue. Primo cum sociali similitate incedentem solitarie, tu filius qui es secunda persona in diuinis, non pater, non Spiritus Sanctus. Secundo cum naturali necessitate procedentem uoluntarie, *uenis*. Tertio in generali communitate alloquentem secretarie, *ad me*, solitarium opponitur similitati etc.

Est ergo primo mirabile quod aliquis socios habeat et solus incedat. Filius Dei socios habet indiuisibiles, Patrem et Spiritum Sanctum [1487] . *Qui me misit mecum est et non reliquit me solum*, Jo. VIII (29) ; ibi *non sum ego solus* etc. (Jo. 8, 16). Et tamen sic associatus solus in carnem uenit. Luc. (24, 18) : *tu solus peregrinus es in Jherusalem*. Pater non fuit incarnatus nec Spiritus Sanctus, set solus filius. *Tu homo cum sis facis te ipsum Deum*, Jo. X (33). *Tu es Deus solus* in Ps. (85, 10).

Secundum mirabile est quod aliquis necessario et uoluntarie procedat ad litteram. Cum processione eterna filius [est] a patre qui est naturalis et necessaria est processio temporalis libera et uoluntaria. In Jo. (16, 28) : *exiui a Patre et ueni in mundum*. Libera uoluntate, *ecce rex tuus uenit tibi mansuetus* (Mt. 21, 5). Figuratus fuit aduentus in carnem per aduentum a Galilea quod interpretatur transmigratio [1488] in Jordanem, qui interpretatur humilis descensio. Mt. III (13) : *uenit Jhesus a Galilea in Jordanem ad Johannem*.

Tertium mirabile est quod idem uerbum sit commune generaliter |134ra| omnibus et fiat secretum aliquibus. Verbum Dei commune generaliter omni rei, *portans omnia uerbo uirtutis sue*, ad He. I (13), factum est secretum hominum. *Quando uerbum caro factum est et habitauit in nobis* (Joh. 1, 14), *ad me dictum est uerbum* in Job (4, 12). Ad me ergo, non ad angelum. Cui enim aliquando dixit : *angelorum filius meus es tu*, Heb. I (5) set in Ps. (2, 7) : *Dominus dixit ad me filius meus es tu* etc. Jeremie (1, 4) : *factum est uerbum Domini ad me*.

Sermon 59

Saint Jean Baptiste. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 134ra-135ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 31ra-vb. F. 134ra : *Erat lucerna ardens et lucens*, Jo. VII (5, 35).

In libro subtiliter scripto non potest bene legi sine luce. Sicut autem qui uult sane uiuere debet uiuere secundum regulas scriptas in libro medicine, sic qui uult salubriter uiuere secundum animam debet uiuere secundum regulas que sunt in Saluatore qui est

[1486] me] sicut add. B.

[1487] Sanctum] unde dicit add. B.

[1488] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 131.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

liber uite, set quia subtilis est, ideo medicus animarum scilicet predicator, qui dat medicinam scilicet sermonem iuxta illud (Sap. 16, 12) : *neque herba neque malagma sanauit eos set sermo tuus Domine qui sanat omnia*, non potest scientiam docendi accipere sine lumine, set lucerna eius est agnus de quo potest dici quod erat lucerna ardens et lucens, ecce accensum, *erat lucerna ardens*, producens clarum radium, *lucens*. Circa primum nota quod suspecte datur cibus uel potus in tenebris. Ideo uerbum Dei quod est cibus anime non datur sine lucerna accensa. *Lucerna pedibus meis uerbum tuum* (Ps. 118, 105), dyabolo econtrario. Circa secundum nota quod maxime est communis lux ; gratis enim datur maxima ab hiis qui gratis acceperunt |134rb|, ideo Christus dat liberaliter qui est lux uera que illuminat omnem hominem uenientem in hunc mundum. Set quis [1489] debet accendere lumen nisi ancilla ? Ideo ad illam que se ancillam uocauit recurremus.

Erat lucerna ardens et lucens, Jo. VII (5, 35). Non est honestum quod homo ualoris uadat per locum obscurum sine lucerna preuia. Secundum Augustinum [1490] , creatura ad Creatorem comparata est sicut tenebra respectu lucis. Hinc est quod secundum eumdem angeli uidentes res in propria natura habuerunt cognitionem uespertinam, uidentes [1491] in uerbo habuerunt matutinam et incepit dies glorie numquam defecturus. Deus ergo filius in humanitate ueniens in mundum uenit ad tenebram. Ideo docuit quod lucerna preuia mitteretur, quod factum est quando ante ortum solis iustitie, cum adhuc tenebre essent, missus est Johannes Baptista, qui uiam Domino preparauit in heremo : *illuminare hiis qui in tenebris et in umbra mortis sedent* (Luc. 1, 79). Ergo sicut in creatione erant omnia confusa et primo die facta est lux sine qua nec dies esset, ut omnia distinguerentur et uenustarentur sicut in recreatione, ideo tamquam lucerna preiuit solem, hic est lucifer lucem ferens de quo Job (38, 32) : *numquid producet lucifer in tempore suo*. Ante eum erant omnia confusa in lege et in tenebris uidebant Saluatorem et confuse, set iste *uenit in testimonium ut testimonium perhiberet de lumine* (Joh. 1, 7). Sic |134va| boni uiri in lucida conuersatione ostendunt salutem, ymmo mali uidentes aliquando statum suum recognoscunt et conuertuntur ad Saluatorem. Notantur tria : primo lucidam substantiam, *lucerna*, lux in testa, feruidum habens affectum, *ardens*, splendidum agens effectum, *lucens* ; persone alumée, volenté enflammée et outre enlumée [1492] .

Circa primum nota quod quando comparamus corporalia rebus sanctis, hoc fit in perfectione sublata sicut Johannes dicens (1, 29) : *ecce agnus Dei*. Hoc dixit quia innocens, quia mansuetus et non quantum ad deffectum. Sic comparatur Johannes a Christo lucerne quantum ad lucem, non quantum ad hoc quod alios illuminans se ipsum consumit, quod faciunt ypocrite, et iterum in cinerem uel carbonem, quia nichil ualet quod faciunt, et anime eorum que [1493] carbones sunt efficiuntur inferni. Set in isto non sic, set

1489 quis] qui P.

1490 Non inueni.

1491 uidentes] uidere as P.

1492 enlumée] enluminée B.

1493 eorum que om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

gratia Dei intus existens seruabatur [1494] ne defficeret et ne denigraretur. Hec lucerna fuit accensa in utero et iniuncta [1495] in carcere set quando super candelabrum fuit posita, in predicatione iniuncta [1496] fortiter, in decollatione amplius luxit luce glorie. Ps. (131, 17) : *paraui lucernam*. Cito fuit parata quia magnus erat ignis Spiritus Sancti. Item amor dilationem nescit, paratura culpe originalis fuit ablata et paratura gratie apposita quia paratura Noui Testamenti. Sequitur (Ps. 131, 17) : *Christo meo*. Ideo ita cito ut totus esset Christi nec mundus in eo aliquid habuisset |134vb| antequam in mundo ueniret, sic parata luxit [1497] coram rege in secreto thalamo nupciali scilicet in utero uirginis. Sequitur (Ps. 131, 18) : *inimicos eius induam confusione*. Culpa gratie inimica confudit [1498] in fine [magis] quam in presenti ; sic induat quod non sinat gladium, uerba Dei, uulnerare conscienciam usque ad mortificationes penitentie set tandem penetrabitur uerbo sententie. Sequitur (Ps. 131, 18) : *super ipsum autem efflorebit sanctificatio mea*. Nota quomodo habens flores omnium uirtutum habet copiam cercorum et fructuum de ceteris floribus. « Serta ter denis alios coronant [1499] » etc.

Circa secundum nota quod ligna desiccata faciunt pulcram flammam ; non sic uiridia. Sic carentes humore uoluptatis et desiccate feruore castitatis faciunt pulcram honestatem conuersationis. Ideo (Luc. 12, 35) : *sint lumbi uestri precincti et lucerne ardentes in manibus uestris*. Ligna angulo unita de facili accenduntur quin ignis ponitur. Sic membra iuncta cingulo castitatis disponuntur ad ignem caritatis set ueniente uento ignis bene accensus amplius accenditur. Habemus in Johanne (1, 6) uigorem discrete correctionis, *fuit homo*, honorem superne legationis, *missus a Deo*, odorem famose opinionis, *cui nomen erat Johannes*.

Circa tertium nota quod sicut lux aurora est a sole antequam solis corpus sit super terram, sic Christus illuminauit Johannem qui fuit |135ra| aurora temporis gratie, et quia res prope solem exiens non caret lumine, ideo quia Johannes semper fuit propinquus Christo soli, semper illuminatus fuit in tantum quod quasi in solem transformatus putabatur sol iustitie, sicut patet in illa questione : *quem dicunt homines esse filium hominis, alii Johannem Baptistam* (Mt. 16, 13-14). *Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit non habens aliquam partem tenebrarum erit lucidum totum et sic lucerna fulgoris illuminabit te* (Luc. 11, 36).

1494 seruabatur] seruabat P.

1495 iniuncta] eniuncta P.

1496 iniuncta] eniuncta P.

1497 parata luxit] paratus lusit B.

1498 confudit] confundit B.

1499 Paulus Diaconus, Carmen de sancto Johanne Baptista (PL 95, 1597C).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sermon 60

Saint Jean Baptiste. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 135ra-136vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 185r ; Uppsala, Univ. Bibl., C 276 f. 13ra. Plan : Prothème – Comment demander la grâce de Dieu Thème – L'importance du nom de personne. Interprétation du nom de Jean Baptiste. I – Ce nom signifie la grâce. II – Il n'est pas mal attribué. III – Il est de bonne renommée. F. 135ra : *Johannes est nomen eius*, Luc. I (63).

[Prothème] *Inuocate nomen eius*, Ps. (104, 1). Expedit petere nomine alieno quod impetrari non potest titulo proprio. Ille qui timet repulsam non debet petere proprio titulo, set nomine talis cui nichil debeat refutari. Modo Apostolus (Rom. 3, 23) dicit quod *omnes peccauerunt et egent* gratia uel *gloria Dei*. Si autem peccator titulo et nomine proprio peteret gratiam a Deo, obtineret [1500] repulsam. Joh. IX (31) : *scimus quia peccatores Deus non exaudit*, ergo expedit peccatori quod petat nomine alterius cui nichil possit uel debeat denegari. Ita docet Christus, Jo. 16 (23) : *in nomine meo petatis si quid petieritis patrem* etc. Persona mundi cui Christus minus uellet negare aliquid, que Ihesu Crist voudreyt meyns escoundire, est mater sua figurata per matrem Salomonis sedentem a dextris eius cui Salomon dixit : *pete mater mea neque enim phas est* etc. 3 Reg. II (20). In principio igitur sermonis gratiam nobis necessariam petemus non proprio nomine set nomine |135rb| Marie cui filius nesciret aliquid denegare. Ps. (104, 1) : *inuocate nomen eius*,et quia nomen Virginis Maria, ideo salutantes eam proprio nomine dicemus *Aue Maria*.

[Thème] *Johannes est nomen eius*, Luc. primo (63). Persona que habet nomen multum commune quod plures alii portant, non sufficit uocare per proprium nomen nisi cum nomine addatur cognomen, set quando aliquis habet nomen singulare quod non portat aliquis nisi ipse, sufficit exprimere nomen nec oportet addere cognomen. Verum est tamen quod de nomine facimus frequenter cognomen, sicut cum dicimus Guillelmus Petri uel Petrus Guillelmi. Hoc idem dixi quia hoc nomen peccatorum adeo est commune quod quilibet nostrum, si uelit se bene nominare, debet se peccatorem uocare. Luc. V (8) : *homo peccator sum Domine*. Huic ergo nomini quia sic est commune consueuerimus de homine autem fatuo. C'est un prodome sournomé. Act. primo (23) : *cognominatus est Justus*. Unde probus homo non est suum rectum nomen set est suum cognomen. Et uidetur mihi quod nomen Johannis inter cetera nomina est illud de quo frequentius fit cognomen. Johannes enim interpretatur in quo est gratia [1501] . Quicumque ergo extra statum exiens uocatur Johannes, ipse est Johannes sournomé. Johannes non est suum rectum et proprium nomen set est suum cognomen. Hiis suppositis, probo quod soli Johanni Baptiste hoc nomen Johannes fuit singulare pro puncto et hora natiuitatis sue, et quod omnis alius Johannes pro illa hora si fuisset |135va| sic uocatus, fuit Johannes sournomé. Omnes enim alii Johannes nati sunt in culpa originali et extra statum gratie ; solus iste Johannes fuit in utero sanctificatus. *Antequam exires de uulua sanctificaui te*,

[1500] obtineret] pateretur P.

[1501] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Jer. Primo (5). Et ideo ante natiuitatem Johannis ab angelo est nominatus. Nomen eius *Johannes uocabitur*, Luc. primo (60). In signum huius matri sue dicenti, Luc. primo (60) : *nequaquam sed uocabitur Johannes*.Responderunt (Luc. 1, 61) : *nemo est in cognatione tua qui uocetur hoc nomine*. Secundum ueritatem in tota humana progenie non est aliquis Johannes qui habuit hoc nomen sibi proprie pro puncto et hora natiuitatis sue. Quia ergo superfluum est addere cognomen ut ibi habet singulare, ideo dicitur : *Johannes est nomen eius*. Tria notantur : il est de grace denomé et si n'est mie sournomé, quia in re est talis sicut nomen pretendit *Johannes*, il est par tount bien renomés, *nomen eius in omni terra*, Jo. VI (Josue 6, 27).

[I] De primo nota : satis est consuetum quod primogenitus inter multos filios eiusdem patris portet nomen et arma patris integra, alii quamuis sunt filii sicut ille, tamen nec nomen patris nec arma portant plenaria set in aliquo diminuta. Spiritualiter per gratiam efficimur filii Dei et heredes regni, ad Tyt. (3, 7) : *iustificati gratia ipsius heredes sumus secundum spem uite eterne*. Inter filios Dei primogenitus est Johannes, Luc. VII (28) : *maior inter natos mulierum Johanne Baptista nemo est*. |135vb| Ratio dicti potest esse ista : filius primogenitus dicitur esse qui primo nascitur. Nos autem nascimur et regeneramur filii Dei cum sumus natura filii ire in sacramento baptismi ad rectum *per lauacrum regenerationis* (Tit. 3, 5) etc. Ille ergo qui est primus in baptismo est primogenitus siue maior inter filios. *Hic est Johannes Baptista*, Mt. I (14, 2). Fuit Johannes baptizans et predicans baptismum penitentie. Unde ipse tamquam primogenitus portat arma patris plenaria. Arma enim Christi sunt arma pertica colore duplici, scilicet candore niuio uirginitatis et colore purpureo martirii. *Byssus et purpura indumentum eius*, in Prou. (31, 22). Alii sancti qui computantur inter filios Dei, iuxta illud Sap. (5, 5) : *computati sunt inter filios Dei et inter sanctos sors illorum est*. Portant quidam arma patris sui diminuta quia quidam habent uirginitatis candorem set non martirii ruborem ; alii e contrario. Set Johannes Baptista fuit martir et uirgo et hoc bene competit nomini suo Johannes in quo est gratia [1502] . Ad gratiosam enim et decoram faciem concurrit candor et rubor nec unum sufficit sine alio, ideo ecclesia sponsa Christi quod dicit de sponso in Cantico (5, 10) dicere potest de amico sponsi : *dilectus meus candidus et rubicundus electus ex milibus*.

[II] De secundo nota quod homo mortuus siue in pariete pictus habet figuram et nomen hominis set quia uita caret non est homo uerus set equiuoce |136ra| dictus. Spiritualiter hoc nomen Johannes cum quibusdam aliis equiuoce solum dicitur [1503] de multis. Cum enim Johannes interpretatur in quo est gratia, quicumque uita gratie caret, si Johannes uocatur, equiuoce dicitur sicut homo mortuus uel pictus in Apoc. (3, 1) : *nomen habes quod uiuas et mortuus es*. Homo uerus et homo pictus se habent sicut excessa. Homo enim pictus excedit frequenter hominem uerum in apparentia et decore exteriori set deficit in ualori interiori. Sic spiritualiter multi sunt Johannes, id est gratiosi in apparentia exteriori, sola autem gratia exteriori, siue sit in ornatu uestimentorum siue in ornatu morum, nisi respondeat uita interior, non est nisi pictura et fictio. Unde tales sic solum exterius gratiosi sunt Johannes ficti et depicti habentes nomen sine re. Rom. 4 (17) : *uocat ea que non sunt tamquam ea que sunt*. Non sic Johannes Baptista in quo nulla fictio fuit.

[1502] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

[1503] dicitur] dicuntur P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Secunda Cor. (1, 19) : *non fuit in illo est et non set est in illo fuit*. Iterum non fuit depictus in exteriori apparatu, set uerus in uirtutum ornatu. Unde Christus dicebat de eo (Luc. 7, 24) : *quid existis in desertum uidere hominem mollibus uestitum* etc. usque ibi : *plus quam propheta* quia prophete [1504] solum est in futura predicere. Hic enim digito demonstrauit. Iterum prophete est prophetare de Christo, non autem Christo. Nunc autem quod Christus uel prophete alii prophetarent de eo suo deduxisti de nomine hominis. Ita deducere potes in nominibus aliis. Quicumque enim uocatur |136rb| christianus, nisi ymitetur uitam Christi, equiuoce solum dicitur christianus, dicente Augustino [1505] : « Christiani nomen ille frustra sortitur qui Christum minime ymitatur. Quid enim tibi prodest uocari quod non es et nomen tibi usurpare alienum ? Set si christianum te delectat que christianitatis sunt, gere et merito tibi christiani nomen assume. » Idem dico de religioso. Qui enim portat nomen et habitum religionis, tamen religiose non uiuit, uitam religiosam non ducit, religiosus est pictus et equiuoce dictus. Dilata sicut uis et appplica ad beatum Johannem qui non habuit solum nomen gratie quia Johannes secundum rem [1506] est, ut dicamus de eo illud Johannis IX (24) : *si ille non est, quis igitur est ?* Et ipse dicat de eo illud, I Cor. XV (10) : *gratia Dei sum*, et in Ex. (3, 14-15) : *ego sum qui sum et hoc nomen mihi est in eternum*.

[III] De tertio nota quod sole ueniente ad punctum orientis, nisi sic uelatus nube obscuratur, claritas solis per totum nostrum emisperium se diffundit. Spiritualiter per ortum solis intelligo natiuitatem Johannis. Quasi enim sol refulgens, sic refulsit in templo Dei. Ratio enim huius est quia sole matutinali ueniente ad punctum conuentum orientis, aues diurne que per totam noctem tenuerunt rostrum in pluma, incipiunt cantare et festum facere. Econtra aues nocturne ponunt rostrum in pluma et cessant uolare. Per noctem que est tempus umbre intelligo tempus legis scripte |136va|. *Umbram habet lex futurorum bonorum*, Heb. X (1), per diem tempus gratie. Quid ergo [intelligitur] per aues nocturnas que in ortu solis ponunt rostrum in pluma et cessant uolare, nisi prophetas qui fuerunt tempore legis scripte ? Isti enim in natiuitate Johannis tamquam in ortu solis posuerunt rostrum in pluma, tunc cessauit lex [et] propheta, Luc. XVI (16) : *lex et prophete usque ad Johannem*. Et econtra Zacharias qui diu mutus fuerat et quasi rostrum in pluma habuerat, iuxta dictum angeli : *eris tacens et non poteris loqui usque in diem* natiuitatis eius in Luca I (20) : in ortu solis rostrum a pluma deposuit. Unde repletus est Spiritu Sancto, prophetauit dicens : *benedictus Dominus Deus Israel* etc. in Luc. I (Ps. 40, 14). Iterum adhuc est de natiuitate Johannis sicut de ortu solis, de natiuitate eius solius Johannis Baptiste ecclesia festum facit iuxta dictum angelicum (Luc. 1, 14) : *multi in natiuitate eius gaudebunt*. Exceptis Christo et Maria nullus habet in hoc conditionem solis in cuius ortu mutant aues celi. Bene in occasu, id est in morte aliorum sanctorum, ecclesia festum facit, set soli Johanni post Christum et Mariam conuenit illud Ps. (112, 3) : *a solis ortu usque ad occasum laudabile nomen Domini*. Ad litteram nomen Domini laudatur et in natiuitate et in morte Johannis quasi in ortu et occasu solis. Ps. (68, 31) : *laudabo nomen Dei cum*

[1504] prophete] propheta P.

[1505] Manipulus florum, Christianus B (Augustinus de uita christiana) ; cf. ps.-Augustinus Hipponensis, De uita christiana, 1 (PL 40, 1033).

[1506] rem] quia Johannes add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cantico et magnificabo eum cum laude. Iterum (Ps. 9, 3) : *letabor et exultabo in te psallam nomini tuo altissime*. Sol iste uenit ad punctum orientis, fugata prius nube obscura peccati originalis. Ps. (102, 12) : |136vb| *quantum distat ortus ab occidente ? Longe fecit a nobis iniquitates nostras* et ideo ex tunc cepit choruscare miraculis et eius fama ubique diffundi. In Cant. (1, 2) : *oleum effusum nomen tuum* etc. Dicitur in Luca (1, 65) quod *super omnia montana Judee diuulgabantur omnia uerba* hec. Iterum crebra fama sanctitatis sue diffusa est ubique in tantum quod non solum fideles, uerum etiam infideles, letantur de natiuitate Johannis. Ps. (47, 11) : *secundum nomen tuum ita et laus tua in fines terre*. Sic set det Deus nobis celebrare natiuitatem Johannis ut per temporalia festa que agimus peruenire ad gaudia eterna mereamur.

Sermon 61

Marie Madeleine. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 136vb-137va. F. 136vb : *Vides hanc mulierem*, Luce. VII (44).

Ora pro nobis quoniam mulier sancta es, Judit. 9 (8, 29). Volens imprimere sigilli figuram oportet quod habeat ceram non nimis duram. Unde sigillator habens manus frigidas uolens sigillare querit auantagium ignis ut possit ceram mollificare. Cor uel intellectum humanum Psalmus (21, 15) comparat cere dicens : *factum est cor meum tamquam cera* etc. Ratio est : sicut cera mollis parata est ad cor humanum ut imprimatur sibi noticia creature, ymmo plus ut imprimatur sibi noticia creatoris, dicente Augustino [1507] : « Fecisti nos Domine ad te »etc., unde humano cordi super omnia maxime debet imprimi amor et noticia Dei. Cant. VII (8, 6) : *pone me ut signaculum circa cor tuum*. Sigillator qui hoc signaculum debet imprimere cordi peccatorum est predicator. Nee X (2 Esdr. 10, 1) : dicitur *signatores fuerunt Neemas* etc., |137ra| hii sacerdotes. Ecce quod sacerdotes sunt sigillatores sacra docentes. Sicut ergo sigillator, ut ceram mollefaciat et calefaciat, querit auantagium ignis, sic predicator, ut fetida et dura corda peccatorum emolliat, querere debet adiutorium ignis Spiritus Sancti ; igitur pro impetranda gratia Spiritus Sancti qui corda nostra emolliat, recurramus ad matrem gratie dicentes (Judith 8, 29) : *ora pro nobis quonima mulier sancta es*, mulier molliens uirum. Dicat quilibet deuote : *aue Maria*.

Vides hanc mulierem. Prudens Seneca [1508] qui dixit tant de bons mos, inter alia dicit unam paruam parabolam, dicit quod longum iter est per uerbum. Vult dicere quod multo breuius et facilius inducitur homo ad bonum ad uiam sue salutis per bona exempla que il voyt quam bona uerba que il oyt. Exempla plus mouent quam uerba, quod ita sit apparet per simile in orationibus nature, artis et scripture. Nature primo ; unumquodque enim naturaliter generatur a suo simili, homo generat hominem, equus equum. Cum ergo uerbum assimilatur uerbo et factum facto, bonum uerbum bene est causa attrahens ad

[1507] Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, I, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

[1508] Cf. Seneca, Epistulae ad Lucilium, 6, 5 (F. Préchac, Paris : Belles Lettres, 1964, p. 17).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

bene loquendum, set bonum opus est causa mouens ad bene operandum. In arte ; similiter magister pictor uolens docere discipulum, artem suam non solum docet eum uerbo qui proponit sibi exemplum operans coram eo, et plus satis proficit discipulus uidendo magistrum suum operantem quam audiendo eum loquentem. Sic in moribus exempla plus mouent quam uerba. Tertio in scriptura legimus quod magister noster Christus |137rb| qui arcem et uiam salutis sue docere uenerat exemplo quod docebat (Act. 1, 1) : *cepit enim facere et docere*. Ego autem magister et dominus *exemplum dedi uobis* (Jo. 13, 15) etc. Habemus ergo quod breuior et facilior uia attrahendi homines ad bonum ad uiam salutis est, proponendo eis exemplum boni, uia autem salutis bifurcata est. Principalis enim uia semita regalis est uia innocentie. *Quis ascendet in montem Domini* etc. *Innocens* etc. de rege Christo dicit Ps. (23, 3-4). Ego autem *in innocentia ingressus sum* (Ps. 25, 1). Semita reducens eos qui deuiauerunt a uia innocentie est penitentia. *Penitentiam enim agite appropinquabit uobis regnum celorum* (Mt. 3, 2). Hec duplex uia proponitur nobis in exemplo facili quia [ostendit] in sexu muliebri uiam innocentie in Maria Virgine, uiam penitentie in Maria peccatrice seu penitente. Maria illa [1509] est [1510] speculum innocentie, Maria hec est exemplum penitentie. Figura in Ex. (30, 20) ubi legitur [quod] factum [est] lauatorium de speculo mulierum in quo lauabantur ingressuri templum uel tabernaculum, quod nullus ingreditur nisi locus est celum. *Domine quis habitabit in tabernaculo tuo qui ingreditur sine macula* (Ps. 14, 1-2). Ideo uolentibus ad uitam ingredi proponuntur ante oculos specula mulierum, intrantes per uiam penitentie habent pro speculo Mariam peccatricem. Hoc speculum proponit Euangelista cuilibet peccatori in uerbo thematis preassumpto : *uides hanc mulierem*, quasi dicat : jeo la te monstre cum exemplaire et miroyer pur tey mirer, *uides hanc*, pour |137va| fere coundount quer gemir et suspirer, *mulierem*, mollientem uirum. Gregorius [1511] : « Cogitanti mihi de Marie penitentia, flere magis libet quam aliquid dicere. » Jeo ay meus lesir de plurer que de parler. Quere concordancias.

Sermon 62

Marie Madeleine. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 137va-vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 57va. F. 137va : *Maria stabat ad monumentum foris plorans* (Jo. 20, 11).

Sponsus in Canticis (1, 9) comparat sponsam suam turturi. Ratio est quia inter alias femellas auis fertur fidelissima. Hanc fidelitatem custodit masculo suo quod post mortem eius alterius, copulam non admittit nec requirit et usque ad mortem eum gemit. Sic Maria Magdalena, sic ista Maria. Applica. *Maria stabat* etc. tangitur eius deuotio, *Maria*, eius discretio, *stabat foris ad monumentum*, eius compassio, *plorans*.

[1509] illa] hec P.

[1510] est] data add. P.

[1511] Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri II, II, 33, 1 (PL 76, 1239B).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Deuotio in nomine Marie : Maria interpretatur stella maris [1512] . Officium stelle maris est illos qui sunt in fluctibus maris dirigere ad portum salutis, sic deuotio istius etc. Unde ipsa est Maria que attulit alabanstrum [1513] unguenti, ut scilicet ungueret illum quem sciebat fuisse punctum.

Secundo eius discretio ; dicitur quod apud Tartaros [1514] uxor que inter alios plus dilexit uirum mortuo uiro uult intumulari cum eo, et hoc fatuitas est. Non sic ista, set est illa Maria que inclinauit se et prospexit in monumentum.

Tertio eius compassio, *plorans*. Si membra compatiuntur capiti et uir caput mulieris, mulier compati debet uiro et nos omnes [1515] debemus compati. Pulmo enim inter cetera membra [1516] multum compatitur cordi |137vb|, unde est uentilabrum cordis et cor quasi infra pulmonem inclusum est. Sic illa cor suum in uita aperuit nobis in confessione et in morte cor suum sepultum est intra nos. Quere concordancias.

Sermon 63

Saint Dominique. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 137vb-141rb. Plan : Thème – L'église paroissiale figure l'Eglise militante ; l'église cathédrale, l'Eglise triomphante. Les échanges de prébendes. Division – Comment Dominique a obtenu une prébende dans l'Eglise triomphante. I – son rôle de gardien Division 2 (Zac. 3, 7) : les qualités de Dominique la sécurité le calme la rôle supérieure le bonheur F. 137vb : *Qui custos est Domini sui glorificabitur*, Prou. 21 (27, 18).

[Thème] Qui habet [1517] modicum beneficium et officium in ecclesia parochiali, nisi sit fatuus, libenter resignat tale beneficium ut habeat prebendam cum dignitate in matrice ecclesia, in ecclesia cathedrali. Fatuus et infelix reputetur ille qui nollet hanc permutationem facere, resignare modico beneficio cum cura in ecclesia parochiali, ut haberet pinguam prebendam etiam cum dignitate in ecclesia cathedrali. Inter autem alia nomina dignitatum et officiorum ecclesiasticorum nomen custodis est unum, ymmo est titulus decretalis de officio custodis. Ego uoco nunc matricem et cathedralem ecclesiam illam que sursum est Jerusalem que est mater nostra ecclesia triumphans ; in ea tamquam in ecclesia cathedrali est solium, sedes illa episcopalis quam Ysa. (6, 1) uiderat

[1512] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

[1513] alabanstrum] alabastrum B.

[1514] Exemplum 11.

[1515] omnes] etiam B.

[1516] membra om. P.

[1517] habet] habent P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cum dicebat : *uidi* angelum *sedentem super solium* etc. Iterum in ea tamquam in cathedrali ecclesia sunt proprie canonici regulatissimi habentes pinguissima beneficia sine omni cura. Cantamus [1518] de ea : « O quam iocunda curia que cure prorsus nescia. » Set ecclesiam parochialem uoco nostram ecclesiam militantem in qua tamquam in parochiali ecclesia, licet sint multi beneficiati, tamen non sunt beneficia sine cura. Ita dicit Ecclesia[stes] (4, 4) : *in hoc* supple|138ra| mundo uel seculo *uanitas et cura superflua est*. Cura tunc superflua dicitur quando non est beneficio proportionata, quando est nimium beneficium et magna cura. Et reuersa beneficia ecclesie nostre parochialis sunt exigua, ymmo nulla respectu beneficiorum triumphantis ecclesie. Unde Sap. (7, 8-9) : *diuitias nichil esse* dixi *in comparatione illius et* etc. usque ibi : *arena est exigua*, ymmo beneficia sint [1519] nulla quia bona temporalia non sunt uere bona. Unde Seneca [1520] nititur ostendere uaria tali ratione : « Aut, inquit, bona non sunt que uocantur, aut homo felicior deo est. Que enim nobis bona uidentur, non habet in usu deus : neque enim ad illum aut epularum lautitia nec opes. Incredibile aut est bona Deo deesse [aut] hoc ipsum, inquit, argumentum est bona non esse, que deo desunt. » Licet autem beneficia sint modica, ymmo nulla, tamen annexa est eis maxima cura ; non habentur sine solicitudine [1521] et cura nimia, ut dicit Ecc. (Eccle. 2, 26) : *peccatori Deus dedit afflictionem et curam superfluam ut addat et congreget*. Habemus ergo duplicem ecclesiam parochialem et cathedralem, militantem et triumphantem, que olim duo figurabantur propter duplex tabernaculum in quorum primo secundum Apostolum (Hebr. 9, 2) erant *candelabra et mensa et* propositionum illa cibum gerebat ecclesie militantis in qua proponit nobis corpus dominicum in mensa altaris sub specie panis. Secundum dicebatur sancta sanctorum et hoc cibum gerebat ecclesie triumphantis in qua erat illud sanctissimum collegium beatorum. Iste due ecclesie sic se habent quod cuilibet uoluntarie re|138rb|signanti beneficium quod habet in ecclesia militante, relinquenti propter amorem Christi bona temporalia quecumque, offertur pinguis prebenda in ecclesia triumphante. Unde in Ecclesiastico dicitur (1, 10) : *prebet illam diligentibus se*, set in Matheo expresse dicitur (19, 29) : *omnis qui relinquerit domum*, usque ibi : *centuplum accipiet et uitam eternam possidebit*. Ecce pinguis prebenda uita eterna. Sunt infelices et fatui qui uolunt hanc permutationem facere, mutare pro terrenis ecclesie parochialis ut habeant talem prebendam in ecclesia cathedrali. Set forte non est necesse quod ego resignem. Possum bene tenere utrumque beneficium et prebendam. Audi quod dicitur in Luc. (14, 33) : *omnis qui ex uobis qui non renunciauerit omnibus que possidet, non potest esse meus discipulus*. Ecce quod non potest fieri canonicus ecclesie triumphantis nisi renuntiauerit officium omnibus beneficiis ecclesie militantis. Ideo dicit beatus Jeronimus [1522] : « Difficile est, inquit, ymmo impossibile, ut presentibus et futuris quis fruatur bonis, ut hic uentrem, illic mentem impleat, ut de deliciis ad delicias transeat, ut in celo et in terra sit primus, et in utroque seculo appareat gloriosus. » Hic uideas

[1518] Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

[1519] sint] sit P.

[1520] Manipulus florum, Bonum bonitas D (Seneca 85 epistula) ; Seneca, Epistulae ad Lucilium, 74, 14 (F. Préchac, Paris : Belles Lettres, 1965, p. 41).

[1521] solicitudine] solitudine P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

aperte quod non potes esse in ecclesia beneficiatus [1523] . Non solum resignanti [1524] terrenum beneficium offertur prebenda celestis, uerum etiam exercenti diligenter officium in ecclesia parochiali permittitur dignitas annexa prebende in ecclesia cathedrali. Prelatis et doctoribus qui habent officium custodis in ecclesia militante, |138va| debetur aureola que est quedam dignitas annexa omni prebende. Ita dicit Apostolus, I ad Thi. (5, 17) : *qui bene presunt presbiteri duplici honore habeantur maxime qui laborant uerbo et doctrina*.

[Division] Ex istis concludo quod pater noster beatus Dominicus, sicut sonat ipsum nomen suum domus Domini custos, officium custodis habuit et laudabiliter in ecclesia militante custos fuit et defensor totius ecclesie, ut postea dicam in hoc conueniens typum quod supplens defectum primi hominis quem Dominus posuerat *in paradyso uoluptatis ut operaretur et custodiret* illud, in Prou. (Gen. 2, 15), item quia uoluntarie resignauit omnibus beneficiis ecclesie parochialis, diuitiis quidem per uotum continentie, honoribus per uotum obedientie. Ideo meruit quod [1525] resignatio prius beneficio et exemplo cito diligenter custodum officio fieret sibi permutatio [1526] officii ecclesie parochialis in prebendam et dignitatem ecclesie cathedralis. Secundum ueritatem ipse cum prebenda communi, cum premio essentiali habet duplicem dignitatem, aureolam uirginis et doctorum. De permutatione ista loquuntur uerba primo proposita, dicunt enim : *qui custos est domini sui*. Dictus Dominicus qui officium custodis habuit in ecclesia militante glorificabitur, promouebitur etiam ad prebendam et dignitatem ecclesie triumphantis. Gloria enim est prebenda celestis ecclesie, non quidem simplex prebenda cum dignitate. He. 3 (3) : *amplioris glorie iste pro Moyse habitus est*. Notantur tria quia cum uigilem se prebuit in |138vb| tutoris officio, *qui custos est*, et humilem se exhibuit preceptoris obsequio, *Domini sui*, ideo nobilem locum meruit uel habuit in pretoris palacio, *glorificabitur*, pretorem uoco Deum, de qua Ps. (88, 8) : *Deus qui glorificatur in consilio sanctorum* etc.

[I] Circa primum nota : natura gruum est ista quod grues uolare uolentes naturali instinctu preficiunt sibi unam aliarum tutricem et ducem que precedat eas uoce et uolatu et si illa que uolatu et quasi mouet alias ad uolandum rauceat uel deficiat, statim alia grus supplet officium eius ; ymmo plus, grues dormire uolentes statuunt inter se aliquas uigiles aliarum custodes que qualiter uigilent et custodient post ea, dicam sic arcem natura prouideat congregationi gruum de custode et duce. Iterum actor nature prouidit congregationem hominum. Deus enim preficit uiros ecclesiasticos aliis tamquam custodes et duces, ut precedant eos uolatu et uoce et exemplo uite et uerbo doctrine. Ysa. (62, 6) : *super muros tuos Jerusalem constitui custodes* etc. et placeat Deo quod uiri ecclesiastici deputati ad custodiam laycorum ita facerent debitum suum sicut faciunt grues deputate ad

[1522] Manipulus florum, Prosperitas G (Hieronymus in quadam epistula) ; Hieronymus, Epistulae, epist. 118, par. 6 (I. Hilberg, CSEL 55, 1996, p. 444).

[1523] beneficiati] plus add. P.

[1524] resignanti] resignari P.

[1525] quod] aut P.

[1526] permutatio] et add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

custodiam aliarum. Set heu, hodie multi sunt qui uoce et uolatu deficiunt : nec bene docent nec bene |139ra| uiuunt nec custodierunt testamentum Dei et in lege noluerunt ambulare, nec uoce nec uolatu uolant. Alii sunt qui deficiunt uolatu, licet uoce bene docent set male uiuunt, quod uerbis predicant, et moribus impungnant. In Gen. (3, 24) legitur et hoc figura ad hoc quod Dominus *collocauit cherubin in flammeum gladium atque uersatilem ad custodiendam uiam ligni uite*, ad prohibendum homines ne accedant ad lignum uite. Non dicitur ibi quod cherubin teneret gladium in manu, ymmo neque quod manum haberet, set dicitur absolute *cherubin in flammeum gladium*. Cherubin, plenitudo sciencie [1527], est uir ecclesiasticus, clericus ad custodiam gregis Dominici deputatus, iste portat gladium spiritus quod est uerbum Dei non in manu set in ore sola, sicut facit mimus : quod dicit ore non facit, opere non complet. *Ecce loquentur in ore suo et gladius in labiis eorum*, Ysa. (Ps. 58, 8). Talis custodit uiam ligni uite quod malo suo exemplo alios impedit ne accedant [1528] ad lignum uite, set quia Deus et natura deficiunt in necessariis sicut prouidet natura congregationem gruum, quia ubi custos aliarum raucat [1529] uel deficit, alia statim supplet eius officium. Ita prouidet Deus congregationem hominum : uidens enim custodes ecclesie uoce et uolatu deficere, prouidit de uno qui suppleret custodis officium, *commendauit gregem custodi* dicitur in primo Reg. (17, 20). Custos ille hominum fuit |139rb| beatus Dominicus iuxta nomen suum. *Secundum nomen tuum ita et laus tua*, Ps. (47, 11). Unde cantamus de eo [1530] : « Benedictus redemptor etc. » Quod autem Dominus dederit ecclesie sue beatum Dominicum tamquam tutorem et custodem precipuum, hoc fuit demonstratum [1531] cuidam pape Innocentio a quo cum beatus Dominicus peteret confirmationem sui ordinis et ille difficilem se exhiberet, quadam nocte uisum est sibi quod tota Lateraneum ecclesia minaret ruinam et quod uir Dei Dominicus occurreret et totam illam arsuram fabricam propriis humeris sustentaret ; qui uisionem intelligens petitionem uiri Dei acceptauit etc. Item sibi ipsi oranti ecclesia beati Petri Rome dilectione sui ordinis apparuerunt principes apostolorum ; Petrus baculum, Paulus uero librum sibi tradere uidebantur dicentes [1532] : « Vade, predica ad hoc ministerium, a Domino es electus », et tunc subito uidebatur sibi quod uideret fratres suos binos et binos per totum orbem dispersos ad predicandum uerbum Dei. Baculus tradebatur sibi in signum quod deberet precedere exemplo uite, librum in signum quod deberet [1533] precedere uerbo doctrine. Multis talibus uisionibus fuit pluries demonstratum quod beatus Dominicus a te nomen acceperat et quod custos ecclesie Dei futurus erat ut merito suo

1527 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

1528 accedant] accedat P.

1529 raucat] raucesseret P.

1530 AH, vol. 25, p. 241, n° 85 (de sancto Dominico, in laudibus infra octavam).

1531 Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Dominicus, p. 722.

1532 Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Dominicus, p. 723.

1533 deberet] debebat P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sibi et suis intelligamus dictum illud Jac. (Zac. 3, 7) : *si in uiis meis ambulaueritis et custodiam meam* |139va| *custodieritis tu quoque iudicabis domum meam et custodies atrium meum*. In qua auctoritate tanguntur quatuor que habuit beatus Dominicus, que dicitur habere uir quilibet ecclesiasticus. Ipse enim fuit securior in aliorum directione, *si in uiis meis ambulaueritis*, sedulior in contemplatione, *et custodiam meam custodieritis*, superior in interdictione, *tu quoque iudicabis domum meam*, felicior in retributione, *et custodies atrium meum*.

[a] De primo nota Ps. (24, 10) : dicit quod *uie Domini uniuerse misericordia et ueritas*, [designat] uiam ueritatis propter ignorantes, uiam misericordie propter indigentes et per utramque uiam tenentur uiri ecclesiastici ducere alios. Debent enim ostendere uiam ueritatis ignorantibus et impendere beneficia pietatis indigentibus, seu heu hodie, qui alios ducere debent, ipsi per deuia ambulant. *Non enim qui operantur iniquitatem in uiis eius ambulauerunt* (Ps. 118, 3).

Si primo de uia misericordie loquimur, illa pessime inter clericos frequentatur quia nec ipsi uadunt per eam nec per eam itur ad eos. Unde regula est apud grammaticos : quo casu queris, eo respondere tenueris. Olim uiri ecclesistici erant datiui casus, misericordes erant, habitus dabant pauperibus et ideo iuxta regulam grammaticorum respondebitur eis etiam in datiuo, multa tunc dabantur ecclesiis, iuxta illud (Luc. 6, 38) : *date et dabitur uobis*. Set modo declinauerunt ipsi a datiuo usque ad ablatiuum : qui solebant dare nunc auferunt, et si sunt |139vb| in mundo homines ablatiui casus, sunt uiri ecclesiastici. Ideo iuxta regulam grammaticorum respondetur eis in ablatiuo. Quilibet gaudet et reputat lucratum hodie quicquid potest ab eis auferre, tot exactiones hodie fiunt super clericos quod uix possunt aliqui cum magnis redditibus uiuere. *Justum Dei iudicium* est (II Mac. 9, 18). Unde in Baruc (3, 13) dicitur : *si in uia Dei ambulasses habitasset* [1534] *utique in pace* super terram.

Si secundo de uia ueritatis agitur, locum habet questio Saluatoris. *Quomodo potest cecus cecum ducere ?* (Luc. 6, 39). Populus cecus est ignorans [1535] , set uiri ecclesiastici duces populi [1536] sunt ceci ignorantia uel execati malitia. Nonne sunt ceci duces cecorum ? Certe sic. *Et si cecus ceco ducatum prestet, ambo in foueam cadunt* (Mt. 15, 14). Item dicit Gregorius [1537] : « Dum pastor per abrupta graditur, restat ut precipucium grex sequitur. » Dominus per Jeremiam conqueritur quod illi qui debent populum suum ducere sunt ei occasio deuiandi. *Grex perditus factus est populo, pastores eorum seduxerunt eos* (Jer. 50, 6). In Baruc (4, 13) dicitur : *non ambulauerunt per uiam mandatorum Dei nec per semitas ueritatis eius ingressi sunt*. Utramque uiam ueritatis et misericordie tenuit beatus Dominicus ualde bene, uiam quamdam misericordie. Adeo enim fuit misericors quod non solum anima sua libros et superlectilem uendit et in opera misericordie distribuit, uerum etiam semet ipsum uenundari pluries decernit, semel pro

1534 habitasses] habitasset P.

1535 ignorans] est add. B.

1536 set – populi] sacerdotes populi duces B.

1537 Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 2 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 134).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

redemptione cuiusdam qui propter inopiam quam patiebatur |140ra| adheserat consortio hereticorum, et illud non fecisset nisi misericordia diuina inopie illius aliter perdidisset. Item uiam ueritatis ipse constrictissime docuit et pro ea mortem pati semper paratus fuit, in articulum autem ueritatis fidei quem ipse docebat. Sequitur quod libellus quidam ab eo conscriptus contra hereticos ter ab ipsis in ignem proiectus, ter exiuit illesus. Unde hoc miraculum uidentes ueritate coacti poterant sibi dicere quod dictum est ipsi ueritati : *scimus quod uerax es et uiam Dei in ueritate doces* (Mt. 22, 16). Ita fuit securior in aliorum directione.

[b] Secundo fuit sedulior in contemplatione. *Et custodiam meam custodieritis* (Zac. 3, 7). Dixi uobis iam quod natura gruum est ista quod grues dormire uolentes statuunt inter se aliquas uigiles aliarum custodes, ille [1538] autem ad aliarum custodiam hanc industriam habent, se sustentant plus in pede alio [1539] a terra eleuato, tenent lapidem unum ut si contingeret eos dormitare possent statim casu lapidis excitari. Ad propositum : sicut natura sagax statuit inter grues, ita ecclesia sagacissime statuit inter homines ut enim uiri ecclesiastici custodes gregis Dominici sint magis uigiles ut melius uacent contemplationi et custodie gregis sibi commissi, iuxta illud Luc. (2, 8) : *pastores erant in regione uigilantes* etc. Statuit in ecclesia quod uno solo pede utuntur, etiam sustentantur in terra, alium autem pedem habeant a terra remotum. |140rb| Per duos pedes quibus sustentatur totum corpus humanum, intelligo duas uires in homine quibus sustentatur tota natura hominum, scilicet uim nutritiuam que est propter sustentationem speciei, modo laycis quibus ex officio utroque pede licet eis comedere et bibere que sunt ad usum nutritiue, licet eis nubere propter usum generatiue, set custodibus gregis Dominici, ut sint magis uigiles, interdicit usum secundi pedis generatiue uirtutis. Unde uotum continentie annexum est sacro ordini. Ratio est ut melius uacent contemplationi. Dicit enim beatus Augustinus [1540], primo libro : « Nichil esse sentio quod magis deiciat ex arce contemplationis animum uirilem quam blandimenta femina, corporum quia ille contactus, sine quo uxor haberi non potest. » Inde est quod Sap. dicit in Prou. (7, 4-5) : cuilibet debenti uacari contemplationi interdicit usum secundi pedis. *Dic*,inquit, *sapientie me soror mea et prudentiam uoca amicam tuam ut custodiat te a muliere extranea et ab aliena que uerba sua dulcia facit*. Dicit significanter *a muliere extranea*. Frequenter enim contingit quod qui habent alterum pedem trunctatum loco pedis proprii mutuant unum pedem extraneum pedem ligneum. Ita faciunt multi quod quando non licet eis habere uxores proprias, recipiunt extraneas concubinas. Hoc sapientia interdicit. In figuram huius quod curatis custodibus animarum interdictus est usus secundi pedis, scilicet generatiue uirtutis, unde legimus in Hest. (2, 3) quid egenus |140va| *custos regiarum puellarum* euntibus. Puelle regis sunt regis ymagines et per fidem ei copulate. Set ultimum ne pes ille ledens labatur per incontinentiam, debet habere gruis astutiam ut teneat lapidem semper in pede, id est carnem affligat continue aliqua duritia penitentie, quia difficile est mollem lectum habere et

[1538] ille] illa P.

[1539] alio] illa P.

[1540] Manipulus florum, Mulier C (Augustinus libro 3 soliloquiorum) ; Augustinus Hipponensis, Soliloquium libri II, I, 10 (W. Hörmann, CSEL 89, 1986, p. 27).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

non dormire. Sampson statim dormiuit in gremio Dalide et ideo uolenti uigilare et pedem a lapsu in continentie preseruare, summe necessum est lapidem durum tenere, id est duram penitentie. Hanc astutiam habuit beatus Dominicus [1541] qui, cum adhuc puerulus deprehensus est frequenter relicto lecto super terram accumbere ut carnis delicias abhorret, et melius animam transferret ad sapientiam, uinum per decennium non bibit, qui etiam per totam Quadragesimam cum socio suo in pane et aqua frigida ieiunauit et de nocte quasi uigilans, ut necessitas cogebat lassa membra, nudam super tabulam reclinabat, quod fecit propter quasdam matronas apud quas erat hospitatus, quas uidit ab hereticis super spem religionis deceptas. Unde sic clauum clauo recondit et eas conuertit. Poterat ergo ipse dicere illud Ysa. XXI (8) : *super speculum Domini ego sum stans iugiter per diem et super custodiam meam ego sum stans iugiter per noctem*, ad litteram : per diem ipse intende|140vb|bat proximorum saluti per noctem uigiliis et orationibus de quo dixerat Ps. (120, 4) : *non dormitabit neque dormiet qui custodit Israel.*

[c] Tertio superior in interdictione. *Tu quoque iudicabis domum meam* (Zac. 3, 7). Domus debiles situate in profundo uallis faciliter euertuntur et subuertuntur ab impetu torrentis a quo non leduntur domus fortes situate in cacumine montis. Amos propheta comparat sententiam iudicis impetui torrentis. *Reuelabitur*,inquit, *quasi aqua iudicium et iustitia quasi torrens fortis* (Amos 5, 24). Et hoc optime iudices non audent hodie ferre impetum sue sententie contra fortes diuites et potentes qui possent eis resistere. Timent quod qui tetigerit montem lapidabitur. Set econtra pauperes, qui sunt in profunda ualle miserie : contra illos feruntur impetuose sententie. Agellius [1542] bene dicit : « Leges, inquit, nostre sunt sicut tele aranearum que fortia animalia dimittunt et debilia retinent. » Ideo dicit quasi aqua iudicium quia ponatur in aqua baculus quantumcumque rectus, statim apparebit [1543] curuus. Nauis multum ponderosa posita in aqua quasi pondus suum perdit. Sicut de aqua, sic de causa pauperis. Quantumcumque [sit] iusta [et] recta, aduocati et iudices si uolunt, faciunt eam curuam in apparentia saltem. Econtra proponatur contra diuitem aliquod factum graue et pon|141ra|derosum, aduocati et iudices facient quod apparebit leue et prope nullum. Unde uidetur nostris temporibus euenisse quod olim sapientes in spiritu prophetico dixerant se uidisse. *Vidi* inquit *sub sole in loco iudicii impietatem* (Eccle. 3, 16). Timeant ne contingat eis sicut contingit duobus nequam presbiteris de quibus dicitur in Dan. (13, 5) : *egressa est iniquitas a iudicibus qui uidebantur regere populum*. Ipsi fuerant a populo lapidati.

[d] Quarto felicior in retributione, et uere in custodiendis illis retributio multa. *Melior est enim dies una in atriis tuis super milia* (Ps. 83, 11). Clerici pauperes in curia romana, quando possunt habere bullam, litteras summi pontificis de collatione unius bone prebende, reputant se felices, gaudent ratione ac si iam essent in possessione prebende, et tunc non est sic. Unde quandoque in una cathedrali ecclesia sunt quatuor uel quinque exspectantes unam prebendam, quorum unus solus uel duo tantum habent

[1541] Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Dominicus, p. 719 et 722.

[1542] Cf. Manipulus florum, Lex I (Valerius Maximus de memorabilibus dictis) ; Valerius Maximus, Facta et dicta memorabilia, VII, 2, 14 (J. Briscoe, Teubner, 1998, vol. 2, p. 450).

[1543] apparebit] appebit P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

possessionem, uel alii moriuntur fame uel gratie reuocantur. Nos, christiani, gaudeamus et gaudere debemus quia habemus litteras summi pontificis Christi. *Christus assistens pontifex* etc. (Hebr. 9, 11). De collatione prebende celestis littera sancti euangelii expresse dicit : *qui crediderit et baptizatus fuerit saluus erit* etc. (Marc. 16, 16). Ps. (121, 1-2) loquens de persona christianorum gaudebit ratione ac si iam esset in possessione prebende : *letatus sum in hiis que dicta sunt mihi : in domum Domini* |141rb| *ibimus, stantes erant pedes nostri in atriis Jerusalem*. Juxta quod iam habeat ibi pedem. Non est sic. Adhuc nos sumus exspectantes, *Saluatorem exspectamus* (Phil. 3, 20) etc. et sunt multi exspectantes qui numquam erunt in possessione prebende. *Multi ergo sunt uocati, pauci uero electi* (Mt. 22, 14). Unde in persona exspectantis et tandem defficientis loquebatur Ps. (83, 3) cum dicit : *concupiscit et defecit anima mea in atria Domini*. Set in persona exspectantis et tandem peruenientis qualis fuit beatus Dominicus ubi dicit (Ps. 64, 5) : *beatus quem elegisti et assumpsisti inhabitabit in atriis tuis*. Velit Deus quod nos sumus de numero electorum.

SERMON 63 bis

Saint Hippolyte. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 141rb-146ra. Plan : Thème – Les règles de succession pour les enfants légitimes ou non. Comparaison avec les fils de Dieu et les enfants du diable. Qualités de ceux qui accèdent au ciel : I – La noblesse Division 2 (Sap. 5, 5) : ils comptent parmi les saints ils sont libres ils sont particulièrement heureux ils sont nombreux II – L'obéissance F. 141rb : *Quicumque spiritu Dei aguntur hii filii Dei sunt*, Ro. 9 (8, 14).

[Thème] Quicquid sit secundum iura, tamen ista consuetudo seruatur in Francia quod filiis legittimis, qui post mortem patris debent succedere in bonis paternis, patre mortuo statim assignatur ductor et tutor sub cuius regimine sunt et cui sicut patri obediunt. Set filii spurii, qui patri mortuo non succedunt, dimittuntur suo regimini, sine tutore sunt. Hoc ideo dixi quia hanc consuetudinem regni Francie uult Deus seruare in regno militantis ecclesie quia patre mortuo nostro Christo, per cuius mortem nos succedere debemus in hereditate celesti, si sumus filii Dei quia *si filii et heredes*, Ro. 4 [1544] (8, 17) ; ipso, inquam, mortuo, ne filii Dei remanerent totaliter orphani, statim datus est eis [1545] tutor et rector, scilicet Spiritus Sanctus, in die Pen|141va|tecostes apostolis missus. *Spiritus Domini ductor* est *eius* [1546] (Is. 63, 14). *Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam* etc., dicit psalmus (142, 10). Quod ita sit ipse Christus innuit, Jo. (14, 18), ubi dicit apostolis : *non relinquam uos* paruulos *orphanos*. Mundum premiserat quando docuit [1547] : *rogabo patrem meum et*

[1544] Ro. 4] quasi dicat add. P.

[1545] eis] ei P.

[1546] eius] uel sese add. P.

[1547] docuit] Dominus P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

alium paraclitum dabit uobis ut maneat uobiscum in eternum (Jo. 14, 16). Spiritum ueritatis a patre procedit. Si Spiritus Sanctus ductor et tutor non datur nisi filiis legittimis qui succedere debent in bonis paternis, signum et infallibile argumentum est quod isti sunt filii et heredes regni. *Et si filius et heres per Deum* (Gal. 4, 7). Qui habent tutorem istum, scilicet Spiritum Sanctum, qui in eius spiritibus non resistunt [1548] set ad nutum obediunt : *ipse enim Spiritus testimonium reddit Spiritui nostro* [1549] *quod sumus filli Dei*, Ro. 9 (8, 16). Signum est quod sunt filii spurii, filii dyaboli, qui non reguntur tutore isto : *filii Belial id est absque iugo* (Judic. 19, 22). Vidimus ideo quando in spiritibus [1550] Spiritui Sancto non obediunt set resistunt, Heb. 12 (8) : *quod si extra disciplinam estis ergo adulteri non filii estis*. In hoc ergo discerni possunt filii Dei et filii dyaboli, quia *quicumque spiritu Dei aguntur* etc. (Rom. 8, 14), licet *in hoc manifesti* [1551] *sunt filii Dei et filii dyaboli*, prima Jo. 3 (10). Figuram habemus ad hoc Gen., ubi legimus quod Abram et Saray, matrimonio coniuncti, quamdiu steterunt sub nominibus istis, numquam potuerunt habere filium ; bene Abram habuit de ancilla filium qui non successit in hereditate paterna. Quin ymmo dictum est (Gen. 21, 10) : |141vb| *eice ancillam* etc. Set quando mutata sunt nomina eorum amborum, ita quod nomen Abram prolongatum est in una sillaba que ab inspiratione incipit, dictus est Abraham nomen, quando Saray est abbreuiatum in sillaba et dicta est Sara, tunc Abrahe natus est filius de libera. Unde dictum est ei (Gen. 17, 15-16) : *Saray uxorem tuam non uocabis Saray, set Sara, et ex ea dabo tibi filium cui benedicturus sum*. Abram et Saray matrimonio coniuncti signant duas potentias in homine quia in matrimoniali uinculo inuicem copulatas. *Abraham uidens* [1552] signat rationem uel intellectum qui est potentia cognitiua. *Saray uelamen meum princeps* [1553] *mea* [1554] , signat uoluntatem que est potentia et que in regno anime tamquam princeps et domina aliis uiribus imperat, id est uerbum imperatiui modi copulemus. Ista tunc Saray detinet sillabam et Abram caret sillaba que ab aspiratione incipit. Quando uoluntas retinet proprium spiritum, homo sequitur proprium appetitum et ideo non ducitur Spiritu Sancto nec uoci eius obedit quin potius resistit. In Actibus apostolorum (7, 51) dicebat Apostolus : *incircumcisi cordibus et auribus uos semper Spiritui Sancto resistitis* ; *incircumcisi cordibus*, quasi dicat : non resecastis a Saray sillabam, id est istis sic stantibus non nascitur filius libere, heres regni, quin potius filius gehenne. Dicit enim Bernardus [1555] : « Cesset propria uoluntas et infernusnon erit. In quem enim deseuiet [1556] ignis nisi in propriam uoluntatem ? Non propria uoluntas |142ra| Deum impugnat, aduersus eum

1548 non resistunt] uoci resistant P.

1549 nostro] Sancto P.

1550 spiritibus] spiritualibus P.

1551 manifesti] manifesta P.

1552 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 3.

1553 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 20.

1554 mea] meam P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

extollitur. Ipsa [est] que paradysum [spoliat], infernum ditat, sanguinem Christi euacuat et dictum dyaboli modum subiungit. » Ergo resecatur sillaba, quod est tollere propriam uoluntatem, et infernus non erit. Set econtra tunc resecatur sillaba, id est prolongatur Abram sillaba que ab aspiratione incipit. Quando resecatur a propria uoluntate proprium imperium, homo non sequitur proprium appetitum set Spiritus Sancti instinctum. Tunc certe nascitur filius libere qui succedit in hereditate paterna, quia *ubi Spiritus Domini, ibi libertas*, 2 Cor. (3, 17). Hoc auertentes martires gloriosi Ypolitus et eius socii contra inclinationem proprii appetitus optulerunt se morti sequentes in hoc instinctum Spiritus Sancti ut mererentur dici et esse filii Dei : *ut filii Dei nominemur et simus*, prima Cor. (I Jo. 3, 1). Ideo itaque fratres iuxta consilium apostoli ad Gal. (4, 31) : *non simus ancille filii set libere*. Resecemus a Saray sillabam y, que fit precipue per uotum obedientie in ingressu religionis, set scitis quid est ? Est regula apud grammaticos sic dicens : sillaba que breuis est muta liquida consequente longa potest fieri, set longa nequit breuiari et modo produci ad placitum : multum est grata uersificanti quia de facili mutat uersum. Sillaba ergo breuis facilius intrat uersum quia potest produci quam sillaba longa que non potest abbreuiari. Quid est facere uersum nisi conuertere peccatores ad bonum ? Versificator ad quem |142rb| pertinet uersum istum conuertere est Spiritus Sanctus cui attribuitur iustificatio impii, qui conuertit corda patrum in filios et incredulos ad penitentiam iustorum. Sillaba [1557] ergo que producitur et abbreuiatur [1558] ad placitum, persona que ducitur Spiritu Sancto et ei obedit ad nutum, illa est ei grata, quia de facili intrat uersum, de facili conuertitur ad religionis ingressum. Que est illa ? Certe sillaba breuis, longa non. Sillabe breues sunt paruuli ignorantes : illi de facili intrant uersum, ita sunt inducte et obstinate in malo quod uix uel numquam possunt conuerti ad bonum. *Inueterate dierum malorum* Juda (Dan. 13, 52). Redeo unde sermo primus. Econtrario ostensum est quod illi qui abbreuiant Saray in sillaba et producuntur Abram in sillaba que incipit ab aspiratione, id est illi qui resecant propriam uoluntatem proprium imperium et secuntur Spiritus Sancti instinctum habent ductorem spiritum et tutorem, illi sunt filii Dei et *heredes regni* (Jac. 2, 5). Hoc dicit uerbum quod in principio proposui scilicet *quicumque spiritu Dei aguntur* etc. quia tales fuerunt isti martires gloriosi. Ideo ad comendationem eorum ordinemus constructionem sic : *hii sunt filii Dei* (Rom. 9, 8) ; secundum nobilitas seu agilitas : promptitudinis obsequio [1559] *aguntur*, non agunt, non resistunt [1560] set obediunt ; tertium subtilitas, *spiritu Dei* : *Spiritus enim omnia scrutatur etiam profunda Dei*, prima Cor. 2 (10).

1555 Manipulus florum, Voluntas X (Bernardus sermone 121) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Resurrectione Domini, 3, 3 (SBO, V, p. 105).

1556 desaeuiet] deseruet P.

1557 sillaba] sillaba add. P.

1558 abbreviatur] abbreviat P.

1559 obsequio] se add. P.

1560 resistunt] resistant P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[I] Circa primum sciendum quod inter fratres uterinos filios eiusdem [1561] matris non |142va| est disparitas in nobilitate ex parte matris ipsius quin omnes sint eque nobiles uel eque rustici, nec debet unus cum alio gloriari uel super alium comendari, set ex parte alterius et alterius patris est frequenter magna disparitas in tantum quod quidam sunt filii nobilis uiri et legittimo thoro, alii sunt rustici minus filii et de adulterio nati et de hac nobilitate potest unus super alium comendari. Hoc ideo dixi quia nos omnes boni et mali et diuites et nobiles et rustici omnes sumus fratres uterini : *fratres enim sumus*, Gen. (13, 8). Ratio est quia de utero eiusdem matris egressi et in sinum unius matris habemus reuerti. De hac matre loquitur Sap. in Ecclesiastico XL (1) : *occupatio magna creata est hominibus et iugum graue super filios* Ade *a die exitus de* utero *matris mee* etc. usque : *in diem sepulture in matrem omnium*. Ecce quod matrem omnium uocat terram et pro Deo sumus de eadem matre nati, de eadem terra figurati, uere sic Ecc. 33 (Eccli. 33, 10) : *omnes homines de solo et ex terra unde creatus est Adam*. Si omnes de eadem matre nati, de eadem terra figurati, sic et omnes sumus fratres uterini. *Quid ergo superbis terra et cinis*, Ecc. X (Eccli. 10, 9). Unde dicit uersificator [1562] : « Cum fex, cum limus, cum res uilissima sumus, unde superbimus ? Ad terram terra redimus. » Quomodo audet [1563] unus super alium gloriari de nobilitate parentele carnalis, cum ex parte matris a qua caro trahit originem, omnes simus [1564] fratres |142vb| uterini ? Filius regis numquid est de nobiliori uentre natus uel formatus de materia mundiori quam filius rustici ? Certe non. Ymmo probo quod de debiliori. Ista est conditio lateris que de terra formatur quod lateres igne decocti mundiores efficiuntur. E contrario si lauantur aqua, quanto plus lauantur aqua, tanto amplius sordidantur, que terra formantur. Est corpus humanum a principio de limo terre formatum, corpus nostrum inde habet conditionem laterum quo quanto magis nutritur in aquis deliciarum, tanto plures immunditias habet, plures feditates emittit per os, aures etc. ; et sic de aliis in tantum quod dicit Hugo [1565] de claustro anime quod « nihil aliud est caro, cum qua tanta est cura, cum qua tanta est societas, quam spuma caro factum fragili decore uestitum : set erit cadauer miserum et putridum, et cibus uermium. Si, inquit, consideres quid per os et nares et ceteros meatos corporis egrediuntur, uilius sterquilinium numquam uidisti. » Econtra corpus humanum ad modum lateris quando decoquitur *in camino paupertatis* (Is. 48, 10) pauciores immunditias habet uel emittit. Unde uulgaliter dicitur : c'est tro bele chose veir poverté [1566] . Ergo exemplo laterum cogitare debent filii magnatum qui nutriti sunt in aquis quod ipsi non sunt de materia mundiori formati [1567] , de nobiliori uentre nati quam filii pauperum rusticorum. Ita |143ra|

1561 eiusdem] eiusdam P.

1562 Manipulus florum, Caro siue corpus T (Hugo de Claustro anime libro 1 capitulo 1).

1563 audet] audit P.

1564 simus] sumus P.

1565 Manipulus florum, Caro siue corpus S (Hugo de Claustro anime libro 1 capitulo 1) ; Autor incertus, Meditationes piissimae de cognitione humanae conditionis, 3 (PL 184, 489D).

1566 veir poverté] veiroy povert P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

dicitur in Nahe [1568] (Nah. 3, 14) : *intra lutum calca subigens* [1569] *laterem tene*. Hoc est dictum : considera in lateribus de luto formatis [1570] tui originis uilitatem et tu non gloriaberis, ymmo calcabis et uilipendes. Dicit Alanus [1571] de Complanctu [1572] nature : « Heu ! Homini unde fastus, ista superbia ? Cuius erumpnosa natiuitas [1573] , cuius uitam laboriosam demollitur natiuitas, cuius penalitatem penalior morte concludit natiuitas, cui omne momentum, uita naufragium, mundus exilium, cui uita aut abest aut spondet absenciam, mors aut instat aut mutatur instantiam. » Habeo ergo quod de nobilitate parentele carnalis nullus debet super alium gloriari uel super alium comendari quia omnes sumus fratres uterini ex parte matris, id est non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles *ut non glorietur omnis caro in conspectu Dei* (I Cor. 1, 29). Sic [1574] ergo aliquis debet comendari super alium, de nobilitate quam habet ex parte patris, quia, si filius Dei est, non dyaboli. Sic gloriabatur ille de quo libro [1575] Sap.(2, 13) : *filium Dei se nominat*. Sequitur (Sap. 2, 16) : *et gloriatur se patrem habere Deum*. Sic gloriabatur Apostolus ad Rom. 6 (5, 2) : *gloriamur in spe filiorum Dei*. De hac nobilitate que uenit ex parte patris comendantur isti martires gloriosi cum dicitur (Rom. 8, 14) : *hii filii sunt Dei*, ut exponatur de hiis illud quod scribitur Sap. 6 (5, 5) : *computati sunt inter filios Dei*, conscio seu congregatio pulcrior inter sanctos, portio seu possessio potior, quia |143rb| *inter sanctos sors illorum*.

[a] De primo nota quod campsor uel mercator computat quandoque cum denariis plumbeis summam et peccunias quas recepit uel expensas quas fecit uel facere intendit. Hoc modo accipitur computare in Luc. XIIII (28) : *quis ex uobis uolens turrim edificare non* [1576] *prius sedens computat sumptus qui necessaria sunt*. Alio modo dicitur quod campsor computat quando monetam quam recipit numerat, ut eam in sacco uel archa ponat. Inter computare primum et secundum est differentia, quia in primo compoto recipiuntur libentius plumbei denarii quam aurei uel argentei. Ibi enim non attenditur ad ualorem set solum ad

1567 formati] forti P.

1568 Nahe] nare P.

1569 subigens] subigent P.

1570 formatis] formati P.

1571 Manipulus florum, Superbia BE (Alanus libro de complanctu nature) ; Alanus de Insulis, Liber de planctu naturae, de arrogantia (PL 210, 468A).

1572 complanctu] copulatu P.

1573 nativitas] ejus add. P.

1574 sic] si P.

1575 libro] pro add. P.

1576 non] nunc P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

situm. Unde ostenditur [1577] frequenter quod denarius plumbeus in tali compoto ualet centum, ubi aureus ualet dimidium solidum tantum. Ratio etiam est : denarius secundum quod mutat alium et alium situm ualet modo C libras, modo unum obolum solum. In secundo compoto non sic fit. Verum est quod ad mensam campsoris portantur denarii cuiuslibet conditionis, set campsor qui nouit ualorem [1578] cuiuslibet monete non omnem monetam computat et recipit. Ymmo antequam computet peccuniam que offertur sibi, primo eligit denarios bonos uel malos aureos et ab argenteis ; quo facto omnes malos refutat et solos bonos computat et in archa reponit, ita quod componit aureos ex parte una, argenteos ex parte alia |143va| in saccis diuersis. Spiritualiter campsor qui nouit ualorem cuiuslibet monete est solus Deus qui nouit merita cuiuslibet persone. Campsor iste habet duplicem mensam, mensam regni celestis et mensam ecclesie militantis. Set computare est ualde equiuocum hic et ibi. Loquitur de prima mensa ipsemet ubi dicit (Luc. 22, 29-30) : *dispono uobis* etc. usque ibi : *super mensam meam in regno meo*. De secunda loquitur sub parabola mense usurarii : *quare non dedisti peccuniam eam ad mensam et ego ueniens cum usuris utique exigissem illam* (Luc. 19, 23). Secundum ueritatem de omni peccunia quam ipse mutuat [1579] nobis in mensa uite presentis exigit [1580] usuras [ad] usum meritorii operis. Modo sicut computare est ualde equiuocum hic et ibi, in compoto enim huius mundi gratius [1581] recipiuntur denarii plumbei quam aurei, sicut et boni uiri in mundo non computantur nec sunt alicuius reputationis. Hoc deplorat Je. 14 in Tren. (4, 2) : *filii Syon incliti et amicti auro* puro, ecce denarii aurei, *quomodo reputati sunt in uasa testea opus manuum figuli !* Ratio est quia in isto compoto non attenditur ad ualorem monete set solum ad situm : ille plus reputatur qui habet maiorem statum, et frequenter contingit quod denarius plumbeus, homo nullius ualoris, ponitur in alto situ, ideo reputatur multum, computatur per centum, ubi denarius aureus, homo magni ualoris, tenet infimum gradum nec reputatur unum obolum. Ysa. LIII (2-3) : *desiderauimus despectum* |143vb| *et nouissimum uirorum, unde nec reputauimus eum*. Recte est de compoto huius mundi sicut de compoto algorismi : ibi enim omnis littera non mutata nisi secundum situm ualet, modo simplum, modo decuplum [1582] , modo centuplum ; sic in reputatione mundi eadem persona in nullo mutata quantum ad ualorem secundum alium et alium situm uel gradum reputatur modo modicum, modo multum. Et quid contingit ? Certe quod denarius qui nunc ualebat centum cito mutatur ad situm alium et tunc non ualet nisi obolum ; sic uero fortuna currente et Deo uolente homo nullius ualoris qui modo propter altitudinem status reputatur centum in momento perdit statum illum et non reputatur ad unum obolum. Ecce quomodo computabitur [1583] in mensa regni celestis.

[1577] ostenditur] ostendit P.

[1578] ualorem] ualore P.

[1579] mutuat] mutat P.

[1580] exigit] exegit P.

[1581] gratius] contrarius P.

[1582] decuplum] duplum P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Verum est quod ad illam mensam portantur denarii cuiuslibet conditionis, omnes boni et mali afferunt se ad ueniendum *et omnes stabimus ante tribunal Christi* (Rom. 14, 10). Set campsor qui nouit ualorem cuiuslibet monete, merita cuiuslibet persone, bonam monetam computat et malam refutat. Sap. XV (2) : *si peccauimus scimus quoniam apud te sumus computati*. Unde ipse primo eligit et separatur denarios bonos a malis, electos a reprobis [1584], malos non computat set simpliciter refutat iuxta illud (Mt. 13, 48) : *elegerunt bonos in uasa, malos autem foras miserunt*. Item inter denarios bo|144ra|nos ipse distinguet et secundum ualorem eorum reponet eos in locis diuersis ; illic patres dispositi [1585] secundum qualitatem meriti, sicut dicitur in Ysa [1586]. Inter alios martires collocantur de primis. Ideo dictum est *computati sunt* etc.

De secundo dicitur quod persona libere conditionis, quamdiu possidet terram uel inhabitat [1587] domum conditionis similis, rationem terre uel loci subiacet in aliquo seruituti. Set quando persona de se libera non possidet terram nisi liberam, non habitat [1588] locum nisi amortizatum, tunc talis nec ratione loci nec ratione sui subiacet in aliquo seruituti. Propter hoc religiosi loca que inhabitant faciunt amortizari. Hoc ideo dico quia summa et sola seruitus est peccati seruitus [1589], quia secundum Augustinum [1590] quod « bonus si seruiat, liber est ; malus autem etiamsi regnet, seruus est, nec hominis tantum set, quod grauius est, tot dominorum quot uitiorum. » Ratio est quia sicut seruus quantumcumque laborat nihil sibi acquirit, sic peccator per quecumque opera bona nihil de condigno potest mereri. Ergo qui facit peccatum seruus est peccati. Persona libere conditionis est anima habens libertatem arbitrii. Terra multipliciter serua est. Caro nostra figurata est per terram Egypti que propter habundantiam redacta est in seruitutem regis pharaonis, Gen. XLVII [1591]. Egyptus angustia, uel tribulo coangustans. Terra ergo Egypti est terra domus nostra que multas angustias patitur famis et sitis, frigoris et nuditatis et sic de aliis, et hanc multiplicem seruitutem incurrit propter cibum uetitum quem appetat. |144rb| Anima enim libera erit immunis ab omnibus istis : *que erat libera facta est ancilla*, dicitur primo Mach. I (2, 11). Anima ergo quamuis ratione sui sit libera, quia tamen habitat domum terrenam

1583 computabitur] computabatur P.

1584 a reprobis] et reprobos P.

1585 dispositi] dispoisiti P.

1586 Non inveni.

1587 inhabitat] inhabitet P.

1588 habitat] habitet P.

1589 seruitus] intellectum P.

1590 Manipulus florum, Seruitus A (Augustinus libro 4 de Ciuitate Dei) ; Augustinus Hipponensis, De Ciuitate Dei, IV, 3 (B. Dombart, A. Kalb, SL 47, 1955, p. 101).

1591 XLVII] XLII P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

conditionis seruilis, ratione eius frequenter incurrit seruitutem peccati. Je. VII (Rom. 7, 25) : *ego ergo mente seruio legi Dei carne autem peccati*. Nota : nec potest anima, quamdiu inhabitat domum istam uel terram non amortizatam, quamdiu coniuncta corpori mortali, temporaliter esse libera a seruitute peccati. *Facias terram tuam* amortizari (Deut. 24, 4), id est facias [1592] carnem per opera misericordie mortizari. Colo. 3 (5) : mortificate [1593] *membra uestra que sunt super terram*, sequitur (3, 6) per *que uenit ira Dei super filios* diffidentie. Unde quanto caro melius mortificatur, tanto anima liberior efficitur. Ratio est quia duorum habentium diuersas qualitates uel quanto unum magis mortificatur, tanto alterum actioni eius magis subicitur. Si cesset repugnantia qualitatum, cessat subiectio unius ad alterum. Caro et spiritus in uita presenti habent qualitates contrarias et adinuicem ualde repugnantes, dicente Apostolo, Ro. VII (23) : *uideo aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis mee et captiuum me ducentem in lege peccati*. Et ideo durante rebellione carnis ad spiritum, quanto caro magis subicitur et amplius captiuatur in tantum quod *si secundum carnem uixeritis moriemini*, Rom. VIII (13) ; econtra quanto caro magis moritur, tanto spiritus liberior efficitur, |144va| quia *si spiritu facta carnis mortificaueritis uiuetis* (Rom. 8, 13), set in penitentia, quia etiam resumptis corporibus cessabit etiam subiectio et seruitus predicta et tunc enim *creatura liberabitur a seruitute corruptionis in libertatem glorie filiorum Dei*, Ro. 9 (8, 21). Hoc aduertentes [1594] martires gloriosi fecerunt morte sua [1595] mortificari totaliter [1596] , fecerunt carnem martirio consumari, et ideo nec ratione martirii consumati et ideo nec ratione terre sue subiacent in aliquo seruituti, ut concludam de eis : *ergo liberi*, Mt. XVII (25).

Tertio ipsi sunt quorum conscio uel congregatio pulcrior inter sanctos. Dicitur uulgaliter quod ille qui coream intrat oportet quod corizet. Simile enim prouerbium habetur primo Reg. (16) ubi legitur quod cum Saul ad cuneum prophetarum psallentium [1597] et corizantium uenisset prope, statim cum eis incepit prophetare et canere (II Reg. 19, 24) : *unde exiuit prouerbium : Num* [1598] *et Saul inter prophetas ?* Ratio autem quare iste qui coream intrat cognoscitur coreizare est in promptu, quia enim coreizantes adherent sibi mutuo et tenent se cum manibus. Ideo unus trahit sibi alium, ita quod duobus motis et coreizantibus tertium qui est inter eos necesse est moueri et coreizare cum illis duobus. Spiritualiter corea quantum ille qui ingreditur coreizante cognoscitur est congregatio bona uel mala. In corea enim bonorum efficitur bonus homo, in congregatione malorum malus. Ps. (17, 26) : *cum sancto sanctus eris* |144vb| etc. Ratio est quia socii de corea, de

1592 facias] facies P.

1593 mortificate] mortificata P.

1594 aduertentes] auertentes P.

1595 morte sua] mortem suam P.

1596 totaliter] mortificari exp. P.

1597 psallentium] psallentii P.

1598 num] tantum P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

congregatione una, adherent sibi mutuo passuum et unus faciliter trahit secum alium ad portandum. Propter hoc dicit Ysidorus [1599] quod « melius est malorum odium quam consortium. Sicut enim multa bona habet communis uita sanctorum, sic multa mala affert societas malorum. » Item manus unius trahit alterum. Per manus intelliguntur opera, et mala opera unius faciliter trahuntur ab alio in exemplum. « Exempla enim plus mouent quam uerba », secundum Gregorium [1600] . Causa ergo quare ille qui intrat coream cogitur malus esse est mutua [1601] adhesio ipsorum. De hac adhesione in corea malorum habemus figuram in Gen. (22, 13) ubi *Abraham uidit post tergum arietem inter uepres herentem cornibus*. Vepres in prendentes sunt peccatores et melius peccatrices que quasi uiolenter prendunt hominem earum coream frequentantem. Prou. 6 (26) : *mulier uiri pretiosam animam capit*. Ecc. A (Eccle. 7, 27) : uidi *amariorem morte mulierem que laqueus est uenatorum, sagena cor eius, uincula manus illius. Qui placet Deo effugiet eam, qui peccator est capietur ab illa*. Aries animal brutum habens duo cornua est brutalis homo seu habens duplicem appetitum, aries inter uepres heret cornibus quia homo intrans coream peccatorum et precipue mulierum toto affectu eis adheret in tantum quod non possunt homines separari a |145ra| mulieribus. Nunc quicumque sentit arietem sic uepribus adherentem, utinam faceret sicut fecit Abraham qui arietem mactauit et sic filium liberauit. Dictum est iam quod aries dictum est brutum animal, caro uel bruta sensualitas, filius spiritus ad similitudinem Dei factus. Modo ista duo sunt per immediata ut intra tactum est : uel oportet arietem mactari, carnem per opera misericordie, uel mortificari filium, id est spiritum interfici morte peccati. *Si enim secundum carnem* etc. ut supra (Rom. 8, 13). Hoc aduertentes [1602] martires, isti fecerunt arietem mactari ut filius posset liberari et ut dicat eorum quilibet (Ps. 87, 5-6) : *factus sum sine adiutorio inter mortuos liber*. Et mihi uidetur quod isti eundo ad martirium coream pulcherrimam fecerunt. In capite enim coree fuit una domina gratiosa Concordia, quia legimus [1603] quod, cum Ypolitus cum tota familia sua christiana et nutrice eius, Concordia fuissent adducti coram prefecto et ipse eis suaderet ut ydolis consentirent ne eorum corpora perirent, Concordia et pro omnibus respondit [1604] quod isti nullatenus consentirent, unde ipsa [1605] ante omnes manifesta fuit et alios post se ad martirium duxit. Ecce corea ualde pretiosa, Prou. XIIII (9) : *inter istos morabitur gratia*. Sic habeo quod ille qui ingreditur coream coreizantecognoscitur et quicquid sit de corea bonorum et malorum in uita presenti. Non est dubium de corea

1599 Manipulus florum, Societas K (Isidorus libro 2 Soliloquiorum).

1600 Humbertus de Romanis, Tractatus de habundantia exemplorum, prol. (C. Boyer, thèse d'Ecole des chartes, 1999, p. 1) ; cf. Gregorius Magnus, Dialogorum libri IV, I, prol., 9 (A. de Vogüé, SChr 260, 1979, p. 16).

1601 mutua] mutuum P.

1602 aduertentes] auertentes P.

1603 Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Ypolitus, p. 775.

1604 respondit] respondet P.

1605 ipsa] ista exp. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

bonorum |145rb| quia illic habent perpetuum gaudium et iuge tripudium. Vix enim hora uel dimidia fit [1606] in celo silentium, ibi est una uox letantium et unus amor cordium. Quicumque intrauit coream sanctorum oportet quod coreizat et faciat festum. *Exultabunt enim sancti in gloria* etc. (Ps. 149, 5). Narra de illa pulcra corea [1607] XVII martirum in Lugduno [1608], quomodo unus ciuis, audiens quod christiani martirizabantur, cum surgeret de lecto et haberet adhuc alterum pedem nudum, statim decollatus accepit caput suum in manibus suis et portauit ad puteum, dixit (Ps. 149, 5) : *exultabunt in gloria sancti* ; alii de puteo mundauerunt *in cubilibus suis*. Ecce pulcra et magna corea, hanc intrauit hodie Ypolitus cum familia sua ut dicat ipse : *in plenitudine sanctorum detentio mea*, Ecc. (Eccli. 24, 16) et quia in illa corea est mirabile gaudium et ineffabile et ibi impletur uoluntatis desiderium potest ipse dicere illud quod scribitur in psalmo (15, 3) : *sanctis qui sunt in terra eius*, mirificabit [1609] omnes.

Tertio sunt quorum portio potior : *inter sanctos sors illorum*. Horum olim fuit uerbum [1610] religiosi cuiusdam, quod adhuc hodie uulgaliter recitatur : « Nos, inquit, sumus fratres set scutelle nostre non sunt sorores » ; secundum ueritatem eiusdem matris, ex alio tamen et alio patre. Quamuis sint uterini fratres, scutelle tamen eorum non sunt semper sorores. Quandoque enim mater, que plus diligit adulterum quam uirum proprium, meliorem portionem |145va| et maiorem scutellam dat filiis spuriis quam legittimis. Hoc uerum est quando mater scutellas diuidit. Totum contrarium accidit quando pater scutellas distribuit, quia ipse meliorem scutellam dat filiis propriis quam extraneis. Dixi autem quod nos omnes boni et mali sumus fratres uterini, filii eiusdem matris, ex alio tamen et alio patre, quia quidam filii dyaboli, et quamuis ita sit, quidem nos omnes sumus fratres, scutelle nostre tamen non sunt sorores, non sunt bene pares, quia unus esurit et alius ebrius est. Ratio : quia terra mater nostra modo diuidit scutellas et dat portionem maiorem spuriis quam liberis, mali plus habundant in terrenis et temporalibus bonis quam faciunt boni. *In quorum manibus iniquitates sunt terra eorum repleta est muneribus* (Ps. 25, 10). *Ecce ipsi peccatores* etc. (Ps. 72, 12). Ecce quod in uita presenti, ubi mater diuidit scutellas, mali habent meliorem sortem. De qua sorte Moyses loquitur Sap. secundo (6-7) in persona eorum dicit : *uenite, fruamur bonis que sunt, utamur creatura tamquam in iuuentute sceleriter, uino et unguentis pretiosis nos impleamus* etc. Sequitur (Sap. 2, 9) : *quoniam hec est pars nostra et hec est sors nostra*. Totum contrarium erit quando pater noster diuidet scutellas, quando distribuet et retribuet singulis secundum merita sua. Juxta illud Ps. (77, 54) : *sorte diuisit eis terram in funiculo distributionis*. Qui nunc habent scutellam uacuam, ipse dabit plenam. *Beati qui nunc esuritis quoniam saturabimini* (Luc. 6, 21). Mali uero, qui nunc |145vb| habent plenam, ipse dabit uacuam scutellam. *Ve uobis*

[1606] fit] sit P.

[1607] Exemplum 12.

[1608] Lugduno] Luguno P.

[1609] mirificabit] uiuificabit P.

[1610] uerbum] tribum P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

diuitibus etc. *Ve uobis qui saturati estis* quia esurietis, in Luc. (6, 24-25). Non ergo debent indignari pauperes si habent modo peiorem sortem, uacuam scutellam, set debent sperare et patienter exspectare quousque pater scutellas diuidat [1611] quia tunc habebunt meliorem sortem. Ps. (30, 15-16) : *ego autem in te speraui Domine, dixi Deus meus es tu, in manibus tuis sortes mee*. Dicit Beda [1612] super illo uerbo (Jac. 1, 2) : *omne gaudium existimate* etc. : « Ne indignemini si mali in mundo floreant etc. » sicut habes in sermone [1613] *Saluatorem exspectamus*. Modo diuites non debent gaudere quia modo habent meliorem scutellam, quia dicit Jeronimus [1614] quod « difficile est, ymmo impossibile, ut presentibus et futuris quis fruatur bonis » etc. ut habes in sermone [1615] *Qui custos est*. Set unde quod illi qui nunc habent uacuam scutellam, tunc habebunt plenam et econtrario ? Ecce scitis quod due situle que obuiant sibi in aliquo puteo uel in una cysterna et uoluuntur [1616] una rota, sic se habent quod dum una plena ascendit, alia uacua descendit. Postmodum autem uoluente rota motu opposito, illa que primo ascendebat plena descendit euacuata et que primo uacua descendebat [1617] ultimo plena ascendit. Due situle, una plena, alia uacua que obuiant sibi in puteo sunt diues plenus et pauper egenus qui obuiant simul |146ra| in unum. *Diues et pauper obuiant sibi ut imperator est Dominus*, Prou. XXII (2). Rota fortune modo sic currit et uoluet pro diuitibus quod diues quia plenus diuitiis eleuatur, exaltatur et ab omnibus honoratur, pauper autem, quia uacuus deprimitur et despicitur, set quando rota uoluetur modo opposito, diuites deprimuntur, uacui et pauperes exaltabuntur et replebuntur omnibus bonis. Luce primo (52-53) : *deposuit potentes de sede et exaltauit humilis esurientes impleuit bonis* etc. Sic patet quod situle non sunt pares nec scutelle sorores. Exemplum habemus in diuite epulone et Lazaro mendico. Dilata quomodo scutelle eorum non fuerunt sorores. Figuram habemus in Gen. in illo Beniamin de quo dicitur primo Reg. (10, 20) quod *cecidit sors tribus Beniamin*. Iste primo uocatus est a matre Benom, id est doloris filius, postmodum pater uocauit eum Beniamin, id est filium dextre. Hoc figuratiue designat quod illi qui in presenti sunt filii doloris [1618] filii dextre uocabuntur et habebunt meliorem scutellam, Act. 20 (26, 18) : *accipiant remissionem peccatorum et sortem inter sanctos*, et Sap. 3 (14) : *dabitur ei fidei donum electum et sors in templo Dei acceptissimi*. Bonorum laborum enim labor gloriosus

[1611] diuidat] diuidit P.

[1612] Manipulus florum, Tribulatio AM (Beda et est glossa super illud Jacobi : omne gaudium exi fratres).

[1613] Sermon 31.

[1614] Manipulus florum, Prosperitas G (Hieronymus in epistula quadam) ; Hieronymus, Epistulae, epist. 118, par. 6 (I. Hilberg, CSEL 55, 1996, p. 444)

[1615] Sermon 63.

[1616] uoluuntur] uoluitur P.

[1617] descendebat] descendit P.

[1618] doloris] et qui add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est fructus. Tales fuerunt isti martires gloriosi ut dicunt illud Col. I (12-13) : *dignos nos fecit in partem sortis sanctorum et transtulit in regnum filii dilectionis sue.*

De tertio principali nota quod dicunt grammatici quod inter partes orationis hoc est |146rb| conditio solius pronominis quia pronomen ita regit quod non regitur. Bene inueniuntur partes alie que regunt et reguntur, sicut uerbum, et alie que non regunt neque reguntur, ut aduerbium, coniunctio, prepositio, interiectio. Verum est tamen quod prepositio regit set non omnem casum, quia deseruit ablatiuo et accusatiuo tantum. Accipiamus pronomen et prepositionem. Videtur mihi quod talis est differentia, qualis est differentia inter superbum et humilem. Prepositio, quid est ? Pars orationis que preponitur aliis orationibus. Hec est conditio superborum qui omnibus uolunt preponi : uolunt semper regere et non faciunt. Illi quando ueniunt ad statum prepositionis non deseruiunt nisi actiuo et ablatiuo tantum. Nihil aliud faciunt nisi accusare subditos, et tunc innocentes non possunt ab eis aliquid auferre. Figura in Gen. (Ex. 1, 11) ubi legitur quod *proposuit eis magistros ut affligerent* ; set utrumque *agerent laborauerunt*, Jere. IX (5). Ysa [1619] . (52, 5) : *dominatores autem inique agunt*.Superbi ergo conditionem prepositionis habent, que non regitur set regit tamen duos casus. *Superbi inique agebant usquequaque* (Ps. 118, 51). Set ueri humiles habent conditionem pronominis: uolunt regere set reguntur. Ideo dicit *aguntur*. Item pronomen dicitur, quia pro nomine ponitur. Quamuis sit conditio omnium uere humilium, quasi scilicet ipsi gaudeant [1620] quando patiuntur aliquem pro nomine Christi: « Ibant apostolietc. [1621] », tamen hoc est magis proprium in Christum. Qui pro nomine Christi morti se exponunt. Qui pro Christi nomine sanguinem suum fuderunt. *Ostendam ei quanto oporteat eum pro nomine meo pati* (Act. 9, 16). Utramque conditionem |146va| pronominis habuerunt martires isti, quia finaliter sanguinem suum fuderunt pro nomine Christi. Item noluerunt regere set regi, agere set agi, exemplo Christi qui egressus a Jordane agebatur a spiritu in deserto, Luc. 4 (1, 80). Ergo Jordanis significat descensum humilitatis [1622] . Vere humilis agitur in deserto, obedit ei non solum in prosperis set in aduersis, contra multos qui assimilatione arcus primo [1623] flectuntur faciliter [1624] uersus uentrem, obediunt libenter in prosperis, retro cedunt, id est in aduersis non possunt flecti set franguntur per impatientiam statim, Luc. 9 (8, 29) : *ruptis uinculis agebatur a demonio in deserto* ;per quod desertum uenit ad terram promissionis. Ad quam nos perducat filius Virginis Jhesus Christus.

[1619] Ysa] Luc. add. P.

[1620] gaudeant] gaudent P.

[1621] CAO, 3, 6873 (répons).

[1622] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 140.

[1623] primo] primi P.

[1624] faciliter] fallaciter P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sermon 64

Assomption. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 146ra-150va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 65va-66ra ; Toulouse, Bibl. mun. 338, f. 115va-120rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 185r. Plan : Prothème – Comme l'eau, la grâce permet d'éteindre le feu du péché. Thème – La lumière naturelle ou artificielle est comparée à la grâce ou aux ténèbres. Les miracles liés à la mort de la Vierge : I – présence de la lumière Division 2 (Act. 22, 6) : les qualités de la lumière clarté rapidité sublimité rondeur II – éloignement des obstacles

F. 146va : *Expandi manus meas ad te anima mea sicut terra sine aqua tibi* (Ps. 142, 6).

[Prothème] Volenti habere [1625] aquam de profundo puteo et non habenti cordam que possit aquam attingere nec instrumentum aliquod cum quo possit aquam haurire, datur illud remedium quod accipiat pannum unum et expandat super os putei. Expertum est quod pannus ille paulatiue efficietur matidus et tandem totus aquosus stillat guttas aque. Sic potest haberi aqua de puteo sine corda uel instrumento quocumque. Nos omnes uiuimus hic ad hauriendum aquam diuine gratie que extinguat in nobis estum et ardorem peccati et specialiter hodie refrigeret mortuos qui estuant in igne purgatorii. Sine aqua diuine gratie neuter |146vb| ignis potest extingui. Set hec est *aqua que omnia extinguit*, dicitur in libro Sap. (16, 17). Modo puteus diuine gratie adeo est profundus quod nulla corda humana sufficiunt ad attingendum perfecte et excogitandum profunditatem diuine gratie. *Oculus enim non uidit nec auris audiuit nec in cor hominis ascendit*, prima Cor. II (9). Iterum adeo est profundus quod nullum instrumentum potest usque ad aquam pertingere, hoc est dictum : nulla creatura etiam ut instrumentum Dei attingit usque ad effectum gratie. Bene dicunt doctores quid sacramenta sunt quedam instrumenta gratie causatiua. Set hec est sicut causa disponens. Solus autem Deus est causa gratie efficiens, in Jo. (1, 17) : *gratia et ueritas per Jhesum Christum facta est*. Est ergo bene profundus puteus diuine gratie ad quem hauriendum non attingit corda nec instrumentum quodcumque. Hic est ille puteus de quo dicebat mulier Samaritana in Jo. (4, 11) : *Domine nec in quo haurias habes et puteus altus est*. Quid ergo poterimus facere ? Quomodo poterimus aquam habere ad refrigerandam mortuos qui modo estuant in igne purgatorii ? *Quis dabit capiti meo aquam et plorabo die et nocte interfectos filie populi mei*, Jer. 3 (9, 1). Nec uidetur remedium aliquid nisi illum predictum quod expandamus super os putei pannum unum. Puteus diuine gratie contentiuus est Virgo Maria. Ita cantat ecclesia (Can. 4, 15) : *fons ortorum puteus aquarum uiuentium*. Pannus qui ab |147ra| humore gratie madefactus stillat guttas aque, lacrimas compuccionis et deuotionis, est deuotus animus : *ad Deum stillat oculus meus*, Job. (16, 21) loquens de oculo mentis. Non restat ergo aliud nisi quod ante os putei, ante faciem Marie expandat quilibet animum suum, id est preces ex animo, dicens uerbum propositum (Ps. 142, 6) : *expandi manus* etc. usque ibi (Ps. 68,

[1625] habere] quasi add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

18) : *uelociter exaudi me*. Exceptum est frequenter, ymmo infallibile experimentum est quod quicumque expandunt se sic ante faciem Virginis gloriose, infallibiliter reportant ab ea aquam diuine gratie. Hoc fuit pulcre figuratum in Gen. (24, 16) ubi legitur quod seruus Abrahe hoc experimento, non alio, didicit quod Rebecca *uirgo pulcherrima et incognita uiro* erat mulier quam Deus parauerat filio Domini sui, quia sibi aquam petenti non negauit, quin ymmo dedit sibi aquam et camelis suis. *Virgo pulcherrima et incognita uiro* est Virgo Maria que dicit de se ipsa (Luc. 1, 34) : *quomodo fiet istud quoniam uirum non cognosco*. Ipsa enim experimento probat se esse mulierem preparatam filio Dei quia non negat, ymmo dat gratiam cuilibet deuote petenti. *Omnis qui petit accepit* (Mt. 7, 8). Ipsa est que clamat in Apoc. (22, 17) : *qui sitit ueniat qui uult accipiat aquam uite gratis*. Ergo pro aqua gratie habenda recurramus ad eam in principio sermonis et dicat quilibet deuote *Aue Maria* [1626] .

[Thème] *In hac die que ad pacem tibi*, Luc. (19, 42). Facias prothema. *Expandi manus* etc. (Ps. 142, 6). |147rb| Distingui solet communiter inter diem naturalem et artificialem, et uocatur dies naturalis que continet in se diem et oppositum diei, diuiditur in lucem et tenebras, *factum est uespere et mane dies unus*, dicitur in Gen. (1, 5). Contingit etiam bene aliquo tempore et in aliquo climate quod incomparabiliter in die naturali est plus de tenebris quam de luce ; set dies artificialis uocatur qui non diuiditur in lucem et tenebras set continet solam lucem. *Appellauit que lucem diem* in Gen. (1, 5). Attribuitur diei naturali in lucem et tenebras luminaribus illis que olim fecit Deus et posuit in firmamento celi. Dicitur ibi (Gen. 1, 16-18) : *fecit Deus duo magna luminaria*, sequitur : *et stellas et posuit eas in firmamento celi ut preessent diei et nocti et diuiderent lucem ac tenebras*. Notate uerba : dicitur quod officium luminarium precipue duorum magnorum fuit duplex, preesse et diuidere, et in ueritate ista duo concomitantur se simul hodie, ambitio prelationis et diuisio dissensionis. Videatis hodie in uno collegio, siue sit prelatorum siue canonicorum siue religiosorum, si sunt ibi duo magna luminaria, due magne persone et notabiles inter alias que ad modum luminarium deberent totum collegium illustrare et decorare. Phil. (2, 15) : *inter quos lucetis sicut luminaria in mundo*. Officium eorum erit preesse et diuidere et quilibet eorum uult preesse, uult preferri collegio, uel in papam sicut collegium cardinalium, uel in episcopum sicut collegium canonicorum, uel in abbatem, priorem |147va| seu alium officialem uel religiosorum quia sicut quilibet uult preesse, inde est quod ipsi totum collegium ponunt in diuisione et dissensione et per consequens in desolatione et dissipatione, quia *omne regnum in se ipsum diuisum desolabitur* etc. (Luc. 11, 17). Et adhuc frequenter contingit Domino ordinante uel saltem permittente, quod neuter ipsorum prefertur set dicunt (III Reg. 3, 26) : *nec mihi nec tibi set diuidatur*.

Reuerto ad propositum quia quantam differentiam uideo inter diem naturalem et artificialem, eandem inuenio inter tempus nostrum et eternitatem. Tempus enim presentis uite sicut dies naturalis habet alternationem tenebrarum culpe et lucis gratie, et utinam in climate nostro esset equinoccium saltem set, quod nimis dolendum [est], apud nos sunt longe maiores et longiores tenebre culpe quam sit lux gratie. *Ve uobis* dicit Je. (6, 4) *quia declinauit dies quia longiores facte sunt umbre uesperi*. Ymmo plus dicit Amos propheta (5, 18) : *d ies Domini ista tenebre et non lux*. Item sicut dies naturalis [habet in se] diuisionem, oppositionem, alternationem, ita totum [tempus] uite presentis est [tempus]

[1626] Maria finis sermonis in B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dissensionis, oppositionis, alternationis. Scriptura in Job. (38, 23) : bene uocat tempus uite presentis *diem pugne et belli*, et in 4 Reg. (19, 3) dicitur : *dies increpationis tribulationis et blasphemee dies iste*. Set econtra eternitas sicut dies artificialis non habet in se alternationem tenebrarum et lucis, ymmo perpetua lux est. *Ibi erit Dominus in lucem sempiternam*, dicit Ysa. (60, 19). Item in die artificiali non est diuisio, oppositio uel alternatio |147vb| set unio pacis et concordia consolationis. *Hec est ergo dies quam fecit Dominus exultemus et letamur in ea* (Ps. 117, 24). Ecce concordia unionis. Modo ulterius a ministerio quod de ualde multis luminaribus quod Deus olim *posuit in firmamento celi* ut preessent diei naturali, sol luminare maius scilicet preesse diei artificiali, omnia alia presunt nocti. Ita dicit Ps. (135, 7-9) : *fecit luminaria magna, solem in potestatem diei, lunam et stellas in potestatem noctis*. Illud dubito ne sit pronosticum quod de multis qui presunt in uita presenti, que est dies naturalis, ualde pauci preesse debeant in eternitate [1627] . Unde dixit semel quidam prelatus [1628] : « Si non fuissem de numero prelatorum, non fuissem de numero dampnatorum. » Qui presunt in uita presenti, ipsi presunt nocti. *Mundi rectores*, dicitur Christus princeps, *tenebrarum harum* (Eph. 6, 12). Item non uacat a ministerio quod sol qui solus preest diei artificiali, per totam noctem naturalis diei uidetur esse absconditus sub pedibus nostris ; terminata [1629] nocte, tunc ipse solus incipit preesse diei. Alia tunc non comparent in firmamento celi. Illud non dubito quin sit certum signum quod soli illi qui in nocte diei naturalis, id est uite presentis, sunt per ueram humilitatem pedibus aliorum subiecti, soli ipsi preerunt eternitati. Propter hoc dicit Augustinus [1630] in Speculo clericorum : « Honore coram uobis prelatus sit uobis, time coram Deo substratus sit sub pedibus uestris. » Et |148ra| Saluator in Luca (22, 26) : *qui maior est nostrum fiat sicut* minor *et qui precessor est sicut ministrator*. Ideo dicit Crisostomus [1631] : « Quicumque desiderat primatum celestem sequatur humilitatem terrestrem. Non enim qui maior est in honore, ille maior est in celo, set qui potior, ille maior. » De omnibus predictis recolligo solum duo. Primum quod qualis est distinctio inter diem naturalem et diem artificialem, talis est differentia inter presens tempus et eternitatem, secundum quod solum luminare maius quod durante nocte dies naturalis uidetur absconditus sub pedibus nostris, solum illud preest terminata nocte diei artificialis. Ex istis concludo quod luminare maius, quod unquam Deus posuit in firmamento celi ecclesie militantis, est Maria illuminata et illuminatrix [1632] . Durante nocte diei naturalis, id est uite presentis, non prefuit per electionem set pedibus omnium subiecta per humilitatem. Inde est quod ipsa hodie terminata nocte uite presentis, que est dies naturalis, diuisionis et dissensionis, prelata est

[1627] in eternitate] eterniti P.

[1628] Non inueni.

[1629] terminata] terminate P.

[1630] Augustinus Hipponensis, Praeceptum, VII, 3 (L. Verheijen, 1967, p. 436).

[1631] Manipulus florum, Honor K (Crisostomus super Mattheum) ; ps.-Iohannes Crisostomus, Opus imperfectum. In euangelium Matthaei, 25 (PG 56, 830).

[1632] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dies eternitatis, que est dies artificialis pacis et unionis. Hoc dicunt uerba proposita : *in hac die tua que ad pacem tibi*. Videtur uelle dicere : dies preterita diuisionis tua non fuit, illi non prefuisti. Dicit Gregorius [1633] , libro VI Moralium, quod « electis uita presens tempus est alienum set eternitatis que est dies unionis et pacis dies tua est. » Cui debet attribui tamquam presidenti, ergo *in hac die tua* etc. Notantur hic tria mirabilia que contigerunt in morte Virginis gloriose, |148rb| primo soli occidenti lumen propositum incepit adesse, *in hac die tua*, secundo sibi morienti quicquid est nociuum desiit obesse, *que ad pacem*, tertio debitum soluenti cinus, *proficium* incipit prodesse *tibi*.

[I] De primo nota quod secundum communem cursum nature dies ab oriente incipit, in meridie proficitur et in occidente deficit. Unde totum tempus precedens ortum solis et sequens occasum est tempus noctis. Esset ergo mirabile et contra cursum solitum nature si ante lucis ortum esset clara dies, et eque mirabile si post lucis ortum uel in ipso occasu esset meridies. Hec tamen duo mirabilia futura predixerat Ysa. (58, 10) : *orietur inquit in tenebris lux tua*, quantum ad primum, *et tenebre tue erunt sicut meridies*, quantum ad secundum. Et hec duo prophetica sunt morti et morte Virginis adimpleta. Punctus enim orientis est hora natiuitatis, punctus occidentis est hora mortis. Cum igitur Maria interpretatur illuminata uel illuminatrix [1634] , natiuitas Marie est lucis ortus et mors eius est lucis occasus. Modo secundum cursum communem nature tempus precedens ortum, id est natiuitatem hominis, est tempus mortis, id est tenebrarum culpe originalis, unde Job (3, 3) horam ortus sui uocat diem et horam conceptus uocat noctem : *pereat dies in qua natus sum et nox in qua dictum est conceptus est homo*. Set hoc singulare fuit in Maria et supra cursum nature quod ipsa ante punctum orientis fuit diei gratie restituta et a tenebris culpe originalis |148va| purgata, in Gen. (1, 4-5) : *uidit Deus lucem quod esset bona et diuisit eam a tenebris appelauitque lucem diem*. Item secundo lex ista Maria, in puncto occidentis, hora mortis, statim fuit diei glorie prelata, que dies glorie est sicut meridies clara respectu diei gratie que est lux matutina, quia *sicut lux meridiana clara est*, Ys. XVIII (4). Ecce quomodo occidenti lumen perpetuum incepit adesse ut intelligamus de luce ista uerbum quod scribitur in Actibus apostolorum (22, 6) : *media die subito circumfulsit de celo lux copiosa*. In qua auctoritate tanguntur quatuor conditiones lucis diurne que proprie conueniunt uirgini Marie. Lux enim diurna primo habet in aspectu claritatem, *media die*, secundo in motu celeritatem [1635] , *subito*, tertio in situ sublimitatem, *de celo*, quarto in figura rotunditatem, *circumfulsit*, circulanter effulsit.

[a] De primo nota quod sunt quedam noctiluca sicut uermiculi, quedam putredines quercuum et talia que quando de nocte uidentur frequenter fallunt homines. Apparent enim pulcra et lucida set si in luce diei aspiciantur, non lucent, deprehenduntur esse uilia ita quod lux diei propter suam claritatem superat noctiluca, detegit et demonstrat apparenter lucentia. Hanc enim lucis proprietatem habet et habuit luminare diei in Maria, in Job (25, 6) dicitur : *homo putredo est et filius hominis uermis*, ergo lux fallax et apparens, pulcritudo uermis et putredinis est pulcra facies mulieris. *Fallax gratia et uana*

1633 Gregorius Magnus, Moralia in Job, VI, 237 (M. Adriaen, SL 143, 1979, p. 332).

1634 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

1635 celeritatem] sceleritatem P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

pulcritudo in Prou. (31, 30). Bene fallax quia aspi|148vb|cientes fallit et ad peccatum inducit. Ecc. (Eccli. 9, 11) : *speciem mulieris aliene multi admirati reprobi facti sunt*. Ideo consulit Sap. ibidem (Eccli. 9, 8) : *auerte faciem tuam a muliere compta et ne circumspicias speciem alienam*. Sic habemus lucem nocturnam falsam et apparentem set lux diuina que hanc falsitatem superat, detegit et demonstrat in Maria, de qua legimus quod dum adhuc uiueret in corpore, relucebat in eius faciem pulcritudo quedam talis et tante uirtutis quod quicumque temptatus de peccato carnis, deceptus propter aspectum false lucis pulcritudinis mulieris respexisset eam in facie, recedebat ab eo temptatio illius peccati ; nec dubito adhuc hodie, quando non possumus eam uidere oculo corporali, quod qui deuote respiceret eam oculo mentali, auxilio eius posset superare temptationem cuiuslibet peccati. Ex quo apparet responsio ad questionem ad quam proponit Sap. in Ecclesiastico (33, 7) : *quare dies diem superat et lux lucem* quia lux diurna Maria superat lucem apparentem. Figuram ad hoc habemus in Gen. (3, 5) ubi legitur quod serpens, ymmo dyabolus in serpente, accessit ad mulierem spiritu superbie decipiendam et dixit : *in quocumque die comederitis ex eo eritis sicut dii*. Modo dicunt glose [1636] et sancti quod dyabolus, ut facilius eam deciperet, situauit super faciem serpentis caput uel faciem pulcre mulieris. Et nota ibi Gregorius [1637] quod ex tunc inceperunt esse uenenosa capita mulierum |149ra| cum caput mulieris fuit positum super caput serpentis. Huic serpenti finaliter dictum fuit in Gen. (3, 15) : *inimicitias ponam inter te et mulierem ipsa conteret caput tuum*. Quod fecit tunc serpens antiquitus temptans hominem uisibiliter, hoc facit cotidie temptans eum inuisibiliter. Semper enim illi quem temptat ostendit aliquam faciem pulcram boni apparentiam sicut tunc fecit (Gen. 3, 5) : *in quocumque die comederitis ex eo eritis sicut dii*. Ecce lux apparens quam ipse pretendit. Ideo dicit Apostolus (II Cor. 11, 14) quod *ipse Sathanas transfigurat se in angelum lucis*. Unde qui uellet eius fallaciam euitare deberet facere sicut fecit Moyses in Ex. (4, 4) : qui accepit colubrum per *caudam* et statim *conuersa est in uirgam*. Serpens iste uel coluber habet caput et habet caudam. Caput initium peccati est suggestio delectationis, cauda est sequela peccati, mors inferni. *Stipendia peccati mors* (Rom. 6, 23). Ergo si uis quod coluber temptationis uersatur in uirgam correctionis, non accipias caput serpentis, non acceptes delectationem pulcram faciem quam pretendit set accipias caudam, consideres finem peccati sequelam. Sap. (Eccli. 7, 40) : *in omnibus operibus tuis memorare nouissima tua et in eternum non peccabis*. Dicitur [1638] quod sputum hominis ieiuni proiectum super caput uel faciem serpentis interficit ipsum. Sic spiritualiter quando sentis serpentem adesse, spuas ei statim in |149rb| facie, contempnas delectationem quam pretendit et sic poteris eum interficere, quod non potes uirtute propria quia forte temptatio est nimis uehemens. Recurras ad mulierem de qua dictum est serpenti (Gen. 3, 15) : *ipsa conteret caput tuum*. Illa est Maria cuius auxilio poteris temptationem peccati cuiuslibet superare. Hec est cui Ps. (73, 14 ; 16) dicit : *tu confregisti capita draconum*. Sequitur : *tuus est dies et tua est nox*. Tuus, inquam, est dies gratie et glorie per appropriationem, set tua est nox culpe quantum ad totalem eius expulsionem.

[1636] Non inueni.

[1637] Non inueni.

[1638] Ambrosius Mediolanensis, Exameron, dies 6, 4, 28 (C. Schenkl, CSEL 32/1, 1897, p. 223).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[b] De secundo nota quod habet celeritatem [1639] in motu, *subito*. Inter omnes qualitates corporeas lux est illa que magis se diffundit. Ad presentiam enim ignis calefacientis non statim tota aqua uel totus aer calefit, set paulatiue et pars post partem in calore proficit. Set lux ad presentiam solis statim sine mora ab oriente in occidentem [1640] se diffundit. Ratio est quia, excepta luce, quelibet qualitas corporea habet aliam contrariam sibi que retardat introductionem in susceptibili, sicut calor in aqua inuenit frigiditatem que sibi resistit, et est regula generalis quod quanto uirtus unius qualitatis est fortior et magis dominatur alteri opposite sibi, tanto amplius motum eius retardat et impedit. Lux autem in aere qualitatem sibi contrariam non inuenit et ideo sine mora per totum aerem se diffundit. Sic spiritualiter excepta uirgine Maria |149va| omnis creatura uiuens in corpore et utens ratione inuenit in se contrarietatem quamdam et rebellionem carnis ad spiritum. *Caro enim concupiscit aduersus spiritum et spiritus aduersus carnem* (Gal. 5, 17). Sentio *aliam legem*, dicit Apostolus (Rom. 7, 23), *repugnantem legi mentis mee*. Propter hanc contrarietatem carnis ad spiritum, spiritus retardatur a motu quo tendere debet in Deum. Non enim dicit Apostolus (Rom. 7, 19) : *quod uolo bonum, hoc ago, set quod nolo malum, hoc* facio. Et est regula generalis quod quanto caro maius dominium habet supra spiritum, tanto magis retardat eum a motu in Deum. Inde est quod spiritualiter illud quod est ab oriente in occidens, id est a natiuitate usque ad mortem, nullus potest prompte transire quin impediatur a motu in Deum et retardetur per peccatum aliquod mortale uel ueniale. Dicit Augustinus [1641] : « Excepta uirgine Maria, si omnes sancti et sancte, dum adhuc uiuerent, interrogati fuissent utrum sine peccato essent, omnes una uoce clamarent : *si dixerimus quod peccatum non habemus, ipsi nos seducimus et ueritas in nobis non est* (I Jo. 1, 8). » Set beata Virgo istam contrarietatem in se non sensit. Ideo totum spatium uite ab oriente in occidens sine alicuius culpe uel negligentie tarditate transiuit. *Quantum distat ortus ab occidente longe fecit a nobis iniquitates nostras* (Ps. 102, 12). Ecce ergo lux diei que spatium ab oriente in occidens, a natiuitate usque ad mortem, sine motu pertransiuit, et quia mortis nexibus |149vb| deprimi non potuit, ideo dicitur in Job (24, 17) : *si subito apparuit aurora arbitrantur umbram mortis*.

[c] Tertio lux habet sublimitatem [1642] in situ, *de celo*. Ad litteram lux cumque ad horam transeat super terram, irradiet eam, in terra cum mansionem non figit set radios suos ad se retrahit, quia propria lucis residentia est in celis. *Ego feci in celis ut oriretur lumen indeficiens*, Ecc. XXIIII (Eccli. 24, 6). In hoc habuit bene Maria conditionem lucis quia etsi corpore in terra degebat, mente tamen in celestibus habitabat ut posset dicere illud Ysa. (66, 1) : *celum* mihi *sedes est terra autem scabellum pedum meorum*. Homo autem utitur scabello solum pro sustentatione tibiarum uel pedum, totum residuum corporis sustentatur in solio. Tibie autem quibus corpus hominis sustentantur sunt duo quibus homo in hac uita

[1639] celeritatem] sceleritatem P.

[1640] occidentem] occidens P.

[1641] Augustinus Hipponensis, De natura et gratia, XXXVI, 42, (C.F. Urba, J. Zycha, CSEL 60, 1913, p. 264).

[1642] sublimitatem] subtilitatem P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sufficienter sustentetur, scilicet uictus et uestitus. *Habentes alimenta et quibus tegamur hiis contenti sumus* (I Tim. 6, 8). Ille ergo habet terram solum pro scabello qui hominis terrenis solum utitur ad ista duo quod precipue debent facere clerici, qui in bonis ecclesiasticis non habent nisi solum uictum et uestitum. Set heu hodie clerici de solio celesti corruerunt in terram. *Statue nobiles in terram corruent*, in Eze. (26, 11). Corruent id est cito corde ruent. Dicit bene *statue nobiles* : nobilitas antiquorum apostolorum et discipulorum, quorum statue sunt clerici et quorum effigiem et typum |150ra| se tenere gloriantur, fuit terrena deserere et in celestibus habitare. *Nostra conuersatio in celis est* (Phil. 3, 20). Set hodie multum degenerant clerici ab hac antiqua nobilitate : statua et homo uiuus cuius est statua se habent sicut excedentia et excessa. Licet enim statua incomparabiliter excedatur ab homine uiuo in ualore interiori, tamen statua hominem uiuum excedit indeaurata et apparatu exteriori. Sic etc. figura in Dan. (3, 1) ubi dicitur quod *rex Nabugodonosor* qui interpretatur [1643] sedens in angustia agnita, ille est Constantinus agnoscens angustiam et paupertatem primitiue ecclesie, *fecit statuam LX cubitorum altitudinis* set sex *cubitorum latitudinis* quia tantum fecit in deaurando istas statuas quod hodie in decupla proportione, et utinam non plus excedit altitudo uanitatis latitudinem ualoris.

[d] Quarto lux diei habet in figura rotunditatem, *circumfulsit*, circulanter effulsit. Quanto radii solares magis elongantur a sole, tanto magis sparguntur et diuiduntur et per consequens minorem faciunt claritatem, set quanto soli magis appropinquant sunt magis uniti. Unde iuxta solem ubi omnes radii sunt uniti, faciunt unam maximam claritatem ad modum corone uel circuli et uocatur hec rota solis. Spiritualiter radii procedentes a sole non minuunt claritatem set manifestant eam. Ita bonitates et perfectiones a Deo collate sunt ad manifestationem, non ad |150rb| diminutionem bonitatis diuine. Non est ita quod quanto creature magis elongantur a Deo in regione dissensionis, tanto radii perfectionum minus uniuntur in eis, et econtra quanto magis appropinquant, tanto predicti radii in eis magis inueniuntur uniti, sicut apparet in homine ubi sunt unite perfectiones multe, esse, uiuere, sentire et intelligere, que in aliis sunt disperse. Si ergo inueniretur aliqua creatura ita propinqua soli quod in ea essent radii omnes uniti, illa haberet in se coronam uel circulum illum luminosum quem uocamus coronam sanctorum. Ista fuit Maria que in utero suo habuit illum in quo sunt uniti omnes radii perfectionum. Et ideo ipsa sola circumfulsit, circulum luminosum fecit : *gyrum celi circuiui sola* (Eccli. 24, 8).Antea enim Dominus erat circulus quidam mathematicus cuius centrum ubique et circumferentia nusquam. Set in utero Marie factus est circulus naturalis sensibili materie applicatus. In signum huius legimus [1644] quod Sibilla prophetissa in die Natiuitatis dominice uidit circa solem circulum quemdam aureum et in medio circuli ymaginem pulcherrimam tenentem puerum in gremio etc. Habet ergo Maria proprietatem lucis scilicet in figura rotunditatem circumfulsit. Figura in Luc. (2, 8-9) ubi dicitur quod *pastores erant uigilantes* etc. Sequitur : *et claritas Dei circumfulsit illos*. Non expono plus nisi quod claritas ista, que circumfulsit pastores uigilantes, est illa corona uel circulus luminosus de quo cantamus [1645] quod « promisit coronam uigilantibus ». Ad quam nos perducit.

[1643] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 117.

[1644] Jacobus de Voragine, Legenda aurea, Nativitas Domini, p. 69.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 65

Assomption. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 150va-151rb ; Toulouse, Bibl. mun. 338, f. 120rb-122rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 185v-186r. Plan : cf. sermon 64.

[II] F. 150va : de secundo principali in collatione dicebatur quod sibi morienti quicquid est nociuum desiit obesse, *que ad pacem* (Luc. 19, 42). Si esset castrum unum taliter munitum quod hostes non possent ad castrum personaliter accedere nec eum lapidibus ingenio proiectis castrum ledere uel tangere, habitans in tali castro esset in bona pace, posset bene secure quiescere. Et econtra habitans in castro cui cotidie fient insultus, male posset dormire securus. Castrum nostrum, terrenum habitaculum in quo modo sumus cotidie, patitur duplicem insultum, unum a malo culpe, alium a malo pene.

Primus insultus a malo culpe est insultus hostium nos letali gladio culpe ferientium. *In gladio morientur omnes peccatores populi mei qui dicunt non appropinquaberis et non ueniet super nos malum*, Amos (9, 10). Hostes qui faciunt hunc insultum sunt tres : mundus, caro, demonia. Diuersa mouent prelia figurati per illas tres lanceas quibus Absalon transfixus est a Joab. Ille tres lancee *sunt concupiscentia carnis, concupiscentia oculorum et superbia uite* (I Jo. 2, 16).

Secundus insultus a malo pene est insultus lapidum muros castri nostri frangentium. Lapis enim dicitur quasi ledens pedem, igitur sequendo ethymologiam [1646] nominis lapides quibus parietes castri nostri franguntur sunt mala pene quibus corpus leditur. De lapide dicitur in Luca (Mt. 21, 44) : *qui ceciderit super* |150vb| *lapidem istum* conquassabitur *super quem ceciderit conteret eum*. Et certe insultus ille multum inuoluit. Hodie uidetis bene quomodo passim parietes nostri, quomodo passim homines moriuntur. Ego miror in ueritate quomodo aliquis audet secure dormire quia *cum dixerit pax et securitas, tunc repentinus superueniet interitus*, prima Thess. (5, 3). Set quale remedium possumus hic adhibere contra fracturam murorum ? Ego non uideo bonum nisi unum : homines obsessi in castro, timentes insultum lapidum et destructionem murorum, exponunt se bello formosi et hostes inuadunt, si possunt hostem uincere, de cetero non habent timere insultum lapidum nec destructionem murorum. Sic uere spiritualiter credo si fortiter dimicaremus contra hostes nostros, mundum, carnem et dyabolum, quod non esset tanta mortalitas sicut modo est nec tot infirmitates. In Ecclesiastico (32, 25) dicitur : *in uia ruine* id est peccati, *non eas et non offendes lapides*. Ad minus certus sum quod qui posset insultum hostium superare, uincere malum culpe, non deberet timere insultum lapidum, ymmo gaudere deberet si sustineret hic aliqua mala pene. *Placuerunt seruis tuis lapides eius*, dicit Ps. (101, 15). Habeo ergo quod castrum nostrum, terrenum habitaculum, quod patitur cotidie duplicem insultum hostium, non est bene pacificum. *In mundo pressuram habebitis*, dicit Christus (Jo. 16, 33), *in* |151ra| *me autem pacem*. Set castrum celeste,

[1645] CAO, 3, 1110 (1 dim. Quadrag.).

[1646] Isidorus Hispalensis, Etymologiarum siue originum libri XX, XVI, 3, 1.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

habitaculum Marie est ualde pacificum, quia habitantes ibi non habent insultum hostium, id est mali culpe, cum sint impeccabiles, nec timent insultum lapidum, id est mali pene, cum sint immortales et impassibiles. Ita cantamus [1647] : « Nec langor hic nec senium nec fraus nec terror. » Ideo bene dixi quod sibi morienti, et per consequens celeste habitaculum intranti quicquid est nociuum desiit obesse.

Hic enim dicitur quod ipsa nec affligitur lesione penali ut intelligamus sibi dictum illud Job V (23-24) : *cum lapidibus regionis pactum tuum et bestie terre pacifice erunt tibi et scies quod pacem habeat tabernaculum tuum*. In qua auctoritate notantur tria, ex quibus apparet manifeste quod sibi morienti quicquid est nociuum desiit obesse. Hic enim dicitur quod ipsa nec affligitur lesione penali, *cum lapidibus regionis pactum tuum*, nec inficitur contagione carnali seu brutali, *et bestie terre pacifice erunt tibi*, nec inuaditur impugnatione mentali, *et scies quid pacem* etc.

De primo nota quod cum sint duo genera lapidum, quidam pretiosi et illi sunt leues, ad portandum faciles, alii ponderosi, non pretiosi et ad portandum difficiles, miser reputaretur ille qui refutaret lapides pretiosos et eligeret lapides ponderosos. Ulterius est sciendum quod lapides, id est lesiones penales, inueniuntur solum in duplici regione, primo quidem in regione hominum, hoc est regio Gerasenorum de qua fit |151rb| mentio in Luca (8, 37). Geraseni enim interpretantur [1648] coloni uel incole mei uel peregrinationes mee, et in hac regione nos omnes sumus peregrini et incole. Incola *ego sum apud te et peregrinus sicut omnes patres mei*.

Secundo in regione demonium que est regio umbre mortis de qua dicitur in Ys. (Job 28, 13) : in regione autem angelorum *non inuenitur in terra suauiter uiuentium*. Modo lapides regionis hominum differunt multum a lapidibus regionis demonium, 2 Cor. 4 (17), *id quod in presenti*.

Sermon 66

Saint Augustin. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 151rb-153rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 40rb-42ra. Plan : Thème – Comment l'homme peut sortir de son vil statut. Exemple d'Augustin. Il rendit grâce à Dieu : I – d'avoir abandonné le siècle II – d'avoir échappé au danger III – d'avoir reçu une noble mission

F. 151rb : *Exaltas me de portis mortis ut annuntiem* in Ps. (9, 15).

[Thème] Inter uitia que uilem reddunt hominem, ingratitudo uidetur optinere locum unum et si alia gratiam tollunt, hoc tamen ab ingratitudine diffamatur, unde et nomen accepit. Quod enim aliquis [1649] educatur de statu uili et periculo, *de portis mortis*, et ad

[1647] Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

[1648] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 140.

[1649] aliquis] aliquid B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

statum honorabilem exaltetur et officium gratum ei committatur, cuius est annuntiare, et ipse non reddat gratiarum actiones, nimis reddat eum reprehensibilem et facit quod illud quod habet auferatur et nihil aliud ei detur, unde dignus est depositione et indignus alterius collatione. Beatus Augustinus diu fuit in statu uili et tenebroso quando inuenit se. Augustinus [1650] : « Longe esse a Deo in regione dissimilitudinis », hoc est regio umbre mortis. Qui enim longe est a Deo, prope est mortem, scilicet in ianuis. Deus autem eum uocauit ad statum honorabilem ut etiam esset de mensa sua, sicut ipse confitetur quando audiuit |151va| uocem Dei de excelso etc. Ubi uoluit quod cresceret in spiritualibus. Quid est melior fieri quam [1651] in spiritualibus, hoc est magnum esse quod bonum est et maius esse quod melius est ? Ei etiam officium gratiosum commisit scilicet docere et annuntiare, propter quod beatus Valerius ordinator eius excultabat uberius hominem, igitur talem dant diuinitus qui in doctrina sacra edificare ecclesiam esset ydoneus [1652] . Qui non immemor tante gratie, uolens de causa uitio reprehendi, gratias agit dicens : *exaltas me* etc. Sic qui uolunt eo pane qui ei fuit promissus satiari, qui de *portis mortis*,id est de mundo, sunt uocati, qui ad tantum officium sunt uocati, gratias debent reddere Deo et ei regratiari. Agit autem gratias de tribus : de subplantatione presentis seculi, *exaltas me*, de euasione tanti periculi, *de portis mortis*, de collatione nobilis tituli, *ut annuntiem*. De ceo [1653] que il le voucit suffrer [1654] siecle essaurier, de ceo [1655] que il le voucit de grant peril sachier, de ceo [1656] que il li bailla office de annuncier et prechier.

[I] Circa primum nota quod [1657] solus ille exaltandus est qui est super seculi [1658] affectum, nam monstrum est esse in alto statu et ducere uitam infirmam. Hic autem affectione erat super mundum in tantum quod uilescebat mundus iste inter uerba cum delectationibus suis, quando loquens cum matre sua posuit os cordis in celum et displicebat ei quicquid agebat in seculo. Existens enim in seculo et habens respectum undique, non potest bene iudicare |151vb| de eo. Set qui supra ipsum est, sicut qui est in monte bene uidet ciuitatem, qui autem circumdatur ea non potest iudicare de ea. Qui autem supra mundum est, iudicare potest quod totus ignis est, quia *totus mundus in maligno positus est* (I Jo. 5, 19), id est in malo igne. Eius enim affectus erat immutatus

1650 Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, VII, 10 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 103).

1651 quam] quia P.

1652 Cf. lectionnaire dominicain, II, p. 311.

1653 ceo] ceu B.

1654 voucit suffrer] vout sufres B.

1655 ceo] ceu B.

1656 ceo] ceu B.

1657 quod om. B.

1658 seculi] seculum P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

acuto sapore celestium, ideo non percutiebat mundana. Sic est de gustu sensibili, unde post acetum non bene sapit uinum. Ecci. XV (3) : *cibauit illum* Dominus *pane uite et intellectus et aqua sapientie salutaris potauit illum*. Duo sunt que ab alto statu cadere faciunt et que non permittunt quod homo non faciat [1659] ea que requirit status ille, scilicet pusillanimitas ad aggrediendum ardua et cupiditas male inflammata tendens ad yma contraria flamme naturali. Set quia *panis cor hominis confirmat* (Ps. 103, 15), ideo cibat Dominus hominem spirituali refectione, quando in domo eius habitat in contemplatione, et quia aqua extinguit ignem, ideo portat eum *aqua sapientie salutaris* (Eccli. 15, 3). *Qui biberit ex aqua hac quam ego* do *ei fiet in eo fons aque salientis in uita eterna*, Jo. (4, 13-14). Hec aqua recepta in ingenio eleuat usque ad fontem a quo oritur (Eccli. 1, 5) *fons sapientie uerbum Dei in excelsis*. Aqua enim fontis oriendo ascendit propter quam iste exaltatus fuit (Ps. 109, 7) : *de torrente in uia bibit propterea et exaltauit caput*. Bonus equus, quando bibit, leuat caput ; |152ra| ille autem tantum habuit de isto cibo et [1660] de isto potu quod reliquias magnas nobis misit. Nam de uerbo Saluatoris dulcem panem conficit et propinat potum uite qui [1661] firmitatem includit et transitum excludit. Ideo sequitur (Eccli. 15, 3) : *firmabitur in illo et non flectetur*. Firmari debet cor hominis in Deo claue amoris que ita intime uenit quod unum facit quia (I Cor. 6, 17) *qui adheret Deo unus spiritus est*, ut iam gressus amor carnalium [1662] super intrare non possit. Si enim disiungeretur, uacillaret hinc inde et esset in periculo casus. Qui tanto esset grauior, quanto status altior. Set ecce *confirmatum est cor eius, non commouebitur* etc. usque : *cornu eius exaltabitur in gloria* (Ps. 111, 8-9). Quanto autem homo altiori statu [est], tanto magis apparet, ideo defectus sui magis confundunt eum, set sequitur (Eccli. 15, 4) : *continebit illum et non confundetur*. Sic enim debent se continere ut non confundantur, alioquin quanto altiores, tanto eorum uita a pluribus quasi cantaretur. Boni autem *non confundentur in tempore malo quia peccatores peribunt ; inimici uero Domini mox ut honorificati fuerunt et exaltati* deficient *quemadmodum fumus* deficiens (Ps. 36, 19-20) qui deficitur [1663] fetendo, set isti peccatores [1664] infamie reddunt enim totum aerem fetidum nomine suo. Qui autem se irreprehensibiliter custodet potest incedere capite eleuato, unde sequitur (Eccli. 15, 4) : *et exaltabit illum apud proximos suos*. Inter homines exaltatus est quia adeptus est gloriam in conuersatione gentis |152rb|, unde et episcopus sic inter angelos etiam, unde (I) Mach. XI (26) : *exaltauit eum in conspectu amicorum*.

[II] Circa secundum nota quod sapiens errores in principiis cauet quia maxime insuper principium, id est quasi ianua mortis est lata uita, ideo ab illa reuocat Deus. Malum signum

[1659] faciat] facit P.

[1660] et om. P.

[1661] qui] de nectare status que B.

[1662] carnalium] corporalium B.

[1663] deficitur] deficit B.

[1664] peccatores] perfectorem P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est quod ostium domus sit semper apertum, apparet quod nullum bonum est intus, set bona domus habet custodem in porta et artus est ingressus, ideo contendite intrare *per angustam portam* etc. quia *lata est uia* etc. (Mt. 7, 13). Hec semper artatur et in fine uenitur ad punctum post quem non est plus de linea uite. Via autem bona arta [est] in principio et semper dilatatur, sicut ponit Augustinus [1665] exemplum in libro de quantitate anime de illo qui cepit portare uitulum qui dum crescebat, crescebat humilitas in portante et ita breuiter portabat taurum sicut portare solebat uitulum. Tandem ducit ad latitudinem celi de centro terre, set mali de circumferentia ad centrum punctale descendunt. Hanc uiam ostendit dextera que est bona manus et ducit ad exaltationem sanctorum et declinare facit mortem, dextera Dei reuocat a tali deuio antequam mors secuta fuerit. Non enim dignatur Deus quicquam coronare nisi in manu dextera. In Ps. (117, 16-17) : *dextera Domini fecit uirtutem, dextera Domini exaltauit me, non moriar set uiuam et narrabo opera Domini* etc. Qui exaltantur in mundo, exaltantur ad sinistram ; qui autem a Deo ad dexteram quia *longitudo dierum in dextera illius et in* |152va| *sinistra illius diuitie et gloria* in Prou. (3, 16). Pauperes autem ad dexteram exaltantur. *Glorietur frater humilis in exaltatione sua*, Ja. (1, 9). Isti sunt qui omnia uendiderunt et in scola Christi student ut ad dignitatem celi exaltentur [1666] . Ideo ponunt se ad dexteram cum pauperibus quibus promisit Dei filius qui est dextera. *Firmetur manus tua et exaltetur dextera tua* (Ps. 88, 14). Existentes in malo passu tendunt manum ad illum qui primus transiuit illesus. Vita huius uite lubrica est in tantum quod nullus impollutus potest transire quin uacillet. Non potest homo tenere se super pedes, ymmo ille qui se tenet rectius quam potest cadit. *Septies* in die *cadet iustus* (Prou. 24, 16) saltem uenialiter ; Christus autem, qui illesus et mundus transiuit, tendit manum sue uirtutis. Ergo habemus corda cum manibus ad eum ut nos trahat ad se ne defluamus. *Exaltasti super terram habitationem meam et pro morte defluente deprecatus sum* in Ecclesiastico ultimo capitulo (51, 13). Hec est mors culpe que deorsum defluit. Ex quo pes est eleuatus a terra, ducit nos quo uult sicut patet de luctantibus, de periculo sic ereptus debet narrare opera eius qui eum erexit. Plus autem ualet unum uerbum in ore unius uiri qui est in alto statu quam mille in ore unius miseri. Ideo sic exaltatus aptus est ad narrandum set dicit opera quasi diceret : uox fit in ore et opus in manu, si sibi concordant, quando uox sonat sicut manus instrumentum musicum tan|152vb|git. Turpe est seruo quod sit otiosus et dominus mittit manum ad opus. *Cepit Jhesus facere et docere* (Act. 1, 1). Quod auertens iste manu lingua fabrefecit in terris et domum non manufactam accepit in celis in qua exaltatus est. *Celi igitur enarrant gloriam Dei et opera manuum eius annuntiat* etc. (Ps. 18, 2) quia *sicut exaltantur celi a terra* in Ysa. (55, 9). Et iterum (Is. 52, 13) : *exaltabimur et eleuabimur et sublimis erit ualde*.

[III] Circa tertium nota quod annuntiare est officium angeli et ideo qui annuntiant debent scire consilia Dei contenta in [1667] Scriptura ; ipsi enim nuntii ore de bouche. Ideo necessarius est spiritus consilii qui reuelet et cum hoc studium ut faciat homo quod in se est. Hinc autem est quod cecus [1668] apostolorum et prophetarum plenus spiritu que

[1665] Augustinus Hipponensis, De quantitate anime, XXI, 36-37 (W. Hörmann, CSEL 89, 1986, p. 176).

[1666] exaltentur] exaltantur P.

[1667] in] et P, B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

predixerunt multa fecit nobis preuia, studebat etiam querendo in Scriptura diuina consilia nec satiabatur illis diebus dulcedine mira, nam uiuus ore, mortuus scripto annuntiat salutem ad confusionem malorum exaltatio iustorum. In Ps. (74, 10) : *ego autem annuntiabo in seculum cantabo Deo Jacob*, scilicet duo que in nobis sunt. Ut otium fugiamus, duo habemus officia quia scientiam intellectus docet annuntiatio, amorem affectus docet cantus, cantare enim amantis est, set cauendum ne propter defectum ministri ministerium contempnatur, unde quia portamus rumores salutis, salutis signa preferre debemus. *Annuntiauerunt celi iustitiam eius* (Ps. 96, 6). Propter quam ni|153ra|mis exaltatus est super omnes deos. Aliud ostium [1669] habebat iste qui « flebat uberrime in ympnis suaue » etc. Nec mirum si cantabat quia « uulnerauerat caritas Christi cor eius [1670] . » Propter talem cantum apud Deum exaltantur homines, sicut etiam aliquando clericus propter cantum exaltatur in mundo. Ergo (Ps. 88, 16-17) : *beatus populus qui scit iubilationem* etc. usque : *in iustitia tua exaltabuntur*. Sequitur (Ps. 74, 11) : *omnia cornua peccatorum confringam* in capite, scilicet in anima super duo cornua, ratio et uoluntas, quorum primum erigit peccator errorem suum tenendo, qui tale sustinet aliquod falsum quod ducit et ostendit sa couardie et uidetur [1671] ostendere sua cornua. Aliud erigit Deo non obediendum et eum a se repellendo, quorum utrumque frangebat primum per doctrinam sapientie elationem uero exemplo humilitatis sue. Igitur *humiliamini sub potenti manu Dei ut uos exaltaret* (I Pe. 5, 6), nam *sapientia humiliati et exaltabit caput illius*, Prou. (Eccli. 11, 1). Ps. (74, 5) : *dixi iniquis nolite inique* agere *et delinquentibus nolite exaltare cornu* etc. usque *uestrum*. Econtrario iustus sua cornua contra peccatum erigit, rationem quidem et errorem fugiendo et uoluntatem non acceptando delectationem oblatam. Set aliqui sunt sicut agnus qui dum est in lacte sequitur matrem semper propter lac nec tunc habet cornua. Sic qui querunt dulcedinem delectationum non utuntur hiis cornibus. Nos autem qui sumus separati a lacte tali, debemus cornua monstrare temperati tanti ut uictoria habita ab illo exaltetur. *Qui exaltauit cornu po*|153rb|*puli sui*, Ps. (148, 14). Quod nobis concedat.

Sermon 67

Assomption. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 153rb-156rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 16ra-18rb. Plan : Prothème – Il est possible de trouver refuge auprès des saints en cas de nécessité. Thème – Les habitudes de sépulture. La Vierge est de la même chair que son fils, elle repose au ciel. I – Vie commune dans l'amitié. II – Immunité du péché. III – Dignité selon la justice. IV – Sérénité sans inimitié. F. 153rb : *In ciuitate sanctificata*

[1668] est – cecus om. B.

[1669] ostium] officium B.

[1670] Officium sancti Augustini (in tertio nocturno, responsorium)

[1671] uidetur] dicitur B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

similiter requieui, Ecci. XXIIII (15).

[Prothème] Omnes qui sunt de eadem dyocesi, quando habent grauem querelam uel magnam necessitatem, refugium habent et recursum ad ciuitatem quia ibi est maior copia scientie pro consiliis dandis, maior etiam altitudo potentie [pro] ablutionibus impendendis et quanto ciuitas est dignior, tanto in predictis habundantior. Non solum fugiunt predicti ad ciuitatem set ibi quiescunt donec eorum negotium fuerit expeditum. Cum autem semper sumus in necessitate, semper ad ciuitatem sanctorum fugere debemus, maxime modo quia habemus loqui de tanto et de tali domina cui nulla alia creatura comparari potest, cuius narratio humanam facundiam [1672] excedit et uerba de ipsa dicta dyaboli regimen destruunt in mentibus auditorum. Ideo indigemus consilio eorum qui plenam notitiam eius habent, qui etiam eundum dyabolum uicerunt. Ergo ad ciuitatem illam curramus per desiderium, quiescamus usquequo optineamus gratiam loquendi, sicut qui uadunt ad ciuitatem causa impetrandi. Set tu posses retrahi si ibi esset gens adeo ordinata uel sibi inuicem aduersa, set communiter ibi est uniuersitas Deo dedicata. *In ciuitate sanctificata*, ubi nulla diuersitas, *similiter*, omnia sunt parata, *requieui*, université a Dieu dedifié taunt diversité est pacifié.

Circa primum nota quod [1673] sicut Parysius boni studentes omnes participant in priuilegiis uniuersitatis, sic in celo ubi stu|153va|dent in libro uite in quo studere uiuere gaudent omnes priuilegio illo quod est quod quilibet habet quod uult ibi, quod est ad suam gloriam ad quam pertinet impetrare gratiam, per quam possumus saluari et loqui. Ideo dicebat Dauid (Ps. 59, 11) : *quis deducet me in ciuitatem munitam*. Ille de quo aliqui in Psalmo (106, 7) : *deduxit eos in uiam rectam ut* irem *in ciuitatem habitationis*.

Circa secundum nota quod quando communitas uult impetrare aliquid a principe, oportet quod sint similis uoluntatis. Omnes habent uoluntatem in Deo fixam. Ideo et nos similiter in Deo fingamus [1674] ut ei similes in uoluntate simus [1675] et ipsi nobis in uoluntate socientur ; sic enim uniti poterimus impetrare quod petimus. *Omnis caro ad similem sibi coniungetur et omnis homo* sibi *sociabitur*, Ecc. XIIII c (13, 20). Set inter omnes quibus persona proponet uerbum, nisi illa que repulsam non patietur. *Hec requies mea in seculum seculi* (Ps. 131, 14). Ad aliam non ibo. Sancti omnes eam affectu [patiuntur]. Sequitur ergo : ite *in ciuitatem et occuret uobis homo amphoram aque gratie portans* (Luc. 22, 10).

[Thème] *In ciuitate sanctificata similiter requieui*, Ecci. XXIIII (15). Mos est istorum regum et reginarum in sanctis locis et sollempnibus que a suis predecessoribus sunt fundata et in quibus sunt sepulti, suas eligere sepulturas dum adhuc in bona ualitudine sunt, ut sicut amicorum corpora ibi iacent, sic et sua ibidem requiescant, et quanto propinquiores sunt genere, tanto simul propinquius uolunt iacere. Deus fundauit ciuitatem

[1672] humanam facundiam] humana facundia P.

[1673] quod om. B.

[1674] fingamus] figamus P.

[1675] simus] sumus P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

celestem in qua precipue requiescere |153vb| dicitur, quia si sit uerum quod [1676] in istis inferioribus que continue fluunt, non dicitur quiescere set in celestibus que permanent. Iste pater noster est quia animas per quas uiuimus ipse creauit, filius recreauit, ideo ordinate sunt ab eo ut secum in celo quiescant. Set quia sepultura [est] in exaltatione que ultima debet teneri, ideo qui conformant uoluntatem suam ultimam dyabolo sepeliuntur cum eo et cum diuite epulone qui sepultus est in inferno, quia etsi non eligant ibi iacere uerbo, signo tamen, scilicet facto, quia sufficit in extremis, ibi manere eligunt. Boni autem e contrario, set quia non debetur nobis per naturam set per gratiam, ideo illi qui Deo propinquiorem gratie gradum ad Deum accedunt, propinquius Deo quiescunt. Est autem gratia sufficiens que necessaria est in omnibus qui saluantur, alia habundans que saluare potest aliquos [1677] et in aliquibus necessitatibus set quod aliquis possit saluare et debet, hoc est priuilegium igitur [1678] singularis persone, scilicet Christi, cui maxime accedit gratia meriti Marie que tanta est quod ipsa apud filium potest optinere salutem omnium et ueniam omnium peccatorum. Modo etiam qui indigent hauriunt aliquid de eius plenitudine sicut dicit Bernardus [1679] : « Omnibus omnia facta est » etc. et sic propinquissimum gradum, et sic secundum animam potest dicere quod sicut filius meus *in ciuitate sanctificata similiter requieui* (Eccli. 24, 15), quod secundum corpus attinet ei filius Dei, quia corpus habet ab ea. Ideo etiam secundum corpus ibi requiescit, alioquin non impleret preceptum de honoratione parentum, cum etiam |154ra| maior honor debeatur parentibus quam aliis, non esset immunis, nisi eam plus quam ceteros [1680] honoraret, ut scilicet eius corpus honoraretur [1681] in celo, tam pretiosum aurum dignius celum seruare quam terram. Augustinus et Bernardus [1682] : « Non [1683] est in mundo locus dignior uirginalis uteri templo, in quo filium Dei Maria suscepit, nec in celo regali solio, in quo filius Marie Mariam sublimauit. » Et quia caro Christi caro est Marie, obprobrium magnum esset Christo si uermes carnem matris comederent et cum caro Christi fuerit a tali corruptione immunis, caro etiam Marie debet esse immunis. Ergo sicut filius in anima et carne, sic Maria creditur in celo quiescere. Sicut uerus Salomon matrem ad se uenientem in sua sede secum collocauit, ad istas reliquias passibus mentis debemus properare ut misericordiam

1676 quod] cum P, B.

1677 que – aliquos] qua sanctis potest aliquibus P, B.

1678 priuilegium igitur] igitur priuilegium B.

1679 Cf. Manipulus florum, Christus I (Ambrosius super Lucam libro 4) ; Bernardus Clareuallensis, Sermo in dom. infra octauam Assumptionis, 2 (SBO, V, p. 263).

1680 quam ceteros] ceteris P.

1681 honoraretur] honoretur P.

1682 Manipulus florum, Maria S (Hieronymus) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Assumptione beatae Mariae, 1, 3 (SBO, V, p. 230).

1683 non] nec B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

consequimur et gratiam inueniamus in auxilio optimo. Tanguntur quatuor : communitas uiuens in amicitia, *in ciuitate*, immunitas ab omni immunditia, *sanctificata*, dignitas ut exigit iustitia, *similiter*, serenitas sine inimicitia, *requieui*. Gallice : il i a compagnie assemblé et amour tote cele maynie [1684] si est de seynt a tout chescun se guisa vie sa joie et honour n'est qui lour countredie, repos hount sans labour.

[I] Circa primum nota quod bona uita non est nisi in amore. Modo principium uite est maior nam propter amorem quem habet anima ad suum corpus, uiuificat et separata |154rb| ab eo semper desiderat ei uniri et uitam gloriam suam ei communicet. Primo tamen uiuificat cor, deinde alia membra. Vitam amisimus per primam matrem, que propter amorem quem Deus ad istam habuit nobis reddita est per eam. Ipsam [1685] enim quasi cor totius humani generis dilexit ibi ; in ea primo uitam posuit qui est filius, quia *in ipso uita erat, et uita erat lux hominum* (Io. 1, 4), deinde per eam omnibus uitam gratie communicauit. Set oportet omnes nos uniri Marie et Christo per fidem incarnationis et amorem deuotionis. Sicut [1686] ergo propinquior fuit ceteris principio uite gratie in mundo, sic propinquior principio uite glorie in celo, etiam quoad corpus quod probat Augustinus [1687] , nam cum due pene inter alias fuerint inflicte, scilicet *terra es et in terram ibis* (Gen. 3, 16) quoad omnes, et *in dolore paries*, quoad mulieres, set Maria non participat erumpnis Eue pariendo cum dolore. Similiter non debet participare in corporis incineratione et cum appetitus non satietur donec corpus resumatur, sic Christus debuit desiderium matris in omnibus adimplere, debuit illam resuscitare ut sic nos qui credimus eam resuscitatam, quamuis tamen tempus nesciamus, faciamus festum de Transitu, de Resurrectione et Ascensione et sancti hoc uidentes dicunt [1688] (Ps. 47, 9) : *sicut audiuimus, sic uidimus*. Humanum desiderium non satiatur de auditu rei dilecte donec eam uideat. In celo est locus eius satientis [1689] . Ideo decuit ut eam in gloria uiderent de qua multa bona |154va| dixerant, quoad doctores ; tunc patuit ueritas, quia uisus confirmat auditum, contra illos qui quicquid audiunt credunt, quamuis numquam ab aliquo uisum fuerit. Sic diffamantur interdum boni uiri, quia creditur malis obloquentibus. Sunt etiam aliqui de quibus audiuntur multa bona que in eis non uidentur. Set quamuis multi multa bona de ista dixerint, adhuc erant plura dicenda, quod ex hoc patet, quia numquam tot de ea dixit aliquis sanctus deuotus qui posset satiari, set modo satiantur uidentes fructum iuxta arborem quibus Deus potest dicere : *beati oculi qui uident que uos uidetis*, Luc. 1 (10, 23). Declarant merita, ymmo ista celum sua gloria illustrauit. Unde Jo. Apo. (21, 2) : *uidi ciuitatem sanctam Jherusalem nouam*. Magna nouitas quia noua regina introducta [est] in celum ubi

1684 maynie] magnie B.

1685 ipsam] ipsa P, B.

1686 sicut] sic B.

1687 Non inveni.

1688 dicunt] dicamus P, B.

1689 eius satientis] satientis eius B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

uisa sunt ista in ciuitate Domini uirtutum. Multi sancti in uita presenti fluxerunt uirtutibus set quia illas amittere poterant et succumbere in pugna spirituali, ideo non permittunt doctores quod laudentur dum uiuunt set lauda[ntur] post mortem. Laus est premium uirtutis. Set quando sunt in patria, uictores sunt secuti set quia omnis uirtus a Deo est, ideo sibi gloriam debet attribui, quia *Dominus uirtutum ipse est rex glorie* (Ps. 23, 10). Modo ita est quod in rebus ordinatis, quantum uirtutis habet inferior, tantum habet superior et plus. Ideo quia ista est superior omnibus, in ea sunt omnes uirtutes simul que in aliis sunt diuise, nam secundum Jeronimum [1690] |154vb| : « Ceteris per partes gratia prestatur Marie uero simul se totam infudit plenitudo gratie », ut merito dicatur ciuitas uirtutis. Ideo *sedente induimini uirtute ex alto*, Luc. ult. (24, 49). Set quamuis rex habeat multas ciuitates, una tamen est in qua coronatur, que regia dici potest. Ideo sequitur : *in ciuitate Dei nostri* (Ps. 47, 2). In ea enim caput totius uniuersi coronauit se de flore sue uirginitatis purissime, dicebat ut de purissima uirgine nasceretur quia ea puritate uitet qua sub Deo nequit maior intelligi. Dicitur : *Dei nostri* quia in ea Deus factus est noster. Item res dicitur Dei de qua Deus uoluntatem suam facit. Deus in ista fecit opus nostre redemptionis quia sine me uolebat quo redditur Deus ualde commendabilis. *Magnus Dominus et laudabilis nimis in ciuitate Dei nostri* (Ps. 47, 2). Set aliqui sunt qui non permittunt fieri opus salutis in se ipsis contradicentes Deo inspiranti, set omnes iste uirtutes et gratie parum ualent si possent amitti. Ideo sequitur (Ps. 47, 9) : *Deus fundauit eam in eternum*. In edificio corporali fundamentum subest et in spirituali supra fundamento totum edificium innititur. Ideo Deus debet poni primo in corde, deinde debemus per opera actiue edificare et per opera contemplatiue Deo coniungere. Hee due uite fuerunt in duabus sororibus figurate in Maria complete que fuit per facta in utraque. Unde secundum sensum spiritualem euangelium hodiernum |155ra| de ea intelligitur, et quidem satis iuste quia hodie assumpta est ad collegium spirituum. Ipsa enim uestiuit nudum, nutriuit pauperem in quo opera misericordie exhibuit toto humano generi. Ipsa turbata fuit iuxta crucem, uisu [1691] autem illuminata contemplabatur Dei uoluntatem, humani generis salutem, et eligebat unum quod erat necessarium, scilicet Christi mortem et si tunc Martha potuit conqueri de Maria, tamen *Maria optimam partem elegit* (Luc. 10, 41-42), quam hodie accepit quia propter meritum passionis glorificata fuit, *que non auferetur ab ea*. Et ideo nullo alio [1692] conceditur set si optima est pars sua ergo in corpore et in anima, alioquin illorum pars esset melior qui ibi sunt in corpore et in anima, cum dicit Apostolus (Hebr. 1, 4) de quiete filii secundum humanitatem : *sedet ad dexteram in ex tanto melior angelis effectus quanto differentius pre illis nomen*. Unde [quanto] melius nomen filii quam ministri, tanto melior est pars hominis Christi quam angeli set similiter nomen matris melius est quam nomen nuntii. Ergo melior est pars Marie. Angelus est ibi totus integer. Ergo multo magis mater, sic et alii sancti cum ea saltem secundum animas partem bonam habent que non auferetur ab eis quam hic meruerunt. *Exspectabant enim ciuitatem fundamentum habentem*, ad Heb. (11, 10).

[1690] Manipulus florum, Maria R (Hieronymus).

[1691] uisu] uisum P, B.

[1692] nullo alio] nulli alii P, B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[II] Circa secundum nota quod res que ordinantur ad officia corporis Christi sanctificantur ; post sanctificationem debent munde custodiri, ad alienos usus non debent ordinari |155rb|. Sic postquam homo sanctificatus est ab immunditia culpe, set quantum officium est dignus, tanto sanctificatio maior. Hec autem ordinabatur ad suum officium matris Dei. Ideo debuit maxime sanctificari, quod et factum est. Nam in utero tantam copiam sanctificationis [1693] recepit quod inclinatio ad peccandum fuit ligata, deinde in conceptione filii fuit confirmata. Nam si apostoli, antequam portarent Christum in ore per predicationem, fuerunt sanctificati, multo magis que in utero ut mater eum portauit. Unde Bernardus [1694] : « Credo quod copiosior in eam gratiam sanctificationis descendit quam in ceteris ab utero sanctificatis que non solum eius ortum sanctificaret set deinceps eius uitam ab omni peccato seruaret immunem. » Filius etiam Dei dedit ut posset dicere solum cum patre : *hic est filius meus* (Mt. 3, 17), quia etsi possumus dicere quod filius sit noster, quia filius datus est nobis, non tamen est noster filius. Pater etiam partem sue proprietatis ei dedit et sicut sine diminutione sue dignitatis nature filium [1695] genuit. Sic Maria sine uiolatione uirginitatis materiam seminis ipsam in sanctitate coram Deo ministrauit in alia ciuitate superna. In Ps. (86, 1) : *fundamenta eius in montibus sanctis*. Montes [1696] alti immobiles de quibus potest alonge res uideri que in delonge non uidetur [1697] significat sanctos altos qui ad uitam celestem longe aspicientes per celestium speculationem alonge nisi per exempli ostensionem. Set quanto sancti a nobis ad modum montium sunt |155va| altioris uite, tanto sunt celo et Deo propinquiores. Hec autem in terra eleuata fuit quod terram nostre carnis filio existenti in sinu patris coniunxit cui etiam Deus subdi uoluit, quia erat subditus ille cuius uita sic sublimis totam ecclesiam illuminauit in terris et modo habitat in celis, quia *non potest ciuitas abscondi supra montem posita*, Mt. VI (5, 14). Ad montem istum debemus recurrere in necessitatibus cuius auxilio poterimus expugnare aduersarios. Non enim uoluit Deus ut tam digna et excellens persona pugnaret contra uiles aduersarios set serui eius eos uicerunt. Unde et optat eius aspectum uincere. Sunt autem due partes ciuitatis Dei : quedam pars in celo Deum uidit, alia in mundo pugnat. Ideo sequitur (Ps. 86, 2) : *diligit Dominus portas Syon super omnia tabernacula Jacob*. Illa tamen plus diligitur cui pulcra secreta reuelantur, hec cui filius manifestius est primo qui tamen a prophetis in figuris ostendebatur. Item similitudo est causa amoris : Deus ei plus assimilatur, hec est illa Deo gratia et dilecta ciuitas que est refugium luctantium in mundo. *In Jacob inhabita* (Eccli. 24, 13) et est imperfecta speculatione in celo, *et sic in Syon firmata sum* (Eccli. 24, 15), et quia de re dilecta solent dicta misericordia fieri, ideo sequitur (Ps. 86, 3) : *gloriosa dicta sunt de te ciuitas Dei*. Gratiosa dicta sunt de ea dum uiueret in mundo set hodie gloriosa dicta sunt de ea in celo. Set dicitur : *ciuitas Dei*. Ab ea

[1693] sanctificationis] sanctificationem P, B.

[1694] Manipulus florum, Maria AG (Bernardus in sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 174 (ad canonicos lugdunenses), 5 (SBO, VII, p. 390).

[1695] filium] filius P, B.

[1696] montes] montis P.

[1697] non uidetur] uideri P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

enim Deus denominatur sicut prelatus a ciuitate. Ex quo patet quid boni |155vb| nominis erat, alioquin non esset in tuto [1698] manere cum ea. Unde Deus cum peccatoribus non habitat : *hec est ciuitas scilicet gloriosa habitans in confidentia*, Zach. XIII (Soph. 2, 15). Que autem dicta sunt de ea subdit (Ps. 86, 5) : *homo natus est in ea et ipse fundauit eam Altissimus*. Mirabile quod homo faciat domum et post uastetur [1699] in ea. Iste ut Deus eam fundauit. Ipse in ea ut homo natus est. *Quod enim in ea natum est de Spiritu Sancto est*, Mt. (1, 20). Set secundum quod Altissimus fecit eam, si commendo, si bibo, non facio quod altum in me, set cum de Deo cogito, sic quando Deus facit ista infima, facit non secundum quod Altissimus set quando facit dignissimas creaturas inter quas ista summum locum tenet quam repleuit Deus. Ergo fluuius et hodie glorie sanctificantis et in ciuitate confirmatis copiosa. Fluuius *impetus letificat ciuitatem Dei, sanctificauit tabernaculum suum Altissimus* (Ps. 45, 5). Et si altitudinem sue potentie ostendit seruando pueros in camino et Danielem (14, 33) : *in lacu leonum*, cur non faciet in matre propria quod fecit in ueste aliena ?

[III] Circa tertium nota quod si non esset alia uita quam ista, male essent formati boni qui hic afflictum patiuntur et bene esset malis qui hic prosperantur et sic non esset iustitia. Ideo alia uita est in qua secundum merita recipiet unusquisque et qui hic fuerint conformes erunt ei in gloria propinquiores, hec autem maxime conformauit se Christus et Christus formam |156ra| de ea assumpsit nostre humanitatis, unde Apo. XXI (18) : ciuitas illa comparatur *uitro mundo* in quo apparet unumquodque tale quale est. Sic ibi talis apparebit unusquisque qualis hic fuit, unde dicitur ciuitas illa aurum mundum simile *uitro mundo*, aurum quoad gloriam anime, uitrum quoad gloriam corporis, quod de puluere est in quo apparebit anime gloria. Ex quo patet quod illi quamdam participationem glorie habent qui bonitatem et sanctitatem mentis ostendunt exterius ad laudem in operibus corporis Dei, unde ibidem dicitur (Apoc. 21, 21) : *platee ciuitatis aurum mundum tamquam uitrum perlucidum*. Sequitur (Apoc. 21, 19) : *et fundamenta muri ciuitatis ornata omni lapide pretioso .* Unde Ysa. XXXIII (18-19) : *sedebit populus meus in pulcritudine pacis, in requie opulenta, in tabernaculis fiducie ; grando in descensione saltus et humiliationem humiliabatur ciuitas* uirtutis que uitia purgauit et in uita gratie continuauit etc. dictauit. Et sic Deus hominem facit pauperem ut dicet : sic pauper uoluntate uenit ad diuitias gratie et postea glorie. Prou. (22, 2) : *pauper et dies obuiauerunt sibi utriusque operator est Dominus*. Contingit aliquando quod due uie in angulo concurrunt ita quod ambulantes obuiare sibi in angulo compelluntur. Qui fugit diuitias uadit ad Deum quia fugit unum contrarium cupiditatem, inuadit ad aliud ad ciuitatem que uenit Deo, et sic ad Deum uenit quem amicum inuenit quia factus est Dominus refugium pauperi, qui cum |156rb| sit dies, in omnes qui inuocant illum dicat eum faciendo pauperem diuitiarum celi secum, et sic sunt *simul* in unum *dies et pauper*, Ps. (48, 3). Unde cantant fratres sui de isto [1700] : hic Franciscus « pauper et modicus celum dies ingreditur » ad istas diuitias nos introducat qui uiuit etc.

[1698] in tuto] intum P.

[1699] uastetur] uastatur P.

[1700] CAO, 4, 7132 (S. Martin, in tertio nocturno).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 68

Assomption. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 156rb-159ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 71ra-73ra. Plan : Thème – La Vierge peut être comparée à un fleuve : Elle porte l'Eglise jusqu'au ciel. Elle permet à l'homme d'accéder au ciel. La dévotion nourrit l'homme. I – La Vierge a quitté le monde malodorant. Comparaison avec un vent du Sud. II – Elle est exempte de vices. III – Elle garde les secrets du ciel. F. 156rb : *Exiens de finibus Tyri uenit per Sydonem ad mare*, Mt. VII (31).

[Thème] Hec est differentia inter torrentem et fluuium quia licet torrens pro tempore fluxus sui faciat magnum impetum, uerumptamen non semper ad mare peruenit set interdum siccatur et antequam ad mare perueniat, deficit cursus eius. 3 Reg. 19 (17, 7) dicitur de torrente Caruth de quo bibebat Helyas, quando a coruis pascebatur *post dies* aliquantos *desiccatus est torrens*. Set fluuius undique ueniat et ubicumque oriatur, usque ad mare non deficit set ad ipsum terminat cursum suum. Ecc. I (Eccle. 1, 7) : *omnia flumina irrunt mare*. Spiritualiter ceteri homines a Christo et beata Virgine usum rationis habentes omnes possunt torrentibus comparari, quia licet in operibus uirtuosis uiriliter egerunt, nihilominus tamen omnes siccati sunt per aliquod peccatum actuale. I Jo. I (8) : *si dixerimus quoniam peccatum non habemus ipsi nos seducimus et ueritas in nobis non est*. « Excepta beata Virgine, de qua propter honorem Domini, cum de peccatis agitur, nullam prorsus, uolo questionem habere », ut dicit Augustinus [1701] in libro de natura et gratia. Et sicut torrens non semper ad mare peruenit set infra [1702] terminum terminat cursum |156va| suum, sic ceteri homines ad mare quod Deus est non omnes perueniunt, ymmo ad infernum cursus plurimum terminatur, Job XXI (13) : *et in puncto ad inferna descendunt*. Set beata Virgo fuit sicut fluuius cuius fluxus donec ad mare quod est Deus peruenit, non fuit per peccatum aliquod interruptus, unde Odilo Cluniacensis [1703] in quodam sermone : « Unum quippe scimus pro certo quod omnis uita et Marie actio semper intenta fuit in Domino. »

[a] Ratio autem quare beata Virgo fluuio comparatur prima est quia nauis aliquando est fabricata et constructa et tamen non mouetur nec procedit [1704] , tamen adueniente fluuio eleuatur et ad locum optatum adducitur. Sic nauis ecclesie que adeo erat in terra immersa [1705] quod uersus celum procedere non poterat, donec fuit ab isto benedicto fluuio eleuata et portata. Figura Gen. 6 (7, 17) ubi dicitur quod Noe edificauit archam que diu

[1701] Manipulus florum, Maria A (Augustinus de natura et gratia) ; Augustinus Hipponensis, De natura et gratia, XXXVI, 42 (C.F. Urba, J. Zycha, CSEL 60, 1913, p. 263).

[1702] infra] inter P, B.

[1703] Odilo] Odilio B, Odilia Clunacensis P. Odilo V Cluniacensis, Sermones¸ sermo XII de Assumptione Dei genitricis Mariae (PL 142, 1024A).

[1704] procedit] quando add. P, B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

stetit super terram : *donec multiplicate sunt aque et eleuauerunt archam in sublime*. Sicut dicitur Gen. VII, Noe qui interpretatur requieuit siue commotus Domini [1706] , significat [1707] qui requieuit ab omni *opere quod patraret*, Gen. 2° (2), et postmodum propter peccatum hominum sic fuit commotus quod *penituit eum quod fecisset hominem in terra*, Gen. VI (6). Ipse edificauit ecclesiam que incepit ab Abel sicut dicit glosa [1708] super primum capitulum epistule ad Col. 6. Sic erat arrestata et impedita quoad celum, procedere non poterat donec uenit iste |156vb| benedictus fluuius in quo *multiplicate sunt aque gratie et eleuauerunt archam in sublime*. Et sic (Ps. 45, 5) : fluuius *impetus letificat ciuitatem Dei*. Per beatam enim Virginem letificata est ciuitas celestis Jerusalem quia per ipsam fuerunt eius ruine restaurate. Unde uere sibi in antiphona [1709] dicitur : « Paradysa porte per te nobis aperte sunt, quas hodie gloriosa Virgo cum angelis triumphans. »

[b] Secunda causa quare beata Virgo fluuio comparatur est quia nisi fluuius curreret per ciuitatem, multa que sunt in ciuitate ad aliam ciuitatem non differentur nec e contrario. Set per hoc quod fluuius transit per ciuitatem et ea que crescunt in alia regione ad ciuitatem et ea que crescunt in ciuitate ad aliam regionem portantur, sic ante istum benedictum fluuium nec filius Dei per assumptam humanitatem presentis ecclesie uenerat nec aliquis homo ad regionem paradysi ascendat, set per ipsam filius Dei qui ex ore Altissimi prodierat ad nos uenit et multi ad celum ascenderunt. Cibum illorum, *quoniam ita preparatio eius* (Ps. 64, 10), per istum enim fluuium, *panem angelorum manducauit homo* (Ps. 77, 25) ; hoc in sacramento altaris Jo. 6 (35) : *ego sum panis uite qui uenit ad me* ut *esuriet*, et in Colo. Luc. 22 (29-30) : *ego dispono uobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum ut edatis et bibatis super mensam* etc. Et hoc est in cibis quod Dominus humano generi preparauerat ab eterno.

[c] Tertia causa quare beata Virgo |157ra| fluuio comparatur est quia iuxta fluuium qui Ganges [1710] uel Physon dicitur, sunt quidam homines qui solo odore malorum siluestrium nutriuntur. Physon qui exit de paradyso et interpretatur [1711] oris mutatio, significat beatam Virginem que ex paradyso, hoc est miraculose ex parentibus sceleribus genita est et in utero sanctificata fuit, in qua facta fuit oris mutatio. Modus enim loquendi de filio Dei, qui est os et uerbum patris, aliqualiter est mutatus in ea ut qui ante filius Dei solum dicebatur postmodum filius Virginis, qui prius impassibilis et immortalis, postea passibilis et mortalis [1712] diceretur, non per mutationem in eo factam set per nouam in se receptam, et sic qui

[1705] erat – immersa om. B.

[1706] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 132.

[1707] significat] quod add. P.

[1708] Non inueni.

[1709] CAO, 3, 4125 (Assumptio S. Mariae).

[1710] Exemplum 13.

[1711] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 66.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

prius dicebat : *ego Deus et non mutor* (Mal. 3, 6), quasi in uirum alium est mutatus, et hoc in isto fluuio benedicto in quo quod non erat assumpsit. Modo isti qui iuxta istum beatissimum fluuium per deuotionem habitant, non terrenis nec carnalibus epulis set solum odoribus bonorum celestium, que mundo et mundanis sunt multum siluestria, nutriuntur. Jo. 4 (32) : *ego cibum habeo manducare quem uos nescitis*. Unde de dilecto suo et sibi deuoto dicit Virgo, Can. 2° (16) : *dilectus meus mihi et ego illi qui pascitur inter lilia*. Donec apparet dies et inclinentur umbre, deuotus enim beate Virginis, donec umbre presentis uite inclinentur et aspiret dies glorie, non uult nisi inter lilia odorum celestium enutriri. Sic igitur Virgo beata fluuio comparatur cuius gratie plenitudinem quasi plenitudinem fluuii consi|157rb|derans Jeronimus [1713] dicit : « Ceteris uirginibus per partes prestatur gratia, Marie uero se totam infudit gratie plenitudo que fuit in Christo quamquam aliter et aliter quia in Christo fuit plenitudo gratie tamquam in homine personaliter diffinito. In Maria uero ut in templo singulariter consecrato, uel aliter in Christo fuit plenitudo gratie sicut in capite influente in Maria sicut in collo transfundente. » Modo sicut est quod a principio dicebatur quod fluuius ubicumque oriatur, non deficit donec ad mare terminetur ; sic beata Virgo, licet in mundo nata fuerit et ibi Domini conuersata, uerumptamen per nullum peccatum exorbitauit set hodierna die de mundo exiens ad Deum, qui est substantie pelagus infinitum, immaculata peruenit sicut dicunt uerba proposita : *exiens* etc.

[I] In quibus uerbis tria tanguntur : primo quod beata Virgo reliquit mundi feditatem sancta germina suffocantem, *exiens de finibus Tyri*. Tyrus interpretatur angustia uel tribulatio [1714] et significat mundum qui tot angustiis et tribulationibus est repletus quod in eo spiritualia germina suffocantur, quod sic patet. Dicit philosophus [1715] quod si fieret unguentum de sucto abscinthii et de oleo rosaceo et unguerentur capilli quantumcumque albi uel flaui denigrantur [1716] . Spiritualiter mundus facit unguentum compositum ex abscinthio et oleo rosaceo, ex auaricia scilicet et uoluptate. Per abscinthium enim intelligitur auaritia quia sicut abscinthium omne dulce cui admixtum fuerit reddit amarum, sic auaritia amaricat mentem |157va| quam inhabitat. Gregorius [1717] 13 Moralium : « Peccatum auaritie mentem quam infecerit ita grauem redit, ut ad appetenda sublimia attolli [1718] non possit. » Ecci. I (Eccli. 10, 9) : *auaro nihil est scelestius*. Per oleum uero intelligitur uoluptas, cuius ratio est quia oleum potest fieri ita calidum quod febrem inducit. Set uene pulsatiles et aures et uerole manuum et palme pedum ex eo inuergantur [1719]

1712 mortalis] immortalis P.

1713 Manipulus florum, Maria R (Hieronymus).

1714 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 97.

1715 Non inueni.

1716 denigrantur] redigerentur B.

1717 Gregorius Magnus, Moralia in Job, XIV, 53 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 736).

1718 attolli] attollit B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sicut est oleum quo decoquitur caro leonina. Sic uoluptas quam decoquitur et ministrat ille leo qui *circuit querens quem deuoret*, I Pe. 9 (5, 8). Dyabolus inducit febrem peccati et hoc si uene pulsatiles affectionum inuergantur per quam ad ipsam efficiatur et inordinate delectentur, si aures quod de ea uerba libenter audiantur, si uerole manuum quod libenter palpetur, et si plante pedum quod de ea libenter cogitetur, si, inquam, isto oleo ista que dicta sunt per istum modum inuergantur, statim febris peccati inducatur. Ps. (108, 24) : *caro mea immutata est propter oleum*. Unde Hugo [1720] : « Venus est illicebrosa uoluptas, adultima [1721] iocunditas que mel habet in ore, fel in corde, aculeum in dorso. » Auaritia ergo et uoluptas sunt duo ex quibus conficit unguentum suum mundus et quia pauci sunt aut nulli qui non uel cogitatione, uel affectione, uel locutione auditu uel opere altera parte huius unguenti auaritia scilicet uel uoluptate cerniti fuerunt, ideo quasi in omnibus capilli cordis denigrantur, Tren. 4 (8) : *denigrata est super car*|157vb|*bones facies eorum*. Et ex hoc sequitur [1722] quod in multis et quasi in omnibus spiritualia germina suffocantur. Mt. 13 (22) : *sollicitudo seculi istius et fallacia diuitiarum suffocant uerbum et sine fructu efficitur*. Set quia Virgo beata isto oleo perfusa non fuit, quia nihil scintillarum auaritie habuit uel etiam uoluptatis, idcirco sic exiuit fines huius mundi quod in ea spiritualia germina suffocata non fuerunt set potius ampliata, quia admiratur Sap. ult. Prou. (31, 10) ubi dicit : *mulierem fortem quis inueniet procul et de ultimis finibus pretium eius*. Ad quam questionem respondi potest quod ille inuenit mulierem fortem qui inuenit ouem centesimam, Christus scilicet matrem suam de cuius recessu ab hoc mundo et accessu eius ad Christum. Dicitur in figura Mt. XII (42) : *regina austri* etc. *uenit a finibus terre audire sapientiam Salomonis*. Et nota quod in ista auctoritate ostenditur quod Virgo habuit spiritualium donorum [1723] dominium. Regina austri Eua fuit regina aquilonis quia ab aquilone pandetur omne malum [1724] . Ab Eua enim processit omne malum, set ista est regina austri a qua pandetur omne bonum. Augustinus [1725] : « Actrix peccati Eua, auctrix meriti Maria. Eua occidendo obfuit, Maria uiuificando profuit. Illa percussit, ista sanauit. » Dicitur regina Austri quia auster dicitur, secundum Ysidorum [1726] , ab hauriendo aquas. Sic beata Virgo omnem gratiam Spiritus Sancti in se |158ra| hausit. Luc. I (28) : *aue gratia plena Dominus tecum*. Quod exponens Augustinus [1727] in sermone de natiuitate beate

1719 inuergantur] invirgantur P.

1720 Manipulus florum, Luxuria Y (Hugo).

1721 adultima] adultana B.

1722 sequitur] habetur exp. B.

1723 donorum] uel add. P, B.

1724 malum] le. 3 add. P.

1725 Manipulus florum, Maria B (Augustinus in sermone de Assumptione) ; Ambrosius Autpertus, Sermo de Assumptione sanctae Mariae, 4 (R. Weber, CM 27B, 1989, p. 1029).

1726 Isidorus Hispalensis, Etymologiarum siue Originum libri XX, XIII, 11, 6 (G. Gasparotto, Paris : Belles Lettres, 2004, p. 58).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Virginis dicit : « Tecum in corde, tecum in uentre, tecum in utero, tecum in auxilio. »

Quare autem ipsa comparetur uento australi ? Triplex ratio potest reddi. Prima quia auster oritur in zona iuxta polum antarticum qui [1728] pre nimia eius frigiditate est inhabitabilis. Unde auster [est] naturaliter frigidus et siccus ex suo ortu set, dum transit per roridam zonam, calorem assumit et dum flat per partes meridionales ubi est aquarum habundantia, humiditatem contrahit et sic apud nos calidus et humidus inuenitur. Sic beata Virgo ex ortu suo fuit frigida et sicca quia in peccato originali concepta, et iuxta polum antarticum quia iuxta modum antiquum maledictionis fuerit generata, quia [1729] fuit regio inhabitabilis, quia erat terra que deuorabat habitatores suos, in quam omnes ab inferno deuorabantur. Set Maria transiuit per roridam zonam et per mundanum fulgorem, feruorem scilicet caritatis filii sui quem uidit Johannes Apo. primo (13) : *uestitum* pedem *et precinctum ad mamillas zona aurea*. Et tunc hausit aquam deuotionis et pietatis et assumpsit calorem caritatis et sic facta est nobis calida et humida, ymmo *fons ortorum puteus aquarum de Libano*, Can. 4 (15).

Secunda ratio quare uento australi comparatur est quia uirtute austri plume in auibus mutantur, ita quod noue assumuntur et ueteres deponuntur, secundum illud Job 39 (26) : *numquid* |158rb| *per sapientiam tuam plumescit accipiter et expandens alas suas ad austrum*. Sic per beatam Virginem fuit humana natura renouata [1730] plume peccatorum amore et plume uirtutum restaurate, Je. 13 (31, 22) : *creauit Deus nouum super terram femina circumdabit uirum*. Ipsa enim circumdedit illum qui sic hominem renouauit [1731] quod dicit Apostolus 31 (21, 5) : *ecce noua facio omnia*.

Tertio comparatur austro quia uirtute et flatu austri uermes de terre interioribus educuntur. Sic sancti patres qui sunt sicut uermes, in interioribus terre, hoc est in limbo, tenebantur, per beatam Virginem sunt educti. Bernardus [1732] : « Per te Virgo sancta celum impletum est, infernus euacuatus, restaurate ruine celestis Jherusalem, exspectantibus miseris uita perdita data. » Et ideo non immerito dicitur omnium spiritualium donorum dominium habuisse. Hec est regina austri que interpretatur preparata in tempore que successit Vasti, que a morte populum suum liberauit, id est Virgo beata [1733] que successit Eue, que totum uastauerat, que liberationem a morte eterna

1727 Manipulus florum, Maria C (Augustinus in sermone de natura beate Marie) ; autor incertus, Sermones de tempore, sermo CXX, in natali Domini, IV, 3 (PL 39, 1985).

1728 qui] aut P, B.

1729 quia] que B.

1730 renouata] reuocata P.

1731 renouauit] reuocauit P.

1732 Manipulus florum, Maria Y (Bernardus sermone 98) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Assumptione beatae Mariae, 4, 8 (SBO, V, p. 250).

1733 Virgo beata] beata Virgo B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

humano generi impetrauit.

[II] Secundo ostenditur quod in beata Virgine fuit omnium uitiorum exterminium quod tangitur cum dicitur : *a finibus terre*. Nota secundum Philosophum [1734] : qui uult inuenire uerum elementum debet eum querere in medio regionis elementi, sicut aqua pura in medio maris et terra pura circa centrum inuenitur. Set in extremitatibus minus est de natura puri elementi. Modo sic est quod *totus mundus in maligno positus est*, I Jo. 6 (5, 19). Unde mundus est sicut regio peccati qui |158va| magis est in mundo, magis est in peccato, et qui magis elongatur a mundo, magis et elongatur a peccato. Beata Virgo fuit in extremis finibus mundi, filius suus non fuit infra, quia nec peccatum originale contraxit nec actuale commisit. Ideo dicitur non [1735] fuisse de mundo. Jo. 9 (8, 23) : *ego non sum de hoc mundo*. Virgo uero beata fuit de extremis finibus mundi. Solum enim originale contraxit, nullum autem actuale commisit. Ceteri enim sancti non solum sunt de finibus mundi, ymmo de intraneitate eius plus et minus secundum quod plura uel pauciora peccata actualia commiserunt, propter quod dicitur eis a Christo Jo. 9 (8, 23) : *uos de mundo hoc estis*. Beata igitur Virgo, quia solum peccatum originale habuit, quod statim per sanctificationem in utero est deletum, ideo non immerito dicitur de finibus mundi uenisse et in ipsa exterminium omnium uitiorum fuisse. Ps. (147, 14) : *posuit fines tuos pacem et adipe frumenti saciat te*. Fines suos posuit Deus pacem quando fuit ab originali mundata et absque omni actuali nata et fuit Sancti Spiritus satiata, propter quod dicit Jeronimus [1736] de ea : « Si diligenter attendas nihil est uirtutis, nihil splendoris, nihil gratie et nihil candoris quod non resplendit [1737] in Virgine gloriosa. »

[III] Tertio meruit fieri celestium secretorum sacrarium. Unde ei in prosa dicimus [1738] : « Aue sancta spiritus sacrarium », et hoc tangit cum dicitur (Mt. 12, 42) : *uenit audire sapientiam*. Nota : magister qui habet diuersos pueros [1739] sollicitatur de eorum profectu, secundum quod uidet pueros magis proficere et lectiones eis |158vb| traditas perfectius retinere, secundum hoc eis subtiliora reuelat, et si uidet puerum qui de lectione sibi data non curat, frustra daret ei secundam. *Ubi non est auditus non effundas sermonem*, Ecci. 32 (6). Spiritualiter omnes sumus discipuli. *Magister uester unus est Christus*, Mt. 22 (23, 10). Omnibus nobis data est lectio salutis, set multi sunt qui male eam retinent. Multi enim sunt qui mandata Dei et consilia, in quibus consistit ista lectio, totaliter sunt obliti, propter quod non merentur quod eis celestis lectio reueletur, ymmo quod dicatur eis illud, Osee X (4, 6) : quia *tu scienciam repulisti repellam te et ego*. Modo sic est quod beata Virgo super omnes sanctos et sanctas lectionem suam melius retinuit et perfectius custodiuit quia non

1734 Non inueni.

1735 non om. P.

1736 Manipulus florum, Maria T (Hieronymus).

1737 resplendit] resplendiat P, B.

1738 AH, vol. 54, n° 217, p. 340 (de beata Marie).

1739 pueros] et add. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

feci in modico contra eam. Sancti omnes aliquid obliuiscerunt, ista nihil. Luc. 2° (19) : *Maria conseruabat omnia uerba hec*. Idcirco sibi super omnes creaturas debuerunt secreta celestia reuelari ut possimus [1740] ei dicere illud, 2° Paral. I (12) : *sapientia et sciencia data sunt tibi*. Jeronimus [1741] : « Non est in mundo locus dignior utero uirginali in quo Dei filium Maria suscepit, nec in celis regali solio quo Mariam Dei filius sublimauit. » Et hoc est quod 4 tangitur in auctoritate.

Quod hodie scilicet recepta est ad ciuium supernorum contubernium, quod tangitur cum dicitur Salomonis qui interpretatur retributor [1742] et significat Christum qui est retributor omnium bonorum, in cuius consortio consistit premium beatorum. Nota : aliter se habet rex ad hominem dum est in uia uel in bello et etiam dum sedet pro tribunali et aliter dum sedet in mensa, quia illos |159ra| qui sunt prope eum, dum est in uia uel in [1743] bello uel dum sedet in iudicio, non semper plus premiat, set quandoque plures eorum occidit et condempnat. Set ad illos qui sunt prope eum in mensa, sic se habet quod maior propinquitas ad ipsum est signum maioris dilectionis et maioris suorum bonorum conseruationis. Sic spiritualiter in uia multi uidentur esse prope Christum, multi etiam uidentur prope ipsum pugnare quos tamen in iudicio condampnabit. Figura Joab fuit prope Dauid in multis bellis et tamen ipsum precepit occidi, 3 Reg. 21 (II Reg. 2, 6) : *non deduces canitiem eius pacifice ad inferos*. Quam plurimi etiam erunt in iudicio prope eum, tamen quibusdam dicet : *ite maledicti* etc. Set illis quos magis prope se ponet in mensa celesti, plura de bonis suis celestibus conferentur. Modo sic est quod Virginem gloriosam magis prope se hodie collocauit, 3 Reg. 2 (19) : *positus est tronus matri regis*, scilicet Salomonis, *que sedet ad dexteram eius*. Et idcirco hodie super omnes creaturas gloriosior est effecta, quod fuit figuratum 3 Reg. X (2) ubi dicitur quod regina Sabba *ingressa cum comitatu multo Jherusalem* uenit ad regem Salomonem. Ista regina est Virgo beata que hodie cum comitatu maximo angelorum ingressa est Jherusalem ecclesiam scilicet triumphantem, ubi iuxta Salomonem filium suum collocata *in perpetuum coronata triumphat* (Sap. 4, 2), cuius corone nos participes efficiat Jhesus Christus etc.

Sermon 69

Assomption (collation). Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 159ra-161va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 73ra-75rb. Plan : Thème – La Vierge est comparée au Jourdain. a. Elle a donné naissance au Christ. b. Elle a permis de séparer les damnés des bienheureux. c. Elle est un abri sûr. d. Elle sanctifie. I – Elle a quitté le monde malodorant (cf. sermon précédent). II – Sa grande pureté. Division 2 (Can. 4, 8) : preuves de cette pureté : a.

[1740] possimus] possumus P, B.

[1741] Manipulus florum, Maria S (Hieronymus).

[1742] Non inveni.

[1743] in om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

amour b. beauté c. honneur

F. 159ra : *Exiens* [1744] *de finibus Tyri uenit per Sydonem ad mare*, Mc. VII (31).

[Thème] Sicut in sermone dictum fuit, differentia est inter torrentem et fluuium quia torrens frequenter deficit |159rb| antequam ad mare perueniat, set fluuius undique continuat cursum suum. Ecci. I (Eccle. 1, 7) : *omnia flumina intrant mare*. Spiritualiter beata Virgo non solum propter causas dictas in sermone, ymmo etiam propter alias potest fluuio et maxime Jordani proprie comparari.

[a] Primo quia licet fluuius Jordanis multos circuitus faciat [1745] iuxta Jericho, uerumptamen in Mare mortuum influit et ipsum absorbet [1746] penitus et consumit sicut dicit Ysidorus [1747] , per Jericho quod interpretatur [1748] luna, mundus mare, qui multos habet defectus, mutationes et maculas sicut luna. *Totus mundus in maligno positus est*, I Jo. 6 (5, 19). In isto fecit beata Virgo multos circuitus dum post Annuntiationem angelicam ascendit in montana cum festinatione, postmodum rediit in Nazareth, deinde ascendit in Bethleem ubi peperit filium suum, postea abiit in Egyptum etc. In hunc mundum qui erat sicut Mare mortuum, *per unum enim hominem peccatum in hunc mundum intrauit et per peccatum mors*, Ro. 6 (5, 12). In hoc, inquam, Mare mortuum beata Virgo influxit quando Dei unigenitum mundo peperit qui mortem mundi absorbuit et consumpsit dicens, Jo. IX (14, 6) : *ego sum uia ueritas et uita*.« Mortem enim nostram moriendo destruxit et uita resurgendo reparauit [1749] . » In Mare etiam Mortuum influxit infernum quando filius eius illuc iuit et ipsum spolians, sanctos patres qui ibi detinebantur extraxit dicens : *ero mors tua, o mors ero morsus tuus inferne*, Osee 13 (14).

[b] Secundo comparatur Jordani quia, secundum Ysidorum [1750] , Jordanis diuidit Arabiam et Judeam |159va|. Judea interpretatur glorificatio [1751] et significat regionem beatorum ubi Deus continue et iugiter glorificatur et laudatur. Arabia [1752] autem interpretatur callida uel insidiatrix uel occidentalis et significat regionem dampnatorum, que est regio demonum qui nobis continue insidiantur, et hominum qui hic callide uixerunt et in occidente mortis sine penitentia obierunt. Modo sic est quod ante aduentum beate

1744 collatio in marg. B.

1745 faciat] facit P.

1746 absorbet] ab B.

1747 Non inveni.

1748 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 137.

1749 Non inveni.

1750 Isidorus Hispalensis, Etymologiarum siue Originum libri XX, XIII, 21, 18 (G. Gasparotto, Paris : Belles Lettres, 2004, p. 146).

1751 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 152.

1752 Cf. Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 155.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Virginis fuerunt iste regiones permixte, quando omnes ad infernum descendebant, set ipsa nobis protulit illum qui has regiones diuisit, de quo Mt. 16 (25, 32) dicitur : *congregabuntur ante eum omnes gentes et separabit eos ab inimico sicut pastor segregat oues ab edis*. Unde de ipsa possumus dicere illud, Gen. X (25) : *nomen uni tuum Phaleg eo* [1753] *quod in diebus suis diuisa sit terra*. Phaleg [1754] interpretatur [1755] saluans uel saluatio et significat beatam Virginem que fuit initium salutis humane in cuius diebus cepit diuidi terra dampnatorum a terra beatorum. Peperit enim illum *qui positus est in ruinam et in resurrectionem multorum*, Luc. 2° (34).

[c] Tertio comparatur Jordani quia sicut dicitur 4 Reg. 6 (5) *ferrum securis* quod in aqua ceciderat et usque ad fundum descenderat, in fluuio Jordanis natauit et manubrio se coniunxit et sic fuit securis reparata ; unde ligna scindi debebant ad construendum domos pro filiis prophetarum. Spiritualiter per manubrium Deus intelligitur cuius imperio |159vb| omnia debent regi sicut securis medietate manubrio gubernatur, modo sic est quod ab hoc manubrio humana natura per peccatum ceciderat et usque ad inferni profundissima ferebatur. Job 14 (17, 16) : *in profundissimum infernum descendent omnia mea*. Set in isto beatissimo fluuio, scilicet in Virginis utero, huiusmodi natura a fundo directionis eleuata natauit et in manubrio, hoc est in supposito diuino, recepta fuit et sic facta est securis de qua Mt. 3 (10) dicitur : *iam enim securis ad radicem arboris posita est*, hoc est securis per quam edificate sunt domus filiis prophetarum fidelibus, scilicet a longe aspicientibus et ad celum toto desiderio tendentibus, quibus dicit Jo. IX (14, 2-3) : *uado parare uobis locum, et si abiero et preparauero uobis locum iterum ueniam et accipiam uos ad me ipsum*.

[d] Quarto comparatur Jordani quia Christus tactu sue mundissime carnis ipsum sanctificauit sicut dicit Beda [1756] : « Sic Virgo beata quando concepit filium Dei fuit ex tactu sue carnis mundissime ampliori sanctificatione sanctificata, quod ex tunc non peccauit nec peccare potuit. » Bernardus [1757] in sermone : « Puto quod copiosior sanctificationis gratia in ipsam descendit, que non solum ortum eius sanctificaret, set etiam uitam eius deinceps ab omni peccato custodiret immunem. » De qua sanctificatione potest exponi illud 3 Reg. 9 (3) : *sanctificaui domum hanc*, et sequitur : *ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum et erunt oculi* |160ra| *mei ibi et cor meum cunctis diebus*.

[II] Sic igitur Virgo beata Jordani fluuio comparatur, et ideo sicut fluuius ubicumque oriatur non deficit donec ad mare pertingerit, sic enim per nullum peccatum deficit set cursum uirtutum continuauit donec ad mare, quod Deus est, feliciter peruenit. Sicut dicunt uerba proposita : *exiens de finibus Tyri* etc., in quibus uerbis tria tanguntur. Primo quod

[1753] Phaleg eo] phalegeo P, B.

[1754] Phaleg] Phalegeo P, B.

[1755] Non inveni.

[1756] Non inueni.

[1757] Manipulus florum, Maria AG (Bernardus in sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 174 (ad canonicos lugdunenses), 5 (SBO, VII, p. 390).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ipsa reliquit mundi feditatem sancta germina suffocantem, *exiens de finibus Tyri* et de isto dictum est in sermone. Secundo ostenditur quod ipsa habuit summam puritatem cuncta crimina declinantem quod tangitur cum dicitur : *uenit per Sydonem*. Sydon interpretatur uenatio [1758] uel commotio iniquitatis et significat uitam beate Virginis que tante extitit puritatis quod semper ueniebat [1759] et querebat quomodo Deo placeret et ad celum perueniret et a se omnem iniquitatem et immunditiam repelleret ; quod et fecit, quod sic patet : dicit Philosophus [1760] quod damulam odiunt [1761] serpentes et fugiunt in tantum quod eius hanelitum [1762] sustinere non possunt. Spiritualiter per damulam que est capra [1763] siluestris, que idcirco damula dicitur eo quod de manu effugiat [1764] , Christus autem per eam [1765] intelligitur qui ante incarnationem fuit multum siluestris et a genere humano alienus. Ysa. 64 (7) : *non est qui consurgat* et inueniat te qui effugit de manu in quam omnia merita sanctorum excedit, sicut exponitur illud Can. ult. (8, 14) : *fuge dilecte mi assimilate capree hymuloque ceruorum super montes aromatum*,id estsanctorum|160rb| quorum merita transilit et excedit. Hanc damulam serpentes inferni odiunt et hanelitum gratie eius sustinere non possunt. Job XI (41, 12) : *hanelitus eius prunas ardere facit*. Modo sic est quod hanc damulam enim habuit ante partum in utero suo corporaliter et post partum in brachiis suis et gremio presencialiter et in corde suo iugiter, quod non est minus quam habere corporaliter. Unde Augustinus [1766] libro de uirginitate : « Felicior partus spiritualis quam carnalis. Beatior enim fuit Maria concipiendo Christum fide quam carne. Materna enim propinquitas nihil ei profuisset nisi ipsum melius [1767] fide quam carne gustasset. » Et idcirco non est mirum ex quo presentem semper habuit hanelitum filii sui, gratiam [1768] Spiritus Sancti si a se omnem serpentem peccati repulit et fugauit. Bene ergo dicitur quod habuit summam puritatem cuncta crimina relaxantem, propter quod sicut dicitur Can. 4 (8) : *ueni de Libano sponsa mea, ueni de Libano, ueni coronaberis de capite*

1758 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 88.

1759 ueniebat] uenebatur P.

1760 Exemplum 14.

1761 odiunt] ostendunt B.

1762 hanelitum] anelitum B.

1763 capra] caprea B.

1764 Isidorus Hispalensis, Etymologiarum libri XX, XII, 38, 1.

1765 autem – eam om. B.

1766 Manipulus florum, Maria E (Augustinus super illud Luce 11 : beati qui audiunt uerbum Dei etc.)

1767 melius] felicius B.

1768 gratiam] scilicet add. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Amana. Et nota quod in ista auctoritate tangit quatuor Spiritus Sanctus per que ostendit summam fuisse in beata Virgine puritatem.

[a] Primo ex amore demonstrato, *ueni*, quod ter in auctoritate replicatur propter tria priuilegia que fuerunt in ea, nulli alio [1769] sunt concessa. Primum est quod similis fuit mater et uirgo, secundum est quod in utero sic fuit sanctificata quod non peccauit et a peccato se preseruare potuit, tertium quod in conceptione filii sic fuit copiose sanctificata quod amplius peccare non potuit. Vel ideo dicitur ter *ueni* propter ternam |160va| scilicet mentis, oris et corporis integerrimam puritatem, set unde hoc quod hic dicitur sponsa, *ueni*,inquit, *sponsa mea*, cum ipsa fuit mater Dei ? Respondeo : hoc primo fit ut per hoc ostendatur immaculatissima eius puritas. Persona enim libera cum ancilla contrahere non consueuit. Si uis nubere, nube pari, ut ergo ostendatur nulli peccato seruitute subiecta dicitur ei : *ueni sponsa*. Sap. 9 (8, 2) : *hanc amaui et exquisiui eam a iuuentute mea et quesiui eam sponsam mihi eam assumere*. Secundo quia hoc est conditio prudentis sponse quod dum sponsus pro utilitate familie hinc inde discurrit, ipsa elemosinis insistat, bona conseruet et familiam decenter gubernet. Figura Reg. X (Tob. 10, 12) : *obsculati sunt eam*,scilicet parentes eius Saram mouentes eam etc. Regere familiam, gubernare domum. Sic enim rexit familiam ecclesie quando dixit filio suo : *uinum non habent*, et ministris : *quemcumque dixerit uobis facite*, Jo. II (3 ; 5). Ipsa est que distribuit elemosinas paradysi, cui dicimus : « Eua ergo aduocata nostra »etc. Ipsa est que [1770] dum filius suus pro utilitate ecclesie et humana salute ad crucem curreret et mortem simul in ea perimeret, ipsa [1771] bona ecclesie scilicet fidem seruauit, quando fides in hora mortis in ipsa sola remansit, quo tempore potuit dicere de ea Spiritus Sanctus illud Can. 6 (8) : *una est columba mea, perfecta mea, una est mater sue una* |160vb| *est genitrici sue*. Ipsa enim pro illo tempore fuit unica ecclesie militanti. Tertio uocat eam sponsam quia quando due persone intense se diligunt, consueuerunt mutuo diuersis nominibus se uocare ad ostendendum amoris magnitudinem. Sic Christus beatam Virginem : fuit enim eius ad ipsam tanta dilectio ut unico nomine exprimi non posset. Unde Can. 2° (10) dicit : ipsa en *dilectus meus loquitur mihi surge propria amica mea, columba mea, formosa mea et ueni*. Ambrosius [1772] libro 2° de uirginitate : « Quante in una uirgine species uirtutum emicant ? Secretum uerecundie, uexillum Dei, deuotionis obsequium : Virgo intradomum, comes ad ministerium, mater ad templum. »

[b] Secundo hoc idem ostenditur ex decore conseruato. *Veni*,inquit, *de Libano*, quod bis dicitur propter decorem duplicem, corporis scilicet et anime, quem integerrime conseruauit. Nota : dicit Jeronimus [1773] quod in monte Libani ex herbis et arboribus ibi crescentibus tantus odor fragrabat quod ibi nullo modo uiuere poterant quecumque reptilia

[1769] alio] alii P.

[1770] que] quod P.

[1771] perimeret ipsa] ineret B.

[1772] Manipulus florum, Maria H (Ambrosius de Virginibus libro 2) ; Ambrosius Mediolanensis, De Virginibus, II, 2, 15 (PL 16, 210D).

[1773] Non inueni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

uel etiam quecumque alia animalia uenenosa. Unde in illo monte, secundum ipsum, quiescentes a serpentibus et a uenenosis omnibus aliis tuti erant. Sic in Virgine gloriosa fuit tantus odor uirtutum et donorum Spiritus Sancti quod non solum omne uenenum peccati ab ipsa penitus est repulsum, quin ymmo omnes qui per deuotionem uolunt in ipsa |161ra| quiescere ab omni crimine et peccati periculo tutissime conseruantur. Unde [1774] Bernardus [1775] in sermone : « Sicut a te despectus et auersus necesse est quod pareat, sic a te reuersus et a te respectus impossibile est quod pereat. Filioli, hec peccatorum scala, hec mea maxima fiducia, hec tota ratio spei mee. » Unde ipsa potest dicere illud Ecci. 24 (21) : *quasi Libanus non incisus uaporaui habitationem meam et quasi balsamum non mixtum odor meus*.

[c] Tertio hoc idem ostenditur ex honore exspectato, *ueni coronaberis*. Nota : primogenitus regis qui ius primogeniture non perdidit nec uendidit, indubitanter exspectat coronari. Spiritualiter beata Virgo dignitate inter omnes filios et filias ecclesie militantis fuit primogenita Dei. Ecci. 24 (5) : *primogenita ante omnem creaturam*. Jus sue primogeniture non perdidit nec pro lenti sedulio uendidit, hoc est pro quibuscumque deliciis carnalibus uel mundanis sicut Esau uendidit, propter quod non immerito celesti corona debuit coronari. Ambrosius [1776] super Lucam : « Non mirum si Dominus redempturus mundum operationem suam tunc inchoauit a Maria, ut per quam salus omnibus comprobatur eadem prima fructum salutis hauriret ex pignore. » De qua coronatione dicitur Sap. X (4, 2) : *in perpetuum triumphat coronata incoiquinatorum certaminum premium unicens*. Hoc idem ostenditur ex uigore comprobato *de capite Amana*. Nota : illi qui uolunt uendere tyriacam [1777] primo ostendunt uirtutem eius circa aliquam inflaturam uel circa aliquod uenenosum et quando uirtus tyriace uincit et superat |161rb| uenenum, tunc habetur certitudo de eius bonitate. Spiritualiter Virgo ostendit uirtutem suam contra serpentem anticum qui est dyabolus et Sathanas cuius caput conteruit et uersutias superauit quod dudum ante fuerat predictum. Gen. 3 (15) : *ipsa conteret caput tuum*, ait Dominus de muliere ad serpentem. Quousque ad beatam Virginem per nullam mulierem fuit impletum propter quod eius uirtus optime comprobata [est], istud autem intelligitur cum dicitur : *de capite Amana*, quod interpretatur [1778] iniqus ei uel comprimens eum et significat anticum serpentem dyabolum, scilicet qui inique compressit genus humanum cuius caput fuit a Virgine beata contritum, et propter hoc ratione huius uirtutis sic probate debuit coronari, quia *non coronabitur nisi qui legittime certauerit*, 2° Thymo. 2° (5), quasi dicat (Can. 4, 8) : in celo *coronaberis de capite Amana* quia uirtute tua caput dyaboli conteruisti. De uirtute loquitur Cassiodorus [1779] in quadam epistula dicens : « Tu patrona humani generis, tu

[1774] unde om. B.

[1775] Manipulus florum, Maria AF (Bernardus in sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermo in natiuitate beatae Mariae Virginis, 7 (SBO, V, p. 279).

[1776] Manipulus florum, Maria F (Ambrosius super Lucam) ; Beda, In Luca euangelium expositio, I, 1 (D. Hurst, SL 120, 1960, p. 36).

[1777] Exemplum 15.

[1778] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 102 (sub nomine Ammoni).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

afflictis rebus medica singularis. Quis tuo non egeat munere, cum sit peccare commune ? »

[III] Tertio principaliter ostenditur quod ipsa peruenit ad ueram felicitatem [1780] cordis lumina satiantem, *ad mare*. In mundo non est perfecta fertilitas, *non enim* satiatur *oculus uisu nec auris impletur auditu*, Ecces. Primo (1, 8). Set in celo ubi Deus uidetur facie ad faciem perfecta, fertilitas reperitur, intelligitur autem Deus per mare quia Ecces. primo (1, 7) : *omnia fluuia intrant mare et mare non redundat*. Deus enim continet perfectiones omnium euntium et possibilium et tamen propter hoc eius perfectio non augetur nec beatitudo [1781] sanctorum augetur in aliquo, ex hoc quod in mente |161va| diuina conspiciunt creaturas. Unde Augustinus [1782] super illud Jo. Ic (17, 3) : *hec est uita eterna ut cognoscant te*, dicit : « Infelix qui omnia nouit et te nescit, beatus autem qui te nouit et illa nescit. Qui autem te et illa nouit, non propter illa beatus, set propter te solum. » Propter hoc dicit Job XI (9) : *longior terra mensura eius et latior mari*. Ad istud mare tam immensum peruenit hodie beata Virgo. Unde potest dicere illud Ecci. 24 (8) : *gyrum celi circuiui sola* quantum ad gradum sublimitatis ingressa, *et profundum abyssi penetraui* quantum ad intentionem uisionis in essentia diuina, *et in fluctus maris ambulaui* quantum ad dotes corporis inter quas est corporis agilitas, et sequitur (Eccli. 24, 9-8) : *in omni populo et in omni genere primatum habui* quia « ad ethereum peruenit thalamum in quo rex regum stellato sedet solio [1783] ». Ad quod nos perducet [1784] .

Sermon 70

Saint Louis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 161va-162rb. F. 161va : *Rex sapiens populi stabilimentum est*, Sap. VI (26).

Regnum stabilitur legibus per sapientes conditis et inuentis. Unde dicitur de sapientia, Prou. 9 (8, 15) : *per me reges regnant*, et loquitur sapienter : beatus Ludouicus fuit rex ualde sapiens, quod sic patet. Ille dicitur esse sapiens cui multa fallacia apparentia proponuntur et tamen non decipitur. Beato Ludouico fuerunt proposita omnia apparentia huius mundi, que sunt fallacia et plena fallaciis multis sicut diuitie, delicie et honores, et

1779 Manipulus florum, Maria AP (Cassiodorus in quadam epistula) ; Cassiodorus, Variarum libri duodecim, XI, 40 (A. Fridh, SL 96, 1973, p. 458).

1780 felicitatem] fertilitatem B.

1781 beatitudo] habitudo P.

1782 Manipulus florum, Beatitudo siue beatus A (Augustinus super illud Johannis : hec est uita eterna ut cogno) ; Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, V, 4 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 60).

1783 CAO, 3, 3707 (Assumptio Mariae).

1784 perducet] perducat Jhesus Christus etc. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

tamen in nullo istorum fuit deceptus, quia numquam commisit peccatum mortale, ut sibi |161vb| possit dici illud 2 Reg. X (14, 20) : *tu autem Domine mi rex sapiens es sicut habet sapientiam angelus Domini*. Set nota quod multi habent sapientiam sophiste, quia secundum Philosophum [1785] sophista querit solum sapientiam apparentem et non curat de existente. Sic est forte de multis. Aliquis quandoque plus querit sapientiam ut sapiens appareat quam ut sapiens existat, sicut ille qui querit scire ut doceat solempniter et apparenter et non curat tamen de existentia. Tales contempnat Apostolus, I Cor. 1 (17) : *non in sapientia uerbi ut euacuetur crux Christi*, sicut est ille qui solum querit sapientiam ut bene doceat. Set nota : quesiuit sapientiam ut bene uiueret. Set ut dictum est : regnum stabilitur per reges sapientes et ipse fuit sapiens. Ergo regnum suum stabilimentum est, ut dicantur de eo uerba proposita : *rex sapiens* etc. Et tanguntur tria, in quibus claruit sua sapientia. Primo in altitudine sereni principatus : *rex sapiens*. Secundo in multitudine terreni famulatus : *populi*. Tertio in certitudine solidi uel pleni status : *stabilimentum est*.

Quantum ad primum nota quod secundum philosophos, in regno anime unica potentia, scilicet ratio, regit et alias ordinat et illa sola est capax scientie, luminis et claritatis. Voluntas autem ceca est et potentie sensitiue magis. Set beatus Ludouicus habuit regere, ergo indiguit lumine sapientie, ideo in figura huius reges unguebantur|162ra| in capite, ut dicatur de eo illud 3 Reg. X (23) : *magnificatus est rex Salomon diuitiis et sapientia in uniuersa terra* etc. Et dicitur de beato Ludouico quod propter dulcedinem uultus eius omnis homo desiderabat eum uidere sicut Salomonem : *ue terre, cuius rex puer est* (Eccle. 10, 16). Aliquando puer ponitur super equum et licet deberet eum regere, hoc sentiens equus eum regit et proicit in lutum. Sic frequenter qui deberent alios regere per alios reguntur, ideo totum precipitatur. Per equum caro assignatur, per puerum inferior ratio, et quando illa est sola super carnalitatem, accipit frenum cum dentibus et precipitatur ratio inferior, quia non potest bene regere sola sine ratione superiori. Set nota : senes fuit et sapiens, ideo bene rexit. Ecci. X (Eccle. 10, 17) : *beata terra cuius rex nobilis est*.

De secundo nota quod in maiori periculo regendo requiritur maioris sapientia. Set ipse habuit regere populum multum. Ergo indiguit multa sapientia et eam habuit. Figuram de Salomone 3 Reg., qui non petiuit delicias uel diuicias set sapientiam et multum placuit Domino, ut patet ibi. Unde Prou. 4 (14, 28) : *in multitudine populi dignitas*. Set nota : primi reges Israel fuerunt Saul et Dauid. Unde bene rexit Dauid, Saul male ? Quare Saul eminebat super populum ab humero et supra, Dauid autem fuit paruus, ruffus etc. Sic aliquando rex est ita eleuatus per superbiam quod nullus pauper potest habere accessum ad ipsum et propter hoc populus male regitur. Econtra Dauid fuit in medio populi et paruus et quilibet poterat accedere. De |162rb| beato Ludouico etiam legitur quod in singulis septimanis sedit in communi loco, ut omnes qui uellent accederent, set Saul habet multos successores, quantum ad rectores, et impletum est illud Eccli. X (3) : *rex insipiens perdit populum uel roboam*.

Quantum ad tertium nota quod stabilimentum edificii consistit in fundamento. Unde inter aquam ponitur fundamentum de lignis, quia tunc edificium est solidum ratione fundamenti. Sic beatus Ludouicus pro persona sua et pro regno suo posuit fundamentum

[1785] Aristote, De sophisticis elenchis, 1 (Aristotelis opera, III, 1831, p. 90).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

de lignis. Portauit lignum crucis et in tota uita sua fuit conatus ponere se super ligna in mari et ad nauigandum pro defensione fidei. Unde Ecci. 49 (17) dicitur de Ioseph quod *natus est homo* etc. *Rector fratrum, stabilimentum populi*. Set Sap. 4 (3) dicitur quod adulterine plantationes, si dabant radices altas, et hee sunt carnales operationes, quia tale opus non habet firmum fundamentum. Set opera sancti huius spiritualia fuerunt. Unde Ecci. 30 (31, 11) : *stabilita sunt bona illius in Domino* etc. *et eleemosynas illius enarabit*.

Sermon 71

Nativité de la Vierge. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 162rb-165ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 7va-9vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 179v. Plan : Thème – Il est nécessaire que la conscience soit aussi nette qu'un livre bien copié. Division – Les caractéristiques du miracle signalé par Matthieu : I – le ventre fécond Division 2 (Eccli. 24, 24) : le fruit du ventre de la Vierge un goût qui marque l'affect une odeur qui inspire la crainte F. 162rb : *Mater Ihesu Maria* in Mat. (1, 18).

[Thème] Hec est consuetudo uniuersitatis huius, consuetudo studii Parysiensis quod quando aliquis primo magistratur in theologia, quando aliqui [1786] magister de nouo et primo incipit in aula, questio una uentilatur inter doctores antiquos et iuniores, ita quod antiquior doctor proponit questionem illam, iunior autem respondet ad eam, quod ideo premisi quia homines in hac uita presenti sunt sicut uniuersitas scolarium in |162va| studio Parysiensi. Unde in Actibus (16, 28) : *uniuersi hic sumus*, quasi dicat : de uniuersitate hac sumus. Prodolor, uniuersitas ista est notabile deteriorata. *Uniuersa enim uanitas omnis homo uiuens* dicit Ps. (38, 6). Studium huius uniuersitatis est adeo deterioratum, quasi *a maiori usque ad minorem omnes auaritie student, a propheta usque ad sacerdotem cuncti faciunt dolum*, Ie. VI (13), et Ps. (13, 1) dicit quod *corrupti sunt et abhominabiles facti sunt in studiis suis* etc. Qui studet in libro corrupto ut corrigat eum ad exemplar ad bonum et emendatum, talis multum proficit in studio libri corrupti ; set qui studet in libro corrupto, non ut eum corrigat, set ut hiis que legit assentiat et adhereat, talis non proficit, ymmo turpiter errat. Liber corruptus et defectuosus est cor hominis. « In corde tuo quasi in libro scribe [1787] ». Audeo dicere quod in mundo non est liber in cuius studio homo possit tantum proficere sicut in libro proprie consciencie. Dicit Hugo, primo libro de anima [1788], capitulum IX, quod « melior est qui se ipsum cognoscit quam qui se necglecto cursus syderum, uires herbarum, complexiones hominum, naturas hominum, naturas animalium celestium omnium et terrestrium scienciam haberet. Multi multa sciunt et se ipsos nesciunt cum tamen summa philosophia sit cognitio sui. » Ecce patet ex dicto Hugonis quod studium summe proficium et ualde utile est studere in libro proprie consciencie, quod est intelligendum quando homo in eo studet ut eum corrigat, ut uitia defleat et |162vb| uirtutes

[1786] aliqui] aliquis P.

[1787] CAO, 4, 6143, Dom. IV Quadragesimae.

[1788] Manipulus florum, Consideratio sui AF (Hugo libro 1 de anima capitulo 9).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inserat [1789] . *Reuertatur unusquisque a uia sua mala et dirigite uias uestras et studia uestra*, Ie. XVIII (11). Set qui student in libro consciencie, non ut eum corrigant set ut hiis que legunt [1790] assentiant et adhereant, hoc est dictum : qui peccata propria rememorant et recolligunt, non ut ea defleant set approbent ut eis complaceant, tales non proficiunt, ymmo turpiter errant. De talibus dicitur : *corrupti sunt et abhominabiles facti sunt in studiis suis* (Ps. 13, 1). Utinam ex quo studentes sumus quilibet nostrum faceret sicut facit clericus studiosus, quando de capite proprio librum aliquem compilauit. Dicas ut in sermone precedenti, et addas quod dicit Hugo, libro II de anima [1791] : « Consciencia, inquit, est liber signatus et clausus in die iudicii aperiendus. » In Dan. (7, 10) : *iudicium sedit et libri aperti sunt*. Hoc modo studebat Paulus qui dicebat [1792] , Act. XXIIII (16) : *in hoc ipse studeo conscienciam sine offendiculo habere ad Deum et ad homines semper*. Habeo ergo quod homines in hac uita presenti sunt sicut uniuersitas scolarium in studio Parysiensi. In hac uniuersitate ad Natiuitatem filii Dei numquam fuerat aliquod principium theologie. Theologia dicitur a theos, quod est Deus, et logos, quod est uerbum uel sermo. Antequam ergo fuerat aliquod principium theologie, quia logos uel uerbum Dei numquam habuerat principium diuinationis sue, ymmo erat principium et finis omnis creature, set tunc fuit primum principium theologie in hoc studio [1793] , quando in aula |163ra| uteri uerginalis homo incepit esse Deus et Deus incepit esse homo. *Ego primus et ego nouissimus et ante me non est Deus*, in Ysa. (44, 6). Potest dicere Christus uerissime quod numquam aliqui [1794] magister incepit in theologia nec alias incipiet nisi ipse. *Magister* noster *unus est Christus* (Matth. 23, 10). Propter illud principium theologie quo Deus incepit esse homo et e contrario in aula uteri uerginalis fuit uentilata questio una inter doctores antiquos et nouos, Veteris et Noui Testamenti, ita quod antiquus et sollempnis Salomon, Prou. XXX (4) proposuit questionem talem quod nomen *eius et quod nomen filii eius si nosti*. Ad hanc questionem respondet doctor nouus euangelista Mattheus dicens uerba primo proposita (1, 18) : *mater Ihesu Maria*.

[Division] In qua responsione doctor ille ponit tria ualde mirabilia et alias inaudita. Primo enim ponit in uirgine uentrem fecundum, *mater*. Secundo in origine, patrem secundum [1795] *mater Ihesu*, *mater* scilicet Saluatoris mater patris. Tertio in caligine lumen iocundum, *Maria* [1796] . Ubi aduertendum quod cum in ordine originis pater sit prior filio,

1789 inserat] Ie. add. P.

1790 legunt] allegant P.

1791 Manipulus florum, Consciencia P (Hugo libro 2 de anima capitulo 9).

1792 dicebat] studebat P.

1793 studio] studeo B.

1794 aliqui] aliquis P.

1795 secundum] ibi P.

1796 tertio – Maria om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

filius secundus a patre, mater prior filia, filia secunda a matre, in Natiuitate filii Dei mutatus est ordo, quia pater omnium per creationem factus est filius filie per generationem, filia etiam facta est mater patris et ideo pater qui ordine originis solet esse primus factus est secundus. Dixi ergo quod primo ponit in uirgine uentrem fecundum, *mater* inquit. Secundo in origine patrem secundum [1797] , *mater Ihesu*. Tertio in caligine lumen iocundum quia |163rb| Maria illuminatrix et illuminata [1798] . Hodie enim *habitantibus in regione umbre mortis lux orta est eis* (Is. 9, 2).

[I] De primo nota quod quamuis illud sit ualde mirabile, habet tamen quantum ad aliquid simile in operibus nature. Quando enim flores cadunt de arbore, antequam fructus formetur, ortolanus illo anno [1799] de arbore fructum non sperat, de arbore fructum non exspectat, set quando flores manent in arbore, quousque sit fructus sic bene formatus, tunc ortolanus de fructu sperat, tunc de arbore fructum exspectat. Arbor fructifera est mulier uel uxor fecunda. *Uxor tua sicut uitis habundans*, Ps. (127, 3). Fructus huius arboris est fetus uentris set flos arboris est candor uirginitatis, ergo fructus cum flore in arbore est fecunditas cum uirginitate in muliere. Ante partum uirginis mundus erat quasi ortolanus exspectans fructum de arbore nasciturum, exspectans natiuitatem illius quo solo et nullo alio est fruendum. Agricola patienter exspectat fructum, dicit quod [1800] fructus ille fuerat nobis sub iuramento promissus. Ps. (131, 11) : *iurauit Dominus* etc. *De fructu uentris tui ponam super sedem tuam*. Fructum illum ortolanus non sperabat, mundus non exspectabat de aliqua arbore nisi de illa in qua similis esset fructus cum flore, fecunditas cum uirginitate. Tale enim fuerat Ysa. (7, 14) uaticinium : *ecce uirgo concipiet et pariet filium*. Talis arbor fuit sola Maria. Omnis enim alia mulier, antequam fructus uel fetus |163va| formetur in uentre, perdit florem uirginitatis sue. *Corrupta est mater* Eua *uiolata genitrix tua* in Can. (8, 5). Set hoc in Maria fuit singulare quod uirtute Spiritus Sancti fructus formatus est in uentre eius manente flore uirginitatis. Ideo sibi soli dictum est : « Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus uentris tui ». Habemus ergo quantum ad aliquid simile in operibus nature ut, sicut uidemus simul in arbore florem et fructum, sic credamus in uirgine uentrem fecundum ; hanc similitudinem ponit Sap. Ecci. XXIIII (23) loquens in persona Marie : *ego*, inquit, *quasi uitis fructificaui suauitatem odoris et flores mei fructus honoris et honestatis*. Ego fructus cum flore uirginitatis ; statim sequitur (24, 24) : *ego mater pulcre dilectionis et timoris et agnitionis et sancte spei*, quasi dicat : ego sum arbor illa de qua ortolanus fructum sperauit. Et uidete quam fecundus fuit uterus uirginalis, quam preciosum fructum attulit nobis. In fructu bone arboris sunt ista quatuor : sapor, odor, color et ualor. Hec uero habuit, et habet fructus uteri uirginalis primo saporis dulcedinem allicientem affectum : *ego mater pulcre dilectionis*, odoris fortitudinem incutientem metum : et *timoris* ; coloris pulcritudinem illustrantem aspectum : *et agnitionis* ; ualoris plenitudinem releuantis defectum seu releuantem defectum, *quia*

[1797] secundum] fecundum B.

[1798] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

[1799] illo anno] anno illo B.

[1800] quod om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

sancte spei, spes enim eleuat.

[a] Circa primum nota quod sal de se insipidum et amarum, utpote de aqua maris amara uirtute solis formatum, appositum cibis insipidis |163vb| dat eis dulcedinem saporis, in tantum quod omnis cibus sine sale est insipidus. Spiritualiter Maria dicitur quasi amarum mare [1801] ; nec immerito quia sicut mare est mater aquarum : *unde omnia flumina intrant mare* (Eccle. 1, 7), sic Maria est mater gratiarum. *Ignorabam quoniam omnium horum mater est*, Sap. VII (12). In conceptione filii Dei *omnia flumina gratie intrant*, Cor. I (Eccle. 1, 7), corpus Marie. *Congregationes aquarum appellauit Maria* in Gen. (1, 10). Sic habemus maris [1802] sal et [1803] significat sapientiam. Sal ergo formatum de aqua maris, uirtute solis, est filius Dei qui est sapientia patris formatus de purissimis sanguinibus Marie, uirtute Spiritus Sancti. *In uentre matris figuratus sum caro*, Sap. (7, 1). Sal illud dat omnibus cibis saporem dulcedinis. Sicut enim sine sale cibus non sapit, set sal dat cibo dulcedinem saporis, sic propter Deum omnis creatura est diligibilis, sine eo creatura non habet pulcritudinem dilectionis [1804] seu rationem diligibilis, ymmo dilectio creature sine dilectione Dei est turpis et non pulcra dilectio. Iterum sal illud amarum dat cibis amaris saporem dulcedinis, quia cogitanti amaritudines quas Christus pro nobis sustinuit et feruenter diligenti, omnis amaritudo penitentie et tribulationis dulcessit. Nullus sapor tantum dilectat gustum uel tantum dilectat et dulcorat affectum sicut dilectio Dei. *Uinum et musica letificant cor super utraque autem dilectio sapientie*, Ecci. XL (20). Ratio est quia febricitanti [1805] et multum estuanti [1806] melius sapiunt potus acetosi et fructus |164ra| acerbi. Dilectio deponit hominem quasi in langore et estu febrili in Can. (5, 8) : *nuntiate dilectio quia amore langueo*. Languor amoris est fortissimus et estus febrilis uehementissimus. Can. VII (8, 6-7) : *pone me ut signaculum super cor tuum, ut signaculum super brachia tua quia fortis ut mors dilectio, dura ut inferus emulatio lampades eius lampades ignis atque flammarum non poterant* [1807] *extinguere caritatem nec obruent illam*, cordi languenti et ostuanti dulcedinem Dei. Omnis potus amarus, omnis fructus acerbus penitentie et tribulationis dulcescit [1808] breuiter, nichil est graue, ymmo omnia sunt leuia et dulcia diligenti. Can. VIII (7) : *si dederit homo omnem substantiam domus sue pro dilectione quasi nichil est, despiciet eam*. Figuram ad ista habemus IIII Reg. (2, 19) ubi populus ciuitatis dicebat ad Helyseum : *habitatio ciuitatis huius optima*

[1801] Non inveni.

[1802] maris] mare P.

[1803] et om. B.

[1804] dilectionis] dilectationis exp. B.

[1805] febricitanti] febricitati P.

[1806] estuanti] estuantis B.

[1807] poterant] potuerat B.

[1808] dulcescit] dulcessit B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

est set aque pessime sunt et terra sterilis. Tunc dixit Helyseus (2, 20-21) : affer *mihi uas nouum et* mitte *in illud sal. Quod cum attulissent et misisset in aquas dixit : Sanam has aquas et non erit ultra mors neque sterilitas*. Expone figuram ut alibi in sermone *Receptum est uas in celum*, et conclude finaliter quod uas nouum in quo dulce amarum fit et amarum dulcescit [1809] est Maria, in cuius utero celestis dulcissimus filius Dei contraxit amaritudines nostre infirmitatis et passibilitatis, et e contra cor amaricatum in ea inuenit dulcedinem consolationis |164rb| et cor temptatum dulcedinem deuotionis. Legimus [1810] enim de ea quod dum Maria adhuc uiueret, relucebat in facie eius quedam pulcritudo talis uirtutis quod quicumque temptatus de aliquo turpi attente uultum eius respiciebat, statim turpis temptatio recedebat. Bene ergo dicitur (Ecci. 24, 24) : *mater pulcre dilectionis*, fugans a corde turpitudinem male affectionis. *Tota pulcra es amica mea et macula non est in te* (Can. 4, 7).

[b] Secundo fructus uteri uirginalis odoris fortitudinem incutientem metum, *mater timoris*. Legitur de quodam animali quod uocatur panthera [1811] quod propter nimiam eius pulcritudinem libenter conuersantur cum eo animalia munda set propter eius bonum odorem fugiunt animalia uenenosa. Quamuis autem panthera habeat residuum corporis ualde pulcrum, caput tamen habet adeo terribile quod quando caput erigit, cetera animalia nimis timent nec audent ipsum respicere. Quid ergo facit uolens cum ceteris animalibus conuersari ne terreat ea nimis ? Caput suum inclinat et abscondit. Spiritualiter panthera in cuius aspectu et coniunctu delectantur animalia munda et cuius odorem fugiunt animalia uenenosa, filius Virginis est in cuius amore et coniunctu delectantur summe corda deuota et munda et cuius amor fugat uitia et expellit peccata. Ecci. primo (27) : *timor Dei expellit peccatum*. *Nam qui sine timore est non poterit iustificari* (Eccli. 1, 28). Animal aliquod adeo est pulcrum |164va| et delectabile ad uidendum quod cuncti reges terre desiderabant uidere faciem Salomonis. *Et ecce plus quam Salomon hic* (Mt. 12, 42), in cuius [1812] uisione consistit tota merces sanctorum, set tamen caput habet ita terribile quod quando erigit caput suum, quando ostendit se iudicem et capitaneum quilibet timebit, uix erat qui audeat respicere eum. Ps. (101, 16) : *timebunt gentes nomen* tuum, Domine*, et omnes reges terre gloriam tuam*. Sap. V (2) : *uidentes turbabuntur timore horribili*. Quid ergo fecit in primo aduentu suo uolens cum hominibus conuersari ? Juxta illud (Baruch 3, 38) : *post hoc in terris uisus est et cum hominibus conuersatus est ?* Caput sue maiestatis adeo inclinauit et abscondit quod *exinaniuit semet ipsum formam serui accipiens* etc. (Phil. 2, 7). Bene caput inclinauit et abscondit, quando inclinatus est in gremio paupercule uirginis : *uere tu es Deus absconditus* (Is. 45, 15). *Ego*,inquit, *mortalis homo sum similis omnibus et in uentre matris figuratus sum caro* (Sap. 7, 1). Figuratus, non quidem [1813] figura angulari quia ueritas que Deus est non querit angulos, set figura

[1809] dulcescit] dulcessit B.

[1810] Non inveni.

[1811] Exemplum 17.

[1812] cuius] eius B.

[1813] quidem] quidam B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

circulari in qua finis coniungitur suo principio, creatura Deo. *Egredimini et uidete filie Syon regem Salomonem indyademate qua coronauit eum mater sua* in Can. (3, 11). Salomon interpretatur pacificus [1814] . Iterum interpretatur retribuens iniquis. Filius Dei in primo aduentu suo fuit Salomon pacificus, unde et tunc angeli cantauerunt (Luc. 2, 14) : *in terra pax hominibus* etc. Set in secundo aduentu erit Salomon retribuens iniquis. *Timete eum qui postquam occiderit habet* |164vb| *potestatem mittere in gehennam* (Luc. 12, 5). Unde hoc quod homines hodie non timent Deum nec per consequens fugiunt peccatum, *per timorem enim Dei declinat omnis a malo*, Prou. XV (16, 6), causa est quia non respiciunt caput terribile panthere, non recogitant futurum Dei iudicium. *Non est timor Dei ante oculos eorum* (Ps. 35, 2). Vel si recogitant non credunt. Qui uidet sagittarium depictum in pariete uel hostem cum arcu [1815] suo depicto, nichil timet nec dimittit ad parietem accedere quia scit ad sagittandum : statim a facie arcus [1816] fugeret et nullo modo accederet. Scriptura loquens peccatoribus dicit (Ps. 7, 13) : *nisi conuersi fueritis gladium suum uibrauit arcum suum tetendit* etc. Nota de arcu [1817] quod habes alibi si uis. Ergo qui crederet scripturam ueram esse timeret et fugeret a facie arcus, nullo modo ad peccatum accederet. Ps. (59, 6) : *dedisti metuentibus te significationem ut fugiant a facie arcus* [1818] . Signum est ergo quod homo non credit quod scriptum sit nisi sola pictura, ex quo ad peccatum accedit. Sic patet quod uolens peccatum fugere, debet timorem Dei ante oculos mentis habere. *Qui enim timet Deum et qui continens est iustitie apprehendet illam et obuiabit illi quasi mater honorificata* (Eccli. 15, 1-2). Iustitia obuiabit aliquibus sicut mater cum uirga correctionis, illis scilicet quos flagellat in uita presenti. Aliis autem obuiabit sicut inimica, non ad corrigendum set ad exterminandum. Utrumque modum |165ra| considerans Gregorius [1819] dicebat : « Dum intueor Iob sedentem in sterquilinio, Iohannem esurientem in heremo, Petrum suspensum in patibulo, huic considero quantum Deus puniet quos reprobat, qui sic in presenti flagellat quos amat. » Est ergo Maria mater non solum pulcre dilectionis set etiam timoris. Rogemus Dominum dicentes collectam [1820] illam deuotam : « Sancti nominis tui Domine pariter et amorem ». Quod nobis concedit.

Sermon 72

1814 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 138.

1815 arcu] archu B.

1816 arcu] archu B.

1817 arcu] archu B.

1818 arcus] archus B.

1819 Manipulus florum, Tribulatio AC (Gregorius in quadam homelia).

1820 Corpus orationum, SL 160G, n° 5346.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Nativité de la Vierge. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 165ra-166vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 14vb-16ra. F. 165ra : *Maria mater Ihesu* in Mat. (1, 18).

Tota die uentilatur questio inter theologos utrum magistris uel doctoribus conferatur aliquod spirituale lumen altius lumine fidei quo communiter illuminantur fideles, et sine dubio si uerum esset quod conferatur [1821] eis aliquod tale lumen, uerissimile est quod tunc infunderetur, quando ipsi primo incipiunt magistrari. Unde quia magistri in theologia communiter Parysius incipiunt in aula beate Virginis, si aliquod eis tale lumen infunditur, probabile est quod infunditur in principio illo quod tenetur in aula. Ante natiuitatem Ihesu Christi in utero Virginis numquam fuerat aliquod principium in theologia. Logos enim uel uerbum Dei numquam habuerat principium sue durationis, set primo fuit principium theologie, quando in aula uteri uirginalis Deus incepit esse homo et homo incepit esse Deus, Ysa. XLIIII (44, 6) : *ego primus et ego nouissimus et absque me non est Deus*. Potest dicere Christus quod numquam aliquis magister in theologia nec alias incipiet nisi ipse. *Magister uester unus est Christus* (Mt. 23, 10). Si ergo queritur utrum in hoc principio fuerit infusum aliquod nouum lu|165rb|men ultra cursum communem, respondeo quod [1822] sollempniter hanc questionem inuenio determinatam a multis doctoribus theologis antiquis et nouis, ueteris etiam et noue legis. Sapientissimus ille doctor Salomon, Sap. VI (6, 24), expresse [1823] posuit illud lumen ab initio Natiuitatis dicens sic : *ponam in lucem scientiam illius*. Ecce bene nouum et alias inauditum que ab initio Natiuitatis sue Christus habuit lumen scientie plenissime et perfecte. Iterum hanc questionem determinat alius doctor antiquus Dauid propheta qui dicit (Ps. 109, 3) : *tecum principium in die uirtutis tue in splendoribus sanctorum*. Splendores sanctorum sunt splendor luminis et gratie in uia et splendor glorie in patria quorum utroque fuit Christus illustratus a principio Natiuitatis sue. Illud fuit etiam bene nouum. Set ultimo inuenio hanc questionem determinatam expresse a nouo doctore theologo euangelista Matheo qui expresse innuit in euangelio hodierno quod principium theologie, quo Ihesus incepit in aula uteri materni, fuit priuilegiatum quodam lumine singulari, quia *mater eius fuit Maria* (Mat. 1, 18) illuminatrix uel illuminata [1824] et uidetur doctor iste in determinatione sua ponere triplex lumen. Primo lumen inclusum, *mater*, lumen diffusum, *Ihesu*, lumen infusum, *Maria* illuminata.

Primo ponit lumen inclusum, *mater*. Ratio positionis sue est ista : diffinitum numquam est sine diffinitione sua. Modo figura sic diffinitur. Figura est que termino uel terminis |165va| clauditur. Numquam ergo est figura nisi sit terminis inclusa. Adhuc igitur ut *splendor glorie sit figura substantie eius* (Hebr. 1, 3), ut lumen diuinitatis figuraretur seu poneretur in figura nostre humanitatis, oportuit in figura terminos uel limites materni termini claudere. Hoc factum est uirgo Dei genitrix. Quando ille quem totus orbis « non capit, intra se clausit uiscera factus homo [1825] ». Ecce ratio quare ponit lumen inclusum et exemplum sensibile est ad hoc quia lumen radii solaris inclusum in domo, utpote transiens

1821 conferatur] conferetur B.

1822 respondeo quod] et B.

1823 expresse] expresso B.

1824 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

per fenestram usque ad parietem, accepit eandem figuram cum figura fenestre per quam transiit, ita quod si fenestra fuerit triangularis, quadrata uel circularis, lumen radii solaris figuram eandem uel similem habebit. Radius precedens a sole intrans domum est filius Dei qui dicit de se [1826] ipso (Io. 16, 28) : *exiui a patre et ueni in mundum*. De quo dicit Apostolus ad Hebr. (3, 6) : *Christus* [1827] *in domo sua tamquam filius que domus sumus nos*. Fenestra uel porta per quam radius iste intrauit domum que sumus nos, domum humane habitationis, fuit uterus uirginalis, ista est porta sanctuarii de qua dicitur Eze. XIIII (44, 2) : *porta hac clausa erit et non aperietur et uir non transiet per eam* quia Dominus Deus Israel ingressus est per eam et radius solis transiens per hanc portam similem figuram, formam scilicet humanam, assumpsit. Sap. VII (1) dicitur : *sum* |165vb| *quidem et ego mortalis homo similis omnibus et in uentre matris figuratus sum caro*. Figuratus, non certe figura angulari quia ueritas que Deus est non querit angulos, set figura circulari in qua coniungitur finis principio, creatura Deo. Vultis ergo scire cuius figure et habitus est uir ille qui occurrit uobis ? Ecce quid dicitur in Can. (3, 11) : *egredimini et uidete filie Syon regem Salomonem in dyademate qua coronauit eum mater sua*. Ista est mater in cuius persona dicitur (Eccli. 24, 24) : *ego mater pulcre dilectionis et timoris et agnitionis et sancte spei*. Dilectio et agnitio pertinent ad partem anime rationalem [1828] que continet intellectum et affectum. Ipsa ergo fuit simul *mater pulcre dilectionis et agnitionis*, retrahens affectum a turpi amore mundanorum et abstrahens intellectum in contemplatione diuinorum. *Egredimini et uidete filie Syon* (Can. 3, 11),mater timoris terrens et concutiens [1829] irascibilem ad metum iudicorum. *Regem Salomonem*. Salomon interpretatur retribuens iniquis [1830] , *mater sancte spei* (Eccli. 24, 24), mouens et alliciens concupiscibilem ad appetitum premiorum. *Indyademate* etc. Spes respicit premium sicut timor iudicium. Fuit ergo *mater pulcre dilectionis*. Ad litteram narratur de ea quod quia ipsa erat lucerna in qua fuerat clausum lumen diuinitatis, relucebat in facie eius quedam pulcritudo tanta et tante uirtutis quod quicumque temptatus de aliquo turpi |166ra| et uili peccato aspiciebat in eam, et multo magis in faciem Christi filii sui, solo aspectu faciei sue turpis affectio, turpis temptatio recedat ab eo. Ergo bene *mater pulcre dilectionis*. *Tota pulcra es amica mea* (Can. 4, 7). Iterum quod tunc fiebat aspicientibus eum uel eam oculo [1831] corporali adhuc hodie fit aspicientibus in eos oculo mentali, ut ergo a uicio reuocetur affectus, debet in eius contemplatione eleuari noster aspectus. *Egredimini ergo* ab exteriori occupatione mundanorum, *et uidete filie Syon*. Contemplamini seu speculamini

1825 Bernardus Clareuallensis, Sermones in Assumptione beatae Mariae, 1, 3 (SBO, V, p. 230).

1826 se om. P.

1827 Christus] psalmus P, B.

1828 rationalem] rationem P.

1829 concutiens] concusciens P.

1830 Non inveni.

1831 oculo] uel exp. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

altitudinem diuinorum sicut specula. Specula que ponuntur in superiori parte domus uel castri significant rationem que est superior pars hominis, et rationem non inferiorem que intendit temporalibus [1832] administrandis, set superiorem que consulit leges eternas et intendit diuinis inspiciendis. Filii ergo Syon sunt uiri contemplatiui, precipue religiosi, et ibi uocantur filii Syon uel filie, non serui uel ancille. Legimus enim in Gen. XVII (15) quod Abraham et Sara matrimonio coniuncti quandoque uocati sunt Abraham et Saray, sicut habes in sermone [1833] beati Benedicti et concludas sic, ut *non scitis* ancille filii set libere *que sursum sunt sapite non que super terram* (Col. 3, 1). *Illa* enim *que sursum est libera est que est mater nostra* (Gal. 4, 26). Inter alios religiosos predicatores quadam singulari prerogatiua gloriantur se esse filios beate Virginis et merito, quia ipsa fuit mater Christi |166rb| dando sibi habitum nostre humanitatis. Ita est mater ordinis dans nobis habitum nostre religionis et itaque *fratres non sumus ancille filii set libere* (Gal. 4, 31). Vere quamdiu habundauit Abraham in littera et aspiratione et defecit Sara in littera, tamdiu habundauit ordo in deuotione et litteratura [1834] quantum ad intellectum, tamdiu sunt filii obedientie, tamdiu sumus filii libere. Potuit dici : *liberi facti sunt filii* (Mt. 17, 25). Set heu timeo quod hodie sit uerificatus pro nobis planctus Ieremie dicentis : *egressus* sum *a filia Syon, omnis decor eius* (Lam. 1, 6). Ordinis fuit studium et iam me Syon, id est scolares lugent, eo quod non sit qui ueniat. *Filii Syon incliti et amicti auro primo quomodo reputati sunt in uasa testea opus manuum figuli* (Lam. 4, 2). Expone : non sic hominum, set sumus tales quod cuilibet nostrum et de quolibet possit dici illud Io. (19, 26) : *mulier* dicatur beate Virgini, *ecce filius tuus*, deinde discipulo, *ecce mater tua*.

Secundo fuit mater timoris terrens etc. : *Regem Salomonem*. Salomon interpretatur retribuens iniquis uel pacificus [1835] . Nota quod legitur de quodam animali panthera quod propter pulcritudinem suam alia animalia libentissime conuersantur cum eo, set propter bonum odorem fugiunt eum animalia uenenosa. Habet tamen caput ita terribile quod alia animalia nimis timent nec audent eum respicere. Unde quando uult cum aliis conuersari, inclinat et abscondit aliquantulum |166va| caput suum. Nota quod facies Christi adeo plene est gratiarum quod cuncti *reges* terre *desiderabant uidere faciem Salomonis* (2 Paral. 9, 23), *et ecce plus quam Salomon hic* (Mt. 12, 42), set ante natiuitatem ipse habuit caput adeo terribile quod *non uidebit me homo et uiuet* (Ex. 33, 20). Nunc autem conuersaretur ipse : adeo inclinauit et humiliauit caput sue maiestatis *quod exinaniuit semet ipsum* etc. in natiuitate sua. Ergo ostendit se tamquam Salomonem pacificum. *In terra pax hominibus bone uoluntatis* (Luc. 2, 14). Set in finali resurrectione ad terrendum in malos eriget caput suum, tunc ostendet se iudicem et capitaneum. Nullus ergo tamen presumat de misericordia uel clementia Salomonis pacifici quin tamen homo timeat potentiam regis Salomonis, iustitiam Salomonis retribuentis iniquis. *Qui* enim *timet Deum faciet bona et qui continens est iustitie apprehendet illam et obuiabit illi quasi mater*

[1832] temporalibus] temporibus P.

[1833] Sermon 49.

[1834] litteratura] litteramur P.

[1835] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 138.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

honorificata (Eccli. 15, 1-2).

Tertio fuit *mater sancte spei*. Spes enim respicit celsitudinem et certitudinem premiorum. *In dyademate* etc. Ante incarnationem filii Dei corona glorie nondum adhuc fuerat fabricata. *In omnibus istis nemo portabat dyadema*, primo Mach. VIII (14). Dyadema enim uel corona non est circulus mathematicus set est circulus talis materie, puta auro uel argento applicatus. Modo circulus mathematicus numquam nisi in sensibili materia reperitur. Ante incarnationem uerbi |166vb| Deus erat circulus mathematicus cuius centrum ubique et circumferentia… Numquam enim numerus mathematicus uocatur numerus numerans. Numerus autem numeratus est numerus, non sensibili applicatus. Sic figura mathematica est figura figurans, figura figurata est materie applicata. Deus erat figura figurans cuilibet rei formam et figuram tribuens, circulus omnia circuens [1836] . Set tunc fuit ille primo circulus figuratus quando in utero matris fuit nostre nature humane unitus, in figura humana protractus. *In uentre matris figuratus sum caro*, Sap. VIII (7, 1). Dyadema regni seu corona glorie primo fuit fabricata in utero uirginis gloriose. *In die illa erit Dominus exercituum corona glorie et sertum exultationis residuo populi sui*, Ysa. XXVIII (5). *Omnis corona glorie in manu Domini et dyadema regni in manu Dei tui*, Ysa. (62, 3). In signum huius in die natiuitatis dominice apparuit circa solem circulus aureus uel corona, in medio circuli uirgo pulcherrima tenens puerum in gremio. Nota totum ; nec mirum quia sicut circa solem materialem, ubi omnes radii conueniunt et concurrunt, apparet quedam claritas ad modum corone uel circuli luminosi, non sic ubi radii solis sunt diuisi et dispersi. Sic applica etc.

Sermon 73

Nativité de la Vierge. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 166vb-168rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 57vb-59ra ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 187r. F. 166vb : *Noua lux oriri uisa est*, Hest. VIII (16).

Consuetudo est altera a natura, sicut ab homine faciliter auferri non potest quod habet ex |167ra| inclinatione nature : quod natura dedit, tollere nemo potest. Sic nec potest ab eo faciliter tolli quod habet ex consuetudine, a coustume de longe teneure. *Si potest Ethiops mutare* etc. (Jer. 13, 23). Propter hoc pape et patres antiqui [1837] , uidentes quod malas consuetudines a tempore infidelitatis introductas in populo iam fideli totaliter auferre non possent, subtiliabant se qualiter durante consuetudine possent eam in bonum conuertere, uerbi gratia de festo quod sollempnizat ecclesia prima die augusti in honore principis apostolorum Petri in uinculis [1838] , quod prius fiebat in honorem imperatoris gentilis dampnati. Narra hystoriam sicut uis. Hoc ergo documentum habemus a patris [1839]

[1836] circuens] tribuens B.

[1837] Exemplum 16.

[1838] in uinculis] et Pauli P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

antiquis quod consuetudo mala, que non potest auferri, debet in bonum conuerti. Hoc ideo dixi quia mala consuetudo aliquorum ex infidelitate primitus introducta est ista quod quando est noua luna, quando uident le cressaunt, flectunt genua, salutant, adorant, petunt auxilium ab ea. Illud ex infidelitate illorum processit, de quibus Sap. XIII (2) dicit : *solem* aut *lunam rectores orbis terrarum deos putauerunt*. Hanc malam consuetudinem possumus hodie in bonum conuertere. Scriptura enim et sancti beatam Virginem comparant lune, *pulcra ut luna*,Can. (6, 9). Si ipsa est luna, secure possum dicere quod est hodie noua luna. Possum bene dicere quod hodie uideamus nun pas le cressaunt mes le nessaunt Virginis Marie que |167rb| luna uocatur. *Noua lux oriri uisa est*. Ergo malam consuetudinem conuertamus in bonum. Indigemus nunc auxilio, non petamus a luna [1840] que non potest dare set a Maria illuminata et illuminatrix [1841] . Salutemus nun pas le cressaunt, set uirginem Mariam in die de soun nesaunt et qualiter salutabimus eam, eque libenter uel libentius respiciunt homines le cressaunt et equale uel maius festum faciunt sicut de plena luna. Ergo salutabimus Mariam eque sollempniter et eodem modo in die nouilunii sicut salutauit eam angelus in die Annuntiationis, quando fuit luna plena et dicamus cum angelo : *aue* etc.

Noua lux etc. Nota quod Deus, quando primo mundum creauit, *fecit duo magna luminaria*, Gen. I (16), quorum officium fuit diuidere noctem a die et e contrario. *Fiant luminaria in firmamento celi ut diuidant diem et noctem* (Gen. 1, 14). Set numquam legitur pro tempore illo quod fecit aliquod luminare quod posset noctem diei reunire. Illud esset bene nouum et mirabile ualde. Tale tamen luminare futurum predixerat, Ysa. (58, 10) : *orietur in tenebris lux tua et tenebre tue erunt sicut meridies*. Antiqua duo magna luminaria fuerunt Adam et Eua quibus Deus a principio tantam habundantiam luminis gratie contulit quod bene poterant luminaria magna dici. *Fecit Deus duo magna*, Gen. I (16). Illi duo posuerunt diuisionem et dissensionem propter peccatum suum |167va| inter diem et noctem, claritatem scilicet diuturnitatis et obscuritatem nostre humanitatis, inter Deum et hominem. *Iniquitates* nostre *diuiserunt inter uos et Deum* nostrum (Is. 59, 2). Hic nota quomodo multi bene de facto ostendunt quod sint filii Ade et Eue quia totum studium eorum est renouare [1842] discordias et diuisiones facere, precipue si sunt duo magna luminaria, due persone magne et nobiles in uno collegio uel communitate, quia quilibet uult preesse. Ipsi ponunt totum collegium in dissensione et ad litteram officium luminarium fuit [1843] , *ut preessent diei et nocti et diuiderent lucem ac tenebras*, Gen. III (1, 18). Nusquam legitur quod pro toto tempore Veteris Testamenti Deus fecerit aliquod luminare quantumcumque magnum, siue fuerit patriarcha siue propheta, quod potuerit predictam dissensionem inter Deum et hominem cedare, diem nocti reunire neque ad natiuitatem

1839 patris] patribus P.

1840 luna] mali add. P.

1841 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

1842 renouare] renuare P.

1843 luminarium fuit] fuit luminarium B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

beate Marie, set in ipsa completum est uaticinium, Ysa. (58, 10) : *orietur* etc. Ipsa enim Maria que interpretatur illuminatrix uel illuminata [1844], licet in tenebris peccati originalis fuerit concepta, tamen ortu suo, ymmo diu ante ortum fuit sanctificata et illuminata ut dicamus de ea : *lux in tenebris lucet*, Io. (1, 5). Ideo per eam fuit uox Dei reunita, quia in eius utero humanitas diuinitati coniuncta, due nature in una persona. Iterum ipsa est per quam nox diei reunitur, per quam scilicet peccatores Deo reconciliantur. Ad differentiam ergo antiquorum luminarium que fuerunt facta a principio |167vb| creationis et causa diuisionis, Maria in uerbo thematis clamat [1845] anticum Ysaie uaticinium hodie adimpletum cum dicit : *noua lux oriri uisa est*. Et uidete enim sicut mundus gaudet et festum facit de luna noua, iactat se quilibet et dicit : ego uidi le cressaunt. Ita ecclesia festiuat hodie de luce nouiter orta, iactat se et clamat in uerbo proposito quod uidit nun [1846] pas le cressaunt mes la novele lumiere en soun nessaunt. *Noua luna* etc. et uide tres mirabiles nouitates in natiuitate Marie. Primo clarté de iour per nuit et en tenps descourre, *quia lux* fuit etiam antequam oriretur [1847] ; secundo noviau bourionere [1848] en tenps demeurce, *noua oriri*, et tamen de matre que iam debuisset fecisse se portare uires que protulit ceo noviau bouriou [1849] erat iam matura. Tertio en tenps de desperacioun serteyne seurté, *uisa est*. Hec est preuisa sua natiuitas a parentibus pro tempore illo quo erant in maiori desperatione et deconsolatione. Nota quomodo angelus post obprobrium sterilitatis eis obiectum utrique apparuit et de prole futura eos assecurauit.

De primo nota quando sic dies primo perpenditur uersus orientem, si nullum lumen in oriente appareat, signum est infallibile quod nondum adhuc est [1850] dies, ymmo nox est. Esset ergo bene nouum, si antequam lux appareret in oriente, iam esset claritas |168ra| diei tanta sicut est in meridie. Hanc tamen nouitatem futuram predixerant prophete. *Nox sicut dies illuminabitur* etc., Ps. (138, 12). *Tenebre tue erunt sicut meridies* (Is. 58, 10). Hec nouitas, ista prophetia impleta fuit in Maria secundum communem cursum, antequam homo ueniat ad punctum orientis, id est natiuitatis sue. Totum tempus precedens est tempus noctis, toto illo fuit in nocte originalis peccati discensurus, si sic decederet in tenebras exteriores inferni. Set hanc nouitatem inuenimus nos in Maria quia ipsa procul dubio sancta fuit antequam nata, antequam appareret in oriente et ante fuerit lux et ita perfecte illuminata. Quod si comparemus claritatem gratie, quam ipsa tunc habuit, claritati et sanctitati aliorum sanctorum, etiam qui fuerunt sanctificati in utero sicut Ieremias et Iohannes Baptista, erit quasi lux meridiana respectu lucis matutine [1851] . Ysa. XVIII (4) :

1844 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 76.

1845 clamat] et add. P.

1846 nun] non B.

1847 oriretur] orietur B.

1848 bourionere] burgonere B.

1849 bouriou] buriou B.

1850 adhuc est] est adhuc B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quiescam et considerabo in loco meo sicut lux meridiana clara est. Si enim omnes sancti et sancte cum adhuc uiuerent interrogati fuissent, *si dixerimus quod peccatum non habemus* etc. (I Io. 1, 8). Verba sunt Augustini [1852] . Ecce quod alii sancti sunt in meridie in medio uite, non habuerunt tantam claritatem luminis gratie que preseruaret eos saltem quin peccarent uenialiter, set de beata Virgine dicit Bernardus in epistula ad canonicos Lugduni [1853] : « Ego puto quod copiosior sanctificationis benedictio quam in aliis sanctis ab utero sanctificatis in eam descendit que non solum ipsius ortum sanctificaret set et uitam ipsius deinceps ab omni peccato |168rb| immunem conseruaret. » Ecce ergo clarté de jour per nuit et en tenps descource quia fuit lux meridiana antequam appareret in oriente. Item nota quod non solum hanc prerogatiuam habuit pre aliis in utero sanctificatis quia fuit habundantius illuminata, ymmo etiam quod citius sanctificata, que duo tangebat Ysa. (58, 8) cum dicebat : *sanitas tua citius orietur*, et sequitur : *tenebre tue erunt sicut meridies*. Bene congrue datur ipsa intelligi per illam lucem de qua in Actibus (22, 6) dicitur : *media nocte subito de celo circumfulsit lux*. Expone sicut uis.

Sermon 74

Saint Michel et saints anges. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 168rb-169vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 9vb-11ra ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 187rv. F. 168rb : *Angelis suis mandauit de te ut custodiant te*, Ps. (90, 11).

Auantagium magnum est ei qui habet aliquid mittere uel mandare ad curiam, quando inuenit paratum nuntium et precipue nuntium talem qui nouerit patriam et loquitur linguagium [1854] . Fatuus esset si committeret nuntium suum portandum qui patriam nesciret et linguagium [1855] ignoraret. *Claudus pedibus et iniquitatem bibens qui mittit uerba per nuntium stultum*, Prou. (29, 6). Iterum ille non est prudens qui differt mittere ad curiam quando habet ibi aliquid facere, ex quo inuenit nuntium conuenientem. Hoc ideo dixi quia deuota oratio non est aliud quam nuntius quidam quem mittimus ad curiam celestem. Modo uidetur mihi [quod] pro nuntio isto portando habemus modo messagiers davantage [1856] , non unum tantum set totum collegium angelorum qui omnes sciunt patriam |168va|. Nec mirum quia in ea nati et nutriti [sunt]. *Angeli eorum in celis semper uident faciem*

[1851] matutine] mutatine P.

[1852] Non inveni.

[1853] Manipulus florum, Maria AG (Bernardus in sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 174 (ad canonicos lugdunenses), 5 (SBO, VII, p. 390).

[1854] linguagium] languagium B.

[1855] linguagium] languagium B.

[1856] davantage] devantage B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

patris mei (Mt. 18, 10). Omnes sciunt linguam. Nec mirum quia bene didicerunt portare talem nuntium. Angelii enim nuntii sunt et est officium eorum portare coram Domino nuntium orationum nostrarum. *Habentes phyalas aureas plenas odoramentorum que sunt orationes sanctorum* (Apoc. 5, 8) quas supplete offerunt in conspectu Dei. *Dirigatur oratio mea* etc. (Ps. 140, 2). Ex quo ergo habemus nuntios de auantagio et nuntios tales sicut angeli qui nouerunt patriam et locuntur linguam. Job XXXIII (23) : *si fuerit pro eo angelus loquens ut anuntiet hominis equitatem, miserebitur eius*. Fatui essemus si amplius differemus mittere ad curiam. *Hec dies boni nuntii est* (IV Reg. 7, 9). Angeli nuntii. Si tacuerimus et non anuntiauerimus sceleris arguemur. Ideo in principio sermonis per nuntios istos ad curiam regine mittemus [1857] et presentabimus illud xenium [1858] gratiosum quod portauit sibi nuntius regis celestis, quando ingressus ad eam angelus dixit *Aue* [1859] etc.

Angelis suis etc. Jura uolunt et consuetudo hoc habet quod puero patre orbato orphano [1860] quamdiu est minor annis soun saage princeps uel iudex prouidet de tutore, de tutour [1861] et de garde. Quando enim puer minor annis non habet discretionem ad seipsum regendum nec est in statu terram suam tenendi, idcirco princeps prouidet sibi de tutore et rectore seu custode. Hoc ideo dixi quia |168vb| uidetur mihi quod quilibet nostrum, quamdiu uiuit in hac uita mortali, est puer orphanus et puer minor annis. Utrumque ostendo, primo quia puer minor annis. Quamuis enim puer mortuo patre statim sic habeat [1862] et ius habeat in paterna hereditate, ius tamen uel consuetudo statuerunt terram infra tempus statutum quam et non ante puer debet ad tenendam terram uenire toto tempore preteritopuer fuit minor annis. Modo sic est quod omnia bona mundi sunt mobilia, in hoc mundo nichil possidemus [1863] proprie iure hereditarie. *Non habemus hic manentem ciuitatem* (Hebr. 13, 14). Adeo sunt mobilia bone uite presentis quod nulla stabilitas est in eis. Modo est homo diues, statim efficitur pauper ; modo sanus, statim infirmus ; modo uiuus, statim mortuus. Hodie est rex, cras morietur. Breuiter nichil iure hereditario possidemus. Iterum in hereditate celesti nullum [1864] ius habebamus ante mortem Christi patris nostri, set mortuo patre nostro statim sumus heredes regni celestis. *Heredes quidem Dei* etc. (Rom. 8, 17) et quamuis ex nunc sumus heredes tempus tamen statutum, antequam hereditatem tenere non possumus, scilicet finem uite presentis quia

1857 mittemus] Marie B.

1858 xenium] eusenium P.

1859 Aue] Maria ideo quilibet dicet Aue Maria add. B.

1860 orphano] orphanus P.

1861 tutour] tutur B.

1862 habeat] habet P.

1863 possidemus] possumus P.

1864 nullum] ullum P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

non uidebit me homo et uiuet (Ex. 33, 20). Si ergo puer est minor annis, quousque uenerit tempus quo debet terram tenere, possum bene dicere quod quilibet nostrum in hac uita presenti est puer minor annis. *Puer ego sum* (Jer. 1, 6).

Dixi secundo quod quilibet nostrum est orphanus, quod ostendo dupliciter. Primo quia ex quo mater remanet uidua, scilicet post |169ra| mortem mariti, restat ut pueri remaneant orphani. Mater nostra Ecclesia est, sponsus eius Christus. Qui habet sponsam sponsus est. Mortuo ergo Christo ecclesia remansit uidua et nos omnes filii eius manemus orphani. *Fiant filii eius orphani et uxor eius uidua* (Ps. 108, 9). Secundo quia hec est differentia inter puerum qui diu fuit orphanus et illum qui fuit semper sub cura et obedientia patris, quia ille qui fuit semper sub cura parentum, quando uenit ad hereditatem et ad terram tenendam, inuenit hereditatem suam in optimo statu, inuenit agros et uineas bene cultos, horrea et cellaria plena, maneria integra. Econtra ille qui diu fuit orphanus, quia bona sua tractauerunt extranei, inuenit bona sua dissipata et maneria destructa. Sic spiritualiter si homo in statu innocentie perstitisset sub cura et obedientia Dei patris, quando uenisset ad tenendam terram in finem uite huius mortalis, non inuenisset manerium suum, corpus terrenum, dissipatum ; ymmo translatus fuisset ad immortalitatem glorie sine corporali morte, set postquam per peccatum desinit esse sub obedientia patris, factus est orphanus. Unde quando uenit ad terram tenendam, inuenit bona sua dissipata, tam bona fortune quam bona nature, inuenit etiam domum suam luteam dissipatam et destructam. Ps. (140, 7) : *dissipata sunt ossa* mea *secus infernum*.Ysa. XLIX (8) : *ut possideres hereditates dissipatas*. Sic patet utrumque, prius scilicet quod quilibet nostrum in hac uita mortali est puer orphanus et puer minor annis. Ideo |169rb| suppremus iudex et princeps Deus cuilibet nostrum prouidet de tutore. Deputauit enim unum angelum ad custodiam cuilibet nostrum, *custodiuit me angelus eius* etc. Judith XIII (20). Jeronimus [1865] : « Magna dignitas animarum, ut unaqueque ab exordio sue natiuitatis habeat angelum ad sui custodiam delegatum. » Ubi nota quod in mundo inueniuntur multi operarii, multi scissores qui sciunt facere gardecorps. Non est magnum magisterium, quilibet intromittit se de hoc, set magisterium esset pulcrum qui sciret facere unum gardelame. Videtur mihi quod omnes nos sumus scissores, quilibet intromittit se de fere gardecorps, set quasi nullus intromittit se de fere gardelame [1866] , nullus curat nisi solus summus artifex Deus qui fecit cuilibet nostrum non solum gardecorps, non solum dedit nobis illa que ordinantur ad custodiam corporis, ymmo cuilibet dedit une gardelame, unum custodem anime et tutorem. Hoc dicit uerbum primo propositum : *angelis suis mandauit* etc. Ubi tria nominantur. Primo Dieu les a fez ses comisseres pour porter ses messages : *angelis suis*. Il sount [1867] ses secreteres et l'en dit soun corage : *mandauit*. Plus il sount ses vicares sus tout le humayn lignage : *ut custodiant te*.

Circa primum nota quod papa sciens duos uicinos discordes [1868] in guerra solet mittere legatos pro pace inter eos formanda uel si concordare non possunt, ad fouendam

[1865] Manipulus florum, Angelus C (Hieronymus super Mattheum libro 3) ; Petrus Lombardus, Sententiae, II, dist. 11, 1, 1 (Grottaferrata, 1971, p. 380).

[1866] gardelame] gardelaume B.

[1867] sount] sunt B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

|169va| partem que habet iustitia [1869] pro se et partem oppositam condampnandum. Unde si papa sit certitudinaliter informatus de iustitia unius partis et iustitia alterius, optime cauet sibi ne mittet legatos infauorabiles reos, utpote qui sunt de ipsius genere, set eligit legatos tales qui sunt fauorabiles ei qui habet iustitiam pro se et reum condempnent et innocentem absoluant. Summus pontifex Christus est. *Christus assistens pontifex* etc. (Hebr. 9, 11). Duo principes uicini discordes tantum sunt caro et spiritus, quorum unus uult super alium principari. *Caro enim concupiscit aduersus spiritum* etc. (Gal. 5, 17). Guerra talis est quod caro nititur spiritum interficere morte culpe. *Si enim secundum carnem uixeritis moriemini* (Rom. 8, 13). Spiritus nititur mortificare carnem per opera penitentie. *Si spiritu facta carnis mortificaueritis, uiuetis* (Rom. 8, 13). Guerra est tanta quod nec legatus nec papa qui possit eam perfecte cedare in hac uita, et ideo non ad concordandum set condampnandum partem ream et aliam fouendam mittit papa legatos angelos [1870] qui sunt spiritus ut sint spiritui fauorabiles et carni contrarii. Spiritus enim habet iustitiam pro se quia habet rationem de parte sua, caro non. De hoc exponas illud Ps. (Hebr. 1, 17) : *facit angelos suos spiritus*, ut sint spiritui nostro fauorabiles, et *ministros suos flammam ignis* (Heb. 1, 7) ut aduersantur et noceant carni.

De primo nota quomodo nuntii pape bene recipiuntur ubique, nullus audet hospicium eis refutare, set non recipiuntur omnes qui dicunt se nuntios pape |169vb| nisi probentur primo et uideatur utrum portent bullam uel signum aliquod papale. Spiritualiter nuntius pape uenit ad nos quando Deus inspirat aliquid. Statim debet sibi aperiri cordis hospicium per consensum. Fatuus est qui refutat sibi hospicium, set quia non omnes spiritus angeli sunt a Deo missi, quia quidam sunt angeli mali, *immissiones sunt quedam per angelos malos* (Ps. 77, 49), ideo primo probandi sunt spiritus an ex Deo sunt, antequam per consensum recipiantur in hospicio cordis. *Nolite*, dicit Apostolus (I Jo. 4, 1), *omni spiritui credere set probate spiritus an ex Deo sunt*. Qualiter autem probari possent ? Nota quod naute tunc dicunt se habere uentum propicium quando bene concordat gubernaculo. Dicas sicut scis de materia ista. Finaliter adducas figuram de Apoc. (7, 2) ubi Johannes uidit tantum unum *angelum habentem signum Dei uiui*, habentem signum summi pontificis et tamen uidit quatuor quibus datum est nocere terre et mari. Expone. Dicitur secundo (Hebr. 1, 7) : *ministros suos flammam ignis*. Ubi nota de citationibus diuersis que procedunt de curia iudicis, sicut habes in sermone [1871] *Venite ad nuptias ibi* etc. Habes figuram quomodo Absolon fecit segetes Joab igne succendi (II Reg. 14, 30-31). Finaliter adducas figuram de Gen. (3, 24) : *cherubim collocauit Dominus et flammeum gladium* etc. Expone.

[1868] discordes] et add. P.

[1869] iustitia] justitiam B.

[1870] angelos] scilicet add. B.

[1871] Sermon 102.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sermon 75

Saint Michel et saints anges. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 169vb-171va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 29ra-30rb. Plan : Thème – Le rôle des anges auprès de l'homme. I – Leur rôle d'envoyé II – L'ordre donné par Dieu III – Le devoir de garde F. 169vb : *Angelis suis mandauit* [1872] etc. Ps. (90, 11).

[Thème] Ut ex uisibilibus ad inuisibilia attingamus, notandum quod sicut iudex temporalis ex officio tenetur puero nondum |170ra| annos discretionis habenti ante etatem longissimam de custode qui eum dirigat prouidere, qui etiam fructus et prouentus hereditatis congreget et colligat et in tuto reponat insuper illum ab aduersariis defendat, sic iudex eternus cui cura est de omnibus, uidens homines nondum perfectos in cognitione sui et Dei, *nunc cognosco ex parte*, (I) Cor. XI (13, 12). Omnis custodia angelorum adhibuit qui eos dirigant. *Ecce mitto angelum meum qui prepara*uit *uiam tuam ante te* (Mt. 11, 10), qui bona que agunt coram Deo presentant, *habentes phyalas aureas plenas odoramentorum que sunt orationes sanctorum* (Apoc. 5, 8) quas offerrunt in conspectuDei, quos etiam ab inimicis eripiunt. *Immittet angelos Domini in circuitu timentium te et eripiet eos* (Ps. 33, 8) et eos in bono custodiant. Jeronimus [1873] : « Magna dignitas [1874], ut unaquaeque anima ab exordio natiuitatis habeat angelum ad sui custodiam delegatum. » Et hoc est quod dicitur in hiis uerbis. In quibus tanguntur tria. Psalmus illos tangit quibus officium est commissum : *angelis suis*, quod stricte iniungit ne aliud sit obmissum : *mandauit de te*, ex quo mandatum est, oportet quod fiat, curam submergit ne quid sit amissum : *ut custodiant te*.

[I] Circa primum nota quod diligens tabellarius scribit unumquodque ad illud officium ad quod est magis aptum. Deus autem maximam diligentiam uult adhibere ad procurationem salutis. Unde et filius Dei fuit principalis huius actor, secundum quod Deus excellens ut homo, unde decens |170rb| est ut illi qui prope ipsum sunt procurandi habeant officium. Ad hoc enim agendum [1875] apti sunt, nam sciunt, possunt et uolunt. Sciunt, quia uigent acumine sciencie magis quam mali, quia non solum uident in lumine naturali quod non sufficit nec in lumine fidei quod deficit set in lumine glorie quod totum conspicit. *Angeli eorum in celis semper uident faciem Patris*, Mt. XVIII (10). Possunt quia *potentes uirtute*, Ps. (102, 20). Volunt, quia *gaudium est angelis super uno peccatore penitentiam agente* (Luc. 15, 10). Hanc aptitudinem habent ab eo *qui facit angelos suos spiritus* (Heb. 1, 7). Gregorius [1876] : « Angelus nomen est officii ; non nature ». Officium

[1872] mandauit] de te ut custodiant te add. B.

[1873] Manipulus florum, Angelus C (Hieronymus super Mattheum libro 3) ; Petrus Lombardus, Sententiae, II, dist. 11, 1, 1 (Grottaferrata, 1971, p. 380).

[1874] dignitas] dignitatis B.

[1875] agendum] agendi P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

eorum [est] nuntiare et reuelare spiritualia, corporalia non indigent nuntiis, quia se mergunt sensibus, qui nesciunt cauere set nuntiant ea cordi, nam uisus nuntius est pulcritudinis, gustus dulcedinis, tactus delectationis. Set eo ipso quo se offerunt et mergunt debent contempni quia reddunt se suspectos [1877] quod utique prouidentia diuina disposuit quia de eis parum curauit. Ideo eo in publico [1878] exposuit set spiritualia tamquam pretiosa, quibus aspectus mundi non est dignus, in occulto esse uoluit et per nuntios spirituales cordi humano nuntiare uoluit, ita tamen quod angeli nuntiant minora, archangeli maiora quod congrue fit ut sicut sunt spiritus [1879] , sic spiritualia sunt eorum officia. *Omnes sunt administratorii spiritus*, Heb. I (14), et quia secundum iudicem *populi ita* [1880] *et ministri eius* (Eccli. 10, 2). Spiritus autem est Deus. Ideo congruum est ut istos spiritus faciat sibi ministros et hoc quod sequitur : *et ministros suos flammam* |170va| *ignis*, ad Heb. II (1, 7), quod officium ministri possit bene fieri, oportet quod habeat contradictorem, et quia *caro concupiscit aduersus spiritum* (Gal. 5, 17), ideo uult suos ministros esse spirituales. Unde etsi ministri sui uiuent in carne, habent tamen uotum continentie annexum, ut sic « in carne preter carnem uiuant », quod est uita angelica secundum Jeronimum [1881] . Qui enim diuisus est ad plura, minor est ad singula. Caro que diuidit se ad plura quia carnales multa querunt, ideo caro in suis officiis parum prodest. Caro non prodest quicquam set spiritus [1882] est qui uiuat. Ideo ydoneos suos fecit ministros Noui Testamenti non littera set spiritu. Ideo *accesserunt angeli et ministrabunt ei*, Mt. IIII (11). Et quia non sufficit ministrare proficua nisi arceantur aduersa, ideo fecit eos inflammantes [1883] et ignitos. Sicut enim princeps terrenus habet incendiarios suos quorum officio regnum aduersariorum destruit et eos fugere compellit, sic princeps [1884] angelorum eos flammeos et ignitos facit. Unde *cherubim collocauit et gladium flammeum atque uersatilem* (Gen. 3, 24). Claritas flamme signat claritatem sciencie qua nos illuminant per ignem qui habet uim purgatiuam. Notatur quod nos purgant et calefaciant [1885] qua nos ad caritatem perficiunt et inflammant, ut sic cogitantes peccata purgemus nos et ad caritatem preparemus, cuius flamma fugat demones. Secundum enim doctores et

1876 Manipulus florum, Angelus K (Gregorius in homelia : erant appropinquantes etc.) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Evangelia libri duo, II, 34, 8 (PL 76, 1250C).

1877 suspectos] suspecta P, B.

1878 publico] pupplico B.

1879 spiritus] spiritus add. P.

1880 ita] iste B.

1881 Petrus Chrysologus, Collectio sermonum, 143, 3 (A. Olivar, SL 24B, 1982, p. 872).

1882 spiritus] sicut exp. B et corr. in marg.

1883 inflammantes] flammantes B.

1884 princeps] militie add. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Dyonisium [1886] hoc facit ordo in spiritibus quod situs in corporibus. Ideo sicut lumen magnum iuxta ipsum maius reddit et |170vb| magnus ignis iuxta modicum similiter amplius accendit, sic ad nos ordinantes lumen sue sciencie et feruorem dulcedinis sue nos illuminant et [1887] purgant et proficiunt et inflammant amplius quam essemus prius. In signum huius *angelus* Domini *descendit cum Azaria et sociis eius in fornacem* [1888] etc. in Daniel (3, 49). Azarias, qui adiutus interpretatur [1889] , significat quemlibet quem Deus adiuuat prouidendo ei adiutorium angelorum. Quod quia facit omnibus, ideo habet socios cum quibus descendit angelus ad fornacem [1890] feruoris, scilicet ad cor ubi est ignis amoris et *facit medium fornacis quasi uentum roris flantem* (Dan. 3, 50), quando inspirat bona, ad quorum inspirationem sequitur ros deuotionis, quo, dum aspergitur fornax ardens, amplius inardescit, et diffunditur flamma per splendorem honesti operis et succenduntur ministri regis tacta rei, quia percipientes hoc interius intenduntur igne inuidie qui dum temptant amplius, faciunt homines bonos feruore, propter quod qui sic succendunt amplius incenduntur.

[II] Circa secundum nota quod persone se mutuo diligentes sibi inuicem mandant salutes. Sic facit nobis Deus per istos nuntios. Ymmo in principio littere ponitur salutatio, sicut hoc est maximum et primum mandatum quod accipit angelus scilicet nuntiare salutem. Multum sunt ingrati qui tales rumores contempnunt. Cuiusmodi sunt qui spiritibus inspirantibus bonorum angelorum consentiunt malis suggestionibus malorum angelorum ? Malum est ergo quod tantam negleximus |171ra| salutem tam diligenter nobis nuntiatam quia *memores sunt mandatorum ipsius ad faciendum ea* (Ps. 102, 18). Memoria mandatorum sine opere est sciencia que inflat ; de hac non exit nisi uentus superborum qui faciet edificia ruere, quia audientes uerba et inuidentes opera scandalizantur et corruunt. Ideo esset faciendum opus uelut signum quoddam [1891] sensibile quasi memorale. Sicut qui nodant corrigam faciunt, ideo cum memoria [1892] necessaria est dilectio cuius signum et effectus est operis exhibitio. Nam *qui habet mandata mea et seruat ea, ille est qui diligit me* (Jo. 14, 21). Ideo propter hoc *signauit Deus quod oportet fieri cito* (Apoc. 1, 1) loquens per angelum suum seruo suo. Jo. (21, 7) : *qui erat discipulus quem diligebat Jhesus*. Qui habet memoriam et dilectionem mandatorum habet radicem operum, et sicut qui habet radicem arboris habet totam arborem et fructum eius tamquam

1885 calefaciant] calefaciam P.

1886 Non inueni.

1887 et om. B.

1888 fornacem] fornacum B.

1889 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 109.

1890 fornacem] fornacum B.

1891 quoddam] quidem B.

1892 cum memoria] commemoria B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

suum, sic in proposito, et quia Deus ibi uult esse ubi obeditur eius mandatis, ideo sequitur (Ps. 102, 19) : *Dominus in celo parauit sedem suam*. Indignum est tamen Dominum sedere ad terram : in celestibus residet. Item qui uolunt indulgentiam impetrare aut beneficia, oportet eos adire sedem, sic hoc oportet hominem recurrere ad sedem Dei quam utique facere in se ipso non potest, et sic impetrare quod ultra numquam talem sedem ministrant angeli ; et quia omnes peccauerunt, ideo omnes indigent ista indulgentia, indigent quam impetrant isti cursores et nuntii, ideo sequitur (Ps. 102, 19) : *regnum ipsius omnibus dominabitur*, quia qui minor est in regno celorum maior est maiore qui |171rb| sit in regno mundi. Unde sicut ubi est plus de elemento predominante ut pote de igne ibi est, sic ubi plus de Deo ibi est plus de dominio. Unde quia peccatores Deum non habent per gratiam, ideo serui sunt. Ubi etiam est plus de conditione celesti, ibi plus est de dominio. Hinc est quod uiri celestes dominantur temptationibus quod utique congruum est, nam ministri Dei opera seruilia exercere non debent sicut patet de ministris altaris. Ymmo reges eorum eis genua flectunt dum sunt in executione sui officii. Sunt enim a seruitute exempti sicut angeli, nisi habeant aliunde quod serui sunt. Totum autem quod exhibent Deo est in recognitione Domini ipsum laudando, unde sequitur (Ps. 102, 20) : *benedicite Dominum omnes angeli eius, omnes potentes uirtute*. Mali enim angeli potentes sunt set non uirtute. *Non enim est potestas super terram que* eis ualeat comparari, Job XLII (41, 24).

Circa tertium nota quod pedes, [id est] affectiones, habebimus liberos quamdiu erimus in hac uita. Ideo indigemus custodia, propter quod angeli boni dirigunt nos portando lucernam coram nobis ne inceps pedes ponamus, ideo (Luc. 2, 9) *angelus Domini stetit iuxta illos et claritas Dei circumfulsit illos*. Ideo ab Apostolo angelus lucerna uocatur et sic disponunt ad uisionem ne cadamus. Unde angelus Tobie restituit uisum. O quam necesse est nobis ista illuminatio ! Nam uia peccatorum tenebre et lubricum et angelus Domini persequens ei set dum erat Petrus dormiens inter duos milites uinctis cathenis duabus, *Christi angelus Domini astitit et lumen refulsit* etc. (Act. 12, 7). Et sic eripuit eum et custodiuit, unde Judith dicebat (13, 20) : *Custodiuit me angelus eius*.

Sermon 76

Saint François. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 171va-175va. Plan : Thème – L'homme est parfois comme un étudiant, le Christ est son maître. Comportement des mauvais étudiants. A. Saint François est aussi un maître. Points communs avec le Christ. I – La grâce de sa conversation. Les sept dons accordés à saint François. Thyatire = sagesse Accidia = intelligence Ephèse = conseil Philadelphia = force Sardis = conscience Pargami = piété Sinirus = crainte II – Sa grandeur semblable à celle du Christ III – Sa charité IV – Chasteté et beauté B. Le Christ n'a pas abandonné François. C. Le danger de la déviation. F. 171va : *Similem sibi reliquit post se*, Ecc. 30 (Eccli. 30, 4).

[Thème] Scolares qui habuerunt doctorem qui nouas et subtiles opiniones inuenit, si ab eis recederet, multum gauderent si possent inuenire sibi similem qui eum in suis opinionibus uellet sequi et eas defendere et tenere. Figura 4 Reg. 2 (15) post recessum

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Helye filii prophetarum uidentes quod Helyseus aquas Jordanis dimisisset sicut Helyas dixit : *requireuit spiritus Helye super Helyseum*. Nos omnes sumus scolares positi in studio consciencie ad procurandum salutem nostram. Cuius ratio est scolaris : qui non habet librum proprium in quo studeat set nunc respicit in libro istius, nunc in libro alterius non potest bene aduertere. Sic illi qui in conscientiis suis non student set de factis aliorum loquuntur et sua non considerant, parum aut nichil in consciencia salutis proficiunt. 2 Thy. 3 (7) : *semper discentes et numquam ad scienciam ueritatis peruenientes*. Unde uidetur esse de quibusdam sicut est de quibusdam scolaribus, qui licet habeant libros proprios, tamen eos raro aut numquam aperiunt ad studendum set sunt uagi et discurrunt hinc inde et in friuolis se occupant. Unde libri eorum sunt ita pleni puluere quod in eis possent describi cyfre algorismales. Set aliqui totum tempus suum consumunt in friuolis |171vb| et otiosis et tamen consciencie eorum sic sunt plene puluere negligentie quod in eis cyfre peccatorum frequenter describuntur. Figura Judic. 12 (5) Effratei, qui interpretantur puluerulenti [1893], non potuerunt dicere Seboleth, quod interpretatur germinatio [1894], set bene dicebant *Theboleth*,quod interpretatur spica palee, et ideo fuerunt iugulati. Sic aliqui nesciunt loqui de conscientiis suis quod per germen gratie germinaret in eis et tantum de inutilibus et friuolis optime loquuntur. 2 Thy. 4 (4) : *a ueritate quidem auditum auertent ad fabulas conuertentur*, et ideo a dyabolo iugulantur. Sic ergo nos sumus quasi scolares. Nunc est ita quod nos habuimus unum magnum magistrum, scilicet Christum, qui opiniones subtiles, nouas et utiles suscitauit. Mt. V (3) : *beati pauperes spiritu* etc. Ita sunt in solide quod quasi a nemine approbantur saltem facto. *Ymmo benedixerunt populum cui hoc sunt*,scilicet bona temporalia. Unde *positus fuit in signum cui contradicetur*, Luc. 2 (34). Doctor recessit a nobis. Jo. 16 (28) : *relinquo mundum et uado ad patrem*. Modo sic est quod nos inuenimus unum magistrum qui uult in omnibus eum sequi, beatum scilicet Franciscum, qui in principio sui ordinis sibi et suis simplicibus scripsit formulam uite in qua sancti euangelii obseruantiam pro fundamento indissolubili collocauit, et sicut excellens doctor incepit a difficilioribus questionibus. Unde ipse et frater Gerardus primus de ordine |172ra| post ipsum intrantes ecclesiam Nicholai [1895] super modo uiuendi consilium a Domino petiuerunt et oratione premissa Franciscus ter aperuit librum euangeliorum. In prima apparitione occurrit sibi illud, Mt. 19 (21) : *si uis perfectus esse, uade et uende omnia que habes et da pauperibus* ; in secunda illud, Luc. 9 (3) : *nichil tuleritis in uia* ; in tertia illud, Mt. 19 (16, 24) : *qui uult uenire post me* etc. « Hoc est », ait [1896] uir sanctus, « in uita et regulanostra omnium qui nostre uoluerunt societati coniungi », et idcirco multum debemus gaudere quia inuenimus talem magistrum quod possumus dicere de eo uerbum preassumptum, scilicet quod Christus in uita et doctrina *similem sibi reliquit post se*, et tanguntur tria.

[A. I] Primo acceptatio gratie conuersationis, *similem sibi*. Nota : uexillarius alicuius

[1893] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 5.

[1894] Non inveni.

[1895] Nicholai] Michaeli P.

[1896] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, III, 3 (Fontes franciscani, p. 796-797).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

exercitus debet portare signum ita euidens quod omnes de exercitu ad eius aspectum dirigi possunt. Figura Ex. 19 (14, 19) dicitur de angelo *qui precedebat castra Israel quod abiit post eos et cum eo pariter columpna nubis*. Franciscus fuit uexillarius Christi. Nota quod dixit [1897] latronibus : « Ego sum preco Dei. » Proiecerunt eum in foueam plenam niuibus dicentes : « Jace, rustice preco Dei », et ideo debuit habere signum ita euidens quod ad eius aspectum omnes dirigentur, et hoc signum fuit sua honesta conuersatio que fuit clarissima et pulcherrima, quod per hoc quod dicitur esse similis Christo, quia simul pulchre eo quod pulcher est pulcher et de Christo dicitur speciosus etc. Et ideo non immerito in |172rb| hoc quod dicitur similis esse Christo, non incongrue tangitur sua graciosa conuersatio, de quo exponi potest illud Apoc. I (12-13) : *uidi septem candelabra aurea in medio VII candelabrorum aureorum similem aurea*. Et nota quod in ista auctoritate tanguntur quatuor puncta in quibus Franciscus fuit talis Christo : primo in donorum plenitudine. *Vidi septem candelabra*. Nota : princeps edificans castrum uel ciuitatem in medio inimicorum quod scit impugnandam ab aduersariis, erigit in ea turres et propugnacula quibus protegi ualeat et defendi. Figura I Mach. 4 (60) : *edificauerunt in tempore illo montem Syon et per circuitum muros altos et turres firmas*. Christus fundauit ciuitatem, id est religionem fratrum minorum, in medio inimicorum que per detractiones et aduersitates continue impungnatur, et ideo muniuit eam turribus et propugnaculis donis Spiritus Sancti, in quibus repleuit Franciscus et ordinem suum et ista dona intelleguntur per VII candelabra VII ecclesiarum.

[a] Unde primo per candelabrum Thyatire que interpretatur [1898] illuminans uel illuminata, intelligitur donum sapientie. Nota : uolens capere pisces de nocte uitreo ad cuius aspectum pisces congregantur et capiuntur. Vas uitreum et purum et lucidum significat Franciscum qui fuit purus per castitatem et lucidus per honestatem. In hoc ergo uase sic lucido Christus accendit lucerna sapientie celestis ut peccatores qui in aqua uoluntatis erant submersi, conuertentur |172va| et ad Christum adducentur. Ecc. 16 (Eccle. 15, 5) : *in medio ecclesie aperiet os eius et impleuit eum spiritu sapientie*. Set nota quod differentia est inter lumen stelle et lumen candele quia lumen candele lucendo consumit candelam set lumen stelle non consumit eam. Sic sapientia huius mundi consumit illum in quo est. Nota : sapientia usurarii filii mercatoris et huiusmodi consumit ipsum, figura Luc. XII (20) de illo qui tot sapientiam congregauerat ut posset fructus suos recipere cum dictum est : *stulte hac nocte* etc. quia *stultam fecit Deus sapientiam huius mundi*, I Cor. 1 (20). Set lumen sapientie diuine non consumit set conseruat qualem habuit Franciscus. Nota quomodo lumen prophetie in multis et quomodo semel hospitatus in suburbio iuxta Aretium, uidit multos demones super ciuitatem [1899] commouentes ciues ad seditionem, sed misso socio et clamante [1900] ualenter : « Recedite in nomine Christi et serui sui Francisci », protinus recesserunt et ciues ad pacem et tranquillitatem redierunt.

[1897] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, II, 5 (Fontes franciscani, p. 790-791).

[1898] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 72.

[1899] ciuitatem] ciuitate P.

[1900] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VI, 9 (Fontes franciscani, p. 829-830).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[b] Secundo per candelabrum Laodicee [1901] , que interpretatur fuit in uomitu uel tribus amata a Domino, intelligitur donum intellectus quia euomere temporalia bona facit personam amabilem et intelligere spiritualia. Nota : quedam animalia preter lumen diei habent lumen quodam intrinsecum sicut catus et talia optime uident de nocte, male autem de die. Animalia enim que non habent lumen proprium unde uident de die, sicut usurarii et alii mundani qui habent quamdam astuciam propriam per quam optime uident de nocte |172vb| in contractibus et obligationibus et aliis contractibus, sed nichil uident in die consciencie et salutis, Mt. 8 (6, 23) : *si ergo lumen quod in te est tenebre sunt ipse tenebre quante erunt*. Set illi qui mundum et omnem eius astutiam euomunt sicut Franciscus, qui coram episcopo omnibus etiam femoralibus renuntiauit [1902] , in tantum quod episcopus compassus ei dedit mantellum cuiusdam agricole clare uidens in spiritualibus, quia tales Deus *illuminauit et intellectum dat paruulis* (Ps. 118, 130). Nota [1903] quomodo iuxta Paduam ambulans et esset multum tarde, lux de celo descendit, ipsum et socium illuminans donec essent in hospitio recepti.

[c] Tertio per candelabrum Ephesi, quod interpretatur consilium meum [1904] , interpretatur proprie consilii donum. Nota in acie contra aduersarios nimis ualet bonum consilium. Figura 2 Mach. 2 : confortans enim Mathatias filios suos pugnaturos dixit eis : *ecce Symon frater uester, scio quod consilii est*. Franciscus discrete et ualde consulte ordinauit exercitum fratrum suorum contra inimicos crucis et peccatores, quod sic patet. In exercitu sunt aliqui qui male armati sunt, semper uolunt currere ante alios ad rapiendum spolia et isti sepissime occiduntur. Figura Ex. 3 (15, 8) : *dixit inimicus et comprehendam diuidam spolia*. Submersi sunt sicut plumbum in aquis uehementibus. Sic in ecclesia, qui peius sunt armati armis uirtutum uolunt alios precedere ad habendum bona temporalia et isti spiritualiter occiduntur et a |173ra| Domino reprobantur. Figura Gen. 4 (15) : Caym, qui interpretatur [1905] possessio siue acquisitio, fuit a Domino reprobatus, et ideo Franciscus sicut bonus consiliarius fratres suos muniuit armis uirtutum et docuit fugere et spernere spolia mundi. Unde in Marchia Anconitana [1906] cuidam uolenti intrare ordinem suum dixit : *uade et uende omnia que habes et da pauperibus et sequere me* (Matth. 19, 21). At ille iuit et omnia que habebat dedit parentibus cui redeunti dixit Franciscus : « Vade, frater musca, nondum existi de cognatione tua, non es dignus pauperibus sanctis », et sic repulit eum quia non credidit consilio suo. Unde poterat cuilibet fratri suo dicere illud Ex. 19 (18, 19) : *audi uerba mea et consilia mea et erit Dominus tecum*.

[d] Quarto per candelabrum Philadelphie, que interpretatur saluans adhesionem

1901 Laodicee] accidie P.

1902 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, II, 4 (Fontes franciscani, p. 789-790).

1903 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, V, 12 (Fontes franciscani, p. 822).

1904 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 160.

1905 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 63.

1906 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VII, 3 (Fontes franciscani, p. 834). Marchia Anconitana] Mathia Aucheritana P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Domini [1907] , intellegitur donum fortitudinis per quam saluantur adherentes Domino. Nota : qui uult se protegere et fortiter et secure pugnare super equum debet eum armare per totum, nisi in lateribus ubi possit pungi calcaribus. Equus hominis est caro. Ysa. 31 (3) : *equi eorum caro*, et ideo qui in carne secure et fortiter uult pugnare, debet eam armis bonorum operum armare et frequenter aculeis penitentie pungere. Sic fecit Franciscus qui undique armis uirtutum armatus, carnem suam sic affligebat quod si comedebat cinerem uel aquam [1908] , sic miscebat quod saporem reddebat insipidam. Aquam etiam in magna siti quantum |173rb| poterat non bibebat, et ideo inuenit carnem suam in pugna contra uitia ualde fortem. Unde fuit alter Judas de quo dicitur, I Paral. V (2), quod *erat fortissimus inter fratres suos*.

[e] Quinto per candelabrum Sardis, quod interpretatur princeps pulcritudinis [1909] , intellegitur donum consciencie. Nota : pulcra sciencia est in loco ruinoso et meroso et certa continue mobili super gracile et modicum fundamentum fundare edificium fortissimum quod, quamcumque inpugnetur, destrui non potest. Franciscus bene debet dici princeps pulcritudinis, qui religionem suam, que est pulcherrima, coram Deo fundauit super fundamentum gracilimum, ymmo super nichil quia super paupertatem habent nec in communi nec in spirituali, et licet a multis et magnis continue impugnetur, semper tamen sana et incolumis perseuerat. Nec mirum quia habet alium defensorem. Dum enim Franciscus semel oraret Dominum, per alium rursum huius a Domino reportauit [1910] : « An ego religionem meam sic pastorem institui ut me principalem nescias esse patronum ? Ego uocaui seruabo et pascam et aliis excidentibus alios subrogabo, et quantiscumque fuerit impulsibus paupercula hic concussa [1911] religio salua, semper meo munere permanebit. » Unde Franciscus habuit pulcram conscienciam ut de ipso dicatur illud Sap. 6 (24) : *ponam in lucem scienciam illius* quia sicut lux impediri potest, maculari uero non potest. Sic et eius religio.

[f] Sexto per candelabrum Pergami, quod |173va| interpretatur diuidens cor, intellegitur donum pietatis, per quod cor diuiditur ad compassionem proximorum. Istud autem donum habuit excellentissime Franciscus, nam quando non haberet quin daret pauperibus, uestes suas dissuebat diuidebat et eis dabat. Semel Rome [1912] cuidam pauperi indigenti uestem suam dedit et per totum diem cum pauperibus aliis sedit, leprosis seruiebat, eos osculabatur, putredinem extrahebat de eorum ulceribus. Semel equitans iuxta asinum [1913] , uidit leprosum quem primo abhorruit, deinde descendens osculatus est eum qui statim disparuit et infinita similis fecit ; ex quibus apparet eum habuisse

1907 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 160.

1908 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, V, 1 (Fontes franciscani, p. 813).

1909 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 160.

1910 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VIII, 3 (Fontes franciscani, p. 844).

1911 concussa] percussa exp. P.

1912 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, II, 6 (Fontes franciscani, p. 791).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

excellentissime donum pietatis, quod fuit necessarium. Nota : nauta uolens in mare descendere ad euellendum anchoram in fundo maris affixam, portat oleum uirtute cuius respirat in mari et anchoram euellit. Sic peccator qui debet descendere ad mare mundi ut peccatores affixos terrenis eradicet et euellat, debet habere oleum pietatis et compassionis. Nota quomodo per lac quod ponitur in ore hominis, extrahitur serpens de uentre eius et illud oleum habuit Franciscus. Unde fuit Samaritanus qui sauciato infudit *uinum et oleum*, Luc. X (34). Nota [1914] quomodo fratrem mortuum Cruciferorum grauiter infirmum per miras tunicas in oleo quod accepit ante altare beate Virginis sibi missas curauit ; qui postmodum factum frater in una tunica siue pane siue uino cum |173vb| solis ligamentibus in ordine diu uixit de oleo pietatis istius. Potest dici illud Ecc. 9 (Eccle. 9, 8) : *oleum capiti tuo non deficiat*.

[g] VII[o] per candelabrum Smirne [1915] , quod interpretatur [1916] consumpmatio amaritudinis, intellegitur donum timoris, per quod omnis amaritudo peccati consumatur in nobis, Prou. 16 (6) : *per timorem Domini declinat omnis a malo*. Nota : inter inimicos non est tantum equitare equum pigrum sine calcaribus. Nos sumus inter inimicos, corpus nostrum est equus piger. Ymmo Franciscus uocabat corpus suum fratrem asinum et ideo, inquam, hora mortis dixit fratribus [1917] : « Valete, filii omnes in timore Domini et permanete in eo » semper quia non est inopia timentibus eum. Set nota : quidam non timent se exponere periculis mortis in bellis et guerris, et tamen in modico timent tantum quod quando debent minui, non potest ex eis exire gutta sanguinis. Sic multi non timent se exponere mortibus diuersorum peccatorum mortalium, et quando debent tamen minorari uel humiliari, uel penitentiam uel austeritatem tantum timent quod non potest gutta humilitatis uel penitentie inueniri. Istum timorem non habuit beatus Franciscus quia super omnes uolebat humiliari. Unde et fratres suos uocari uoluit fratres minores. Quando laudabatur, faciebat se uituperari. Quando inueniebat pauperem pauperiorem se, dicebat suo socio quod ille confundebat eos quia pro magnis diuitiis |174ra| eligerant paupertatem et alius eos excedebat. Nota quomodo nuntii Assisi reducebant eum semel ad ciuitatem Assisii et dum essent in quadam parua uilla, non inuenerunt uictualia uenalia, quod referentes Francisco dixit [1918] : « Nichil inuenistis quia plus in muscis uestris quam in Deo confidistis. » De uarios nempe muscas uocabat et hoc rationabiliter : si musca ueniens super hominem statim expellatur, non nocet, set si ibi dimittatur, sic infigit aculeum quod eligit sanguinem. Sic pecunia si autem per elemosinas dispersa non nocet, ymmo iuuat, set si diu teneatur, inducit sanguinem peccati et ideo nummos uocat muscas, set hodie

1913 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, I, 5 (Fontes franciscani, p. 784-785).

1914 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, IV, 8 (Fontes franciscani, p. 808-809).

1915 Smirne] Sinirus P.

1916 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 59 (sub nomine Themora).

1917 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, XIV, 5 (Fontes franciscani, p. 903).

1918 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VII, 10 (Fontes franciscani, p. 840).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

non reputantur musce quia musce cum flagello expelluntur et denariis totis uiribus attrahuntur. Tunc Franciscus remisit illos nuntios ad illam uillam quod amorem Dei pro precio offerent et quererent pro Deo elemosinas, quod et fecerunt et inuenerunt pro Deo quod pro pecunia non potuerunt inuenire. Igitur per VII candelabra aurea, intelleguntur VII dona Spiritus Sancti, in quorum participatione Franciscus fuit similis Christo ut de eo dicatur illud Ysa. I (11, 2-3) : *requiescet super eum spiritus sapientie et intellectu spiritus consilii et fortitudinis spiritus scientie et pietatis replebit eum spiritus timoris Domini*.

[II] Secundo fuit Christo similis in signorum magnitudine similem filio hominis. Nota : tunc moneta dicitur esse similis alteri quando habet similem inscriptionem, quando scilicet fabricata est et percussa in |174rb| similibus figuris. Franciscus habuit similes inscriptiones cum Christo scilicet stigmata. Nota miraculum de stigmatibus [1919] , quomodo claui de carne apparebant in pedibus et manibus, habentes capita rotunda eleuata super reliquam carnem et acuties ex alia parte recuruas et quasi repercussas ad modum quo claui ne expellant, repercussiuntur et recuruat. Nec mirum si talia stigmata fuerunt corpori suo impressa quia impossibile est ceram mollem bene coniungi sigillo quin importetur impressionem sigilli. Franciscus fuit coniunctus Christo sicut cera mollis in deuotione et ideo retinuit similem impressionem. Nota quod Gregorius nonus [1920] de istis stigmatibus aliquantulum hesitans, uidit in sompnis beatum Franciscum habere stigmata. Tunc summus pontifex uidens fluere sanguinem de latere eius extendit ut sibi uidebatur phialam que statim illo sanguine est repleta, qui ex tunc credidit et credendum mandauit. Item fuit sibi similis quia uolens instruere proximos discipulos suos imperfectione uite ascendit montem. Mt. 6 (5, 1) : sic enim uolens regulam scribere et dictare, *ascendit in montem* et tabule quibus erant confracte, Ex. 32 (19), et iterum in aliis tabulis fuit scripta in monte, postea per negligentiam uicarii sui perdita, deinde Spiritu Sancto dictante in eodem monte de uerbo ad uerbum rescripta, unde nichil ibi posuit nisi secundum quod ibi fieret |174va| diuinitus reuelatum. Jo. 12 (50) : *que ego loquor sicut dixit mihi Pater*. Et sicut post secundam dationem legis apparuit facies Moysi cornuta et splendida, sic frater Pacificus [1921] primus minister Francie uidit signum thau in fronte suo colorum uarietate distinctum. Ideo sicut signum frequenter ponebat in lectis suis, sicut Johannes uidit Christum de cuius ore gladius ex utraque parte acutus exibat, sic idem Pacificus in castro Seuerini uidit eum ibi predicantem signatum duobus ensibus ualde fulgentibus, quorum unus a capite usque ad pedes, alius a manu usque ad manum per pectus transuersabiliter tendebantur. Hic hoc uiso, cum numquam alias eum uidisset, omnibus dimissis beato Francisco per confessionem adhesit. Ex omnibus istis apparet Franciscus in multis et magnis signis similis fuisse Christo, ut de ipso dicatur illud Dan. 3 (93) ubi dicitur quod uisus est in medio fornacis quidam similis filio Dei, id est Franciscus, in medio fornacis caritatis et hoc est.

[III] Tertium in quo fuit similis Christo, scilicet in caritatis latitudine, *uestium podere* [1922]

[1919] stigmatibus] scismatibus P. Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, XIII (Fontes franciscani, p. 889 sqq).

[1920] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, Miracula, I, 2 (Fontes franciscani, p. 913-914).

[1921] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, IV, 9 (Fontes franciscani, p. 810).

[1922] podere] pondere exp. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

.Per uestem poderis signatur eius caritas seu paupertas, quia signum est magni caloris interioris quando homo sola tunica est contentus. Unde cum quereretur ab eo qualiter in hyeme cum una [1923] tunica posset transire, respondit [1924] : « Si superne patrie flamma contingeremur interius, istud frigus exterius facile portaremus. » |174vb| Hac flamma fuit ipse accensus. Nota quando nubes scinditur et diuiditur, signum est caloris interioris. Sic aperitio lateris, manuum et pedum Francisci signum fuit maxime caritatis, unde uersus : « Sic transformatur cor amantis in id quod amatur, sic per signa foris erumpit amoris ». Et hic calor caritatis per uestem poderis designatur que erat de duabus peciis consuta habens loco feribriarum, LXXII tintinabula et totidem mala punica, et signat caritatem Dei et proximi in Francisco coniunctus qui in feribriis sue societatis habuit multos fratres tenentes locum LXXII discipulorum qui fuerunt et adhuc sunt tintinabula [1925] ad predicandum et mala punita id est fructum animarum reportandum, Jo. XV (16) : *elegi uos ut eatis et fructum afferatis* etc. Dicatur ergo ei illud Ecc. 4 (Eccli. 27, 8) apprehendens illam, scilicet caritatem, et *indues quasi poderem honoris*.

[IV] Quarto fuit Christo similis in castitatis et puritatis pulcritudine precinctum ad mamillas zona aurea per corrigiam in Sacra Scriptura intellegitur castitas. Luc. 12 (35) : *sint lumbi uestri precincti*. Set nota quod in Scriptura inuenimus duplicem zonam, unam pelliceam qua erat *accinctus renes* Helyas, 4 Reg. I (2 Esdr. 4, 18). Et ista significat castitatem corporis quam frequenter timore pellis multi seruant, et multi sunt in mundo qui nisi timerent confusionem mundi exponerent. Alia est |175ra| zona aurea qua Christus erat accinctus circa mamillas, Apoc. primo (13), et hoc significat caritatem que propter solum amorem diuinum custoditur. Hanc autem duplicem castitatem habuit Franciscus qui significat per hoc quod erat accinctus zona aurea ad mamillas, id est circa cor, quia cor eius erat totaliter accinctum zona castitatis, ut de ipso dicatur illud Ps. (108, 19) : *fiat ei sicut uestimentum quo operitur et sicut zona qua semper precingitur*.

[B] Secundo principalitertangitur : est [1926] nulla ratio calumpniose accusationis quia Christus eum reliquit, supple ut doctorem nostrum. Nota : filius non dicitur habere aliquam suspectionem de hiis que sibi traduntur a patre uel a matre, set omnia que sibi traduntur ab initio debet habere suspecta de intoxicatione. Mundus demon et caro nobis inimicantur, et ideo que nobis offeruntur, debemus habere suspecta et debemus timere quod uelint uos intoxicare, et ideo debemus facere sicut faciunt magni domini qui de nullo cibo sumunt nisi aliquis in quo confidunt prius gustauerit. Mundus offert tibi delicias, demon honores et inimicitias, caro delicias, omnia tibi sint suspecta nisi ea que Christus, in quo debet esse tota confidentia nostra, assumpsit de talibus, quia inimici qui hoc tibi offerunt forte ut te intoxicent, set illud quod a patre nostro Christo et a matre nostra beata Virgine nobis datur non est suspectum. Qualis fuit Franciscus qui a Christo et a matre sua nobis est traditus et idcirco per hoc quod dicit quod Christus eum |175rb| reliquit, omnis

1923 una] unica exp. P.

1924 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, V, 2 (Fontes franciscani, p. 814).

1925 tintinabula] tintunabula P.

1926 est] ad P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

suspicio tollitur. De hoc potest exponi illud Ecc. 30 (Eccli. 30, 6) : *reliquit defensorem domus sue, contra inimicos*, scilicet Franciscus, *et amicis reddentem gratiam*. Nota quod dicit *defensorem domus*. In religionibus bene ordinatis semper fiunt uisitatores de alienis nationibus, quia si uisitator esset de eadem natione cum illis quos uisitat, timetur de aliqua partiali affectione. Idem facit rex communiter qui facit balliuos et senescallos in diuersis partibus. Sic predicator qui mittitur ad uisitandum mundum et corrigendum, non debet esse de mundo, nihil debet habere commune cum mundo ne partialis affectio eum moueat. Jo. 19 (15, 19) : dicebat Christus discipulis : *si de mundo fuissetis mundus quod suum erat diligeret*. Et talis fuit Franciscus de quo dicitur [1927] quod « uidebatur esse homo alterius seculi, quippe qui in mente et facie in celum semper intendens sursum trahere conabatur » et ideo fuit optimus ad defendendum et uisitandum ecclesiam.

[C] Tertio tangitur declinatio periculose deuiationis. Ipse fugit totam periculosam declinationem deuiatio post se qui sequitur conductorem suum in omnibus, si conductor non errat nec ille qui conducitur. Christus fuit conductor Francisci quem secutus est in omnibus, quod patet. Tunc dicitur homo sequi alterum quando ponit pedes in passibus Christi, sicut patet per stigmata, et quia Christus errare non potest. Ideo in hoc quod dicitur Franciscus post Christum iuit, apparet quod omnem deuiationem declinauit |175va|, ideo potest sibi dicere Christus Illud Jer. 3 (19) : *patrem uocabis me et post me ingredi non cessabis*. Nota illud quod dicit *ingredi non cessabis*. Illud quod facit ferrum sequi adamantem est confricatio eius cum adamante. Unde quandoque est tanta confricatio quod non solum unum ferrum alteri coniungitur per modum cuiusdem cathene, sicut patet de acubus. Franciscus fuit sic confricatus cum Christo, qui est lapis adamantinus, quod non solum secutus est eum dum uiueret, ymmo multos traxit secum et adhuc non cessat continue trahere unam magnam cathenam fratrum, illos uidelicet qui eum in uita et in moribus insequuntur. Nota [1928] quomodo in hora mortis, dum anima eius sanctissima de corpore recederet, frater Augustinus uir iustus et sanctus minister in terra laboris, in ultima hora ponitus, cum iamdiu amisisset loquelam, subito multis audientibus dixit : « Exspecta me, pater, exspecta, ecce iam uenio tecum ». Mirantibus fratribus et querentibus cui sic loquebatur, respondit : « Nonne uidetis patrem nostrum beatum Franciscum qui uadit ad celum ? » Quo dicto anima ipsius emigrans de corpore secuta est patrem suum, beatum scilicet Franciscum, euntem ad celum ad quod eius meritis nos perducat Christus etc.

Sermon 77

Saint François. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 175va-178ra ; Upsalla, Univ. Bibl. C 276, f. 130r. Plan : Thème – La raison doit diriger la chair, et non le contraire. L'humilité est nécessaire pour atteindre la gloire. I – Voir sermon précédent. II – L'esprit doit s'élever. Division 2 (Jer. 49, 22) : comment se manifestent les progrès de l'esprit. mépris des biens terrestres contemplation des biens célestes supporter le manque F. 175va : *Amice*

[1927] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, IV, 5 (Fontes franciscani, p. 806-807).

[1928] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, XIV, 6 (Fontes franciscani, p. 903-904).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ascende superius (Luc. 14, 10).

[Thème] Dicunt logici quod locus ab inferiori ad superius tenet constructiue et est consequentia ualde bona, set qui econtrario arguit non est bona consequentia, ymmo decipitur talis per fallaciam consequentis. Processus |175vb| autem huius uite presentis est quasi quidam processus sillogisticus tendens ad unam conclusionem finalem. Finalis autem conclusio omnium uiuentium est mors. Ps. (77, 50) : *non pepercit in morte animas eorum et* uitam *eorum in morte conclusit*. In hoc processu decipiuntur multi per fallaciam consequentis. Tunc est fallacia consequentis quando fit de consequente antecedens et econtrario, nisi in uno casu, quando scilicet arguitur a determinatione consequentis, tunc enim non est fallacia set bona consequentia. Iterum fallacia consequentis est, ut dixi, quando argumentum a superiori ad inferius affirmando. Spiritualiter et moraliter in homine sunt duo, scilicet sensualitas et ratio, quorum unum debet esse antecedens et aliud consequens, ratio debet antecedere et dirigere sensualitatem, sensualitas sequi uel consequi rationem. Figura Mt. 30 (2, 9) ubi dicitur quod *stella quam uiderant in oriente antecedebat eos usque ubi erat puer*. Stella apparens in oriente et antecedens et ducens ad puerum Jhesum directe est lumen rationis communicatum homini et collatum ab oriente Natiuitatis sue, ut antecedat sensualitatem et dirigat omnes actus hominis ad Deum et ad suam salutem. Hoc antecedens gloriatur se habere sapiens cum dicebat (Sap. 7, 12) : *letatus sum in omnibus quoniam antecedebat me* etc. Et certe tunc decipitur homo per fallaciam consequentis quando fit de antecedente consequens, quando scilicet ratio que debet antecedere sequitur sensualitatem. Tunc est consequentia ualde mala quia *si secundum carnem uixeritis moriemini* (Rom. 8, 13). Ecce pessima consequentia nisi in uno casu, quando scilicet arguitur |176ra| a destructione consequentis uel negatione, scilicet quando ratio arguit sensualitatem, destruit desideria carnis per opera penitentie, negat sensualitati delicias quas petit et appetit. Tunc arguitur a destruxione consequentis et est consequentia ualde bona quia *si Spiritu facta carnis mortificaueritis uiuetis* (Rom. 8, 13). Figura ad hoc Numerorum ubi dictum est Moysi (Ex. 17, 5) : *antecede populum et uirgam sume in manu tua*. Moyses ascendens est ratio dirigens que debet tenere uirgam correctionis cum qua destruit desideria carnis. Sic arguit a destructione consequentis nec erat fallacia, set legimus (Exo. 7, 10) quod Moyses semel uirgam suam proiecit ad terram et uersa est in serpentem. Sic recte quando ratio negligit et dimittit uirgam directionis cum qua destruat desideria carnis, sic arguit a destructione consequentis, uirga correctionis mutatur in serpentem fallacie et deceptionis. *Serpens decepit me* in Gen. (3, 13). Iterum secundo decipitur per fallaciam consequentis. Qui procedit a superioribus ad inferius affirmando non est econtrario, ab inferiori ad superius procedit superbus quia *qui se exaltat humiliabitur*. Ecce mala consequentia et fallacia. Je. 49 (16) : *arrogantia tua decepit te et superbia cordis tui*. Set ab inferiori ad superius procedit uerus humilis quia *qui se humiliat exaltabitur*. Ecce bona consequentia, scilicet honor et gloria, quod ita sit, non oportet longe ex natura querere. Expresse docet hoc Dominus in euangelio hodierno ubi dicebat ad inuitatos parabolam illam (Luc. 14, 8) : *cum inui*|176rb|*tatus fueris ad nuptias non recumbas in primo loco*. Non incipias a superiori ne forte honorabilior te sit inuitatus et dicat tibi qui te inuitauit (Luc. 14, 9) : *da huic locum et incipias cum rubore nouissimum locum tenere*. Ecce processus a superiore ad inferius ubi est consequentia mala. *Set cum inuitatus* etc. *recube in nouissimo loco*. Incipias ab inferiori ut, qui cum uenerit qui te inuitauit, dicat tibi : *amice ascende superius*. Ecce ab

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

inferiori ad superius est ne bona consequentia certe sit, quod statim subdit (Luc. 14, 10) : *et erit tibi gloria* etc.

[I] Si uis uitare fallaciam et habere bonam consequentiam, scilicet consequi gloriam, procedas per uiam humilitatis ab inferiore ad superius, hoc est quod ibi dicitur : *amice ascende*. Ubi tria tanguntur ut supra.

[II] Quantum ergo ad secundum, nunc excitatur animus ad profectum uigoris, ibi *ascende*. Aquila uidens [1929] pullos suos potentes uolare nihilominus torpentes in nido ut eos excitet et prouocet ad uolandum duo facit : quia primo subtrahit eis cibum, et secundo uerberat eos alis et sic eos ad uolandum excitat et compellit. Sic uere facit nobis Dominus Deus temporibus istis ut nos potentes et prompti in malo et torpentes in bono, excitet ad cognoscendum spiritualem et profectum ad Deum et primo subtrahit nobis cibum. Videtis quanta caristia, quanta penuria est hodie uictualium. Renouati sunt dies antiqui de quibus dicitur in Gen. (41, 54) quod *in uniuerso orbe* panis |176va| deerat et oppresserat *fames* terram maxime *Egypti*. Egyptus tenebra peccatum significat [1930] , et uera et patria tam et precipua huius fame peccata nostra in cuius figuram dicitur quod *terra erat inanis et uacua et tenebre erant super faciem abyssi*. Secundo Dominus uerberat nos alis suis, id est malis multiplicibus, persecutionibus, guerris, infirmitatibus mortalibus quibus totus mundus est hodie plenus. *Inuenerunt nos multa mala*, I Mach. I (12). Hoc ideo anima facit uel fieri permittit ut nos excitet sicut aquila ad ascensionem animi et profectum uigoris. *Sicut aquila prouocans* etc., Ps. (Deut. 32, 11). Non ergo torpeamus amplius in nido peccati set faciat quilibet iuxta uerbum Jeremie figuratiue loquentis 49 (22) : *ecce sicut aquila ascendet et uolabit et expandet alas suas super Bosram*. In qua auctoritate tria tanguntur in quibus profectus spiritualis manifestatur. Primum est despectus et subpeditatio terrenorum ibi : *ecce ascendet*. Secundum est aspectus et contemplatio supernorum ibi : *et sicut aquila uolabit*. Tertium est respectus et sustentatio egenorum ibi : *et expandet alas suas super Bosram*, que interpretatur in angustia [1931] uel in tribulatione.

[a] De primo nota quod quanto aliquis plus ponit de terra sub pedibus suis, tanto altius ascendit. Sic quanto amplius terrena subpeditat et contempnit, tanto plus in spiritualibus proficit et altius ad Deum ascendit. Ps. (17, 10) : *caligo sub pedibus eius et ascendit super* |176vb| *cherubin et uolauit*. Cherubin interpretatur plenitudo scientie [1932] , et sunt clerici et uere simplices et ydiote aliqui qui terrena subpeditant et contempnunt, super cherubin ascendunt. Augustinus [1933] : « Ecce ydiote rapiunt celum, nos autem cum litteris nostris demergimur in infernum. » De isto spirituali profectu et ascensu per contemptum et abiectionem terrenorum habebamus in natura familiare exemplum quod est certum experimentum. Accipiatur ouum unum et per modicum foramen in testa factum,

[1929] Exemplum 18.

[1930] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 66.

[1931] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 86 (sub nomine Bosor).

[1932] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

[1933] Manipulus florum, Meritum C (Augustinus super Mattheum 11).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

euacuetur tota sua medulla naturali, postea obturetur et impleatur rore et modica cera et aliquo tali claudatur, et tunc ponatur ad pedem haste eleuate in tali tamen dispositione et situ quod radius solis directe percussiat super testam. Videbis quod uirtute solis rorem calefacientem testa ascendit usque ad summitatem baculi uel haste. Sic spiritualiter cor humanum ad litteram quasi figure oualis, si euacuetur tota sua naturali medulla, id est omni carnali affectione et terreno amore, ut impleatur rore gratie, obturetur etiam cera et desiderio ceteris dulcedinis uel aliquo alio scilicet timore inferni, tunc ponatur per profundam meditationem et situetur in pede baculi crucis ubi potissime radius solis incidit, ubi feruor diuini amoris maxime apparuit. Cor sic calefactum usque ad summitatem baculi siue haste ascendet usque ad diuinitatem que fuit supprima |177ra| uel usque ad gloriam que terminauit Christi Passionem. De hoc ascensu cordis ad Deum per euacuationem terreni amoris dicitur in Ps. (23, 3-4) : *quis ascendet in montem Domini* etc. *innocens manibus et mundo corde*.

[b] Secundo est aspectus et contemplatio eternorum. Sicut aquila uolabit, contemplatio uolatus dicitur pro tanto quia sicut auis uolans aerem uerberat et subintrat. Nec tamen aer in aliquo leditur, ymmo remanet integer ut uidetur propter quod inter difficilia ad cognoscendum enumerat sapiens (Prou. 30, 19) : *uiam aquile in celo*. Sic cor humanum, quando de re aliqua cogitat, rem aliquam subintrat nec res ipsa in aliquo leditur nec alicui patet uia per quam ingreditur, et ideo contemplatio uolatus dicitur. Iterum illud quod facit auem uolare plume sunt, que non sunt de natura auis nec pili hominis, set sunt superfluitates quedam ad uolandum ordinate que ideo uolare faciunt, quia infra se aerem continue recipiunt, cuius natura est ad locum suum tendere et corpus cui inheret substentare et portare. Vis scire utrum plume que faciunt cor uolare species rerum intelligibilium relicte sunt ? Quando enim oculus uidet aliquam rem, statim pluma una radicatur in corde, species scilicet rei illius que non est de natura intellectus set est superaddita ut faciat cor per rem illam uolare et de re illa cogitare. Virtute enim continet rem totam et inclinat intellectum in eam. Nota autem : quecumque plume faciunt auem uolare in altum quia non ille plume |177rb| que mutantur set alie, set species rerum numerabilium secundum quas cor humanum frequenter mutatur, non faciunt cor uolare in altum set ale contemplationis. Et ideo dicitur : sicut aquila uolabis. Aquila enim inter omnes aues altius uolat et hoc ei contingit propter fortitudinem uisus in quo preeminet ceteris auibus. Videt enim solem in rota absque lesione aliqua. Set quid est rota solis radii solares ? Quanto magis elongantur a sole ? etc. ut habes in sermone [1934] de Assumptione *In hac die tua* etc. Tunc applica quod quanto homo in hac mortali uita melius uidet et contemplatur perfectius rotam solis, omnes bonitates et perfectiones in Deo unitas et in creaturis diuersas, tanto plus terrena contempnit et in amore Dei amplius proficit et ideo altius uolat uel ascendit, in Job (39, 27) : *eleuabitur aquila et in arduis ponet nidum suum*.

[c] Tertium est in quo attenditur spiritualis profectus scilicet respectus et sustentatio egenorum ibi (Jer. 49, 22) : extendet *alas suas super Bosram* que interpretatur in angustia [1935] uel in tribulatione. Auis enim, quamdiu tenet plumas et alas suas clausas, solum corpus suum cooperit, nulli proficit nisi sibi set quando alas expandit, tunc pulli deplumati

[1934] Sermon 65.

[1935] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 86.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

subintrant, fouentur et calefiunt ibi. Dixi autem quod plume non sunt de natura auis set sunt superfluitates addite. Plume ergo sunt bona fortune superaddite bonis nature. Aues plumas multas et alas habentes sunt diuites in temporalibus habundantes, set |177va| pulli deplumati sunt pauperes et egeni. Set sunt diuites aliqui qui alas et plumas suas tenent ita clausas quod nullo modo uolunt eas pauperibus expandere. Narra de archydiacono [1936] quem puer rogauit, cum cominaretur ei, quod portaret eum secum : « Domine, inquit, pro Deo non ponatis me in archa uestra », rationem subiungens : « Audiui, inquit, quod quicquid ibi ponitur in perpetuum non exibit. » Debent diuites ergo multas plumas et alas habentes expandere ut pulli deplumati, pauperes et egeni, protegantur sub alis eorum. Juxta illud in Ps. (60, 5) : *protegar in uelamento alarum tuarum* et alibi (Ps. 16, 8) : *sub umbra alarum tuarum*. Protege nos. Inter autem omnes homines mundi qui magis proprie plumas habent sunt clerici. Plume, ut dixi, sunt superfluitates addite : si layci homines, diuites, milites uel mercatores habent multas diuitias, non sunt eis superflue quia debent filiis thesaurizare, set uir ecclesiasticus qui unus est et secundum non habet et tamen congregare non cessat, qui *thesaurizat et ignorat cui congregat* etc. in Ps. (38, 7), talis proprie habet plumas et alas quas debeat expandere in Bosram. Ad litteram : quicquid habet ultra uictum et uestitum totum est plume superflue. Totum est pauperibus errogandum. Figuram habemus ad hoc Ex. 26 (25, 20) ubi dicitur quod cherubin *utrumque latus propitiatorii tegebant expandentes alas suas et aperientes oraculum*. Cherubin plenitudo sciencie interpretatur [1937] , qui debent esse clerici uiri ecclesiastici, |177vb| qui debent alas suas expandere ad sustentationem pauperum, ut inueniat diem sibi propitiam et alis a quibus bona ecclesiastica habuerunt. Set notandum quod preter illa cherubin que olim fecit Moyses in tabernaculo, Salomon alia postmodum fecit in templo et in hoc conueniebat ultima cum primis quia utique expandebant alas suas set differebant, quia duo prima habebant uultus suos uersus propitiatorium, duo ultima ad exteriorem domum. Sic recte est de uiris ecclesiasticis antiqui et moderni temporis : utique expandebant alas et multa expendunt set aliter et aliter quia primi habebant alas et uultus uersus ad propitiatorium inexpensis quas faciebant, habebant oculos ad propitiatorium, expendebant bona sua in sustentatione pauperum, set hii habent uultus uersus ad exteriorem domum quia non propter Deum set propter fauorem et honorem mundanum, propter fastum totum patrimonium crucifixi hodie expenditur in pompis et apparatu uestium, in fallatis equis, in superfluitate ciborum, in donariis meretricum, hoc non est alas expandere, scilicet in Bosram. Est ergo tertium in quo attendit spiritualis profectus, scilicet respectus et sustentatio egenorum. Ps. (Deut. 32, 11) : *expandit alas suas et assumpsit eum* etc. Set quid [1938] facit illud ad spiritualem profectum scilicet respectus et sustentatio egenorum ? Certe multum. Nota quod debiles et impotentes qui non possunt incedere nisi |178ra| cum auxilio baculorum, qui gallice potentias uocantur, quando uident arborem multis fructibus onustam, ut deiciant ad se fructus, deponunt potentias et proiciunt eas ad arborem, et quanto plus proiciunt, tanto habundantius fructus ad se sentiunt. Potentie quibus inituntur debiles, contracti sunt

[1936] Exemplum 19.

[1937] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

[1938] quid] quit P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

peccunie in quibus confidunt diuites auari. Unde dicitur de illo rege diuite Arphasas, Judit. 6 (1, 4), quod *gloriabatur quasi potens in potentia sua* set alii diuites qui non possunt sursum ascendere iuxta illud : *quod difficile qui peccunias habent in regnum Dei intrare*, Mt. X (23). Item quicumque uolunt habere de fructu ligni uite, quod est plantatum in medio paradysi, debent potentias suas deponere et proicere pauperibus, quia quanto plus proicient, tanto habundantius fructum recipient. « Amen dico uobis : quod uos qui reliquistis omniaet secuti estis me, centuplum accipietis et uitam eternam possidebitis [1939] ». Quod nobis contingat.

Sermon 78

Saint François. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 178ra-180vb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 187v. Plan : Thème – Les différents degrés de parenté. Saint François fait partie des consanguins du Christ : en lignée collatérale en lignées ascendante et descendante I – Dieu l'aime comme son semblable. II – Dieu élève l'humble. III – Il le conduit au ciel. F. 178ra : *Amice ascende superius*, Luc. XIIII (10).

[Thème] Gradus propinquitatis inter carnales consanguineos et amicos in triplici linea solent computari collateralium, descendentium et ascendentium, et differunt tamen quia primus gradus in linea collateralium est fratris cum sorore uel duorum fratrum ; primus in linea descendentium est patris ad filium, secundus ad nepotem et sic descendendo ; primus in linea ascendentium est filii ad patrem, secundus ad auunculum et sic ascendendo, ita quod linee ascendentium et descendentium non sunt due |178rb| secundum rem set una tantum duplicata secundum duplicem computandi modum. Hoc ideo dixi quia sicut inter carnales consanguineos et amicos sunt gradus propinquitatis distincti, sic inter spirituales amicos de quibus Christus dicit : *uos amici mei estis* etc., Joh. XV (14). Sunt ergo gradus propinquitatis diuersi, non sunt enim omnes equaliter Deo propinqui et dilectionem graduum ipsemet annuit, Mt. XII (49-50) : quando extendens manus in discipulos dixit : *ecce mater mea et fratres mei, quicumque fecerit uoluntatem Patris mei qui in celis est, ille meus frater et soror*. Ecce linea collateralium, *et mater est*, ecce linea ascendentium et descendentium. Siue autem computemus gradu propinquitatis in linea collateralium sicut in linea ascendentium et descendentium, semper inueniemus quod beatus Franciscus inter Christi consanguineos : quantum ad [primum] tenet primum gradum.

[a] Computamus primo in linea collateralium. In hac linea beatus Franciscus quantum ad duo tenet primum gradum, primo quidem quia consanguinei dicuntur qui communicant in sanguine, unde proprie consanguinei sunt martires qui lauerunt stolas suas in sanguine agni, illi communicant in sanguine cum Christo ; pro cuius enim amore sanguinem suum fuderunt, sicut Christus econtrario : *dilexit nos et lauit nos a peccatis nostris in sanguine suo*, Apoc. primo (5). Isti sunt bene consanguinei et amici quia *maiorem autem dilectionem nemo habet quam ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (Jo. 15, 13).

[1939] CAO, 3, 5502, S. Pauli, Comm. Evangelistarum, Comm. Apostolorum.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Set numquid inter istos beatus Franciscus martir mente et |178va| corpore desiderio tenet primum gradum ? Vere sic aliquo modo si computemus in linea collateralium, ymmo solus ipse fuit proprie sanguineus a latere : non solum in manibus eius et pedibus apparebant stigmata clauorum, ymmo etiam in latere eius, ac si fuisset Christi lancea perforatum, uulnus quodam rubeum apparebat quod sepe sanguinem sacrum effundens, tunicam eius et femoralia respergebat. Hoc non legitur de aliquo alio sancto. Ergo in linea collateralium ipse tenet inter Christi sanguineos primum gradum ut dicatur de ipso et beato Francisco illud Heb. II (14) : *pueri* a puritate dicti *communicauerunt carni et sanguini*. Ecce duo sanguinei. Adhuc quantum ad aliud tenet primum gradum in hac linea beatus Franciscus. Linea enim collateralium in qua primus gradus est fratris cum sorore uel duorum fratrum, est caritas. *Caritas fraternitatis maneat in uobis*, ad Heb. XIII (1). *Caritatem fraternitatis adinuicem diligentes*, Jo. III (Rom. 12, 10). Quantum ad hoc tenuit beatus Franciscus in hac linea primum gradum et suppremum quia ipse considerans quod illi qui tenent in hac linea primum gradum sunt frater et soror, qui ab eodem patre immediate originem trahunt, uidens insuper unum principium originis commune sibi et omnibus creaturis, quamlibet creaturarum quamcumque minima appelauit fratrem aut sororem, sicut patet in pluribus locis in sua legenda. Quando predicauit auibus, dicebat fratres uolucres et continue ante etiam imposuit silentium hyrundinibus suo garritu sermonem suum in |178vb| pedibus dixit [1940] : « Sorores hyrundines, usque modo satis loqute estis etc. » Quantum ad animalia etiam bruta, ipse efficiebatur quidem caritate fraterna agnos quod ducebatur ad uictimam, ipse quandoque redemit memor illius agni immaculati qui se ipsum optulit uictimam pro peccatis nostris. Similiter etiam uice uersa, animalia bruta uidebantur ad eum affici amicitia quadam fraterna, sicut in multis factis patet in legenda sua. Si ergo frater et soror tenent gradum primum in linea collateralium, patet quod beatus Franciscus tenet in hac linea gradum suppremum reputans omnem creaturam fratrem aut sororem ultra modum communem hominis, Prou. XIIII (18, 24) : *uir* amabilis *ad societatem magis erit amicus quam frater si plus quam frater*. Ergo ultra primum gradum computemus.

[b] Secundo in linea ascendentium et descendentium. Linea est humilitas. Humilitas enim est una secundum rem, uariata secundum modum, una secundum rem quod ille idem qui descendit inferius per ueram humilitatem ascendit superius ad gloriam celestem, Eph. IIII (10) : quod autem ascendit quidem est nisi quia descendit primum etc. : *qui descendit ipse est et qui ascendit*, secundum modum computandi duplicem. Deus enim computatur ordine retrogrado quem computemus nos quia illi qui computant ascendendo superbos uidet qui reputatione sua super ceteris altiores. Gregorius [1941] : « Tanto sit quilibet uilior Deo quanto pretiosior sibi ; tanto pretiosior Deo quanto propter eum |179ra| uilior sibi. » Exemplum in primo angelo qui uolens tenere primum gradum in linea ascendentium dicens (Is. 14, 13) : *ascendam super astra Dei exaltabo solium meum*. Tenet infimum gradum in linea descendentium. Exemplum econtra de beato Francisco qui, uolens tenere gradum infimum in linea descendentium, uerecundebatur ualde quando inueniebat aliquem pauperiorem se, bene computauit ipse in linea descendentium,

[1940] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, XII, 3-4 (Fontes franciscani, p. 882-883).

[1941] Manipulus florum, Humilitas N (Gregorius libro 18 Moralium) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, XVIII, 38 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 925).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quando ordinem suum appellauit ordinem minorum et superiores ordinis prelatos uocauit ministros. Et ideo econtrario in linea ascendentium Deus posuit eum in gradu ualde alto, quod fuit ostensum in uisione cuidam socio suo oranti cum eo : uidit inter multas sedes in celo unam ualde nobilem mirabili gloria refulgentem et cum apud se admiraretur cuius esset sedes illa nobilissima, « audiuit uocem dicentem sibi : sedes hec unius de ruentibus et nunc seruatur Francisco humili [1942] . » Hec uisio cum linea ascendentium et descendentium supradicta fuit optime figurata in Gen. (28, 12) ubi Jacob *uidit scalam stantem super terram cuius cacumen attingebat ad celum et angelos ascendentes et descendentes per eam*. *Scalam* per quam angeli nunc ascendunt et descendunt et cuius culmen attingit celum est humilitas. Linee utique ascendentium et descendentium de qua Ambrosius [1943] : « Nihil excelsius humilitate, que quasi superior nescit extolli, quia nemo illud affectat quod in se |179rb| iudicat. » In hac scala primo ascendunt angeli, postea descendunt. Set beatus Franciscus econtrario : primo descendit in tantum quod secundum compotum et reputationem suam, inter amicos et propinquos Christi tenuit infimum gradum in linea descendentium. Nunc autem de ordine retrogrado Deus computat eum inter primos ac magis propinquos in linea ascendentium unum prebens ei locum de quo cecidit angelus dicens : *amice ascende superius*. Similem suum diligit, *amice*, humilem suum erigit, *ascende*, nobilem situm porrigit illum scilicet a quo angelus cecidit, *superius*.

[I] De primo nota quod ymago, figura seu similitudo sigilli faciliter imprimuntur cere molli necdum solum cere molli imprimitur, uerum etiam pergameno subtili seu pellicule tenui, si cere superponatur. Verum est quod non est sigillum aliquod ita autenticum quod non falsificatur quandoque set falsarii incurrunt penam grauem ualde. Spiritualiter cera mollis est cor beati Francisci (Ps. 21, 15) : *factum est cor meum tamquam cera liquescens in medio uentris mei*. Sigillum autem cuius ymago debet imprimi humano cordi est sigillum crucis Crucifixi. Can. VIII (6) : *pone me ut signaculum super cor tuum*. De hoc signo dictum est Moysi in figura Num. XXI (8) : *fac serpentem eneum et pone eum pro signo*, serpens eneus quia figura serpentis tamen ueneno serpentino caret significat Christum qui uenit in similitudinem carnis peccati et tamen peccatum non fecit etc. |179va| Ad litteram ipsemet comparat se serpenti eneo : *sicut Moyses exaltauit serpentem in deserto* etc., Jo. III (14). Serpens iste positus est pro signo Luc. II (34) : *positus est hic* etc. et in signum cui contradicitur. Ymago et similitudo huius sigilli non solum impressa cere molli, scilicet cordi beati Francisci, quod ad modum cere mollis totum liquefiebat in amore crucifixi, uerum etiam pellicule tenui superposite cere molli. Pellicula qua tegitur cera mollis, id est mens humana, est caro nostra. Job (10, 11) : *pelle et carnibus uestisti me*. Pellicula autem beati Francisci ita erat attenuata uigiliis, ieiuniis et laboribus multis quod dicere potuit Christo (Gal. 2, 19) : *confixus sum cruci*, et ideo non solum in eius mente, uerum etiam in exteriori cute fuit impressa ymago crucifixi et eius figura ut dicere posset (Gal. 6, 17) : *ego stigmata Domini Jhesu in corpore meo porto*. Cum ergo omne simile diligit sibi simile et beatus Franciscus fuit crucifixo similius, merito potest dicere Christus

[1942] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VI, 6 (Fontes franciscani, p. 827-828).

[1943] Manipulus florum, Humilitas H (Ambrosius super Lucam libro 7) ; Ambrosius, Expositio euangelii secundum Lucam, VIII, 40 (M. Adriaen, SL 14, 1957, p. 312).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

de eo illud Can. (5, 16) : *talis est dilectus meus et ipse est amicus meus*. Talis, inquam, sicut ego sum. Ergo suum similem diligit. Verum est quod illud sigillum quandoque fuit falsificatum, quamuis ualde autenticum. Quidam enim dubitauerunt ne negotium illud esset ficticium, set isti tamquam falsarii sigilli regis grauiter sunt puniti. Narra de quodam canonico in quadam ciuitate qui, cum iuisset ad ecclesiam et uidisset ymaginem beati Francisci |179vb| depictam cum stigmatibus illis, statim cepit dubitare et hoc pro impossibili reputare, qui statim punctus adeo sentit in manu sinistra ictum percussure et sensit sonitum quasi esset spiculum egrediens in balista. Tunc deposita cyrotheca inuenit foramen in manu de quo ardor importabilis exibat nec tamen [1944] in cyrotheta uestigium aliquod apparebat [1945] . Cum autem hunc dolorem biduo sustineret, multis ad se uocatis narrauit quomodo propter plagam dubitatis quam habuerat in mente, fuisset sic uulneratus et plagatus in carne et petens ueniam a beato Francisco, et se firmiter credere confidens curatus etiam statim sic quod nec dolor nec uestigium aliquod postea remanserit, figuratur beatus Franciscus singularis Dei amicus et per Moysem assumptum de aquis cui Dominus loquebatur facie ad faciem, sicut solet homo loqui ad amicum suum. Ad litteram solent amicis secreta reuelari. Beatus autem Franciscus multas reuelationes diuinas habuit. Unde absentium [est] presentium secreta et futura multa cognouit, ipse est alter Abraham de quo Jac. I (2, 23) : *amicus Dei appellatus est Abraham*. Primo uocatus [est] Abram ita quod defficiebat in littera et aspiratione. Sic beatus Franciscus ante conuersionem suam non fuit homo multum litteratus set post conuersionem habuit litteras diuinitus inspiratas. Unde ipse Abraham pater uidens [1946] et pater multarum gentium |180ra| set iste singulariter amicus Dei appellatus est, hoc de primo.

[II] De secundo nota quod quanto aliquis plus ponit de terra sub pedibus suis, tanto altius in celum ascendit. Maximus autem subpeditator et contemptor terrenorum fuit beatus Franciscus qui nihil terrenum reputauit suum set solum sibi mutuo commodatum. Narra quomodo cum semel quia infirmus fuerat, mantellum unum super tunicam portaret, inuenit pauperem nudum, tunc dicit [1947] socio suo : « Mantellus iste huius pauperis est. Mutuo enim illum receperamus donec contingeret uos inuenire magis indigentem. » Unde mantellum exuens pauperem illum induit. Figuratus optime beatus Franciscus qui sic mundum subpeditauit per illum Jacob de quo dixit Esau qui interpretatur [1948] uanus et significat mundum in quo nihil est nisi uanitas. Ecces. Primo (2) : *uanitas uanitatum* etc. *Subplantauit me inquit en altera uice* (Gen. 27, 36). Ubi notandum quod Jacob uolens secunda uice subplantare Esau fratrem suum, induit se uestibus alienis quarum fragrantiam statim cum pater sensit, dixit : *ecce odor filii mei* etc. et in Gen. (27, 27). Jacob subplantator significat [1949] beatum Franciscum qui, ut perfecte subplantaret mundum,

1944 nec tamen] nec tamen add. P.

1945 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VI, 8 (Fontes franciscani, p. 828).

1946 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 61.

1947 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, VIII, 5 (Fontes franciscani, p. 845-846).

1948 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 65.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

induit se uestibus alienis quarum fragrantiam statim cum pater sensit dixit : *ecce odor filii mei* etc. in Gen. Jacob subplantator ea perfecte abdicauit omne terrenum quod etiam uestem qua induebatur non reputabat suam, set sibi ab aliquo commodatam, et fratres |180rb| sui nihil quod habeant reputant suum. Dicunt quod totum est domini pape, totum est alienum. Iste indutus sic aliena ueste *subplantauit* mundum *en altera uice*. Primo siquidem subpeditat ipsum in sua conuersione quando coram ipso terminatis se omnibus uestimentis et femoralibus et restituens ea patri ac omnibus paternis bonis renuntians dixit [1950] : « Usque modo uocaui te patrem in terris, amodo possum dicere : *Pater noster qui est in celis* etc. » Video legenda *subplantauit eum altera uice* indutus aliena ueste. Cum enim in iuuentute in orto nudus super terram iaceret et se omnibus indumentis etiam femoralibus spoliari fecisset, dixit fratribus astantibus : « Ego feci quod meum erat, doceat uos Deus quod uestra interest. » Quod uerbum intelligens unus de astantibus optulit ei tunicam, femoralia et cordam, dicens [1951] fratri isti : « Tibi tamquam pauperi acomodo ea que recipias obedientie sancte mandate. » Tunc uir sanctus et gauisus est ualde uideri se subpeditasse omne terrenum quod etiam indumentum non haberet nisi ab aliquo acommodatum. Ecce ergo Jacob qui indutus alia ueste *subplantauit* Esau *en altera uice*. Iterum Jacob indutus ueste odorifera est beatus Franciscus, unde dicas de hoc, sicut habes in sermone [1952] *Benedixi ei et erit benedictus*. Concludas quod beatus Franciscus tantum de terra posuit sub pedibus quod subpeditauit omne terrenum, ideo ascendit altius uersus celum, eleuatus a terra non solum mente |180va| set etiam corpore, quandoque propter altam contemplationem celestium, ut sibi congruat illud prius dictum (Ps. 17, 10) : *caligo sub pedibus eius*, quantum ad subpeditationem terrenam. *Et ascendit super cherubin et uolauit* (Ps. 17, 11) in contemplatione diuinorum. Cherubin, plenitudo sciencie [1953] , significat clericum multis bonis plenum. Narra quomodo semel interrogatus a quodam doctore theologie de quadam subtili questione, ita subtiliter et clare respondit quod doctor ille pre admiratione dixit [1954] : « Theologia istius hominis altius aquila contemplationis uolat in celis, nostra theologia pedibus graditur super terram. » Unde sibi congruit illud Job XLIX (Jer. 49, 22) : *ecce sicut aquila ascendit et uolauit et exponeret alas suas super Bosram*. Auctoritatem hanc habes exposita in collatione [1955] que incipit *Amice* etc. et sunt ibi multa que possunt applicari ad beatum Franciscum.

[III] De tertio nota quod locus ab inferiori ad superius tenet constructiue etc. ut habes in collatione predicta, in alia que incipit *Sedet ad dexteram Maiestatis in excelsis* (Hebr. 1,

1949 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67. significat] significat add. P.

1950 Bonauentura, Legenda major sancti Francisci, II, 4 (Fontes franciscani, p. 790).

1951 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, XIV, 4 (Fontes franciscani, p. 903-904).

1952 Sermon 49.

1953 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

1954 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, XI, 2 (Fontes franciscani, p. 870).

1955 Sermon 77.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

3), et pro concordantia uel figura poteris inducere quod beatus Franciscus habuit argumentum *superius et inferius*, Job XV (19). Item potes assignare causam quare locus a superiori ad inferius tenet destructiue et non constructiue quia cito deficit, ymmo non constituitur altum edificium nisi iacietur [1956] primo fundamentum. Ideo Cassiodorus [1957] : « Nullo modo poterit in anima nostra uirtutum structura consurgere, nisi prius iacta fuerunt uere humilitatis corde nostro fundamenta, que firmissime [1958] collocata perfectionis et caritatis |180vb| culmen ualeant sustinere. » Figura in Pe. XLI (Eze. 41, 7) : *latius erit templum in superioribus et sic de inferioribus ad superiora ascendebatur*. Superbia de supernis celestibus ad yma precipitat, ab ymis ad alta leuat angelos in celo ad tartara corruit, hoc in mundo ad celum ascendit. Ubi nos perducat.

Sermon 79

Saint François. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 180vb-183ra. Plan : Thème – Les chemins qui ont mené saint François à Dieu. I – La contemplation de Dieu. Division 2 (Ps. 54, 7-8) la fuite du monde et l'abandon des biens l'éloignement du monde l'apaisement du cœur II – L'ordre du monde. III – L'amour de Dieu. F. 180vb : *Volauit ad me unus de seraphin*, Ysa. 6 (6).

[Thème] Illud quod maxime facit auis uolare ad predam est ardens desiderium circa predam, hinc est quod auceps uolens incitare auem ad uolandum debet dare sibi modicum de preda, quia talis angustia auget desiderium et ardorem. Franciscus ardebat tanto cordis desiderio circa predam suam, scilicet Christum. Luc. (24, 32) : *nonne cor nostrum ardens erat in nobis* de Jhesu. Ratio est : ignis inclusus calidior est, ideo illud [quando] continetur, facit ardens et feruens in tantum quod ipsum quem disrumpit sicut ignis inclusus infra uiscera nubis tenuis subtilem nubem diuidit et disrumpit. Suo ardore in terram illustrat suo splendore sicut patet in choruscatione. Ignis diuini amoris in Francisco fuit inclusus. Ideo fuit tanti ardoris et feruoris quod latere non potuit, ymmo nubem sui corporis, nubem uerum per penitentie austeritatem subtiliatam et attenuatam dirrupit et fregit, et sic suo fulgore mundum illuminauit et inflammauit. Unde bene potest dicere de igne diuini amoris illud Jere. secundo (20, 9) : *factus est in* corpore *meo tanquam ignis estuans dansque in ossibus meis*. |181ra| Et defendere non sustinens, ignis diuini amoris inclusus in Francisco tantum fuit ardens et feruens quod non sic potuit latere in corde quin exterius appareret in corpore. Exemplum de stigmatibus [1959] . Econtra ignis mundani amoris non solum non apparet exterius in corpore, ymmo, quod est peius, extinguitur

[1956] iacietur] iaciatur P.

[1957] Manipulus florum, Humilitas AS (Johannes Cassianus libro 12 de spiritu superbie) ; Johannes Cassianus, De institutis coenobiorum et de octo principalium uitiorum remediis, XII, 32 (M. Petschenig, CSEL 17, nouv. ed. 2004, p. 230).

[1958] firmissime] firissime P.

[1959] stigmatibus] stantinatibus P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

interius in corde. Ratio est nubes : quandoque est nimis spissa et aquosa ita quod ignis latens exire prohibetur, ymmo extinguitur. Sic quando nubes corporis est nimis crassa dilatata, tunc ignem caritatis non solum permittit apparere exterius in opere set ipsum interius extinguit in corde. Sic loquitur Crisostomus [1960] , libro de Compuctione cordis dicens : « Sicut impossibile est quod ignis inflammetur in aqua, ita impossibile est compuctione cordis uigere in deliciis. Contraria enim hec sibi inuicem sunt. » Unde tales uoluptuosi optime figurantur (II) Mach. I (19) per puteum, in quo tres uias in quibus Franciscus uolauit ad Christum.

[I] Prima fuit contemplatio speculationis diuine superne. Volauit auis citius et securius, consequitur predam uolando ad celum sursum quam animal terrestre peditando deorsum quod non tenet laqueum rethe. Prou. I (17) : *frustra iacitur rethe* etc. Animal uero peditans in terra frequenter impeditur et tenetur laqueo. Job 19 (18, 9) : *tenebitur planta eius laqueo*. Sic multo securius sequuntur uolantes sursum per contemptum terrenorum et contemplationem celestium quam peditans deorsum se ipsos in terrenis negotiis implicando. Job 9 (18, 10) : |181rb| *absconditum est in terra pedica eius*. Dictum est hominibus terrenis : abscondit laqueos peditam sicut uenator animalium. Quedam animalia astuta que habitant in foueis, sicut uulpes que multa mala facit uineis et segetibus uastando, quarum refugium est in ingressu fouee, unde recurrendo ad foueam putant se latere. Quod uidens uenator ante foueam abscondit laqueum a quo uulpes retinetur et capitur, non potens ad foueam peruenire. Sic quidam uulpini astuti faciunt multa mala bona pauperum deuastando. Figura per uulpes, Judit. 6 (15, 4) : Sampson *cepit uulpes* etc. que destruxerunt uineas, segetes etc. Isti ponunt refugium, spem salutis, in ingressu fouee, hoc est in statu senectutis uel deliberate mortis. Tunc proponunt penitere, totum emendare set demon ante foueam abscondit laqueum, confidentibus in fouea senectutis parat laqueum cupiditatis quo senes restringuntur, ita retinentur quod nihil omnino possunt emendare nec dare. Seneca [1961] : « Cum cuncta uicia senescunt in homine, sola cupiditas iuuenescit. » Confidentibus in morte deliberata paratur laqueus et mors subita improuisa te sanus percutitur. Hac animaduersione peccator ut modo obliuiscitur sui qui uiuens oblitus est Dei. Beatus Franciscus omnia terrena contempsit. Exemplum [1962] quia coram episcopo renuntiauit omnibus et patri carnali restituit, ideo |181va| secure et libere uolauit ad Christum secundum consilium : Ps. d (54, 7-8) : *uolabo et requiescam. Ecce elongaui fugiens*. Ubi commendatur a tribus que debet habere : purum contemplatiuum mundi statum formidare fugiens.

[a] Oculus clarus maxime debet cauere puncturam quia ipsum uulnerat et excecat. Status mundi est clauus pungens, oculum cordis ledens. Figura Num. 33 (55) : *erunt in uobis quasi claui in oculis et lancee in lateribus*. Dictum est de habitatoribus terre, unde mundus temptando pungit sicut clauus, lancea in qua punctione se ipsos interimuntur quasi balena [1963] , de qua legitur quod uenator eam pungit exterius, dimittens lanceam intra uulnus, quod ipsa sentiens non laborat excutere lanceam, ymmo descendens ad

[1960] Manipulus florum, Delicie F (Crisostomus De reparatione lapsi).

[1961] Manipulus florum, Auaritia R (Hieronymus in quodam sermone).

[1962] Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, II, 4 (Fontes franciscani, p. 790).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

profundum maris confricat se ad terram et lanceam sibi infigit, in tantum quod se ipsum interficit. Sic mundus per temptationem corpus exterius pungit et uulnerat. Dan. 13 (10) : *erunt ambo uulnerati amore eius*. Modo licet mundus possit exterius uulnerare, in nobis non est assensum prebere uel negare. [Bernardus] 23 : « Potest inimicus excitare temptationis motum set in te dare uel negare consensum [1964] . » Modo sunt quidam fatui qui sentientes temptationis puncturam, non excutiunt eam nec fugiunt, ymmo in ea se profundant et immergunt in tantum quod se ipsos consentiendo interimunt, figurati per armigerum Saul de quo I Reg. 31 (I Paral. 10, 5) dicitur : *irruit hic in gladium suum et mortuus est*. |181vb| Franciscus puncturas mundi et temptationes fugit, id est fugiens mundus latuit. Nota : Franciscus de mundo fugit nudus, nihil secum mundanum portans, ideo fugit perfecte quia numquam retro respexit nec mundo potuit ipsum retinere. Figuratur per Joseph, dicitur Gen. 39 (12) quod *relicto in manu eius* scilicet Egyptie *pallio fugit et egressus est foras*. Sic multi fugiunt de mundo sicut dicitur de latrone de mercato qui, portans secum furtum, frequenter retro respicit, ex quo suspectus habetur propter hoc proponi Christum frequenter mundano retro se cogitando appetendo et tunc talis non fugit nudus set portat secum furtum aliquod. Mundanum furtum figuratur per Rachel (Gen. 31, 19) : *furata est ydola patris sui*. Ideo talis persona merito habetur suspecta, detinetur, capitur, occiditur. Sic Achor furatus est de anathemate, fuit precepto Domini lapidatus, Josue I [1965] ; debet ergo statum mundi formidare et perfecte fugere. Exemplo Dauid I Reg. 19 (18) : *Dauid fugiens saluatus est*.

[b] Secundo oportet mundum formidatum declinare, *elongaui*. Volens superna contemplari necesse habet a terrenis elongari. Gregorius [1966] V Moral. : « Mens ad contemplandum superna non perducitur nisi ab eis que exterius implicant studiose retrahatur. » In figura huius, quando Christus uoluit se, ab apostolis se elongauit. Luc. 22 (41) : *ipse auulsus est ab eis* etc. Ratio huius est : res licet sit modica, quando tamen est oculo nimis propinqua, impedit uisum |182ra| a uisione maioris rei, sicut digitus positus super oculum impedit uideri maius quam nullum angulum occupat in oculo, quando uero impedit a perfecta uisione, quia licet non occupat, tamen eius partem sic mundus licet sit et retardat, I Jo. 3 (11) : *qui malefacit non uidet Deum*. In quibusdam autem, licet mundus cor suum non totum ocupat, tamen perfecte per negatiuam et secundum quod mundus in corde eorum ocupat maiorem angulum, secundum hoc maius uel minus perfecte suum clare. Unde Thy. dicitur illud, Ex. 33 (20) : *non poteris uidere faciem meam*, id est habere contemplationem perfectam et claram. *Non uidebit me homo et uiuet* (Ex. 33, 20),uita scilicet mortali. Franciscus uidit Deum perfecta contemplatione. Nota exemplum quod Deus amicitiam omnium mundanorum ita ab eo fugauit quod nihil mundanum in corde eius et minimum angulum occupat, super quo Domino regnantur in Ps. (87, 19) dicens : *elongasti a me amicum et proximum*. Set non quidam elongant se a mundo non ut uere

[1963] Exemplum 20.

[1964] Manipulus florum, Temptatio AD (Bernardus sermone 39).

[1965] Non inveni.

[1966] Manipulus florum, Contemplatio E (Gregorius libro 5 Moralium).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

mundum fugiunt set simulatione, ut ipsum sequente melius accipiant, sicut homo quandoque simulat quod fugiat ut hostem sequentem postea capiat. Figura Judic. secundo (20, 32) quod filii Israel uolentes aduersarios superare et capere, *fugam arte similantes inierunt consilium* ut sic eos ad sequelam sui traherent. Unde statim habita oportunitate, qui prius fugam assimilauerant uersa uice ipsos qui fugauerant, sequebantur et ca|182rb|piebant. Sic multi ypocrite elongant se a mundo non ueraciter quod mundum respuant, set simulatorie ut ipsum sequentem melius capiant, probatio quod habita oportunitate, facta oblatione, mundum quem respuere uel fugere uidebantur, uersa uice amplexantur, unde eorum cursus exitus ad mundum iudicat quod sic est. Fugiebant ut melius caperent. Unde Hugo de Sancto Victore [1967] : « Quidam honores fugiunt ut honores obuiant, subesse eligunt ut preesse possunt. Sepe enim ut gloria acquiratur, contempnitur, et mundus ut optineatur relinquitur. »

[c] Tertio illud quod perturbat cor sedare, *requiescam*. Impossibile est cor nostrum diuina contemplari, nisi sedetur et requiescat a perturbationibus mundi. In figuram huius Apostolis ad contemplationem uocatis dixit Christus (Marc. 6, 31) : *uenite seorsum in desertum locum requiescite*. Ratio huius est : aere et commoto et nubibus obscuratis impossibile est solem et celum clare uideri. Unde ad uidendum ad celum clare oportet quietum et serenum esse aerem. Sic ad contemplandum diuina oportet quod mens nostra sit serena a mundi turbationibus, quietata ista est ratio, Gregorius V Moral. d [1968] : « Numquam contemplationem commotio iungitur nec preualet mens nostra turbata conspicitur ad quod uis usque tranquilla inheare. » Ergo oportet ad contemplationem cor habere serenum. Quomodo hoc possit fieri ? Patet sic. Aer propinquus terre uix potest esse serenus et quietus quia uentus illic |182va| flans nebulas eleuat, aerem commouet et perturbat. Set aer in tantum eleuatus a terra quod uentus non potest illic attingere, aer est quietus et serenus. Sic cor adeo terre propinquum quod uentus mundani honoris etc. Et illic flat per appetitum inordinatum, frequenter turbatur nec Deum contemplari potest. Jere. 4 (19) : *sensus cordis nostri turbati sunt*. Cor Francisci fuit ab omni terreno bono elongatum in tantum quod nullus uentus mundanus ad ipsum contingere poterat nec flare. Ideo quietum et serenum diuine contemplationi erat ydoneum ut merito dicatur de ipso illud 4 Reg. 4 (11) : *diuertit in cenaculum et quieuit ibi*, in cenaculum scilicet sue sciencie religionis. Nota exemplum de eius contemplatione.

[II] Secunda ratio siue uia qua Franciscus uolauit ad Deum [est] regulatio ordinationis eterne, *unus*. In omni multitudine ordinata est dare unum primum quod est mensura et regula aliorum. Sanctus ordo fratrum minorum est multitudo ad Franciscum ordinata [1969] et cum ipso. Luc. 2 (13) : *facta est cum angelo multitudo militie*, et iste ordo cum angelo Francisco ducente uitam angelicam est militia celestis. Probatio : militie terrene dantur terrena stipendia, sicut militibus regum principum et baronum ; militie uero celesti sicut sunt milites qui solum amore Dei et proximi militant, dant ecclesie stipendia spiritualia sicut sunt arma uirtutum in quibus armantur. 2 Cor. 4 (10, 4) : *arma militie uestre non sunt*

[1967] Manipulus florum, Honor Q (Hugo).

[1968] Manipulus florum, Contemplatio F (Gregorius libro 5 Moralium).

[1969] ordinata] ordinato P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

corporaliaetc. Nam fortior militia |182vb| requiritur ad capiendum castrum quod hostis iam intrauit et ocupauit ad destruendum, auferendum munitionem quam ibi fecit, quam ad edificandum solum uel custodiendum iam edificatum. Militia huius ordinis non solum Christus habet edificare, id est parare corda exemplis eius predicationibus et doctrinis, non solum seruare iam edificata, set habet corda peccatorum que demon iam ocupauit capere omnem munitionem penarum cogitationum, suggestionum destruere et auferre. Unde fratres huius ordinis sunt de quibus consulitur, I Thy. I (18) : *milites in illis militiam bonam*. In ista multitudine et militia Franciscus est unus princeps et magister. Mt. 23 (8) : *unus est magister uester*. Magister carpentarius uolens lignum tortuosum gibbosum dolare et rectificare, applicat sibi funiculum, uolens lapidem grauem sursum trahere alligat enim funiculum. Sic corda in numero peccatorum primo gibbosa tortuosa dolata sunt et retificata per funiculum Francisci aut fratrum suorum, Jac. 2 (1) : *in manu eius funiculum mensorum*. Tunc mediante funiculo Francisci, murus, id est ordo fratrum minorum, exaltatus et infiniti peccatores tracti et eleuati apud Deum. *In funiculis Adam traham eos in uinculis caritatis*, Osee 11 (4).

[III] Tertio uia qua Franciscus uolauit ad Christum est scintilla dilectionis interne, *de seraphin* (Is. 6, 6) ardentes interpretatur [1970] . Scintilla ardens naturaliter mouetur et uolat sursum, uerum est quod impeditur a perfecto |183ra| uolatu quamdiu aliquid terrestre admixtum, Deut. 4 (39) dicitur : *Dominus ipse est Deus in celo sursum* etc. quousque contingant et stent cum Deo. Figura Ysa. 2 (6, 1) : *uidi Dominum sedentem super solium excelsum* et sequitur (Is. 6, 2) : *seraphin stabat super illud.* Unde beatus Franciscustotus ardens in Deum merito super omnia mundana uolauit quousque ad Deum uenit, Ps. (17, 11) : *Cherubin et uolauit* etc.

Sermon 80

Saint Denis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 183ra-184ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 11ra-12ra ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 187v-188r. F. 183ra : *Merces uestra multa est in celo*, Luc. (6, 23).

Mercatio que modo currit est talis quod mercatores qui uendunt ad credenciam multo plus lucrantur et carius uendunt merces suas quam illi qui statim uolunt habere solutionem suam, et tamen sic uendere non est mercatio pura, set est ibi usura. Hoc ideo dixi quia sanctus Job dat intelligere quod nos omnes in hoc mundo sumus mercatores. Loquens enim de homine pro statu uite istius dicit : *sicut dies mercenarii dies eius*, Job VII (1). Secundum ueritatem quilibet hic mercatur et per mercationes suas, id est merita sua, lucratur uitam consciencie uel mortem gehenne. *Unusquisque propriam mercedem accipiet secundum suum laborem* (I Cor. 3, 8). Finita presenti uita, nundine sunt finite, Ecc. (Eccle. 9, 5) : *mortui nichil nouerunt amplius nec habent ultra mercedem*. Tunc enim non est tempus mercandi uel merendi, set est tempus recipiendi solutionem suam. Tunc dicitur (Mt. 20, 8) : *uoca operarios et redde illis mercedem*. Mundus ergo est nundine

[1970] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 122.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quedam mercatoribus plene et sunt nundine iste ita bone quod quilibet uolens potest ibi lucrari. Sola enim uoluntate ubi |183rb| facultas deest, homo potest uitam eternam mereri fortiori ratione ubi est uoluntas cum opere. II Paral. XV (7) : *confortamini et non dissoluantur manus uestre erit enim merces operi uestro*. Item nullus nisi uolens potest hic perdere. Vita enim eterna non amittitur nisi per peccatum mortale. « Peccatum autem adeo est uoluntarium etc… [1971] » Item nundine sunt ita bone quod quicumque perdit ibi aliquid in fine recuperat et plus satis lucratur recuperando quam prius perdiderat. *Qui enim* perdiderat *animam suam in hoc mundo in uitam eternam custodit eam* (Jo. 12, 25). Nota si uis de illo qui perdidit denarium paruum, ut habes in sermone [1972] *Petite* etc. Nundine huius mundi sunt talis conditionis quod mercatores qui uendunt ad credenciam lucrantur ualde multum. Econtra modicum uel nichil lucrantur illi qui statim uolunt habere solutionem suam [1973] , qui bona que faciunt non faciunt propter Deum nec propter premium futurum set principaliter propter mundi gloriam, illi non uendunt ad credenciam. *Amen dico uobis receperunt mercedem suam* (Mt. 6, 2). Exemplum de militibus qui tot patiuntur in torneamentis, de diuitibus qui tot expendunt in pompis et uanitatibus mundi : nichil lucrantur isti. Set econtra illi uendunt ad credenciam qui bona opera faciunt pure propter Deum et propter futurum premium quod exspectant. Hoc modo docet mercari Augustinus [1974] qui dicit : « Si uis esse mercator optimus, fenerator egregius, da quod non potes retinere ut accipias quod non |183va| poteris amittere. Da modicum ut accipias centuplum. Da temporalem possessionem ut accipias hereditatem eternam. » Vere uidetur quod nos non perdimus illud lucrum hodie nisi propter [1975] defectum credencie. Si enim crederemus lucrum esse tantum sicut scripture et sancti predicant, libenter et audacter exponeremus mercationi omnia que habemus. Bona fortune *mercabimur et lucrum faciemus*, Ja. IIII (13). Sic fecerunt mercatores illi, martires Christi, Dyonisius et eius socii. Ideo dicitur eis : *merces uestra multa est in celo*, ubi notantur tria. Primo il ount paradis achaté, ore il sunt en possessioun, quia *merces uestra est* ; il n'ount garde de poureor [1976] chescun ad bone porcioun, quia *merces uestra est* ; il sount venuz a sauveté et a seure mansioun, *in celo*.

Circa primum nota quod inter uenditorem et emptorem forum semper est nullum quousque denarius Dei sit traditus et receptus. Quandoque [1977] enim emptor pluries offert denarium Dei antequam uenditor uelit eum recipere. Set ex quo denarius Dei traditus est et receptus, oportet de cetero quod for teneat et quod emptor rei empte possessionem habeat. Hoc ideo dixi quia secundum Augustinum [1978] , « regnum celorum modo est

1971 Cf. Augustinus Hipponensis, De uera religione, XIV, 27 (PL 34, 133).

1972 Sermons 24 et 25.

1973 suam] illi statim uolunt habere solutionem suam add. B

1974 Manipulus florum, Elemosina K (Augustinus in epistula).

1975 propter] per B.

1976 poureor] pourete B.

1977 quandoque] quoniam P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

uenale ». Venditor est Christus. Quilibet nostrum potest esse emptor. Unde [1979] Augustinus [1980] loquens in persona Christi dicit : « Venalem habeo etc. » Nota quod habes in sermone *Habundat ministerium iustitie* (II Cor. 3, 9). Postea |183vb| concludas quod for non tenet inter hominem et Deum nec homo habet possessionem regni celorum quam erit donec denarius Dei sit traditus Deo et ab eo receptus. Denarius Dei est anima Dei ymagine insignita, sicut in denario est ymago regia. *Ostenderunt ei* denarium(Luc. 20, 24). Sequitur : *cuius* est ymago etc. Homo non est in possessione firma regni celorum donec anima in morte est Deo tradita et ab ipso recepta. Non semper autem anima in manu uenditoris, hoc est in eius gloria, recipitur statim cum ab emptore traditur uel offertur. Ymmo diu stat in purgatorio, set hoc priuilegium spirituale habent martires quod denarius eorum [1981] statim recipitur cum offertur. *Justorum anime in manu Dei sunt et non tanget illos tormentum mortis. Visi sunt* etc. (Sap. 3, 1-2). Et alibi : *iusti autem in perpetuum uiuent et apud Dominum est merces eorum*. Sequitur (Sap. 5, 16-17) : *et accipient regnum decoris et dyadema speciei de manu Domini*. Hoc de primo.

De secundo autem quomodo quilibet habet bonam porcionem, dicas sicut habes in sermone [1982] *Quicumque spiritu Dei aguntur* etc. ubi oportet alias concordancias querere [1983] , ultima concordancia potest esse : *anima mea, multa bona habes reposita in annos plurimos* (Luc. 12, 19).

De tertio nota quod mercator, quantumcumque habeat multas merces preciosas, numquam est in tuto : non est certus an debeat perdere uel lucrari, quamdiu merces sue et ipse sunt in mari. Sapiens comparat uitam hominis in hoc mundo uie nauis |184ra| in medio mari. *Viam nauis in medio mari uiam uite* (Prou. 30, 19 ; Jer. 21, 8). Ratio est quia super terram uie faciliter cognoscuntur etc. ut in prothemate [1984] *Vidimus stellam eius*. Homo igitur, quamdiu est in mari huius mundi, quantumcumque habeat multas preciosas merces, multa et magna merita, numquam est in tuto nec est certus de finali dampno uel lucro, de dampnatione uel premio. *Nemo enim scit utrum odio uel amore dignus sit* (Eccle. 9, 1). Ideo in hac uita presenti nullus debet de se presumere nec confidere de propriis meritis. Exemplum in illis duobus *qui ascenderunt in templum ut orarent* etc. (Luc. 18, 10). Set postquam sancti applicauerunt ad portum salutis ad celum. De cetero sunt in tuto : nichil amittere possunt. In celo enim neque erugo neque tinea demollitur ubi fures non effodiunt nec furantur. Ad illum portum applicauerunt hodie martyres gloriosi, Dyonisius et

1978 Manipulus florum, Elemosina K (Augustinus in epistula).

1979 unde om. B.

1980 Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, 93, 24 (E. Dekkers et J. Fraipont, SL 39, 1956, p. 1325).

1981 eorum] eis B.

1982 Sermon 63 bis.

1983 querere] conuertere B.

1984 Sermon 44.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

eius socii, ut dicant cum apostolis (Phil. 3, 20) : *nostra conuersatio in celis est*, et dicatur eis illud Mt. (5, 12) : *gaudete* etc. *quantum merces uestra copiosa est in celis*. Ad illum portum nos perducat etc.

Sermon 81

Omnibus sanctis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 184ra-185vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 23rb-24vb. Plan : Prothème – Le Christ et le Saint Esprit sont comme un fleuve dans lequel le prédicateur peut puiser. Thème – Le Saint Esprit permet de se tenir éloigné des tentations de la chair. I – L'esprit de l'homme est irrigué. II – Il exulte dans la joie. III – Il se rassemble. F. 184ra : *Fluminis impetus letificat ciuitatem Dei*, Ps. (45, 5).

[Prothème] Aliquando oritur fons in loco inaccessibili et ideo non possunt homines in ipso fonte haurire immediate. Aliquando riuulus uel conductus emanat in quo hauriunt eiusdem nature aquam cum ea que est in fonte, et tali riuulo multum gaudent quoniam si retrahat se, tristantur. Deus pater fons est non solum creature set etiam Trinitatis et in isto fonte, quam|184rb|diu sumus in hac uita, immediate haurire non possumus. Ideo misit riuulum, scilicet filium, qui irrigauit ecclesiam et potauit dicens (Jo. 4, 13-14) : *qui biberit ex aqua quam ego do, fiet in eo fons aque salientis in uitam eternam*. Et iste retraxisse se uidetur in Ascensione, unde *tristitia impleuit corda* apostolorum (Jo. 16, 6). Set hodie deriuatus est alius riuulus a patre et filio qui sui roris intima aspersione corda eorum irrigauit et fecundauit, in tantum quod per eos quasi per quedam canalia, totam ecclesiam irrigauit set ne congelaretur ignis, ostensus est in quo Spiritus Sanctus riuulus est, qui est fons uiuus ignis caritas et sic totam ciuitatem ecclesie letificauit. In hoc oportet predicatorem haurire, ecce emanatio copiosa, *fluuius impetus*¸ quar il descendi a grant bruit, congratulatio populosa, *letificat ciuitatem Dei*, ici e i poit puiser touz non solum unus set tota ciuitas.

Circa primum nota quod sicut de rebus que sunt ultra mare, non possum loqui nisi ad similitudinem earum que sunt hic de quibus consueui loqui, sic nec de rebus diuinis. Sicut autem aqua ratione frigiditatis habet extinguere ardorem, ratione humiditatis lauare maculam, iniuncta cum arbore dare fecunditatem, sic spiritualiter [1985] mitigat ardorem uoluntatis inflammantem ad peccandum, mundat culpam, fecundat ad bonam operationem, quod debet facere uerbum predicatoris, ideo necesse est [1986] cum apostolis set ecce *flumen Dei repletum est* |184va| *aquis*, Ps. (64, 10).

Circa secundum nota quod non est usus ita communis sicut est usus aque. Sic Spiritus Sanctus hodie communicatur a Christo. Ideo *ite in ciuitate* ad quemdam et *occurrit uobis homo lagenam aque baiulans* in Mc. (14, 13). Set quis hauriet nisi ancilla ? Ideo illam rogabimus que dixit (Luc. 1, 38) : *ecce ancilla Domini,* que et hodie hausit cum apostolis.

[1985] spiritualiter] gratia Spiritus Sancti add. B.

[1986] est] habet participare B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Fluminis impetus etc., Ps. (45, 5). Inter personas diuinas proprium fuit officium filii habere curam de homine quia ipse est ymago que in diuinis sit generatio perfecta, ex qua filius est patris ymago et homo est ad ymaginationem, ut sic filius habeat respectum ad hominem. Hic autem medicus ueniens subtraxit illis, id est apostolis, ea que eis erant occasio infirmitatis, scilicet temporalia, auertens corda eorum ab hiis, per hunc modum radicem curans. Set sicut in absentia medici aliquando curatus cadit in infirmitatem, sic recedente isto per mortem infirmati sunt et ceciderunt ; quos post Resurrectionem ab infirmitate curauit, confirmans eos in fide et sanitatem, id est anime sanitatem, que est eius sanitas eis tribuit dicens (Jo. 20, 22) : *accipite Spiritum Sanctum*. Volens autem eos perfecte sanctos efficere et confirmare in sanitate, subtraxit eis quod eis erat occasio imperfectionis. Quamdiu eum corporaliter uidebant, carnali et corporali amore bono tamen eum diligebant nec erant dispositi ad tantam spiritualem sanctitatem [1987] . Ideo sicut medicus subtrahit infirmo illud quod est licitum ut melius sit ei, sic Christus eis subtraxit suam presenciam corporalem, ut dis|184vb|positi essent ad maiorem spiritualitatem et amorem, et sicut ecclesia pro procuratione animarum subtrahit carnes et exponit flumina, sic in proposito. Set quia iam erant corda eorum ignita, propter hoc quod iam Spiritum Sanctum receperant, ideo ueniens illud flumen et reflammauit et exiuit ignis. Similitudo : sicut faber accendit ignem, aquam infundens [in] isto flumine, sic fuerunt perfusi quod totam ecclesiam irrigarunt. Unde Augustinus [1988] de Johanne euangelista : « Quasi unus de paradisi fluminibusetc. » Nota quod sicut de loco uoluptatis egrediebatur ad irrigandum paradysum, sic a Deo processit Spiritus Sanctus qui omnes sitientes [1989] salutem per quatuor capita, id est quatuor euangelista, per apostolos predicata in quatuor mundi partibus irrigauit. Hic docemur non diligere carnem, si uolumus Spiritum Sanctum recipere set eam nobis subtrahere. Quanto plus carnalia a nobis subtrahimus, tanto plus ad spiritualia dispositi sumus, quia Spiritus Sanctus numquam consuleret nos dimittere carnalia que licent nisi melius uacarent. Ecce irrigatio currens et influens, ut *fluminis impetus* exultatio gaudio affluens, *letificat*, congregatio ad unum confluens, *ciuitatem Dei*. Luy seynt espirit descendi cum une fleume que les cuers tient en joie et fet les cuers tut [1990] un et aller une voye. Hec tria competunt ei quia est bonitas que se diffundit quo ad primum, caritas [1991] |185ra| quo ad secundum, nexus quo ad tertium.

[I] Circa primum nota quod manens iuxta flumen per conductum deducat aquam ad domum et feces congregat ut lauentur. Sic homo debet omnes culpas colligere, nullam debet adherere set omnes commouere per contritionem et Spiritum Sanctum inuocare dicens : « Laua quod est sordidum [1992] ». Set tunc est signum munditie uasis quando

[1987] sanctitatem] sani exp. P.

[1988] Non inveni.

[1989] sitientes] scitientes B.

[1990] tut] tot B.

[1991] caritas] cari exp. P.

[1992] AH, vol. 54, n° 153, p. 235.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

aqua ita munda exit sicut intrauit. Sic homo mundus est quando exterius sicut interius ostendit Spiritus Sancti munditiam, ad hoc uocabat Christus, Jo. VII (37) : ultimo die festiuitatis sibi gaudebant [1993] quando a seruitute liberabantur et possessiones eius restituebantur. Multo magis debent hodie Christiani gaudere quia in tertio die a Pascha datur remissio peccatorum, restitutio eternorum. Hoc non est donum seruorum. Ideo de statu seruitutis oportet ascendere ad statum libertatis. *Vos ascendite festum huc* in Jo. (7, 8). Sequitur (Jo. 7, 37) : *stabat Jhesus*. Isto domino stante non debet seruus iacere in luto peccati, in terrenis uel carnalibus per delectationem, set stare coram eo. Ideo ad exemplum *stetit Jhesus in medio* discipulorum (Luc. 24, 10), stabat etiam ut ab omnibus uideatur. Sic debet homo stare ut sit in exemplum dignum quod ponitur in stationario. Cor enim hominis sicut lampas non potest iacere set uel cadit quod sursum eleuetur, sequitur (Jo. 7, 37) : *et clamabat*, ostendens desiderium, clamat ipse per inspiramentum. Hic clamor non ledit set ungit, nam spiritualis unctio [est]. Unctus autem homo debet cito trahi, non potest ergo se excusare. *Jhesus clamans uoce magna emisit* |185rb| *spiritum* (Mt. 27, 50). Sequitur (Jo. 7, 37) : *si quis sitit ueniat et bibat*. Non uocat nisi desiderantem quia recreatio non est contra uoluntatem recipere, et quia uult quod iste amor delectabiliter recipiatur, ideo soli sitientes uocantur. *Omnes sitientes uenite ad aquas* (Is. 55, 1). Item aqua potus indigentium. Sequitur : *amen dico uobis qui credit in me* sicut dicitScriptura (Jo. 6, 47). *Flumina que de uentre eius fluent aque uiue* (Jo. 7, 38). Non uult Deus quod Spiritus Sanctus celetur, set cum sit amor Dei « operatur magna si est [1994] ». Ideo debet fluere per sanctam conuersationem et alii tali fluxu debent uiuificari. *Quoniam apud te est fons uite* (Ps. 35, 10), aqua fluens trahit secum leuia, sic Spiritus Sanctus corda sine macula. Sequitur (Jo. 7, 39) : *hoc autem* dico *de Spiritu quem accepturi erant* etc. Non est homo sicut brute [1995] que alimentum recipiunt a terra et in terram uadunt, set a Deo secundum mentem que ad Deum tendit. Nam quantum descendit aqua, tantum ascendit. *Accipietis uirtutem superuenientis Spiritus Sanctus in uos*, Act. I (8).

[II] Circa secundum nota quod sapientia que omnia suauiter [1996] disponit, sciens quod generosus est animus hominis, facilius ducitur quam trahatur. Seneca [1997] : « Voluit hominem per amorem letificantem attrahere, multum debet homo letus fieri qui eumdem amorem quem habet pater ad filium et econtrario recipit. » *Qui conuertit mare in aridam*, Ps. (65, 6). Quando cor hominis plenum est affectionibus mundi, tunc est mare plenum. Set quando Spiritu Sancto flante extra mundum educitur, uenit ad aridam, et sicut terra non potuit facere fructum nisi prius discooperiretur aquis, sic cor humanum |185va| nisi immediate in Deum tendat, secundum quod patet in uita hac : *uocauit Deus aridam terram*

1993 gaudebant] in rudeleo add. P.

1994 Manipulus florum, Opus F et Otiositas F (Gregorius in omelia) ; Gregorius Magnus, XL homiliarum in Euangelia libri duo, II, 30, 2 (PL 76, 1221B).

1995 brute] bruta P.

1996 suauiter] sua leuiter B.

1997 Non inueni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

congregationes aquarum appellauit Maria (Gen. 1, 10), quia ubi plures diuitie congregantur, plures sunt amaritudines, et sicut aqua dulcis cadens in mare fit salsa, sic Spiritus paraclitus non esset ei dulcis qui imbutus esset mundanis. Ideo oportet quod arrestat, set quia cantamus [1998] : « Riga quod est ardium », ideo sequitur (Ps. 65, 6) : *in flumine pertransibunt pede*, quia Spiritus Sanctus, qui est amor, ducit pedem affectionis. « Ductore sic te preuio [1999] »etc. Qui pedibus [2000] uadit incedit humiliter et secure. Ideo humiles receperunt Spiritum Sanctum, econtrario superbi. In terris Babilonis edificatione, facta est confusio linguarum ut unus alium non intelligeret, hic humilitas meruit ut quilibet omnem linguam loqueretur et ab omnibus intelligeretur. Tales secure incedunt quia illi de celo audiunt uoces eorum, transierunt in affectum cordis. *Pedes eorum pedes recti*, Eze. I (7). Ibi letabimini in ipso, non in mundo, ymmo *super fluuia Babilonis illis sedimus et fleuimus dum recordaremur tui Syon* (Ps. 136, 1). Glosa [2001] : in hostili enim terra dulcis est recordatio patrie. Set sicut qui cogitat primo de fine omnia ordinat in finem, sic qui cogitat de gaudio celi omnia etiam [2002] . Tristitias in gaudium conuertit. Ideo sequitur (Ps. 136, 6) : *adhereat lingua mea faucibus meis si non meminero tui, si non preposuero Hierusalem in principio letitie mee*. Nam sicut in aqua inuenit homo fessus et sitibundus saporem, sic in tribulatione |185vb| homo sitit salutem suam.

[III] Circa tertium nota quod cum omnis artifex Spiritus Sanctus ymitatur naturam in suo opere, unde sicut natura unit omnia membra ut, ab uno capite, per conductus naturales, recipiunt cibum et potum, sic a Christo cui datus est Spiritus ut ad mensuram recipiant membra ecclesie fluxit et fluxum huius fluminis, et sicut per pretiosa differuntur, sic per Spiritum Sanctum, Apo. XXI (21) : *platee ciuitatis aurum mundum tamquam uitrum perlucidum*, quia corda lata per caritatem in tribulationis igne posita pretiosa fuit penitentia etiam sunt ut lux Spiritus Sanctus intrat et quod est intus bonum exterius appareat. Sequitur (Apoc. 22, 1) : *ostendit mihi* flumen uel flumina *aque uiue splendidum tamquam cristallum* quia corda talia oriuntur in uita spirituali surgendo et in Spiritu Sancto sicut in cristallo uident ueritatem uite. Sequitur (Apoc. 22, 2) : *et ex utraque parte fluminis lignum uite* quia Spiritus Sanctus nexus est diuinitatis et humanitatis Christi qui est lignum uite. Sequitur (Apoc. 22, 2) : *afferens fructum XII*, quibus scilicet XII apostoli sunt impleti.

Sermon 82

Omnibus sanctis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 185vb-188rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic.,

[1998] AH, vol. 54, n° 153, p. 235.

[1999] AH, vol. 54, n° 153, p. 235.

[2000] pedibus] pedes P.

[2001] Glossa, II, p. 635.

[2002] etiam] etc P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Borgh. 247, f. 188r. Plan : Prothème – Comment obtenir une grâce. Thème – Dieu règne sur le ciel et la terre : En l'absence de Dieu, l'homme vit modestement sur terre. Toute joie y est limitée. Il se passe le contraire au ciel. I – Tout le ciel est réuni en présence de Dieu. II – Le mal est mis de côté. III – Sa présence garantie la sûreté. F. 185vb : *Omnis multitudo sanctorum est, in ipsis est Dominus*, Num. XVI (3).

[Prothème] Ille qui uult aliquam gratiam impetrare a rectore uniuersitatis proponit uel proponi facit petitionem suam in congregatione generali, in qua congregatione omnes magistri regentes conueniunt una cum rectore. Si igitur que petit possit |186ra| impetrare per congregationem generalem, rector non habet refutare, quin teneatur signo sigillare omnia. Congregatio autem generalis non omni die fit, ymmo contingit quandoque quod est tantum semel in mense. Hoc ideo dixi quia rector uniuersitatis Deus est, Dominus uniuersorum tu es, et de hoc rectore uniuersitatis dicitur in Ecclesiastico (Eccle. 5, 8) : *uniuerse terre rex imperat* seruienti. Magistri ac regentes sunt sancti cum Christo regnantes, Dan. (7, 22) : *regnum optinuerunt sancti*. Modo congregatio generalis non est apud nos omni die, ymmo nec semel in mense set tantum semel scilicet ista die. In festo enim omnium sanctorum omnes magistri regentes conueniunt, quoniam *ecce reges terre congregati sunt conueniunt in unum* (Ps. 47, 5), rector presens cum ipsis omnibus quia *multitudo sanctorum est et in ipsis est Dominus*. Ergo qui uult actiue gratiam impetrare debet in hac generali congregatione proponere petitionem suam, debet sanctos omnes in suum [2003] auxilium inuocare, quia ubi omnes magistri consentiunt, rector nescit eis aliquid refutare, quia *non derelinquit sanctos suos* dicitur in Ps. (36, 28). Pro gratia igitur rectoris habenda proponatis petitionem toti generali congregationi et dicat quilibet illum uersiculum : « Orate pro nobis omnes sancti Dei [2004] » etc.

[Thème] *Omnis multitudo* etc. Vulgaliter dicitur quod dominus ille miserabilis est de cuius presencia domus minus ualet. Communiter enim in presencia domini familia melius habet, in absentia autem domini familia parce uiuit nec umquam in |186rb| hospitio tenet aliquod magnum festum, quando dominus non est. Hoc ideo dixi quia Dominus noster Christus habet et tenet duo hospicia quorum uni semper presens est, alteri autem non. *In domo patris mei mansiones multe sunt* (Jo. 14, 2). Primum hospicium cui Dominus non est presens est mundus, in Jo. (17, 11) : *iam non sum in mundo et hii in mundo sunt*. Pessimam familiam habet istud hospicium quia *multitudo hec pessima*, Num. XIIII (27). Secundum hospicium cuius familia optima etc. semper presens est Dominus, est celum. *Omnis multitudo sanctorum*, ecce familia optima, *et in ipsis est Dominus*, ecce Domini presencia. In primo hospicio propter absenciam Domini familia uiuit parce et paupere nec umquam est ibi aliquod festum grande.

[a] Declaro utrumque : primo quidem quod familia parce et paupere uiuit in primo hospicio patet. Ille diceretur parce uiuere qui numquam comederet ad satietatem et qui semper plus esuriret in fine quam in principio mense. Sic recte uiuit familia huius mundi. Nam hii mundani numquam comedunt ad satietatem, numquam satiantur temporalibus bonis insatiabiles. Item in fine mense, hoc est in senectute, homines mundani plus

[2003] suum] sui P.

[2004] Non inueni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

esuriunt, magis sunt cupidi quam in iuuentute. Cum cetera uicia in nobis senescant, sola auaritia in senibus iuuenescit. Recte uidetur mihi de mundanis hominibus sicut de sompniantibus quibus uidetur quod panem uel cyphum in manu teneant quam optime comedant et bibant, |186va| et licet in hoc aliquam talem delectentur, plus tamen cruciantur, quia quanto plus bibunt, tanto plus appetunt. Finaliter quando expergefiunt, nihil habent in manibus et uenter eorum remanet uacuus. Sic mundani homines, incorporantes sibi bona fortuna, credunt ea optime tenere in manibus suis et quod nullus possit auferre ab eis, et licet in hoc medio delectentur, plus tamen incomparabiliter cruciantur quia continue congregant et non satiantur. Unde in Ecclesiastico (Eccle. 4, 8) : congregare *non cessat nec satiantur oculi eius diuitiis*. Finaliter autem expergefiunt in morte, inueniunt manus uacuas bonis temporalibus. Ps. (75, 6) : *dormierunt sompnium suum* etc. Inueniunt etiam animam uacuam bonis spiritualibus. Ysa. (29, 8) : *sompniat esuriens et comedit, cum autem* expergefactus *fuerit, uacua est anima eius*. Patet ergo quod familia primi hospitii uiuit parce et paupere. Tho. IIII (23): *pauperem uitam gerimus*. Causa huius est absentia Domini. Sicut enim dolium capax unius modii repleri non potest mensura minori, sicut homo cum sit capax Dei nullo sub Deo potest satiari. Augustinus [2005] : « Animam Dei capacem nihil minus Deo repleri potest. »

[b] Dixi secundo quod in hospicio mundi numquam tenetur aliquod magnum festum, omne enim gaudium mundi breue est et momentaneum. Job (20, 5) : *gaudium ypocrite ad instar puncti*. Nec mirum quod communiter omne grande festum precedet uigilia, postea prepos|186vb|ceraret, habet uigiliam precedentem, unde qui faceret debitum ordinem festum omnium sanctorum in ecclesia triumphante, scilicet Ps. (86, 7) : *letantium omnium* habitantium *est in te*. Vigilia illud festum precedens est uita presens. Et ideo illi qui uolunt facere festum in uita presenti, qui uiuunt in letitia et edia, ipsi preposcerant ordinem debitum, indubitanter facient uigiliam postea. Finaliter enim erunt in miseria et tristitia, Amos VIII (10) : *conuertam festiuitates uestras in luctum et omnia cantica uestra in planctum*. Hoc habetur diffusius in sermone [2006] *Nunc clamemus*. In signum huius quod tempus presentis uite non est tempus festi set uigilie, ecclesia de nullo sancto festiuat, quamdiu est in presenti uita. Ps. (73, 8) : *quiescere faciamus omnes dies festos Dei a terra*. Ecce quod in hospicio mundi numquam est aliquod grande festum et hoc totum propter absentiam Domini, quia sola presentia Dei plenum et perfectum gaudium affert humano cordi. Bernardus [2007] : « Illud est uerum et summum gaudium quod non de creatura et de Creatore concipitur, quod cum acceperis nemo tollet a te, cui aliunde comparata omnis suauitas dolor est, omnis iocunditas meror est, omne dulce amarum est, omne decor fedum est, omne postremo quod delectari potest molestum est. »

[c] In secundo hospicio, hoc est in celo, est totaliter econtrario. Ubi enim familia uiuit |187ra| habunde, in Ecc. (Deut. 11, 29) : *introduxit te Dominus in terram* optimam, *ubi absque penuria comedes panem tuum et rerum omnium*,Heb. (Deut. 8, 9), ubi est

[2005] Manipulus florum, Anima M (Bernardus in sermone dedicationis).

[2006] Sermon 105.

[2007] Manipulus florum, Gaudium N (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 114, 1 (SBO, VII, p. 292).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

continue festum grande, ibi enim est multitudo celestis exercitus laudantium et dicentium : *gloria in excelsis* Deo, in Luca (19, 38). Cantamus [2008] enim : « O quam felix illa ciuitas in qua iugis sollempnitas. » Ratio est quia Deo hospicii semper est presens ibi. *In plenitudine sanctorum detentio mea* (Eccli. 24, 16). *Non possunt filii sponsi lugere quamdiu sponsus est cum eis*, in Mt. (9, 15) et in Luca, toti familie huius hospicii et Domino ibi presenti. Mater ecclesia facit hodie festum grande de quo festo thema propositum loquitur cum dicit : *omnis multitudo sanctorum est*. Ecce tota familia huius hospicii, *et in ipsis est Dominus*, ecce presencia Domini ubi hoc festum apparet sollempne et precisum propter tria, propter totum celi collegium ibi congregamini, *omnis multitudo*, propter cunctum mali contagium ibi segregamini, *sanctorum est*, propter tutum Dei consortium eis aggregamini, *in ipsis est Dominus.*

[I] De primo nota quod totum collegium seu totus conuentus religiosorum congregari solet spiritualiter in duobus locis. Primo in capitulo, ubi est locus penitentie et purgationis, secundo in refectorio, ubi est locus pictancie et refectionis. Et contingit frequenter quod propter defectum capituli frater priuatur pictancia refectorii. Hoc ideo dixi quia totus numerus electorum est sicut quidam conuentus religiosorum, cuius pater abbas Christus est. Ipse enim *est in quo clamamus abba pater* (Rom. 8, 15) in multitudine electorum. |187rb| Heb. (Eccli. 24, 4) : *laudem et inter benedictos benedicetur*. Quod numerus electorum sit quidam conuentus religiosorum patet sic. Fratres unius conuentus unius ordinis habent unum spiritualem habitum per quem distinguuntur ab aliis. Item in conuentu religiosorum, non licet cuiquam habere proprium Christi proprietarii in religione, puniuntur hoc modo quod non sepeliuntur in cymiterio benedicto. Sic spiritualiter electi distinguuntur a reprobis per spiritualem habitum caritatis. Omnes enim habentes caritatem sunt fratres unius religionis. Caritas feruitatis maneat in nobis que est proprius habitus religiosorum, quibus non licet habere aliquid proprium. Caritas enim facit omnia communia. Augustinus [2009] : « Non dicatis aliquid proprium set sint uobis omnia communia. » Sequitur quod caritas de qua scriptum est non querit que sua sunt etc. Propter hoc diues ille proprietarius, qui caritate uoluit communicare micas mense sue pauperi Lazaro, in morte non est sepultus in cymiterio benedicto, ymmo *mortuus est diues et sepultus in inferno* (Luc. 16, 22). Significatur habitus caritatis per istam uestem inconsutilem que in morte Saluatoris diuisa non fuit. Hoc est caritas que non est uis diuisiua set unitiua propter caritatem. *Multitudinis credentium erat cor unum et anima una* in Act. (4, 32). Et adeo est unitiua quod caritate coniuncti, nec gladio nec morte possunt disiungi. Apostolus (Rom. 8, 35 ; 38) : *quis nos separabit a caritate Christi* etc. *Certus sum quod neque mors neque uita* etc. Patet ergo quod numerus electorum est sicut conuentus religiosorum sub abbate Domino |187va|. *Multi unum corpus sumus in Christo*, Apostolus (Rom. 12, 5).

Conuentus iste congregatur in duobus locis, in capitulo primo et in refectorio secundo. Capitulum locus penitentie et purgationis est, locus purgatorii figuratur per illam piscinam probaticam in qua iacebat multitudo magna languentium, cecorum, claudorum, aridorum, exspectantium aque motum. Multitudo magna languentium in piscina probatica est

[2008] Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

[2009] Manipulus florum, Religio B (Augustinus de communi uita et regula clericorum) ; Augustinus Hipponensis, Epistulae¸ epist. 211, par. 5 (A. Goldbacher, CSEL 57, 1911, p. 359).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

multitudo electorum in loco purgatorii, probantur in igne sicut uasa figuli probat fornax hii uariis langoribus decenti, exspectant continue motum aque, motum diuine misericordie, clamantes cum propheta : *ubi est zelus tuus et fortitudo tua multitudo uiscerum et miserationum tuarum continuerunt se super me* (Is. 63, 15). Timere debent quicumque capitulum illud exspectant et ideo sancti uiri uolentes illud capitulum euadere, faciunt recte sicut prudentes religiosi. Prudens religiosus uolens euadere capitulum uisitatoris etc. ut habes in sermone *Hunc uidebunt Filium hominis* etc.

Secundus locus in quo congregatur conuentus religiosorum est refectorium, celum uidelicet, in quo reficitur habunde totum collegium bonorum, *letaberis et reficieris coram Domino Deo in cunctis* (Deut. 12, 18). Nullus admittitur ad pictanciam illius refectorii communiter, nisi primo fuerit in capitulo et nisi transiuerit per purgatorium uel nisi capitulauerit seipsum in uita presenti peccata sua corrigendo et labores penitentie sustinendo, set isti qui fuerunt in capitulo in|187vb|uitantur ad refectorium. *Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam uos* (Mt. 11, 28). De hoc refectorio ubi congregatur totum collegium bonorum dicitur sub alio nomine in Actibus Apostolorum (18, 10) : *in hac ciuitate multus est mihi populus*. Ciuitas dicitur illud refectorium, quia ibi est ciuium unitas, uite omnis multitudo quod uir unus non sit in mundo, ibi enim rixantur continue homines sicut canes in aula uel refectorio unum os rodentes. De hoc habes in sermone [2010] *Jhesu fili Dauid*. Ps. (54, 10) : *uidi iniquitatem et contradictionem in ciuitate*. Secundo dicitur ciuitas ad diuisionem uille campestris in qua non inueniuntur omnia ad nutum necessaria, set in ciuitate inuenitur quicquid desiderat appetitus. Sic in mundo mens non inuenitur unde satiatur set in Deo inuenitur quicquid desideratur. *Quam magna multitudo dulcedinis tue Domine* (Ps. 30, 20). Hoc de primo.

[II] De secundo nota quod quamdiu granum iacet in grangia, commixta sunt et ideo discerni non potest, de quo sit ibi plus cum quodlibet granum paleam suam habeat, set in horreo granum non ponitur, nisi prius a palea segregetur, palea proficitur in funo uel igne comburitur, quando granum in horreo collocatur. Recte est de mundo sicut de grangia in qua iacent simul granum cum paleis : commixti sunt boni cum malis nec est aliquod granum quod non habeat unam uel duas paleas, scilicet maculam culpe et reatum pene. De istis paleis habemus figuram, Ex. V (7), ubi filii Israel colligerunt paleas |188ra| in Egypto *ad conficiendos lateres*. Later est corpus humanum a principio de terra formatum quod ad modum lateris : quando igne aduersitatis decoquetur, ad opera spiritualia fortificatur. Apostolus (II Cor. 12, 10) : *cum infirmor* fortior sum et *potens*. Econtrario quando plus in aqua lauatur, tanto plus sordidatur, hoc est quando plus nutritur in deliciis, tanto plures sordes peccatorum contrahit. Filii Israel adhuc in Egypto exeuntes, nondum terram promissionis intrantes, sunt electi in mundo, repromissam beatitudinem exspectantes. Tho. (Tob 2, 18): *filii sanctorum sumus et uitam illam exspectamus quam Deus daturus est* etc. Isti pro conficiendis lateribus compelluntur paleas colligere, quia pro corporibus nutriendis in deliciis incurrunt maculam culpe et reatum pene. Ysa. XIII (16, 7) : huc *qui* gloriantur *super muros* toti *lateris* loquimur *plagas suas*, id est culpas quas incurrunt et penas quas passuri sunt in gloria et deliciis carnis uixerunt. Patet ergo quod in mundo latent [2011] simul granum et palea, nec est granum aliquod quod paleam suam non habeat. Set sicut in horreo est purum granum ab omni palea segregatum, sic enim celum

[2010] Sermon 14.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

dicitur quasi sine terra et sine palea terrene affectionis, in quo nullus est nisi sanctus quia *omnis multitudo sanctorum ibi sunt et in eis* [2012] *sanctorum est Dominus* (Num. 16, 3). Sicut enim palee, id est mali, proiciuntur in igne inferni, iuxta illud (Mt. 3, 12) : *paleas* combutite *igne inextinguibili*, sicut sancti cum Deo collocantur [2013] in horreo paradysi : |188rb| *sanctos applicabit sibi*. Possunt dicere sancti cum Apostolo (Eph. 1, 4) : *elegit* uos Deus *ante mundi constitutionem et essemus sancti et immaculati in conspectu eius*. Hoc de secundo.

[III] De tertio nota quod sine Dei consortio impossibile est hominem esse in tuto. *Nisi enim Dominus custodierit ciuitatem* etc. (Ps. 126, 1). Set homo qui habet Deum secum nihil timet aduersum. *Dominus illuminatio mea et salus mea quem timebo Dominus protector uitee mee* (Ps. 26, 1), et alibi (Ps. 117, 6) : *Dominus mihi adiutor non timebo quid faciat*. Set perfectum Dei consortium nullus habet in hac presenti uita. Jeronimus [2014] : « Nullus est hic tutus de salute sua set in celo sunt sancti in tuto quia numquam carent Dei consortio. » In cuius figura dicitur II Paral. XX (7) : *dictum est illis timentibus ad pugnam : egredi ad eos ad se currandum cras egrediemini*.

Sermon 83

Omnibus sanctis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 188rb-190vb. Plan : Thème – Dans le champ de Dieu, nous devons moissonner l'exemple des saints. I – Différentes sources de joie. la bonté de Dieu la proximité de Dieu la douceur Division 2 (Abac. 3, 18) : la joie des saints : sa durée sa perfection F. 188rb : *Gaudete et exultate quoniam merces uestra copiosa est in celis*, Mt. V (12).

[Thème] Quamuis tempus agrum colendi et seminandi sit tempus laboris et afflictionis, tamen tempus merendi et fructum percipiendi est gaudii et exultationis. Ita dicit Ps. (125, 6) : *euntes ibant* etc. Loquendo spiritualiter per agrum potest intelligi ecclesia militans. Ratio est : scitis quod in agro simul cum herba salutifera crescit herba mortifera et nociua, cum herba odorifera crescit herba fetida et immunda ; ymmo frequenter contingit quod quanto herba est minoris ualoris, tanto crescit in agro in loco pinguiori et fertiliori. Sic in agro Domini simul sunt boni et mali, |188va| dicente beato Gregorio [2015] in omelia quod in ecclesia « nec mali sine bonis nec boni sine malis esse possunt ». Ymmo frequenter contingit quod quando aliqui sunt peiores, tanto sunt in agro Domini pinguiores. *Quare uia impiorum prosperatur* etc., Jer. 12 (1). Sic etiam legimus in figura Mt. 13 (25)

2011 latent] latet P.

2012 et in eis] ciues P ; est] et P.

2013 collocantur] collocauit P.

2014 Non inueni.

2015 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo¸ II, 38, 7 (PL 76, 1286B).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quod in agro patrisfamilias simul cum bono semine fuerunt *zizannia* seminata set neccessarie [est] quod, quamuis simul fuerint seminata, fuerint tamen processu temporis separata. *Colligite*,inquit, *primum zizannia* etc. (Mt. 13, 30). Sic in agro Domini quamuis modo sint similes boni et mali, finaliter tamen diuidentur. *Exibunt* enim *angeli* etc. (Mt. 13, 49). Ecce alia ratio quare ecclesia agro comparatur, est ista : scitis quod in agris frequenter reperiuntur fontes irrigantes, herbe uirentes, flores redolentes, fructus recreantes. Fons irrigans est uirtus pietatis et misericordie, herba uirens est puritas et munditia consciencie, flos redolens est honestas conuersationis, fructus reficiens est exhibitio bone operationis, et ista debent in agro Domini, precipue in uiris ecclesiasticis, reperiri. Sic enim erit ecclesia ager ille de quo dixit Ysaac Jacob filio suo : *ecce odor filii mei* etc., Gen. XXIIII (27, 27). Est igitur ecclesia ager illius *figuli*, de quo habetur Mt. XXVII (10), emptus et rigatus pretioso sanguine Jhesu in quem cum Ruth debemus ingredi, ut spicas post terga metentium colligamus. *Vadam*,|188vb| inquit, *in agrum et colligam spicas que metentium fugerit manus*, Ruth II (2). Spice fugientes manus metentium sunt exempla uirtutum, exempla bonorum morum nobis debita ex actibus sanctorum patrum predecessorum nostrorum. Istas spicas debemus colligere. Ex istis spicis discurrentes per agrum Domini, sanctorum sequentes uestigia, debemus componere messem nostram. Est ergo ecclesia ager, huius agri cultores et seminatores fuerunt isti gloriosi sancti de quibus hodie ecclesia sollempnizat. Alii enim plantauerunt in agro Domini oliuam pietatis et misericordie, sicut beata Virgo que de misericordia precipuecommendatur. Unde cantamus [2016] de ea : « O oliua fructifera, tu pietatis ubera nulli claudis hominum. » Hec est enim illa oliua fructifera in agro Domini de qua dicitur Jere. XI (16) : *oliuam uberem pulcram fructiferam speciosam uocat Dominus nomen tuum*. Alii seminauerunt in agro Domini granum synapis fidei christiane, sicut patriarche et prophete qui primordia nostre fidei proiecerunt, de quibus dicit Apostolus Heb. XI (39) : *hii omnes testimonii fidei probati inuenti sunt*. Istud est enim granum synapis de quo dicit Saluator in Mt. (13, 32) quod quamuis in principio fuerit minimum, tamen tantum creuit hodie quod est arbor et *uolucres celi ueniunt et habitant in ramis eius*. Alii clauserunt agrum Domini spinis paupertatis et |189ra| penitentie, sicut apostoli qui per uiam paupertatis Christum pauperem sunt secuti. *Ecce nos relinquimus omnia et secuti simus te*, Mt. 19 (27). Alii plantauerunt ibi rubum ardentem caritatis et amicitie, sicut martires gloriosi [2017] : « Maiorem et caritatem »etc. Alii plantauerunt in agro Domini cedrum altissimum contemplationis diuine, sicut doctores et confessores, qui fuerunt contemplatione precipui, de quorum quolibet potest dici : *altitudo cedrorum altitudo eius*, Amos II (9). Alii plantauerunt in agro Domini lilium castitatis et munditie, sicut uirgines gloriose de quibus spiritualiter potest dici illud Mt. VI (28-29) : *considerate lilia agri quomodo crescunt*. *Dico autem uobis quod nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis*. Fuerunt ergo isti gloriosi sancti agri Domini cultores et seminatores. Et ideo totum tempus eorum quo fuerunt in hac uita mortali, fuit tempus laboris et afflictionis. Alii enim distenti sunt, non sustinentes redemptionem filii [2018] . Set certe modo non sic. Modo enim metunt fructum sui seminis. Modo recipiunt

[2016] AH, vol. 54, n° 278, p. 419 (Dominikaner, De beata Maria).

[2017] CAO, 3, 3685, Comm. Apostolorum.

[2018] filii] laudabilia et uerbum exper in sum et unct et cant lar sunt septi sunt testimonium sunt etc. Heb. XI add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

mercedem sui laboris et ideo tempus modernum est eis tempus gaudii et exultationis, sic enim dicit Ps. (125, 5) : *qui seminant in lacrimis in exultatione metent*. Dicamus ergo eis : *gaudete et exultate* etc.

[I] Tria tanguntur |189rb|. †† Dico primo quod euadentes locum periculi etc. Ideo debent gaudere et exultare : *gaudete et exultate*. Scitis quod nauigantes per mare, quamdiu sunt in mari, non possunt perfecte gaudere set postquam cum rebus suis feliciter peruenerunt ad portum etc., tunc exultant, tunc ostendunt signa letitie. Sic enim filii Israel, postquam transierunt mare rubrum, tetinerunt Domino carmen letitie et dixerunt (Ex. 15, 1) : *cantemus Domino* etc. Mare periculosum est mundus iste. Dicit enim Bernardus [2019] quod « periculum probat transeuntium raritas, pereuntium multitudo. In mari Marsilie de quatuor nauibus non perit una, in mari huius mundi de quatuor animabus uix euadit. » Ubi sciendum quod inter alia pericula maris narratur unum periculum de syrenis. Dicitur enim quod in mari sunt tres syrene [2020] ita dulciter et melodiose cantantes quod suo dulci cantu attrahunt et faciunt obdormire nauigantes quos, cum uiderint consopitos, unguibus lacerant et occidunt. Tres syrene maris sunt tria que reperiuntur in mundo, scilicet delicie, diuitie et honores, que ita dulciter cantant in auribus hominum mundanorum quod faciunt eos obdormire. Non sinunt |189va| eos de uia sua et salute sua cogitare et sic dormientes uulnerant et occidunt. Unde de gaudio mundanorum dicitur Job 21 (11-12) : *infantes eorum exultant lusibus, tenent tympanum et cytharam gaudent ad sonitum organi* etc. Et ideo mundus iste non est locus gaudii et exultationis set doloris et afflictionis. « In hoc mundo non timere, non dolere, non laborare, non periclitari impossibile est », Bernardus [2021] . Set isti gloriosi sancti habent materiam gaudii et exultationis, sicut illi qui euaserunt periculum, sicut illi qui feliciter peruenerunt ad portum, ut quilibet eorum possit dicere illud quod scibitur Ysa. LXI (10) : *gaudens gaudebo in Domino et exultabit anima in Deo meo*. Si enim nauta gaudet euadens periculum, si auis gaudet euadens laqueum, multo magis debent gaudere anime bonorum, sicut de ipsis cantamus [2022] : « Gaudent in celis anime sanctorum ». Et notate quod isti gloriosi sancti habent materiam gaudii ex omni parte, a parte superiori ex refulgentia diuine bonitatis, a parte media ex confederatione sue societatis, a parte inferiori ex loco perpetue sanitatis.

[a] Dico primo quod habent materiam gaudii a parte superiori ex refulgentia diuine bonitatis. Si enim esset unum speculum in quo reluceret omnis pulcritudo et bonitas creature absque deformitate quacumque, illud speculum inspicere esset summe gaudiosum et delectabile. Tale speculum est facies |189vb| maiestatis diuine, ideo faciem Dei uidere est eis summe gaudiosum et delectabile, unde Ysa. LXVI (14) : *uidebitis et gaudebit cor uestrum*. Exemplum in natura. Scitis quod in uere, quando uiola lilium et alii flores et herbe uirentes incipiunt apparere et natura congaudet, corporalis oculus

2019 Manipulus florum, Mundus U (Bernardus).

2020 Exemplum 21.

2021 Manipulus florum, Mundus B (Augustinus ad Diascorum) ; Augustinus Hipponensis, Epistulae, epist. 203, salutatio (A. Goldbacher, CSEL 57, 1911, p. 316).

2022 CAO, 3, 2927, S. Hippolyti, Omnium sanctorum.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

delectatur uidendo. Si ergo oculus corporalis delectatur uidendo species creature, multo magis debet delectari oculus mentalis uidendo speciem Creatoris, cum omnis bonitas creature perfectius sit in suo Creatore propter quod dicitur in Luc. (6, 23) : *gaudete in illa die et exultate*. Et bene dicitur *in illa die* : si enim auicule cantant et exultant uidentes diem temporalem et transitorium, in multo magis debent gaudere sancti habentes diem perpetuum et diuinum. *Hec est enim dies quam fecit Dominus* etc. (Ps. 117, 24). Ista est dies quam iste auicule exspectauerunt cum magno desiderio toto tempore uite sue. Unde dicebat Saluator Judeis (Jo. 8, 56) : *Abraham pater uester exultauit ut uideret* enim *diem meum uidit et gauisus est*. Habent ergo materiam gaudii a parte superiori uidendo Deum supra se, ita prophetauerat Ysa. (35, 2) : *ipsi uidebunt gloriam Domini decorem Dei nostri*. Sequitur (Is. 51, 11) : *letitia sempiterna super capita eorum gaudium et letitiam* optinebunt.

[b] Secundo dico quod habent materiam gaudii a parte media ex confederatione sue societatis. Naturaliter enim uidemus quod propter colligantiamet uicinitatem quam membra unius corporis habent adinuicem, bonum unius |190ra| redundat in membra alterius, I Cor. 12 (12) : omnes sancti et sancte sunt *membra* unius *corporis* coniuncta et unita uinculo caritatis, et ideo gaudium unius est gaudium omnium. Et econtrario *meum gaudium omnium uestrum est*, 2 Cor. 2 (3). Ex quo sequitur quod gaudium beatorum est maximum, quod quanto maior multitudo gaudium, tanto est maius gaudium singulorum. Unde Augustinus [2023] in Encheridion : « Que lingua uel quis intellectus capere sufficit illius superne ciuitatis quanta sint gaudia angelorum et chorus interesse, cum beatissimis spiritibus assistere glorie conditoris. » Dicit autem Rabanus [2024] : « Quid prodest interesse festis hominum, si deesse contingat festis angelorum ? »

[c] Habent etiam materiam gaudii a parte inferiori ex loco perpetue suauitatis ; si enim loquamur de suauitate, audiamus Bernardum [2025] dicentem : « O beata regio paradysi ! O beata regio deliciarum ! Ad quam suspirio de ualle lacrimarum, ibi sapientia sine ignorantia, ibi memoria sine obliuione, ibi intellectus sine errore, ibi ratio sine obscuritate fulgebit. Beati qui habitant ibi et laudabunt Deum in secula seculorum. » Si uero loquamur de sanitate corporis, audiamus Augustinum [2026] dicentem : « Facilius possumus dicere quid ibi non sit quam quid ibi sit. Non ibi mors, non est ibi luctus, non est ibi lassitudo, non est ibi infirmitas, nulla fames, nulla sitis etc. »

[Division 2] Potest igitur quilibet eorum dicere illud Abacuc 3 (18) : *ego autem in Domino gaudebo et exultabo in Deo Jhesu meo* |190rb|. Ubi tanguntur duo de gaudio beatorum. Primum est permanentia sue durationis, *in Domino gaudebo*, secundum est

2023 Manipulus florum, Gloria eterna S (Augustinus in Encheridion uel Gregorius in homelia) ; Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo¸ II, 37, 1 (PL 76, 1275B).

2024 Manipulus florum, Solemnitas D (Gregorius homelia 23 super euangelia) ; Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo¸ II, 26, 10 (PL 76, 1204-1205).

2025 Manipulus florum, Gloria eterna AN (Bernardus in sermone) ; cf. Bernardus Clareuallensis, Sermones de diuersis, 42, 7 (SBO, VI/1, p. 260).

2026 Manipulus florum, Gloria eterna C (Augustinus de simbolo libro 3) ; Quoduultdeus, Sermones III de symbolo¸ II, 12 (R. Braun, SL 60, 1976, p. 348).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

excellentia sue perfectionis, *exultabo in Domino*,id est meo.

[a] Circa primum sciendum quod differentia est inter lumen candele et lumen solis, quia lumen candele, eo quod materia in qua est, est corruptilis, necessario est corruptibile. Ymmo frequenter contingit quod, post absentiam luminis, nihil remanet nisi fetor, set lumen solis, quia habet materiam incorruptibilem, est incorruptibile. Talis est differentia inter gaudium quod habetur de mundo et gaudium quod habetur de Deo in rebus diuinis. Gaudium enim mundanum, sicut mundus mutabilis et transitorius, ita est mutabile et transitorium. *Gaudium ypocrite ad instar puncti*, Job IX (20, 5). Mundus uocatur ypocrita quia exterius pretendit sufficientiam set interius habet deffectum et indigentiam, et ideo gaudium mundanum est ad instar puncti quia transitorium et quasi momentaneum. Ymmo contingit quod post gaudium, nihil remanet nisi dolor. *Extrema gaudii luctus occupat*, Prou. 14 (13). Set gaudium quod habent sancti de Deo est perpetuum et incorruptibile. *Gaudebit cor uestrum et gaudium uestrum nemo tollet a uobis*, Jo. 16 (22). Propter quod dicit Apostolus, Phil. III (4, 4) : *gaudete in Domino semper iterum dico gaudete*. Set hodie uidetur esse uerificatum uerbum Ysa. (22, 13) : *ecce gaudium et letitia occidere uitulos iugulare arietes comedere carnes et bibere uinum*. Set certe |190va| istud non est gaudium spirituale et diuinum set corporale et transitorium. *Non* enim *est regnum Dei* in *esca potus set* iustus *iustitia pax et gaudium in Spiritu Sancto*, Ro. IX (14, 17). Ergo gaudete in Domino, quasi dicat : cum enim gaudium proueniat ex coniunctione boni conuenientis que conuenientior est quam anima tamen suo creatore, propter quod dicit Bernardus [2027] : « Illud est uerum ac summum gaudium quod non de creatura set de Creatore concipitur quod cum acceperis nemo tollet a te cui aliunde comparata omnis iocunditas meror est, omnis suauitas dolor est, omne dulce amarum est, omne decor fedum est, omne postremo quod delectari potest molestum est. »

[b] Circa secundum membrum autem, sciendum quod signum est quod gaudium sit magnum in aliquo quando non solum manet interius in corde, ymmo per aliqua signa manifestat se exterius in opere, puta saltando, cantando uel per aliquid simile. Tale uidetur esse gaudium beatorum et hoc signatur per hoc quod dicitur *exultate*, id est extra saltate gaudium cordis per aliqua signa exterius prosilire. Ratio autem huius exultationis est ista. Scitis quod uenatores, quando reperiunt uestigium prede sue, gaudent quodam gaudio imperfecto et in spe, set quando tenent predam et non timent de eius amissione, tunc exultant et pretendunt signa letitie. Preda [2028] quam nos querimus est Jhesus. *Jhesum queritis Nazarenum* (Marc. 16, 6). Vestigia prede nostre fuerunt per desertum paupertatis et penitentie. *Ductus est Jhesus in desertum*, Mt. 4 (1), per spinas tribulationis et |190vb| angustie, *exiit Jhesus portans coronam spineam et purpureum uestimentum*, Jo. 19 (5). Et ideo isti gloriosi sancti adhuc exeuntes in mundo gaudientes per uestigia prede sue poterant quidem gaudere. Sic *enim ibant* apostoli *gaudentes a conspectu concilii quoniam digni habiti sunt pro nomine Jhesui contumeliam pati* (Act. 5, 41). Set certe istud quia de eo quod habebant non in re set tantum in spe : *spe gaudentes in tribulatione patientes*, Ro. 12 (12). Set modo non solum debent gaudere, ymmo etiam exultare, sicut *exultant uictores capta preda quando diuidunt spolia* (Is. 9, 3). Sic enim

[2027] Manipulus florum, Gaudium N (Bernardus in quodam sermone).

[2028] preda] predam P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

predictum fuerat per prophetam (Ps. 149, 5) : *exultabunt sancti in gloria*. Ad quam nos perducat.

Sermon 84

Omnibus sanctis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 190vb-192va. Plan (cf. sermon précédent) : II – L'homme, comme la jument, reçoit peu en échange de son travail. Division 3 (Sap. 10, 17) : comment l'homme est récompensé : La récompense. La manière dont la récompense est donnée. III – La générosité de Dieu.

[II] F. 190vb : quantum ad secundum principale dico quod sustinentes labores seculi modo tenent optimum breuium, *merces uestra* (Luc. 6, 23). Differentia est inter mercedes hominis laborantis et iumenti quia iumentum, quamuis laboret, nihil tamen pro mercede sua recipit nisi uictum. Homo uero preter uictum recipit denarium diurnum. Loquendo spiritualiter, per iumentum potest intelligi peccator, per hominem iustus et sanctus. Ratio primi est : scitis quod iumentum, quamdiu est in etate iuuenili, non ligatur set potest discurrere huc et illuc, set quia postquam creuit et peruenit ad etatem perfectam, tunc ligatur in tantum quod siue comedat, siue bibat, siue dormiat, siue uigilet, communiter est ligatum. Peccator primo quando temptatur, antequam consentiat temptatori, adhuc est in iuuenilitate et ideo potest retrocedere, potest |191ra| declinare libere ad dexteram uel sinistram, set postquam peruenit ad consumationem peccati per deliberatum consensum, tunc omni die, omni hora dyabolus tenet eum ligatum. *Iniquitates sue capiunt impium et funibus peccatorum si constringitur*, Prou. V (22). Propter quod peccator comparatur iumento. *Homo cum in honore* etc. (Ps. 48, 13). Alia ratio potest esse : scitis enim quod totus labor iumenti uel est in onus portando uel est in onus trahendo, ut communiter dicitur : grauius onus de mundo est onus peccati. Cetera enim grauia quiescunt super terram. Peccatum autem nec celum portare potuit nec finaliter poterit sustinere. *Conuertentur enim peccatores in infernum* etc. (Ps. 9, 18). Omnia enim ista onera portat uel trahit peccator. Peccator enim uel est interfectus omnibus peccatis uel potest infici. Constat autem quod ista [sunt] super se quibus actualiter est interfectus, ista enim omnia trahit post se quibus inficitur, quia unum peccatum mortale est aliquo modo causa omnium aliorum, ut dicit beatus Gregorius [2029] , ut habetur in secundo Sent. d 36 : « Peccatum enim quod per penitentiam non diluitur mox suo pondere ad aliud trahit. » Est igitur peccator iumentum. Unde uidetur mihi de peccato sicut de quodam ueneno de quo narrat Augustinus [2030] , XVIII libro de Ciuitate Dei capitulo 22. Dicit ibi quod cum semel esset in Ytalia, fuit sibi narratum quod in partibus illis erant quedam stabularie mulieres que uenenum propinatum in caseo conuertebant hospites suos in iumenta. Dicit etiam ibidem, capitulo XXIII, quod prestantius dicebat patrem suum per uenenum sumptum in caseo conuersum fuisse in tabellum |191rb| et quomodo natura cum aliis iumentis et animalibus baiulasse, ut sibi retulit pater suus. Venenum propinatum in caseo est peccatum

[2029] Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, I, 11, 24 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 179).

[2030] Augustinus Hipponensis, De Ciuitate Dei, XVIII, 18 (B. Dombart, SL 48, 1955, p. 608).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

suggestum a dyabolo. Numquam enim dyabolus temptat hominem de peccato nisi cum quadam dulcedine et albedine, cum quadam modica delectatione et apparentia bonitatis, et certe tale uenenum conuertit hominem in iumentum. Sicut enim legimus, Dan. IIII (30), quod Nabugodonosor propter peccata sua in bestiam est mutatus, set notate quod dicitur : bene reperiuntur quedam animalia que a parte superiori habent formam hominis, a parte inferiori formam iumenti, sicut legitur de centauro. Sic homo habet duas partes, spiritum et carnem : a parte spiritus habet formam hominis, a parte carnis contingit cum iumentis. Quando ergo spiritus est a parte superiori [2031] et caro a parte inferiori, ita quod spiritus dominatur carni et caro in omnibus obedit spiritui, tunc est commendabile. Set quando econtrario, tunc homo est monstruosior omnibus animalibus monstruosis. Unde dicit Bernardus [2032] : « Cur animam tuam uilipendis et ei carnem preponis dominam ancillari et ancillam dominari, magna abusio est. » Ecce ergo quomodo per iumentum intelligitur peccator.

Per hominem uero intelligitur sanctus et iustus. Ratio est : scitis quod inter omnia animalia solus homo est risibilis, non quia semper actu rideat, set quia aptus natus est ad ridendum. Loquendo spiritualiter, solus iustus est dispositus ad ridendum. Peccator enim non habet unde ridere debeat in presenti, set magis dolere et tristari, ratione gratie amisse et culpe comisse. Bonum |191va| enim amissum et malum commissum sunt causa doloris et tristitie. Nihil etiam exspectat unde ridere debeat in futurum, quia nihil exspectare debet nisi *tenebras exteriores, ubi erit fletus et stridor dentium* (Mt. 8, 12) et ideo peccator non est aptus ad risum set magis ad dolorem et fletum. In cuius figura legimus, Mt. 26 (cf. Mat. 26, 75), quod Petrus, postquam peccauit Christum negando *egressus foras fleuit amare* (Luc. 22, 62) set iustus huiusmodi gratiam [habet] in presenti, ut exspectat gloriam in futuro, et ideo, quamuis non semper actu rideat, est tamen summe dispositus ad ridendum. *Beati qui nunc fletis quia ridetis*, Luc. 6 (21). Ecce ergo quomodo per hominem intelligitur iustus, uere hic homo iustus est. Sicut ergo iumentum pro labore suo nihil reportat nisi uictum, sic peccatores si aliquid faciant de genere bonorum, nihil inde recipiunt nisi uictum. *Amen dico uobis receperunt mercedem suam*, Mt. V (6, 2). Isti sunt de quibus dicitur Ecclesiastes IX (5) : *uiuentes sciunt se esse morituros, mortui uero nihil nouerunt amplius nec habent ultra mercedem*. Set iusti et sancti, preter uictum quam habuerunt in mundo, recipiunt denarium diurnum in sero, sicut enim legimus Mt. XX (8, 9) quod cum sero factum esset dixit Dominus uinee procuratori suo : *uoca operarios et redde illis mercedem, et receperunt omnes singulos denarios*. Iste denarius singularis est Christus, cuius faciem uident hodie isti sancti, cuius uisio tota merces ut de istis possumus dicere illud quod scribitur Sap. X (17) : *reddit Deus iustis* |191vb| *mercedem laborum suorum et deduxit eos in uia mirabili*. In quibus uerbis tanguntur duo pertinentia ad istam mercedem iustorum. Primum est actus quo recipitur quia *reddit Deus*, secundum modus per quem acquiritur, *deduxit eos in uia mirabili*.

[a] Circa primum dicendum quod est differentia inter hominem et Deum quantum ad redditionem mercedis, quia ut homo [2033] communiter non respicit affectum operantis set opus, et ideo quamuis affectus operandi sit magnus, si opus sit nullum aut modicum,

2031 superiori] superioris P.

2032 Manipulus florum, Caro siue corpus N (Bernardus in sermone et Hugo de Claustro anime).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

homo autem nullam aut modicam mercedem retribuit. Deus autem econtrario plus respicit affectum operantis quam opus, et ideo si affectus sit magnus, quamuis opus sit modicum, merces Dei dicitur esse magna. *Ego protector tuus sum et merces tua magna nimis* (Ge. 15, 1), propter quod dicitur Mt. X (42) : *quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aque frigide tantum, amen dico uobis, non perdet mercedem suam*. Secundo, quamquam homo potest reddere homini pro labore, totum est temporale et transitorium, illud autem quod Deus retribuit est eternum, Ecc. XVIII (22) : *non* uerearis *usque ad mortem iustificari quoniam merces Dei manet. Justi enim in perpetuum uiuet* (Sap. 5, 16).

[b] Secundo tangitur modus per quem ista merces acquiritur (Sap. 10, 17) : *deduxit eos in uia mirabili*. Vie per quas merces celestis acquiritur sunt multum mirabiles. Quid enim est mirabilius uia fidei ? Illis ascensum prebere que per humanam rationem inuestigari non possunt, |192ra| et tamen per istam uiam patres nostri ambulauerunt et ad mercedem peruenerunt. Sancti *per fidem uicerunt regna opera sunt* etc. (Hebr. 11, 33). Propter quod dicitur Ecc. (Eccli. 2, 8) : *qui timetis Deum credit illi et non euacuabitur* sedes *uestra*. Que uia est mirabilior uia spei ? Transcendere omnia que uidentur et sperare quod oculus non uidit auris etc. et tamen per istam uiam ambulantes patres nostri mercedem optinuerunt. *In te sperauerunt patres nostri sperauerunt et liberasti eos* etc. (Ps. 21, 5). Que etiam est uia mirabilior quam uia caritatis, que precepit diligere non solum amicos, uerum etiam inimicos ? *Diligite inimicos uestros benefacite his qui oderunt, si enim diligatis qui uos diligunt quam mercedem habebitis*, Mt. V (44 ; 46). Et tamen per istam uiam ambulauerunt isti sancti : *quis nos separabit a caritate Christi* etc. (Rom. 8, 35). Iste ergo sunt uie mirabiles per quas isti sancti ambulauerunt, unde cantamus [2034] : « Sancti tui Domine uniter comparetus sunt. » Item adhuc preter istas uias sunt alie uie multum mirabiles per quas sancti transierunt. Est enim mirabile ire per ignem et non comburi, per aerem et non deici, per aquam et non mergi, per terram et non inquinari siue puluerizari. Isti gloriosi sancti ambulauerunt per ignem sine combustione. Primo ad litteram, quia multi mirabili Dei potentia fuerunt de incendiis liberati siue tres pueri de fornace [2035] , Johannes de dolio [2036] feruentis olei. Secundo spiritualiter, ut per ignem intelligantur temptationes et tribulationes huius mundi. *Omnes enim qui placauerunt Deo per* |192rb| *multas tribulationes transierunt*, Judith 9 (8, 23), ambulauerunt etc. per aerem sine deictione. Primo ad litteram, sicut apparet de Helya et Maria Magdalena que angelicis manibus eleuabantur a terra. Secundo spiritualiter, ut per aerem intelligatur celum quia quamuis isti sancti corpore essent in mundo, mente tamen et spiritu habitabant in celis. *Nostra conuersatio in celis est* (Phil. 3, 26). Ambulauerunt etiam per aquam sine submersione. Primo ad litteram, sicut apparet de filiis Israel in mari, de Jona in uentre ceci. Secundo spiritualiter, ut per aquam intelligantur diuitie corporales. Super aquas ambulauerunt ipsas conculcando, spernando et contempnando, et sic ad Christum perueniunt in cuius figura

[2033] homo] ut add. P.

[2034] Non inveni.

[2035] fornace] hab add. P.

[2036] CAO, 3, 3234, S. Johannis ev.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Mt. IX (14, 28) quod Petrus dixit Christo : *Domine, si tu es, iube me uenire ad te*. Super aquas ambulauerunt et super terram sine inquinatione quia, quamuis essent in terra, nihil tamen terrenum desiderabant, set omnino excutiebant puluerem terrenorum de pedibus affectionum suarum. Ecce ergo quomodo sancti ambulauerunt per uias mirabiles per quas ad mercedem eternam peruenerunt, ut de quolibet eorum possit dici (Sap. 10, 10) : *iustum deduxit Dominus per uias res et ostendit* etc.

[III] Quantum ad tertium principale dico quod contempnentes laticem riuuli fonte gaudent, bonorum omnium multum copiosa est. Volens implere uas suum copiose, non debet ire ad riuulum set ad fontem. Fons omnium bonorum [est] Deus, a quo bona cuncta procedunt, riuuli bona temporalia. Omnis enim bonitas creata bonitati |192va| diuine comparata est aliquid minus quam riuulus respectu fontis, ymmo quam una gutta respectu totius aque maris. Ideo isti gloriosi sancti, uolentes uas suum et appetitum uel desiderium implere copiose, contempserunt riuulum et accesserunt ad Deum. Sciebant enim quia (Ps. 129, 7) *apud Deum misericordia et copiosa apud* etc. Unde quilibet eorum potest dicere illud quod scribitur Act. 22 (6) : *circumfulsit me de celo lux copiosa*. Ad quam lucem nos perducat.

Sermon 85

Pro defunctis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 192va-196rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 188rv. Plan : Thème – Comment aider les défunts à accéder au paradis. Division – Les modalités de la fête des défunts. I – Moïse encourage cette célébration. La mémoire des morts : Comme l'argent, les cendres salissent. Comme l'argent, on peut les disperser. II – C'est un jour de miséricorde. III – C'est un jour d'affliction. F. 192va : *Sabbatum requiescionis est, affligetis animas uestras*, Leui. XVI (31).

[Thème] In Mt. (11, 12) dicitur quod *regnum celorum uim patitur et uiolenti rapiunt illud*. Rationem huius dicti assignans, beatus Jeronimus [2037] quantum ad omnes generaliter dicit sic : « Grandis est uiolentia in terra nos esse generatos et celorum sedem querere et possidere per uirtutem quod non tenuimus per naturam. » Vult dicere quod motus ille qui terminatur ad requiem salutis patrie ideo est nobis omnibus uiolentus, quia uirtus nature sufficienter ad eum non inclinat, et hoc certe uerum est quia *non est* uiolentis *nec currentis set miserentis Dei*, dicit Apostolus ad Rom. IX (16). Set si uolumus sensu [2038] hec uerba ad spiritualem intellectum trahere, ad mortuos scilicet de quorum requie nunc agimus, dicere possumus quod motus ad requiem celi non nobis set tamen ipsis est pure et proprie uiolentus. Ratio huius est quia secundum Philosophum [2039] , « uiolentum

[2037] Manipulus florum, Gloria eterna & (Hieronymus) ; Hieronymus, Commentarii in euangelium Matthaei, 2 (D. Hurst, M. Adriaen, SL 77, 1969, p. 80).

[2038] sensu] sensum P.

[2039] Aristote, Ethique, III, 1 (Aristotelis opera, III, 1831, p. 546).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

dicitur proprie cuius principium est ab extra,nil conferente uim passo ». Nobis igitur, quamdiu sumus in presenti uita, promotioni nostre ad salutem aliquid conferre possumus, opera meritoria faciendo, in hoc saluti nostre cooperando, quia |192vb| sumus adiutores nobis, inquam, non Dei motus in Deum pure et proprie uiolentus set mores dicimus illis qui in Christo sunt, quibus iam non est tempus merendi neque et ideo se ipsos ad salutem promouere non possunt, quia tamen salus eorum et requies ad exemplaper eos arte sanari potest per opera et merita satisfactoria uiuorum. Ideo sibi debet dici regnum celorum pure et proprie uiolentus. Satisfactio enim uiolentia quedam est quia si fiat de bonis corporis, sic est uiolentia que est carnis afflictio uel maceratio si de bonis a se, sic est uiolenta id est importunarum oratio, si de bonis fortune, sic est elemosina in qua fit quasi rerum destructio. Iste tres partes satisfactorie non sunt aliud quam regule uiolentia per quam possumus mortuos impellere ad optatam requiem paradysi. Et ideo quia *sabbatum requiescionis est hodie* quia hodie sabbatizat et festinat ecclesia pro requie mortuorum. Ideo *affligetis animas uestras*,scilicet per afflictionem et uiolentiam, ut ipse ad optatam requiem celerius perducantur. Figuram habemus ad hoc satis propriam in Exodo (16, 22) ubi filiis Israel transeuntibus per desertum, ut uenirent ad terram promissionis, pluebat Dominus singulis diebus excepto sabbato manna, cibum autem leuissimum, qui, ut communiter dicitur, sapiebat cuilibet iuxta desiderium suum ; ymmo sic ordinauerat Dominus quod VI diebus colligerent cibum illum, ita tantum quod in VI^{a} die immediate precedente sabbatum colligerent duplicem |193ra| portionem duo gomor pro illa, scilicet die et pro sabbato sequenti. Quia enim requies sabbati sanctificata est Domino, ut ibi dicitur, ideo non tunc liceat eis colligere, nunc secundum ueritatem illa die inueniebatur. Spiritualiter per VI^{a} dies quibus manna colligitur, exponunt sancti et glose totum cursum et statum presentis uite qui uidetur talibus quasi VI diebus distantia. Illi sunt VI dies de quibus dicitur in Luca (13, 14) : *VI sunt dies in quibus oportet operari*, id est in quibus oportet nos, dum adhuc uiuimus, manu meritorie operationis colligere, manu diuine retributionis cibum illum quibus fruuntur angeli et beati, qui secundum Augustinum [2040] est « finis desideriorum nostrorum », qui etiam est habens *in se omne delectamentum et omnis saporis suauitatem*, Sap. XVI (20). Set per sabbatum in quo manna non colligebatur nec inueniebatur, exponunt sancti statum post mortem, quia mortui non possunt manna colligere, id est opera meritoria facere, ut dictum est, quia ergo sic erat ordinatum quod VI die colligerent cibos duplices pro illa die et pro sabbato sequenti. Hoc prefigurabat expresse ordinationem ecclesie pro tempore nunc presenti, qua ordinatione uel statuto nos qui, in VI^{a} die, in VI^{a} etate sumus, tenemur et duplica quasi duplica manna duplicatis laboribus et operibus meritoriis colligere manna diuine retributionis, non pro nobis tantum set etiam pro mortuis qui sunt in sabbato requiescionis, unde quia hoc ordinauit ecclesia fieri precipue die isto.

[Division] Ideo hoc statutum conuenienter hodie promul|193rb|gatur in uerbo thematis preassumpto, *sabbatum* etc., ubi Moyses hoc sabbatum uel festum nobis pronuntians, tria facit uel VI quorum tria correspondent. Sacerdos enim pronuntiat festa parochianis suis, quandoque propter tria. Primo si sit festum quod habeat uigiliam, ut nuntiet eis quod est ieiunium. Secundo si sit festum quod debeat feriari, ut imponat eis otium. Tertio non solum

[2040] Manipulus florum, Gloria eterna B (Augustinus libro 22 de Ciuitate Dei) ; Augustinus Hipponensis, De Ciuitate Dei, XXII, 30 (B. Dombart, A. Kalb, SL 48, 1955, p. 863).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

pronuntiat festa, ymmo extollit et commendat ea ut habeat pinguius offertorium, et hoc facit precipue quando ecclesia sua in aliqua parte minatur ruinam, ut de oblationibus et denariis propter confluentes ad ecclesiam ruina ecclesie reparetur. Sic recte Moyses primo hunc diem tamquam celebrem nobis sollempniter preconizat dicens : *sabbatum est*, et hoc facit propter tria. Primo ut hac die caro per abstinentiam maceretur, *affligetis*. Secundo in hac die otium uel requiem generaliter domat [2041] , *requiescionis*, et hoc ut anima quieta solum orationibus ocupetur. Tertio hoc festum pre aliis quod singulariter auctorizat quasi dicat : grande quod est grande festum est, et hoc facit ut pars ecclesie que iam ruit, scilicet collegium pauperum, de purgatorio nostris donariis et elemosinis releuetur, *nostras*, quia de uestro, non de alieno, sunt elemosinis faciende. Ista est tripliciter elemosina uestra supradicta, ieiunium, oratio et elemosina.

[I] Primo ergo hanc diem tamquam celebrem sollempniter preconizat, *sabbatum*. Dicit uulgare prouerbium : est imprecans maledictum|193va| sacerdotis qui proprias reliquias uilipendit. Propter quod uidetur communiter accidere et licet etiam festum, quod est principale et precipuum in matrice uel cathedrali ecclesia, quilibet curatus pronuntiat in parochia sua et faciat sollempniter feriari, nihilominus quando ecclesia parochialis habet aliquod festum sibi spirituale et proprium, utpote festum illius sancti cuius reliquie in ecclesia requiescunt, illud festum et sacerdos sollempnis preconizat et populis deuotius sollempnizat. Matricem et cathedralem ecclesiam uoco illam que sursum est Jerusalem, que est mater nostra, in qua est solium sedes episcopalis, quod uiderat Ysa. (6, 1) qui dicebat : *uidi dominum sedentem super solium excelsum et eleuatum*. In hac tamquam in cathedrali ecclesia sunt proprie canonici habentes beneficia sine cura. Unde cantabamus [2042] heri : « Quam felix illa curia que cure prorsus nescia. » Set ecclesiam parochialem huic subditam uoco nostram ecclesiam militantem, in qua, etsi sunt multi beneficiati, tamen uerum [est] quod hec beneficia sunt cum cura. Unde Eccles. IIII (Eccle. 4, 4) : *in hoc*,supplemundo uel seculo, *uanitas et cura superflua est*. Modo heri in parochia nostra celebrauimus grande festum, non tamen ecclesie nostre proprium, set hoc ferimus confortando nos matrici ecclesie triumphanti, cuius illud festum est principale ut precipuum festum omnium sanctorum hodie quod habemus celebrare festum nobis spirituale et proprium, quia hodie festiuamus non duo de † set pro illis quorum reliquias habemus et custodimus in parochia |193vb| nostra, pro mortuis scilicet qui dimiserunt reliquias pro scilicet [2043] uel pereuntibus iure hereditario successionis uel paruuli Christi pauperibus in primitiua ecclesia in tuitu pietatis et deuotionis. II Paral. XIX (31, 10) : *reliquiarum est copia ista quam cernis*. Habundantia diuitiarum que modo uidetis in ecclesia est de reliquiis mortuorum, propter quod dicebat Ps. (75, 11) : *reliquie cogitationum diem festum agent tibi*. Hoc est dictum quod pro perpetuatione et recordatione [2044] reliquiarum quas dimiserunt mortui, ideo successores festiuabant tibi. Unde quicumque festum istarum

2041 domat] domaticat P.

2042 Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

2043 scilicet] uel peru add. P.

2044 recordatione] recordationem P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

reliquiarum necligit, quicumque has reliquias uilipendit, meretur non solum maledici a uulgo, ymmo ac repudiari a Deo, Jo. IX (16) : *non est homo a Deo qui sabbatum non custodit*. Ergo hoc festum tamquam parochie nostre proprium merito preconizatur in ea sollempniter cum dicitur : *sabbatum est*. Recte isto modo Moyses, Leuitico (23, 27), pronuntians populo omnes ferias quas debeant sollempnizare per annum, ad hoc pronuntians illum diem in quo ad litteram agebatur memoria mortuorum, preconizabat eum tamquam inter alios [2045] celeberrimum dicens : *dies* expiationis *erit celeberrimus et uocabitur sanctus, affligetis que animas uestras in eo*, et aliquibus interpositis submergit : *sabbatum requiescionis est*.Ymmo sicut patet ex sene textus ibidem et magister idem dicit in hystoria [2046] . Hec dies in generali nomine diceretur sabbatum requiescionis nihilominus |194ra| tamen hec tria spiritualia nomina habebant. Dicebatur enim festum expiationis, festum propitiationis et festum afflictionis, et ideo secundum ista tria exponetur auctoritas premissa, ut etiam in istis tribus comprehendantur ista tria que tangebantur in themate principii. Si ergo uocabatur hec dies festum expiationis, *dies expiationum* etc., causa erat ista quia hac die corpora animalium que inuoluta fuerunt pro peccato, portabantur extra castra et ibi comburebantur, et tunc sacerdos quidem colligebat cineres qui residui erant de incendio illo et dicebantur cineres expiationis pro tanto quia ibi cineres committebantur cum aqua, et aspersio huius aque per totum annum ualebat ad expiationem peccatorum communium. Ad propositum cineres sunt memoria ignis, reliquie crematorum in igne, et ideo per cineres illorum animalium pro peccato quorum corpora cremabantur extra castra intelligo diuitias, bona temporalia, reliquias et residua mortuorum qui modo extra forum nostrum pro peccatis suis cremantur et cruciantur. In igne ista enim sunt memoria mortuorum quia ista dimiserunt nobis uiris ecclesiasticis, ut eorum memoriam deuotius haberemus. Ita dicebat Job (13, 12) : *memoria uestra comparabitur cineri*. Rationem duplicem adduco ad hoc.

[a] Una est spiritualis, quantum ad cineres istos. Hoc enim erat unum mirabile quod licet isti cineres essent sancti utpote cineres expiationis, nihilominus qui istos cineres colligebat, ipso |194rb| facto reputabatur immundus. Unde *lauabant uestimenta sua aqua et immundus erat usque ad uesperam* (Num. 19, 10). Accipiamus primo similitudinem ad litteram. Hanc conditionem mirabilem habet pecunia, quantumcumque sit de bono et puro argento, quod quidem argentum in superficie est album et uere pulcrum et mundum, quod si ligetur in aliquo panno lineo albo, pannus ille cito contrahit uestimentum nigrum et indiget lotricio. Manus etiam contractantes peccuniam de facili maculantur. Sic uidetur spiritualiter hanc conditionem habere pecunie, ymmo quecumque diuitie que possunt per pecuniam commutari, quia quantumcumque tenus hominem alliciantur, iterum si bone sint bene utentium, impossibile est homini eas colligere et cordi suo per affectionem imprimere, quin statim consciencia maculetur et denigretur. *Denigrata est super carbones facies eorum* (Lam. 4, 8). Propter hoc dicitur in libro Numerorum quod qui portauerit *cineres immundus erit usque ad uesperam*.

[b] Secunda ratio est generalis, que tamen magis facit ad propositum nostrum, quia sicut cineres colliguntur et disperguntur per duo contraria instrumenta, utpote cum

[2045] alias] alios P.

[2046] Non inveni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quodam instrumento manuali recuruo colligantur et coaceruantur in unum qui, cum sint collecti cum alio, utpote cum sufflatorio, propter uentum statim euolant et disperguntur cum uento. Sic recte diuitie colliguntur et disperguntur per duo contraria. Unde Bernardus [2047] : « Auaritia et appetitus laudis sibi inuicem aduersantur et quod hoc congregat illa dispergit. » |194va| Secundum ueritatem auaritia facit colligere et congregare diuitias, et iterum reddat adeo manum curuam quod nec amor Dei nec compassio pauperum Christi potest eam aperire. Auarus semper uult attrahere et congregare sibi, numquam dispergere uel distribuere. Set econtrario quod congregat curua manus auaritie, dispergit uentus inanis glorie. Hec enim facit appetitus laudis quod iste qui ita habebat manum curuam per auaritiam quod uix uellet in dimidio anno dare dimidium solidum pauperibus, non ueretur centum CC mille in pompis et uanitatibus mundi expendere. Ymmo quod est detestabile, uentus inanis glorie fecit eos dispergere et distribuere ioculatoribus quod ipsi nullo modo uellent dare pauperibus. Ecce ergo dispergit uentus inanis glorie quod congregat curua manus auaritie. Significanter ergo dicebat supra quod non cinis cum aqua mixtus et sic aspersus ualebat ad expiationem. Cinis dispersus ad deuorandumquod ad expiationem peccatorum non ualet cinis diuitiarum, manu tenaci auaritie congregatus, quin ymmo *diuitie* congregate *in malum Domini sui*, Eccles. IIII (Eccle. 5, 12). Nec ad hoc ualet cinis diuitiarum uento inanis glorie dispersus, ymmo *receperunt mercedem suam*, Mt. V (6, 2). Set ad expiationem peccatorum ualet cinis diuitiarum cum aqua compassionis et misericordie mixtus, quod est elemosina. Dicitur enim ab Eloy [2048] quod est misericors et hydros [2049] quod est aqua quasi aqua misericordie. Sic ergo cinis diuitiarum in elemosina aspersus et distributus pauperibus, ualet ad |194vb| expiationem peccatorum, quia sicut aqua extinguit ignem, ita elemosina extinguit peccatum. De hoc cinere dicit ad Heb. IX (13) : *cinis aspersus* in aqua *inquinatos sanctificat ad emundationem*. De ista dicitur Num. XXXI (23) : quodcumque *ignem non poterit sustinere aqua expiationis sanctificabitur*. Per ignem qui sustineri non potest, intelligo ignem purgatorii qui intollerabilis est in conspectu. Quia igitur ad hoc ordinata est dies ista, ut qui igne intollerabili puniuntur aquis expiationis, id est elemosinis, expientur et expediantur, ergo dies ista [2050] dicta est dies expiationis, ut de ea intelligamus quod dicitur Leuit. XVI (30) : *in hac die expiatio erit atque mundatio*. Sequitur : *sabbatum requiescionis est*.

[II] Secundo uocabitur hoc festum festum propitiationis. Bene uocatur cum dicitur : « Vocabitur sanctus ». Eadem enim causa poterit esse quare dicebatur dies propitiationis, quia hac sola die pontifex intrabat interius tabernaculum, quod dicebatur sancta sanctorum, et in quo erat propitiatorium. Intrabat autem per istum modum quia sumebat secum thurribulum et ignem in thurribulo et superponens igne compositum thimiama et offerebat incensum coram Domino. Spiritualiter sicut in templo manufacto erat tabernaculum exterius et thurribulum interius, et hec duo distinguebantur adinuicem per

[2047] Gaufridus Clarevallensis, Declamationes de colloquio Simonis cum Jesu, IV (PL 184, 439D).

[2048] Non inueni.

[2049] hydros] ydos P.

[2050] ista] gratie add. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

uelamen meum, ita in templo Dei sancto, quod estis uos, est pars sensitiua exterior quasi exterius tabernaculum quod descenditur in latitudine quinque sensuum, et cognitiua interior pars intellectiua quasi interius tabernaculum, |195ra| quod distinguitur a primo per uelamen meum, quod est obscuritas fantasmatum. Pontifex ergo quilibet nostrum, uolens hodie facere pontem quo de purgatorio perueniatur ad celum, iterum uolens uenire ad propitiatorium, id est inuenire uiuis et mortuis propitiatorium, non debet hodie stare in tabernaculo exteriori, id est uacare exteriori occupationi seu seruili operi, quod per sensus exteriores expelletur, set debet intrare domum cordis et consciencie, ubi certe inuenitur propitiatorium, II Paral. XXX (18, 19) : *Dominus bonus propitiabitur, cunctis qui in toto corde querunt Deum*. Ergo intra domum cordis inuenitur propitiatorium. Intrabat autem per istum modum quia sumebat secum thurribulum et ignem in thurribulo set quid ultra debet portare thurribulum ? Ecce habemus modo thurribulum paratum et ignem in thurribulo, ignem quo mortui tribulantur, ergo non restat nisi superponere thimiana uel incensum deuote orationis, ad hoc quod fiat sacrificium Deo spiritus [2051] ut dicat quilibet cum Psalmo (140, 2) : *dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo*. Set notandum quod dicitur thimiana compositum in quo innuitur quod non sufficit oratio solum oris set oportet quod sit oris, cordis et operis. *Non* enim *qui dicit Domine Domine intrabit in regnum celorum* etc. (Mt. 7, 21). Figuram ad hoc habemus in Eze. XL (46, 1) etc. ubi dicitur quod *porta atrii interioris erit clausa VII diebus quibus opus sit die autem sabbati aperietur*, quasi uellet dicere quod in diebus non festis licet claudere portam interioris atrii, id est cessare ab oratione, quia tunc homo occupat se in exteriori opere et lici|195rb|te fit, tamen debet esse quantum homo exterior occupet se negotiis secularibus, quantum ad effectum debet tantum respectu istorum tenere clausum affectum. Habet enim porta interioris atrii qui sicut in profestis diebus debet claudi mundo uel dyabolo, ita in sabbato in die festo debet deuotione et oratione aperiri Christo. Ita dicit beatus Augustinus [2052] , libro secundo de dedicationeecclesie : « Tabernaculum cordis nostri euacuetur uitiis ac uirtutibus repleatur, claudatur dyabolo et aperiatur Christo. » Propter hoc etiam dicitur Ex. XXXI (15) : *VI diebus facietis* [2053] *opus in die VII sabbatum est requies sancta* [2054] *Domino omnis qui fecerit opus in hac die morietur*. Notabiliter dicit *requiescam Domino* quia hodie multi in diebus festis quiescunt mundo set non requiescunt Domino. Quiescunt enim a negotiis set non quiescunt a uitiis. Et causa est quia in diebus festiuis, quando ipsi deberent intrare et uisitare domum consciencie, tabernaculum interius, et aperire eam Christo in confessione et oratione, tunc magis quam aliis diebus uadunt ad spectacula, querunt ludos et solacia et ibi occurrunt temptationes et occasiones peccandi quia peccatum, cum consumatum fuerit, generat mortem. Unde talibus contingit iure quod contingebat in figura Judeis, II Mach. V (25-26), cum uenisset Apollonius *Jerosolimam pacem simulans quieuit usque ad diem sanctum sabbati et tunc feriatis Judeis, omnes qui ad spectaculum processerant*

[2051] spiritus] contribul add. P.

[2052] Caesarius Arelatensis, Sermones Caesarii uel ex aliis fontibus hausti, 227, 1 (G. Morin, SL 104, 1953, p. 898).

[2053] facietis] serite P.

[2054] requies sancta] requiescam P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

trucidauit. Et sequitur : *in gentem multitudinem peremit*. Puto enim quod plures trucidat hodie dyabolus in una die festo morte spirituali peccati quam in duobus profestiuis. *Me*|195va|*mento ergo ut diem sabbati sanctifices*, Ex. XX (8).

[III] Tertio dicebat hec dies festum afflictionis affligensque animas nostras. Ad litteram hac die multum se affligebant Judei quia ieiunabant uiri, pueri et iumenta usque ad uesperem, et ista die fiebat memoria mortuorum. Causa autem quare sic dicatur [2055] festum afflictionis est ista quia Mt. XX (9, 15) dicitur : *numquid possunt filii sponsi lugere quod diu cum illis est sponsus ueniet dies quod auferetur ab eis sponsus et tunc ieiunabant*. Sponsus Christus, sponsa utique ecclesia, set illi triumphanti et filiis eius semper est presens sponsus et ideo ibi non potest esse luctus. Unde cantabamus [2056] heri : « Qua felix illa ciuitas in qua iugis sollempnitas. » Nostre autem militanti ecclesie et nobis qui sumus eius filii adhuc absens est sponsus, non solum nobis set mortuis illis pro quibus hodie festiuamus. Hec igitur festa que in parochia nostra facimus, conformando nos isti cathedrali ecclesie in qua est iugis sollempnitas. Debeant dici festa exultationis, tamen illud festum quod est ecclesie nostre proprium, ubi « in cursu tot fantasmatum, turbatur cordis sabbatum [2057] ». Merito debet dici festum mortis et afflictionis quia hic confusa sunt omnia, spes, metus, luctus, gaudium. Propter hoc dicit Augustinus [2058] : « Quis hoc non lugeat, quis non iudicat. » Facte sunt *mihi lacrime panis die ac nocte* etc. (Ps. 41, 4), hoc est : continue exspecto presentia sponsi et Dei mei. De hoc pane et de hoc festo similem habemus figuram Deut. XVI (3) ubi Dominus, imponens Moysi quod fa|195vb|ceret festum phase, prohibuit ne comederet *in eo fermentatum panem* set quod comederet *absque fermento afflictionis panem*, et subdit causam : *ut memineris egressionis tue de Egypto cunctis diebus uite*. Notemus singula uerba : dicit quod facere festum phase transitus aliud est recte festum quod hodie facimus. Hodie enim festiuamus pro illis qui transierunt ex hoc mundo non usque ad patrem set [qui] in uia sunt et in transitu ad patrem. Unde nihil facimus pro illis qui sunt in altero terminorum, in paradyso uel inferno, set pro illis solum qui adhuc [2059] sunt in transitu. Est ergo *phase id est* transiens *Domini*, Exod. (12, 11) set quid debet nos mouere ad celebrandum hoc festum ? Certe ut memineris egressionis tue et de memoria mortis, scilicet quod quilibet nostrum debet cogitare et semper ante oculos mentis habere quod sicut egressi sunt de mundo, ita et nos in breui sumus egressuri, sicut ipsi mortui sunt etc. et nos sumus morituri. Ecc. XIIII (Eccli. 14, 12) : *memor esto quoniam mors non tardabit*, mors et testimonium infernorum, quod demonstratum est in illis qui ante oculos nostros continue moriuntur, in quorum persona cuilibet nostrum dicitur illud Ecc. XXXVIII (23) : *memor esto iudicii mei*. Sic erit et terminum mihi heri et tibi hodie. Inter heri et hodie modica differentia est. Hoc est ergo

[2055] dicatur] dicabatur exp. P.

[2056] Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

[2057] Petrus Cantor, Verbum abbreviatum, II, 21 (M. Boutry, CM 196, 2004, p. 674).

[2058] Non inueni.

[2059] adhuc] ad hunc P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quod debet nos mouere ad faciendum festum afflictionis. Set quid debemus comedere in hoc festo ? In hoc festo comedes absque fermento afflictionis panem. Prima facie uidetur oppositio in adiecto dicere panem |196ra| afflictionis. Panis enim nutrit et impinguat, afflictio attenuat et mortificat. Responsio Dauid quod homo uiuit duplici uita, uita animali qua corpus uiuit per animam, et uita spirituali qua anima uiuit per gratiam. Modo iste due uite adeo sunt contrarie quod attenuatio, ymmo mortificatio unius, est unificatio alterius. Apostolus : *si spiritu facta carnis mortificaueritis uiuetis*, ad Rom. VIII (13). Ergo mortificatio uite animalis est uiuificatio uite spiritualis. Iste cibus uel iste panis debet dici proprie nutritiuus istius qui est alterius afflictiuus. Est ergo panis penitentie proprie dictus panis afflictionis, ad litteram, adeo necessarius ad continuationem uite spiritualis sicut panis materialis ad continuationem uite animalis. *Omnis enim anima que afflicta non fuerit die hoc perhibit de populis suis*, Ro. XXIII (Leu. 23, 29). Set debet esse panis sine fermento, illud de quo dicit Apostolus in Mt. XII (Luc. 12, 1) : *attendite a fermento phariseorum quod est ypocrisis*. Fermentum cum modica autem pasta mixtum facit apparere magnum quod erat ante modicum. Sic multi modicum se per penitentiam affligentes mirabilem austeritatem uite pretendunt, uolunt apparere magnum quod est ualde modicum. Mt. VI (16) : *cum ieiunetis nolite fieri sicut ypocrite tristes et* exterminant *enim facies suas*, et tamen tales non faciunt festum afflictionis, set illi proprie faciunt festum afflictionis qui in occidendo affligunt se per uite austeritatem, et tamen exterius pretendunt festum et fecunditatem. Mt. VI (17) : *cum ieiunas* |196rb| *ungo caput et faciem tuam laua* etc. Concludamus ergo quod quia *sabbatum requiescionis est*, ideo *affligetis animas uestras* (Lev. 16, 31), id est corpora, quantum ad uitam animalem, ut sic requiescat anima quantum ad uitam spiritualem, iuxta illud Mt. XI (29) : *tollite iugum meum super uos*, iugum scilicet penitentie quod corpus affligit et uexat, *et inuenietis requiem animabus uestris*. Ad quam nos perducat.

Sermon 86

Saint François. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 196rb-197vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 39ra-40rb. Plan : Prothème Thème – Caractéristiques des miracles divins. I – La grandeur de Dieu soumet toutes choses. II – L'amour divin. F. 196rb : *Dominus pauperem facit et ditet*, primo Reg. II (7).

[Prothème] *Palmas suas extendit ad pauperem*, Prou. ult. (31, 20). Ad domum Dei currunt cum fiducia pauperes, quia persone misericordes ibi consueuerunt inueniri que manus porrigunt indigenti. Prima domus in qua Deus primo hospitatus est factus homo fuit Maria. Hec est mater misericordie, ideo cum fiducia eam adeamus, quia pauperes facti sumus nimis quo ad gratiam ita confisi, quia manum porriget ad archam omnis gratie. Filium suum et ea nobis optinebit. Hec enim est illa fortis mulier de qua Salomon ait (Prov. 31, 20) : *manum suam aperuit* inani *et palmas suas extendit ad pauperem*.

[Thème] *Dominus pauperem facit et ditet*, primo Reg. II (7). Inter omnia mirabilia Dei, duo specialia genera reperiuntur. Unum est quando de nihilo aliquid facit ; aliud quando de modico facit multum uel magnum. Primum ostendit in creatione, secundum in nostra

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

iam assumpta carne, in quinque panum et duorum piscium multiplicatione, in suis siquidem operibus priuilegiatis uult quidem parum sit de rebus mundi amixtum |196va| quod spiritualiter adhuc usque hodie continuare non cessat. Quando enim de peccatore iustum facit de nihilo, aliquid producit quia « peccatum nihil est et nihil fiunt homines cum peccant », Augustinus [2060] . Cum enim recedat peccator a Deo in quo omnes res sunt, restat ut in nihil tendat, quod est contrarium omni rei, uel etiam facit quando de suo consilio homo se rebus mundi denudat et in nudis et puris remanet et tamen eum spiritualibus diuitiis replet. Quod significanter in uerbo Francisci ostenditur cui cum quadam uice feruenter oraret, ostensum est qualiter suam uitam agere deberet. Qui omni negligentia deposita de omnibus que acquisiuerat cum labore peccuniam accepit, ueniens ad quamdam ecclesiam que ruinam minabatur, dedit predictam peccuniam pro ecclesie reparationis, quam sacerdos timore amicorum beati Francisci accipere renuit [2061] . Set sanctus Dei eam proiecit in medio indignum reputans uirtutes similes et peccuniam possidere. Ita Dominus ditauit eum bonis gratie in presenti et glorie cum beatis.

Alius introitus : uerus amicus non consuleret ei quem uere diligit, quod bona que licite retinet a se abiceret, nisi ex tali abiectione sciret ei prouectum prouenire maiorem ; alioquin eum deciperet, quod non pertinet ad amicum. Deus qui eternus amator est, *caritate perpetua dilexi te* (Jer. 31, 3), ideo consulit seruis suis quos uere diligit, nam in eos beatificat : *beati serui tui*, III Reg. (10, 8) quod patet de adolescente cui dixit : *uade et uende omnia que habes et da pauperibus* (Mt. 19, 21), quod non faceret nisi |196vb| conuerteret in diuitias meliores, quod utique promisit adolescenti dicens : *et habebis thesaurum in celo*. Sic fecit beato Francisco, ut dictum est, ex quo patet quod uult nos esse spoliatos omnibus mundanis, tam rebus quam conuersatione, si uolumus quod corpus Christi, in quo omnes thesauri gratie et uirtutum sunt, et in quo habitat plenitudo diuinitatis corporaliter, in nobis digne recipiatur talem sic pauperem uel mandatum habentem, *ditat*, celsitudo que cuncta subicit, *Dominus*, sollicitudo que opus elicit, *facit*, beatitudo cui mundus deficit, *pauperem*. *Beati pauperes*, Mt. V (3). Plenitudo, que corda reficit, ditat. Gallice : seygnurie de excellence que met a hounrer diligence beneurté que nul n'ascense nul ne [2062] metreit devier ceus qui mert cuers en habundance.

[I] Circa primum nota quod pauperes religiosi magnum reputant quando in medietate sub Domino prope sunt positi per priuilegium exemptionis [2063] , ita quod nulli inferiori iudici teneantur respondere si eos citauerit. Deus autem subdit nobis in medietate suo dominio, ita quod carni uel mundo uel dyabolo citantibus respondere non tenemur. Sumus enim exempti a dyabolo per obedientiam, in qua includitur humanitas a carne per castitatis uotum, a mundo per paupertatem, nec debemus istis citantibus respondere ne nostrum priuilegium amittamus, set soli Deo et eius mandatis obedire, ut simus de illis de quibus in

2060 Manipulus florum, Peccatum B (Augustinus super Johannem) ; Augustinus Hipponensis, In Iohannis euangelium tractatus CXXIV, I, 13 (R. Willems, SL 36, 1954, p. 7).

2061 Bonauentura, Legenda maior sancti Francisci, II, 1 (Fontes franciscani, p. 787-788).

2062 ne] ni B.

2063 exemptionis] exeptionis P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Psalmo (102, 18) : *memores sunt mandatorum ipsius ad faciendum omnia* etc. Vita presens |197ra| in duas partes diuiditur, in actiuam et contemplatiuam, que significantur per Martham et Mariam. Ad actiuam pertinent mandata quorum debet esse ad faciendum, non ad cogitandum tantum. Scire enim ea et non facere est sciencia que inflat et certe facienda sunt. *Nam mandata eius grauia non sunt*, I Jo. (5, 3). Non enim facere faciunt descendere sicut graue set ascendere ad uitam beatam. *Si uis ad uitam ingredi serua mandata*¸ Mt. (19, 17). Seruantur quando dilectio ea operatur. *Si* diligissime *mandata mea* seruaueritis(Jo. 14, 15). Non mandat nobis Deus nisi salutem quia in mandatis eius est salus, si seruantur qui mandat salutes Jacob. Ps. (102, 19) sequitur : *Dominus in celo parauit sedem suam*. Ibi sedet ubi eius mandatis obeditur in uiris celestibus, hoc fit qui ad modum celi semper mouentur per obedientiam set circulariter quasi non exeuntes celestia.Isti sunt quorum *conuersatio in celis est*, Phil. (3, 20). Turpe est recipere talem dominum et facere eum sedere ad terram, id est in mente terrena, per cogitationem, per amorem terrenorum quibus dum adherit terra est set celum sursum et terra deorsum. *Dominus in celo sedes eius. Celum mihi sedes est*. Sequitur (Ps. 102, 19) : *et regnum ipsius omnibus dominabitur*, quia qui minor est in regno celorum, maior est omni terreno, et quia maior dominatur minori, ideo uir celestis dominatur motui carnali et reprimit eius impetum faciliter. Tronum *Domini est regnum et ipse dominabitur gentium* (Ps. 21, 29), id est eorum que a gemitura proueniunt, sic iste dominabatur carni sue. Nam si |197rb| fauilla uel scintilla carnis insurgeret in niuem uel aquam se proiciebat, donec totaliter extingueretur, ut spiritus eius regnaret et de regno spirituum esset et dicere posset : *regnum meum non est de hoc mundo*, Jo. (18, 36) et quia spiritus obediunt Deo et ubi obeditur artifici, in illa materia operatur.

[II] Ideo sequitur : sollicitudo que opus elicit. Nota quod si lignum sciret quod artifex de eo facere uellet ymaginem Christi uel Marie coram qua omnes genua flectent et offerrent, puto quod se permitteret duci secundum artificis uoluntatem, omnis ictus inspirationis diuine mentem percussientis, omnis ictus uerborum doctrine et capitulationes nostre, dum corda tangunt ad hoc ut nos faciant ymagines similes Jhesu Christo. Ergo debemus permittere fieri sicut iste qui inductilis erat, quod unus de seraphin in modum crucifixi ad eum ueniens, significauit eum sic quod cicatrices in manibus, pedibus et latere remanserunt, ut sic esset ymago Christi specialis. Sic nos debemus conformes fieri ymaginis filii Dei, ut appareat quod sumus facture Dei. Set sunt aliqui qui [2064] non permittunt se fieri set faciunt semet ipsos contra quos dicunt boni a Deo facti in Psalmo (99, 3) : *scitote quoniam Dominus ipse est Deus* etc. Quare coniunxit Deum cum Domino ? Quia siquidem dii multi et domini multi diuersim, set unus solus Deus Dominus. Multi dominis suis obediunt corpore, non corde, quia non uident Deum carnalem corde nec ei dominantur, set |197va| Deus intuetur cor et eius Dominus est. Ideo ei est obediendum corde et corpore. Ergo *uenite adoremus et procidamus ante Dominum qui fecit nos quia ipse est Dominus Deus noster*, Ps. (94, 6-7). Sequitur (Ps. 99, 3) : *ipse fecit nos et non ipsi nos*. Non est necesse quod secundum uoluntatem nostram, faciamus nos quia uoluntas nostra leuis est, quod patet quia eam faciliter uertimus quocumque uolumus. Et ideo ad leuitates prona est et quia ex frequenti agere relinquimur tales, hinc est quod si secundum uoluntatem nostram frequenter agamus, efficiemur leues, et quia

[2064] qui om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

tales actus producit habitus, quales sunt illi a quibus causatus est. Ideo erimus leues et ad leuia facienda proni. Ideo bonum est quod fiamur ab illo qui in omni opere suo posuit grauitatem ponderis, dilectionis tendentis in seipsum. Ideo facit hominem similem sibi, quia similis similem querit et diligit. *Faciamus hominem ad ymaginem simil nostram* (Gen. 1, 26). Et bene dixit : « Ipse fecit », quia si sumus facti ab illo sumus, si autem deficimus a nobis est, set bene omnia fecit. *Vidit Deus cuncta que fecerit et erant ualde bona*, Gen. (1, 31). Et quia ex opere artifex cognoscitur, precipue iste qui ab effectu, non a causa cognoscitur, ideo purum eum fecit. Quanto enim artifex est melior, tanto eius opus purius est ; quanto autem homo pauperior, tanto purior quia minus habet de opere rudis artificis, scilicet mundi, qui non facit nisi grossa et lutosa. Est enim hec differentia inter pedem corporalem et spiritualem, scilicet affectionem, quia corporalis |197vb| relinquit uestigium in puluere set in affectione relinquitur impressio rei amate. Ideo qui mundum diligit, mundus est. Mundus enim eum fecit talem qualis ipse est. Set Deus purum hominem facit et sine luto terrenorum. Ecc. (Eccli. 11, 23) : *facile est in oculis Domini subito honestate pauperem*, quia amor sequitur cognitionem. Ideo que est differentia inter amorem Dei et nostrum eadem est inter cognitionem Dei et nostram. Amor autem noster presupponit bonum in re quam diligit, set amor Dei causat bonum in re quam diligit. Unde quando benefacit alicui, dicitur Deus diligit eum. Sic est de cognitione, quia homo presupponit pulcritudinem in persona quam libenter respicit. Quando autem Deus oculo pietatis respicit hominem, facit eum gratiosum. Respicit autem pauperem : *nam oculi eius in pauperem respiciunt*, Ps. (10, 5). Nota quomodo Deus honestauit, quando apparuit in fulgore solis, sic aspectus Dei causauit in eo lumen contra hoc quod noster uisus lumen presupponit, et quia uirtutes gratuite sunt diuitie spirituales. Ideo sequitur : *ditat*. Plenitudo que mentes reficit. Sicut bonus artifex ab opere quod fecit, remouit [2065] omnia que ipsum corrumpere possunt et prestat ea que ipsum contaminare possunt, sic Deus pauperibus confert.

Sermon 87

Saint Martin. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 197vb-198va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 65ra-rb. F. 197vb : *Factum est ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis in sinu Abrahe* (Luc. 16, 22).

Regula est apud mathematicos quod linee non parallele etc. Figura [in] Genesi quomodo Jacob cancellauit manus. Applica ad beatum Martinum qui |198ra| ante punctum mortis fuit ad sinistram aduersitatis, *quia mendicus*, ideo post mortem positus est ad dexteram prosperitatis, *factum est enim ut moreretur* etc. Ubi notantur quatuor quorum ex opposito correspondent duobus. Fuit enim in sinistra mundi ceteris subpedaneus, *quia mendicus*¸ in dextera celi angelis collocaneus, *et portaretur ab angelis*, adhuc in sinistra mundi in penis momentaneus, *factum est ut moreretur*, factum esse mensuratur instanti in dextera celi a tormentis extraneus, *in sinu Abrahe*. Sinus dicitur requies sanctorum sicut sinus maris, locus quietus a tempestatibus et uentis.

[2065] remouit] remouet B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

De primo Ps. (39, 18) : *ego autem mendicus sum et pauper*. Jo. IX (8) : uicini et qui uiderant eum prius quia mendicus erat dicebant : *non ne hic est qui sedebat et mendicabat*.

De secundo nota quod merito debebatur illi angelica uictura qui officium angeli gerebat in uia. Ps. (90, 11-12) : *angelis suis mandauit*, usque ibi : *in manibus portabunt te*. Iste est alter Jacob de quo Gen. XXXII (1) dicitur : *abiit Jacob itinere quo ceperat fueruntque obuiam angeli* Domini. Mt. (4, 11) : *accesserunt angeli et ministrabant ei*.

De tertio nota quod in hiis que fiunt per continuam [2066] successionem [et] transmutationem, factum esse et fieri non sunt similes, sunt autem similes in hiis que fiunt per subditam et momentaneam mutationem. Mors dampnatorum continua est quia continue moriuntur et numquam consumuntur. Numquam est ibi factum esse. Judic. XX (43) : *non* |198rb| *erat ulla requies morientium*. Ps. (48, 15) : *mors depascet eos*. Loquitur ad modum herbe prati que continue pascitur et semper restat ad pascendum quia non totaliter euellitur. Set mors sanctorum martirium momentanea est. « Momentaneum est quod [2067] cruciat, eternum quod delectat [2068] . » Prima Cor. (II Cor. 6, 9) : *quasi morientes et ecce uiuimus*. Ideo est ibi proprie factum est : *factum est ut moreretur* etc. Unde licet mori sit corrumpi, tamen corruptio unius est factio uel generatio alterius. Martir iste moriendo morte nature leuatus [2069] est ad uitam glorie. Gen. (2, 7) : *factus est homo in animam uiuentem*. Gen. (1, 5) : *factum est uespere et mane dies unus*. Vespere occasus per mortem, nature ortus ad uitam glorie, *dies unus*. Ecce similis fieri et factum esse. *Visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace*, Sap. (3, 2-3). In Psalmo (75, 3) : *factus est in pace locus eius*. Ecce IIII a tormentis extraneus. In sinu Abrahe Jo. I (18) : *unigenitus qui est in sinu patris*. Ipse [qui] enarrauit Euangelista fuit, Jo. XXI (13, 23) : *erat recumbens unus ex discipulis eius in sinu Jhesu quod diligebat*. Hic est ergo Beniamin filius dextre qui primo uocatus a matre *Benoni filius doloris mei*, Gen. XXXV (18). Applica super quatuor interpretationes huius nominis Martinus ad quatuor membra thematis : interpretatur enim declinatus quantum ad primum, sublimis quantum ad secundum, auarus quantum ad tertium, certus quantum ad quartum.

Sermon 88

Saint Martin. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 198va-200vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 75rb-77ra. Plan : Thème – La recherche du bien. Saint Martin s'est élevé au ciel. Les qualités de saint Martin : I – La pureté de la conscience. Division 2 (Zac. 5, 1) : les choix

2066 continuam] et add. P.

2067 quod] delectat add. B et exp. P.

2068 Caesarius Arelatensis, Sermones Caesarii uel ex aliis fontibus hausti, 149, 4 (G. Morin, SL 104, 1953, p. 611).

2069 leuatus] teuatus P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

de saint Martin : abandon des tentations terrestres abandon du chemin de la volupté abandon de la prospérité terrestre F. 198va : *Ad te leuaui oculos meos*, Ps. (122, 1).

[Thème] Secundum doctrinam philosophicam, unumquodque bonum desiderat et tendit ad finem ad quem naturaliter ordinatur. Istud patet ratione et exemplo. Ratione sic, nam animalibus perfectum appetitum habentibus uidetur [2070] naturaliter ut, bono delectabili apprehenso et cognito, illuc se moueant ut de loco ad locum se transferant pro bono delectabili cognito prosequendo. Cuius ratio a philosopho assignatur nam in bonum simplex siue sophisticum sub sua formali ratione tendit naturaliter appetitus. Hoc etiam uidemus in speculatis quia ipsum scire est finis in speculatis. Ideo appetitus nostre intelligentie et nostre uoluntatis quasi naturali desiderio inclinatur. Nam « omnes homines naturaliter scire desiderant », prohemio Metaphysice [2071] .Exemplo naturali hoc apparet nam apes uenientes iuxta arborem concauam, in cuius concauitate est uas inclusum, aliquando ibi mel suum ponunt et conseruant, set uase melle repleto, mel fluit ad terram et descendit ; tunc ursus ueniens iuxta illam arborem stillas mellis defluentis degustat et mellis dulcedine degustata, eleuato capite, se erigit super arborem et ascendit. Spiritualiter loquendo, Christus api comparatur, unde in Ecclesiastico (11, 3) : *breuis in uolatilibus apis initium dulcoris habet fructum illius*. Idem potest ratione declarari nam secundum beatum Ambrosium [2072] , sicut apis non ex commixtione libidinis producitur set uirtute solis, sic Christus fuit conceptus in utero uirginali, uirtute Spiritus Sancti obumbrante, unde in Luc. (1, 35) : *Spiritus Sanctus superueniet* |198vb| *in* [2073] *te et uirtus Altissimi obumbrabit tibi*. Sic Christus api comparatur, set ista apis, scilicet Christus, mel dulcorem de celo nobis apportabit, dulcorem scilicet sue diuinitatis infra uas nostre humanitatis confixum in arbore crucis. Et ideo persona deuota, ueniens iuxta istam arborem per compassionem, degustata mellis diuinitatis dulcedine [2074] per deuotionem, debet oculos intellectus et affectus per desiderium et amorem eleuare, contempta omni terrena uoluptate. Ita dicit beatus Augustinus [2075] : « Quicquid preter dictum mihi dulce non est ; quicquid mihi uult dare Dominus meus, auferat totum, et se mihi det. » Figuram habemus in Tob. (3, 14) nam ibi dicitur quod [2076] propter desiderium et amorem quem habebat ad Deum, tamquam ad summum bonum et finem suum principalem, cum genuasset et cepisset orare, oculos ad Deum erigebat dicens ista uerba (Tob. 3, 14) : *ad*

[2070] uidetur] iuem P.

[2071] Aristote, Metaphysica, I, 1 (Aristotelis opera, III, 1831, p. 481).

[2072] Non inueni.

[2073] in] et exp. P.

[2074] diuinitatis dulcedine] diuinitatem dulcedinem P.

[2075] Manipulus florum, Deus G (Augustinus super Psalmum 26) ; Augustinus Hipponensis, Enarrationes in Psalmos, 26, 2, 16 (E. Dekkers, J. Fraipont, SL 38, 1956, p. 163).

[2076] quod om. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

te Domine faciem meam conuerto et oculos meos ad te dirigo. Igitur unumquodque bonum suum desiderat et tendit ad finem ad quem naturaliter ordinatur. Spiritualiter loquendo principium ex quo omnis creatura effectiue deriuatur, et finis ad quem omnis creatura naturaliter inclinatur est ipse Christus, nam ipse est finis in quo [est] altitudo sapientie humanum intellectum erudiens, in quo est dulcedo et sapor mellis gratie nostrum affectum reficiens, in quoque altitudo glorie nostrum defectum perficiens, et ideo in ipsum, tamquam in bonum suppremum, debet appetitus humani desiderii eleuari. Unde in Apoc. (1, 8) : *ego sum alpha et omega, principium et finis*. Unde Augustinus [2077] : « Deus est in se ipso |199ra| sicut alpha et omega in mundo, sicut actor et rector in angelis, sicut sapor et decor in ecclesia, sicut paterfamilias in domo in anima sicut sponsus in thalamo », in iustis sicut adiutor et protector, in reprobis sicut pauor et horror. Et ideo beatus Martinus ad suum creatorem tamquam ad summum bonum et finem suum principalem, degustata mellis diuinitatis dulcedine per deuotionem, per desiderium et amorem mentem habuit eleuatam, dicens uerba preassumpta : *ad te leuaui* etc. In quibus uerbis tria breuiter innuuntur.

Primo consciencie puritate fuit mundior quantum ad affectum, et hoc per habitum scincere dilectionis, *leuaui*. Secundo sapientie ueritate fuit limpidior quantum ad intellectum, et hoc per habitum diuine contemplationis, *oculos meos*. Set tertio regulata uoluntate fuit directior quantum ad effectum, et hoc per fructum bone operationis, *ad te*. Affectus puritatem declarat et ostendit caritas siue dilectio inflammata qua sursum erigitur, *leuaui*, intellectus limpiditatem augmentat et perficit cognitio affectiua qua Christo afficitur, *oculos meos*, set operationis siue effectus regularitatem sine deuio ad Deum dirigit intentio regulata qua celo dirigitur, *ad te*.

[I] Quantum ad primum, quanto res est nature purioris et subtilioris, tanto magis debet reponi et leuari per naturam in loco altiori, nam quia ignis excedit in puritate alia elementa, ideo super omnia elementa sublimius eleuatur. Exemplo sensibili hoc apparet nam quando uapor est grossus et malus, numquam per naturam sursum fertur, |199rb| set quando est purus et subtilis sicut ros sine grossa materiapluuiali, statim sursum erigitur et leuatur. Spiritualiter loquendo homo uapori comparatur, unde dicit beatus Jacobus in canonica sua (4, 14) : *uita uestra* non est nisi quidam *uapor ad modicum parens*. Istud potest ratione declarari nam sicut uapor uel fumus transit, deficit et preteriit, sic uita nostra corporalis cito preteriit et adnihilatur. Unde Ps. (143, 4) : *dies mei sicut umbra preteriunt*, et alibi (Ps. 101, 4) : *defecerunt sicut fumus* [2078] *dies mei*. Igitur homo uapori comparatur et ideo si homo sit grossus et malus [2079] , scilicet deditus carnali uoluptati et mundane cupiditati, oculos intellectus et affectus carnalibus uoluptatibus immergendo, numquam per desiderium et amorem sursum erigitur, et si sit purus et mundus omni terrena uoluptate, potest faciliter se leuare ad superiora per desiderium et amorem set uirtute auis, certe uirtute caritatis ipsum inflammantem. Sensibiliter hoc apparet, nam

[2077] Manipulus florum, Deus F (Augustinus super illud : pater noster qui est in celo) ; Bernardus Clareuallensis, Sententiae, series 3, 91 (SBO, VI/2, p. 143).

[2078] fumus] funus P.

[2079] malus] malis P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quantumcumque uapor sit purus et mundus, numquam sursum fertur, nisi mediante calore solis, uirtute cuius ipse uapor superius eleuatur. Sic quantumcumque uapor, scilicet homo, sit purus et mundus consciencie puritate [2080] numquam tamen mentem potest leuare sursum ad Deum [2081] per desiderium et amorem, nisi mediante caritate eius intellectu eleuante et eius affectu inflammante. Ita dicit beatus Augustinus [2082] : « Caritas est actio rectitudinis oculos semper habens ad Deum gloriam animarum societas fidelium. Otio non frigida actio non fracta, non fugax, non audax, non preceps. » Figuram |199va| habemus IIII Reg. (2, 1) nam ibi dicitur quod *cum uellet Dominus leuare Helyam per turbinem in celum* leuauit eum sursum in celum in curru igneo. Spiritualiter loquendo, per currum uirtus [2083] caritatis designatur cuius sunt quadruplices rote. Prima rota est uera dilectio quantum ad Deum, secunda rota est uera [2084] dilectio quantum ad se ipsum, tertia rota est dilectio quantum [2085] ad proximum, set quarta est uera dilectio quo ad inimicum. Set auriga istius currus scilicet ignitus est recta ratio que debet duos equos istius currus, scilicet intellectum et affectum, regulare. Et ideo homo ignitus caritate inflammante, ista rota quadruplici substentatus, cuius intellectus et affectus ratione prima regulantur, potest faciliter mentem sursum erigere et leuare per desiderium et amorem, sicut fecit beatus Martinus, ut patet legendam [2086] suam intuenti, nam « oculis ac manibus in celum semper intentis, inuictum [2087] tamen ab oratione spiritum non relaxabat », unde de ipso potest exponi illud Zacha. VI (5, 1) : *conuersus sum leuaui oculos meos et uidi*. In ista auctoritate tria breuiter innuuntur, primo uiam mundane turpitudinis deseruit, ut ex toto conamine reuertatur ad eterna, *conuersus sum*. Secundo uiam terrene uoluptatis euitare uoluit, ut in celi culmine erigatur ad superna, *leuaui oculos meos*. Tertio notitia mundane prosperitatis fugere studuit, ut in superno lumine perfruatur fruitione interna, *uidi*, terrena deseruntur facilius propter desiderium supernorum, *conuersus* |199vb| *sum*, eterna cupiuntur ardentius propter gaudium premiorum, *leuaui oculos meos*, set diuina cognoscuntur limpidius per contemptum terrenorum, *uidi*.

[a] Quantum ad primum, persona existens in uia minus secura et periculosa, debet se conuertere ad securiorem. Exemplum habemus in Matheo (2, 12) nam magi uenientes ut uiam periculosam euitarent *ne redirent per Herodem reuersi sunt per aliam uiam*. Spiritualiter loquendo, uia mundane cupiditatis et auaritie est periculosa et ratio huius est

2080 puritate] puritatem P, B.

2081 Deum] mentem P.

2082 Cf. Augustinus Hipponensis, Epistulae, epist. 48, par. 3 (A. Goldbacher, CSEL 34, repr. 1970, p. 139).

2083 uirtus om. B.

2084 uera] rota add. B.

2085 dilectio quantum] quantum dilectio B.

2086 Sulpicius Seuerus, Epistulae , 3, 15 (J. Fontaine, SChr 133, 1967, p. 342).

2087 intentis inuictum] intentus in uerbum P, intentus et uerbum B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

quia tenebrosa. Nam uiator carens lumine directiuo, credens in bono hospicio hospitari, incedit in latrones. Ergo uia tenebrosa est periculosa, unde Sap. in Prou. (4, 19) : *uia impiorum tenebrosa*. Excecauit eos malitia eorum, nam incedens per uiam cupiditatis et auaritie excecatur. Istud potest ratione declarari quia sicut macula existens in oculo indurata obtenebrat oculum et excecat, sic macula peccati et auaritie radicata in affectum obnubilat intellectum et peruertit iudicium rationis. Innocentius [2088] ,libro de Vilitate conditionis humane : « *Radix omnium malorum est cupiditas* (I Tim. 6, 10). Hec sacrilegia committit et furta, rapinas exercet et predas, bella gerit et homicida, symoniace uendit et emit, et inique petit et recipit, iniuste negociatur et feneratur, fraudibus dissoluit pactum uiolat iuramentum, corrumpit testimonium et peruertit |200ra| iudicium rationis. » Igitur persona existens in uia periculosa que ducit ad mortem, debet se conuertere ad uiam securiorem que ducit ad salutem, set que est [2089] illa uia ? Certe uia uoluntarie paupertatis que ducit facilius, nam *facilius est camelum intrare per foramen acus quam diuitem introire in regnum Dei* (Mt. 19, 24) ; uia etiam munditie castitatis que ducit purius, nam *beati mundo corde quoniam ipsi Deum uidebunt* (Mt. 5, 8) ; uia obedientie humilitatis que ducit securius nam *qui se humiliat exaltabitur* (Luc. 18, 14). Istam triplicem uiam tenuit iste confessor nam statu militari despecto uiam uoluit ducere monachalem in qua sunt tria. Nota [2090] unde poterat dicere illud Eze. (44, 1) : *conuerti me ad uiam porte sanctuarii*. *Conuerti me*, ecce desideratur eterne fruitionis gaudium [2091] siue premium. *Ad uiam porte sanctuarii*, ecce euitatur eterne dampnationis periculosum supplicium quia *arta est uia et angusta porta que ducit ad uitam* (Mt. 7, 14).

[b] Secundo [2092] uiam terrene uoluptatis euitare uoluit ut in celi culmine erigatur ad superna : *leuaui oculos meos*. Auis existens super ramum glutinosum, si non nimis remaneat, non tantum perdit de plumis quod non possit se leuare ad superiora, set si super ramum glutinosum nimis moretur, alas et plumas in glutino inuoluendo, aliquando tantum perdit de plumis quod non possit sursum erigi nec uolare. Spiritualiter loquendo, ale et plume quibus intellectus et affectus ad Deum eriguntur sunt meritoria opera, super|200rb|norum desideria, gratia et uirtutes ; nam sicut se auis erigit et se leuat alis mediantibus ad [2093] superiora, sic homo gratia mediante et spe eius affectum eleuante, cum alis uirtutum in eterna beatitudine gloriosus sublimatur. Et ideo si homo super ramum glutinosum carnalis uoluptatis non nimis immoretur per consensum set se leuet et fugiat, non propter hoc impeditur quin possit erigi sursum ad Deum per desiderium et amorem,

2088 Manipulus florum, Cupiditas U (Innocentius de uilitate conditionis humane) ; Innocentius III, De miseria conditionis humanae, II, 2 (PL 217, 717C).

2089 est] in add. B.

2090 nota] uota B.

2091 gaudium] gaudio B.

2092 secundo] tertio P, B.

2093 ad] a P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

nec propter hoc perdit alas nec plumas gratie et uirtutum. Set si uoluptatibus huius mundi se inuoluat per affectum et consensum, tunc intellectus et affectus plumis gratie et uirtutum denudantur et cadit deorsum per peccatum. Ricardus [2094], libro de Contemplatione anime : « Numquam affectus noster ad desiderium supernorum perfecto [2095] accenditur nec erigitur, nec intellectus ad celestium contemplationem perfecte acuitur, nisi cura carnis etiam in licitis et necessariis frequenter et fortiter repellatur. » Sicut fecit ille gloriosus confessor, nam contempta omni terrena uoluptate, oculos ad Deum erigebat dicens ista uerba [2096] : « Sinite, inquit, me celum uidere, spiritus dirigatur ad Deum ». Nam licet in terra corporaliter habitaret, tamen in celo totus mentaliter inhiabat, unde poterat dicere cum apostolis (Phil. 3, 20) : *nostra conuersatio in celis est*. Unde in Ps. (120, 1) : *leuaui oculos meos in montes* etc.

[c] Tertio uiam mundane prosperitatis fugere studuit ut in superno lumine perfruatur fruitione interna, *uidi*. Quanto aliquis est magis elongatus a terra, tanto illud |200va| quod est in terra uidetur esse minus. Nam si homo esset eleuatus usque ad celum, ita quod tangeret ipsam lunam, dicunt quidam quod terra uideretur [2097] ei nihil, ita quod uideretur [2098] aliquid latus celi et nihil de terra interposita. Et ratio huius tres nam quanto res magis a longe aspicitur, tanto minor apparet, et uidetur igitur quanto aliquis est magis elongatus a terra et propinquior ipsi soli, tanto minorem notitiam habet de terrenis et claritatem solis limpidius contemplatur. Exemplum habemus in Actibus (9, 7) de beato Paulo quod *apertis 3 oculis nihil uidebat*. Set ad Cor. (II Cor. 12, 4) dicitur quod raptus usque ad tertium celum *audiuit et uidit archana* Dei *que non licet homini loqui*. Sic spiritualiter quanto cor humanum est propinquius ipsi celo [2099] per desiderium [2100] supernorum et longius a terrena uoluptate per contemptum terrenorum, tanto minorem notitiam habet de terrenis et solem iustitie, scilicet Christum, in luce suppreme eius bonitatis patet limpidius intueri. Unde dicebat Ysa. (52, 2) : eleuate *consurge filia Syon*. Syon interpretatur specula [2101]. Qui ergo uult solem iustitie, scilicet Christum, limpidius intueri, debet a terrenis uoluptatibus per contemptum et penitentiam elongari. Gregorius [2102] : uiri religiosi quasi « huic mundo moriuntur, ut soli Deo uiuere delectentur ; quantoque ab huius seculi

2094 Manipulus florum, Caro siue corpus R (Ricardus in libro de contemplatione).

2095 perfecto] perfecte B.

2096 Sulpicius Seuerus, Epistulae, 3, 15 (J. Fontaine, SChr 133, 1967, p. 342).

2097 uideretur] uidetur P.

2098 uideretur] uideret B.

2099 celo] so exp. B.

2100 desiderium] desideriorum P.

2101 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 108.

2102 Isidorus Hispalensis, Sententiarum libri III, III, 17, 1 (P. Cazier, SL 111, 1998, p. 245).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

conuersatione se subtrahunt, tanto interne mentis acie presentiam [2103] Dei et angelorum consortium contemplantur ». Sic fecit iste gloriosus confessor. Nam uiam mundane prosperitatis deseruit per penitentiam se elongans |200vb| ut solem iustitie per deuotionem posset limpidius contemplari. Unde potest dicere illud Apo. (1, 12) : *conuersus sum ut uiderem*. Statim sequitur : *conuersus* sum et *uidi*. Et in Gen. (32, 30) : *uidi Dominum facie ad faciem et salua facta est anima mea*. *Vidi Dominum* in hac uita per iugem meditationem *facie ad faciem* in celesti patria per claram uisionem *et salua facta est anima mea* in superna gloria per eternam consolationem. Quantum nobis concedat [2104] .

Sermon 89

Saint Martin. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 200vb-202rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 77ra-78ra. Plan (cf. sermon précédent) : II – La vérité de la sagesse. Division 3 (Job 16, 21) : saint Martin a levé son regard vers Dieu : avec une grande attention avec sainteté et dévotion avec droiture

[II] F. 200vb : secundo dico quod sapientie ueritate fuit limpidior quo ad intellectum, et hoc per habitum diuine contemplationis quantum augmentat et perficit cognitio affectata qua Christo afficitur : *oculos meos* (Ps. 122, 1). Communiter dicitur : ubi amor, ubi oculus siue uisus. Istud patet ratione et exemplo. Ratione sic, nam quando res feruenter diligitur ab aliquo, in eam libenter dirigit [2105] oculos et eam uidendo mirabiliter delectatur. Huius ratio assignatur nam dilectio [siue] amor sequitur apprehensionem, sic bonum non mouet appetitum nisi quatinus apprehensum uel cognitum. Exemplo sensibili hoc uidemus nam pater diligens filium in eum libenter dirigit oculos et eum tamquam proprium filium delectabiliter contemplatur. Exemplo naturali hoc apparet nam legitur [2106] de aquila quod propter magnam delectationem quam habet, claritatem solis intuendo, nidum suum fabricat et construit [2107] super arborem altiorem et oculos dirigit ad solem, ut claritatem solis limpidius contempletur. Spiritualiter loquendo, homo aquile comparatur, |201ra| nam sicut aquila inter omnes aues tenet uolatum altiorem, sic humana creatura super omnem creaturam in eterna beatitudine sublimius exaltatur. *Accedet homo ad cor altum et exaltabitur Deus*, Ps. (63, 7-8). Igitur homo aquile comparatur, set si homo uelit solem iustitie in claritate sue bonitatis limpidius intueri, debet nidum cordis sui ponere super arborem crucis per compassionem, et oculos intellectus et affectus per desiderium et

[2103] acie presentiam] facie presentia P.

[2104] concedat] etc. add. B.

[2105] dirigit] dirigere B.

[2106] Exemplum 22.

[2107] construit] constituit B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

amorem eleuare, et sic solem iustitie in claritate sue essentiale poterit limpidius intueri. Figuram habemus 3 Reg. (10, 24) nam ibi dicitur quod propter desiderium et amorem quem habebat regina Sabba, *terra* et *uniuersa* illud audita *sapientia Salomonis desiderabat* uidere *uultum* eius. Sequitur : ubi amor, ibi oculus siue uisus. Spiritualiter loquendo, ille qui est super omnia a nobis diligendus est ipse Christus, unde in Apoc. (I Jo. 4, 19) : *nos ergo diligamus Deum quoniam ipse prior dilexit nos*. Augustinus [2108] : « Ama amore illius qui amore tui amoris descendit in uterum Virginis et ibi amorem suum amori tuo copulauit humiliando se, sublimando te, coniungendo lumen sue eternitatis, limo tuo mortalitatis. » Et quia ipse Christus est a nobis super omnia diligendus, ideo in ipsum tamquam in bonum summum debent oculi intellectus et affectus eleuari. Sic fecit iste sanctus. Unde de ipso potest exponi illud Job (16, 21) : *ad Dominum stillat oculus meus*. In qua auctoritate tria breuiter innuntur, primo fuit in eo attentionis sollicitudo, attendens |201rb| ad reformandam ymaginis proprie pulcritudinem, *oculus meus*. Secundo fuit in eo deuotionis sanctitudo, ostendens in eo admirandam dulcedinis gratie plenitudinem, *stillat*. Set tertio fuit in eo intentionis rectitudo, tendens ad habendam beatitudinis glorie celsitudinem, *quia ad Dominum*.

[a] Quantum ad primum, subtilis artifex uolens pulcram ymaginem depingere ad similitudinem alicuius exemplaris, debet oculos attente erigere et dirigere ad exemplar et spiritualiter, quando ymago illius exemplaris est superius eleuata, nam si oculos aduertat ab ipso exemplari, ymago que depingere uult deturpatur. Spiritualiter loquendo, ars nostre salutis est subtilissima. Ratio huius est, nam licet sit subtile pulcram ymaginem facere, multo fortius est ymaginem deturpatam, deformatam reparare. Spiritualiter loquendo, ymago anime humane erat multum ante aduentum Christi per peccatum deformata, set post aduentum Christi tempore plenitudinis gratie fuit per gratiam reformata. Unde (II) Cor. (3, 18) : *in eandam transformamur ymaginem*. *Ad ymaginem Dei factus est homo* (Gen. 9, 6). Unde in Gen. (1, 26) : *faciamus hominem ad ymaginem et similitudinem nostram*. Volens igitur animam suam pulcritudine gratie reformare, si sit deturpata per peccatum, debet oculos intellectus et affectus per desiderium et amorem eleuare ad ymaginem nostri exemplaris que est in celo eleuata. Set que est illa ? Certe ipse Christus. Unde in libro Sap. (7, 26) : *candor lucis eterne et speculum sine macula et ymago bonitatis illius*. Set ista ymago uoluit in cruce |201va| superius eleuari in monte caluarie, ut a peccato liberemur. Figuram habemus in libro Num. (21, 9) nam ibi dicitur quod *Moyses serpentem eneum* leuauit sursum ut filii Israel morsibus serpentis lesi in ipsum serpentem eneum inspicerent et sic sanabantur. Spiritualiter Christus serpenti eneo comparatur et ratio huius est nam humanitatem nostram habuit. *Habitu inuentus ut homo* (Phil. 2, 7). Tamen uenenum peccati non assumpsit. *Qui peccatum non fecit nec est inuentus dolus in ore eius*, II Pe. 2 (I Pe. 2, 22). Set iste serpens uoluit in cruce superius eleuari brachiis extensis, ut nos mortui per peccatum in eum aspicientes a morsu peccati sanaremur. Igitur ymago nostri exemplaris superius eleuata est. Ipse Christus, uolens igitur animam suam uirtute patientie gratie et humilitatis reformare, si sit deformata per peccatum, debet oculos intellectus et affectus per desiderium eleuare, nam ad ymaginem nostri exemplaris sic in cruce eleuatam, scilicet ipsum Christum, nam si oculos aduertat ad mundanas ymagines carnalium uoluptatum, statim ymago anime immunditiam carnis uoluptatis per

[2108] Manipulus florum, Amor N (Augustinus de catechizandis rudibus).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

consensum deturpatur. Idem [2109] potest ratione declarari, nam ymago cerea deformata per applicationem ad sigillum siccum numquam bene reformatur. Spiritualiter mundus siccus ardore concupiscencie et cupiditatis unde *totus mundus maligno positus est* (I Jo. 5, 19), hoc est in malo igne. Et ideo cor ei applicatum per affectionem non reformat set |201vb| deformat, quia sicut sigillum partem cere semper secum capit et retinet, sic mundus partem cordis sibi applicati per affectionem semper secum rapit et asportat. Unde Gregorius [2110] : « In istis uisibilibus que intuentur cor nostrum spergitur extra se, et quid de se agatur intrinsecus obliuiscitur dum exterius occupatur. » Sic fecit iste confessor, unde poterat dicere illud Job (4, 16) : fecit *ymago coram oculis meis*. Fecit *ymago*, ecce ymaginis anime per gratiam reformanda pulcritudo, *coram oculis meis*, ecce accensi omnis cura et sollicitudo.

[b] Secundo fuit in eo deuotionis sanctitudo, ostendens admirandam dulcedinis gratie plenitudinem, *stillat*. Quando cera est posita iuxta ignem et calore ignis calefacta, liquessit et guttatim stillat ad terram et descendit, set quandoque congelata numquam stillat, numquam fluit. Spiritualiter loquendo, cor humanum cere comparatur, unde in Ps. (21, 15) : *factum est cor meum tamquam cera liquescens in medio uentris mei*. Et ideo si cor humanum sit inflammatum et ignitum igne caritatis, tunc stillabit aquas et guttas deuotionis et contritionis, set si sit congelatum per peccatum, tunc carebit plenitudine gratie et deuotionis. Sic fuit iste confessor nam cor habebat ita inflammatum ardore caritatis quod dimidium palii quo induebatur sibi obuianti misericorditer errogauit, unde poterat dicere |202ra| illud Michee II (11) : *stillabo uinum*.In habundantia *stillabo uinum*, ecce deuotionis in habundantia, ecce dulcedinis gratie admiranda plenitudo.

[c] Tertio dico : fuit in eo intentionis rectitudo, tendens ad habundantiam beatitudinis glorie celsitudinem, *ad Dominum*. Balistarius uolens recte trahere ad signum uel terminum, oculum claudit sinistrum et dextrum aperit, ut sagitta ad signum directius dirigatur. Spiritualiter loquendo, per sagittam amor cordis designatur, nam sicut sagitta emittitur de balista corda mediante, sic amor cordis ad Deum dirigitur mediante intuitu misericordie et opere pietatis, set signum uel terminus ad quem ista sagitta, scilicet amor cordis, debet dirigi est Christus. Ratio huius est nam sicut in termino sagitta quiescit nec mouetur, sic in Christo tamquam inn summo bono appetitus humani desiderii quietatur. Augustinus [2111] : « Fecisti nos Domine ad te et inquietum est cor nostrum donec quiescat in te. » Volens igitur suam beatitudinem sine deuio inuenire, debet oculum sinistrum qui respicit temporalia claudere per contemptum et oculum dextrum aperire ad superiora, et sic suam beatitudinem poterit sine deuio inuenire. Sic fecit iste sanctus, unde poterit dicere illud Ps. (41, 3) : *sitiuit anima mea ad Deum fontem uiuum*. Sequitur (Ps. 41, 3) : *ueniam et* apparebo *ante faciem Dei mei. Sitiuit anima mea ad Deum*. Ecce intentionis certitudo, *ueniam* |202rb| *et* apparebo *ante faciem Dei mei*, beatitudinis glorie iam adepta celsitudo et istud membrum concordat conclusioni principali ubi dicitur *ad te*.Quod nobis

[2109] idem] istud B.

[2110] Manipulus florum, Sollicitudo siue occupatio H (Gregorius libro 6 Moralium) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, XXV, 7, 18 (M. Adriaen, SL 143B, 1985, p. 1242).

[2111] Augustinus Hipponensis, Confessionum libri XIII, 1, 1 (L. Verheijen, SL 27, 1981, p. 1).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

concedat.

Sermon 90

Saint Martin. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 202rb-205ra. Plan : Thème – L'utilité d'avoir un exemple sous les yeux. Saint Martin doit être un exemple pour les chrétiens. I – La manière de ne pas commettre d'erreur. II – Les vertus de l'étude. F. 202rb : *Hic est uere propheta*, Jo. 6 (14).

[Thème] Gregorius [2112] 24 Moral. dicit sic : « Volantia animalia alis suis se uicissim feriunt, quia sanctorum mentes in eo quod superna appetunt, consideratis alternis uirtutibus excitantur. Ala enim sua me percutit, qui exemplo sanctitatis me ad melius accendit. Et ala in eo uicinum animal ferio, si aliquando alteri opus bonum quod imitetur ostendo. » Ex quibus uerbis manifeste monstratur [2113] quod humano cordi ualeat ad promotionem boni operis habere aut exemplar persone bene operantis, propter quod omnis qui intendit in uia Deo progredi, non regredi, debet oculum mentis figere in tali exemplari quod ei proficiat et non noceat, ad bonum promoueat, non retardet. Sic enim uidemus ad sensum. Ille enim qui habet scribere uel facere scribi libros principaliter attendit quod habeat exemplar non corruptum set continens ueritatem ; quod si non habeat, differt scripturam donec inuenerit exemplaria ueritatis. Propter quod in figura Ex. 26 (25, 40) non fuit dictum Moysi quod aliquid operaretur usi post ostensionem exemplaris : *inspice*,inquit, *et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est*. Spiritualiter, quamdiu sumus in hac uita, sumus ad modum scriptorum libri quod in quibus scribimus consciencie nostre exempla, hoc est sententia que contra nos uel pro nobis |202va| in iudicio proferetur. Apo. 20 (12) : *iudicati sunt mortui ex hiis que scripta erant in libris*. Ratio autem quare scriptoribus comparamur est ista : bonitas uel perfectio scriptoris non consistit in multitudine litterarum set in debito ordine earum. Posset enim scribere litteras infinitas absque hoc quod haberet perfectam scienciam. Sicut si scriberet infinite [2114] copulando litteras consonantes, mutas scilicet et liquidas, nullam eis uocalem adiungendo, nihil perfectum sequeretur, set tunc solum inuenitur perfecta sententia quando inter liquidas et mutas uocales fuerunt modo debito ordinate, quod consistit in perfectione scriptorum, non in magna scriptura litterarum, set in ordine debito earum. Spiritualiter omnia mundana, ymmo omnes creature, non sunt nisi quedam littere quibus in cordibus enim debet cognitio et amor creatoris inscribi. Sap. 13 (5) : *a magnitudine enim speciei* [2115] *et creature cognoscibiliter poterit creator horum uideri*. Inter litteras istas

[2112] Manipulus florum, Exemplum G (Gregorius 24 Moralium) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, XXIV, 8, 19 (M. Adriaen, SL 143B, 1985, p. 1202). feriunt] ferunt P.

[2113] monstratur] iurantur P.

[2114] infinite] infinities P.

[2115] speciei] spei P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quedam sunt uocales, ea scilicet que Christus, qui est uox et uerbum, fieri ordinauit et ipse etiam uocalis principalis ; omnia alia muta sunt et liquida, muta quidem ab effectu, quia hominem mutatum efficiunt a laude Creatoris. Quot clerici diuinum officium et cantum ecclesiasticum necligunt, propter hoc quod circa terrena negotia occupantur, quot iudices, quot aduocati [2116] obmittunt iustitiam mundanis muneribus excecati. Ecc. 20 (31) : *xenia* [2117] |202vb| *et dona excecant oculos iudicum*, et quasi mutus in ore auertit correctiones eorum. Dicitur quod mutus est. Quedam rana [2118] [est] que alio nomine dicitur calamita, que proiecta in ore canis latrantis facit ipsum obmutescere. Sunt etiam liquida ab effectu quia cor humanum liquefaciunt et remittunt. Non est cor in mundo ita constans uel firmum quod honores, delicie, diuitie non emolliant aut remittant. Ps. (21, 15) : *factum est cor meum tamquam cera liquescens* et iterum : *liquefacta est terra et omnes qui habitant in ea*. Modo sic est quod in quacumque multitudine ista copulentur, diuitie scilicet, delicie et mundana quecumque alia, si non interpretatur Christus, cum eis non perfectam set ualde imperfectam sententiam generabunt [2119] . Figura Luc. 16 (19) : *homo quidam erat diues et induebatur purpura et bysso et epulabatur cotidie splendide*. Ecce multas litteras liquidas insimul congregatas set quia Christus non fuit uocatus nec quem iussit uocari et pauper scilicet qui iacebat ad ianuam eius, et ideo sequitur sententia ualde dura (Luc. 16, 22) : *mortuus est autem diues et sepultus est in inferno*. Simile habetur ibidem XII (Luc. 12, 19) de diuite malo dicente : *anima mea multa bona habes reposita in annos plurimos requiesce, comede et bibe et epulare*. Ecce multa muta et liquida in unum congregata set quia quid Christus ordinauit fieri non fuit, ideo dixit enim |203ra| quod *superest date elemosinam et ecce omnia munda sunt uobis*, Luc. 12 (11, 41). Ideo sententia subinfertur (Luc. 12, 20) : *stulte hac nocte animam tuam repetent a te que autem* congregasti *cuius erunt*. Set quando cum istis mutis et liquidis uocales debito modo ordinantur quia quedam etiam in diuino seruitio expenduntur, quedam pauperibus errogantur, quedam, si oportet, restituuntur, non resultat imperfecta sententia set perfecta. Figura Luc. 19 (2) ubi legitur de Zacheo qui *erat princeps publicanorum et ipse diues*, quia uocales cum hiis mutis interposuit, Christum in domo sua recipiendo, excepit, inquit, illum gaudens que Christus iussit fieri in omnibus adimplendo dicens (Luc. 19, 8) : *ecce dimidium bonorum meorum Domine do pauperibus et si aliquem defraudauero reddo quadruplum*. Idcirco sequitur perfecta sententia (Luc. 19, 9) : *hodie huic domui salus a Deo facta est.*Sic igitur in beato ordine istorum, non in multitudine consistit perfectio, set in deordinatione [est] peccatum. Ambrosius [2120] super Luc. libro VIII : « Diuites discant ne in facultatibus crimen haberi, set in hiis que uti nesciunt, nam diuitie ut impedimenta sunt inprobis, ita bonis sunt adiuuamenta uirtutis. » Set hodierna die bene inuenitur uox in conuiuiis diuitum set non uox Christi nec pauperum. Bene audiuntur pauperes in porta set non uidentur in aula,

[2116] aduocati] adiuit add. P.

[2117] xenia] exennia P.

[2118] Exemplum 23.

[2119] generabunt] generabuntur P.

[2120] Manipulus florum, Diuitie M.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

clamant ad ostium set non uocantur ad conuiuium, cum tamen dicat Christus, Luc. 19 (14, 13) : *cum facis conuiuium* |203rb| *uoca pauperes debiles claudos*. Vox talium non auditur set uox hystrionum et ioculatorum. Ysa. (5, 12) : *cythara et lira [et] tympanum et tibia [et] uinum in conuiuiis uestris et opus Domini non respicitis*. Et propter hoc concluditur Job 21 (12-13) : *tenent tympanum cytharam et gaudent ad sonitum organi et ducunt in bonis dies suos et in puncto ad inferna descendunt*. Gregorius [2121] in Moral. : « Jure restat ut quot prius in mundo incolumes habuimus gaudia, tot de ipso postmodum cogamur sentire tormenta. » Sic ergo patet quod quamdiu uiuimus in hac uita, comparamur scriptori propter quem debemus exemplar uerax querere quo prouocemur ad bene operandum. Idcirco Spiritus Sanctus nobis huius exemplar proponit, beatum scilicet Martinum, dicens : *hic est uere propheta* (Jo. 6, 14). Ita enim cantat de ipso ecclesia, dicens [2122] : « O Martine prophetis exemplar, apostolis consortium, presulum gemma, fide et meritis egregie etc. » Et tanguntur tria in uerbis propositis ad commendationem beati Martini.

[I] Primo quod ab ipso tamquam ab exemplari ueraci resecatur occasio calumpniose accusationis, *hic est*. Nota : transcriptumlittere alicuius semper patitur calumpniam, donec facta fuerit collatio de se ipso cum originali, nec ante collationem sigillatur nec signatur, set facta collatione et transcripto sigillato non remanet amplius materia calumpnie uel obiectionis. |203va| Spiritualiter nos sumus omnes transcriptum. Quid enim [est] aliud anima nostra nisi transcriptum Trinitatis ? *Ad ymaginem Dei creauit illum*, Gen. I (27). Quare autem dicamur littere ? Ecce quando aliquis scribit litteram quam debet portare ad sigillum, de duobus sibi cauet, uidelicet de interliniari, et nesciebat aliquod uocabulum quod oporteat radi. Posset enim sigillator obici sigillum negare, dato etiam quod sigillaret, adhuc timeret quod propter rasuram impugnaretur. Sic spiritualiter est de nobis : interliniaris significat opera indifferentia que bono modo et malo possunt fieri ista. Debemus taliter facere quod dyabolus non possit impugnare quod non fuerit de eadem manu, quod scilicet fuit facta de mala intentione. Isto modo impugnauit Job I (9-10) : *numquid frustra Job timuit Deum, nonne tu uallasti eum et domum eius*,quasi dicat : te non diligit nisi propter luctum. Fiant ergo omnia sancta intentione. Illud quod radi et deleri ante sigillationem oportet, est peccatum. Numquam sigillum gratie uel glorie ponitur in corde in quo habitat peccatum. Cauere ergo debemus ne in tota littera uite nostre inueniatur peccatum cuius rasura requiratur ante infusionem gratie, quod si fuerit, radatur per penitentiam ; remaneat semper tamen amor, ne forte recuperauerit sigillum gratie. *Nescit enim homo utrum amore an odio dignus sit*, Ecc. 9 (1). Si posito quod in rei ueritate recuperauerit, adhuc semper timeat ne sibi obiciatur uel quod non fuerit perfecte contritus uel non perfecte |203vb| confessus uel quod non perfecte satisfecerit uel postea in peccato complacentiam habuit, Ecc. V (5-6) : *de propiciatu peccatorum noli esse sine metu neque adicias peccatum super peccatum et ne dicas miseratio Dei magna est. Multitudinis peccatorum meorum miserebitur*. Nota de quodam qui sibi [2123] uidebatur quod

[2121] Manipulus florum, Gaudium G (Gregorius in Moralibus) ; Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, II, 35, 1 (PL 76, 1260B).

[2122] CAO, 3, 4038, S. Martini.

[2123] sibi] Christus add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

nomen suum esset scriptum in quadam carta [2124] de qua totiens deletum fuerit et rescriptum, quod si adhuc semper deleretur, amplius in ea scribi non posset ; qui ad se rediens a peccatis deinceps sibi cauit. Talis enim rasura est multum timenda. Unde Augustinus [2125] in quodam sermone : « Quid obest illi si de illa tabula eum humana uult delere [2126] ignorantia, si eumdem de libro uiuentium numquam propria doleat consciencia ? Nam et si bonum quod de nobis dicitur : in mente non inuenitur in magnam debemus letitiam prosilire. » Sumus ergo transcriptum. Originale huius transcripti est ecclesia triumphans. Dicit enim Dyonisius [2127] : « Quid ecclesia militans extracta est a ceteri, ergo donec illuc nouerimus, semper obiectiones et calumpnie sunt contra nos uel culpe et pene uel pene in purgatorio set postquam ibi fruentium et inuenta fuerit in nullo ab eis discrepare obiectiones uel calumpnie de cetero occasio nulla restat », et sic est de beato Martino. Facta est enim collatio uite eius cum originali uita beatorum, et iam qui [2128] in eis in nullo discrepans redditur nobis sigillatus sigillo |204ra| glorie et traditur pro ueracissimo exemplari cum dicitur : *hic est*, de quo potest dici illud Luc. 23 (41) : *hic nihil mali gessit*. Nota : in duobus potest scriptor deficere que, si fiat, non uidetur deficere. Unum est si mutet manum ita quod littera sit in uno loco grossa et in alio gracilis. Aliud est si aliquid scriptum in originali omittat. Beatus Martinus in nullo istorum errauit, non enim mutauit manum quia eumdem feruorem, quem in principio habuerat, non minuit set seruauit. Unde factus archiepiscopus Turonensis « idem constantissime perseuerabat qui prius fuerat. Eadem in corde humilitas [2129] atque idem implebat episcopi dignitatem, ut propositum monachium desereret [2130] », uel qui de originali obmisit non contenta in euangelio quantum ad precepta perfectissime adimpleuit, unde bene omnia fecit, unde de ipso potest dici illud Luc. 23 (47) : *uere hic homo iustus erat*. Et nota quod scriptor diceretur infidelis qui mutat manum, ut dictum est, set diceretur falsus et peruersus si in scribendo librum omnes affirmatiuas propositiones libri scriberet et dimitteret omnes negatiuas. Spiritualiter liber quem nobis debemus scribere est status uite nostre. Hunc enim debet quilibet recolligere infima [in] armarium mentis sue. Ysa. 24 (38, 15) : *recogitabo* tibi *annos meos* etc. Modo sic est quod in istum librum scribendo multi male continuant manum suam, in principio sunt feruentes set processu temporis tepidi sunt. Apoc. 2 (4) : |204rb| *caritatem tuam primam reliquisti*. Aliquando solum scribant affirmatiuas et dimittunt negatiuas. Per affirmatiuas intelligo gratias cuiuslibet persone medietate uel immedietate collocatas, quia per eas affirmatur in ea uestigium bonitatis

[2124] Exemplum 24.

[2125] Manipulus florum, Consciencia A (Augustinus in sermone).

[2126] delere] ledere P.

[2127] Non inveni.

[2128] qui] quem P.

[2129] humilitas] eadem in uilitas add. P.

[2130] Lectionnaire dominicain, II, p. 376. Sulpicius Seuerus, Vita sancti Martini, 10, 1-3 (J. Fontaine, SChr 133, 1967, p. 272 et 274).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

diuine a quo cuncta bona procedunt. Per negatiuas autem deffectus et peccata quia per talia ostenditur a Deo deuiare et denegatur [2131] sequi eius ymaginem in quo nulla est perfectio uel deffectus. Modo multi sunt [2132] qui optime uolunt quod eorum gratie recordentur, set de peccatis suis et deffectibus nolunt loqui nec etiam cogitare sicut superbi et presumptuosi. Unde Augustinus [2133] de conflictu uitiorum et uirtutum super Luc. dicit : « Certe multis, ymmo pene omnibus melior es [2134] , uerbo, sciencia, diuitiis honoribus, cunctisque que carnalibus uel spiritualibus suppetunt karismatibus. Cunctos ergo despice, cunctis temet ipsum attende. » Tales sunt falsi scriptores : a Christo condempnabuntur. Figura, Luc. 19, ubi legitur quod duo homines ascenderunt in templum ut orarent, unus Phariseus et alter publicanus. Set Phariseus orabat sic (Luc. 18, 11) : *Deus gratias ago tibi quia non sum sicut ceteri hominum raptores, iniusti, adulteri, uel ut etiam publicanus*. Ecce quod hic non recitat nisi affirmatiuas (Luc. 18, 12) : *ieiuno bis in sabbato decimas do omnium que possideo*. Set publicanus solus recitat negatiuas dicens (Luc. 18, 13) : *Deus propitius esto mihi peccatori*, et ideo rediit ab oratione iustificatus et Phariseus condempnatus |204va| *Amen dico uobis descendit hic iustificatus in domum ab illo* (Luc. 18, 14). Et merito quia longe plus debent scribi huius negatiue, cuius ratio est : numquam in scripto debet poni illud de cuius lapsu a memoria non terminetur. Ad quid ponerem ego in scripto quod ego habeo duos oculos uel X digitos, cum non possint talia obliuisci ? Illa ergo solum de quorum obliuione timetur in scripto sunt ponenda, modo sic est quod nullas gratias quas habet numquam obliuiscitur set optime recordatur. Ymmo multi qui pro una gratia quam habent reputant se habere XX, set deffectuum et peccatorum nullo modo uolunt recordari. Ps. (18, 13) : *delicta quis intelligit*. Et idcirco frequentius ad memoriam reducenda sunt peccata quam uirtutes. Sic faciebat Ps. (31, 5) dicens: *delictum meum cognitum tibi feci et iniustitiam meam non abscondi*. Crisostomus [2135] super Mt. : « Si uis sublime ostendere uirtutis, noli sapere sublime et tunc illud quod egeris esse monstrabis excelsius. Noli te quicquam putare fecisse et plenissime cuncta fecisti. » Luc. XVII (10) : *cum feceris omnia que scripta sunt dicite serui inutiles sumus*.

[II] Secundo commendatur quod dedicatur studio fructuose eruditionis. Nota : illa insertio non est fructuosa set nociua que non trahit trunctum ad nobiliorem naturam quam prius esset. Sicut si in truncto piri insereretur sarculus sambuci dampnosum esset, non |204vb| fructuosum, sicut non [est] differentia cum introductione [2136] forme : quando expellitur nobilior, est [2137] corruptio, licet in ueritate sit ibi generatio. Spiritualiter trunctus

2131 denegatur] denegetur P.

2132 sunt] sciunt exp. P.

2133 Manipulus florum, Superbia M (Augustinus in libro de conflictu uitiorum et uirtutum) ; Ambrosius Autpertus, Libellus de conflictu uitiorum atque uirtutum, cap. 2 (R. Weber, CM 27B, 1979, p. 910).

2134 melior es] meliores P.

2135 Manipulus florum, Jactantia D (Crisostomus super Mattheum).

2136 cum introductione] philosopho generatio P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

cui debet fieri insertio est anima que est sicut tabula rasa sarculus inserendus est sapientia mundi. Sic est quod sapientia mundi non trahit animam ad melius set ad peius. Melius enim esset anime nullum habere habitum quam quod haberet malum uel peruersum. Talis est sapientia mundi. Jac. 3 (15) : *non est ista sapientia desursum descendens set terrena animalis et dyabolica*. Et uidetur de sapientia quorumdam sicut sarculus sambuci inseretur truncto piri. Pirus de se habet trunctum fructiferum, sambucus habet flores odoriferos set, si confricentur, fetent ; fructus etiam eius fetet. Sic sapientia multorum redolet in flore, quando est noua, mulcet aures et libenter auditur, set si confricetur, quia uidelicet examinetur et fundamento eius uindemiatur et inspiciatur fructus qui ex ea sequitur, quia multis cordibus intelligentibus tota fetet. Iterum si talis sapientia uel sciencia ponatur in aliquo qui est dispositus ad profectum sciencie, ipsum non trahit ad melius set ad peius. Iterum non est inserenda set spernenda, 2 Thi. 2 (23) : *stultas et sine disciplina et questiones*, de qua ergo sapientia debet fieri insertio. Ecce ortolani, quando uolunt facere insertionem, numquam accipiunt sarculum nisi |205ra| de aliqua arbore cuius fructus est probatus, et dicitur quod oportet quod sarculus habeat aliquid de augmento duorum annorum, alias non est utilis ut ex eo fiat insertio. Sic doctrina que probata est et approbata, que concordat dictis sanctorum et prophetarum, inserenda est et querenda. Ecc. 39 (1) : *antiquorum omnium exquiret*.

Sermon 91

Sainte Catherine. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 205ra-207ra. F. 205ra : *Eleuauerunt archam in sublime*, Gen. VII (17).

Super illud Jo. 19 l (14, 2) : *in domo Patris mei mansiones multe sunt*. Dicit Gregorius [2138] , [libro] 4 Dyalogorum : « *In domo*, inquam, *Patris mei mansiones multe sunt*. Si enim dispar distributio in illa eterna beatitudine non esset, una potius mansio quam multe essent. Multe ergo mansiones sunt, in quibus et distincte beatorum ordines propter meritorum consortium communiter letantur. Et tamen unum denarium omnes laborantes percipiunt, et dispar distributionis qualitas quam per opera diuersa assequuntur. » Ex quibus uerbis manifeste apparet quod licet in uita eterna sit una communis remuneratio beatorum, secundum quam singulos denarios uisionis beate distribuuntur, nihilominus tamen ibi est distributio diuersa premiorum, secundum quam unus alio eleuatur altius et premiatur felicius. Ratio huius potest esse : scitis enim quod persona que cecidit in puteum, tantum potest superius eleuari quante longitudinis est cathena cum qua superius eleuatur. Unde tali qui sic cecidit dicitur per Ysaiam (54, 2) : *longos fac funiculos tuos*. Ecclesia militans et uita presens est quasi quidam puteus in quem cecidimus per peccatum |205rb| primorum parentum. Gen. 16 (14) : *appelauit puteum illum puteum Viuentis* et gratie. In sola enim ecclesia est uita gratie que ducit ad claritatem uisionis

[2137] est] set P.

[2138] Manipulus florum, Gloria eterna AG (Gregorius libro 4 Dialogorum) ; Gregorius Magnus, Dialogorum libri IV, IV, 36, 13 (A. de Vogüé, SChr 265, 1979, p. 122-123).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

beate. Ratio autem quare ecclesia militans puteus appellatur potest esse : scitis enim quod communiter puteus non foditur ubi fons oritur, set in loco sicco et deserto et a fonte elongato, ut ex eo patenter et adaquatur [eos] qui de aqua fontis habere non possunt. Aliter etiam in puteo scaturit aqua [2139] et aliter in fonte, quia in fonte sic patenter et uisibiliter scaturit aqua et oritur, quod omnibus de ipso fonte bibentibus manifeste apparet unde ipsa oritur. Set in puteo sic oritur quod aqua quedam uidetur set meatus et uene non uidentur set [2140] frequentius ocultantur. Sic spiritualiter in deserto huius mundi sicco et arido, in quo fons uisionis beate nondum egreditur, fodit Christus puteum ecclesie militantis in quo haurimus aquam gratie qua adaquamur, antequam reducamur ad ouile ciuium supernorum. Hic est puteus quem fodit Ysaac risus et gaudium [2141] , beatorum filius Dei scilicet cuius natura *ab eo quod accidant uocauit calumpniam*, Gen. 20 (26, 20). Multas enim calumpnias passus est a Judeis filius Dei benedictus in huius putei fossione, quia fodiendo hunc puteum *foderunt manus eius et pedes* sicut dicit Ps. (21, 17). Beati [2142] etiam qui potantur de fonte *aque* uiue *salientis in uitam eternam* (Jo. 4, 14). Manifeste apparet unde |205va| eorum satietas diuinatur quia a presentia diuine maiestatis que facie ad faciem sancti sine quocumque medio intuentur, Zach. 3 (13, 1) : *erit fons patens domum Dauid*. Set in puteo ecclesie militantis gratie sacramenta que in ecclesia cotidie pascimus et potamur, aliqualiter non apparet unde aqua oriatur ut per quem modum non clare set euangelice solum intuemur. Unde de Spiritu Sancto a quo tota ecclesia gubernatur dicitur Jo. 3 (8) : *Spiritus ubi uult spirat et uocem eius audis set nescis unde ueniat aut quo uadit*. Set secundum quod uidemus, puteus quantumcumque plenus multiplicatur, impeditur ne potum ouibus administret si totaliter implerentur et maxime de terra, quia terra aquam bibit et absorbet. Sic spiritualiter ouibus Christi non administratur hodie potus sufficiens quia persone que deberent gregem Domini adaquare, exemplo conuersationis honeste et uerbo predicationis et doctrine, sunt replete humore cupiditatis et auaritie. Figuram habemus in Gen. 26 (15) ubi dicitur quod Palestini *omnes puteos quos foderant serui patris illius* scilicet *Abraham obstruxerunt implantes humo*. Palestini incedentes uel ora malleatorum interpretantur [2143] et significant demones qui contendunt et malleant ora et corda christiani. Volo nostrum †. Serui patris, scilicet Christi fuerunt apostoli, unde de ipsis dicitur, Io. 17 (6) : *de mundo tui erant et mihi eos dedisti*. |205vb| Isti foderunt multos puteos infundentes, in multorum cordibus aquam gratie et doctrine. Ephe. 2 (20) : *superedificati sunt fundamentum apostolorum*. Modo demones multi [2144] qui successerunt, fundantur ab apostolis, sic repleuerunt humo cupiditatis terrene ut oues † ab ipsis non adaquantur set potius intoxiquantur et perdantur ut possit ecclesia dicere

2139 aqua] aquam P.

2140 set] ut add. P.

2141 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 67.

2142 beati] beatis P.

2143 Non inveni.

2144 multi] multos P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

propter malitiam ministrorum suorum illud Jer. 9 (15) : *cibabo populum istum absintio et potum dabo eis aquam fellis*. Et illud Ps. (68, 22) : *dederunt in escam meam fel et in siti mei potauerunt aceto*. Bernardus [2145] super Cantica sermone LXXVIII : « Cum clericis exuberare existimas rerum affluentiam, uestium splendorem, mensarum luxuriam, congeriem uasorum aureorum et argenteorum, nisi de bonis ? Est quod illa pauper et inops et nuda relinquetis, facie miseranda, inculta et insipida. Propter quod non est hodie ecclesiam ornare set spoliare, non est custodire set perdere, non defendere set exponere, non est instruere set prostituere, non est gregem pascere set mactare et deuorare, dicente Domino de illis : *qui deuorant plebem meam sicut escam* (Ps. 13, 4). » Panis igitur ecclesia militans est quasi quidam puteus ut est dictum. De puteo tantum eleuatur quis superius et non plus quam durat cathena cum qua eleuatur. Cathena autem tanto est longior quanto |206ra| in ea sunt plures anuli. Modo sic est quod primus anulus cathene, cum qua eleuamur ad celum de hoc puteo, est caritas qua fideles ecclesie uinculo dilectionis uniuntur. Cum isto autem anulo caritatis quidam habent anulum innocentie, sicut paruuli baptizati qui ante usum rationis decedunt. Quidam habent anulum penitentie cum ipsa caritate, sicut illi qui peccauerunt et postea penituerunt, et isti ceteris paribus non ita alte eleuantur. Alii sunt qui cum caritate habent multos anulos, quidam habent anulum uirginitatis, quidam anulum perfectionis doctorum, quidam anulum martirum, et isti ceteris paribus altius eleuantur. Nunc est ita quod beata Katerina que cathenula interpretatur, sicut dicitur in legenda [2146] : dictam uiam et modum per quem omnis sanctus est ad celum eleuatus, in se ipsa habuit et habuit enim anulum caritatis et amicitie, cui adiunctus est anulus austeritatis et penitentie ; habuit etiam cum hoc aureolam munditie uirginalis, aureolam doctrine magistralis et finaliter aureolam uictorie triumphalis. Fuit enim Virgo ista doctrix et martir, et ideo quia habuit cathenam longissimam in se tot perfectionis anulos continentem, idcirco ad celum non solum inferius ut tres sancti set superius cum doctoribus mediantibuspredictis anulis meruit eleuari, non solum quoad animam de qua non est dubium, set etiam quoad corpus |206rb| quod angelicis manibus in uertice montis Synay eleuatum est et sepultum, secundum quod sonat uerbum quod superius est assumptum : *eleuauerunt*. In quo uerbo a tribus comendatur : primo namque comendatur a dignitate naturam humane putredinis exaltante, *eleuauerunt*. Secundo a qualitate mensuram sue pulcritudinis demonstrante, *archam*. Tertio a claritate facturam sue ymaginis decorante, *in sublime*. In primo apparet exercitium perfectionis probate, *eleuauerunt*. In secundo iudicium plenitudinis celate, *archam*. Set in tertio fastigium fruitionis colate, *in sublime*.

Dico primo quod beata Katerina fuit exaltata contra conditionis sue naturam in quo apparet immensa dignitas. Scitis quod natura grauibus indidit quod se numquam possunt superius eleuari, ymmo res grauis rei leui copuletur, ita quod super rem leuem dominium habet, faciet eam descendere sicut patet in omnibus. Deducendo spiritualiter natura humana de se grauis est et ponderosa et impotens quantum est de se ad hoc ut superius eleuetur et hoc propter corporis pondus animam deprimentis. *Corpus cum quod corrupitur*

[2145] Manipulus florum, Clericus L (Bernardus super Cant. sermo LXXVIII) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones super Cantica Canticorum, 77, 1 (SBO, II, p. 262).

[2146] Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Catherina, p. 1204.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

aggrauat animam, Sap. 9 (15), cum enim corpus nostrum nihil aliud sit quam putredo et uermis, Job (17, 14) : *putredini dixi* etc. et Gen. 30 (3, 19) : *puluis es et in puluerem reuerteris*, secundum suam naturam non potest per seipsum superius eleuari nisi prius deposita grauitate. Spiritualiter naturalis locus |206va| anime nostre est esse superius per contemplationem celestium et amorem diuinorum. In signum Greci hominem appellauerunt antropum, eo quod sursum spectet eleuatus ab humo ad contemplationem sui artificis, secundum quod dicit Ysidorus [2147] , libro XI I capitulo : « Unde et inducit ibidem Ouidium dicentem : pronam spectant animalia cetera terram, os hominis sublime dedit celumque uidere iussit, et erectos ad sydera tollere uultus. » Et ideo quanto anima nostra est eleuata superius uersus celum, tanto redditur nobilior et fortior ad opera uirtuosa, propter quod dicit Ysa. 91 (51, 6) : *leuate in celum oculos nostros*, in celum scilicet et affectum qui sunt oculi anime. Set hodie plures terram respiciunt quam celum. Dicit enim Ysidorus [2148] , libro XI 4 capitulo de portentis, quod in Ethiopia sunt quidam homines qui archa uocantur qui incuruati uelut pecudes continue terram respiciunt nec ualent ad celum oculos eleuare. Isti sunt spiritualiter illi qui *oculos suos statuerunt declinare in terram* (Ps. 11, 16), quorum tota cogitatio intenta est ad malum omni tempore, semper de congregatione terrenorum cogitantes et numquam de spiritualibus. Figuram talium habemus Luc. 13 (11) de illa muliere que erat *inclinata annis 19 nec poterat sursum respicere*, quem locum exponens beatus Gregorius [2149] dicit ita : « Omnis peccator terrena cogitans, celestia non requirens, sursum respicere non ualet, quia dum inferiora |206vb| desideria sequitur, a mentis sue rectitudinis incuruatur, et hoc semper uidet quia sine intermissione cogitat. » Set unde est illa differentia quod aliqui terram respiciunt, aliqui celum ? Rationem reddit Anselmus [2150] , libro de Animalibus, dicens quod habundantia caloris staturam eorum in quibus est eleuat uersus celum. Unde defficientes in naturali calore incuruantur uersus terram sicut senes et paruuli. Spiritualiter per calorem in Scriptura intelligitur feruor dilectionis et caritatis. Ps. (54, 5) : concaluit *cor meum in me*. Illi ergo qui multum habent de illo calore superius eleuantur ad Deum, quia scriptis terrenis sola spiritualia querunt, set illi qui in illo calore deficiunt contra statum et naturam sue conditionis, terrena semper meditantur. Quantum autem de illo calore beata Katerina habuit ostenditur in legenda, ubi dicitur [2151] quod cum deberet decollari, erectis in celum oculis Dominum deprecabatur, unde de ipsa potest dici illud Ps. (148, 14) : *confessio eius super celum et terram*. Ipsa enim nomen Christi confessa est super terram quamdiu fuit in hoc mundo, et modo confitetur super celum propter quod *celum ipsam benedicit*, 2 Hes. 4 (III Esdr. 4, 36).

Tertio in auctoritate tangitur quod ipsa fruitur iocunditate illustrata claritate celestis

2147 Isidorus Hispalensis, Etymologiarum siue Originum libri XX, XI, 1, 5 (W.M. Lindsay, Oxford, 1911, p. 1).

2148 Exemplum 25.

2149 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, II, 31, 6 (PL 76, 1230C).

2150 Non inueni.

2151 Jacobus de Voragine, Legenda aurea, s. Catherina, p. 1211.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

palatii quia ecce illi gloria Dei Israel tribulationi et aduersitate tolerare in hoc mundo pro Christo debetur eterna gloria pro mercede. |207ra| Ita dicit Apostolus 2 Cor. 4 (17) illud : *quod in presenti momentaneum est et leue tribulationis nostra supra modum in sublimitate eternum glorie pondus*, propter quod dicit beatus Jeronimus [2152] in quadam epistula quod nullus labor durus, nullum tempus longum uideri debet quo gloria eternitatem requiritur. Et quia beata Katerina prius pro Christo laborem in presenti sustinuit, ideo gloriam promeruit eternitatis ut dicatur de ipsa quid scribitur Ysa. 39 (35, 2) : *gloria Libani data est ei*. Ecce aureola uirginum, *decor carmeli*. Ecce aureola martirium, *et Sero*. Ecce aureola et gloria doctorum. Ad quam nos perducat meritis ipsius ille qui est in secula benedictus. Amen.

Sermon 92

Saint Dominique. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 207ra-va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 42ra-rb. F. 207ra : *Dabo illi stellam matutinam*, Apo. II (28).

Sicut rosa inter flores qui plus habet de pulcritudine datur gratiosiori in mundo, sic stella matutina que inter stellas plus de splendore habet [2153] , debet dari illi qui gratiosior est in celo, secundum Apostolum, I ad Cor. VI (15, 41) : *stella a stella differt in claritate*, id est sanctus a sancto in gratia et gloria. Ideo Christus qui plus quam ceteri [2154] habet de plenitudine (Hebr. 1, 3) : *cum sit splendor glorie et figure substantie eius*,id est comparatur stelle matutine. Ideo debuit illi dari de qua Jeronimus [2155] : « Ceteris per partes gratia prestatur diffusa est in Maria ut totam infudit se plenitudo gratie. » Stella ista prophetata fuit oriri ex Jacob quia ubi est subplantatio uitiorum, ibi oritur ista stella |207rb|. In hac numquam fuit dominium uitii, ymmo conteruit actorem uitiorum. *Ipsa enim conterit caput tuum* (Gen. 3, 15). Vide quod ei promittit gratis dare xenium [2156] , *dabo illi*. Sydus quod lumen emittit, dirigens contra deuium, *stellam*. Et hanc diei premittit tanquam nuntium preuium, *matutinam*.

Circa primum nota quod simul cum illa stella descendit ros proficuus, sic cum luce istius stelle ros Spiritus Sancti. Alie etiam stelle iuxta istam non sic apparent. Ideo Joel II (10-11) : *stelle retraxerunt splendorem suum et dedit Dominus uocem meam*, quia nuntiante angelo *uerbum caro factum* (Jo. 1, 14) et in respectu eius modica erat sanctitas aliorum. Sequitur (Joel 2, 23) : *letamini et exultate in Domino Deo uestro* quia eam tristitiam, scilicet tenebra, euanuit torrente hac stella. Sequitur (Joel 2, 23) : *quia dedit*

[2152] Manipulus florum, Labor F (Hieronymus in epistula) et Gloria eterna Z.

[2153] plus – habet] plus habet de splendore B.

[2154] quam ceteri] ceteris P, B.

[2155] Manipulus florum, Maria R (Hieronymus).

[2156] xenium] exennium P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

uobis doctorem iustitie. Ecce choruscatum huius stelle. Sequitur : *et descendere faciet super nos ymbrem matutinam*.

Circa secundum nota quod qui uult dirigi per stellam debet se eius directioni subicere. Ideo primus angelus errauit quia uoluit subici. *Supra astra inquit celi exaltabo* etc. (Is. 14, 13). Set boni in suis misteriis ab ea diriguntur que est *quasi stella matutina in medio nebule* etc. (Eccli. 50, 6). Ecce peccatoribus quasi nebulosus, penitentibus quasi luna plena, quia eos illuminat expellendo defectus set bonis quasi sol refulgens.

Circa tertium nota quod in illa parte unde sol oriri debet, apparet ista stella. Sic de Maria. Nec mirum si fuit quasi stella in Conceptione et quasi sol in Natiuitate, |207va| quia in se habet perfectiones omnium rerum. Nota quomodo ros proficuus cum ista stella descendit. Apoc. ult. (22, 16) : *ego sum radix et genus Dauid stella splendida et matutina*.

Sermon 93

Apôtres. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 207va-210ra. Plan : Thème – Le Christ est comparé à un aigle qui, du haut du ciel, vient en aide à ses petits. Les apôtres ont suivi l'exemple du Christ. I – Les biens de ce monde sont corrompus. II – Ils causent l'affliction et la mort. F. 207va : *Relictis omnibus secuti sunt eum* (Luc. 5, 11).

[Thème] Unumquodque trahit naturaliter dont bien luy put venir. Ratio est secundum Philosophum [2157] : omnia bonum appetunt aut bonum honorabile aut utile aut delectabile. *Quo unumquodque* etc. Figura in euangelio ubi legitur quod, quando Christus ibat per mundum predicando, multi sequebantur eum. Mt. (4, 25) : secuti *sunt eum turbe multe* aliqui qui propter bona que predicabat eis, alii quia pascebat eos et alii quia curabat eos. Mt. 19 (2) : *secute sunt turbe multe et curauit eos*. *Quo unumquodque* etc. Exemplum in natura : legitur quod aquila [2158], que est regina auium, est talis proprietatis quod in tantum est liberalis quod, quando cepit predam suam, non comedit sola set aliis sequentibus eam distribuit, et propter hoc alie aues sequuntur eam quia sperant aliquid habere. Filius Dei per aquilam intelligitur, primo sicut aquila ceteris auibus clarius uidet. Sic filius Dei, nam homo uidet que patent etc., alia non. Quia aquila quantumcumque sit in alto, cum uidet necessitatem pullorum inferius statim descendit et subuenit eis. Ita filius Dei, quantumcumque esset in alto quia in sinu Patris uel ad dexteram [fuit], tamen propter necessitatem quam sciebat nos habere, uoluit ad terram descendere et |207vb| carnem sumere et mortem subire et ita nos de manu dyaboli liberare. Ergo per aquilam filius Dei designatur *sicut aquila prouocans ad uolandum* etc. (Deut. 32, 11). Modo dico quod ista aquila ad hoc descendit ut predam suam, regnum scilicet paradysi, caperet, non solum pro se set pro illis qui eum sequerentur, et ideo isti apostoli qui per inspirationem Sancti Spiritus sentiebant et sciebant quod si ipsum sequerentur, haberent participationem prede sue, ideo *relictis omnibus* etc., uel sic sequerentur. Ergo si uolumus habere

[2157] Non inveni.

[2158] Exemplum 26.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

participationem prede sue, oportet quod ipsum sequamur. *Sequemini uestigia eius* (I Pe. 2, 21). Nota : qui uult alium bene sequi, oportet quod uadat per uiam quam incedit. Modo dico quod Christus transiuit in mundo duobus [2159] uiis. Prima fuit puritatis et innocentie, nam ipse est *qui peccatum non fecit* (I Pe. 2, 22) ; secunda [2160] austeritatis et penitentie, ergo *relictis omnibus* etc. Duo tanguntur, primo dispositio congrua ad faciliter sequendum, *relictis omnibus*, operatio strenua ad faciliter assequendum, *secuti* etc. Nota : qui habet transire passum multum strictum, oportet deponere illud quod portat. Exemplum de porta que est in Jerusalem. Nota ubi dicitur (Mt. 19, 24) : *facilius est camelum per foramen* etc. Modo dico quod passus quem habemus transire, est multum strictus scilicet mortis, in tantum quod nec corpus cum anima etc., ergo formali ratione cum bonis temporalibus. Ps. (Job 27, 19) : *diues cum dor*|208ra|*mierit* etc. Ergo fatui sunt qui se talibus onerant nam cum talibus transire non possunt. Set nota quod quidam similes sunt hericio [2161] qui se pomis in aculeis onerat et tunc uadit ad cauernam cantando, set quando uenit, non potest intrare et totum deponit quia nimis est stricta. Ergo qui uult secure transire oportet dimittere omnem malam affectionem ad mundana. *Si uis perfectus esse* etc. (Mt. 19, 21), id est ad perfectum statum paradysi, oportet huiusmodi dimittere et ad hoc assentit ratio, nam consuetudo est in religionibus et hoc rationabile quod qui comedunt in prima mensa non comedunt in secunda, nunc econtrario. Sic qui comedunt in presenti et habent quicquid uolunt, diuitias, honores et huiusmodi, nihil habebunt in celo. Figura Num. 33 (34, 15) nam ibi habetur quod filii Israel qui *acceperunt partem suam* citra flumina Jordanis non acceperunt ultra et econtrario. Sic illi qui circa flumen mortis acceperunt partem suam, nihil habebunt in celo et hoc satis iustum nam secundum Jeronimum [2162] : « Difficile, ymmo impossibile est, ut presentibus et futuris quis fruatur bonis, et hic uentrem, illic mentem impleatur, et sic in celo et in terra gloriosus appareat. » Set illi qui non accipiunt partem suam, qui non curant de diuitiis etc., illi habebunt partem in celo. *Beati qui nunc esuritis quia saturabimini* (Luc. 6, 21). Talibus dicet (Mt. 11, 21) : *uenite qui laborati estis* etc. Isti non habuerunt partem suam hic, nam si loquamur de Petro, ipse dicit in libro Clemen|208rb|tis [2163] : « Panis, inquit, solus mihi cum oliuis et raro cum oleribus in usu est. » Et Paulus dicit prima Cor. (4, 11) : *usque in hanc horam et esurimus et sitimus et nudi sumus tibi uergis* etc. Et finaliter mortem pro Christo sustinuerunt, Petrus crucifixus, Paulus decollatus, et loco sanguinis lac fluxit. Ideo de eis potest dici illud Judit. (15, 2) : *relictis omnibus euadere* conabantur et bene omnibus, quia non tantum bonis fortune set etiam nature. Ideo quia hic non habuerunt partem suam, nunc habent in celo et hodie percipere meruerunt, nam sicut legimus, statim quod fuerunt martirizati, statim uisi sunt introire ciuitatem romanam, induti preclaris uestibus, habentes coronas fulgentes in

[2159] duobus] tribus P.

[2160] secunda] secundo P.

[2161] Exemplum 27.

[2162] Manipulus florum, Prosperitas G (Hieronymus in epistola quadam) ; Hieronymus, Epistulae¸ 118, 6 (I. Hilberg, CSEL 55, nouv. ed. 1996, p. 444).

[2163] Manipulus florum, Prosperitas G (Hieronymus in epistula quadam).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

capitibus, et hoc erat signum quod statim quod fuerunt martirizati, habuerunt partem in celo. Paulus ianuis clausis uenit ad Cesarem et dixit sibi [2164] : « Cesar, ecce Paulus, Regni eterni et inuicti [2165] miles, uel nunc crede quod non sum mortuus set uiuus et hoc est bene signum etc. » Unde quilibet potest dicere illud Ps. (72, 26) : *pars mea Deus in eternum*, et si quilibet bene pensaret ualorem huius partis, faciliter contempneret ea que in mundo sunt. Unde Paulus, postquam uidit archana Dei paradysi, omnia arbitratus est ut stercora et quia pauci ualorem huius partis uident, ideo pauci querunt eam et cuilibet tali loquitur Salomon, Ecc. XI (20) : *nescis quod tempus pretereat* et mors appropinquat, et sic sit omnia et |208va| moriatur. Ubi nobis innuit duas malas conditiones que sunt in modo habendi bona mundi. Prima est infantia que excedit oculos mentis, *nescit* etc. ; secunda afflictio [2166] que inducit decorem mortis, *mors* etc.

[I] Dico quod bona mundi sunt plena corruptione, *nescit* etc., id est non cogitas quod tempus pretereat et tamen preterit. Recte hic uidentur dormire, nam illi qui dormiunt sunt istius conditionis et nature quod, cum excitantur, non recolunt de tempore quod fluxit dum dormirent. Modo dico quod illi qui habent diuitias, delicias, sunt quasi dormientes : *dormitauerunt qui ascenderunt equos* (Ps. 75, 7). Ratio est nam sicut illi qui dormiunt non utuntur ratione set sunt sicut bruta quia solum querunt illud quod est delectabile, non autem utile. Unde Eccles. (Eccle. 3, 18) : *dixi in corde meo de filiis hominum quid essent similes bestiis* etc. Alia ratio : nam sicut illi qui dormiunt uidetur eis dormiendo quod sicut magni, sicut episcopi etc., et tamen quando excitantur, nihil inueniunt, ita est de illis qui habent cor in mundo et qui habent bona mundi, uidetur eis quod sint magni, set quando excitantur post mortem nihil inueniunt. *Dormierunt sompnium suum* etc. (Ps. 75, 6). Et subito inuenient se totos nudos. Nota de episcopo [2167] qui accusatus non respondebat, set subito exutus uestibus pretiosis clamauerunt qui iudicii assistebant. Ergo *dum tempus habemus* etc. (Gal. 6, 10). Igitur qui bona mundi habent, uidentur dormire quia fre|208vb|quenter, quando excitantur in morte, nihil inueniunt se habere et ideo dico quod sicut dormientes, quando excitantur, non recolunt de tempore quod fluxit etc., ita diuites non aduertunt quod tempus pretereat ; et hoc multum mirabile nam sicut quod ad motum rote, in qua cognoscitur si aqua fluat uel stat, quia secundum cursum aque mouetur rota et uertitur, unde qui uidet rotam quiescere, signum est quod aqua quiesceret, set si uideret rotam fortiter mouere, modicum sensum haberet nisi iudicaret quod aqua mouetur. Modo dico quod corpus nostrum est sicut rota quia sicut rota ad modicum impulsum uertitur, sic corpus nostrum ad modicam temptationem uertitur ad peccatum. Alia ratio nam sicut rota pars que est modo inferior statim est superior, ita inter nos qui modo est superior statim erit inferior. Vide ergo si corpus tuum mouetur, aliquando si semper est in eodem statu, nam si sic signum est tibi aliquale quod tempus non preteriit, set si bene consideres, inuenies quod numquam in eodem statu permanet set semper uoluitur : nunc

2164 Ordericus Vitalis, Historia ecclesiastica, prima pars, II, 8 (PL 188, 137D).

2165 inuicti] nuntii P.

2166 afflictio] afflictiua P.

2167 Exemplum 28.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

est sanus, nunc infirmus etc. Unde Job (14, 2) : *bene natus* etc. *quasi flos egreditur* etc. Ideo corpus nostrum est quasi rota etc., totus mundus currens secundum motum rote fortune, certum est quod tempus nostrum continue preteriit, nam dicit Augustinus [2168] quod « tempus presentis uite nihil aliud est quam quidam cursus ad mortem. » |209ra| Si ergo diuites et qui querunt honores etc. non aduertunt, hoc autem certum [est] quod bene sunt excecati. Unde facit eis dyabolus sicut fit sacriste de horologio. Unde possunt dici illud Ps. (143, 4) : *homo uanitati* etc. *dies eius sicut* etc. Et Salomon, Sap. 2 (5) : *umbre transitus tempus nostrum*. Et notabiliter comparat tempus nostrum temporali umbre, nam sicut umbra respondet corpori cuius est in magnitudine, ymmo frequenter est quod [2169] corpus parue quantitatis habet magnam umbram, et hoc est quando sol distat ab eo, quod est corpus maioris quantitatis, ita etiam non solum frequenter, ymmo ut semper illi qui sunt minoris uirtutis et ualoris, sunt qui plus habent de bonis huius mundi. Ps. (72, 12) : *ecce ipsi peccatores* etc. De hoc quasi admirando format quasi unam questionem dicens : quare uia impiorum prosperatur ? Bene est eis qui male agunt. Set ad hoc faciliter respondetur : nullum bonum remanet irremuneratum, nullum malum impunitum. Modo dico quod uix est ita bonus qui non faciat aliquod peccatum. Unde Paulus (I Jo. 1, 8) : *si dixerimus quoniam peccatum* etc. Ideo Salomon septies in die cadet iustus, ideo quia Deus non uult punire, ideo punit eos in presenti et quanto plus diligit eos, tanto plus punit et tribulat, unde Paulus in persona Christi : *quod amo* etc. Nam secundum Gregorium [2170] : « Quod lima ferro, flagellum grano, hoc tribulatio uiro iusto. » Modo si loquimur de malis, uix est ita malus quin faciat aliquod |209rb| bonum. Modo malum quod facit est magnum [ita] quod pena temporali puniri non potest, quia tali debetur pena infinita, nullum autem temporale est infinitum, set bonum quod faciunt est ita modicum quod faciliter potest remunerari in presenti, in futuro non remunerabuntur quia nihil coinquinatum intrabit in ea. Ergo restat quod in presenti, et sicut quanto plus Deus flagellat aliquem, tanto magis signum est quod plus ipsum diligat, et Deus plus nobis intendit ipsum remunerare in alio seculo. Ita quanto plus Deus remunerat in presenti, tanto signum est maius quod ipsum minus diligat et quod ipsum plus intendit punire in futuro. Nam secundum Gregorium [2171] : « Si Deus uerberat quos ad salutem perpetuam uocat, qui in hoc mundo flagellari non meretur, in inferno torquebitur. » Nota de hospite beati Germani. Ergo temporalia bene comparantur umbre, quia non semper respondet corpori. Ideo dico quod sicut umbra etc. *Transit mundus et concupiscencia eius* (I Jo. 2, 17). Et per consequens debemus ipsum dimittere. *Qui uult esse amicus huius seculi inimicus Dei constituetur*, Jo. (Jac. 4, 4). Sic fecerunt isti, nam Petrus ad uocem Domini dicentis (Act. 12, 8) : *sequere me*, statim relictis omnibus etc. post resurrectionem etc. Statim quod precepit eum, posuit se super aquas omnia relinquens, Paulus etiam statim quod Deus dixit sibi (Act. 9, 4) : *Saule* etc. *Domine quid me uis facere*. Ideo quia hic non fuerunt premiati, modo in celo gloriosissime premiantur |209va| nam inter alios apostolos illi [sunt] qui forte plus possunt apud Deum.

[2168] Augustinus Hipponensis, De Ciuitate Dei, XIII, 10 (B. Dombart, SL 48, 1955, p. 392).

[2169] est quod] quod est P.

[2170] Cf. Alanus de Insulis, Summa de arte predicatoria, 12 (PL 210, 136A).

[2171] Defensor Locociagensis, Liber scientillarum, 49 (PL 88, 681B).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Nota de presbitero moriente.

[II] Secundo in auctoritate dico quod bona mundi sunt plena afflictione quia conferunt mortem non tantum temporalem. *Mors appropinquat* etc. Quando sagittarius diu sagittauit ad signum, ultima sagitta debet esse propinquior termino quia magis excitatus est. Christus est sagittarius, quia sicut sagittarius quando trahit, tenet in manu et lignum et cordam, ita Deus in sagittando nos tenet in manu lignum iustitie et cordam misericordie, et tunc sicut quanto plus extendit cordam, tanto fortius percutit, ita quanto plus extendit cordam misericordie, quanto scilicet plus parcit, tanto post ea fortius percutiet, quia tunc utetur ligno iustitie, non corda misericordie. Ergo Deus sagittarius, modo dico quod sagitte quas mittit nobis sunt infirmitates nostre etc. Set ultima est mors. Modo uerum est quod Deus diu sagittauit nos. Nunc enim Deus non miserit non tantum unam set multas sagittas, ergo certum est quod mors est propinqua, et hoc dicit Sapientia, Sap. XIII (Eccli. 14, 12) : *memor esto quoniam mors non tardabit*. Augustinus [2172] : « Nihil sic a peccato reuocat sicut frequens mortis meditatio. » Ergo memor sis quantum ante te est mors. *Ante faciem eius ibit mors* (Habac. 3, 5). Nota autem : dicit quidam sapiens quod senes habent mortem ante se, quia quamdiu uiuere non possunt, ymmo continue mortem exspectant set |209vb| iuuenes habent mortem retro. Modo ictus qui a posteriori uenit est periculosior quam qui uenit ab ante. Ergo mors iuuenum est periculosior et plus deberet timeri quam senium. *Dispone domui tue* etc. (Is. 38, 1). Set aliqui sunt qui optime disponunt in corde suo de rebus suis, quando uident amicum suum mortuum, optime cogitant de morte et hoc multum utile, set multi sunt sicut porci qui uidentes alium [2173] clamant omnes set eo mortuo redeunt ad pascum. Sic multi timent dum uident amicum mortuum, set quando est sublatus et tumulatus, redeunt ad precedentia peccata, et talis memoria mortis parum ualet, talem autem memoriam non habebant isti. Ideo propter desiderium eternorum reliquerunt [2174] et mortem corporis pro Christo affectabant. Unde Paulus (Phil. 1, 23) : *cupio dissolui* etc. Habeamus ergo continue memoriam mortis et eam exspectemus. Sicut ceruus qui ante[quam] debet mori lacrimat [2175] , sic nos lacrimare debemus in corde per contritionem et istos sanctos implorare per affectionem, nam illi sunt per quos faciliter possumus peruenire ad gaudium paradysi. Unde refert Gregorius [2176] in Dyalogis quod quidam presbiter qui fuerat deuotus apostolis et maxime sanctitatis, dum deductus esset ad extrema uite, cum magna letitia clamare cepit : « Bene uenient domini mei etc. »

[2172] Manipulus florum, Mors P (Augustinus libro exhortationum) ; cf. Augustinus Hipponensis, De Genesi contra Manicheos, II, 18 (PL 34, 219).

[2173] alium] malum P.

[2174] reliquerunt] relinquerunt P.

[2175] lacrimat] lacrimatur P.

[2176] Gregorius Magnus, Dialogorum libri IV, IV, 12, 4 (A. de Vogüé, SChr 265, 1979, p. 50).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Sermon 94

Apôtres. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 210ra-212rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 30rb-31rb. Plan : Prothème – Les vertus du conseil. Thème – La communauté de ceux qui se sont rassemblés autour du Christ. I – Le pouvoir suprême. II – Ceux qui sont soumis à ce pouvoir. III – La récompense offerte à la communauté. F. 210ra : *Principes populorum congregati sunt cum Deo*, Ps. (46, 10).

[Prothème] Qui insultus accedit ad loquendum de arduis, periculo se exponit, ideo necesse habet consilium procurare. Ad hoc autem principes congregantur et prelati ut super arduis consilium habeatur, et quia hodie gloriosi principes terre congregati sunt cum Deo, ideo mentis passibus ad istud consilium eamus ut donum consilii ipse dat nobis a Deo per eorum suffragium quod dirigat in loquendo. Set quia uerba nostra pugnam habent contra uitia, ideo tale debet esse consilium per quod animemur, hoc autem consilium debet queri ab illis qui concordant cum sint magnanimes. Isti sunt *principes populorum* quorum consilio debet credi, dum bene concordant, et sunt unanimes *congregati cum Deo*.

Circa primum nota quod sicut [2177] est de principatu terreno et de celesti quia terrenus terminatur, non sic celestis, nam post mortem, cum caritas numquam excidat, sunt magis animati ad impetrandum subditis quos aliquando habuerunt in cura, hinc est quod quodlibet genus suum prelatum inuocat sicut nos beatum Dominicum. Ergo nostros principes inuocemus quia prope Deum sunt. *Peruenerunt principes coniuncti psallentibus*, Ps. (67, 26).

Circa secundum nota quod propter hoc non est credendum consilium inimici quia contra Dominum, contra conscienciam [est]. *Non congregabo conuenticula eorum* (Ps. 15, 4). Ubi ergo standum in consilio iustorum in congregatione, set quia inter omnes personas mulier dilecta facilius extrahit consilium de corde uiri, beata Virgo super salutem et omnem pulcritudinem |210rb| dilecta est a Domino. Ideo rogabimus eam ut sedeat cum principibus propter illud consilium impetrandum.

Principes populorum congregati sunt cum Deo, Ps. Eodem ordine quo congregantur religiosi in domo discipline et correctionis, congregantur in domo letitie et refectionis. Justum enim est ut qui principales sunt in labore et tribulatione, sint etiam principales in recreatione. Christus stetit in loco correctionis in cruce ubi accepit disciplinam propter nos, ubi fuerunt crux et lancea. Unde qui crucifiguntur et gladio moriuntur, congregantur cum eo. Quis autem propius congregatus cum isto uiro quam suus uicarius, qui post eum in cruce pependit, et quis propior fuerit lateri quam ille qui gladio uitam finiuit ? Ideo quia sic in disciplina fuerunt cum eo congregati, iustum fuit ut hodie congregarentur cum eo in domo refectionis, et sic per crucem alter alterum triumphans uice seruant laurenti president, quod bene ostendit Christus discipulis quando post Passionem, dum essent in unum congregati propter metum iudeorum : *stetit Jhesus* (Mt. 20, 32), et sequitur (II Reg.

[2177] sicut] cecus P, secus B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

12, 17) : quid *comedit cum eis* in Luca. Spiritualiter [2178] in nobis est [2179] quasi quedam religio, sensus sunt nouicii [2180] nondum plene instructi, interiores uires sunt magis domite et magis obedientes ratione. Duo prelati, intellectus et affectus, qui [2181] debent congregare ad capitulum et corrigere delicta, Paulus doctor est intellectus, hic gladio debet |210va| abscindere omne caput carnalis affectionis, Petrus qui interpretatur discalcians [2182] est affectus discalcians pedes affectionum a cupiditatibus terrenis. Isti duo sic se habentes congregantur cum Deo, quia hiis duobus tantum Deum capere possumus. *Et sic ubi sunt duo uel tres congregati in nomine meo ubi sum in medio eorum* (Mt. 18, 20). *Principes populorum* etc. Tanguntur tria [2183] : fastigium [2184] potentatus, *principes*, collegium famulatus, *populorum*, priuilegium uel solatium communitatis, *congregati cum Deo*. Haute seygnurie [2185], seruable meynie et noble compagnie [2186].

Circa primum nota quod iustum est quod homo probetur in principatu minori antequam assumatur ad maiorem. Ideo Deus [debet] cuilibet unum paruum principatum, scilicet se ipsum, ubi sunt serui, scilicet sensus, duces sunt desideria, affectus princeps regens [2187] secundum rectam rationem est intellectus. Igitur caueant principes et duces ne subiciant seruituti set custodiant suam libertatem, alioquin amittent principatum illius ciuitatis superne que libera est nec recipit nisi liberos, quod optime fecerunt principes illi, carnem in seruitutem redigentes et libertatem spiritus seruantes. Unde Petrus carnem subiecit supplicio crucis, Paulus etiam in tantum sicut princeps contra stimulum carnis sic pugnauit quod carnem triumphauit et uirginitatem seruauit. |210vb| Sciebant isti quod *angeli qui non seruauerunt suum principatum set relinquerunt suum domicilium*,reseruanturiudicio magni Dei, sicut dicitur in capitulo Jude (6). Facile est custodire hoc, quia intellectus recreatur [2188] circa omne uerum et affectus circa omne bonum, nec oportet quod descendant ad obediendum carni quia ergo isti bene se

2178 spiritualiter om. B.

2179 est om. B.

2180 nouicii] nuntii B.

2181 qui] que P.

2182 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 155.

2183 principes – tria om. B.

2184 fastigium] fastidium P, B.

2185 seygnurie] seygnorie B.

2186 compagnie] compaygnie B.

2187 princeps regens] principes reges P.

2188 recreatur] recreari P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

habuerunt, nam Petrus carnem subiecit [2189] supplicio, Paulus contra stimulum sicut bonus princeps pugnauit et hostem domesticum uicit uirginitatem seruans. Ideo Deus iudicauit eos esse dignos maiori principatu. Ecc. XLVIII (Eccli. 46, 16) : *renouauit imperium*. Hoc erat necesse. Petrus non faciebat nisi imperare et temperabat penas pro transgressione, ne ad perfectum ducebat pro sui obseruatione. Ideo nouam dedit quia sicut Paulus (Rom. 13, 8) dicit per unicum preceptum impletum : *qui diligit proximum legem impleuit*. Remissio pro transgressionibus indulgetur, quam sic solet fieri nouo imperatori : Christus concessit priuilegio Petro petenti (Mt. 18, 21) : *quotiens peccabit in me frater meus et dimittam ei* etc. Ymmo imperium Petri pertingit usque ad portam celi, iuxta illud (Mt. 16, 19) : *tibi dabo claues regni celorum* etc. quod est ei concessum a Christo, cui *factus est principatus super humerum eius* (Is. 9, 6). In Prou. IX (8, 15-16) : *per me reges regnant, per me principes imperant*. Set quia decet quod principes in|211ra|ungantur, ideo sequitur (Eccli. 46, 16) : *et unxit principes in gente sua*,ut suauiter adherent, non uiolenter, quia generosus est animus hominis, facilius ducitur quam trahatur. Unde processit hec unctio a capite (Ps. 132, 2) : *sicut unguentum in capite quod descendit in barbam barbam Aaron*. Sunt enim ualde propinqui capiti Christo. Ideo non est mirum si unguentum distillauit ad eos. Per barbam congrue designatur que humilitatem [2190] signat et isti sunt uiri uiuentium. Hausit Petrus hoc unguentum, uidetur quando dixit (Mt. 16, 16) : *tu es Christus filii Dei uiui*. Christus enim interpretatur unctus [2191] , in fonte unctionis hausit et certe *caro et sanguis non reuelauit* (Mt. 16, 17) ei set unctio Sancti Spiritus que est specialis unctio de hac (I) Jo. capitulo (2, 27) : *unctio* [2192] *docebit uos de omnibus*. Hac unctus est et Paulus qui de tot et tantis fuit eruditus. Unde in Ps. (104, 21) : *constituit eum dominum domus sue* pater scilicet filium et principem omnis possessionis sue, ut erudiret principes eius. Iste principatus totus unctus est, non putrefactus per mortem, unde Petro dictum est (Jo. 18, 11) : *mitte gladium in uagena*.Sub lege istorum principum nos uiuimus, quia legem illius habemus qui cepit uiuere secundum regulam sub sanctis apostolis constitutam secundum quam iudicabimur, unde sequitur (Eccli. 46, 17) : *iudicabit in lege Domini congregationem*. Magna securitas est ligari ista lege, nam et oues que simul sunt ligate aut simul pereunt aut simul saluantur. Nos sumus ligati uinculo regule cum apostolis qui iam sunt saluati, igitur seruemus |211rb| istam congregationem ut ad illam ueniamus, ut de Deo possit dici (Mt. 2, 4) : *congregans omnes principes sacerdotes*,scilicet apostolos, *et scribas populi*, scilicet doctores et predicatores. In Exodo habetur quoniam populus qui legem accepit congregabatur ad colligendum manna, et tamen secundum mensuram gomer habebat quilibet et non plus. Sic uiri Domini uidentes secundum obseruantiam regularem habebunt dulcedinem celestem.

[II] Circa secundum nota quod una persona non facit congregationem populi set plures, nec plures, si sint diuerse set quando sunt unite. Hec unio debet fieri per caritatem

[2189] carnem subiecit] subiecit carnem B.

[2190] humilitatem] signat add. B.

[2191] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 142.

[2192] unctio] utrum P, B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

que facit implere legem sub qua uiuit populus. *Plenitudo legis est dilectio*, dicit Paulus ad Ro. (13, 10). Isti tantum in uita sua dilexerunt quod in morte non sunt separati, ymmo congregati. Je. (12, 13) : *congrega eos quasi gregem ad uictimam et sanctifica eos in die occisionis* et quia principes spirituales intendunt illos qui sunt de suo principatu ducere ad suam similitudinem, sicut patet de angelis de ordine principatuum qui intendunt nos perducere ad suum statum. Alioquin quando plures essent congregati, nisi essent honesti, congregatio turpior esset. Ad istum statum eleuamur modo in spe, tandem Deo iuuante in re. Ps. (61, 9) : *sperate in eo omnis congregatio populi*. Aliquando unus magnus dat uni congregationi quod non daret persone uni, sic Deus, si fuerimus bene uniti, dabit nobis donum suum, quoniam *Dominus spes populi sui*, Osee (Joel 3, 16). Sequitur (Ps. 61, 9) : *effundite coram illo corda* |211va| *uestra* quia delicata est diuina consolatio. Non enim admittentibus alienam ideo consolationem mundi, que est amaritudo respectu consolationis Dei, oportet effundere ut Deus suam consolationem infundat, alioquin non sentiretur diuina sicut aqua dulcis cadens in mare salsa efficitur et gutta mellis in dolio fellis amaricatur. *Effundam super nos aquam mundam*, Eze. XXXVI (25). Et sequitur (Eze. 36, 26) : *et dabo uobis cor nouum*. Et post sequitur (Eze. 36, 28) : *et eritis mihi in populum et ego ero uobis in Deum*. Sequitur : quomodo effundatur quod erat in corde per picturam sicut effunditur fimus latens sub cute. Sic per picturam contritionis effunditur quod erat in corde. Sequitur (Ps. 61, 9) : *Deus adiuror noster in eternum*. Ad dominum capitalem recurrere debet populus in necessitate. Si autem populus Dei sumus seruando legem suam, ipse nobis subueniret *nam ipse qui consolatur nos in omni tribulatione nostra* (II Cor. 1, 4). Isti peregrini congregant quedam dulcia quibus caueant sibi a nimia siti. Sic dum sumus in hac uita, debemus querere diuinas consolationes ut te laudabilius fontem uite sitiamus. Hee quidem sunt prelibationes future beatitudinis. *Beatus populus cuius Dominus Deus eius*, Ps. (143, 15). In Num. XX capitulo (8) habetur quomodo Dominus dixit Moysi : uade *congrega populum tuum et Aaron frater tuus coram petra et ipsa dabit nobis aquas Moyses assumptus ex aquis*. Petrus uocatur de mari, Aaron montanus [2193], Paulus usque ad |211vb| tertium celum raptus, hii congregant nos suis epistulis ad Petram. Christus qui dat nobis aquam sapientie, donec ad terram uiuentium ueniamus, possumus etiam de hac petra suggere mel.

[III] Circa tertium nota quod sicut concordia principiorum redundat ad omnia membra, faciens bonam complexionem et discordiam malam, sic enim est de concordia et discordia principum respectu totius principatus. Ideo uoluit Deus [2194] principes ecclesie congregatos esse secum, ut omnes de suo principatu participarent istam concordiam in qua est sanctitas animarum. Set grossa non possunt bene congregari quia habent partes nimis distantes. Sic corda superba que sic congregantur quod quasi in puncto se tangunt quia quod aliis dicunt uel faciunt est eis punctura et econtrario. *Congregabo super eos mala*, Deut. XXXII (23). Humiles autem in tantum intime congregantur ideo quod non possunt tangi, quin Deus tangatur, *quod uni ex fratribus minimis fecisti mihi fecistis* (Mt. 25, 40). Ad hoc autem quod sit perfecta congregatio oportet quod uniatur in omnibus. Ysa. ult. (66, 18) : *hec dicti Dominus Deus meus ego cogitationes eorum et opera eorum uenio ut*

[2193] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 73.

[2194] Deus] quod add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

congregem, solent homines confluere et congregari ad uidendum aliquod spectaculum, secundum quod sunt dispositi uel ex cogitatione uel affectione uel operatione sicut lasciui ad coreas, ubi prouocantur ad ea ad que afficiuntur et de quibus |212ra| cogitant, et artifices mecanici [ad] exemplar sui operis ut dirigantur ad similiter operandum. Sic omnis cogitatio bona congregatur ad Deum. *Cogitatio illorum apud altissimum*, Sap. V (16), ubi ad melius excitatur. Similiter omnis operatio bona et omne quod opus est et optimum est ut perficietur. Cogitare enim de Christo est cogitare [2195] de exemplari omnis boni, ut opus bonum cogitationem sequatur, et sic cor et manus Domini confiteantur. Ps. (106, 1-2) : *confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia eius, dicant qui redempti sunt a Domino quos redemit de manibus inimici et de regibus congregauit eos*. Sequitur (Is. 66, 18) : *cum omnibus gentibus et linguis*. Ego uideo quod isti nobiles [cogitant] ad sui originis principium siue in nupciis, siue in morte uel in exaltatione, sic nos ad Christum, qui est principium nostre regenerationis, cogitando de incarnatione quod de nupciis, de Passione et morte, de Resurrectione et Assensione. Hec enim sunt que nostri principes docuerunt in congregationibus suis. Joel 2 (3, 11) : *erumpite et uenite omnes gentes de circuitu et congregamini*. Item ex linguis isti clerici, quando uolunt loqui lingua latina de aliqua meteria utili congregant se sicut in disputationibus et in collationibus, sic ad loquendum de Deo, quod loqui de eo utile est precipue, hoc est faciendum quia omnes lingue non sufficiunt enarrare. Signum autem est quod quis diligit Deum, si de eo libenter loquitur et audit loqui |212rb| Ysa. 9u (45, 20) : *congregamini uenite et accedite simul omnes qui saluati estis de gentibus* et infra quia incuruabitur omne genum et iudicabit omnis lingua. Sequitur (Is. 66, 18) : *ut uenient et uidebunt gloriam meam*. Quamtumcumque affectiones sunt disperse circa ea que sunt ad finem, oportet tamen quod congregentur in fine ultimo qui non est nisi unus, hoc est in gloria, igitur *congrega nos de nationibus ut confiteamur nomini sancto tuo et gloriemur in laude tua* (Ps. 105, 47). Ad istam gloriam nos perducet.

Sermon 95

Apôtres. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 212rb-213ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 33rb-vb. F. 212rb : *Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum*, Mt. V (3).

Hec ecclesia inferior illam [2196] que superior est, quantum est possibile, ymitatur. Ideo cum hic illi qui sunt magis a terrenis spoliati sunt [ad] adorandum et impetrandum magis ydonei, utpote affectum magis liberum habentes ad uacandum diuinis, et illi qui sunt in celis sunt totaliter talibus spoliati, manifestum est quod sunt ad orandum et maxime dispositi, et quia quanto plus sunt ab istis inferioribus spoliati, tanto celestibus diuitiores effectu, unde et propter paupertatem regnum sunt adepti, inde est quod de bonis suis nobis possunt largius communicare, propter quod tales distribuntur in hiis uerbis. Solent enim rogari illi qui sunt in fertilitate. Tales sunt beati. Quando enim alicui succedunt omnia

[2195] cogitare] cogitari P.

[2196] illam] illa B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ad uotum, dicitur quod est beatus, tales sunt sancti omnes quia quicquid uolunt habent, alioquin non essent sancti. Ideo si petunt pro nobis gratiam optinebunt ; ex |212va| quo omnia cedunt eis ad uotum et sic participabimus de bonis eorum. De quolibet eorum potest exponi illud Ps. (64, 5) : *beatus quem elegisti et assumpsisti inhabita* etc. usque *domus tue*. Ideo quando munera contempnunt et tota uoluntate sunt pauperes spiritu, possent enim pauperes carere si acciperent munera, cum pauperes munera non habeant, set nullus potest se excusare quia *omnis qui petit accipit* (Mt. 7, 8), hoc est munus a lingua quod pauperes habere possunt. Propter quod per istos pauperes tamquam distributores datur gratia ab illo qui *dispersit dedit pauperibus* (Ps. 111, 9), tertio rogantur hii qui sunt in dignitate, set ecce *ipsorum est regnum celorum* (Mt. 5, 3). Nobiles ad misericordiam facilius inclinantur, illi autem de regno illo nobiliores sunt ceteris qui ad misericordiam prouiores. *Talium enim est regnum celorum*, Mt. (19, 14). Ymmo propter misericordiam assequatur homo regnum illud. *Dauid in sua misericordia consecutus est sedem regni in secula*, I Macha. (2, 57). Et quia super omnes regina est misericors, ideo ipsam rogabimus.

Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum celorum, Mt. V. Secundum ecclesie inferioris statuta, nullus potest simul possidere plura beneficia cum cura set uel plura sine cura uel saltem unum [2197] cum cura et aliud [2198] sine cura. Ita est apud Deum nam impossibile est secundum legem diuinam quod simul homo habeat mundum istum et regnum celorum. *Regnum meum non est de hoc mundo*, Jo. |212vb| XIX (18, 36). Mundus iste exigit curam totius hominis et regnum celorum similiter totius cordis curam requirit. Ibi enim potest habere quicquid desiderat. Ideo cum omnia que appetit ibi sint unum, oportet quod se totum tondat in illud unum, quod patet in omnibus sanctis. Discurras per omnes, non inuenies aliquem qui saltem affectu non contempserit mundum istum. Potest ergo homo habere in uita ista beneficium regni celorum in spe, tandem cum istis sanctis in re, si contempnat temporalia, sicut dominus promisit adolescenti in Mt. (19, 27) et Petro dicenti : *ecce nos reliquimus omnia*, set ibi debet ponere curam, curam habere etiam preter mundum, dum tamen curam cordis non ponat in eo quia *facilius est camelum per foramen acus transire* etc. (Mt. 19, 24). Ibi enim debet homo magis residere ubi plus recipit, sic affectus hominis in celo. Unde habet omnia bona que isti sancti fecerunt. Ideo spiritu pauperes quo ad bona mundi diuites facti sunt in regno Dei ubi conuersabuntur cum beatis. Tanguntur quatuor : ibi est opulentus set status, *beati*, propter congregationem omnium bonorum mundus est subpeditatus quia *pauperes spiritu*, tales contempnunt mundum, excelsus est principatus, *regni celorum*, quod uel qui est eis mancipatus, *quoniam ipsorum est*. Eunque ount quant que lur [2199] suffit il sount beneuré et ount tot ceo munde en despit il sount poures [2200] de prosperité et de volenté haut estat et de grant |213ra| profit et si sount sanz tot countredit.

2197 unum] una exp. P.

2198 aliud] aliquid P.

2199 lur] lour B.

2200 Poures] poure B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Circa primum nota quod unum bonum creatum cordi humano, quantum est in se, inuitat ad aliquid quasi diceret : « Non sufficio, uado ultra. » Hoc autem fecit Deus quia uult quod semper sumus secum sicut ipse est semper cum omnibus, set sicut de una re magna potest unus plus alio tenere, sic de Deo qui Deum clarius uidet habens plus de gratia et gloria plus de Deo habet.

Sermon 96

Omnibus sanctis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 213ra-rb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 42ra-rb. F. 213ra : *Fecisti nos Deo nostro regnum*, Apo. V (10).

Qui exaltat aliquem de statu humili ad statum sublimiorem, dicitur eum fecisse uel creasse. Illa fet. Nos autem qui terra non eramus digni iuxta illud (Gen. 6, 7) : *delebo*,inquit, *hominem quem* feci *a facie terre*,celorum transiuimus fines et ipsa sede regali decoramur, sicut dicit Crisostomus [2201] . Ideo fecit nos Christus et sicut rex omnes de genere sponse sue particeps facit regie dignitatis, sic Christus introducens humanitatem omnes homines regni sui particeps fecit, quod fecit quando *captiuam duxit captiuitatem* etc. (Eph. 4, 8). Illi scilicet qui adhuc in mundo essent participes in spe, illi qui iam sunt in celo in re.

Tanguntur tria : efficiencie que sumus conditi, *fecisti nos* ; liberalis est ista factio quia nihil presupponit nec in creatione nec in recreatione, ubi peccatum quod nihil est presupponitur. Ideo magis diuina gratiarum actione homines autem semper presupponunt. Ps. (99, 3) : *scitote quoniam dominus ipse est Deus ipse fecit nos et non* |213rb| *ipsi nos*.

Secundo Dei magnificentia cui sumus subditi, *Deo nostro*, qui in peccatis sunt multos habent [2202] dominos set qui iusti sunt unum Deum habent [2203] , cui seruire regnare est. Ps. (94, 6-7) : *uenite adoremus et procidamus ante Deum ploremus ante Dominum qui fecit nos quia ipse est dominus Deus noster*. In festo isto omnes sancti dicunt : « Venite, iustum est ymaginem subici suo illuminatori », dixit Dominus : *faciamus hominem ad ymaginem* etc. Gen. I (26).

Tertio regni eminentia qua sumus prediti, *regnum*, non possumus esse reges nisi Deus prius regnet in nobis, sicut patet in statu innocentie, et ita quamdiu Deus regnauit super hominem subiectum sibi, tamdiu homo bene rexit seipsum, et omnia in eo fuerunt bene ordinata. *Primum querite regnum Dei* etc. (Mt. 6, 33).

2201 Non inueni.

2202 habent] subditos add. et exp. B.

2203 unum – habent] unum habent Dominum B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 97

Sainte Lucie. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 213rb-vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 14ra-vb. F. 213rb : *Sic luceat lux uestra coram hominibus* (Mt. 5, 16).

Dicit Seneca [2204] quod longum iter est per uerbum. Iter autem uel uia iustitie comparatur luci. Prou. IIII (18) : *iustorum semita quasi lux splendens*. Ideo Christus, ut breuius ac facilius nos reducat uel inducat ad lucidum iter iustitie, docet nos non solum uerbo set exemplo, proponens nobis pro lucido exemplari uitam beate Lucie. *Sic luceat* etc. Ubi proponitur nobis beata Lucia, primo tamquam signaculum mirande similitudinis, *sic luceat*. Secundo tamquam spectaculum admirande pulcritudinis, *lux uestra*. Tertio tamquam preambulum deducende multitudinis, *coram hominibus*.

Primo tamquam signaculum etc. Ecc. I (Eccli. 50, 6-7) : *quasi luna* |213va| *plena* etc. *Sicut effulsit in templo Dei*. A nouilunio usque ad plenilunium continue in lumine crescit et proficit. Sol ab oriente usque ad meridiem continue ascendit. Sic beata Lucia continue de bone in melius proficit, exemplo igitur eius : sic *ambuletis* ut habetis magis, I Thess. IIII (12). *Sic facite ut sani sitis*, Ecc. 3 (Eccli. 3, 2). *Non sic impii, non sic* (Ps. 1, 4). Figurata fuit hec ymago Lucia per illam puellam de qua in IIII Reg. (5, 4) legitur : *et sic locuta est puella de terra Israel*. Exemplo igitur eius *sic loquimini et sic facite*, Ja. II (12).

Secundo proponitur nobis tamquam spectaculum admirande pulcritudinis, *lux*, Sap. VII (29, 30) : *est enim speciosior sole et super omnem dispositionem stellarum luci comparata prior inuenitur quam illi succedit nos* etc. Set hec est candor lucis eterne et spectaculum sine macula. Figura ad hoc in Ex. (38, 8) : factum est lauatorium *de speculis mulierum*, id est de exemplis sanctarum uirginum, in quo lauabantur ingressuri templum. Expone.

Tertio proponitur tamquam preambulum deducende multitudinis, *coram hominibus*. Itinerantes de nocte deducuntur cum lucerna antecedente. Lucerna dirigens, incendens in nocte infidelitatis et culpe, fuit beata Lucia. *Vita erat lux hominum et lux in tenebris lucet* etc., Jo. (1, 4-5). Ipsa *erat lux uera que illuminat omnem hominem uenientem in hunc mundum*, Jo. (1, 9). Figurata fuit per columpnam ignis lucidam que deducebat filios Israel incedentes de nocte ad |213vb| terram promissionis. Ad litteram cantamus [2205] de ea : « Columpna es immobilis Lucia sponsa Christi. » Ex. XIII (22) : *numquam defuit columpna nubis per diem et columpna ignis per noctem coram populo.*

Sermon 98

[2204] Cf. Seneca, Epistulae ad Lucilium, 6, 5 (F. Préchac, Paris: Belles Lettres, 1964, p. 17).

[2205] CAO, 3, 1855, S. Luciae.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

Couronne du Christ. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 213vb-217ra. Plan : Thème – Comparaison entre l'homme et un peintre. Le Christ doit être un modèle pour l'homme. I – L'homme a infligé des blessures au Christ. Il a accepté les blessures. Son sang a été répandu. Division 2 (Tren. 1, 12) : l'homme doit garder les yeux fixés sur la plaie du Christ. Tous les hommes sont pécheurs. Le temps imparti est bref. La charité. La gravité de la blessure. II – La clémence du Christ. III – Il a porté les péchés des hommes. F. 213vb: *Videte filie Syon regem Salomonem in dyademate*, Can. 3° (11).

[Thème] Hec est differentia inter pictorem in arte et discipulum nondum perfectum, quia licet pictor perfectus possit depingere aliquam ymaginem absque hoc quod respiciat ad exemplar, discipulis tamen indiget semper presentia exemplaris. Figura Ex. 26 ubi legitur quod cum fuisset dictum Moysi quod edificaret tabenaculum, quod erat opus nouum et insolitum, dictum est ei (Ex. 25, 40) : *inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est*. Et quando discipulus in arte pictoria [2206] , nondum perfectus uult operari de proprio capite nec respicit ad exemplar, facit malos tractus et depingit ymagines in quibus sunt multe turpitudines et defectus. Figura Dan. 13 (9) ubi legitur de duobus senibus et quando uoluerunt peccare *euerterunt sensum suum et declinauerunt oculos suos, ut non uiderent celum neque recordarentur iudiciorum iustorum*. Spiritualiter, quamdiu homo est in hac uita, est sicut pictor : debet enim totis uiribus laborare quod sicut creatus est ad ymaginem eius quantum ad gratuitam. Colo. 3 (10) : *induentes nouum hominem qui renouatur* |214ra| *in agnitionem Dei secundum ymaginem eius qui creauit eum*. Ratio autem quare assimilamur pictori quia pictor, quando uult protrahere ymaginem, diligenter considerat dispositionem fundamenti super quod oportet ymaginem depingere. Tale enim posset esse fundamentum quod omnes colores supposititi perderentur. Sic spiritualiter [ymago] uirtutibus est pingenda, debet esse ne in fundamento cordis aliqua mala conditio dimittatur, quia per unam conditionem malam uirtutes adnihilantur et perducuntur. Ja. 2 (10) : *quicumque totam legem seruauerit offendat autem in uno factus est omnium reus*. Dicunt pictores quod debet ymago protrahi : esset de calce, consumeret omnes colores suppositos qui cum aqua essent distemperati. Spiritualiter cals significat auaritiam, quia sicut cals qui uidetur esse actu frigida per appositionem aque inflammatur, per aquam debet extingui, sic auaritia qui per habundantiam rerum temporalium satiari debet, istis tamen multiplicatis augmentatur. Unde Augustinus [2207] in epistula ad quemdam comitem : « Auarus uir inferno similis est quia infernus quantoscumque deuorauerit numquam dicit satis, sic et si omnes thesauri confluxerunt in auarum. » Modo sic est quod omnes uirtutes distemperari debent cum aqua deuotionis et caritatis qua [2208] omnia consumuntur, quando in fundamento cordis aliquid auaritie permittitur remanere. Gregorius [2209] 13 Mor. : « Peccatum auaritie si

[2206] pictoria] qui add. P.

[2207] Manipulus florum, Auaritia C (Augustinus in epistula ad comitem) ; ps.-Augustinus, Liber exhortationis, uulgo de salutaribus documentis, 30 (PL 40, 1058) ; Basilius, Admonitio ad Filium Spiritualem, IX (F. Lehmann, München, 1955, p. 46).

[2208] qua] que P.

[2209] Gregorius Magnus, Moralia in Job, XIV, 53 (M. Adriaen, SL 143A, 1979, p. 736).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

permittitur remanere mentem quam infecerit ita grauem reddit |214rb| ut ad appetenda sublimia attolli non possit. » Ideo dicitur Prou. XV (27) : *conturbat domum suam qui sectatur auaritiam*. Ubi enim latet auaritia, tota domus uirtutum non solum conturbatur set etiam subuertitur, quia uenenum caritatis est cupiditas, sicut dicit Augustinus [2210] . Sumus igitur sicut pictores set non sicut perfecti in arte pictoria set sicut discipuli et sicut pingere addiscentes. Cuius ratio est : discipuli qui addiscunt pingere, non scribunt in re firma et stabili sicut est pergamenum uel paries, set scribunt in tabulis que possunt statim deleri. Set pictor perfectus scribit in re solida et durabili que non debet deleri. Spiritualiter beati qui iam in celo sunt, perfecti pictores sunt : quicquid in eis deputatum fuerit in perpetuum retinebunt. Je. 90 (50, 5) : *ad Deum federe sempiterno* quod nulla obliuione delebitur. Set nos sumus sicut discipuli qui illud quod pingimus, ponimus super rem uariabilem que numquam in eodem statu permanet. Hee sunt tabule cordis nostri, intellectus scilicet, memoria et uoluntas que sic sunt mutabiles quod in malum prona sunt ab adolescentia. O quam cogitatio sancta, affectio munda, diuinorum beneficiorum memoria et alia sancta proposita cito in nostris cordibus sunt deleta ! 4 Reg. 21 (13) : *delebo Jerusalem sicut deleri solent tabule delens uertam*. *Et ducam crebrius stilum super faciem eius*. Hoc potest dicere dyabolus de multis in quorum cordibus tamquam in Jerusalem, que interpretatur |214va| uisio pacis [2211] , deberet Christus cum uirtutibus pacifice quiescere, quorum tabule cordis a dyabolo crebrius complanantur. Sic igitur patet ex iam dictis quod nos quamdiu sumus in hac uita, sumus sicut pictores addiscentes et imperfecti. I Cor. 13 (10) : *cum uenerit quod perfectum est euacuabitur quod ex parte est*. Et propter hoc indigemus in operibus nostris presentia exemplaris, quo si caruerimus, multas turpes ymagines depingemus. Illud autem exemplar est Saluator noster, pro nobis corona spinea coronatus, quem nobis Spiritus Sanctus in operibus nostris omnibus proponit exemplar dicens : *uidete filie Syon*. In quibus uerbis tria facit.

[I] Primo amplificat studium consciencie pignoris, *uidete filie Syon*. Nota : inter omnes artifices, ille qui sollicitus respicit ad opus suum est minutor. Ex quo enim uenam alicuius aperuit, numquam diuertit oculum a uulnere quin continue ipsum respicit, quamdiu uulnus est apertim. Spiritualiter nos aperuimus uenas Christi, non solum lanceola sicut minutor set grossis clauis et lancea corone spinee multiplici punctura. Sicut enim aliquis, si propter me perdidisset terram, diceret [2212] quod ego ipsum exheredassem, sic quia Christus pro nobis habuit multas plagas, ueraciter dici potest quod nos plagauimus Christum. Zach. (13, 6) dicetur [2213] ei : *quid sunt iste plage in medio manuum tuarum*, et dicetur hiis : *plagatus sum in domo eorum qui diligebant me*. Tante |214vb| autem et tales fuerunt iste plage, etiam fouee in Scriptura nuncupentur. Ps. (21, 17) : *foderunt manus meas et pedes meos*. Hoc autem fuit necessaria. Cuius ratio est : duabus de causis fiunt fouee in aliqua uilla.

2210 Augustinus Hipponensis, De diversis questionibus octoginta tribus, XXXVI (A. Mutzenbecher, SL 44A, 1975, p. 54).

2211 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 121.

2212 diceret] diceretur P.

2213 dicetur] diceretur exp. P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[a] Prima est quando lupi et leones et huiusmodi animalia rapacia habundant in terra que bona deuastant et cum canibus rapi non possunt, tunc fiunt fouee [in] quibus ponitur agnus, et ibi dum credunt agnum capere capiuntur. Spiritualiter in mundo habundabunt animalia ferocia demones qui totum mundum deuorabant et a nullo capi poterant nec etiam superari, ymmo econtrario totus mundus ab uno uincebatur et in infernum trahebatur. Propter quod Saluator noster permisit in corpore suo foueas fieri, in quibus poni uoluit sicut agnus. Ysa. 63 (53, 7) : *sicut ouis ad occisionem ducetur et quasi agnus coram tondente se obmutescet et non aperiet os suum*. Et sic dyabolus ipsum deuorare cupiens fuit ab ipso superatus. *Jam princeps mundi huius eicitur foras* (Jo. 12, 31). Unde Gregorius [2214] in Omeliis : « Dyabolus in uirgam crucis transglutiens uermem humanitatis, transfixus est homo diuinitatis. »

[b] Secunda causa quare fiunt fouee in aliqua uilla est defectus aque. Quando uilla sita est in deserto et non habet fontem, oportet fodere puteum, alias habitantes in uilla siti perirent. Mundus non habebat aquam uiuam, ymmo aquam quam mundus bibebat de Mortuo Mari scaturiebat, propter quod fossus est puteus |215ra| in latere Christi, de quo exiuit sanguis et aqua de quo tota ecclesia recreatur. Nota quomodo aqua putei, que descendit de monte et spiritualiter de cacumine montis, est dulcior, melior quam illa que in ualle scaturit. Christus autem ad Ysa. 2 (2) : *mons erit inquit in nouissimis diebus preparatus mons Domini* etc. De isto monte quia de eius pedibus et manibus et de cacumine, quia de capite fluxit sanguis dulcissimus et suauissimus, de quo dicit Augustinus [2215] in libro contra hereses : « Fusus est sanguis medici et factum est medicamentum frenetici. » De puteo etiam lateris sui fluxit sanguis et aqua que facta sunt nobis fons aque salientis in uitam eternam. Hic est puteus quem appellauit Agar, ad dominam suam est reuersa. Agar interpretatur [2216] suscitans festum uel aduena uel sollempnitas uigilie et significat hominem qui propter hoc quod uoluit suscitare festum esce scilicet *sicut dii eritis*, inquit serpens ad mulierem (Gen. 3, 5). Sicut dii Gen. 3 (23, 4) factus est peregrinus ad aduena paradysi. Ps. (38, 13) : *aduena ego sum apud te et peregrinus*. Ipse uoluit facere festum in paradyso propter quod hodie facit uigiliam et multiplici miserie subiectus. Modo sic est quod in benedicto isto puero qui fossus est in manibus, pedibus et latere Christi, Deus ipsum uidit oculo misericordie et propter hoc fecit ipsum ad dominam suam Ecclesiam scilicet triumphantem redire. Iste est beatissimus puteus uiuentis et uidentis, quia per ipsum |215rb| ducimur ad uitam eternam que consistit in uisione diuina. Sic igitur apparet quod nos aperuimus uenas Christi, quia propter nos uene eius, latus, caput, manus et pedes sunt aperti. Idcirco ab ipsis numquam debemus diuertere oculum mentis quin aspectus cordis nostri ad plagas Christi continue sit affixus, ad quod nos hortatur Tren. I d (12) : *o uos omnes qui transitis per uiam attendite et uidete si est dolor sicut dolor meus*. Et nota quod in hac auctoritate tanguntur quatuor quibus nos admonent ut a plagis Christi numquam mentis oculos diuertamus.

2214 Manipulus florum, Crux I (Gregorius in homelia).

2215 Manipulus florum, Passio C (Augustinus in libro contra quinque hereses) ; Quoduultdeus, Aduersus quinque hereses, VII, 30 (R. Braun, SL 60, 1976, p. 297).

2216 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 155.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[a] Primum est communitas infecti generis, *o uos omnes*, hoc est rationabile ut omnes qui eodem modo laborant, querant idem remedium. Modo sic est quod omnes eumdem morbum patimur. Cuius ratio est : dicit Ysidorus [2217] quod quando lupus occidit ouem, morsus eius sic inficit lanam eius quod uestem ex ea factam reddit pediculosam, in tantum quod non a pediculis perfecte purgari potest. Lupus inferni dyabolus ouem, primos scilicet parentes, occidit et totam lanam eorum sic infecit quod nos omnes qui ab ipsis descendimus, tot habemus peccati originalis et aliorum peccatorum actualium pediculos, quod uix autem numquam possumus expurgari. Ideo dicit Ps. (13, 13) : *omnes declinauerunt simul inutiles facti sumus*. Et Ysa. 63 (53, 6) : *omnes nos quasi oues errauimus*. Modo sic est quod Christus, qui plagatus est, est medicus et medicina. Nota : est quidam |215va| uermis qui dicitur rubeta qui habet unum iecur quod datur ab antitoto contra toxicum uel uenenum. Christus uocat se uermem in Ps. (21, 7) : *ego autem sum uermis et non homo*. Jecur suum est eius Passio. Dicitur enim iecur eo quod ibi iaceat pir [2218] , id est ignis. In Passione autem ista apparuit ignis nimie caritatis. Ro. V (8-9) : *commendat autem Deus suam caritatem in nobis cum adhuc peccatores essemus* secundum tempus *Christus pro nobis mortuus*. Modo sic est quod illud iecur est antitotum et medicina contra toxicum originalis peccati quo in primis parentibus fuerimus intoxicati et contra uenenum peccati actualis, quo cotidie per temptationes demonum ueneramur. Ab omnibus istis per Christi Passionem liberamur. I Pe. 2 (3, 18) : *Christus semel pro peccatis* nostris *mortuus est iustus pro iniussis ut nos offerret Deo mortificatos quidem carne uiuificatos autem spiritu*. Et propter hoc omnes ad ipsum tamquam ad remedium debemus currere et numquam ab eius plagis diuertere oculos mentis nostre. Figura Luc. 4 (40) : *omnes qui habebant infirmos uariis langoribus ducebant illos ad eum at ille singulis manus imponens curabit eos*.

[b] Secundum est breuitas indulti temporis, *qui transitis per uiam*. Vita nostra non est nisi quidam transitus et ideo festinare debemus. Nota : inter omnes peregrinos, isti habent festinare qui inter se et locum ad quem tendunt |215vb| habent fluxum maris, sicut est in monte Sancti Michaelis [2219] : dum enim est refluxus maris, libere transeunt. Si ergo fluxus maris eos ocupauerit, subito submerguntur. Spiritualiter nos omnes quamdiu sumus in hoc corpore, peregrinamur a Domino. Locus autem ad quem tendimus facere transitum est in celum. Modo inter nos et celum quamdiu durat iste refluxus, possumus ad celum libere, secure et absque submersione transire, et propter hoc concludit Apostolus (Gal. 6, 10) : *ergo dum tempus habemus operemur bonum*. Habemus etiam fluxum iustitie, propter quod si distulerimus penitere, timere debemus ne subito ueniat iste fluxus, qui cum Egyptiis nos submergat, de quibus dicitur Ex. 3 (15, 9) : *submersi sunt quasi plumbum in aquis uehementibus* etc. Filii autem Israel ambulauerunt. Idcirco Ecc. V (Eccli. 5, 8-9) : *ne tardes conuerti ad Dominum et ne differas te de die in diem, subito ueniet ira illius et in tempore uindicte disperdet te*. Breuitas ergo indulti temporis debet nos compellere ut semper oculos habeamus ad Christum, quia uita nostra non est nisi quidam transitus per

[2217] Non inueni.

[2218] piros] pir P.

[2219] Exemplum 29.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

uiam huius mundi Sap. 2 (3) : *transiet uita nostra tamquam uestigium nubis et sicut nebula dissoluetur*. Et Jac. 4 (14) : *que enim est uita nostra uapor est ad modicum parens*.

[c] Tertium est caritas offensi federis uel impensi. *Attendite et uidete*. Nota : longe plus tenetur horas audire et ad ipsas attendere canonicus |216ra| actu prebendam accipiens quam exspectans. Nos sumus sicut canonici qui iam recipimus prebendam celestem, Christum promissum in lege, redemptionem per ipsum factam, Spiritum Sanctum ab eo missum, nos ipsi primities spiritus habentes antiqui fuerunt sicut canonici exspectantes. Ysa. 29 (28, 10) : *exspecta modicum ibi*. Et Os. 3 (3) : *diebus multis exspectabis me*. Modo antiqui patres cum maximo desiderio et cordis attensione se habebant ad Christum. *Abraham pater noster exultauit ut uideret diem meum*, Jo. 9 (8, 56). Ergo longe plus nos debemus diligere et ad ipsum attendere. Ysa. 63 (51, 1-2) : *attendite ad petram et ad cauernam laci unde precisi estis. Attendite ad Abraham patrem nostrum*. Abraham pater multarum gentium interpretatur [2220] et significat Christum qui non solum est pater noster per creationem, ymmo etiam per recreationem et redemptionem. *Patrem uocabis me et post me ingredi non cessabis*, Jer. 3 (19). Hic est lapis unde excisi sumus. Nota : est quidam lapis qui uocatur ceraunus qui cadit de nubibus qui uidetur nostrum fulguris. Hic lapis significat Christum qui de nubibus celi et uteri uirginalis descendit. Ysa. 46 (45, 8) : *rorate celi desuper et nubes pluant iustum* etc. Virtus eius fuit et est contra dyabolum, de quo dicit Luc. X (18) : *uidebam Sathanam sicut fulgur de celo cadentem*. In ipsa fuit cauerna laci |216rb| plagarum multarum, unde tota salus nostra est excisa. Ad ista semper debet attendere corda nostra. Cant. 3 (2, 13) : *surge propa amica mea speciosa mea et ueni columba mea in foraminibus, petre in cauerna macerie*.Hoc et in foraminibus pedum manuum et capitis in cauerna lateris debet semper residere oculus mentis nostre.

[d] Quartum est quantitas uel grauitas inflicti uulneris. *Si est dolor sicut dolor meus* (Lam. 1, 12). Nota : preter dolorem quod patiens sustinet propter tormentum passionis, duo sunt que dolorem aggrauant passionis. Unum est quod patitur sine causa et quando ei iuste patitur, leuius portat. Luc 23 (41) : *nos quidem iuste nam digna factis recepimus*. Hic uero nihil mali gessit, aliud est quando patitur, propter finem et ipse illo fine frustratur. Quando enim optinent illud pro quo patiuntur [2221] , dolor aliqualiter mitigatur. Jo. 16 (21) : *mulier dum parit tristitiam habet* etc. et sequitur : *cum autem peperit iam non meminit pressure propter gaudium quia natus est homo in mundo*, quasi dicat : dolor tollitur propter finem intentum quam consequatur. Sic est hic, si comparemus passionem Christi ad passiones aliorum martirum. Longe et extimabiliter fuit maior, set preter tormentum quod in passione sustinuit, aggrauatur eius dolor, quia sine causa passus est quia *peccatum non fecit nec inuentus est dolus in ore eius* (I Pe. 2, 22). Unde Ps. (54, 13-14) : *si inimicus meus maledixisset mihi sustinuissem* |216va| *utique tu uero homo unanimis* etc. Item quia passio eius quantum ad multos non consequitur finem intentum. Cum enim finis sue passionis fuerit salus nostra et pro uno saluato centum dampnentur, dolor [2222] eius non

[2220] Non inveni.

[2221] patiuntur] patitur P.

[2222] dolor] dolore P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

immerito aggrauatur. Unde beatus Bernardus [2223] in sermone in persona Christi : « Nonne satis propter te uulneratus sum ? Numquid pro iniquitate tua afflictus sum ? Cur addis afflictionem afflicto ? Magis aggrauant me uulnera peccati tui quam uulnera corporis mei. » Unde de Christo possumus dicere illud, primo Paral. 4 (9) : *uocauit nomen eius Jabes dicens quia peperi me dulcore*. Jabes interpretatur siccitas uel exsiccata [2224] et significat multos qui sunt sicci et exsiccati ab omni humore deuotionis et pietatis. Ps. (142, 6) : *anima mea sicut terra sine aque tibi*. Quos tamen Christus quantum in eo fuit cum dulcore maximo peperit ad salutem. De quo dolore dici potest illud Job 20 (22) : *omnis dolor irruet super eum*. Et in Psalmo (30, 11) dicit : *defecit in dolore uita mea*.

[II] Secundum quod principaliter tangitur quod magnificat clementiam, beneficium clementie altioris. *Videte inquit filie Syon regem Salomonem*. Salomon interpretatur pacificus [2225] , mentes pacificaret et ad Deum patrem reconciliari uoluit, flagellari, crucifigi, in quo apparuit sue clementie et beneficii magnitudo. Nota : si princeps in aliquo afflictu multos de exercitu suo perdat, inter quos sunt quidam principes et quidam |216vb| pauperes, si principes non redimat et pro redemptione multa ponat, ad pauperes maximum signum dilectionis ostendit. Spiritualiter de exercitu Dei multi principes, angeli scilicet, et multi pauperes, homines scilicet, fuerunt capti et perditi per peccatum. Modo sic est quod Christus istos principes non redemit. Heb. 2° (16) : *nusquam enim angelos apprehendit*. Set pro redimendis pauperibus hominibus maxima posuit quia pro eorum redemptione tradidit semetipsum. Huius figuram habemus 2 Paral. I (6) ubi dicitur sic : *ascendit Salomon ad altare eneum coram tabernaculo federis Domini et optulit in eo mille hostias*. Salomon, ut dictum est, significat Christum, altare eneum crucem super quam ascendit Christus et ibi optulit mille hostias, id est semetipsum, qui mille hostiam et propter oblationis perfectionem quia contra hostes scilicet dominatur demones est oblatus, et hoc coram tabernaculo federis Domini quia per istam hostiam Deo reconciliati cum ipso sumus federati. Ephe. 2 (14) : *ipse enim est pax nostra qui fecit utraque unum*, et sequitur : *ut condat duos in semetipsum in unum hominem faciens pacem et reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem interficiens in semetipso*.

[III] Tertium quod principaliter tangitur est quod specificat uituperium contumelie grauioris. *In dyademate*. Nota : res parui ponderis portatur in uluis uel brachiis, set res que multum ponderat super humeros et super caput, |217ra| ita quod quandoque caput et humeri pre ponderis magnitudine inclinantur, antiquitus Deo dicebatur portare defectus patrum in brachiis. Os. XI (3) : *portabam eos in brachiis meis*. Set peccata nostra tamquam onus grauissimum pertulit in corpore suo super lignum et etiam super caput suum sustinuit istud onus, propter quod sic fuit inclinatus. Quod inclinato capite emisit spiritum, ideo bene dicitur esse uituperium contumelie grauioris. Sap. VIII (18, 24) : *magnificentia tua in dyademate capitis illius erat scripta*. Magnificentia Dei patris fuit quando mundum per Passionem filii uoluit reconciliari, que in cordis spinea scripta fuit per quam nobis coronam meruit sempiternam, quam nobis concedat etc.

2223 Manipulus florum, Passio AI (Bernardus in quodam sermone).

2224 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 100.

2225 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 138.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 99

In ordinibus. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 217ra-221va ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 59ra-62rb ; Rome, Bibl. Apost. Vatic., Borgh. 247, f. 187r. Plan : Prothème – Le prédicateur est dépositaire de la parole divine. Thème – Les hommes d'Eglise doivent être des modèles. I – Ils résident personnellement dans leur paroisse. Division 2 (Num. 18, 1-2) : leurs différentes qualités : ce sont des successeurs du Christ des intercesseurs des auxiliaires des ministres II – Ils ont une charge pastorale. Division 3 (Zac. 3, 7) : les caractéristiques des ecclésiastiques : la sûreté dans le choix du bien l'apaisement dans la contemplation la position de juge le bonheur dans la récompense F. 217ra : *Tu et filii tui custodite sacerdotium uestrum*, Num. XVIII (7).

[Prothème] *Bonum depositum custodi*, uerbum illud ultimo propositum est uerbum Pauli Apostoli, II ad Thymo. (1, 14), ubi ipse doctrinam fidei siue uerbum Dei comparat deposito, nec immerito. Licet enim uerbum Dei dicatur predicantibus datum : *dabitur uobis in illa hora quid loquamini* in Mat. (10, 19), *Dominus dabit uerbum euangelizantibus* dicitur in Psalmo (67, 12), proprie tamen dicitur audientibus depositum ad modum enim depositi. Propter hoc audientibus traditur ut suo temporis cum fructu boni operis reddatur. Ysa. LV (11) : uerbum quod *egredietur de ore meo non reuertetur ad me uacuum* etc. In signum etiam et argumentum huius quod uerbum Dei sub deposito detur audientibus, predicatori tamquam de|217rb|positori, dicitur in Ex. (4, 15) : *loquere ad eum et pone uerba mea*. Ecce quod predicator est depositor. Depositarius est auditor. Ideo lex depositoris in uerbo premisso obligat utrumque istorum, depositarium primo auditorem ad uerbum Dei humiliter suscipiendum, *custodi* ¸ secundo ad hoc eumdem ad uerbum Dei memoriter retinendum, *depositum*, tertio depositorem, id est predicatorem ad uerbum Dei utiliter proponendum, *bonum.*

De primo Prou. IIII (10) : *audi filii mei et suscipe uerba mea*. *Et ad eloquia mea inclina aurem tuam* (Prou. 4, 20). *Custodi ea in medio oris tui uita enim sunt* (Prou. 4, 21-22), et si lex depositorum obligat omnem audientem generaliter spiritualiter et principue obligat sacerdotem quia Malachie II (7) dicitur : *labia sacerdotis custodiunt scienciam et legem requirent ex ore eius*. Ista est natura depositi quod licite potest a deponenti reperi et requiri.

De secundo ad Thy. (I Tim. 6, 20) : *o Thymote depositum custodi deuitas prophanas uocum nouitates*. Dicitur bene depositum a Deo positum. Ysa. LI (16) : *posui uerba mea*.

De tertio nota : non sine causa distinguitur [2226] bonum delectabile contra bonum utile et honestum, quia reuera contra honestatem predicantis et contra utilitatem audientis, quando predicator solum loquitur placentia, delectabilia, adulatoria. Jer. (12, 6) : *ne credas eis cum locuti fuerunt tibi bona*,id est placentia. Ideo significanter dicebat Ps. (118, 71-72) : *bonum mihi quod humiliasti me, bonum mihi* |217va| *lex oris tui*. Non dicit bonum mihi quod commendasti uel magnificasti me, set quod humiliasti, ad denotandum quod

[2226] distinguitur] distinguuntur P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

non est bonum nec utile auditori quod dicantur ei placentia ad ipsum extollendum et magnificandum. *Populе meus qui beatum te dicunt ipsi te decipiunt*, Ysa. (3, 12). Set bonum est sibi quod dicantur aspera et increpatoria ad humiliandum. Faciamus ergo iuxta consilium apostoli ad Ephe. IIII (29) ubi dicit : *siquis* sermo *bonus est ad edificationem ut det gratiam audientibus*. Pro hac ergo impetranda sine qua non possem utiliter uerbum Dei deponere, recurramus ad matrem gratie apud quam depositum uerbi incarnati *plenum gratie et ueritatis* (Jo. 1, 14) primo fuit positum et salutemus eam.

[Thème] *Tu et filii tui* etc. Vulgatum est et notabile satis dictum illud poeticum [2227] : « Non minor est uirtus, quam querere, parta tueri. » Ex quo dicto accipio argumentum quod si non est minus uertuosum parta tueri, id est custodire reperta quam querere seu laboriose acquierere non habita, per oppositum non est minus uitiosus qui cum laboribus gradum dignitatis adeptus sui status reuerentiam non custodit quam qui humilibus contentus, ex sola pigritia altiora non querit, ad alta se non humiliat nec disponit. Dicit beatus Bernardus [2228] quod melius est cum humili plebe saluari quam in sublimitate cleri deterius uiuere et fortius cruciari. Et beatus Augustinus [2229] dicit : « Nihil facilius hominibus episcopi uel presbiteri officio, si perfunctorie |217vb| res agatur, id est male et transitorie, set nihil apud Deum dampnabilius et econtra difficilius et nihil apud Deum beatius, si eo modo militetur, quo noster imperator iubet. » Apparet ergo quod gradum dignitatis habere et honestatem status sui non seruare, uitiosum est et dampnabile apud Deum. Modo sic est quod status sacerdotum, principue prelatorum, si bene seruetur, est exemplaris forma recte uiuendi subditorum. Prima canonica Petri (5, 3) : *forma facta gregis ex animo*. Ideo sicut [2230] procedit in formatione corporali membrorum, formando prius membrum illud quod ceteris uitam influit, ita nos artificialiter ymitantes naturam procedere debemus in formatione spirituali, quam uocamus informationem morum, ut scilicet inchoemus a capite a prelato qui ceteris uitam, id est uiuendi formam et modum, tribuit. Ita fecit Dominus : uolens informare sacerdotes Veteris Testamenti incepit ab Aaron summo sacerdote dicens uerbum primo propositum : *tu et filii tui* etc., indicens eis solam custodiam status sui. Synodus ista congregata est propter informationem uel reformationem sacerdotum, non quidem Veteris set Noui Testamenti, et ideo quod olim dictum est Aaron et filiis suis, hoc ego dico nunc capiti et membris huius congregationis. *Tu et filii tui custodite sacerdotium uestrum*. Ubi notantur tria ex quibus redditur quis sollicitus ad custodiam rei commisse sibi et nos debent sollicitos reddere ad custodiam sacerdotii. Primum est quia ad hoc fauo|218ra|rabilius elegimini, indicitur nobis personalis residentia, *tu et filii tui*. Secundum quia super hoc inexcusabilius exigimini, preponitur nobis pastoralis prouidentia, *custodite*. Tertium quia propter hoc honorabilius erigimini, opponitur nobis patronalis prosidentia, *sacerdotium uestrum*.

2227 P. Ovidius Naso, Ars amatoria, II, versus 13 (H. Bornecque, Paris : Belles Lettres, 1960, p. 32).

2228 Manipulus florum, Castitas siue continentia O (Bernardus in epistula) ; Bernardus Clareuallensis, Sermo de conuersione ad clericos, 36 (SBO, IV, p. 113).

2229 Manipulus florum, Prelatio E (Augustinus in quodam sermone).

2230 sicut] non add. P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[I] Quantum ad primum quod uos qui fauorabilius elegimini, teneamini ad residentiam personalem, hoc notatur optime in pronomine secunde persone, *tu*, et in nomine relationis, *filii*. Docent grammatici quod pronomen ideo dicitur non quia nomen pro eo, set quia ipsum pro nomine seu uice nominis ponitur. Ergo tu pronomen secunde persone, tu qui personatum habes in ecclesia et es sacerdos post Deum in ea, tu pronomen non debes alium pro te ponere. Illa non est natura pronominis set tu pronomen pro alio positus es in ecclesia, scilicet nomine et uice Dei, ut tu, non alius, pro te sis personaliter presens sicut ipse presens est omni rei. Si ergo curam tuam dimittis et ponis alium pro te, tu facis nouam grammaticam, mutas naturam pronominis. Hoc idem notatur in nomine relatio filii. Dicunt enim [2231] logici quod relatiua sunt simul natura. Ergo ex hoc ipso quod estis filii ad personalem coexistentiam, tenemini ut cuilibet uestrum dicat ecclesia quod ipse personaliter officiare tenetur : *filii tu semper mecum es*, Luc. XV (31). Set heu sunt hodie multi similes coturnici que raro uel numquam inuenitur cantans in agro, nisi quando granum est ibi. Sunt multi prebendati qui raro uel numquam inueniuntur cantantes in choro, |218rb| nisi quando est ibi granum, quando exspectant temporale luctum ; recepta distributione statim de choro recedunt. Sic multi curati qui raro uel numquam inueniuntur residentes in parochiis suis, nisi tempore grani uindemiarum uel messis, aliis temporibus anni discurrunt mundum, secuntur curias magnatum, implicant se secularibus negotiis in detrimentum animarum suarum. Filii Agar qui exquirunt prudentiam que de terra est, negociatores Baruc figurati sunt per illos filios de quibus dicitur I Reg. II (12-13) : *filii Hely filii Belial nescientes officium sacerdotis ad populum*. Illi filii sciebant optime et sciunt hodie adhuc multi officium populi ad sacerdotem dicebant (I Reg. 2, 16) : *da mihi alioquin tollam ui*. Optime sciunt sacerdotes recipere oblationes et donaria a subditis, et utinam nihil tollerent ui ab eis ! Set officium sacerdotis ad populum ipsi nesciunt uel saltem fingunt se nescire, quia non faciunt, auertant non soli illi qui sic deficiunt, ymmo superiores qui dissimulant et non corrigunt. Quam turpiter percussus est Hely cum filiis suis quia eos ut debuit non correxit ! Bene legimus quod ipse corripuit eos quandoque dicens (I Reg. 2, 24) : *nolite filii mei non est hoc bona fama quam audio* de uobis quia tamen non cum tanta seueritate quanta oportuit, ideo cum eis percussus fuit et iuste, quia dissimulatio prelati et facilitas uenie |218va| prebent incentiuum et audaciam delinquendi. Juxta illud Jer. VII (18) : *filii colligunt ligna*, id est accumulant sibi peccata, *et patres succedunt ignem*, id est incentiuum delinquendi prestant dum ista dissimulant. Propter hoc superiori prelato et suis subditis dictum est illud Num. XVIII (1-2) : *tu et filii tui sustinebitis peccata sacerdotii uestri et fratres tuos filios Leui sumes tecum qui presto sint et ministrent tibi. Tu autem et filii tui ministrabunt in tabernaculo testimonium*.

[Division 2] Ubi notantur quatuor que debent nos sollicitos reddere ad personalem custodiam subditorum, primum quia non estis mercenarii set hereditarii successores, *tu et filii tui*. Secundo quia inter eos et Deum estis necessarii intercessores, *sustinebitis peccata sacerdotii uestri* (Num. 18, 1). Tertium quia estis ordinarii, non accessores, *fratres tuos filios Leui* sumes *tecum* (Num. 16, 10). Ordinarii est assumere adiutorem. Quartum quia estis gratie Dei ministri et dispensatores, *tu autem et filii tui ministrabitis* etc.

[a] Circa primum nota quod carpentarius uel lathomus qui pro mercede reparat domum ruinosam, plus habet oculum ad peccuniam lucrandam quam ad ruinam domus

[2231] enim om. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

reparandam. Si uidet domum ruere, parum curat, ymmo gaudet quandoque propter mercedem quam exspectat, set ille qui hereditario iure domum inhabitat, non habet oculum ad mercedem siue spem mercedis, ruinas eius restaurat, dampnum ruine scit esse suum. *Ecce* |218vb| *tu et filii tui possidetis*. Vides domum tuam tota die ruere in scandalis. Vides ruinam in multis lateribus, in personis multis tue cure subiectis. *Multiplicata est in eis ruina* (Ps. 105, 29). Ex quo filius es et heres, tu teneris reparare ruinas, emendare deffectus ; alias, si non facis, dampnum ruine reuertetur super te, quia *si lapsus fuerit erit anima tua pro anima illius*, III Reg. XX (39). Dampnum ruine imputabitur tibi. *Ruina hac sub manu tua*, Ysa. III (6). Modo ponamus quod tu repares ruinas. Vide an tu facias tamquam heres, filius uel tamquam mercenarius. Si in correctione et in punitione deffectuum tu habes principaliter oculum ad mercedem et peccuniam extorquendam magis quam ad conscienciam subditi emendendam, iam tu non es dignus uocari filius set uilis mercenarius, similis filio prodigo qui dicebat in Luca (15, 19) : *iam non sum dignus uocari filius tuus, fac me sicut unum de mercenariis*. Figuratus fuit ille qui talis est per illum Jacob qui tamquam mercenarius habitabat in domo Laban dicens (Gen. 31, 41) : *immutasti mercedem meam decem uicibus*. Ille pro mercede debuit habere oues maculosas. Ideo accepit uirgas et decorticauit eas in parte ad quarum aspectum oues concipiebant fetus maculosos. Jacob uolens habere pro mercede oues maculosas significat illum. Si aliquis talis est qui plus uult habere sub cura sua homines |219ra| maculosos, criminosos, quos punire possit et ab eis peccuniam extorquere, quam uellet habere innocentes et iustos, talis decorticat uirgas in parte. Virga correcta in [2232] parte decorticatur, quando decorticatur bursa et non corrigitur consciencia quod puniuntur subditi set non emendantur. Videntes hoc oues subditi concipiunt [2233] fetus maculosos, maculosa proposita cogitant quod secure possunt enormia committere ; si deprehendantur, poterunt similiter per bursam suam euadere. Dicebatur in ueteri lege in Leuitico (6, 30) : *hostia que ceditur* [2234] *pro peccato*. Quando subditus punitur pro suo delicto, hostia hec non debet comedi set igne comburi, quia correctio talis non debet procedere ex auida cupiditate set ex feruida caritate, timere debent qui contrarium faciunt ne contingat eis quod contigit filiis Aaron, de quibus dicitur in Leuitico (10, 1-2) quod *quia posuerunt ignem alienum in thurribulis et egressus ignis a Domino deuorauit eos et mortui sunt*. Ignis proprius est caritas, ignis alienus est cupiditas. Sicut enim ignis in materia aliena ut ligno uel stupa continue crescit, satiari non potest, sic cupiditas insatiabilis est. *Non satiantur oculis eius diuitiis* (Eccle. 4, 8). Cupiditas est ille *ignis qui numquam dicit sufficit*, Prou. XXX (16). Illi ergo ponunt ignem alienum in thurribulum qui tribulant et puniunt subditos moti non ex hylaritatis feruore, qui est ignis proprius [2235] , set ex cupiditatis |219rb| ardore, qui est ignis alienus. Timere habent illi ne egrediatur super eos ignis ultionis diuine, de quo in Ps. (Deut. 32, 22) : *ignis succensus in furore meo*.

2232 in] pro B.

2233 concipiunt] oues add. P, B.

2234 ceditur] comeditur P, B.

2235 proprius] proprie B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[b] Circa secundum nota quod ad hoc sunt data ecclesiastica beneficia, ut beneficiati supportent peccata populi apud Deum per orationum suffragia. Ita dicitur prima questio primo [2236] [capitulo] : « Ipsi sacerdotes pro populo interpellant et *peccata populi comedunt* (Osee 4, 8) quia suis precibus ea delent atque consumunt », et hoc iustum quia nos qui uiuimus de beneficiis aliorum, sustineamus peccata eorum. *Si bona suscepimus de manu Domini, mala autem quare non sustineamus*, Job (2, 10). Quod autem ad hoc data sunt beneficia habetur expresse Num. XVIII (8) : *ecce dedi tibi* et filiis tuis *custodiam primitiarum mearum*. *Custodiam* dicit non omni uel possessioni cuidam. Bernardus [2237] : « Bona ecclesiarum patrimonia sunt pauperum. » Sequitur (Num. 18, 18) : *et omnia que sanctificata sunt a filiis Israel tradidi tibi et filiis tuis pro officio sacerdotali*. Ecce quod beneficia sunt data pro officio et ideo in detrimentum anime sue recipit beneficium qui non exercet officium. Timere debet qui talis est ne contingat ei quod contigit illi Oza in II Reg (6), de quo legitur quod quia extendit manum ad sustentandum archam Domini declinantem, percussus est a Domino et mortuus subito. Ubi dicit quod ipse archam propriis humeris portare debebat et imposuit eam plaustro, ita quod solam manum extendit, non humerum supposuit. Similes sunt illi Oza qui imponunt mercena|219va|riis onus ecclesie quod tenentur ferre propriis humeris, qui solam manum extendunt ad archam [2238] , quia manum habent extentam ad recipiendum beneficium pro sustentatione sui et suorum set non subponunt humerum ad onus portandum, non exercent officium contra tales qui sunt ualde multi. Proponit grauem queremoniam Ysaias (51, 18) nomine matris ecclesie : *non est* sustinens *eam ex omnibus filiis quos genuit* etc.

[c] De tertio nota quod ordinarii est assumere adiutorem et ad litteram Leui interpretatur assumptus [2239] . Ergo filii Leui sunt illi qui assumuntur ab ordinariis adiutores, consiliarii uel ministri. II Paral. XXIX (34) : *fratres eorum Leuite adiuuerunt eos*. Ad litteram ad detrahendum pelles animalium, illud erat antiquitus officium Leuitarum excoriare animalia que offerrebantur [2240] in holocaustum, et uere uidetur quod inter omnes officiales ecclesie, illi qui melius retinuerunt officium suum sunt Leuite. Vix Parisius in martello inueniuntur tot excoriatores sicut in curia unius magni uiri principis uel prelati breuiter consiliarii, cubicularii [2241] , quicumque ministri, per quos habetur accessus ad dominum, fere quot accessores tot excoriatores, et conuenit frequenter quod ibi fiunt diuites et habundant ubi principales domini indigent. Utinam superiores auerterent et facerent eis iuxta uaticinum Malachie (3, 3) quod *conflarent ar*|219vb|*gentum eorum et purgarent filios Leui*.

2236 Decretum Gratiani, II, causa 1, q. 1, c. 91 (E. Friedberg, 1879, p. 391).

2237 Ps.-Augustinus Belgicus, Sermones ad fratres in eremo commorantes, 21 (PL 40, 1269).

2238 archam] sustentationem arche B.

2239 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 68.

2240 offerebantur] offerebant P.

2241 cubicularii] hostiarii add. B.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[d] De quarto nota quod minister nomen est humilitatis. *Sic nos existimet homo ut ministros Christi* etc. etiam prima Cor. (4, 1), et reuera si uentus superbie nocet quibusdam hominibus, summe nocet illis qui sunt sublimati in dignitatibus. Arbores enim quanto sunt situate in altiori loco, tanto sunt in maiori periculo subuersionis a uento. Item dicit beatus Augustinus [2242] de [2243] prelato qui inter nos quanto in loco superiore, tanto in periculo maiore uersatur. Fiat ergo iuxta consilium Saluatoris in Luca (22, 26) : *ut qui maior est nostrum* fiatminor *et qui precessor est sicut ministrator*. Set dicit (Num. 18, 2) : *ministrabitis in tabernaculo*, non dicit in templo. Olim Moyses in tabernaculo suo fecit duo cherubim que habebant aspectum ad propiciatorium, set diu post Salomon in templo fecit alia duo que aspiciebant ad exteriorem domum. Cherubin, plenitudo sciencie [2244] , significat sacerdotem de quo Malachie II (7) : *labia sacerdotis custodiunt scienciam*. Olim cherubin sacerdotes habebant oculum ad Deum ut faceret [2245] cum peccatoribus propicium. Modo habent oculum ad exteriorem domum, ad exteriora bona congregandum. Primo Paral. (23, 32) dicitur : *Leuite custodiant obseruationes tabernaculi et ministrent in domo Domini*. Item dicit tabernaculum testimonii : nos sacerdotes predicatores principue sumus illi quibus in Actibus Apostolorum (1, 8) dictum est : *eritis mihi testes Jerusalem* etc. et in eodem (Act. 10, 42) : *precepit* |220ra| *nobis predicare populo et testificari*. Modo iste qui habet testes pro se contra quos nihil potest excipi, lucratur de facili causam suam quia olim testes Domini ad plebem erant sine exceptione. *Virtute magna reddebant apostoli testimonium* (Act. 4, 33). Dominus testimonio et predicatione eorum infinitas animas lucrabatur, set hodie tot excipiuntur contra nos in uita et moribus et in sciencia quod *testimonium nostrum nemo accipit* (Jo. 3, 32). Dominus totum perdit, dyabolus lucratur per astutiam suam totam. Unde debet examinari et probari qui mittitur predicare populo et testificari. Prima Thy. III (7) : *oportet illum testimonium bonum habere ab hiis qui foris sunt ne in obprobrium incidat et in laqueum dyaboli*. Faciat [2246] ergo quibus incumbit [2247] mittere iuxta illud Act. VI (3) : *considerate fratres ex uobis uiros boni testimonii plenos Spiritu et sapientia quos constituamus super hoc opus*.

[II] Circa secundum principale ubi dicitur quod uos super hoc excusabilius exigimini : custodite *tu mandasti mandata tua* custoditi *nimis* (Ps. 118, 4). Audite quod stricte exigetur a quolibet nostrum custodia pastoralis. III Reg. XX (39) : *custodi mihi uirum istum qui si lapsus fuerit erit anima tua* pro anima illius. Ecce grauis comminatio set non terreamini quia econtra repromittitur [2248] grandis remuneratio. Zach. III (7) dicitur : *si in uiis meis*

[2242] Manipulus florum, Prelatio BZ (Isidorus de summo bono) ; Augustinus Hipponensis, Praeceptum, VII, 4 (L. Verheijen, 1967, p. 436).

[2243] de om. B.

[2244] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 74.

[2245] faceret] facerent B.

[2246] faciat] faciant B.

[2247] incumbit] eos add. B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ambulaueritis et custodiam meam custodieritis tu quoque iudicabis domum meam et custodies atria mea.

[Division 3] Ubi tanguntur quatuor que sacerdos habet uel habere debet. Debet enim esse |220rb| securior in aliorum directione, *si in uiis meis ambulaueritis* ; sedulior in contemplatione, *et custodiam meam custodieritis* ; superior in iuridictione, *tu quoque iudicabis domum meam* ; felicior in retributione, *et custodies atria mea*.

[a] De primo nota : Ps. (24, 10) dicit quod uie Domini in uniuerso sunt due : *uniuerse uie Domini misericordia et ueritas*. Via ueritatis propter ignorantes, uia misericordie propter indigentes. Per utramque uiam tenetur sacerdos subditos suos dirigere, quia debet ostendere uiam ueritatis ignorantibus, *uiam Dei in ueritate doces* (Mt. 22, 16), et impendere beneficia pietatis indigentibus. Set heu qui alios docere debent ipsimet per deuiam ambulant. *Non enim qui operantur iniquitatem in uiis eius ambulauerunt* (Ps. 118, 3). Si primo de uia ueritatis agitur, locum habet questio Saluatoris (Luc. 6, 39) : quomodo *potest cecus cecum ducere* etc. Populus cecus est, ignorans est. Si sacerdotes, populi duces, sunt ceci ignorantia uel excecati malitia, nonne ceci sunt duces cecorum, et si cecus ceco ducatum prestet, ambo in foueam cadunt. Item dicit Gregorius [2249] : « Dum pastor per abrupta graditur restat ut ad precipucium grex sequatur. » Dominus per Jeremiam (50, 6) conqueritur quod illi qui deberent alios ducere sunt eius occasio deuiandi : *grex perditus factus est populus meus pastores eorum seduxerunt nos*. Baruc IIII (13) : *non ambulauerunt per uiam mandatorum Dei nec per semitas ueritatis eius ingressi sunt*. Si |220va| secundo de uia misericordie loquimur, illa passiue frequentat inter clericos quia nec ipsi uadunt per eam nec per eam uaditur ad eos. Regula est apud grammaticos : quo casu queris, hoc respondere teneris. Olim clerici erant datiui casus, misericordes erant, libenter dabant pauperibus et ideo tunc respondebatur eis in datiuo, multa tunc dabantur eis iuxta illud (Luc. 6, 38) : *date et dabitur uobis*. Set modo clerici declinauerunt a datiuo usque ad ablatiuum. Qui dare solebant modo auferunt, et ideo iuste in ablatiuo respondetur eis : quilibet gaudet et reputat lucrum hodie quicquid potest auferre ab eis. Tot exactiones hodie fiunt super clericos quod uix possunt aliqui uiuere et cum maximis redditibus et iustum Dei iudicium est. Baruc III (13) : *si in uia Dei ambulasses habitasses utique in pace sempiternam* [2250] .

[b] De secundo nota quod propter hoc ponuntur speculatores et custodes in castris ut ipsi uigilent, clament et annuntient, si uiderint [2251] hostes ex quocumque latere uenientes. *Super muros tuos Jerusalem constitui custodes tota nocte et die non tacebunt* (Is. 62, 6). Speculator deputatus ad custodiam ecclesie est sacerdos. *Fili hominis speculatorem dedi te domu Israel* (Eze. 3, 17). Ideo debet uigilare sollicite iuxta gregem suum. Nota, si uis, quomodo grues [2252] preficiunt sibi unam quasi reginam [2253] que precedit eos uoce et uolatu, ista uigilat aliis dormientibus et ne dormiat, tenet unum pedem eleuatum a terra et

2248 repromittitur] repromittatur P.

2249 Gregorius Magnus, Regula pastoralis, I, 2 (B. Judic et al., SChr 381, 1992, p. 134).

2250 sempiternam] super terram P, B.

2251 uiderimus] uiderint P, B.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

in illo pede |220vb| lapidem unum. Applica. Sic olim pastores erant uigilantes et custodientes uigilias noctis super gregem suum. Item [pastor] debet clamare et denuntiare si uidet [2254] hostes, id est excommunicatos, rebelles debet denuntiare et eis interdicere ingressum ecclesie. Aliter si celebret scienter coram eis, peccat mortaliter, et si deinde absque absolutione celebret, irregularitatem incurrit. Eze. XXXIII (6) : *si speculator uiderit gladium uenientem et insonuerit buccinam et populus se non custodierit ueneritque gladius et tulerit de eis animam ille quidem iniquitate sua captus et sanguinem autem eius de manu speculatoris requiram*. Figuram ad hoc I Reg. XXVII (26, 16) : cum Abues princeps militie Saulis dormiret, uenit hostis eius Dauid et tulit hastam que erat ad caput eius et uas aque et tunc quia non clamauit Abues, dixit Dauid : *uiuit Dominus quia filii mortis estis uos omnes qui non custodistis dominum uestrum regem hasta* uel gladius ecclesie est sententia excommunicationis, dormiente principe et clamante, id est sacerdote non denuntiante set dissimulante [2255] passiue, intrant ecclesiam quando celebrantur diuina et quid sequitur ? Aufertur, id est auertatur [2256] et contempnitur hasta ecclesiastice interdictionis et uas aque deuotionis. *Amen dico uobis filii mortis* etc.

[c] De tertio quod sit superior in iuredictione habetur in Deut. (17, 11) : sequere sententiam sacerdotis qui preerit populo. Et hoc dicitur (Zac. 3, 7) : *tu quoque iudicabis domum meam*.|221ra| Domus debiles situate in profundo uallis faciliter euelluntur et destruuntur ; subuertuntur ab impetu torrentis a quo non leduntur domus fortes situate in cacumine montis. Amos propheta comparat sententiam iudicis impetui torrentis (Amos 5, 24) : *reuelabitur quasi aqua iudicium et iustitia quasi torrens fortis*. Et optime quia iudices hodie non audent impetu sue sententie ferre contra potentes et diuites qui possunt eis resistere, timent quod qui tetigerit montem lapidabitur. Set contra [2257] debiles et pauperes qui sunt in profunda ualle miserie, contra illos proferuntur impetuose sententie, non possunt resistere. Unde dicit Agellius [2258] quod leges nostre sunt sicut tele aranearum : fortia animalia dimittunt et debilia retinent. Item dicit : *quasi aqua iudicium*. Baculus quantumcumque rectus si ponatur in aqua, apparebit curuus. Nauis multum ponderosa posita in aqua quasi pondus suum perdit. Sic de iudicio : deducatur in iudicio causa pauperis, quantumcumque recta et iusta, aduocati et iudices, si uolunt, faciunt eam curuam. Econtra proponatur in iudicio contra diuitem aliquod factum graue et ponderosum, aduocati et iudices si uolunt faciunt quod apparet leue et prope nullum.

2252 Exemplum 30.

2253 reginam] reginata B.

2254 uidet] uident P, B.

2255 dissimulante] excommunicati add. B.

2256 auertatur] euertatur B.

2257 contra] econtra P.

2258 Cf. Manipulus florum, Lex I (Valerius Maximus de memorabilibus dictis) ; Valerius Maximus, Facta et dicta memorabilia, VII, 2, 14 (J. Briscoe, Teubner, 1998, p. 450).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Videtur nostris temporibus euenisse quod olim uiderat Sap. qui dicebat (Eccle. 3, 16) : *uidi sub sole in loco iustitie iniquitatem*. Miror quod tales peruersi iudices non timent ne contingat eis quod conti|221rb|git illis duobus presbiteris in Daniele, de quibus dicitur (Dan. 13, 5) : *egressa est iniquitas a iudicibus qui uidebantur regere populum*. Ipsi spiritualiter fuerunt a populo lapidati.

[d] Quarto felicior in retributione : *et custodies atria mea* scilicet Jerusalem, que dicuntur atria in plurali propter pluralitatem mansionum que sunt in illa Jerusalem celesti. *In domo Patris mei mansiones multe sunt* (Jo. 14, 2). Felicem reputat se curatus ecclesie parochialis habens modicum beneficium cum magna cura, si possit optinere beneficium et cum hoc dignitatem uel officium in ecclesia cathedrali. Modo officium custodis computatur inter principalia beneficia ecclesie cathedralis. Exemplumde officio custodiendum scilicet [in libro] II Moralium [2259] . Ecclesiam cathedralem uoco ecclesiam triumphantem : in illa enim est solium sedes episcopalis quam uiderat Ysa. (6, 1) qui dicebat : *uidi Dominum sedentem super solium* etc. Iterum in ea sunt proprii canonici [2260] habentes beneficia sine cura. Cantamus [2261] de ea : « O quam iocunda curia que cure prorsus nescia. » Set parochialem ecclesiam uoco nostram ecclesiam militantem, in qua, etiam si sunt multi beneficiati, tamen uere non sunt hec beneficia sine cura, Ecces. IIII (4) : in hoc suppletemundo uel seculo *uanitas et cura superflua est*. Tunc cura est superflua quando non est beneficio proportionata, quando scilicet est modicum beneficium et maxima cura et uere beneficia militantis ecclesie, bona temporalia modica sunt et prope nulla in comparatione ad beneficia ecclesie triumphantis. Ps. (83, 11) : *melior* |221va| *est dies una in atriis tuis super milia*. Et tamen ista bona non habentur sine maxima cura. Ecces. II (26) : *peccatori dedit Deus afflictionem et curam superfluam ut addat et congreget*. Felix est ergo habens beneficium in ecclesia militante si possit optinere dignitatem uel officium in ecclesia triumphante. Talis est sacerdos curatus quia cum hoc quod est beneficiatus in mundo habet iam dignitatem uel officium custodis in celo. *Custodies atria mea* (Zac. 3, 7). Custos est et clauiger ostii paradysi. IIII Reg. XII (9) : *sacerdotes custodiebant ostia*. Set heu in Gen. (3, 24) dicitur quod Dominus *collocauit ante paradysum cherubim ad custodiendum uiam ligni uite*. Timeo quod *cherubim* sacerdotes aliqui qui sic custodiant uiam celi quod se et alios malo exemplo suo excludant ab introitu paradysi. Carissime, licet tu iam habeas officium custodis in ecclesia triumphante, nondum tamen adhuc percipis beneficium, non es adhuc in possessione prebende. Multi sunt exspectantes illam prebendam qui numquam habebunt eam. *Multi enim sunt uocati* etc. (Mt. 20, 16). Unde in persona exspectantis et deficientis loquebatur Ps. ubi dicebat (83, 3) : *concupiscit et defecit anima mea in atria Domini*. Set in persona exspectantis et peruenientis loquitur ubi dicit (Ps. 64, 5) : *beatus quem elegisti et assumpsisti inhabitabit* etc.

2259 Non inveni.

2260 proprii canonici] proprie canonice B.

2261 Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Sermon 100

De uno confessore. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 221va-vb ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 42rb. F. 221va : *Considerauit semitas domus sue*, Prou. ult. (31, 27).

Ad dominam pertinet res domus sic ordinate ut libere possint intrantes per |221vb| domum ambulare et pedibus non offendant. Domina domus ecclesie Maria est [2262] quibus offendunt pedes hominum qui in ecclesia sunt positi [2263] . Ideo prouidet predicatoribus quo ordinentur ista, impetrans eis gratiam docendi et auditoribus gratiam implendi, et sic domus ecclesie ordinet et non sunt in ea offense set semite eius libere sunt. Vide curam diligentem, *considerauit*, stratam multam dirigentem, *semitas domus sue*, illa debet habere officium que diligenter exequitur, hec est huiusmodi quia numquam finxit se.

Circa secundum nota quod officium sibi proprium est circa domum Dei, quia propter se ipsam que domus Dei est [2264] scit quomodo domus Dei debeat aptari ut ad eam ueniat Deus.

Considerauit semitas domus sue, Prou. ult. Sicut dicitur communiter homo non est bene cautus donec errauit, ideo permittit aliquando hominem ut in posterum cautior sit, tunc adhibet remedium contra ea que sibi fuerunt causa erroris, quod bene probatur per ea que circa istam dominam gesta sunt. Considerauit enim uias quibus peccatum in eam intrauerat, et ibi posuit spinas penitentie ne de cetero culpa transiret, discretio studii, *considerauit*, directio compendii, *semitas*, protectio presidii, *domus sue*.

Sermon 101

Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 221vb-223ra ; Bruges, Bibl. mun. 263, f. 78ra-79ra. F. 221vb : *Caritas uestra magis ac magis habundet* (Phil. 1, 9). Secundum beatum Augustinum [2265] , tria faciunt habundare spiritualiter, humor in deuotione, uigor in tribulatione et amor in compassione.

Primum sic declaratur |222ra| nam arbor in terra arida radicata arescit et in fructu non habundat. Set arbor in uallibus radicata et in terra humida iuxta fontem habundat in foliis, floribus et in fructu et uirorem sue pulcritudinis diu custodit et conseruat. Spiritualiter loquendo, homo arbori comparatur. Unde Mach. (Marc. 8, 24) : *uideo homines uelut*

[2262] est] ea P, B.

[2263] positi] posita P, sunt peccata B.

[2264] Dei est om. P.

[2265] Non inueni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

arbores. Unde in libro de Anima [2266] dicitur quod homo est sicut arbor euersa. Set fons iuxta quem ista arbor debet radicari per effectum est fons caritatis, per quem sitis et ardor cupiditatis et auaritie in nobis temperantur. Augustinus [2267] : « Si non uultis in isto heremo mori siti, bibite caritatem. » Fons est quem Dominus ponere uoluit [2268] ne deficiamus et habundantius eam bibamus cum ad patriam uenerimus. Et ideo homo carens fonte caritatis et deuotionis arrescit per peccatum nec habundat in fructu bone operationis, set si homo in ualle humilitatis radicetur et fonte caritatis irrigetur, habundat in fructu bone operationis et uirorem innocentie diu per gratiam conseruat et custodit. Gregorius [2269] : « Ut multi arboris rami ex una radice prodeunt, sic multe uirtutes ex una caritate generantur. Nec habet aliquid uiriditatis ramus boni operis, si non manet in radice caritatis. »

Secundum quod requiritur est uigor in tribulatione. Exemplo sensibili hoc apparet nam granum in terra seminatum quanto gelu plus premittur et magis retardatur, tanto maior in |222rb| fructu exspectabatur habundantia. Sic spiritualiter quanto cor bonum gelu tribulationis uel [2270] aduersitatis plus comprimitur, tanto plus in gratia multiplicatur et habundat. Figuram habemus in Ex. (1, 12) de filiis Israel : *quanto plus opprimebantur, tanto plus crescebant* in merito per fructum bone operationis. Unde Gregorius [2271] : « Electorum desideria dum premuntur, aduersitate perficiunt, nam sicut ignis flatu premitur ut crescat, et unde extingui cernitur, inde roboratur. » Sic bonum cor quasi tribulatione mori cernitur set fortius in caritate et constantius roboratur. Unde Apostolus II Cor. II (1, 5) : *sicut habundant* consolationes [2272] *Christi in nobis, sic per Christum habundet consolatio nostra*.

Tertium quod facit habundantiam spiritualem est amor siue caritas in compassione, quod sic declaratur secundum Apostolum (II Cor. 9, 6) : *qui parce seminat parce metet*. Unde uolens habundanter in fructu metere non debet in seminando parcus esse. Spiritualiter quid per semen nisi opus pietatis et caritatis ? Nam sicut bonum semen parum in terra mala proficit et multum in bona, et sicut arbor non proficit, si radicem non habeat, sic si opus pietatis et misericordie fiat non radicatum in caritate amore, in compassione gloriam non meretur. Unde 2[a] Pe. (I 6-7) : ministrate *in sciencia abstinentiam, in*

2266 Non inveni.

2267 Manipulus florum, Caritas G (Augustinus super epistolam Johannis cap. VII) ; Augustinus Hipponensis, In Iohannis epistulam ad Parthos tractatus, VII, 1 (PL 35, 2029).

2268 Dominus – uoluit] uoluit Dominus ponere B.

2269 Gregorius Magnus, Homiliarum XL in Euangelia libri duo, II, 27, 1 (PL 76, 1205AB).

2270 uel] in P.

2271 Manipulus florum, Tribulatio Z (Gregorius 26 Moralibus) ; Gregorius Magnus, Moralia in Job, XXVI, 14, 24 (M. Adriaen, SL 143B, 1985, p. 1282). premuntur] premitur P.

2272 consolationes] passiones Vulg.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

abstinentia patientiam, in patientia pietatem, in pietate feruitatis amorem, in amore feruitatis caritatem. *Ministrate*, inquit, *in sciencia abstinentiam* quantum |222va| ad humorem in deuotione, *in abstinentia patientiam* quantum ad uigorem in tribulatione, in pietate caritatem quantum ad amorem in compassione. Sequitur : et ministrabit nobis habundanter. Et quia ista tria fiunt per caritatem, ideo admonet nos Apostolus ut in caritate firmius radicati in plenitudine gratie habundemus, dicens uerba preassumpta : *caritatis uestra* etc. In quibus uerbis tria breuiter innuuntur. Ecce fundamentum nos substantificans in nostra penitentia ut uincamus uirilius, *caritatis uestra*. Ecce fulcimentum meritum fortificans in patientia ut proficiamus de bono in melius, *magis ac magis*. Ecce nutrimentum grani amplificans in habundantia ut fructum habeamus in opere uberius, *habundet*.

Primo dico quod ecce fundamentum nos substantificans in nostra penuria ut uincamus uirilius, *caritatis uestra*. Domus habens fundamentum lutosum et mobile cito cadit, corruit et adnihilatur. Set domus habens fundamentum firmum et stabile ad flatum alicuius uenti uel alicuius tempestatis ipsam impellentis, numquam corruit set magis in se ipsa confirmatur. Spiritualiter loquendo fundamentum firmum et stabile quod numquam cadit est caritas. Unde ad Cor. (I Cor. 13, 7) dicitur : caritas *omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet*. Caritas umquam excidit fundamentum caducum, mobile et transitorium est mundus et concupiscentia huius mundi. |222vb| II Pe. II (I Jo. 2, 17) : *transit mundus et concupiscentia eius*. Et ideo non est firmus nec stabilis in eius fundamento. Unde I Mach. 20 (Eccli. 10, 12) : *hodi est rex et cras morietur*, hodie extolletur et cras non inuenietur. Et ideo persona uolens uento tribulationum mundanarum resistere uiriliter, debet domum cordis sui in fundamento caritatis stabilire et in Christo per dilectionem se fundare, quia ad Thy. (II Tim. 2, 19) : *firmum fundamentum Dei* est. Ratio huius est quia [est] fundamentum super firmam petram, id est [2273] Christum qui est firma petra. *Petra erat Jhesus* (I Cor. 10, 4). Unde in Ecclesiastico (26, 24) : *fundamenta eterna*, id est eternorum contemplantia, *super* firmam *petram*. Et ideo talis persona que sic in Christo est fundata, adueniente flatu temptationis et tribulationis, numquam corruit in peccatum per consensum set semper in sua bonitate perseuerat, quia secundum Augustinum [2274] : « Caritas in aduersitatibus tolerat, in prosperitatibus temperat in duris passionibus fortis ». Set qui in honoribus huius mundi gloriatur, qui diuitiis, deliciis habet cor inuolutum et sepultum per inordinatam concupiscenciam, adueniente flatu temptationis, statim corruit in peccatum per consensum. Job (4, 19) : *qui habitant in domos luteos*. Qui terrenum habent fundamentum consummuntur, unde de talibus potest dici illud Job (22, 16) : *fluuius* scilicet carnalis uoluptatis *subuertit fundamentum eorum*. Non sic gloriosi martires qui in caritate radicati |223ra| omnia genera tormentorum pro Christo uiriliter sustinebant. Unde ad Cor. (Eph. 3, 17) : *in caritate radicati et fundati*. Unde (I) Cor. XVI (13-14) : *uigilate state in fide uiriliter agite et confortamini et omnia opera uestra in caritate* facite.

Secundo dico quod ecce fulcimentum meritum fortificans in patientia ut proficiamus de bono in melius, *magis ac magis*. De hoc potest dici illud ad Ephe. II (I Thess. 4, 1) : *ambulatis ut habundetis magis*. *Ambulatis* : ecce labor meritum fortificans in operatione ut

[2273] id est] quia P, B.

[2274] Manipulus florum, Caritas A (Augustinus de laude caritatis).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

habundet magis. Ecce premium letificans in eterna consolatione.

Et tertio dico ecce nutrimentum grani amplificans in habundantia ut fructum habeamus in opere uberius, *habundet*. Unde Cor. X (II Cor. 9, 8) : *potens est Deus omnem gratiam facere in uobis ut* in nobis *omnem sufficientiam habeatis et habundetis in omne opus bonum* etc.

Sermon 102

In nuptiis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 223ra-226ra. Plan : Prothème – Les premières et secondes noces. Thème – Fiançailles et mariage. Le Christ nous invite au mariage. I – C'est une invitation personnelle. Division 2 (Mt. 11, 28) : caractéristiques de cette invitation : invitation matinale action de pénitence récompense F. 223ra : *Venite ad nuptias*, Mt. 22 (4).

[Prothème] Statutum principale est extra de nuptiis, capitulo primo, ut nuptie secunde, quamuis sint licite et honeste, careant illa benedictione sollempni que fieri solet etiam nuptiis secundis ex parte utriusque coniugis uel ex parte saltem mulieris. Quando enim nuptie sunt secunde solum ex parte uiri, quia uidelicet sponsa uirgo est, ratione sponse uirginis datur benedictio in secundis nuptiis sicut in primis. Hoc ideo dixi quia habetis hodie primas nuptias et secundas. Primas nuptias celebrauit magister hodie mane, predicans primo de nuptiis |223rb| que nuptie prime non caruerunt sollempni benedictione, multa bona dixit et sollempniter. Bene ipse est alter tholomeus qui *fecit nuptias quasi rex in gloria magna*, primo Mach. X (58). Set ego nunc in uespere habeo secundas nuptias celebrare, secundo de nuptiis predicare. Nunc dico quod iste nuptie carebunt benedictione, nisi benedictio datur ratione uirginis sponse, nisi benedictionem impetret nobis uirgo benedicta. Certus sum quod carebimus benedictione necessaria. Hoc fuit nobis monstratum in Jo. 2° capitulo (1) ubi dicitur quod *nuptie facte sunt in Cana Galilee et erat ibi mater Jhesu*, ubi nuptie ille uino carebunt, quando Virgo mater apud filium impetrauit quod ipse mutauit aquam in uinum, et sic benedictione sua nuptias decorauit. Ne ergo nuptie nostre secunde careant celesti benedictione, rogemus Virginem sponsam ut ipsa uelit presentialiter interesse et salutemus eam dicentes : *aue* etc.

[Thème] *Venite ad nuptias*, ubi supra. Aliud tempus assignatur in iure pro sponsalibus contrahendis, aliud pro nuptiis celebrandis. Pro sponsalibus enim assignatur primum septenarium, pro nuptiis uero septenarium secundum. Et uidetur hoc duplex septenarium figuratiue habuisse ortum in Gen. (29, 30) ubi legitur quod Jacob duplex septenarium compleuit ut potiretur *optatis nuptiis* Rachel. Primo iura uolunt et consuetudo laudabilis habet quod sponsalia |223va| nuptias precedunt, et hec est differentia inter sponsalia et nuptias, quia sponsalia que sunt promissio futuri matrimonii, etiam si sunt iuramento fidei et cautione firmata, faciliter soluuntur et in multis casibus dirimuntur. Et soluuntur enim sponsalia ipso iure per matrimonium cum alia contractum, et propter fornicationem sponse soluuntur sponsalia et si non de ipso iure saltem auctoritate ecclesie, set nuptie perfecte numquam soluuntur uiuente uxore sine utroque coniuge. *Mulier alligata est uiro quamdiu uiuit uir eius*, dicit Apostolus (I Cor. 7, 39), propter illud quia sponsalia sic soluimur et sic

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

sequens matrimonium impeditur. Sponsus et sponsa qui tenere et mutuo se diligunt, timentes ne aliquid superueniat quod sponsalia dirimat et sequens matrimonium impediat, uterque quantum potest nuptias accelerat. Unus alium ad nubendum inuitat. Apoc. 2 (22, 17) : sponsus et sponsa dicunt *ueni et qui audit dicat ueni*. Itaque accelerabat nuptias sponse sue sponsus ille qui dicebat, Can. 4 (8) : *ueni de Libano sponsa mea ueni coronaberis*. Hoc ideo dixi quia si ius positiuum statuit primum septenarium et est tempus uite presentis quia uoluitur spatio VII dierum, in hoc primo septenario per septiformem gratiam Spiritus Sancti, quelibet fidelis anima desponsatur Christo. Unde cantatur [2275] : « Da tuis fidelibus in te confidentibus sacrum septenarium. » De hac desponsatione dicit Apostolus, secunda Cor. XX (11, 2) : *despondi uos uni uiro uirginem castam exhibere Christo*. Hec sponsalia contrahuntur per fidei |223vb| dationem, id est per sacramenta fidei, scilicet baptismi susceptione. Osee 2° (20) : *sponsabo te mihi in fide*. Dicit bene *sponsabo* quia hic non celebrantur nuptie cum sit primum septenarium, set solum trahunt sponsalia que prodolor faciliter soluuntur et frequenter dirimuntur. Quotiens enim anima Christo desponsata fornicatur, id est in alio quam in sponso suo Christo deordinate dilatatur, quotiens per consensum presentem in mortale peccatum contrahit ad matrimonium, totiens soluuntur sponsalia inter ipsam et Christum. Infelix anima que propter unam miseram fornicationem perdit talem sponsum et tam nobilem ! Osee 4 (13) : *fornicabuntur filie uestre et sponse adultere erant*. Ecce ergo primum septenarium pro sponsalibus contrahendis tempus uite presentis. Secundum septenarium pro nuptiis celebrandis sollempniter est septima dies, celebris et sollempnis dies eternitatis. In Ex. (12, 16) : *in die septima erat sollempnitas Domini*. Tunc autem, non ante, copulantur anime Deo uinculo indissolubili, uinculo matrimonii et nuptiali. Ad hoc facit directe figura pretacta. Rachel enim interpretatur uisio [2276] , quod ergo Jacob in primo septenario non est *potitus optatis nuptiis*. Rachel significat quod homo in primo septenario uite presentis attingere non potest ad optatas nuptias Agni, ad fruitionem illius beatissime uisionis (Apoc. 19, 9) : *beati qui ad cenam nuptiarum Agni uocati sunt*, propter illud quia sponsalia in hac |224ra| uita tam faciliter dirimuntur. Sponsus cuiuslibet anime fidelis [est] Christus qui sponsas suas adeo tenerrime diligit et dilexit quod pro eis sanguinem suum fudit, Ex. 4 (25) : *sponsus* uirginum *tu mihi es*, ne [2277] aliquid superueniat quod sponsalia dirimat et nuptias impediat, in uerbo primo proposito, nuptias accelerat et sponsas suas ad nubendum inuitat dicens : *uenite ad nuptias*. Cuius uocationem parere debemus propter duo que hic tanguntur, et primo quia sumus ab eo personaliter inuitati et celeriter citati, *uenite*, secundo quia erimus cum eo perhemniter federati et sollempniter festiuati, *ad nuptias*.

Circa primum sciendum quod episcopus uel officialis summus in citationibus tenet ordinem illum quia primo mittit citationem simplicem et curialem que non compellit citatum in persona propria comparere et uenire : ymmo potest per procuratorem aliquem respondere postea, si post citationem contempnitur. Mittat citationem aliam personalem et

[2275] AH, vol. 54, n° 153, p. 235 (de Spiritu Sancto, ascribitur Innocentio Papae III).

[2276] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 70.

[2277] ne] nec P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

hoc est efficacior quam sit prima, quia compellit citatum uenire in persona propria, nec sufficit quod alium pro se mittat. Omnes nos citati sumus ad curiam summi regis et pontificis Christi Jhesu. *Omnes stabimus ante tribunal Christi*, Rom. IX (14, 10). Set citationes quedam sunt curiales et gratiose, quedam personales et peremptorie. Omnia enim que Deus mittit nobis in hac uita presenti, siue sint prospera et [2278] gratiosa siue aspera et penosa, sunt quedam Dei incitamenta et nostra |224rb| incitamenta. Diuites ergo quibus Deus mittit prospera, citantur gratiose et curialiter, non peremptorie et personaliter. Diuites ergo hoc auantagium habent quod si non possunt in propria persona uenire opera penitentie faciendo, possunt procuratores mittere elemosinas pauperibus largiendo. Ecc. 24 (Eccli. 29, 15) : *conclude elemosinam in* sinu *pauperis et hec pro te exorabit apud Deum*. Ecce quod apud Deum pauperes sunt procuratores diuitum, sicut summa pena puniri debet aduocatus uel procurator qui peccuniam alicuius reciperet nec tamen causam eius coram iudice diligenter tractaret, ymmo necligeret, sic grauissime punitentur quicumque de elemosinis uiuens si in orando pro eis fuerint necligentes. Viri ecclesiastici omnes de elemosinis uiuunt et ideo debent esse aliorum procuratores, set hodie sunt multi similes filiis *Hely filii Belial nescientes officium sacerdotis ad populum* (I Reg. 2, 12-13). Illi filii Hely sciebant optime et sciunt hodie officium populi ad sacerdotem, dicebant (I Reg. 2, 16) : *da mihi, alioquin tollam ui*. Sciunt sacerdotes recipere donaria et obligationes a subditis et utinam nihil tollerent ui ab eis set officium sacerdotis ad populum Christi nesciunt uel saltem simulant se nescire quia non faciunt. Auertant non solum illi qui sic deficiunt, ymmo superiores qui dissimulant et non corrigunt. Quam turpiter percussus est Hely cum filiis suis qui eos ut debuit non correxit. Patet ergo quod diuites habent aduocatos |224va| et quibus Deus dedit prospera, citantur gratiose et curialiter, quia possunt comparere per procuratores, set pauperes et infirmi citantur peremptorie et personaliter quia citatio compellit eos in personis propriis ad Deum uenire. Gregorius [2279] : « Mala que nos hic premunt, ad Deum nos ire compellunt. » Ps. (15, 4) : *multiplicate sunt infirmitates eorum postea acceleraverunt*. Prima citatio hodie est nimie efficacie quia prosperitatem habentes nec uolunt ad Deum uenire opera penitentie faciendo, nec procuratores mittere pauperibus elemosinas largiendo. Figuram habemus ad hoc 2 Reg. 14 (32) ubi legitur quod Absolon misit nuntios ad Joab ut ueniret ad se qui primo et secundo uenire contempsit. Tunc Absolon fecit incendi segetes, quo facto surrexit Joab et uenit ad Absolon in domum suam. Recte filius Dei hoc modo compellit nos temporibus istis uenire ad se. Primo enim citauit nos uenire ad se, mittens annos multos fertilitatis et tunc contempnimus eum. Modo temporibus istis segetes ut uidetur incendit, uinum et blada totum destruxit, ad quod certe ut qui uolumus ad eum uenire curialiter inuitati, ueniamus neccessitate compulsi. Sumus ergo personaliter citati et celeriter inuitati set modo inuitat Christus, Mt. XI (28) : *uenite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego reficiam uos*. Ubi Christus primo premittit matutinale inuitatorium, *uenite ad me*. Secundo admittit |224vb| opus penale ut meritorium ibi, *qui laboratis et onerati estis*. Tertio promittit commensale recreatorium uel refectorium, *et ego reficiam uos*.

[a] Quantum ad primum ad litteram, inuitatorium in matutinis incipit per uenire nec

[2278] et] siue P.

[2279] Non inveni.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

alicui hore canonice dicitur inuitatorium nisi in matutinis tantum. In completorium ullus numquam dixit inuitatorium hora completorii completa et perfectio hominis. Tren. 4 (18) : *appropinquauit seruus noster, completi sunt dies nostri*. Hora matutinarum est etas puerilis mane iuuentutis. Modo licet Deus uoluntate antecedente uelit omnes homines saluos fieri et ad cognitionem ueritatis uenire, non solum cum matutinis uidetur inuitatorium cantare, quia singulariter illos qui sunt in mane iuuentutis uidetur ad se inuitare. Unde in Mt. (19, 14) : *sinite paruulos uenire ad me ; et nolite eos prohibere talium enim est regnum celorum* (Mt. 10, 14). Multi enim murmurantur et murmurant hodie de hoc quod nos religiosi inuitamus ad ingressum religionis illos qui sunt in mane iuuentutis, pueros, iuuenculos, non homines prouecte etatis. Recte tales murmurant de hoc quod et cantamus inuitatorium, non in completorio set in matutinis. Causa quare completorium [2280] incipit : « Conuerte nos Deus »etc. Homines prouecte etatis ita sunt obdurati in seculo quod non possunt attrahi ad ingressum religionis nisi Dominus |225ra| conuertat eos miraculose. De hoc murmure habemus figuram et exemplum in Luc. (Marc. 10, 13) ubi legimus quod offerebant pueros ad Jhesum *ut tangeret eos*, quod uidentes discipuli increpabant illos. Tunc Jhesus uocans eos dixit (Luc. 18, 16) : *sinite paruulos uenire ad me et nolite eos uetare ipsorum enim est regnum celorum sum Dei*. Discipuli uiri ecclesiastici, si layci homines quorum pueri religionem intrant, turbantur, de hoc etiam murmurant : naturale est, tolerabile est ; set quod discipuli Christi murmurent : execrabile est, Luc. XI (52) : *ue uobis legis peritis qui tulistis clauem sciencie ipsi non introistis et eos qui introibunt prohibuistis*. Bernardus [2281] : « Siquid religionis in corde nascitur quicumque resistit, quicumque repugnat plane cum Egyptiis paruulos israeliti necare cogantur, ymmo cum Herode paruulum nascentem persequitur. » Nota quomodo magister Jordanus [2282], qui fuit magister ordinis predicatorum, consciencia ductus intrauit ordinem quia semel retraxerat unum iuuenem uolentem intrare. Arguebat enim apud se quod qui abstulisset alicui domino seruum suum, teneretur ei restituere etc. Ergo bene premittitur matutinale inuitatorium, *uenite*.

[b] Secundo admittitur opus penitentiale ut meritorium, *omnes qui laboratis et onerati estis*. Ubi nota quod unum et idem onus in terra sicca adeo ponderosum quod homo portare non potest, ymmo sub onere deficeret, et si ponatur in aqua, leue efficitur nec homo portans |225rb| sub onere deficit, ymmo onus illud per aquam portat hominem ad portum salutis qui alias submergeretur in mari. Ita contingit de tabula fracte nauis sicut est recte de laborioso onere penitentie, quia existenti in terra sicca sine aqua gratie, *anima mea sicut terra sine aqua tibi* (Ps. 142, 6). Ponderosum est et importabile, set existenti in gratia et caritate suaue est et delectabile. *Tolle iugum meum* etc. (Mt. 11, 29). *Jugum enim meum suaue est et onus meum leue* (Mt. 11, 30). Non solum hic set ymmo ipse est secunda tabula post naufragium que liberat hominem a periculo maris et deducit ad portum salutis. De hoc onere dicit Bernardus [2283] : « Quid leuius onere, que non solum

[2280] R.-J. Hesbert, Antiphonale Missarum Sextuplex, antienne, de mortalitate, 206b.

[2281] Manipulus florum, Religio AG (Bernardus in quodam sermone) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Epiphania Domini, 3, 3 (SBO, IV, p. 306).

[2282] Exemplum 31.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

onerat, ymmo omne quod subponitur portat ? Uterum onus uirgineum grauidat [2284] , et quantum in massa crescit, tantum pondere decrescit. » Figuram habemus ad hoc in Gen. (Ex. 1, 12) ubi filii Israel quanto magis opprimebantur ab Egyptiis, tanto magis multiplicabantur et crescebant. Nota quomodo Egyptii imponebant onera grauia Israel, affligentes eos operibus duris, scilicet luti et lateris, nec tamen ipsi lateres faciebant. Later primo de terra formatur, postea decoquitur igne ut fortior et firmior reddatur. Item later quanto plus lauatur aqua, tanto amplius sordidatur. Later iste est corpus humanum, ad litteram de limo terre formatum, quod quando igne tribulationis et aduersitatis decoquitur, ad uirtuosa opera roboratur. *Quando enim infirmior tunc fortior sum et potens*. |225va| Item later iste quanto plus in aquis deliciarum mittitur, tanto plus peccatorum sordibus maculatur. Ysa. 16 (7) : *hiis qui letantur super muros cocti lateris loquimini plagas suas*, plagas, id est culpas quas incurrunt uel penas quas passuri sunt quia in letitia et deliciis uixerunt. Juxta illud (Apoc. 18, 7) : *quantum glorificauit se et in deliciis* etc. Si later est corpus humanum igne tribulationis decoctum, illi more Egyptorum imponunt onera Israel, affligentes eos operibus duris, luti et lateris, non tamen lateres faciunt qui sedentes super cathedram Moysi dicunt et non faciunt, *imponunt enim onera grauia et importabilia* etc. (Mt. 23, 4). Tales sunt hodie clerici qui popularibus imponunt opera penitentie que tamen sibi non assumunt, Luc. XI (46) : *ue uobis legis peritis ue qui onerastis homines oneribus que portare non possunt et ipsi uno digito non tangitis sarcinam*.

[c] Tertio promittit commensale recreatorium et refectorium ibi, *ego reficiam uos*. In domo pauperum religiosorum, qui uult amicum suum recreare, non inuitat eum ad refectorium quia uictus refectorii est paucum ualde. Unde esse in refectorio non est esse in recreatorio, set in abbatia pingui et opulentissima. Qui uult recreare amicum inuitat eum ad refectorium : ibi enim melius habet et ordinatius seruitur quam alibi. Domus pauperum religiosorum est domus ecclesie militantis, in qua pauperes facti sumus nimis. |225vb| In hac domo est refectorium adeo parcum et tenue quod breuiter nihil datur ibi quod possit humanum animum ad satietatem reficere, animum enim Dei capacem nihil minus Deo replere potest. Augustinus [2285] : « Hic enim non satiatur oculus uisu nec auris auditu » etc. Ymmo plus refectorium mundi est talis conditionis quod quanto homo plus ibi comedit, tanto plus de bonis suis mundialibus incorporat sibi, tanto plus esurit et magis appetit. Ergo qui uult amicum suum, id est animum, recreare, non ducat eum ad refectorium mundi, quia uere esse hic in refectorio non est esse in recreatorio, habundare in bonis mundi, magis est afflictio animi quam recreatio, et plus diuites qui reficiuntur de refectorio mundi exibunt famelici : *ue uobis qui saturati estis quia esurietis*, Luc. I (6, 25). Set abbatia pinguis et opulentissima habens optimum refectorium est ecclesia triumphans (Ps. 67, 16) : *mons Dei mons pinguis*. In ea est illud cenaculum grande structum de quo dicit Christus (Marc. 14, 14) : *ubi est refectio mea ubi pascam cum discipulis meis manducem*, ecce refectorium commensale. Esse in hoc refectorio est esse in recreatorio. Deut. 12 (18) : *letaberis et reficieris coram Domino Deo tuo*. Ad illud refectorium etc. Nota supra

[2283] Manipulus florum, Penitentia AP (Bernardus in epistola 72) ; Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 72, 2 (SBO, VII, p. 176).

[2284] uterum – grauidat] aurum opus unum grema leuigatur P.

[2285] Non inveni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

auctoritatem Bernardi [2286] : « Mundus clamat, ego deficio ; caro clamat, ego inficio ; dyabolus [clamat], ego decipio ; Christus clamat, ego reficio. » Ad quam etc.

Sermon 103

Pro serenitate temporis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 226ra-229rb. Plan : Thème – L'homme joue le rôle d'avocat au tribunal de Dieu. L'avocat n'est pas écouté pour les raisons suivantes : orgueil avarice volonté de destruction luxure envie naturel féminin Nécessité de la prière : I – La prière protège comme un bouclier. Division 2 (Judith 7, 4) : ce qui est indispensable pour voir sa prière exaucée : intention droite humilité bonne réputation prière unanime protection divine II – Le bénéfice que l'on retire de la prière III – La protection que l'on en attend F. 226ra : *Orauit ut non plueret super terram et non pluit*, Jac. ult. (5, 17).

[Thème] Aduocatus uidens quod libellus conclusit coram aliquo iudice in aliqua causa, quando habet similem coram eodem iudice, libenter informat libellum suum eodem modo quo uidit libellum primum formari, sperans quod eodem modo quo uidit primum concludet. Hoc autem facit quia causa frequenter perditur propter malum modum formandi libellum. Jac. 4 (3) : *petitis et non accipietis eo quod male petatis*. Omnes habemus causam coram summo iudice in qua sumus rei aduocati. Sicut enim uidemus in curiis mundi, multi repelluntur ab officio aduocationis, sic in curia Dei repelluntur multi ab huiusmodi officio qui tanguntur in hiis uersibus [2287] : « Non cuicumque datur ut postulet, ymmo necatur addictus pene surdus puer actor arene, luminibus cassus mulier muliebra passus. » Sic spiritualiter ab officio aduocationis coram Deo [2288] eius oratio non exauditur [2289] , ymmo repellitur.

[a] Primo addictus pene. Vocatur autem addictus pene secundum iura qui capitali crimine uel calumpnia pupplici iudicii dampnatur, et significat superbos quia superbia est caput et initium omnium uitiorum, propter quod Lucifer primus peccator est dampnatus. Job 26 (12) : *prudentia eius percussit superbum*. Modo oratio talis non recipitur coram Deo. Ratio est cibus qui alicui presentatur ex parte inimici sui non recipitur, |226rb| quia semper timetur de ueneno. Superbus proprie est inimicus Dei quia illud quod proprium est Dei aufert sibi scilicet gloriam, de qua dicit Ysa. 42 (8) : *gloriam meam alteri non dabo*. Idem usurpat sibi superbus et propter hoc oratio eius, cum sit plena ueneno superbie et uane glorie, non acceptatur a Deo. Job 26 (35, 12) : *clamabunt et non exaudiet propter superbiam malorum*. Figura Luc. 19 (2) de publicano et phariseo.

2286 Cf. Manipulus Florum, Mundus T (Bernardus).

2287 Non inueni.

2288 Deo] et add. P.

2289 exauditur] exaudiatur P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[b] Secundo repellitur surdus et significat illum qui habet aures surdas ad clamorem pauperum et ad precepta Dei implenda. Set dicitur communiter quod non est ita malus surdus sicut ille qui non uult audire, et tales sunt diuites huius mundi quia nec clamores pauperum nec alia pertinentia ad salutem uolunt audire. Causa autem est quia obturant aures suas sicut aspidis qui obturat cum cauda, et sic auribus obturatis non potest capi ab incantatore. Sic diuites huius mundi unam aurem cordis claudunt per inordinatum amorem temporalium, aliam per dilectionem caude. Diligunt enim magnam caudam filiorum, famulorum et nepotum. Diligunt enim magnas caudas uestium in filiis et filiabus et idcirco nolunt audire uerbum Dei quod precepit ista dimitti. Luc. 2 (16, 19) : non recitatur dampnatus esse diues epulo qui *induebatur purpura et bysso epulabatur cotidie splendide*. Nolunt etiam audire clamores pauperum petentium |226va| epulas et restitutiones, quia si darent epulas sicut deberent et restituerent ea ad que tenentur, non possent ducere tales caudas et propter hoc orationes talium non exaudiuntur. Prou. XXI (13) : *qui obturat aurem suam ad clamorem pauperis ipse clamabit et non exaudietur*.

[c] Tertio repellitur puer per quem intelliguntur tyrani et raptores et alii mali diuites huius mundi. Ratio est quia pueri per totum diem stant in luto, faciunt molendina de festucis, furnos de luto, castra et huiusmodi et in istis faciendis sunt ita solliciti sicut multi, magnas domos et stabules edificando, tamen quando in nocte ad domum paternam redeunt, ueniunt toti famelici et lutosi et omnia in quibus per totum diem laborauerunt subito destruuntur. Sic multi per totam uitam suam stant in luto peccati, si uideant furnum uel molendinum uel castrum sibi propinquum, per quamcumque uiam iustam uel iniustam illud uolunt habere uel de nouo talia edificiunt. In istis procurandis sunt longe magis ardentes et multi magis solliciti quam sint in procuratione domus celestis, et tamen omnia ista que agregant citissime destruuntur. Apo. 19 (18, 10) : *ue ciuitas illa magna Babilon ciuitas illa fortis quoniam una hora uenit iudicium tuum*. Et sequitur (Apoc. 18, 17) : *quoniam una hora destitute sunt tante diuitie*. Ba|226vb|bilon confusio uel translatio interpretatur [2290] , quia tales confundentur et ad duplex eterne dampnationis, scilicet corporis et anime, transferentur. Quando enim tales in nocte mortis redire credunt ad domum patris celestis, inueniuntur pleni luto diuersorum peccatorum et famelici carentes cibo bonorum supernorum. Ps. (58, 7) : *conuertentur ad uesperam et famem patientur ut canes et circuibunt ciuitatem*. Et bene dicit *circuibunt* : sicut enim ille qui circuit aliquam domum, sic ipsi ciuitatem paradysi non intrabunt et isti etiam orationes eorum non exaudiuntur. Figura Luc. 16 (24) de diuite epulone qui guttam aque non potuit impetrare.

[d] Quarto repellitur actor arene. Vocatur autem actor arene quia pro peccunia pugnat cum bestia detenta, et significat personam luxuriosam, sicut meretricem que peccunia ad modum bestie permittit se duci et se abuti, et significat etiam hominem qui propter miserrimam affectionem carnalem quam habet ad aliquam personam, permittit se duci ab ea sicut bestia ducitur et totus efficitur bestialis. Prou. a (7, 21) : *blanditiis labiorum protraxit eum*. Statim sequitur eam (Prou. 7, 22) : *quasi bos ductus ad uictimam* et subditur. Et nescit quia de periculo anime illius agitur et isti etiam non exaudiuntur. Michee tertio (4) : *clamabunt ad Dominum et non exaudiet eos et abscondet faciem suam ab eis*. Dominus autem |227ra| luxuriosos non solum non exaudiet, set etiam faciem suam ab eis abscondit.

[2290] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 62.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[e] Quinto expellitur luminibus cassus, id est cecus, et significat immundos quia cecus non iudicat nec discernit inter pulcrum et non pulcrum. Ita uertit faciem suam ad turpem ymaginem sicut ad pulcrum et ita uertit dorsum pulcre ymagini sicut turpi, et ita uadit per lutum sicut per pulcram uiam et sequitur canem uel puerum qui ducit eum. Et istud est proprium inuidorum et detractorum. Non enim distinguit inter sanctos et non sanctos, bonos et malos. Ita uertunt dorsum sancto uiro eum diffamando et uertunt faciem inhonesto eum laudando, et frequentius quam econtrario quia secundum quod tanta [2291] est puerilis eorum affectio [quod] ducit eos sicut incedunt et ex hoc accidit et frequentius afficiuntur ad lutosos quam ad uertuosos. Hii sunt filii Hely de quo dicitur primo Reg. 3 (3) quod non potuerunt uidere lucernam Dei donec extingueretur. Ista est conditio inuidorum ut de gratiis alicuius non loquatur. Set si in aliquo exarbitrauit, statim uideant et ipsum diffament, et isti etiam non exaudiuntur. Prou. I (28) : *inuocabunt et non exaudiam*.

[f] Sexto repellitur muliebra passus et significat illum qui habet conditionem mulieris. Conditio mulieris, ut communiter dicitur, est semper nitor et uentus [2292] et significat impatientes murmuratores et obstinatos et huiusmodi, qui sanctis exhortationibus et monitionibus nolunt acquiescere contra uentum Spiritus Sancti, Act. VII (51) dicuntur : *ceruice* [2293] etc. |227rb| *uos semper Spiritui Sancto resistitis omnes*. Isti pro aduocato in celesti curia non recipiuntur. Ysa. I (15) : *cum multiplicaueritis orationem uestram non exaudiam, manus enim uestre sanguine plene sunt*.

Igitur nos omnes sumus sicut aduocati qui semper habemus causam coram iudice nostro Christo et spiritualiter modo propter intemperiem ymbrium et aeris, et timeo ne causa nostra sit similis cause illorum qui fuerunt ante diluuium. Dicitur enim Gen. 6 (12) quod diluuium factum est propter hoc quod *omnis caro corruperat uiam suam*. Hodie totus mundus fere est corruptus, discurre per omnes status et per omnia peccata et idcirco timendum est ut Deus uelit mundum ista pluuiarum inundatione grauare. Osee 4 (2) : *maledictum et mendacium et homicidium et furtum et adulterium inundauerunt et sanguis sanguinem tetigit*. Propter hoc lugebit terra et omnis qui habitat in ea. N[ota] quia in ista causa, scilicet pro cessatione pluuie, coram Deo fuit formatus quidam libellus quem formauit Helyseus propheta, et iste libellus conclusit quia optinuit quod petebat. Idcirco formemus similem libellum. Iste libellus quem debemus formare est libellus orationis et propter hoc deuote oremus pro cessatione huius pluuie sicut fecit Helyas qui *orauit ut non plueret* etc. Et tanguntur tria.

[l] Primo tangitur officium quod debemus inchoare uel acceptare quia debemus orare, et hoc tangitur |227va| cum dicitur *orauit*. Nota : homines qui sunt in guerra mortali semper incedunt armati et continue scutum habent appensum ad cortinam [2294] suam, scilicet blocherium [2295] , ut statim quod aliquis uelit [2296] eos percutere, illud accipiant et opponunt.

[2291] tanta] canina P.

[2292] nitor et uentus] nititur et uentum P.

[2293] ceruice] circuite P.

[2294] cortinam] cortigiam P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

Nos omnes sumus in guerra mortali contra mundum, dyabolum et carnem. Et ideo semper debemus incedere armati armis uirtutum et habere promptum scutum orationis, ut illud contra cuncta nobis aduersaria opponamus. Sap. 19 (18, 21) : properas *homo sine querela* deprecari pro populis proferens, per seruitutis sue scutum orationem, per incensum deprecationem allegans, restitit ne in finem imposuit necessitati. Notabiliter dicit *homo sine querela* quia talis debet esse qui uult quod oratio sua exaudiatur, ut scilicet sit sine querela coram Deo, set nota quod quidam incedunt armati per totum corpus, excepto capite, arma capitis portant appensa ad leuam galeam uel huiusmodi. Et propter hoc accidit frequenter quod quando inuaduntur ab hostibus, antequam possint [2297] armare caput, percussiuntur et quandoque decapitantur. Sic multi sunt bene armati quantum ad corpus quia corporaliter numquam peccarent, numquam facerent unum furtum, numquam homicidium et sic de aliis. Set caput mentis habent male armatum quia habent cor plenum turpibus et immundis cogitationibus, et sunt sic ocupati circa talia |227vb| quod frequenter dyabolus decapitat eos, quia facit eos esse sine capite Christo. Figura Gen. 40 (19) : *aufert pharao caput suum ac suspendet te*. Pharao interpretatur nudauit uirum [2298] et significat dyabolum qui hominem denudat et alienat a capite suo Christo ut eum suspendat in inferno. Hoc autem totum procedit ex hoc quod multi portant arma cordis appensa ad leuem galeam, non curant de illis que ualent ad custodiam cordis. Ista sunt deuote orationes et sancte meditationes et ideo subito a dyabolo decapitantur, propter quod debemus semper habere promptum scutum orationis. Qualiter autem debeamus orare habemus in figura Judith (7, 4) : *dum filii Israel prostrauerunt se super terras mittentes cinerem super capita eorum unanimes orantes ut Deus Israel misericordiam suam ostenderet super populum suum*. Et nota quod in ista auctoritate tanguntur quinque que debent esse in illis qui uolunt orationes suas exaudiri.

[a] Primo enim debent esse per rectam intentionem directi filii Israel. Israel interpretatur [2299] directus Dei et significat quod uolens orare fructuose, debet habere intentionem directam. Nota : balistarius quando uult directe trahere ad aliquod signum, claudit unum oculum et cum alio dirigit sagittam et multo melius trahit quam si haberet utrumque oculum apertum. Sic orans si uult quod oratio eius dirigatur sicut incensum *in conspectu tuo Domine* (Ps. 18, 15), oportet alterum oculum claudere, quia debet in se restringere oculum |228ra| affectionis qui [se] habet ad mundana, et sic oratio eius perfectius ad Deum dirigatur. Figura Gen. 22 (32, 31) quando Jacob primo uocatus est Israel qui, sicut dictum est, interpretatur directus Dei, emarcuit neruus in femore eius et claudicauit. Ille qui claudicat, habet unam tibiam alia breuiorem, sic in illo qui uult quod oratio sua et facta sua ad Deum dirigantur, debet neruus amoris circa temporalia

2295 blocherium] bocherium P.

2296 uelit] uolet P.

2297 possit] possint P.

2298 Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 146.

2299 Non inveni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

emarcescere et abbreuiari. Unde bene dictum est quod qui uult orationem suam ad Deum dirigere, debet oculum alium clausum habere. Set hoc intelligo de oculo sinistro qui temporalia recipit, non de dextro qui spiritualibus respicit [et] dirigit quia oculus dexter debet esse apertus et sinister clausus. Set I Reg. XI (2) dicitur quod Naas dixit quibusdam : *in hoc feriam nobis cum fedus ut eruam omnium nostrum oculos dextros*. Qui quorum eruit quod in spiritualibus totaliter sunt excecati et tamen in temporalibus sunt ualde oculati. Hoc autem fit pro tanto quia quando homo non habet nisi unum oculum, clarius et melius uidet per eum quam per eum uidere posset, si cum eo haberet alium, et ratio est quia uirtus uisiua congregabitur ad illum oculum qui est solus et sic melius uidet. Sic excecatus in spiritualibus, acutius uidet in tractibus et fraudibus mundi quam unus alius qui aliquando de spiritualibus et aliquando de temporalibus cogitat, et hoc quia tota uirtus sue affectionis et in|228rb|tentionis retracta est a spiritualibus et ad congregationem temporalium ordinata. Ecc. 20 (Eccli. 27, 1) : *qui querit locupletari auertit oculum suum*, supple a spiritualibus et dirigit ad temporalia.

[b] Secundo debent esse per ueram humilitatem subiecti. *Prostrauerunt se super terram* (Judith 7, 4). Nota ad hoc quod machina mundi possit proicere lapidem infra castrum, oportet quod pertica eius deprimatur, set quando depressa [est] et dimittitur altissima et usque ad castrum proicit lapidem, sic quando pertica rationis et uoluntatis [2300] est bene depressa per humilitatem et laxatur per deuotam orationem, tunc lapis orationis qui ab ea proicitur pertingit usque ad castrum paradysi et usque ad tronum Dei. Ecc. 36 (Eccli. 35, 21) : *oratio humiliantis se nubes penetrabit et donec appropinquat non conrogabitur* [2301] *et non discedet* [2302] *donec aspiciet Altissimus*. Propter hoc dicebat Jer. 34 (38, 26) : *prostraui preces meas coram rege*. Set nota quod prostratio malorum est eis dampnosa. Legitur [2303] quod carpa profundat se in luto, sic quod rethi capi non potest, dato quod rethe aliquando tangat caudam eius, tamen capi non potest. Sic aliqui rostrum affectionis sic habent infixum infra lutum luxurie et uoluptatis quod cum rethi predicationis uel monitionis non potest extrahi de peccato, licet quandoque modicum compungatur, tamen non corrigitur, quia minus est in luto illo radicatus et infixus. Ps. (68, 3) : *infixus sum in limo profundi et non est substantia*.|228va|

[c] Tertio debent esse per sui reputationem deiecti. *Mittentes cinerem super capita eius* (Judith 7, 4). Nota : dicit Ambrosius [2304] in Exameron quod fenix congregat multa ligna aromatica que uirtute uenti et feruoris estatis accenduntur, in quibus uoluntarie se ponit et ibi incineratus et in illis cineribus infra paucos dies egreditur auis uolans. Sic nos debemus congregare multa opera uirtuosa que debent per famam honeste conuersationis redolere et cum uento Spiritus Sancti et feruore accendi et infra ista debemus

2300 uoluntatis] uoluntas P.

2301 conrogabitur] consolabitur P.

2302 discedet] descendet P.

2303 Exemplum 32.

2304 Exemplum 33.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

impuluerizari, quia omnia facta nostra sunt, quantumcumque bona in nostra reputatione debent esse quasi nulla. Luc. 17 (10) : *cum feceris omnia que precepta sunt nobis, dicite : serui inutiles sumus*. Et tunc ex nobis poterit oratio procedere que usque ad conspectum Dei transuolabit. Bernardus [2305] : « Quando fidelis et humilis et feruens oratio fuerit, celum sine dubio penetrabit, unde certum est quod uacua redire non possit. » Figura Jone 3 (6) ubi dicitur quod rex descendit *de solio suo et sedit in cinere* et sequitur (Jon. 3, 10) quod *uidit Dominus opera eorum et misertus est super malitia quam locutus est ut faceret eis*. Et propter hoc dicit Ps. (101, 10) : *cinerem tamquam panem manducabam*. Set nota quod quidam puluerizant aurum et quedam alia ut plus ualeant et magis reputentur. Sic aliqui fingunt se nihil ualere et se uelle apparere nihil reputari et hoc totum faciunt ut magis ab aliis reputentur et ista est ypocrisis duplicata |228vb| et pro talibus debet fieri oratio. Jer. 17 (18) : *dupplici contritione contere eos*. Et ita erit quia ypocrite hic in mundo affliguntur et postea etiam in alio seculo conterentur.

[d] Quarto debent per affectionem esse collecti unanimes orantes. Nota : pauperes clerici exeuntes in curia romana, exspectantes gratiam a papa, congregant se simul et clamant ad papam quod faciat eis gratiam et frequenter propter multitudinem clamantium, impetrant quod unus uel duo, si fuissent soli, non potuissent impetrare. Sic nos exspectamus nunc gratiam et misericordiam a summo pontifice, et ideo omnes clamemus ad eum si ab eo aliquid uolumus impetrare, quia dicit Ambrosius [2306] , libro de penitentia, quod « multi minimi dum congregantur unanimes et multorum preces impossibile est contempni. » Propter hoc fuit dictum Abrahe, Gen. 19 (16), quod parceret peccata populi et toti regioni, si ibi inuenirentur decem iusti, et propter hoc debemus currere nunc unanimiter ad orationem, ut meritis multorum optineamus quod non possemus si quilibet solus oraret. Ro. 3 (15, 6) : *unanimes* honoremus *Deum uno ore*. Set nota quod cordula facta de intestinis lupi corrumpit cordulas factas de intestinis ouium, si eis in cythara coniungantur. Sic timendum est quod oratio sanctorum hic presentium impediatur et non exaudiatur propter commixtionem eorum cum usurariis qui sicut lupi deuorant gregem Dei. Ps. (13, 4) : *deuorant plebem meam sicut escam panis*. Forte Deus retrahit manum suam ne bona |229ra| terre multiplicet, propter hoc quod ipso utuntur. Si enim est habundantia uini uel bladi, totum rapiunt, attrahunt et congregant ut postea carius uendant et pauperes fame moriuntur, contra quos dicit Sap. Ecc. 9 (Eccle. 5, 12) : *infirmitas pessima quam uidi sub sole diuitie* congregate *in malum domini sui*.

[e] Quinto debent orare ut per Dei defensionem sint protecti, ut Deus Israel ostenderet manum suam super populum suum. In sola enim Dei misericordia debemus confidere. Nota : plumbum positum cum argento in fornace preseruat eum a consumptione. Sic nos existentes in fornace tribulationum, temptationum, pestilentiarum et miseriarum huius mundi consumeremus, nisi nos a consumptione diuina misericordia preseruaret. Tren. 3 (22) : *misericordie Domini quia non sumus consumpti, quia non defecerunt miserationes eius*. Et propter hoc ipsa impetranda semper habemus orare cum Psalmo dicentes (84, 8) : *ostende nobis Domine misericordiam tuam*.

[2305] Manipulus florum, Oratio AX (Bernardus) ; Bernardus Clareuallensis, Sermones in Quadragesima, 4, 4 (SBO, IV, p. 371).

[2306] Manipulus florum, Oratio AB (Ambrosius libro de penitentia).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[II] Secundo principaliter tangitur suffragium uel beneficium quod uolumus impetrare, *ut non plueret super terram*. Nota : quando homo excitauit alium coram aliquo iudice super aliquo debito in quo sibi tenetur, si reus infra diem citationis componit cum actore, euadit exstimationem et etiam expensas ad quas adiudicaretur, si exspectaret diem et inuenitur culpabilis. Quando Deus affligat nos super defectibus nostris et quando ad ipsum reuertamur, et ideo cum nos affligat modo per habundantiam pluuiarum et per multas alias miserias, exponamus [nos] cum eo placantes eum quantum ad ea in quo |229rb| offendimus eum et sic euadamus excitationem eterne dampnationis et expensas presentis afflictionis quia retrahit manum suam, et dicit illud Ysa. 6 (5, 6) : *mandabo nubibus ut non pluat super terram ymbrem* supra excelsum.

Tertio tangitur presidium quod debemus exspectare, *et non pluit*. Nota : inter omnia membra corporis, illud quod maxime ualet ad defensionem eius, maxime contra ictus qui ueniunt ex parte superiori, est manus. Nullum aliud membrum potest perfecte tueri hominem contra illos ictus nisi manus. Sic spiritualiter illud quod summe ualet ad repellendum ictus tribulationum et maxime illarum quibus a Deo affligantur, est manus bone operationis. Si enim haberemus in nobis manus ad Deum per bona opera eleuatas, omnes tribulationes quibus nunc affligimur mitigarent. Figura Ex. IX (33) : *extendit manus ad Dominum et cessauerunt tonitrua et grando nec ultra stillat pluuia super terram*. Rogabimus Dominum etc.

Sermon 104

Pro serenitate temporis. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 229rb-232vb. Plan : Thème – La grâce qu'accorde Dieu aux hommes. Certains sont réprouvés en raison de leur conduite. I – Le remède que Dieu accorde Division 2 (Is. 64, 11-12) : les éléments que la prière doit comporter : la beauté de Dieu la miséricorde la douceur de Dieu la pénitence II – L'Eglise demande à Dieu d'adoucir son pouvoir. III – Elle demande sa clémence. F. 229rb : *Sufficit nunc, contine manum tuam*, 3 Reg. ult. (II Reg. 24, 16).

[Thème] Mater que habet filium insolentem et dissolutum, qui forte lusit uestes suas uel expendit bona sibi data a patre, bene sustinet quod pater uerberet eum causa correctionis, set quando uidet quod uerberatione aggrauabitur, currit ad manum patris et cogat eum quod tolleret a uerberatione, quia mater non potest diu dissimulare quin ostendat maternum affectum ad filium. Ysa. 49 (15) : *numquid obliuisci potest mater infantem suum ut non misereatur filio uteri sui*. |229va| Ecclesia militans que est sponsa Christi secundum illud Apoc. 21 (9) : *ueni ostendam tibi sponsam uxorem agni*, multos habet filios saltem numero, licet paucos merito. Nescitur enim quis sit filius Ecclesie per gratiam et quis non, *quia nescit homo utrum amore uel odio dignus sit*, Ecc.a (Eccle. 9, 1). Potest tamen haberi aliqua coniectura nunc, quamdiu sumus in hac uita et postea in fine clare cognoscetur.

Dico primo quod potest autem haberi coniectura, licet non habeatur tanto. Ratio est filius alicuius principis non distinguitur a seruis per hoc quod melius induitur uel quod delicatius nutriatur, set per hoc quod habet spiritualem magistrum sine quo nusquam

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

uadit, nihil facit, quem non habet seruus. Sic filii gratie non distinguntur a seruis peccati quod hoc quod in uestibus uel deliciis uel diuitiis plus habundent, quia peccatores habundantes in seculo optinuerunt diuitias, set quia habent Spiritum Sanctum magistrum sine cuius consilio nusquam uadunt uel operantur uel cogitant uel loquuntur. Reg. 9 (Rom. 8, 14) : *quicumque Spiritu Dei aguntur hii filii Dei sunt*. Figura Mt. 4 (1) : *filius Dei Jhesus ductus est in desertum a Spiritu*. Unde ex hoc potest quilibet cognoscere utrum sit filius gratie, si incessu, statu, habitu et in omnibus motibus suis regitur a Spiritu Sancto.

Secundo dico quod in fine clare cognoscetur. Nota : quamdiu agni sunt in campis, nescitur quis agnus cuius ouis sit filius, set quando redeunt de nocte ad domum percipitur, quia ouis odorandus caudam recognoscit filium suum. Sic modo quamdiu sumus in campo huius |229vb| mundi, nescitur quis sit filius Dei et quis non. Set in morte, quando redibimus ad domum eternitatis, Christus finem uite nostre odorabit et illos qui odorem bonorum operum proferent recipiet tamquam filios. Gen. 27 (27) : *ecce odor filii mei sicut odor agri pleni cui benedixit*. Mt. 29 (25, 34) : *esuriui et dedistis mihi manducare* etc. *Venite benedicti* etc. Illos autem in quibus inuenit fetorem peccatorum abiciet tamquam alienos. Ibidem : *esuriui et non dedistis mihi manducare*. *Discedite a me maledicti* etc. (Mt. 25, 41). Igitur ecclesia multos habet filios, licet eorum meritum ignoretur. Modo inter istos multi sunt insolentes et indisciplinati, qui uestem innocentie quam in baptismo receperunt, ludendo cum dyabolo perdiderunt. Can. V (3) : *exspoliaui me tunica mea*, bona scilicet spiritualia, scilicet gratiam, caritatem et alia bona Spiritus Sancti, que Pater noster celestis eis contulerat, consumpserunt sicut filius prodigus qui dissipauit substantiam suam uiuendo luxuriose. Et propter hoc Pater noster qui est in celis uerberauit eos multipliciter pestilentia [2307] temporis et innundantia [2308] pluuiarum quia ecclesia patienter sustinuit ex hoc exspectantes correctionem eorum. Set quia sibi uidetur quod huiusmodi uerberatione nimis aggrauetur, currit ad manum eius supplicando quod uelit ab eius flagellatione cessare dicens : *sufficit* etc. Et tanguntur tria que petit Ecclesia.

[I] Primo petit a Deo |230ra| Patre ut ipse acceleret remedium cui inuitur [2309] , *nunc contine*. Nota : quando homo minuitur in brachio uel alibi, bene sustinet quod sanguis exeat in aliqua quantitate, set quando uidet quod satis est et quod si amplius exiret noceret, sibi rogat minutorem quod liget plagam et sic cesset fluxus sanguinis. Deus nunc minuit et percussit mundum plaga graui, immittendo tantam aque habundantiam quod non solum bona terre minuit, ymmo fere destruuntur, et si amplius continuetur pluuia, totum est in periculo perditionis et ideo debemus rogare quod *ligat aquas in nubibus suis ut non erumpant pariter deorsum*, Job 29 (26, 8). Ut ipse hanc plagam liget, manum suam contineat, ab huiusmodi afflictione desistat. Unde dicamus illud Ysa. 64 (11-12) : *anima desiderabilia nostra uersa sunt in ruinas numquid super hiis continuebis te Domine tacebis et affliges nos uehementer*. Et nota quod in ista auctoritate tanguntur quatuor que in oratione nostra debemus proponere Deo, ut ipse inclinetur ad exaudiendum nos.

[2307] pestilentia] pestilentiam P.

[2308] innundantia] innundantiam P.

[2309] innuitur] innititur P.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

[a] Unde debemus primo dicere : Domine, attende uestigium tue pulcritudinis omnia desiderabilia nostra. Vestigium enim pulcritudinis diuine relucet, in omni creatura rationali recipitur. Modo debemus in oratione nostra Deum orare, quod ipse attendat ad uestigium sue pulcritudinis, ut per hoc inclinetur ad nos et nos exaudiat. Nota : frequenter accidit quod [2310] prelatus |230rb| complet illud quod continetur in aliqua littera, non propter amorem uel affectionem quam habet ad illum qui presentat sibi litteram, set propter hoc quod uidet in sigillo illius littere ymaginem suam. Sic peccata et scelera mundi non merentur quod orationes nostre exaudiantur set quod potius repellantur. Ysa. primo (15) : *cum multiplicaueritis orationem non exaudiam manus enim uestre plene sanguine sunt*. Et ideo rogamus eum ut non respiciat ad iniquitates nostras set ad uestigium pulcritudinis sue bonitatis, quia omnia desiderabilia mundi in quibus relucet sicut in uestigio, bonitas et pulcritudo eius sunt in periculo destructionis, quod potest uerificari et quantum ad bona spiritualia et quantum ad temporalia. De spiritualibus enim qualiter sunt destructa apparet cuilibet. Unde uidetur quod dyabolus fecit multis sicut facit formica granis. Formica enim, quando habet granum, abscindit illud per quod posset germinare et per consequens fructificare. Sic dyabolus a multorum cordibus rescindit bona et sancta proposita, que possent esse principium germinis, et fructus spirituales abscindit et ab operibus que ex suo genere bona sunt et [secundum] rectam intentionem, ut non fiant propter Deum set propter fauorem mundanum, quod si ita sit peior fructus spiritualis quia secundum Augustinum [2311] : « Superbie bonis operibus insidiatur ut pereant. » Unde potest dici hodie illud Tren. I (10) : *manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia eius.*Bona etiam temporalia sunt in periculo destructionis, et forte ratio est quia quando aliquis tenet domum |230va| ab aliquo pro qua tenetur soluere censum, illi cuius est principale dominium, si non soluatur census domus, currit ad domum, amouet fenestras et ostia, expellit habitantes de domo et dimittit domum quasi desertam. Deus [est] principalis dominus omnium que possidemus et pro quolibet tenemur ei soluere censum, cuius ratio est quia Mt. 22 (21) legitur quod Christus uidens ymaginem et superscriptionem Cesaris in nummositate, precepit quod census redderetur Cesari dicens : *reddite que sunt Cesaris Cesari*. Ergo cum in omni creatura appareat superscriptio et uestigium Dei, omnis creatura tenetur ei ad censum et specialiter creatura rationalis tenetur ei ad censum et humilis et debite seruitutis. Judith 16 (17) : *seruiat omnis creatura*. Quantum enim ad bona nature, tenemur soluere censum intellectus Dei, soluere censum sanctarum affectionum memoria, censum gratiarum super beneficiis receptis et similiter cetere potentie tenentur ei seruire in bonis operibus. Tren. 3 (Dan. 3, 57) : *benedicite omnia opera Domini Domino*. Tenemur etiam, inquam, ad bona temporalia soluere censum piarum elemosinarum. Tob. 4 (7) : *ex substantia tua fac elemosinam*, set iste census pessime a multis soluitur quia nec naturalia in Dei seruitio expenduntur nec temporalia et ea destruit et dissipat, ut possumus dicere illud, Je. 13 (12, 10) : *dederunt portionem meam desiderabilem in desertum* [2312]

[2310] quod] uel add. P.

[2311] Manipulus florum, Superbia N (Augustinus in Regula) ; Augustinus Hipponensis, Praeceptum, I, 7 (L. Verheijen, I, 1967, p. 420).

[2312] in desertum solitudinis] insertum solitudini P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

solitudinis.

[b] Secundo debemus ei dicere : Domine, perpende excidium tante uoraginis,|230vb| uersa sunt in ruinas. Nota : quando aliqua ecclesia corruit, consueuerunt peti elemosine pro eius reparatione. Ecclesia spiritualis pro magna parte corruit. Fides, que est fundamentum eius, recipit in multis uacillare et a pluribus impugnari. Spes, que est quasi paries que cor deberet sursum erigere, quasi tota hodie premitittur in terrenis. Caritas, que est quasi tectum, fere totaliter laceratur, ueritas et castitas et cetere uirtutes uidentur pro magna parte corruisse, ut iam possit dici illud Mich. 7 (2) : *periit sanctus de terra et rectus in omnibus non est*. Unde edificium spirituale uidetur minari ruinam. Cuius signum est quando enim domus corruit et est destructa per ruinam, habitant in ea serpentes, buffones et cetera animalia uenenosa que, antequam corruisset, nullo modo erant ibi. Sic hodie in ecclesia in qua solebant habitare soli uiri sancti, habitant dolosi et ueneno pleni peccatorum propter quod faciunt ecclesiam ruere. Ps. (105, 29) : *irritauerunt eum in aduentionibus suis et multiplicata est in eis ruina*. Idcirco debemus petere a Deo elemosinam sue misericordie, per quam huiusmodi ruina repararetur, maxime quia bona terre uersa sunt in ruinis. Cuius forte ratio est quando homo habet domum quam diligit et quandoque inhabitat libenter, si est aliqua arbor prope ostium que impediat ingressum domus uel prope fenestras que obfuscet |231ra| domum uel impediat liberum aspectum, succidit illam et euertit. Cor hominis est domus quam Christus diligit et quam libenter inhabitat. Prou. 9 (8, 31) : *delicie mee esse cum filiis hominum*. Modo ingressum gratie [2313] in hanc domum impediunt bona temporalia, fenestras sensum corporis ocupant et obfuscant mentem et prohibent liberum aspectum mentis in Deum. Figura Luc. 19 (2-3) : *Zacheus princeps publicanorum et ipse diues, querebat uidere Jhesum quis esset et non poterat*. Dum faciunt tantam umbram in corde humano quod non permittunt clare contemplari Deum, et propter hoc Deus subuertit ea et retrahit ea a nobis, ut liberius Deo uacare possumus. Figura Jone. ult. (4, 7) ubi legitur quod Dominus parauit uermem qui *percussit ederam* que faciebat umbram super caput Jone et exaruit et tunc percussit sol super caput eius. Jonas columba siue ubi est donatio interpretatur [2314] et significat cor hominis in quo sunt dona Spiritus Sancti, qui debet esse de numero illorum quibus dicitur Mt. 4 (10, 16) : *estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbe*. Modo edera bonorum temporalium frequenter facit umbram et obfuscat cor humanum, et propter hoc Deus percussit nos in bonis temporalibus, ut cor nostrum a sole luminis gratie liberius illustretur. Set aduertendum est quod homines infirmi faciunt apportari et poni in circuitu lecti sui ramos de salicibus, minuti faciunt claudi fenestras et nolunt uidere lumen. Rami salicii qui |231rb| nullum fructum portant significant diuitias et bona temporalia huius mundi quorum amor aufert fructum spiritualem. Ecc. V (Eccle. 5, 9) : *qui amat diuitias fructum non capiet ex eis ipsis*. Nota : aliqui uolunt quod lectus cordis et corporis eorum circumdatus [sit] huiusmodi temporalibus, claudunt fenestras cordis, nolentes audire pertinentia ad salutem, et hoc est signum diminutionis gratie in ipsis et infirmitatis spiritualis. Ecc. V (Eccle. 5, 12) : *est et alia infirmitas pessima quam uidi sub sole diuitie conseruate in malum Domini sui*.

[2313] gratie] ecclesie exp. P.

[2314] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 116.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[c] Tertio debemus ei dicere : Domine, ostende prodigium tue dulcedinis. Numquid super hiis continebis te Domine, quasi dicat : tua misericordia tanta est quod non potes te continere quin miseriaris nostri. Nota : differentia est inter riuulum qui uenit ex fonte uiuo, et illum qui uenit ex accidenti sicut est torrens, quia riuulus accidentalis cito deficit et exsiccatur, set riuulus qui manet ex fonte uiuo numquam deficit nec potest totaliter hauriri. Sic pietas et misericordia mundi est ualde parua et cito deficit ; unde licet mundus uideatur habere aliquod signum pietatis uel misericordie, uerumptamen in fine crudeliter tractat illos qui sibi seruiunt. Figura Osee I (6), Gomer peperit filium de quo dicit Deus : *uoca nomen eius Absque misericordia*. Gomer interpretatur [2315] assumptio uel consumptio matris et significat mundum qui, quando assumit hominem, ostendit ei affectionem maternam, set in fine, quando homo consumatur per mortem, ista affectio uidetur esse sine misericordia. Set riuus diuine misericordie nusquam |231va| desiccatur. Unde uidetur esse de misericordia Dei sicut est de quodam lapide qui dicitur enidros qui perpetuas guttas emittit a se. Unde in lapidario [2316] dicitur perpetuum fletas lacrimis distillat enidros qui uelut ex pleni fontis scaturigine manat. Sic non solum gutte, ymmo fluuii misericordie tanquam ex fonte plenissimo perpetuo distillant a Deo. Ps. (102, 17) : *misericordia Domini ab eterno usque in eternum*. Et iterum : *aut obliuiscitur misereri, aut continebit in ira sua misericordias suas*. Et uidetur sic arguere Ps. (76, 10). Si Deus aliquando operaretur sine misericordia, hoc uidetur esse quando est iratus, set tunc etiam non continet misericordias suas. Unde numquam operatur sine misericordia. Videtur enim esse de misericordia sicut est de mensura bladi : quando mensuratur bladum in foro, impletur mensura, postea supponitur Asser qui superducitur et amouetur cumulus. Sic multi cumulant peccata peccatis ita quod implentur usque ad summum et merentur penam infinitam et importabilem quia *pro mensura peccati et plagarum modus*, Deut. 25 (2). Set misericordia Dei superuenientis amouet cumulum semper puniendo citra condignum. Unde et deputati ecclesia condignum punientur ab eo quia in omni eius iudicio misericordia et ueritas obuiauerunt sibi, et propter hoc ad eius misericordiam recurramus ei nunc et dicamus ei illud Ps. (24, 7) : *secundum misericordiam tuam memento mei tu propter bonitatem tuam Domine*.

[d] Quarto debemus ei dicere : Domine, rescinde flagitium tanti grauamentis. *Tacebis et affliges nos uehe*|231vb|*menter* (Is. 64, 12)quasi dicat : quia taces, ideo affligimur ; quia aperiente te manum tuam, omnia implebuntur bonitate, auertente te faciem tuam turbabuntur. Nota : dicit philosophus [2317] : « Quidam herodius et consimiles aues predales, quando audiunt aquilam, uix predantur et tamen, quando non audiunt eam, predantur. » Sic celum elemosina et fere totus orbis uidetur impugnare. Hoc autem est quia Deus dissimulat et permittit nos affligi set si fecerit se audiri nobis auxiliando, omnia cessabunt. Dicitur [2318] enim in lapidario quod est quidam lapis nomine ceranus, cadens de

[2315] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 66.

[2316] Exemplum 34.

[2317] Non inveni.

[2318] Exemplum 35.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

nubibus, quem si aliquis caste portauerit, non ledetur set fulgetur ; etiam domus in nullo non ledentur a fulgure in quibus fuit lapis ille. Lapis iste Christum significat qui de nube uteri uirginalis cecidit in hunc mundum. Modo qui habet animam castam, non corruptam per aliquod peccatum mortale, et deuote portat hanc lapidem in corde suo, a nullo fulgure siue temporali siue spirituali ledi potest, ymmo eo presente cessant omnes molestie. Figura Mt. 9 (8, 26) ubi dicitur quod *imperauit uentis et mari et facta est tranquillitas magna* et tamen iam *nauicula* apperiebatur *fluctibus*. Sic quantumcumque sumus operti fluctibus pluuiarum et aliarum tribulationum, eo iubente, omnia cessabunt et propter hoc rogemus eum ut faciat nobis sicut fecit filiis Israel, qui affligebantur in Egypto de quibus dicit Exodi 3 (7) : *uidi afflictionem populi mei*.

[II] Secundo principaliter petit Ecclesia a Deo |232ra| ut ipse temperet dominium suum cui subicimur : *contine*,inquit, *manum tuam*. Nota : quando medicus dat infirmo medicinam minus acutam, infirmus debet ei supplicare quod temperet illam medicinam ne minus grauetur in recipiendo, quia frequenter acuties medicine occidit infirmum. Pene sunt medicine, secundum Philosophum [2319] . Modo Deus uidetur parare nobis minus graues penas dum ita incessanter tantis fluuiis nos affligit. Unde pena qua nos affligit uidetur fuisse figurata, primo Reg. 6 (5, 12), ubi dicitur quod *fiebat pauor mortis in singulis urbibus et grauissima ualde erat manus Domini*. Hodie enim est pauor mortis in multis terris, quia manus Domini est grauissima et forte tamen, quando manus Domini est grauis super nos, fuit figurata [2320] quare Deus ita aggrauaret manum suam super nos. Illas urbes de quibus dictum est quod Philistei acceperunt archam Dei et posuerunt eam iuxta Dagon (I Reg. 5, 2). Philistei potione cadentes in ruina duplici et significat mundum quia propter potionem auaritie et aliorum peccatorum cadit a gratia et lumine [2321] . In mundo est duplex ruina, timoris scilicet et amoris Dei, quia Deus hodie non timetur nec amatur nec oratur sicut debet. Mal. primo (6) : *si ergo pater ego sum, ubi est honor meus et si dominus ego sum, ubi est timor meus, dicit Dominus exercituum*. Archa Dei in qua secundum Apostolum, Heb. 9 (4), *erant urna aurea habens manna et* |232rb| *uirga Aaron que frondauerat et tabule testamenti*, significat cor humanum quod debet esse archa Dei quia in ea debent reponi secreta Dei. Luc. 9 (8, 10) : *uobis datum est nosce misterium* [2322] *regni Dei*. In eo debet [2323] esse urna aurea habens manna incorrupte dilectionis, uirga Aaron contritionis, a qua debent procedere frondes penitentie et afflictionis et tabule testamenti, recognitio scilicet diuinorum beneficiorum et obseruantia mandatorum. Modo manus Domini est hodie grauissima super mundum, quia quasi omnes de mundo ponunt hodie istam archam iuxta Dagon, qui interpretatur [2324] piscis iniquis uel piscis inutilis, quia corda sua in

[2319] Non inveni.

[2320] figurata] Cassa II add. P.

[2321] lumine] homine P.

[2322] misterium] ministerium P.

[2323] debet] debent P.

[2324] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 99.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

quibus debent esse, que sunt dicta, in quibus debet habitare per gratiam et in eis reponere secreta celestia, applicant ad iniquitates et peccata et ad mundana que sunt inutilia ad salutem uel etiam exponunt ea deliciis, que per piscem inutilem intelliguntur. Sicut enim piscis dicitur inutilis qui superuacat aque quia tunc reputatur mortuus, sic cor humanum superuacans deliciis dicitur spiritualiter inutile et nociuum reputatur. I Thy. V (6) : uidua que *in deliciis est uiuens mortua est*. Et propter hoc debemus Deum rogare quod ipse temperet istam medicinam et retrahat manum suam, unde utantur consilio Gabaonitarum, de quibus dicitur Josue et dixerunt ei (9, 25) : *in manum tuam sumus quod tibi bonum et tecum uidetur fac de nobis*. Gabaonite ualles mestitie uel procliues iniquitati interpretantur [2325] |232va| per quos signamur, quia sumus ualde proclini et proclines ad iniquitates et peccata. Gen. 39 (8, 21) : *sensus enim et cogitatio humani cordis in malum prona sunt ab adolescentia sua*. Et ideo debemus semper esse in ualle humilitatis et penitentie et debemus ire ad locum qui interpretatur saluatio [2326] , id est ad Christum, et dicere ei : *in manu tua sumus* etc. Et credo quod saluabit nos sicut Josue saluauit Gabaonitas et poterimus dicere illud, I Hesdre 9 (8, 31) : *manus Domini nostri sit super nos et liberauit nos*.

[III] Tertio principaliter petit ecclesia a Deo ut ipse consideret naufragium cui exponimur : *sufficit*, quasi diceret : non possumus plus sustinere, *sufficit*¸ cessa nos affligere. Nota : quando nauis oneratur in portu que debet nauigare per mare, et nauis uidet quod satis habet de onere, et quod si amplius oneretur, submergeretur nec perueniret ad portum ad quem tendit, sufficit quod rogat quod non plus oneretur. Quilibet nostrum est nauis tendens ad portum paradysi, modo tot tribulationibus possemus affligi quod submergeremur per impatientiam uel per impotentiam, quia non possumus supportare nec ad portum paradysi applicare, et propter hoc quando uidemus quod minus oneramur tribulationibus, sicut modo accidit, debemus ad Deum currere et rogare quod non amittet tribulationes set desistat nos affligere. Figura 3 Reg. 19 (4) ubi legitur quod cum Jezabel persequeretur Helyam, ipse fugit et dixit : *sufficit mihi Domine tolle animam meam*. |232vb| Jezabel interpretatur [2327] fluxus natiuus uel fluens sanguinem, et significat quod propter hoc fluuius sanguinis peccatorum, fluxus pluuiarum in uanitatem et destructionem bona terre deducit et ideo debemus fugere ad orationem et dicere : *sufficit*, Domine, tolle animam meam, conferendo ei gratiam in presenti et gloriam in futuro. Amen.

Sermon 105

Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 232vb-234vb. Plan : Thème – La justice et la miséricorde divines. Comment obtenir le pardon. I – Le moment est venu d'implorer Dieu. Division 2 (Jac. 5, 1) : comment implorer Dieu contrition confession satisfaction F. 232vb : *Nunc*

[2325] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 94.

[2326] Non inveni.

[2327] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 111.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

clamemus in celum et miserebitur nostri Deus (Macc. 4, 10).

[Thème] Arcus quantumcumque fortis et rigidus et ad percussiendum paratus, numquam percussit nisi illum qui est oppositus sagittanti, ad quem arcus facies est conuersa. Ideo uolens sibi cauere ne sagittetur, debet faciem arcus fugere et se trahere uersus cordam ad partem sagittantis arcus. Justitiam uel uindictam Dei Scriptura comparat arcui ; corda est misericordia. *Cum iratus fueris misericordie recordaberis* (Habac. 3, 2). Misericordia miserorum corda nunc est ; quod eodem modo quo sagittarius utitur arcu et corda, utitur Deus iustitia et misericordia sua. Sagittarius non statim primo tractu percutit super signum, set modo supra, modo subiectus, modo a dextris, modo a sinistris, breuiter in tantum hinc inde quod finaliter signum percutit et ipsum in duo diuidit, et iterum quanto amplius corda trahitur et arcus magis flectitur, tanto fortius percutit. Spiritualiter statim quod homo peccauit, arcus diuine misericordie paratus est ad eum sagittandum nisi penituerit. Ps. (7, 13) : *nisi conuersi fueritis gladium suum uibrabit arcum* etc. Deus tamen primo tactu non statim supra signum |233ra| percutit, hoc est dictum, non statim peccatorem in propria persona subiecta punit. *Exspectat enim Deus ut miseriatur nostri*, Ysa. 13 (30, 18). Set modo a dextris, modo gyrat hinc inde puniendo eum, subtrahendo bona fortune, percutit blada uel uineas tempestate, et ideo facit ut peccatorem terreat et terrendo etiam doceat a facie arcus fugere et se ad sagittam conuertere ut habeat ad [2328] se cordam, id est impetret Dei misericordiam. Ps. (59, 3) : *Deus repulisti nos et iratus es ei et misertus est nobis*, et sequitur (Ps. 59, 6) : *dedisti timentibus te ut fugiant a facie arcus*. Finaliter quando tantum gyrat, percutit supra signum peccatorem in propria persona puniendo et diuidit eum in duo, dans corpus uermibus et animam demonibus etc. Quanto arcus, id est rigor iustitie, amplius flectitur et corda magis trahitur, id est peccator diutius ad misericordiam exspectatur, tanto finaliter grauius punitur. Gregorius [2329] : « Lentis passibus incedit diuina iustitia set grauitate eius grauius recompensat. » Habemus ergo quod arcus paratus ad sagittandum peccatores Dei uindicta [est], corda est eius misericordia, ergo peccator uolens sibi cauere ut non sagittetur, aliud remedium non habet nisi ut a facie arcus fugiat et se ad Deum sagittantem conuertat, ut habeat uersus se cordam, id est ut impetret diuinam misericordiam. Figuram ad hoc habemus in Gen. (6, 12) ubi dicitur quod *omnis caro corruperat uiam suam*. Dominus contra peccatores iratus arcu [2330] sue uindicte grauiter uulnerauit. Cum enim pluis|233rb|set XL diebus XL noctibus, aqua diluuii omnes submersit. Postmodum iram Dei in misericordiam conuersam promisit se de cetero aquis diluuii non perdere omnem carnem. In cuius signum dicit ad Noe (Gen. 9, 13) : *ponam arcum meum in nubibus et erit signum federis*. Arcus apparens in nubibus habet faciem uersus celum et cordam uersus nos, ad significandum quod Deus iram suam a populo auertat et conuertat ad eum misericordiam suam, si umquam fuit mundus corruptus. Osee 4 (2): *maledictum et mendacium et homicidium et furtum et adulterium inundauerunt*. Ideo Deus contra uoraginem peccatorum uidetur diebus istis uelle facere nouum diluuium

[2328] ad] aduersus exp. P.

[2329] Non inueni.

[2330] arcu] arcus P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

aquarum. Inueniamus remedium non in Deo aliquid nisi istud ut recurremus ad sagittantem Deum, ut arcum sue uindicte a nobis auertit et cordam sue misericordie ad nos conuertat. Hoc consilium dat Mal. propheta primo capitulo (9) : *nunc precamini uultum Dei ut miseriatur nostri*. De manu enim nostra factum est huiusmodi malum, ipse manus nostre fecerunt, opera nostra meruerunt. Hoc idem consulit uerbum thematis preassumptum : *nunc clamemus*. Ubi tria notantur. Hic enim non admittitur morosa dilatio, *nunc*, set committitur clamosa deuotio, *clamemus in celum*, per quem remittitur iniuriosa actio, *ut miseriatur nostri Deus*.

[I] Circa primum nota quod temporis [2331] elementa sunt modo turbata et quasi continue plorantia, inuitant nos et excitant ad plorandum, quod nihil fere fecerunt, plorant ut peccata nostra. *Usquequo terra lugebit et terra* |233va| *et herba omnis regionis siccabitur propter malitiam habitantium in ea*, Jo. XII (Jer. 12, 14). Tanto magis nos qui peccamus, debemus deflere ea. Vere credo si ploremus nos ipsi quod elementa a fletu cessaret intemperies aeris. Ratio [2332] que mouet me ad hoc credendum est ista : mater tenere diligens filium, non patitur diu ipsum plorare. Lacrima filii pungit cor pie matris in tantum etiam quod offensa dimittit, remittitur et dat ei. Numquid Christus petit, multo tenerius nos diligit et dilexit ? Quantum umquam alia mater dilexit filium suum, sicut mater unicum filium suum sic diligebat etc. Lacrima peccatoris pungit cor Saluatoris dicente Jeronimo [2333] : « Lacrima Domini cogit, oratio lenit, illa pungit. » Quem si uideret nos plorantes, et offensam condonabit et quod petimus non negabit. *Plorans plorabit nequaquam miserans et miserabitur mei ad uocem clamoris tui*. *Statim ut audient respondebit* etc., Ysa. XXX c (19). Ecce ego quod elementa plorantia incitant nos ad idem plorandum, ad hoc idem monet nos Jac. in canonica illa V capitulo (1) : *agite nunc diuites plorate ululantes in miseriis uestris que aduenient nobis*. Nobis significanter loquens diuitibus actibus dicit *in miseriis uestris que aduenient nobis* non in miseriis quas habetis, quasi qui faceret festum ante uigiliam. Vigilia debet precedere festum, tota uita presens respectu uite future est uigilia cuiusdam magni festi. « Quam felix illa ciuitas in qua iugis sollempnitas [2334] . » Et ideo diuites qui faciunt festum modo uiuentes |233vb| in letitia faciunt ce devant de rere. Vere tales faciunt uigiliam qui postea finaliter erunt in miseria et tristitia. Luc. (6, 24-26) : *ue uobis diuitibus qui habetis consolationem uestram, ue uobis qui saturati estis quia esurietis, ue uobis qui nunc ridetis quia lugebitis et flebitis*. Econtra pauperes, quia nunc faciunt uigiliam uiuentes in luctu et miseria, facient festum postea in letitia. *Beati qui nunc esuritis quia saturabimini, beati qui nunc fletis quia ridetis*. Exemplum in mathematicis : linee non parallele, id est non equaliter distantes, quando concurrunt in puncto set ultra protrahantur, illa que primo fuit dextra fit sinistra et econtrario. Per dexteram [intelligitur] status prosperitatis et letitie, per sinistram status aduersitatis et miserie. Linee non equaliter distantes sunt uita uoluptuosa diuitum et uita

2331 temporis] tempus P.

2332 ratio] est add. P.

2333 Manipulus florum, Lacrima F (Hieronymus super Isaiam).

2334 Adam de Saint-Victor, Sequentiae, cap. 34 (de omnibus sanctis) (PL 196, 1528A).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

erumpnosa pauperum. Prima est a dextris, secunda a sinistris. Multum erant distantes adinuicem, uita diuitis epulonis qui inducebatur purpura et bysso et epulabatur cotidie splendide, et uita Lazari ad ianuam, plenus ulceribus cupiens saturari, et tamen iste linee concurrerunt in puncto mortis. *Factum est ut moreretur mendicus et portaretur ab angelis* etc. *Mortuus est autem diues et sepultus* etc. (Luc. 16, 22). Ecce quod ille qui ante punctum mortis erat a dextris, nunc positus est a sinistris. Unde diuiti dictum est (Luc. 16, 25) : *fili recordare quia recepisti bona* etc. *Nunc autem hic consolatur tu uero* |234ra| *cruciaris*, quasi dicat : tu qui primo fecisti festum, modo facis uigiliam ; econtrario tu qui primo fecisti uigiliam uiuens in miseriis, modo facis festum uiuens in letitia. Ps. (11, 6) : *miseriam inopum et gemitum pauperum nunc exponam in salutari*. Figura dicitur in Gen. (35, 18) : Beniamin uocatus primo a matre *filius doloris postea a patre filius dextere*. Item cum Joseph adduxit duos filios ad Jacob patrem suum, posuit primogenitum ad dexteram patris, secundogenitum ad sinistram. Jacob autem prudens secundogenitum maiorem futurum cancellauit manus, posuit dexteram manum super secundogenitum, sinistram super primogenitum et sic duobus benedixit. Applica. Ergo bene dicit : *agite nunc diuites* etc. *in miseriis que aduenient uobis*. Tria dicit : plorate lacrimas contritionis, ululantes in uoce confessionis, agite opera satisfactionis.

[a] Circa primum nota quante uirtutis sit ploratus contritionis. Vulgaliter dicitur quod tria sunt que hospitem eiciunt de domo sua : fumus, stillicidium et litigiosa mulier. *Tecta iugiter pestilentia et mulier litigiosa* comparatur in Prou. (19, 13). Hospitium dyaboli est cor peccatoris, mulier dyabolo desponsata est, peccatrix anima consensus in peccatum facit, matrimonium litigium mulieris est remorsus consciencie, cum tali muliere non potest dyabolus diu remanere. Ecce derisorem et exibit cum eo uirginum, fumus cordis est suspirium contritionis ad quem sequitur stillicidium lacrimose deuotionis, |234rb| habet fumum stillicidium, dyabolus non potuit pati, quia numquam potuit confiteri. Unde in Tob. (6, 8) : Tobias minor debuit ducere in uxorem quamdam in quam dyabolus habuerat tantam potestatem quod interficeret ei VII uiros contra quos dedit ei angelus Raphael remedium dicens : *cordis particulam si super carbones ponas extricat omne genus demoniorum*. Mulier VII uiris mortuis desponsata est, anima VII uitiis mortalibus irritita uel hec mulier est mundi machina, in tantum hodie dyaboli potestati subiecta quod fere omnes uiri per VII peccata mortalia sunt hodie interfecti. Hanc interfectionem deplorabat Jeremias dicens (9, 1) : *quis dabit capiti meo aquam et oculis meis fontem lacrimarum et plorabo die ac nocte interfectos filie populi mei*. Vis potestatem et dominium dyaboli eicere ? Fumus cordis extricat omne genus demoniorum id est suspirium contritionis, prouocans ad lacrimas deuotionis, hoc fecerimus, principes huius mundi eicientur foras.

[b] Secundo inuitat nos ad ululatum confessionis, plorate ululantes. Optime copulat ista simul planctum et ululatum quia unum sine alio non sufficit. *Fac tibi duas tubas argenteas ductiles* (Num. 10, 2). Et sequitur (Num. 10, 9) : *si* existentis *ad bellum de terra uestra contra hostes qui* dimittataduersus *clangetis* ululantes *tubis et erit recordatio uestri coram Domino Deo uestro*. Clangor uel sonitus duarum tubarum est duplex uerbum cordis et oris mentale, et per primum |234va| homo loquitur tibi ipsi et Deo in contritione, per secundum Dei uicario sacerdoti in confessione. Volens ergo totaliter exire a peccato et hostes suos demones impugnare iuxta illud, primo Mach. 4 (18) : *state nunc contra inimicos et expugnate eos*, debet simul duabus tubis ululantes clangere. Nihil enim ululatio ualet confessionis sine clangore contritionis, nunc econtrario, sufficit contritio [2335] nisi

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

confessio in uoto habeatur, in nullo facto ualet aliquod uerbum uocis in orando, nisi concordet cum eo uerbum cordis. Augustinus [2336] : « Hoc uersetur in corde quod profertur in ore. »

[c] Tertio inuitat nos ad opus satisfactionis, *agite nunc*. Ergo recte Dominus facit nobis istis temporibus sicut facit aquila pullis suis in nido pigrescentibus. Aquila pullis suis torpentibus subtrahit cibum et uerberat eos alis, et sic prouocat ad uolandum. Sic Christus nos uerberat nunc tribulationibus multis, specialiter intemperie aeris. Videtur quod uelit nobis subtrahere cibum et bladum et uinum, et quare facit hoc ? Certe ut nos excitet ab otio et peccato et prouocat ad bene operandum et orandum. Job I (42, 5-6) : quare Dominus ipsum ita grauiter uerberat et omnem cibum, ymmo omne temporale, ad miraculum subtraxerit quasi excitatus a sompno dicebat : *nunc oculus meus uidet te, idcirco me reprehendo et ago penitentiam*, quasi dicat : usque modo dormiui et oculos clausos habui, set nunc per penas me excitasti. Gregorius [2337] : « Pena oculos aperit quos culpa claudit. » Ne ergo Dominus occasionem habeat subtrahendi nobis cibum |234vb| et nos amplius uerberandi, non pigritemus in nido. Similiter agamus iuxta illud 2 Paral. XIX capitulo (11) : *confortamini et agite diligenter et erit Dominus nobiscum in bonum*. Modicum autem dicitur agentes sic non peccabitis, uestis otiosa plicata in archa cito rubiginabitur, sic homo otiosus contrahit rubiginem peccati, corroditur a tinea peccati, multam enim malitiam peccati docuit otiositas. Figura Ex. (4, 6-7) cum Moyses misisset manum suam in sinum suum, facta est lepra, cum secundo retraxisset, apparuit curata. Similiter in bacca erat homo in synagoga habens dexteram manum aridam cui dixit Jhesus (Mt. 12, 7) : *extende manum tuam*. Quam cum extendisset, curatus est. Applica. Nota quod dextera manus erat arida, non sinistra. Multi enim habent manum sinistram aridam ad dandam intentione sinistra, scilicet pro gloria mundi uel sua ribaldia, dant diuitibus, dant ioculatoribus, dant iudicibus, set manum dexteram habent contractam, quia pro Deo nihil dant. Dicit ergo *agite*, non solum dicite, quia in sermone non est regnum Dei set in uirtute eorum. *Set agite penitentiam et appropinquabit regnum celorum*, Math. 3 capitulo (2). Ad quod nos perducat.

Sermon 106

In synodo. Ms. : Paris, BnF, lat. 16495 f. 234vb-237va. Plan : Thème – L'Eglise militante est en danger. Elle est le champ de tensions et de divergences. Elle est mal gardée. Le diable est son ennemi. Dieu exhorte les hommes à être de bons gardiens. I – Le devoir de prévoyance. Division 2 (III Reg. 20, 39) : ce que les prélats doivent respecter : l'attribution des bénéfices leur condition périlleuse F. 234vb : *Custodite sollicite animas uestras*, Deut. 4 (15).

[2335] contritio] confessio exp. P.

[2336] Augustinus Hipponensis, Praeceptum, II, 3 (L. Verheijen, I, 1967, p. 421).

[2337] Cf. Gregorius, Moralia in Job, XV, 51 (M. Adriaen, SL 143 A, 1979, p. 786).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

[Thème] In castris et ciuitatibus obsessis sunt custodes in diuersis partibus ciuitatis, et super ipsos sunt alii principaliores custodes, qui uidentes inferiores custodes necligenter se habere in custodiis suis, consueuerunt eos ad diligentiorem custodiam exhortari. |235ra| Figura I Reg. 16 (26, 16) ubi legitur quod Dauid reprehendit custodes regis qui erant negligentes dicens : *uiuit Dominus quoniam filii mortis estis uos qui non custodistis dominum uestrum*. Tota ecclesia militans est sicut ciuitas in qua diuersi ad eius custodiam sunt perfecti, papa in tota ecclesia, episcopus in sua dyocesi, abbas in abbatia, curatus in cura, et sic de aliis et ista ciuitas obsessa est. Job 19 (12) : *obsederunt in gyro tabernaculum meum*. Et propter hoc est in periculo.

[a] Ratio est duplex : prima est quod ciuitati obsesse yminet magnum periculum, quando est dissensio inter illos de ciuitate, potissime inter custodes, quia dum illi de ciuitate pugnant [se] mutuo, subito irruunt inimici et ciuitatem ingrediuntur et eam spoliant et deuastant. Ecclesia hodie est plena brigis et dissensionibus, potissime inter custodes ecclesie : rixantur ad ciuitatem et causa rixe eorum uidetur esse illa quam recepimus inter canes. Canes enim sunt in pace in aula, donec proicitur inter eos frustrum panis uel carnium, set quando proicitur quilibet currit illuc, uolunt enim ipsum accipere et mordent se mutuo et clamant ita quod tota aula repletur tumultu. Sic in aula ecclesie uel episcopi tenent se multi pacifice, donec occurrit prouisio fienda de aliqua prebenda uel dignitate, qui quando yminet, currunt omnes, mordent se mutuo, rixantur adinuicem, turbatur ecclesia et spiritualiter et temporaliter naufragatur. Figura Gen. 26 (25, 23) : Rebecca concepit duos fi|235rb|lios qui in utero matris in pace fuerunt usque ad exitum, set in exitu collidebantur adinuicem, et ibi dicitur quod peior prior egressus est. Sic multi sunt in pace in utero ecclesie, donec exire uoluerunt ad dignitatem aliam optinendam, set quando yminent tales promotiones, tunc faciunt in ecclesia collisiones, inductiones et illicitas partialitates et frequenter accidit quod peior optinet dignitatem et quem assignatur ibidem quia qui prius egressus est ruffus erat et totus in modum pellis hispide [2338] . Hec est enim causa quare peior promouetur ad dignitatem quia plus habet de auro et non est nisi terra ruffa et quia magis est uallatus pellibus amicorum et ex istis dissensionibus sequitur quod inimici ecclesie et spirituales et temporales eam opprimunt et confundunt, quia hodie ecclesia brigas et cupiditates ministrorum suorum in diuersis mundi partibus multipliciter est oppressa, quia *omne regnum in se ipsum diuisum desolabitur et domus supra domum cadet*, Luc. XI (17).

[b] Ratio secunda est quia quando custodes ciuitatis sunt confederati cum inimicis ciuitatis, tunc ciuitas est in periculo. Exspectatur enim ut de hora in horam reddatur in manibus inimicorum. Inimici ecclesie et totius populi christiani sunt mundus, caro et demonia, qui contra nos diuersa mouent prelia, modo cum istis sunt rectores ecclesie confederati, cum carne enim copulati sunt quia neminem promouent nisi cognatos, compatriotas et consanguineos uel nepotes, de quibus dicit Jeronimus [2339] in quadam |235va| epistula : « Quidam non querunt eos in ecclesia erigere, quos plus cognoscunt ecclesie prodesse, set quos uel ipsi amant, uel quorum sunt obsequiis dediti uel pro quibus maiorum quispiam rogauerit, ut deteriora taceam qui ut clerici fierent muneribus

[2338] hispide] hispidis P.

[2339] Manipulus florum, Electio F (Hieronymus super illud Titi 1 et ponitur 8 questione 1 capitulo Moyses).

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

impetrauerunt. » Ettamen primo uicario Christi fuit dictum, Mt. 16 (17) : *beatus et Symon bariona quia caro et sanguis non reuelauit tibi*. Set paueat tales quando *caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt*, I Col. 16 (I Cor. 15, 50). Custodes etiam ecclesie non solum sunt confederati, tamen [in] mundo sunt ad uestes eius, scilicet mundi sunt superbia, auaritia et luxuria etc. Clerici autem sunt hodie magis fastuosi, ambitiosi, seditiosi, luxuriosi et inuidi quam layci. Unde Bernardus [2340] in libro de consideratione ad Eugenium papam dicit sic : « Miror cuius ordinis sunt clerici nostri, nam in aggregatione temporalium se habent ut layci, in apparatu notabili ut milites, in acquisitione reddituum ut clerici, set non laborant ut layci, neque pugnant ut milites, neque euangelizant ut clerici, et tamen utriusque ordinis esse cupiunt ; utrumque deserunt, utrumque confundunt. Tamen unusquisque in ordine suo resurget. Isti in quo… » et subdit : « Vereor eos non alibi ordinandos quam ubi nullus ordo, set sempiternus horror inhabitat. »

[c] Tertio etiam dico quod federati sunt cum alio hoste, scilicet cum dyabolo, coniurationes et inuocationes eorum, sortilegia et alia maleficia que non nisi per predicationes factas a dyabolo fieri possunt a clericis ad laycos [confor]mantur. |235vb| Unde potest dicere illud Ysa. 39 (28, 15) : *percussimus fedus cum morte*, id est cum dyabolo et qui auderet dicere ipsi uidentur esse demones incarnati. Apostolus enim, id est Col. XL (I Cor. 11, 10) : ministros ecclesie uocat angelos dicens : *debet mulier habere uelamen super caput propter angelos*, id est propter ecclesie ministros, set malus angelus est dyabolus, ergo mali ministri sunt dyaboli. Unde propter multos ministros ecclesie potest hodie dici de ecclesia illud Apoc. XVIII (2) : *facta est habitatio demoniorum custodia omnis spiritus immundi*. Et sic habemus duo. Primum enim quod principalis custos ciuitatis obsesse, uidens custodes inferiores necligentes uel sompnolentes, excitat eos et ad diligentiorem custodiam exhortatur. Secundum est quod tota ecclesia militans est sicut ciuitas obsessa et quia Christus qui est principalis custos et Dominus ecclesie militantis, unde Jo. 9 (8, 48) : uocatus est *Samaritanus*, qui interpretatur custos, uidet quasi omnes rectores ecclesie necligentes figere in custodiendis animabus sibi commissis. Idcirco hortatur nos ad diligentiorem custodiam dicens : *custodite* etc. et hortatur eos ad tria in uerbis prepositis.

[I] Primo uult eos esse prouidos [2341] propter onus impositi grauitatem, *custodite*. Bonus enim suscepti regiminis debet nos compellere ut simus prouidi et discreti. Ratio huius est quando aliquis ad regnum alicuius associatur uiris prudentibus et discretis, debet multum conari quod in illo regimine prouide se habeat et prudenter et confor|236ra|met se regimini eorum quantum potest. Modo sic est quod rectores ecclesie in regimine animarum angelis associantur. Dicit enim Jeronimus [2342] super Mt. quod « magna est dignitas animarum quod unaqueque habeat ab ortu natiuitatis in custodia sui angelum deputatum. » Istis associantur prelati, qui non solum habent unam animam

[2340] Manipulus florum, Clericus G (Bernardus libro 3 de consideratione ad Eugenium) ; Bernardus Clareuallensis, De consideratione libri V, III, 20 (SBO, III, p. 448).

[2341] prouidos] prouidi P.

[2342] Manipulus florum, Angelus C (Hieronymus super Matthaeum 3. libro) ; Hieronymus, Commentarii in euangelium Matthaei, III (D. Hurst, M. Adriaen, SL 77, 1969, p. 159).

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

regere, set ymmo infinitas, et idcirco debent prudenter et prouide se habere et se quantum possunt angelorum regimini conformare. Regimen autem sine custodia angelorum uidetur esse sicut regimen celi. Est enim differentia inter regimen celi bestiarum uel auium quia regimen celi cedit ad utilitatem illius quod regitur, non autem ad utilitatem suam. Nullam enim utilitatem recipit celum ab istis inferioribus que reguntur ab eo, ymmo illud quod ab eis eleuat in eorum utilitatem conuertit, sicut patet de uaporibus et exalationibus uirtute solis eleuantis que ad utilitatem terre nascentium in niues et plumas conuertuntur. Sic prelatus in suo regimine debet attendere non suam set subditorum utilitatem et bona que ab eis recipit, retento de eis pro uictu suo et uestitu, debet totum residuum in subditorum neccessitatibus elargui et tunc regimen eius erit proficuum. Gregorius [2343] super Eze., omelia XI : « Quisquis populi speculator ponitur, in alto debet stare per uitam, ut possit prodesse per prouidentiam. » Et Augustinus [2344] , libro de pastoribus dicit : « Quicumque ita propositus est sic gaudeat et ho|236rb|norem suum querat et commoda sua solum respiciat, se pascit non oues. » Set notandum quod uapores et exalationes que in una regione uirtute solis eleuantur, aliquando uirtute uenti deportantur ad alias regiones et ibi terram irrigant et infundunt et terra remanet arida et sterilis, de qua uapores predicti fuerunt eleuati. Sic propter uentum affectionis carnalis qui sufflat in cordibus multorum prelatorum, bona unius dyocesis ad alias regiones remotas transportantur, de quibus maneria ibi construuntur et redditus emuntur. Ecclesia [est] a qua ista habita fuerunt et que inde seruiri et sustentari in paupertate et inopia remanentes. Figura Gen. 29 (17) que *lippis erat oculis*. Facta fuit fecunda Rachel, que interpretatur ouis [2345] uel uidens Deum, sorore eius sterili permanante, et significat quod carnales amici prelatorum uiles et ydiote ditantur de bonis ecclesie ubi sancti uiri et litterati permanent pauperes et egeni, set timeant tales illud quod Dan. 6 (5, 2) dicitur quod Balthasar *precepit ut afferent uasa aurea et argentea que asportata fuerant de templo quod fuit de templo quod fuit in Jerusalem ut biberet in eis rex et optimates eius uxoresque eius et concubine*. Et ibi (Dan. 5, 30) dicitur quod *eadem nocte interfectus est Balthasar*, absorbens diuitias interpretatur [2346] , et significat prelatum cupidum qui sua cupiditate absorbet et spoliat ecclesiam suam ; qui, propter hoc quod bona ecclesie male expendit |236va| et uilibus personis tribuit, mortem peccati incurrit. Item notandum quod eorum que a terra uirtute solis eleuantur, quedam consumuntur a calore, quedam conuertuntur a fulgura et quedam a uento disperguntur, et significat quod bona temporalia ecclesie que prelati recipiunt a subditis, quedam consumuntur igne uoluptatis, quedam in litibus et placitis, quedam in uanitatibus et pompis. Figura Eze. V (1) ubi dicitur quod Dominus precepit Ezechieli quod raderet omnes pilos capitis et barbe et tertiam partem igne comburit in medio ciuitatis, tertiam concidet gladio et tertiam in uento dispergeret. Sic hodie tertiam partem bonorum ecclesie multi

[2343] Manipulus florum, Prelatio Z (Gregorius homelia 11 super illud Ezechielis : filii hominis speculatorem dedi et cetera) ; Gregorius Magnus, Homiliae in Hiezechielem prophetam, I, 11, 4 (M. Adriaen, SL 142, 1971, p. 171).

[2344] Manipulus florum, Prelatio A (Augustinus libro de pastoribus) ; Augustinus Hipponensis, Sermones, 46, 2 (C. Lambot, SL 41, 1961, p. 530).

[2345] Hieronymus, Liber interpretationis hebraicorum nominum, p. 70.

[2346] Non inveni.

protégé en vertu de la loi du droit d'auteur.

comburunt igne uoluptatis et luxurie, dando ea meretricibus, mediatoribus et mediatricibus, tertiam partem concidunt gladio quia eam conuertunt in fulgura licitum et placitorum, et ut uerius loquatur eam ad litigandum reseruant, tertiam autem aliam partem in uento dispergunt in equitaturis, commissationibus [2347] et uestibus superfluis expendentes, contra quos dicit Bernardus [2348] in quadam epistula : « Conceditur tibi ut, si bene deseruis altaris, de altario uiuas, ut non de altario superbias aut luxurieris, aut inde compares tibi frena aurea, sellas depictas, calcaria deaurata, uaria grisiaque pellicia. » Regimen istorum non est regimen celi nec Dei, ymmo de talibus conqueritur Dominus. Osee 9 (8, 4) : *ipsi regnant non ex me principes astiterunt et non cognoui*. Unde regimen tale uidetur |236vb| esse regimen bestiarum uel auium. Leo enim regendo animalia nihil eis prodest set obest quia comedit de pinguioribus. Idem dico de aquila respectu auium. Sic multi rectores ecclesie in nullo prosunt subditis suis set nocent. Numquam subditi recipiunt unam consolationem uel auxilium set frequenter recipiunt nocumentum, quia rapiunt quicquid in eis pinguedinis inuenitur, de quibus conqueritur Dominus per Eze. dicentem (34, 2-4) : *ue pastoribus Israel qui pascebant semet ipsos nonne greges pascuntur a pastoribus, lac comedebatis et lanis operiebamini et quod crassum erat occidebatis gregem autem meum non pascebatis, quod* infirmum *non* consolidatis *et quod egrotum non sanastis*. Regimen et custodia talium non conformatur regimini custodie angelorum, set magis assimilatur regimini bestiarum. Ps. (48, 13) : *homo cum in honore esset non intellexit comparatus est iumentis inspicientibus et similis factus est illis*. Et tamen custodia cuiuslibet subditi prelato imponitur sub pena mortis. 3 Reg. 20 (39) : *custodi uirum istum qui si lapsus fuerit anima tua pro anima illius aut talentum argentum appendes*. Nota quod in ista auctoritate tanguntur quatuor ad que continue debent prelati respicere.

[a] Primum est pretiosa ratione dimissi set fructuosa ratione meriti. Unde Augustinus [2349] in quodam sermone : « Nihil enim in hac uita et maxime hoc tempore, difficilius, laboriosus, periculosius episcopi aut prelati officio |237ra| set apud Deum nihil beatius, si eo modo militetur, quo noster imperator iubet. » Facit enim Christus rectoribus ecclesie sicut facit rex lupariis suis. Habet enim rex Francie quosdam quorum officium [2350] est capere lupos, quibus dat bona et pingua stipendia, et isti sic capiunt eos quia ipsi habent canes quos de stipendiis habitis a rege nutriunt, quos sic edocent quod ad solos lupos currunt et eos arceant et inuadunt, animalia mansueta dimittunt. Sic prelati habent a Christo pinguia stipendia bonorum temporalium et exspectant si bene receperint pinguiora quia stipendia beatorum I Thi. V (17) : *qui bene presunt presbiteri duplici honore digni habeantur*. Hoc totum habeant ut a gregibus ouium Christi lupos spirituales demones scilicet et homines arceant et repellant. Ad hoc faciendum deberent habere personas sanctas et litteratas quibus debent de bonis ecclesie prouidere, quas sic debent edocere

2347 commissationibus] commessiationibus P.

2348 Bernardus Clareuallensis, Epistulae, 2, 11 (SBO, VII, p. 21).

2349 Manipulus florum, Prelatio E (Augustinus in quodam sermone).

2350 quorum officium] officium quorum P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est

ut nemini mansueto [2351] uiuenti noceant uel perturbent, set solum inuadant et noceant peccatores et contrarium faciens reprehenditur. Deut. 13 (Dan. 13, 52) : *uenerunt peccata tua que operaberis*. Prius (Dan. 13, 53) : *iudicans iudicia et iniusta et nocentes opprimens et dimittens noxios dicente Domine : innocentem et iustum non interficies*. Set aduertendum est quod tales luparii aliquando habent canes famelicos uel male edoctos, qui non inuenientes lupos uel timentes eorum incessus, dimittunt eos et currunt ad animalia |237rb| mansueta et ea mordent et transgulant. Sic prelati ponunt in seruitio suo aliquos pauperes et famelicos male edoctos, qui nihil penitus sciunt, et isti timentes potentiam aliquorum peccatorum non audentes euadere set currunt ad simplices et ydiotos qui non audent nec possunt se defendere, istos inuadunt, excoriant et corrodunt. Isti sunt canes de quibus dicitur Ysa. 96 (56, 11) : *canes impudentissimi nescientes saturitatem*. Unde uidetur quod prelati, qui ex officio suo deberent esse luparii, facti sunt uenatores. Venatores enim uolentes capere feras, non tenent omnes canes simul, set ponunt eos in diuersis partibus, ut fere nullo modo possint euadere. Habent enim quosdam paruos canes qui gallice uocantur bracheti, qui predam eleuant et releuant. Item habent magnos leporarios qui eam capiunt et arrestant. Habent enim famulos qui eam excoriant. Omnes aliquid habent de preda : canes habent de sanguine, famuli pellem, dominus habet carnes. Sic prelati habent insidiatores per diuersas partes sue dyocesis, quosdam qui predam eleuant et accusant dicentes : « Iste fecit hoc », et hii leporarii qui predam arrestant et condempnant, sigillatores qui excoriant et domino presentant emendas. Mich. 3 (1-2) : *audite duces domus Israel, qui odio habetis bonum et diligitis malum qui uiolenter tollitis pelles desuper* eis *et carnem eorum desuper ossibus eorum*. Hoc tamen sciendum |237va| quod quilibet istorum habet aliquid de spoliis : unus habet propter expensas, alius propter taxationem expensarum, alius pro scriptura, et sic de aliis. Et sic pauperes homines confunduntur et spoliantur. De talibus dicit Apostolus, Phil. 3 (2) : *uidete canes uidete malos operarios uidete concisionem*. Set notandum quod licet canes capiant multas predas et propter hoc dantur eis satis comedere, uerumptamen quando Dominus uadit, cubitum expelluntur. Sic isti raptores, licet in mundo multa capiant et laute et delicate uiuant, tamen in die iudicii, quando Christus ibit, cubitum cum bonis expelluntur. Apoc. ult. (22, 15) : *foris canes et uenefici impudici et homicidie*. Hic nota exemplum quod habes in sermone *Super muros* de episcopo theutonice. Tales non sunt boni custodes. Unde possunt dicere illud Can. primo (5) : *posuerunt me custodem in uineis uinea non custodiui*. Ymmo sub manu mea *singularis ferus depastus est eam*, in Psalmo (79, 14).

[b] Secundum ad quod debent prelati attendere est periculosa conditio *qui si lapsus fuerit*. Nota : portatio uitrorum est multum periculosa. Nisi enim ille qui portat ea mature et discrete incedat, omnia franguntur. Anime prelatis commisse sunt sicut uitra quia uitra in illa forma in qua primo formantur, remanent quamdiu durant.

[2351] mansueto] mansueti P.

Copyright CHEVALIER Christine et Université Lumière - Lyon 2 - 2007.Ce document est